



THÈSE

en vue de l'obtention du doctorat
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Présentée et soutenue le 23 novembre 2012 par

Hélène Lanusse-Cazalé

Protestants et protestantisme dans le Sud aquitain (1802-1905)

Espaces, réseaux et pouvoirs

Tome 1 : analyse

Discipline : Histoire

École doctorale Sciences sociales et Humanités (ED 481)

EA 3002 Identités, Territoires, Expressions, Mobilités

Membres du jury :

Patrick CABANEL, professeur, Université Toulouse II-Le Mirail

Philippe CHAREYRE, professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour (directeur)

André ENCREVÉ, professeur émérite, Université Paris-Est Créteil

Sylvaine GUINLE-LORINET, maître de conférences HDR, Université de Pau et des Pays de l'Adour (co-directrice)

Pierre-Yves KIRSCHLEGER, maître de conférences, Université Paul-Valéry, Montpellier III

Christian SORREL, professeur, Université Lumière Lyon II

Thèse

en vue de l'obtention du doctorat
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Présentée et soutenue le 23 novembre 2012 par
Hélène Lanusse-Cazalé

Protestants et protestantisme dans le Sud aquitain (1802-1905) *espaces, réseaux et pouvoirs*

Tome 1 : analyse

Discipline : Histoire

École doctorale Sciences sociales et Humanités (ED 481)
EA 3002 Identités, Territoires, Expressions, Mobilités

Patrick CABANEL, professeur, Université de Toulouse II-Le Mirail

Philippe CHAREYRE, professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour (directeur)

André ENCREVÉ, professeur émérite, Université Paris-Est Créteil

Sylvaine GUINLE-LORINET, maître de conférences HDR, Université de Pau et des Pays de l'Adour (co-directrice)

Pierre-Yves KIRSCHLEGER, maître de conférences, Université Paul Valéry-Montpellier III

Christian SORREL, professeur, Université Lumière-Lyon II

RÉSUMÉ

À partir de l'exemple du Sud de l'Aquitaine, véritable condensé des sensibilités protestantes de l'Europe du XIX^e siècle, une analyse multi-scalaire permet d'appréhender les processus de réintégration et d'affirmation du protestantisme qui, au terme d'un siècle de persécutions et de clandestinité, devient une confession reconnue.

De la promulgation des Articles organiques du 18 germinal an X à la Séparation des Églises et de l'État, l'étude du pluralisme protestant permet de définir de nouveaux espaces ainsi que de nouvelles et multiples formes de structuration institutionnelle. L'existence de lignes de partage externes, visibles au travers des modalités de coexistence, et internes, par les points de tension inhérents à cette pluralité, révèle, quant à elle, les différents traits d'une identité protestante qui ne se conçoit que dans la diversité.

Au-delà de ses divergences, cette minorité active fait preuve d'une vision collective et spatiale : par la création d'un territoire concurrent de l'Église catholique, par sa reconstruction institutionnelle, par ses réseaux, par ses engagements politiques, par la relecture de son histoire, elle se forge une identité originale et prétend jouer un rôle moteur dans la société de son temps.

Mots-clés : protestantisme, XIX^e siècle, Sud aquitain, Béarn, sud-ouest, Pyrénées, Églises réformées, Églises évangéliques libres, darbysme, coexistence confessionnelle, pluralisme, évangélisation, mémoire, minorités religieuses, relations Églises-État, missions.

ABSTRACT

Using as example the South of Aquitaine, a veritable concentration of protestant school of thought in Europe in the 19th century, a multi-scalar analysis throws light on the processes of reintegration and affirmation of Protestantism which, after a century of persecution and clandestinity, became a recognized religious faith.

From the promulgation of the Organic Articles of 18th Germinal Year X to the Separation of the Churches and State, the study of Protestant Pluralism enables new areas to be defined as well as new and multiple forms of institutional structuration. The existence of external divisions visible through methods of coexistence, and internal ones seen in the points of friction inherent to this plurality, reveals the different characteristics of protestant identity that could only be imagined in a context of diversity.

This active minority affirmed, beyond its differences, a collective and spatial vision through the creation of a territory in competition with the Catholic Church, through its institutional reconstruction, through its networks, through its political commitments, through the rethinking of its history, it created an original identity and expected to be a driving force in the society of its time.

Keywords: Protestantism, 19th century, South Aquitaine, Bearn, south-west, Pyrenees, Reformed Churches, Free Evangelical Churches, Darbyism, sectarian coexistence, Pluralism, Evangelization, memory, religious minorities, Church-State relations, missions.

SOMMAIRE

Résumé	3
Abstract	4
Sommaire	6
Liste des abréviations	9
Normes de transcription	9
Avant-propos – Remerciements	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
PREMIÈRE PARTIE LES ÉGLISES PROTESTANTES : INSTANCES NORMATIVES, DISSIDENCES ET JEUX DE POUVOIRS	31
Introduction partielle	33
Chapitre 1 Les populations protestantes dans le Sud aquitain	35
Chapitre 2 Le cadre concordataire : contraintes et adaptations (1802-1848)	84
Chapitre 3 La pluralité du protestantisme sud-aquitain	137
Chapitre 4 Schismes, indifférence, pratique : les efforts de régulation du pluralisme protestant dans le Sud aquitain	214
Conclusion partielle	297
DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSOLIDATION DU PROTESTANTISME COMPLÉMENTARITÉ ET CONCURRENCE DES ÉGLISES	301
Introduction	303
Chapitre 5 l'assise matérielle des cultes protestants	305
Chapitre 6 De la charité à l'œuvre sociale	353
Chapitre 7 De l'enfant à l'adulte : consolidation de la foi par les œuvres éducatives et instructives	390
Conclusion partielle	459
TROISIÈME PARTIE LES PROTESTANTS, LES CATHOLIQUES ET L'ÉTAT : L’AFFIRMATION D’UNE MINORITÉ CONFESSIONNELLE	463
Introduction partielle	465

Chapitre 8 L'affirmation de la minorité protestante sur la scène publique	467
Chapitre 9 Controverses religieuses, controverses historiques : la lente mutation des débats confessionnels.....	511
Chapitre 10 L'évangélisation ou l'universalité de la foi protestante	554
Conclusion partielle	635
CONCLUSION GÉNÉRALE	637
INDEX.....	645
TABLE DES ILLUSTRATIONS	657
Table des matières	661

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACAPP : Archives de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées
ADPA : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques
ADHP : Archives départementales des Hautes-Pyrénées
ADL : Archives départementales des Landes
BPF : Bibliothèque du protestantisme français
BCEPB : Bulletin du Centre d'études du protestantisme béarnais
BSHPF : Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français
CEPB : Centre d'étude du protestantisme béarnais (siège aux ADPA)
SEBP : Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées
SEIPP : Société d'encouragement pour l'instruction primaire parmi les protestants

NORMES DE TRANSCRIPTION

L'orthographe et la typographie des textes d'origine ont été respectées. Pour faciliter la lecture, nous avons, néanmoins, jugé utile de restaurer les majuscules et les accents.

AVANT-PROPOS – REMERCIEMENTS

Débutée en 2006, cette recherche s'inscrit dans la continuité d'un master II réalisé à l'UPPA sous la direction de Philippe Chareyre, dont le thème était l'Église consistoriale d'Orthez entre 1781 et 1848. Le projet initial de thèse se proposait d'étendre l'étude au fait religieux protestant dans toutes ses dimensions à la période 1802-1852. Néanmoins, cette dernière date, qui ne correspond qu'à un changement dans les statuts du culte réformé, ne marquait pas une réelle rupture dans l'évolution du protestantisme et de la communauté protestante. Pour cette raison, le sujet a été élargi progressivement jusqu'à former un ensemble plus cohérent. En 2007, tout d'abord, il fut décidé de l'ouvrir jusqu'au synode général de 1872. Cette date limite a un temps été choisie en raison de la rupture religieuse qu'elle représentait. Mais la scission des libéraux et des évangéliques réformés ne s'est finalement pas révélée suffisamment significative dans le cadre de notre terrain d'étude, puisque celle-ci ne prenait pas en compte ni l'évolution des Églises évangéliques libres, ni celle du darbyisme.

Enfin, en 2008, compte tenu de la richesse de la documentation disponible décision fut prise d'étudier le protestantisme dans le Sud aquitain jusqu'à la Séparation des Églises et de l'État. Une telle approche permettait à la fois d'aborder le fait minoritaire protestant durant l'ensemble de la période concordataire, mais aussi d'appréhender les comportements des protestants béarnais dans le cadre de la Troisième République, période au cours de laquelle certains d'entre eux ont joué un rôle d'envergure nationale. Outre le fait que 1905 marque la fin du régime concordataire, cette date est aussi la fin d'un cycle dans l'histoire du protestantisme béarnais : les rapprochements significatifs, voire les fusions d'Églises entre les réformés et les libristes bouleversent le paysage protestant pyrénéen au lendemain de la Séparation des Églises et de l'État.

D'un point de vue archivistique, l'existence du Centre d'étude du protestantisme béarnais, fondé en 1987 par Suzanne Tucoo-Chala, a grandement facilité la consultation des sources protestantes, celles-ci étant déjà en grande partie collectées et déposées par ses soins aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques dans la sous-série 60J. Seules les archives des Églises de Sauveterre-de-Béarn, de Salies-de-Béarn et d'Osse-en-Aspe qui avaient fait l'objet d'un inventaire préalable ont été collectées au cours de nos recherches. À ces premières recherches d'ordre local, sont venues s'adjoindre d'autres qui nous ont menée à Paris, aux Archives nationales, à la Bibliothèque du Protestantisme français, mais aussi à Lausanne et à Genève.

La consultation et l'exploitation d'une telle masse documentaire a été permise par le bénéfice d'une allocation de recherche sur trois ans. Cependant, les charges de monitorat, puis pour les 4^e et 5^e années un poste d'ATER dans les universités de Pau et de Toulouse, ainsi que des vacations dans cette dernière université au cours de la 6^e année, ont permis d'accompagner les recherches mais indirectement ont conduit indirectement à les prolonger. Il convient également de signaler la participation à divers colloques, la publication d'articles dans des revues scientifiques. Ces exercices stimulants où il nous est permis de confronter nos recherches et de s'exposer aux regards extérieurs, ont largement contribué à la rédaction de l'ouvrage final.

Durant cette période, divers événements sont venus entraver l'avancée de nos travaux. Tout d'abord, les refus du diocèse de Bayonne de nous laisser accéder à ses archives ne nous ont pas permis de croiser les sources protestantes et publiques avec celles catholiques. Enfin, nous avons eu à subir des pertes matérielles importantes des instruments et des supports informatiques à deux reprises (mai 2008 et octobre 2011). Les contraintes de temps étant ce qu'elles sont, il ne nous a malheureusement pas été possible de recommencer l'ensemble des dépouillements perdus.

Malgré ces petits aléas, au terme de ces travaux qu'il nous soit permis d'exprimer des remerciements envers toutes les personnes qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à leur aboutissement, car aussi grande que soit la solitude du doctorant, une thèse ne peut se réaliser sans aides extérieures.

Nos premières pensées vont à Philippe Chareyre et à Sylvaine Guinle-Lorinet, qui ont su, par leur disponibilité, leurs conseils, leur patience, leur exigence, nous

permettre de mener à bien notre projet. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

D'une manière un peu plus générale mais non moins sincère, nous tenons également à remercier l'ensemble des enseignants, des ingénieurs de recherche, des personnels administratifs, membres de l'équipe d'accueil ITEM (EA 3002, UPPA), et notamment Abel Kouvouama, Maurice Daumas et Marie-Paule Lavergne, mais aussi du département d'Histoire de l'Université Toulouse II-Le Mirail, qui m'a accueillie durant quelques années. Par ailleurs, les membres du PPF « Études des protestantismes dans l'espace européen » ont, au gré des journées d'études, des colloques et des rencontres doctorales nationales dont on nous a confié l'organisation, toujours montré un intérêt pour nos recherches et nous ont donné quelques conseils bien à propos.

Les personnels des Archives départementales et des bibliothèques écumées au cours de ce périple ont aussi largement contribué à l'aboutissement de ces travaux. Il en est de même pour les membres du Centre d'Étude du Protestantisme Béarnais, dont Suzanne Tucou-Chala ou Robert Darrigrand, qui par leurs savoirs, ont su me conseiller et m'ont accueillie au sein de leur conseil d'administration. Etienne Laügt, qui nous a transmis ses connaissances sur les Assemblées des Frères, nous a également fortement aidée.

Pour les moments partagés dans la grande salle des doctorants de l'IRSAM (Institut de Recherche sur les Sociétés et l'Aménagement), devenu depuis Institut Claude Laugénie, pour les conseils, voire les relectures, je souhaite également exprimer mes remerciements aux doctorants d'ITEM et du SET ainsi qu'aux autres personnes rencontrées durant des journées d'études, mais avec qui j'ai pu nouer de réelles amitiés.

Enfin, j'ai toujours pu compter sur le soutien de ma famille, que ses membres en soient tous ici chaleureusement remerciés.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Minorité(s), identité, mémoire

Dès son introduction des *Protestants français au milieu du XIX^e siècle*, André Encrevé insiste sur le fait que « décrire les protestants réformés, c'est s'intéresser à une minorité »¹. Une minorité numérique tout d'abord, puisqu'au début du XIX^e siècle, les protestants ne représentent en France qu'environ 2,4 % de la population totale, soit environ 725 000 personnes². Néanmoins, ce terme, dans son acception sociologique, ne renvoie pas seulement à une signification numérique ; selon Jean Baubérot, il induit aussi un certain nombre de caractéristiques sociales : la domination subie, un déficit de légitimité, l'existence de contraintes « plus ou moins distinctes des normes sociales dominantes », ainsi que dans certains cas, une attitude dynamique³. Ce dernier point, développé par Serge Moscovici sous la notion de « minorité active », met en évidence l'importance du rapport à l'autre, la majorité. Ici, à la différence des premiers aspects susnommés, la relation extérieure n'est pas seulement envisagée sous l'ordre de la soumission ou de la déviance et par conséquent, dans une perspective passive et fonctionnaliste. Au contraire, le psychosociologue, désireux de démontrer l'existence d'une influence réciproque, insiste sur le fait que la « minorité active possède ses propres positions, son cadre, ses visées qu'elle propose comme une solution de rechange ». Dès lors, adoptant des positions oscillant entre le conflit et la volonté d'apaisement, celle-ci apparaît comme un facteur de changement social⁴.

¹ ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du siècle...*, p. 6.

² CHAREYRE Philippe, « Démographie et minorités protestantes », *BSHPF*, 153/4, 2002, p. 867-889.

³ BAUBÉROT Jean, ZUBER Valentine, *Une haine oubliée : l'antiprotestantisme avant le « pacte laïc » (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 297.

⁴ MOSCOVICI Serge, *Psychologie de la minorité active*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, 225 p.

Au lendemain de la Révolution, « le triomphe de la liberté de conscience » en France¹ modifie les rapports minorité/majorité qui ne se limitent plus à une simple dialectique protestants/État catholique, notamment en raison du développement de la sécularisation. Phénomène sociétal, cette dernière notion, qui « n'est autre chose que l'impact de la modernité sur la religion ou plus exactement sur la configuration traditionnelle des rapport entre la religion et la société », se manifeste par une émancipation progressive des individus vis-à-vis de la religion, qui devient dès lors un fait privé parmi d'autres². Elle englobe notamment les processus de laïcisation, aspects juridico-politiques et institutionnels définis par Jean Baubérot sous la notion de « seuils » chronologiques. Le premier, dans le cas français, correspond à la période 1789-1804 au cours de laquelle les pouvoirs publics retirent « à la religion ses aspects englobants pour en faire une institution parmi d'autres de la société chargée, sous un certain contrôle de l'État, d'assurer à la population des 'secours religieux' et une certaine moralisation sociale » tandis que le second (1880-1905) parachève la « désinstitutionalisation » de la religion par l'État qui affirme alors sa neutralité et garantit le libre-exercice des cultes³. Dans le cadre de cette analyse, l'auteur précise que les mutations ne sont pas exclusivement institutionnelles et que la légitimité et l'autorité morale de la religion sont également remises en question⁴.

Entre ces seuils s'affirme un pluralisme religieux : Napoléon Bonaparte, soucieux d'encadrer les institutions religieuses, accorde par les Articles du 18 germinal an X (8 avril 1802) au protestantisme le statut de confession reconnue, mettant un terme à plus d'un siècle de clandestinité et de persécutions, et le place sur un pied d'égalité règlementaire avec le catholicisme. Néanmoins, ce régime concordataire ne respecte pas les grands principes de l'organisation ecclésiastique des Églises réformées, notamment il ne permet pas l'existence des synodes nationaux qui auraient contribué à mieux les structurer. La communauté réformée doit donc

¹ BOUTRY Philippe, « Le triomphe de la liberté de conscience et la formation du parti laïc », LE GOFF Jacques et RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, t. 3 dirigé par Philippe Joutard, *Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine*, Paris, Le Seuil, rééd. 2001, p. 138-156.

² HERVIEU-LÉGER Danièle, « La religion des Européens : modernité, religion, sécularisation », DAVIE Grace, HERVIEU-LÉGER Danièle (dir.), *Identités religieuses en Europe*, Paris, La Découverte, 1997, p. 9-23.

³ BAUBÉROT Jean, ZUBER Valentine, *op. cit.*, p. 301. Du même auteur : *Le retour des Huguenots*, Paris/Genève, Le Cerf/Labor et Fides, 1985, p. 301-302.

⁴ BAUBÉROT Jean, « Sécularisation et laïcisation », PELLISTRANDI Benoît, *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004 p. 17-36. Au cours de cette étude, l'auteur définit un troisième seuil de laïcisation qui débute en 1968 et qui n'était pas mentionné dans les ouvrages susmentionnés.

réinventer et réaffirmer son identité face à une Église catholique qui voit d'un mauvais œil ce rétablissement officiel et au sein d'une société majoritairement catholique et acquise progressivement à la sécularisation¹. Dans ces conditions, cette identité protestante, qui ne peut être énoncée et codifiée par une instance nationale, se décline en trois volets : l'image assignée aux protestants par les agents extérieurs (l'État, ses représentants, les institutions et la communauté catholiques), les discours de légitimation prononcés par les institutions protestantes (consistoires généraux) pour octroyer à la communauté un statut de minorité visible, et enfin, les propos émis par les élites protestantes, qui ont pour objectif affirmé de consolider la cohésion de la communauté². En France, le devenir des protestants, comme le montrent plusieurs études récentes³, repose, entre autres sur l'entretien d'une mémoire collective⁴, celle qui relate les persécutions connues durant les guerres de religion et la période du Désert, et entretient leur souvenir, au point que Philippe Joutard estime que « le rapport au passé est constitutif de l'identité huguenote »⁵.

Cette affirmation d'un passé commun se révèle d'autant plus nécessaire que, par sa conception « désacralisatrice » de la religion qui sépare l'Église visible de l'Église invisible, par l'affirmation du sacerdoce universel, le protestantisme favorise l'individualisme, entendu comme une démarche personnelle qui ne saurait toutefois se départir de toute forme collective de pratique, et admet, de fait, la pluralité en son sein⁶. Au XIX^e siècle, sous l'effet du Réveil, mouvement théologique issu du

¹ Les Articles organiques ne rétablissent pas le synode national et placent sous la tutelle de l'État les synodes provinciaux, privant ainsi les Églises réformées de leurs instances délibératives supérieures. Les Églises locales, bien qu'assemblées de base de l'Église réformée, ne sont reconnues qu'en 1852. Voir ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, 632 p. ; ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX^e siècle : les réformés de 1848 à 1870*, Paris/Genève, Labor et Fides, 1986, 1121 p.

² AVANZA Martha, LAFERTÉ Guy, « Dépasser la construction des identités ? Identification, image sociale et appartenance », *Genèse*, n° 61, 2005/4, p. 134-152. Ces auteurs mettent l'accent sur trois notions indissociables : d'une part l'identification en tant que processus de catégorisation par autrui, l'image sociale comme production de discours et de symboles par les élites dans un but de représentation externe, et d'autre part l'appartenance, c'est-à-dire la manière dont la communauté se conçoit en tant que groupe social constitué.

³ Voir notamment : SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 410 p.

⁴ HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, éd. critique de Gérard NAMER, Paris, Albin Michel, 1997, p. 97-142.

⁵ JOUTARD Philippe, « Identité huguenote, mémoire et histoire, une articulation de longue durée », *BSHPF*, t. 157, 2011/4 : n° spécial *Les musées protestants* dirigé par CABANEL Patrick et CARBONNIER-BURCKARD Marianne, p. 621-630.

⁶ WILLAIME Jean-Paul, *Sociologie du protestantisme*, Paris, Presses Universitaire de France, « Que sais-je ? », p. 10-30.

méthodisme anglo-saxon et du piétisme allemand prônant notamment un retour aux Écritures et une affirmation individuelle de la foi¹, se développent, en France, des cultes non-reconnus par l'État, comme le baptisme², le culte évangélique libre, le darbyisme, etc. Dès lors, la notion de pluralisme, soit l'ensemble des formes et des modalités de coexistence externes (relations avec les libres penseurs, l'Église et la majorité catholiques) et internes (rapports entre composantes) au protestantisme, devient centrale.

Un point de vocabulaire s'impose alors en raison du champ sémantique étroit du protestantisme et de l'utilisation de termes similaires, sources de nombreuses confusions : dans le cadre de ces travaux, l'appartenance à l'Église réformée sera, lorsque seront évoquées les querelles internes à cette Église à partir des années 1850 en Béarn, systématiquement précisée sous les noms de « libéraux » ou de « réformés évangéliques » en fonction du camp auquel l'individu ou le groupe étudié se rattache. Les membres des Églises évangéliques seront, quant à eux, nommés par les termes « d'évangéliques indépendants » ou « évangéliques libres », selon que cette communauté soit ou non associée à l'Union des Églises évangéliques (libres) de France. Les darbyistes, terme décrié par les membres de ce mouvement, pourront également figurer sous le nom d'Assemblée des Frères. Enfin, lorsque nous aurons à traiter de l'ensemble des mouvances protestantes, nous avons substitué au terme d'Églises, ceux de composantes, de congrégations ou de « dénominations ». Ce dernier vocable, utilisé par les protestants réformés dès le milieu des années 1840 pour désigner les autres mouvances protestantes construites pour l'essentiel sur un modèle congrégationaliste, est ensuite passé dans le vocabulaire de ces mêmes communautés. Il a depuis été conceptualisé par Ernest Troeltsch, Jean Séguy, H. Richard Niebuhr puis Sébastien Fath : il caractérise, dans son acception sociologique, « une Église ou un groupe d'Églises [...] ouverts sur le monde dans une relation de dialogue critique, et qui admettent (et souhaitent) un pluralisme religieux, un pluralisme d'Églises 'dénominationnelles', dans une logique de 'concurrence fraternelle' »³.

¹ WEMYSS Alice, *Histoire du Réveil, 1790-1849*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1977, 280 p.

² FATH Sébastien, *Une autre manière d'être chrétien en France. Socio-histoire de l'implantation baptiste (1810-1950)*, Genève, Labor et Fides, 2001, 1222 p.

³ *Idem*, p. 523.

Néanmoins, pour mieux comprendre le fait protestant au XIX^e siècle, notamment dans le cadre d'une de ses expressions, le recours à de nouvelles grilles d'analyse introduisant les notions contemporaines d'espaces, de réseaux et de pouvoirs, est nécessaire.

Espaces, réseaux et pouvoirs

Dans le cadre de nos travaux, l'espace est envisagé, dans le sillage de ceux de Xavier de Planhol et adaptés récemment à l'histoire religieuse par Nicolas Champ, sous une forme plurielle : il s'agit pour mieux comprendre les phénomènes de différencier « l'espace vécu, perçu et organisé »¹. Le premier est celui de la quotidienneté, le second renvoie aux « représentations mentales », tandis que le troisième est conçu comme un espace social qui englobe les deux premiers et donne naissance à un territoire ; celui-ci est alors défini selon Robert Hérin comme étant « à la fois le support en même temps que l'expression d'une identité collective forte dont les composantes coïncident, qui a ses lieux, ses temps forts, voire ses délimitations politico-administratives, qui est reconnue de l'extérieur, même si l'appropriation du territoire dans lequel elle s'enracine est contestée »².

Partant d'une telle définition, l'adoption d'une posture en partie locale devenait nécessaire pour appréhender l'ensemble de ces phénomènes et en cela, il s'agit d'inverser la perspective jusqu'ici adoptée par les historiens du protestantisme au XIX^e siècle. En effet, au contraire de l'histoire du catholicisme à l'époque contemporaine qui, durant quelques décennies, accorda une place de choix à la monographie diocésaine³, l'histoire du protestantisme, déconfessionnalisée, s'est construite dans le cadre d'analyses nationales, comme celles d'Émile-Guillaume Léonard, de Daniel Robert ou d'André Encrevé⁴. Les études de ces auteurs se veulent globalisantes et s'attachent, notamment à partir de faits locaux, à définir le devenir du

¹ CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public. Catholiques, protestants et anticléricaux en Charente-Inférieure au XIX^e siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-ouest, 2010, p. 18.

² HÉRIN Robert, « Identités et territoires. Provinces et Régions », MONDOT Jean, LOUPÈS Philippe (dir.), *Provinciales. Hommage à Anne-Marie Cocula*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 156.

³ LAGRÉE Michel, « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française », *Études d'histoire religieuse*, vol. 61, 1995, p. 9-45.

⁴ JOUTARD Philippe, « Un demi-siècle d'historiographie protestante », *BSHPF*, n° spécial : *150 ans de la SHPF*, t. 148/4, 2002, p. 1161-1175.

protestantisme réformé à l'échelle nationale¹. Par la suite, les recherches, délaissant l'histoire institutionnelle et adoptant des postures transversales, se sont concentrées, soit sur les phénomènes de coexistence confessionnelle², soit sur des aspects religieux ou politiques plus précis tels que le christianisme social³ ou l'implication des protestants dans les débuts de la Troisième République⁴, soit sur des phases cruciales de l'existence de cette minorité confessionnelle comme notamment la séparation des Églises et de l'État⁵. L'histoire des Églises évangéliques libres a été jusqu'à présent conduite, dans une moindre mesure, autour d'un cadre national, notamment à travers l'étude de l'Union à laquelle elles participent⁶. Néanmoins, la structure congrégationaliste, et donc locale, de ces Églises nécessite d'étudier, à grande échelle, leurs modalités d'implantation, leurs modes de fonctionnement ainsi que la diffusion de ces modèles. Il en va de même pour les Assemblées des Frères, dont l'histoire à l'échelle nationale reste encore à écrire, mais qui bénéficie néanmoins de quelques études locales⁷.

Pour autant, l'histoire du protestantisme français au XIX^e siècle n'est pas dénuée de toute perspective locale, bien que cette posture soit rarement adoptée dans le cadre de thèses⁸. Celle-ci est généralement plus propice à la rédaction d'articles ou de mémoires universitaires, dont il serait trop long d'établir ici la liste exhaustive,

¹ LÉONARD Émile-Guillaume, *Histoire générale du protestantisme*, t. 3 : *Déclin et renouveau*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 (1^{ère} éd. 1964), 784 p. ; ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, 632 p. ; ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX^e siècle : les réformés de 1848 à 1870*, Paris/Genève, Labor et Fides, 1986, 1121 p. Du même auteur, voir également : *Les protestants en France de 1800 à nos jours, histoire d'une réintégration*, Paris, Stock, 1985, 281 p. ; *L'expérience et la foi. Pensée et vie religieuse des huguenots au XIX^e siècle*, Genève, Labor et Fides, 2001, 423 p.

² SACQUIN Michèle, *Entre Bossuet et Maurras. L'antiprotestantisme en France de 1814 à 1870*, Paris, École des Chartes, 1998, 526 p. ; BAUBÉROT Jean, ZUBER Valentine, *op. cit.*, 332 p.

³ BAUBÉROT Jean, *Un christianisme profane ?*, *Royaume de Dieu, Socialisme et Modernité culturelle dans le périodique « chrétien-social » L'Avant-Garde (1899-1911)*, Paris, PUF, 1978, 295 p.

⁴ ENCREVÉ André, RICHARD Michel (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République*, n° du BSHPF, t. 125/5, 1979, 749 p. ; CABANEL Patrick, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 282 p.

⁵ SENGEL Catherine, *La Séparation des Églises et de l'État. Une chance pour le protestantisme français*, Mémoire, École des Chartes, Paris, 1992. 2 vol., XIX-335 p.

⁶ BATY Claude, *Les Églises évangéliques libres 1849-1999*, Valence, L.L.B., 1999, 362 p.

⁷ MAILLEBOUIS Christian, *Influences darbystes au Mazet-Saint-Voy, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle*, Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, 2003, 63 p.

⁸ PACTEAU DE LUZE Séverine, *Les protestants de Bordeaux (1852-1877)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, sous la direction de Georges Dupeux, Université de Bordeaux 3, 1975, 640 p. ; WALH Alfred, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade. 1871-1939*, 2 vol. Coprur, Strasbourg, 1980, 1321 p.

portant sur une Église locale ou sur un aspect particulier du protestantisme comme ceux évoqués ci-dessus¹. Surtout, ces études ne s'intéressent, la plupart du temps, qu'aux seules Églises réformées et négligent la coexistence de plusieurs communautés protestantes dans un même espace. Aussi, l'échelle locale peut se révéler encore fructueuse comme le soulignent Patrick Harismendy ou Patrick Cabanel, puisque de multiples pistes demeurent encore aujourd'hui inexplorées, comme par exemple « les mécanismes délibératifs » et leur incidence sur les communautés protestantes, mais aussi « l'étude des controverses intra-protestantes dépassant la seule opposition évangéliques/libéraux »². Cette entreprise se révèle d'autant plus nécessaire que les Articles organiques qui régissent le culte protestant bouleversent l'organisation presbytéro-synodale des Églises réformées. En effet, la loi organique, en les privant de leurs synodes et en imposant un découpage administratif en contradiction avec celui des anciennes Églises, fait du consistoire, l'instance régulatrice par excellence de ces nouvelles Églises³. À défaut d'instances normatives régionales et nationales, l'Église consistoriale est donc le lieu où se construisent quotidiennement les discours régulateurs et mémoriels adressés aux fidèles. C'est par conséquent à ce niveau que se structure l'espace organisé par les élites et vécu par l'ensemble de la communauté réformée.

Cependant, l'adoption d'une posture strictement locale présente un certain nombre de risques ou d'insuffisances, qui ne sont d'ailleurs pas propres à l'histoire religieuse. Dès 1966, Jacques Rougerie s'interrogeait sur la pertinence du choix des départements comme échelle d'analyse⁴. Par la suite, Jean Baubérot et Claude Langlois ont souligné les limites de la monographie diocésaine et donc du découpage départemental tel qu'il se pratiquait dans le cadre de l'histoire du catholicisme : une

¹ Voici quelques exemples : BAUBÉROT Jean, « L'implantation du protestantisme en Limousin au XIX^e siècle. Un phénomène de religion populaire », *Actes du 102^e congrès national des Sociétés savantes (Limoges), section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, CTHS, 1977, t. 1, p. 311-329 ; CHOLVY Gérard, « Une minorité religieuse dans le Midi au XIX^e siècle : les protestants de l'Hérault », *BSHPF*, t. 121/1, 1975, p. 26-51 ; HOLLARD Claude-France, « Conflit de pouvoirs en Vaucluse dans l'Église réformée concordataire », *BSHPF*, t. 144/3, 1998, p. 617-646 ; KRUMENACKER Yves, « Les protestants de Lyon sous le Consulat et l'Empire », ZINS Ronald (dir.), *Lyon sous le Consulat et l'Empire*, Reyrieux, Éditions Horace Cardon, 2007, p. 121-151, etc...

² HARISMENDY Patrick, « Les institutions consistoriales (XIX^e siècle) », *BSHPF*, Tome 148/4, 2002, p. 976. Voir également dans le même volume : CABANEL Patrick, *Quelle histoire régionale pour le protestantisme français ?*, p. 1137-1161.

³ ENCREVÉ André, *L'Expérience et la foi...*, p. 21.

⁴ ROUGERIE Jacques, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Annales ESC*, 1966/1, p. 178-193.

telle approche encourage le chercheur « à surévaluer le cadre administratif » au détriment de certains aspects de la vie religieuse. Elle ne fournit pas, par ailleurs, un cadre propice à la comparaison des phénomènes locaux et à leur insertion dans un vaste ensemble¹.

Face à ces limites et à la nécessité d'appréhender les différents aspects du protestantisme français, à l'instar de Jacques Revel, varier la focale d'analyse nous a semblé indispensable². Outre l'échelle départementale induite par les statuts administratifs des Églises réformées, trois autres échelons ont été retenus. Celui du village permet d'appréhender la coexistence quotidienne, c'est-à-dire l'ensemble des sociabilités existant entre les membres de chaque communauté confessionnelle. En effet, si les rapports institutionnels entre les Églises protestantes et catholiques sont rendus intelligibles par la consultation des registres de délibérations des consistoires et des archives publiques, plus rares sont celles qui concernent les individus, car, dans leur grande majorité, ces archives ne conservent que la mémoire des crises et des conflits. Le choix de la microhistoire d'une société multiconfessionnelle paraît alors adapté : à l'échelle d'un village, d'une petite communauté, l'étude des individus dans l'ensemble cohérent que sont les structures sociales nous permet de comprendre la place de la partition religieuse au sein des sociabilités et sa traduction dans l'espace. L'adoption de cette échelle est indispensable et pertinente pour la compréhension des relations entre les différentes composantes protestantes, puisque certaines dénominations, comme les darbystes, sont exclusivement régies par des congrégations locales. Il convient également de s'intéresser aux interactions entre les Églises locales, les Églises consistoriales et les instances nationales supposées créer une cohésion en l'absence de synodes nationaux, telles que les Sociétés bibliques ou d'évangélisation et autres commissions fondées dans ce but durant la première partie du XIX^e siècle³, tandis que la seconde moitié du siècle est marquée, au lendemain du schisme de 1872,

¹ BAUBÉROT Jean, LANGLOIS Claude, « Problèmes et propositions », Mayeur Jean-Marie (dir.), *L'histoire religieuse de la France (19^e-20^e siècles) : problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 203-204.

² REVEL Jacques, « Micro-analyse et construction du social », in REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil-Gallimard, 1996, p. 17.

³ ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 419-447 ; BAUBÉROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX^e siècle : la Société évangélique de 1833 à 1883*, Thèse de doctorat 3^e cycle présentée devant la faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1966.

par l'organisation de synodes provinciaux et généraux officiels¹. En dehors des institutions protestantes, une telle posture facilite la mesure de l'influence des protestants dans la sphère sociale, économique, voire politique. Enfin, parce que le Réveil, mouvement théologique majeur au XIX^e siècle, n'est pas exclusivement français et ne se propage en France que grâce à l'action de Sociétés évangéliques étrangères, mais aussi parce que, dans son sillon, sont fondées des Sociétés de missions françaises, dont l'objectif assumé est d'évangéliser le monde païen et des terres catholiques, un intérêt tout particulier doit être porté à l'échelle internationale².

Ces imbrications visibles dès les premiers abords laissent supposer l'existence de « réseaux », soit tels que les conçoit la sociologie, l'ensemble des liens et relations qu'entretiennent des individus, les formes de régulations qu'ils induisent, ainsi que leurs effets sur les comportements individuels³. Dans le cadre de cette thèse, ils seront parfois abordés sous leur acception métaphorique, tandis que, lorsque les sources nous le permettront, nous tenterons de les formaliser par le biais de l'analyse de réseaux, afin de mieux appréhender les liens, mais aussi les non-liens existant entre des individus et/ou des groupes, des institutions⁴. Ces rapports n'étant pas systématiquement réciproques et pouvant induire une relation d'autorité, le recours à la notion de pouvoir, utilisée ici dans sa conception wébérienne, permet d'appréhender l'ensemble des tensions existant entre la minorité et la majorité, mais aussi au sein de la minorité⁵.

De la pertinence de l'étude du protestantisme sud-aquitain

Pour expérimenter une telle démarche, le choix du Sud aquitain nous a paru pertinent à bien des égards. Dans cette région, le protestantisme y est, comme dans la majeure partie du territoire français, extrêmement minoritaire : entre 1,1 et 1,25 % de la population totale du département des Basses-Pyrénées où les isolats sont les plus nombreux, soit bien en-deçà de la moyenne nationale. En 1802, le cadre administratif

¹ HARISMENDY Patrick, *Le Parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés français au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 438 p.

² ZORN Jean-François, *Le grand siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala-Les bergers et les mages, 1993, 791 p.

³ MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004, p. 1.

⁴ LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 52/2, avril-juin 2005, p. 88-112.

⁵ HERVIEU-LÉGER Danièle, WILLAIME Jean-Paul, *Sociologies et religion, approches classiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 59-111.

au sein duquel les protestants réformés évoluent est des plus classiques puisqu'il correspond à un espace équivalent à celui d'un bon nombre d'Églises consistoriales. En effet, conformément aux Articles organiques du 18 germinal an X, l'Église consistoriale d'Orthez, créée en 1803, recouvre l'ensemble des Basses-Pyrénées et est divisée à l'origine en quatre sections placées sous l'autorité d'un consistoire général. Cependant, à la suite du décret du 26 mars 1852, son ressort s'accroît des Landes et des Hautes-Pyrénées. Présidant aux destinées des communautés de l'ensemble du Sud aquitain, elle prend alors une véritable vocation régionale.

Par ailleurs, et il s'agit là de l'une des spécificités des protestants béarnais, ces communautés, et surtout leurs élites, portent en elles la mémoire d'une histoire, notamment celle plus glorieuse d'un temps où le protestantisme fut en Béarn, la religion de l'État. En 1571, au terme d'un processus débuté en 1560-1561 par la conversion de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et vicomtesse du Béarn depuis 1555, cette enclave sise entre la France et l'Espagne catholiques devient, sous l'impulsion de la souveraine et avec l'aide du réformateur lausannois Pierre Viret, un État protestant. Ce statut de la confession réformée, parachevé par la promulgation des Ordonnances ecclésiastiques du 26 novembre 1571, perdure après la mort de Jeanne d'Albret survenue le 9 juin 1572¹. Sa fille Catherine de Bourbon, régente lors des absences de son frère, Henri, parti à la conquête du royaume de France, participe ensuite à la pérennisation du protestantisme béarnais en tant que religion de l'État². L'accession au trône et l'abjuration d'Henri III de Navarre, devenu Henri IV, bouleverse cet état des choses. En 1599, l'édit de Fontainebleau, première étape d'un processus inversé, rend aux catholiques la liberté de conscience³ avant qu'en 1617, l'édit de mainlevée ne restitue à l'Église romaine les biens confisqués en 1569. Enfin, sous Louis XIII, le Béarn est annexé à la France en 1620, au terme d'une expédition

¹ CHAREYRE Philippe, *La construction d'un État protestant. Le Béarn au XVI^e siècle*, Pau, CEPB, 2010, 102 p. et « "Le petit Genève de Pau" ou l'Église réformée de Béarn-Navarre au temps de Marguerite de Valois », *La cour de Nérac au temps de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois*, Actes du colloque international de Nérac des 28-29 mai 2010, Association des Amis d'Agrippa d'Aubigné et l'Université de Bordeaux 3, Catherine MAGNIEN et Véronique FERRER (dir.), collection « Albineana » n°24, Champion, à paraître.

² GRINTCHENKO Marie-Hélène, *Catherine de Bourbon (1559-1604), influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste*, Paris, Champion, 2009, 1066 p.

³ DESPLAT Christian, « Édit de Fontainebleau du 15 avril 1599 en faveur des catholiques du Béarn », *Revue de Pau et du Béarn*, 1984-1985, p. 17-41.

militaire¹. L'ancienne vicomté devient alors « une terre d'expérimentation de la Révocation »².

Outre ces aspects institutionnels et historiques, l'intérêt de cette région réside également dans la multiplicité des cadres géographiques qu'elle permet d'analyser : aux plaines du Nord-ouest du Béarn, centre névralgique du protestantisme sud-aquitain, où se côtoient des communautés rurales et urbaines, il convient, tout d'abord, d'adjoindre les montagnes pyrénéennes où résident une communauté protestante rurale et isolée, du moins géographiquement. Au cours du siècle, les Pyrénées deviennent un haut-lieu du tourisme thermal et attirent, l'hiver dans le piémont, à Tarbes et à Pau, l'été en montagne, des touristes venus de la capitale, mais aussi bon nombre d'Anglais et d'Américains, qui participent activement au développement du protestantisme local³. Dans une bien moindre mesure, en raison des flux migratoires et des activités économiques, le protestantisme se déploie sur la côte atlantique, à Bayonne et à Biarritz.

Le choix du Sud aquitain se justifie également par la richesse des sources, institutionnelles et familiales produites par les communautés protestantes locales qui ont été préservées et rassemblées. Les archives du consistoire d'Orthez et des Églises locales sont actuellement conservées par le Centre d'étude du protestantisme béarnais, aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques. Les Églises évangéliques et les Assemblées des Frères sont plus difficiles à saisir en raison de l'absence de sources institutionnelles locales. Cette lacune peut être cependant comblée, pour les Églises libres, par les rapports envoyés à l'Union des Églises évangéliques de France, dont elles dépendent en partie. En revanche, rares sont les documents que nous avons pu dépouiller sur le darbyisme. Aux quelques lettres de John-Nelson Darby adressées à des Béarnais et publiées dans *Le Messager évangélique*, il convient d'adjoindre des documents provenant des autres Églises. Ces sources indirectes ne nous permettent donc pas de dresser un tableau complet de cette mouvance protestante. Au-delà des archives ecclésiastiques, de nombreux documents émanant de pasteurs ou de membres

¹ CASTAGNET Véronique, « Clergé protestant et clergé catholique face à la souveraineté de Béarn (XVI^e-XVII^e siècles), *Parlement[s]*, 2010/3, p. 30.

² CHAREYRE Philippe, « Le Béarn, terre d'expérimentation de la Révocation », *Lengas*, 34^e année, n° 70, 2011, p. 13-30.

³ TUCOO-CHALA Pierre, *Pau, Ville anglaise*, Pau, Librairie des Pyrénées et de Gascogne/Princi Néguer, rééd. 1999, 243 p. ; DULOUM Joseph, *Les Anglais dans les Pyrénées*, Lourdes, Éditions Les Amis du Livre pyrénéen, 1970, 648 p. ; CHADEFAUD Michel, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Numéro spécial des *Cahiers de l'Université*, 1987, 1010 p.

éminents des communautés protestantes ont été également étudiés dans le cadre du CEPB¹, qui dispose de nombreux fonds familiaux, et à la BPF à Paris. Celle-ci conserve notamment la correspondance de Jacques Reclus, pasteur de l'Église évangélique d'Orthez, ainsi que les archives personnelles de Joseph Nogaret, pasteur de Bayonne, et de Charles-Louis Frossard. Enfin, dès la lecture des registres consistoriaux, nous avons pris conscience de l'existence de réseaux internationaux d'évangélisation. Il nous a alors paru opportun d'ouvrir nos recherches aux Sociétés d'évangélisation anglaises et suisses qui ont participé à la diffusion du protestantisme dans le Sud aquitain. Pour cela, les archives de la Société continentale de Londres et de la Société évangélique de Genève ont été dépouillées et analysées.

Malgré l'ampleur des archives protestantes, il aurait été hasardeux de ne pas s'intéresser à celles des autorités publiques. Au contraire des Landes et des Hautes-Pyrénées, l'histoire religieuse du XIX^e siècle souffre, dans les Pyrénées-Atlantiques, d'une lacune importante. En effet, l'incendie des archives départementales et de la préfecture, survenu en 1908, prive les chercheurs de la presque totalité de la série V². La série M a elle aussi été extrêmement touchée par cet incident. Il nous a alors été d'autant plus nécessaire de consulter la série F¹⁹ des Archives Nationales, qui réunit l'ensemble des documents administratifs envoyés par les Églises concordataires aux autorités centrales ou produits par ces dernières. Les archives des sous-préfectures et municipales nous ont été, quant à elles, d'une aide précieuse pour comprendre les rouages locaux qui président aux relations entre les protestants et les autorités locales. Complétées par l'étude des cadastres, elles nous ont permis de mieux appréhender les rapports à l'espace et de mettre en évidence l'existence de territoires particuliers.

Les archives exclusivement catholiques n'ont pu être dépouillées en raison des refus de l'évêché de Bayonne de nous laisser y accéder. Aussi, il nous a fallu nous contenter des mentions des relations interconfessionnelles dans les archives publiques et protestantes, mais en gardant à l'esprit que celles-ci ne mentionnent généralement que les conflits. Quelques études historiques publiées par des clercs catholiques, les bulletins diocésains³ et la bibliographie, certes ténue, sur l'histoire du catholicisme

¹ Fonds 60J des ADPA. Le CEPB a pour objectif de développer les études à partir des fonds collectés.

² En ce qui concerne les cultes non-catholiques, seuls des documents couvrant une période 1890-1905 ont été préservés.

³ *L'Écho religieux des Pyrénées et des Landes* (1870-1908), *Le Bulletin catholique des Pyrénées et des Landes* (1879-1885) ; *le Bulletin catholique du diocèse de Bayonne* (1885-1891).

contemporain dans les Basses-Pyrénées¹, nous ont permis de compléter quelque peu ces données. Plus dense est, en revanche, l'historiographie du diocèse de Tarbes-Lourdes pour le XIX^e siècle, l'intérêt des historiens ayant été attisé par l'importance des pèlerinages à la suite des apparitions mariales².

Enfin, la presse et diverses brochures imprimées constituent également un apport non négligeable. Certaines feuilles religieuses produites par les Églises réformées locales ou l'un de leurs pasteurs, telles que *Le Protestant béarnais* et *L'Avant-Garde*, ont été étudiées dans leur intégralité³. Par ailleurs, chaque œuvre publie des rapports annuels qui complètent la disparition de sources ou du moins, une partie de leurs lacunes. Ils nous ont ainsi permis d'appréhender les activités des Églises dans la sphère sociale et publique. Celles-ci ont également été perceptibles par la consultation de certains titres locaux ou régionaux, qui ont fait l'objet d'un dépouillement systématique afin de mesurer l'influence politique des protestants et l'importance des débats religieux dans le Sud aquitain⁴. D'autres titres, nationaux, n'ont, en revanche, été consultés que sur l'indication précise d'une archive ou d'un auteur contemporain⁵.

L'histoire du protestantisme en Béarn au XIX^e siècle n'est pas un terrain vierge, puisque, bien au contraire, elle a bénéficié de recherches dans les milieux

¹ Voir sur l'ensemble de l'Aquitaine : AGOSTINO Marc, « L'identité religieuse de l'Aquitaine contemporaine », COCULA Anne-Marie, FIGEAC Michel, GUILLAUME Sylvie, LOUPES Philippe (éd.), *Entre tradition et modernité, l'identité aquitaine. Mélanges offerts à Josette Pontet*, Bordeaux, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2007, p. 319-332 ; MOISSET Jean-Pierre, « Existe-t-il une Aquitaine religieuse de 1790 à nos jours ? », PONTET Josette, JOURDAN Jean-Paul, BOISSON Marie (éd.), *À la recherche de l'Aquitaine*, Pessac, CEHMC, 2002, p. 19-28. Sur l'histoire du catholicisme dans les Basses-Pyrénées : TAUZIA Pierre, *Aspects du Ralliement dans les Basses-Pyrénées*, thèse de doctorat de 3^e cycle en histoire contemporaine sous la direction de Georges Dupeux, 1975, Université Bordeaux III, 590 p.

² Voir notamment LAFFON Jean-Baptiste, *Le diocèse de Tarbes et Lourdes*, Paris, Letouzey & Ané Éditeurs, 1971, p. 105-189 ; HARRIS Ruth, *Lourdes. La grande histoire des apparitions, des pèlerinages et des guérisons*, Paris, Éditions Jean-Claude Lattès, trad. française : 2001, 593 p. ; une thèse est actuellement en cours à l'UPPA sur l'évêque des apparitions : ASTRESSES Benjamin, *Bertrand Sévère Mascarou Laurence : un évêque ordinaire ? (1790-1870)*, sous la direction de Sylvaine Guinle-Lorinet.

³ *Le Protestant béarnais* est un périodique bimensuel publié par l'Église réformée d'Orthez à partir de 1882. Le journal *L'Avant-Garde*, dont le rédacteur en chef est Jean Roth, pasteur d'Orthez, est publié à une fréquence mensuelle à partir de 1899.

⁴ On fait l'objet d'un dépouillement systématique : *L'Union catholique* (1891-1896) *Le Patriote*, organe des catholiques ralliés (1896-1914) ; *Le Mémorial des Pyrénées* (1829-1923), *Le Mercure d'Orthez* (1837-1885), *L'Indépendant des Pyrénées* (1867-1944), *La Frontière du Sud-Ouest* (1901-1914).

⁵ À titre d'exemple, nous pourrions citer *Le Figaro*, *Les Archives du Christianisme*, *Le Christianisme au XIX^e siècle*, *La Foi*, etc. Voir l'inventaire des sources imprimées.

associatifs et universitaires. En effet, les Églises réformées béarnaises ont déjà fait l'objet d'une monographie écrite, en 1963, par Marc Forissier, alors pasteur de Tarbes¹. Si cet ouvrage est riche en informations, la chronologie paraît parfois hasardeuse. Certains événements sont reconstitués de manière anarchique dans l'unique but de démontrer le développement d'une communauté unie. Les schismes évangéliques et libristes sont notamment passés sous silence. Par ailleurs, depuis la création du CEPB en 1987 par Suzanne Tucoo-Chala, divers historiens œuvrent à la connaissance de cette minorité confessionnelle. Parmi les nombreuses recherches publiées, notamment dans le cadre d'un bulletin biannuel, par cette association qui rassemble universitaires, érudits et passionnés, deux ouvrages ont particulièrement attiré notre attention. En 1996, les actes d'un colloque organisé l'année précédente, ont été publiés à Orthez sur *le protestantisme au XIX^e siècle dans les pays de l'Adour*. Malgré les nombreuses communications qui ont toutes trait au XIX^e siècle, certains thèmes n'y sont pas abordés². Il en est de même pour l'ouvrage *Nouvelles pages sur l'histoire du protestantisme béarnais*, publié en 1998, qui est une compilation en deux tomes de différents articles parus dans le bulletin du CEPB ou de la *Revue de Pau et du Béarn*, permettant de percevoir sur la longue durée l'évolution générale du protestantisme sud-aquitain³. À ces deux livres, il convient d'ajouter quelques articles ou chapitres d'ouvrage, écrits principalement par Suzanne Tucoo-Chala⁴, Pierre Hourmat⁵ ou Philippe Chareyre⁶, qui ont souvent été à l'origine même de certains de nos questionnements. D'autres historiens se sont également intéressés à des figures majeures du protestantisme béarnais, telles que Félix Pécaut, en raison de leur

¹ FORISSIER Marc, *Histoire de la Réforme en Béarn*, 2 tomes, Tarbes, Éditions d'Albret, 1951, et *Les Églises Réformées en Béarn*, Tarbes, Éditions d'Albret, 1963 ; *Le protestantisme en Bigorre (1548-1848)*, Tarbes Éditions d'Albret, 1946, 110 p. ; *Quatre cents ans d'histoire protestante à Bellocq. Histoire de l'Église réformée de Bellocq*, Tarbes, Éditions d'Albret, 1963, 22 p. ; Émilien Frossard, *apôtre des Pyrénées (1802-1881)*, Tarbes, Éditions d'Albret, 1946, 236 p.

² TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Le protestantisme dans les Pays de l'Adour au XIX^e siècle*, n° spécial du BSHPPF, actes du colloque d'Orthez (1995), t. 142/4, 1996, p. 513-901.

³ TUCOO-CHALA Suzanne, CHAREYRE Philippe (éd.), *Nouvelles pages d'histoire sur le protestantisme béarnais*, Pau, CEPB, 1998, 2 vol., 697 p.

⁴ TUCOO-CHALA Suzanne, *L'Église protestante d'Orthez (XVI^e-XX^e siècles)*, Pau, CEPB, 1990, 24 p. ; *L'Église protestante de Pau (XVI^e-XX^e siècles)*, Pau, CEPB, 1993, 59 p. ; *Le protestantisme à Bayonne. Cent-cinquantième du temple de Bayonne*, Pau, CEPB, 2001, 117 p.

⁵ Voir notamment : HOURMAT Pierre, « Protestants et protestantisme dans le département des Basses-Pyrénées au temps de la Restauration (1814-1830) », *BCEPB*, n° 22, 1997/2, p. 16 ; « Les rapports entre catholiques et protestants dans les Basses-Pyrénées de la Révolution à la Restauration », TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *op. cit.*, p. 629-651.

⁶ CHAREYRE Philippe, « Osse-en-Aspe : l'illusion d'une Cévennes pyrénéenne », *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 381-396.

implication dans l'affirmation de la République laïque¹. À l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, sous la direction de divers historiens, de nombreux mémoires de maîtrise ou de DEA de qualité inégale traitent également de la question du protestantisme béarnais au XIX^e siècle. En raison du temps imparti à ce type de travaux, ils ne traitent généralement que de l'organisation d'une Église locale et de sa vie quotidienne². Les biographies de quelques pasteurs ou de familles protestantes locales ont aussi été écrites³. Finalement, peu de ces mémoires abordent une analyse comparative entre les Églises et, lorsque c'est le cas, celle-ci se borne généralement à un thème précis, tel que l'école ou un mouvement religieux⁴. En somme, malgré une historiographie dense et diversifiée qui constitue un sérieux appui pour notre recherche, celle-ci demeure morcelée et particulière.

Il convenait dès lors d'entreprendre un travail de plus grande ampleur, à même de saisir les mouvements généraux qui ont présidé au devenir des protestants du Sud aquitain, de l'insertion de ceux-ci dans un ensemble plus vaste, en se focalisant essentiellement sur les modalités de réintégration et de coexistence externe et interne de cette « minorité active ».

Cette analyse sera traitée sous trois angles qui constituent autant de dynamiques. Le premier, essentiellement institutionnel, se concentre sur le rétablissement des Églises réformées dans le cadre du régime concordataire, le développement de cultes protestants non-reconnus et les relations entretenues par les

¹ CARRIVE Lucien, « Sur la famille et la jeunesse béarnaises de Félix Pécaut : souvenirs de Berthe Carrive, sa fille », *BSHPF*, t. 129, 1983, p. 403-422 ; « Félix Pécaut d'après sa correspondance », *BSHPF*, t. 142/4, 1996, p. 855-881 ; « Extraits de la correspondance de Félix Pécaut relatifs à Orthez », *BCEPB*, 1998/2, n° 24, p. 8-14 ;

² MILHOA Jacques, *Pasteurs et protestants d'Orthez et de ses environs (1830-1890)*, TER d'Histoire, UPPA, 1999 ; FORASTE Denise, *L'Église réformée de la paroisse de Bellocq (1862-1905)*, TER d'Histoire, UPPA, 1996 ; DAGUERRE Jean-Marc, *1840-1906 : Soixante-six ans de protestantisme dans la paroisse de Sauveterre-de-Béarn*, TER d'Histoire, UPPA, 1988 ; LOEUL Céline, *La paroisse réformée de Salies-de-Béarn*, TER d'Histoire, UPPA, 1997 ; BONNET Nathalie, *Un demi-siècle de protestantisme à Pau (1863-1906)*, TER d'Histoire, UPPA, 1989 ; PRADOS Marie, *L'Église réformée de Tarbes-Bagnères (1848-1905)*, TER d'Histoire, UPPA, 2003 ; LANUSSE-CAZALÉ Hélène, *L'Église réformée d'Orthez (1781-1848)*, Master II histoire, UPPA, 2006.

³ PUCELLE-ALLARD Carine, *Jean Roth : un pasteur chrétien-social devant ses ouailles ?*, TER d'Histoire, UPPA, 1997 ; BARADAT Véronique, *Alphonse Cadier, réformateur de la communauté protestante paloise (1858-1899)*, TER d'Histoire, UPPA, 1992 ; ESPINOSA Laurence, *Eugène Casalis (1812-1891)*, TER d'Histoire, UPPA, 1990 ; SAUER Nathalie, *Les pasteurs en Béarn au XIXe siècle*, TER d'Histoire, UPPA, 2003.

⁴ GRENET Sophie, *L'enseignement primaire protestant du XIXe siècle au XXe siècle. Les écoles de Pau, Bellocq, Salies et Osse*, TER d'Histoire, UPPA, 1995 ; GEMMA Oroz, *Le Réveil et ses œuvres en Béarn au XIXe siècle dans l'évangélisation et l'enseignement primaire*, TER d'Histoire, UPPA, 1998.

diverses composantes du protestantisme sud-aquitain. Le second correspond, quant à lui, à la consolidation de celles-ci par le biais des œuvres charitables et éducatives, tandis qu'en parallèle, le tissu matériel nécessaire aux célébrations collectives et à la cohésion de la minorité se densifie. Enfin, la minorité protestante ne saurait être comprise sans l'étude des processus d'affirmation de la communauté au sein des institutions politiques, ainsi que dans sa volonté d'évangélisation.

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉGLISES PROTESTANTES :

INSTANCES NORMATIVES, DISSIDENCES

ET JEUX DE POUVOIRS

INTRODUCTION PARTIELLE

Comme l'affirme Patrick Harismendy, les Églises réformées de France reposent sur l'association de trois éléments indissociables : l'assemblée des fidèles, le pasteur qui ne joue aucun rôle d'intercession, et un temple, lieu de la rencontre des deux premiers éléments sans pour autant qu'il ne lui soit conféré une fonction sacrée, telle qu'elle peut être définie dans l'Église catholique¹. Annoncée par les persécutions croissantes qui précédèrent puis suivirent la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, la politique d'éradication de la dissidence religieuse engagée par l'État prive les assemblées de leurs pasteurs et de leurs temples. Commence alors une période qui s'étend sur plus d'un siècle, au cours de laquelle les protestants sont contraints à la clandestinité.

L'histoire des protestants au XIX^e siècle est donc, en premier lieu, celle d'une réintégration, dont le processus débute, en 1787, par la promulgation de l'édit de Tolérance, qui octroie aux non-catholiques un état-civil, et s'achève en 1802 par celle des Articles organiques, qui prévoient la création d'Églises consistoriales sur la base d'un seuil de 6000 protestants, mais passent sous silence les Églises locales et le synode général. Le cadre conféré aux Églises réformées par cette loi est intimement lié à celui accordé à l'Église catholique dans le cadre du concordat de 1801-1802 et en cela, traduit la volonté de Napoléon de limiter les pouvoirs et l'influence des assemblées délibératives, surtout celles catholiques, et de simplifier les structures des institutions protestantes². Cependant, en créant une nouvelle entité et en niant les instances locales et nationales traditionnelles des Églises réformées, l'État les prive de la faculté de réviser leurs textes normatifs. Ceux-ci, au nombre de deux, datent de

¹ HARISMENDY Patrick, « Église, temple et paroisse dans l'espace réformé », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 110/4, 2003, p. 139

² ROBERT Daniel, *Les Églises réformées...*, p. 73-74 ; ENCREVÉ André, *L'expérience et la foi...*, p. 19.

l'époque moderne. Le premier, la *Confession de foi des Églises réformées de France* dite de Paris-La Rochelle rédigée en 1559-1571, fixe un cadre de croyances et réunit l'ensemble des doctrines auxquelles adhèrent les fidèles, tandis que le second, la *Discipline ecclésiastique des Églises réformées de France*, est un texte dont les termes sont évolutifs et dont les dernières révisions datent de la période du Désert. Il encadre l'organisation des Églises réformées, règle les conditions matérielles et spirituelles de leur culte¹.

De fait, les Églises réformées se trouvent, en ces temps de reconstruction institutionnelle, dans une situation de confusion, sinon de fragilité, en proie aux tensions internes et à la dissidence. Appréhender ces formes de structuration des institutions protestantes, mais aussi les phénomènes d'affirmation et de reconnaissance de ce pluralisme, définir les espaces et saisir les modalités de coexistence et les points de tensions, constituent l'un des aspects centraux de notre recherche. Pour ce faire, il convient, tout d'abord, d'appréhender les contours de la minorité protestante, avant de s'intéresser aux limites du cadre concordataire et à son application locale. Celles-ci, associées à la présence de prédicateurs du Réveil et de mouvements anglo-saxons dissidents de l'Église anglicane, provoquent à partir des années 1830, le morcellement du protestantisme béarnais. Aux antagonismes nés de ces ruptures succèdent des tentatives de rétablissement d'une concorde protestante.

¹ ROUSSEL Bernard, « Le texte et les usages de la *Confession de foi des Églises réformées de France* d'après les Actes des synodes nationaux (1559-1659), FRAGONARD Marie-Madeleine, PERONNET Michel (éd.), *Catéchismes et Confessions de foi*, VIII^e colloque Jean Boisset, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, 1995, p. 31-63 ; ENCREVÉ André, *Les protestants français au milieu du XIX^e siècle...*, p. 77.

CHAPITRE 1

LES POPULATIONS PROTESTANTES DANS LE SUD AQUITAIN

Comme le souligne André Encrevé, les protestants ne constituent pas « un groupe social » homogène qui recouvrerait « une réalité socio-économique », mais davantage un ensemble de personnes dont le lien se résume essentiellement à un socle commun de croyances¹. Aussi saisir les contours numériques et géographiques de la minorité protestante, appréhender l'origine socio-professionnelle des individus qui la composent, mais aussi les structures et les cadres sociaux au sein desquels évolue cette communauté sont autant d'étapes préalables à sa compréhension, surtout lorsque celle-ci se conçoit comme une assemblée, une Église visible distincte du sacré.

Outre le fait qu'elle permet de comprendre l'hétérogénéité de la minorité protestante, l'interprétation de ces mesures vise, dans le sillage des travaux de Keith P. Luria sur le XVII^e siècle français, à saisir les frontières confessionnelles en dehors d'un cadre religieux, à la différence que cette coexistence s'effectue, au XIX^e siècle, sous un régime de liberté religieuse². Si le cadre concordataire tend à mettre sur un pied d'égalité les protestants et les catholiques, quelle place attribuent ces derniers à la minorité protestante dans la société ? La visibilité de celle-ci est-elle conforme à sa quantité numérique ? Dans le cas d'une réponse négative, quelles sont les structures et les modalités qui président à son rayonnement ? Au fond, se poser ces questions revient à s'interroger sur la place du critère confessionnel dans les espaces de la quotidienneté, voire de la confessionnalisation de ces espaces, et donc sur l'évolution des mentalités au cours du XIX^e siècle dans le Sud aquitain.

¹ ENCREVÉ André, *Les protestants français au milieu du XIX^e siècle...*, p. 13-14.

² LURIA Keith P., « Les frontières du sacré », *Chrétiens et sociétés*, n° 15, 2008, p. 8-29.

Diversité et dissémination des populations protestantes

Bien qu'essentielle, l'analyse statistique du poids numérique des protestants est extrêmement délicate, comme l'ont signalé de nombreux historiens¹, et s'avère d'autant plus difficile que leurs avis divergent sur la qualité des sources : lorsque Philippe Chareyre estime que le recensement de 1851 est la seule « statistique officielle à peu près fiable », André Encrevé s'en méfie fortement². Cette dernière opinion est partagée par Émile Poulat, qui décela, en 1956, les difficultés rencontrées lors de la réalisation ce dénombrement. Celles-ci sont d'ailleurs à l'origine de la décision des autorités publiques « de ne pas publier le tableau de la répartition des cultes par département »³. Dès lors, le sociologue en appelle à une analyse locale, déjà entamée par Émile-Guillaume Léonard⁴. Elle serait entreprise par la consultation et le dépouillement systématiques des listes nominatives conservées dans les municipalités ou les archives départementales. Pour les raisons invoquées plus haut, une telle démarche est impossible pour l'ensemble des Basses-Pyrénées. Les rares données en notre possession confirment d'ailleurs quelques inexactitudes⁵. Il nous faut, par conséquent, avoir recours tant aux données publiques que privées, fruit des assemblées consistoriales.

Une infime minorité

À l'instar de la Charente-Inférieure étudiée par Nicolas Champ, tenter une analyse globale de la population protestante sud-aquitaine au XIX^e siècle « relève de la gageure »⁶. L'origine de la source rend sujettes à caution les données qui en résultent : les Églises sont tentées d'exagérer les chiffres, alors que les pouvoirs

¹ Sur les recensements de la minorité protestante : ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX^e siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 60-65 ; POULAT Émile, « Les cultes dans les statistiques officielles en France au XIX^e siècle », *Archives des sciences sociales des religions*, 1956/2, p. 22-26 ; CHAREYRE Philippe, « Démographie et minorités protestantes », *BSHPF*, 153/4, 2002, p. 867-889 ; DARGENT Claude, « L'État et la difficile statistique de la religion : l'exemple des protestants dans les recensements en France au XIX^e siècle », *Population*, vol. 64, 2009/1, p. 215-232 ; CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public*, p. 34-35.

² ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 61 ; CHAREYRE Philippe, *op. cit.*, p. 889.

³ POULAT Émile, *op. cit.*, p. 22.

⁴ *Ibid.*, p. 25.

⁵ Les données des chefs-lieux d'arrondissement et des villes ont été publiées pour 1851 et 1861. Par exemple, à Pau, les « calvinistes » sont estimés à 90 en 1851 et à 870 en 1861 ; les « luthériens » à 403 puis à 73. Voir la publication en ligne de la *Statistique générale de la France* par le Centre de Recherche Historique : <http://acrh.revues.org/2890>

⁶ CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public...*, p. 38.

publics ont tendance à sous-estimer la présence protestante dans la région et, plus généralement, en France. Dès lors, il s'avère extrêmement difficile d'établir une logique et une cohérence générales aux variations de population observées, sinon de mettre en évidence les intérêts particuliers et les manipulations auxquelles se livrent les différentes institutions.

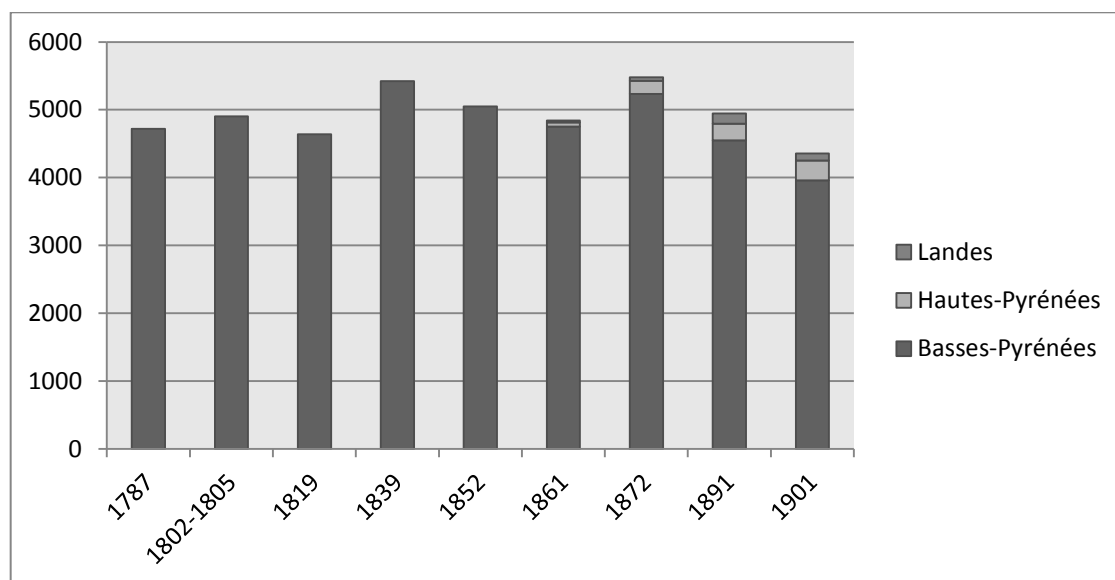


Figure 1: Évolution de la population protestante dans le Sud aquitain (1787-1905)¹

À la veille de l'édit de Tolérance de 1787, les autorités demandent aux protestants de recenser leur population². Ce premier dénombrement depuis la révocation de l'Édit de Nantes permet d'estimer les déperditions provoquées par les persécutions et la clandestinité. Alors que Philip Benedict estime à 25 000 le nombre de protestants en Béarn dans les années 1660-1670, ils ne sont plus que 4 742 en 1787³. Il est à noter que ce chiffre n'est probablement pas exact, puisque le registre des délibérations du consistoire d'Orthez mentionne le refus de certains de ses membres de se livrer à un tel exercice tant que les libertés de conscience et de culte n'auront pas été promulguées⁴. L'étude menée par Marie-Hélène Grintchenko sur les

¹ Origine des données : 1787 : consistoire ; 1802-1805 : chiffres Portalis cités par ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France*, Paris, PUF, 1959, p. 530 ; 1819 : autorités publiques (4868 selon le consistoire) ; 1839 : consistoire ; 1861 : recensement ; 1872 : recensement ; 1891 et 1901 : rapports d'Église (Églises réformées ; estimations qui ne comprennent que les membres de ces Églises).

² ADPA, C 637, dénombrement de la population protestante (1787).

³ BENEDICT Philip, *The huguenot population of France (1600-1685): the demographic fate and customs of a religious minority*, Philadelphia, The american philosophical society, 1994, p. 10.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/136, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 5/08/1787.

baptêmes protestants durant la période du Désert démontre que la restauration progressive d'un culte collectif et des institutions ecclésiastiques n'ont pas favorisé le prosélytisme et le développement numérique de la minorité en Béarn. Les chiffres révèlent, en effet, une lente et progressive diminution des baptêmes et des mariages, sous la pression des persécutions, entre 1756 et 1793¹. Philippe Chareyre estime même que « le développement de grandes assemblées a peut-être été un facteur de fonte des effectifs potentiels d'un protestantisme de clandestinité, d'accommodement et d'attente »².

Après une courte période de croissance aux lendemains de la reconnaissance officielle du culte, s'ensuit une période de relative stabilité entre les années 1800 et 1870. Les variations de population semblent être plus le fait des méthodes de recensement que d'une véritable diffusion du protestantisme dans les Basses-Pyrénées. Par exemple, les données de 1819 et de 1839 sont respectivement diminuées par les autorités publiques et surestimées par les assemblées consistoriales³. Il en est de même pour le recensement de 1861, qui ne comptabilise que 4750 protestants dans les Basses-Pyrénées, alors que nous possédons des données, émanant elles aussi des autorités publiques, pour 1852 et 1872 qui sont supérieures à 5000 protestants. Par la suite, si les chiffres augmentent, le consistoire, lors de la lecture des rapports annuels des Églises, s'étonne de cette croissance et s'interroge sur la fiabilité des données qui lui sont transmises par les pasteurs⁴. En 1893, le rapporteur, Maurice Constançon, pasteur de Baigts-de-Béarn, considère ainsi que les protestants dissidents n'ont pas à être comptabilisés dans des rapports qui ne concernent que les Églises réformées, et en appelle au minimum à une différenciation. Il termine son étude statistique en disant qu'« avec des chiffres si fantaisistes, il est impossible de rien conclure sur une augmentation ou une diminution de nos Églises réformées »⁵. La diminution significative au début du XX^e siècle peut être imputée à

¹ GRINTCHENKO Marie-Hélène, « Les baptêmes protestants en Béarn du Désert à la Révolution (1756-1793) », *Revue de Pau et du Béarn*, n° 28, 2000, p. 119-159. Elle avance les chiffres de 1560 baptêmes et 308 mariages entre 1756 et 1768 ; de 941 baptêmes et 252 mariages entre 1769-1781 ; de 941 baptêmes, 252 mariages entre 1782-1793.

² CHAREYRE Philippe, *op. cit.*, p. 874.

³ En 1819, les maires recensent 4639 protestants alors que le consistoire d'Orthez en dénombre 4868. En 1839, le chiffre avancé par l'assemblée consistoriale est de 5421 protestants, ce qui paraît un peu fantaisiste, puisque le consistoire dénombre 4986 protestants en 1844. Cf. ADPA, CEPB, 60J 50/69, 24/06/1844.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports annuels des Églises réformées, 1890.

⁵ *Idem*, rapport de 1893.

diverses causes. Tout d'abord, les données produites ne semblent plus recenser les libristes, les darbystes et les communautés protestantes britanniques¹. Dans une moindre mesure, des causes structurelles doivent être invoquées : le contexte socio-économique, défavorable à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, provoque l'exode rural et des flux migratoires vers les Amériques². La sécularisation de la société française a également une incidence directe sur les effectifs protestants, tout comme les mariages mixtes régulièrement décriés par les pasteurs réformés, car favorables généralement à la communauté catholique³.

Les protestants des Landes et des Hautes-Pyrénées ne sont, quant à eux, comptabilisés qu'à partir de 1852 et de leur rattachement à l'Église consistoriale d'Orthez. Seuls les protestants qui demeurent régulièrement dans ces lieux sont recensés par les autorités publiques, ce qui explique leur faible valeur dans les Hautes-Pyrénées. En effet, le protestantisme dans ces contrées est principalement le fait d'une population étrangère – surtout anglaise et écossaise – et d'une élite parisienne venues en villégiature dans les stations thermales.

Bien que les données soient approximatives, il importe de les comparer à la population totale des départements, afin d'avoir un premier aperçu du poids numérique de la population protestante. Les Basses-Pyrénées sont un département où la population catholique est très fortement majoritaire. Si l'on prend en compte les variations de population provoquées par les méthodes de recensement, il est possible d'envisager une estimation : les protestants ne représenteraient qu'1,1 à 1,25 % de la population totale.

¹ Il nous a été impossible de compléter ces données avec exactitude pour les darbystes. Pour les libristes, ils sont au nombre de 203 à Orthez et de 51 à Pau en 1901.

² Sur l'émigration basco-béarnaise aux Amériques (statistiques) : CHARNISAY Henri (de), *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, Pau, J&D Éditions, 1996, p. 105-124.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports annuels des Églises réformées.

	1802-1805	1839	1852	1872	1891	1901
Population totale	355 573	446 398	446 997	426 700	425 033	426 347
Population protestante	4903	5421	5048	5235	4551	4213 ¹
Valeur relative	1,38 %	1,21 %	1,13 %	1,23 %	1,07 %	0,99 %

Tableau 1 : Évolution de la population protestante dans les Basses-Pyrénées (1787-1901)²

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/75-82 ; *Statistique générale de la France* ; *Notices historiques de l'Union des Églises évangéliques (libres) de France*

Cette situation minoritaire est d'autant plus critique dans les Hautes-Pyrénées et les Landes. Dans ces départements, où la population totale diminue aussi fortement durant le XIX^e siècle, la minorité protestante est numériquement quasi-inexistante. Ce n'est qu'à la faveur d'une intense évangélisation et à l'érosion de la population générale que la proportion de protestants augmente très légèrement, avant de diminuer à nouveau dans le cas des Landes.

	1861	1872	1891	1901
Population totale	240 179	235 156	225 865	219 162
Population protestante	62	193	245	295
Valeur relative	0,03 %	0,08 %	0,11 %	0,13 %

Tableau 2: Évolution de la population protestante dans les Hautes-Pyrénées (1861-1901)

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/75-82 ; *Statistique générale de la France*

	1861	1872	1891	1901
Population totale	300 839	300 528	297 842	291 586
Population protestante	28	52	150	100
Valeur relative	0,009 %	0,017 %	0,05 %	0,03 %

Tableau 3: Évolution de la population protestante dans les Landes (1861-1901)

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/75-82 ; *Statistique générale de la France*

Le développement des stations thermales dans les Pyrénées est également l'un des facteurs de la progression du protestantisme, comme à Bagnères-de-Bigorre, à Cauterets, où dès le début de la seconde moitié du siècle, les protestants affluent et constituent une petite communauté. Il en est de même à Dax, dans les Landes, dont la

¹ Aux données fournies par le consistoire d'Orthez, nous avons ajouté les libristes de Pau et d'Orthez. Faute de source, les darbystes ne sont pas compris dans ce nombre.

² Lorsque l'année d'un dénombrement du consistoire ne correspond pas à celle d'un recensement des autorités publiques, nous avons pris en compte les données les plus récentes. À ce titre, les évaluations de 1802-1805 et de 1839 ne peuvent être considérées que comme des estimations. Cette remarque est valable pour l'ensemble des éléments qui suivent. Pour un tableau plus complet, voir annexe n° 1.

qualité des eaux, connue depuis l'antiquité, est redécouverte au XIX^e siècle, et qui se dote à partir de 1858, de « structures fonctionnelles d'envergure¹ ». Dans ces départements, le protestantisme est essentiellement un fait urbain (Tarbes², Mont-de-Marsan) et, malgré l'intense évangélisation, seules quelques rares micro-communautés rurales se constituent durablement et perdurent, une fois les visites des évangélistes moins régulières (Labastide-d'Armagnac dans les Landes³ ou Tarasteix dans les Hautes-Pyrénées⁴).

Dans l'ensemble du Sud aquitain, la présence protestante est donc très nettement inférieure à la moyenne nationale, puisque Philippe Chareyre estime qu'en 1851, les protestants représentent environ 2,1 % de la population et 1,34 % en 1872, après l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne⁵. Les protestants sud-aquitain ne constituent donc qu'une infime minorité. Cette fragilité numérique est tantôt renforcée, tantôt compensée par la répartition géographique des protestants, notamment dans le département des Basses-Pyrénées, où les isolats protestants sont les plus denses.

Un département bicéphale : les Basses-Pyrénées

En observant la méthode exposée par Nicolas Champ, il est possible d'étudier la répartition géographique des protestants⁶. Les données ont été obtenues grâce au croisement de deux sources : le recensement de population générale de 1851 et un dénombrement de l'Église consistoriale effectué, le 1^{er} janvier 1852, par les soins du

¹ CHADEFPAUD Michel, « La renaissance du thermalisme dacquois », *Études géographiques offertes à Louis Papy*, Bordeaux, Institut de géographie et d'études régionales/CEGET, 1978, p. 521-528.

² ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population protestante de Tarbes et de Bagnères-de-Bigorre (1889). 218 protestants sont recensés à Tarbes et 44 à Bagnères-de-Bigorre par le pasteur réformé Daniel Blanc.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/84, rapports de l'Église réformée de Mont-de-Marsan, 1892. Dans ce rapport, il évalue à 150 le nombre de protestants connus dans le département, auquel il adjoint des « auditoires » qu'il ne visite que rarement (environ 100 à Villeneuve-de-Marsan et un peu moins d'une centaine à Labastide-d'Armagnac). Nous ne les avons pas compris dans le nombre total car le pasteur Jourdan lui-même ne les assimile pas à des protestants.

⁴ LARBANÈS Pierre, *Témoignage d'une conversion (1883-1884)*, texte édité et préfacé par TUCOO-CHALA Suzanne, DARTIGUE-PEYROU Jean, DE LAFORCADE Aloys, Pau, CEPB, 1990, 54 p.

⁵ CHAREYRE Philippe, *op. cit.*. André Encrevé avance le pourcentage de 2.35 % en 1851 et 1.6 en 1872. Cf. ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 64.

⁶ CHAMP Nicolas, *op. cit.*, p. 35. Cependant, nous ne retiendrons pas la moyenne nationale qu'il évoque. Selon lui et sans qu'il ne le justifie, la proportion de protestants en France serait de 1,34 % en 1851 ; elle est en réalité de 2,1 % à l'échelle du territoire.

Consistoire d'Orthez (voir annexe n° 2)¹. Il en résulte que la population protestante est répartie de façon très inégale. Sur 561 communes existant à l'époque, les protestants ne sont présents que dans 89 d'entre elles, soit à peine 16 %.

Classe	Effectif	Classe	Effectif	Classe	Effectif	Classe	Effectif
0%	471	[1,1-2,1 %]	12	[10-20 %]	7	[40-50 %]	0
[0,1-0,5 %]	23	[2,1-5 %]	20	[20-30 %]	2	≥ 50 %	2
[0,5-1,1 %]	9	[5-10 %]	13	[30-40 %]	1		

Tableau 4 : La présence protestante par commune dans les Basses-Pyrénées en 1851-1852.

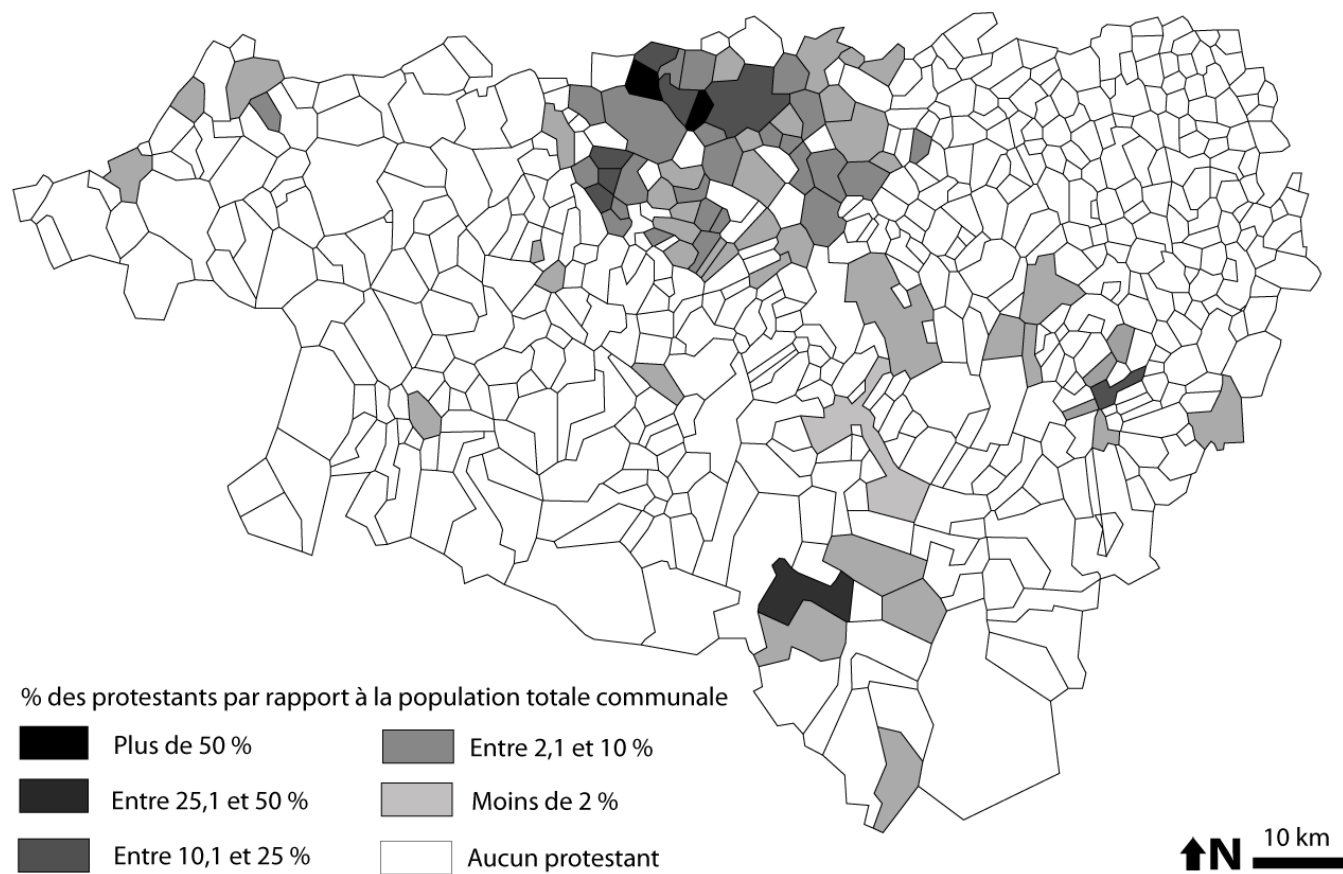
Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; *Statistiques générales de la France*.

Dans le tiers de ces communes (32), leur part est très nettement inférieure à la moyenne nationale et même départementale, alors que douze d'entre elles se situent entre la basse moyenne départementale et celle nationale. Quarante-cinq communes, soit la moitié, ont un taux de protestants supérieur ou très supérieur à la moyenne nationale, bien que ceux-ci ne soient majoritaires, en 1851, que dans deux d'entre elles (Bellocq, Salles-Mongiscard). L'analyse spatiale de la répartition de la population protestante fait apparaître la structure bicéphale du département des Basses-Pyrénées. En effet, lors de sa création en 1790, cette division administrative voit se confondre deux provinces, le Béarn et le Pays basque, aux identités et aux revendications très fortes, au point que Jean Micheu-Pouyou considère cette entité comme « quelque peu artificielle² ». Si sa fondation n'altère pas les relations entre les Basques et les Béarnais, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est réalisée contre leur gré³.

¹ CEPB, 60J 50/89, dénombrement au 1/01/1852 ; ADPA, série E dépôt, Orthez, 1 K 5, recensement de la population de la ville. Il a été réalisé à la demande du gouvernement. À cette date, les Hautes-Pyrénées et les Landes ne sont pas encore adjointes à l'Église. Malgré le court laps de temps entre ces deux recensements, nous pouvons noter, lorsque la comparaison est possible, quelques différences entre les deux listes : à Orthez, l'État dénombre 1249 protestants, alors que le consistoire n'en compte de 1216 au début de l'année 1852. À ce titre, nous ne considérons la proportion protestante de chaque commune que comme une estimation.

² MICHEU-POUYOU Jean, *Histoire électorale du département des Basses-Pyrénées sous la III^e et IV^e République*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1965, p. 34. Voir également : JOURDAN Jean-Paul, « La naissance du département des Basses-Pyrénées (1790) », *Bulletin SSLA Bayonne*, 1987, n° 145, p. 233-253.

³ *Ibidem*. Les Béarnais souhaitaient être rattachés à la Bigorre sur laquelle leurs vicomtes avaient régné, tandis que le Labourd, la Soule et la Basse-Navarre, au nom de l'uniformité de leur culture, souhaitaient former, à eux seuls, un département. Jean Micheu-Pouyou précise que le représentant basque à l'Assemblée constituante s'est écrié à l'annonce de la création des Basses-Pyrénées : « L'assemblage qu'on nous propose est physiquement et moralement impossible ».



Carte 1: Répartition géographique des protestants dans les Basses-Pyrénées (1851)
 Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; *Statistique générale de la France*

Au sein d'un même espace cohabitent ainsi deux cultures, deux langues, mais aussi deux histoires au cours desquelles la religion a joué un rôle fondamental¹. Face au Pays basque catholique, où la présence protestante se résume aux villes côtières (Bayonne, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz) et se trouve exclue de l'intérieur des terres à l'exception de quelques rares individus ou familles, celle-ci se révèle plus diffuse en Béarn, bien qu'elle demeure un fait extrêmement minoritaire.

Le protestantisme dans les Basses-Pyrénées est avant tout, au milieu du XIX^e siècle, un fait rural et disséminé, puisque 55,01 % de la population protestante de ce département est inégalement répartie dans 77 communes de moins de 2000 habitants.

	Nombre de communes	Nombre de protestants	Valeur relative
Villes (+ 2000 hab.)	12	2271	44,99%
Villages (- 2000 hab.)	77	2777	55,01%
Total	89	5048	100,00%

Tableau 5 : Répartition de la population protestante par type de commune (1851)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/88 ; *Statistique générale de la France*

La part urbaine reste néanmoins importante en 1851 et tend, dans la seconde moitié du siècle, au regard de l'évolution de chacune des communautés, à augmenter.

Par ailleurs, il est possible de distinguer trois types d'espaces : le Nord-Ouest de Béarn ; deux zones urbaines : Bayonne, Pau et leurs environs ; la vallée d'Aspe, qui apparaît comme l'exception pyrénéenne. Dans le reste du département, la présence protestante demeure un fait exceptionnel, voire totalement inexistant².

La présence protestante se concentre principalement dans l'arrondissement d'Orthez (4010 en 1851, soit 79 %). Ancrage traditionnel du protestantisme béarnais, le Nord-ouest du Béarn est la région où la communauté protestante a le mieux survécu au Désert – bien que paradoxalement elle en ait le plus souffert – probablement en raison de l'importance numérique et sociale de la minorité. Sans surprise, lorsque l'on étudie les valeurs absolues, les plus fortes concentrations, au début du siècle, s'observent dans les petites villes de cet arrondissement peu urbanisé : Orthez et Salies-de-Béarn. À Orthez, centre de l'Église consistoriale, la courbe de la population protestante suit assez grossièrement celle de la population totale (*voir annexe n° 3*).

¹ Sur le passé protestant du Béarn, voir notamment CHAREYRE Philippe, *La construction d'un État protestant, Pau*, CEPB, 2010, 102 p.

² À Mauléon, à Saint-Palais ou à Saint-Jean-Pied-de-Port, quelques protestants sont recensés tout au long du siècle, mais il ne s'agit qu'une ou deux familles tout au plus.

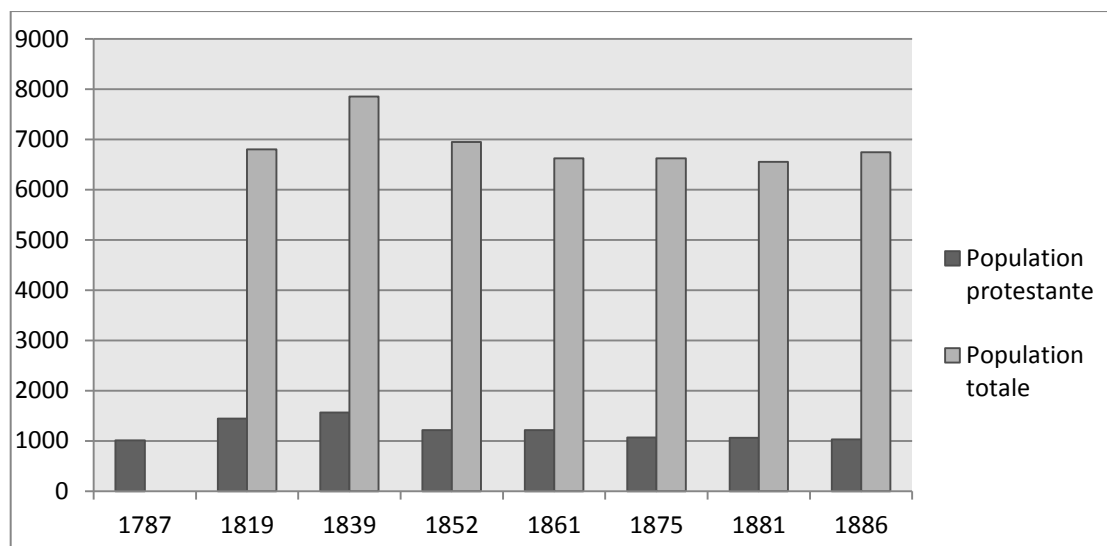


Figure 2 : Évolution de la population protestante d'Orthez (1787-1886)¹
 Sources : ADPA, C 637 ; CEPB, 60J 50/78 et 89 ; *Statistique générale de la France*.

Après une période de croissance jusqu'en 1840-1850, elle décroît durant la seconde moitié du siècle. Cette diminution est toutefois plus importante que la déperdition totale, qui s'opère en faveur des villes importantes du département. En 1885, le pasteur Théodore de Félice explique la diminution de la population protestante orthézienne par « l'excédant [sic] de l'émigration sur l'immigration² », mais, à voir la proportion de protestants de la commune baisser tout au long du siècle (27 % en 1787 ; 15 % en 1886), cette explication ne paraît pas entièrement satisfaisante. Non seulement, l'afflux de population dans la ville durant la première moitié du XIX^e siècle a été plus favorable aux catholiques, mais il est aussi très probable que certains protestants, dans une proportion difficile à établir, se soient détournés progressivement de la religion.

L'évolution de la population protestante est pratiquement identique à Salies-de-Béarn, autre petite ville de l'arrondissement d'Orthez, qui fonde principalement sa richesse sur l'exploitation du sel et sur le thermalisme. Dans cette commune, 535 des habitants sont protestants, soit 7,97 % de population en 1851 (*voir annexe n° 4*).

¹ Après 1885-1886, aucune donnée chiffrée ne permet d'analyser avec précision l'évolution de la population protestante de la ville. Le recensement de 1888 est incomplet et les rapports d'Eglise ne donnent que des estimations de l'ensemble de la section d'Orthez, qui comprend plus de trente communes.

² ADPA, 60J 50/89, rapport du pasteur réformé Théodore de Félice sur l'évolution de la population protestante depuis 1881 (1885).

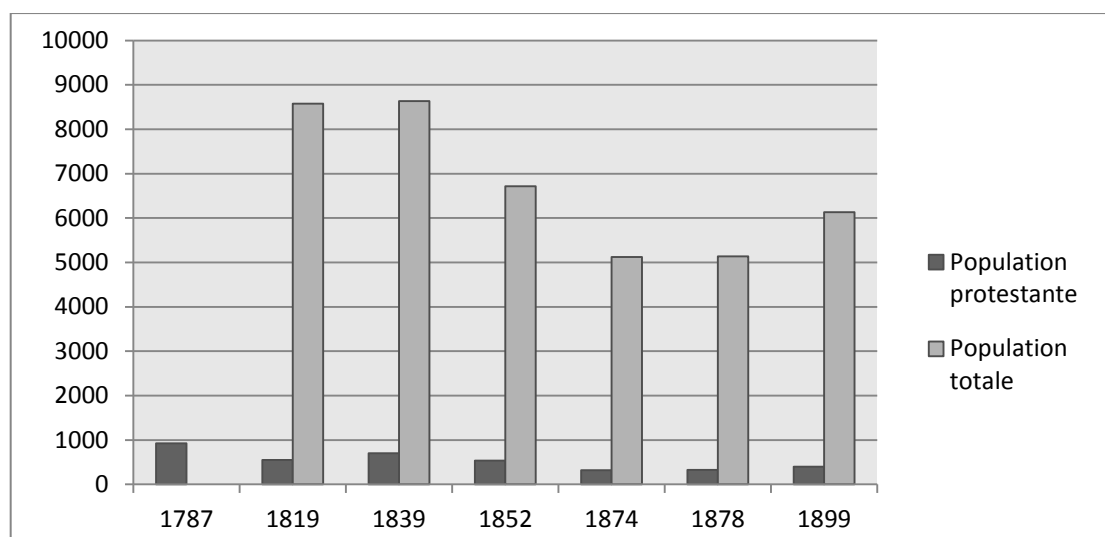


Figure 3: Évolution de la population protestante de Salies-de-Béarn (1787-1899)
 Sources : ADPA, C 637 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89, *Statistique générale de la France*.

Là encore, la population protestante fluctue à peu près au même rythme que la population, qui connaît tout d'abord une décroissance jusqu'aux années 1870, avant que le développement d'un thermalisme, plus local que celui des Pyrénées, ne donne à la ville, un second souffle au tournant du siècle¹.

En termes de proportion, les plus fortes concentrations s'observent, quant à elles, dans les villages et les zones rurales de l'arrondissement d'Orthez. À Bellocq, fait exceptionnel pour le département, la présence protestante est majoritaire (629 personnes en 1851 ; 54,5 %). Il s'agit là de l'une des deux communes béarnaises où la population protestante est supérieure à celle catholique (*voir annexe n° 5*). À Salles-Mongiscard, la proportion de protestants est égale à 55 % de la population en 1851. Cependant, ce fait majoritaire est discuté tout au long du siècle entre les membres des deux confessions, preuve, s'il en est, de l'importance qu'il revêt². Il n'est également que temporaire, puisque dans la seconde moitié du siècle, la déprise protestante est importante, avant de connaître un léger regain à la fin du siècle.

¹ CHADEFAUD Michel, *op. cit.*, p. 394-396.

² CEPB, 60J 50/77, Rapport de l'Église de Bellocq (1867).

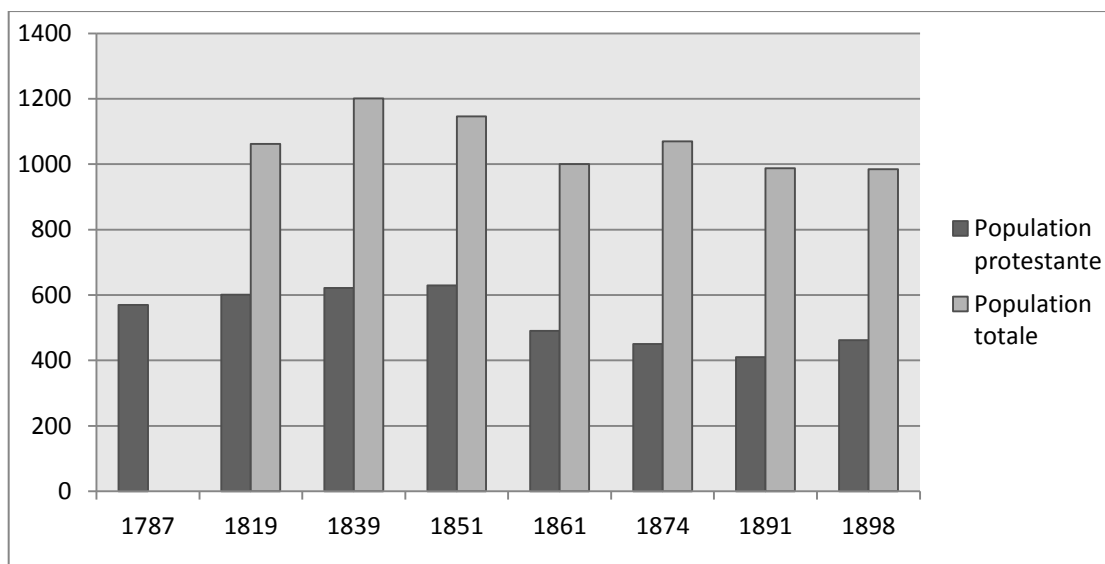


Figure 4 : Évolution de la population protestante de Bellocq (1787-1898).

Sources : ADPA, C 637, ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; 60J 370/8-10.

La fonte des effectifs protestants à Bellocq et dans ses environs est très marquée entre 1850 et 1890. Une « série noire » d'épidémies, de crise du phylloxéra et de mauvaises récoltes provoque un départ massif de la population locale, qui est autant visible chez les protestants que les catholiques, puisque la population générale décroît fortement. Le pasteur Auguste Bohin analyse ainsi cette décroissance en 1898 :

En 1871-1872, une épidémie a enlevé au troupeau protestant 38 personnes. Sont venues ensuite les mauvaises récoltes, la grêle pendant plusieurs années si bien que beaucoup de personnes sont allées chercher fortune en Amérique. Actuellement, on trouve sous toutes les latitudes du nouveau monde les protestants de Bellocq. Il y en a au Canada, à New York, en Californie, à la Nouvelle-Orléans, au Brésil, au Chili et dans la République d'Argentine. Quelques-uns se sont arrêtés à Sauveterre, à Castétarbe et à Pau. Toutes ces émigrations, ces épidémies et les Désertions ont considérablement amoindri la vieille Église de Bellocq [...]¹.

Cependant, l'absence de liste nominative des membres de cette Église ne nous permet pas d'analyser avec précision ces faits et d'envisager une étude plus approfondie des migrations protestantes. Une tendance similaire s'observe à Salles-Mongiscard, si bien que les protestants ne sont majoritaires dans aucune commune du département à la fin du siècle. Dans le reste de l'arrondissement, 1830 protestants sont

¹ ADPA, CEPB, 60J 370/1, Rapport de l'Église de Bellocq (1898).

extrêmement disséminés dans près de soixante communes, représentant néanmoins 36,2 % de la population protestante du département en 1852 (*voir annexe n° 2*). Dans trente-sept d'entre elles, la présence protestante est inférieure à vingt personnes. Quelques villages, où le fait protestant est important, sont toutefois à signaler comme Baigts-de-Béarn (85 ; 8.47 % en 1851), Sainte-Suzanne (95 ; 13.03%), Sauveterre-de-Béarn (102 ; 6.27 %), Puyoô (155 ; 22,11 %) et Bérenx (199 ; 23.30 %). Dans l'ensemble des communes, la présence protestante décroît durant la seconde moitié du XIX^e siècle, jusqu'à parfois totalement disparaître.

À chaque extrémité du département, deux espaces urbains, de taille moyenne, se développent tout au long du XIX^e siècle : la capitale du Béarn, Pau, et Bayonne, ville portuaire et siège de l'évêché. Elles connaissent toutes deux une croissance importante de population protestante, sans pour autant atteindre le poids numérique d'Orthez. Aux lendemains du Désert, les communautés protestantes paloises et bayonnaise sont quasiment inexistantes. À Pau, la minorité confessionnelle a été presque totalement décimée par les persécutions, puisqu'en 1787, lorsque le consistoire d'Orthez dénombre les protestants béarnais, il n'en recense que trente dans cette ville¹. En raison de sa position géographique, les protestants de Bayonne ne sont pas comptabilisés dans ce recensement, mais plusieurs sources s'accordent à décrire un protestantisme inexistant au début du siècle². Un autre point commun entre les deux villes consiste dans la mobilité de leur population. Par ailleurs, l'ensemble des dénombrements réalisés par les pasteurs réformés ne comprennent que la population sédentaire. À Bayonne, les militaires, qui séjournent périodiquement à la caserne, sont estimés à une petite centaine par le pasteur Joseph Nogaret. Des étrangers s'installent également quelques années à Bayonne pour des raisons économiques ou politiques, avant de quitter la cité gasconne. À titre d'exemple, nous pourrions citer les consuls de pays luthériens qui, faute de mieux, assistent au culte réformé³. Les élites politiques ou militaires paloises sont elles aussi souvent originaires d'une autre

¹ ADPA, C 637, dénombrement de la population protestante (1787).

² Voir notamment Casalis Eugène, *Mes souvenirs*, p. 20 : « les suites de la révocation de l'édit de Nantes avaient fait disparaître de cette ville toute trace de notre culte ».

³ Louis Bardewisch et Dehns, respectivement consul de Prusse et des villes hanséatiques à Bayonne, ne restent que quelques années à Bayonne. À l'inverse, certains s'installent durablement et nouent des alliances matrimoniales comme Heinrich Willem Ide, consul du Danemark à Bayonne dans les années 1830, dont la famille se lie notamment avec les Lafargue.

région. La croissance des deux communautés urbaines s'explique donc en partie par l'apport d'éléments extérieurs, parfois béarnais ou basques, mais aussi totalement étrangers au Sud aquitain, attirés par l'industrie locale ou par les stations thermales. Il s'agit également de personnes ayant été contraintes de fuir leur région d'origine à cause de la guerre. En 1871, le pasteur Alphonse Cadier précise que « l'absence de la colonie étrangère a été comblée par l'arrivée de plusieurs compatriotes venus du nord de la France¹ ».

Au-delà de ces analogies, les deux communautés connaissent néanmoins un destin différencié. À Bayonne, l'évolution de la population protestante est l'inverse de celle de la commune (*voir annexe n° 6*). Dans cette ville où le dynamisme démographique est faible tout au long du XIX^e siècle et où l'activité portuaire est marquée, jusqu'aux années 1880, par « la stagnation commerciale et le rétrécissement des horizons² », la part protestante augmente sous l'effet d'une intense évangélisation du pasteur Henri Pyt. À partir des années 1850-1860, lorsque le quartier de Saint-Esprit est rattaché à Bayonne puis que l'activité industrielle et maritime se développe grâce aux guerres carlistes puis à l'implantation des Forges du Boucau sur les rives de l'Adour en 1882-1883, la population générale croît, provoquant une forte baisse de la part protestante dans cette commune. Dès lors, celle-ci passe sous le seuil des 1 % avant de stagner aux alentours de 0,77 %. Dans ses rapports annuels, le pasteur réformé Joseph Nogaret attribue généralement cette diminution à l'indifférence religieuse, qui y est « toujours plus affligeante parmi les jeunes gens surtout³ ». L'influence du catholicisme dans la cité épiscopale et plus généralement au Pays basque n'est probablement pas étrangère aux difficultés de diffusion du protestantisme. Les protestants ne sont pas la seule minorité religieuse de la ville, puisque Bayonne abrite également la plus importante communauté juive des départements des Landes et des Basses-Pyrénées. Si celle-ci, née de l'immigration de juifs espagnols et portugais à l'époque moderne, a fait preuve de dynamisme au XVIII^e siècle, Anne Bénard-Oukhémanou la décrit comme étant sur le déclin d'un

¹ Rapport annuel de l'Église réformée de Pau, année 1871.

² JOURDAN Jean-Paul, « La conjoncture maritime du XIX^e siècle » et « Un siècle de stabilité urbaine », PONTET Josette, *Histoire de Bayonne*, Toulouse, Privat, 1991, p. 175 et 193. En 1857, le rattachement de la commune de Saint-Esprit (Landes) à Bayonne provoque un important accroissement de population (1851 : 18 870 hab. et 1861 : 25 610).

³ ADPA, CEPB, 60J 50/76, rapports de l'Église réformée de Bayonne (1866).

point de vue numérique mais aussi religieux. Cette historienne insiste néanmoins sur le renforcement des valeurs identitaires juives¹.

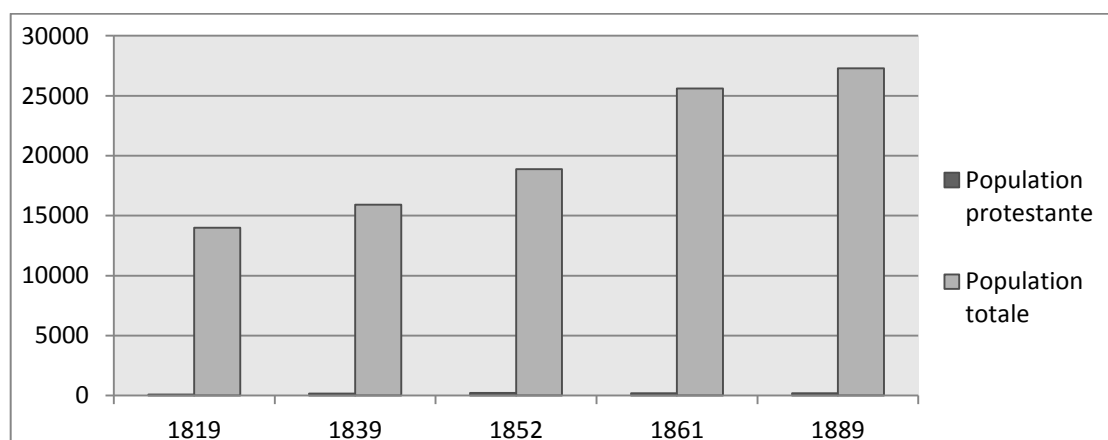


Figure 5 : Évolution de la population protestante de Bayonne (1819-1889)
 Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; *Statistique générale de la France*

Par ailleurs, la ville de Bayonne souffre de la concurrence de Biarritz, ancien petit port de pêche devenue une station balnéaire d'envergure internationale grâce aux séjours de l'Impératrice Eugénie², où se développe une petite communauté protestante de langue française (52 protestants en 1889). En dehors de ces deux espaces urbains, le protestantisme est inexistant au Pays basque tout au long du siècle, à l'exclusion de quelques individus, voire quelques familles disséminées à l'intérieur des terres, où le clergé catholique se montre aussi particulièrement actif.

C'est également à la faveur d'une intense activité d'évangélisation, puis de l'instauration d'une section de l'Église consistoriale à Pau, mais aussi des migrations, que la population protestante croît fortement dans la capitale béarnaise qui devient le second pôle protestant du département derrière Orthez, à la fin du XIX^e siècle (voir annexe n° 7). Il s'agit d'ailleurs de la plus forte progression enregistrée dans l'ensemble du département, puisqu'en l'espace de soixante ans, la population protestante paloise progresse de 230 % pour atteindre le nombre de 710 personnes en 1894. À cette donnée, il convient d'adjoindre les protestants des communes environnantes qui dépendent de l'Église paloise, si bien que le pasteur Alphonse Cadier recense 874 protestants dans l'arrondissement palois à la fin du siècle.

¹ BÉNARD-OUKHÉMANOU Anne, *La communauté juive de Bayonne au XIXe siècle*, Anglet, Atlantica, 2001, 292 p.

² LABORDE Pierre, *Biarritz : huit siècles d'histoire, 250 ans de vie balnéaire*, Anglet, Atlantica, 1984 (rééd. 2008), 140 p.

Toutefois, les communautés rurales adjacentes à la ville de Pau connaissent une baisse significative de leurs effectifs, probablement due à l'attrait de la préfecture voisine. Cette évolution numérique est la conséquence de divers facteurs. Les migrations, telles que l'exode rural, favorisent tout d'abord l'émergence de la minorité confessionnelle paloise, mais elles n'expliquent pas à elles-seules cette augmentation, puisque la proportion de protestants au sein de la ville se ne cesse de croître : de 0.34 % de la population totale en 1787, elle atteint à 5,6 % en 1894¹.

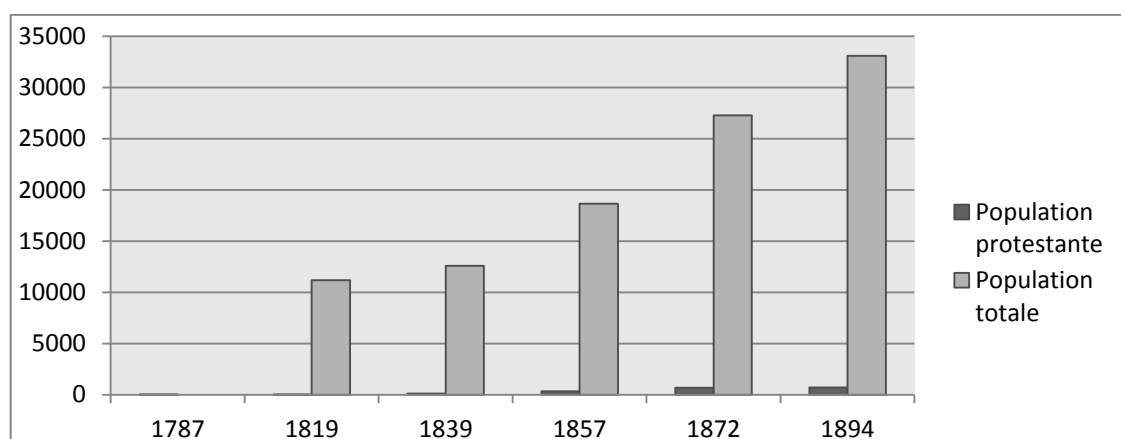


Figure 6 : Évolution de la population protestante de Pau (1787-1894)

Source : ADPA, C 637 ; BPF, ms E 225 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; *Statistique générale de la France*

Enfin, le protestantisme est également très nettement absent des montagnes dans les Basses-Pyrénées, où Osse-en-Aspe fait figure d'exception, puisque ce petit village, situé dans la vallée d'Aspe, est la seule communauté protestante de montagne qui ait survécu à la période du Désert (*voir annexe n° 8*). Philippe Chareyre explique notamment ce singulier maintien par l'implication des élites locales dans la diffusion du protestantisme à l'époque moderne. L'abondance des réseaux qui unissent le piémont béarnais au village aspois, et plus particulièrement « la route des fromages », semble également jouer un rôle fondamental dans la survivance de cette communauté². Cependant, si jusqu'en 1685, les protestants sont majoritaires, la révocation de l'édit de Nantes et la clandestinité renversent la situation : au XIX^e siècle, les protestants ne représentent plus que le tiers de la population de la

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensements effectués par les pasteurs palois (1843-1901). 60J 50/80, rapports annuels de l'Église réformée de Pau (1861-1900). BPF, ms E 225, recensement des protestants palois par Charles-Louis Frossard, 1857.

² CHAREYRE Philippe, « Osse-en-Aspe : l'illusion d'une Cévennes pyrénéenne », *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 382-388.

commune. Tout au long du siècle, ce village connaît une forte déperdition de population à laquelle plusieurs facteurs ont concouru. C'est d'abord, en 1820, le rattachement du lieu-dit de Lourdios à Ichère afin de former une nouvelle commune qui entraîne la diminution de moitié de la population ossoise.

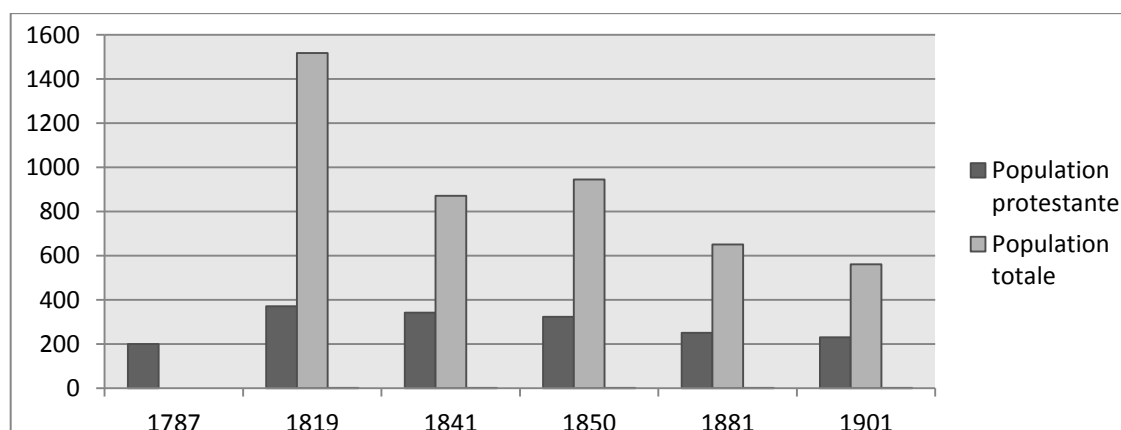


Figure 7 : Évolution de la population protestante d'Osse-en-Aspe (1787-1901)
Sources : ADPA, C 637 ; ADPA, CEPB, 60J 50/79 et 89

L'absence de baisse de la population protestante à cette époque témoigne de l'existence d'une frontière confessionnelle : les protestants sont principalement implantés dans le village d'Osse-en-Aspe, alors que le lieu-dit de Lourdios regroupe une population très majoritairement catholique. Les épidémies ont également une incidence directe sur l'évolution démographique de la commune. Par exemple, dans les années 1830 et 1850, le choléra décime une partie de la population ossoise¹. Cette fonte s'inscrit aussi dans le contexte des débuts de l'industrialisation dans le piémont pyrénéen français et espagnol, ainsi que des mouvements de population qui lui sont consécutifs. À Osse-en-Aspe, les mobilités sont nombreuses qu'elles soient quotidiennes, temporaires – migrations dans les villes environnantes de plaine comme Oloron-Sainte-Marie, Pau ou Sauveterre-de-Béarn, ou dans les stations thermales de la vallée d'Ossau – ou définitives – les cadets, privés d'héritage, s'exilant aux Amériques dans l'espoir de faire fortune. Parmi ces derniers, certains maintiennent des liens privilégiés avec leur terre d'origine. Ainsi, la famille protestante Loustalot-Pétraigne, installée à Santa-Barbara (États-Unis), conserve la propriété familiale à Osse-en-Aspe. Cette pratique n'est pas propre à une confession : le catholique Jean-

¹ Les décès dont la cause est imputée aux épidémies de choléra sont mentionnés dans les registres des actes pastoraux.

Baptiste Mayerau, installé à Victoria (Canada), reconstitue le patrimoine terrien familial et l'agrandit en 1888 avant de revenir s'installer à Osse-en-Aspe. *A contrario* de la population totale, la communauté protestante reste relativement stable, bien qu'elle tende à décroître également vers la fin du siècle. Sa croissance à la fin du XVIII^e siècle doit, en premier lieu, être interprétée comme une conséquence directe de l'enregistrement des protestants à l'état civil puis de la reconnaissance officielle du protestantisme¹. L'action missionnaire et évangélisatrice d'Alfred Cadier, pasteur d'Osse-en-Aspe entre 1871 et 1905, a très probablement participé au relatif maintien de la minorité, alors que s'accélérent l'exode rural et les migrations définitives. De la sorte, le poids numérique des protestants ossois augmente considérablement, passant de 24,5 % en 1819 à 41 % en 1901.

Protestantisme et thermalisme : une population britannique influente

Aux côtés de la population protestante française, il existe dans les Pyrénées et sur la côte basque, une communauté britannique numériquement importante. Celle-ci joue un rôle fondamental d'un point de vue financier, mais également d'une façon indirecte, dans la diffusion du protestantisme au XIX^e siècle dans le Sud aquitain. Aussi, bien qu'elle ne soit pas intégrée en tant que telle à notre analyse, mais parce qu'elle constitue toutefois l'un des cadres de l'évolution du protestantisme dans le Sud aquitain, il convient de définir les modalités de cette implantation. De nombreux historiens ont, par le passé, déjà souligné l'attrait dont faisait l'objet la chaîne montagneuse, mais les répercussions d'une telle diversité sur les manifestations du fait religieux sont un aspect qui a été jusqu'ici négligé par l'historiographie².

Si la présence britannique dans les Pyrénées est attestée dès la fin du XVIII^e siècle et s'est renforcée à partir des guerres napoléoniennes, la promotion du climat local par des médecins britanniques est à l'origine de l'engouement des ressortissants anglais pour le Sud aquitain. L'un des acteurs essentiels de l'invention du climatisme

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/88 : tableau général de la population du consistoire d'Orthez (1832-1874) ; 60 J 50/89 : tableaux de la population protestante d'Osse-en-Aspe (1841-1867) ; A. N., F/19/10030 : statistiques sur la population protestante (an XI-1898) ; Archives de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe, rapports d'Église (1868-1905).

² DULOUM Joseph, *Les Anglais dans les Pyrénées*, Lourdes, Éditions Les Amis du Livre pyrénéen, 1970, 648 p. ; CHADEFAUD Michel, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Numéro spécial des *Cahiers de l'Université*, 1987, 1010 p. ; TUCOO-CHALA Pierre, *Pau, ville anglaise*, Pau, Librairie des Pyrénées et Gascogne, 1999 (1^e éd. 1979), 243 p.

pyrénéen est Alexander Taylor, un médecin écossais venu fortuitement dans la cité béarnaise en 1838. Souffrant, il attribue sa guérison à la douceur du climat palois qu'il qualifie de « sédatif », et publie, en 1842, la première édition de son ouvrage *On the curative influence of the climate of Pau and the mineral water of the Pyrenees on disease*¹. Véritable succès en Grande-Bretagne, il attire de nombreux Insulaires dans la chaîne montagneuse, malgré les nombreuses critiques émises par des climatologues étrangers dans le *Times*². Par ailleurs, Michel Chadeaud souligne le consensus provoqué par le climatisme au sein des pouvoirs locaux et l'ardeur avec laquelle ceux-ci l'ont défendu. Trois groupes d'influences s'associent dans cet objectif : les médecins du climatisme, les municipalités et l'ensemble des services touristiques³. L'enjeu est d'importance, d'autant plus que dans les principales stations balnéaires et thermales, les municipalités et des particuliers investissent dans des infrastructures neuves. En effet, pour répondre à la demande grandissante des Insulaires, de l'aristocratie et de la haute-bourgeoisie française, de nouveaux thermes⁴ sont construits ainsi que des hôtels et des appartements⁵. Le développement des moyens de transport, notamment les chemins de fer, ont favorisé et facilité les mouvements de personnes vers les stations thermales et balnéaires. C'est sous le Second Empire que sont inaugurées les principales voies ferrées du Sud aquitain. En 1854, Dax est relié à Paris par la Compagnie du Midi ; l'année suivante, la ligne est prolongée jusqu'à Bayonne. En 1859, la gare de Tarbes est inaugurée par l'arrivée d'un train en provenance de Mont-de-Marsan dans lequel ont voyagé Napoléon III et l'Impératrice

¹ TAYLOR Alexander, *On the curative influence of the climate of Pau and the mineral water of the Pyrenees on disease*, Pau, Vignancour, 1842. En 1843, l'ouvrage est traduit en français par Patrick O'Quin sous le titre : *De l'influence curative du climat de Pau et des eaux minérales des Pyrénées sur les maladies, contenant des notices descriptives sur la géologie, la botanique, l'histoire naturelle, les exercices des montagnes, les antiquités locales et leurs principaux établissements thermaux*. Cet ouvrage a été réédité et refondu à de nombreuses reprises. Il est à noter que l'existence d'une Église britannique à Pau est l'un des arguments avancés par Alexander Taylor (p. 27-28).

² Sur les débats autour du climat palois, voir TUCOO-CHALA Pierre, *op. cit.*, p. 47-102 ; DULOU Joseph, *op. cit.*, p. 360-366.

³ CHADEAUD Michel, *op. cit.*, p.

⁴ *Idem*, p. 440-450 ; p. 516-616.

⁵ Pour ne citer qu'un exemple : Édouard Alfred Meillon, ancien cuisinier du tsar, ouvre en 1878 l'Hôtel d'Angleterre à Cauterets. Composé de deux-cent trente chambres, il disposait aussi d'annexes, tels que le Café Anglais, d'une écurie et d'une blanchisserie. Son successeur et fils, Alphonse Meillon, était également directeur de l'Hôtel Gassion à Pau. Voir FLURIN René, *Histoire de Cauterets : des origines à nos jours*, Tarbes, Créer, 2006, p. 390-394.

Eugénie. La ville de Pau n'est, quant à elle, reliée au réseau ferré qu'en 1863¹. Au lieu de douze jours, il ne faut plus que trente-six heures pour se rendre dans la cité béarnaise depuis Londres². En dehors de la ligne Tarbes-Bagnères-de-Bigorre datant de 1862, il faut attendre la fin du siècle pour que toutes les stations thermales soient desservies³. Ces lignes de chemin de fer qui offrent aux curistes une vue panoramique sur les Pyrénées ou l'océan participent également au développement d'un tourisme ferroviaire⁴.

Dénombrer les étrangers dans le Sud aquitain n'est pas une chose aisée. Tout en soulignant cette difficulté, Michel Chadeaud estime qu'à Pau, la part des Insulaires a évolué, entre 1844 et 1860, de 26 % à 56.6 % des hivernants⁵. Pourtant, la colonie britannique n'atteint son apogée qu'en 1877-1878 – l'auteur recense alors 1033 Britanniques (dont 960 Anglais, 26 Écossais et 47 Irlandais) – bien que sa proportion tende à décroître progressivement (44 %), preuve s'il en fallait du dynamisme de la station hivernale et de l'intérêt croissant que porte à la ville les étrangers⁶. À Biarritz, l'augmentation des flux migratoires est aussi très nette : 8 041 étrangers sont recensés par Michel Chadeaud en 1859 ; 24 093 en 1900⁷. Les Britanniques représentent une part non négligeable de cet afflux, mais toutefois moins importante en terme de valeur relative qu'à Pau : 354 en 1859 ; près de 2000 en 1900⁸. L'analyse des origines sociales des villégiateurs démontre, quant à elle, que la petite et haute-bourgeoisie, enrichie par la révolution industrielle, a progressivement remplacé, à Pau, l'aristocratie et les familles royales parties s'établir à Biarritz ou sur la Côte d'Azur⁹. Les chercheurs, notamment Michel Chadeaud, insistent d'ailleurs sur les manifestations de la hiérarchisation de la société britannique dans la répartition

¹ BAYAUD Pierre, « Les chemins de fer dans les Basses-Pyrénées sous le Second Empire », *Actes du 83e Congrès national des Sociétés savantes, Aix-Marseille, 1958*, Paris, Ed. CTHS, 1959, p. 381-395.

² DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 359.

³ Pau-Oloron (1883) ; Lourdes-Cauterets (1899). Cf. CHADEAUD Michel, *op. cit.*, p. 496.

⁴ BLANCHETON Bertrand, MARCHI Jean-Jacques, « Le développement du tourisme ferroviaire en France depuis 1870 », *Histoire, économie et société*, 30^{ème} année, 2011/3, p. 99.

⁵ CHADEAUD Michel, « La clientèle de Pau, station hivernale », *Revue de Pau et du Béarn*, tome 6, 1978, p. 175. Dans son recensement, l'auteur de cet article intègre les Français originaire d'une autre région dont la proportion ne cesse de décroître (42 % en 1844 à 23,2 % en 1860). L'origine géographique des Britanniques n'est pas spécifiée pour cette période.

⁶ *Ibid.*, p. 185. À cette époque, la proportion de Français a encore chuté (31.4 %) tandis que la colonie américaine se développe (9.7 % en 1878 contre 2.1 % en 1844 et 5.2 % en 1860).

⁷ 69955 étrangers sont recensés à Biarritz en 1929.

⁸ CHADEAUD Michel, *Aux origines du tourisme thermal...*, p. 370-374.

⁹ TUCOO-CHALA Pierre, *op. cit.*, p. 13 ; CHADEAUD Michel, *op. cit.*, p. 380-381.

des villégiateurs : le choix de la station est défini en fonction de la position sociale du voyageur¹. À cette clientèle prestigieuse, il convient toutefois d'adjoindre les suites, composées de domestiques, de cuisiniers et autres employés.

Lors de leurs villégiatures, les Insulaires ont profondément bouleversé non seulement le devenir des villes sud-aquitaines au travers de la création d'infrastructures typiquement anglaises², mais aussi leurs aspects architecturaux par la construction de somptueuses villas³, au point que la capitale béarnaise reçoit le qualificatif de « ville anglaise »⁴. À l'instar de Biarritz, la renommée des stations thermales ne repose uniquement sur l'aspect thérapeutique, ces stations deviennent également des lieux de mondanités⁵. Joseph Duloum nuance toutefois cette influence en insistant sur la démarche d'« auto-ségrégation » dont fait preuve la colonie britannique dans certaines stations balnéaires. Dans le cas de Pau, il démontre qu'à chaque « stade de développement » de la colonie correspond l'émergence d'un quartier presque exclusivement anglais. Il insiste également sur la volonté des étrangers, de se couper, dans cette ville, des manifestations locales⁶.

Influente, les colonies britanniques se lient avec la minorité protestante locale, qui, malgré une présence numériquement faible, constitue une minorité visible.

Protestants et sociabilités : entre repli communautaire et intégration sociale

Au travers de l'analyse des structures qui régissent la minorité protestante, comme l'origine socio-professionnelle, les modes de conservation de la minorité et ses réseaux de sociabilités, se révèlent des comportements endogames qui tranchent parfois avec la volonté d'intégration des protestants béarnais. Deux communautés protestantes nous servons d'exemples principaux : celles d'Orthez et d'Osse-en-

¹ *Ibid.*, p. 382-384.

² Nous pourrions citer à titre exemple la construction du premier golf sur le continent à Billère en 1856, ou encore la fondation du club de chasse à la courre, le *Pau Hunt*, en 1840. Des cercles anglais ou des clubs alpins sont également créés. Pour plus de détails, pour Pau, voir l'ouvrage de Pierre Tucoo-Chala déjà cité et, pour l'ensemble des Pyrénées, celui de Joseph Duloum.

³ Sur les villas paloises, voir MATHIEU Marie-Antoinette, *Recherches sur la colonie anglo-américaine de 1870 à 1940*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle d'histoire, sous la direction de Pierre Tucoo-Chala, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1978, 226 p.

⁴ TUCOO-CHALA Pierre, *op. cit.*

⁵ DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 405-419 ; CHADEFAUD Michel, *op.cit.*, p. 220-250.

⁶ DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 380-382

Aspe. Ce choix représentatif repose non seulement sur une plus grande qualité des sources et sur la volonté d'étudier le protestantisme dans des contextes urbain et rural. Lorsque des comportements divergents ont été mis en évidence dans les autres communautés protestantes du sud de l'Aquitaine, ils seront néanmoins spécifiés.

Structures familiales, stratégies matrimoniales et protection du patrimoine

La minorité protestante sud-aquaine est une communauté sur le déclin au XIX^e siècle. En effet, l'analyse des actes pastoraux réformés dans chaque section de l'Église consistoriale démontre que les mariages puis les baptêmes ne permettent pas, au cours du siècle à la communauté protestante de se renouveler.

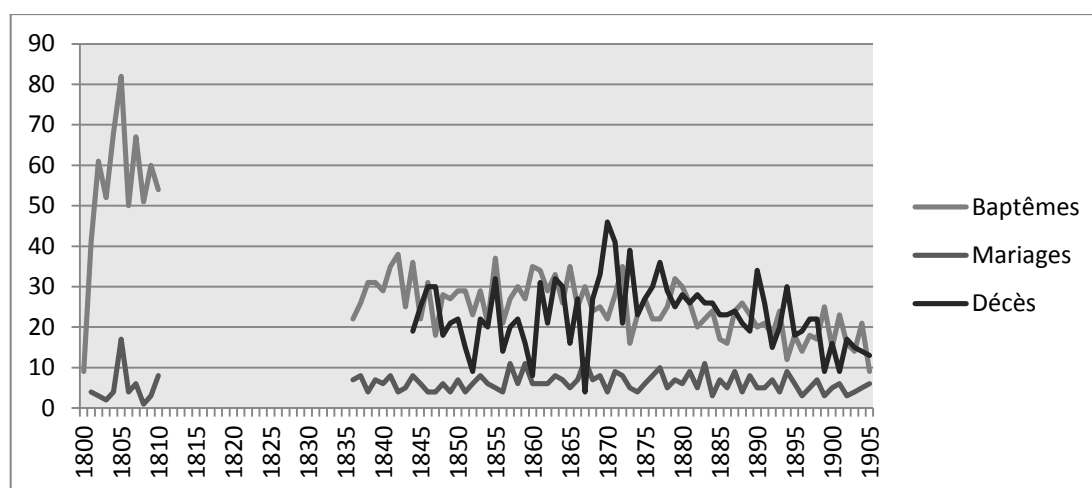


Figure 8 : Les actes pastoraux à Orthez (1800-1905)
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/141-148

À Orthez, le nombre de décès est régulièrement supérieur au nombre de baptêmes célébrés par les pasteurs réformés (*voir annexe n° 9*). Ceux-ci connaissent une très forte baisse observable entre les années 1810 - où ils sont supérieurs à 50 chaque année – et les années 1830, date à partir de laquelle ils peinent dans la section urbaine où la concentration de la population protestante est la plus importante, à dépasser le cap des 30 par an, voire des 20 par an à la fin du siècle. Les mariages, quant à eux, ne dépassent que très rarement le nombre de 10 chaque année¹.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/60/141-148.

Le même processus de déclin s'observe à Osse-en-Aspe, où le nombre de baptêmes par an ne dépasse que très rarement le chiffre de 10 (1852 ; 1856 ; 1872) (voir annexe n° 10).

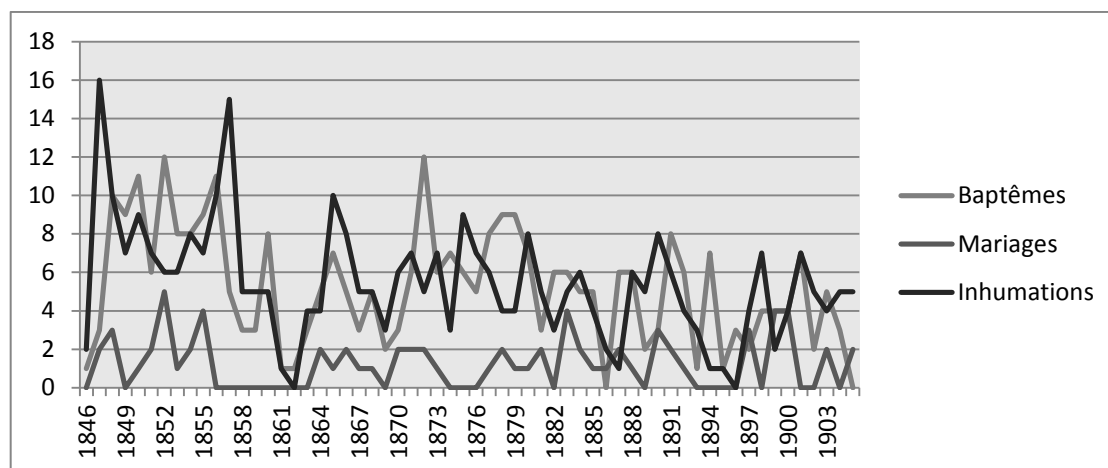


Figure 9 : Les Actes pastoraux à Osse-en-Aspe (1846-1905)
Source : ADPA, CEPB, 60J 612/24

Dans cette commune, l'irrégularité des données est à imputer à la faiblesse de la communauté protestante qui ne cesse de décroître au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. En outre, les nombreux départs des jeunes gens pour le piémont ou pour les Amériques expliquent également la faiblesse du nombre d'unions protestantes et, par conséquent, de baptêmes dans le village¹. Un autre facteur de cette faiblesse démographique, qui n'est pas non plus propre au protestantisme, a été identifié par Daniel Bourchenin :

On se marie plutôt tard en Béarn. Pour la nuptialité en général et la nuptialité tardive en particulier, la plus récente statistique assigne aux Basses-Pyrénées, l'avant-dernier rang, si j'ai bonne mémoire, le dernier étant revendiqué par les Hautes-Pyrénées. Une des explications de ce fait singulier semble provenir de l'habitude qu'ont les jeunes gens et les jeunes filles de se mettre en condition dès l'âge de treize ou quatorze ans, sitôt la première communion faite. La plupart se placent au loin et ne reviennent au pays que longtemps après, soit entre vingt-cinq et trente ans. C'est alors seulement qu'ils peuvent songer au mariage, s'ils sont encore célibataires à leur retour².

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/24, registre des actes pastoraux d'Osse-en-Aspe, 1846-1905.

² BOURCHENIN Daniel, « Les noces de campagne en Béarn », *Explorations pyrénéennes*, 31^e année, 1896, p. 263-264.

Ce déclin semble inexorable pour la communauté protestante sud-aquitaine, malgré l'adoption de comportements endogames qui visent pourtant à maintenir, à protéger l'existence d'une minorité protestante en Béarn.

L'analyse des structures familiales à Osse-en-Aspe et plus généralement dans les vallées pyrénéennes nécessite de prendre pour unité d'étude, la maisonnée. En effet, afin de prendre en considération l'ensemble des réalités du système de sociabilité des villages pyrénéens, tel qu'il a été énoncé par Jean-François Soulet, ce choix se révèle nécessaire. Cette structure de base des sociétés rurales pyrénéennes recouvre trois dimensions : l'habitation, une unité de production ainsi que la réalité familiale¹. Ce choix de la maisonnée comme indicateur est rendu possible par l'étude des divers recensements réalisés par l'Église consistoriale d'Orthez, qui explicitent la composition des foyers². Au sein des 92 maisonnées protestantes, dont 85 sur le territoire d'Osse-en-Aspe, nous notons une prédominance de la maisonnée, de la « famille-souche » telle qu'elle a été décrite par Frédéric Le Play en 1856 et remaniée par Jean-François Soulet³. Parce qu'il s'agit de la structure familiale par excellence dans les sociétés pyrénéennes, il est plus que probable que les maisonnées non protestantes, au nombre de 170, soient organisées selon la même logique et que les conclusions qui vont suivre ne soient pas propres aux maisons protestantes.

	1 individu	entre 2 et 4 individus	entre 5 et 7 individus	entre 8 et 10 individus	Total
Maisonnées	12	44	25	4	85

Tableau 6 : Nombre d'individus par maisonnée protestante à Osse-en-Aspe (1850)
ADPA, CEPB, 60J 50/89

En 1850, la moyenne d'habitants par foyer est de quatre. Le plus souvent, cohabitent sous le même toit, le maître de maison, sa femme et ses enfants (45 foyers). Rares sont les individus isolés, qui tous sont des veufs ou des veuves, dont les enfants n'habitent plus Osse-en-Aspe (12 ; 14 %). 32 % des maisonnées (29 foyers) peuvent être assimilées à des « familles souches » dans le sens où elles abritent soit trois générations, ou un frère/une sœur du chef de famille ou de sa femme. Dans ces cas, seul l'héritier ou l'héritière de la famille – les femmes peuvent hériter en Béarn

¹ SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIXe siècle : l'éveil d'une société civile*, Luçon, rééd. 2004, p. 208-224.

² ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population d'Osse-en-Aspe, 1850.

³ SOULET Jean-François, *op. cit.*, p. 212-214.

en l'absence d'un héritier mâle – s'installe avec sa descendance. Les autres membres de la famille, conformément au modèle pyrénéen, vivent dans la même habitation mais demeurent célibataires. L'héritage joue, en effet, un rôle décisif dans les structures familiales aspoises : la préservation des terres a un impact direct sur les stratégies matrimoniales et le nombre d'enfants.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à Osse-en-Aspe, les mariages protestants sont principalement endogames comme le prouve le dépouillement des actes pastoraux¹. 74 bénédictiones ont été administrées par les pasteurs entre 1846 et 1905. Dans 56 cas, soit 82,4 % des mariages protestants, les deux époux sont originaires de la Vallée d'Aspe et protestants². La première raison de cette endogamie tient essentiellement au fait que ce village est le seul de la vallée où une communauté réformée numériquement importante est établie. Nous pouvons donc en conclure que, soit le choix du conjoint vise à stabiliser et accroître les propriétés terriennes, soit le critère confessionnel revêt une importance significative au lendemain de la période du Désert et durant tout le XIX^e siècle. L'association des deux stratégies n'est, bien entendu, pas à exclure. Dans les 13 cas restants, l'un des époux est originaire ou habite Osse-en-Aspe, généralement il s'agit de l'épouse (7 cas). Seul un mariage ne concerne aucune famille de la commune, celui de deux protestants espagnols.

En 1851, la commune d'Orthez est composée de 1019 maisons regroupant au total 1682 ménages. Parmi eux, 352 foyers sont protestants et abritent 1249 personnes. La très grande majorité des individus restants sont catholiques (5769), alors que 7 sont juifs³.

	1 individu	entre 2 et 4 individus	entre 5 et 7 individus	entre 8 et 10 individus	> 10 individus	Total
Foyer	78	167	86	15	6	352

Tableau 7 : Nombre d'individu par foyer protestants à Orthez (1851)

Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 F 5

La moyenne d'habitants par foyer protestant est légèrement plus faible dans cette ville qu'à Osse-en-Aspe, puisqu'entre 3 et 4 individus vivent en moyenne sous le même toit. Les rares foyers où le nombre de personnes dépasse dix personnes sont

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/24, registres de mariages, 1846-1905.

² Dans 56 cas, les deux époux sont originaires d'Osse-en-Aspe, soit 75,6 %.

³ ADPA, E dépôt Orthez, 1 F 5, recensement de la population d'Orthez, 1851.

parfois des institutions. Ainsi, le pensionnat de Zéline Reclus, femme du pasteur de l'Église évangélique indépendante d'Orthez, accueille douze personnes, mais au sein de son foyer personnel, cohabitent onze personnes, dont neuf de ses quatorze enfants¹. Le taux de personnes isolées est, au contraire d'Osse-en-Aspe, plus élevé, puisqu'il atteint 22 % (78 individus). 28 % des foyers pourraient être assimilés à des « familles souches » si le nombre de domestiques n'était pas élevé (80 individus répartis dans 67 foyers). Il importe également de noter que le nombre de personnes cohabitant avec des domestiques de confession catholique est lui aussi important (59 catholiques répartis dans autant de foyers protestants, soit 22 % du total de domestiques catholiques), tandis que seuls 7 domestiques protestants sont employés par des catholiques (8,75 %). Deux hypothèses s'imposent alors : soit les protestants, composant une part non négligeable de la bourgeoisie orthézienne, ne parviennent pas à trouver un nombre suffisant de domestiques parmi la communauté protestante de la ville, soit le critère confessionnel leur paraît moins important qu'aux catholiques.

Les liens entre familles protestantes semblent, par conséquent, légèrement plus lâches en ville que dans les campagnes environnantes, où le modèle de la « famille-souche » domine encore. Pour autant, l'analyse des mariages démontre que lorsqu'il s'agit du conjoint ou de la conjointe, celui-ci demeure primordial.

Orthez	1836	1846	1856	1866	1876	1886	1896	1905
Mariages endogames	7	3	3	2	3	2	0	1
Total des mariages	7	4	4	7	8	5	2	6
Origine des mariés inconnue	0	0	0	0	0	2	1	0
Valeur relative	100,0%	75,0%	75,0%	28,6%	37,5%	40,0%	0,0%	16,7%

Tableau 8 : Les mariages endogames à Orthez (1836-1905)
ADPA, CEPB, 60J 50/143-145.

Si, à Orthez, les unions se forment majoritairement entre protestants, la part d'endogamie tend cependant à décroître au fil du siècle. Pour autant, l'aire de recrutement du conjoint n'est guère étendue dans le cas des populations modestes ; elle ne dépasse rarement le cadre des villages voisins. C'est cette endogamie qui a fait écrire, un jour, à Elisée Reclus, que les liens étaient si étroits entre les familles protestantes béarnaises que chacune d'entre elles avait une chambre spécialement

¹ Quatre enfants supplémentaires sont morts en bas âge.

affectée aux épileptiques¹. En revanche, les élites protestantes se montrent plus mobiles et leur choix, par des stratégies de réseaux, peut parfois s'étendre à un cadre national, voire international dans les cas d'union entre une jeune fille protestante locale avec un Britannique en villégiature dans la région.

Quantifier les mariages interconfessionnels au XIX^e siècle est une chose difficile, puisque ceux-ci ne sont que rarement transcrits dans les registres paroissiaux protestants ou catholiques. L'historien doit alors se tourner vers les sources publiques, telles que l'état-civil, et les comparer avec les actes pastoraux ou les registres de catholicité. Mais il est rare de disposer de ces trois sources pour la même période et la même commune. Le recours aux recensements réalisés par l'État, notamment celui de 1851, peut alors s'avérer nécessaire. Bien que l'analyse de ces archives se révèle délicate en raison de leur qualité inégale, elle permet de connaître la constitution des foyers et l'appartenance de chacun des membres à une confession. Par exemple à Orthez, où le dénombrement de 1851 est fiable², la municipalité d'Orthez recense 360 foyers. L'étude de la composition de chacun d'entre eux a permis d'identifier 54 mariages interconfessionnels. Ce chiffre indique que, s'ils constituent encore en 1850 un comportement minoritaire, les unions mixtes représentent néanmoins une portion importante de la communauté protestante (15 % des foyers). Ces données sont d'ailleurs probablement incomplètes, puisqu'il n'est possible de distinguer que les unions où chaque partenaire aurait décidé de conserver sa confession. Ces mariages peuvent être répartis en quatre catégories qui constituent autant de combinaisons familiales.

Foyers protestants	Mariages mixtes	Mariages mixtes défavorables	Mariages mixtes favorables	Confession en fonction du sexe de l'enfant	Sans enfants dans le foyer
352	54	13	17	5	19

Figure 10 : Les mariages mixtes à Orthez, 1851
Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 F 5

La première, la plus importante (19), englobe l'ensemble des foyers qui n'ont pas d'enfants habitant sous le même toit que le couple. Dans ce cas précis, le mariage

¹ LÉONARD Émile Guillaume, *Le protestant français*, Paris, PUF, 1953, p. 90.

² ADPA, CEPB, E dépôt Orthez, 1 F 5, recensement de 1851, 21 cahiers.

mixte n'a pas de conséquences autres pour le couple, puisque chacune des personnes professe sa religion. La deuxième inclut les mariages interconfessionnels qui sont favorables au protestantisme (17), plus nombreux que ceux qui lui sont défavorables (13). Généralement, dans ces familles, les enfants adoptent tous la religion de la mère, qu'elle soit catholique ou protestante. Enfin, certains parents, plus minoritaires (5), choisissent de donner à leurs progénitures la religion du parent du même sexe. Dans ces familles, les filles professent généralement la religion de la mère et les garçons, celle du père. Cette pluralité de comportements démontre qu'il n'existe pas une seule et unique manière d'envisager la religion, et, par conséquent, de norme au sein de la famille lorsque celle-ci est mixte.

À partir de 1888, les synodes officiels enjoignent les pasteurs à faire des statistiques plus précises sur les mariages mixtes et à préciser sur les registres des actes pastoraux leur existence. De fait, ceux-ci deviennent plus faciles à quantifier, lorsque les pasteurs se soumettent à la décision des synodes (*voir annexe n° 11*).

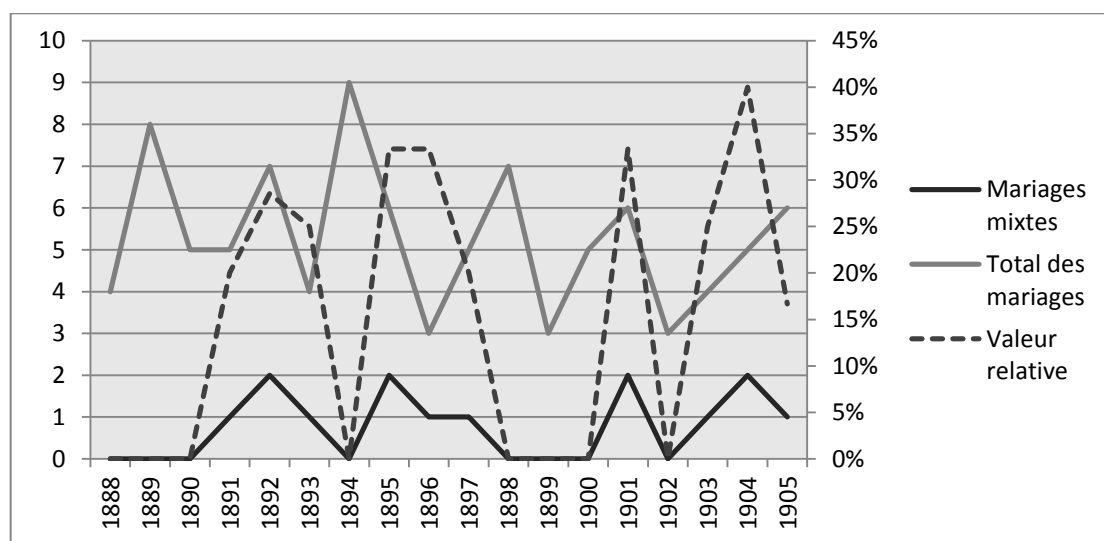


Figure 11 : Les mariages interconfessionnels à Orthez (1888-1905)
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/145

Ces données montrent une très forte augmentation des mariages interconfessionnels au tournant du siècle, preuve du détachement progressif des protestants réformés vis-à-vis de leurs Églises. À Orthez, ils restent néanmoins minoritaires et ne dépassent pas 40 % des mariages, chaque année, comme dans la

grande majorité des Églises réformées sud-aquitaines¹. Cependant, à Salies-de-Béarn, entre 1902 et 1905, les mariages mixtes (9) sont plus nombreux que les mariages entre protestants (6)².

D'abord fermée sur elle-même, la communauté protestante sud-aquaine tend à s'ouvrir au fil du siècle, alors que la pérennisation de la liberté de culte se pérennise. Surtout les comportements semblent varier en fonction de l'appartenance sociale des individus, alors même que les communautés protestantes locales se montrent extrêmement hétérogènes.

Analyse socio-professionnelle : une minorité hétérogène

Comme l'a souligné André Encrevé, la population protestante française est majoritairement rurale³. Mais, même au sein des sociétés paysannes, de fortes disparités s'observent entre protestants, de sorte qu'ils ne peuvent être considérés comme un groupe homogène. À Osse-en-Aspe où l'économie est essentiellement tournée vers l'agropastoralisme, une étude statistique de la répartition des propriétés foncières entre membres de deux confessions révèle une hiérarchisation de la communauté villageoise en trois niveaux au sein desquels réformés et non protestants sont équitablement représentés⁴.

Surface des propriétés	Non-protestants	Protestants	Total
< 1 ha	107 (63%) (63 %)	62 (67%) (37 %)	169 (64%) (100 %)
1 à 1,99 ha	21 (12%) (65 %)	11 (12%) (35 %)	32 (12%) (100 %)
2 à 4,99 ha	30 (18%) (73 %)	11 (12%) (27 %)	41 (16%) (100 %)
5 à 9,99 ha	10 (6%) (62 %)	6 (7%) (38 %)	16 (6%) (100 %)
> 10 ha	2 (1%) (50 %)	2 (2%) (50 %)	4 (2%) (100 %)
Total	170 (100 %)	92 (100 %)	262 (100 %)

Tableau 9 : Répartition des propriétés en fonction de la superficie de la terre et de la confession du propriétaire hors biens communaux et données inconnues (1850). Unité : la maisonnée.

Source : ADPA, E dépôt Orthez, 3 P 3/1-2

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/75-84, rapports des Églises réformées de la Consistoriale d'Orthez, 1888-1905.

² ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapport annuel de l'Église de Salies-de-Béarn, 3/03/1905.

³ ENCREVÉ André, *op. cit.* p. 82-87.

⁴ Il ne s'agit ici que d'étudier les propriétés foncières sur le territoire d'Osse-en-Aspe. Il est possible qu'un propriétaire possède des terres dans d'autres communes.

À l'échelle de la population totale, les petits propriétaires (moins de 2 ha) sont fortement majoritaires (76 %) et contribuent à donner l'image d'un parcellaire privé émietté. Les maisonnées sont alors constituées de l'habitation et d'un jardin attenant. Cette catégorie comprend l'ensemble des villageois qui, bien que propriétaires, ne vivent pas de l'exploitation de leur terre. Il s'agit des artisans, des membres de professions libérales mais aussi, principalement, des salariés agricoles (journaliers, métayers, fermiers). Certains cultivateurs possèdent également une ou deux exploitations de petite taille dans les labours ou dans les pâtures (terres excentrées au nord du village). Les moyens propriétaires représentent l'échelle intermédiaire. Ils vivent principalement de l'agropastoralisme. Outre leur habitation et parfois un moulin, ils possèdent des labours et des pâtures ou encore de la vigne et des vergers qui assurent leur subsistance et, par conséquent, leur indépendance ; l'économie du bois est également très développée. Les grands propriétaires, toutes proportions gardées avec ce qui s'observe ailleurs, sont au nombre de quatre, soit une infime minorité de la communauté villageoise (2 %). Ils constituent l'élite rurale et exercent des fonctions représentatives au sein de la société villageoise. Le protestant Jean-Clément Domecq (parfois orthographié Doumecq) est, par exemple, membre du consistoire local d'Osse-en-Aspe et du consistoire général d'Orthez. Il occupe également la fonction d'adjoint au maire.

La relative équité dans la répartition des terres entre réformés et non-protestants témoigne de l'importance foncière de la minorité. Cette équivalence démontre également la stabilité des grands domaines et des élites : malgré la clandestinité de la période du Désert, les protestants ont conservé leur emprise terrienne. Il s'agit donc d'une implantation durable depuis l'époque où le protestantisme était fortement majoritaire dans cette commune. Cette même hétérogénéité s'observe à Bellocq où Michel Papy qui a entrepris en 1995 une étude comparable, démontre également l'existence d'une élite rurale protestante en plaine béarnaise qui côtoie quotidiennement des populations très pauvres¹. Ces propos se confirment également à Sauveterre-de-Béarn, la population protestante, étudiée par

¹ PAPY Michel, « Esquisse sociologique du protestantisme rural en Béarn », BSHPF, 142/4, 1996, n° spécial : TUCOO-CHALA Suzanne (éd.), *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIXe siècle*, p. 789-808.

Jean-Marc Daguerre, se révèle majoritairement assez pauvre à l'inverse de quelques propriétaires rentiers¹.

À Orthez, l'hétérogénéité de la communauté protestante se caractérise à la fois par une différence de richesse et par une plus grande diversité des professions exercées. Afin d'en démontrer l'étendue, celles-ci ont été classées, assez arbitrairement il faut l'avouer, en neuf grands groupes, auxquels il faut adjoindre « les sans profession » et « les non renseignés ». Un nombre moindre aurait pu être envisagé, notamment pour les exploitants de la terre. Cependant, une telle méthode n'aurait pas permis de déceler les différences sociales associées à la notion de propriété.

Catégories socio-professionnelles	Nombre de personnes	Valeur relative
Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	78	8,31%
Artisans	173	18,42%
Cultivateurs	91	12,14%
Domesticité, gens de maison, ménagères	267	28,43%
Employés de bureau, de commerce	1	0,11%
Fonctionnaires, employés municipaux	4	0,43%
Industriels, ingénieurs	1	0,11%
Négociants, commerçants	94	10,01%
Professions libérales, militaires, rentiers	183	19,49%
Sans profession	11	1,17%
Non renseignée	13	1,38%
Total	916	100%

Tableau 10 : Les catégories socio-professionnelles à Orthez (1851)

Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 F 5

Sur 1249 personnes professant le culte protestants à Orthez, 916 ont pu être identifiées comme faisant partie de la population active et seulement 13 d'entre elles n'ont pas de profession indiquée. Il s'agit de femmes à qui le titre de « ménagères » aurait probablement été donné si une autre personne avait réalisé le recensement dans ce quartier. Près d'un tiers de cette population exerce des métiers d'intérieur comme la domesticité (80 personnes), de bonne d'enfants (1) ou de cuisinières (3), mais les

1 DAGUERRE Jean-Marc, « 1840-1906 : soixante-six ans de protestantisme dans la paroisse réformée de Sauveterre-de-Béarn », *Revue de Pau*, n° 21, 1994, repris dans Tucoc-Chala Suzanne, Chareyre Philippe (éd.), *Nouvelles pages d'histoire sur le protestantisme béarnais*, Pau, CEPB, 1998, vol. 2, p. 417-420.

femmes les plus nombreuses sont les « ménagères » (181). Ce titre ne laisse, cependant, présager réellement de la condition du ménage auquel elles appartiennent, sinon qu'elles n'exercent pas d'autre profession que la tenue de leur foyer. Viennent ensuite la catégorie aisée des professions libérales, des militaires et des rentiers. Ces derniers sont de loin les plus nombreux, puisqu'ils sont au nombre de 163, soit 17,79 % de la population protestante (59 hommes et 104 femmes). Par ailleurs, quelques protestants exercent des métiers dans le domaine de la justice (6) ou de la santé (10). Les artisans représentent également une part non négligeable de la population protestante d'Orthez (18,42 %). Si les femmes sont essentiellement des couturières (50 individus), les hommes sont spécialisés dans la tannerie (31) et dans la mégisserie (11), comme la plupart des artisans de la ville (845 personnes exercent une profession dans le métier de l'habillement à Orthez en 1851). Les négociants et les commerçants, loin de l'image d'Épinal des protestants, ne représentent que 10 % de la population protestante mais n'en constitue pas moins une classe aisée pour la plupart, tandis que les cultivateurs, souvent des fermiers, dépassent les 12 %. Les ouvriers, au nombre de 40, des commis et des journaliers, généralement habitants les quartiers ruraux de la ville représentent, quant à eux, 8,31 % de la population totale. Enfin, les industriels et les ingénieurs, les fonctionnaires, les employés de bureau ne constituent qu'une part infime de la minorité protestante. Dans le cas des industriels et des ingénieurs, cela n'est guère surprenant, attendu qu'il n'existe pas dans la ville d'Orthez à cette époque de manufacture ou de grande industrie. D'une manière générale, ces proportions ne varient pas de celles de la population globale exerçant une profession dans chacune des catégories.

Ainsi la population protestante sud-aquitaine se révèle très hétérogène tant du point de vue de la profession que du statut social. Ces différences sont observables dans les campagnes, mais aussi dans les villes comme Orthez. Pour autant, les élites, par leurs réseaux de sociabilité, octroient à la minorité protestante une certaine visibilité.

Élites et sociabilités : les réseaux de la minorité protestante

Afin d'analyser le poids social de minorité protestante, l'exploitation succincte de fonds familiaux se révélait pertinente. À travers ces archives de famille qui concernent tant le domaine des affaires que celui de la vie privée, il est possible

d'appréhender les comportements sociaux protestants et de mieux comprendre l'intégration des communautés dans la société globale. Parmi les nombreux fonds disponibles, notre choix s'est porté, pour essayer de représenter le plus possible la diversité des activités de la minorité protestante, sur ceux de la famille Naude qui officie dans le commerce, de la famille Winkler qui conserve les archives de Frédéric Paul, directeur d'une saline à Oraàs. Enfin, l'appréhension du rôle des familles Coustères et Nogaret permettait de comprendre l'importance des protestants dans le développement du thermalisme local, notamment à Salies-de-Béarn.

La famille Naude est originaire d'Orthez, dont le premier membre connu est Pierre, marchand-tanneur durant la seconde moitié du XVIII^e siècle¹. Le parcours de cette famille est symptomatique de celles qui, d'une petite condition bourgeoise, atteigne, par le fruit de leur labeur, une condition aisée et dès lors, abandonnent leur première profession. La tannerie est la principale activité de la famille Naude jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, mais au tournant du siècle, André Naude décide progressivement de recentrer son activité dans le domaine du textile. Pour ce faire, il s'allie, en 1809, avec Daniel Paraige, un autre marchand drapier, mais la Société est dissoute en 1812². Dans son magasin à Orthez, ses activités se concentrent principalement sur la vente de la laine, de la soie, du lin, du chanvre et du coton. Les registres de comptes de sa Société permet d'établir qu'André Naude se fournissait tant à une échelle locale qu'internationale (Gand). Mais la majorité de ses fournisseurs sont, néanmoins, situés en France (Lyon, Limoges, Amiens, Paris), voire dans la région (Toulouse, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Pau, Oloron).

Origine géographique	Nombre de fournisseurs
Cadre local	6
Cadre régional	16
Cadre national	20
Cadre international	1

Tableau 11 : Origine géographique des fournisseurs d'André Naude (1807-1826)

Source : ADPA, CEPB, 60J 300/18 et 60J 300-20

En revanche, sa clientèle est exclusivement locale : aux 112 clients habitant Orthez, il convient néanmoins d'adjoindre 136 autres dont l'origine géographique ne

¹ MALY Frédéric, *La famille Naude, des marchands orthéziens (fin XVIII^e siècle-début XIX^e siècle)*, TER de maîtrise sous la direction de Philippe Chareyre, 1999-2000.

² ADPA, CEPB, 60J 300/19, actes de constitution et de dissolution de société, 1809-1812.

dépasse pas l'aire de rayonnement orthézienne (voir annexe n°). En outre, l'analyse des clients d'André Naude est explicite sur les alliances de cette famille. S'il n'est pas possible d'établir, avec exactitude, la liste des protestants parmi les clients en raison de l'absence de recensement nominatif pour cette époque, y figurent les principales familles bourgeoises protestantes de la ville, comme les Forcade-Lapeyre, les Paraige, les Gabriac, les Lamatabois, etc. Ces familles sont, par ailleurs, liées entre elles par un jeu d'alliances matrimoniales : André Naude est l'époux de Jeanne Paraige (1763-1827), fille de Paul Paraige, avocat ; son autre fille, Jeanne également (1763-1834), est mariée à Louis-Victor Gabriac (1784-1830), le pasteur de la ville. Le frère des deux Jeanne, Jean (1763-1826), est avocat et sous-préfet d'Orthez durant le Premier Empire. La famille Naude est également alliée à la famille Forcade-Lapeyre, alliée de la famille Lamatabois : en 1754, Jeanne Naude épouse Gédéon Forcade-Lapeyre et l'un de leurs petits-enfants épouse Rachel Naude (1793-1877)¹. Dans ces familles de condition bourgeoise, les critères de religion et de fortune acquièrent donc une grande importance, voire constitue la base même de l'union.

Grâce au succès de son commerce, André Naude diversifie son patrimoine foncier. En effet, alors que ses parents ne possédaient aucune propriété dans la ville d'Orthez², André Naude y fait l'acquisition de plusieurs biens³. Il devient également propriétaire, par héritage ou par achat, de terres agricoles à Ossages (Landes) et de deux métairies à Orthez et à Sallespisse, dans les environs de la ville⁴. C'est dans cette dernière qu'il séjourne le plus clair de son temps après avoir cessé ses activités commerciales⁵. À la mort d'André Naude le 24 mai 1847, ce sont ses deux petits-enfants, Émile et Adèle, qui héritent du patrimoine foncier de leur aïeul. Depuis janvier 1841 et la mort du dernier descendant mâle adulte, Jean-Pierre Naude, le fonds de commerce des Naude a été cédé à des familles alliées, les Peytiu et les Branaà⁶. Émile Naude quitte alors la même année l'apprentissage dans lequel il était placé à Toulouse pour reprendre une scolarité classique⁷. La famille Naude adopte alors un train de vie de rentiers, vivant essentiellement du produit de l'exploitation de leurs

¹ ADPA, CEPB, 60J 300/1, généalogie de la famille Naude ; 60 J 300/31-33.

² ADPA, CEPB, 60J 300/3, acte de location d'une maison, 1771.

³ ADPA, CEPB, 60J 300/21 et 300/4, polices d'assurance, 1826, 1834, 1842.

⁴ *Idem*, police d'assurance, 1/05/1842.

⁵ *Id.*

⁶ ADPA, CEPB, 60J 300/9, acte de cession du fonds de commerce Naude, 1/01/1841.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 300/11, lettre d'Émile Naude à Monsieur Blancq, 6/11/1841.

terres. Cette situation bourgeoise permet également de conclure des unions matrimoniales profitables : Émile Naude épouse en 1856, Anna Rebeyrolle de Fleix en Dordogne, fille issu d'une famille bourgeoise alliée aux Reclus, tandis qu'Adèle se marie à George Armstrong, fils d'un riche négociant bayonnais et lieutenant, en 1866¹. Dès lors, le statut de rentiers de la fratrie Naude se renforce et le commerce est totalement délaissé par cette famille.

Le destin des protestants dans le Sud aquitain est également lié à celui des salines. Les sols du Béarn et du Labourd regorgent de ce minéral, dont l'exploitation remonte à la fin du Moyen-âge. Grâce au développement des techniques, celle-ci s'accroît au XIX^e siècle. Cependant, en 1858, Charles de Picamilh, chef de bureau à la Préfecture, dresse un constat édifiant sur la production du sel dans le département :

Relativement plus considérable que celle des minéraux, la production du sel est néanmoins aussi très inférieure à ce qu'elle devrait être. La défectuosité du mode d'exploitation dans quelques salines, des divisions d'intérêt entre des copropriétaires et la concurrence mal entendue que se livrent les diverses sources sont autant d'obstacles à leur commune prospérité².

À cette époque, le fonctionnaire identifie quatre compagnies, qui exploitent neuf sources³. L'une d'elle, la Saline d'Oraàs étudiée par Fabrice Castay, est dirigée par des protestants. Dans ce village de 530 habitants situé près de Salies-de-Béarn, des sources salées sont découvertes en 1831 par Franklin Thore, fils du médecin en chef de l'hôpital militaire de Dax sous le Premier Empire⁴. Pour entreprendre des prospections et diriger son établissement, il fait appel à Frédéric Paul, un ingénieur des mines originaire de Gersbach, ville située dans le Grand-Duché de Bade. Celui-ci s'intègre rapidement dans la communauté protestante puisqu'en 1834, il épouse Jeanne Lauga, fille d'un propriétaire terrien du village, Pierre Lauga⁵. Les travaux de

¹ ADPA, CEPB, 60J 300/14, dossier Adèle Naude, 1852-1877.

² PICAMILH (de) Charles, *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1858, t. 2, p. 194.

³ Groupe de Briscous (6 sources dans le Labourd), Compagnie Thore (Salines d'Oraàs), Compagnie des parts-prenants de la Fontaine Salée de Salies-de-Béarn, la Mine de sel gemme de Larralde à Villefranque (Pays basque).

⁴ CASTAY Fabrice, *La Saline d'Oraàs de 1830 aux années 1860*, TER de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Michel Papy, UPPA, 1999.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 85/2, documents sur la vie privée de Frédéric Paul, 1817-1874.

construction terminés en 1834 et l'autorisation d'exploitation obtenue¹, durant près de quarante ans, la direction de la saline, qui emploie jusqu'à 25 salariés, est bicéphale : Franklin Thore se charge des affaires économiques, tandis que Frédéric Paul s'occupe, sur place, des aspects techniques. Entre 1834 et 1860, la Compagnie développe ses activités de vente dans l'ensemble du département : un magasin est construit à Oraàs et des entrepôts sont achetés dans les chefs-lieux des cantons des Basses-Pyrénées, afin de permettre la vente sur les marchés. À Pau, elle écoule 41,5 % du sel extrait chaque semaine en 1859, 13,5 % à Oloron et 10,5 % à Orthez². L'assise de la Société est donc régionale, mais elle doit faire face à la concurrence accrue entre les Compagnies du sel dans le Sud aquitain. En 1858, elle ne produit que 1,6 millions de kilogrammes de sel par an, un chiffre très inférieur aux 7 millions par le Groupe de Briscous et aux 3 millions par la Fontaine Salée de Salies³. La proximité géographique entre cette dernière et celle d'Oraàs ne fait qu'amplifier le problème et crispier davantage les relations, de sorte que la Compagnie Thore ne parvient pas à s'imposer⁴. En 1860, la stagnation des ventes, l'âge avancé des exploitants et la concurrence ont raison de l'entreprise : Franklin Thore et Frédéric Paul décident, après quelques vaines tentatives de sauvetage, de vendre la saline. Organisée chez un notaire à Dax, la vente aux enchères s'effectue en faveur de la Corporation salisienne, seul acheteur potentiel, pour un prix de 130 025 F⁵.

À Salies-de-Béarn, la minorité protestante s'investit également dans le développement économique de la commune. L'industrie du sel y est gérée par la Corporation des parts-prenants de la Fontaine Salée, régie par un règlement datant de 1587. Le statut de part-prenant, transmis selon un droit du sang (être fils de part-prenant) et un droit du sol (habiter Salies-de-Béarn), permet de jouir du sel de la

¹ ADPA, CEPB, 60J 85/11, ordre de service de la compagnie Thore autorisée à exploiter les sources d'eau salée d'Oraàs, 1834.

² Navarrenx : 9,5 %, Mauléon : 8,2 %, Dax : 7,5 %, Saint-Palais : 3,6 %, Bayonne : 2,6 %, Salies : 1,7 %. ADPA, CEPB, 60J 85/22, pièces de comptabilité de la saline d'Oraàs, 1838-1860.

³ PICAMILH (de) Charles, *op. cit.*, p. 200-204.

⁴ Les Compagnies de sel s'opposent notamment sur la question du bois. Celui-ci est nécessaire pour faire fonctionner les chaudières. En 1843, les Sociétés arrivent à un accord : des zones sont délimitées pour l'achat du bois. Source : CASTAY Fabrice, *op. cit.*, p. 73-74.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 85/23, correspondance adressée à Frédéric Paul par Thore au sujet de la vente de la saline, 1859-1860.

Fontaine, qui est une propriété indivise¹. La corporation est, quant à elle, gérée par un Conseil de notables, composé de quarante parts-prenants et présidé par le maire de la ville, qui élit un Syndic, ordonnateur, et un Receveur, chargé de la comptabilité². Au XIX^e siècle, plusieurs protestants occupent la fonction de Syndic, notamment Pierre-François Coustère (1849-1850) Charles et Pierre Dupourqué, respectivement en 1853-1854 et 1854-1885. Pierre Pécaut officia, quant à lui, en tant que directeur de la saline et participe activement au rachat de la Saline d'Oraàs, étant lui-même présent lors de la vente aux enchères. Il démissionne, toutefois, en 1860, en raison d'un contentieux financier : le Conseil d'administration lui refuse notamment un pourcentage sur les bénéfices de la Saline³. Sans négliger les études scientifiques et les actions des catholiques, les protestants salisiens s'illustrent également en prenant part à la transformation de la ville en station thermale⁴. L'un d'eux est Charles Nogaret, fils et frère des pasteurs Pierre et Joseph Nogaret. Diplômé de médecine en 1844, il devient l'un des principaux promoteurs de la construction du premier établissement thermal de la commune⁵. Devenu médecin inspecteur des eaux de Salies, il est l'auteur d'un rapport en 1866, qui lui vaut en 1868, une médaille de l'Académie impériale de médecine de Paris⁶. Un autre protestant qui participe activement au développement de la cité thermale est Élisée Coustère, maire de Salies-de-Béarn de 1888 à 1896. Durant son mandat, sont réalisés la construction d'une usine hydro-électrique, l'installation

¹ LOMBARD Albert, *La coutume de Salies-de-Béarn : une forme subsistante de propriété collective*, Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, A. Rousseau, 1900, 178 p.

² À l'origine, l'administration de la ville et la gestion de la Fontaine Salée étaient étroitement liées. Progressivement, elles sont disjointes par divers arrêtés royaux. En 1876, le système à deux suffrages est instauré par un décret. Source : CAILLABA Christine, *La Corporation des parts-prenants au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, TER maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Paul Jourdan, UPPA, 1992.

³ ADPA, 54 J, fonds de la corporation des parts-prenants de la Fontaine salée de Salies-de-Béarn.

⁴ DIETRICH (de) Philippe-Frédéric (baron), *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées*, Paris, Didot/Cuchet, 1786, p. 423-428 ; LEJARD Charles, *Salies-de-Béarn : anémies, lymphatisme et tuberculose, maladies des femmes...*, Paris, Imprimerie A. Lanier et fils, 1889, 155 p. ; LENAS A., « Bibliographie sur quelques publications récentes concernant l'hydrologie médicale », *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, n° 33, 12 août 1864, p. 558-560.

⁵ ADPA, CEPB, 1 Mi 70/3, diplôme de docteur en médecine de Charles Nogaret (1844) ; travaux imprimés et manuscrits sur les eaux de Salies-de-Béarn (1861-1874) ; lettre du président de l'administration de la Fontaine Salée de Salies (1876) ; certificat du préfet retraçant la carrière de Charles Nogaret (1877).

⁶ « Le docteur Nogaret, médecin inspecteur des eaux de Salies-de-Béarn, a reçu une médaille de l'Académie impériale de médecine de Paris », *Mémorial des Pyrénées*, 57^e année, n° 2, 5/01/1869.

électrique de l'éclairage public, l'adduction d'eau potable, qui permettent à la ville de passer le cap du XX^e siècle. Cependant son action reste controversée¹.

Les situations notables de ces familles protestantes participent à la visibilité et au rayonnement de la minorité protestante, au point de lui conférer parfois une importance et une influence sans commune mesure avec son poids numérique. Par ailleurs, chacune de ces familles participe à la vie des Églises réformées sud-aquitaines comme nous le verrons par la suite, le plus souvent en tant que membres des consistoires particuliers ou général. L'éducation des enfants, les activités sociales des adultes traduisent autant le caractère bourgeois du train de vie de ces protestants que de l'importance de la religion dans leur vie quotidienne : les enfants Naude, lorsqu'ils sont placés en apprentissage, le sont chez des protestants toulousains², l'existence de papiers relatifs à l'hospice de la ville d'Orthez dans le fonds de cette famille témoigne également de ses activités charitables³, alors que la présence de documents relatifs à l'histoire du protestantisme local démontre qu'elle s'est attachée à perpétuer la mémoire d'une Église clandestine⁴. Ces comportements, associés aux stratégies matrimoniales, laissent donc percevoir une volonté d'intégration des protestants dans la société globale qui s'exprime notamment par le rôle social et économique de ces familles, mais la minorité protestante ne peut néanmoins pas se départir de certains aspects communautaires. De telles attitudes trouvent leur traduction dans les espaces quotidiens.

Partition confessionnelle et mixité spatiale

Si elle adopte des comportements essentiellement endogames, la minorité protestante n'en demeure pas moins, au XIX^e siècle, intégrée à une société globale majoritairement catholique. De la sorte, il convient d'appréhender les modes de coexistence. Pour ce faire, nous avons mené à Orthez et à Osse-en-Aspe, une étude de la partition confessionnelle. Une telle approche permet de mesurer, en l'absence de sources précises liées à la vie quotidienne, soit l'étendue du caractère communautaire

¹ ADPA, E dépôt Salies-de-Béarn, 1 D 15, registre des délibérations du Conseil municipal de Salies-de-Béarn ; 1 D 16, délibérations des Commissions du Conseil municipal (1896-1910).

² ADPA, CEPB, 60J 300/10, correspondance de David-Pierre Naude, 1819-129.

³ ADPA, CEPB, 60J 300/48-50.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 300/36-47.

des protestants, soit la perpétuation d'une coexistence quotidienne malgré un siècle de persécutions et de clandestinité.

Sources et méthodologie de l'analyse SIG

La réussite d'une telle analyse repose sur la qualité des archives mobilisées pour l'entreprendre. En premier lieu, elle nécessite, tout d'abord, de connaître avec exactitude la communauté protestante d'un village ou d'une ville. En zone rurale ou montagnarde, une seule Église répondait à ce premier critère : celle d'Osse-en-Aspe. Dans cette commune éloignée des autres sections de l'Église consistoriale d'Orthez, la dissidence, nous le verrons plus loin, est inexistante. De sorte, le dépouillement des actes pastoraux, associé à celui des recensements, permet la reconstitution intégrale de la communauté protestante pour les années 1846-1905¹. Auparavant, l'absence régulière de ministre du culte puis la contestation de ce dernier par les fidèles expliquent la pénurie de sources jusqu'à l'arrivée du pasteur Nicolas Gerber en 1846. Afin de compléter les données manquantes ou erronées, nous les avons croisées avec les registres de l'état civil². En revanche, il s'est avéré impossible de procéder à la reconstitution intégrale de la communauté catholique, puisque seuls les registres de catholicité d'entre 1834 et 1836 sont conservés³. En conséquence, la part grandissante des indifférents a été difficile à évaluer. Malgré l'étude de sources diverses, nous n'avons pas rencontré de listes ou de pièces dans lesquelles des habitants s'affirment comme des personnes ne professant aucune religion. Nous ne pouvons donc déterminer avec certitude la confession de chaque villageois non mentionné dans les actes pastoraux protestants. Bien que supposant l'existence d'une grande majorité catholique, nous préférons l'utilisation du terme « non-protestants » à celui de « catholiques » afin de prendre en considération l'éventuelle existence d'une autre minorité.

La deuxième étape consiste à reconstituer le parcellaire d'une commune et donc d'avoir recours au cadastre. Promulgué par la loi du 15 septembre 1807, ce dernier a été réalisé dans un dessein fiscal, mais il s'agit de la première représentation systématique et continue de l'espace français à l'échelle parcellaire. Ces dernières

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/24, registres des actes pastoraux : Baptêmes/Mariages/Inhumations, 1846-1901).

² ADPA, 5 Mi 433/1 et 5 Mi 433/2.

³ ADPA, 130J, registres de catholicité Osse-en-Aspe (1834-1836).

années, les historiens ont multiplié les études spatiales, développant ainsi une méthode d'exploitation cartographique du cadastre¹. Associé à une analyse SIG (système d'informations géographiques), il devient une source essentielle, bien que négligée jusqu'à présent, dans l'analyse du fait religieux. Il permet, outre une étude statistique de la propriété, d'appréhender la spatialisation des communautés confessionnelles. Dans le cas d'Osse-en-Aspe, le cadastre date de 1836-1837² ; la commune, d'une superficie de 43,1 km², y est divisée en 5 sections nommées de A à E. Le cadastre est composé de plusieurs parties :

- les plans cadastraux associés à un tableau d'assemblage : chaque section est représentée sur une feuille distincte. Certaines d'entre elles (A, B, C, D) sont subdivisées en deux parties. Les échelles utilisées sont le 1/1250^e, le 1/2500^e et le 1/5000^e. À partir d'une reproduction numérique, ces plans sont géoréférencés. Cette action consiste à orthorectifier l'image afin d'en corriger les défauts³. Elle permet également de repositionner, grâce à la carte IGN au 1/25 000^e, chaque plan en fonction de sa situation géographique par le biais de points d'amers concordants et de réaliser ainsi l'assemblage. L'étape suivante consiste alors à digitaliser, une par une, les parcelles et à les identifier grâce à un code chiffré ;

- les états de sections permettent d'attribuer chaque pan de terrain à son propriétaire. Les matrices cadastrales, quant à elles, sont plus propices à une étude diachronique : elles rendent compte de l'évolution de la propriété en reportant chaque transaction pour la période 1837-1914 et permettent donc d'apprécier les dynamiques terriennes durant tout le XIX^e siècle. La confession professée par le propriétaire de la terre est alors transposée dans cette base de données puis intégrée à la vectorisation des plans cadastraux à l'aide d'un identifiant commun. Cependant, une telle analyse présente plusieurs limites car les matrices cadastrales comportent un certain nombre d'erreurs. Certaines parcelles disparaissant durant un laps de temps des registres, on

¹ Pour n'en citer que quelques-uns : Ghazzi F., Davtian G., Tomassin P. « Apport d'un SIG à l'étude d'un cadastre dit « napoléonien » », *géomag*, n°38, 2004. ; F. Escande, « SIG et 3D : créer les conditions d'observation d'un habitat dispersé au Moyen-Âge », [http://isa.univ-tours.fr/modys/download/rd06_escande.pdf]. D. De Bortoli, D. Cunchinabe, F. Hautefeuille, M.-P. Lavergne, P. Palu, « Stratégies familiales et construction de montagne en Soule », *Rapport de synthèse du Conseil Général des Pyrénées atlantiques*, septembre 2008.

² Le cadastre napoléonien d'Osse-en-Aspe est conservé aux ADPA sous la cote Osse-en-Ape 3P3/1 et 3P3/2 pour les surfaces non bâties. Les plans cadastraux sont consultables sur le site internet des A.D. Pyrénées-Atlantiques, [http://www.cg64.fr/FR/missions.asp?id=CD532009&FK_mission=16].

³ Les plans, lors de la numérisation effectuée par scanner par le service des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, ont été déformés.

ne peut alors connaître le propriétaire pour cette période. Ces propriétés sont donc représentées sous la dénomination « données inconnues » sur les cartes. En outre, le parcellaire connaît des remembrements ponctuels au cours du XIX^e siècle. À la suite d'une vente, une parcelle peut être divisée. Cette mention est reportée sur les matrices, mais le plan n'est pas mis à jour. Il nous est alors impossible de retracer les nouveaux contours des parcelles avec exactitude ; dans ce cas, le parcellaire de la carte n'est pas modifié. Pour prendre en compte l'éventualité d'une appartenance confessionnelle distincte pour chaque propriétaire, une catégorie « protestants / non protestants » a été créée. Il est cependant important de noter que l'exploitation des terres n'est pas conjointe.

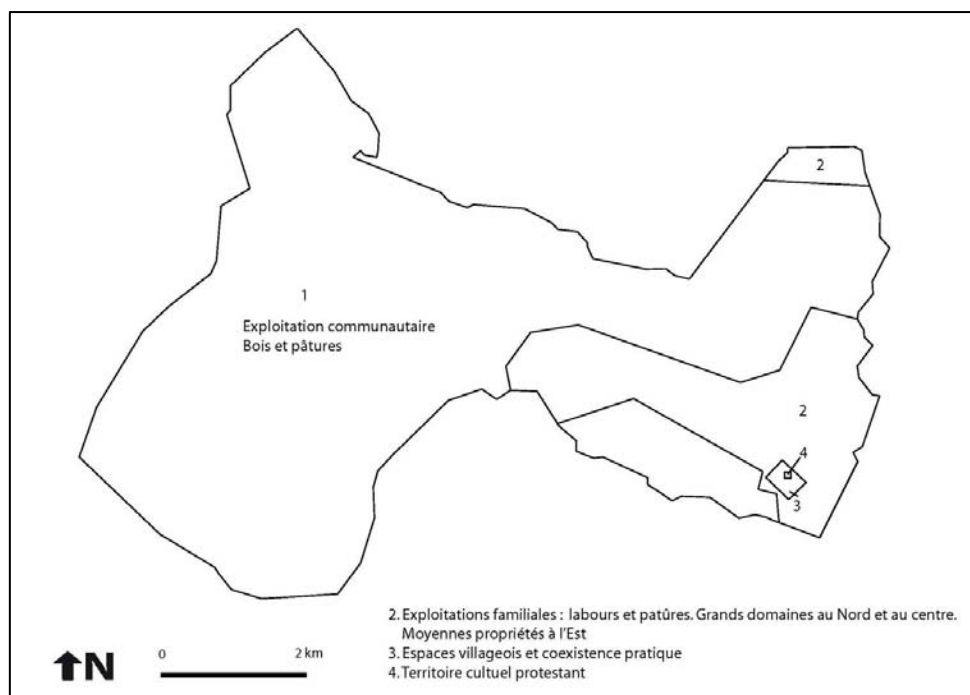
Dans le cas des espaces urbains, le dépouillement des matrices cadastrales et le dessin du parcellaire auraient été fastidieux et auraient donné des résultats peu lisibles à l'échelle d'une ville comme Orthez. Aussi, a été préféré à une étude parcellaire, une analyse par quartier, certes plus imprécise: le recensement de 1851 offre, nous l'avons déjà vu, un instantané exact des communautés catholique et protestante de cette ville, où la minorité constitue un ensemble numériquement et sociologiquement important.¹.

Ces difficultés méthodologiques identifiées et surmontées permettent de dresser des cartes de la partition confessionnelle de ces deux communes.

Les implantations protestantes en zone rurale : l'exemple d'Osse-en-Aspe

La représentation cartographique de la partition confessionnelle représente l'aspect novateur de notre recherche. Elle révèle l'existence de quatre types de pratiques de coexistence, qui correspondent à des espaces distincts, tant par leur nature que par leur position géographique.

¹ ADPA, CEPB, 60J 344/12, registre des délibérations de la congrégation de Bayonne, 9/07/1822, p. 34 bis-35.



Carte 2: Représentation schématique des espaces de coexistence confessionnelle à Osse-en-Aspe (1850)

Cette première pratique est la conséquence d'usages coutumiers au sein desquels l'identité communautaire et pyrénéenne est prédominante (voir annexe n° 12). Il s'agit de l'exploitation conjointe des biens communaux, auxquels les Aspois se sont montrés particulièrement attachés¹. Composés de bois et de pâtures, ils représentent à eux seuls les trois quarts de la surface d'Osse-en-Aspe. Leur propriété rend compte de l'organisation communautaire de la vallée : elle est partagée entre Osse-en-Aspe, Lourdios-Ichère (ancien lieu-dit de la commune) et Lées-Athas. Cependant, cette dernière conteste également la propriété d'une partie d'entre eux à la commune d'Osse-en-Aspe². Système social en indivis, les communaux permettent une relation socio-économique constante entre les deux communautés, malgré les conflits confessionnels. Néanmoins leur exploitation peut servir d'argument lors de conflits avec la municipalité. Par exemple, au cours d'un conflit qui l'oppose à la municipalité en 1883, Alfred Cadier critique ouvertement auprès du président du consistoire, la gestion du bois provenant des biens communaux :

Nous ne pouvons en effet changer l'esprit de la municipalité qui est toujours le même. Elle nous en a donné des preuves. [...] elle ne nous a pas refusé de nous

¹ VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France (1750-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 243-244.

² SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIXe siècle...*, p. 44.

vendre du bois de la forêt communale, qu'elle aurait dû nous offrir gratuitement (comme lors de la construction du presbytère)¹.

La seconde pratique est la traduction sociale des moyennes et grandes propriétés au nord et à l'ouest de l'espace villageois (*voir annexe n° 12*). Dans ces terres excentrées et de grandes superficies, on note l'existence de blocs protestants et de blocs catholiques. Dans le cas des plus grandes propriétés, sont construits des bâtiments d'exploitation où ne demeure pas le propriétaire qui possède également une habitation dans le village. Ces domaines témoignent de la stabilité de la propriété terrienne protestante malgré la période du Désert. C'est le cas, notamment, au nord-est, dans les terres appartenant à la famille de confession protestante Audap. Ces regroupements de terres confirment l'existence de stratégies matrimoniales au sein desquelles le critère de religion est primordial durant une partie du XIX^e siècle, à moins qu'il ne s'agisse d'un héritage de la situation majoritaire antérieure. À ce propos, l'exemple du domaine de la famille Doumecq est parlant à bien des égards ; il permet aussi d'appréhender, de manière superficielle faute d'archives familiales, le progressif déclin du lignage, qui est symptomatique de l'évolution de la commune au XIX^e siècle. En 1836, le patrimoine foncier de Jean-Clément Doumecq s'étend sur 12,17 hectares et est constitué pour l'essentiel de pâtures (4,61 ha), de prés (3.98 ha), et de labour (289,8 ha). Ces terres variées, qui prouve la pluriactivité des Ossois, sont réparties en deux grands ensembles à l'ouest et au nord du village. La famille possède également une grande maison, qui abrite trois générations, avec jardin (375 m²) dans le village, un moulin et quatre granges dispersées dans ces domaines. En l'absence d'indications dans les matrices cadastrales, il est possible d'affirmer que Jean-Clément Doumecq possédait l'ensemble de ces terres avant l'établissement du cadastre. À sa mort, Jean Doumecq aîné, son fils, aucune terre n'a été vendue ou cédée à un acheteur non membre de la famille, puisqu'entre 1836 et 1905, les quatre propriétaires sont issus d'un même lignage². Son fils, Jean Doumecq aîné, parvient à faire prospérer l'affaire familiale, puisque l'ensemble du domaine couvre, en 1871, 2 hectares supplémentaires achetés à des familles qui ont quitté la commune. Vient

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 11/07/1883.

² Les quatre propriétaires sont Jean-Clément Doumecq (1836-1854), Jean Doumecq aîné (1854-1871), Jean-Clément Doumecq (1871-1880), Jeanne-Clémentine Doumecq (1880-1905). Les échanges se sont effectués dans le cadre de mutations par décès.

ensuite le déclin, la famille ne possède plus que 21 parcelles pour une surface de 4 ha, lorsque Jeanne-Clémentine Doumecq devient propriétaire en 1880, un chiffre qui ne cesse de décroître jusqu'en 1905 (8 parcelles ; 2,7 ha).

Très marquées au sein des grands domaines, les frontières confessionnelles s'estompent cependant parmi les moyennes propriétés plus proches de l'espace villageois. Dans cette zone, le parcellaire est plus dense et ces terres, des labours ou des prés, appartiennent à des moyens ou petits propriétaires. Dès lors, apparaît une alternance de parcelles appartenant à des propriétaires de confessions différentes. Ce phénomène s'accroît davantage à l'approche de l'espace villageois. En effet, l'étude de ce dernier démontre l'existence d'une mixité spatiale (*voir annexe n° 12*). L'alternance de parcelles, notamment autour de l'église catholique, démontre que les conflits quotidiens n'ont pas de conséquence directe sur l'implantation spatiale. La majorité catholique et la minorité protestante semblent donc évoluer dans un espace social commun au-delà de leurs distinctions identitaires confessionnelles. Cette coexistence peut être qualifiée de « pratique » : les aspects familiaux et socio-économiques priment donc au quotidien sur l'appartenance à une confession et témoignent de l'identité plurielle des Ossois. Cette analyse pourrait être toutefois nuancée par la présence de deux cabarets dans le village, l'un tenu par un catholique, l'autre par un protestant. Il est toutefois impossible de savoir si l'appartenance confessionnelle des tenanciers a eu un impact sur leur clientèle. La présence d'un unique boucher et d'un seul médecin, catholiques tous deux, tend plutôt à confirmer notre première hypothèse.

Enfin, il existe, cependant, un regroupement de propriétés protestantes dans l'espace villageois autour du temple (*voir annexe n° 13*). Il semble, cependant, que cette présence soit antérieure à la reconstruction du lieu de culte en 1805. Cette hypothèse, associée au respect mutuel des deux communautés confessionnelles, peut expliquer que la parcelle ne soit pas réoccupée à la suite de la destruction du temple en 1686 et, par conséquent, la reconstruction du temple sur son emplacement originel. Elle confirme d'ailleurs les propos tenus par Alfred Cadier à ce propos :

L'on sait que, dans nos montagnes où la population était alors très nombreuse et n'émigrerait pas comme de nos jours, le village était à peine suffisant pour les habitants. Les ménages s'entassaient dans des maisons étroites. Les jardins, très petits, étaient fractionnés entre diverses familles, aussi n'est-il pas étonnant que personne n'ait songé à mettre la main sur cet emplacement situé au centre du village ? Nous devons considérer ce fait comme un hommage de sympathie aux

pauvres religionnaires et en même temps comme une protestation muette mais significative contre les injustes mesures dont ils étaient l'objet. Lorsque l'heure de la liberté sonna en 1789, personne non plus ne contesta aux descendants des persécutés le droit de reprendre possession de ce terrain et d'y reconstruire un nouveau temple sur les fondements de l'ancien¹.

L'inscription « Bethel, temple des protestants » a été également sauvegardée durant la période du Désert avant d'être remplacée au-dessus de l'entrée du lieu de culte. En protégeant ce terrain et les pierres de l'ancien temple, les protestants ont conservé leur mémoire. C'est donc au sein de cet espace que se développent la conscience et l'identité protestante par le biais de la construction d'un territoire cultuel composé des lieux de culte, d'inhumation et d'apprentissage². Ancrée dans la tradition orale, la légende protestante ossoise prend forme sous la plume et l'action du pasteur Alfred Cadier. Auteur d'une historiographie huguenote béarnaise, il entreprend dans les années 1870-1880, la construction d'un « enclos missionnaire protestant », ce qui a pour conséquence de raviver les querelles institutionnelles³.

L'implantation protestante en milieu urbain : une diversité de situation

En milieu urbain, dans la majeure partie des cas, l'implantation protestante relève des mêmes principes d'intégration protestante. À Orthez, nous avons étudié la partition confessionnelle à partir du recensement de 1851⁴. L'analyse spatiale démontre l'existence de disparités dans les quartiers centraux de la ville (voir annexe n° 14). En effet, les protestants sont surreprésentés dans certaines rues, comme celle des Aiguilletiers (58,9 %), des Pelains (43,8 %), de Saint-Gilles (29,6 %) et des Innocents (46,7 %).

¹ CADIER ALFRED, *Histoire de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe*, Paris/Pau, Grassart/Léon, 1892, p. 298-299.

² Le cimetière est cependant déplacé par la municipalité dans les années 1850.

³ CHAREYRE Philippe, « Osse-en-Aspe : l'illusion d'une Cévennes pyrénéenne », *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, 2005, p. 381-396. Pour les querelles : ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations d'Osse-en-Aspe (1883-1901).

⁴ ADPA, E dépôt Orthez, 1 F 5, recensement de 1851.



Figure 12 : Représentation schématique de la partition confessionnelle dans les quartiers urbains d'Orthez (1851)
Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 F 5

Cette surreprésentation ne doit pas, néanmoins, dans les trois premiers cas, être interprétée comme la conséquence de l'existence d'une frontière confessionnelle, mais plutôt comme celle de quartiers spécialisés dans un secteur professionnel spécifique. En effet, la rue des Aiguilletiers et des Pelains sont, à Orthez, celles où se regroupent un grand nombre de mégisseries et de tanneries, domaine dans lequel plusieurs familles protestantes se démarquent. La rue Saint-Gilles est, quant à elle, un lieu où vivent un nombre important de commerçants/négociants et de rentiers.

Plus difficile à appréhender est le cas de la rue des Innocents, où se situe le temple protestant. L'activité de la tannerie et de la mégisserie sont antérieures à la construction du temple en 1790 et les sources ne précisent pas si le terrain a été choisi parce qu'il se situait dans un quartier où les protestants étaient déjà nombreux. De la même manière, il demeure difficile d'établir un lien de causalité entre la présence du temple, rue des Innocents, et de l'emménagement de nouveaux protestants dans ce quartier de la ville.

Enfin, plusieurs quartiers se caractérisent par l'absence complète de protestants, même s'il ne s'agit, dans trois cas, de quartiers résidentiels. L'exemple de

la Place Saint-Pierre, où se situe l'Église du même nom, abrite au total 151 individus ; la place Brossers, 124 et la Place d'Armes, 181. Une hypothèse serait que l'implantation ancienne et pérenne de familles catholiques aisées dans ces quartiers empêche tout renouvellement immobilier et donc aux protestants d'accéder à ces quartiers. Dans les cas de la rue Rouerie, de l'Écorcherie et du Puits, le nombre d'habitants se résume à une poignée d'individus, deux ou trois familles, si bien qu'il ne peut donc s'agir d'une forme de ségrégation spatiale.

*

* *

La minorité protestante sud-aquitaine se caractérise, tout d'abord, comme dans de nombreuses régions françaises, par sa dissémination. En effet, s'il existe au Nord-ouest du Béarn, un centre névralgique, conséquence d'une implantation ancienne, rares sont les villes ou villages où les protestants constituent une part importante de la population communale. Plus encore, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sous l'effet de l'exode rural et de l'émigration vers les Amériques, disparaissent les deux seules situations majoritaires dans le Sud aquitain (Bellocq, Salles-Mongiscard). Au contraire des populations rurales sur le déclin, la population protestante urbaine, comme celle générale, n'a cessé de croître tout au long du siècle, notamment grâce au développement du thermalisme, pierre angulaire de l'économie pyrénéenne au XIX^e siècle. Ailleurs, au Pays basque si l'on exclut la côte, dans les Landes et les Hautes-Pyrénées, le protestantisme n'est qu'un fait ultra-minoritaire, voire totalement inexistant. Essentiellement implantée en milieu rural, cette minorité confessionnelle est de fait, majoritairement formée de propriétaires et de cultivateurs. Dans les villes, les activités professionnelles sont diversifiées, mais les populations protestantes sont, dans leur grande majorité, composées de petites gens peu aisées. Cette conclusion contraste avec l'image d'Épinal ancrée dans les inconscients, qui est très vraisemblablement la conséquence de la visibilité des élites protestantes sans commune mesure avec leur nombre, notamment dans le domaine du commerce et du négoce.

L'adoption de comportements endogames est également l'une des caractéristiques de la minorité protestante : les mariages, très majoritairement

confessionnels, visent à protéger, voire à accroître le patrimoine familial, et, en ce sens, le critère de religion apparaît, encore au XIX^e siècle, comme l'un des éléments qui structurent la cellule familiale. Il tend, cependant, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, à s'atténuer, au profit de mariages mixtes. Il ne régit pas, pour autant, l'ensemble des modes spatiaux : les frontières sont peu visibles et perméables dans les espaces où la minorité occupe une place importante. À Osse-en-Aspe, les protestants s'intègrent à un espace social complexe au sein duquel se superposent diverses identités propres à chaque individu : celles de la Vallée, du village, de la famille et de la confession. Lorsque les frontières existent, dans les zones rurales, elles sont plus le fruit d'une implantation ancienne et de stratégies familiales, que de l'émergence d'une volonté communautaire. Dans les villes, la structuration des espaces urbains sont davantage la conséquence de logiques économiques et sociales.

La minorité protestante sud-aquaine oscille donc entre comportements hétérogames et endogames. Cette situation complexe pèse tout entière sur l'évolution des cadres institutionnels et religieux, d'autant plus que les Églises réformées sont encadrées par un statut juridique et législatif qui ne sied guère à l'organisation presbytéro-synodale des Églises réformées et les contraint à repenser leurs modes de fonctionnement.

CHAPITRE 2

LE CADRE CONCORDATAIRE :

CONTRAINTES ET ADAPTATIONS (1802-1848)

La loi dit qu'il y aurait des
consistoires locaux. Y-a-t-il de
la différence entre une Église
consistoriale et un consistoire
local ? ¹

Cette phrase écrite par les protestants béarnais quelques mois après la promulgation des Articles organiques du 18 germinal an X, mais avant la fondation de l'Église consistoriale d'Orthez, rend compte à elle-seule, à la fois de la perplexité et l'expectative dans lesquelles la nouvelle loi plonge les protestants béarnais. Des sentiments partagés par l'ensemble de la minorité². De cette loi, les protestants espéraient une reconnaissance pleine et entière de leur culte et de son organisation presbytéro-synodale ; elle ne leur offre qu'une organisation tronquée, « une Église sans tête » pour reprendre l'expression d'André Encrevé. Face à cette lacune, les Églises réformées n'ont d'autre choix que de s'adapter à la règle édictée, du moins en apparence, l'interprétation libérale qu'elles en font se faisant sentir chaque jour un peu plus, de même que la formulation de revendications devient de plus en plus fréquente.

Ces sentiments sont d'autant plus réels que les attentes étaient grandes. La Terreur a fortement désorganisé les Églises qu'avaient clandestinement rétablies les protestants. Aussi la nouvelle organisation et les réactions que les Articles organiques suscitent ne sauraient être comprises sans l'analyse préalable de la restauration des Églises réformées durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Celle-ci a inévitablement

¹ *Au citoyen d'État chargé de la police des cultes, les citoyens du département des Basses-Pyrénées professant la religion réformée, représentés par les consistoires des églises d'Orthez, Sallies, Belloc et Athos*, Pau, Imprimerie Sisos et Tonnet, ventôse an XI, p. 5.

² ROBERT Daniel, *Les Églises réformées...*, p. 75-77.

des répercussions sur les réclamations des protestants à la veille de la reconnaissance officielle de leur culte. Par ailleurs, le renouveau ne se limite pas au cadre institutionnel. Dès les années 1820, la fin des guerres napoléoniennes permet au mouvement du Réveil, théologie issue du piétisme allemand et du méthodisme anglo-saxon, de se diffuser en France, et plus particulièrement en Béarn, et de mettre un terme à l'influence rationaliste qui dominait jusqu'alors.

Assemblées du Désert et organisation pré-concordataire (1750-1802)

Le relèvement des Églises du Béarn s'intègre dans le plus vaste mouvement qu'est celui engagé par Antoine Court, en 1715, pour restaurer clandestinement les Églises réformées françaises¹. Cependant, cet équilibre est remis en cause par la Révolution et plus particulièrement par la Terreur.

Des Églises clandestines (1755-1787) : de la clandestinité au « compromis »

À partir de 1750, une date tardive au regard de ce qui s'observe dans les Cévennes notamment, les assemblées cultuelles protestantes se réunissent à nouveau en Béarn sous la présidence du prédicant Olivier. Elles se tiennent à Labastide-Villefranche, Salies-de-Béarn, Puyoô, Bellocq, Lahontan, Oraàs, Castagnède, Ramous, Départ, Orthez et Bérenx². Cependant, le 20 octobre 1750, le Parlement de Navarre met un terme à cette première tentative de relèvement des Églises béarnaises en décrétant de prise de corps, le prédicant ainsi que 37 autre personnes. Si Olivier se trouve encore en Béarn en 1753, Antoine Court-de-Gébelin et Paul Rabaut ont connaissance du réveil béarnais et de la volonté des protestants de cette contrée de se doter d'un ministre. Aussi, répondant à une double nécessité, celle de trouver une nouvelle Église à un pasteur sous le coup d'accusation contre sa moralité et celle d'éviter la formation de schismes qui pourraient mettre en péril l'unité des Églises du

¹ Sur ce mouvement : BOST Hubert, « De la secte à l'Église. La quête de légitimité dans le protestantisme méridional au XVIII^e siècle », *Rives méditerranéennes*, n°10, 2002, p. 53-58.

² CHAREYRE Philippe, « De bois en granges : le relèvement des Églises du Béarn (1755-1767) », dans Fouilleron Joël et Michel Henri, *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet*, tome 2 : *La Réforme*, Montpellier, Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et ses périphéries, 2003, p. 269.

Désert, les deux hommes décident d'envoyer, en 1755, le pasteur Etienne Defferre, également nommé Montagny ou le chevalier Labriga, en Béarn¹.

À partir de 1755, les Églises béarnaises sont réorganisées et les assemblées régulières, malgré les persécutions. Ce pasteur est aidé dans sa tâche à partir de 1857, par Jean Journet, prêté par le synode des Hautes-Cévennes et qui restera en Béarn jusqu'à sa mort en 1781². Paul Marsoû, originaire du Béarn, suit à la même époque des études au séminaire de Lausanne avant de revenir s'établir en Béarn après sa consécration. Enfin, deux autres pasteurs languedociens, Jean-Jacques Josse et Etienne Berthezène (1775-1784) effectuent également leurs ministères en Béarn. Antoine Court-de-Gébelin ne perd jamais de vue le réveil béarnais ; ce lien entre cet homme et les protestants locaux est attesté par la correspondance qu'il a établie avec Pierre Vidal, membre du consistoire d'Orthez, après sa visite des Églises béarnaises en 1863. Publiée par Hubert Bost, cette correspondance couvre une période allant de 1763 à 1782 avec une coupure entre les années 1766 et 1777³.

Le premier consistoire à être reconstitué est celui d'Orthez. Le 17 octobre 1757, sont nommés trois anciens et un diacre. Par la suite, Etienne Defferre s'attache à créer des consistoires dans les Églises environnantes et dans la seule communauté de montagne à s'être maintenue malgré les persécutions, Osse-en-Aspe. Le premier synode du Désert de Béarn se tient le 30 décembre 1757 : Philippe Chareyre recense alors vingt-une Églises qui cotisent pour le traitement de deux pasteurs. Il établit également que la géographie des Églises béarnaises se fixe réellement dans les années 1760 : pour l'essentiel, divisées en deux colloques, celles-ci sont situées à l'ouest du Béarn. Deux Églises exercent une position dominante : Salies-de-Béarn et Orthez, les plus petites Églises étant regroupées en paroisses ou annexées⁴. C'est cette géographie qui demeure, à quelques différences près, jusqu'en 1781, l'évolution des Églises allant dans le sens du regroupement.

¹ *Idem*, p. 270-271.

² Chareyre Philippe, *op. cit.*, p. 270-271

³ BOST Hubert, « Correspondance entre Court de Gébelin et les protestants d'Orthez (1763-1782) », *BSHPPF*, t. 140, 1994, p. 409-454.

⁴ CHAREYRE Philippe, *op. cit.*, p. 272-273.

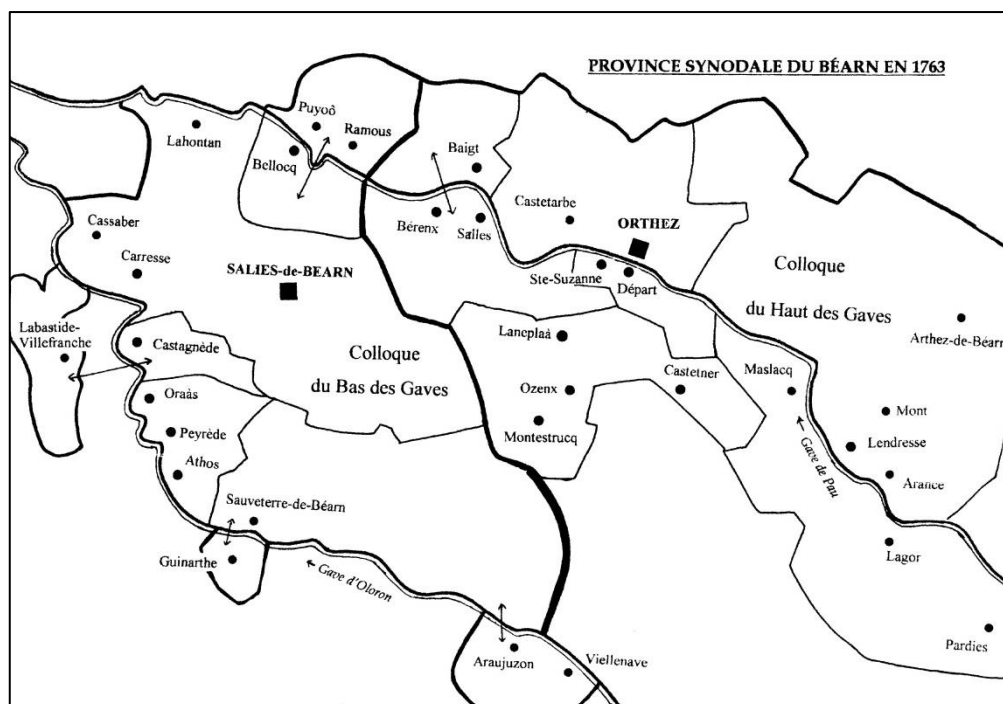


Figure 13 : Églises, paroisses, colloques et provinces synodales en Béarn (1763)

Source : CHAREYRE Philippe, « De bois en granges : le relèvement des Églises du Béarn (1755-1767) », dans Fouilleron Joël et Michel Henri, *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet*, tome 2 : *La Réforme*, Montpellier, CHMCEMP, 2003, p. 274.

Durant cette période, les protestants sont l'objet à plusieurs reprises de persécutions : Etienne Defferre est déclaré prise de corps en 1756 ainsi que dix-neuf autres individus, les dragonnades sont présentes en Béarn en 1758 et en 1762 notamment, deux hommes – Dominique Chéruques et François Darridole – sont condamnés aux galères en 1760 et en 1767, d'autres à la prison et à des amendes¹.

De fait, les protestants béarnais adaptent le lieu de leurs assemblées. Suivant qu'elles se déroulent en période de crise ou d'accalmie, elles se tiennent dans les bois environnants mais elles tendent progressivement à se rapprocher des pôles protestants béarnais. Lorsque Paul Marsoô devient pasteur en 1766, année de fortes persécutions, il préfère aux grandes assemblées, des réunions particulières dans des granges ou des « maisons d'oraison », à Magret (Orthez), à Castétarbe, à Belloq ou à Salies-de-Béarn. Philippe Chareyre interprète ce changement comme une volonté de « compromis » de la bourgeoisie orthézienne : celle-ci célèbre de façon plus discrète en l'échange de l'arrêt des persécutions. Elles ne cessent pourtant pas totalement puisque deux vagues de répression sont encore à déplorer : l'une en 1772-1773

¹ CHAREYRE Philippe, *op. cit.*, p. 279-280. Aucun des deux hommes n'effectue sa peine, car tous deux parviennent à fuir.

lorsqu'Etienne Defferre tente de réorganiser des assemblées puis le pousse à quitter définitivement le Béarn ; en 1778, la dragonnade de Belzunce sévit à Orthez. En 1779, c'est un dénommé Eslayas qui est poursuivi pour avoir refusé de tapisser sa maison au passage de la procession du Saint-Sacrement¹.

À partir de 1781, la vie des Églises réformées béarnaises est mieux connue grâce à la tenue d'un registre par le consistoire d'Orthez. À cette époque, les synodes provinciaux se réunissent régulièrement qu'ils soient convoqués de manière ordinaire ou extraordinaire². En revanche, il n'est pas question des colloques dans les archives du consistoire d'Orthez. Il est probable que la structure de cette paroisse et l'influence de l'Église d'Orthez sur ses annexes permettent d'éviter d'avoir recours à cet échelon intermédiaire. En ce qui concerne l'Église de Bellocq-Salies, l'absence de source ne permet pas de dire si une assemblée de ce type a été convoquée entre 1781 et 1802.

Durant cette époque, et il ne semble pas que cela soit une distorsion dues aux sources, Orthez est le véritable centre religieux du Béarn protestant et exerce une domination sur l'ensemble de la province. Cette Église est ainsi à l'origine des convocations des synodes provinciaux et les modérateurs sont presque exclusivement pris en son sein. Entre deux réunions de l'assemblée, le consistoire d'Orthez agit également comme une sorte de relais : c'est ainsi qu'en 1783, le synode provincial ne pouvant examiner toutes les motions à l'ordre du jour, l'assemblée orthézienne est chargée d'étudier et de régler l'ensemble des questions³. C'est également cette Église qui a la primauté en cas de maladie du pasteur, puisque la même année, Jean Chabaud, pasteur de l'Église de Bellocq-Salies, remplace à temps plein le pasteur Berthezène en fin de vie⁴. Ce dernier est remplacé l'année suivante par un pasteur cévenol, Louis-Victor Gabriac, qui exerce son ministère à Orthez durant plus de quarante ans⁵.

¹ BOST Hubert, « Espoirs et déconvenues des protestants béarnais entre 1760 et 1787 », *Revue de Pau et du Béarn*, 1995, n° 22, p. 263-286.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136. La transcription des arrêtés figure dans ce registre. Dates des synodes provinciaux : 2/12/1781, 23/11/1783, 30/03/1785, 8/03/1786 (extraordinaire), 5/10/1788, 1/09/1790, 28/02/1792, 24/06/1793, 25 frimaire an II (15/12/1793).

³ *Idem*, 23/11/1783.

⁴ *Id.*, 15/12/1784. Cette délibération concerne le paiement du service effectué à Orthez l'année précédente et au début de l'année 1784 par Jean Chabaud.

⁵ *Id.*, 14/10/1784.

Les relations avec l'Église catholique n'apparaissent que peu dans le registre du consistoire. Deux incidents, au cours desquels de jeunes religionnaires se sont rendus à la messe et l'ont interrompue, sont, toutefois, à mentionner, car ils dégradent passablement non seulement les rapports entre les deux confessions, mais aussi avec les pouvoirs publics¹. Le consistoire a formellement condamné ces actes tant pour leur déviance vis-à-vis de la religion protestante que du scandale qu'elles ont provoqué. Ces réprimandes s'inscrivent donc dans la continuité de la démarche d'intégration dont font preuve les protestants. Jean Vidal, un des anciens du consistoire d'Orthez s'exprime sur cette affaire en séance du consistoire même s'il ne connaît les faits que par la rumeur publique : dans ses notes, il montre un certain respect pour le culte catholique et il défend les préceptes de ce culte en expliquant que seule la présence d'un hérétique à la messe suffit à suspendre les miracles. Les catholiques ont été visiblement choqués d'une telle attitude et les relations entre catholiques et protestants orthéziens ont été quelques peu tendues par ces intrusions. Outre la censure prononcée par le pasteur Louis-Victor Gabriac en février 1787, cette affaire a également des conséquences civiles, puisque le procureur émet un décret de prise de corps contre ces jeunes gens².

De l'édit de Tolérance à la Révolution : l'ivresse d'une liberté retrouvée (1787-1793)

En 1787, Louis XVI accorde aux non-catholiques un état-civil. Bien que rédigé pour l'essentiel par des catholiques, la participation de protestants à l'élaboration de l'édit de Tolérance est attestée de toutes parts : Christian Chêne souligne ainsi l'influence de Rabaut Saint-Etienne sur Malesherbes³. Les élites béarnaises se montrent plutôt favorables à l'instauration d'une égalité civile, mais non religieuse, entre catholiques et protestants à l'image de Jacques Faget de Baure. Cet avocat général au Parlement de Navarre est l'auteur, vers 1780, d'un *Essai sur l'existence des protestants en Béarn*⁴. Dans ce manuscrit, constatant les difficultés

¹ *Id.*, séances du 4/08/1782 et du 4/02/1787.

² ADPA, CEPB, 60J 50/172, avis de Jean Vidal lu en séance du consistoire, 2/01/1787.

³ CHÊNE Christian, « Le contenu et l'accueil de "l'Édit de Tolérance" de novembre 1787 », *BSHPF*, vol. 134/2, 1988, p. 133.

⁴ ADPA, Fonds Batcave, 1 J 61/77, Jacques Faget de Baure, *Essai sur l'existence des protestants en Béarn*, v. 1780, 11 p.

rencontrées par les protestants béarnais, notamment ceux de Salies-de-Béarn, il élabore un projet de statut civique et d'état civil, dont Bernard Lajeunie considère les propositions comme comparables à celles de Malesherbes mais moins restrictives que l'édit de Tolérance¹. Les autorités catholiques locales redoublent, quant à elles, de vigilance, car elles estiment la tolérance religieuse indissociable de la tolérance civile². Enfin, dans certaines localités, la population se montre hostile aux mesures édictées : Christian Desplat révèle ainsi qu'un article du cahier de doléances d'Angaïs critique violemment les assemblées du Désert béarnaises et juge « leur doctrine si opposée aux intérêts de l'État³ ».

Durant le temps de préparation de l'édit, les protestants béarnais font preuve d'une vive méfiance vis-à-vis des autorités publiques. Alors que l'Intendant de la province demande au consistoire de dénombrer ses coreligionnaires, certains anciens refusent de s'exécuter, craignant qu'il ne s'agisse là d'un subterfuge préfigurant de nouvelles persécutions⁴. Après l'enregistrement de l'édit par le Parlement de Navarre le 12 mars 1788⁵, le consistoire délibérant sur un mariage qui doit être célébré, estime nécessaire de suspendre l'union tant que l'édit n'est pas enregistré par les tribunaux inférieurs. Une telle décision divise l'assemblée consistoriale et nous renseigne sur l'opinion que se font les élites protestantes béarnaises de l'édit. Si la majorité de l'assemblée, fidèle à la législation royale, se prononce pour la suspension, quelques membres considèrent que le mariage doit être célébré au Désert et dans la clandestinité, attendu que l'édit ne marque pas une réelle rupture dans les statuts de l'Eglise réformée⁶. La désobéissance exprime alors la déception d'une partie du consistoire face à un texte jugé trop timide. À l'instar de Rabaut Saint-Etienne⁷, l'édit apparaît donc aux yeux des protestants béarnais, comme un simple acte juridique

¹ LAJEUNIE Bernard, « Faget de Baure et les protestants béarnais à la fin du XVIII^e siècle », *BSHPF*, 1996, vol. 142 : Le protestantisme dans les pays de l'Adour (1787-1905), p. 589-595.

² DESPLAT Christian, « L'opinion publique en Béarn à la veille de l'édit de Tolérance de 1787 », *Revue de Pau et du Béarn*, n° 16, 1989, repris dans *Nouvelles pages du protestantisme en Béarn*, t. 1, Orthez, CEPB, 1998, p. 263-284.

³ ADPA, C 1374, Angaïs, art. 11, cité par Christian Desplat, *op. cit.*, p. 274.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/136, 5/08/1787.

⁵ DESPLAT Christian, « L'opinion publique en Béarn à la veille de l'édit de Tolérance de 1787 », *Revue de Pau et du Béarn*, n° 16, 1989, repris dans TUCOO-CHALA Suzanne, CHAREYRE Philippe (éd.), *Nouvelles pages du protestantisme en Béarn*, t. 1, Orthez, CEPB, 1998, p. 282.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/136, 30/03/1788.

⁷ Rabaut Saint-Etienne a ainsi prononcé la phrase suivante « La classe du peuple n'est pas généralement satisfaite. Elle ne croit pas que cette loi lui donne autre chose que ce dont elle est en possession depuis de longues années ». Cité par POUJOL Jacques, « Aux sources de l'édit de 1787 : une étude bibliographique », *BSHPF*, 1987, t. 133, p. 347.

légalisant des agissements déjà ancrés dans les mœurs des communautés réformées. Cependant, l'opinion des protestants de la province évolue progressivement. Aussi, ils entreprennent la construction d'un temple à Orthez (*voir chapitre 5*)¹.

Les événements révolutionnaires de l'été 1789 n'ont que peu d'incidences sur la vie des Églises, tout juste note-t-on l'absence de séances du consistoire aux mois de juillet et d'août. Quelques mois plus tard, en décembre 1789, dans une lecture très personnelle de l'édit de Tolérance, l'assemblée consistoriale d'Orthez interprète d'une manière très personnelle l'édit de 1787. En effet, elle assimile celui-ci à une reconnaissance tacite de la liberté de conscience et de culte. En cela, elle détourne à sa faveur les non-dits du texte :

A été dit que l'édit de 1787 concernant les non catholiques assure aux protestans un état civil dont ils étoient privés depuis plus d'un siècle, que l'exercice (*sic*) de leur religion et du culte sans y être textuellement autorisé y paroît permis. Il reconnoit l'existence des pasteurs et des batêmes qu'ils administrent, il ne défend en aucune manière l'exercice de leur ministère, d'où l'on peut raisonnablement conclure qu'ils sont tacitement permis. [...] ².

La référence à cet édit et non à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen s'explique par le fait que, si la Déclaration octroie aux non-catholiques la liberté de conscience, la liberté de culte ne sera acquise qu'en 1791. Le temple, dont le terrain a été acheté à titre privé par des Anciens, est inauguré le 25 novembre 1790³.

D'une manière générale, les protestants béarnais font preuve d'un véritable engouement pour la Révolution et plus particulièrement pour la République. À Orthez, ils participent activement à la Société des Amis de la Constitution, fondée le 27 mai 1792⁴. Parmi les dix membres du bureau élus durant la première séance figurent sept protestants, dont Jean Vidal, nommé président, et Louis-Victor Gabriac, vice-président⁵. Durant sa séance du 31 mai, l'assemblée reçoit Samuel François, « citoyen non moins recommandable par ses talents que par son patriotisme », et

¹ *Idem*, 5 octobre 1788, p. 63-64.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, consistoire d'Orthez, 10/12/1789.

³ *Idem*, 25 /11/1790.

⁴ PLANTÉ Adrien, « Délibérations de la Société des Amis de la Constitution d'Orthez », *Bulletin des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn*, 2^e série, t. 29, 1901, p. 1-265.

⁵ *Idem.*, p. 6. Les autres protestants sont Poey aîné, Pierre Lamatabois, Lamatabois aîné, secrétaires ; Paraige, médecin, et Paraige aîné, archivistes.

souhaite publier son discours¹. Ce pasteur, un ami de Louis-Victor Gabriac qui affirme même dans les temps troubles de la Révolution que « tout protestant doit être vrai républicain² », participe également au synode provincial du 29 février 1792, où les représentants des protestants béarnais l'invitent à « concourir, avec ses autres membres à l'avancement de la gloire de Dieu et à l'édification de nos Eglises »³. Dès les premières assemblées, les membres de la Société entreprennent des actions contre les prêtres réfractaires. Avec l'aide de Samuel François, ils adressent également une pétition à la municipalité, qui a maintenu l'obligation pour tous les particuliers d'avoir à tapisser le devant de leurs maisons et de se prosterner devant le Saint-Sacrement durant la Fête-Dieu⁴. La réponse de celle-ci, qui indique qu'il s'agissait là plus d'une habitude, d'anciens usages que d'une volonté d'imposer à la population une religion⁵, ne satisfait pas les requérants, qui sollicitent alors le ministre de l'Intérieur⁶. On le voit, à l'action civile et politique, se mêlent les intérêts des Églises et des communautés protestantes, confusion d'autant plus visible lorsqu'il s'agit de défendre la liberté religieuse. Mais, dans le cas présent, le protestantisme doit être entendu comme une religion ramenée à une morale épurée de tout fondement théologique, à un rationalisme inspiré par les Lumières et la franc-maçonnerie.

Les activités de l'Église ne sont alors guère troublées par les événements révolutionnaires ; la tenue des séances du consistoire est régulière, le synode provincial se réunit annuellement. L'Église de Salies-de-Béarn, un temps, desservie par Victor Gabriac, cousin du pasteur d'Orthez, dresse vocation en 1793 à un nouveau ministre du culte, Siméon Brunel⁷. Le synode provincial déplore néanmoins l'évolution des événements révolutionnaires dans l'article premier de ses décisions :

Le pasteur de l'Église d'Orthez, avec ses députés, a représenté à l'assemblée que les maux qui affligent la République, les trahisons qu'elle éprouve au-dedans et au-dehors, le sang qui ruisselle de toutes parts et que ses ennemis font couler à grands flots, par les plus criminelles des prétentions puisqu'ils en veulent à la Liberté et à l'Égallité, droits naturels et divins de l'homme, contre lesquels c'est

¹ *Idem.*, p. 19.

² POUJOL Jacques, CABANEL Patrick, « Tout protestant doit être vrai républicain... », *BSHPF*, t. 135, 1989, p. 659-688.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/136, arrêtés du synode provincial, 29/02/1792.

⁴ PLANTÉ Adrien, *op. cit.*, p. 21.

⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁶ HOURMAT Pierre, « Les rapports entre catholiques et protestants dans les Basses-Pyrénées de la Révolution à la Restauration », *BSHPF*, 1996, vol. 142 : « Le protestantisme dans les pays de l'Adour (1787-1905) », p. 630-631.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/136, actes du synode provincial, 24/6/1793.

une impiété et une scélératesse même de porter atteinte, contre lesquels encore les tirans couronnés [sic] non plus que leurs satellites, ne peuvent avoir aucun droit légitime, pénétrés de tant d'horreurs, affliger des maux qui accablent la patrie, ils invitent l'assemblée à déterminer un jour de jeûne prochain qui soit célébré dans la ferveur et dans l'esprit d'une véritable dévotion, pour obtenir du ciel la paix et la cessation de tant des calamités [sic] de la République, l'unité d'esprit des représentants du peuple, dont les divisions sont une des principales sources des sujets d'afflictions, affein [sic] qu'ils nous donnent une constitution qui accomplisse tous les vœux et qui fasse notre bonheur, qu'il régénère les cœurs, qu'il nous rende un peuple de frères pleins d'ammour [sic], de dévouement, les uns pour les autres, et d'une sainte amitié¹.

C'est cette radicalisation de la politique religieuse de l'État qui provoque l'arrêt du culte à la fin de l'année 1793.

La Terreur, la suspension du culte et le rétablissement en 1797

Comme la majorité des protestants, si l'on en croit Henri Dubief et Daniel Robert, les bourgeois d'Orthez, et le pasteur Louis-Victor Gabriac en premier lieu, n'ont guère cherché à s'opposer ou à résister au mouvement de la déchristianisation². Le 25 frimaire an II (15/12/1793), les citoyens Vidal et Gabriac procèdent au don des coupes en argent de l'Église d'Orthez, conformément à une délibération orale du consistoire et au décret de la convention. À cette occasion, Louis-Victor Gabriac, réaffirme sa fidélité – et celle des protestants en général – aux idéaux révolutionnaires et « présente le protestantisme comme la religion républicaine par excellence³ ». Depuis quelques semaines, Jean-Baptiste Vidal a quitté la Société des Amis de la Constitution pour devenir député à la Convention nationale en remplacement de Jean-Baptiste Sanadon⁴, évêque constitutionnel de Bayonne depuis 1791 et élu député des Basses-Pyrénées en septembre 1792, démissionnaire. Il siège à l'assemblée jusqu'en

¹ *Ibidem*

² DUBIEF Henri, ROBERT Daniel, « Les protestants et la Révolution : esquisse de vue générale », *BSHPF*, t. 135/4, 1989, p. 490.

³ ISSARTEL Thierry, « Entre protestantisme et franc-maçonnerie : le pasteur Louis-Victor Gabriac (1759-1830) », *BSHPF*, 1996, vol. 142 : « Le protestantisme dans les pays de l'Adour (1787-1905) », p. 609.

⁴ Jean-Baptiste Sanadon (1729-1796) entre dans les ordres bénédictins avant de se rallier à la Révolution. Élu député des Basses-Pyrénées, il siège parmi les modérés et répond au 3^e appel nominal dans le procès du roi (réclusion pendant la guerre, puis la déportation en temps de paix). Il démissionne le 13 août 1793. Cf. notice biographique dans ROBERT Adolphe, BOURLOTON Edgar, COUGNY Gaston, *Dictionnaires des parlementaires français (1789-1889)*, t. 5, Paris, Bourloton, 1891.

1795 et mène, avec les autres représentants du département, une politique modérée, hostile à Robespierre¹.

Les événements révolutionnaires contraignent, cependant, le pasteur Gabriad à suspendre l'exercice du culte à Orthez le 30 messidor an II (18/07/1794). Depuis quelques semaines, l'occupation du temple par les chevaux des hussards, sur autorisation de l'administration du district dirigée par Monestier du Puy-de-Dôme, empêche toute célébration. Louis-Victor Gabriad et le consistoire déplorent, dans un acte où la conception protestante de la divinité se confond avec celle du culte révolutionnaire, cette suspension du culte en rappelant les termes de la Constitution du 24 juin 1793, qui garantissait le libre exercice des cultes, et ceux de la déclaration de la Convention, qui décrète que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme :

[...] d'autant que la ~~con~~ convention nationale aïant hautement reconnu, contre les ennemis de la République, un être suprême et l'immortalité de l'âme, il suit de cette auguste reconnaissance un culte et une adoration à cet être suprême, que l'assemblée lui dédie du fonds de l'âme jusqu'à ce qu'il lui soit permis de lui présenter l'offrande extérieurement par des hymnes et des actes de piété ostensibles².

Louis-Victor Gabriad cesse alors de se faire appeler « pasteur » et embrasse d'autant plus la cause révolutionnaire. Thierry Issartel nous apprend qu'il abdique en 1794³, puis qu'il est, tour à tour, nommé dans les archives publiques « bourgeois », « marchand », « juge de paix », « professeur de morale », et « adjudicataire des contributions foncière, personnelle, mobilière et somptuaire » en l'an VII⁴. Il a même demandé à la municipalité que le prénom Louis, « titre de plusieurs anciens tyrans français » soit retiré de son état-civil ; il le réutilise toutefois dès la fin de la période révolutionnaire⁵. Le 2 juillet 1793, la Société des amis de la Constitution se transforme en Société populaire sous l'impulsion des événements révolutionnaires et, conformément à la loi du 17 septembre 1793 dite des suspects, un Comité de

¹ JOURDAN Jean-Paul, « La Révolution dans le département des Basses-Pyrénées », dans PÉRONNET Michel, *La Révolution dans les départements (1789-1799)*, t. 17 : *Les Basses-Pyrénées*, Saint-Etienne, Horvath, 1989, p. 111-134.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, 30 messidor an II.

³ Louis-Victor Gabriad est le seul pasteur en exercice en Béarn à abdiquer. Cf. BOURDON Jean-François, *Les pasteurs réformés face à la déchristianisation de l'an II*, TER de maîtrise sous la direction de Vovelle Michel, 1985, 118 p. La liste des pasteurs ayant abdiqué est publiée en annexe.

⁴ ISSARTEL Thierry, *op. cit.*, p. 611.

⁵ *Ibid.*, p. 610.

surveillance est organisé à Orthez, dont les procès-verbaux, extrêmement lacunaires¹, ont été eux aussi retranscrits et publiés par Adrien Planté². Au 2 vendémiaire an II, les protestants représentent la moitié des membres de ce Comité, mais cette proportion tend à diminuer lors du renouvellement de la composition de celui-ci le 30 frimaire an III³.

La Terreur est aussi l'occasion pour les protestants de faire preuve de solidarité vis-à-vis des représentants de l'Église catholique comme à Bellocq. Le curé de ce village, l'abbé Laurent Talamon, s'il accepte en 1791 de prêter le serment civique, refuse quelques semaines plus tard d'adhérer à la constitution civile du clergé et s'exile à Cadix. En 1793, revenu à Bayonne, il est arrêté sur les ordres de Claude-Alexandre Ysabeau, représentant du peuple auprès de l'armée des Pyrénées-occidentales, qui entreprit de se renseigner sur la conduite du curé auprès de ses anciens paroissiens. Aucun d'eux ne prenant le risque « de faire cause commune avec leur ancien curé et de payer de leur tête leur dévouement⁴ », se furent les protestants qui attestèrent de la bonne conduite du curé auprès des autorités, qui décidèrent de le relâcher⁵. Contés par le pasteur Auguste Bohin en 1884, archives à l'appui, ces faits sont confirmés par l'abbé Laurens, qui consacre à Bellocq une longue étude dans la revue *Études historiques et religieuses du Diocèse de Bayonne*. Un seul point diffère entre la version protestante et la catholique : selon les protestants, Laurent Talamon aurait été chassé de Cadix par un mouvement politique en 1793, alors que pour l'abbé Laurens c'est « le souci du salut de ses ouailles, abandonnées bien à regret » qui a conduit le curé à revenir en France⁶.

Ce n'est qu'à partir de 1797 que le culte protestant est de nouveau célébré en Béarn. Ce rétablissement a ceci de particulier qu'il est progressif et qu'au contraire

¹ La présentation du livre second du Comité de surveillance débute par une constatation de la mutilation du registre, dont de nombreuses pages, près de 130, ont été coupées aux ciseaux. Le registre ne contient alors que 234 p.

² PLANTÉ Adrien, « Le Comité de surveillance d'Orthez », *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2^e série, t. 30, 1902, p. 1-120.

³ En l'an II, quatre membres sur huit sont protestants : Louis Prévile, président, Naude, secrétaire, Pierre Lamatabois et Lataste. Louis-Victor Gabriac apparaît cette année-là dans les délibérations en tant que juge de paix. En l'an III, sur douze membres, quatre sont protestants : Brana aîné, Darrigrand, Peytiu et Lagardère.

⁴ BOHIN Auguste, « Le curé Talamon », *Le Protestant béarnais*, 2^e année, n° 24, 1/05/1884.

⁵ *Ibid.*

⁶ LAURENS (abbé), « Bellocq (suite) », *Études historiques et religieuses du Diocèse de Bayonne : comprenant les anciens diocèses de Bayonne, Lescar, Oloron, et la partie basque et béarnaise de l'ancien diocèse de Dax*, 1900, p. 376-379.

d'autres régions où cette restauration est principalement le fait de pasteurs¹, il émane de la communauté protestante. En effet, lassés d'attendre que « l'Église d'Orthes [...] donnât la première l'exemple d'un zèle et de l'édification », deux anciens membres de l'Église d'Orthes représentant les protestants de Castétarbe, Pouyanne et Bessouat, se résolvent à louer la grange de Coustet-Petieu afin de célébrer le culte protestant. Dans cet objectif, ils sollicitent le pasteur Louis-Victor Gabriac, qui accepte de se rendre dans ce hameau tous les quinze jours. Le temple d'Orthes, inutilisé et en mauvais état, est alors dépouillé de son mobilier : près de cinquante chaises sont transportées à Castétarbe en vue des rassemblements². La délibération suivante mentionne, par ailleurs, l'existence d'un consistoire dans le hameau³. Il faut attendre 1800, une date tardive si l'on se réfère à celles mentionnées par Daniel Robert et Henri Dubief dans leur étude sur la restauration du culte protestant aux lendemains de la Terreur sur l'ensemble du territoire français⁴, pour que le consistoire d'Orthes, en accord avec le pasteur Gabriac, jugeant que le temps « paraît favorable pour reprendre l'exercice religieux que la violence des circonstances avait fait suspendre par l'effet des moments critiques autant que funestes qui avait occasionné de force ladite suspension⁵ », convoque une assemblée générale des fidèles qui délibère sur la réorganisation du consistoire et la nomination de quatre nouveaux membres⁶. Quelques mois plus tard, la réception des catéchumènes, le 15 germinal an IX (5 avril 1801), la première depuis le rétablissement du culte, revêt un caractère symbolique. Durant cette cérémonie, les jeunes gens reçus à la Cène et les fidèles, dont les noms sont inscrits sur le registre du consistoire en signe de reconnaissance, offrent au consistoire deux nouvelles coupes en argent, comme pour clore cette période funeste pour l'Église réformée d'Orthes. La somme réunie, supérieure au prix des deux coupes, permet également de couvrir de sable fin du chemin menant à l'édifice, de

¹ À titre d'exemple, nous pourrions citer le cas de la Charente-Inférieure étudié par Nicolas Champ : le pasteur Jean Mazauric est à l'origine de la restauration du culte. Cf. CHAMP Nicolas, *Religion et territoire : l'espace public entre présence confessionnelle et sécularisation dans la France du XIX^e siècle, le cas de la Charente-Inférieure (1801-1914)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, sous la direction de Marc Agostino, Université Bordeaux III, 2009, p. 163-165.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, notification du pasteur Gabriac, 20/06/1797.

³ *Id.*, 22 brumaire an III. Nous n'avons trouvé aucun acte de ce consistoire, peut-être s'agit-il d'un simple groupe de protestants.

⁴ DUBIEF Henri, ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 491.

⁵ *Id.*, 1^{er} vendémiaire an IX.

⁶ *Id.*, 27 vendémiaire an IX.

faire construire un banc fixe à l'usage des chantres et de redonner ainsi un aspect plus solennel au temple¹.

Dans les autres centres protestants du département, la situation est plus complexe encore, principalement en raison du manque de pasteurs. Sur les trois ministres du culte présents en Béarn avant la Révolution, seuls Louis-Victor Gabriac et Paul Marsôo exercent à nouveau leurs fonctions au lendemain de la Terreur. Jean Chabaud, comme nous l'apprend le registre du consistoire, a mis un terme à son ministère sans en toucher un mot à ses fidèles, alors que Victor Gabriac et Siméon Brunel ont tous deux quitté le Béarn durant la période révolutionnaire². Les Églises apparaissent comme totalement désorganisées et le pasteur Louis-Victor Gabriac peine à rasseoir son autorité sur les communautés rurales. En 1801, celles de Salles-Mongiscard et de Lagor, pourtant éloignées l'une de l'autre, adressent de manière commune vocation au pasteur Bordard de Genève, sans prévenir auparavant Louis-Victor Gabriac qui les dessert lorsque cela lui est possible. Alerté, le consistoire d'Orthez « se contente d'observer aux anciens des Églises de Salles-Mongiscard et de Lagor que leur démarche lui paraît, non seulement prématurée, mais inconvenante³ ». Quelques semaines plus tard, l'assemblée consistoriale, tout en réaffirmant la solidarité qui existe entre les Églises béarnaises, informe celle de Salies-de-Béarn, qu'elle souhaite « posséder en entier les fonctions pastorales [sic] du citoyen Gabriac ou du moins une augmentation de service » et qu'en conséquence, celui-ci ne se rendra à Salies-de-Béarn qu'un dimanche sur trois⁴. La primauté de l'Église d'Orthez est ainsi réaffirmée sur les autres, moins organisées et surtout sans pasteur.

Le cadre concordataire : la règle nationale et son application locale

Les Articles organiques du 18 germinal an X octroient au protestantisme le statut de confession reconnue, mais à cette reconnaissance s'ajoute un certain nombre de contraintes d'ordre institutionnel : la création des Églises consistoriales sur la base

¹ *Id.*, 15 germinal an IX.

² Daniel Robert indique que Victor Gabriac exerce son ministère dans les Basses-Cévennes, que Siméon Brunel devient pasteur de Beaufort (Drôme en 1808) et que Jean Chabaud entrerait de nouveau en fonction en 1802 mais serait paralysé en 1803. Cf. ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 531-577. Les listes du corps pastoral sont publiées en annexe 2 de cet ouvrage.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/136, 1^{er} germinal an IX.

⁴ *Id.*, séance du 1^{er} messidor an IX.

d'une population de 6000 protestants, chacune dirigée par un consistoire créé *ex nihilo*, bouleverse les cadres traditionnels des Églises réformées. L'existence des Églises locales n'est pas reconnue par la loi et le synode national, organe central du protestantisme réformé, n'est pas mentionné dans le texte de loi (voir annexe n° 15). Aussi il importe d'étudier les réactions immédiates à la promulgation des Articles organiques et d'appréhender les mécanismes d'adaptation adoptés par les Églises réformées.

La fondation de l'Église consistoriale d'Orthez et la structuration progressive en sections

Aussi massives que soient les archives conservées sur l'histoire du protestantisme dans le Sud aquitain au XIX^e siècle, peu d'entre elles concernent les premiers temps de l'Église consistoriale d'Orthez. Les réactions immédiates des protestants béarnais aux Articles organiques ne nous sont connues que par l'intermédiaire de quelques délibérations du consistoire local d'Orthez et d'un mémoire imprimé transmis à Portalis au mois de ventôse an XI (février-mars 1803)¹. Difficile dans ces conditions de reconstituer l'exact processus de fondation de l'Église consistoriale d'Orthez.

Quelques jours après la promulgation des Articles organiques, le consistoire d'Orthez délibère, le 26 germinal an X (16 avril 1802), l'envoi d'une pétition à Portalis dans laquelle l'assemblée réclame la confirmation de Louis-Victor Gabriac au poste de pasteur d'Orthez². Portalis tente de rassurer les protestants béarnais en leur affirmant, le 19 floréal an X (9 mai 1802), que, conformément aux termes des Articles organiques, le pasteur est « provisoirement confirmé dans l'exercice de ses fonctions » et qu'il « ne doute pas que lorsque la circonscription sera faite, le premier conseil ne pèse dans la sagesse les bons témoignages rendus à ce ministre³ ». Cependant, cette réponse ne lève pas toutes les craintes du consistoire qui publie un mémoire adressé à Portalis au mois de ventôse an XI (février-mars 1803).

¹ *Au citoyen d'État chargé de la police des cultes, les citoyens du département des Basses-Pyrénées professant la religion réformée, représentés par les consistoires des églises d'Orthez, Sallies, Belloc et Athos*, Pau, Imprimerie Sisos et Tonnet, ventôse an XI, 11 p.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, séance du 26 germinal an X.

³ *Id.*, copie d'une lettre de Portalis datée du 19 floréal an X.

Dans cette publication transparaît toutes les inquiétudes et les revendications des consistoires béarnais, et surtout la confusion que provoque la loi organique. Se référant aux articles 15 et 16 qui stipulent que « les Églises réformées de France auront des pasteurs, des consistoires locaux, et des synodes » et qu'il « y aura une Église consistoriale par six mille âmes, de la même communion », les auteurs établissent qu'avec 4903 individus recensés, les protestants ne peuvent prétendre à la fondation d'une Église consistoriale dans le département des Basses-Pyrénées. Plus encore, en vertu de l'article 28 qui précise qu'« aucune Église ne pourra s'étendre d'un département à l'autre », les protestants béarnais craignent de se voir privés de la liberté et de l'égalité des cultes. Ils réclament donc une application souple de la loi qui s'adapterait à la dissémination des populations protestantes. Cependant, les signataires ont de grandes difficultés à formuler leurs requêtes en raison des incertitudes que produit une utilisation hésitante du vocabulaire réformé par le gouvernement. Ainsi, un doute, réel ou feint, plane sur les consistoires :

La loi dit qu'il y aurait des consistoires locaux. Y-a-t-il de la différence entre une Église consistoriale et un consistoire local ? C'est ce que nous avons cru jusqu'ici en ne demandant qu'une seule Église consistoriale, parce que nous avons cru que cette concession n'excluerait [sic] pas celle de plusieurs consistoires locaux que nous supposons n'être que des temples à l'égal des succursales catholiques¹.

Les protestants précisent dans leur argumentaire qu'ils ont bien conscience de n'être qu'une minorité et en cela, ne prétendent « pas obtenir plus que les catholiques ». Ils souhaitent, cependant, que l'État les dote d'une organisation similaire ou au moins raisonnable :

Nous proposons pour le culte protestant, de lui assurer des temples ou églises, non pas dans tous les points où il y a une population quelconque, mais dans tous ceux où il y en a une assez conséquente pour être double de celle des catholiques en beaucoup de paroisses. Nous proposons des temples à portée des sectateurs².

Pour parfaire leur argumentation, les protestants insistent sur la spécificité des Églises réformées béarnaises et le statut de religion de l'État du protestantisme au temps de Jeanne d'Albret. En rappelant l'histoire du protestantisme béarnais, les

¹ *Au citoyen d'État chargé de la police des cultes, les citoyens du département des Basses-Pyrénées professant la religion réformée, représentés par les consistoires des églises d'Orthez, Sallies, Belloc et Athos*, Pau, Imprimerie Sisos et Tonnet, ventôse an XI, p. 5.

² *Idem*, p. 5-6.

auteurs espèrent ainsi se mettre sur un pied d'égalité avec l'Église catholique, qui dispose d'un réseau cultuel dense et dont ils craignent l'influence¹. En effet, les protestants attribuent à l'art. 45 des Articles organiques du culte catholique, la nécessité de réunir une population de 6000 âmes au sein d'une même Église :

Peut-être aussi les états de populations ne sont-ils qu'un prétexte ; et qu'au fond la contestation [des catholiques contre les Articles organiques du culte protestant] n'a été élevée que pour éluder une disposition qui gêne le catholicisme. Il est établi « qu'aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique dans les ville où il a des temples destinés aux différens [sic] cultes. Cette disposition, disons-nous, gêne les catholiques, et les force à désirer qu'il n'y ait pas des temples [sic] dans les lieux où s'exerce leur religion².

Au terme de cet argumentaire, les protestants béarnais réclament la fondation de quatre Églises : une à Orthez et une autre à Salies-de-Béarn où se réuniraient les protestants de ces villes et ceux des cantons du même nom ; une à Bellocq qui rassemblerait également les protestants de Bérenx et de Salles-Mongiscard et enfin, une dernière à Athos pour les protestants du canton de Sauveterre-de-Béarn³. En faisant cette proposition, les protestants consentent à abandonner deux des Églises relevées au lendemain de la Terreur qui étaient alors au nombre de six (Orthez, Salies-de-Béarn, Bellocq, Athos, Lendresse et Lagor). Celles-ci, semble-t-il, possédaient toutes leur propre lieu de culte, probablement une grange ou une maison particulière. En revanche, rien n'est dit sur l'existence d'un consistoire dans les deux Églises qui vont être abandonnées, mais ce qui est certain, c'est qu'elles n'avaient pas de pasteur attitré. Le service de Louis-Victor Gabriac était alors fixé par le consistoire d'Orthez, une pratique dont les protestants béarnais demandent la perpétuation⁴. Les auteurs du mémoire consentent donc à l'organisation de l'Église consistoriale en sections, ces dernières étant, selon la loi organique, les espaces au sein desquels évoluent les pasteurs. Mais, en soulignant l'ambiguïté des termes des Articles, ils réclament néanmoins la survivance des consistoires locaux. Ainsi, les protestants béarnais ne demandent que la restauration d'un système qu'ils avaient déjà adopté avant la promulgation de loi, en raison de contraintes numériques et géographiques.

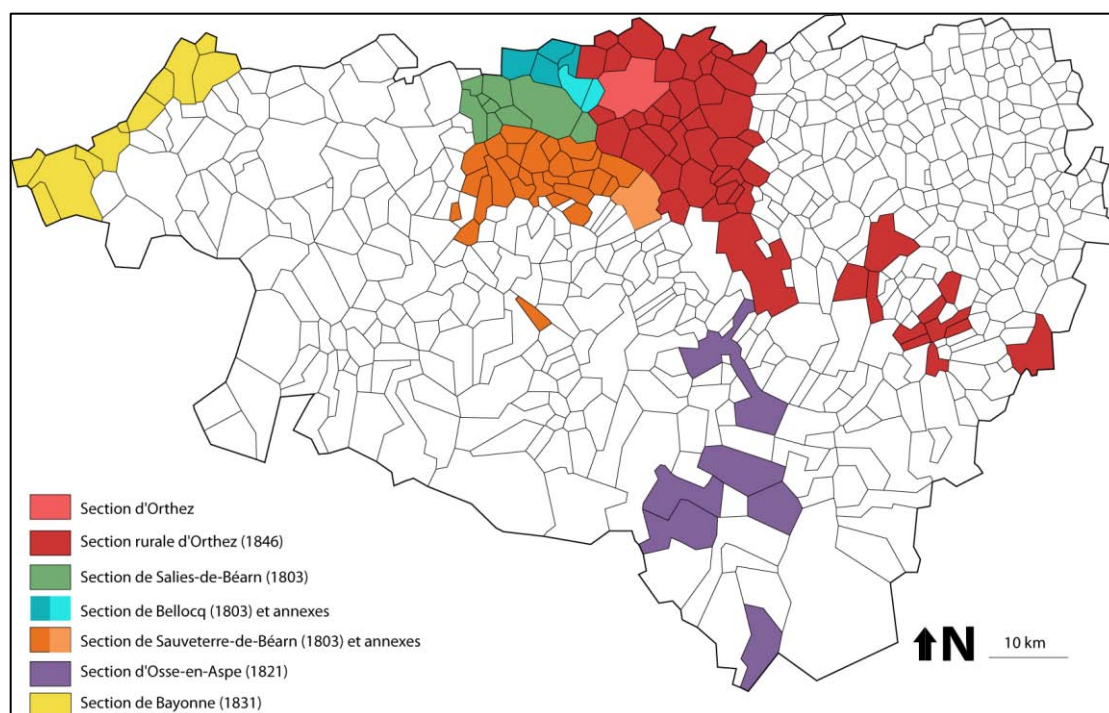
¹ *Id.*, p. 6.

² *Id.*, p. 8.

³ *Id.*, art. 1 à 3 du « projet d'organisation du culte protestant dans le département des Basses-Pyrénées », p. 11.

⁴ *Id.*, art. 4.

Fondée le 6 août 1803, l'Église consistoriale est, à ses débuts, découpée en quatre sections, qui correspondent à autant de postes de pasteurs. Si l'État est à l'origine du nombre de pasteurs, le gouvernement ne dessine pas pour autant les limites de chacune des sections, cette attribution revenant au consistoire général d'Orthez, seule entité reconnue par les pouvoirs publics. En l'absence d'un nombre de pasteurs suffisant en 1803, les contours de ces espaces administratifs demeurent flous jusqu'au pourvoi de chacun d'entre eux. La première section à disposer d'un ministre du culte est celle d'Orthez, qui conserve Louis-Victor Gabriac¹. Viennent ensuite les sections de Salies-de-Béarn (1804), de Bellocq (1809) et de Sauveterre-de-Béarn (1809)².



Carte 3 : Les sections de l'Église consistoriale d'Orthez (1803-1846)

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/68, 60J 50/3, 60J 50/5

Cependant, si à chaque nouvelle nomination, les services pastoraux sont ajustés afin de contenter toutes les communautés protestantes du département, ces sections officielles sont toutes situées dans le centre du Béarn et aucune ne permet la desserte régulière des populations disséminées à l'Ouest (à Bayonne), au Sud (à Osse-

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68, 16/02/1804.

² *Id.*, séances du 27/08/1804, 30/01/1809 et 31/07/1809.

en-Aspe) et à l'Est (à Pau). Aussi l'une des principales activités du consistoire général d'Orthez consiste à réclamer au ministère des Cultes, la création de nouvelles sections. Malgré les demandes répétées, il n'en obtient que trois supplémentaires entre 1809 et 1848 : la première est fondée à Osse-en-Aspe en 1821 et la seconde à Bayonne en 1831¹. Enfin, en 1846, la section d'Orthez est divisée en deux : l'un des pasteurs est alors chargé de la desserte des protestants des communes rurales du canton, l'autre de la ville².

Progressivement, ces larges espaces aux contours flous qu'étaient les sections tendent à se rapprocher de ceux des Églises locales pré-concordataires, qui, dans les faits, n'ont jamais cessé d'exister.

Les interactions entre le consistoire général et les consistoires particuliers

La non-reconnaissance des Églises locales par les Articles organiques du 18 germinal an X et la création de nouveaux consistoires bouleversent l'organisation presbytéro-synodale des Églises réformées. Difficile alors de faire cohabiter les anciennes et les nouvelles institutions et de trouver un équilibre entre les principes édictés par la loi à laquelle les protestants adhèrent faute de mieux et ceux hérités des textes normatifs des Églises réformées.

Le consistoire d'Orthez, dit général, est fondé en 1803 au même moment que l'Église consistoriale du même nom. Ses membres sont élus pour la première fois le 30 frimaire an XII (22 décembre 1803)³. Lors de sa séance du 19 germinal an 12 (2 avril 1804), le consistoire établit, conformément aux Articles du 18 germinal an X, un règlement dans lequel il définit ses prérogatives et organise le service de l'unique pasteur en exercice dans la Consistoriale, Louis-Victor Gabriac. Les pouvoirs du consistoire, essentiellement d'ordre administratif, se rapprochent des attributions de l'ancien synode provincial qui, sous le régime concordataire, ne peut être convoqué qu'avec l'autorisation des autorités préfectorales. Cependant, invoquant la discipline ecclésiastique « qui l'établit juge des scandales qui se commettent dans l'Église », le consistoire considère que ses compétences sont également disciplinaires (art. 20 des

¹ *Id.*, séances du 11/07/1821 et du 18/10/1830.

² ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, copie de l'ordonnance du 6/12/1845.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 30 frimaire an XII.

Articles organiques), mais celles-ci sont rarement appliquées¹, en raison de l'absence de possibilité pour les Églises réformées de convoquer leur organe central, le synode national, seule assemblée ayant les pouvoirs de modifier ce texte rendu désuet par l'évolution de la société.

Parallèlement à cet organe officiel subsiste les consistoires des anciennes Églises, qui pour se différencier de l'entité légale prennent le nom de consistoires particuliers. Un glissement de vocabulaire s'observe également au niveau des membres de ces assemblées, qui prennent le nom de diacres. Il n'est pas propre aux Églises réformées du Sud aquitain, comme en témoigne les attributions des consistoires données par le pasteur Soulier dans ses *Statistiques des Églises réformées de France* :

Le consistoire général étant composé de pasteurs et d'anciens, il est convenable et dans l'intérêt des sections que chacune d'elles ait un ancien pris dans son sein et y résidant, et quelques diacres dont l'institution est apostolique, afin de gérer les affaires particulières de la section pour en rendre compte au consistoire dans ses séances générales, ainsi que le veut la discipline ecclésiastique.

Les attributions de cette fraction de consistoire sont de veiller aux intérêts religieux des fidèles dans cette localité, tels que la perception et la distribution des aumônes et tout ce qui regarde l'ordre dans la célébration du culte².

Cette évolution du vocabulaire des institutions réformées s'observe également dans les analyses de Bernard Serre, auteur d'un mémoire de maîtrise sur les Églises paroissiales du consistoire de Lassalle dans le Gard³ mais aussi dans les Églises de Charente-Inférieure analysées par Nicolas Champ⁴. Il semble que cet usage soit en fait lié à la dissémination des protestants. Là où les consistoires généraux disposent d'une forte influence en raison du regroupement de la population réformée, comme par exemple dans les villes, le diaconat conservent ses attributions d'assistance, conformément à ce qui se passait dans les anciennes Églises. C'est le cas notamment à Nîmes, où Corinne Nègre a étudié les œuvres protestantes entre 1561 et 1945⁵, ou à

¹ *Idem*, séance du 19 germinal an XII.

² SOULIER A., *Statistique des Églises réformées de France*, Paris, H. Servier, 1828, p. 277.

³ SERRE Bernard, *Le protestantisme dans le Consistoire de Lassalle (Gard) – 1802-1848*, mémoire de maîtrise, Montpellier III, 1976, p. 66-67.

⁴ CHAMP Nicolas, *Religion et territoire...*, p. 196-204.

⁵ NÈGRE Corinne, *Le protestantisme nîmois à l'œuvre. Le diaconat (1561-1945) – La maison de santé protestante (1842-1945)*, Nîmes, Lacour, 1992, 139 p. ; GILSON Martha, « Une minorité en action : la charité protestante en France XIX^e-XX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 234, 2011/1, p. 63-82.

Paris comme le démontre l'analyse de Patrick Harismendy¹. En revanche, dans les Églises consistoriales, comme celle d'Orthez, où les protestants ne représentent qu'une infime minorité et où ils sont disséminés, les consistoires particuliers continuent, même sans existence officielle, à jouer un rôle important dans le maintien d'un tissu institutionnel. L'adoption du terme « diacre » pour désigner les membres de ces assemblées consistoriales officieuses vise alors à les différencier de ceux des consistoires généraux, les anciens, reconnus dans les textes de loi.

Dans les Églises érigées en section dès 1803, l'organisation de ces assemblées locales, malgré leur non-reconnaissance par la loi, se fait rapidement après la promulgation des Articles organiques du 18 germinal an X : le consistoire particulier d'Orthez poursuit ses délibérations sur le registre qu'il utilisait auparavant et se réunit pour la première fois, le 29 vendémiaire an XII², celui de Salies-de-Béarn inscrit pour la première fois sur le papier ses délibérations à partir du 20 mars 1809³, tandis que le registre des délibérations du consistoire particulier de Sauveterre-de-Béarn débute en lui aussi en 1809⁴. Le passage à l'écrit est généralement le fait du pasteur, mais il n'est pas dit que l'absence de registre rime avec absence de consistoire. Très probablement, les délibérations prises par les assemblées locales étaient orales. Pour preuve, il est peu probable que l'Église réformée de Bellocq ne dispose pas d'une assemblée consistoriale, alors même qu'elle a un pasteur attitré, avant 1861, date des premières délibérations écrites de ce consistoire particulier⁵. Les diacres de Bellocq sont, par ailleurs, nommés dans une délibération du consistoire général datant de 1812⁶.

L'organisation des consistoires locaux n'est pas non plus ébranlée dans les Églises où il n'existe pas de section de la Consistoriale. Dans ces communautés, l'organisation pré-concordataire s'adapte à celle mise en place par les Articles organiques. À Osse-en-Aspe, le registre des délibérations du consistoire particulier,

¹ HARISMENDY Patrick, « Le diaconat réformé parisien face à la mutation caritative (1850-1925) », VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, PELLETIER Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIXe-XXe siècle*, p. 103-116.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, registre des délibérations du consistoire particulier d'Orthez, 29 vendémiaire an XII.

³ ADPA, CEPB, 60J 531/38, registre des délibérations du consistoire local de Salies-de-Béarn, 20/03/1809.

⁴ ADPA, CEPB, 1 Mi 213/2, registre des délibérations du consistoire particulier de Sauveterre-de-Béarn, 1809.

⁵ ADPA, CEPB, 60 J 370/7, registre des délibérations du consistoire particulier de Bellocq, 1861.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 11/05/1812.

débuté en 1805, s'ouvre sur la transcription de la loi organique et sur la nomination d'un délégué à la demande du consistoire général d'Orthez, qui souhaite connaître les *desiderata* de l'Église¹. Le 7 septembre 1806, les quatre anciens nommés en 1757 et encore vivants ressentent le besoin de renouveler les membres de l'assemblée. Pour justifier leur position, ils citent conjointement l'article 27 de la discipline ecclésiastique et l'article 23 des Articles organiques. Ils profitent de la présence de Pierre Nogaret, le 2 octobre suivant, pour proclamer le nom des nouveaux anciens cooptés. Ils restent en fonction jusqu'en 1817². À cette époque, Jean-Auguste Mourgues, pasteur de Sauveterre-de-Béarn venu célébrer le culte à Osse-en-Aspe, propose une nouvelle réorganisation du consistoire, mais cette fois les anciens sont choisis par l'ensemble des chefs de famille protestants : douze anciens et trois diacres sont élus³. Difficile pour autant de connaître l'exacte tenue des séances de cette assemblée : celles-ci semblent, à la lecture du registre, rares et convoquées au gré des circonstances, mais peut-être est-ce un défaut d'écriture : malgré l'absence d'une fidèle transcription, les questions quotidiennes ont pu être gérées oralement. À Bayonne, le même type de situation s'observe : lorsqu'un pasteur, Henri Pyt, s'installe à Bayonne sans que la ville ne soit une section de l'Église consistoriale, celui-ci organise un consistoire particulier qui n'en porte pas le nom. En effet, les membres cooptés de cette assemblée lui préfèrent celui de « conseil d'administration de la congrégation protestante de Bayonne »⁴. La tenue de séances demeure elle aussi très aléatoire.

Pour mieux comprendre les relations entre le consistoire général et les particuliers, il nous a semblé opportun de poursuivre une étude commencée dans le cadre de notre master⁵ et d'analyser sous un aspect à la fois qualitatif et quantitatif, les registres des assemblées orthéziennes et ossoise. Le choix de ces sections repose sur une double interrogation, à savoir la place occupée par le consistoire particulier d'Orthez au sein de l'Église consistoriale et vérifier si le chef-lieu de l'Église

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/103, registre des délibérations du consistoire local d'Osse-en-Aspe, 14 germinal an XIII (4 avril 1805).

² *Idem*, séances du 7/09 et 2/10/1806.

³ *Id.*, séance du 13/10/1817.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 344/12, Protocole de la congrégation protestante à Bayonne, 1818-1844.

⁵ LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « Étude critique des registres des délibérations des consistoires d'Orthez (1781-1848) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, n° 153-4, 2007/4, p. 573-584.

conserve son rôle central dans la gestion des affaires courantes, mais aussi tenter, à travers cette étude, d'appréhender les processus de restauration d'un protestantisme officiel et d'appropriation des instances créées *ex nihilo* par le gouvernement par les protestants béarnais.

La présentation des registres est à elle seule très parlante. Les délibérations du consistoire général d'Orthez sont transcrites sur deux registres. Le premier, regroupant les actes de 1803 à 1838, est mal conservé : certaines pages sont déchirées, la moisissure a abîmé l'écriture et certains mots sont effacés. Le second, réunissant les délibérations de 1838 à 1860, est en bien meilleur état¹. La présentation de ces deux registres est protocolaire et très soignée : date de séance, présence, titre, délibération, signature du président et du secrétaire. C'est un document officiel et par ailleurs, le consistoire souhaite que ses actes passent à la postérité et cette volonté est clairement définie à plusieurs reprises. Plusieurs personnes se sont succédé au poste de secrétaire et ont transcrit les délibérations : Jean Labourdette (1802-1825), Jean-Baptiste Labourdette (1825-1831), Jean-Paul Gabriac (1831-1844), Bordenave aîné (1844-1846) et Lamatabois (1846-1848). L'orthographe est respectée dans son ensemble et n'est pas fantaisiste, ce qui témoigne du bon niveau d'instruction des secrétaires. Il est possible mais non prouvé que, pour ces registres, des brouillons aient été rédigés, car ils ne sont que peu raturés. Du côté du consistoire particulier de la même ville, il arrive parfois que la présentation du registre soit calquée sur celle du consistoire général : date de la séance, nom des présents, titre de la délibération et marge. Cependant, à partir de 1836, la rédaction du registre est plus ou moins abandonnée. Cette absence d'écritures concorde avec une baisse notable des activités du consistoire, qui ne se réunit plus que deux fois par an pour préparer le budget et clôturer les comptes. Certaines pages sont cotées deux fois avant rectification pour respecter le cadre légal mais la numérotation des pages est finalement abandonnée. Ceci peut être interprété de deux manières : soit il s'agit là d'un laisser-aller de la part du consistoire, soit la machine consistoriale est rôdée et elle nécessite un moins grand investissement de la part de ses membres. À partir de 1846, le registre est repris en main par le pasteur Jules Lourde-Rocheblave, proche de la théologie du Réveil, qui transcrit scrupuleusement les séances du consistoire dès son arrivée, ce qui tendrait à

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68 et 69, registres des délibérations du consistoire général d'Orthez.

établir un lien direct entre le Réveil et une plus grande activité du consistoire¹. Les actes écrits sont aussi moins réguliers dans le registre du consistoire particulier d'Osse-en-Aspe. Probablement que l'absence d'un pasteur a joué dans la gestion règlementaire de l'assemblée locale, puisque les actes, qui ne correspondent pas systématiquement à des séances, deviennent plus réguliers lorsqu'un ministre se charge de la tenue du registre².

La répartition par thèmes des délibérations de chacun de ces trois consistaires révèle, quant à elle, les véritables attributions du consistoire général et des assemblées locales (*voir la méthodologie de l'analyse quantitative, annexe n° 16*). Dans le cas du consistoire général d'Orthez (*annexe n° 17*), les délibérations (287 au total) concernant l'organisation des Églises réformées et de l'assemblée sont les plus nombreuses, en raison notamment des règles qui entourent son fonctionnement (94 délibérations). Conformément aux articles organiques, l'assemblée renouvelle tous les deux ans la moitié des anciens, contrairement aux consistaires particuliers, où les anciens ne sont renouvelés qu'à leur mort, sauf dans les cas de démission ou de renvoi. C'est, par ailleurs, cette entité qui entretient des relations avec les autres Églises consistoriales pour discuter notamment des statuts des Églises réformées.

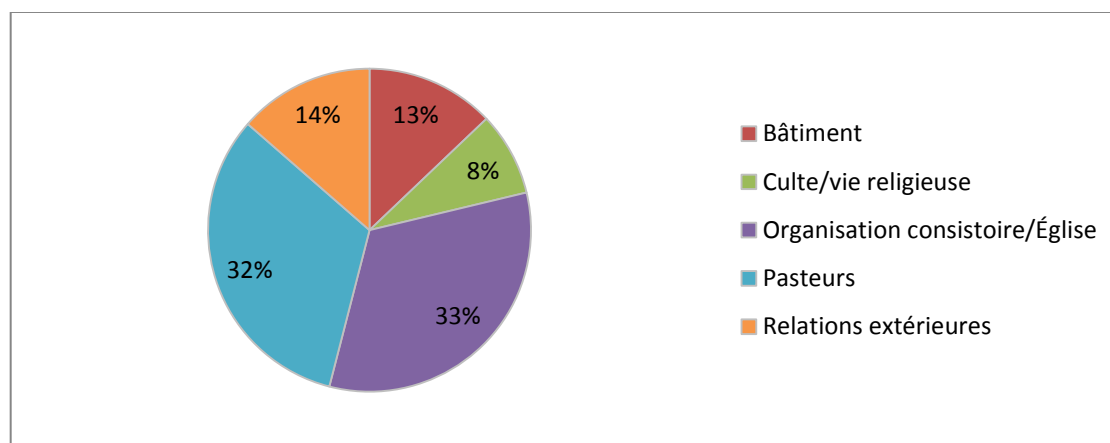


Figure 14 : Répartition par thème des actes du consistoire général d'Orthez (1803-1848)
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/68 et 69

Viennent ensuite les délibérations concernant la nomination des pasteurs et la répartition des services de ceux-ci (94). En tant qu'unique entité légale de l'Église consistoriale, le consistoire général est le seul à pouvoir nommer officiellement un

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/136, registre des délibérations du consistoire particulier d'Orthez.

² ADPA, CEPB, 60J 606/103, registre des délibérations du consistoire particulier d'Osse-en-Aspe.

pasteur, qui devient, dès lors, un fonctionnaire de l'État. L'absence de synode particulier et les difficultés à pourvoir l'ensemble des Églises locales en pasteurs nécessite également une coordination que seule l'assemblée consistoriale peut fournir. Le consistoire agit également comme un canal administratif chargé de transmettre les requêtes des consistoires particuliers représentés par des anciens. Pour cela, il est en charge des relations officielles avec les autorités publiques, qu'il s'agisse du ministère des Cultes ou du préfet et de ses subalternes (39). Il en est de même pour les temples et cimetières (37) : pour bénéficier d'aides financières, les demandes de secours doivent également être adressées par l'assemblée consistoriale. Beaucoup moins nombreuses sont, en revanche, les délibérations concernant la gestion du culte et la vie religieuse des Églises réformées (24). Si quelques tentatives sont faites pour uniformiser le culte protestant dans le ressort de la Consistoriale, celles-ci se soldent généralement par un échec, à moins que les Églises locales n'aient été auparavant consultées.

L'analyse quantitative des délibérations du consistoire particulier d'Orthez (235 au total) démontre qu'il est en charge de l'ensemble des activités de l'Église réformée, qu'elles soient quotidiennes ou ponctuelles (*annexe n° 18*).

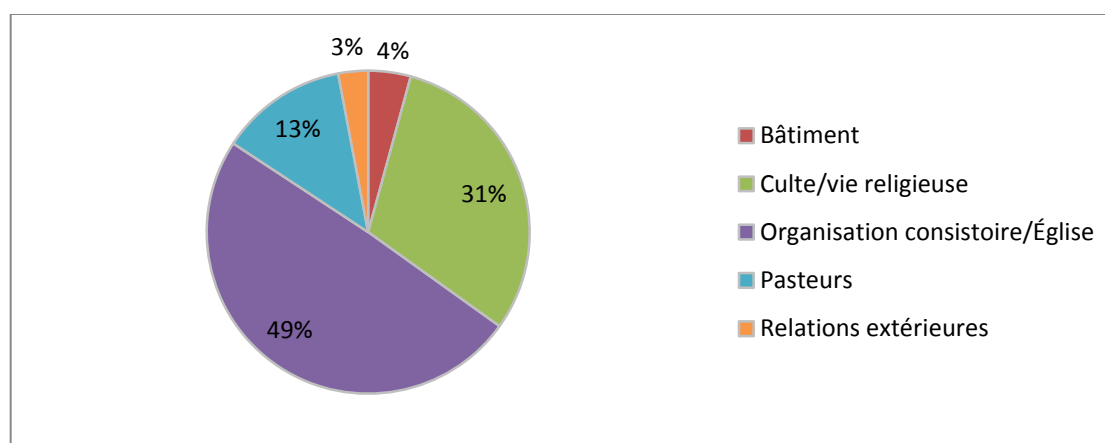


Figure 15 : Répartition par thèmes des actes du consistoire particulier d'Orthez (1803-1848)
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/136

Si l'organisation du consistoire et de l'Église locale occupe aussi une place importante dans les actes du consistoire particulier (116), c'est principalement en raison de l'importance des comptes des Églises, dont le consistoire général n'est pas encore en charge. Ainsi, deux fois par an, deux délibérations sont prises pour clore un exercice et préparer le budget suivant. Le remplacement des anciens est également

régulier. Viennent ensuite les délibérations ayant trait au culte et à la vie religieuse de l'Église (72) : c'est donc à l'échelle du consistoire particulier que s'organisent le culte et les œuvres protestantes. Moins nombreuses sont aussi les délibérations concernant les pasteurs (30), les bâtiments (10) et les relations extérieures (7) : l'absence de relations officielles avec les autorités publiques, la constante présence pastorale et l'existence d'un temple en bon état permet au consistoire de se décharger de ces questions.

Le consistoire particulier d'Osse-en-Aspe inscrit, quant à lui, 164 actes sur son registre (*annexe n° 19*). Là aussi, les délibérations concernant la gestion administrative mais officieuse de l'Église sont les plus nombreuses pour les mêmes raisons évoquées précédemment (60). Viennent ensuite les délibérations concernant le temple et le cimetière (50), l'état de délabrement du bâtiment et la nécessité du consistoire particulier d'effectuer des réparations régulières expliquent cette importance (*voir chapitre 5*). Les difficultés rencontrées pour obtenir la présence d'un pasteur de l'Église consistoriale, puis le choix d'un nouveau lorsque la section est créée sont à l'origine des délibérations concernant les pasteurs (25).

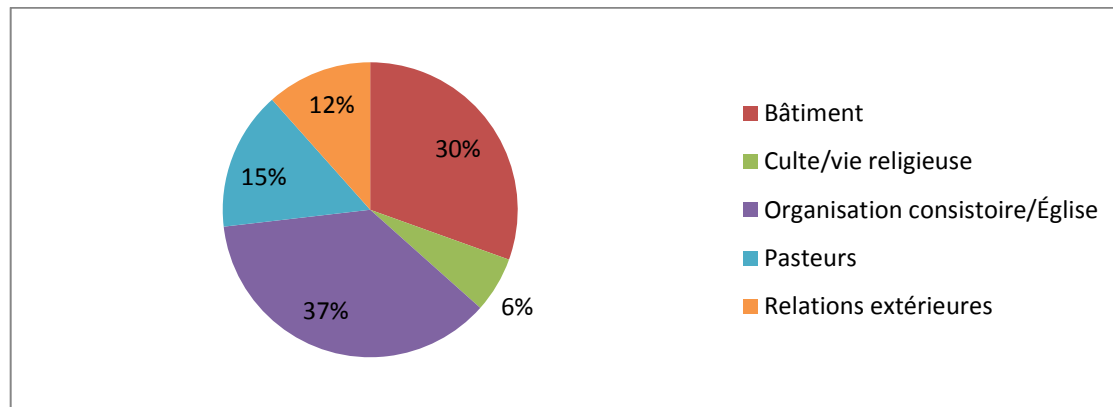


Figure 16 : Répartition par thème des actes du consistoire particulier d'Osse-en-Aspe (1806-1848)
Source : ADPA, CEPB, 60J 606/103

Il importe également de noter que, malgré l'absence d'existence officielle, le consistoire d'Osse-en-Aspe se passe régulièrement du canal administratif qu'est le consistoire général et s'adresse directement aux autorités publiques. La distance géographique provoque probablement encore à cette époque, un éloignement plus profond et, malgré la présence ponctuelle de représentants en séance du consistoire général, l'assemblée locale peine à établir des liens réguliers avec cette entité. Le plus souvent, il s'agit néanmoins du conseil municipal et non du préfet ou du ministère.

Lorsque les requêtes des protestants sont directement adressées à ces derniers, c'est que le consistoire particulier cherche à court-circuiter l'autorité du conseil municipal, notamment dans le cas de la communalisation de l'école protestante que refuse, dans les années 1840, la municipalité d'Osse-en-Aspe (*voir chapitre 7 et 8*). Enfin, peu de délibérations concernent la gestion du culte protestant et la vie religieuse : les œuvres ne sont encore guère développées dans cette Église à cette époque et il est probable que la majorité des décisions concernant le culte soient prises à l'oral. Seules les décisions entraînant des frais de culte comme, par exemple, la nomination d'un chantre, des conséquences à long-terme comme l'organisation du catéchuménat ou encore la visite annoncée d'un darbyste, font l'objet d'un acte écrit¹.

Ainsi, le consistoire général apparaît davantage comme un canal administratif dont la légitimité ne repose que sur les pouvoirs que lui confère l'État par le biais des Articles organiques du 18 germinal an X. Mais c'est à l'échelle locale que s'organisent le culte et la religion. Par ailleurs, malgré l'absence de synodes nationaux, les protestants béarnais n'entendent pas cesser d'entretenir des liens avec les autres Églises réformées. Pour ce faire, le consistoire entretient des échanges épistolaires réguliers avec Rabaut-Dupui, député proche des arcanes du pouvoir². Par la suite, le consistoire général députe un de ses anciens aux Conférences de Paris ou participe activement à l'élaboration de projets de loi qui réclament, dès 1833, la restauration pleine et entière du système presbytéro-synodal³.

Du corps pastoral et des Anciens

Au début du XIX^e siècle, le recrutement des pasteurs est complexe notamment en raison de la pénurie provoquée par plus d'un siècle de persécutions. Malgré l'ouverture du séminaire de Lausanne, le nombre de pasteurs français – la nationalité est l'une des conditions pour devenir un pasteur concordataire – reste très faible et peu propice au pourvoi de toutes les Églises consistoriales. Procurer un ministre à chaque section relève parfois du défi, tant l'attrait de l'Église constitue un critère d'importance pour les pasteurs. Pour appréhender les modalités de cette lente réaffirmation du corps pastoral, le recours à l'analyse de réseaux nous a paru

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/103, registre des délibérations du consistoire particulier d'Osse-en-Aspe, 10-13/01/1833, 27/01/1833, 11/07/1848.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 18 germinal an XIII (8/04/1805).

³ *Idem*, séance du 5/09/1833.

opportun. Celle-ci, permise par l'existence d'un réseau fermé dont nous avons pu reconstituer toutes les ramifications par la consultation des archives, formalise l'existence de liens, tantôt bien réels, parfois ténus, entre les pasteurs au XIX^e et simplifie le croisement et la représentation d'indices laissés au gré des sources. La lecture de celles-ci a d'ailleurs souvent tendance à encourager le chercheur à n'apprécier et à n'envisager que l'existence de relations antérieures ou présentes et ainsi à déformer quelque peu la réalité, ce que la visualisation permet d'éviter.

Les relations entre individus étant bien entendu mouvantes, dans le cadre de cette étude, nous avons considéré la situation des individus (nœuds) à un moment fixe de leur vie, celui de leur nomination en tant que pasteurs titulaires d'une chaire. Ainsi lorsqu'un impétrant réalise au cours de sa formation, une suffragance en Béarn, ces données ont été intégrées à la matrice, puisque les relations nées au cours de ce bref séjour dans le Sud aquitain influencent la nomination définitive. Néanmoins, nous n'avons pas voulu exclure ceux dont la suffragance n'a pas débouché sur une titularisation, soit par souhait, soit par refus. Aussi ces informations sont également indiquées. Pour ne pas biaiser l'analyse et sa représentation, nous avons opté pour un graphique « directed-valued », c'est-à-dire qui précise le sens de la relation et l'existence de recommandations, comme par exemple, entre un pasteur et son suffragant. Par ailleurs, la nature et l'intensité des relations sont spécifiées ; nous avons ainsi choisi de différencier les liens familiaux directs de ceux contractés par le biais d'une alliance matrimoniale. Les pasteurs ayant reçu l'instruction d'un autre sont également précisés, tout comme les suffragances et les relations d'amitié (*voir annexe n° 20 et 21*).

En 1802, Louis-Victor Gabriac (AE) est l'unique pasteur reconnu par les Églises réformées béarnaises à exercer encore son ministère et c'est par ses réseaux que vont se pourvoir les trois postes vacants (Bellocq, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn). En 1804, Pierre Nogaret (BD), originaire de La Salle-Prunet en Lozère, est élu pasteur de Salies-de-Béarn, tandis que Victor Gabriac (AF), cousin du ministre orthézien, libéré de ses engagements envers l'Église de Monvoisin (consistoire de Montauban), devient pasteur de Sauveterre-de-Béarn, où il officie jusqu'à sa mort en 1812. Cependant, à Bellocq, un ancien prêtre converti au protestantisme sans lien apparent avec les pasteurs béarnais, Claude Brizé-Fradin (L), est nommé en 1809, mais ne reste que quelques mois. Par la suite, il est remplacé, en 1814-1816, par Jean-Paul Gabriac (AD), fils de Louis-Victor, à qui les Églises réformées béarnaises ont

dressé vocation, en 1809, avant même le commencement de ses études. Elles se sont également réparties une somme de 600 F pour les financer avant qu'une bourse ne soit accordée à l'étudiant par le ministère en 1810, au moment de l'ouverture de la Faculté de théologie de Montauban. Ici, la confiance des protestants envers leur pasteur et sa famille, ainsi que la difficulté de trouver un ministre du culte, encourage la minorité à se doter par elle-même d'un pasteur. Vient ensuite Jean-Auguste Mourgues, nommé à Sauveterre-de-Béarn en 1816, et originaire lui aussi de Lozère (Pompidou). Dès l'année suivante, il est remplacé par son frère, Marc-Antoine, qui a fait ses études à Montauban avec Jean-Paul Gabriac. Trouver un pasteur pour la communauté d'Osse-en-Aspe se révèle plus difficile en raison de l'éloignement et de l'isolement de cette section créée en 1821. Après deux vocations infructueuses, Henri-César Mazauric, qui a fait lui aussi ses études à Montauban en même temps que Jean-Paul Gabriac, est nommé en 1825.

Toutes ces ramifications autour de Louis-Victor Gabriac ont conduit Thierry Issartel à parler « d'un système Gabriac » et d'une « volonté de contrôle » de celui-ci, afin « d'éviter l'éclatement de la communauté béarnaise »¹. S'il est évident que les réseaux de Louis-Victor Gabriac et de sa famille ont contribué au pourvoi des Églises, il nous semble, néanmoins, important de nuancer la seconde affirmation. En effet, aucune candidature extérieure n'a été repoussée entre 1802 et 1826 : si des pasteurs n'ont pas été nommés pasteurs en Béarn, c'est de leur fait ou celui de l'État et non un refus du consistoire général². Par ailleurs, nous le verrons plus loin, Louis-Victor Gabriac a soutenu un pasteur jugé schismatique contre l'avis du consistoire général. L'origine cévenole des pasteurs en ce début de siècle en Béarn s'explique tout autant par la nécessité de pourvoir les Églises que par le déficit pastoral local. Plus encore qu'un « contrôle », ce que recherche Louis-Victor Gabriac, c'est la pérennité de ses Églises. D'ailleurs, dès que les premiers Béarnais commencent à terminer leurs études à la Faculté de Montauban et sont en mesure d'exercer leur ministère dans les Églises locales, le recrutement extérieur cesse à leur profit, à l'image de Joseph Carrive, fils d'un membre du consistoire et maire de Guinarthe, Jean Carrive, qui devient pasteur

¹ ISSARTEL Thierry, « Entre protestantisme et franc-maçonnerie : le pasteur Louis-Victor Gabriac », BSHPF, t. 142, 1996, n° spécial : TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIXe siècle*, p. 615-617.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, délibération du 7/07/1825. L'État repousse la nomination du pasteur de Than en raison de sa nationalité.

de Bellocq en 1830. Par la suite, faute d'éléments locaux, deux recrutements extérieurs sont encore réalisés (Louis-Henri Conduzorgues-Lairolle et Henri Jacquier occupant tous deux successivement la place de Bayonne créée en 1830). Enfin, à la veille de la Révolution de 1848, la première et la seconde génération de pasteurs s'effacent au profit d'une nouvelle qui est amenée à jouer un rôle important tant dans le protestantisme local que national : Jean Pédézert est nommé à Bayonne en 1847, Jules Lourde-Rocheblave occupe la seconde place de pasteur créée en 1846 à Orthez et Émilien Frossard, ancien pasteur de Nîmes et directeur du séminaire de Montauban, vient s'établir à Bagnères-de-Bigorre sous le patronage d'une Société d'évangélisation bordelaise.

Selon les termes des Articles du 18 germinal an X, les anciens du consistoire général d'Orthez sont élus pour la première fois en 1803, pour une durée quatre ans, par douze anciens des Églises locales auxquels autant de notables « les plus imposés » ont été adjoints (section II art. 18). Lors des renouvellements biennaux, seuls les notables peuvent prétendre élire les anciens du consistoire, qui sont eux aussi choisis parmi les plus imposés au rôle des contributions directes. De fait, lorsque l'on analyse la composition du consistoire général entre 1802 et 1848 sous le prisme des catégories socio-professionnelles, seules les classes bourgeoises sont représentées. D'après les listes dont nous disposons, 41 hommes ont occupé les fonctions d'anciens et leur profession est connue pour 32 d'entre eux. Les propriétaires-rentiers sont les plus nombreux (13 ; 31,7 %), ce qui n'est guère surprenant compte-tenu de l'importance du fait rural dans la Consistoriale d'Orthez. Viennent ensuite les représentants des corps administratifs et judiciaires comme les avocats, les sous-préfets et consuls (8 ; 19,5 %). Enfin, les négociants (6 ; 14,6 %), nombreux à Orthez, et les médecins (5 ; 12,2 %) sont aussi bien représentés au sein du consistoire général d'Orthez.

Profession	Membres du consistoire général
Fonctionnaires, employés municipaux	8
Professions libérales, militaires, rentiers	18
Négociants	6
Inconnue	9
Total	41

Tableau 12 : Les professions des membres du consistoire général (1802-1848)

Source : AN F¹⁹ 10232, ADPA, CEPB, 60J 50/68-69

Lors de chaque renouvellement, les assemblées de notables tentent, tant bien que mal, d'octroyer à chacune des Églises locales une représentation, mais compte-tenu de la distance, celle d'Osse-en-Aspe n'est pas systématiquement représentée.

Sections de l'Église consistoriale	Nombre de membres du consistoire général
Bayonne	3
Bellocq	4
Orthez	17
Osse-en-Aspe	1
Salies-de-Béarn	5
Sauveterre	10
Inconnue	1
Total	41

Tableau 13 : Origine géographique des membres du consistoire général d'Orthez (1802-1848)

Source : AN F¹⁹ 10232, ADPA, CEPB, 60J 50/68-69

Le nombre important d'anciens originaires de la section de Sauveterre-de-Béarn n'est pas attribué à une surreprésentation, mais à un changement régulier de son ou ses représentants au cours de la période étudiée. En revanche, les membres issus de l'Église d'Orthez occupent les fonctions d'anciens durant de très longues périodes et surtout sont plus nombreux. Ici, outre la richesse de la bourgeoisie orthézienne et la proximité géographique qui facilite la présence aux séances du consistoire général, cette surreprésentation doit être interprétée comme la perpétuation d'un état de choses plus ancien : malgré l'égalité qui est censée exister entre les Églises, celle d'Orthez continue à exercer un rôle prédominant dans la gestion des affaires des Églises réformées béarnaises. Cette situation est d'ailleurs renforcée par le statut de chef-lieu de la Consistoriale, qui est octroyé à Orthez. C'est à ce titre qu'en 1818, cette Église obtient la priorité quant aux services des pasteurs les jours de fêtes et de communion¹. Le 20 juin 1838, ce statut de chef-lieu de l'Église consistoriale est aussi évoqué lors d'une demande d'un secours à l'État pour la rénovation du temple de la ville :

Sans chercher à faire du temple d'Orthez un édifice somptueux, le consistoire désirerait, néanmoins, le rendre décent dans son intérieur et prouver de quelle importance est à ses yeux le temple du chef-lieu de l'Église consistoriale, tant à cause de la ville, où il se trouve, que des nombreuses assemblées qui s'y réunissent [...]².

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 6/07/1818.

² *Idem*, séance du 20 juin 1838.

Mais c'est également parce qu'il est le pasteur d'Orthez que Jean-Paul Gabriac réclame la présidence du consistoire général à Pierre Nogaret, pourtant le pasteur le plus âgé, en 1844, alors que le ministre de Salies-de-Béarn occupait ces fonctions depuis la mort de Louis-Victor Gabriac en 1830. En effet, le 24 juin 1844, pressé par les représentants de la section d'Orthez, Pierre Nogaret donne sa démission de la présidence du consistoire général. La transcription de sa lettre de démission et son départ de la séance après la lecture de ces quelques mots ne laissent guère de doutes sur les jeux d'influences et de pouvoirs qui ont présidé au renouvellement du bureau de l'assemblée consistoriale :

Un instant après la proclamation du dépouillement, Monsieur Nogaret a pris la plume et conclu sur le registre sa démission de président en ces termes :

Le 24 Juin 1844, nous, pasteur de l'Église de Salies, président du consistoire d'Orthez, déclare que, croyant faire plaisir au consistoire, je donne ma démission de président et me contente des fonctions de pasteur de mon Église.

Nogaret signé.

Puis, il a quitté le temple, en disant qu'il ne voulait pas concourir au complément d'organisation du consistoire, ni à l'exposition des affaires¹.

D'une manière générale, les élections des membres du consistoire général, qui reposent un mode censitaire, ne sont guère acceptées par les protestants. Aussi lorsqu'il s'agit de nommer les anciens des consistoires particuliers, ils ont recours à leur ancien mode de nomination : la cooptation est toujours de mise et les anciens ne semblent pas avoir été renouvelés au lendemain de la promulgation de la loi. Cependant, établir une liste précise des hommes qui ont occupé ces fonctions se révèle extrêmement difficile : la mauvaise tenue des registres et la référence unique aux patronymes ne permettent pas de déterminer avec exactitude qu'il s'agit d'une seule et unique personne ou si deux membres d'une même famille ont exercé ces fonctions. Plus encore, il arrive parfois que plus de la moitié d'un consistoire particulier ait été renouvelé sans que cela soit inscrit dans le registre².

Il reste à s'intéresser aux rapports entre les pasteurs, les anciens et les fidèles durant cette période de restauration du protestantisme. La présence irrégulière de pasteurs durant le Désert et au début du siècle lorsque le nombre de ministre est

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 24 juin 1844.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136. C'est notamment le cas à Orthez où entre 1836 et 1846, bon nombre d'anciens ont été renouvelés sans que l'on sache à quel moment ont eu lieu les nouvelles nominations.

inférieur au nombre de sections rendent parfois difficile la restauration de l'autorité du pasteur au sein de communautés qui ont durant des décennies appris à s'en passer. Ce phénomène est particulièrement visible à Bayonne et à Osse-en-Aspe. Dans la première ville, lors de la création officielle de la section, les quatre administrateurs de cette congrégation ne parviennent pas à trouver un accord quant à la nomination du pasteur Conduzorgues, qui depuis un an déjà, exerce son ministère parmi cette communauté. Après une assemblée générale des chefs-de-famille infructueuse, ils en appellent au consistoire général qui est chargé, en vertu de la loi, de procéder à la nomination officielle de ce pasteur. Au terme d'une séance où la discussion fut vive, le consistoire élit, le 7 décembre 1831, Henri Conduzorgues à la place de pasteur de Bayonne¹. L'absence de registre de délibérations du consistoire particulier ne nous permet pas de savoir quelles ont été les conséquences de cette nomination imposée à une partie de la congrégation.

À Osse-en-Aspe, le pasteur Henri-César Mazauric peine, lui aussi, à légitimer sa présence et voit sa prédication et son autorité remises en cause par les protestants de la Vallée entre 1838 et 1844. En effet, alors qu'une mission catholique s'installe à Osse-en-Aspe et perturbe la pérennité de la petite communauté protestante², les anciens s'opposent à leur pasteur. Ainsi, le 29 janvier 1838, une pétition est déposée auprès du consistoire général et du ministère et les pasteurs Gabriad et Pierre Nogaret viennent en délégation pour tenter de calmer les esprits³. Le 11 juin 1838, le consistoire général prend position pour Mazauric et lui renouvelle sa confiance tout en sachant qu'il n'est pas sans reproches⁴. Mais une nouvelle pétition est déposée en janvier 1840⁵. Interrogé par les autorités publiques, le consistoire général demande instamment, dans sa séance du 28 septembre 1840, à celles-ci qu'elles ne prennent pas en compte les griefs décrits, car les pétitionnaires ont refusé l'offre du consistoire général de venir s'expliquer⁶. Un dernier conflit éclate entre Mazauric et Lebrat, instituteur de la commune, lorsque ce dernier est nommé à la fonction de lecteur. Henri-César Mazauric rappelle les devoirs de chacun, qu'ils soient sociaux ou

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 7/12/1831.

² Archives privées, journal du curé d'Osse-en-Aspe.

³ ADPA, CEPB, 60J 612/103, registre des délibérations du consistoire particulier d'Osse-en-Aspe, 29/01/1838. Voir également AN F¹⁹ 10444, plaintes contre le pasteur Mazauric, 1838-1844.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 11/06/1838,

⁵ ADPA, CEPB, 60J 612/103, séance du 30/06/1840.

⁶ ADPA, CEPB, 60 J 50/69, séance du 28/09/1840.

religieux. Il souhaite que son Église retrouve une certaine harmonie, mais il meurt de sa maladie, dans ce climat de tempête, le 5 juin 1845¹. Le calme ne revient au sein de l'Église d'Osse qu'avec l'arrivée de Nicolas Gerber en 1846.

Du rationalisme aux prémices du Réveil

Un rationalisme hérité du XVIII^e siècle

Lorsqu'il évoque ses souvenirs, Jean Pédézert analyse ainsi le rationalisme du début du XIX^e siècle :

Genève nous avait envoyé son rationalisme, après avoir abandonné sa vieille foi. Rousseau avait pris la place de Calvin dans les chaires. Jésus-Christ n'était pas le Dieu manifesté en chair, ni le Sauveur des hommes ; il n'était que le premier des maîtres, comme la Bible n'était que le premier des Livres. Si c'était encore de la religion, ce n'était plus le christianisme. La piété n'était que la vertu et, bien souvent, la vertu elle-même n'était que la moralité².

Aussi sévère que puisse paraître le jugement d'un pasteur évangélique sur le rationalisme du début du XIX^e, celui-ci résume la vie religieuse et la piété telle qu'elle est envisagée en France au début du XIX^e siècle. André Encrevé la qualifie de religion « naturelle » et la compare « à un subjectivisme comme norme de théologie » ou encore « à un simple code moral³ ». En effet, les pasteurs de la fin du XVIII^e apparaissent comme bien peu théologiens. La doctrine chrétienne s'apparente, quant à elle, plus à une conception morale qu'à une véritable dogmatique. Estimant que celle-ci n'a pas favorisé le développement d'une vision spirituelle et proprement théologique de la religion, Daniel Robert attribue cette évolution du protestantisme aux conditions du Désert. La formation sommaire des pasteurs à Lausanne, le manque de coordination entre les différentes Églises réformées, l'impossibilité de convoquer un synode national qui réglerait les questions religieuses ont, selon lui, empêcher tout renouveau spirituel⁴.

Le Béarn n'échappe pas à ces analyses générales, puisque ces considérations s'observent dans les rares sermons conservés pour cette période et dans les discours

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/103, séance du 28/02/1845.

² PÉDÉZERT Jean, *Cinquante ans de souvenirs religieux et ecclésiastiques*, Paris, Librairie Fischbacher, 1896, p. 44.

³ ENCREVÉ André, *Les protestants au milieu du XIX^e siècle...*, p. 92.

⁴ ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France...*, p. 17-19.

tenus par les protestants de la province à la veille de la Révolution. Par exemple, en 1784, un ancien du consistoire d'Orthez, Jean Vidal, rend compte de l'une des prédications du pasteur Etienne Berthezène. Ce dernier y affirme dans une explication somme toute rationnelle que si Jésus n'est pas allé à la rencontre de ses bourreaux après sa résurrection, c'est parce qu'il aurait probablement été exécuté une seconde fois¹. De même, le principal artisan de la restauration du protestantisme en Béarn, Louis-Victor Gabriac, fait preuve dans ses prêches d'un certain rationalisme². De ce pasteur, seuls quatre sermons ont été conservés, tous prononcés au Désert entre 1783 et 1790 à Lausanne ou à Orthez. Ce corpus paraît, néanmoins, insignifiant au regard de la quarantaine d'années qu'a duré le ministère de Louis-Victor Gabriac³. Si ces homélies ne permettent pas d'appréhender les inflexions qu'a probablement dû connaître la théologie de ce ministre, elles autorisent toutefois une analyse de sa culture et de la façon dont il envisage son pastoralat à la fin de la période du Désert. Elles révèlent, tout d'abord, une connaissance tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, ainsi qu'une certaine culture générale. En effet, si trois sermons ont pour base une citation des Évangiles de Jean, Matthieu et des Épîtres de Pierre, le dernier évoque le prophète Esaïe. Tout au long de ses sermons, Louis-Victor Gabriac fait de nombreuses références à la philosophie classique, à celle des Lumières, ainsi qu'aux progrès de la science. Par exemple, un sermon, prononcé en 1783 à Lausanne puis en 1788 à Orthez sur des paroles de la Première Épître de Pierre⁴, débute par une conversation de Polus et de Socrate⁵. Plus tard, le jour de la Passion en 1785, son homélie fait référence, sans le nommer, au philosophe Jean-Jacques Rousseau, le pasteur débutant son sermon en établissant un parallèle entre l'homme et ses malheurs :

[...] L'humanité est continuellement en proie à des maux et à des douleurs sous lesquelles elle souffre et gémit. L'homme a toujours quelque chose qui l'agite, l'inquiète, le trouble, le met mal à l'aise. Un philosophe ne s'est apparemment pas trompé en disant qu'il suffit d'être homme pour être malheureux⁶.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/172, lettre de Jean Vidal à Etienne Berthezène, 12/04/1784.

² ISSARTEL Thierry, « Entre protestantisme et franc-maçonnerie : le pasteur Louis-Victor Gabriac », BSHPF, t. 142, 1996, n° spécial : TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIXe siècle*, p. 597-628. En l'absence de nouvelles sources, notre analyse ne diffère que de peu de ce qu'a écrit cet auteur.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/186, sermons prêchés au Désert, 1783-1790.

⁴ « Celui qui veut aimer sa vie et voir ses jours bienheureux qu'il garde sa langue de mal et ses lèvres de prononcer aucune fraude » (1 P 3, 10).

⁵ *Idem*, sermon de Louis-Victor Gabriac, 1783-1788.

⁶ *Idem*, sermon de Louis-Victor Gabriac, 1785.

La vie de Jésus Christ est avant tout présentée par le pasteur comme un modèle que les fidèles sont invités à imiter. Applicable à chaque scène de la vie quotidienne, ce principe s'adresse d'autant plus, selon Louis-Victor Gabriac, aux édiles protestants fraîchement élus en 1790¹. En effet, dans un propos à la fois religieux et politique, le pasteur, se réjouissant de la liberté religieuse et des événements révolutionnaires, enjoint ses auditeurs à adopter une attitude digne de celle du Christ (*voir annexe n° 23*) :

Puissies [sic] vous, vous-même, rendre tous vos concitoyens jaloux de vous choisir à leur municipalité, puisse l'objet de leur confiance aborder en vous autant que la [illisible] dans une terre neuve, puisse une affection constante, une considération immuable être le gain que vous y fairés [sic] et le monument qui gardera vos cendres, puissies [sic] vous quant [sic] vous demanderés [sic] à Dieu quelque bien pour son peuple l'obtenir de premières sollicitations et en être les sages et prudents dispensateurs².

Par ailleurs, cette inclinaison de Louis-Victor Gabriac pour la confusion des genres est attestée par un discours prononcé en 1793. Lors d'un don des coupes en argent au Trésor public, il présente le protestantisme comme la religion républicaine par excellence. Ce discours fait également référence à l'appartenance de Louis-Victor Gabriac à la Franc-maçonnerie. Sans donner de date précise faute de source, Thierry Issartel estime que l'initiation du pasteur est antérieure à sa venue en Béarn³. Ce dernier est, par ailleurs, le fondateur d'une loge maçonnique à Orthez, La Force, dont les activités débutent le 14 juin 1786 et cessent le 23 mai 1790, avant de reprendre, en réponse à la Terreur blanche dans les Cévennes, durant un court intermède en 1815. Comme le montre le tableau dressé par Thierry Issartel, le recrutement des Frères s'effectue très majoritairement parmi la noblesse et la bourgeoisie locale protestante⁴ : sur les trente-deux membres recensés, une dizaine seulement est catholique⁵. Les activités de la Loge se résument, quant à elles, pour l'essentiel, à des actions

¹ Par le décret du 22 décembre 1789, l'administration de chaque commune est confiée à un conseil général composée pour 1/3 d'un conseil municipal et pour 2/3 de notables élus pour deux ans par les citoyens actifs.

² ADPA, CEPB, 60J 50/186, sermon de Louis-Victor Gabriac, 1790.

³

⁴ Elle est composée d'un tiers de nobles, d'un pasteur, de deux officiers, de quatre magistrats, de deux écuyers, de trois propriétaires, de quatorze négociants, un médecin et trois fonctionnaires. ISSARTEL Thierry, *La Force. Histoire de la présence maçonnique à Orthez*, mémoire de Certificat 2 sous la direction de Philippe LOUPÈS et de Jacqueline HERPIN, Université de Bordeaux III, p. 17.

⁵ *Idem*, p. 18.

philanthropiques et à l'organisation de banquets. La chronologie des séances, le mode de recrutement et le fonctionnement de la Force laissent à penser à Thierry Issartel que cette loge « avait une fonction d'intégration de la communauté réformée » et apparaissait comme un lieu de sociabilité au sein duquel les protestants tissaient « des liens avec l'élite catholique éclairée¹ ».

Si, à la fin de la Révolution, les protestants orthéziens adhèrent aux prêches de Louis-Victor Gabriac, ce n'était pas le cas lors de son arrivée en 1784. Quelques mois après sa nomination, en juillet 1785, les Orthéziens lui reprochent notamment son manque d'implication et la brièveté de ses prédications. Excédé par les critiques, le pasteur justifie son attitude dans une réquisition inscrite dans le registre des délibérations du consistoire d'Orthez et s'en remet à la volonté de l'assemblée :

Averti dans la dernière assemblée consistoriale par quelques membres que ses exercices étaient trop courts et qu'il trouvait indispensable de les étendre au-delà, tant par la lecture de l'Écriture Sainte que par rapport au chant des psaumes, mortifié de la répréhension qu'on crût devoir lui adresser, il déclare qu'il est prêt à en user ainsi que la compagnie l'entendit et voudrait, que dimanche passé il ne se présentât pour monter en chaire qu'au moment qu'il fût invité pour cela, que rendu, il entendit à regret une suite de murmures et de discours déplacés qui furent tenus à l'occasion de la récitation du catéchisme des enfants [...], il prie la compagnie de lui fixer la manière, la forme et le tems auquel il devra entrer en action afin de tout faire et suivant ses vues et en exécution de son plan, et d'après la règle qu'elle lui aura tracé².

Le mois suivant, l'assemblée consistoriale lui renouvelle sa confiance³. Pour autant, cet épisode ne met pas un terme au désaccord entre les Églises béarnaises et leurs pasteurs. En 1787-1788, le pasteur, contraint de se rendre dans les Cévennes pour des raisons familiales, tarde à revenir à Orthez⁴. Le 13 janvier 1788, l'Église de Florac réclame, auprès du consistoire béarnais, Louis-Victor Gabriac⁵. Dans cette lettre, ce dernier soumet encore son départ au vœu de l'assemblée orthézienne. Néanmoins, cette fois-ci, le Cévenol ne met pas en cause les Orthéziens, mais l'Église d'Osse-en-Aspe qui « cherche à le ravalier en le dépréciant⁶ ». Le conflit entre les

¹ ISSARTEL Thierry, « Entre protestantisme et franc-maçonnerie : le pasteur Louis-Victor Gabriac », BSHPF, t. 142, 1996, n° spécial : TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIXe siècle*, p. 625.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 24/7/1785.

³ *Idem*, 7/08/1785.

⁴ *Id.*, 14/09/1787.

⁵ *Id.*, lettre de Louis-Victor Gabriac au consistoire d'Orthez, 13/01/1788.

⁶ *Ibidem*.

deux parties est né, en 1786, d'une liaison entre un membre du consistoire aspois, Lagunpocq, et sa servante, jugée sévèrement par le pasteur orthézien qui, selon les vœux du consistoire aspois, refuse de célébrer le mariage des deux amants et leur recommande de se séparer¹. La situation dégénère lorsque, quelques mois plus tard, Gabriac accède à la demande de Jean Lagunpocq, qui a depuis démissionné de ses fonctions d'ancien et refuse de se soumettre à l'autorité du consistoire d'Osse-en-Aspe. Le conflit évolue alors d'une simple querelle de personnes à une opposition entre un consistoire et son pasteur. Sans pour autant conduire à un schisme, les anciens reprochent à Louis-Victor Gabriac son interprétation libre de la discipline et ses prêches rationalistes². Pour régler ce conflit, le consistoire d'Orthez adresse à nouveau au pasteur Gabriac un « témoignage d'estime » et refuse de le céder à l'Église de Florac³. À son retour à Orthez, Louis-Victor Gabriac, comme pour sceller l'alliance entre le consistoire et le pasteur, inscrit ses titres de consécration sur le registre de délibérations de l'assemblée⁴. Concernant ses rapports avec Osse-en-Aspe, il ne retourne pas dans la vallée avant la fin de la Révolution.

D'une manière générale, les oppositions provisoires auxquelles se heurte, au début de sa carrière, Louis-Victor Gabriac démontrent la difficulté du pasteur à imposer son autorité sur des communautés très attachées à une conception traditionnelle du protestantisme. Cette tâche se révèle d'autant plus compliquée qu'à la fin de la période du Désert, les Églises réformées béarnaises sont confrontées à un schisme.

Résorber les schismes du Désert

Afin d'asseoir son autorité, l'une des premières actions du consistoire général vise à réguler un schisme survenu durant la période du Désert. En effet, en l'absence de prédication régulière de pasteurs reconnus par les synodes provinciaux et les Églises locales, certaines communautés protestantes se sont tournées vers Paul Marsoû qui, sans répondre aux attentes des Églises réformées, s'installe durablement dans le paysage protestant béarnais. Né à Bellocq en 1739, Paul Marsoû étudie au

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/172, lettre du consistoire d'Osse-en-Aspe à Jean Vidal, ancien du consistoire d'Orthez, 17/01/1786.

² *Idem*, 24/01/1786.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/136, 13/01/1788.

⁴ *Idem*, consécration de Louis-Victor Gabriac au saint-ministère, 17/11/1782.

séminaire de Lausanne et reçoit l'imposition des mains en 1765. Après avoir un temps prêché en Saintonge (1766), il est nommé pasteur de Bellocq et de Puyoô en 1775¹. En 1778, alors que la dragonnade de Belzunce sévit en Béarn, Paul Marsoô, effrayé par le danger, quitte son Église, qui accepte le départ de son pasteur le 25 avril 1778 et reçoit dès lors l'assistance du pasteur Berthezène². Lors du synode provincial suivant qui ratifie le congé mutuel, Paul Marsoô se plaint du retard de paiement de son Église à qui il est accordé un délai de quatre mois. La paix rétablie, le synode provincial de 1779 étudie la question de la réintégration de Paul Marsoô au corps pastoral. Dans un arrêté, l'assemblée synodale, attachée aux affirmations publiques de la foi, justifie la suspension de ce pasteur par son absence aux cultes du Désert :

Sur la demande que les députés de l'Église d'Orthez ont fait aux anciens de l'Église de Bellocq de leur rendre compte de la conduite qu'a tenu le ministre Marsôo depuis qu'il n'est plus en charge de pasteur dans leur église ; oui le témoignage désavantageux que ces derniers ont rendu de sa conduite, qui est tout à fait scandaleuse, n'ayant pas fait non plus que son épouse et sa belle-mère, pendant le susdit tems aucun acte public de religion, l'assemblée mortifiée a l'excès d'une pareille conduite, indigne d'un chrétien, et tout a fait condamnable dans la personne d'un ministre de Jésus-Christ, ne peut se dispenser, sans se rendre coupable de connivence, de le suspendre de toute fonction pastorale dans la province du Béarn, jusqu'à ce qu'il aura réparé le scandale qu'il a donné et qu'il donne, par une repentance éclatante, et en conséquence, la compagnie charge, les députés de l'Église de Bellocq de lui notifier le présent article³.

Plus qu'une question de doctrine, l'origine de ce schisme réside non seulement dans l'incapacité de ce ministre à exercer ses fonctions en temps de persécutions, mais aussi dans une défiance persistante des institutions réformées. En effet, le synode provincial du 15 novembre reproche au pasteur Marsoô d'avoir fomenté un schisme et dressé les protestants des communes de Bellocq, d'Athos et de Puyoô contre leur ministre, Jean Chabaud⁴. Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas des premières difficultés que ce dernier rencontre au cours de son ministère : en 1774, au terme de ses études, la demande d'admission de l'impétrant est rejetée par le synode du Bas-Languedoc, puis, devenu pasteur en Provence, il reçoit un blâme du même synode pour avoir présider dans sa province une assemblée qui a déposé un autre ministre

¹ Paul Marsoô dit Desloys ou Desjardins. Cf. ROBERT Daniel, *Les Églises réformées...*, p. 563.

² ADPA, CEPB, 60J 50/172, mémoire de la commission chargée d'étudier le cas du pasteur Marsoô, 4/04/1784.

³ *Id.*

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/136, arrêtés du synode provincial, 15/11/1783.

sans respecter la discipline¹. En Béarn, où il est arrivé en 1781, la tournure des événements indique que Jean Chabaud, s'il a le soutien des institutions, souffre d'un manque de légitimité auprès de ses fidèles qu'il ne rencontre que ponctuellement, son service étant prioritairement dévoué à Salies-de-Béarn. En 1783, ce désaveu des fidèles prend, pour la première fois en Béarn, une forme de violence, puisqu'ils l'ont empêché de célébrer le culte en lui ôtant sa robe pastorale et ses ustensiles².

Paul Marsoô, quant à lui, tente de se défendre par l'intermédiaire d'un mémoire nommé *Justement plaintif* que nous n'avons pu consulter, mais dont les principaux arguments sont repris dans le rapport de la commission composée d'anciens du consistoire d'Orthez et chargée par le synode provincial d'étudier plus amplement ce cas³. Le pasteur censuré juge abusive sa condamnation, car elle est prononcée par deux pasteurs directement impliqués. Son excommunication ne figure pas dans les arrêtés du synode, bien qu'aux yeux de la commission, elle soit tacitement admise. Ce qui surprend davantage Paul Marsoô, c'est que cette sanction n'est pas systématiquement appliquée. L'inconstance des pasteurs et du synode à son égard le conduit à envisager les membres du consistoire de Salies-de-Béarn et les délégués du synode comme des « espèces de juges ». Se sentant persécuté, il se compare au Christ, un blasphème dont il ne tarde pas à se repentir. Après examen de ce mémoire et en l'absence de Paul Marsoô qui a refusé de se rendre à la séance, la commission conclut à la nécessité de convoquer rapidement un synode provincial pour statuer sur cette question. Elle considère également que la position de Marsoô est « mal fondée dans ses plaintes contre le pasteur Chabaud » et le qualifie « de rebelle, contemplateur d'ordre et de l'autorité ecclésiastique : schismatique, insuffisant en doctrine et enfin incapable d'enseignement et de conduite d'un troupeau⁴ ».

Le 21 novembre 1784⁵, des fidèles du pasteur Paul Marsôo se présentent devant le consistoire d'Orthez, auquel ils demandent leur réunion ainsi que celle du pasteur, une nouvelle fois absent, aux Églises de la province. L'assemblée accepte la repentance des fidèles mais demande à ce que le ministre Marsôo se présente lui-même, exprime ses regrets et mette fin au schisme qu'il a généré, ce qu'il fait le 15

¹ DESTANDAU Jean, « Jean Chabaud », *Le Protestant béarnais*, 13^e année, n° 3, 1/02/1896.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, arrêtés du synode provincial, 15/11/1783.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/172, mémoire de la commission chargée d'étudier le cas du pasteur Marsoô, 4/04/1784. Cette référence est valable pour le reste du paragraphe.

⁴ *Idem*.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/136, 21/11/1784, p. 25.

décembre 1784¹. Durant cette séance, le pasteur réclame à ne pas être jugé sur le mémoire qu'il a rédigé en 1783 mais sur ses propos actuels. L'assemblée consistoriale, estimant néanmoins que la réintégration du pasteur est du ressort du synode et non la sienne, prie Paul Marsoô d'attendre sa convocation et de ne pas exercer son ministère sans autorisation. Le pasteur Gabriac est délégué à Athos pour rendre compte de la situation², mais de nouveaux affrontements physiques ont lieu entre Jean Chabaud, Paul Marsôo et ses fidèles qui refusent d'assister à la communion³. Le pasteur Chabaud rend compte de cet événement dans un mémoire intitulé *Narration historique de l'événement et accident que j'ai courru, etc...*⁴. Louis-Victor Gabriac décrit aussi avec émotion l'impuissance de son collègue au comité français de Lausanne :

J'ai vu des coups qui lui furent portés à la tête sans discrétion et sans égard, des coups qui l'étourdirent, qui lui firent de larges plaies, qui demeurèrent plusieurs jours à guérir ; j'ai vu, mais non pas sans frémir, les habits qu'il portoit pour lors tous ruisselants de sang, et ce pasteur étoit le malheureux Chabeaud qui ne put élever un bras de deffence ni une voix assez affligée pour les toucher...⁵

Le synode provincial, qui se réunit à nouveau le 30 mars 1785⁶, devant le témoignage écrit du pasteur Chabaud, signé par plusieurs protestants, déclare déchus de leurs fonctions d'anciens d'Athos les sieurs Lapeyrigne d'Athos et Casalis d'Aspis, tant pour avoir eu recours à un pasteur suspendu que pour avoir attenté à la vie de Jean Chabaud. La suspension de Paul Marsoô est, quant à elle, maintenue. L'assemblée synodale arrête, en outre, qu'il soit fait lecture publique de ses décisions, mais, sur la demande de la belle-sœur de Paul Marsoô qui est la propriétaire de l'un des lieux de rassemblement, le consistoire d'Orthez suspend l'application de cet arrêté jusqu'à la tenue d'un nouveau synode provincial⁷. Bien que l'assemblée se défende de toute remise en question de l'autorité du synode, ce revirement permet au schisme de se maintenir ou du moins de ne pas disparaître.

¹ *Idem.*, 15/12/1784, p. 26-27.

² *Id.*, 23/01/1785, p. 28.

³ *Id.*, 13/03/1785, p. 32-33.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 262/16, mémoire du pasteur Chabaud, 1785.

⁵ BGE, CF. 4 f° 47-50 cité par ISSARTEL Thierry, « Entre protestantisme et franc-maçonnerie : le pasteur Louis-Victor Gabriac (1759-1830) », dans TUCOO-CHALA Suzanne, *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIX^e siècle*, BSHPF, n°142/4, 1996, p. 616.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/136, 3/04/1785.

⁷ *Idem.*, 10/07/1786.

Le registre du consistoire d'Orthez ne mentionne plus le schisme jusqu'en 1792 où, lors du synode provincial du 28 février, il est fait état d'une lettre de Paul Marsoô, datée du 7 novembre 1791, dans laquelle il demande à l'assemblée de lui accorder sa repentance et de lever sa suspension. Celle-ci lui redonne la main d'association à la condition expresse que Paul Marsoô promette son entière obéissance aux décisions des institutions réformées et qu'il participe à l'union des Églises de la province¹. Paul Marsoô ne suit qu'un temps les exhortations du synode, puisqu'il est à nouveau censuré le 24 juin 1793². En raison de l'interruption de la célébration du culte entre 1794-1797, la question n'est plus abordée jusqu'à la promulgation des Articles organiques où, à cette époque, Jean Chabaud a cessé d'exercer son ministère³. Le consistoire général d'Orthez tente alors de réguler de manière arbitraire le schisme Marsoô. Dans sa séance du 5 messidor an XIII, il s'appuie sur les dispositions de la loi pour mettre fin à l'activité pastorale de Paul Marsôo, en les détournant quelque peu afin de les faire correspondre à son discours. En effet, si les articles 25 et 27 stipulent respectivement que « les pasteurs ne peuvent être destitués qu'à la charge de présenter les motifs de la destitution au gouvernement, qui les approuvera ou les rejettera » et que « les pasteurs, actuellement en exercice, sont provisoirement confirmés », le consistoire général refuse de proposer Paul Marsôo au ministère des Cultes pour qu'il devienne un pasteur officiel. Il estime ainsi « qu'au terme de ladite loi, les assemblées, formées par ledit Marsoô, forment des rassemblements illicites, sur lesquels les maires des communes doivent ouvrir les yeux des citoyens et dont ils doivent arrêter le cours⁴ ». L'assemblée menace également de le dénoncer aux autorités locales en cas de poursuite de son activité pastorale dans la Consistoriale.

Cependant, cette sommation reste une nouvelle fois sans effet, puisque lorsqu'un temple est inauguré en 1806 à Sauveterre, les fidèles de cette Église adressent au consistoire général une pétition en faveur du pasteur déchu. D'une part, ils justifient cette demande par les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un pasteur expérimenté, d'autre part, ils décrivent Paul Marsoô comme quelqu'un « qui n'a pas pour luy peut-être les talents modernes, mais [qui] a pour luy le long exercice

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/136, arrêtés du synode provincial, 28/02/1792.

² *Id.*, 24/6/1793.

³ DESTANDAU Jean, *op. cit.*

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général, 5 messidor an XIII.

de sa profession, son grand âge, un zèle, l'habitude de nous édifier et l'amour [sic] de ses fidèles »¹. Une nouvelle fois en difficulté face à ces appels de la communauté, malgré les instances de Louis-Victor Gabriac, le consistoire général élude cette question et réorganise le service du pasteur Nogaret de Salies afin que celui-ci puisse se rendre chaque troisième dimanche du mois auprès de cette communauté². Il n'est alors plus fait mention de Paul Marsoû dans les registres de délibérations. Le schisme semble se résorber de lui-même à la mort du principal acteur de la dissidence, le 30 avril 1807³.

Thierry Issartel impute ces conflits à l'existence de deux protestantismes en Béarn : le premier, bourgeois et urbain, serait favorable aux idées rationalistes, celles de Louis-Victor Gabriac, tandis que le second, rural et paysan, serait « sensible à une prédication plus 'inspirée', plus émotionnelle, et reste attaché aux prérogatives des Églises locales »⁴. Il estime donc que « le schisme Marsô est finalement l'affrontement de deux types de légitimité pastorale : la légitimité extérieure (études de théologie, imposition des mains, respect des décisions synodales) et la légitimité interne (la vocation donnée par les Églises) »⁵. Si cette interprétation est « tentante », toujours selon les mots de Thierry Issartel, la justification avancée par l'auteur apparaît impropre à quelques égards et la réalité plus complexe. Tout d'abord, les deux hommes bénéficient à l'origine de la même légitimité : ils ont suivi tous les deux des études de théologie à Lausanne, ont aussi été consacrés et reconnus, au moins pour un temps, par le synode provincial. Par ailleurs, la déposition du pasteur Marsoû par l'assemblée synodale est antérieure à l'arrivée de Gabriac à Orthez, qui lui-même, nous l'avons vu, s'est imposé à l'Église d'Orthez en 1784 et, par la suite, se voit reprocher par les Orthéziens ses prêches rationalistes. Il convient également de ne pas négliger les liens familiaux qui unissent le pasteur Jean Chabaud et Paul Marsoû : en 1790, le premier a épousé une proche parente du second, Marie Darrigrand-Lapouble, fille de Pierre Darrigrand et de Marie Marsoû. Peut-être que cette union a, par moment, attisé le conflit ou au contraire calmé les esprits⁶. Enfin, en l'absence de sermon de Paul Marsoû ou de tout autre écrit religieux, il apparaît difficile de qualifier

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/44, pétition des fidèles de Sauveterre, 1806.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, 19 fructidor an XIII.

³ ADPA, 5 Mi 108-3, état civil de Bellocq, acte de décès de Paul Marsô daté du 1^{er} mai 1807.

⁴ ISSARTEL Thierry, *op. cit.*, p. 618.

⁵ *Ibidem*.

⁶ DESTANDAU Jean, *op. cit.*

les doctrines défendues par ce pasteur, surtout que cette question n'est que peu abordée par la commission chargée d'étudier ce cas. En effet, si ses prêches sont jugés par les fidèles et le synode de piètre qualité, ils ne constituent pas l'argument principal de la suspension. Enfin, Louis-Victor Gabriac s'est lui-même prononcé pour la réintégration au corps pastoral de Paul Marsoû, comme le démontre une lettre envoyée à Rabaut-Dupui et citée par Daniel Robert. Le refus vient en fait des anciens issus, pour beaucoup, de l'Église d'Orthez, mais pas uniquement¹. En revanche, ce que démontre ce schisme, c'est l'importance qu'apportent les fidèles, en temps de persécutions et de clandestinité, à la figure du pasteur, dont la présence symbolise, en quelque sorte, la résistance des communautés protestantes. Dès lors, le déficit du corps pastoral encourage les protestants à se tourner vers ceux plus disponibles, bien qu'ils ne fussent pas reconnus par les autorités synodales. En temps de tolérance puis de reconnaissance, ceux-ci apparaissent aux yeux des fidèles comme le symbole de cette réintégration dans la société civile. De là naît la nécessité pour une Église d'en posséder un. Par ailleurs, l'analyse de Thierry Issartel se révèle juste lorsqu'il fait allusion à la relative indépendance dont font preuve les communautés protestantes vis-à-vis des autorités synodales, qui leur semblent lointaines bien que provinciales, faute d'encadrement pastoral. Au début du XIX^e siècle, l'union au sein des Églises réformées béarnaises est donc extrêmement fragile et, en cela, le Béarn apparaît comme un terrain favorable à la diffusion des idées du Réveil puis à la dissidence.

Henri Pyt et la diffusion du Réveil dans le sud aquitain

Le Réveil est un mouvement inspiré du piétisme luthérien et du méthodisme anglais qui vise, en opposition au rationalisme de la fin du XVIII^e siècle, à "réveiller" les Églises. Cette théologie, qui se diffuse essentiellement en France par des réseaux genevois, prône notamment un retour aux Écritures et insiste la dimension personnelle de la religion. Henri Pyt, dont le parcours atypique mérite d'être souligné, joue un rôle fondamental dans la diffusion de ce mouvement en Béarn.

¹ ROBERT Daniel, *Les Églises réformées...*, p. 162. Pour le détail de la lettre, voir BPF, Ms 324, papiers Rabaut-Dupui.

Fils d'un horloger, cet évangéliste est né à Sainte-Croix, dans le canton de Vaud, le 5 avril 1796¹. Diplômé à Genève en Lettres en 1812, il intègre l'Académie de cette ville en 1815, mais la quitte le 15 août 1817, avant sa consécration, à la suite d'un différend avec la Compagnie des pasteurs, acquise aux idées libérales². La cause de ce départ précipité est un nouveau règlement daté des 3 et 5 mai 1817, que tout proposant doit signer : celui-ci, dans l'intention de réduire l'influence des prédicateurs du Réveil, tels qu'Ami Bost ou César Malan, impose aux étudiants en théologie de ne plus prêcher la divinité de Jésus-Christ, son sacrifice et la régénération par le Saint-Esprit³. Les dissidents, dont Henri Pyt, décident alors de s'organiser en Église indépendante et prêchent les doctrines revivalistes dès le mois de mai 1817 dans l'église du Bourg-de-Four. Par la suite, un temps suffragant à Saverdun, il devient très rapidement agent pour la Société continentale de Londres, fondée par Henri Drummond et Robert Haldane, deux Britanniques ayant fréquenté l'Église du Bourg-de-Four⁴. En 1821, après un bref passage à Gaubert (Nord) et à Nègrepelisse, il se rend à Bayonne sur les recommandations des pasteurs César Chabrand de Toulouse et Bonnard, professeur à la Faculté de théologie de Montauban⁵. Dans cette ville, Henri Pyt rétablit un culte, qui n'avait pas été célébré publiquement depuis la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. C'est dans le salon de Catherine Maze, tante d'Eugène Casalis, que sont célébrés les premiers offices⁶.

Quelle est donc cette prédication défendue par Henri Pyt ? Quelles formes adopte-t-elle pour permettre la diffusion du Réveil ? Ces modalités nous sont connues à la fois par Émile Guers, qui publie plusieurs lettres que lui a écrites Henri Pyt, et par Eugène Casalis, qui *a posteriori* analyse les positions de celui qui fut son précepteur. Henri Pyt, bien qu'il fût consacré en 1820 à Londres, ne se considère pas réellement comme « un ministre de l'Évangile ». Il précise même qu'il n'a accédé à cette fonction que pour pouvoir exercer son ministère, en France, en toute quiétude :

L'autorité de Bayonne, nous marquait-il à la même époque (3 janvier 1822), m'a bien accueilli et me témoigne quelques déférences ; tout cela cesserait, si je laissais de côté ce nom de ministre protestant auquel je tiens pourtant bien pu...

¹ STELLING-MICHAUD S. (dir.), *Le livre du recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, Genève, Droz, 1959, 655 p.

² AEG, Compagnie des pasteurs, R37, 15 août 1817.

³ *Idem*, 3 et 5 mai 1817.

⁴ GUERS Émile, *Vie d'Henri Pyt*, Toulouse, Delhorbe, 1850, p. 3-21.

⁵ *Idem*, p. 138.

⁶ *Id.*, p. 140.

Pour réussir en France, il faut se soumettre aux formes religieuses établies, aussi bien qu'on le peut, *salva conscientia*... Mais, à Dieu ne plaise que je modifie ma prédication¹ !

Durant ses prêches, Henri Pyt insiste sur la divinité du Christ, sur le péché originel, le sacrifice expiatoire, la grâce et la prédestination :

Non, moyennant la grâce du Seigneur et le secours de son Esprit, je continuerai à prêcher Christ crucifié *constamment et uniquement* ; je continuerai à le montrer comme le seul asile du pêcheur [...]²

Deux sermons publiés en 1835, sous le titre *La loi établie par les principes et par les conséquences de la foi, matériaux pour deux sermons sur Rom III, 30* confirme cette inclinaison revivaliste³. L'approche d'Henri Pyt dans ses sermons se veut, en effet, typique de la théologie du Réveil : ses sermons mêlent à la fois exégèse, morale et une affirmation des principaux dogmes protestants. Autour de la notion de mort, le premier sermon s'ouvre sur la notion de salut et sur le sacrifice du Christ. Henri Pyt définit lui-même la loi divine comme naturellement hostile à l'homme, qui doit être considéré comme un pécheur. L'occasion lui est donnée de rappeler l'un des principaux fondements du protestantisme, « le salut par la foi sans les œuvres ». Sa position est alors celle d'un controversiste qui répond aux diverses critiques adressées aux protestants par les catholiques, comme par exemple l'absence d'obligation

¹ *Id.*, p. 141. Le ministère des Cultes et le préfet du Nord ont mené une enquête sur Henri Pyt en 1819 alors qu'il prêchait à Nomain dans le Nord de la France. Decazes écrivait le 15 novembre 1819 : « Le sieur Henri Pyt n'est revêtu d'aucun caractère ecclésiastique... Il s'annonce comme investi d'une mission qu'il assure tenir d'une Société qui s'est formée à Paris en 1817 [sic], et dont le pouvoir dirigeant est actuellement à Londres... à Paris, le même individu a été connu sous le titre de pasteur de la religion réformée et comme tenant sa mission d'un consistoire établi en Suisse... dans aucun cas, il ne peut lui être permis d'exercer un culte *inconnu* ni de former des réunions qui auraient un but clandestin... sous la dépendance d'un *pouvoir dirigeant* existant hors du royaume ». Source : A.N. F¹⁹ 235, lettre du ministre au préfet du Nord, 15/11/1819 cité par GENEVRAY Pierre, « L'État français et la propagation du Réveil. Recherches, documents sur la Restauration », *BSHPF*, t. 95, 1946, p. 22.

² GUERS Émile, *op. cit.*, p. 142.

³ PYT Henri, *La loi établie par les principes et par les conséquences de la foi, matériaux pour deux sermons sur Rom III, 30*, Paris, Librairie Risler, 1835, 70 p. Le verset de la Bible qui a inspiré ces deux sermons est « Anéantissons-nous donc la Loi par la Foi ? Qu'ainsi n'avienne ! Au contraire, nous établissons la Loi ». Ils ont été prononcés à Orthez en avril 1825. Henri Pyt décède le 21 juin 1835. Il n'est pas possible de savoir si l'opuscule a été publié de son vivant ou *post mortem*. Dans le même ordre d'idée, il demeure difficile de déterminer si des ajouts ont été réalisés par lui ou par d'autres personnes. En effet, deux courtes citations de Montesquieu et de Boot, définissant le mot « loi », et plus particulièrement la loi divine, ainsi qu'un extrait d'un sermon de Louis Bourdaloue, célèbre prédicateur jésuite du XVII^e siècle, dans lequel il s'exprime sur ce qu'est la foi (BOURDALOUE Louis, *Œuvres de Bourdaloue*, vol. 1, Paris, Librairie Lefèvre, 1834, p. 204).

morale¹. Avant de se lancer dans un argumentaire démontrant la « vérité » et l'exactitude des Écritures, il précise le sens qu'il donne à chacun des termes présents dans le verset du Nouveau Testament, qui sert de fondement à son homélie. Le second sermon publié s'inscrit dans la lignée du premier et a été prêché, tout au plus, quelques semaines plus tard. Après un bref rappel de ses anciens propos, Henri Pyt poursuit son argumentation en insistant cette fois sur « l'influence de la foi sur le cœur », seule à même de remettre le pécheur sur le chemin de la loi divine². À la différence des sermons prêchés par des pasteurs rationalistes, la Bible n'est pas ici un prétexte utilisé pour diffuser une morale chrétienne, elle est au cœur des sermons d'Henri Pyt, non seulement parce qu'elle en est à l'origine même, mais aussi parce que le prédicant n'a de cesse de justifier ses propos par de nouvelles citations puisées à la fois dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Par ailleurs, le prédicateur refuse d'intervenir sur des questions de discipline, « car il ne se considère pas comme envoyé pour rétablir la forme pure et apostolique de l'Église, mais pour poser de nouveau le fondement qui a été renversé³ ». En conséquence, il répugne à Henri Pyt de donner la Cène ou encore de bénir les mariages. La question des positions d'Henri Pyt quant au baptême reste plus complexe à appréhender. En effet, celle-ci a donné lieu à diverses interprétations : ainsi Daniel Robert insiste sur l'inclinaison du pasteur pour le baptême des seuls adultes et son influence sur le schisme baptiste de Nomain⁴. De son côté, Sébastien Fath, partageant les opinions de Jean-Baptiste Crétin qui affirme que le prédicant « croyait qu'il pouvait mettre ce commandement divin – le baptême – de côté, parce qu'en scandalisant les formalistes, il les aurait éloignés du moyen de salut⁵ », estime que le prédicateur vaudois, qui a lui-même reçu le baptême par immersion à l'âge adulte, n'a participé qu'indirectement au développement du baptême dans le Nord de la France⁶. Enfin, évoquant diverses circonstances où Henri Pyt a été contraint d'administrer le baptême, Isabelle Olekhnovitch considère que les positions de celui-

¹ *Id.*, p. 12-13.

² *Id.*, p. 39-68.

³ GUERS Émile, *op. cit.*, p. 142.

⁴ ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 390.

⁵ CRÉTIN Jean-Baptiste, *Notes sur les débuts du baptême en France*, dactylographié par Jacques-E. Blocher, p. 2, cité FATH Sébastien, *Une autre manière d'être chrétien en France. Socio-histoire de l'implantation baptiste (1810-1850)*, Genève, Labor et Fides, 2001, p. 108.

⁶ FATH Sébastien, *op. cit.*, p. 104-114.

ci ont varié¹. Cette interprétation, qui est la seule à prendre en compte l'ensemble du ministère de l'évangéliste suisse et non pas seulement les événements de Nomain, semble la plus appropriée. En effet, au même titre que l'administration de la Cène ou de la bénédiction nuptiale, Henri Pyt n'a consenti à célébrer les baptêmes que lorsqu'il se trouvait dans l'impossibilité de les refuser ou encore lorsqu'il exerçait les fonctions de pasteur de Bayonne entre 1822 et 1824. Après cette date et au terme d'un processus auquel a grandement participé sa femme Jeanne Bost, sœur d'Ami Bost, il annonce à Émile Guers qu'il a retrouvé ses fonctions initiales de « prédicateur de l'Évangile » (*voir annexe n° 25*)².

La prédication d'Henri Pyt trouve, dès son arrivée en Béarn, un écho favorable, non seulement auprès de la population, mais aussi des pasteurs. Après trois prêches à Bagnères-de-Bigorre, à Tarbes et à Pau, où le culte protestant n'est pas encore réorganisé, Henri Pyt, « aspirant à pouvoir exercer librement son ministère dans la congrégation protestante de Bayonne », se rend à Orthez pour se présenter à Louis-Victor Gabriac, le président de l'Église consistoriale³. Invité à prononcer le sermon du dimanche dans le temple de la commune, il crée, selon Émile Guers, la surprise et l'étonnement :

Sa prédication sans doute étonna bien du monde ; car l'Évangile, la vieille doctrine des Églises réformées de France, était, dans ces temps de mort spirituelle, quelque chose de nouveau, d'inouï. Mais, comprise ou non, elle inspira du moins à plusieurs du respect pour celui qui l'avait prononcée : on sentit qu'on venait d'entendre un homme de Dieu⁴.

À Bayonne, où l'évangéliste établit sa résidence entre 1821 et 1828, le succès de sa prédication est en demi-teinte. Dans un premier temps, et probablement parce qu'il est le premier pasteur à occuper régulièrement la chaire dans cette commune depuis la Révocation, sa présence provoque l'enthousiasme des protestants locaux qui, aidés des consuls des puissances protestantes étrangères, entreprennent au bout de six semaines l'ouverture d'un lieu de culte, inauguré le 23 décembre 1821⁵.

¹ OLEKHNOVITCH Isabelle, « Henri Pyt, prédicateur du Réveil », *Théologie évangélique*, 5/3, 2006, p. 291.

² Il bénira toutefois, le 14 décembre 1825, l'union de Charles Lafaurie et de Constance Maze, dont il est très proche. Cf. GUERS Émile, *op. cit.*, p. 189-194.

³ *Idem*, p. 138.

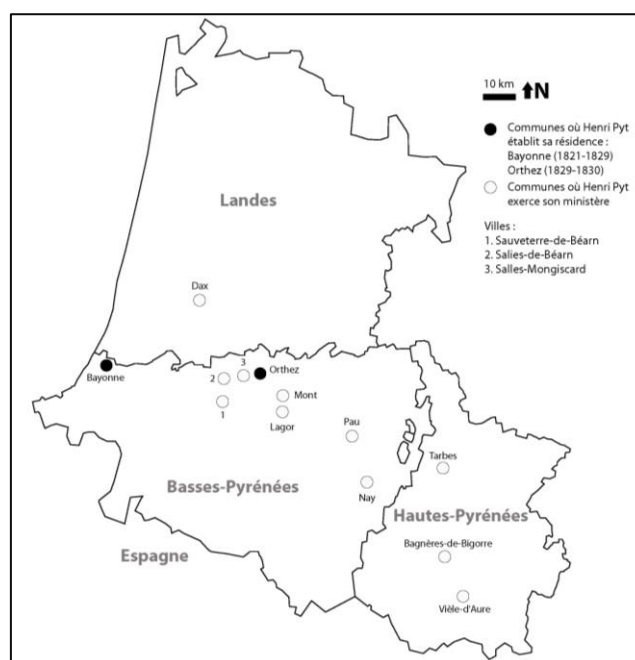
⁴ *Id.*, p. 139.

⁵ *Id.*, p. 139-140.

Néanmoins, cette excitation de la première heure laisse place à une torpeur générale qui n'est pas sans décourager le prédicateur :

Bayonne, le 4 octobre 1827. – « Je ne puis vous cacher combien peu je suis encouragé dans mon ministère à B[ayonne]. Une déplorable indifférence règne toujours dans ma petite congrégation ; je me vois obligé de songer sérieusement à la quitter et de porter ailleurs ce ministère... Tant de lieux soupirent après la prédication de l'Évangile qu'il est bien déplorable de voir cette prédication inutile quelque part ; elle me paraît l'être ici ; je ne puis le taire au Comité de la Société Continentale¹.

Cependant, le ministère d'Henri Pyt ne se restreint pas aux limites de la ville de Bayonne et permet la diffusion des idées du Réveil dans l'ensemble de l'Église consistoriale. Entre 1821 et 1828, le prédicateur réalise au moins quatre tournées dans le département, et même au-delà, qui connaissent un certain succès.



Carte 4: Le ministère d'Henri Pyt dans le sud aquitain (1821-1830).
Source : GUERS Émile, *Vie d'Henri Pyt*, Toulouse, Delhorbe, 1850.

Si son activité se concentre principalement dans le nord-ouest du Béarn, où la population protestante est numériquement importante et où les Églises sont déjà reconstituées, Henri Pyt n'hésite pas à se rendre dans les stations thermales des Hautes-Pyrénées, où les touristes protestants commencent à affluer dans les années

¹ *Id.*, p. 214.

1820. Il va également à la rencontre des protestants palois et nayais, qui ne voient que rarement un pasteur. Il rend aussi visite aux prisonniers protestants à la prison de Dax.

À partir de 1827, Louis Barbey, également agent de la Société continentale de Londres, le remplace un temps à Bayonne avant de s'installer lui-même à Orthez. Ce dernier, né à Rolle (Canton de Vaud) en 1796, connaît lui aussi un ministère mouvementé, en France et en Suisse, en raison de son adhésion au mouvement du Réveil. En 1828, il épouse Zoé Maze¹ et s'installe à Lagor, puis à Mont et à Nay. Dans ces communes délaissées par les pasteurs des Églises réformées, Louis Barbey répand les Écritures et prêche régulièrement avec un vif succès. Il quitte, néanmoins, le Béarn pour le Nord de la France en 1831².

À Orthez, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn, où les prêches d'Henri Pyt sont plus réguliers³, se constitue un véritable auditoire, au point qu'au moment où la Société continentale de Londres rappelle l'évangéliste en décembre 1828, le consistoire local d'Orthez, dont le ministre du culte est malade et vieillissant, vote unanimement la rédaction d'une lettre à son intention afin de retarder le départ d'Henri Pyt. La Société continentale de Londres accédant à la demande des Orthéziens, Henri Pyt transporte son ministère dans le chef-lieu de l'Église consistoriale au début de l'année 1829 (*voir annexe n° 26*)⁴. Par la suite, en février 1829, la question de la succession de Louis-Victor Gabriac laisse entrevoir, au sein de cette Église, des luttes d'influence entre revivalistes et rationalistes qui n'étaient jusqu'alors que sous-jacentes. Quelques jours après l'accord de la Société continentale, sur la proposition d'un des membres de l'assemblée, la demande de survivance de Jean-Paul Gabriac à son père, étudiée en séance du consistoire local, est renvoyée devant une assemblée générale des chefs de famille protestants de la commune⁵. Le 20 février, le résultat du vote qui s'ensuit est sans appel : 186 voix se prononcent en faveur de la survivance et seulement cinq pour l'ajournement de cette question. Il importe de souligner que, parmi ces derniers suffrages figurent les votes

¹ Zoé Maze est la fille de Catherine Maze, qui a accueilli Henri Pyt à Bayonne. Les témoins de Louis Barbey sont Henri Pyt et Marc-Antoine Mourgues.

² SARRABÈRE Albert, « Louis Barbey et le darbyisme en Béarn », TUCOO-CHALA Suzanne, *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIXe siècle...*, p. 674-678.

³ Pierre Nogaret, pasteur de Salies-de-Béarn se montre particulièrement favorable à la prédication d'Henri Pyt, tout comme le pasteur Mourgues de Sauveterre-de-Béarn.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/136, délibération du 25/15/1828 et lettre de la Société continentale de Londres du 3/02/1829.

⁵ *Idem*, délibération du 16/02/1829.

des proches d'Henri Pyt comme Touzaa aîné, Jean Casalis ou encore Charles Lafaurie, ces deux derniers étant membres du consistoire local¹. L'affaire aurait pu en rester là et les deux pasteurs travailler ensemble au développement de l'Église si quelques voix ne s'étaient élevées pour accuser l'évangéliste suisse « d'avoir travaillé dans l'ombre contre un collègue qu'[il] faisait au dehors profession d'aimer et de servir » et d'avoir « cherché à [le] supplanter ». Face à la rumeur, le prédicateur vaudois, « blessé dans ce qu'[il a] de plus cher au monde », souhaite ne plus paraître en chaire à Orthez à partir du 28 février 1829 (*voir annexe n° 27*), mais, conscient des désagréments que cela causerait au consistoire local, il lui remet entre les mains la décision². Invité par l'assemblée à poursuivre ses activités en Béarn, Henri Pyt quitte définitivement Orthez le 28 mars 1830³.

Ce départ est généralement attribué par les historiens au désaccord susnommé⁴. Sans être totalement erronée, cette assertion mérite d'être nuancée et complétée, tout d'abord, parce qu'un peu plus d'un an, une période assez longue donc, sépare les rumeurs et le sermon d'adieu d'Henri Pyt ; ensuite, parce que, comme le souligne Daniel Robert, le registre du consistoire local et les correspondances ne mentionnent pas la moindre dissension entre le pasteur titulaire et le prédicateur. Cependant, cet épisode a profondément marqué les consciences et, dès lors, deux tendances se dessinent : l'une dans la lignée du rationalisme de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle ; l'autre dans le sillage du Réveil. Vient alors le moment de l'organisation d'une Église dite du Réveil et, en tant qu'agent d'une mission interdénotationnelle et qu'homme de compromis qui cherche avant tout à réunir les protestants sous le drapeau de l'Évangile, Henri Pyt ne pouvait participer activement à une telle fondation. En 1882, alors qu'il rédige *Mes Souvenirs*, Eugène Casalis analyse ainsi la situation dans une lettre à son ami d'enfance, Joseph Nogaret, qui le questionne à ce sujet :

[...] Je ne me prononcerai jamais publiquement sur la question qui te préoccupe. Ce serait selon moi éveiller une controverse qui toucherait une sainte mémoire que tout le monde s'accorde à respecter comme l'idéal de l'abnégation théologique et pastorale. [...] Peut-on dire d'une Église qu'elle était organisée

¹ *Id.*, procès-verbal daté du 23 février de l'assemblée générale du 20/02/1829. Charles Lafaurie est l'époux de la fille aînée de Madame Maze.

² *Id.*, lettre d'Henri Pyt du 28/02/1829 et réponse du consistoire local d'Orthez du 2/03/1829.

³ GUERS Émile, *op. cit.*, p. 233-237. Il est à noter que l'auteur de cette biographie évoque tout juste le ministère d'Henri Pyt à Orthez et passe sous silence l'épisode de la survivance.

⁴ ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 496 ; DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 24-26.

quand elle avait pour père et pour guide un pasteur qui ne croyait pas pouvoir baptiser et donner la Cène sans se mettre en dehors des conditions dans lesquelles il avait entrepris son œuvre d'évangélisation et de réveil. Selon moi, il a cru trop tôt à cette nécessité, mais d'autres s'attachaient à l'y pousser. Je n'ai jamais compris qu'un homme aussi sagace et aussi ardent à convertir les âmes ait quitté Orthez au moment où il était dans l'attitude d'un moissonneur qui coupe le blé du matin au soir, par brassées et cela pour aller faire un tour de mission en Irlande, puis végéter à Boulogne-sur-Mer et de là à Paris, rue Vivienne. Mais quelque retard qu'il y mit, il ne pouvait pas renvoyer indéfiniment l'heure de l'organisation.¹.

Il poursuit sa réflexion dans une autre lettre, après la mort du pasteur Jacques Reclus et alors que l'Église indépendante d'Orthez peine à trouver un nouveau pasteur :

Quant au départ de Monsieur et Madame Pyt d'Orthez, j'en vois beaucoup moins la cause dans la position difficile qui leur fut faite par le parti dont tu parles que dans la conviction où ils étaient arrivés que le moment était venu de constituer leurs enfants en la foi en Église disciplinée et indépendante. On ne me persuadera jamais que la Société continentale les eût rappelés s'ils ne fussent attachés à lui faire comprendre que cette mesure était nécessaire. C'est pour cela que je me suis permis de dire que ce changement avait été une faute. Nous avons vécu assez longtemps toi et moi pour voir ce qui reste maintenant de l'œuvre de Pyt à Orthez et aux environs².

*

* *

À partir de 1755, les protestants béarnais entreprennent le rétablissement de leurs Églises : consistoires, colloques et synodes provinciaux sont restaurés progressivement et font office d'organes régulateurs. Cependant, cette organisation peine à survivre à la Révolution et surtout à la Terreur, qui provoque un arrêt total des célébrations cultuelles en Béarn. Celles-ci sont réclamées par les fidèles et recommencent en 1797 à Castétarbe et en 1800 à Orthez.

Lorsque sont promulgués les Articles organiques, les Églises réformées sud-aquitaines sont passablement désorganisées : alors que l'État crée 4 sections en 1803, conformément à la demande des Béarnais, un seul pasteur est présent pour les desservir. Le recrutement de ministres du culte, difficile en raison d'une pénurie et du

¹ BPF, ms 1686, lettre d'Eugène Casalis à Joseph Nogaret, 28/2/1882.

² *Idem*, 7/12/1883.

manque d'attractivité des Églises rurales, s'effectue par le biais des réseaux personnels, avant de se concentrer, lorsque cela est rendu possible, sur viviers locaux. Dans le cadre imposé par l'État, le pasteur joue un rôle central, puisqu'il agit comme le lien entre des communautés dispersées mais réunies au sein d'une même section, et par conséquent, au sein d'un même consistoire particulier dont l'existence est officieuse. L'adoption des nouveaux cadres et du vocabulaire qui y est attaché sonne d'ailleurs davantage comme un compromis que comme une quelconque acculturation et ne saurait cacher les réticences des protestants béarnais à se conformer totalement à leur nouvelle organisation. Au contraire, l'application locale de la règle nationale, l'utilisation du consistoire général, contesté en raison de son mode de recrutement, comme un canal administratif, le recours à des intermédiaires et des institutions officielles, les demandes de création de sections toujours plus étroites, proches des anciennes Églises, les revendications formulées de manière de plus en plus régulière révèlent davantage le développement d'une résistance, discrète et timide sous la Restauration, plus visible sous la monarchie de Juillet, lorsque la liberté religieuse et l'égalité des cultes leur semblent pleinement acquises.

Enfin, la première moitié du XIX^e siècle n'est pas uniquement une période de renouveau institutionnel. Si le rationalisme règne en maître dans les Églises réformées du Sud aquitain à la fin du XVIII^e siècle, dès les années 1820, la diffusion de la théologie du Réveil suscite l'intérêt de nombreux protestants. En Béarn, ce mouvement incarné par Henri Pyt, évangéliste vaudois, a de lourdes conséquences pour l'unité du protestantisme local, puisqu'il ouvre la voie à la contestation du régime concordataire. Au terme du ministère apostolique d'Henri Pyt en Béarn se pose donc, avec insistance, la question de la dissidence et de la fondation des Églises évangéliques. Dès lors, à la faveur des dissensions et des flux migratoires, le protestantisme béarnais se morcelle, chaque jour davantage, face à l'affirmation de nouveaux mouvements.

CHAPITRE 3

LA PLURALITÉ DU PROTESTANTISME SUD-AQUITAIN

À partir du début des années 1830 et jusqu'en 1905, le paysage protestant béarnais est bouleversé par la venue d'éléments extérieurs aux Églises réformées locales. Originaires de Suisse ou de Grande-Bretagne, ces hommes introduisent des doctrines nouvelles et divisent toujours un peu plus la minorité protestante sud-aquitaine. Trois principaux schismes sont ainsi recensés en Béarn au XIX^e siècle : deux provoquent la fondation d'Églises évangéliques indépendantes et le troisième est favorisé par la diffusion du darbyisme. À cela, il convient d'adjoindre d'autres formes de spiritualité qui viennent troubler les Églises réformées locales, comme le Swedenborgisme, sans déboucher, cette fois, sur une nouvelle séparation.

Las du cadre trop étroit et non conforme aux institutions originelles dans lequel se trouve confiné le protestantisme réformé, ces mouvements entendent, chacun leur tour, replacer l'individu au cœur de la religion. Plus encore, si ces ruptures ont des origines doctrinales, par leur rejet de la tutelle de l'État, par la réaffirmation de la primauté des Églises locales au sens d'assemblées, ils modifient les cadres institutionnels. Évoluant tour à tour entre des logiques de fermeture puis d'ouverture sociale, ils agissent également en faveur d'une redéfinition de la place du protestantisme au sein de la société. La résonnance de ces formes de dissidence est d'autant plus importante qu'en parallèle des cultes protestants français, se multiplient les cultes britanniques. L'importation de leurs formes de religiosité agit en faveur d'une pluralisation constante du protestantisme sud-aquain.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquences pour les Églises réformées pyrénéennes, qui doivent également s'adapter à un nouveau cadre légal, qui tout en reconnaissant l'existence des institutions locales de son organisation, nie une nouvelle fois, la nécessité des synodes nationaux. Cette question se pose avec d'autant plus

d'importance que ces Églises sont, en leur sein, en proie à la division, les conflits entre libéraux et réformés évangéliques devenant constants.

Les Églises évangéliques indépendantes

Les schismes évangéliques

Deux Églises évangéliques indépendantes sont fondées par des protestants au XIX^e siècle : l'une à Baigts-Castétarbe (Orthez) et l'autre à Pau. La première, connue par les cahiers tenus par l'évangéliste Pierre Laclau¹, sorte de journal intime couvrant la période de 1833 à 1896, a déjà été étudié d'une manière globale par Robert Darrigrand², tandis que la seconde, pour laquelle nous avons pu consulter l'ensemble des sources, institutionnelles dans leur majeure partie, est vierge de toute recherche si l'on excepte le moment de la fondation. Chacune d'elles connaît un destin fort différent, des disparités qui ont pour principales origines la personnalité des pasteurs qui les mènent et le contexte religieux de leur naissance.

À Baigts-Castétarbe, la séparation des fidèles de l'Église réformée est précoce, puisqu'elle date des années 1830-1831, soit à peu près à la même époque que la fondation de la chapelle Taibout, haut-lieu du Réveil parisien. La nomination de Jean-Paul Gabriac à la chaire d'Orthez a durci les positions d'une poignée de fidèles, qui dès lors entendent fonder leur propre Église. Pour autant, la rupture est progressive et s'étend sur deux années. Dans un premier temps, des réunions sont organisées par des protestants touchés par la prédication d'Henri Pyt et disséminés en divers lieux. Ce n'est qu'en décembre 1831, que le docteur Labourdette-Ségallas, l'un des plus ardents promoteurs du Réveil en Béarn et ami de l'évangéliste vaudois, dépose sa démission

¹ TUCOO-CHALA Suzanne, « L'évangéliste Pierre Laclau (1808-1896) : vie et fonctionnement de l'Église indépendante d'Orthez (1831-1897) », *BSHPF*, t. 142, 1996/4, p. 685-698. Issu d'une famille modeste de cultivateurs de Salies-de-Béarn, où il est né en 1808, Pierre Laclau, touché par la prédication d'Henri Pyt, se convertit le 5 décembre 1829, quelques jours avant d'intégrer l'armée à la suite d'un tirage au sort défavorable. Durant son service militaire, il s'entretient régulièrement, par lettres, avec son ami Pierre Pécaut, sur l'avancée du Réveil en Béarn, et n'a de cesse de tenter de convertir ses compagnons de fortune. À son retour en Béarn à la fin de l'année 1836, Pierre Laclau se rapproche de Jacques Reclus, tout en restant membre de l'Église réformée. En 1843, il cède aux demandes répétées de Pierre Pécaut et de Pierre Nogaret en devenant membre du consistoire particulier de l'Église réformée, fonction qu'il occupe jusqu'en 1848. À cette époque, convaincu de la nécessité de rompre avec la conception multidiniste des Églises réformées, il adhère à l'Église évangélique de Baigts-Castétarbe.

² DARRIGRAND Robert, *L'Église évangélique libre d'Orthez*, Pau, CEPB, 2004, 289 p.

auprès du consistoire d'Orthez et fait appel, au nom des dissidents, au pasteur Jacques Reclus¹. Ce dernier, né en 1796 au Fleix (Gironde) au sein d'une fervente famille protestante, est depuis 1824 pasteur à Montcaret en Dordogne et professeur au collège protestant de Sainte-Foy-la-Grande depuis 1828. Il adhère aux idées du Réveil à la suite de sa rencontre avec Alexandre Henriquet, un prédicateur vaudois². Face au refus du consistoire de Montcaret de limiter l'administration de la Cène aux fidèles méritants, Jacques Reclus démissionne de ses fonctions le 4 juin 1831³. Il arrive à Orthez dès les premiers jours de décembre et restera le pasteur de l'Église évangélique de Baigts-Castétarbe jusqu'à sa mort le 8 avril 1882.

Malgré son départ, Henri Pyt continue officieusement à conseiller ses anciens compagnons. Émile Guers, à plusieurs reprises, fait ainsi référence à des lettres écrites par le prédicateur au docteur Labourdette. En juin 1831, alors que la séparation des deux Églises n'a pas encore été prononcée, Henri Pyt met en garde son ami contre les risques d'une division :

[...] Le Seigneur, disiez-vous, réprimera, j'espère, la rage de Satan ; il épargnera à son peuple de ces contrées les maux que vous avez appréhendés. Hélas ! Quels regrets, quelle amertume, n'aurions-nous pas tous éprouvés, si Satan était parvenus à ses fins ! [...] Toutefois, ne regardons pas la victoire comme si complète qu'il n'y ait plus de danger de ce côté-là. Satan peut être vaincu, mais non pas *enchaîné*. [...] Attendez-vous à de nouvelles attaques ; mais, chers frères, serrez vos rangs ; pressez-vous les uns contre les autres ; présentez-lui un front d'amour fraternel ; il sera vaincu de nous. Tant que les attaques viendront du dehors, vous en sortirez facilement ; il le sait : aussi sa seule ressource est de s'introduire parmi vous comme un dissolvant. Sa vieille maxime est : « Divise et tu règneras »⁴.

¹ 60J 101/33, Historique du Père Laclau, 22 p. manuscrites.

² Alexandre Henriquet (1799-1885), originaire du Canton de Vaud, est, après des études à Lausanne, suffragant à Aubonne (Suisse), mais devient dissident en 1824. Banni du Canton de Vaud en 1826, il se rend, l'année suivante, en France où il fonde une première Église à Saint-Etienne avant de se rendre dans la région Sainte-Foy-la-Grande en 1828. Si le pasteur Reclus l'accueille chaleureusement, le consistoire de Montcaret lui interdit, le 7 mai 1829, toute prédication en raison de ses opinions revivalistes. Après le départ de Jacques Reclus, Alexandre Henriquet organise une Église évangélique indépendante, dite de La Nougarède et en demeure le pasteur jusqu'en 1874. À cette date, il retourne dans le Canton de Vaud où il meurt en 1885. Source : ROBERT Daniel, « Henriquet Alexandre », ENCREVÉ André (dir.), *Les protestants. Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, Beauchesne, 1993, p. 249.

³ ROBERT Daniel, *Textes et documents relatifs à l'Histoire des Églises réformées en France (période 1800-1830)*, Genève/Paris, Droz/Minard, 1962, p. 355-358.

⁴ Lettre d'Henri Pyt au docteur Labourdette datée de juin 1831, citée dans GUERS Émile, *op. cit.*, p. 274-275.

Au lendemain du schisme et de l'arrivée de Jacques Reclus, le prédicateur vaudois réitère ses préventions en 1832 et invite les Béarnais à « se garder de cet esprit étroit et d'exclusisme [sic] » vers lequel la séparation risque de les mener. Il insiste également une nouvelle fois sur le fait qu'une « Église [...] n'est qu'un Bethesda, un hôpital d'où l'on ne doit exclure que les morts, mais où l'on doit recevoir celui en qui on ne verrait même qu'un souffle de vie [...] ¹ ».

À Pau, le schisme évangélique résulte d'une double cause, tant institutionnelle que doctrinale. Les protestants paloï, conformément au régime concordataire, dépendent de l'Église consistoriale d'Orthez. Cependant, au lendemain de la période du Désert, la communauté protestante paloïse est presque totalement décimée, puisqu'en 1787, lorsque le consistoire d'Orthez dénombre les protestants, il n'en recense que trente dans la capitale béarnaise². La situation reste identique durant près de trente ans, au cours desquels le consistoire orthézien ne se préoccupe guère du devenir de la petite communauté paloïse et se consacre à la restauration d'un culte collectif dans des espaces où la présence protestante est plus importante. Parfois, Louis-Victor Gabriac, pasteur d'Orthez, vient célébrer le culte à Pau, mais une telle démarche, en raison de la distance qui sépare les deux villes, demeure exceptionnelle. Les premières activités d'évangélisation dans la cité paloïse sont extérieures à l'Église consistoriale d'Orthez. Au début de l'année 1836, la Société évangélique de France, fondée en 1833 et sollicitée par des membres influents du consistoire de Toulouse, emploie Barthélémy Croll, gendre d'origine hollandaise du pasteur toulousain César Chabrand, pour relever la communauté protestante de la ville. Le consistoire d'Orthez, qui se contente de donner son accord, adresse alors pour la première fois au gouvernement une demande de création de section à Pau³. Le séjour paloï du pasteur Croll est de courte durée ; il est remplacé dès 1837 par Jules-Léonard Buscarlet, agent d'origine genevoise à qui l'on doit notamment le rétablissement du protestantisme à Nice⁴. Le statut de « station d'évangélisation » de la communauté paloïse lui confère

¹ Lettre d'Henri Pyt au docteur Labourdette datée de février 1832, citée dans GUERS Émile, *op. cit.*, p. 284-285.

² ADPA, C637, dénombrement des protestants béarnais, 1787.

³ ADPA, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 2/12/1835. Il existe bien auparavant une demande de création de section, datée du 26/02/1830, pour l'arrondissement de Pau, mais celle-ci est principalement destinée aux protestants disséminés des campagnes environnantes où les protestants sont nombreux (Boeil-Bezing, Nay, etc.).

⁴ BPF, ms 885/1, Papiers Buscarlet, Discours prononcé par son fils, A.-J. Buscarlet, à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative dans le temple *Christ Church* en l'honneur de Jules-Léonard

une certaine autonomie vis-à-vis des instances régulatrices réformées officielles. De ce fait, lorsque se pose la question de la définition de l'Église et de son rattachement à la Consistoriale d'Orthez en 1848-1849, les protestants palois préfèrent l'indépendance. Ici, les divisions nationales du protestantisme ont une incidence décisive sur le devenir de la communauté et sur sa pérennité. En effet, le pasteur Buscarlet, à la demande d'une partie des fidèles qui éprouvent une vive méfiance à l'égard de l'Église consistoriale et avec l'accord de la Société évangélique de France¹, adhère, lors du synode de Sainte-Foy-la-Grande le 28 août 1850, à l'Union des Églises évangéliques de France², fondée en 1849 par Frédéric Monod et le comte Agénor de Gasparin³. La constitution définitive de l'Église est votée par l'ensemble des fidèles, réunis en assemblée générale, le 23 janvier 1851 (*voir annexe n° 28*)⁴. Ces statuts sont renouvelés le 25 décembre 1875 et en janvier 1878⁵.

Des Églises de professants

Les Églises évangéliques indépendantes de Baigts-Castétarbe et de Pau sont composées de membres professants, car les fidèles, appelés également « régénérés », doivent faire acte de profession de foi à l'âge adulte pour en devenir membres⁶. De ce fait, ces Églises rompent avec la tradition multitudiniste des Églises réformées. Ce dernier principe, qui considère comme protestant toute personne ayant été baptisée ou ayant reçu une instruction religieuse, est constamment décrié par les pasteurs et évangélistes des Églises évangéliques, qui lui opposent la « vraie » position que doivent adopter les protestants, comme Pierre Laclau en 1854 :

Je travaille exclusivement avec une Église séparée du monde, c'est-à-dire avec des frères qui ont pris la position humble, mais vraie du témoignage de Jésus-Christ. Là, il n'y a point une grande multitude, mais il y a des frères. Là, il n'y point de position terrestre assurée, de salaire de l'État, mais il y a la bénédiction

Buscarlet et d'Alphonse Cadier, pasteurs, en 1912. Voir également : DELORMEAU Charles, « Le protestantisme à Nice avant et après la réunion du comté à la France », *BSHPF*, t. 135, 1989, p. 353-371.

¹ BPF, 04Y113, lettre d'Edmond de Pressensé à la Société évangélique de France, 31/07/1849.

² ENCREVÉ André, *Les protestants français au milieu du XIXe siècle...*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 113-143 ; p. 274-296.

³ *Notice historique de l'Union des Églises évangéliques. Deuxième synode : Sainte-Foy-la-Grande*, Paris, Librairie protestante, 1850, 171 p.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre des délibérations de l'Église évangélique de Pau, 23/01/1851.

⁵ *Idem*, 25/12/1875 et 6/01/1878.

⁶ FATH Sébastien, *Du ghetto au réseau. Le protestantisme évangélique en France (1850-2005)*, Genève, Labor et Fides, 2005, p. 121-124 ; DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 39-46.

du Seigneur et l'assurance positive de sa promesse. Là, il n'y a point de grands de la terre, ni d'honneur mondain possible, mais il y a la présence, comme visible du Seigneur¹.

Il reste alors à ces Églises à adhérer à une confession de foi. À Orthez, Jacques Reclus reconnaît l'entière autorité de la Bible et refuse la rédaction d'un tel texte qui aurait pour conséquence de limiter l'interprétation des Écritures et surtout de diviser les fidèles, comme l'affirme Pierre Laclau à un prosélyte en 1859 :

Les mille et une professions de foi et disciplines dans les diverses fractions du protestantisme suffisent pour vous faire voir qu'il est inutile que nous en écrivions d'autres que celle que la Bible renferme. Pour nous, notre devise est d'obéir à la Bible uniquement en dehors des théories que l'esprit de parti seul a souvent créées. Nous cherchons dans la Bible la solution des problèmes qui nous sont proposés².

À travers les propos du pasteur et de l'évangéliste sont donc réaffirmés l'un des principes de la Réforme du XVI^e siècle : *Sola Scriptura*. La prédication de Jacques Reclus insiste, par ailleurs, sur les principaux points de doctrines énoncés par la théologie du Réveil. Néanmoins, l'une de ses particularités réside en la croyance de la parousie, soit le retour du Christ sur terre³. Dans ses *Mémoires*, le poète orthézien Francis Jammes raconte que Jacques Reclus se serait fait confectionner un costume blanc en vue de cette occasion⁴.

En revanche dès sa fondation, conformément aux statuts de l'Union sur laquelle elle a pris exemple, l'Église évangélique indépendante de Pau adopte une confession de foi, pour mettre un terme à un « malaise parmi les frères, une sorte de gêne »⁵. Débattue en assemblée générale de l'Église, ce texte réaffirme les croyances en « la pleine inspiration des Saintes-Écritures », la Trinité, « l'entière corruption et la juste condamnation des hommes », le sacrifice du Christ et la régénération par le Saint-Esprit⁶. En 1875, lors du renouvellement de la constitution de l'Église, l'assemblée générale explicite davantage la nécessité d'une confession de foi. Celle-

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/6, journal de Pierre Laclau, 31/03/1855.

² ADPA, CEPB, 60J 101/12, journal de Pierre Laclau, 19/10/1859 cité par Robert Darrigrand, *op. cit.*, p. 38.

³ Pour plus de détails sur cette question, voir : DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 41-43 et 92-93.

⁴ JAMMES Francis, *Mémoires*, Orthez, Éditions de Gascogne/Association F. Jammes, rééd. 2003, p. 76.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre des délibérations de l'Église évangélique de Pau, 17/01/1851.

⁶ *Idem*, 23/01/1851.

ci, bien qu'elle ne puisse se substituer à la Bible en raison de sa nature humaine, est rédigée parce qu'il « est des temps et des circonstances où il est utile qu'une Église résume dans une déclaration de foi des principales idées chrétiennes¹ ». Dans ce cadre, les principes susnommés sont réitérés sans réel changement.

De ce point central qu'est la confession de foi découle un certain nombre de conséquences, dont trois cruciales : celle de l'organisation des Églises, de leur mode de gouvernance et de leur intégration au sein de la nébuleuse évangélique.

Structures et insertion des Églises béarnaises dans la nébuleuse évangélique

L'Église de Baigts-Castétarbe a une structure fédérative et se compose, en fait, de cinq groupes distincts et autonomes : Baigts-Castétarbe, Orthez, Salies-de-Béarn, Bellocq-Puyoô, Mont-Maslacq. Cette dissémination des fidèles et cette organisation en union est l'une des conséquences de l'œuvre d'Henri Pyt et du schisme de 1831. Afin de maintenir un lien entre les différents groupes, une assemblée générale est organisée chaque mois à Orthez. À ses débuts, la direction de l'Église est pastorale et il n'existe pas de conseil ou d'anciens ayant reçu l'imposition des mains. Jusqu'en 1854, Jacques Reclus assure donc seul la gouvernance de l'Église². Cependant, face à la montée du darbyisme et aux déchirements que connaît la communauté évangélique, Jacques Reclus tend progressivement à accepter l'adoption d'une organisation semi-presbytérienne, tout en gardant la haute-main sur les affaires de l'Église. À partir de 1840, il tente de s'adjoindre les services de Pierre Laclau, qui ne se sentant pas digne de cette charge, refuse une première fois. En 1854, Jacques Reclus, âgé de 58 ans et devant accompagner trois de ses enfants en Allemagne, propose de nouveau à Pierre Laclau de diriger des assemblées cultuelles. Cette fois, voyant dans la proposition du pasteur la volonté de Dieu, ce dernier accepte. En 1857-1858, une nouvelle étape est franchie : Jacques Reclus propose à l'assemblée générale la nomination d'anciens puis de diacres. Pierre Laclau déclinant encore la charge qui lui est proposée, Jacques Reclus est le seul ancien de l'Église, tandis que neuf diacres sont élus de façon à représenter les différents groupes³.

¹ *Idem*, 25/12/1875.

² DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 72-75.

³ *Idem*, p. 76-77.

Bien qu'il prône des principes d'indépendance, de séparation du monde, Jacques Reclus n'en éprouve pas moins le besoin de se lier, dans le respect de ses convictions, aux autres Églises indépendantes du Sud-ouest. En 1844, il est à l'origine, avec son ancien compagnon, Alexandre Henriquet, et le pasteur de l'Église évangélique bordelaise fondée la même année, Alphonse Laharpe, d'une union nommée les Églises-Unies¹. Leur alliance, décrite dans un *Projet de discipline des Églises-Unies* publié en 1847, repose sur des principes religieux communs et sur l'adoption d'une discipline conforme à la volonté des pasteurs, à laquelle doivent se soumettre les fidèles des Églises sous peine de se voir excommunier, voire exclure². Reconnaisant le principe du ministère évangélique, ce texte explicite les fonctions des pasteurs au sein de l'Union et plus généralement des Églises indépendantes :

19. Les Églises-unies retiennent l'institution du ministère évangélique selon cette parole de l'apôtre : « Lui-même donc a donné les uns pour apôtres, les autres pour prophètes, les autres pour évangélistes, et les autres pour pasteurs et docteurs, pour l'assemblage des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi (Éph. IV. 11-13).

20. Les pasteurs, que l'Écriture appelle « docteurs, anciens, évêques » sont, avant tout, des ministres de Jésus-Christ [...].

21. L'œuvre des pasteurs est de paître les troupeaux du Seigneur, selon sa Parole, et en recherchant habituellement la direction du Saint-Esprit, de présider les assemblées, de veiller pour les âmes, d'enseigner, d'exhorter, de consoler, de reprendre, selon le besoin non seulement en public, mais aussi en particulier et de maison en maison, et enfin, d'administrer le Baptême et la Cène selon l'institution du Seigneur Jésus-Christ³.

Le ministère des diacres est également décrit dans la constitution. Le règlement définit également les rapports qu'entretiennent les différentes Églises de l'Union : se considérant comme des « sœurs », elles reçoivent mutuellement les membres des différentes Églises. Elles organisent des conférences communes, où elles sont représentées par leur pasteur et un nombre égal de délégués. Ces réunions traitent essentiellement de la « prospérité des troupeaux », de l'évangélisation et des œuvres de foi et de charité. Les attributions de la Conférence peuvent aussi être dogmatiques,

¹ BATY Claude, *Les Églises évangéliques libres*, Bruxelles, Éditions LLB, 1999, p. 26-31.

² ANONYME (HENRIQUET Alexandre, LAHARPE Alphonse, RECLUS Jacques), *Projet de discipline des Églises-Unies*, Paris, Delay, 1847, 24 p.

³ *Idem*, p. 20-21.

morales et disciplinaires sur la demande d'un délégué, mais son avis demeure consultatif. Il en est de même pour la nomination des pasteurs. Détail important, « les décisions de la conférence n'ont force de loi pour les Églises que dans la mesure où celles-ci y adhèrent », respectant ainsi la liberté et l'indépendance de chacune d'entre elles¹. En 1847, après une visite de Jacques Reclus à Georges Fisch, pasteur de l'Église indépendante de Lyon fin 1846, cette union est élargie et prend le nom d'Association des Églises évangéliques indépendantes de l'État. Composée des Églises-Unies, de Lyon, de Paris et de Saint-Etienne, cette alliance, fonctionnant sur un même mode de conférences, se veut encore moins contraignante que celle qui existait auparavant, puisque ses statuts précisent (quatre articles) que la rédaction d'une confession de foi est renvoyée à une époque où celle-ci serait nécessaire. La liberté des Églises n'est pas remise en question et ces dernières peuvent refuser « leur adhésion à telle ou telle décision de la conférence »².

Cette organisation périclité en 1849 avec la fondation de l'Union des Églises évangéliques de France. En refusant de soumettre aux principes d'une confession de foi et plus généralement à l'intégralité des articles d'une constitution, l'Église évangélique indépendante d'Orthez, et surtout son pasteur, se place en marge des Églises évangéliques et demeure indépendante. La position de Jacques Reclus n'est pourtant pas exceptionnelle, puisque de nombreuses Églises indépendantes du Sud-est, dont la plus importante, celle de Lyon, n'adhèrent pas non plus à l'Union formée par Frédéric Monod et Agénor de Gasparin³. Bien que conservant des liens étroits avec les Églises membres de l'Union, Jacques Reclus se montre inflexible tout au long de son ministère⁴.

Nom du pasteur	Nomination	Démission/mort
Reclus Jacques	1831	1882
Monnier Paul	1885	1935
Nicole Albert	1899	1901
Duran Charles	1901	1903
Boutonnet Auguste	1903	1905

Tableau 14 : Les pasteurs de l'Église évangélique indépendante d'Orthez (1831-1905)
Source : ADPA, CEPB, 60J 101

¹ *Id.*, p. 21-24.

² BATY Claude, *op. cit.*, p. 31-35.

³ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 289-296.

⁴ DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 107-110.

À sa mort survenue le 8 avril 1882, la désorganisation qui s'ensuit modifie fortement la structure de l'Église¹. En l'absence d'une figure pastorale tutélaire, des tensions apparaissent et mettent fin au consensus qui entourait jusqu'alors l'organisation de l'Église. Le 27 avril de la même année, Pierre Laclau convoque les membres les plus influents de l'Église afin de décider de la marche à suivre pour recruter un nouveau pasteur. Il fait également appel à la commission d'évangélisation de l'Union, dont le président, Aquilas Barnaud, accorde une visite de plusieurs jours à l'Église début mai. Après un long échange sur les positions des Orthéziens et celles de l'Union entre Pierre Laclau, le pasteur castrais et Benjamin Pozzy, pasteur de l'Église évangélique libre de Pau, l'Église orthézienne devient une station d'évangélisation de l'Union. De la sorte, un pasteur, D. Reymond, est envoyé temporairement à Orthez, par l'Union, qui pourvoit en partie à son salaire². Dans son rapport annuel, la commission d'évangélisation ne cache pas ses vues et espère que ce nouveau statut de l'Église orthézienne n'est que transitoire :

Orthez est également un nom nouveau dans notre rapport. [...] Nous espérons qu'ils seront bientôt dans les conditions d'admission à l'Union³.

Il reste à trouver à l'Église un pasteur définitif, capable de créer un consensus et de restaurer l'unité. Durant près de trois ans s'opposent deux conceptions de l'Église : l'une défendue par Pierre Laclau, son fils et les plus anciens membres de la communauté évangélique, ceux du premier Réveil, qui tiennent à leur indépendance et se placent dans la directe succession de la ligne soutenue par Jacques Reclus ; l'autre défendue par des membres issus de la jeune génération, qui ne conçoivent plus l'Église comme « séparée du monde », du moins de manière plus nuancée, et souhaitent l'intégration à l'Union. Le chef de file de ce second camp est extérieur à l'Église, il s'agit de Benjamin Pozzy, l'un des plus anciens pasteurs de l'Union, qui dessert régulièrement Orthez. Faisant référence à une correspondance entre son fils et le pasteur palois, Pierre Laclau analyse ainsi l'attitude de ce dernier :

Il paraît de plus en plus évident par cette correspondance que Monsieur Pozzy est l'âme de nos adversaires et qu'il reçoit toutes les insinuations que ces messieurs

¹ Pour plus de détails sur cette « difficile succession », voir DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 130-136.

² ADPA, CEPB, 60J 101/24, journal de Pierre Laclau, 24/05/1882 et 8/06/1882.

³ *Rapport de la commission d'évangélisation de l'Union des Églises évangéliques libres de France*, 1882, p. 12.

veulent bien lui communiquer sur notre compte. Tant que cela durera nous serons victimes de quelque malveillance¹.

Malgré l'élection d'un conseil d'Église composé de onze membres en 1882², la réaffirmation de l'indépendance de l'Église orthézienne par le nouveau président de la commission d'évangélisation de l'Union, P. Fuster, en 1884³, la reconnaissance par Pierre Laclau, de plus en plus isolé, de la nécessité d'avoir recours à des personnes extérieures à l'Église pour mettre un terme à la crise⁴, dix prétendants au poste d'Orthez sont refusés ou démissionnent au bout de quelques mois. Ce n'est qu'en 1885 que Paul Monnier, originaire de Bourg-de-Péage (Drôme) et envoyé par la commission⁵, devient suffragant à Orthez, avant d'être consacré en 1887⁶. Il reste pasteur de l'Église évangélique jusqu'en 1935. Il est secondé entre 1899 et 1901 par un suffragant, Albert Nicole, puis par les pasteurs Charles Duran (1901-1903) et Auguste Boutonnet (1903-1905), qui sont plus particulièrement rattachés à la communauté évangélique de Puyoô⁷. Sous son ministère, l'Église orthézienne intègre définitivement l'Union en tant qu'« Église majeure » – capable de subvenir à ses besoins, bien qu'en sortant de ses attributions, la commission d'évangélisation de l'Union maintient, au moins durant deux ans, son secours à l'Église – en 1889. Une telle position est approuvée, dans son journal, par Pierre Laclau⁸ qui a démissionné ses fonctions en 1887 à cause de son grand âge⁹. La réunion du synode de l'Union en 1893 à Orthez est d'ailleurs une démonstration de l'apaisement des relations entre les deux entités¹⁰.

A contrario, dès sa constitution, l'Église évangélique indépendante de Pau adhère à l'Union, organisation à la croisée du congrégationalisme et du système synodal, et adapte, de fait, ses statuts pour se conformer à ceux de la fédération d'Églises. Ceux-ci sont, toutefois, peu contraignants en dehors de l'adhésion à la

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/24, journal de Pierre Laclau, 6/07/1882.

² *Idem*, 29/08/1882

³ ADPA, CEPB, 60J 101/25, journal de Pierre Laclau, 13/02/1883.

⁴ *Idem*, 22/01/1883.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 101/26, journal de Pierre Laclau, 21/07/1885.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 101/27, journal de Pierre Laclau, 28/04/1887.

⁷ MONNIER Paul, « Église d'Orthez », *Notice historique du 26^e synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1899, p. 184-185.

⁸ ADPA, CEPB, 60J 101/29, journal de Pierre Laclau, 31/10/1889.

⁹ ADPA, CEPB, 60J 101/28, journal de Pierre Laclau, 27/09/1887. Il continue toutefois à présider des cultes de manière plus ponctuelle, comme en cas d'absence du pasteur.

¹⁰ *Notice historique du 23^e synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (Orthez, 1893)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1893, p. 11-17.

confession de foi générale, puisque, dans son règlement de 1849, l'Union place l'Église locale au centre de l'organisation. Le règlement de la fédération détermine notamment que « chaque Église qui entre dans l'Union conserve la liberté de déterminer sa constitution particulière [...] et qu'elle règle en conséquence, son culte, sa discipline, et la forme de son gouvernement intérieur » (Ch. II, art. 3). D'une manière générale, il autorise « tout ce qui n'est pas contraire à la présente constitution »¹. Dès sa fondation, l'Église évangélique de Pau opte, localement, pour un système semi-presbytérien. Bien que « reconnaissant la sacrificiture de tous les chrétiens », les articles 3 à 6 du règlement de 1851 stipulent que des anciens et des diacres reçoivent l'imposition des mains et forment, avec le pasteur, le conseil de l'Église ou presbytère. Les anciens sont chargés de « paître le troupeau selon la Parole, de présider les assemblées, de veiller sur les âmes », tandis que les diacres s'occupent plus particulièrement du service des tables ou du soin des pauvres. Les délibérations du conseil sont toutefois soumises à l'approbation d'une assemblée générale composée de l'ensemble des membres masculins de l'Église, les femmes ne pouvant prendre part aux votes. Dans les faits, cette organisation n'est que peu respectée : si le conseil d'Église se réunit mensuellement, voire de façon hebdomadaire lorsque les circonstances l'exigent, l'assemblée générale n'est convoquée qu'une fois par an jusqu'en 1858.

Nom du pasteur	Nomination	Démission
Buscarlet Jules-Léonard	1837	1859
Pozzy Benjamin	1858	1862
Laügt Pierre	1862	1866
Henri Biaudet-Clément	1866	1869
Krüger Gustave	1869	1876
Pozzy Benjamin	1876	1888
Deschamps Abel	1889	1905

Tableau 15 : Les pasteurs de l'Église évangélique (libre) de Pau (1837-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 56/2/2-4

Lorsque Benjamin Pozzy devient le pasteur officiel de l'Église, c'est au contraire l'assemblée qui est privilégiée par rapport au conseil, qui n'est plus réuni que de manière exceptionnelle. La difficile succession de Pozzy, l'absence de pasteur

¹ *Notice historique, constitution et exposé des motifs du synode constituant de l'Union des Églises évangéliques libres de France*, Paris, Librairie protestante, 1850, p. 88-89.

durant quelques mois et les divisions qu'elle engendre en 1862, confirme cette situation. L'assemblée générale se substitue au conseil jusqu'au ministère du pasteur Henri Biaudet-Clément qui, en 1866, demande la réunion d'une commission d'étude afin de réorganiser l'Église¹. Composée de dix membres puis de quatre élus à la majorité des suffrages, elle retrouve les attributions qui étaient jusqu'alors octroyées au conseil d'Église, sans toutefois en reprendre le nom². En 1875, l'Église et son pasteur, Gustave Krüger, ressentant la nécessité de mettre à jour les statuts de l'Église, édicte un nouveau règlement au terme d'une concertation de plusieurs mois. Le gouvernement de l'Église est, de nouveau, confié à un conseil, composé d'un nombre indéterminé d'anciens et de diacres, qui reçoivent l'imposition des mains. Les conditions de nomination des anciens, mais aussi les modalités de contrôle de la gestion financière et d'admission des membres de l'assemblée sont également réaffirmées³. Souhaitant donner davantage de prérogatives à ce conseil, Benjamin Pozzy, de nouveau pasteur de Pau, propose l'adoption d'un nouveau règlement en décembre 1877 - janvier 1878. Celui-ci précise le nombre de membres constituant le Conseil (sept en comptant le pasteur, membre de droit) ainsi que ses attributions : examiner les demandes d'admission, dresser la liste des membres, s'occuper des contributions volontaires, veiller au soin des pauvres, se prononcer sur tous les cas de discipline en dehors des exclusions qui seront soumises à l'assemblée d'Église, donner son avis sur toutes les questions soumises à l'assemblée générale, diriger l'œuvre d'évangélisation. Les anciens et les diacres sont élus par les frères de plus de vingt ans uniquement⁴. Cette organisation perdure alors jusqu'en 1905 malgré les changements successifs de pasteur.

En tant qu'« Église majeure » de l'Union, l'Église de Pau est intégrée aux Conférences du Groupe du Sud-ouest à l'occasion de celles tenues, en 1858, à Saint-Antoine (Saint-Aulaye) en Dordogne. Composée alors des Églises de Bordeaux, de Sainte-Foy-la-Grande, de Bergerac, de Laforce, de Clairac, de Saint-Antoine et de Montendre, ces Conférences annuelles, fondées en 1849 par les six Églises évangéliques de la région de Gironde et de Dordogne, se réunissent annuellement, parfois plusieurs fois par an lorsque les circonstances l'exigent. Cette adhésion est

¹ *Idem*, 2/12/1866.

² *Idem*, 3/02/1867.

³ *Idem*, 15/12/1875.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, réunions d'Église, 23/12/1877 et 6/01/1878.

favorisée par l'arrivée à Pau de Benjamin Pozzy, qui occupait auparavant le poste de Bergerac¹. Généralement, ces conférences sont découpées en deux temps : l'un où ne sont admis que les membres de ces Églises et où sont traités les sujets internes aux communautés ; l'autre ouvert au public dont les thèmes s'apparentent à de l'édification. Ces Conférences, qui se déroulent généralement dans la région bordelaise, n'accueille pas systématiquement une délégation paloïse. Par exemple, faute d'argent, l'Église béarnaise ne participe pas à celle de 1864².

Le synode national de l'Union est, quant à lui, convoqué de manière ordinaire tous les deux ans, et la représentation des Églises est déterminée par le nombre de membres de chacune d'entre elles. Les attributions de l'assemblée synodale sont doctrinales et institutionnelles dans les limites prescrites par l'article 3 du chapitre 2 sur les Églises : elle veille « aux intérêts généraux des Églises » afin de « maintenir une union réelle et un ordre réel » au sein de l'Union³. L'assemblée élit une commission synodale qui porte la responsabilité du bon fonctionnement de l'Union entre deux convocations du synode. Généralement, l'Église paloïse se soumet facilement aux décisions de l'assemblée ou de la commission synodale, tant que celles-ci ne font pas preuve d'ingérence dans la vie interne de l'Église. La participation de certains pasteurs, tels que Benjamin Pozzy ou Abel Deschamps, à la vie de l'Union peut en partie expliquer cette adhésion⁴. Par exemple, en 1866, alors que des Églises évangéliques se plaignent du règlement synodal de 1864, qui encadre notamment la consécration des pasteurs, celle de Pau, si elle trouve que la formulation des articles peut être améliorée, reconnaît « que le règlement de Consécration a sa raison d'être en ce sens qu'il donne des garanties réelles aux Églises au sujet du ministère évangélique⁵ ».

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, réunion du conseil d'Église, 13/02/1859.

² LENOIR D., « Union des Églises évangéliques de France : Conférences des Églises du Sud-ouest », *Les Archives du Christianisme*, année XLVII, n° 11, 20/04/1864.

³ Ch. III de la constitution de l'Union des Églises évangéliques de France dans *Notice historique, constitution et exposé des motifs du synode constituant de l'Union des Églises évangéliques libres de France*, Paris, Librairie protestante, 1850, p. 60-61 et p. 111.

⁴ Benjamin Pozzy est l'un des membres du synode constituant de 1849 et tout au long de sa carrière, prend part à la vie de l'Union au sein des différentes commissions synodales. Abel Deschamps est avant tout un agent d'évangélisation de l'Union, il ne devient pasteur de Pau qu'avec l'accord de la Commission d'évangélisation.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, assemblée de l'Église, 14/10/1866.

De par les relations complexes qu'entretient l'Église évangélique indépendante d'Orthez avec l'Union, les liens entre les communautés orthéziennes et paloises sont quasi-inexistants. Une première tentative de « rencontre fraternelle » est proposée par l'Église paloise en 1868-1869, mais celle-ci ne semble pas aboutir¹. En 1871, le pasteur Gustave Krüger constate, non sans regrets, cette absence de relations, qu'il considère comme néfaste :

Nous regarderions comme un gain pour l'œuvre de Dieu dans notre contrée si cette chère Église [d'Orthez] se décidait, sans même entrer dans l'Union, à avoir des rapports plus fréquents avec nous. L'Union fait la force².

Tout juste l'Église d'Orthez accepte-t-elle de recevoir à Orthez, en 1873, les Conférences trimestrielles des Églises évangéliques du Sud-ouest, membres de l'Union. En septembre 1872, la proposition faite par ces Églises de transférer les réunions qui devaient à l'origine se dérouler à Pau est acceptée par deux membres du groupe de Puyoô³. Lors des réunions, Pierre Laclau relate les discours de Benjamin Pozzy, de Gustave Krüger, d'Eugène Malan, du pasteur Robert de Sainte-Foy, de Chevallier de Saint-Aulaye... Il insiste également sur la présence de trois pasteurs des Églises réformées : Joseph Nogaret de Bayonne, et de Félice et Cambon d'Orthez, etc... mais pas un mot sur la présence ou l'absence du pasteur de la congrégation évangélique d'Orthez⁴. La chose paraît curieuse, mais s'il est peu probable que ces réunions aient été organisées sans l'accord de Jacques Reclus, il semble néanmoins que celui-ci se soit abstenu d'y prendre une part active. Ce n'est qu'au retour de Benjamin Pozzy à Pau et grâce à l'insistance d'Eugène Malan qu'une première réunion fraternelle des deux communautés est célébrée, à Orthez, le jour de l'Ascension en 1878. Celle-ci, bien que jugée bénéfique par Pierre Laclau, semble néanmoins avoir fait éclater au grand jour les différences entre les Église orthézienne et paloise :

C'est aujourd'hui qu'à [sic] eu lieu notre réunion projetée entre nous et une dizaine de frères de Pau à Castétarbe [...]. C'est Eugène Malan qui avait fait toutes les avances de cette réunion en la provoquant et en nous en faisant la proposition. Quoi qu'il y ait certaines différences entre nous et les Églises de l'Union, nous n'avons pas cru devoir refuser cette offre fraternelle. La réunion a

¹ *Idem*, réunions du conseil d'Église, 1/11/1868 et 14/03/1869.

² KRÜGER Gustave, « L'Église de Pau », *Notice historique du synode de Mazamet de l'Union des Églises évangéliques de France*, Paris, Librairie Fischbacher, 1871, p. 186.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, assemblée générale de l'Église évangélique de Pau, 6/10/1872.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 101/20, journal de Pierre Laclau, 25-26/02/1873.

été extrêmement nombreuse, mais certains incidents nous ont empêchés d'être tout à fait à l'aise¹.

À partir de cette date, les réunions entre les deux communautés deviennent annuelles et les liens sont renforcés par l'adhésion à l'Union de l'Église orthézienne.

Entre indépendance et dépendance financière

Enfin, en se séparant des Églises réformées, les communautés évangéliques se dégagent également de la tutelle de l'État, ce qui implique, qu'en contrepartie d'une liberté d'organisation totale, les évangéliques indépendants renoncent à tout financement public que ce soit pour le traitement des pasteurs ou pour la fondation et l'entretien d'un lieu de culte. Les finances de l'Église évangélique indépendante de Baigts-Castétarbe nous sont en grande partie inconnues. Pierre Laclau n'aborde que très peu cette question dans son journal. Il signale toutefois à plusieurs reprises que les ressources de l'Église ne lui permettent pas de vivre de son travail d'évangéliste, tout comme Jacques Reclus². Sous le ministère de Paul Monnier, celles-ci sont parfois mentionnées dans les rapports présentés au synode de l'Union par le pasteur, et encore de manière très approximative, puisque l'origine et l'emploi des recettes ne sont pas systématiquement indiqués.

Exercices	Recettes	Dépenses	Balance
1889-1891	8263,25	8113,41	149,84
1891-1893	7488,15	7714,91	-226,76
1893-1895	8581,85	8527,45	54,4
1895-1897	5818,9		

Tableau 16 : Les finances de l'Église évangélique libre d'Orthez (1889-1897)

Source : *Notices historiques de l'Union des Églises évangéliques libres*

Les rares données démontrent, cependant, les réelles difficultés financières que connaît cette Église, qui, ne pouvant prévoir que 1200 F par an grâce à des souscriptions, a été contrainte de demander, en 1882-1883, un secours d'une somme identique à la commission d'évangélisation de l'Union afin d'octroyer un salaire

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/22, journal de Pierre Laclau, 30/05/1878.

² Pierre Laclau exerce les fonctions de commis percepteur à Salies entre 1842 et 1854, puis vit du travail de la terre. Jacques Reclus vit des ressources que la pension de jeunes filles de sa femme procurent. TUCOO-CHALA Suzanne, *op. cit.*, p. 687 ; JAMMES Francis, *Mémoires*, Orthez, Éditions de Gascogne/Association F. Jammes, rééd. 2003, p. 76.

suffisant à son futur pasteur¹. Entre 1889 et 1891, l'Église reçoit deux allocations, l'une de la commission synodale (600 F), l'autre de la commission d'évangélisation (1000 F). Par la suite, le montant de ces aides n'est plus précisé, mais le soutien financier perdure. L'équilibre précaire des caisses de la communauté orthézienne démontre la nécessité d'un soutien financier extérieur pour maintenir le pasteur à son poste et continuer à contribuer au soin des pauvres.

Ces difficultés financières sont d'autant plus perceptibles dans le cas de Pau, où les données sont plus précises. Les comptes de l'Église évangélique indépendante de Pau sont, quant à eux, analysables entre 1864 et 1881 (*voir annexe n° 29*).

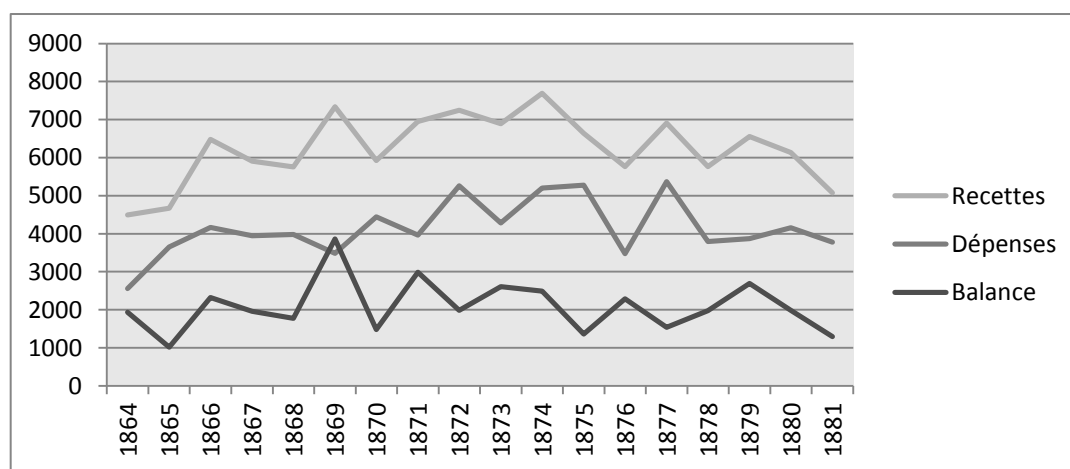


Figure 17 : Les finances de l'Église évangélique libre de Pau (1864-1881)
ADPA, CEPB, 60J 56/2/22

Si, à première vue, ils semblent équilibrés, voire même fortement excédentaires, la réalité est toute autre. Premièrement, les bilans annuels comptabilisent, sans les dissocier, les collectes en faveur des frais de cultes et celles pour les œuvres charitables et missionnaires. La consultation des tableaux mensuels détaillés permet en fait d'établir que, si les finances générales de l'Église sont, chaque année, excédentaires, il n'en est pas de même pour les différentes caisses établies par le conseil d'Église. En effet, les déficits reportés en 1877 et en 1881 dans le tableau des recettes correspondent à l'insuffisance des libéralités en faveur des frais de culte, l'année précédente. Ils sont compensés, dans les finances globales, par l'excédent des autres caisses. Deuxièmement, les dons des membres de l'Église se révèlent insuffisants pour payer le seul traitement du pasteur, principal poste de dépenses en

¹ *Rapport de la commission d'évangélisation de l'Union des Églises évangéliques libres de France*, 1882, p. 12.

dehors des lieux de culte. Mise en parallèle avec les dates des ministères des pasteurs, l'évolution des dons des fidèles démontre qu'en l'absence de ministre du culte et qu'en cas de désorganisation de l'Église durant un court laps de temps, les dons diminuent fortement¹. Les libéralités des membres sont complétées par la générosité, fluctuante elle aussi, « des auditeurs amis » de l'Église et par une allocation de la caisse centrale de l'Union. L'absence de liste nominative ne permet pas d'étudier avec exactitude ces brusques changements, mais il est possible d'envisager qu'ils sont en lien avec l'évolution de la communauté britannique à Pau. Pour résoudre en partie ces aléas, en 1887, la communauté s'engage envers son pasteur à prévoir à l'avance un budget fixe et à compléter, quoi qu'il arrive, le traitement du pasteur. La nécessité d'une telle mesure rend bien compte des difficultés financières rencontrées par l'Église et des dissentiments qui l'opposent à son pasteur, alors Benjamin Pozzy². De fait, malgré son statut d'Église majeure, la communauté paloise est dépendante financièrement d'un certain nombre de paramètres extérieurs qui ne favorisent pas son développement. Ces difficultés sont d'autant plus réelles que les communautés évangéliques indépendantes sont soumises à une nouvelle forme de dissidence, le darbyisme.

L'influence anglo-saxonne dans les Pyrénées

Outre les Églises évangéliques indépendantes qui puisent leurs origines dans des mouvements tant britanniques que suisses, la pluralité du protestantisme sud-aquitain s'exprime au travers de mouvements directement influencés par des protestants britanniques.

La diffusion du mouvement des Frères « exclusifs »

L'histoire des Assemblées des Frères s'avère difficile à écrire. En effet, ces communautés, peu tournées vers le passé, n'ont pas ou peu conservé d'archives³. Pour cette raison, nous avons consulté des publications, plus souvent religieuses

¹ L'année 1870 n'a pas été prise en compte dans cette analyse, des paramètres extérieurs à l'Église jouant ici un rôle fondamental.

² ADPA, CEPB, 60J 56/2/3, registre des délibérations de l'Église évangélique indépendante de Pau, 5/06/1887.

³ Etienne Laügt, professeur d'Histoire-géographie à Brie et membre des Assemblées des Frères, est l'auteur d'un historique consultable sur le site fileo.free.fr (ci-après Hist. Fileo). Cet historique repose sur des archives publiées en annexe sur le site. Cependant, l'accès à ces pages nécessite un mot de passe. Qu'il soit ici remercié pour sa confiance mais aussi pour ses conseils.

qu'historiques de John-Nelson Darby ou de membres éminents des communautés darbystes. Mais pour l'essentiel, il nous a fallu avoir recours aux archives publiques et à celles des autres Églises, concernées indirectement par la diffusion de ce mouvement. Celles-ci ont un avis très particulier sur les Frères de Plymouth, aussi il demeure important de s'en départir pour retracer les principaux contours de leur histoire.

Les darbystes sont les adeptes des thèses de John-Nelson Darby, ancien prêtre anglican qui participe au développement du mouvement des Frères de Plymouth dans les années 1820-1830¹. Contestant toute notion de succession apostolique ou de ministère, Darby récuse l'idée d'une organisation ecclésiastique et déclare l'apostasie de l'Église. La liturgie est elle aussi abandonnée au profit de réunions où chaque fidèle est amené à prononcer la prière². La célébration de la Cène est, quant à elle, au cœur des divergences entre membres de ce mouvement. Alors que George Müller plaide pour une distribution souple de celle-ci, Darby prône une ligne plus étroite : seuls les individus cooptés par la communauté peuvent y participer. C'est cette interprétation, entre autres, qui entraîne une séparation au sein du mouvement plymouthiste en 1845 et vaut aux partisans des idées darbystes le nom de « frères étroits » ou « exclusifs » en opposition aux « frères larges ». Un autre principe essentiel du darbysme est le dispensationalisme. Cette théorie, qui s'apparente au millénarisme, divise l'histoire biblique en sept temps au terme desquels le royaume d'Israël sera rétabli et permettra le retour du Christ durant un règne de mille ans³.

Le darbysme pénètre dans le Sud aquitain dès 1837 par le biais de quatre acteurs principaux. Le plus influent est sans nul doute John-Nelson Darby lui-même. Invité par un grand propriétaire terrien des environs d'Orthez, Carrive, qu'il a rencontré en Suisse, il séjourne pour la première fois en Béarn en 1837⁴. Sa présence est attestée à de nombreuses reprises à Pau, à Mont ou encore à Orthez, comme le prouve sa correspondance, notamment en 1844, en 1849-1850, 1859-1860, 1864 ou

¹ ISCHEBECK Gustav, *John-Nelson Darby* (trad. française), Lausanne, Éditions Vie et Liberté, 1937, 155 p. Le mouvement des Frères de Plymouth est né au

² DARBY John-Nelson, *Sur la formation des Églises*, Lausanne/Genève, Ducloux-Kaufmann, 1843 (2^e édition), 30 p.

³ FATH Sébastien, *op. cit.*, p. 121-124 ; TAPERNOUX Philippe, *Le temps du Réveil*, Valence, Bibles et publications chrétiennes, 1989.

⁴ Hist. Fileo Béarn, voyage de Darby en 1837.

encore en 1879 et 1881¹. Par ailleurs, l'édition ou réédition de plusieurs de ses ouvrages chez des éditeurs locaux démontre que le darbyisme trouve une certaine audience dans ces contrées, surtout à partir de 1843. Cette année-là, Louis Barbey et son épouse, après quatre années à Yverdon notamment, reviennent s'installer à Mont. Depuis 1838, celui qui est devenu darbyiste à la suite d'un voyage à Londres sur l'invitation de Frères anglais (probablement Darby lui-même), est l'un des principaux promoteurs de ce mouvement en Suisse et en France². Il est notamment l'un des initiateurs de la dissidence au sein des Églises libres du Canton de Vaud³ et l'auteur d'un traité exposant ses convictions religieuses : *Essais sur divers sujets relatifs à la prophétie non accomplie*, traduction libre et interprétée de plusieurs articles parus dans un journal anglais, le *Christian Witness*, au sujet du retour du Christ sur Terre⁴. Il édite également en 1847 à Orthez un recueil de cantiques, dont l'essentiel a été repris dans l'édition des *Choix d'hymnes chrétiennes* à Genève en 1850⁵. Le troisième homme influent de ce mouvement dans le Sud aquitain est Pierre Schlumberger, membre d'une famille d'industriels alsaciens, venu s'installer à Pau en 1845 pour des raisons de santé. Gustave Schlumberger, historien de l'Empire byzantin et numismate, précise que son père a adhéré au mouvement plymouthiste à la suite de sa rencontre avec John-Nelson Darby. Son enthousiasme pour les thèses darbyistes, sa prestance et son aisance financière font de lui « le chef aimé et respecté » de la congrégation paloïse⁶. André Moureton, installé dans les années 1860-1870 à Saint-Abit, est également l'un des membres influents de la communauté darbyiste béarnaise. À

¹ DARBY John-Nelson, *Letters of J.N. Darby*, vol. 1 : 1832-1868, vol. 2 : 1868-1879, vol. 3 : 1879-1882, Londres, Kingston Bible Trust, n. d., 1560 p.

² SARRABÈRE Albert, « Louis Barbey et le darbyisme en Béarn », TUCOO-CHALA Suzanne, *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIXe siècle...*, p. 682.

³ HERZOG Johann Jakob, *Les frères de Plymouth et John Darby : leur doctrine et leur histoire, en particulier dans le Canton de Vaud*, Lausanne, Bridel, 1845, p. 2-3.

⁴ BARBEY Louis, *Essais sur divers sujets relatifs à la prophétie non accomplie*, Lyon, Imprimerie Isidore Deleuze, 1840, 294 p. À cette époque, Louis Barbey n'a peut-être pas totalement adhéré au darbyisme, puisqu'il signe sa préface sous le titre de « ministre du Saint-Evangile » ou peut-être est-ce un moyen de justifier ses propos ? Il est certain en tout cas, comme le prouve la correspondance de son épouse, qu'il assiste régulièrement depuis 1838 à des assemblées des Frères. Cf. ADPA, CEPB, 9 J 28, fonds Nogaret, lettre du 30/03/1838. Herzog estime que, dans cet ouvrage, « les remarques du traducteur semblaient dépasser de beaucoup la doctrine de Wesley » dont se réclamer auparavant Barbey. Cf. HERZOG Johann Jakob, *op. cit.*, p. 5. Voir également : MACKINTOSH Charles, *Le début du chemin des frères en France vers 1840*, 1855 cité par MAILLEBOUIS Christian, *Un darbyiste au XIXe siècle, vie et pensées de J.M.A. Dentan (1805-1873)*, Chambon-sur-Lignon, Société d'Histoire de la Montagne, 1991, p. 164-166.

⁵ SARRABÈRE Albert, *op. cit.*, p. 682.

⁶ SCHLUMBERGER Gustave, *Mes Souvenirs (1844-1928)*, t. 1, Paris, Plon, 1934, p. 6.

plusieurs reprises, il tente de convaincre Alphonse Cadier de quitter l'Église réformée pour se joindre aux Frères :

Vous êtes un pasteur national. Si ce n'est tous, beaucoup d'entre nous naquîmes et vécûmes dans votre établissement, nous le quittâmes, nous passâmes à la dissidence actuellement la soi-disant Église libre ; notre instruction continuant, nous entendîmes, crûmes, apprécions et veillons à obéir, entre autres ordres, à Math. 18, 20, or nous repoussons votre ministère humain, il nous gêne, s'oppose à l'absolutisme béni du Saint-Esprit. Secouez et fuyez, à l'égal d'autres, le pastoralat [...] à votre point de vue et la théologie erronée qui succéda à celle des apôtres, nous en serons contents dans votre profit, vous ne demeurerez pas le pasteur de Pau, mais peut-être, un élu dans le corps de Christ alors seulement, avec bonheur, nous appellerons et constaterons votre pure action au milieu des sanctifiés, en attendant, vos discours mélangés de faux et de vrai, nous sont fastidieux, épargnez-nous les¹.

Dès son retour en Béarn, Louis Barbey entreprend la diffusion des thèses darbystes dans les Basses-Pyrénées. Son activité rencontre un écho favorable dans les communautés protestantes peu encadrées par les pasteurs des Églises réformées et évangéliques indépendantes. Louis Barbey visite notamment les protestants de Mont-Lagor, de Boeil-Bezing, de Nay et d'Araujuzon². En 1849, John-Nelson Darby se réjouit de la réussite de leur entreprise :

Here I am in the Pyrenees, and happy enough with the brothers, considering the short time I have seen them. I have passed one Sunday with them. There is simplicity in their meetings, which B[arbey] has cultivated. There have been conversions, and in general I see that there is a sincere desire to glorify the Lord: it is not, I think, a deep and experimental study of the word that distinguishes them, although they have received a degree of light through B[arbey]'s means. But there is a measure of freshness in their affections. I also spent nearly eleven days in Pau, where I truly felt much the leading of the Holy Spirit, which has done me much good. One saw the word of life and truth laying hold of souls and forming them and fashioning them for Christ; I speak of souls converted or attracted. It is remarkable when God works, the manner in which the truth becomes as a living part of the soul, and this refreshes the heart... Up to what point all will persevere is what I cannot tell. Many had been of the national church before my arrival, and it was they in general who gave me the greatest pleasure, the truth had been received with the heart. Some will leave Pau, but it is a place for which we must pray, for there are people opposed who will seek a middle course suitable to lead away souls. But I have left them however with joy,

¹ ADPA, CEPB, 60 J 606/27, lettre d'André Moureton à Alphonse Cadier, 29/05/1872.

² SARRABÈRE Albert, *op. cit.*, p. 682.

feeling that I can trust them to God. This visit has refreshed me. We also read together every day¹.

Dans une notice datée de 1853, Darby souligne une nouvelle fois le développement rapide des assemblées des Frères en Béarn, grâce à la présence régulière de prédicateurs, dont Louis Barbey, George Wigram venu en Béarn en 1851 et en 1853, ou Simon Vialet qui a adhéré au darbyisme à Lausanne avant de transporter ses activités dans les Pyrénées². Cependant, la maladie puis la mort de Louis Barbey en 1855 porte un coup d'arrêt à la propagation du darbyisme dans la région d'Orthez, que seule la venue de Darby permet de raviver. En 1857, celui-ci exprime le souhait qu'un nouvel ouvrier travaille de façon permanente en Béarn, mais un nouveau réveil n'a lieu qu'en 1881³.

La diffusion du mouvement des Frères de Plymouth inquiète particulièrement les Églises évangéliques qui, dès 1852, insistent sur les dangers qu'elle représente. Dans son rapport général au Synode de Paris de l'Union des Églises évangéliques, Benjamin Pozzy, alors pasteur de l'Église évangélique de Bordeaux, analyse ainsi l'évolution, tant religieuse que numérique, des Églises :

Il faut l'attribuer [cette évolution], en grande partie, aux influences secrètes du darbyisme, qui a jeté d'assez profondes racines dans la plupart des Églises évangéliques de ce pays. Cet esprit-là se fait surtout sentir dans certaines Églises du Gard et dans le bassin des Pyrénées⁴.

¹ Lettre à E. Meylan datée de mai 1849, in DARBY John-Nelson, *op. cit.*, vol. 1 : 1832-1868, Londres, Kingston Bible Trust, n. d., p. 146. Traduction : « Ici, je suis dans les Pyrénées et assez heureux d'être avec les frères, bien que je ne les ai peu vus. J'ai passé un dimanche avec eux. Il y a une simplicité dans leurs réunions, que B[arbey] a cultivée. Il y a des conversions et en général, je vois ici un désir sincère de glorifier le Seigneur : ce n'est pas, je pense, une étude profonde et expérimentale de la parole qui les distingue, bien qu'ils aient reçu quelques lumières de la part de Barbey. Mais, il y a une part de fraîcheur dans leurs sentiments. J'ai également passé près de onze jours à Pau, où j'ai vraiment bien senti l'influence de l'Esprit-Saint, et cela m'a procuré beaucoup de bien. On a vu le mot de la vie et la vérité, portant la main sur les âmes et les former et les façonner pour le Christ, je parle des âmes converties ou attirés. Ce qui est remarquable quand Dieu travaille, c'est la manière dont la vérité devient une part entière de l'âme et cela rafraîchit le cœur... Ce que je ne puis dire, c'est jusqu'à quel point ils vont persévérer. Beaucoup d'entre eux étaient dans l'Église nationale à mon arrivée, et ce sont eux qui m'ont donné le plus de plaisir, la vérité a été reçue avec le cœur. Certains quitteront Pau, mais il s'agit d'une assemblée pour laquelle nous devons prier, car il y a des êtres opposés qui chercheront un moyen de détourner leurs âmes. Toutefois, je les ai quittés avec joie, avec le sentiment que je peux les confier à Dieu. Cette visite m'a rafraîchi. Nous avons aussi lu ensemble tous les jours. »

² DARBY John-Nelson, « L'œuvre du Seigneur en 1852 », notes de voyage datées du 23/11/1853 disponibles à l'adresse suivante : <http://bible.free.fr/archives/>.

³ Hist. Fileo, Béarn, lettres de John Nelson Darby d'avril 1857 et de 1881.

⁴ POZZY Benjamin, « Rapport général des Églises évangéliques », *Notice historique de l'Union des Églises évangéliques de France. Troisième synode : Synode de Paris*, Paris, Librairie Marc Ducloux, 1852, p. 230.

En effet, comme l'a déjà remarqué Émile-Guillaume Léonard¹, c'est dans leur sein que les darbystes puisent essentiellement leurs effectifs. L'un des facteurs de cette dispersion des fidèles des Églises évangéliques réside dans les hésitations des pasteurs libristes eux-mêmes. Dès les premiers voyages de Darby dans la cité paloise, Léonard Buscarlet se montre attentif aux thèses de celui-ci². Pourtant, en 1850, il ne peut encore se résoudre à abandonner totalement le système presbytéral et souhaite qu'un président et des anciens soient nommés. Pour se faire, il exclut John Nelson Darby des célébrations cultuelles, ce qui provoque la colère de huit membres. Réunis en assemblée, ces derniers lui écrivent une lettre dans laquelle ils indiquent qu'ils ne peuvent « désigner ni l'un ni l'autre [un président et des Anciens], ni baser l'assemblée sur les principes d'une telle désignation³ ». La rupture semble alors consommée entre le pasteur et les Frères comme le souligne, le 18 mars 1850, John-Nelson Darby :

« Monsieur Buscarlet, ayant déclaré formellement de bouche et par écrit, qu'il ne voulait pas faire partie d'une assemblée à moins qu'on ne désignât des anciens et un président, et ayant de fait agi sur ce principe, presque toute l'assemblée à Pau a quitté et s'assemble à part⁴ ».

Dans son rapport de 1852 à l'Union des Églises évangéliques, Léonard Buscarlet observe que ses prises de position, la constitution de l'Église évangélique et l'adoption de statuts ont permis d'endiguer les déperditions en faveur des Frères de Plymouth⁵. Néanmoins, en 1865, Alphonse Cadier, pasteur réformé, souligne l'évolution des convictions du pasteur et les conséquences de celle-ci :

[...] La retraite définitive de l'anc[ien] pasteur Monsieur Buscarlet qui s'est tourné tout-à-fait du côté des frères darbystes a compromis l'existence même du petit troupeau indépendant [...]. La congrégation darbyste au contraire s'est renforcée et se tient bien. Leurs assemblées sont nombreuses, édifiantes⁶.

Si Léonard Buscarlet a pris sa retraite en 1859, la rupture avec l'Église évangélique date d'avril-juin 1863 et provoque une querelle publique entre l'ancien

¹ LÉONARD Émile-Guillaume, *Histoire générale du protestantisme*, t. 3 : *Déclin et renouveau*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 (1^{ère} éd. 1964), p. 337.

² Usine des Tramways, ms 31, journal d'Eugène Devéria, t. 3, 13/05/1849.

³ Hist. Fileo Pau, annexe 2, lettre à Jules-Léonard Buscarlet du 8 mars 1850. Les huit membres qui ont signé cette lettre sont Etienne Malan, J-B. Muais, Jérémie Favre, Fuster, Pierre Schlumberger, Flandé, G. Willink et André Casalis.

⁴ Hist. Fileo Pau, lettre de John Nelson Darby, 18/03/1850.

⁵ BUSCARLET Léonard, « L'Église évangélique de Pau », *Notice historique de l'Union...*, p. 206.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapports de l'Église réformée de Pau, 1865. Souligné dans le texte.

pasteur et son successeur, Pierre Laügt, qui n'est pas sans conséquence pour l'Église libre qui voit ses effectifs baisser considérablement :

En avril 1863, Monsieur Laügt, poussé à bout par certaines circonstances pénibles et à la suite de longues discussions avec Monsieur Buscarlet, se laissa aller à faire des allusions blessantes dans ses prédications et à transformer la chaire chrétienne en une tribune d'accusateur... Ces prédications, quoique peu nombreuses, produisirent le plus fâcheux effet sur le bel auditoire qui se réunissait alors à la chapelle et amenèrent la défection de plusieurs membres de l'Église, comme aussi l'éloignement d'un grand nombre d'auditeurs réguliers¹.

La plupart des protestants paloïse restant fidèles à Buscarlet, le pasteur Laügt se discrédite auprès de son Église et est contraint en 1866 de quitter Pau². Cependant, l'adhésion de Jules-Léonard Buscarlet, qui parut être temporaire au début, se prolonge jusqu'à la fin de sa vie. Il perd alors peu à peu le soutien de sa famille et de son ancienne Église³. Ce pan de la vie de Jules-Léonard Buscarlet a depuis lors été totalement occulté par la mémoire de la communauté paloïse et par l'historiographie du protestantisme béarnais. Lorsque son fils, A. J. Buscarlet, pasteur de l'Église écossaise de Pau, prononce, en 1912, une allocution à la mémoire de son père, il ne mentionne pas l'appartenance de son parent au mouvement des Assemblées des Frères⁴.

Par ailleurs, Robert Darrigrand a déjà mis en évidence l'intérêt que Jacques Reclus portait aux idées darbystes et comment il avait été tenté d'y adhérer avant de les combattre avec plus ou moins de convictions⁵. Cet auteur décompose les processus de différenciation des deux mouvances, mais les similitudes entre la pensée de John-Nelson Darby et de Jacques Reclus sont grandes. En effet, si Jacques Reclus se montre si sensible au darbyisme, c'est en raison d'un certain nombre de points communs entre sa propre conception du christianisme et celle de John-Nelson Darby. Par exemple, l'un comme l'autre, à quelques différences près, attendent la nouvelle venue du Christ. En outre, dans les deux mouvances, l'appartenance du fidèle à la communauté nécessite une conversion, une adhésion personnelle de l'individu. Au

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, rapport de la commission de l'Église sur le départ du pasteur Laügt, 1866.

² *Id.*

³ CADIER Alphonse, « Léonard Buscarlet », *Le Protestant béarnais*, 1^{ère} année, n°5, 26/07/1882.

⁴ BPF, Ms 885-1, Fonds Léonard Buscarlet, discours d'A. J. Buscarlet lors de l'apposition d'une plaque à la mémoire d'Alphonse Cadier et de Léonard Buscarlet dans le temple de Pau, 1912.

⁵ DARRIGRAND Robert, *L'Église évangélique d'Orthez. Un siècle d'histoire (1831-1935)*, Pau, CEPB, 2004, p. 86-90.

final, des évangélistes ou des pasteurs évangéliques présents en Béarn au moment des schismes, seul Pierre Laclau a fait preuve d'une réelle constance dans ses convictions religieuses et s'est continuellement opposé aux assemblées des Frères. Celui-ci défend « l'exercice du ministère régulier et régulateur, conformément à l'institution ecclésiastique apostolique », une organisation « qui doit durer jusqu'au retour prochain du Sauveur » et regrette les positions des darbystes parce qu'en « suivant une telle théorie, on arrive à l'anarchie la plus complète qui ait jamais existé¹ ».

Des dissidences discrètes : l'exemple du Swedenborgisme

Si les Églises évangéliques indépendantes et le darbyisme parviennent à s'implanter durablement dans le Sud aquitain, il est des dissidences qui, bien que présentes, demeurent discrètes et n'aboutissent pas à une séparation. L'un des exemples le plus parlant de ce type de piété est le Swedenborgisme.

Le swedenborgisme est une doctrine dont le nom est inspiré par son fondateur, le théosophe Emanuel Swedenborg. Né en 1688 à Stockholm, de son vrai nom Emanuel Svedberg, s'illustre dans les sciences naturelles, et plus particulièrement en mathématiques, en anatomie, avant de connaître une révélation en 1745, qu'il décrit dans le *Livre des rêves*. En proie au mysticisme et aux visions, Emanuel Swedenborg développe sa pensée religieuse dans divers ouvrages, dont les plus connus sont *Les Arcanes célestes* (1749) ou encore la *Nouvelle Jérusalem*. Déclaré hérétique en 1769 par l'Église officielle de Suède pour avoir annoncé la fin de l'Église actuelle et l'avènement d'une Église nouvelle fondée sur ses propres révélations, il poursuit ses activités à Amsterdam où il publie *La vraie religion chrétienne, contenant la théologie universelle de l'Église nouvelle prédite par le Seigneur dans le Livre de Daniel*, puis à Londres où il rencontre John Wesley². Emanuel Swedenborg ne reconnaît que Jésus-Christ comme Dieu unique et rejette de fait la Trinité. Il accorde aux Écritures un sens secondaire qu'il qualifie de spirituel et de céleste et prône le « Second Avènement du Seigneur » par la Parole et permet la communication avec les esprits ou « anges ». L'histoire est, quant à elle, découpée en quatre temps successifs,

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/5, journal de Pierre Laclau, 30/07/1853.

² LAMM Martin, *Swedenborg*, 1915, traduit de l'allemand par E. Söderlindh, préface de Paul Valéry, Paris, Stock, 1936, 312 p. ; FAIVRE Antoine, « Le courant théosophique (fin XVI-XX^e siècles) : essai de périodisation », *Politica Hermetica*, n°7, 1993, actes du colloque *Les postérités de la théosophie : du théosophisme au new age*, p. 6-48.

qui correspondent à autant d'Églises, dans les écrits de Swedenborg : une avant le Déluge, la Très ancienne Église ou l'Église adamique ; l'Église noachique ou Ancienne Église à laquelle succède l'Église israélite, puis l'Église chrétienne. Au terme de celle-ci, le Jugement dernier permet l'avènement du Seigneur et la fondation de la Nouvelle Église, dite de la Nouvelle Jérusalem, selon les termes de l'Apocalypse. Si Swedenborg affirme avoir assisté à ce Jugement dernier en 1757, il n'a jamais quitté l'Église de son enfance et ce n'est qu'après sa mort que la Nouvelle Église est fondée par ses disciples dans un premier temps en Grande-Bretagne puis aux États-Unis¹.

Les premières mentions de cette mouvance dans le Sud aquitain datent de la campagne d'Espagne en 1823. Cette année-là, Henri Pyt témoigne de sa rencontre avec l'un des plus ardents propagateurs du Swedenborgisme, le capitaine Jean-Jacques Bernard², originaire de Vannes et converti en 1820 après la lecture d'un ouvrage de Swedenborg :

These two young officers entertain a great affection for me. [...] I have tried, and try yet daily, to show them the repugnance which exists between their principles and those of the Scriptures, [...]. If you know of any able refutation of the errors of Swedenborg, please to send it me by the bearer of this letter. [...] I entreat you, dear brother, if you can, to give me some details of Swedenborgianism in England : does it make any progress³ ?

Jean-Jacques Bernard ne se contente pas de diffuser les écrits de Swedenborg à Bayonne et entreprend une démarche identique dans chacune des villes où séjourne son régiment. Son action trouve un écho favorable auprès de la bourgeoisie dont certains membres se montrent sensibles « au magnétisme et aux faits de somnambulisme ». À Tarbes, il convertit S-A. Blanchet, avocat protestant et conseiller à la préfecture. Celui-ci, très actif, est notamment l'auteur, en 1842, d'un

¹ MAYER Jean-Marie, *La Nouvelle Église de Lausanne et le mouvement swedenborgien en Suisse romande des origines à 1948*, Zurich, Swedenborg Verlag, 1984, p. 6-19.

² Bernard Jean-Jacques est théosophe français est né à Vannes en 1798. Capitaine d'artillerie, il s'intéresse au magnétisme et aux relations avec les esprits, avant de suivre, à partir de 1820 les préceptes de Swedenborg. Il adopte une attitude prosélyte au sein de son régiment, le 23^e de ligne. Source : MAYER Jean-Marie, *op. cit.*, p. 31.

³ Lettre d'Henri Pyt au rédacteur du *New Evangelical Magazine*, 10/01/1823, publiée dans *The New Evangelical Magazine and theological Review for the year 1823*, vol. IX, Londres, p. 92-93. Traduction : « Ces deux jeunes officiers ont développé une grande affection pour moi. [...] J'ai essayé et j'essaie encore tous les jours de leur démontrer l'aversion qui existe entre leurs principes et ceux des Écritures. [...] Si vous connaissez une bonne réfutation des erreurs du swedenborgisme, je vous prie de me l'envoyer par retour de lettre [...]. Je vous supplie, mon cher frère, si vous le pouvez, de me donner quelques détails sur le swedenborgisme en Angleterre : fait-il quelques progrès ? ».

ouvrage de vulgarisation des doctrines de Swedenborg, *L'Exposition populaire de la vraie religion chrétienne à l'usage de toutes les communions chrétiennes*, qui, comme son nom l'indique, s'adresse aux classes populaires¹. Depuis 1836, Blanchet correspond avec Jacques-Etienne-François Le Boys des Guays, fervent disciple de Swedenborg, qui a entrepris la traduction française de ses œuvres. Pour développer les réseaux de la Nouvelle Église, Le Boys accepte une invitation de Blanchet et tient une conférence à Orthez en 1837 ou 1838, mais, selon Edmond Chevrier, celle-ci tourna à la controverse avec un « ministre méthodiste », très probablement Jacques Reclus². Dans les années 1840, les doctrines de Swedenborg connaissent un nouvel élan en Béarn grâce à la nomination du pasteur Henri Jacquier, originaire de Féchy dans le Canton de Vaud où il est né en 1806³. Après des études de théologie au Homerton College de Londres, il devient suffragant à Paris où il rencontre un Britannique, Richardson, qui l'initie aux travaux de Swedenborg. Cependant, en prêchant les doctrines de Swedenborg du haut de la chaire, il s'attire les foudres des évangéliques et compromet son ministère⁴. Il se présente alors à la place de pasteur de Bayonne, laissée vacante par le départ de Conduzorgues en 1841⁵. Gardant un souvenir agréable des prêches réalisés par le pasteur durant des remplacements de Conduzorgues en 1833-1835, donc précédant son initiation, le consistoire local de la ville basque se prononce, à dix voix contre quatre, en sa faveur⁶. Toutefois, certains membres du consistoire général d'Orthez s'opposent à sa nomination. Son orientation doctrinale n'est pas mentionnée dans le procès-verbal, les anciens fondant leur opposition sur l'ordonnance royale du 29 octobre 1832 qui exige des candidats un diplôme en théologie délivré par une université française, ordonnance qui a été prise pour éviter toute influence étrangère sur le protestantisme français⁷. Pourtant, ayant été consacré en 1829 et naturalisé, Henri Jacquier ne peut être soumis à ce régime ; il obtient néanmoins une équivalence de son diplôme londonien à la faculté de théologie de Strasbourg en 1841. Dès l'information transmise par le ministère des Cultes, le

¹ BLANCHET S-A, *L'Exposition populaire de la vraie religion chrétienne à l'usage de toutes les communions chrétiennes*, Saint-Amand, Librairie de la Nouvelle Jérusalem, 1842, 105 p.

² Ami de la Nouvelle Église (CHEVRIER Edmond), *Histoire sommaire de la Nouvelle Église chrétienne fondée sur les doctrines de Swedenborg*, Paris/Londres/New-York, Librairie rue Thénard/Swedenborg Society/New church book Room, 1879, p. 177.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 19/07/1841.

⁴ CHEVRIER Edmond, *op. cit.*, p. 193.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/69, 5/07/1841.

⁶ *Idem.*

⁷ *Id.*

consistoire d'Orthez s'empresse de renouveler sa délibération et de nommer Jacquier, pasteur de Bayonne¹. L'adhésion d'Henri Jacquier aux théories de Swedenborg n'est jamais signalée de manière explicite durant les six années que dure son ministère au Pays basque. Tout juste, le consistoire signifie, dans sa délibération du 1^{er} novembre 1841, que c'est « en pleine conscience des qualités morales, des principes évangéliques, du talent et de la parole élégante et facile de Monsieur Jacquier » qu'il l'élit pasteur². Aucune rupture n'est recensée dans les registres des délibérations et dans les correspondances jusqu'à la démission du ministre du culte le 30 mars 1846. Celle-ci est provoquée par la volonté d'Henri Jacquier d'accepter la vocation que lui a adressée l'Église de Vevey (Canton de Vaud). Le consistoire général d'Orthez déplore alors le départ de l'un de ses pasteurs « qui a acquis l'estime et l'affection du troupeau, dont il a été le conducteur spirituel [...], non par son exemple que par sa prédication³ ». L'ensemble de ces éléments laisse à penser qu'Henri Jacquier, tout en se rapprochant des membres de la Nouvelle Église présents localement, n'a pas prêché publiquement dans le Sud aquitain, les théories de Swedenborg.

En France, la Nouvelle Église ne parvient pas à se constituer en Sociétés, comme il en existe dès la fin du XVIII^e siècle aux États-Unis ou en Angleterre⁴. En 1853, Le Boys des Guays impute cette lacune aux gouvernements successifs « qui n'auraient pas permis » une telle constitution⁵. De ce fait, les novi-jérusalémistes vivent leur foi de manière discrète, continuant souvent, par leurs réseaux de sociabilité, à être assimilé aux protestants ou aux catholiques. Au contraire de Le Boys des Guays, le baron de Portal, adepte de la Nouvelle Église à Paris, estime d'ailleurs qu'il s'agit là du meilleur moyen de diffuser les théories de Swedenborg⁶. La même stratégie est adoptée dans le Sud aquitain, où Le Boys des Guays recense des « amis » de la Nouvelle Église à Tarbes, Orthez, Bayonne et Pau⁷. Chez les catholiques, la Nouvelle Église est notamment représentée, au début des années 1850, par un prêtre espagnol, Don Lino de Zanoa, qui propage les doctrines de Swedenborg

¹ *Id.*, 1/11/1841.

² *Ibidem.*

³ *Idem*, 20/03/1846.

⁴ Sur le développement du Swedenborgisme en France, voir : SJÖDEN Karl-Erik, *Swedenborg en France*, Stockholm, Almquist & Wiksell, 1985, 203 p.

⁵ LE BOYS DES GUAYS Jacques François Etienne, *Collection de Mélanges*, t. IV, Saint-Amand/Paris/Londres/New York, Librairie de la Nouvelle Jérusalem/Librairie Jung-Truttel/Swedenborg Society/House of the Gen. Convention of the New Jerusalem, 1865, p. 319.

⁶ CHEVRIER Edmond, *op. cit.*, p. 192-193.

⁷ LE BOYS DES GUAYS J. F. E., *op. cit.*, p. 319

dans les Basses-Pyrénées. En 1851, l'évêque de Bayonne le menace s'il n'arrête pas d'agir en ce sens, mais ces menaces ne sont suivies d'aucun effet¹. À Orthez, le petit groupe de membres de la Nouvelle Église est constitué de notables protestants, tels que Monsieur Lameignère, les demoiselles de Prévile et leur neveu, Charles Prévile, les demoiselles Paraige, qui se réunissent chaque dimanche chez l'un d'entre eux. Comme le relate Edmond Chevrier, le culte qu'ils célèbrent mêle liturgie protestante, chant des psaumes et lecture des doctrines de Swedenborg². À l'absence de rupture vis-à-vis du protestantisme l'auteur de *l'Histoire sommaire de la Nouvelle Église* attribue la disparition de ce mouvement dans les Pyrénées, alors que celui-ci s'est maintenu, même de façon extrêmement minoritaire tout au long du XIX^e siècle dans des zones où les conditions étaient moins propices au développement de l'Église de la Nouvelle Jérusalem³.

Au final, les protestants adhérant à cette doctrine ne forment qu'une poignée d'individus et s'accommodent alors des cultes établis dans la région. Au mieux, ils complètent leurs pratiques par la célébration de cultes privés plus en accord avec leurs croyances. Ce type de comportement n'est pas l'une des caractéristiques du protestantisme francophone et s'observe aussi parmi les protestants britanniques très présents dans les Pyrénées.

La pluralité et les modalités d'importation des cultes britanniques

Face à la mobilité des citoyens britanniques et à l'extension de l'Empire, les Églises anglicanes et écossaises se dotent de Sociétés qui ont pour ambition d'encadrer les fidèles dans les colonies et sur le continent européen⁴. En France, comme dans le reste de l'Europe, il convient de distinguer ces œuvres de celles qui ont pour vocation d'évangéliser les populations autochtones. En effet, si, dès la fin des guerres napoléoniennes, la Société continentale de Londres, fondée en 1817 par Henry Drummond et Robert Haldane, emploie des agents en France pour propager les Écritures en terres majoritairement catholiques⁵, il faut attendre les années 1840-1850

¹ CHEVRIER Edmond, *op. cit.*, p. 133-134.

² *Idem*, p. 176-177.

³ *Idem*, p. 195.

⁴ CAREY Hilary M., *God's Empire : religion and colonialism in the British World (1801-1908)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 421 p.

⁵ ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX^e siècle...*, p. 146.

pour voir se développer des œuvres destinées principalement aux Insulaires disséminés en Europe. Trois d'entre elles, représentant chacune l'une des mouvances des Églises anglicanes et écossaises, participent activement à l'établissement de cultes d'origine anglo-saxonne dans les Pyrénées :

- la *Colonial and Continental Church Society* (CCCS) est fondée en 1851 à la suite de la fusion de deux sociétés d'évangélisation dans les colonies britanniques, la *Newfoundland Society for the Education of the Poor* (NSEP) créée par Samuel Codner en 1823 et la *Western Australia Missionary Society* (WAMS créée en 1835)¹. Sur le continent, son activité est exclusivement tournée vers les résidents et voyageurs britanniques². Elle est affiliée à la mouvance évangélique, dite *Low Church*, de l'Église anglicane.

- la *Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts* (SPG) est créée en 1701. Proche de l'Église anglicane *High-Church* et initialement destinée à l'évangélisation des peuples païens dans les colonies, cette Société s'implante en France à partir de 1863.

- le *Free Church of Scotland Continental Committee* (FCSCC) est fondé en 1843. À l'instar de la SPG, elle ne s'adresse pas uniquement aux presbytériens mais, dans le Sud aquitain, ses pasteurs ne font pas preuve d'un réel prosélytisme.

Pour accompagner les Britanniques et faciliter leurs voyages, ces Sociétés éditent des guides, comme *The Christian traveller's continental handbook* rédigé par R. Ashton, secrétaire de l'*Evangelical Continental Society* (1849), dans lesquels sont répertoriés et identifiés les cultes protestants sur le Continent³. Une importante part de l'ouvrage est consacrée à la France ; l'histoire et la situation actuelle du protestantisme dans chaque région est brièvement présentée en supplément des lieux

¹ Les Sociétés à l'origine de la CCCS ont toutes deux porté différents noms. La NSEP s'est également appelée Newfoundland and British North American Society for Educating the Poor (1829) puis Church of England Society for educating the Poor of Newfoundland and the Colonies (1846). La WAMS s'est également nommée Australian Church Missionary Society (1836) puis Colonial Church Society (1838). Lors de la fusion en 1851, elle prend le nom de The Colonial Church and School Society, mais le développement d'un nouveau champ en Europe continentale l'encourage à adopter l'appellation CCCS en 1861. Elle se nomme aujourd'hui l'Intercontinental Church Society. Voir le site de l'ICS : www.ics-uk.org/about/familytree.shtml [consulté le 21 décembre 2011].

² UNDERWOOD Brian, *Faith and new frontiers : a story of planting and nurturing churches (1823-2003)*, Warwick, ICS, 2004, 265 p. ; MULLINS Joseph Denis, *Our beginnings : being a short sketch of the history of the Colonial and Continental Church Society*, Londres, CCCS, 35 p.

³ ASHTON R.S., *The Christian traveller's handbook*, Londres, Evangelical Continental Society, 1889 (4^e édition actualisée), 88 p.

de culte¹. Par ailleurs, ces Sociétés créent des chapellenies ou soutiennent celles fondées par des pasteurs ou chapelains venus dans les Pyrénées en villégiature dans les principales villes thermales et balnéaires de France et d'Europe. Leurs implantations dans le Sud aquitain ne semblent pas dépendre de stratégies prédéfinies et suivent les mouvements, y compris saisonniers, des Insulaires. La première Société à employer dans le Sud aquitain un pasteur est la FCSCC : à partir de 1856, un culte écossais est célébré à Pau d'octobre à juin, tandis que l'été, le pasteur se rend dans les stations thermales des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes. La CCCS finance, quant à elle, divers chapelains : à Biarritz (1861) et à Pau (1878) de façon permanente et à Cauterets (1862), aux Eaux-Bonnes et Eaux-Chaudes (1862), Luz-Saint-Sauveur (1869) pour la saison estivale. Enfin, l'action de la SPG est plus modeste puisqu'elle emploie des agents temporaires à Argelès-Bagnères-de-Bigorre (1877), et des chapelains permanents à Saint-Jean-de-Luz (1885) et à Pau (1885). L'œuvre de Guéthary, fondée en 1889, ne semble avoir duré que quelques mois ou années².

L'importation des cultes britanniques telle qu'elle se présente dans les Pyrénées et même partout en Europe favorise les manifestations de la pluralité. Pour en saisir tous les mécanismes et les finesses, il nous semble opportun d'adopter une démarche micro-historique. Bien que des divisions aient été également remarquées à Biarritz et à Bagnères-de-Bigorre par Joseph Duloum³, l'exemple palois apparaît pertinent à bien des égards, puisque pas moins de quatre Églises d'origine anglo-saxonne sont établies dans cette ville à la veille de la Séparation⁴. Pourtant, au début de leur établissement dans la capitale béarnaise, les Insulaires ne célèbrent qu'un seul et unique culte dans l'appartement d'un particulier.

¹ *Idem*, p. 20-26.

² PASCOE C. F., *Classified digest of the records of the Society for the propagation of the gospel in foreign parts (1701-1892) [which much supplementary information]*, Londres, *Publications at the Society's office*, 1893, p. 739-740.

³ DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 407-410 ; p. 441-442 ; Forissier Marc, *Émilien Frossard, l'apôtre des Pyrénées (1802-1881)*, Tarbes, Éditions d'Albret, 1946, p. 218-219.

⁴ ADPA, Série V, 7V1, Cultes non-catholiques, lettre du préfet au maire de Pau, 13/05/1903

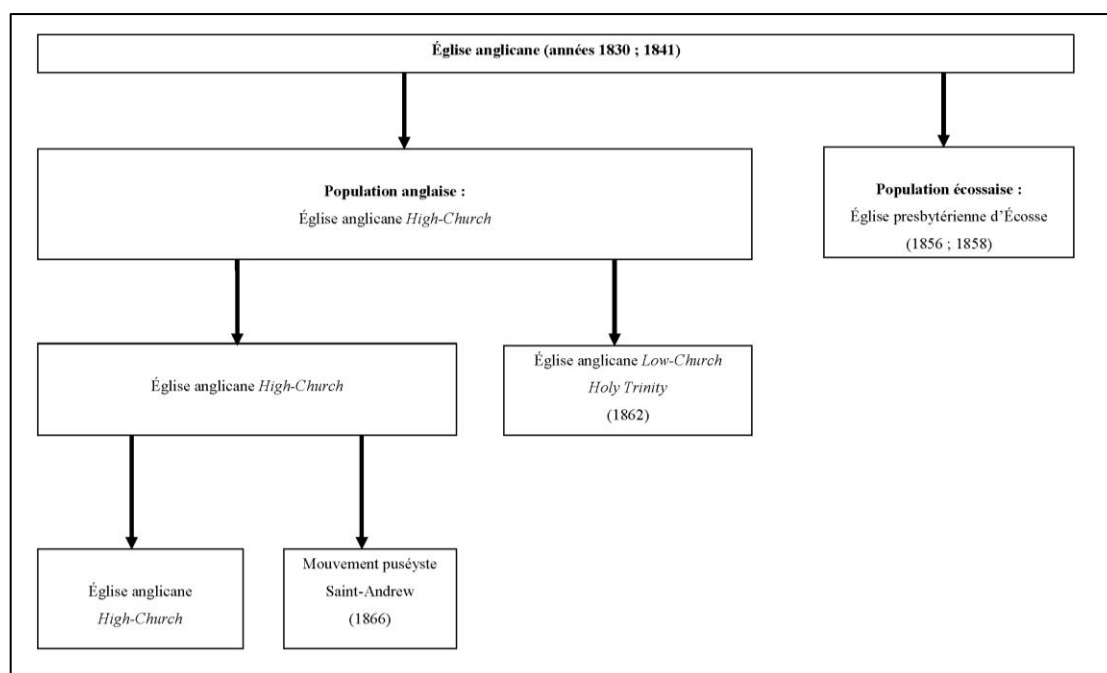


Figure 18 : Les divisions des communautés protestantes britanniques à Pau

En 1841, les anglicans inaugurent le temple *Christ Church*, en partie financé par une riche écossaise venue en villégiature en 1836, Élisabeth Brodie, duchesse de Gordon¹. Afin de prévenir tout conflit entre communautés, des Actes signés devant notaire à Toulouse (1837) et Londres (1839) ainsi qu'une Confession de foi encadrent la gestion du futur édifice et la célébration du culte. Le texte adopté est fortement influencé par la théologie du mouvement du Réveil, qui insiste sur la divinité du Christ et celle personnelle de l'Esprit-Saint. De même, l'expérience du péché, le sacrifice du Christ et la régénération sont également réaffirmés dans ces textes de tendance évangélique. Ils stipulent, par ailleurs, que seuls les pasteurs appartenant à une Église officielle peuvent en occuper la chaire².

Les Écossais observent le culte presbytérien introduit dans leur patrie par la Réforme de type calvinienne de 1560 et définitivement établie en 1690³. Ceux-ci ne sont pour autant pas affiliés à l'Église nationale écossaise, mais à l'Église libre née de la *Disruption* de 1843⁴. À la fin de l'année 1856, la venue de deux révérends à la santé

¹ TUCOO-CHALA Suzanne, *L'Église protestante de Pau*, Pau, CEPB, p. 4-5.

² ADPA, CEPB, 60J 56/1/2, *Actes de la fondation du temple Christ Church*, signé devant Bernard Capelle, notaire à Toulouse, 19/6/1837.

³ PICTON Hervé, *Histoire de l'Église anglicane de la Réforme à nos jours*, Paris, Ellipses, p. 88-104.

⁴ L'Église libre d'Écosse est fondée en 1843 à la suite d'un différend d'origine politique. À la suite de l'*Union Act* de 1707, le Parlement de Londres vote une loi en 1712 qui autorise la nomination des pasteurs par les autorités civiles. Lorsqu'en 1834, les évangéliques, principaux défenseurs de

délicate, George Brown et James Johnstone, provoque la séparation des communautés anglicane et presbytérienne. Celle-ci est confirmée par la nomination de George Brown comme révérend de l'Église libre d'Écosse en 1858. Les presbytériens célèbrent un temps leur culte dans l'appartement d'un particulier, John Stewart, avant de louer, en 1856, un spacieux local, la maison Haure, rue Saint-Jacques au nord-ouest de la ville¹. Lorsqu'ils sont contraints de prendre congé de cette maison en 1859, ils décident la construction d'une chapelle, qui est inaugurée le 9 décembre 1860. Pouvant contenir près de deux cents personnes, elle a été financée par une souscription de 1200 £². L'Église presbytérienne libre connaît une certaine stabilité, puisque seul le pasteur Brown officie entre 1848 et 1905³. Ce dernier souligne toutefois, dans un rapport en 1863, l'extrême volatilité de la colonie écossaise qui est très certainement similaire dans les autres communautés britanniques :

The church, which is shut up during the hot months of July, August, and September, when Pau is deserted, begins to fill in October, and to empty itself again the following May. Then, of perhaps a hundred communicants belonging to one season, only thirty or forty may return the year following ; and of these a still smaller number the next again. The aspect of the congregation is thus annually changing [...] ⁴.

Par la suite, les divisions de l'Église anglicane, qui se veut à la fois catholique et protestante, ont une incidence sur la vie religieuse de la communauté insulaire paloise. En effet, bien que rejetant la tutelle de Rome, cette dernière conserve une organisation ecclésiastique proche du catholicisme, puisque sont notamment maintenus le principe de la succession apostolique et, par conséquent, la structure

l'indépendance de l'Église, deviennent majoritaires à l'Assemblée générale, ils votent le *Veto Act* qui octroie aux fidèles le droit de refuser un ministre du culte désigné par les pouvoirs publics. Au terme d'un conflit de près de dix ans qui opposent les modérés, favorables à la tutelle de l'État, les autorités civiles et les évangéliques, ces derniers quittent le 18 mai 1843 l'Église écossaise et fonde l'Église libre. Malgré la suppression des conditions de nomination en 1874 par le Parlement de Westminster, la scission perdure et n'aboutit à une fusion qu'au début du XX^e siècle. Cf. BROWN Callum, *Religion and Society in Scotland since 1707*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1997 (1^{ère} éd. 1987).

¹ DULOU Joseph, ouv. cité, p. 384.

² BROWN George, « Continental Churches. Pau », *The Free Church of Scotland monthly record*, Edinburgh, juillet 1863, p. 636-638.

³ Le révérend Brown officie dans ce temple jusqu'en 1906, date de sa mort. Il est remplacé par A. J. Buscarlet, fils du pasteur libriste puis darbyste, Jules-Léonard Buscarlet. La femme de ce dernier, écossaise, a transmis sa religion à son fils.

⁴ BROWN George, *op. cit.*, p. 637. Traduction : « L'Église, qui est fermée durant les mois chauds de juillet, août et septembre, lorsque Pau est Déserte, commence à se remplir à partir d'octobre, avant de se vider à nouveau au mois de mai. Là, peut-être une centaine de fidèles reste une saison, seulement trente ou quarante reviennent la saison suivante, et un plus petit nombre d'entre eux l'année d'après. Ainsi, l'aspect de cette communauté est qu'elle change chaque année ».

épiscopale de l'Église. Elle demeure toutefois affiliée à la Réforme protestante en raison de l'importance donnée aux textes bibliques, qui contiennent « toutes les choses nécessaires au salut » et sont « la règle et la norme ultime de la foi¹ ». En outre, l'Église anglicane, à l'instar des Églises protestantes, ne reconnaît que deux sacrements : le baptême et la cène. Ce type de définition, volontairement large pour éviter toute scission, favorise cependant la pluralité des interprétations. De fait, depuis l'époque moderne, l'Église anglicane (*The Established Church*) se compose de plusieurs mouvances, doctrinalement opposées, et dont l'influence se fait sentir dans les Pyrénées et plus particulièrement à Pau. Lorsque les Écossais quittent le temple *Christ Church*, la communauté anglicane se compose essentiellement d'éléments *High Church*² : il s'agit de la mouvance qui est la plus attachée à la liturgie définie dans le *Prayer Book* et par les Trente-neuf articles de 1571. Une minorité évangélique, également appelée *Low Church*³, se développe néanmoins. Attachés dans une moindre mesure que les *High Church* à l'organisation ecclésiale, ces anglicans insistent davantage sur l'affiliation de l'anglicanisme à la Réforme protestante⁴. En 1862, ils quittent *Christ Church* pour fonder *The Holy Trinity Church*⁵. Ils acquièrent, dans un premier temps, une petite chapelle qui est, ensuite, remplacée en 1868 par un temple, dans lequel pouvait se rassembler environ cinq cents fidèles⁶. À partir de 1878, ce culte est financé par la CCCS⁷, mais le déclin de cette communauté est assez rapide puisqu'en 1899, le Conseil presbytéral de l'Église réformée de Pau estime que « cette Église est sans pasteur et presque sans brebis »⁸.

Enfin, le mouvement d'Oxford se diffuse dans les Pyrénées et provoque la fondation de l'Église Saint-Andrew en 1866⁹. Cette tendance, initiée par Édouard Bouverie Pusey et John Henry Newman dans les années 1830, se rapproche du

¹ Article 1 du *Quadrilatère de Lambeth*. Ces quatre articles, définis par la Conférence de Lambeth en 1888, redéfinissent d'une manière volontairement large les bases des Églises anglicanes : la Bible est le fondement de la foi ; les Symboles de Nicée et des apôtres « constituent des exposés suffisants » ; l'existence de deux sacrements est réaffirmée tout comme l'épiscopat historique.

² BPF, 04Y113, lettre d'Edmond de Pressensé à la Société évangélique de France, 31/07/1849.

³ L'appellation *Low Church* date de 1688 et a été initiée par les adversaires *High-Church* de ce mouvement.

⁴ PICTON Hervé, *op. cit.*, p. 104-109.

⁵ ADPA, 7V1, Cultes non-catholiques, lettre au maire de Pau, 28/03/1903 et 21/05/1903.

⁶ *Idem*, lettre au maire de Pau, 28/03/1903 et 21/05/1903.

⁷ ADPA, 7 V 12, lettre du préfet au ministre des cultes, 28/07/1903.

⁸ ADPA, CEPB, 60J 56/1/10, séance du 01/10/1899, p. 63.

⁹ *Idem*, lettre du chapelain Acland Troyte au maire de Pau, 20/05/1903.

catholicisme en rétablissant des pratiques propres à la liturgie romaine¹. La première église construite par la communauté puséyste, nommée *Temporary Iron Church* en raison de son aspect métallique, est consacrée en 1866, rue Jean Réveil. Mais la petite capacité de l'édifice et son caractère temporaire jugé peu adapté à la célébration d'un culte anglo-catholique encouragent les tractariens à construire une nouvelle église, qui est inaugurée en 1888, avenue du Grand Hôtel².

Cette multiplication des Églises et des lieux de culte n'empêche cependant pas les diverses communautés britanniques d'entretenir des relations, comme le laisse entendre George Brown :

I have the opportunity of taking part occasionally with clergymen of the Church of England and others in Bible and prayer-meetings on the union plan³.

Face au développement des Églises évangéliques indépendantes, des Assemblées des Frères, des différents cultes britanniques, les Églises réformées sud-aquitaines adoptent elles aussi une posture évangélique. L'émulation provoquée par la pluralité du protestantisme local favorise également la marginalisation des éléments libéraux.

L'Église réformée évangélique (1848-1905)

Un temps de latence institutionnelle et de conflit doctrinal (1848-1852)

Inspirés par la révolution de 1848, les protestants réformés multiplient, dans toute la France, « les initiatives institutionnelles⁴ ». Les consistoires locaux béarnais ne dérogent pas à cette règle et participent activement à l'élaboration de projets, s'insérant ainsi de nouveau dans un système plus global.

À Orthez, à la demande du consistoire local⁵, Jules Lourde-Rocheblave rédige, le 23 mars, un bilan de la situation des Églises consistoriales et propose un certain

¹ VAISS Paul, *Newman et le mouvement d'Oxford, un réexamen critique*, Paris, Peter Lang, 2006, p. 9-23. VAISS Paul, « Le débat sur le mouvement d'Oxford des années 1830 dans l'Église d'Angleterre : identité retrouvé ou identité dénaturée », dans JOBLIN Alain, SYS Jacques (dir.), *L'identité anglicane*, Arras, Artois Presses Université, 2004, p. 156-174.

² *Idem*, lettre du chapelain Acland Troyte au maire de Pau, 20/05/1903.

³ BROWN George, *op. cit.*, p. 638. Traduction : « J'ai l'opportunité de prendre part occasionnellement, avec le clergé de l'Église d'Angleterre et les autres, à des réunions de prières et de lecture de la Bible sur le plan œcuménique ».

⁴ ENCREVÉ André, *Les protestants français au milieu du XIXe siècle...*, *op. cit.*, p. 181.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/136, 7/03/1848.

nombre de modifications qui pourraient être apportées aux lois organiques. Comparant la loi à « un vieil habit historique qui ne nous [les protestants] va plus », le pasteur orthézien préconise l'abrogation pure et simple du régime concordataire, même si cela implique une séparation de l'Église et de l'État :

Les événements qui viennent de s'accomplir dans notre patrie sont d'une haute portée au point de vue religieux comme au point de vue politique et social.

Si nous appliquons cette réflexion aux intérêts particuliers de notre foi, il est une pensée qui ne peut manquer de frapper aussitôt notre esprit : que l'union de l'Église et de l'État soit maintenue ou qu'elle soit brisée, le moment est venu de travailler à la reconstitution de notre Église de France ; maintenant ou jamais.

[...] Elle [la loi organique] a décapité notre Église, elle lui a brisé son unité et lui a ravi son autonomie en lui refusant la faculté de se réunir en synode général¹.

Fustigeant une « loi de privilège », Jules Lourde-Rocheblave réclame la convocation d'un synode général, qui « est le seul compétent » pour réorganiser le culte et les Églises réformés. Il estime, néanmoins, que l'État devrait être à l'origine de cette réunion afin de conférer à celle-ci une certaine légitimité et d'éviter tout conflit interne. Présenté le 3 avril 1848 en séance du consistoire particulier, le rapport est approuvé à l'unanimité par l'assemblée qui propose que l'ensemble des pasteurs, des anciens et des diacres de la Consistoriale se réunissent afin de débattre de cette question². De fait, l'institution créée par les Articles organiques et si décriée par les protestants béarnais, le consistoire général, est écartée du processus local de réorganisation des Églises réformées.

Le 12 avril 1848 s'assemblent alors six pasteurs, huit anciens et quinze diacres dans le chef-lieu de l'Église consistoriale. Si les Églises ont toutes envoyé au moins un délégué à l'exception d'Osse-en-Aspe, celle d'Orthez est surreprésentée, puisque, sur vingt-neuf personnes, quinze sont issues de son sein³. Ce primat numérique ne permet, toutefois, pas aux Orthéziens d'imposer leur point de vue, l'un d'entre au moins s'en étant finalement affranchi⁴. En premier lieu, l'assemblée étudie les divers projets rédigés par les Églises réformées françaises. Celui des Églises réformées du Gard, qui prône plus une adaptation du cadre institutionnel qu'une véritable réforme

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/3, mémoire du pasteur Lourde-Rocheblave, 23/03/1848. Cette référence est valable pour l'ensemble du paragraphe.

² ADPA, CEPB, 60J 50/136, séance du 3/04/1848.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/3, procès-verbal de l'assemblée générale, 12/4/1848. Cette référence est valable pour l'ensemble du paragraphe.

⁴ Le procès-verbal ne mentionne pas les opinions de chacun.

en défendant le maintien du système censitaire et le pouvoir des consistoires¹, est repoussé, car considéré comme contraire aux principes démocratiques des Églises réformées. Il en est de même pour l'esquisse des *Archives évangéliques*, qui proposent la réunion d'une commission préparatoire au synode général, une idée jugée trop dispendieuse et qui confère un trop grand pouvoir aux Conférences pastorales de Paris². Après avoir examiné le projet du consistoire local d'Orthez, les délégués refusent l'idée de s'adresser préalablement à l'État, car une telle démarche remettrait en cause l'indépendance des Églises réformées et présente un risque de se voir répondre par la négative. Au terme de cette discussion, l'assemblée décide finalement de soutenir le projet de l'Église de Bordeaux qui, demandant l'institution du suffrage universel, lui paraît respecter le plus le droit des fidèles³. Enfin, elle décide la réunion d'une nouvelle assemblée, élue cette fois par tous les protestants de plus de 21 ans disposant de leurs droits civils, pour, entre autres, élire un représentant qui participera à l'Assemblée des délégués qui doit se tenir, sur la proposition du consistoire de Paris, le 10 mai. Le 3 mai 1848, le choix des délégués des Églises se porte sur Jean Pédézert, pasteur de Bayonne. Celui-ci a pour mission de défendre, selon les vœux des protestants béarnais, le projet de Bordeaux, le maintien des Églises réformées en un corps uni, ainsi que celui de la tutelle de l'État. Estimant que cette assemblée ne pourra être considérée représentative en l'absence de mode d'élection des délégués commun à toutes les Églises françaises, les délégués engagent leur représentant à s'opposer à toute délibération qui porterait sur une nouvelle organisation⁴. Seule l'Église locale d'Osse-en-Aspe fait part de ses divergences de vues avec l'assemblée des représentants locaux, par l'intermédiaire de son pasteur. Le 16 mai, Nicolas Gerber, absent des réunions pour des raisons personnelles, adresse aux délégués une lettre dans laquelle il soutient que le système français est le plus « heureux », car les salaires des ministres du culte ne dépendent pas de la volonté des fidèles⁵. Citant les exemples des diverses Églises protestantes européennes, il défend la loi organique et son système constitutionnel, car tout principe démocratique lui apparaît contraire à

¹ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 181-185. L'auteur précise que le projet du Gard date de la fin de l'année 1847 et qu'il est prévu pour fonctionner dans le cadre d'une monarchie censitaire. Une seconde mouture est rédigée le 24 mars par le consistoire de Nîmes, mais les protestants béarnais ne semblent pas la connaître le 12 avril, du moins, ils n'y font pas référence.

² *Idem*, p. 187.

³ PACTEAU Séverine, *Les Protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999, p. 136.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/3, procès-verbal de l'assemblée du 3/05/1848.

⁵ *Idem*, lettre de Nicolas Gerber aux délégués de la commission consistoriale d'Orthez, 16/05/1848.

l'ordre voulu par Dieu. Il fustige notamment l'usage de pratiques populaires, telles que les placards usités par la Société pour l'application du Christianisme aux questions sociales, que Jean Pédézert décrit lui aussi de manière négative en qualifiant ses membres « plutôt [...] d'ennemis que d'amis de la religion¹ ». Le pasteur ossois préférerait la préservation du régime concordataire et, afin de combler les manques provoqués par ce statut et afin d'éviter une forme synodale de laquelle naîtraient des tensions et des dissidences, il encourage le développement de Sociétés religieuses sur le modèle de la Société d'encouragement pour l'instruction primaire parmi les protestants². Durant l'assemblée des délégués de mai 1848, Jean Pédézert occupe une place de premier rang, puisqu'il est élu secrétaire de la commission chargée de l'élaboration d'un règlement électoral en vue de la réunion d'une Assemblée générale en septembre 1848³. En raison de son caractère officieux, cette assemblée ne peut prendre de réelles décisions et se contente, en dehors d'une affirmation du principe d'union entre l'Église et l'État, de préparer celle de septembre⁴.

Le 8 août 1848, sur la demande de l'assemblée de mai, de nouveaux délégués sont élus dans les différentes Églises béarnaises⁵. Ces nouveaux représentants, qui sont les mêmes que ceux élus en mai, se réunissent les 9, 10 et 11 août à Orthez⁶. Ils sont chargés par leurs Églises de répondre à une série de questions édictées par l'assemblée de mai. Ces réponses seront ensuite présentées à l'assemblée de tous les représentants des Églises consistoriales qui doit se réunir à Paris à partir du 9 septembre 1848. Le texte qui découle de ces réunions démontre la volonté des réformés béarnais de revenir à une organisation strictement presbytéro-synodale. Il s'inspire grandement de celle qui existait à l'époque moderne, tant dans les modes de constitution des assemblées que dans leurs prérogatives. Tout d'abord, à tendance évangélique, l'assemblée délibère en faveur de la rédaction d'une nouvelle Confession de foi, à la condition expresse que celle-ci ne remette pas en cause l'unité de l'Église. Pour cela, celle-ci doit rester générale : « l'assemblée entend une formule synthétique

¹ PÉDÉZERT Jean, *Cinquante ans...*, p. 136.

² ADPA, CEPB, 60J 50/3, lettre de Nicolas Gerber aux délégués de la commission consistoriale d'Orthez, 16/05/1848.

³ PÉDÉZERT Jean, *op. cit.*, p. 147-153.

⁴ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 191-196 ; HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots...*, p. 148-154.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/3, procès-verbal des élections des délégués à l'assemblée préparatoire, 8/08/1848 : tous les délégués sont confirmés et Henri Casalis est nommé pour Osse-en-Aspe.

⁶ *Idem*, procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Église consistoriale des Basses-Pyrénées, 9-10-11/08/1848. Cette référence est valable pour l'ensemble de ce paragraphe et les suivants.

exprimant, en termes brefs et larges, la substance même du christianisme, sans définir les dogmes détaillés ». Une version détaillée aurait pour effet, selon l'assemblée, de diviser car, en triant les enseignements de la Bible, elle serait « incomplète, inutile et dangereuse¹ ». Ensuite, les délégués se prononcent pour un remplacement de la loi organique, la nouvelle devant octroyer à chaque Église particulière le droit de posséder un consistoire composé de pasteurs et de quatre à seize laïcs en fonction de la taille de l'Églises. Les membres des assemblées seraient élus par les fidèles à la majorité des voix pour une durée de six ans avec un renouvellement biennal. Les consistaires locaux retrouveraient alors leurs attributions traditionnelles, à savoir l'administration des deniers, des pauvres, la police des cultes, le soin des intérêts religieux de la communauté, l'exécution locale des lois et des règlements ecclésiastiques ainsi que l'élection des pasteurs. Ces derniers seraient élus à la majorité des suffrages par les membres du consistoire auxquels il serait adjoint un nombre égal de laïcs. L'élection par l'ensemble des protestants du ressort de l'Église est repoussée en raison des intrigues et des démonstrations trop passionnées auxquels les électeurs seraient tentés de s'adonner. Si elles le souhaitent, les assemblées consistoriales seraient en droit de demander à chaque candidat à la chaire une profession de foi écrite. En cas de rupture des engagements du ministre du culte, celui-ci pourrait être révoqué. Les consistaires généraux seraient, quant à eux, abolis et remplacés par un colloque, dont les membres seraient élus par le corps immédiatement inférieur, qui aurait pour vocation de surveiller les consistaires de son ressort, jugerait en première instance les conflits et aurait un droit de regard sur la nomination des pasteurs. Estimant leurs Églises trop éloignées des autres, les représentants béarnais refusent toutefois de se prononcer sur les synodes régionaux, tout en réclamant la restauration du synode général avec ses attributions antérieures en matière de discipline et de doctrine.

Au cours de ces séances est abordée la question des membres des Églises et des conditions d'électorat. Probablement influencés par l'exemple de l'Église évangélique indépendante de Baigts-Castétarbe, les représentants béarnais remettent quelque peu en cause la tradition multitudiniste des Églises réformées. En effet, « considérant que l'on ne nait pas protestant comme on nait citoyen », les délégués récusent l'idée qu'« est membre de l'Église protestante, quiconque est né de parents

¹ Souligné dans le texte.

protestants » et établissent un certain nombre de règles. La première condition est le baptême, « obligatoire d'après les paroles même du Sauveur », mais celui-ci étant commun à toutes les Églises chrétiennes, il ne peut suffire pour caractériser un réformé. La seconde, l'admission à la Cène qui intègre les catéchumènes à l'Église, se révèle elle aussi insuffisante aux yeux de l'assemblée, sans que ses propos soient justifiés. Les représentants insistent alors sur deux autres dispositions : une adhésion individuelle à l'Église et à sa foi ainsi qu'une garantie de moralité. La première vise à écarter « les incrédules de la direction » de l'Église tandis que la seconde cherche à « se prémunir, sous le rapport des mœurs, [...] contre les pêcheurs scandaleux, qui la [l'Église] la déshonorerait par leur concours et pourraient aussi bien que les premiers, compromettre les intérêts de la foi ». Les modalités de la mise en place de ces contraintes sont toutefois vivement débattues. Dans un premier temps, il est proposé que le consistoire soit le seul juge en la matière, une proposition rejetée en raison des « difficultés inextricables » d'exécution de ces décisions et des passions qu'elles pourraient entraîner. La simple admonestation du pasteur du haut de la chaire le jour de la première communion est elle aussi combattue car trop superficielle. C'est finalement, au terme de la discussion, le mode de la déclaration personnelle et individuelle qui est retenu, plaçant ainsi le protestant face à ses responsabilités. Chaque requérant serait ainsi invité à répondre à la question suivante :

Votre désir et l'objet de vos efforts sont-ils de vivre d'une manière conforme à la parole de Dieu et notamment à ce précepte de Saint-Paul : « Mortifiez donc vos membres qui sont sur la terre, la fornication la souillure, les affections déréglées, la mauvaise convoitise et l'avarice qui est une idolâtrie (Col. III.5) » ?

Enfin, souhaitant soumettre ses observations et propositions à l'Assemblée générale de septembre, les représentants des Églises béarnaises nomment, une nouvelle fois, Jean Pédézert délégué et Jean Beigbeder, suppléant. Cette dernière décision est ratifiée par le consistoire général d'Orthez le même jour¹.

Au cours de l'Assemblée de septembre 1848, les prescriptions des Béarnais ne sont pas adoptées. Même si le projet de loi organique est préparé par une commission spéciale élue par l'Assemblée et au sein de laquelle Jean Pédézert occupe la fonction de secrétaire, les propositions d'une assemblée locale à tendance évangélique ne sont guère entendues dans un rassemblement où se côtoient libéraux, évangéliques et un

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 10/08/1848.

temps, revivalistes¹. Après le départ de ces derniers, les délégués restants adoptent une posture de compromis. L'un des exemples les plus parlants de concessions mutuelles sont les conditions d'électorat et d'appartenance longuement débattues à Orthez et auxquelles Jean Pédézert, dans son ouvrage de souvenirs, exprime son attachement :

La chose me tenait fort à cœur, et je déclarai que ma conscience y était si sérieusement engagée qu'un vote contraire changerait ma position dans l'Assemblée².

Celle-ci adopte une proposition minimale : outre l'accomplissement de la première communion, la nécessité d'avoir au moins 25 ans, le projet stipule que « sont aptes à voter [...] qui reconnaissent la Bible comme Parole de Dieu et l'unique règle de leur foi » (titre II art. 11). André Encrevé précise que lors du débat en commission de cet article, le compromis est allé beaucoup plus loin, puisque, si les conditions sont rappelées aux fidèles le jour des élections, aucune vérification individuelle n'est instaurée³. Par ailleurs, toujours dans un esprit de conciliation, les consistoires généraux que souhaitaient voir disparaître les Béarnais, sont maintenus dans le projet de loi⁴.

Un exemplaire du projet de loi soumis aux consistoires et annoté par Jules Lourde-Rocheblave, est conservé dans le fonds du CEPB. Ces notes démontrent le désaccord du pasteur orthézien sur quelques points. Il estime, tout d'abord, que le rôle conféré aux consistoires particuliers est insuffisant et qu'il aurait fallu insister davantage sur leur émancipation. Par ailleurs, dans le cas d'un isolement géographique d'une Église consistoriale, le pasteur préconise, comme cela a déjà été évoqué, que le consistoire général, maintenu dans le projet, tienne lieu de synode particulier. Par cette proposition, il souhaite éviter le regroupement des Églises réformée du Béarn avec celles de Bordeaux et de la Gironde tel que le projet de l'Assemblée générale le conçoit, et ainsi préserver leur autonomie. La remise en cause de ce particularisme lui semble être à même de générer de nouveaux schismes⁵. En 1850, en réponse à la circulaire ministérielle sur la réorganisation des Églises

¹ Le projet de loi organique de l'Assemblée générale de septembre 1848 est consultable dans l'ouvrage de Jean PÉDÉZERT, *op. cit.*, p. 503-509.

² *Idem*, p. 191.

³ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 210-211.

⁴ Sur cette assemblée et le projet de loi, voir également HARISMENDY Patrick, *op. cit.*, p. 161-166.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/3, projet de loi organique annoté par Jules Lourde-Rocheblave, 1848.

réformées, le consistoire d'Orthez formule une nouvelle fois les requêtes que nous venons d'énumérer¹.

Telles sont les dernières prises de positions institutionnelles des Églises réformées béarnaises avant la réorganisation de leur statut par le décret du 26 mars 1852. Dans le cadre des réunions des différentes assemblées, rien n'évolue véritablement et les Églises poursuivent la marche qu'elles ont jusqu'alors suivie. Cependant, il convient de noter, au cours de ces quatre ans, la fondation d'une nouvelle entité, officieuse celle-ci, qui vise à renforcer les liens entre les pasteurs mais aussi les différentes communautés : les Conférences fraternelles du Béarn. Ces dernières assemblées se sont constituées en 1849 à l'occasion de l'inauguration du temple de Salies-de-Béarn. Le soir de la cérémonie, Pierre Pécaut, membre du consistoire, convie chez lui les pasteurs et quelques laïques. Au terme de la discussion, cette assemblée délibère l'organisation de telles réunions deux fois par an². Les sujets abordés au cours de ces Conférences sont divers et vont de l'exhortation aux fidèles à l'analyse de faits historiques en passant par les statuts des Églises réformées. Encore balbutiantes entre 1848 et 1852, elles s'imposent comme un temps fort de la vie religieuse des Églises réformées sud-aquitaines jusqu'en 1876, date de leur transformation en Conférences pastorales du Béarn³.

Durant ce laps de temps, le consistoire général d'Orthez n'est pas seulement préoccupé par la situation institutionnelle des Églises réformées, une querelle doctrinale déchire les Églises durant un peu plus d'un an. À l'origine de cette crise se trouve Félix Pécaut, jeune suffragant du pasteur de Salies-de-Béarn, Pierre Nogaret⁴. Né dans cette ville en 1828, Félix Pécaut est le fils de l'un des plus ardents promoteurs du Réveil dans les Églises réformées, Pierre. Celui-ci souhaite que son fils embrasse une carrière de missionnaire ou de pasteur et l'envoie, dans cet objectif, alors qu'il n'est qu'un jeune enfant, à Aussurucq en 1835, pour qu'il y apprenne le basque. Cependant, dans ce village totalement catholique, le curé et le maire de la

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/69, réponse à la circulaire ministérielle sur la réorganisation des Églises réformées, 27/12/1852.

² « Les Conférences fraternelles du Béarn », *Archives évangéliques*, 1849, n°9.

³ ADPA, CEPB, 60J 65/22, documents concernant les Conférences fraternelles du Béarn, 1852-1862.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre du consistoire général d'Orthez, 11/07/1850. La suffragance est validée par le consistoire général au début du mois de juillet, mais celle-ci est effective déjà depuis quelques semaines.

ville s'opposent à la présence de l'enfant. Si Pierre Pécaut fait valoir ses droits auprès du sous-préfet de Mauléon, il finit par retirer l'enfant pour le placer en pension chez le pasteur (1836-1839) avant qu'il n'intègre le collège royal de Pau (1839-1840), le collège protestant de Sainte-Foy-la-Grande (1840-1843) puis la Faculté de théologie de Montauban (1843-1848)¹. Après un séjour d'un an en Allemagne (Berlin, Wittenberg, Bonn) et en Suisse (Genève)². Dès ce moment, se manifeste les premiers doutes de Félix Pécaut, comme en témoigne *a posteriori* sa fille, Berthe :

Dès cette époque commença le combat intérieur qui amena mon père à sortir plus tard du cadre ecclésiastique et à rompre avec la foi de ses pères. Dès sa thèse de théologie passée (1848), il obtint de son père le sacrifice pécuniaire suffisant pour un séjour en Allemagne. Le jeune étudiant voulait se familiariser avec les méthodes de critique historique qu'avaient inaugurées les savants professeurs allemands : Strauss, Neander, Rothe et autres, il voulait surtout mettre à l'épreuve ses perplexités et ses doutes³.

Par la suite, il revient en Béarn et débute sa suffragance à Salies-de-Béarn. Les débuts semblent prometteurs : durant les Conférences fraternelles du Béarn, Félix Pécaut présente un rapport sur l'assistance au culte et sur les moyens à entreprendre pour accroître la présence des fidèles ; il participe également à la fondation de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées⁴. Le 21 juillet 1850, il occupe la chaire d'Orthez. Lors de la lecture du Symbole des apôtres, il en modifie le contenu, émettant ainsi des doutes sur la divinité du Christ. Cette modification provoque l'émoi du consistoire particulier, qui, après avoir entendu l'explication des doutes de Félix Pécaut, prononce, le 11 août 1850, une interdiction de chaire⁵. En raison de l'absence du pasteur Jean-Paul Gabriac, le vote n'est pas jugé définitif. Aussi la sanction est renouvelée le 8 et le 26 septembre⁶.

Le consistoire particulier de Salies-de-Béarn, informé par celui d'Orthez, reçoit alors le même jour la démission de Félix Pécaut qui, apprenant que « sa présence est devenue fâcheuse et risque de troubler la paix consistoriale », préfère se

¹ CARRIVE Lucien, « Félix Pécaut à Aussurucq », *BCEPB*, 1995/2, n°18, p. 20-24.

² CARRIVE Lucien, « Félix Pécaut d'après sa correspondance », *BSHPF*, t. 142/4, 1996, p. 855-881.

³ CARRIVE Lucien, « Sur la famille et la jeunesse béarnaises de Félix Pécaut : souvenirs de Berthe Carrive, sa fille », *BSHPF*, t. 129, 1983, p. 415.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/22, registre des Conférences fraternelles du Béarn, 19-20/06/1850 ; ADPA, CEPB, 60J 65/1, acte de fondation de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, 19/06/1850.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/137, registre des délibérations du consistoire particulier d'Orthez, 11/08/1850.

⁶ *Idem*, 8/09 et 26/09/1850.

retirer¹. Celle-ci est refusée à deux reprises par les membres de l'Église locale qui enjoignent le suffragant à poursuivre sa prédication parmi eux². Pour mettre un terme aux hésitations de Félix Pécaut qui souhaite toujours se retirer, une assemblée générale des fidèles est organisée à la fin d'un culte dominical, le 24 novembre 1850. Du haut de la chaire, Pierre Nogaret invite tous les opposants à Félix Pécaut à se lever, ce que personne ne fait³. Néanmoins, dès la séance suivante, trois membres du consistoire particulier démissionnent de leurs fonctions. Face à ces réactions, Félix Pécaut, soulignant que ses doutes persistent, décline la proposition du consistoire particulier de renouveler sa suffragance, mais accepte néanmoins de demeurer à Salies-de-Béarn jusqu'à l'arrivée de son remplaçant qui n'a pas encore été trouvé⁴. Les Salisiens persistent, toutefois, dans leur désir de conserver Félix Pécaut et le 2 février 1851, ils adressent une pétition signée par 207 individus, dont 72 chefs de famille, à l'assemblée consistoriale⁵. Le 6 avril, le suffragant, « travaillé d'un côté par le désir d'accéder aux vœux de l'Église, et de l'autre par des considérations graves qui le font hésiter », demande alors un délai de 8 jours avant de se prononcer⁶. Entre temps, le 10 avril, le consistoire général est saisi de cette affaire et interroge Félix Pécaut sur ses convictions religieuses et au terme de la discussion, celui-ci ayant expliqué à l'assemblée la persistance de ses doutes, le consistoire « s'impose la douloureuse nécessité, malgré [rature] l'estime dont il est pénétré pour le caractère chrétien de Monsieur Félix Pécaut, d'accepter la démission de la suffragance de Salies »⁷. Par déférence pour le consistoire et par respect pour Félix Pécaut qui se soumet à cette décision, l'assemblée salisienne accepte elle aussi le retrait du suffragant, non sans regret. L'Église locale est néanmoins au bord de la rupture puisqu'un membre du consistoire particulier n'hésite pas à questionner Félix Pécaut sur la possibilité que celui-ci dirige des assemblées en-dehors de l'Église, ce à quoi le suffragant répond « qu'il n'acceptera de pareilles fonctions, d'autant plus qu'il se croit, au fond, en parfaite communion d'idées avec l'Église réformée de France » et

¹ ADPA, CEPB, 60J 531/42, registre des délibérations du consistoire de Salies-de-Béarn, copie d'une lettre de Félix Pécaut, 26/09/1850.

² *Idem*, 29/09/1850.

³ *Id.*, 24/11/1850.

⁴ *Id.*, 8/12/1850.

⁵ *Id.*, 2/02/1851

⁶ *Id.*, 6/04/1851.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 10/04/1851.

« qu'il userait de sa sagesse pour empêcher une séparation »¹. Le 15 avril, c'est au tour de Jules Lourde-Rocheblave, pasteur d'Orthez, de témoigner à Félix Pécaut, de ses plus vifs regrets quant à l'issue de cette affaire, bien qu'il considère le départ du suffragant comme une nécessité :

Vous retenir une fois vos opinions publiquement affichées par la suppression des articles du Symbole, c'était ouvrir les portes de notre consistoriale à la nouvelle école de théologie dont les tendances m'effraient de plus en plus².

À ce moment-là, Félix Pécaut n'est pas rejeté par les protestants béarnais : les pasteurs de l'Église consistoriale, qui ne considèrent ses opinions religieuses que comme des doutes passagers et espèrent qu'ils évolueront, l'encouragent même à participer à la nomination de son successeur, Ernest Boniface afin d'apaiser les tensions apparues dans l'Église de Salies-de-Béarn³.

Si à première vue, cette crise semble opposer, au sein des Églises réformées, les tenants du libéralisme qui souhaitent voir Félix Pécaut rester parmi eux, défenseurs de l'autorité des Églises locales face à celle du consistoire général, et ceux de l'orthodoxie qui souhaitent son départ, un troisième acteur est venu précipiter la décision du consistoire. En effet, durant cette période de troubles, Jacques Reclus a entrepris la célébration régulière du culte de l'Église évangélique indépendante dans le quartier du Coût à Salies-de-Béarn⁴. Dès lors, la délibération du consistoire général doit être interprétée comme une volonté de l'assemblée de non seulement limiter les progrès du libéralisme mais aussi ceux de l'Église évangélique indépendante qui avait réussi à attirer les fidèles mécontents de la prédication de Félix Pécaut.

Structures, représentations et jeux de pouvoirs

Le 26 mars 1852, au terme d'un long processus, un décret suivi de plusieurs circulaires modifient l'organisation des cultes protestants et, par conséquent, des Églises réformées. Tout d'abord, ce décret reconnaît l'existence des Églises locales, qui prennent le nom, dans les papiers de l'État, de « paroisse ». En effet, il établit dans

¹ ADPA, CEPB, 60J 531/42, registre des délibérations du consistoire particulier de Salies-de-Béarn, 13/04/1851.

² ADPA, CEPB, 60J 50/35, dossier contenant des documents concernant les pasteurs de Salies-de-Béarn, 15/04/1851.

³ *Idem*, voir l'ensemble de la correspondance, 1851-1853.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/614, correspondance concernant l'affaire Félix Pécaut, 1851.

son article premier que « chaque paroisse ou section d'église consistoriale a un conseil presbytéral composé de quatre membres laïques au moins, de sept au plus, et présidé par le pasteur ou par l'un des pasteurs. Il y a une paroisse partout où l'État rétribue un ou plusieurs pasteurs »¹. Les circonscriptions des Églises consistoriales sont, quant à elles, définies dans le décret du 10 novembre 1852, qui, dans son article premier, insiste sur la répartition des « paroisses actuellement existantes », dont le ministère des Cultes ne connaît finalement que le chef-lieu et, lorsqu'elles existent, les annexes. Aussi pour pouvoir délimiter, avec exactitude et précision, les ressorts des Églises consistoriales, celui-ci fait référence aux limites administratives civiles².

Départements	Chefs-Lieux des Églises consistoriales	Circonscriptions	Chefs-lieux des paroisses
Basses-Pyrénées	Orthez	Départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes	Orthez (2 pasteurs) Salies Bellocq Sauveterre Osse Bayonne

Tableau 17 : Extrait du tableau établissant les limites des Églises consistoriales (10/11/1852).

Source : Décret réglant la fixation des circonscriptions consistoriales des Églises protestantes

Le ressort de l'Église consistoriale est agrandi aux départements des Landes et des Hautes-Pyrénées, où les protestants sont extrêmement minoritaires et ne constituent, comme dans les Landes, que quelques poignées d'individus. Cependant, le décret ne cite que les chefs-lieux des paroisses et s'abstient une nouvelle fois d'en dresser les contours. Ce soin est une nouvelle fois laissé à l'appréciation du consistoire de chaque Église. Suivant la logique du gouvernement, il ne devrait donc y avoir qu'un seul conseil presbytéral par section. Or, si l'on observe l'évolution de ces institutions durant la seconde moitié du XIX^e siècle, leur nombre est presque systématiquement supérieur à celui des sections créées par l'État. Deux types d'adaptations, voire de résistances au décret du 26 mars 1852, s'observent. Ces ajustements doivent être classés selon le degré de bienveillance et de participation de l'État à la mise en place de celles-ci.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/3, décret portant sur la réorganisation des cultes protestants, 26/03/1852.

² *Idem*, décret réglant la fixation des circonscriptions consistoriales des Églises protestantes et l'exécution de l'article 4 du décret du 26 mars 1852, 10/11/1852.

	1852	1863	1874	1905
Nombre de sections officielles	6	7	8	8
Nombre de conseils presbytéraux	7	8	8	9

Tableau 18 : Évolution du nombre de sections officielles et de conseils presbytéraux dans l'Église consistoriale d'Orthez (1852-1905).
Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/68-71.

Le premier consiste en la nomination de pasteurs-auxiliaires. Selon le ministère des Cultes, ceux-ci peuvent être rémunérés au moyen d'une subvention particulière et d'un secours de l'État. Ils sont amenés à officier au sein de communautés dans l'attente de l'institution d'une paroisse officielle. Numériquement importantes, elles doivent être assimilées aux autres sections et par conséquent, posséder leur propre conseil presbytéral et nommer un délégué au consistoire :

3°. Pour remédier au silence du règlement, en ce qui concerne les paroisses sectionnaires pourvues d'un pasteur auxiliaire rétribué au moyen d'une subvention particulière et d'un secours de l'État, en attendant l'institution d'une paroisse officielle, il doit être entendu que ces communautés, assez importantes pour avoir une représentation, seront assimilées aux autres sections et qu'elles auront un conseil presbytéral et un délégué au consistoire¹.

Officiellement, le ressort de ces Églises locales est compris dans l'une des paroisses officielles. Cependant, par la nomination d'un pasteur auxiliaire et l'élection d'un conseil presbytéral, ces communautés deviennent de fait autonomes du chef-lieu. Ici, le ministère des Cultes reconnaît donc les limites du cadre qu'il impose aux Églises consistoriales et qu'il peut y avoir disjonction entre la paroisse officielle, celle qui est instituée par le décret du 10 novembre 1852, et l'Église locale. Dans les Basses-Pyrénées, cette circulaire est mise en application à deux reprises. La première concerne le département des Hautes-Pyrénées qui est desservi par le pasteur Émilien Frossard depuis 1848². En 1852, conformément au décret du 26 mars et aux règlements suivants, Émilien Frossard demande que l'Église qu'il a fondée hors cadre ecclésiastique soit rattachée au consistoire³. Dès 1853, soit à la date des premières élections consistoriales, le conseil presbytéral de Bagnères-de-Bigorre nomme un

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/3, Circulaire du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, Instructions aux consistoires pour l'exécution du règlement du 10 septembre 1852, 10/11/1852.

² Ce poste a été fondé en 1848 par la Société d'évangélisation de Bordeaux. À partir de 1852, les départements des Landes et les Hautes-Pyrénées étant rattachés à la Consistoriale d'Orthez, ils dépendent de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées fondée en 1850 (voir chapitre 10).

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 23/12/1852.

délégué pour le représenter lors des séances du consistoire d'Orthez¹. La section n'est créée officiellement qu'au début de l'année 1874, Émilien Frossard étant alors nommé par ordonnance pasteur de Tarbes-Bagnères-de-Bigorre². Le second cas de figure, plus complexe en raison des divisions protestantes, est celui de Pau³. En 1851, Jules-Léonard Buscarlet a fondé l'Église évangélique, laissant sans institution et sans pasteur une partie des protestants de la ville. Dès le 20 juin 1850, anticipant le schisme, une délégation de protestants paloïs demande à obtenir les soins d'un ministre appartenant à l'Église réformée. Le consistoire assure alors qu'il va demander la création d'une 8^e place de pasteur au ministère des Cultes⁴. En attendant diverses solutions sont envisagées pour mettre fin à la division entre les protestants réformés et les indépendants : il est notamment demandé à Philippe Boucher, chapelain du roi des Pays-Bas en villégiature dans la capitale béarnaise, d'assurer les fonctions de pasteur auxiliaire en 1854⁵.

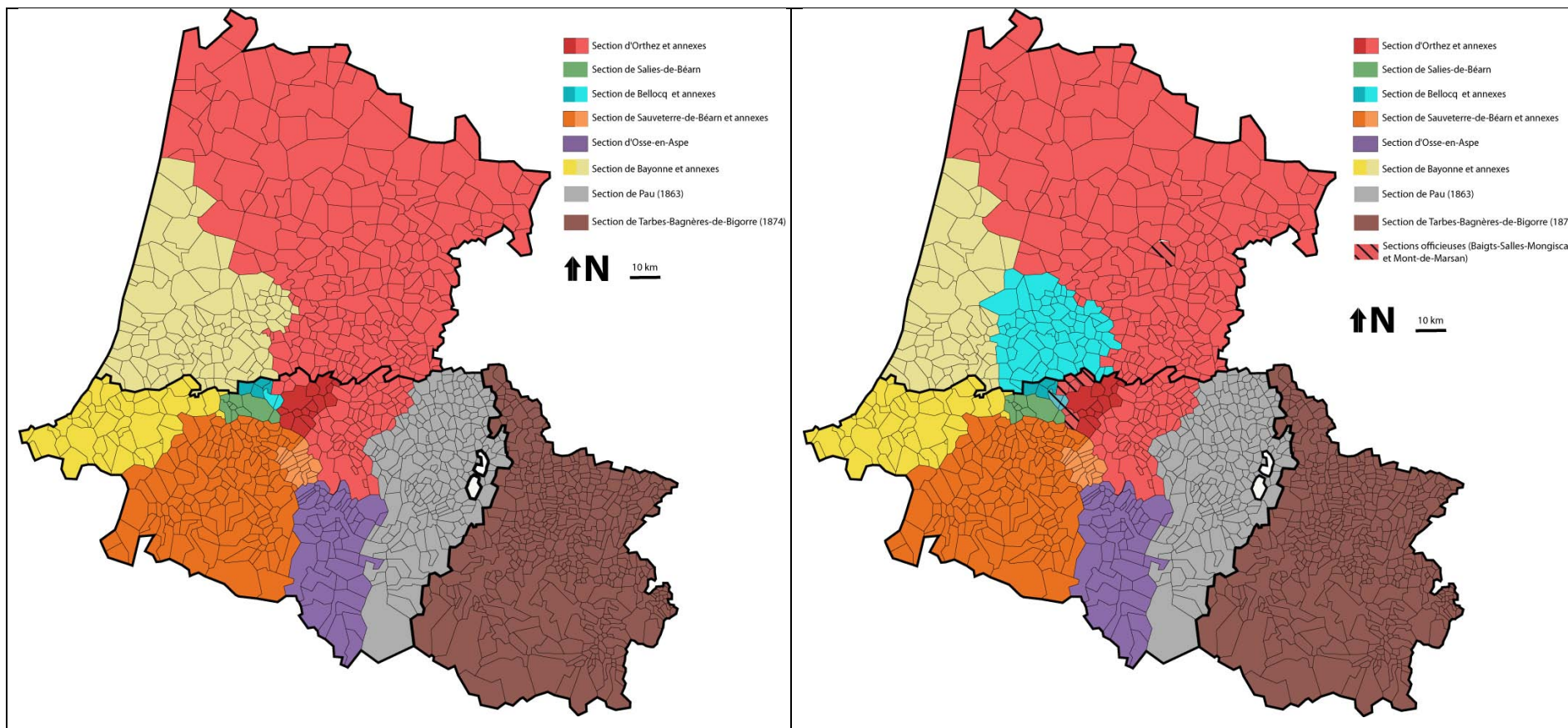
¹ AN, F¹⁹ 10283, élections consistoriales, Basses-Pyrénées, 1853 ; ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 18/12/1852.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 11/2/1874.

³ Pour plus de détails sur cette crise : LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « La création de l'Église évangélique de Pau et l'affaire du temple *Christ Church* », *BCEPB*, n° 43, 2008, p. 1-7.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 20/06/1850.

⁵ *Idem*, séance du 11/05/1854 et copie d'une lettre de Jean-Paul Gabriac à Philippe Boucher, 19/05/1854. Il n'est plus question de ce chapelain par la suite, il semble qu'il ait refusé.



Carte 5: Les paroisses de l'Église consistoriale d'Orthez (1874 ; 1905)
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/3 ; 60J 50/69-71 ; 60J 50/138

Par la suite, c'est à Charles-Louis Frossard¹, Émilien Frossard² et à Joseph Nogaret³ que le consistoire s'adresse tour à tour. L'assemblée souhaiterait qu'ils acceptent de présider une Église séparée de l'Église réformée, qui bénéficierait toutefois d'un droit de représentation à l'assemblée consistoriale. Le premier refuse pour continuer à diriger son Église de montagne, les deux derniers baissent finalement les bras devant la complexité de la situation, l'Église évangélique libre campant sur ses positions. C'est finalement un pasteur extérieur à la Consistoriale, une connaissance de Jules Lourde-Rocheblave et de Joseph Nogaret, Alphonse Cadier, qui occupe cette fonction à partir de 1858⁴. Un conseil presbytéral, dont les membres sont cooptés sur les conseils de Joseph Nogaret, est alors créé pour diriger l'Église⁵. Dès lors, il est demandé au ministère d'octroyer un droit d'assistance aux séances du consistoire et une voix consultative à Alphonse Cadier. Une section est, quant à elle, fondée en 1863⁶.

Un autre moyen de détourner le cadre concordataire lorsqu'il ne répond pas aux attentes des Églises consistoriales est la fondation d'Églises réformées officieuses. Ce mode de fonctionnement, débuté sous le Second Empire, s'amplifie sous la Troisième République. Il est notamment rendu possible par la plus grande liberté que ce régime offre aux protestants. Pour cela, ces derniers utilisent les Sociétés d'évangélisation et créent des stations, normalement réservées aux nouveaux groupements, dans des communautés anciennes et bien implantées. Il s'agit donc d'une manière détournée de créer de nouveaux espaces toujours plus en adéquation avec les Églises locales telles que les protestants les conçoivent. C'est ce que l'on observe notamment à Baigts-de-Béarn-Salles-Mongiscard où le souhait de voir se créer dans cette Église une nouvelle section date du début du siècle et s'est amplifié au cours de la seconde moitié : treize délibérations et autant de demandes ont été adressées à l'État à ce sujet entre 1865 et 1879⁷. En 1867, la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées y nomme pasteur, Nathanaël de Grenier, frère du pasteur de Bellocq, Onésime, et assure avec l'aide de la caisse de la Société centrale

¹ *Idem*, séances du 19/02/1857, 26/03/1857 et 22/04/1857.

² *Id.*, séances du 16/05/1857, 29/05/1857.

³ *Id.*, séance du 15/07/1858.

⁴ *Ibid.*

⁵ ADPA, CEPB, 60J 56/1/2, lettre de Joseph Nogaret aux frères Courtois, 19/11/1857.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 1/09/1863.

⁷ *Idem*.

d'évangélisation, dont la Société béarnaise est auxiliaire, le paiement de son traitement¹. Pour autant, le service de ce pasteur reste principalement dévolu à la communauté protestante de Baigts-Salles. Cette utilisation du poste n'est pas sans soulever certaines appréhensions chez le secrétaire de la Commission permanente de la Société Centrale qui n'est autre que Charles-Louis Frossard. Le 8 novembre 1892, lors de la recherche d'un successeur au pasteur Morel, démissionnaire, Charles-Louis Frossard éprouve le besoin de rappeler aux pasteurs béarnais, les conditions dans lesquelles sont fournis les secours de la Société centrale :

M. Ch. Frossard, comme secrétaire de la Commission permanente de la Société centrale rappelle au Comité que l'allocation fournie par la Société Centrale à la section du Béarn, n'a été augmentée que parce qu'elle considère l'œuvre de Baigts-Salles et des Hautes-Pyrénées comme une œuvre d'évangélisation. Le pasteur que nous allons mettre à Baigts sera donc là comme pasteur-missionnaire et non point comme suffragant des pasteurs d'Orthez ou de Bellocq ; il pourra aider ceux-ci, mais son œuvre est surtout et avant tout une œuvre d'évangélisation².

Pour contenter la Société centrale, il est alors décidé que le pasteur de Baigts se rendrait régulièrement dans les Hautes-Pyrénées. Le dimanche de son absence, un membre de l'Église locale est chargé de faire une lecture au temple, mais cette solution ne convient pas aux fidèles qui, le 13 avril 1894, adressent une lettre au comité de la Société d'évangélisation béarnaise pour l'enjoindre de cesser d'envoyer leur pasteur dans les Pyrénées. Outre des arguments géographiques (il y a 120 km de distance entre Baigts-de-Béarn et Tarasteix, commune où doit se rendre le pasteur pour évangéliser), les signataires de cette lettre en utilisent d'autres prompts à faire réagir le comité :

Il est une autre considération que nous devons vous soumettre. Comme nous l'avons dit ci-dessus plusieurs membres de l'Église réformée de Baigts manifesteraient le désir d'aller à l'Église libre. Voulez-vous favoriser ce mouvement au détriment de notre Église. Voilà la question que nous à vos consciences³.

¹ *Idem*, séance du 3/10/1867. Succèdent à Nathanaël de Grenier à ce poste : Alphonse Christoflau (1870-1891), François Morel (1891), Maurice Constançon (1893-1895), François de Montmollin (1895-1901) et Georges de Rougemont (1901-1905).

² ADPA, CEPB, 60J 65/5, registre des délibérations de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, 8/11/1892.

³ *Idem*, copie d'une lettre de cinq membres de l'Église réformée de Baigts-de-Béarn, 13/04/1894.

Après un refus de se soumettre au chantage des fidèles de Baigts-de-Béarn, le comité consent, le 23 octobre 1894, à modifier le service du pasteur de cette Église. Son ministère se concentrerait dans le Sud des Landes afin qu'il puisse célébrer le culte chaque dimanche dans le temple de Baigts. Ce service est confirmé en 1895 lors de la nomination de François de Montmollin à ce poste¹. C'est sous le ministère de ce pasteur et celui de son cousin, Georges de Rougemont, qui lui succède en 1901, que l'autonomie complète est donnée aux fidèles des Églises de Baigts et de Salles-Mongiscard. En 1896, avec la bienveillance du consistoire d'Orthez, ces Églises se dotent tout d'abord d'un conseil, dont les membres sont cooptés, distinct des paroisses dont ces annexes dépendent officiellement (Bellocq et Orthez)². La suite du processus d'émancipation s'inscrit, quant à elle, dans le système des synodes généraux officiels tenus par les Églises réformées évangéliques : en 1893 et 1896, les synodes généraux officiels de la Rochelle et de Sedan envisagent la création d'une caisse commune aux Églises synodales (nom données aux Églises adhérant à ce système) pour financer des paroisses officielles³. Le 21 avril 1903, interrogé par le consistoire d'Orthez, le comité de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées se montre favorable à la constitution d'une Église synodale à Baigts-Salles⁴. Sa formation ne change, cependant, rien aux rapports avec l'administration : tous les documents devront transiter par les conseils presbytéraux d'Orthez et de Bellocq et par le consistoire d'Orthez avant d'être adressés au ministère des Cultes⁵. En avril 1905, cette question est étudiée par le Synode des Pyrénées qui soutient la demande de mutation de la paroisse officielle en Église synodale financée par le synode général⁶. La Séparation des Églises et de l'État vient néanmoins mettre un terme à ce processus, chaque paroisse obtenant de fait son autonomie. Les statistiques données en séance du synode général officiel de Reims démontrent que l'exemple de Baigts-Salles-Mongiscard

¹ *Id.*, séances du 23/10/1894 et du 8/10/1895.

² ADPA, CEPB, séances du 25/02/1896 et du 5/05/1896.

³ KRUG, « Rapport sur la création d'Églises synodales », *Actes et décisions du synode général officiel tenu à La Rochelle*, Paris, Imprimerie Guy veuve et fils, 1893 et *Actes et décisions du synode général officiel tenu à Sedan*, Paris, Imprimerie Guy veuve et fils, 1896.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/5, séance du 21 avril 1903.

⁵ *Ibidem.*

⁶ BALFET Eugène, « Le synode du Mas-d'Azil », *Le Protestant béarnais*, 22^e année, n°8, 15/04/1905.

est loin d'être isolé : en 1905, 503 Églises synodales – donc évangéliques – sont desservies par 572 pasteurs. Parmi elles figurent 108 Églises non officielles¹.

L'autre grande modification entraînée par le décret du 26 mars 1852 est le mode d'élection des anciens et des conseillers presbytéraux. En effet, la reconnaissance des Églises locales entraîne la fin du mode de la cooptation et les conseillers sont soumis aux élections. Ces conseils seront formés de 4 à 7 membres laïcs auxquels sont adjoints le ou les pasteurs. La composition du consistoire est elle aussi modifiée : les membres du conseil presbytéral du chef-lieu de la Consistoriale sont membres de fait du consistoire ; chaque conseil presbytéral bénéficie d'une représentation par l'intermédiaire d'un délégué nommé par ses soins ; enfin, chaque Église élit un représentant afin de doubler le nombre de laïcs issus du conseil presbytéral du chef-lieu. Les conseils presbytéraux sont renouvelables par moitié tous les trois ans, tandis que le consistoire est renouvelé entièrement tous les trois ans². Les représentants des Églises sont élus au suffrage universel, mais les conditions religieuses d'inscription aux registres paroissiaux ne sont pas définies dans le décret. Ce point inquiète particulièrement, nous l'avons vu, les membres du consistoire d'Orthez, surtout le pasteur Jules Lourde-Rocheblave. Aussi ce dernier entreprend la rédaction d'un *Manuel de l'électeur paroissial dans les Églises réformées de France ou documents historiques et administratifs sur l'organisation de ces Églises*³. Outre la publication des textes officiels encadrant les élections, le pasteur orthézien agrmente son ouvrage d'« explications et conseils à l'usage des électeurs ». Il entend, tout d'abord, rappeler « le sérieux de la situation » :

le moment est solennel ; il invite à de sérieuses réflexions quiconque aime sincèrement nos chères Églises et les voudrait dignes de leurs premiers jours⁴.

Si les conditions d'électorat sont civiles (être âgé de 30 ans) et morales, Jules Lourde Rocheblave interpelle ses lecteurs sur leurs convictions religieuses. Pour ce faire, il reprend les principes énoncés par les représentants des Églises locales

¹ DUPIN DE SAINT-ANDRÉ Armand, « Statistique des Églises synodales », *Actes et décisions du Synode général officieux des Églises réformées de France tenu à Reims, 9-17/05/1905*, Paris, Imprimerie Vve F. Guy, 1905, 298 p.

² ENCREVÉ André, *Les protestants au milieu du XIXe siècle...*, p. 524-525.

³ LOURDE-ROCHEBLAVE Jules, *Manuel de l'électeur paroissial dans les Églises réformées de France ou documents historiques et administratifs*, Paris, Librairie de Marc Ducloux, 1852, 48 p.

⁴ *Idem*, p. 25-26.

béarnaises en 1848 sans y inclure la déclaration individuelle. Enfin, le consistoire et les conseils presbytéraux ne pouvant rayer des individus que sur des faits avérés d'immoralité, le pasteur enjoint les futurs électeurs à « se juger eux-mêmes »¹.

1853	Inscrits	Votes exprimés	Valeur relative
Bayonne	30	28	93,33%
Bellocq	66	64	96,97%
Orthez	88	81	92,05%
Osse	57	52	91,23%
Salies	39	19	48,72%
Sauveterre	57	33	57,89%

Tableau 19 : Les élections consistoriales et presbytérales, 1853
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/69

L'analyse des premières élections révèle que la participation varie selon les Églises pour des raisons que nous ignorons, mais est extrêmement élevée dans la majorité des sections, allant jusqu'à dépasser les 90 %. Mais plus que la participation elle-même, c'est le nombre d'électeurs inscrits qui nous paraît, au regard de la population protestante de chacune des sections, extrêmement faible, à l'exception d'Osse-en-Aspe où il est plus en adéquation avec le nombre de protestants dans ce village. En 1871, si le nombre d'électeurs inscrits a augmenté à Bellocq et à Orthez notamment, la participation aux élections a fortement chuté.

1871	Inscrits	Votes exprimés	Valeur relative
Bayonne	25	14	56,00%
Bellocq	127	63	49,61%
Orthez	145	85	58,62%
Osse	51	24	47,06%
Pau	57	23	40,35%
Salies	40	17	42,50%
Sauveterre		42	

Tableau 20 : Les élections consistoriales et presbytérales, 1871
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/70

Il semble que les fidèles se désintéressent progressivement des élections consistoriales et presbytérales, surtout dans le contexte politique complexe qu'est celui des années 1870-1871. Mais aussi exceptionnelles soient-elles, ces élections

¹ *Idem*, p. 26-33.

permettent la comparaison avec les suivantes, celles de 1874. Le 22 décembre 1873, un décret de l'État a promulgué, selon les vœux du synode général officieux, la promulgation de nouvelles conditions électorales. Celles-ci stipulent que les nouveaux électeurs doivent adhérer à une déclaration de principes religieux avant de pouvoir s'inscrire sur les registres électoraux. Quant aux anciens électeurs, ils doivent être informés des nouvelles conditions religieuses et demander leur radiation dans le cas où ils ne souscriraient pas à la déclaration de foi¹. Dans la majorité des Églises, ces nouvelles conditions semblent avoir provoqué une baisse notable du nombre d'inscrits sur les registres électoraux et il semble que les protestants n'adhèrent pas pleinement aux principes religieux édictés par les Églises réformées évangéliques. L'augmentation soudaine du nombre d'électeurs à Bellocq est davantage à imputer à la comptabilisation de ceux de Salles-Mongiscard, son annexe, où se déroule également des élections.

1874	Inscrits	Votes exprimés	Valeur relative
Bayonne	26	10	38,46%
Bellocq	159	134	84,28%
Orthez	126	85	67,46%
Osse	35	28	80,00%
Pau	40	31	77,50%
Salies	34	27	79,41%
Sauveterre	88	46	52,27%

Tableau 21 : Les élections presbytérales en 1874

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/70

Néanmoins, cette baisse du nombre d'inscrits provoque une plus forte mobilisation des électeurs ayant adhéré aux principes religieux. À Salies-de-Béarn, alors que seuls 6 électeurs ont fait le choix de ne pas se réinscrire, 10 personnes supplémentaires se rendent aux urnes. Mais d'une manière générale, la participation aux élections consistoriales et presbytérales demeure très faible jusqu'à la Séparation.

Malgré la restauration du suffrage universel masculin et l'absence de participation aux rôles des contributions directes, selon les souhaits des protestants, la composition socio-professionnelle du consistoire d'Orthez n'évolue guère et la fonction d'ancien reste le fait de notables.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/3, Circulaire ministérielle du 22 décembre 1873. Ni le consistoire d'Orthez, ni les conseils presbytéraux ne contestent cette décision ministérielle.

Professions	Nombre d'anciens
Artisans	5
Cultivateurs	7
Fonctionnaires, employés municipaux	10
Industriels, ingénieurs	7
Négociants, commerçants	17
Non renseignés	14
Professions libérales, militaires, rentiers	38
Total	98

Tableau 22 : Catégories socio-professionnelles des anciens du consistoire d'Orthez (1852-1905)

Source : AN F¹⁹ 10 283 ; ADPA, CEPB, 60J 50/69-71

Sur 98 hommes qui ont occupé les fonctions d'anciens du consistoire d'Orthez, près de 40 % exercent une profession libérale ou sont des propriétaires-rentiers (38,7 %). Les négociants, de par l'importance numérique des protestants d'Orthez, sont, quant à eux, légèrement mieux représentés qu'auparavant (17 %), tandis que près de 10 % des membres du consistoire d'Orthez sont des fonctionnaires, le plus souvent des juges. On est donc bien loin de la parfaite représentation de la communauté rurale qu'est la minorité protestante sud-aquaine.

Ce fait s'observe, dans une moindre mesure, dans les conseils presbytéraux. En raison du mode d'élection, la très grande majorité des membres du consistoire d'Orthez occupent également les fonctions de conseiller presbytéral. Cependant, si cette fonction reste, elle aussi, le fait de notables, la représentation des catégories socio-professionnelles diffère quelque peu.

Professions	Nombre de conseillers presbytéraux
Artisans	7
Cultivateurs	47
Employés	2
Fonctionnaires, employés municipaux	12
Inconnue	49
Industriels, ingénieurs	8
Négociants, commerçants	23
Professions libérales, militaires, rentiers	26
Total	174

Tableau 23 : Catégories socio-professionnelles des membres des conseils presbytéraux (1852-1905)

Source : AN F¹⁹ 10 283 ; ADPA, CEPB, 60J 50/69-71

En effet, sur 174 conseillers presbytéraux entre 1852 et 1905, seule la profession de 125 d'entre eux est connue. Les propriétaires-cultivateurs sont davantage représentés dans ces assemblées, puisqu'ils sont au nombre de 49, soit 28,1 % du nombre total de conseillers. Dans leur écrasante majorité, ils appartiennent aux conseils presbytéraux de Bellocq, de Sauveterre-de-Béarn et d'Osse-en-Aspe, où la plupart des habitants exercent des professions de la terre (41 sur 49). Viennent ensuite, les professions libérales et les rentiers (15 %), les négociants (13,2 %) et les fonctionnaires (6,9 %). Les artisans, pourtant nombreux parmi la population protestante, sont quant à eux faiblement représentés.

L'analyse des actes des différents consistoires démontrent une très forte augmentation du nombre de délibérations au sein de chacune des assemblées. En effet, au lieu de 287 actes entre 1802 et 1848, le consistoire d'Orthez en comptabilise 1937 pour la période 1852-1905 (*voir annexe n° 31*). L'organisation des Églises et la vie administrative restent ses principales prérogatives (762 actes). D'un point de vue local, outre les élections triennales, l'assemblée est également chargée de vérifier les comptes des Églises réformées chaque année. C'est également à cette échelle que les relations se nouent entre Églises réformées en vue de l'organisation de synodes généraux. Les relations extérieures avec les autorités publiques, les nominations officielles (sur avis des conseils presbytéraux) des pasteurs et la gestion des demandes de secours pour les temples sont toujours au cœur des discussions de l'assemblée consistoriale.

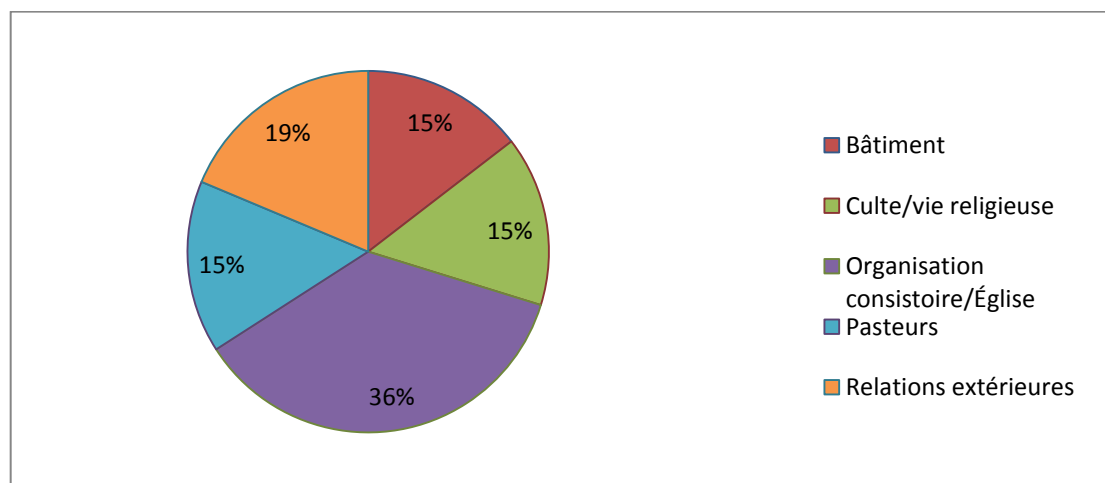


Figure 19 : Les actes du consistoire d'Orthez (1852-1905)
 Source : ADPA, CEPB, 60J 50/69-71

Il convient également de souligner l'augmentation du nombre d'actes relatifs au culte et à la vie religieuse (321). Plus qu'une volonté de contrôle d'une assemblée supérieure sur la vie des Églises locales, ce qui transparaît à travers cet accroissement, c'est la volonté des différentes Églises de nouer davantage de liens : celles-ci multiplient les initiatives pour uniformiser leur culte comme l'instauration de rapports d'Églises en 1861 (*voir chapitre 4*). Par ailleurs, la multiplication des œuvres protestantes dans la seconde moitié du XIX^e siècle nécessite une coopération entre Églises.

Le nombre d'actes inscrits sur le registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez est également en forte augmentation au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle (1785 délibérations). En revanche, à l'inverse du consistoire d'Orthez, le conseil presbytéral, après avoir connu une très intense activité sous le ministère du pasteur Jules Lourde-Rocheblave voit le nombre de ses délibérations ordinaires drastiquement baisser à la suite de la mort de celui-ci en 1864 (*voir annexe n° 32*). Les principales activités de cette assemblée demeurent, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la gestion du culte et des œuvres locales (698 actes). L'organisation des Églises réformées, notamment par le biais de l'analyse des comptes, occupent également grandement l'assemblée consistoriale. Par ailleurs, après n'avoir connu que trois ministères en l'espace de 60 ans, l'Église locale d'Orthez se retrouve confrontée à une plus grande instabilité ministérielle. Celle-ci la contraint de renouveler régulièrement ses pasteurs (206 actes).

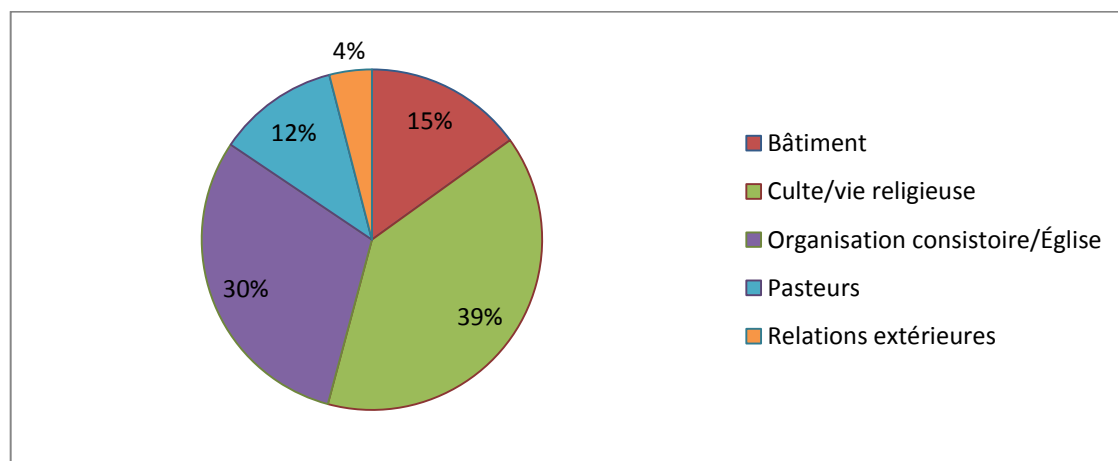


Figure 20 : Les actes du conseil presbytéral d'Orthez (1852-1893)
 Source : ADPA, CEPB, 60J 50/137-138

Malgré son statut de chef-lieu de l'Église consistoriale, de plus importante communauté protestante, l'Église réformée d'Orthez perd de sa centralité en raison de

ces changements successifs de pasteurs. Il suffit d'observer les noms des présidents successifs du consistoire d'Orthez pour s'en apercevoir :

Nom	Église	Mandat
Cadier Alphonse	Pau	1864-1888
De Félice Théodore	Orthez	1888-1890
Bourchenin Daniel	Sauveterre	1890-1894
Guex Henri	Bayonne	1894-1898
Bost Léon	Salies	1898-1905

Tableau 24: Les présidents du consistoire d'Orthez (1864-1905)
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/69-71

À la suite de la mort de Jules Lourde-Rocheblave, seul Théodore de Félice, l'un des rares pasteurs orthéziens dont le ministère excède, dans cette ville, dix années, exerce les fonctions de président du consistoire d'Orthez. Peut-être faut-il y voir également une manière de contrebalancer l'importance de la représentation orthézienne au sein des membres laïcs.

L'exemple d'Osse-en-Aspe est parlant à bien des égards d'un détachement progressif des réformés, des institutions telles que les conçoit l'État. À première vue, il semblerait que l'organisation du conseil presbytéral et des Églises soit la principale tâche de l'assemblée (*voir annexe n° 33*).

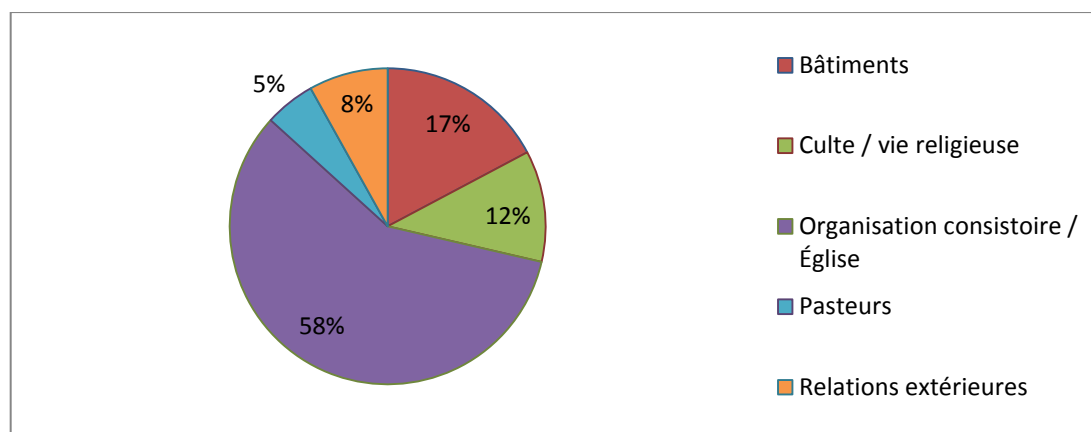


Figure 21 : Les actes du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe (1855-1905)
Source : ADPA, CEPB, 60J 612/11 et 103

Son rôle serait donc principalement administratif. Mais la réalité est toute autre : déjà en 1853, au lendemain des premières élections presbytérales, le pasteur Nicolas Gerber installe avec solennité les nouveaux élus. Inscrivant les fonctions

presbytérales dans la lignée de celles des anciens et des diacres des anciennes Églises, il rappelle le devoir d'exhortation des fidèles qu'est celui des membres du conseil presbytéral¹. Par la suite, en 1888, sous le ministère d'Alfred Cadier, las d'attendre de retrouver officiellement l'ensemble de ses prérogatives, le conseil presbytéral fonde une assemblée officieuse, qui est en charge de la véritable administration de l'Église et qui prend le nom de « diaconat » (*voir chapitre 6*)².

Cette distanciation vis-à-vis des cadres imposés par l'État est d'autant plus visible lorsque l'on se tourne vers les revendications nationales des Églises réformées sud-aquitaines. Acquisées aux principes évangéliques, celles-ci marginalisent les libéraux en leur sein et cherchent à restaurer les institutions des anciennes Églises.

Une Église consistoriale, gardienne des thèses évangéliques

À partir de l'affaire Félix Pécaut, le consistoire d'Orthez souhaite obtenir des garanties quant aux positions doctrinales défendues par les candidats à la chaire. Pour ce faire, l'assemblée consistoriale se dote progressivement d'un règlement incluant une profession de foi.

Cette volonté se manifeste pour la première fois, en septembre 1852, à l'occasion de la consécration de Charles-Louis Frossard, fils du pasteur de Bagnères-de-Bigorre. Avant d'autoriser cette cérémonie dans son ressort, le consistoire vérifie que le récipiendaire, qui a déjà réalisé une suffragance à Salies-de-Béarn, adhère à ses opinions doctrinales³. Cette mesure devient systématique à partir de ce moment quant à la nomination des pasteurs : toute candidature doit contenir une profession de foi écrite par l'impétrant. Cette procédure reste néanmoins officieuse et ne fait pas l'objet d'une délibération du consistoire jusqu'en 1860. Le 18 octobre de cette année-là, le pasteur Joseph Nogaret propose, « dans l'intérêt du maintien des saines doctrines évangéliques », que le consistoire adopte une profession de foi « renfermant les principes fondamentaux et qui serait proposée à la signature de tout pasteur aspirant à exercer son ministère dans la Consistoriale »⁴. Cette proposition est débattue au cours d'une séance spéciale, le 25 avril 1860. Si la proposition de Joseph Nogaret fait

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/103, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 20/01/1853.

² ADPA, CEPB, 60J 612/63, registre du diaconat d'Osse-en-Aspe, 1888-1905.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 23/09/1852.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/70, séance du 18/10/1860.

presque l'unanimité dans le principe de la défense des doctrines évangéliques¹, le président du consistoire et Émilien Frossard objecte que les Églises réformées de France possèdent déjà une confession de foi et que seul un synode national pourrait légitimement modifier son contenu. Alphonse Cadier prend, par ailleurs, pour exemple le consistoire du Mas-d'Azil, qui s'est vu interdire cette pratique par le ministère des Cultes. Au terme de la discussion, considérant que « le consistoire est dans l'usage depuis assez longtemps déjà d'exiger un exposé de principes de la part des candidats aux places vacantes », la proposition de Joseph Nogaret est repoussée².

L'étape suivante de ce processus se déroule en 1862. À cette époque, le pasteur Joseph Carrive qui exerce son ministère à Bellocq depuis 1830 est âgé et souhaite être suppléé dans ses fonctions par son gendre, Jean-Égiste Privat. Or, depuis l'arrêté ministériel du 20 mai 1853, la nomination des suffragants doit être agréée par le consistoire d'Orthez. Examinant la déclaration de principes du candidat, les différents membres du consistoire estiment que celui-ci ne présente pas de garanties suffisantes quant à ses opinions doctrinales et lui demandent de plus amples informations³. Jean-Égiste Privat refuse de se soumettre à la rédaction d'une profession de foi et « répudie toute formule dogmatique que l'on voudrait mettre à la place de l'Évangile ». Se rendant au vœu de douze fidèles qui réclament « un suffragant fermement attaché aux doctrines évangéliques », le consistoire, après une longue discussion opposant Auguste Mourgues aux autres membres de l'assemblée, écarte définitivement la candidature du pasteur Privat à 14 voix contre 3 et 2 abstentions⁴.

L'année suivante, lorsque l'ancien Victor Carresse propose l'adoption d'un règlement visant à encadrer par le consistoire, les droits respectifs des pasteurs et des conseils presbytéraux quant à la cession de la chaire à un prédicateur extérieur, ce n'est non pas le principe de contrôle que remet en question l'assemblée consistoriale mais le fait d'intervenir dans les relations supposées de confiance que les pasteurs

¹ Un seul ancien et un pasteur s'opposent purement et simplement à l'adoption d'une profession de foi. Le premier craint que cette profession de foi ne soit rendue obligatoire dans le futur aux anciens et « en son âme et conscience » ne peut souscrire à cette proposition. Le pasteur Jean-Auguste Mourgues combat l'ordre du jour « par cette considération que c'est une fiction de prétendre que notre Église a une confession de foi et que nous [les Églises réformées] sommes placés sous l'autorité de cet antique symbole ».

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, séance du 25/04/1861.

³ *Idem*, séance du 9/10/1862.

⁴ *Id.*, séance du 27/11/1862.

sont censés établir avec leur conseil presbytéral¹. C'est enfin, en 1871, que l'on apprend par le biais d'une copie de la profession de foi d'Auguste Bohin, l'existence d'articles, officieux, auquel un candidat à une chaire béarnaise doit se soumettre : si les opinions religieuses du futur pasteur venaient à évoluer, celui-ci s'engage à quitter son Église et à ne pas chercher à les diffuser dans le ressort de l'Église consistoriale². Cette mention est, par la suite, systématiquement inscrite dans toutes les professions de foi des pasteurs. Plus encore, après la tenue du synode général officiel de 1872, chaque pasteur de la consistoriale doit exprimer publiquement son adhésion à la confession de foi adoptée par l'assemblée synodale.

De ce fait, la majorité des pasteurs de la Consistoriale adhèrent, dès la fin des années 1850, aux doctrines évangéliques (*voir annexes n° 20-22*). Le recrutement des pasteurs s'effectuant selon des règles précises, le consistoire préfère recruter des candidats dont il est certain de l'orientation évangélique. Aussi, plutôt que de procéder uniquement sur la base d'une déclaration de foi ou de lettres de recommandation, l'assemblée se fie aux avis des pasteurs déjà en poste dans la Consistoriale ou en ayant fait partie à un moment de leur carrière. Cela est prouvé notamment par l'analyse de réseau, dont la méthodologie est identique à celle indiquée au chapitre 2. Celle-ci révèle que sur 56 pasteurs exerçant leur ministère au sein des Églises réformées sud-aquitaines, en tant que titulaire ou suffragant, seul sept sont inconnus des membres du consistoire avant la date de leur nomination : il s'agit d'Auguste Carpentier (R) qui occupe la place de suffragant d'Alphonse Cadier à Pau entre 1891 et 1896 et qui ne devient jamais pasteur titulaire dans la Consistoriale d'Orthez. Trois autres, Louis Jourdan (AN), Alfred Huraut (AL) et Eugène Guilliny (AK) sont nommés pasteurs-auxiliaires de Mont-de-Marsan, tandis qu'Alphonse Christoflau (T), Maurice Constançon (V) et François Morel (AZ) occupent successivement la place de pasteur-auxiliaire de Baigts-de-Béarn. C'est à ce titre qu'ils siègent avec voix consultative aux séances du consistoire d'Orthez et de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, à la différence d'Auguste Carpentier, et qu'ils participent à la nomination d'autres pasteurs. Il importe de noter également que les dynasties pastorales se renforcent : Joseph Nogaret (BD) marche

¹ *Id.*, séance du 16/07/1863.

² *Id.*, profession de foi d'Auguste Bohin, 15/06/1871.

dans les pas de son père, Pierre (BE), en devenant pasteur de Bayonne de 1850 à 1890 ; celle des Mourgues perdure jusqu'en 1867, date laquelle Jean-Auguste Mourgues (BB) donne sa démission. D'autres familles s'implantent durablement en Béarn au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle : les Bost, tout d'abord, sont représentés par trois pasteurs : Samuel (J), fils d'Ami Bost qui a longtemps séjourné à Pau ; son propre fils, Léon (H), mais aussi son neveu, John-David (G). Celui-ci est également un allié des Cadier¹, une autre dynastie pastorale béarnaise qui influence durablement le devenir du protestantisme régional : Alphonse Cadier (O), pasteur de Pau de 1858 à 1899 et président du consistoire d'Orthez de 1864 à 1890, son fils Alfred (N), pasteur d'Osse-en-Aspe de 1871 à 1905, qui est remplacé par son propre fils, Albert (M). Les Frossard sont également fortement représentés par Émilien (AC), le pasteur de Bagnères-de-Bigorre, qui est suppléé dans ses fonctions par son gendre, Daniel Blanc (C), mais aussi par son fils, Charles-Louis (AB). Ce dernier recommande son gendre à la chaire de Sauveterre-de-Béarn, Daniel Bourchenin (K), un descendant de Daniel Encontre, professeur de théologie à la Faculté de Montauban². La parfaite connaissance des doctrines des membres de leur famille permet ainsi au consistoire de garantir l'orientation évangélique de ses pasteurs.

Pour autant, les parcours de ces derniers ne sont pas exempts de doutes et de remises en cause, comme le prouve par exemple la correspondance du pasteur Joseph Nogaret. En 1830, alors qu'il songe à intégrer la Faculté de théologie de Montauban mais qu'il doute de la sincérité de ses sentiments, Joseph Nogaret se tourne vers son ami d'enfance, Eugène Casalis, qui vient d'intégrer quelques mois auparavant la Maison des Missions de Paris. Ce dernier, après lui avoir expliqué les fondements de sa vocation, le rassure :

Il me semble, cher Nogaret, que si tu désires te vouer au Seigneur pour sa seule gloire et pour le salut des âmes, tu peux te croire appelé, toutefois prie, réfléchis, c'est une affaire d'une importance immense et qui doit se passer entre l'homme et son Dieu seulement³.

Cependant, la santé chancelante de Joseph Nogaret le contraint à plusieurs reprises à interrompre ses études, si bien que lorsqu'il est consacré le 3 mai 1839 par

¹ Il est le frère d'Helen Bost, épouse d'Alfred Cadier.

² Daniel Bourchenin est le fils d'Olivier Bourchenin et de Suzanne Encontre, fille du professeur de théologie, Daniel Encontre.

³ BPF, ms 1686/39, lettre d'Eugène Casalis à Joseph Nogaret, 30/09/1830.

le consistoire d'Orléans¹, il n'est pas encore titulaire du baccalauréat de théologie qu'il n'obtient qu'en 1846². Durant son enfance et cette longue période d'étude, Joseph Nogaret côtoie des membres éminents du camp revivaliste qui se forme progressivement : Henri Pyt, Jacques Reclus, Émilien Frossard et Jules Lourde-Rocheblave qui ont exercé leurs fonctions pastorales en Béarn ; Ami Bost qui y séjourne régulièrement ; Adolphe Monod rencontré à Montauban... Ce dernier n'a de cesse à partir de 1837 d'encourager Joseph Nogaret à se faire consacrer malgré la mise entre parenthèse de ses études, et d'accepter une place de pasteur à Lyon³. Au gré de ces rencontres et alors que ses sentiments religieux se fortifient, Joseph Nogaret adhère progressivement aux idées du Réveil, au point que lorsqu'en 1889, les pasteurs de l'Église consistoriale d'Orthez le félicitent pour le jubilé de son ministère, ils l'associent à la « Sainte-Milice » :

Les noms chers au peuple chrétien de Pyt, de Reclus, d'Henriquet, de Grandpierre, de Jalaguiet, d'Adolphe Monod, de Bost, de Frossard, de Lourde-Rocheblave, de Casalis sont gravés dans votre souvenir. Joseph Nogaret fait partie de cette Sainte-Milice⁴.

Les pasteurs aux orientations libérales sont, quant à eux, marginalisés. Félix Pécaut, dont les positions libérales se sont affirmées au cours des années comme le prouve notamment la publication de son ouvrage *Le Christ et la Conscience* en 1859 dans lequel il remet, entre autres, en cause la divinité du Christ et provoque ainsi de vives réactions dans la sphère protestante, se retrouve isolé dans un Béarn acquis aux thèses évangéliques⁵. Des passages de sa correspondance adressés à Jules Steeg, un pasteur libéral lui aussi passé à une carrière politique, et publiés par Lucien Carrive, révèle son jugement parfois sévère à l'égard des pasteurs officiels et du consistoire d'Orthez, notamment lorsqu'il évoque le remplacement de Jules Lourde-Rocheblave, décédé prématurément en 1864 :

[...] Quant à vous Steeg, j'ai bien peur que vous ne soyez jamais l' élu du consistoire. Si vous aviez un autre larynx et une autre dogmatique, l'occasion serait belle pour vous présenter au Conclave. N'y songeons pas ; vous n'auriez

¹ BPF, ms 1686/5, certificat de consécration, 3/05/1839.

² BPF, ms 1686/4, certificat d'obtention du baccalauréat de théologie de Joseph Nogaret, 1846.

³ BPF, ms 1686/44, lettres d'Adolphe Monod à Joseph Nogaret, 1837-1856.

⁴ BPF, ms 1686/5, lettre d'Alphonse Cadier, pasteur de Pau, d'Alfred Cadier, pasteur d'Osse-en-Aspe, de Samuel Diény, de Théodore de Félice, ministres du culte à Orthez, de Léon Bost, pasteur de Salies-de-Béarn, de Daniel Bourchenin (Sauveterre-de-Béarn), et d'Auguste Bohin (Bellocq), 3/05/1889.

⁵ PÉCAUT Félix, *Le Christ et la conscience : lettres à un pasteur sur l'autorité de la Bible et celle de Jésus-Christ*, Paris, Cherbuliez, 1859, 439 p.

pas même les voix de vos bons parents [Pierre Paraige]. Ils ont fait en M. Lourde une grande perte, et que je ressens moi-même. À ne choisir des pasteurs que dans la moitié du clergé, et dans cette moitié, ils ne trouveront personne qui vaille pour l'esprit et même pour le caractère ce pauvre M. Lourde. Il est facile d'oublier ses erreurs lorsqu'on ne jouit plus de ses bonnes qualités [...]¹

Le gendre du pasteur Joseph Carrive, Jean-Égiste Privat, se trouve à nouveau au cœur d'un conflit l'opposant au pasteur Auguste Bohin en 1892-1893. Le conflit est révélé au consistoire d'Orthez à la suite d'un enterrement célébré à Salles-Mongiscard le 9 août 1892. Au cours de cette inhumation, durant laquelle officiait le pasteur officiel de Bellocq, Jean-Égiste Privat prend la parole sur les bords de la tombe avec l'autorisation de la famille. La prière qu'il prononce provoque une réaction d'Auguste Bohin et la discussion se finit par le départ de l'ancien pasteur². Saisi par des fidèles de Bellocq, le consistoire, sur les conclusions d'Henri Guex, pasteur de Bayonne, émet un nouveau règlement envoyé à chacun des pasteurs de la Consistoriale : ceux-ci sont invités à « ne pas laisser d'intervalle entre le culte et la bénédiction et à se retirer aussitôt après la bénédiction donnée, s'ils jugent que par leur présence, ils ne doivent pas avoir l'air d'approuver ce qui peut encore être dit par toute autre personne sur le bord d'une tombe » ; il invite également les pasteurs à faire preuve de la plus grande prudence et ne pas se « départir d'un esprit de paix »³. Jean-Égiste Privat n'est, en revanche, pas visé par la délibération : craignant qu'une telle décision provoque des remous au sein des Églises, l'assemblée consistoriale se déclare incompétente quant à un ancien pasteur qui ne dépend pas de son ressort⁴. Cette délibération ne convient pas, pour autant, au conseil presbytéral de Bellocq : réunis en séance le 25 juin 1893, les membres de cette assemblée rédigent une longue lettre au consistoire d'Orthez, qui renferme les détails des querelles qui opposent le pasteur Auguste Bohin et Jean-Égiste Privat. En 1867, le second s'était de nouveau présenté à la chaire de Bellocq, lorsque son beau-père avait donné sa démission. Mais refusant une nouvelle fois de souscrire aux thèses évangéliques, il en est de nouveau écarté. Après avoir exercé son ministère en divers lieux, Jean-Égiste Privat prend sa

¹ Lettre de Félix Pécaut à Jules Steeg, datée du 1/12/1864, publiée par CARRIVE Lucien, « Extraits de la correspondance de Félix Pécaut relatifs à Orthez », *BCEPB*, n° 24, 1998/2, p. 11.

² ADPA, CEPB, 60J 50/71, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 31/01/1893.

³ *Idem*, séance du 25/04/1893.

⁴ *Idem*, séance du 8/12/1892.

retraite à Salles-Mongiscard en 1887¹. Selon les dires du conseil, il semble qu'il ait proposé au pasteur Auguste Bohin de prêcher dans le temple de son village au profit des missions. Au courant des orientations libérales de l'ancien pasteur, Auguste Bohin refuse, craignant que quelques familles ne passent à l'Église évangélique libre en réaction à des prêches contraires à leurs convictions. Par ailleurs, la lettre du conseil rapporte que l'ancien pasteur libéral a perturbé, à plusieurs reprises, le culte dominical lors de la lecture du Symbole des Apôtres. Le conseil presbytéral réclame que le consistoire général reconnaisse l'existence des faits relatés et vote une motion de confiance à l'égard du pasteur Bohin². Rappelant son incompétence quant à Jean-Égiste Privat, l'assemblée orthézienne refuse, néanmoins, d'entendre la lecture de la lettre du conseil presbytéral³. Mais l'Église de Bellocq n'est pas la seule à être confrontée à la volonté de Jean-Égiste Privat d'occuper la chaire de son temple. Déjà en 1879, le conseil presbytéral d'Orthez lui avait accordé l'usage de son lieu de culte pour une conférence à la condition expresse que l'orateur ne fasse pas allusion à ses penchants libéraux et n'aborde pas de questions politiques :

Nous [les membres du conseil presbytéral d'Orthez] sommes convaincus que vous éviterez de froisser les convictions évangéliques qui nous sont chères et que vous vous abstenrez de discussions politiques qu'un pareil lieu ne comporte pas⁴.

Si l'Église consistoriale marginalise les libéraux, elle ne se montre pas totalement réfractaire au christianisme social qui tend à se développer, en France, à la fin du XIX^e siècle, sous la houlette de Tommy Fallot⁵, d'Elie Gounelle, de Wilfred Monod⁶ mais aussi de Charles Gide⁷¹. Le chantre de ce mouvement dans les Églises

¹ Il a notamment exercé son ministère à Lassalle dans le Gard (1859-1862), en Suisse où il est né en 1824. En 1873, il est nommé pasteur de l'Église d'Arvert, mais le consistoire de la Tremblade refuse cette nomination. De 1878 à 1887, il est pasteur de Cozes en Charente-Inférieure. Cf. DARRIGRAND Robert, « Un cimetière familial à Salles-Mongiscard », *BCEPB*, n° 44, 2008/2, p. 14-15.

² ADPA, CEPB 60J 370/9, registre du conseil presbytéral de Bellocq, 25/06/1893.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/71, séance du 7/07/1893.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 13/02/1879.

⁵ Tommy Fallot (1844-1904) est un pasteur protestant initiateur du christianisme social. C'est en côtoyant les ouvriers de la Vilette, où il officie pour le compte de la Mission Mac All qu'il élabore ses théories chrétiennes sociales. Il exerce également ses fonctions pastorales à Sainte-Croix puis à Aouste dans la Drôme.

⁶ Wilfred Monod (1867-1943) exerce à cette époque son ministère à Rouen ; il est l'une des figures-phares du christianisme social, avec Elie Gounelle (1865-1950) qui, à la suite de sa rencontre avec Tommy Fallot adhère au christianisme social dont il mettra en pratique les préceptes à Alès puis à Roubaix.

réformées sud-aquitaines est Jean Roth, nommé à d'Orthez en 1890 par le biais d'un échange de chaire². Une analyse rapide de ses prêches permet de comprendre ces nouvelles orientations doctrinales. Pour la période 1891-1905, 112 sermons ont été conservés.

Livres	Nombre de prédications
Ancien testament	6
Inconnu	5
Nouveau Testament	101
Total	112

Tableau 25 : Les citations bibliques dans les prêches de Jean Roth (1890-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 262/1 à 9

L'analyse des citations bibliques révèle, tout d'abord, la préférence de Jean Roth pour le Nouveau Testament. Sa prédication est essentiellement centrée sur la personne du Christ, dont les fidèles doivent suivre l'enseignement. Elle est engagée et se pare d'une dimension sociale, lorsqu'il rappelle à ses ouailles que la richesse ne leur sera d'aucun salut et qu'un « apôtre [...] voyait en l'amour des richesses, la racine de toutes sortes de maux »³, qu'il critique « les iniquités sociales »⁴, qu'il déplore la mort des plus démunis dans l'indifférence générale mais surtout le manque d'engagement de ses fidèles⁵. Ce que prône avant tout Jean Roth, c'est la « paix de Jésus » et la « fondation ici-bas et le développement du royaume des cieux », soit la notion centrale du christianisme social comme l'a affirmé Jean-Baubérot⁶. Il s'agit par une prédication centrée sur le Christ de réaffirmer l'importance du message messianique. Par ailleurs, ses sermons ne se départissent pas d'une dimension politique. En 1895, lorsque le pasteur prononce son homélie le 14 juillet, il ne peut s'empêcher de lui conférer une connotation politique :

Je ne puis oublier ni la date, ni la solennité de ce jour. Le 14 juillet est, en France, jour de fête nationale. À nous protestants de France, le devoir de nous

¹ BAUBÉROT Jean, *Le retour des Huguenots*, Paris/ Genève, Les éd. du Cerf/ Labor et Fides, 1985, p. 113-128.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, 16/09/1890. Son prédécesseur, Samuel Diény, prend sa place à Chatillon-sur-Loire, pour se rapprocher de sa famille.

³ ADPA, CEPB, 60J 262, sermon du 06/12/1891.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 262, sermon du 18/02/1900.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 262, sermon du 24/06/1900.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 262, sermon du 04/07/1897. Voir Baubérot Jean, *Un christianisme profane ?*, Paris, PUF, 1978, p. 244-268.

recueillir sous le regard de Dieu. Car de grands devoirs nous attendent qui nous doivent être sacrés. Nous t'aimons, ô France ; nous t'aimons comme le meilleurs de tes enfants, nous les descendants de ces huguenots qui ont fécondé ton sol de leur sang. Nous n'avons pas la vanité de croire et l'orgueil de dire que nous avons le monopole du patriotisme, mais nous avons la prétention justifiée et la légitime fierté de l'aimer d'un cœur pur et de te servir fidèlement. [...]

Il ne vous paraîtra donc pas étrange, mes frères, que nos pensées aient à elle, à notre mère commune, à notre chère France que nous voudrions si grande, si belle, si prospère.

Grande, ai-je dit, mais de quelle grandeur¹.

Et Jean Roth d'aborder la « grandeur matérielle », « la grandeur intellectuelle », avant de se concentrer sur la notion de « justice » et de clamer devant la bourgeoisie orthézienne une phrase révélatrice de son penchant socialiste :

Est-il juste qu'une classe de la société ait toutes les jouissances et l'autre toutes les charges ? [...] Est-il juste que les uns étouffent sous le poids de l'abondance alors que d'autres s'asphyxient pour ne pas souffrir davantage ?²

Quinze jours plus tard, le pasteur est contraint, face au scandale qu'a provoqué ce sermon de réaffirmer ses position et de proposer, du haut de la chaire, à l'Église de se séparer de lui s'il existe « une incompatibilité d'humeur »³. Il reste pasteur d'Orthez, mais sa vision politique devient plus modérée face aux réactions de l'Église.

Nombreux sont ceux qui, dans le sillon de Jean Roth, se montrent sensibles, à un degré divers, aux idées défendues par le mouvement chrétien-social. L'un des plus enthousiastes est Henri Guex, pasteur de Bayonne, qui dès le second numéro de *L'Avant-Garde*, dirigé par Jean Roth (voir chapitre 7), affiche son soutien au pasteur orthézien et au journal :

Vous voulez faire Jésus Roi, et cela me suffit non seulement pour applaudir, mais pour te dire : je suis avec vous⁴.

D'autres se réjouissent des propos et du but recherché sans pour autant approuver les méthodes adoptées pour diffuser le message chrétien-social. Ainsi, Daniel Bourchenin, pasteur de Sauveterre-de-Béarn, met en garde les rédacteurs de *L'Avant-Garde* contre toute dérive qui risquerait de mettre à mal l'exécution de leurs

¹ ADPA, CEPB, 60J 262, sermon du 14/07/1895.

² *Ibidem*.

³ ADPA, CEPB, 60J 262, sermon du 28/07/1895.

⁴ GUEX Henri, « correspondance », *L'Avant-Garde*, n° 2, 15/02/1899, p. 8.

desseins. Il leur conseille vivement d'éviter d'entrer dans les querelles ecclésiastiques et de continuer à « convier tous les chrétiens » en « surveillant étroitement les lettres ou les écrits de [leurs] collaborateurs, à ce point de vue spécial » de ne « pas trop mépriser ceux qui s'occupent ces sortes de questions »¹. Par ailleurs, en 1900, il signe dans *Le Protestant béarnais*, un compte-rendu du Congrès qui s'est tenu à Nîmes les 13, 14 et 15 mars de la même année, et dont le titre même, « La folie sociale et morale » est évocateur de l'évolution de son opinion personnelle :

[...] Folie sociale – et morale – qui es peut-être la sagesse d'En-haut, descendue sur la terre pour le salut des hommes, tu es démente pour les conservateurs de tout abus consacré par les siècles, tu es scandale pour tous les jouisseurs, qui sont légion depuis le commencement du monde, tu es désordre d'esprit pour tous les satisfaits, tu es sujet d'inquiétude pour tous les détenteurs de quelque privilège ; mais tu fais du bien, tu secoues, tu réveilles, et, en somme, il convient de te bénir, car tu es un stimulant pour toutes les bonnes volontés !

Est-ce à dire que j'applaudisse sans restriction à tout ce qu'ont proclamé les apôtres du néo-christianisme social ? Non sans doute ; je trouve que, s'ils ont presque toujours raison en théorie, ils dédaignent trop généralement, les transitions nécessaires, les délais requis d'ordinaire pour assurer le succès des réformes dans ce monde de péché. L'idéal les éblouit, s'il ne les aveugle pas. [...]²

Même sensibles au christianisme social, les pasteurs de la Consistoriale d'Orthez se montrent modérés dans leur défense de cette nouvelle doctrine. Aux ruptures qui risqueraient de rompre l'équilibre fragile sur lequel repose l'unité du protestantisme réformé, ils préfèrent des transitions plus lentes qui, selon eux, permettront davantage la diffusion du protestantisme et d'endiguer la sécularisation progressive de la société française. Cela leur apparaît d'autant plus nécessaire que la Séparation de l'Église et de l'État se profile.

Mais au-delà de l'échelle locale, l'orientation évangélique des Églises réformées sud-aquitaines se manifeste dans la constante demande du rétablissement du synode général des Églises réformées, et en cela l'Église consistoriale d'Orthez apparaît comme l'une des Églises réformées les plus attachées aux institutions des anciennes Églises.

¹ BOURCHENIN Daniel, *ibidem*.

² BOURCHENIN Daniel, « Folie sociale et morale », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n° 7, 7/04/1900.

Dès la promulgation du décret du 26 mars 1852, le consistoire d'Orthez, « s'il applaudit unanimement à la création du conseil central » regrette tout autant « l'absence des synodes provinciaux et du synode général »¹. Cette adhésion au conseil central n'est que temporaire, puisque dès le 3 mars 1853, l'assemblée consistoriale formule ses inquiétudes quant à ce conseil dans une lettre adressée au ministre. Trois conditions lui semblent nécessaires à l'acceptation de ce conseil par les Églises réformées : le respect de l'indépendance des Églises, la restauration du synode général et la nomination des membres du conseil par l'assemblée synodale². Il est, par ailleurs, fort probable que par la suite, l'Église consistoriale d'Orthez se démarque des autres Églises par la régularité de ses requêtes synodales : entre 1850 et 1867, ce ne sont pas moins de neuf demandes de rétablissement des institutions synodales qui sont adressées au ministère des Cultes³.

Cependant, il convient de signaler que ces réclamations ne sont pas le fait d'un consistoire isolé. En effet, l'action de l'assemblée consistoriale s'inscrit dans un mouvement plus vaste dont les acteurs multiplient les organisations et autres canaux à même d'exercer un moyen de pression suffisant sur le gouvernement. L'un d'eux est la *Correspondance Vaurigaud*, correspondance officieuse des pasteurs à tendance évangélique fondée par le pasteur éponyme de Nantes en 1861 et à laquelle participent plusieurs pasteurs de la Consistoriale, dont Jules Lourde-Rocheblave avant son décès en 1864, mais aussi et surtout, Émilien et Charles-Louis Frossard ainsi qu'Alphonse Cadier. Le premier est à l'origine d'un « tableau de regroupement consistorial » qui prend en compte divers critères géographiques et démographiques en vue de l'organisation d'un synode général officiel. Face aux lenteurs étatiques, Charles-Louis Frossard et Alphonse Cadier prennent, quant à eux, fait et cause pour l'organisation de synodes officiels⁴.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 23/09/1852.

² *Idem*, 3/03/1853.

³ *Idem* et 60J 50/70, 10/12/1850, 2/10/1851, 4/05/1852, 3/03/1853, 15/06/1856, 25/02/1860, 18/07/1863, 3/06/1866, 24/04/1867

⁴ *La Foi*, 15/10/1869, et *Correspondance Vaurigaud*, nov. 1869. Charles-Louis Frossard est dans les années 1860, le secrétaire, de l'Union évangélique des Conférences fraternelles, organe officieux créée dans le sillon de la *Correspondance Vaurigaud* pour permettre aux réformés évangéliques de s'organiser. Cependant, outre les divisions entre les réformés libéraux et les évangéliques, perdurent des dissensions au sein du camp évangéliques : certains restent fermement attachés au synode officiel, tandis que d'autres prônent l'organisation d'un synode officieux. Voir : HARISMENDY Patrick, *Le Parlement des Huguenots*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 293-294.

En 1872, l'organisation du synode général est l'occasion pour chacun des conseils presbytéraux d'émettre des vœux et ainsi de préciser leur orientation doctrinale. Globalement, toutes les Églises souhaitent l'affirmation des « grands faits chrétiens en se fondant sur l'Écriture », que la rédaction d'une nouvelle discipline rappelle l'existence de celle de La Rochelle et « renoue la chaîne qui relie [les protestants] au passé glorieux », qu'en l'absence d'une confession de foi une liturgie soit rendue obligatoire, et que soit maintenue provisoirement l'union avec l'État. Telles sont les conclusions générales du rapporteur missionné par le consistoire pour étudier les vœux. Cependant, dans le détail, les vues des Églises ne sont pas identiques. Sans pour autant pouvoir parler de dissonances, il importe d'insister sur le fait que bien que toutes les Églises de la Consistoriale se retrouvent dans les thèses évangéliques, cet ancrage varie selon les lieux. Sur des points cruciaux, tels que la confession de foi et la discipline, les Églises peinent à se mettre d'accord : certaines comme Sauveterre-de-Béarn considère une déclaration de principes suffisante et l'ancienne discipline « sans autorité », tandis que d'autres, telles que Bagnères-de-Bigorre, Pau et Orthez se prononcent pour une révision des deux textes normatifs qui ne nierait pas l'héritage des anciennes Églises. Au terme de cette discussion, deux délégués, l'un pasteur, l'autre laïque, sont nommés : Émilien Frossard et Henri Léorat, tous deux fervents défenseurs de la cause évangélique¹.

Le schisme entre réformés libéraux et évangéliques prononcé au lendemain du synode en raison de l'adoption d'une confession de foi, les Églises réformées sud-aquitaines continuent de réclamer l'organisation d'un nouveau synode officiel afin de maintenir une unité entre les deux camps et recherche, au moins un temps, le compromis². Cette convocation leur paraît d'autant plus indispensable que l'un de ses pasteurs, Charles-Gustave Cambon est accusé par l'un de ses fidèles d'avoir eu des relations intimes avec une jeune catéchumène. Le 18 mai 1874, le pasteur et président du conseil presbytéral d'Orthez, Charles Gustave Cambon présente, par le biais de son collègue, Théodore de Félice, sa démission. Les termes de la lettre sont imprécis : tout juste précise-t-il que sa démarche résulte « de longues hésitations » et qu'il croit avoir « le devoir » de se retirer³. Ce n'est que quelques mois plus tard que le consistoire

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/70, rapport de la commission chargée d'étudier les vœux des conseils presbytéraux en vue de la tenue du synode général, 6/03/1872.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, séances du 7/08/1873, 29/06/1876, 22/08/1876, 2/03/1878.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 18/04/1874.

d'Orthez est saisi de cette affaire qui, malgré les réfutations de l'ancien pasteur d'Orthez, choque l'opinion publique en raison de la grossesse de la jeune fille¹. Mais plus encore que la question des mœurs de ce pasteur, c'est la gestion de cette affaire par le consistoire et par le ministère des Cultes qui nous semble pertinente. Le 1^{er} décembre 1874, une commission est nommée par le consistoire pour s'enquérir des faits et instruire cette affaire. Son rapport, présenté le 19 janvier 1875, conclut à la nécessité de déposer Charles-Gustave Chambon de ses fonctions pastorales, quand bien même il ne chercherait pas à les exercer ailleurs. Il reste que se pose la question de la compétence du consistoire. Dans le cadre de cette affaire, l'assemblée consistoriale, rappelant les termes de la loi organique qui attribue au consistoire le maintien de la discipline (art. 20), y répond affirmativement et délibère la déposition du pasteur². Cependant, Charles-Gustave Cambon, non informé du déroulement de la procédure, fait appel de la décision, qui entache son honneur, auprès du ministère des Cultes. Le 30 août 1875, l'annulation de la décision du consistoire par le gouvernement place celui-ci devant les contradictions de sa politique en matière de synode général. En effet, outre le fait qu'il considère que le consistoire d'Orthez a bafoué les droits les plus élémentaires de Charles-Gustave Cambon en ne le tenant pas informé de sa déposition, le ministère reproche à l'assemblée d'avoir outrepassé ses compétences :

[...] Il [le consistoire d'Orthez] a cru pouvoir déclarer M. Cambon déposé de sa charge ecclésiastique, en général, et ce serait là une peine qui dépasse la compétence du consistoire, puisque les effets s'en étendraient au-delà de sa circonscription. Dans l'espèce, le consistoire d'Orthez avait seulement qualité pour recevoir la plainte et pour en saisir qui de droit. Mais il n'avait pas qualité pour rendre lui-même une sentence que le synode général aurait eu seul le droit de prononcer. Je sais combien le consistoire d'Orthez respecte les institutions synodales et leur est attaché ; je suis bien loin d'incriminer ses intentions, mais il a commis involontairement une véritable usurpation de pouvoirs à laquelle je ne pouvais fermer les yeux³.

Il va sans dire que cette prise de position du ministère en faveur de Gustave Cambon provoque l'étonnement et irrite le consistoire, qui y voit une intrusion de

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre du consistoire d'Orthez, 1/12/1874.

² Idem, séance du 19/01/1875. Les détails du rapport de cette commission ne nous sont pas connus. Toutes les pièces détenues par l'archiviste du consistoire ont été brûlées sur son ordre le 27/04/1897 (voir 60 J 50/71).

³ AN F¹⁹ 10444, plainte contre le pasteur Cambon pour fait d'immoralité, annulation de la délibération du consistoire d'Orthez par le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, 30/08/1875.

l'État dans des affaires ecclésiastiques. L'assemblée réaffirme par ailleurs, sa compétence et ne se lasse pas de voir le ministère évoquer le synode général, dont il tarde à autoriser la nouvelle convocation¹. En effet, depuis la promulgation par l'État, le 22 décembre 1873, des conditions électorales adoptées au cours de la seconde session du synode en novembre 1873, celui-ci peine à agir en tant qu'agent modérateur au sein des conflits réformés, surtout que cette querelle est davantage doctrinale qu'administrative. Afin de ne plus être pris à parti dans des affaires internes aux Églises réformées, l'État se détourne progressivement, à partir de 1874, du régime synodal².

Ressentant l'ambiguïté des positions gouvernementales et las d'attendre la restauration pleine et entière du régime synodal, les réformés évangéliques entreprennent, de nouveau, l'organisation de synodes officiels. En février 1879, cette proposition est soumise au consistoire d'Orthez. Cette assemblée peine alors à se prononcer de manière unanime en raison de la diversité des opinions de ses membres : Émilien Frossard est farouchement opposé à ce type d'organisation qui nie l'autorité du synode national officiel ; Daniel Coussirat, pasteur d'Orthez défend, quant à lui, le principe de « liberté ». À ses yeux, les Églises doivent être libres de s'assembler mais, pour autant, il ne cautionne pas l'existence d'un synode officiel qui ne représenterait qu'une partie des Églises réformées. Plus que le principe d'une assemblée générale, c'est le détournement du synode traditionnel qui inquiète les membres du consistoire. Aussi, au terme d'une vive discussion, ils se contentent de réclamer, dans un premier temps, la tenue d'un synode officiel³. La séance suivante, après l'écoute d'un rapport rédigé par Théodore de Félice, pasteur d'Orthez, la participation de l'Église consistoriale au synode officiel est adoptée à l'unanimité⁴.

Des délégués sont ainsi envoyés par les Églises au synode de Toulouse, le 10 et le 11 juin 1879. L'Église consistoriale d'Orthez est très largement représentée dans les instances de l'assemblée provinciale : Émilien Frossard, qui a choisi de « suivre le mouvement », est élu président, Louis Sers du conseil presbytéral de Pau assure les fonctions de vice-président, tandis qu'Alfred Cadier occupent celles de secrétaire⁵. Si

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/70, séance du 30 août 1875.

² ENCREVÉ André, *L'expérience et la foi...*, p. 33.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/70, séance du 4/02/1879.

⁴ *Idem*, séance du 25/03/1879. Émilien Frossard s'est fait excusé et est absent.

⁵ *Id.*, séance du 30/11/1879.

la marche synodale officieuse semble lancée, les avis divergent encore sur les compétences de ces assemblées. Deux camps s'opposent à Orthez : ceux qui, comme Émilien Frossard, prônent toujours l'unité des Églises réformées et souhaitent que le synode fasse preuve de prudence et ceux qui, comme Louis Sers, un ancien, estiment que le synode général officieux est « l'expression de l'autorité dans l'Église », attendu que même s'il avait été officiel, aucune Église supplémentaire n'aurait accepté d'y participer¹.

Toujours rattachée à la IX^e circonscription du synode, les Églises locales béarnaises accueillent à plusieurs reprises, les réunions de cette institution : Orthez (1880), Orthez et Pau (1883), Salies-de-Béarn (1893), Orthez (1897). Mais c'est surtout par l'engagement de ses membres en faveur de ce système que rayonne l'action évangélique des Églises réformées sud-aquitaines, à commencer par Charles-Louis Frossard, qui occupe les fonctions d'archivistes du synode général officieux. Il n'est pas surprenant non plus de voir paraître d'anciens pasteurs de la Consistoriale au sein de la Commission synodale officieuse ou au bureau des synodes généraux. Par exemple, au synode de Sedan (1896), Armand Dupin-de-Saint-André, ancien pasteur de Sauveterre-de-Béarn devenu celui de Tours, est modérateur-adjoint (il est aussi président de la Commission permanente du synode) tandis que John-David Bost, lui aussi ancien de pasteur de Sauveterre devenu celui de Salles, occupe les fonctions de secrétaire².

Outre ces tâches administratives, Charles-Louis Frossard affirme sa défense des thèses évangéliques en participant activement à la revalorisation des textes normatifs . En 1893, il prépare, en effet, avec Henri Guex, pasteur de Bayonne, un *Projet de discipline ecclésiastique*³. Le pasteur auxiliaire de Bagnères-de-Bigorre n'envisage pas ce texte comme « une collection de petits règlements perpétuellement modifiable, ni un rappel de vœux ou de compliments, mais comme un organisme simple et fort de principes clairs et précis »⁴. Ce *Projet*, qui se veut une révision de l'ancienne discipline, est découpé en 14 chapitres. Reprenant les grandes structures de cet ancien texte, celui de Charles- Louis Frossard se veut davantage centralisateur et

¹ *Id.*, séance du 13/11/1879.

² *Actes et décisions du synode général officieux tenu à Sedan du 2 au 11 juin 1896*, Paris, Imprimerie Guy veuve fils, 1896.

³ FROSSARD Charles-Louis, GUEX Henri, *Discipline ecclésiastique : projet présenté au synode des Pyrénées*, Bayonne, Imprimerie Lamoignon, 1893, 49 p.

⁴ *Idem*, p. I-VII.

clérical. Il offre ainsi la possibilité aux pasteurs « de désigner *officieusement*, sous le regard de Dieu, ceux qui, par leur moralité, leur piété et leur attachement à nos institutions ecclésiastiques, leur sembleront dignes d'être élus » (ch. 3 art. 1). Le consistoire est, quant à lui, assimilé à l'ancien colloque. Ainsi légitimée, cette institution s'insère dans l'organisation presbytéro-synodale des Églises réformées, dont l'organe central est le synode général (ch. 6 art. 6). Dans les règlements particuliers, Charles-Louis Frossard aborde la question des compétences disciplinaires des assemblées. Bien conscient que la société du XIX^e siècle ne permet pas un encadrement moral identique à celui des anciennes Églises, il rappelle dans l'art. 4 que « les fidèles doivent se souvenir que l'usure, le luxe exagéré ou l'inconvenance des habits, les danses, les spectacles, le jeu, dans ce qu'ils sont contraires à la morale et à la bienséance, et, en général, toute espèce de dissolution dans la conduite sont condamnés par la parole de Dieu et par la discipline ecclésiastique, et doivent l'être d'autant plus par la conscience, que la liberté individuelle est devenue plus grande » (Règlements particuliers, art. 4).

Généralement, les décisions prises en synode ne sont pas contestées par les Églises locales sud-aquitaines, qui apprécient ce retour au système presbytéro-synodal, bien qu'il soit officieux. Pour autant, elles ne sauraient abandonner leurs pouvoirs au profit d'une organisation trop centralisatrice. C'est ce qui s'observe en 1890-1891, lorsqu'une nouvelle liturgie est adoptée lors du synode général officieux du Vigan¹. Le 27 janvier 1891, à la demande du conseil presbytéral de Sauveterre-de-Béarn, Daniel Bourchenin s'insurge contre ce qu'il considère comme un commandement et non une consultation. Charles-Louis Frossard, alors présent à la séance, lui rétorque que le débat est prématuré, puisque ni le consistoire d'Orthez, ni les autres n'ont été saisis de cette question². Lorsque l'adoption de cette liturgie est votée au cours du synode général officieux de La Rochelle en 1894, le consistoire est saisi par l'un de ses anciens, Georges Veisaz, qui souhaite que la nouvelle liturgie soit adoptée, à une date commune, dans l'ensemble de la Consistoriale. À neuf voix contre une, l'assemblée consistoriale estime qu'elle n'a pas la qualité pour recommander aux Églises locales le choix d'une liturgie. Cette décision repose à la fois sur la volonté du consistoire de ne pas favoriser « le mélange de l'officiel et de l'officieux », par

¹ *Actes et décisions du synode général officieux tenu à Sedan du 2 au 11 juillet 1890*, Paris, G. Gounouilh, 1891, 333 p.

² ADPA, CEPB, 60J 50/71, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 27/01/1891.

« respect pour ledit synode dont l'autorité lui paraît moralement supérieure à la sienne », mais aussi sur le fait que toutes les Églises locales lui semble disposées à adopter la nouvelle liturgie synodale. Cependant, les conseils presbytéraux souhaitent pouvoir adapter l'introduction de celle-ci aux spécificités de chacune des Églises et ainsi ne pas risquer de favoriser la dissidence par un changement trop brusque¹.

Cet équilibre fragile sur lequel reposent les institutions réformées, jonglant entre l'officiel et l'officieux, le local et le national, est par la suite bouleversé par la perspective de la Séparation des Églises et de l'État.

*

* *

La diffusion du mouvement du Réveil en Béarn a pour conséquence le morcellement du protestantisme local. Il conduit à l'organisation précoce d'une Église évangélique indépendante, dirigée par Jacques Reclus, dont le centre est Baigts-Castétarbe. Par la suite, le contexte national encourage les protestants palois à se séparer des Églises réformées et à former eux aussi une Église disciplinée qui repose sur une structure congrégationaliste et où la profession de foi individuelle a un caractère obligatoire.

Au moment même de leur fondation ou quelques années après, l'existence de ces Églises se trouve contestée par le développement des Assemblées des Frères, grâce au prosélytisme très actif de John-Nelson Darby et d'agents, tels que Louis Barbey, Pierre Schlumberger ou encore André Moureton. Les doutes des pasteurs des Églises évangéliques indépendantes, voire leur adhésion définitive à ces doctrines, n'ont pas peu joué un rôle dans l'implantation durable du darbyisme en Béarn.

Face à cette poussée évangélique et darbyste, les Églises réformées adoptent elles aussi une posture orthodoxe, avec d'autant plus d'insistance que se manifestent en son sein des doctrines ultralibérales. Les pasteurs et les anciens prônant le libéralisme sont écartés, marginalisés afin limiter la diffusion de ce mouvement dans le Sud aquitain. Les principes évangéliques de l'Église consistoriale d'Orthez sont également visibles par son détachement progressif du cadre concordataire et par le

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/71, séances du 27/05/1894 et du 26/06/1894.

rôle que jouent ses représentants au sein des institutions officielles sous la Troisième République, une place sans commune mesure avec celle que devrait être celle d'une Église essentiellement rurale et isolée. Au contraire, l'éloignement géographique et la concurrence à laquelle les Églises réformées sont soumises les ont encouragées à s'engager toujours un peu plus dans cette voie.

CHAPITRE 4

SCHISMES, INDIFFÉRENCE, PRATIQUE :

LES EFFORTS DE RÉGULATION DU PLURALISME PROTESTANT DANS LE SUD AQUITAIN

Affirmée par le biais de principes divers, la pluralité protestante ne saurait pour autant se réduire à des questions doctrinales et institutionnelles. En effet, au-delà des schismes et des séparations, se pose celle de la diffusion de la dissidence dans le Sud aquitain. Pour comprendre la fragmentation durable du protestantisme dans cette région, il convient de délaissé un temps les institutions pour s'intéresser aux individus qui constituent la base des assemblées et de tenter de comprendre les circonstances et les modalités d'adhésion et d'acceptation de cette pluralité. Dans ce cadre, les pratiques religieuses, influencées par les divisions structurelles mais aussi par un environnement majoritairement catholique, revêtent un enjeu de taille, car la situation minoritaire du protestantisme sud-aquitain contraint les Églises à redoubler d'efforts pour maîtriser un émiettement qui pourrait nuire à l'existence même de cette minorité confessionnelle.

Restaurer une unité, parfois superficielle, parfois bien réelle, induit un dépassement des antagonismes, qui mène à l'établissement de relations entre les Églises protestantes sud-aquitaines, ou du moins à la reconnaissance, non sans regret, de l'existence de plusieurs dénominations. Autrement dit, le pluralisme est l'une des questions centrales auxquelles sont confrontées les Églises protestantes. Soumises non seulement à une concurrence externe, celle de l'Église catholique qui exerce localement une influence quasi-hégémonique comme en témoigne l'importance de pratique étudiée par les historiens du catholicisme¹, mais soumises aussi aux

¹ TAUZIA Pierre, Aspects du Ralliement dans les Basses-Pyrénées de 1890 à 1914, thèse de 3^e cycle, Bordeaux III, 1975, p. 1-11 ; CHOLVY Gérard (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple*

comportements religieux des protestants eux-mêmes sensibles à la sécularisation progressive de la société, les dénominations protestantes évoluent dans un cadre mouvant au sein duquel chacune doit s'affirmer, en maintenant au moins un semblant de cohésion.

Les modalités de diffusion des mouvements protestants minoritaires

Dénominations, répartition numérique et géographique

D'une manière générale, la question des effectifs ne préoccupe guère les Églises jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. À partir de la fin des années 1850, soucieuse de connaître la répartition des protestants, non seulement pour se justifier de ses requêtes auprès de l'État, mais aussi de limiter les schismes, l'Église consistoriale entreprend, à intervalles réguliers, la réalisation de recensements nominatifs dans lesquels est spécifié l'affiliation des individus à telle ou telle Église¹. Bien que ces dénombrements nominatifs aient été réalisés dans l'ensemble des sections sur la demande du consistoire d'Orthez, la conservation lacunaire de ces documents ne permet pas une étude synchronique. Aussi, une analyse de la répartition par section de l'Église consistoriale a été préférée à une analyse globale. Toutefois, quelques remarques préalables sur les modes de comptabilisation des protestants s'imposent. Se limitant généralement au recensement des populations protestantes francophones ou qui assistent à l'un des cultes célébrés en français, les conseillers presbytéraux et les pasteurs répartissent les protestants en quatre catégories : les réformés, les libristes, les darbystes et les non-classés. Plus rarement, les luthériens et les anglicans apparaissent aussi². En agissant ainsi, les recenseurs ne tiennent pas compte de la définition restrictive du terme « membre » des Églises de professants. Pour cette raison, les données émanant des conseils presbytéraux sont très largement supérieures à celles indiquées par les Églises évangéliques indépendantes dans les rapports

français (XIXe-Xxe siècles), Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques/ Éditions de l'EHESS/Éditions du CNRS, 1992, p. 151-168. Ces études insistent sur l'importance de la pratique régulière dans les trois départements étudiés dans le cadre de cette thèse. Néanmoins, dans les Basses-Pyrénées, à partir des enquêtes diocésaines de 1848 et 1909, elles établissent que celle-ci est moins soutenue en Béarn que dans le Pays basque.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensements des populations protestantes effectués par les pasteurs des Églises réformées de la Consistoriale d'Orthez.

² Ils sont comptabilisés dans le recensement de la section de Bayonne réalisé en 1861.

qu'elles adressent à l'Union des Églises évangéliques de France. Ainsi, pour coller au mieux à la réalité de ces dernières lorsque les archives le permettent, il convient de répartir, selon la méthode employée par Sébastien Fath dans son étude sur les baptistes, les affiliés à ces Églises en cercles : le premier correspond aux membres officiels, ceux qui ont fait leur profession de foi et qui sont indiqués dans les registres des Églises évangéliques, et le second, aux sympathisants qui ne peuvent ou ne veulent intégrer pleinement ces Églises. Ce dernier groupe peut être reconstitué en comparant les listes établies par les réformés et les registres de membres. Un troisième cercle devrait également être signalé, celui des « assistants occasionnels », mais les données en notre possession ne nous permettent pas d'en apprécier les contours¹. Aussi, ceux-ci sont, soit incorporés, par les recenseurs, à leur Église principale, soit assimilés aux sympathisants ou aux « non-classés » quand une préférence n'a pu être déterminée. Cette dernière catégorie regroupe généralement l'ensemble des protestants qui assistent indifféremment à l'un ou à l'autre culte, voire préfèrent se rendre au culte écossais ou anglican durant les situations de conflits.

L'analyse de ces recensements met en évidence une diversité de situation, même si certains recoupements peuvent être effectués. Dans trois sections de l'Église consistoriale (Pau, Orthez, Sauveterre-de-Béarn), deux types d'espaces peuvent être distingués : les espaces urbains ou les chefs-lieux de section le cas échéant, et les espaces ruraux, où les protestants sont disséminés. Dans les premiers, les Églises réformées, grâce à la présence permanente de leurs pasteurs, des membres du consistoire et le développement d'œuvres parviennent à maintenir leurs positions après un temps de crise. À Pau, un premier recensement est effectué en 1857 par Charles-Louis Frossard à la demande du Consistoire d'Orthez. Ce dernier souhaite nommer un pasteur dans cette ville afin de répondre aux besoins des protestants restés fidèles à l'Église réformée et de contenir les schismes². Ce dénombrement rend compte des divisions qui émaillent cette communauté : la venue régulière de John-Nelson Darby et l'adhésion du pasteur Jules-Léonard Buscarlet aux principes évangéliques ont fortement émié la population protestante (*voir annexe n° 34*). Les tenants de l'Église réformée, s'ils sont les plus nombreux, ne représentent que 35 % des protestants palois. Vient ensuite l'Église évangélique à qui Charles-Louis Frossard

¹ FATH Sébastien, *Une autre manière d'être chrétien...*, p. 497.

² BPF, ms E 225, recensement de la population paloise par Charles-Louis Frossard, 1857.

attribue 92 sympathisants (27,5 %), alors qu'en 1855, Léonard Buscarlet ne mentionne que 55 membres¹. Les darbystes forment quant à eux une communauté forte de 82 fidèles (24,47 %). Enfin, en raison des luttes intestines auxquelles se livrent les différentes dénominations à Pau, les protestants non-classés constituent une part importante de la population protestante paloise (13 %). Cette catégorie rassemble les indécis qui, en raison des conflits et des luttes d'influence, assistent indifféremment aux cultes réformé, évangélique, voire préfèrent se rendre aux cultes britanniques en attendant que la situation se pérennise.

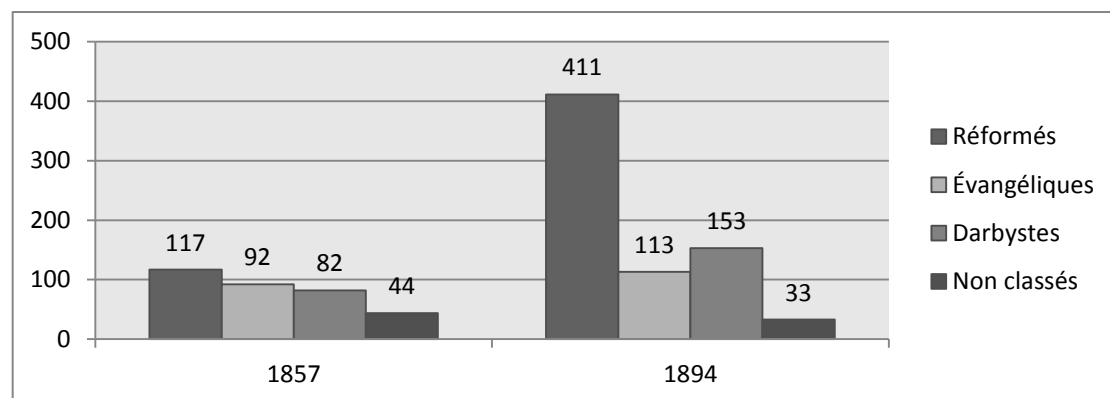


Figure 22 : Répartition des protestants paloises (1857 ; 1894)²
 Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; BPF, ms E 225.

Au terme du XIX^e siècle, les trois mouvances se sont durablement implantées dans le paysage protestant paloise, puisqu'elles connaissent toutes une augmentation plus ou moins notable de population (*voir annexe n° 35*). Toutefois, cette croissance a essentiellement profité à l'Église réformée, qui représente alors 57,89 % de la population protestante paloise. Si 113 personnes assistent au culte évangélique (15,92 %), l'Église ne comptabilise en fait que 58 membres (*voir annexe n° 36*)³. Près de la moitié des assistants ne remplissent donc pas les conditions nécessaires pour être admis à la cène – les enfants notamment – ou ne souhaitent peut-être pas y adhérer pleinement. Le passage de Jules-Léonard Buscarlet au darbyisme vers 1863-1864 est

¹ BUSCARLET Léonard, PEYROU-BIDAU, MALAN J., GAYRAL Gal., « Église évangélique de Pau », *Quatrième synode de l'Union des Églises évangéliques de France* (1855), Paris, Librairie Charles Meyrueis et C^{ie}, 1856, p. 176-177.

² Ces recensements sont réalisés par l'Église réformée, qui dénombre comme évangéliques l'ensemble des protestants assistant au culte de cette Église. Cependant, cette dernière ne considère comme ses propres membres que ceux qui ont fait acte de profession de foi à l'âge adulte et n'en recense qu'une soixantaine. Cette remarque prévaut pour le graphique suivant.

³ UEEL, p. 187.

révélateur d'une crise que traverse l'Église évangélique paloise soumise à une double concurrence et qui ne s'en relèvera jamais véritablement¹. Le darbyisme, quant à lui, voit le nombre de ses fidèles presque doubler, signe de la vitalité de cette communauté (21, 54 %). La catégorie des indécis ne représente, quant à elle, plus que 4,64 % de la population protestante.

À Orthez, en 1885, la très grande majorité des protestants est membre de l'Église réformée (90 %). La présence permanente de deux pasteurs réformés, ainsi que le statut de chef-lieu de l'Église consistoriale ont très probablement permis de limiter l'émiettement de la communauté protestante dans cette ville, où évangéliques indépendants et darbyistes ne représentent respectivement que 5,34 % et 4,18 % de la population protestante (*voir annexe n° 37*). La résidence de Jacques Reclus, puis de Paul Monnier dans cette commune ne suffit pas, toutefois, à infléchir les positions réformées.

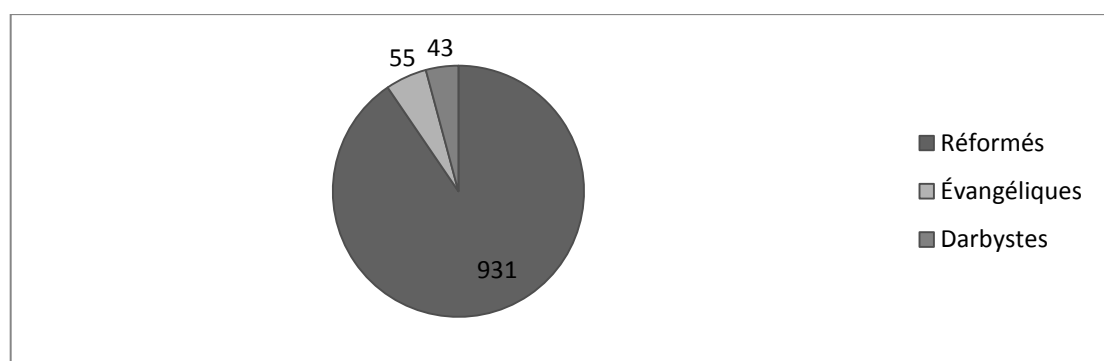


Figure 23 : Répartition des protestants à Orthez par dénomination, 1885.
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89

À Sauveterre-de-Béarn, en 1889, la situation est plus fortement marquée encore, puisque l'Église évangélique indépendante est composée dans le chef-lieu de la section où réside en permanence un pasteur réformé, d'une seule famille (3,88 %). Plus éloignée géographiquement, cette section ne fait que très rarement l'objet d'une campagne des évangéliques indépendants (*voir annexe n° 38*) dont les sympathisants assistent au culte à Salies-de-Béarn².

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapports de l'Église réformée de Pau, 1865.

² ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1894.

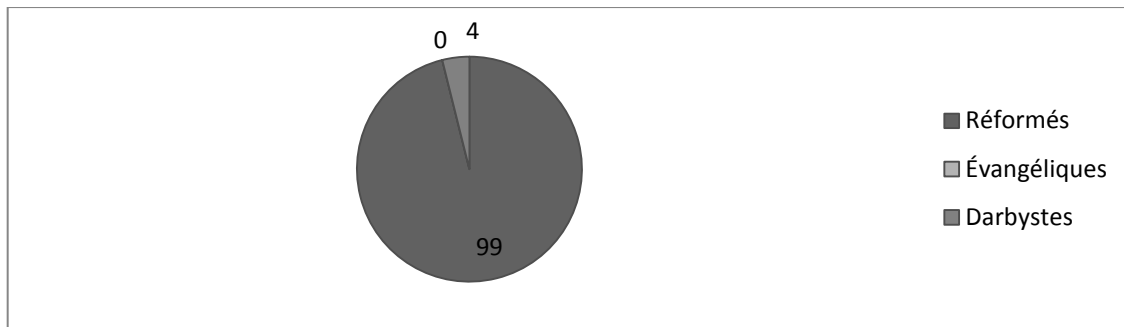


Figure 24 : Répartition des protestants de Sauveterre-de-Béarn par dénomination en 1889
 Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89

Si dans les communes urbaines ou dans les chefs-lieux de sections, l'Église réformée conserve son influence, en revanche, ses positions sont davantage disputées dans les campagnes environnantes. À l'Est du Béarn, l'Église réformée demeure minoritaire. Dans ces espaces, les communautés habituées depuis le Désert, à se passer de la présence régulière d'un pasteur, ont majoritairement adhéré au darbyisme grâce à l'action de Louis Barbey dans les années 1840. L'écart des données entre 1857 et 1894 ne résulte pas d'une large diffusion de ce mouvement à la fin du siècle¹, mais correspond, en fait, à un élargissement de l'aire de recensement : les communes des environs de Nay, comme Boeil-Bezing, Arros, Beuste, où Louis Barbey a organisé très régulièrement des réunions prières n'étaient préalablement pas comptabilisée (*voir annexes n° 34 et 35*).

Dans la section d'Orthez, en 1885, si l'Église réformée est majoritairement représentée dans les campagnes environnantes, il n'en demeure pas moins que la proportion de libristes (17,53 %) et de darbystes (12,12 %) y est très nettement supérieure à celle observée au chef-lieu.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement effectué par l'Église réformée de Pau, 1894.

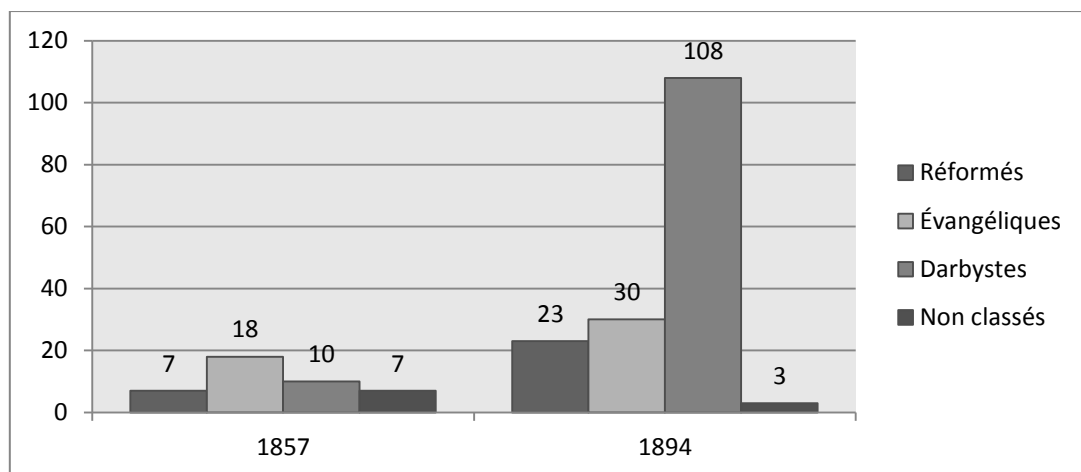


Figure 25 : Répartition des protestants de l'arrondissement de Pau, hors Pau (1857 ; 1894)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; BPF, ms E 225.

Il convient, par ailleurs, de souligner que le centre historique de l'Église évangélique de Baigts-Castéarbe ne renferme plus qu'une infime minorité de libristes, respectivement 5 et 6 individus pour 73 et 90 protestants. Ce glissement progressif vers Orthez ou Salies-de-Béarn et surtout Bellocq-Puyoô¹, a déjà été observé par Robert Darrigrand en 1865².

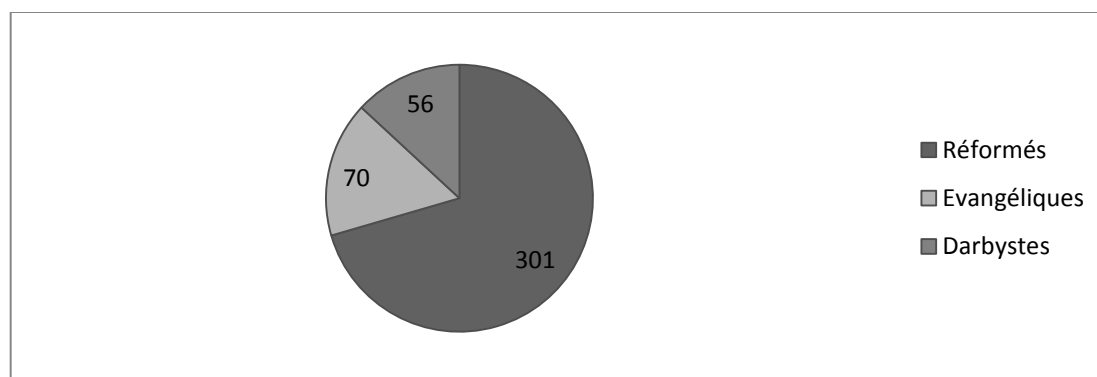


Figure 26 : Répartition des protestants de la section d'Orthez par dénomination, hors Orthez, 1889

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89.

Dans la section très étendue, de Sauveterre-de-Béarn, le darbyisme est la seule dissidence à s'implanter durablement dans les localités les plus éloignées ou les moins

¹ Aucun recensement nominatif, qui nous permettrait d'étudier plus amplement la situation dans cette section, n'a été conservé. En 1895, Paul Monnier indique que 50 membres de l'Église évangélique libre d'Orthez résident à Bellocq ou à Puyoô et que 70 personnes assistent régulièrement au culte. Source : MONNIER Paul, « L'Église d'Orthez », *Notice historique du vingt-quatrième synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France* (1895), Paris, Librairie G. Fischbacher, 1895, p. 165.

² DARRIGRAND Robert, « L'Église indépendante d'Orthez vers 1865 », *BCEPB*, n° 34, 2003/2, p. 2.

desservies par le pasteur réformé, comme Araujuzon, Osserain-Rivareyte ou Barraute (voir annexe n° 38). Bien qu'ils représentent 10,63 % de la population protestante de ces communes rurales, les darbystes, comme les réformés, sont disséminés dans de très nombreuses communes et ne sont qu'une poignée d'individus dans chacune d'entre elles (10 localités pour les darbystes ; 29 pour les réformés).

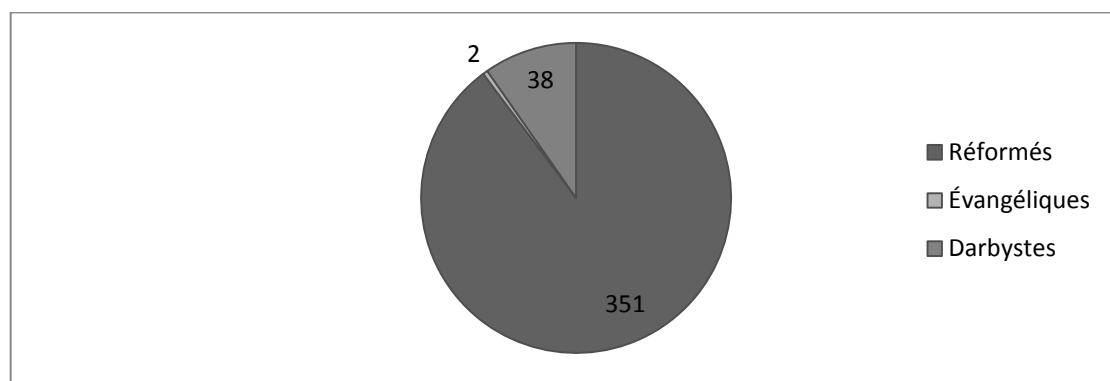


Figure 27 : Répartition des protestants dans les communes rurales de la section de Sauveterre-de-Béarn, 1889. Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89

À contrario, dans deux sections de l'Église consistoriale, la dissidence est un fait exclusivement urbain. À Salies-de-Béarn, elle ne concerne que quelques individus en 1899 (15,5 % de la population protestante, toutes dénominations confondues). Dans les deux villages environnants, les quarante protestants recensés, issus de quelques familles, sont tous membres de l'Église réformée (voir annexe n° 39)¹.

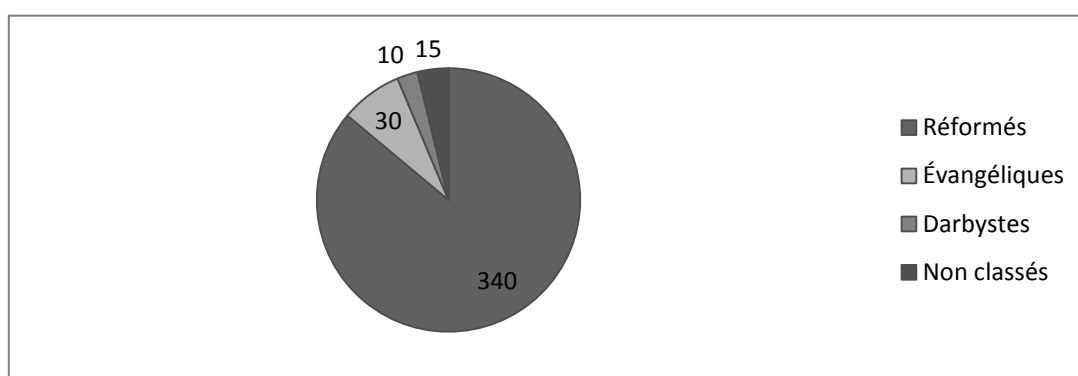


Figure 28 : Répartition par dénomination des protestants de la section de Salies-de-Béarn, 1899. Source : ADPA, CEPB, 60J 531/11

¹ ADPA, CEPB, 60J 531/11, recensement de la population protestante de la section de Salies-de-Béarn effectué par l'Église réformée, 1899.

Dans la section de Bayonne, qui, selon Joseph Nogaret, englobe aussi bien les côtes basques et landaises que le Nord de l'Espagne, la présence d'évangéliques, de luthériens et d'anglicans, en 1861, s'explique davantage par les flux migratoires que par une quelconque prédication revivaliste (*voir annexe n° 40*). Cependant, l'année précédente, en 1860, la venue de John Nelson Darby a permis l'organisation d'Assemblées des Frères, qui réunissent chaque dimanche environ quatorze personnes¹. Cette petite communauté continue de croître grâce aux migrations, puisqu'en 1867, une trentaine de frère est recensée par le consistoire d'Orthez². Dans cette paroisse, les non classés correspondent aux militaires et aux voyageurs, qui ne restent que quelques mois à Bayonne. Le reste du Pays basque demeure hermétique, entre autres, à la dissidence et au protestantisme en général.

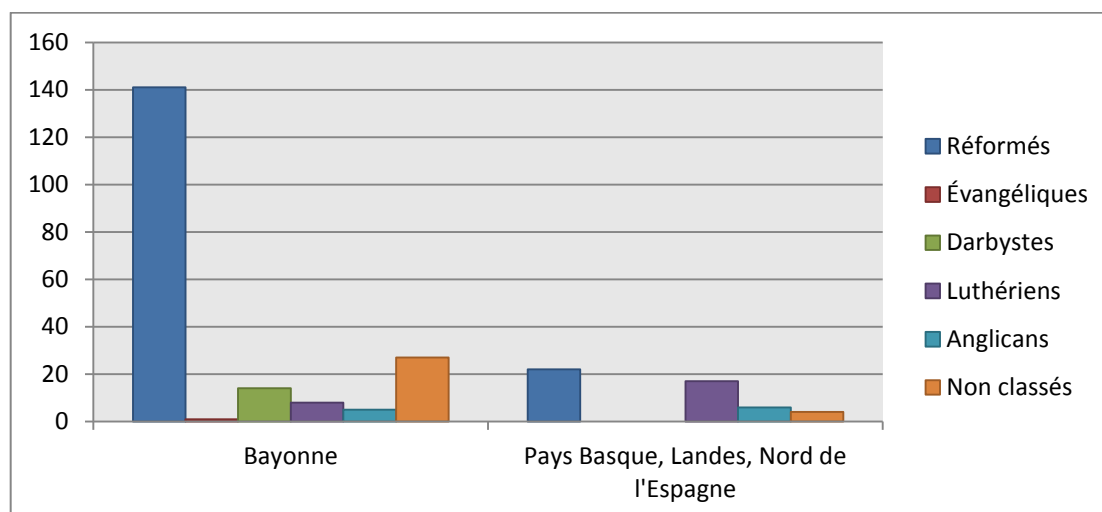


Figure 29 : Répartition des protestants de la section de Bayonne par dénomination, 1861
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89

Enfin, dans les sections bigourdane et aspoise, où les populations protestantes sont presque exclusivement concentrées dans le chef-lieu, les dissidences sont inexistantes. Cette absence de cultes non reconnus s'explique non seulement par l'éloignement géographique et l'isolement de ces Églises, mais aussi par l'attitude adoptée par les pasteurs, qui s'opposent féroce­ment à toute sorte de schisme. Ainsi, dans la Vallée d'Aspe, considérant « le darbyisme comme une hérésie et dangereux »,

¹ Hist. Filéo, Bayonne.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 20/03/1867.

Nicolas Gerber répond par la négative, en 1848, à une demande d'accès au temple de John-Nelson :

Nous considérons le darbyisme comme une hérésie et dangereux dans les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons. Je dois, en conséquence, vous déclarer que pour être fidèle à ma charge de pasteur de ce troupeau, je ne pourrais d'un côté pas vous recevoir et d'un autre surtout, ne pas vous favoriser pour la présidence d'une assemblée : je devrai au contraire employer tous les moyens dont je puis dispose pour vous empêcher d'exercer la plus légère influence, même sur une âme confiée à ma garde. C'est avec une grande douleur, croyez-le, que je trace ces lignes, car je me souviens de vous avoir embrassé comme un frère fidèle lors de votre passage à Troyes¹. Il ne me reste maintenant que de prier le divin chef de l'Église de vous ramener par son Esprit à la pureté de la foi pour que nous puissions de nouveau vous donner la main pour l'avancement du règne de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ².

Malgré les instances du pasteur, ce dernier se rend néanmoins à Osse-en-Aspe en 1849³, mais cette visite ne semble pas avoir de conséquence durable sur l'unité de cette communauté. Un recensement des dissidents, effectué en 1867 par le consistoire général d'Orthez, ne mentionne pas l'existence d'une quelconque dissidence à Osse-en-Aspe⁴.

La diffusion des schismes protestants résultent donc non seulement de l'action de prédicateurs, mais aussi de la capacité de résistance dont font preuve les représentants réformés. Un autre facteur de la limitation de la dissidence, non des moindres, est celui de la gestion de la pluralité protestante par les autorités publiques.

La gestion de la pluralité protestante par les autorités publiques et catholiques

La pluralité du protestantisme sud-aquitain et français en général n'a pu se développer que grâce à la liberté religieuse. Cependant, dans le Sud aquitain, la gestion de ces divisions religieuses par l'État et ses représentants demeure difficile à

¹ Nicolas Gerber était pasteur à Troyes avant de devenir celui d'Osse-en-Aspe en 1846.

² ADPA, CEPB, 60J 612/103, registre des délibérations du consistoire local d'Osse-en-Aspe, lettre de Nicolas Gerber à un « ministre darbyiste », 11/06/1848.

³ ADPA, CEPB, 60J 612/54, Cahier des étrangers qui ont visité l'Église d'Osse-en-Aspe, 1846-1918, p. 3.

⁴ ADPA, fonds CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, délibération du 20 mars 1867.

appréhender en raison du peu d'archives publiques conservées dans le département des Basses-Pyrénées, où la population protestante est la plus nombreuse et où la pluralité se fait le plus sentir. Cette lacune ne peut être qu'en partie compensée par la consultation des séries des Archives nationales. Pourtant, cette question revêt un intérêt crucial pour le développement des Églises et mouvements non reconnus puisqu'il peut être freiné par une entrave des autorités publiques. Ce constat est notamment dressé par John Nelson Darby en 1852 : à leurs débuts, les assemblées des frères ont été à plusieurs reprises interrompues par la police dans les environs d'Orthez¹. Les interventions ne vont pas au-delà de l'interruption et ne durent semble-t-il que quelques mois, puisque Louis Barbey poursuit ses activités et les rassemblements darbystes se multiplient dans des maisons particulières².

Dans sa phase conservatrice, le Second Empire fait preuve d'une certaine méfiance vis-à-vis du protestantisme en général et des cultes non officiels en particulier. André Encrevé a déjà, par le passé, démontré l'hostilité de ce régime qui rompt avec la politique libérale instaurée un court temps durant la II^e République, aux tentatives d'évangélisation protestantes³. Concernant les cultes non reconnus, Sébastien Fath signale notamment qu'en 1857, une circulaire ministérielle s'inquiète de l'existence d'un élan prosélytique au sein des Églises officielles et « des sectes dissidentes ». Le gouvernement impérial enjoint ses représentants locaux de se renseigner avec discrétion sur ces communautés protestantes⁴. Si cette enquête mène, dans quelques régions, à des arrestations de pasteurs ou d'évangélistes, il ne semble pas que ce soit le cas en Béarn⁵. D'un point de vue strictement local, à l'instar de Melchior Guiraud, sous-préfet d'Orthez de 1853 à 1869, les représentants de l'État ne distinguent rarement, dans leurs rapports, les différentes mouvances et envisagent les protestants comme une seule et unique communauté⁶.

¹ DARBY John-Nelson, « L'œuvre du Seigneur en 1852 », notes de voyage datées du 23/11/1853 disponibles à l'adresse suivante : <http://bible.free.fr/archives/>. Ces dires n'ont pu être corroborés par la consultation d'archives publiques, celles-ci étant trop lacunaire sur la question.

²

³ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 319-353 et 569-573.

⁴ FATH Sébastien, *Du ghetto au réseau...*, p. 125.

⁵ AN, F¹⁹ 10926, *Circulaire sur le Réveil*, 20/04/1857 et travail sur les sectes protestantes ; ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 16/02/1854. Durant cette séance, le consistoire apporte, dans une adresse au ministre des Cultes, son soutien aux Églises qui auraient eu à souffrir d'une atteinte à la liberté de culte. Aucune mention n'est faite de faits locaux.

⁶ AN, F^{1c} III Basses-Pyrénées 7, rapports de Melchior Guiraud, sous-préfet d'Orthez entre 1853-1869. Les rapports cessent en 1859 et la collection entre 1853 et cette date est incomplète.

Le décret du 19 mars 1859, qui institue la nécessité pour les cultes non reconnus d'obtenir une autorisation de célébration de culte octroyée par le Conseil d'État, n'est suivi que de peu d'effets¹. Rares sont les Églises indépendantes à se conformer à cette obligation. À Pau, seule l'Église évangélique se demande systématiquement à partir de 1857 à cette nécessité et renouvelle ses les autorisations de célébrations publiques à chaque changement de lieu de culte². En 1903, les darbystes enjoins par le préfet et le maire de Pau de présenter leur autorisation, répondent par l'intermédiaire d'Etienne Larribau, qu'ils n'en ont jamais obtenue :

Je crois pouvoir répondre que cette autorisation officielle ne leur a jamais été donnée. N'ayant ni statuts, ni finances, ni pasteurs, ni présidents, ni organisation quelconque, très connus pour ne se réunir qu'en vue de la prière et de la médiation de la Bible, ils ont je crois, bénéficié depuis l'année 1850, date de leurs premières réunions à Pau, jusqu'à ce jours d'une tolérance justifiée par l'absence absolue de questions politiques ou financières dans leurs rassemblements³.

Une telle réponse montre la tolérance dont font preuve les autorités publiques, sous la III^e République, vis-à-vis des cultes non reconnus dans le département. Une situation identique s'observe dans l'arrondissement d'Orthez, où, en 1887, lorsque Paul Monnier convie le sous-préfet à l'inauguration d'une chapelle dans le chef-lieu, celui-ci préfère prétendre qu'il n'a eu aucune connaissance de l'existence de celle-ci, sans quoi il aurait été « obligé d'interdire ce culte extra-légal »⁴. En dehors de cette mention, aucune demande d'autorisation n'a pu être trouvée dans les archives de la sous-préfecture⁵. Le rôle social, économique et politique joué par la minorité évangélique et la réputation dont jouissent les membres les plus influents de ces

¹ Le décret du 19 mars 1859 est divisé en trois articles. Le premier soumet « l'autorisation de nouveaux temple, chapelles ou oratoires, destinés à l'exercice public des cultes protestants organisés par la loi du 18 germinal an X » à la volonté du Conseil d'État. L'article 2 octroie au préfet le droit de donner des autorisations temporaires pour l'exercice temporaire de ces mêmes cultes. Enfin l'article 3 établit les mêmes conditions pour les cultes non reconnus. Il précise que les réunions autorisées pour l'exercice d'un culte non reconnu sont soumises aux règles générales consacrée par les articles 4, 32 et 52 de la loi du 18 germinal an X (culte catholique) et 2 de la même loi (cultes protestants). Auparavant, les réunions religieuses étaient soumises aux mêmes règles que celles que celles des réunions publiques, dont l'absence d'autorisation était punie par les articles 292, 293, 294 du Code pénal. Voir ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 573-578.

² ADPA, 7 V 1, récapitulatif des demandes d'autorisation de réunions religieuses publiques, 27/03/1903. Une première demande a été adressée au préfet le 19 décembre 1857, une seconde le 29 décembre 1860 et une troisième le 19 juin 1875. Elles ont toutes été acceptées sans discussion.

³ *Id.*, lettre d'Etienne Larribau au maire de Pau, 3/06/1903.

⁴ DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 195.

⁵ ADPA, 4 Z 203, sous-préfecture d'Orthez, archives des cultes protestants.

Églises, à l'exemple de celle des Reclus que nous étudierons plus loin, ne sont probablement pas étrangers à ce laisser-faire qui s'instaure dès la phase libérale de l'Empire.

En ce qui concerne les cultes britanniques, les intérêts diplomatiques et économiques favorisent des comportements similaires surtout lorsque l'Ambassade britannique à Paris intervient en faveur de ses expatriés. Par exemple, en 1903, l'opposition du préfet à l'installation d'une cloche dans l'église Saint-Andrew, consacrée en 1878, nécessite son intervention¹. Depuis deux ans, le représentant de l'État refuse d'autoriser les travaux nécessaires tant qu'ils n'auront pas régularisé leur situation et obtenu une autorisation de célébration de culte². Mais, tandis que la Séparation se profile, la colonie britannique craint que son culte ne soit interdit et contacte son Ambassade. Le ministère des Cultes somme alors le préfet d'accéder à sa demande³. Ce dernier, tentant de se justifier, explique principalement sa démarche par la recherche d'un interlocuteur. En effet, bien que la nomination des chapelains nécessite l'approbation de l'évêque de Londres pour les anglicans ou soient affiliées à l'Église libre d'Écosse, ces Églises non reconnues par l'État français sont de fait totalement indépendantes. Plus qu'une quelconque intolérance, c'est la multiplicité et la complexité du réseau culturel britannique qui semblent inquiéter le fonctionnaire⁴.

Du côté catholique, nous n'avons trouvé aucune source locale qui critique ouvertement la pluralité du protestantisme béarnais. Les conflits, lorsqu'ils existent, ne concernent qu'une seule communauté, le plus souvent les réformées, et les accusations se concentrent sur celle-ci. En revanche, l'implantation des communautés britanniques et leurs divisions provoquent un certain émoi, notamment à Pau. En 1837, la construction du temple de la rue Serviez, envisagée dès 1837, encourage un Palois anonyme à rédiger un article paru dans *La Gazette du Languedoc*⁵. Plus encore que la « propagande protestante », c'est le mode de vie oisif des Anglais aisés résidant à Pau et « la cupidité » des Palois que critique ouvertement l'auteur. Il insiste d'ailleurs sur « l'introduction d'un luxe que les fortunes médiocres du pays ne

¹ Une première église anglicane a été construite à Biarritz en 1861 grâce à l'intervention de l'Impératrice Eugénie.

² ADPA, Série V, 7V 12, lettre du préfet au sous-préfet de Bayonne, 24/04/1901.

³ *Id.*, lettre du ministère des Cultes au préfet, 20/07/1903.

⁴ *Id.*, lettre du préfet au ministère des Cultes, 29/07/1903.

⁵ *La Gazette du Languedoc* est un journal de la région de Toulouse publié tous les deux jours. Cette correspondance s'insère dans une série d'articles consacré à la propagande protestante et surtout au rôle joué par les Anglais dans cette diffusion des Écritures tant en France qu'en Espagne.

peuvent atteindre sans produire dans quelques familles du dérangement et du désordre ». Les étrangers, leurs cultes et leurs modes de vie sont pointés du doigt et considérés comme l'origine même du détournement progressif des « locaux » de la cause religieuse :

« [...] sans parler de la corruption de mœurs que la présence des étrangers, venus la plupart des capitales et des grandes villes, a opérée parmi le peuple, et même la bourgeoisie [...] »¹.

La construction de l'église Saint-Andrew provoque elle aussi l'ire de l'Église catholique et de ses représentants. L'évêque de Bayonne, alerté par le chapelain de la mission catholique anglaise, Thomas J. Capel, rédige à l'intention des puséystes une lettre publiée par le clerc anglais dans *Correspondance adressée au bon sens et aux convictions religieuses du parti anglican à Pau*. Dans cet opuscule, les deux hommes s'indignent d'une telle entreprise et espère « que s'étant si fort rapprochés de la doctrine et des institutions de l'Église catholique, [les puséystes] ne tarderont pas à rentrer franchement dans son sein et à se soumettre entièrement à elle² ». Le chapelain envisagea même la construction d'une église Saint-Patrick, qui aurait été destinée à la célébration d'un culte catholique en langue anglaise, mais la guerre franco-prussienne et son retour en Grande-Bretagne mirent un terme à ses projets³.

Toutefois, aussi importants soient ces facteurs, la question de la dissidence et du morcellement du protestantisme au XIX^e siècle ne peut se réduire à une analyse des espaces et de la liberté religieuse. Il convient pour tenter de comprendre les modalités d'adhésion à l'une ou l'autre dénomination protestante d'interroger un certain nombre de critères économiques et sociaux.

¹ ANONYME, « Correspondance particulière. Pau », *La Gazette du Languedoc*, 7^e année, n°1143, 8/09/1837. Le dénommé Barrau, géomètre en chef de la ville et catholique à l'origine de la souscription citée dans *La Gazette du Languedoc*, répond à ces attaques par l'intermédiaire du *Mémorial des Pyrénées* daté du 26/09/1837 : « [...] Les mœurs, les bonnes mœurs n'ont rien à craindre des hommes de quelques pays qu'ils soient, qu'ils viennent, qu'ils fréquentent les églises, les temples en édifient ou en réclament : elles en seront au contraire toujours protégées ! ».

² Lettre de l'évêque de Bayonne, Mgr Lacroix, dans CAPEL Thomas J., *Correspondance adressée au bon sens et aux convictions religieuses du parti anglican à Pau*, Pau, Vignancour, 1867. Cité par DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 385.

³ DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 386-387.

La famille, vecteur de dissidence

Afin d'étudier les catégories socioprofessionnelles de chacune des dénominations, les individus – les chefs de famille le plus souvent – dont la profession a été renseignée, sont classés selon les mêmes catégories que celles utilisées dans l'étude générale de la minorité protestante (*voir chapitre 1*). Les mêmes considérations méthodologiques s'appliquent donc ici. Seule la section paloise peut être analysée dans le cadre de cette étude, car les recensements des autres paroisses ne présentent pas la même qualité¹. Il convient néanmoins de spécifier que, sauf mention contraire, les tableaux suivants ont été établis à partir des recensements réalisés par l'Église consistoriale d'Orthez et n'établissent donc pas de distinction entre les différents cercles d'adhésion aux Églises de professants.

L'analyse des catégories socio-professionnelles démontre que l'hétérogénéité observée dans l'étude générale de la minorité protestante se retrouve dans chacune des dénominations. Cependant, les proportions des catégories varient selon les mouvances protestantes. En effet, à Pau, en 1857, la répartition des chefs de familles (110 individus sur 335) révèle que si chaque dénomination rassemble des personnes au profil varié, quelques déséquilibres s'observent. En effet, alors que les catégories les plus populaires représentent plus de 60 % de la communauté darbyste (cat. 1 à 4 : 65, 22 % au lieu des 50 % observés au sein de la population protestante paloise), les professions libérales sont surreprésentées au sein des évangéliques indépendants et des non-classés (respectivement 33,33 % et 44,44 % au lieu des 29,09 % au total). Parmi elles, l'importance des classes aisées, telles que les rentiers (40 % et 62,5 % des professions libérales) démontre que les élites ne sont pas particulièrement attachées à une forme de religiosité qui serait reconnue et encadrée par l'État.

¹ Si le recensement des protestants d'Orthez de 1885 spécifie l'appartenance religieuse des individus, la répartition par foyer n'est pas indiquée et les professions sont insuffisamment renseignées (369 sur 1491 personnes soit 24,74 % des protestants, dont seulement 56 concernent les évangéliques indépendants et les darbystes). Il en est de même à Salies-de-Béarn et à Sauveterre-de-Béarn, où les communautés dissidentes sont numériquement peu importantes en 1899 et 1889. Il existe un dénombrement des membres de l'Église évangélique indépendante d'Orthez établie en 1865. Elle a été publiée en partie et analysée par Robert DARRIGRAND : « L'Église indépendante d'Orthez vers 1865 », *BCEPB*, n° 34, novembre 2003, p. 1-7 ; « Les membres de l'Église évangélique libre vers 1865 et en 1884 », *BCEPB*, n° 37, avril 2005, p. 33-34. 30 % des professions (46 sur 182 individus répartis selon les groupes composant l'Église) sont indiqués dans cette liste : ces chiffres et la répartition géographique laissent à penser que les membres de cette Église sont en majorité laboureurs.

Catégories professionnelles	Réformés	Évangéliques	Darbystes	Non classés	Total
Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	4	1	5	1	11
Artisans	10	4	7	3	24
Cultivateurs	1	0	2	0	3
Domesticité, gens de maison, ménagères	9	4	1	3	17
Employés de bureau, de commerce	1	1	0	1	3
Négoce, commerce	5	4	3	3	15
Non renseignés	2	1	0	0	3
Professions libérales, rentiers	12	8	4	8	32
Sans profession	1	1	1	0	3
Total	45	24	23	18	110

Tableau 26: Répartition des chefs de famille protestants palois (hommes et femmes) par dénomination et catégories professionnelles (1857).
Source : BPF, ms 225 (voir détail en annexe n° 41 et 42).

Plus encore, leur présence au sein des diverses dénominations a certainement permis leur développement et leur maintien grâce aux apports financiers mais aussi à l'influence et au rôle social de ces individus. Cependant, l'analyse de la répartition des individus en catégories socio-professionnelles en 1894 semble, à première vue, nuancer ces conclusions.

Professions	Réformés	Évangéliques	Darbystes	Non Classés	Total
Apprentis, ouvriers, commis, journaliers	4	4	2	1	11
Artisans	23	7	13	1	44
Cultivateurs	9	0	2	0	11
Domesticité, gens de maison, ménagères	35	15	15	0	65
Employés de bureau ou de commerce	11	3	10	0	24
Fonctionnaires, employés municipaux	9	2	0	2	13
Industriels, ingénieurs	2	0	0	0	2
Négoce, commerce	30	5	13	2	50
Professions libérales, rentiers	83	6	6	3	98
Sans profession	37	3	4	0	44
Non renseignées	86	27	42	8	163
Total	329	72	107	17	525

Tableau 27 : Répartition de la population active protestante paloise par catégories socioprofessionnelles et par dénomination, 1894.

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 (voir détails en annexes n° 43 et 44)

En 1894, sur 525 individus, la profession de chacun est précisée dans 70 % des cas. La part d'inconnu est bien plus importante dans les communautés évangélique (37,50 %) et darbyste (39,25 %) que chez les réformés (26,14 %), ce qui relègue a priori nos analyses au rang d'hypothèses. Néanmoins, la majorité des données inconnues concernent des femmes ou des jeunes gens (71,34 % des « non renseignés »), aussi il est probable que ceux-ci soient en fait des ménagères ou des étudiants. Lorsque les études des jeunes hommes et jeunes femmes sont indiquées, nous ne les avons pas comptabilisés dans la population active.

Alors que l'Église réformée s'est durablement implantée dans le paysage protestant palois, les élites se considèrent en majorité membres de la communauté réformée, puisqu'à elles seules, elles représentent 37,7 % de ce groupe (catégories 6 à 9). Parmi elles, il convient de noter la présence de la quasi-totalité des fonctionnaires palois (9 sur 13) dont un conseiller de préfecture, mais aussi des rentiers (31 sur 33 au total) et des professeurs/instituteurs (11 sur 14). La catégorie « non-classés », dont le nombre a fortement diminué, rassemble, quant à elle, essentiellement des épouses et des enfants de rentiers, qui ont contracté une union avec une Britannique en villégiature à Pau et dont les enfants sont affiliés, comme leur mère, à l'Église anglicane¹. Dans les autres cas, il s'agit de protestants de passage à Pau pour quelques mois ou quelques années, mais qui, bien qu'ils participent activement à la vie des différentes Églises, ne font pas le choix de s'affilier totalement à l'une d'entre elles². À contrario, les communautés évangélique et darbyste semblent davantage s'appauvrir, du moins, elles ne paraissent plus disposer plus de la même influence dans les hautes sphères de la société paloise. La part des domestiques et des gens de maison, majoritairement féminine, est en nette augmentation au sein des deux dénominations (respectivement + 4 et + 10 %) portant respectivement leurs proportions à 20,83 % et à 14,02 %. Du côté des darbystes, les parts supérieures à la

¹ À titre d'exemple, nous pourrions citer la famille d'Alfred de Lassence, rentier et membre du conseil municipal de Pau, futur maire de la ville. Sa femme, Elsa, et ses filles, Hélène et Alice, assistent au culte anglican.

² Jean Passy, protestant converti, est l'un d'eux. Auteur d'une thèse soutenue à l'École des Chartes en 1892, traite de *L'origine des Ossalois*. Après avoir été bibliothécaire de la ville de Toulon de 1891 à 1893 et rattaché à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris en 1893, il est nommé archiviste départemental des Basses-Pyrénées en 1894. En raison de sa santé chancelante, il quitte ses fonctions en 1895 et meurt en 1898 en Suisse. Source : MORTET Charles, « Jean Passy », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n°59, 1898, p. 45-47.

moyenne des employés de bureau ou de commerce (9,35 % au lieu de 4,35 % en moyenne) et des négociants et des commerçants (12,15 % au lieu de 9,52 %) viennent nuancer, néanmoins, nos premières constatations. Il en est de même dans le cas de l'Église évangélique libre, dont il a été possible par le croisement de plusieurs sources de reconstituer la liste des 54 membres en 1894¹.

Catégories professionnelles	Pau	Environs palois	Total
Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	1	1	2
Artisans	4	0	4
Cultivateurs	1	2	3
Domesticité, gens de maison, ménagères	9	2	11
Employés de bureau ou de commerce	1	1	2
Fonctionnaires, employés municipaux	2	0	2
Industriels	0	0	0
Négoce, commerce	3	1	4
Professions libérales	7	0	7
Sans profession	3	0	3
Non renseignés	12	4	16
Total	43	11	54

Tableau 28: Répartition par catégories socioprofessionnelles des membres de l'Église évangélique libre de Pau (1894).
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; 60J 56/2/6-7.

Pour 38 individus, la profession a pu être établie avec exactitude, tandis que, dans les 16 cas restants, la présence de 14 femmes nous laisse penser qu'il s'agit très probablement de ménagères. Si la proportion de domestiques et de gens de maison est comparable à celle observée dans le cadre de l'analyse du cercle des membres associés aux sympathisants (20,93 % des membres palois ; 20,37 du total des membres), celle de professions libérales et de rentiers est plus importante (16,27 % ; 12,96). Dans les campagnes paloises, en raison de la faiblesse des effectifs libristes, difficile d'établir des conclusions. Mieux vaut alors élargir l'analyse aux sympathisants de l'Église.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population protestante de la section de Pau ; 60J 56/2/6, registre des admissions de l'Église évangélique libre de Pau ; 60J 56/2/7, registre des membres de l'Église évangélique libre de Pau.

Professions	Réformés	Évangéliques	Darbystes	Non classés	Total
Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	0	0	1	0	1
Artisans	1	3	1	0	5
Cultivateurs	4	5	12	1	22
Domesticité, gens de maison, ménagères	4	3	4	0	11
Employés	0	0	1	0	1
Fonctionnaires, employés municipaux	1	0	0	0	1
Police, gendarmes, militaires	0	0	1	0	1
Professions libérales, rentiers	1	1	1	0	3
Sans profession	2	0	0	0	2
Non renseignés	5	14	32	0	51
Total	18	26	53	1	98

**Tableau 29 : Répartition des protestants de la section paloise (hors Pau)
par catégories socioprofessionnelles et par dénominations (1894)**
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89

Cependant, seules les professions de 12 évangéliques sur 26 sont connues. 19,23 % des membres de cette communauté exercent celle de cultivateur, une proportion légèrement inférieure à celle des réformés (22,22 %) et des darbystes (22,64 %). Mais, pour ces communautés, les échantillons sont également faibles et l'on peut aisément penser que la part de travailleurs de la terre doit être en réalité beaucoup plus importante.

Plus pertinent que le critère économique et social semble être celui des réseaux de sociabilités et surtout la cellule familiale. En effet, malgré la dimension individuelle de l'adhésion aux principes évangéliques ou darbystes, la cellule familiale occupe une place centrale dans le développement des Églises évangéliques et du darbyisme. Par exemple, à Pau, en 1857, sur 95 foyers protestants, 64 sont composés de plus de deux personnes¹. Parmi eux, 43 réunissent des membres issus de la même Église protestante (67,18 %), soit 45,26 % des foyers protestants palois.

¹ Ce point n'est analysable que dans le cas de Pau. Les autres recensements, comme ceux d'Orthez, s'ils sont nominatifs, ne précisent pas la composition des foyers.

Dénomination	Nombre de foyers	≥ 2 personnes	Interconfessionnels	Plusieurs mouvances protestantes
Réformés	43	24	7	5
Évangéliques	21	16	1	3
Darbyistes	16	11	0	2
Non classés	15	13	0	3
Total	95	64	8	13

Tableau 30 : Répartition des protestants palois par dénomination et par foyer, 1857.

Source : BPF, ms 225.

Les protestants privilégient donc les unions dénominationnelles. Plus encore, ces mariages, dans leur majorité, ayant précédé le schisme de 1851, il semble que la conversion résulte d'une démarche familiale, les deux époux adhérant ensemble aux principes de leur nouvelle Église. Dans les 21 cas restants, les membres d'un unique foyer adhèrent à des croyances et des Églises différentes, soit dans le cadre d'unions interconfessionnelles (8 ; 8,42 %), soit en réunissant des membres de diverses Églises protestantes sous le même toit (13 ; 13,68 %). Dans ces derniers cas, bien souvent la personne qui embrasse les principes d'une autre Église est un employé (5). Ces derniers comportements, aidés par la confusion qui règne au sein du protestantisme palois à cette époque, attestent du processus d'«individuation des opinions religieuses » et d'«appropriation individuelle des croyances et des rites » qui s'opère au XIX^e siècle¹. Cependant, ces foyers, s'ils constituent une part notable de la population protestante paloise en 1857, n'en demeurent pas moins une minorité (22,1 %). Plus encore, en 1894, lorsque les Églises sont bien implantées, la proportion de protestants privilégiant une union au sein de la même mouvance est en nette augmentation (77, 18 % des 149 foyers composés de plus de deux personnes ; 80,44 % du total de foyers), ce qui prouve l'importance de la confession au sein de la cellule familiale.

¹ BOUTRY Philippe, « Le triomphe de la liberté de conscience et la formation du parti laïc », LE GOFF Jacques et RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, tome 3, JOUTARD Philippe (dir.), « Du roi très chrétien à la laïcité républicaine », Paris, Seuil, 1991, p. 164-165.

Dénomination	Nombre de foyers	≥ 2 personnes	Interconfessionnels	Plusieurs mouvances protestantes
Réformés	141	90	17	6
Évangéliques	32	22	1	4
Darbystes	41	30	3	1
Non classés	11	7	1	1
Total	225	149	22	12

Tableau 31 : Répartition des protestants palois par dénomination et par foyer, 1894.

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89

Cette hypothèse est également confirmée par la consultation des registres des membres de l'Église évangélique indépendante de Pau, dans lesquels figurent une liste des membres en 1867 et les admissions entre cette date et 1901. Parmi les 22 couples recensés, 18 ont adhéré aux principes de l'Église simultanément. Dans les trois cas restants, le délai est dû au mariage effectué après l'adhésion de l'un des deux époux¹.

Ce phénomène de conversion familiale est d'autant plus important lorsque les individus sont isolés géographiquement. En 1894, si les communautés protestantes des villes les plus proches de Pau, telles que Jurançon, représentent chacune des Églises et montrent une certaine hétérogénéité, la composition des foyers protestants dans les communes les plus éloignées, comme Soumoulou, Nousty, Bordes, Nay, etc., tend à confirmer cette conception plus traditionnelle de la religion où la famille, et non l'individu, constitue l'unité de base de la communauté. Plus encore, dans certaines localités comme Arros ou Beuste, où les protestants ne représentent qu'une poignée de familles, la venue de Louis Barbey, seul prédicateur à s'y être rendu, a provoqué l'extinction du protestantisme réformé au profit du darbyisme².

Cependant, de ces marques d'adhésion collective à une dénomination protestante, il convient de distinguer la pratique, qui relève, quant à elle de l'individu.

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/6-7, registres des membres de l'Église évangélique de Pau, 1867-1905.

² ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population protestante de la section de Pau, 1894.

Pratiques et cultes protestants dans le Sud aquitain

Au XIX^e siècle, l'une des premières difficultés rencontrées par les consistoires général et particuliers réside dans la restauration d'un culte collectif après un siècle de persécutions. La Terreur, qui a provoqué une suspension de culte entre 1793 et 1797, avait également mis un terme aux réunions clandestines ou publiques. Durant la première partie du XIX^e siècle, les consistoires, par leurs délibérations, vont s'efforcer d'encadrer les cérémonies du culte, puis de réguler les schismes et de lutter contre l'indifférence et le catholicisme.

Les cultes protestants : une diversité de pratiques

Dans les Églises réformées, le culte ordinaire est célébré chaque dimanche à deux reprises, un le matin à 10h30, l'autre l'après-midi après l'École du Dimanche¹. La liturgie en pratique dans les Églises réformées françaises est généralement celle de Genève², qui divise le culte en trois parties principales : les lectures liturgiques, la prédication et enfin, les prières. Les premières (lecture d'un ou plusieurs chapitres de la Bible, puis du Décalogue et du Sommaire de la loi) sont accomplies par un laïc, le lecteur, avant que le pasteur ne monte en chaire. Celui-ci invoque le nom de Dieu puis prononce la confession des péchés, les promesses de grâce. Viennent ensuite la prédication, la lecture du Symbole des apôtres, la prière et la bénédiction finale. Chaque partie est entrecoupée par le chant d'un Psaume ou d'un cantique³.

Cependant, cette liturgie est modifiée en 1853 par les Conférences fraternelles du Béarn. À cette date, les pasteurs et les laïcs entreprennent une révision qui est adoptée dès sa présentation en séance du consistoire, le 18 octobre 1853⁴. Si elles n'entendent pas introduire « d'innovations trop considérables » afin de ne froisser aucune susceptibilité, les Conférences modifient néanmoins l'ordre des éléments du culte. En effet, dans l'optique « d'accorder à la lecture de la Parole de Dieu la place et l'importance qui lui appartiennent », celle-ci est déplacée au milieu du culte. Cette conséquence de l'orientation évangélique de l'Église consistoriale d'Orthez tend à éviter que la lecture des Écritures soit considérée comme « un remplissage tandis que

¹ À Pau, comme le temple est partagé avec les anglicans, le culte principal débute à 14 h, tandis qu'un culte secondaire a lieu le matin dans la salle située sous le temple.

² ENCREVÉ André, *Les protestants au milieu du XIXe siècle...*, p. 1031-1032.

³ *La liturgie de l'Église de Genève*, Genève, Imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1861, p. 3-11.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 18/10/1853.

les bancs se garnissent bruyamment ». S'inspirant de la pratique des Églises anglicanes et luthériennes, les Conférences précisent que ces lectures doivent être « courtes et présenter autant que possible un sens clair, simple et complet » et rompre avec « les interminables lectures que personne n'écoute peut-être ». Réintégrées à l'intérieur du service liturgique, celles-ci sont dès lors effectuées par le pasteur et non par un lecteur. Il s'agit ainsi de leur donner plus de solennité. La prédication qui n'est pas considérée comme faisant « partie du culte proprement dit », doit être écourtée et ne pas dépasser 30 à 40 minutes dans le but de laisser toute sa place à « l'adoration » et de faire en sorte que la durée du culte complet ne dépasse pas 1 h 30. En ce qui concerne les chants, bien que soulignant l'importance des Psaumes, les Conférences préconisent l'adoption d'un ou deux cantiques, qui insistent sur la personne du Christ, en guise de chant préparatoire. Répétés régulièrement et passés « les sentiments de peine et de froideur » que provoqueraient leurs premières intonations, ils deviendraient des « chants liturgiques » que chacun connaîtraient. Un chant « d'actions de grâces » est également proposé avant la lecture des Écritures « pour exprimer le double sentiment de paix et de joyeuse reconnaissance ». Il s'inspire de l'absolution qui est prononcée dans les Églises anglicanes et luthérienne après la confession des péchés¹.

Dès son instauration, cette liturgie provoque des réactions, dont l'une négative du pasteur Nicolas Gerber d'Osse-en-Aspe. Celui-ci absent lors de la séance du consistoire qui adopte à l'unanimité la nouvelle liturgie, critique les choix effectués par les Conférences fraternelles et l'assemblée consistoriale. Considérant la liturgie de Genève et les Psaumes comme caractéristiques du culte réformé et comme l'héritage de Jean Calvin, de Clément Marot ou Théodore de Bèze, leur abandon lui semble contraire aux intérêts des Églises qui perdent alors toute spécificité à ses yeux. Enfin, il regrette la suppression du « seul élément laïc », le lecteur, qui cantonne, en dehors des chants, les fidèles au rôle de spectateurs et tend ainsi à rappeler le culte catholique². Les propos du pasteur d'Osse-en-Aspe n'ouvrent pas le débat et la nouvelle liturgie est mise en place par les différents consistoires. C'est d'ailleurs

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/59, projet de liturgie rédigé par les Conférences fraternelles du Béarn, 2/03/1853.

² ADPA, CEPB, 60J 50/59, réflexions sur le projet dit de l'amélioration du culte public par Nicolas Gerber, 1853.

celle-ci et non celle de Genève qu'Émilien Frossard décrit dans son *Manuel des chrétiens*¹.

Si l'usage de cette liturgie par les pasteurs de la Consistoriale en poste au moment de son adoption ne fait aucun doute, il n'en est pas de même pour les générations de pasteurs suivantes. En 1889, dans son rapport général sur les Églises de la Consistoriale, Jean Roth s'interroge sur ce point et est lui-même incapable de répondre à cette question. Il insiste, néanmoins, sur le fait que cette question mérite toute l'attention du consistoire et des conseils presbytéraux alors que les synodes officiels entreprennent une réforme de la liturgie². C'est d'ailleurs au cours de l'un d'eux, celui du Vigan en 1890 qu'est adoptée, sur un projet rédigé entre autres par Eugène Bersier, une révision, qui va dans le sens de celle adoptée à Orthez en 1853. Répondant aux mêmes principes, cette réforme redonne elle aussi une place centrale à la lecture des Écritures, qui doit être accomplie par le pasteur. La seule différence notable entre les deux est la récitation du Symbole des apôtres qui est déplacée après la confession des péchés afin que « se trouvent successivement exprimés ces trois éléments du christianisme : la loi, le péché, la foi »³. Comme nous l'avons vu précédemment, elle est progressivement instaurée dans les Églises au cours des années 1891-1895 (voir chapitre 3).

Du côté des Églises évangéliques indépendantes, l'Union n'impose aucune liturgie. En effet, l'article 3 de la constitution précise que chaque Église règle son culte selon ses vœux⁴. Aucune des deux Églises ne semble en adopter une particulière. À Orthez, le culte est essentiellement centré sur la lecture des Écritures et sur la prédication du pasteur, qui sont entrecoupées par la récitation non chantée des Psaumes et des Cantiques durant le ministère de Jacques Reclus. Robert Darrigrand, dans son ouvrage, raconte ainsi une anecdote survenue au début de celui de Paul Monnier : lors du premier culte qu'il a célébré à Orthez, celui-ci fut le seul à chanter, les fidèles refusant de s'associer à lui⁵. À Pau, la constitution de 1851 ne dit mot sur le

¹ FROSSARD Émilien, *Le Manuel des chrétiens protestants. Simple exposition des croyances et des pratiques qui les caractérisent*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1866 (2^e éd., 1861), p. 147-153.

² ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport général des Églises de la Consistoriale d'Orthez, 1889.

³ BIANQUIS Jean, « La révision de la liturgie », *Le Protestant béarnais*, n° spécial sur le synode général officiel du Vigan, 7^e année, 07/1890.

⁴ *Notice historique, constitution et exposé des motifs du synode constituant de l'Union des Églises évangéliques libres de France*, Paris, Librairie protestante, 1850, p. 88-89.

⁵ DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 165-166.

déroulement du culte, contrairement à celle de 1875 qui consacre un chapitre à cette question. Celui-ci ne traite, cependant, que des principes et précise qu'il « n'y a pas d'acte ecclésiastique ou de culte » que le « croyant n'ait le droit d'accomplir ». Rien n'est dit sur la forme donnée au culte ordinaire¹. Le service de prédication célébré à 9h du matin est aux débuts de l'Église essentiellement tourné vers les membres de l'Église tandis que le culte du dimanche après-midi, instauré avant la constitution de l'Église en 1851, nommé alors « culte d'appel » prend une forme nouvelle et s'ouvre essentiellement aux sympathisants². Par la suite, lorsque l'Église réformée s'est établie à Pau, il devient « le culte d'édification mutuelle » où le pasteur s'efface au profit de tous les membres de l'Église qui participent activement à la célébration. Bien que les sympathisants puissent se rendre à ce culte, l'Église maintient le service du matin dit de « prédication », qui les accueille également³.

Enfin, les frères darbystes, s'opposant à toute forme de liturgie, leur culte ou plutôt réunion de prières ne prend pas une forme particulière. Dans les assemblées, la lecture des Écritures est centrale tout comme la cène. Chaque homme présent peut prendre la parole pour expliquer les textes aux autres membres de l'assemblée. Les Psaumes et les cantiques occupent également une place importante⁴.

En ce qui concerne les deux sacrements reconnus par les Églises de la Réforme – le baptême et la cène – la pluralité du protestantisme révèle des pratiques diverses.

Les Églises réformées pratiquent le baptême par aspersion ou effusion. Bien qu'aucun délai ne soit imposé aux protestants contrairement à ce qui se fait dans l'Église catholique, elles préconisent le baptême des nouveaux-nés. Selon Charles-Louis Frossard, l'usage diffère selon les Églises : si dans quelques-unes, il est administré par le pasteur au cours de l'assemblée avant le sermon, dans d'autres, il a

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, constitution de l'Église évangélique libre de Pau, 1875 (tire 4, art. 8 et 9).

² BUSCARLET Léonard, « L'Église de Pau », *Notice historique du synode de l'Union des Églises évangéliques de France (1850)*, Paris, Librairie protestante, 1850, p. 171.

³ LAÜGT (pasteur), MALAN Jean, MALAN Eugène, PEYROU-BIDAU, « L'Église de Pau », *Notice historique du 9e synode de l'Union des Églises évangéliques de France (1864)*, Paris, Librairie Meyrueis, 1864, p. 108 ; ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre des délibérations de l'Église évangélique indépendante de Pau, 7/05/1879.

⁴ DARBY John-Nelson, *Le culte selon la Parole*, Paris/Genève/Montpellier, Cherbuliez/Kauffmann/Boehm, 1851, 71 p.

lieu après le culte ou encore au cours de la semaine¹. En Béarn, les registres des actes pastoraux indiquent qu'il est indifféremment administré chaque jour et aucune Église ne semble se démarquer dans les usages².

Au sein de l'Église évangélique indépendante d'Orthez, Jacques Reclus, hésitant entre le baptême par immersion et par aspersion, ne baptise pas les enfants en raison d'un « scrupule consciencieux³ ». Les membres de cette Église étant contraints de demander aux pasteurs de l'Église concordataire d'administrer le baptême à leurs enfants, Jacques Reclus presse Pierre Laclau de le faire à sa place. Ce dernier témoigne dans son journal de ses propres interrogations sur ce sacrement :

J'avais deux difficultés qui me paraissaient insurmontables. La première, c'était ma pauvre personnalité qui était mise en jeu : ma naissance complètement obscure, mon éducation insignifiante, mon instruction nulle, ma tenue de paysan sans représentation aucune, pour me produire en public, me semblaient me faire un devoir de me mettre en évidence jamais pour administrer le baptême à qui que ce soit, surtout en présence des préjugés fort anciens et fort invétérés dans l'esprit de gens qui sont plus que persuadés qu'il faut un ministre en titre [...] pour se livrer à un semblable travail.

La seconde, celle qui avait plus de poids pour moi au point de vue des principes bibliques, c'était la différence qui existe entre la doctrine qui existe entre la doctrine de ceux qui soutiennent le baptême des enfants et celle de ceux qui ne veulent que celui des adultes, des croyants professant du moins⁴.

S'il lui « semble trouver plus de clarté, plus de rigueur » dans les théories baptistes, Pierre Laclau, au terme de sa réflexion, ne se résout pas à écarter définitivement le baptême des enfants. Il invoque pour cela trois raisons principales. La première réside dans le fait que l'évangéliste voit « de frappantes analogies, eu égard aux desseins de Dieu entre la circoncision et le baptême ». C'est ensuite dans la lecture des Écritures et plus particulièrement dans les actes des apôtres, qui n'hésitent pas à baptiser des familles entières, que Pierre Laclau trouve la justification du

¹ FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille en miette. Cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Église réformée de France*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1885, p. 31-33.

² ADPA, CEPB, 60J 50/141-144, registres des baptêmes de l'Église réformée d'Orthez (1800-1910) ; 60J 50/158, registre des baptêmes de l'Église réformée de Baigts-de-Béarn (1867-1961) ; 60J 50/163, registre des baptêmes de l'annexe de Salles-Mongiscard (1896-1909) ; 60J 56/1/12-15, registres des baptêmes de l'Église réformée de Pau (1858-1928) ; 60J 344/4 et 344/7, registres des baptême de l'Église réformée de Bayonne (1821-1921) ; 60J 370/15, registres des actes pastoraux de l'Église réformée de Bellocq ; 60J 531/18-20, registres des baptêmes de l'Église réformée de Salies-de-Béarn ; 60J 612/24, registres des actes pastoraux de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe ; Archives privées de l'Église réformée de Tarbes, registre des baptêmes (1850-1905).

³ ADPA, CEPB, 60J 101/12, journal de Pierre Laclau, 19/08/1859.

⁴ *Ibidem*.

baptême des enfants. Enfin, il se déclare convaincu que le baptême permet aux chrétiens de placer leur progéniture sous la bénédiction de Dieu¹. Le jour même, il administre pour la première fois le baptême à une petite fille, aidé de Jacques Reclus qui prononce avant et après le sacrement, une série de prière². Par la suite, même si Jacques Reclus semble se défaire un temps de ses scrupules et accepte de prononcer l'exhortation, Pierre Laclau continue à administrer le baptême des enfants³. Si les convictions pédobaptistes de Pierre Laclau s'affirment progressivement, celles de Jacques Reclus sont vivement remises en question, en 1874, par la venue de deux Anglais baptistes à Orthez, le pasteur Govet et un Britannique, Hoskim. Démontrant au pasteur orthézien que celui-ci ne pourrait « jouir du règne millénial » s'il n'a pas reçu un baptême par immersion, les deux hommes le convainquent de se faire rebaptiser. Malgré les exhortations de l'évangéliste qui qualifie d'« indéfinissables » les troubles de Jacques Reclus sur « tout ce qui est nouveau pour lui quand on se fonde sur l'Écriture », le pasteur est rebaptisé à Pau le 3 septembre 1874⁴.

À cette époque, le pasteur évangélique officiant dans cette dernière ville est Gustave Krüger, qui est favorable au baptême par immersion et à l'âge adulte au point de céder sa place au pasteur réformé lors des baptêmes d'enfants⁵. Dans cet objectif, lors de la construction d'une chapelle en 1874, le conseil d'Église se prononce pour la construction de deux baptistères, l'un petit pour l'aspersion et l'autre suffisamment grand pour permettre l'administration par immersion⁶. La question de l'âge fait également débat : certains membres de l'assemblée craignent d'être assimilés aux baptistes. Afin d'éviter toute mauvaise interprétation de cette construction, le Conseil d'Église vote la déclaration suivante :

L'Église déclare que l'établissement d'un baptistère pour l'immersion dans le temple en construction qui lui servira, Dieu voulant, de lieu de culte, n'implique absolument, ni directement, ni indirectement, aucun changement dans sa marche actuelle, et qu'elle continuera, comme par le passé, à recevoir comme membre, tout chrétien quelles que soient ses vues sur l'époque ou sur la manière dont le baptême doit être administré [...]⁷

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ ADPA, CEPB, 60J 101/17, journal de Pierre Laclau, 12/10/1866.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 101/21, journal de Pierre Laclau, 31/08 et 4/09/1874.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 56/2/8, registre des baptêmes de l'Église évangélique libre de Pau, 1871.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre des délibérations de l'Église évangélique indépendante de Pau, conseil d'Église, 19/10/1874.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre des délibérations de l'Église évangélique indépendante de Pau, conseil d'Église, 19/10/1874.

Cette décision est conforme au règlement de l'Union des Églises évangéliques de France qui considère que c'est aux congrégations de déterminer la date et la forme des baptêmes.

Autre sacrement, la cène est également administrée à des fréquences différentes dans les Églises réformées, évangéliques et chez les darbystes. Traditionnellement, dans les premières, elle est célébrée quatre fois par an, lors des grandes fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël ainsi qu'au moins de septembre, tandis que chez les autres, ce sacrement est administré selon le vœu de l'Église¹. À Pau, par exemple, dans les premiers temps de l'Église évangélique, la cène est distribuée, chaque dimanche, lors d'un culte spécial puis durant celui d'édification mutuelle, aux membres de l'Église ainsi qu'aux chrétiens ayant manifesté le désir d'y participer et ayant reçu l'accord du conseil et de l'assemblée de l'Église². Cette fréquence hebdomadaire probablement instaurée en raison de l'influence des darbystes dans les premiers temps de l'Église est par la suite remise en cause. En 1882-1883, à la suite d'une enquête réalisée par le pasteur Benjamin Pozzy, 19 membres sur 35 ayant répondu au questionnaire, se prononcent en faveur de la célébration mensuelle, après le service de prédication le 1^{er} dimanche, probablement afin de donner une plus grande solennité à cet acte³. C'est également à cette fréquence que la cène est administrée au sein de l'Église évangélique indépendante d'Orthez. Devant l'attitude des fidèles très attachés à la communion, les Églises réformées sont alors contraintes d'adapter leurs pratiques et d'adopter la périodicité des Églises évangéliques, comme le signale Auguste Bohin, pasteur de Bellocq, en 1890 :

La Sainte-Cène se donne tous les premiers dimanche du mois à l'exception des mois où se trouvent les communions ordinaires [...]. S'il n'en était pas ainsi les fidèles iraient communier à l'Église libre. Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous pouvons avoir chez nous⁴.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 30 frimaire an XII.

² ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, constitution de l'Église évangélique indépendante de Pau, 1851 ; Buscarlet Léonard, « Pau », *Notice historique du 8e synode de l'Union des Églises évangéliques de France* (1862), Paris, Librairie protestante, p. 119.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/2/3, registre des délibérations de l'Église évangélique indépendante de Pau, 5/11/1882 et 28/01/1883.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/77, rapport annuel de l'Église réformée de Bellocq, 1890.

La décision du pasteur de Bellocq n'est pas isolée puisque Léon Bost propose lui aussi à son conseil presbytéral de la célébrer mensuellement. Sans remettre à la prudence de son pasteur, l'assemblée salisienne souhaite, néanmoins, que les communions restent suffisamment espacées et ne deviennent pas un acte banal¹. Ces changements se révèlent être des succès, puisqu'en 1898, Auguste Bohin indique que le nombre de communicants est passé de 7 à 40 à Bellocq².

Les cérémonies religieuses, autres que les cultes ordinaires et les fêtes, rythment également la vie des communautés protestantes et se présentent eux aussi sous diverses formes selon l'Église dans laquelle elles s'effectuent.

Simple bénédiction, les mariages n'en constitue pas moins un moment important de la vie du protestant. Pour cette raison, le consistoire général d'Orthez entend donner une certaine solennité à cette célébration. En l'an XII, fondant son argumentation sur la *Discipline ecclésiastique* et sur les arrêtés des synodes nationaux, il entreprend donc la restauration de pratiques collectives en interdisant formellement à ses pasteurs de célébrer les baptêmes et les mariages en dehors du temple. Par la même occasion, il précise que « les fidèles sont exhortés à se tenir décemment et dans un respectueux silence dans l'une et l'autre de ces cérémonies, surtout pendant le mariage³ ». Plus tard, en 1826, une délibération du consistoire particulier d'Orthez vise à encadrer les traditions locales, telles que le charivari. L'assemblée enjoint son pasteur à n'accepter de célébrer les mariages « qu'entre la première heure du jour jusqu'à celle de deux heures du relevé ». Elle espère ainsi mettre un terme aux « scandales, indécences, trouble et tumulte qui régnaient dans le temple lorsqu'on y célébrait des mariages à l'entrée de la nuit, comme des dégâts, du bris des chaises qui en résultait ». Chose plus curieuse, elle propose même, si le pasteur donne son accord, que les unions soient bénies à « deux heures après minuit lorsque le calme est partout rétabli et que certains esprits du bas peuple se reposent de leurs œuvres⁴ ».

¹ ADPA, CEPB, 60J 531/42, registre des délibérations du conseil presbytéral de Salies-de-Béarn, 10/08/1890.

² ADPA, CEPB, 60J 50/77, rapport annuel de l'Église réformée de Bellocq, 1898.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 9 fructidor an XII.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/136, registre des délibérations du consistoire particulier d'Orthez, 19/02/1826.

Plus encore que la cérémonie, c'est la vie des couples qui intéresse les pasteurs réformés. Dans leurs rapports annuels, ceux-ci se plaignent de la dissolution de la jeunesse et notamment des mariages trop tardifs au regard de la naissance des enfants, et y voient un « certain laisser-aller moral qui finirait par déconsidérer la jeunesse en entraînant les faibles à de détestables habitudes¹ ». Cette immixtion des ministres du culte et des consistoires est d'autant plus visible dans les cas de mariage mixte. Parce qu'ils revêtent une importance significative pour le maintien de la communauté, surtout lorsqu'elle ne constitue qu'une extrême minorité, les mariages interconfessionnels intéressent tout particulièrement les pasteurs et les consistoires qui cherchent à en diminuer le nombre. En effet, si, à l'époque moderne, la confusion entre mariage religieux et mariage civil rendait difficile l'union de deux personnes de confessions ou de religions différentes sans que l'un des époux n'embrasse la religion de l'autre, du moins en apparence, la Révolution bouleverse cet état des choses. L'institution du mariage civil le 20 septembre 1792, confirmée par le Code civil de 1804, met un terme au monopole de l'Église catholique. Cet établissement, associé à la liberté religieuse et à la reconnaissance officielle du protestantisme par les Articles organiques du 18 germinal an X, placent les Églises catholique et réformées dans une situation de stricte égalité, sinon de concurrence, dans le domaine du contrôle des structures familiales.

Ce sujet est régulièrement abordé durant les Conférences fraternelles puis pastorales du Béarn. En 1851, Joseph Nogaret conclut à « l'illégitimité des mariages mixtes parce qu'ils introduisent des éléments de divisions et de renfermement des germes de malheur et de péché ». Exhortant « à la paix » les époux déjà engagés dans des unions interconfessionnelles, il termine son exposé en enjoignant les fidèles et les pasteurs à s'y opposer « au nom de l'avenir du protestantisme et de la propreté de l'Église, du bonheur des individus et surtout de la Parole de Dieu »². En 1878, le pasteur Auguste Bohin, moins incisif, étudie lui aussi cette question et propose trois « remèdes » : outre le fait de « ranimer le vieil esprit huguenot dans les familles », il souhaite que les pasteurs « confèrent entre eux pour préparer et faciliter les mariages » et surtout qu'ils établissent « des relations fréquentes entre les Églises par des

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1893.

² ADPA, CEPB, 60J 65/22, procès-verbaux des Conférences fraternelles du Béarn, 06/1851.

réunions d'enfants »¹. Cette dernière mesure vise principalement à remédier à l'endogamie importante des communautés protestantes béarnaises. Lors de la discussion qui suit le rapport, Alphonse Cadier précise qu'il est important que les groupes des Écoles du Dimanche rassemblent garçons et filles « de sorte que les enfants puissent se connaître » tandis qu'Alphonse Christoflau conseille aux pasteurs de « garder leurs entrées » dans les familles interconfessionnelles².

Les consistoires s'emparent eux aussi de cette question et prennent un certain nombre de délibérations visant à combattre les mariages mixtes ou au moins à limiter l'influence du catholicisme au sein des couples. En 1873, le conseil presbytéral envisage même d'interdire la bénédiction nuptiale à ceux qui aurait célébré religieusement leur union à l'église catholique, tandis que celui d'Osse-en-Aspe va, à partir de 1874, à la rencontre des époux, dont au moins l'un des deux est protestant, pour les enjoindre de recevoir, en présence de l'assemblée presbytérale, une bénédiction au temple³. Si généralement, l'acte public est privilégié par les pasteurs et les Anciens, il arrive que ceux-ci s'accordent, à la demande des familles, sur une célébration privée. À Orthez, cette forme est notamment privilégiée lors de l'union de Pierre Detchebarne et de Julie Lalanne, le 3 novembre 1875⁴. Consciente des désordres que pourrait occasionner une célébration publique au sein des deux familles, l'assemblée accède à leur demande après s'être assuré que la confession de chacun serait respectée et que le curé adoptait la même posture⁵. La confession des enfants issus de ces mariages cristallise l'attention des Églises réformées. Pour le protestantisme, extrêmement minoritaire en Béarn, cette question est d'autant plus cruciale qu'elle a trait à la pérennité de la communauté. En 1870, Théodore de Félice, pasteur d'Orthez, attribue d'ailleurs la diminution de la population protestante, non seulement à l'émigration et à une baisse générale des unions, mais aussi « à l'influence des mariages mixtes⁶ ». Chaque Église cherchant à protéger une structure traditionnelle de la famille, la confession des enfants peut devenir l'enjeu de luttes

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/55, procès-verbaux des Conférences pastorales du Béarn, 03/1878.

² *Ibidem*.

³ ADPA, CEPB, 60J 612/11/1, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 14/09/1874.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/145, registre des mariages protestants, Orthez, 3/11/1875. La catholicité de l'épouse n'est pas spécifiée dans l'acte.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 28/10/1875.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez par Théodore de Félice, 1870.

d'influence, comme à Baigts-de-Béarn en 1875. Dans cette commune, le baptême protestant d'une petite fille, dont nous n'avons pas pu retrouver l'acte, donne lieu à un conflit entre le père de l'enfant, un Parisien marié à une Béarnaise qui a placé son bébé chez une nourrice de Baigts, et le curé de la paroisse, qui souhaite la baptiser à nouveau dans le plus grand secret (*voir annexes n° 45-46*). Cependant, le caractère privé de ces sources ne permet pas d'affirmer s'il s'agit d'un cas isolé ou d'une pratique régulière du clergé catholique.

Au sein des Églises de professants, la question du mariage est d'autant plus pressante que celles-ci vivent « séparées du monde » et que toute union avec un catholique ou avec un membre d'une Église de la multitude apporte un risque supplémentaire d'une rupture d'un équilibre difficilement atteint. Jacques Reclus et Pierre Laclau jouent aussi le rôle de « marieurs »¹.

Observable à l'échelle nationale, l'évolution des pratiques funèbres, étudiée chez les réformés béarnais par Jean-Pierre et Hubert Bost, tend, à la demande des fidèles, à renforcer la présence du pasteur lors des enterrements. Alors que dans la première moitié du XIX^e siècle, les cérémonies se limitent à une prière dans la maison du défunt et à une exhortation au cimetière, la seconde moitié du siècle est marquée, non sans débat, par l'instauration progressive d'une célébration au temple et par l'adoption du port de la robe par le pasteur au cimetière². Cette solennité donnée aux inhumations est particulièrement visible lors des funérailles de pasteur. Celles de Pierre Nogaret, de Salies-de-Béarn, de Marc-Antoine Mourgues de Sauveterre-de-Béarn, et de Jean-Paul Gabriac, où la prédication dans le temple est accomplie, incitent certains protestants à réclamer la perpétuation de cette pratique³.

Au sein de l'Église évangélique indépendante d'Orthez, le pasteur et/ou Pierre Laclau se rendent généralement dans la maison du défunt où une prière est prononcée. Au cimetière, une lecture des Écritures est effectuée par Jacques Reclus, qui exhorte et encourage la famille ainsi que les fidèles présents⁴. Cette pratique s'observe dans

¹ DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 54.

² BOST Hubert et Jean-Pierre, « Pratiques funèbres et discours biblique : des tombes en Béarn protestant au XIX^e siècle », *BSHPF*, t. 142, 1996/4 : *Le protestantisme au XIX^e siècle dans les Pays de l'Adour*, p. 832-840.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/134, lettre de Mathieu Lacoste à Jules Lourde-Rocheblave, 22/06/1860.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 101/15, journal de Pierre Laclau, 16/12/1863 ; ADPA, CEPB, 60J 101/23, journal de Pierre Laclau, 14/07/1880 et 21/01/1881.

tous les enterrements qu'ils aient lieu dans une commune où le culte est célébré ou dans des localités où les évangéliques indépendants sont disséminés. Cependant, l'absence de description d'enterrements dans le journal de Pierre Laclau après la construction des chapelles à Orthez et Puyoô dans les années 1880-1890, ne permet pas de dire si cette pratique a évolué, ne serait-ce durant un court laps de temps. À l'inverse de ce qui s'observe chez les réformés, l'enterrement du pasteur Reclus, le 10 avril 1882, ne donne pas lieu à une modification de celle-ci malgré « le concours immense de gens de haut-rang et de toute condition » : Pierre Laclau prononce une prière dans la maison familiale tandis que Benjamin Pozzy lit les Écritures au cimetière. Théodore de Félice, pasteur réformé d'Orthez, et Eugène Malan, secrétaire du conseil de l'Église évangélique libre de Pau, ont également pris la parole¹.

Diminution de la pratique régulière et disparités géographiques

L'analyse de la pratique est généralement associée à la sociologie religieuse. Initiée par Gabriel Le Bras et le chanoine Boulard², cette discipline, essentiellement consacrée à l'étude du catholicisme, a insisté, dès ses débuts, sur des considérations méthodologiques. Dans un article étudiant la dialectique entre la sociologie religieuse et l'histoire, Gérard Cholvy en dresse l'inventaire : des détractions liées au recours à des statistiques imparfaites à l'impossibilité de mesurer la foi elle-même, en passant par la tentation d'une opposition systématique et trop prononcée entre les pratiques urbaines et rurales³. Il estime, par ailleurs, que l'analyse quantitative des pratiques renseigne davantage sur l'attachement des individus à l'Église en tant qu'institution que sur la foi réelle de ceux-ci⁴.

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/24, journal de Pierre Laclau, 10/04/1882.

² LE BRAS Gabriel, « Statistique et histoires religieuses. Pour un examen détaillée et pour une explication historique de l'état du catholicisme dans les diverses régions de la France », *RHEF*, 1931, vol. 17, n°77, p. 425-449 ; *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France*, Paris, PUF, t. 1, 1942, t. 2, 1945 ; BOULARD Fernand, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éditions Ouvrières, 1954, 157 p. ; *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques/ Éditions de l'EHESS/Éditions du CNRS, 4 vol., 1982-2010.

³ CHOLVY Gérard, « Sociologie religieuse et histoire », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, 1969, p. 8-10.

⁴ CHOLVY Gérard, « Introduction », *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français (XIXe-Xxe siècles)*, Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques/ Éditions de l'EHESS/Éditions du CNRS, 1992, p. 12.

En ce qui concerne le protestantisme, outre les préventions susmentionnées, le débat porte tout autant sur la pertinence de la sociographie et de la possibilité d'établir des critères objectifs d'analyse que sur la qualité des sources. Par le passé, Robert Mehl et Émile-Guillaume Léonard ont évoqué des obstacles d'ordre théorique, liés à l'ecclésiologie du protestantisme français, à sa pluralité et à la difficulté de définir « les membres d'une Église ». La suppression de la dimension sacrificielle et obligatoire du culte rend caduque toute analyse quantitative. En effet, la dissémination des protestants ainsi que la persistance de pratiques familiales non comptabilisées dans les statistiques tend à confirmer cette opinion, du moins dans le domaine de l'histoire, puisqu'aucune enquête orale n'est possible pour compléter les données¹. Pour autant, elle doit être nuancée, comme l'a déjà souligné Sébastien Fath, dans le cas des Églises de professants : la qualité de membre induit *de facto* une pratique religieuse régulière sous peine de se voir retirer ce titre².

Dans le cas du protestantisme sud-aquain, la nature des sources et les lacunes qu'elles comportent posent quelques difficultés. Pour les Églises réformées, des rapports annuels sont instaurés en avril 1861 par le consistoire d'Orthez. Ceux-ci ont pour vocation de renseigner le consistoire sur la situation matérielle, morale et religieuse des sections de la Consistoriale. Sont mentionnés la population, le nombre de personnes assistant au culte et communiant, les actes pastoraux qu'il convient de croiser avec les registres dédiés à cet effet, l'état des comptes, l'évolution numérique des Églises et des écoles protestantes de la section³. Le 10 octobre 1861, il est également décidé d'ajouter des courts résumés sur la situation des bibliothèques religieuses, des Écoles du dimanche et des catéchumènes ainsi que sur les œuvres de bienfaisance⁴. En dehors des années de recensement, les données de population sont imprécises et comprennent bien souvent les protestants appartenant aux autres dénominations. Toutes ces statistiques sont ensuite compilées par l'un des pasteurs dans un rapport général, qui donne alors quelques pistes pour mieux encadrer les fidèles. Il importe également de souligner que les commentaires rédigés par les pasteurs révèlent plus souvent leurs sentiments sur l'évolution de leur Église et ne

¹ MEHL Robert, « Dans quelle mesure la sociologie peut-elle saisir la réalité de l'Église ? », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 1951, 4, p. 429-438 ; LÉONARD Émile-Guillaume, « Les conditions de la sociologie protestante en France », *A.S.R.*, 1959, p. 125-137.

² FATH Sébastien, *Une autre manière d'être chrétien...*, p. 499.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 24/04/1861.

⁴ *Idem*, séance du 10/10/1861.

constituent que rarement une véritable analyse de celle-ci¹. La personnalité des ministres du culte et leur orientation doctrinale par exemple influent alors sur leur vision de leur section et sur celle des autres mouvances protestantes. Ce même type de notes existe également pour les Églises évangéliques adhérant à l'Union : tous les deux ans, à chaque synode, les pasteurs évangéliques rendent compte de l'évolution numérique et morale de leurs troupes, mais ceux-ci demeurent bien souvent très succincts et des données imprécises². Pour l'Église évangélique libre de Pau, la conservation des registres pastoraux permet de compléter, du moins en partie, ces données³. En ce qui concerne les pratiques des darbystes, aucune donnée chiffrée, autre que le nombre de personnes rattachées à ce mouvement, ne nous permet de les appréhender, du moins de manière quantitative. Les remarques des pasteurs réformés et évangéliques indépendants, les témoignages de darbystes ou d'anciens darbystes à ce sujet peuvent, cependant, faire office d'indicateurs, sans, pour autant, permettre une généralisation.

Ces considérations émises, le recours à la sociographie religieuse nous semble toutefois opportun, parce que, tout d'abord, ainsi que l'affirme Claude Langlois, « il n'est pas sans intérêt de pouvoir déterminer avec quelque précision le degré d'assiduité au culte, et le geste effectif d'affiliation à la communauté par le baptême et le mariage au temple⁴ », mais aussi parce qu'en dressant de tels rapports, même imparfaits, les pasteurs du Sud aquitain, ont cherché à appréhender et comprendre l'évolution de leurs Églises. Ces statistiques ont d'ailleurs joué une forte influence sur les modes d'encadrement des fidèles élaborées par les consistoires ainsi que sur les rapprochements ou, au contraire, sur l'éloignement avec les autres Églises protestantes.

Dans le cadre de cette étude, trois indicateurs quantitatifs, qui se limitent au strict domaine cultuel, ont été pris en compte : l'assistance au culte, le nombre de

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/75 à 82, rapports des Églises réformées de l'Église consistoriale d'Orthez, 1861-1904.

² Voir *Les notices historiques* des différents synodes de l'Union des Églises évangéliques de France (1850-1905). En raison de différends d'ordre politique, les notices historiques des années 1858 et 1860 n'ont pas pu être publiées par les instances dirigeantes du synode de l'Union.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/2/8 et 9, registres des actes pastoraux de l'Église évangélique indépendante de Pau, 1871-1905.

⁴ LANGLOIS Claude, « La religion vécue », Mayeur Jean-Marie (dir.), *L'Histoire religieuse de la France : 19e-20e siècles*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 42.

communiant, le délai d'administration du baptême¹. Leur analyse révèle de fortes disparités entre des diverses dénominations protestantes mais aussi parfois au sein de l'une d'entre elles. Ces différences trouvent, en partie, leur origine dans la nature même des Églises et dans les conditions d'admission à chacune d'entre elles. La répartition géographique est également l'une des données à prendre en considération.

Le protestantisme, et plus particulièrement les réformés, insistent sur « la liberté » et sur l'absence de « forme obligatoire » quant à la pratique religieuse². En d'autres termes, celui-ci promeut une lecture individuelle de la Bible et la célébration de cultes familiaux. Cependant, les pasteurs de l'Église consistoriale se montrent très attachés aux pratiques collectives et surtout à l'assistance au culte dominical. Les données fournies dans les rapports annuels permettent deux analyses : l'une diachronique, qui mesure l'évolution générale et l'autre synchronique, qui a pour objectif d'appréhender les différences géographiques.

L'étude sur le long terme de l'assistance au culte principal dans chaque section montre de grandes fluctuations (*voir annexes n° 47-56*). Les plus importantes et les plus brusques sont à nuancer, car elles résultent davantage d'un changement de comptabilisation que d'une soudaine présence au culte des protestants. En effet, dans ces cas, les pasteurs ont inclus dans leurs statistiques, les annexes des Églises. Ceci implique que bien des données doivent être considérées comme inférieures à la réalité. Une particularité doit être soulignée dans le cas de la section de Tarbes : parfois, le pasteur comptabilise uniquement le nombre de protestants durant la saison d'été, période à laquelle les touristes affluent en masse dans les stations thermales mais dont le nombre varie chaque année. Aussi, lorsque cette donnée était disponible, nous lui avons préféré l'assistance au culte durant l'hiver, où seule la population sédentaire protestante est présente à Bagnères-de-Bigorre ou à Cauterets³. Cette remarque prévaut également dans le cas de l'analyse du nombre de communiant. Néanmoins, si l'on observe une baisse manifeste de l'assistance au culte et du nombre de

¹ L'accession à la cène étant, dans le cas des protestants réformés, soumise à une condition d'instruction, celle-ci est étudiée dans le chapitre afférant. La participation à la vie des Églises, dans le domaine caritatif ou de l'évangélisation, etc., sera également traitée selon ses spécificités.

² FROSSARD Charles, *op. cit.*, p. 23.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/83, rapports annuels de l'Église réformée de Tarbes-Bagnères-de-Bigorre. Par exemple, en 1877, Émilien Frossard indique que le nombre de protestants varie à Bagnères-de-Bigorre « de 30 à 250 selon les saisons ». En 1893, il évolue de 20 à 80 environ.

communiantes entre les années 1860 et 1900, celle-ci n'est pas linéaire et la sécularisation ne peut expliquer à elle-seule la progression de l'absentéisme. Certaines hausses ou diminutions, comme celles qui s'opèrent en 1878 à Salies-de-Béarn ou en 1903 à Sauveterre-de-Béarn, correspondent à un changement de pasteur. Les difficultés de ces changements sont soulignées en 1878 par Samuel Bost :

Quel que soit le temps qui s'écoule dans un changement de direction pastorale, il faut nécessairement tenir compte de ce qui s'est passé sous le premier régime. Chaque pasteur imprime à la communauté un cachet qui lui est propre et il est d'autant plus difficile au nouvel arrivé de réussir dans ses plans que l'ancien pasteur, restant dans l'Église, peut y exercer plus ou moins d'influence pour ne pas parler d'autorité¹.

Les fluctuations, comme par exemple celle observée entre 1893 et 1895, sont la conséquence de « petits réveils » durant lesquelles les Églises réorganisent leurs œuvres, les développent et suscitent ainsi un regain de pratiques chez les protestants.

En outre, à l'instar des pasteurs béarnais, il importe alors de s'intéresser aux disparités locales. En 1891, Jean Roth, pasteur d'Orthez, est chargé par le consistoire béarnais de dresser un rapport général sur l'évolution de ses Églises au cours de l'exercice 1890. À partir de statistiques, il pointe du doigt des différences géographiques.

Section	Assistance ordinaire	Communiantes
Bagnères-de-Bigorre	75%	40%
Osse-en-Aspe	39%	10%
Sauveterre-de-Béarn	27%	12%
Orthez	24%	3%
Tarbes	24%	8%
Bayonne	22%	8%
Bellocq	17%	3%
Pau	15%	6%
Salies-de-Béarn	11%	9%

Tableau 32 : Proportion d'assistants et de communiantes au culte réformé par rapport à la population protestante totale de la section (1890)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/75.

Les données ont été établies en comparant la population totale protestante dans chaque section au nombre d'assistants ou de communiantes. De fait, celle-ci doivent

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapport annuel de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1878.

elles aussi être considérées comme inférieures à la réalité, non seulement parce que les annexes ne sont pas systématiquement comptabilisées, mais aussi car dans certaines paroisses, les évangéliques indépendants et les darbystes ont été intégrés au total de protestants alors qu'ils n'assistent pas au culte réformé. À Bagnères-de-Bigorre, outre la forte concentration géographique de la population protestante, les très forts taux (75 % d'assistants et 40 % de communiant) peuvent en partie s'expliquer par la vocation thermale de cette ville. En effet, la majorité des protestants sont des malades et des protestants étrangers qui trouvent très probablement dans la religion un certain réconfort. L'hiver, la petitesse du troupeau permet au pasteur Daniel Blanc d'entretenir des rapports constants avec la communauté protestante de la ville, « qui se montre fermement attachée à la sainte-doctrine¹ ». Dans les sections rurales d'Osse-en-Aspe et de Sauveterre-de-Béarn, le culte est, dans une bien moindre mesure, régulièrement suivi (39 % et 27 %) et les communiant relativement nombreux (10 et 12 %). Si à Osse-en-Aspe comme à Bagnères-de-Bigorre, la concentration de la population protestante favorise l'assistance au culte, la dissémination de celle de Sauveterre-de-Béarn ne nuit pas réellement. Armand Dupin-de-Saint-André estime, en 1869, que « le culte est suivi avec assiduité [...] et que l'auditoire est aussi recueilli et attentif que possible² ». En 1889, Daniel Bourchenin juge, quant à lui, que « l'assistance au culte est toujours assez remarquable pour une paroisse où l'on est tellement disséminé ». Il souligne, toutefois, que seuls les enfants suivent toute l'année le culte dominical et que les hommes s'en éloignent l'été³. Il importe de noter l'exception que semble être Bellocq, qui bien qu'étant une paroisse rurale, présente des taux bien en-deçà des autres sections du même type (17 %). Cette année-là, Auguste Bohin n'a mentionné que les assistants au culte du chef-lieu de la section et oublié ceux de Salles-Mongiscard (50 personnes). De sorte qu'en les comptabilisant, la proportion de protestants assistant au culte ordinaire du dimanche atteint 23 %⁴. Néanmoins, le taux de communiant est extrêmement bas au regard des autres paroisses de campagne, c'est probablement ce qui a motivé Auguste Bohin à accroître la fréquence de la cène la même année⁵. La présence d'un groupe de libéraux

¹ *Idem*, rapport annuel de l'Église réformée de Tarbes-Bagnères-de-Bigorre, 1893.

² ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1869.

³ *Idem*, 1889.

⁴ FORASTÉ Denise, *L'Église réformée de la paroisse de Bellocq (1862-1906)*, TER de maîtrise sous la direction de Michel Papy, UPPA, 1996, p. 117.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/77, rapport annuel de l'Église réformée de Bellocq, 1890.

autour des Pécaut et des Carrive-Privat peut également expliquer en partie un plus grand absentéisme, surtout que le pasteur de Salles-Mongiscard et de Bellocq, se montre, entre 1871 et 1905, très attaché aux doctrines évangéliques.

Enfin, dans les sections où se mêlent espaces urbains et ruraux, l'assistance au culte est, dans le cas d'Orthez et de Tarbes, au niveau ou proche des paroisses rurales, telles que Bellocq ou, dans une moindre mesure, Sauveterre-de-Béarn. En revanche, à Pau ou à Salies-de-Béarn, elle semble nettement en-deçà. Pour autant, dans ces sections où les protestants dissidents sont nombreux, le calcul de Jean Roth, qui prend en compte les populations protestantes totales dans les sections, fausse les données. En effet, si l'on ne considère que les protestants réformés, le taux d'assistance au culte augmente indubitablement. Cette différence est visible lorsque l'on étudie les données statistiques et les recensements de Pau en 1894. Bien que les proportions de 1890 et de 1894 ne soient pas comparables en raison du réveil survenu dans les Églises en 1893, on observe en 1894 que la proportion de réformés (434 sur 875 individus), assistant au culte principal dans le temple réformé de Pau avoisine les 30 % (29,95 %) au lieu de 13,71 %¹. Il en est de même à Salies-de-Béarn, où, à partir des données de 1899 (395 réformés sur 434 protestants), le taux de présence passe de 32,25 % à 35,44 %². La part des communiantes doit être elle aussi élevée pour correspondre à la réalité. En 1894, à Pau, la population réformée admise à la cène peut être évaluée à environ 350 individus. Le pasteur estimant à 60 le nombre de personnes prenant la cène, la proportion de participants est d'environ 19,04 %³. De fait, la participation à la cène dans l'Église réformée de Pau devient alors plus importante que dans les sections rurales de la Consistoriale. Ainsi, il est possible de conclure que la perception que les pasteurs réformés ont de leurs auditoires est, dans ces paroisses, en grande partie erronée en raison d'un usage des statistiques orienté en fonction de leur vision de la communauté. Par ailleurs, il demeure difficile d'établir une nette distinction, sur ce point, entre espaces ruraux et urbains, et, par conséquent, de considérer les villes du Sud aquitain comme des lieux de déchristianisation ou de « désenchantement », du

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1894 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population protestante de la section de Pau, 1894.

² ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapport annuel de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1899 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population protestante de la section de Salies-de-Béarn, 1899.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population protestante paloise, 1894 ; ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1894. Ont été considérées comme admises à la cène, toutes les personnes, affiliées à l'Église réformée, de 16 ans et plus.

moins chez les protestants, comme l'a longtemps supposé, dans une dimension plus générale, l'historiographie¹. Au contraire, la pluralité protestante semble créer une certaine émulation dans cette ville. Celle-ci est également la conséquence du dynamisme catholique local².

Par ailleurs, les pasteurs chargés de rédiger les rapports généraux de l'Église ne considèrent pas une forte proportion de communicants ou au contraire une très faible comme un indicateur significatif. En 1870, alors qu'il commente celle importante d'Osse-en-Aspe (40 personnes sur 300), Théodore de Félice nuance ses propos dans une note marginale qu'il finit par raturer :

Mentionnons que la forte proportion des communicants n'est pas toujours un signe de vie religieuse. Je connais des Églises dans lesquelles on communie en nombre ; il n'y a pas beaucoup de piété cependant. Je crois que dans certaines Églises du Béarn, dans celle d'Orthez notamment, la proportion moindre des communicants provient d'un respect plus grand pour la Sainte-Cène et de la conscience collective de l'Église³.

La piété superficielle ou très visible est généralement source de critique de la part des pasteurs. En 1893, Daniel Bourchenin déplore notamment l'usage par les protestants de Sauveterre-de-Béarn du patois de Canaan, langage propre aux protestants riche en images bibliques⁴, qu'il qualifie de « ressource chère à tous [les] faux-dévots » et « d'hypocrisie⁵ ». Les pasteurs réformés établissent même des distinctions non seulement en fonction du sexe du fidèle, mais aussi de son âge. À l'instar de Félix Pécaut en 1850⁶, d'Alphonse et Alfred Cadier en 1873⁷ ou de Daniel Bourchenin en 1893, ils opposent ainsi la piété des vieillards, des femmes et des enfants à l'irrégion des hommes et des jeunes :

Il y a lieu de faire certaines distinctions relatives à l'âge des fidèles. Les vieillards ont généralement conservé une foi antique de notre protestantisme français ; ils ont pour la Bible un respect, une vénération qui ressemble fort à un

¹ Bruno Dumons, « Villes et christianisme dans la France contemporaine. Historiographie et débats », *Histoire urbaine*, 2005/2, n°13, p. 155-166.

² ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1876.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez, note marginale raturée de Théodore de Félice, 1870.

⁴ CABANEL Patrick, « Patois marial, patois de Canaan : le Dieu bilingue du Midi occitan au XIX^e siècle », LAGRÉE Michel (dir.), *Les parlers de la foi. Religion et les langues régionales*, Rennes, PUR, 1995, p. 117-135.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1893.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 65/22, procès-verbaux des Conférences fraternelles, 1850.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/79, rapport annuel de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe, 1873 ; ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1873.

culte et seraient volontiers enclins à la considérer non seulement comme la règle de leur croyance, mais aussi comme le fruit de l'inspiration plénière : c'est la Parole de Dieu dans toute l'acceptation du terme et la seule mission des fidèles est de l'interpréter exactement. Du reste, le caractère de leur piété est plutôt doux, bienveillant, patient qu'autre chose. Les adultes observent la même déférence pour les oracles bibliques, mais avec moins de naïveté, les hommes surtout, qui sont généralement prudents et réservés. Les femmes fréquentent plus le culte que les hommes et leur religion est plus visible à travers leur vie. Les jeunes gens ne manifestent pas un grand zèle et leur piété n'est pas générale ; quand elle existe, elle n'est guère sensible. Les jeunes filles sont généralement très bien disposées ; la masse est simple de goûts, sans grande expérience du mal, sans penchant à l'irréligion : c'est l'élément solide, actif de l'Église. Les enfants suivent les écoles avec l'assentiment de leurs familles : chez les fillettes, le sentiment religieux se montre plus vite et plus nettement que chez les garçons, dont le développement général est d'ailleurs très en retard sur celui des filles. Celles-ci ont l'intelligence plus ouverte et le travail plus fructueux¹.

À son analyse, Daniel Bourchenin joint des données chiffrées qui viennent, cependant, nuancer quelque peu ses propos. En effet, s'il précise quelques années plus tard, en 1899, que les 30 à 40 communicants à Sauveterre-de-Béarn sont « presque tous des femmes », il reconnaît, néanmoins, qu'à Navarrenx, il y a « un peu plus d'hommes que de femmes » qui participent à la cène. Il explique cette différence par le fait que l'ensemble des fidèles de Navarrenx communie, à la différence de l'auditoire de Sauveterre-de-Béarn, et assure qu'il prêche du haut de la chaire sur « l'obligation pour les hommes » de participer à la cène².

Si les Églises réformées, au contraire de l'Église catholique, n'impose aucun délai d'administration du baptême, celui-ci est généralement effectué durant la première année de l'enfant. Dans une section comme Orthez, où au moins un pasteur est continuellement présent, la majorité des baptêmes sont célébrés, jusqu'au début des années 1860, dans un délai de trois jours (*voir annexe n° 57-59*).

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1893.

² *Idem*, 1899. Souligné dans le texte d'origine.

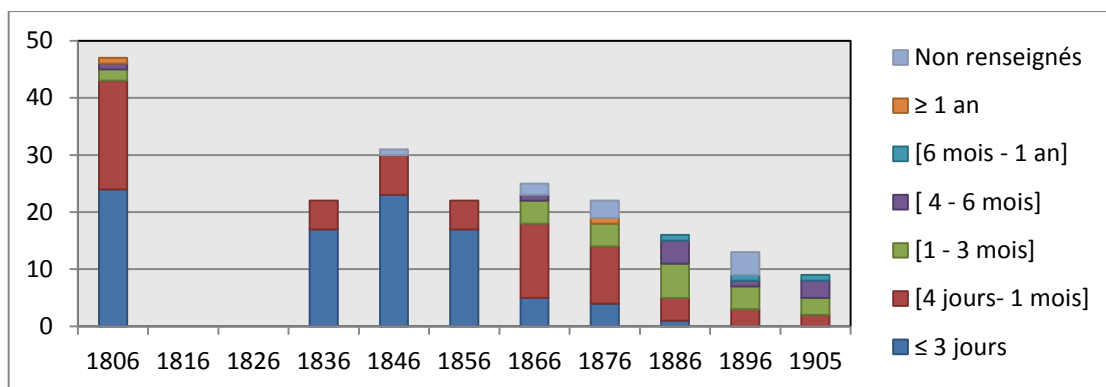


Figure 30: Les délais d'administration du baptême dans la section d'Orthez (1806-1905)
Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/142-144¹.

Ici, l'influence d'une société majoritairement catholique et pratiquante est palpable. Pour autant, nous notons durant la seconde moitié du XIX^e siècle, une nette inflexion, de sorte que les baptêmes sont alors majoritairement administrés au-delà des trois premiers jours, voire même au-delà du premier mois. Le même type d'évolution s'observe, dans une moindre mesure, à Sauveterre-de-Béarn et à Osse-en-Aspe.

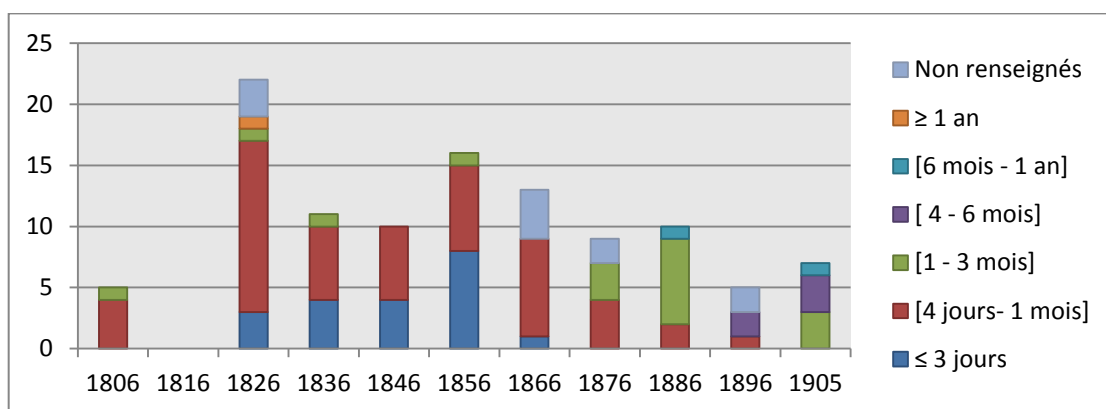


Figure 31 : Les délais d'administration du baptême dans la section de Sauveterre-de-Béarn (1806-1905).
Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/141-142, 1 Mi 213/3.

Dans ces deux sections, l'absence d'un pasteur au début du siècle impose dans un premier temps, aux protestants d'attendre la venue de Louis-Victor Gabriac ou de Pierre Nogaret pour baptiser leurs enfants, perpétuant ainsi la tradition du Désert. Cette attente est d'autant plus visible à Osse-en-Aspe où le pasteur de Salies-de-Béarn

¹ Les « non renseignés » correspondent aux actes dont le nom et/ou la date et commune de naissance ou de baptême de l'enfant ne sont pas précisés et qui n'ont pu être complétés à l'aide de l'état-civil.

ne se rend qu'une ou deux fois par an¹. Par la suite, lorsqu'un ministre du culte est nommé dans ces paroisses, les protestants des sections de Sauveterre-de-Béarn et d'Osse-en-Aspe adoptent la même attitude que les Orthéziens et présentent plus rapidement leur progéniture au pasteur. Cette tendance prend, cependant, moins d'ampleur en raison d'une dissémination plus importante de la population protestante dans la section de Sauveterre-de-Béarn. À partir de 1860, les délais s'allongent jusqu'à voir disparaître les baptêmes rapides.

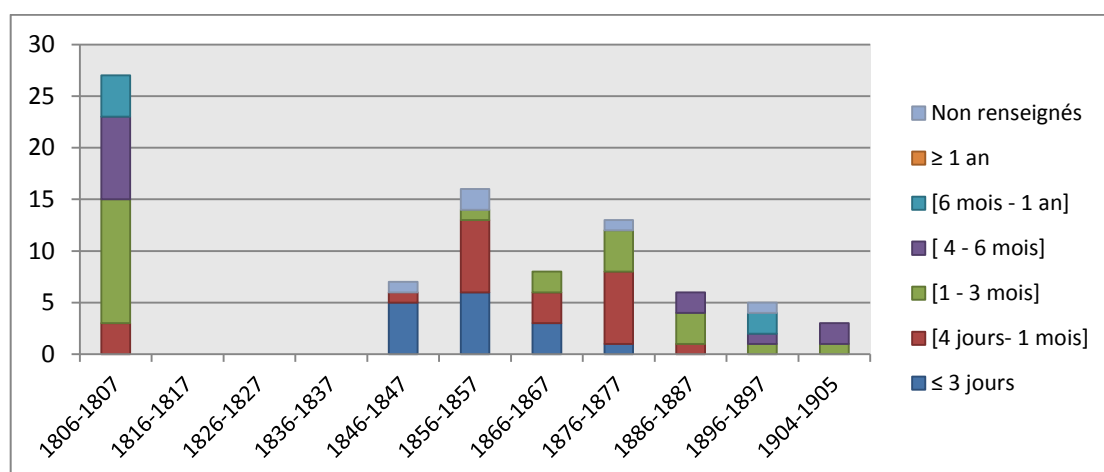


Figure 32 : Les délais d'administration du baptême dans la section d'Osse-en-Aspe (1806-1905)
Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/142 ; ADPA, CEPB, 60J 612/24².

Deux interprétations sont alors possibles : soit les pasteurs et les consistoires agissent dans le sens d'une différenciation des pratiques protestantes et d'une affirmation de l'identité de la minorité confessionnelle en incitant les parents à faire baptiser les enfants plus tardivement, soit ce changement progressif des pratiques est l'une des manifestations d'une perte d'influence des institutions réformées sur les populations protestantes. Bien que les exhortations des pasteurs aient pu être orales, l'absence de délibération des consistoires et d'études réalisées dans le cadre des Conférences fraternelles et pastorales sur ce sujet ne permet pas d'étayer la première hypothèse. En revanche, le rallongement des délais du baptême, lorsqu'il est associé la baisse significative et durable du nombre de baptêmes dans l'ensemble de la Consistoriale au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle ainsi qu'aux autres

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/141-142, registres des actes pastoraux, 1800-1810.

² Dans le cas d'Osse-en-Aspe, le faible nombre, voire l'absence totale de baptêmes au cours des années étudiées nous ont contrainte à analyser deux années successives afin d'avoir des résultats quelque peu significatifs.

indicateurs, tend à confirmer le détachement progressif des protestants réformés vis-à-vis de leurs Églises.

Au sein des Églises évangéliques de Pau et d'Orthez, les conditions d'admission ont, au contraire des Églises réformées, en apparence un effet bénéfique sur l'assistance au culte (*voir annexes n° 60-63*). En effet, le nombre de membres est presque systématiquement inférieur à celui des auditeurs, ce qui pourrait être interprété comme une présence systématique des membres de l'Église au culte¹. Cependant, aux membres de l'Église admis, il convient d'assimiler les « auditeurs amis ». Or, si l'on compare le nombre de protestants mentionnés comme libristes dans les recensements dressés par les Églises réformées et le nombre d'auditeurs, l'on s'aperçoit que celui-ci est très largement inférieur dans le cas de Pau. En 1894, le conseil presbytéral de l'Église réformée signale respectivement 113 et 30 individus alors qu'en 1893, Abel Deschamps, le pasteur libriste, n'indique que 65 à 70 auditeurs et uniquement 55 en 1895. Suivant que l'on prend en compte le nombre d'auditeurs de 1893 ou de 1895 seuls disponibles, la proportion de personnes assistant au culte s'établit entre 38 et 48 % de la population évangélique. Ce pourcentage pourrait être encore abaissé, puisque diverses sources mentionnent la présence de protestants réformés, d'anglicans ou de presbytériens écossais au culte évangélique². Qui plus est, les données transmises par Abel Deschamps au synode de l'Union ne précisent pas s'il s'agit de la somme des protestants présents aux deux cultes célébrés le dimanche ou uniquement au principal.

En qualifiant tour à tour leurs fidèles « d'assemblée de chrétiens et d'auditeurs plus ou moins sérieux »³, de « joli » auditoire, les commentaires des pasteurs successifs de l'Église démontrent que l'assistance au culte est fluctuante⁴. En 1889, le secrétaire du conseil de l'Église souligne, quant à lui, que les réunions de prières organisées deux fois par semaine sont généralement peu suivies en raison « d'empêchements très réels ou par une indifférence non moins réelle » et précise que

¹ Seule l'année 1895 fait figure d'exception à Pau.

² POZZY Benjamin, « L'Église de Pau », *Notice historique du 8^e synode de l'Union des Églises évangéliques de France*, 1862, p. 120.

³ *Ibidem*.

⁴ POZZY Benjamin, « L'Église de Pau », *Notice historique du 17^e synode de l'Union des Églises évangéliques de France (1881)*, 1882, p. 137.

« les auditoires sont aussi en souffrance »¹. Ils déplorent également la fluctuation saisonnière de la population protestante, qui ne permet pas un suivi régulier des individus : l'été, lorsque les curistes partent pour les stations thermales, l'auditoire est réduit presque de moitié². Néanmoins, les proportions demeurent très largement supérieures à celles de la plupart des Églises réformées du Sud aquitain, une tendance qui s'observe également dans le cas de l'Église évangélique d'Orthez. Durant l'ère Reclus, aucune donnée ne nous permet d'étudier l'assiduité des fidèles. En 1895, les statistiques données par le pasteur Paul Monnier au synode de l'Union démontrent que le nombre d'auditeurs est, comme à Pau, bien supérieur à celui des membres³.

Groupes	Membres	Auditeurs
Orthez	59	90-100
Castétarbe-Baigts	28	60
Mont-Maslacq	22	40
Puyoô	50	70
Salies-de-Béarn	39	60
Total	198	230

Tableau 33 : Répartition géographique des membres et des auditeurs de l'Église évangélique libre d'Orthez (1895)

Source : Rapport de Paul Monnier au synode de l'Union

Cependant, il est impossible dans le cas de cette Église de déterminer la part de sympathisants et d'étudier plus précisément les taux d'assistance en raison de la non-correspondance entre les sections de l'Église consistoriale et les groupes de l'Église libre, et de l'absence de détails quant aux recensements effectués par Paul Monnier.

Le nombre de communiant est, quant à lui, insuffisamment renseigné dans le cas de ces deux Églises pour qu'aucune conclusion ne puisse être dressée. Enfin, les délais de baptême, qui ont pu être étudiés entre 1871 et 1905 dans le cas de l'Église évangélique libre de Pau, révèlent que les protestants indépendants baptisent généralement leurs enfants au cours de leur première année (28 cas sur 41), mais rarement dans les trois premiers jours de la vie du nourrisson. Les cas où l'enfant est

¹ MALAN Eugène, « L'Église de Pau », *Notice historique du 20^e synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France* (1889), Paris, Librairie G. Fischbacher, 1889, p. 143.

² POZZY Benjamin, « L'Église de Pau », *Notice historique du 19^e synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France* (1885), Paris, Librairie G. Fischbacher, 1886, p. 146.

³ MONNIER Paul, « L'Église d'Orthez », *Notice historique du 24^e synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France* (1895), Paris, Librairie G. Fischbacher, 1895, p. 165.

âgé de plus d'un an ou où la personne est un adulte correspondent tous à une conversion familiale ou individuelle. Le mode du baptême n'est pas suffisamment précisé pour établir des hypothèses : dans seulement trois cas de baptêmes d'adultes sous le ministère de Gustave Krüger, il est indiqué qu'ils ont été administrés par immersion¹.

Aucune donnée chiffrée ne nous permet d'analyser les pratiques darbystes, seuls les rapports annuels des pasteurs et leurs impressions, souvent dictées par leurs opinions sur les principes des Assemblées des Frères nous renseignent à ce sujet. Certains, à l'instar d'Alphonse Cadier, soulignent la ferveur religieuse et la piété des frères, qu'ils aimeraient retrouver chez les protestants réformés. Elles suscitent même une certaine admiration². D'autres estiment, au contraire, que cette mouvance est appelée à disparaître en Béarn parce qu'elle est à l'origine d'une certaine indifférence et, par conséquent, n'atteint pas le seuil de survie. C'est le cas notamment de Daniel Bourchenin qui insiste sur ce point dans son rapport en 1890 :

Leur influence [celle des darbystes] est destinée, tout au moins à rester stationnaire : en effet, il est rare que les enfants darbystes, qui ne reçoivent aucune instruction religieuse chez leurs parents, adoptent la secte dans laquelle ils sont nés : ils deviennent, par le mariage, ou catholiques de nom ou réformés ou indifférents à tout culte. Je dois noter pourtant un enfant né d'un mariage mixte darbyste-réformé et qui n'a pas été baptisé : il est vrai que son grand-père est prédicant darbyste, tout en débitant son tabac et son eau de vie³.

Se pose alors, d'une manière plus générale, la question de l'adhésion au Réveil de la seconde génération. Les fils et filles des principaux artisans de ce mouvement, au sein des différentes dénominations, en Béarn font-ils preuve de la même ferveur religieuse ?

Dans la majorité des cas, une simple adhésion aux principes évangéliques ou darbystes plus discrète, bien souvent anonyme, permet aux Églises de professants de se maintenir. Chez certains, l'environnement religieux de leur enfance, associé à de véritables sentiments spirituels, a provoqué des vocations pastorales. Tout au long du siècle, le consistoire général d'Orthez ou la mairie d'Orthez recommandent 27

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/8, registre des actes pastoraux de l'Église évangélique libre de Pau, 1871-1905.

² ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapports de l'Église réformée de Pau, 1865.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1890.

impétrants aux facultés de théologie protestante de Montauban principalement, mais aussi de Genève et de Strasbourg¹. Quatorze d'entre eux sont fils d'un pasteur de l'Église consistoriale ou d'une Église indépendante, et certains exerceront leur ministère dans le Sud aquitain².

Chez d'autres, cet environnement religieux est à l'origine d'une vision littéralement différente de celle de leur père, voire d'un rejet de la religion. Cette tendance est observable dans chacune des Églises, mais ne constitue pas une norme. Au sein de l'Église réformée, Félix Pécaut, que nous avons déjà étudié, est l'exemple le plus concret, dans le Sud aquitain, de ce type de détachement progressif vis-à-vis du milieu religieux familial. Gustave Schlumberger, fils de Pierre, membre influent de la communauté darbyste paloise, juge, quant à lui, assez durement, dans *Mes Souvenirs*, les opinions religieuses de son père. Devenu un historien et numismate reconnu, il estime que cette piété a suscité chez lui un détournement de la religion, du moins dans sa dimension darbyste :

Les croyants de cette petite Église, dont mon père devient vite le chef aimé et respecté de la congrégation de Pau, étaient des hommes profondément convaincus, menant une vie de travail, de foi, de recueillement et de prière. L'écueil était qu'ils se croyaient tenus de faire partager leurs convictions et leur existence si profondément austère et retirée, uniquement vouée à la vie religieuse, à leur entourage, à leurs enfants aussi. Les exagérations de ces convictions absolues, comme celles de tous les sectaires, même les plus respectables, ont infiniment attristé ma jeunesse et assombri mes rapports avec mes excellents parents au cœur si tendre que je chérissais mais dont je ne pouvais partager toutes les opinions, car elles leur faisaient mener une vie absolument séparée du monde, vie qu'ils se croyaient tenus de m'imposer à moi aussi et à mes frères. Tant que j'ai vécu sous leur toit, j'ai profondément souffert de cette oppression morale, que mon père surtout croyait de son devoir de faire peser sur nous³.

Un discours analogue, plus radical même, s'observe chez certains enfants Reclus, notamment chez Élisée, né à Sainte-Foy-la-Grande le 15 mars 1830. Son père espère que lui et son frère aîné, Élie, embrasseront, eux aussi, une carrière pastorale.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68-71, registres des délibérations du consistoire d'Orthez ; ADPA, CEPB, 60J 50/36, dossier de bourses aux facultés de théologie (1810-1905).

² À titre d'exemple, nous pourrions citer Jean-Paul Gabriac, fils de Louis-Victor, pasteur d'Orthez ; Joseph Nogaret, fils de Pierre, pasteur de Salies-de-Béarn ; Mourgues Jean-Auguste, fils de Marc-Antoine, pasteur de Sauveterre-de-Béarn ; Cadier Alfred, fils d'Alphonse, pasteur de Pau, etc... (voir annexe n°25). Sur les vocations pastorales, cf. CABANEL Patrick, *Cadets de Dieu...*, p. 181-223.

³ SCHLUMBERGER Gustave, *op. cit.*, p. 6.

Dans cette optique, les deux enfants font un premier séjour à Neuwied, en Prusse, dans un collège dirigé par les Frères Moraves. En 1846, ils intègrent le collège protestant de leur ville natale avant d'entrer, en 1849, à la Faculté de théologie de Montauban. En 1851, tous deux, bien qu'ils se considèrent encore comme chrétiens, prennent conscience de la fragilité de leurs sentiments religieux et quittent la Faculté¹. De son enfance, Élisée Reclus, tout comme son frère Élie, garde un souvenir douloureux. Il insiste, à plusieurs reprises, sur la rigueur morale et l'austérité de son père. Celle-ci, associée au développement d'idées libertaires, serait à l'origine de son désintérêt pour la cause religieuse :

Avez-vous eu au lycée une indigestion de lentilles ? Si oui, vous saurez combien ce légume, excellent à tous égards, vous répugne. C'est exactement ce qui s'est produit pour nous à l'égard de la Bible. Notre père, sans le vouloir, nous en a donné la nausée. Nous avons été punis à grand renfort de passages bibliques à apprendre par cœur. Je sais à peu près le contenu du Nouveau et de l'Ancien Testament, mais j'en suis dégoûté pour toujours. Ajoutez à cela qu'il faisait à table des prières interminables. La soupe refroidissait et nous étions ensuite obligés d'avaler le reste du repas parce que l'heure d'aller à l'école était arrivée².

Dans les trois cas, l'amour filial n'est pas remis en cause par ces divergences d'opinion sur la religion. Dans ses écrits, Gustave Schlumberger insiste sur le respect que lui inspire son père³, alors qu'Élisée Reclus refusera, auprès d'un ami, Paul Pelet, de s'exprimer publiquement sur la mort de Jacques Reclus pour ne pas avoir à le désavouer⁴. Ces textes démontrent, en outre, l'importance de la discipline dans les Églises du Réveil, qui tentent, comme les Églises réformées, de la maintenir et encourager par le dialogue, la pratique régulière.

Maintenir la discipline et encourager la pratique régulière : le recours au dialogue

Garantes de l'ordre établi au même titre que l'Église catholique, les Églises protestantes entendent par le biais de leurs institutions exercer un contrôle moral et religieux sur leurs fidèles. Les activités disciplinaires des assemblées consistoriales et

¹ RECLUS Paul, *Les frères Élie et Élisée Reclus ou du protestantisme à l'anarchisme*, Paris, Amis d'Élisée Reclus, 1864, 209 p.

² NICOLE Albert, *Souvenirs*, inédits, cité par DARRIGRAND Robert, *L'Église évangélique libre d'Orthez*, op. cit., p. 127.

³ SCHLUMBERGER Gustave, op. cit., p. 7.

⁴ BNF, NAF 16798, lettre d'Élisée Reclus à Paul Pelet, 1882.

des Églises indépendantes signalées dans les diverses sources révèlent une préférence pour le dialogue et la médiation. Les sanctions ne sont prononcées qu'en cas de nécessité, souvent dans les cas de défiance publique. En cela, les méthodes utilisées par les instances religieuses au XIX^e siècle ne diffèrent guère de celles usitées aux XVI^e et XVII^e siècles¹. Cependant, les motifs et les traitements des censures à l'époque contemporaine diffèrent en fonction de la nature des Églises et de leurs statuts.

Dans les Églises réformées, privées de leur synode national, seul à même de pouvoir réviser la *Discipline ecclésiastique*, cette question se révèle particulièrement complexe. Les consistoires considérant celle rédigée à l'époque moderne comme désuète dans bien des circonstances, les références à celle-ci sont extrêmement rares. Outre l'affaire Cambon en 1875 qu'il convient de distinguer des autres puisqu'elle vise un pasteur, un seul cas disciplinaire concernant un laïc est inscrit, durant la période concordataire, dans les archives des Églises réformées du Sud aquitain. En 1868, le conseil presbytéral de Bellocq reproche à Lauilhé Pocq, adjoint au maire, d'assister aux processions et de prendre part aux cérémonies catholiques. Devant le refus de celui-ci de faire acte de repentance, l'assemblée, au nom de l'article 15 du Chapitre V de la *Discipline*, le suspend publiquement de la cène durant trois mois, au terme desquels il sera réintégré à l'Église s'il ne récidive pas. Dans le cas contraire, le conseil presbytéral prévoit d'invoquer l'article 17 du même texte, et de « l'excommunier [...] et de le retrancher de l'Église d'une manière définitive en présence de tous les fidèles »². Néanmoins, la mesure n'a pas été appliquée en raison des regrets exprimés par l'adjoint qui, au cours d'un entretien avec le pasteur Onésime de Grenier, évoque l'obligation que lui a faite le maire d'assister à la messe³. En l'absence de tout contrôle des mœurs par le biais des assemblées consistoriales, les pasteurs et les laïcs réformés doivent redoubler d'efforts afin de maintenir une certaine influence sur les populations protestantes, surtout lorsqu'elles sont disséminées. Si les œuvres jouent dans ce domaine, nous le verrons, un rôle primordial, les assemblées consistoriales multiplient les initiatives – certaines très

¹ GROSSE Christian, « Conclusion », MENTZER Raymond, MOREIL Françoise, CHAREYRE Philippe, *Dire l'interdit : The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden/Boston, Brill, 2010, p. 333-345.

² ADPA, CEPB, 60J 370/8, registre des délibérations du conseil presbytéral de Bellocq, 24/08/1868.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/77, rapport annuel de l'Église réformée de Bellocq, 1869.

classiques et que l'on observe également dans les Églises indépendantes, d'autres plus innovantes – pour encourager la pratique religieuse régulière et restaurer un lien quasi-journalier avec les fidèles.

Tout d'abord, outre les cérémonies cultuelles, à partir des années 1860, des réunions d'édification et de prières, dont les premières mentions datent du début du Réveil, sont également tenues durant la semaine dans chacune des Églises réformées d'une manière quasi-systématique. Ces rassemblements sans liturgie donnent la part au ministère des laïques et associent la lecture de la Parole de Dieu aux Psaumes et à des communications fraternelles prononcées par des membres influents de l'Église¹. Par exemple, à Orthez, le pasteur de Félice fait référence dans son rapport annuel à une réunion d'édification organisée chaque jeudi à 19h et à une séance de prière, chaque lundi par quinzaine². À Salies-de-Béarn, celles-ci, organisées le jeudi soir dans le temple, deviennent régulières à partir de 1880³. Par la suite, le pasteur se rend dans différents quartiers de la ville : en 1891, le deuxième vendredi du mois, une séance se déroule au quartier du Coût, tous les quinze jours, le vendredi, à Lasbordes et chaque mercredi à Carresse. De manière occasionnelle, elles se déroulent dans les communes environnantes⁴. Dans les campagnes, elles n'ont lieu que, durant la saison de l'hiver, et s'adaptent au calendrier des travaux des champs, comme le précise Auguste Bohin en 1903 :

Les habitants des campagnes ne sont abordables qu'en hiver. C'est dans cette saison que nous multiplions les réunions d'édification et les cours d'instruction religieuse. Il ne nous reste que peu de temps pour les visites à domicile. Mais elles sont très nécessaires⁵.

Les visites pastorales à domicile sont également privilégiées par les pasteurs et évangélistes des Églises réformées et évangéliques indépendantes. Pierre Laclau en rend compte presque chaque jour dans son journal. Celles-ci sont toutefois rendues difficiles par la dissémination des protestants, comme le souligne le pasteur Jean-Edmond Cerisier de Sauveterre-de-Béarn, en 1881 :

Plus on voit des paroissiens plus on les attire ; si on ne les visite pas, ils demeurent chez eux et délaissent le culte. Il est impossible que le pasteur y

¹ FROSSARD Émilien, *Le manuel du chrétien...*, p. 154-156.

² ADPA, CEPB, 60J 50/78, rapport annuel de l'Église réformée d'Orthez, 1866.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapport de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1880.

⁴ *Idem*, 1891.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/77, rapport annuel de l'Église réformée de Bellocq, 1903.

exerce son ministère d'une manière satisfaisante et efficace pour franchir plus rapidement et plus aisément les longues distances¹.

À partir de 1861, pour lutter contre l'indifférence grandissante et le développement des Églises dissidentes, le consistoire d'Orthez envisage l'instauration de visites de pasteurs, membres de l'Église consistoriale mais extérieurs à la section. Les premières donnent lieu à un débat opposant des avis contradictoires. Alors que le pasteur de Bayonne, Joseph Nogaret, défend ce concept en arguant que ces rencontres régulières permettraient non seulement, lors de la venue des observateurs – un pasteur et un ancien –, de provoquer une certaine effervescence religieuse, mais aussi de resserrer les liens entre les Églises de la Consistoriale, Auguste Mourgues souligne qu'elles remettent en cause « l'égalité qui doit régner entre les pasteurs et la liberté qui est l'une des conditions indispensables de leur ministères », sans compter que celles-ci peuvent être à l'origine de rivalités et de conflits. Après avoir reçu l'avis du révérend Hedges et du pasteur Brown des Églises anglicane et écossaise de Pau où ces visites ont un caractère obligatoire, l'assemblée consistoriale exhorte les conseils presbytéraux à adopter ce système². Cette décision n'est guère suivie, les visites pastorales demeurent rares jusqu'à l'établissement du synode officieux des Pyrénées en 1879³. Cette absence de régularité est parfois compensée par la venue de certains pasteurs dans les Pyrénées, qui associent leur talent oratoire à ceux du ministre local. Ainsi, en 1879, Louis Boissonnas, ancien pasteur et ancien directeur de l'école préparatoire de théologie de Batignolles, prête son concours à Alfred Cadier à Osse-en-Aspe, où il est venu passer trois mois avec sa famille⁴. En 1890, l'Église de Salies-de-Béarn reçoit, quant à elle, pas moins de six pasteurs étrangers, qui apportent tous leur aide à Léon Bost⁵.

Les conseils presbytéraux cherchent également à renforcer l'assiduité au culte. Dans les sections où les protestants sont disséminés, lorsque le pasteur ne peut assurer un service dans chacune des annexes de sa section, des mesures sont également prises par les consistoires réformés afin de permettre à tous de se rendre dans le chef-lieu de

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1881.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 24/04/1861.

³ Les synodes officieux instaurent des visites synodales annuelles.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/79, rapport annuel de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe, 1879.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapport annuel de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1890. Il s'agit des pasteurs Foltz, directeur de l'école préparatoire de théologie de Tournon, Granier, Momméja, Paul Monod, Rabaut et Grotz.

la paroisse. À Sauveterre-de-Béarn, un service d'omnibus est instauré en 1874, grâce à l'aide des Anglais, afin de permettre aux enfants de l'annexe de Navarrenx de venir assister au culte dans le chef-lieu le dimanche matin¹. En raison de son coût, il devient mensuel l'année suivante, mais dessert cette fois-ci également Araujuzon et Viellenave². À Salies-de-Béarn, le 13 novembre 1889, le conseil presbytéral vote, en principe, l'ouverture d'une « salle des disséminés », qui a vocation d'accueillir les enfants et les adultes des campagnes voisines chaque dimanche, durant l'intervalle entre le culte et l'École du Dimanche³. Grâce à une souscription des fidèles de l'Église et de riches étrangers, un bâtiment annexe au temple est construit et inauguré en 1892⁴. En 1893, la propriété de cette salle est transmise à la municipalité à la condition expresse qu'elle ne pourra changer d'affection⁵. Sur le même modèle, les monitrices de l'Église d'Orthez proposent, le 25 novembre 1894, au conseil presbytéral, l'ouverture d'une salle similaire. Celle-ci rencontre un certain succès puisque, durant son premier exercice, 745 individus s'y sont abrités en attendant le culte. Il s'agit pour l'essentiel d'enfants (684) qui demeurent plus longtemps à Orthez pour assister à l'École du Dimanche⁶. Ce chiffre ne cesse de croître puisqu'en 1898, 1033 entrées ont été enregistrées dont 899 d'enfants et 134 d'adultes⁷. Lorsque les ressources le permettent, un repas est distribué le dimanche midi aux personnes accueillies⁸. Durant l'hiver 1898-1899, ce sont ainsi 200 soupes, qui ont été servies⁹.

Dans les Églises de professants, la séparation d'avec l'État a permis la restauration de la *Discipline*. Au sein de l'Église évangélique indépendante d'Orthez, les procédures disciplinaires visent autant des individus qui manquent à leurs devoirs de chrétiens que des conflits familiaux ou de voisinage. Robert Darrigrand relate ainsi, dans son ouvrage, des affaires de concubinage, d'intempérance ou encore de conflits autour d'un héritage. À trois reprises, la persistance du fidèle contraint

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1874.

² *Idem*, 1875.

³ ADPA, CEPB, 60J 531/42, registre des délibérations du conseil presbytéral de Salies-de-Béarn, 13/01/1889.

⁴ *Idem*, 8/05/1892.

⁵ *Id.*, 13/08/1893.

⁶ « Chronique locale et nouvelles diverses », *Le Protestant béarnais*, 12^e année, n° 23, 7/12/1895.

⁷ *Idem*, 16^e année, n° 7, 1/04/1899.

⁸ *Id.*, 14^e année, n° 10, 15/05/1897.

⁹ *Id.*, 16^e année, n° 7, 1/04/1899.

l'assemblée à prononcer une exclusion. Néanmoins, dans deux cas, ces sanctions sont suivies par une réintégration après une repentance¹.

La discipline occupe aussi une place importante dans la vie de l'Église évangélique libre de Pau. Dans sa constitution de 1851, celle-ci consacre un chapitre à cette question. Dans l'article 12 est réaffirmée la nécessité pour les membres de s'exhorter les uns et les autres mais aussi de « se reprendre selon la Parole »². L'article 13 précise, quant à lui, les étapes du processus disciplinaire :

Si quelqu'un, malgré les avertissements et les répréhensions réitérées de ses frères, persiste dans une conduite qui déshonore la profession de sa foi, le pécheur sera, ou repris publiquement par l'Église (1 Tim. V. 20) ; ou privé momentanément de la Sainte-Cène (2 Thess. III, 14, 15) ; ou exclu formellement de l'Église, selon la gravité du cas et les sentiments qui fera paraître après sa chute (1 Cor. V 5-13 ; 2 Cor XI, 6-8)³.

Enfin, l'article 14, qui stipule que « les doctrines subversives de l'Évangiles rendent passibles des mêmes châtiments spirituels les personnes qui les professent », sonne, dans le contexte de la fondation de l'Église, comme un avertissement à toutes personnes tentées par le darbyisme⁴. Cet article jugé subversif par certains membres de l'Églises, qui craignent qu'il ne porte trop atteinte à l'unité de l'Église, est retiré dans la constitution de 1875⁵.

Quatre cas sur les six exclusions prononcées entre 1867 et 1905, concernent des questions d'assistance au culte ou de participation à la vie de l'Église⁶, mais parfois, les membres se déclarent démissionnaires avant la prononciation de la sanction. Dans les deux derniers, Jean Sacaze est exclu, après avoir été dénoncé par une épicière de Toulouse pour avoir entretenu une liaison avec une femme mariée tandis que Pierre Gauyacq et sa femme le sont, le 30 avril 1882, pour avoir volé du foin à leur employeur afin de nourrir leur vache, ce qui porte préjudice à l'honneur de l'Église⁷. Néanmoins, les membres de l'Église préfèrent bien souvent le dialogue à la rupture. La radiation est alors brandie par le conseil ou l'assemblée comme une

¹ DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 80-84.

² ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre des délibérations de l'Église évangélique de Pau, constitution de 1851.

³ *Ibidem*.

⁴ *Idem*, assemblée générale, 23/01/1851.

⁵ *Id.*, constitution de 1875.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 56/2/6, registre des admissions de l'Église évangélique de Pau, 1867-1905.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 56/2/3, registre des délibérations de l'Église évangélique de Pau, 8/01, 17 et 30/04/1882.

menace à même de provoquer la repentance de l'individu visé par la procédure. Plus encore, certains cas démontrent l'hésitation des membres d'avoir recours à une stricte application de la *Discipline*. Dès lors, celle-ci relève de luttes d'influence au sein des institutions de l'Église. L'exemple le plus probant de ce type de conflit est celui d'Emma Malan, épouse d'Elisée Cavaillès, membre du conseil de l'Église et elle-même membre du Comité des Dames protestantes de Pau qui rassemble les femmes des diverses congrégations paloises. En 1888, celle-ci a refusé de prendre part au Comité fondé par Madame Pozzy, l'épouse du pasteur, au prétexte d'une santé chancelante, tout en poursuivant ses activités au sein du premier. Le 15 novembre, Benjamin Pozzy propose au conseil d'Église d'administrer un blâme à cette femme, argumentant que sa conduite est « triplement répréhensible » : au double mensonge au sujet de sa santé et de son départ du Comité palois, le pasteur ajoute « un acte de forfaiture envers son Église » qu'elle a commis « en refusant de travailler pour ses pauvres ». Bien que plusieurs membres du conseil considèrent ce fait « vraiment fâcheux » et « anormal », ils rechignent à appliquer une sanction immédiate. Lorsqu'Eugène Malan évoque la charité et le dévouement régulier d'Emma Cavaillès, d'autres, comme Onésime Beigbeder, refusent toute prise de décision sans l'avoir entendue. Les membres laïcs estiment, en outre, que placé devant une situation qui relève davantage de la coexistence entre dénominations protestantes que d'un cas individuel, le conseil doit s'intéresser aux causes qui ont conduit à la fondation d'un nouveau comité par l'épouse du pasteur. Ce dernier campant sur ses positions et refusant d'impliquer sa femme, le cas d'Emma Cavaillès se transforme au cours de la séance en un conflit entre le pasteur, l'Église et son conseil. Considérant que le refus de l'assemblée d'appliquer la *Discipline* est un acte de défiance, le premier donne sa démission au cours de la séance suivante. Malgré les suppliques de l'Église, il la maintient et quitte définitivement Pau au terme d'un préavis de six mois¹. Elisée Cavaillès, absent lors de la séance où le cas de son épouse fut traité, présente lui aussi sa démission de membre du conseil, le 2 décembre². Le même jour, l'assemblée de l'Église, dont 19 membres votants, donne raison à son conseil sur le traitement de l'affaire Cavaillès (12 voix ; les cinq conseillers s'abstiennent), renouvelle sa confiance au pasteur Pozzy (10 voix contre 6 et 3 bulletins blancs) et considère les

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/4, registre des délibérations de l'Église évangélique de Pau, 15-18-22/11/1888.

² *Idem*, séance du conseil, 2/12/1888.

époux Cavaillès comme démissionnaires de l'Église (11 voix contre 5 et 3 abstentions)¹.

Si chaque Église s'inquiète du maintien de la discipline et du développement de pratiques religieuses régulières en son sein, aucune d'entre elles ne peut nier totalement l'existence des autres, surtout dans une zone où le protestantisme ne représente qu'une fragile minorité. Aussi la gestion de la pluralité protestante par les Églises devient l'un des enjeux centraux de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Le pluralisme protestant dans le Sud aquitain

Afin d'appréhender le pluralisme protestant dans le Sud aquitain, deux dimensions interdépendantes doivent être mises en évidence. La première, qui se situe à l'échelle de l'individu, concerne la vie quotidienne et les réseaux de sociabilité des fidèles, tandis que la seconde a trait aux principes religieux et à la capacité des protestants de surpasser leurs divisions pour ne former qu'une seule communauté. Influencées par des principes doctrinaux et organisationnels, les relations entre membres des différentes dénominations, voire entre Églises, évoluent, en fonction d'un contexte local et national mouvant, entre reconnaissance mutuelle ou au contraire, rejet. Cependant, la séparation des Églises et de l'État bouleverse le paysage protestant pyrénéen.

Liens sociaux et pluralisme protestant

Comme nous l'avons vu précédemment, l'adhésion à une Église de professants est une affaire de famille, au sens de cellule réduite. Néanmoins, considérées dans une définition plus large, il est de nombreuses familles béarnaises qui se trouvent scindées par les divisions protestantes, l'homogamie du protestantisme béarnais favorisant ce type de situation. À titre d'exemple, nous pourrions citer la famille Malan originaire du Piémont (San Giovanni) et liée à la famille Gay. En 1812, Etienne Gay, chef de bataillon à la retraite, et son fils, Pierre-Paul Gay, ouvre un magasin d'épicerie et de mercerie à Navarrenx, où ils appellent, en 1822, Henri (1798-1867), fils de Guillaume Malan et de Suzanne Gay, la sœur du premier. À l'âge adulte, Henri Malan s'installe à Saint-Palais et épouse, en 1826, Jeanne Onzine Carrive (1802-1865),

¹ *Id.*, assemblée générale de l'Église, 2/12/1888.

sœur du pasteur de Bellocq, Joseph Carrive¹. Pierre-Paul Gay et Henri Malan prennent tous deux, part à la vie des Églises réformées locales, notamment en tant que membres du consistoire local de Sauveterre-de-Béarn². Henri Malan est même élu délégué de cette Église au consistoire en 1853³. Entre 1828 et 1830, il accueille, avec sa femme, ses deux frères, Etienne-Guilhaume et Jean Malan, et les forme au commerce. Le premier, né en 1815, épouse en 1840, Adèle Casalis, sœur du missionnaire, et s'installent à Pau⁴. En 1850, la réunion qui provoque la scission entre les darbystes et les évangéliques indépendants à la suite de l'exclusion de John-Nelson Darby des assemblées par Jules-Léonard Buscarlet, est organisée chez Etienne Malan et son frère, Jean, figure également parmi les signataires⁵. En 1857, le recensement réalisé par Charles-Louis Frossard indique que ni Etienne Malan ni sa femme, « non-classés », n'ont pris position pour l'une des Églises alors que la maison de son frère abrite un réformé, sept libristes et un non-classé⁶. Si Etienne Malan reste fidèle au darbyisme, le registre des membres de l'Église évangélique, débuté en 1867, indique qu'Adèle Casalis, Jean Malan et sa femme ont adhéré à cette Église⁷. Le couple Malan-Casalis a quinze enfants, dont deux occupent des fonctions significatives dans les Églises paloises : Eugène Malan (1843-1916) est l'un des membres les plus actifs de l'Église évangélique libre⁸ alors que Guillaume Malan (1851-1919) est membre du conseil presbytéral de l'Église réformée à partir de 1883⁹.

Aussi, il convient de s'interroger, par l'analyse de documents privés, sur les conséquences des schismes sur les liens familiaux et plus généralement sociaux au sein de la minorité protestante, à moins que ce ne soit ces derniers qui influent directement sur la gestion du pluralisme par les Églises. Nous ne saurions pour autant réduire la question des relations familiales, amicales ou professionnelles à la seule

¹ ADPA, CEPB, 60J 29, autobiographie d'Etienne-Guilhaume Malan, 1879.

² ADPA, CEPB, 1 Mi 213/2, registres des délibérations du consistoire local (18 germinal an 10-25/06/1856).

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 3/03/1853.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 29, autobiographie d'Etienne-Guilhaume Malan, 1879.

⁵ Hist. Fileo Pau, pétition en faveur de la réintégration de John-Nelson Darby aux assemblées religieuses, 18/03/1850.

⁶ BPF, ms 225, recensement des protestants palois par Charles-Louis Frossard, 1857.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 56/2/6, registre des membres de l'Église évangélique indépendante de Pau, 1867.

⁸ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2-4, registres des délibérations de l'Église évangélique indépendante de Pau. Les registres de membres ne débutant qu'en 1867, la date d'admission d'Eugène Malan nous est inconnue. Anne Casaban, l'épouse d'Eugène Malan, est admise dans l'Église le 1^{er} décembre 1867.

⁹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/9, procès-verbal des élections au conseil presbytéral de l'Église réformée de Pau, 11/02/183.

cause religieuse, de nombreux facteurs internes et externes pouvant intervenir, tels que la personnalité des individus, les secrets, la condition financière...Toujours est-il que dans les correspondances privées, la religion est souvent évoquée et les sentiments religieux des individus font alors l'objet de commentaires positifs ou négatifs. L'adhésion d'un frère, d'une sœur ou d'un autre membre d'une famille aux doctrines évangéliques ou darbystes provoquent chez certains une incompréhension et est à l'origine de tensions au sein de la famille. Par exemple, à Orthez, dans la famille Bergeret qui dans sa grande majorité reste fidèle aux Églises réformées, la mort d'une tante libriste est l'occasion pour les vivants d'évoquer ses convictions religieuses avec un certain mépris :

J'avais [Louis Bergeret] écrit à maman pour lui donner connaissance de la mort de ma pauvre tante. [...] Vous connaissez la fatalité, la résignation avec laquelle elle a franchi l'espace immense qui sépare la vie de l'avenir, il en est assez à mes yeux pour la croire heureuse en dépit des méthodistes et autres sectes rêveuses¹ !

Cependant, cette mésestime pour les « sectes » évangéliques ne saurait effacer les sentiments familiaux dans le cas présent, amicaux ou professionnels dans d'autres, et le respect pour la personne qu'ils impliquent. À titre d'exemple nous pourrions évoquer l'amitié entre Pierre Laclau et Pierre Pécaut, dont nous avons déjà parlé, qui agit en faveur du Réveil sans pour autant quitter l'Église nationale. Ce type de relation s'observe également chez de nombreux autres protestants béarnais, y compris entre les pasteurs et évangélistes. En effet, certains pasteurs concordataires font preuve d'une réelle tolérance vis-à-vis des évangéliques comme en témoigne les hommages rendus dans son journal par Pierre Laclau aux pasteurs réformés, notamment à l'occasion de Pierre Nogaret en 1859 :

Le bien cher Nogaret fut à cet égard le plus souple et le meilleur des hommes. Il laissa travailler autour de lui et souvent avec lui de simples chrétiens qui, par la grâce du Seigneur, continuèrent l'œuvre que Monsieur Pyt avait commencé, en tenant surtout des réunions dans la ville et dans la campagne².

Pierre Laclau exprime également des sentiments bienveillants pour Jules Lourde-Rocheblave, décédé en 1864, malgré les différends qui les ont longtemps opposés :

¹ ADPA, CEPB, 60J 614/42, fonds Bergeret-Despagnou, lettre de Louis Bergeret à son frère Arnaud, 7/02/1833.

² ADPA, CEPB, 60J 101/12, journal de Pierre Laclau, 16/03/1859.

Je suis aujourd'hui allé à l'enterrement de Monsieur Lourde-Rocheblave, décédé il y a déjà trois jours. Cet homme plein de talent et d'une grande activité laisse dans mon cœur de grands souvenirs ! Il était tellement attaché au principe ecclésiastique multitudiniste, qu'il avait cru devoir faire la guerre autant qu'il le pourrait au seul vrai principe ecclésiastique basé sur la foi individuelle et sur sa profession personnelle. [...] Je pourrais écrire bien plus longuement à ce sujet, mais comme je n'ai aucune rancune ni aucune amertume contre personne [...]¹.

Cela implique, néanmoins, pour l'évangéliste, de faire la distinction entre l'individu et sa fonction. Ces enterrements apparaissent surtout comme des instants de concorde protestante et plus généralement de paix confessionnelle : le pasteur devenu un notable local, catholiques et protestants, parfois même les représentants des autorités publiques, se réunissent autour de la dépouille du défunt, à l'exemple de celui d'Émilien Frossard à Bagnères-de-Bigorre en 1881². Cependant, les pasteurs officiant au cimetière ne négligent pas le fait que ces funérailles leur donnent l'occasion de toucher un public catholique qui refuserait de se rendre au temple³. Cette prédication doit être autant considérée comme une exhortation aux protestants que comme un acte d'évangélisation.

Les tensions nées de la pluralité du protestantisme doivent donc être davantage interprétées comme une opposition entre deux, voire plusieurs conceptions du protestantisme que comme des querelles de personnes, les ruptures totales de relations étant extrêmement rares, du moins dans les sources que nous avons pu consulter. Généralement, ces dernières concernent les darbystes qui, lorsqu'ils sont isolés dans leur foi, s'éloignent de leurs familles et amis. Jules-Léonard Buscarlet en est l'exemple le plus parlant : dans sa nécrologie, Alphonse Cadier relate la profonde solitude de l'un des principaux restaurateurs du protestantisme à Pau :

Son fils, M. Frédéric [A. J.] Buscarlet, pasteur de l'Église libre d'Écosse, était le seul représentant de sa famille absente. Depuis plusieurs années déjà, M. Buscarlet était comme mort pour l'Église et pour les siens, et n'était plus qu'une ombre de lui-même⁴.

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/15, journal de Pierre Laclau, 30/11/1864.

² VAUSSENAT Célestin Xavier, *Funérailles d'Émilien Frossard*, Paris, Grassart, 1881, 34 p.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/134, lettre de Mathieu Lacoste à Jules Lourde-Rocheblave, 22/06/1860 ; *Premier rapport de la Société d'évangélisation du Béarn (1850-1851)*, Pau, Imprimerie de Véronèse, 1851, p. 18.

⁴ CADIER Alphonse, « Léonard Buscarlet », *Le Protestant béarnais*, 1^{ère} année, n°5, 26/07/1882.

Dans le cas présent, seule la mort permet à l'ancien pasteur devenu darbyste de retrouver l'estime de tous.

Les femmes de pasteur jouent également un rôle dans le maintien de relations entre les différentes communautés protestantes françaises et étrangères, à l'image de Catherine Deslayas, épouse de Pierre Nogaret. À l'occasion de son enterrement en 1868, Pierre Laclau insiste sur la présence régulière de la femme du pasteur concordataire aux « réunions particulières des frères¹ ». Un autre exemple serait de citer Miss Bowen, l'épouse du pasteur Buscarlet rencontré à Florence en 1834, d'origine écossaise². C'est probablement l'appartenance de cette femme à l'Église presbytérienne d'Écosse qui, outre les similitudes entre les cultes écossais et évangélique libre, ont permis, durant le ministère de Buscarlet, l'établissement de relations soutenues et pérennes entre les deux communautés. Les épouses peuvent également influencer dans le sens contraire à l'image de Madame Brown, femme du révérend écossais, dont « les sentiments d'hostilité à l'égard de l'Église libre ne sont un secret pour aucun de ceux qui la connaissent³ ».

Face aux prises de positions parfois radicales des institutions religieuses, certains individus récusent toute idée d'affiliation ou celle-ci, tardive, demeure superficielle. Ces « non-classés » dans les recensements de l'Église consistoriale, jouent un rôle important dans le maintien de relations entre les différentes communautés protestantes en temps de conflits institutionnels, à l'image d'Eugène Devéria. Né en 1805 à Paris, ce peintre, membre du Cénacle où il côtoie les plus grands artistes et auteurs romantiques (Delacroix, Hugo, Théophile Gautier, etc.) est principalement connu pour son tableau peint à 21 ans, « La Naissance d'Henri IV ». En 1841, atteint d'une phtisie, il se rend aux Eaux-Bonnes avant de s'installer à Pau en 1843. Déjà grand connaisseur de la Bible à laquelle il a été initié par le catholique Rivarès, Eugène Devéria se convertit au protestantisme au contact de Jules-Léonard Buscarlet. Si l'on ne sait rien des conditions de sa conversion, le peintre tient un journal de plusieurs milliers de pages entre 1848 et 1865, dans lequel il se confie sur ses convictions religieuses, ses relations avec ses anciens amis, sa famille, les membres des Églises paloises, transcrit quelques lettres et note ses poésies⁴. Sa foi,

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/18, journal de Pierre Laclau, 25/06/1868.

² STERLING MICHAUD, *op. cit.*, p. 410.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/2/3, registre des délibérations de l'Église évangélique libre de Pau, 15/11/1888.

⁴ ACAPP, ms 29-35, journal d'Eugène Devéria (1848-1865).

pleine de zèle et haineuse envers le catholicisme¹, est celle d'un « converti », qui tente à chaque occasion de diffuser le message évangélique, soit dans les Pyrénées aux Eaux-Bonnes notamment, soit par l'intermédiaire de lettres envoyées à ses amis, dont notamment Victor Hugo².

Eugène Devéria fait preuve d'une grande curiosité et cherche à se faire sa propre opinion sur les divers cultes protestants. Alors que la scission entre l'Église évangélique et le darbyisme n'est pas encore totalement effective, le 8 mai 1849, Eugène Devéria se montre particulièrement curieux et souhaite assister à une réunion de prière afin de « juger cette doctrine de vie si réputée³ ». Son attention se porte particulièrement sur la personnalité de John-Nelson Darby, alors à Pau, dont il cherche à vérifier la réputation de « diviseur d'Églises⁴ ». Pour cela, il se rend à trois réunions en l'espace d'une semaine et son jugement est sans appel :

J'aurai voulu assister à quelques cultes où il eut usé de sa liberté absolue, mais les 3 fois q[ue] je l'ai vu, il a parlé sur l'avènement de J. Christ, et le retour des juifs sur la terre de Canaan. J'ai eu l'occasion de juger de sa grande science biblique, de la lucidité avec laquelle il explique ces faits devenus si clairs pour lui par une longue pratique, mais je n'ai pas goûté cette édification, q[ue] ses disciples pensent ne pas trouver dans le culte ordinaire des Églises pastorales. J'aurais voulu voir comme la parole de l'homme peut donner à la doctrine de Christ l'influence de paix et de joie q[ue] les cœurs paresseux ne savent pas trouver dans la lecture du Saint-Livre⁵.

Des darbyistes qu'il qualifie de « saints » et de « parfaits », le peintre critique principalement « l'orgueil »⁶. Les atermoiements de Léonard Buscarlet ne trouvent pas non plus grâce à ses yeux et, après avoir un temps loué ses prédications⁷, il condamne son manque de constance dans ses convictions religieuses⁸. C'est la même curiosité qui le pousse, lors d'un voyage en Écosse, en 1849-1850, à assister aux divers cultes célébrés, envers lesquels il se montre également très critique : des

¹ ACAPP, ms 30, journal d'Eugène Devéria, t. 2, 24/11/1848. Sa femme et sa fille sont restées catholiques : « Mary est ma plus grande cause d'amertume. Le caractère que lui fait le catholicisme répond mal à mes envies de confiance réciproque pour nous 3 ».

² ACAPP, Usine des Tramways, ms 32, journal d'Eugène Devéria, t. 4, lettre à Victor Hugo du 3/02/1850.

³ ACAPP, Ms 31, journal d'Eugène Devéria, t. 3, 8/05/1849.

⁴ *Idem*, 9/05/1849.

⁵ *Idem*, 13/05/1849.

⁶ *Ibidem*, et ms 30, t. 2, 9/10/1848.

⁷ ACAPP, ms 29, journal d'Eugène Devéria, t. 1, 7/06/1848.

⁸ ACAPP, ms 31, journal d'Eugène Devéria, t. 3, 13/05/1849.

baptistes, il regrette les strictes conditions pour participer à la cène¹ ; le prédicateur puseyste est quant à lui comparé à « un jésuite protestant² ».

En 1857, il est lui aussi indiqué dans la colonne « non-classé » du recensement de Charles-Louis Frossard, sûrement en raison de son absence d'engagement particulier au sein d'une Église. Pour autant, dès l'arrivée d'Alphonse Cadier, pasteur réformé, en 1858, les deux hommes se lient d'amitié. En 1863, il est élu membre du conseil presbytéral de l'Église réformée nouvellement établie à Pau, et le demeurera jusqu'à sa mort en 1865³. Il occupe également les fonctions de directeur de l'École du Dimanche de l'Église réformée paloïse⁴.

Bien que penchant pour la foi réformée et décriant tout « esprit de secte⁵ », Eugène Devéria ne met pas un terme à ses relations : du pasteur Buscarlet, il dira notamment qu'il « l'aime trop pour renoncer à son amitié⁶ ». Il est également très lié avec la famille Reclus qui le reçoit à Orthez. Du côté des darbystes, son amitié avec Pierre Schlumberger ne prend pas ombrage de leurs désaccords ; le peintre ne peut s'empêcher, toutefois, dans ses lettres de condamner ses positions religieuses⁷. Au-delà des relations amicales et chrétiennes et de son adhésion tardive au culte réformé, Eugène Devéria se désole de voir le protestantisme si fragmenté, comme le démontre ses écrits au retour d'Orthez où il est reçu par Jacques Reclus :

La journée d'hier s'est passée dans le recueillement s'il est possible de se recueillir au milieu de tous les cultes. J'en ai compté sept. Sans nous, deux prières et lectures du matin et du soir... Je pense que c'est trop⁸.

Eugène Devéria n'envisage l'Église que sous une forme universelle, comme en témoigne son enthousiasme lors d'un voyage en Écosse :

J'ai vu l'Église universelle aussi, partout elle chante quand elle est en chœur, partout elle pleure quand elle regarde à elle⁹.

¹ ACAPP, ms 32, journal d'Eugène Devéria, t. 4, 6/01/1850.

² ACAPP, ms 32, journal d'Eugène Devéria, t. 4, 24/12/1849 : « Je n'avais jamais entendu un jésuite protestant, mais je suis satisfait maintenant, je sais qu'ils valent les autres ».

³ ADPA, CEPB, 60J 56/1/8, registre des délibérations du conseil presbytéral de l'Église réformée de Pau, 9/11/1863.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/1/47, registre de l'École du Dimanche de l'Église réformée de Pau, 1860-1891.

⁵ ACAPP, ms 31, journal d'Eugène Devéria, t. 3, 13/05/1849.

⁶ *Ibidem*.

⁷ ACAPP, ms 32, journal d'Eugène Devéria, t. 4, 17/12/1849.

⁸ ADPA, CEPB, ms 32, t. 4, 9/10/1848.

⁹ ACAPP, ms 32, journal d'Eugène Devéria, t. 4, 17/12/1849.

Si ses prises de positions ne laissent aucun doute sur les fondements de sa foi, il n'en demeure pas moins qu'Eugène Devéria, témoin et acteur des schismes palois¹, agit comme un trait d'union entre les protestants de la ville et indirectement entre les Églises. Cette attitude n'est pas sans rappeler les fondements de l'Alliance évangélique.

Du rejet à l'Alliance évangélique (1831-1902) : la gestion du pluralisme par les Églises réformées

Fondée en 1846 à la suite des Conférences de Londres, l'Alliance évangélique mondiale est une « confédération qui fournit à des membres de l'Église du Christ l'occasion de se rapprocher, pour cultiver l'amour fraternel, pour jouir de la communion chrétienne, et pour s'occuper en outre de tous les objets qui leur paraîtront de nature à être poursuivis en commun² ». La section francophone se forme, quant à elle, en 1847. Cette confédération n'a pas pour vocation de taire la pluralité du protestantisme et de se poser en « nouvelle organisation ecclésiastique exerçant les attributions d'une Église ». Allant dans ce sens, le règlement de la section francophone précise « que cette Alliance est formée non entre des dénominations religieuses ou des branches de l'Église, mais entre des individus dont chacun agit sous sa responsabilité personnelle³ ». Passée dans le vocabulaire courant des protestants, cette expression est utilisée pour qualifier tout rapprochement entre membres des différentes mouvances protestantes dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour autant, les relations entre les différentes dénominations protestantes sud-aquitaines n'ont pas toujours été au beau fixe, et sont le fruit d'un long processus de reconnaissance mutuelle, qui n'inclut pas les darbystes.

Jusqu'en 1831, le consistoire général ne dit mot sur les troubles religieux qui affectent les Églises réformées béarnaises. Cependant, l'appel et l'arrivée de Jacques Reclus au début du mois de décembre 1831 fait prendre conscience à l'assemblée de l'existence de cette dissidence et de la difficulté de réguler le schisme. Elle prend

¹ TUCOO-CHALA Suzanne, « Eugène Devéria en Béarn : romantisme et protestantisme », *BCEPB*, n°26, oct. 1999, p. 1-10.

² *Premier rapport de l'Alliance évangélique de la langue française*, titre I, art. 2 de son règlement, Paris, Imprimerie Paul Renouard, 1847, p. 6.

³ *Idem*, titre II, article 2-4 du règlement, p. 7.

alors ce qui est peut-être finalement la seule décision possible tant la situation paraît inextricable, celle d'interdire ou du moins d'encadrer les partages de chaire :

Un membre a dit que tout protestant, sincèrement attaché à la foi de ses pères, ne pouvait voir sans peine un schisme près à éclater au sein de l'Église et devenir le sujet d'une séparation entre ses membres, par la présence au milieu de nous de quelques ministres dissidens. Le consistoire, profondément affligé d'un mal, dont il ne peut se dissimuler l'existence et la difficulté de l'arrêter, a cru devoir inviter Messieurs les Pasteurs à ne pas céder les chaires des temples, dont la desserte leur est confiée, à des ministres dissidens, qui établissent leur domicile dans la circonscription consistoriale, à user, à cet égard, de la plus grande circonspection, s'en rapportant, néanmoins, à leur présence et à leur sagesse quant à la conduite, qu'ils doivent tenir envers des collègues, que des circonstances pourraient amener dans la pays et qui leur demanderaient une faveur, qui, de tout temps, fut accordée sans difficulté et même avec plaisir, mais dont on doit se montrer avare dans le moment présent, à cause des graves inconvénients, qui pourraient en résulter¹.

Il n'est alors plus question des Églises évangéliques indépendantes et de la dissidence en général dans les registres consistoriaux jusqu'au milieu des années 1840. En dehors des relations personnelles entretenues par les protestants, les deux Églises orthéziennes et leurs représentants, restant campés sur leurs principes, s'ignorent mutuellement. À partir de 1848, la question de l'usage des temples et de la gestion des espaces redevient centrale et donne lieu à des conflits, à Baigts-de-Béarn et à Pau, entre protestants multitudinistes et professants (voir chapitre 5), qui durent jusqu'à la fin des années 1850.

Après le temps des conflits vient néanmoins celui du rapprochement ou du moins de tentatives. En 1861, à l'initiative du pasteur Jules Lourde-Rocheblave, le conseil presbytéral d'Orthez délibère en faveur de la tenue de réunions « fraternelles », qui doivent rassembler les protestants de toutes les dénominations². Quelques jours auparavant, l'un des membres de l'assemblée, Pierre Baillan, avait été délégué officieusement auprès de Pierre Laclau afin de s'enquérir sur la possibilité d'une première réunion. Dans son journal, celui-ci, acceptant l'idée, précise néanmoins que celle-ci ne doit être envisagée que sur le mode de « l'alliance évangélique ». En effet, il ne s'agit pas de « confondre en aucune manière leur culte respectif, mais seulement de se donner réciproquement un simple témoignage

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 7/12/1831.

² ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 3/02/1861.

d'amour fraternel, selon leur commune foi, en dehors de leurs vues particulières sur l'Église». Jacques Reclus accédant lui aussi à la requête de l'Église réformée d'Orthez, pense, selon Pierre Laclau, que « l'union doit précéder la réunion » et que toute tentative de rapprochement sera vaine tant que les protestants orthéziens ne se mettront pas d'accord sur les questions ecclésiastiques¹. Par ailleurs, les deux hommes souhaiteraient, pour lever toute ambiguïté, que ces rassemblements généraux se déroulent dans un local neutre, mais les darbystes, au contraire, posent pour condition qu'ils aient lieu successivement dans les lieux de culte de chaque dénomination. En raison, du nombre de personnes susceptibles d'y assister, le temple réformé est finalement choisi pour accueillir les réunions². Neuf réunions de ce type sont organisées dans le temple d'Orthez entre le 4 février et le 27 mai 1861³. Cependant, au lieu d'assouplir les relations entre les représentants des trois dénominations, ces rassemblements ont tendance à raffermir les positions et les principes de chacun, surtout celles de Jacques Reclus et de Pierre Laclau, qui s'exprime dans son journal sur les craintes quant au devenir de l'Église indépendante :

Samedi 20 avril. J'ai eu aujourd'hui un entretien avec Monsieur Reclus sur la vraie situation des choses au sujet de nos réunions au temple. Il a de vives craintes sur les résultats qui en adviendront. Je partage les mêmes craintes et je ne sais pourtant de quel côté je dois me tourner pour bien faire. Je désire avant tout obéir à Dieu coûte que coûte [...]. Je désire en second lieu, autant que possible, que ce soit, l'union de tous les chrétiens, dussé-je presque renoncer à ma personnalité en faisant des concessions bien pénibles. Mais je ne vois pas claire dans ma route encore. Les exigences de part et d'autres sont immenses, de sorte qu'on ne peut répondre à toutes même en se suicidant⁴.

Ici s'expriment tous les paradoxes du protestantisme français en général et sud-aquitain en particulier au milieu du XIX^e siècle : les différentes dénominations s'opposent sur des principes ecclésiastiques et doctrinaux auxquels elles ne veulent pas renoncer. Pour autant, elles ne souhaitent pas non plus renoncer à toute union entre protestants. De ces situations inextricables naissent les difficultés de l'Église évangélique indépendante d'Orthez pour se positionner entre les réformés et les darbystes et les craintes sont d'autant plus vives et réelles qu'à la même époque

¹ ADPA, CEPB, 60J 101/13, journal de Pierre Laclau, 22/01/1861.

² *Ibidem*.

³ Deux entre le 4 février et le 1 mars ; une le 15 avril, une le 29 avril, 5 entre le 29 avril et le 27 mai. Source : ADPA, CEPB, 60J 101/13-14, journal de Pierre Laclau.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 101/13, journal de Pierre Laclau, 20/04/1861.

Jacques Reclus reçoit vocation d'une Église évangélique indépendante de Dordogne¹. Tirailé entre sa conception du protestantisme et son rêve de voir tous les « chrétiens » – ici entendu dans le sens de protestants – unis, Pierre Laclau, rassuré par Jules Lourde-Rocheblave, fait le choix de poursuivre les réunions générales. Il précise néanmoins que celle du 27 mai est la dernière². Dans son rapport annuel, en 1862, Jules Lourde-Rocheblave précise que Jacques Reclus et « quelques amis » n'assistent plus aux réunions « fraternelles » et que ce retrait « n'a porté aucune atteinte au succès des réunions, auxquelles la partie la plus vivante du troupeau semble s'attacher toujours plus³ ». À partir de cette date, il n'est pourtant plus fait allusion à des rassemblements généraux.

Ce sont les mêmes tiraillements que connaissent les représentants des Églises réformées. Ils sont d'autant plus importants que l'Église consistoriale se définit comme « évangélique », bien qu'elle n'adhère pas à la profession de foi individuelle. Bien que proche, de fait, dans sa conception du protestantisme des Églises évangéliques indépendantes, elle doit néanmoins défendre ses principes multitudinistes. En 1866-1867, cherchant à « réveiller le zèle des pasteurs et des Églises », les membres du consistoire d'Orthez identifient la dissidence protestante comme l'un des facteurs de la baisse des pratiques, au même titre que le catholicisme et l'indifférence religieuse⁴. La commission nommée afin d'étudier toutes les solutions possibles, présente un rapport en séance du consistoire le 20 mars 1867. Outre l'évangélisation, l'instauration de missions protestantes établies sur le modèle catholique et de nombreuses autres mesures, elle préconise la multiplication des visites pastorales et des prédications du soir. Pour satisfaire aux besoins religieux des réformés, elle propose « une prédication vivante et véritablement évangélique ». Enfin, afin de ne pas diviser davantage la communauté protestante, il lui semble important « d'éviter autant que possible les discussions irritantes qui éloignent au lieu de rapprocher et [d'] entretenir avec eux [les frères séparés] de fraternels rapports⁵ » (voir *annexe n° 64*). En 1868, l'assemblée consistoriale évoque également l'opportunité d'envoyer à chaque protestant une lettre périodique afin d'établir un lien

¹ *Idem*, 24/05/1861.

² ADPA, CEPB, 60J 101/14, journal de Pierre Laclau, 27/05/1861.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/78, rapport annuel de l'Église réformée d'Orthez, 1862.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 6/11/1866.

⁵ *Idem*, séance du 20/03/1867.

plus concret entre elle et les fidèles. Dans le premier exemplaire, pasteurs et laïcs se divisent sur la nécessité d'aborder la question de la dissidence : si, par exemple, Théodore de Félice, pasteur d'Orthez, trouve important de traiter des protestantismes minoritaires, de l'indifférence et du catholicisme en insistant sur les raisons qui poussent les pasteurs à les combattre, d'autres souhaitent que le traitement de cette question soit remis à plus tard et lorsque cela sera le cas, ils espèrent que cela sera fait avec « beaucoup de ménagement et de douceur¹ ». Retravaillée par une commission et présentée en séance du consistoire le 3 mars 1869, la lettre consistoriale se borne finalement à expliquer la démarche de l'assemblée et à présenter un état numérique de l'Église².

Jusqu'à la mort de Jacques Reclus, n'arrivant pas à parvenir à un compromis quant à la tenue de réunions de prières régulières, les marques visibles d'un rapprochement entre les Églises réformée et évangélique indépendante d'Orthez se limitent aux grands événements de la vie des deux communautés, les pasteurs de l'une ou l'autre mouvance se contentant d'y assister. Par exemple, les pasteurs réformés sont nombreux à assister aux Conférences du groupe du Sud-ouest qui se tiennent à Orthez en 1873³.

Sous les ministères de Paul Monnier, Jean Roth et Eugène Balfet, les rapports vont en s'apaisant et dans le sens de l'Alliance évangélique, voire même de la collaboration entre Églises : les pasteurs d'Orthez organisent, de nouveau, des réunions de prières, qui sans engager les institutions, permettent l'union des protestants :

Des réunions mensuelles de prières se tenant alternativement au temple et à la chapelle, ont été établies pour demander à Dieu le réveil des consciences au sein de notre population orthézienne. Les trois pasteurs d'Orthez passent aussi ensemble chaque semaine une heure en prières. Nous voyons dans ce fait, avec une grâce spéciale de Dieu, un signe des temps⁴.

¹ *Id.*, séance du 5/11/1868.

² *Id.*, séance du 3/03/1869.

³ ADPA, CEPB, 60J 101/20, journal de Pierre Laclau, 25-26/02/1873.

⁴ MONNIER Paul, « L'Église d'Orthez », *Notice du 24^e synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1895)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1895, p. 167-168.

Progressivement, aux réunions religieuses succèdent les échanges de chaire¹. Cette évolution n'a été rendue possible que par la réunion de trois facteurs prompts à dissiper les tensions : la mort des principaux protagonistes du schisme de 1831, et par conséquent, leur renouvellement par des individus qui partagent les mêmes vues sur la nécessité d'une union entre protestants, ainsi que le développement progressif d'œuvres communes dans le domaine des missions – et donc extérieures aux querelles locales – ont permis l'établissement de relations pérennes entre les réformés et les libristes orthéziens.

À Pau, ce sont les mêmes logiques qui président au devenir des relations entre l'Église réformée et l'Église évangélique indépendante ; la chronologie est elle aussi presque identique à celle d'Orthez. Après un temps de conflit autour du temple (voir chapitre 5) qui s'étale de 1851 à 1858, les relations s'apaisent progressivement. Durant cette première période, les protestants réformés n'entendent pas laisser le champ libre à l'Église évangélique et cherche à obtenir l'usage, au moins partagé, du temple de la rue Serviez (voir chapitre 5) et obtenir la nomination d'un pasteur concordataire dans cette ville. Après les refus de Joseph Nogaret et d'Émilien et Charles-Louis Frossard, le consistoire appelle, en 1858, pour desservir la capitale béarnaise, le pasteur Alphonse Cadier qui exerce son ministère jusqu'en 1899. Ici, la personnalité des pasteurs a un impact direct sur les relations entre les deux Églises. Alphonse Cadier et Léonard Buscarlet mettent eux aussi en place des réunions de prières communes en 1860-1861. Elles produisent le même effet qu'à Orthez :

Nous espérons que bientôt la charité fraternelle et la vie du Christ se développant avec puissance, il n'y aura plus à Pau qu'une seule assemblée bien unie, mettant en commun les dons divers que chacun de ses membres peut avoir reçus du Seigneur. – Hélas ! Ce moment ne semble pas venu, du moins à vue humaine, et si nous nous réjouissons d'avoir eu pendant un an et demi environ des réunions mutuelles qui rassemblaient le mercredi soi les chrétiens des diverses dénominations, nous n'osons pas dire que ces réunions aient produit des résultats bien sensibles dans le sens d'une union vivante et efficace².

¹ MONNIER Paul, « L'Église d'Orthez », *Notice historique du 28e synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France* (1903), Paris, Librairie Fischbacher, 1903, p. 117.

² BUSCARLET Léonard, « L'Église de Pau », *Notice historique du 8e synode de l'Union des Églises évangéliques de France*, Paris, Librairie protestante, 1862, p. 119.

Les rapports entre le pasteur réformé et Léonard Buscarlet sont jugés bons par Alphonse Cadier en 1863¹. Il en est de même entre le pasteur Biaudet et lui. En 1867, quelques mois après l'arrivée du pasteur évangélique, les deux hommes s'entendent pour établir des réunions communes, le 1^{er} mercredi de chaque mois, alternativement dans le temple et dans la chapelle². Annoncées à la chaire, les pasteurs invitent les individus, sur le mode de l'Alliance évangélique, à prier ensemble. Bien que l'annonce de ces réunions soit inscrite dans le registre de l'Église évangélique, aucune relation institutionnelle n'est encore établie. Ces tentatives sont concluantes puisqu'en 1873, Alphonse Cadier indique que ces réunions sont hebdomadaires, mais même, lorsqu'il entretient de bons rapports avec les pasteurs évangéliques, le pasteur réformé ne perd pas de vue l'union institutionnelle de tous les protestants palois :

L'Église libre a vécu de bons rapports avec nous, rapports favorisés par le ministère de Monsieur Biaudet. Non seulement nous avons eu des relations fraternelles mais nos réunions du dimanche soir ~~ont été~~ communes, et ont été une édification mutuelle. Le départ de Monsieur Biaudet [rature] laisse l'Église en souffrance... Et bien que nous regrettions le départ de notre frère qui était pour nous un élément de lumière et d'édification, nous ne regretterions pas, cela va sans dire, une fusion plus complète de gens qui sont séparés sans motif réellement suffisants³.

Le départ d'Henri Biaudet et son remplacement par Gustave Krüger semble mettre un terme à ces réunions, ce que déplore Alphonse Cadier, voyant les membres plus prometteurs de l'Église réformée se rapprocher de l'Église évangélique. Pour le pasteur, seule une fusion peut mettre un terme au déclin religieux de sa communauté. Ce type de stratégie est précisé dans le rapport annuel rédigé par Alphonse Cadier en 1873 :

La plupart des catéchumènes, jeunes gens qui ont demandé à faire la première communion, n'y [au culte] reparaissent plus, une fois cette obligation traditionnelle accomplie. Il y a un fait que la dissidence tourne au grief contre l'Église réformée. La plupart de nos jeunes gens sérieux sont attirés dans l'Église libre où il y a un élément plus fraternel à cause de quelques personnalités respectables et vivantes... Nous devenons, ce me semble de plus en plus une Église de multitude dans le sens mondain du mot. C'est un mal qu'il faut conjurer, car il semble que l'Église réformée peut aller à soi la dissidence et amener un rapprochement désirable à tous égards, devant répondre à tous les

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1863.

² ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre de l'Église évangélique indépendante de Pau, assemblée d'Église, 3/02/1867.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1868.

besoins particuliers et nourrir la partie vivante, qui doit rester dans son sein, comme le fruit dans l'Écorce¹.

En 1875, malgré les tentatives mutuelles de rapprochement entre les membres des Églises, Alphonse Cadier qualifie de « tendues » et de « peu fraternelles » les relations avec le pasteur libriste². Les choses n'évoluent guère après son remplacement de Krüger par Benjamin Pozzy très attaché à l'Union, et par Abel Deschamps puisqu'en 1893, malgré des tentatives successives, puisque cette année-là, bien que notant une association pour le développement de la cause des missions, les rapports sont une nouvelle fois dépeints comme « peu nombreux, [...] chaque fraction est restée sur ses positions³ ». Cette situation, Abel Deschamps, pasteur de l'Église libre, la déplore également en 1894 : s'il insiste sur les « sentiments fraternels » et la « bonne entente » entre les deux communautés, il regrette l'échec des réunions trimestrielles communes établies un temps à Pau⁴. Cependant, malgré de timides avancées en faveur de la collaboration et l'entente entre les pasteurs, les relations entre les deux Églises n'évoluent peu jusqu'à la veille de la Séparation⁵.

Si les rapports entre les membres des Églises évangéliques et les Églises réformées progressent lentement dans le sens de la reconnaissance mutuelle, voire de la collaboration dans le domaine des œuvres, il n'en est pas de même avec les darbystes, dont l'organisation ecclésiastique diffère radicalement de celle des Églises réformées et évangéliques. Dès les premiers temps de la diffusion de ce mouvement en Béarn, les Églises réformées entreprennent de le combattre, à l'image du pasteur Nicolas Gerber. Là aussi, l'accès à la chaire des temples est au cœur de la gestion du pluralisme protestant. Il s'agit par ces interdictions de ne pas donner l'occasion aux représentants de ce mouvement d'amplifier les schismes et de trouver un nouvel auditoire parmi les protestants réformés⁶. Dans les registres consistoriaux, les darbystes sont très rarement nommés. À vrai dire, ils ne sont évoqués que dans la

¹ *Idem*, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1873. Souligné dans le texte d'origine.

² *Idem*, 1875.

³ *Idem*, 1893.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/2/4, registre des délibérations de l'Église évangélique libre de Pau, assemblée générale de l'Église, rapport annuel d'Abel Deschamps, 14/10/1894.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapports annuel de l'Église réformée de Pau, 1894-1905.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 612/103, registre des délibérations du consistoire local d'Osse-en-Aspe, lettre de Nicolas Gerber à un « ministre darbyste », 11/06/1848.

lettre de Nicolas Gerber de 1848 et en 1866-1867, lorsque le consistoire d'Orthez cherche « à réveiller le zèle des pasteurs et des Églises¹. Les solutions préconisées sont alors identiques à celles adoptées pour les Églises évangéliques indépendantes. Pour autant, contrairement aux relations avec les premières, les rapports entre réformés et darbystes n'évoluent pas. L'échec des réunions de tous les protestants d'Orthez en 1861 met un terme à toute tentative de rapprochement de la part des Églises réformées. En 1875, Alphonse Cadier qualifie d'« assez froids » les rapports entre l'Église réformée et les darbystes, qui « se tiennent toujours dans leur forteresse »². L'inexistence de relation n'est ici pas imputable à la personnalité du pasteur réformé, puisque cette situation s'observe sur le long terme et dans toutes les Églises de la consistoriale. En 1890, Daniel Bourchenin explique lui aussi dans son rapport annuel que les relations avec les darbystes à Sauveterre-de-Béarn, sont « à peu près nulles, mais sans hostilité aiguë »³. Les principes diamétralement opposés des deux dénominations, notamment l'absence de reconnaissance du ministère évangélique et le recours au sacerdoce universel immédiat par les darbystes, semblent être davantage la cause de cette mésentente. Dans des notes religieuses, Alphonse Cadier fait lui-même preuve d'une très grande dureté contre les darbystes dont il critique la vanité. Il leur reproche notamment de se considérer comme « les frères les plus avancés », complétant ses propos en insistant sur le fait « que ce n'est pas la séparation avec une Église nationale qui fait la supériorité spirituelle devant Dieu, mais la foi, l'amour, la piété personnelle ». Le sectarisme et l'intransigeance de ces derniers sont également pointés du doigt ainsi que « leur paresse intellectuelle ». Pour Alphonse Cadier, l'absence de pasteur est un mal qui provoque, soit la pauvreté intellectuelle, soit, lorsque les dons oratoires abondent dans les réunions de prières darbystes, une concurrence entre les frères⁴. Cette critique, régulière chez les adversaires du darbyisme, est abordée par Pierre Schlumberger dans une lettre adressée à John-Nelson Darby en 1872. À ses yeux, il importe de distinguer les « dons » du frère, qu'il met à profit de la communauté lors de ses prêches, de l'« assemblée », où chaque individu est mis sur un pied d'égalité. L'équilibre se trouve alors dans la capacité des premiers « à éviter soigneusement d'affaiblir l'idée

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 6/11/1866.

² ADPA, CEPB, 60J 50/80, rapport annuel de l'Église réformée de Pau, 1875.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1890.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 606/14, notes religieuses diverses, notes sur le darbyisme.

de *l'assemblée* » et des seconds « à reconnaître avec joie et honorer ceux qui travaillent »¹.

Par ailleurs, en dehors des visites de John-Nelson Darby et après la mort de Louis Barbey (1855) et de Pierre Schlumberger (1889), il est probable que l'absence d'intermédiaire clairement identifié au sein des communautés darbystes n'a pas favorisé l'établissement de relations. Enfin, il convient de préciser que cette absence de relations est imputable aux deux mouvances et ne résulte pas uniquement d'un rejet des réformés : vivant séparés du monde, les darbystes n'entretiennent que de rares relations avec les individus qui n'appartiennent pas aux Assemblées des Frères d'où la référence à une « forteresse » par Alphonse Cadier.

Ainsi, à l'exclusion des darbystes, les relations entre les Églises réformées et évangéliques indépendantes vont en s'améliorant. Adoptant tout d'abord, le mode de fonctionnement de l'Alliance évangélique, elles peuvent progressivement évoluer par l'instauration de rapports institutionnels, qui se renforcent à l'annonce de la prochaine séparation des Églises et de l'État.

Un nouveau paysage protestant pyrénéen à la veille de la Séparation (1902-1905)

En 2005, le centenaire de la Séparation des Églises et de l'État a donné lieu à de nombreuses manifestations scientifiques. Si celles-ci, dans le cadre de l'étude du protestantisme, ont permis de mieux appréhender les processus de séparation et les césures provoquées par les mésententes entre protestants réformés libéraux et évangéliques, certains aspects demeurent encore partiellement méconnus, en particulier, les processus de préparation de la séparation lorsqu'ils impliquent plusieurs Églises protestantes dans un même territoire. Même dans le cadre de l'étude de la Fédération, préférence est donnée à l'étude des rivalités entre réformés libéraux et évangéliques. Aussi, il convient, à partir de ces remarques préalables, de différencier les processus internes aux différentes Églises de ceux qui impliquent une

¹ Lettre de Pierre Schlumberger à John-Nelson Darby, 16/11/1872, publiée dans *Le Messager évangélique*, 73^e année, 1932. En italique dans le texte d'origine.

collaboration, une telle démarche nous permettant de mettre en évidence les spécificités du protestantisme sud-aquitain¹.

Au sein des Églises réformées, les clivages entre libéraux et réformés sont toujours d'actualité en cette fin de siècle. Aussi, face à la question de la Séparation, les positions de l'Église consistoriale sont régies par deux principes : la restauration des institutions presbytéro-synodales et le retour à l'unité des Églises réformées. Pourtant, dans le contexte politique et religieux troublé du tournant du siècle, l'idéal défendu par le consistoire d'Orthez paraît inatteignable, de sorte qu'à la veille du vote définitif de la loi, son positionnement se raidit en faveur du camp évangélique. Pour comprendre ce cheminement, l'analyse de plusieurs étapes successives est nécessaire.

À la fin du XIX^e siècle, toujours soucieux de restaurer les synodes nationaux officiels, certains pasteurs évangéliques français proposent de substituer aux assemblées officieuses, un conseil central électif qui serait élu par l'ensemble des Églises et à même, en raison de l'étroitesse de la représentation, d'obtenir l'autorisation du gouvernement pour se réunir. À la demande de Daniel Bourchenin, pasteur de Sauveterre-de-Béarn, de Frédéric Monod, de Soulheban et de Georges

¹ Ce thème a déjà fait l'objet d'une étude de Séverine PACTEAU-DE-LUZE : « Les protestants d'Aquitaine et la Séparation des Églises et de l'État », in PONTET Josette, *Autour de la loi de séparation des Églises et de l'État. De la laïcité d'hier à aujourd'hui*, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 2008, p. 119-135.

Il convient de revenir cependant sur la citation, la datation et l'interprétation des sources relatives aux positions de l'Église consistoriale d'Orthez. Une lettre, datée de 1904 (p. 123), d'Alexandre Bonzon, pasteur de Pau, qui craint que l'État ne traite indifféremment protestants et catholiques est attribuée par erreur à Léon Bost qui en est en fait le destinataire. L'affirmation selon laquelle les pasteurs de Bellocq (Bohin), Balfet et Roth (Orthez), ainsi qu'un laïc (Coustère) sont contre la tenue d'un synode officiel en vue de la Séparation, doit être revue. Elle s'appuie en effet sur une lettre que Jean Roth, analysant un vote de l'assemblée consistoriale en mars 1904 (p. 129), aurait écrite au même moment qui permet ainsi d'avancer que le vote final « traduit la diversité des points de vue dans le consistoire pyrénéen : 12 pour, 9 contre, 2 abstentions » sur la nécessité de la tenue d'un synode officiel. En réalité, le croisement de ces propos avec les archives citées (ADPA, CEPB, 60J 50/73, correspondance du président du consistoire) et le registre des délibérations du consistoire d'Orthez permet de constater que si un vote a bien eu lieu quant à cette question en mars 1904, Élisée Coustère ne prend pas part au débat préalable et que par 14 voix pour et 1 abstention, le consistoire se prononce, presque unanimement, en faveur de la tenue d'un synode officiel (ADPA, CEPB, 60J 50/70, 1/03/1904). En fait la lettre de Jean Roth, en réalité non datée, peut être située en mars 1898 (*Idem*, 1/03 et 26/04/1898), grâce à des événements cités par le pasteur (publication d'une brochure de Jean Pédézert, vote du consistoire sur le comité central électif, préparation d'un rapport sur le synode officiel par Léon Bost, etc...) c'est-à-dire dans un contexte chronologique différent. Enfin, le seul débat concernant le synode officiel au cours duquel Élisée Coustère prend la parole s'est tenu trois ans plus tôt, le 5/03/1901. Au terme de la discussion, les membres du consistoire votent à 12 pour, 5 contre, 2 abstentions soit un résultat approchant de celui cité par Séverine Pacteau-de-Luze pour 1904.

Veisaz, laïcs, cette question est étudiée par le consistoire d'Orthez¹. Le 27 avril 1897, deux rapports contradictoires sont présentés en séance de l'assemblée : l'un positif, celui de Daniel Bourchenin, l'autre négatif signé par Jean Roth. S'interrogeant sur l'opportunité de délibérer sur cette question, le consistoire répond à 9 voix contre 4 qu'il souhaite rester neutre et n'adopte aucun des deux rapports. N'étant plus en nombre suffisant pour voter, il renvoie à la séance suivante un projet de délibération sur le synode officiel². Quelques semaines plus tard, la création du conseil central élu est soumise au synode des Pyrénées, qui tient ses séances à Orthez en juin 1897. Adoptant à 34 voix contre 4, les vues de Jean Roth, l'assemblée régionale officieuse repousse, sans surprise, l'idée d'une telle organisation parce qu'elle « aurait pour effet de compromettre les synodes officiels » et réaffirme la souveraineté du synode officiel³.

Le débat quant à cette proposition semble alors clos pour le consistoire lorsque paraît une brochure de Jean Pédézert dans laquelle il exprime des arguments favorables au conseil central élu⁴. Dans son opuscule, il cite la délibération orthézienne d'avril 1897 et assure que si tous les membres du consistoire avaient été présents lors de la séance, l'assemblée se serait prononcée en faveur de cette institution. Cette affirmation irrite Jean Roth, qui craint que les institutions réformées considèrent les opinions de l'ancien professeur de la Faculté de théologie de Montauban comme représentatives de celles de l'assemblée pyrénéenne⁵. En conséquence, cette dernière délibère, le 26 avril 1898, qu'une demande de rectification soit adressée à Jean Pédézert⁶. Durant la même séance, le consistoire examine à nouveau la question du synode officiel. À l'instar de Jean Roth qui « pense que le synode reflètera les divisions encore inexistantes, car les libéraux ne veulent pas de cette institution⁷ », l'assemblée orthézienne, tout en « considérant que la constitution de l'Église réformée est presbytérienne synodale, que le fonctionnement régulier et complet du régime synodal peut seul assurer la marche des affaires

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/71, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, séance du consistoire, 27/04/1897.

² *Idem*, 27/04/1897.

³ « Synode de la IX^e circonscription », *Le Protestant béarnais*, 14^e année, n°15, 3/07/1897.

⁴ PÉDÉZERT Jean, *Le conseil central électif*, Alençon-Saintes, Imprime de Guy, vve, fils et C^{ie}, 1897, 23 p.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/73, lettre de Jean Roth à Léon Bost, s. d.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/71, séance du consistoire, 26/04/1898.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/73, lettre de Jean Roth à Léon Bost, s. d.

ecclésiastiques et les rapports normaux avec les pouvoirs publics », juge le temps « inopportun de faire aucune démarche officielle dans ce sens¹ ».

Laissée en suspens jusqu'en 1901, cette question fait alors l'objet d'un revirement de la part du consistoire. Analysant les délibérations de la Commission fraternelle, organe mixte composé de libéraux et d'évangéliques créé en 1896 qui est chargé de préparer la Séparation et des négociations avec les pouvoirs publics, le consistoire revient sur sa position, et à 12 voix contre 5 et 2 abstentions, se prononce en faveur du synode officiel. Les tenants de l'opposition ne forment pas un seul bloc et expriment divers arguments : certains (non nommés) craignent, une nouvelle fois, que la convocation d'une telle assemblée ne vienne mettre un terme à tout espoir de réunification tandis que d'autres ne trouvent toujours pas le moment opportun de convoquer le synode (le pasteur Balfet et Elisée Coustère). Enfin, le pasteur Auguste Bohin estime que la tenue d'un synode officiel remettrait en question la liberté dont dispose les évangéliques dans le cadre des synodes officiels². Au contraire, les partisans, dont certains avaient exprimés leur avis sur la question dans la séance précédente, évoquent que l'émotion procurée par la tenue du synode de 1872 et le fait que le parti évangélique, majoritaire, ne risque rien en réclamant la restauration des institutions synodales officielles (Charles-Louis Frossard, Alfred Cadier)³. Le 5 mars 1901, cherchant à ménager toutes les sensibilités, un ordre du jour consensuel se bornant à rappeler les termes de la loi et rédigé par Daniel Bourchenin puis amendé par Jean Roth est adopté à 11 voix contre 2 et 6 absents⁴.

Par la suite, la question synodale se confond avec la celle de la Séparation. Les prises de position du consistoire orthézien sont alors directement liées à la politique menée par le gouvernement et s'inscrivent dans la lignée des corps réformés chargés de préparer la Séparation. En effet, la politique radicale et anticléricale d'Émile Combes inquiète les protestants qui craignent d'être « traités comme l'Église catholique, qui par sa tradition et son Syllabus est l'ennemie de l'État laïc qu'elle veut dominer, et a son chef à l'étranger⁵ ». Pour cette raison, le conseil presbytéral de Pau demande au consistoire de se prononcer une nouvelle fois sur ces points. Le 1^{er} mars

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/71, séance du consistoire, 26/04/1898.

² *Idem*, séance du consistoire, 5/03/1901.

³ *Idem*, séance du consistoire, 15/01/1901.

⁴ *Idem*, séance du consistoire, 5/03/1901.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/73, lettre d'Alexandre Bonzon à Léon Bost, 23/02/1894.

1904, l'assemblée consistoriale « se montre favorable, en principe, à la séparation de l'Église et de l'État ». Quelques conditions sont toutefois adjointes à cet accord : d'une part, la séparation se doit d'être « conforme aux idées de liberté et de justice qui sont celles du protestantisme français, et, qu'en particulier les droits de la conscience religieuse soient absolument respectés », et d'autre part, que la loi votée permette aux Églises réformées de se constituer en paroisses et de « s'organiser conformément à leurs traditions ; le droit commun en matière d'impôts, et, par la suite, l'immunité de toute charge motivée par leur objet religieux, le respect des droits acquis en ce qui concerne la disposition des édifices destinés au culte ; le droit, non seulement pour chacune des Églises, mais aussi pour leur collectivité, de posséder les fonds nécessaires pour assurer leur existence »¹. La position du consistoire n'a rien de singulier, bien au contraire, puisque la délibération de l'assemblée reprend les termes exacts de celle adoptée, le 21 novembre 1903, par la Commission fraternelle². Elle complète néanmoins son avis par une seconde délibération qui demande la convocation d'un synode général officiel par le gouvernement³.

Le 10 janvier 1905, le consistoire renouvelle sa délibération et joignant les actes à la parole, décide d'en transmettre une copie accompagnée « de considérations complémentaires » aux députés et sénateurs des Basses et Hautes-Pyrénées ainsi que des Landes⁴. Le 4 mars 1905, la délibération est publiée dans la feuille religieuse locale, *Le Protestant béarnais*⁵. Cependant, celle-ci ne porte plus explicitement la mention de la convocation du synode officiel avant le vote de la loi. Le consistoire d'Orthez cède-t-il « face au réflexe de renforcement et de verrouillage de l'organisation synodale pour empêcher tout retour des libéraux » par les évangéliques décrit par Catherine Storne-Sengel⁶ ? Il semble, en effet, que les Béarnais aient vu e tout espoir d'unité se dissiper lors des réunions de la Commission fraternelle entre octobre 1904 et avril 1905. Dans son compte-rendu du synode des Pyrénées réuni au Mas-d'Azil les 5 et 6 avril 1905, Eugène Balfet reconnaît que, malgré les

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/71, séance du consistoire, 1/03/1904.

² STORNE-SENGEL Catherine, « L'Église réformée, de l'unité à l'éclatement (1902-1907) », BOUTRY Philippe, ENCREVÉ André (dir.), *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État*, Bordeaux, Éditions Bière, 2006, p. 39 ; « Églises réformées de France – commission fraternelle », *Le Protestant béarnais*, 20^e année, n° 24, 19/12/1903.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/71, séance du consistoire, 1/03/1904.

⁴ Idem, séance du consistoire, 10/01/1905.

⁵ « La Séparation », *Le Protestant béarnais*, 22^e année, n° 5, 4/03/1905.

⁶ STORNE-SENGEL Catherine, *op. cit.*, p. 42.

rapprochements des derniers mois, il existe « deux conceptions de l'Église, l'une prétend que l'organisation d'une Église ne peut se faire que sur la base d'une confession de foi, l'autre qui dit au contraire, qu'une confession de foi est inutile et fâcheuse ». Ces deux conceptions étant « irréductibles », il conclut « qu'il doit s'en suivre une double organisation des Églises réformées¹ ». Reste à savoir si la confession de foi de 1872 doit être conservée, révisée immédiatement ou modifiée dans des temps moins troublés. Comme la majorité des membres du synode, Eugène Balfet se rallie à la troisième proposition de peur qu'une révision immédiate ne divise davantage les évangéliques. Il regrette néanmoins que le synode n'ait pas consenti à faire représenter l'opinion libérale minoritaire au synode général officieux qui doit se tenir à Reims. Au terme de ses séances, l'assemblée synodale officieuse parvient à un accord : sont réaffirmés la nécessité d'une confession de foi et la volonté de maintenir l'organisation des synodes officieux². Le synode général officieux confirme ces principes en écartant à 65 voix contre 34, le synode national officiel, mais adopte, à une courte majorité, le principe de la réunion d'une Assemblée générale³. Cette décision n'est pas partagée par le consistoire d'Orthez, qui, lors de sa séance du 24 octobre 1905, rejette à la majorité le vœu d'un ancien qui souhaite que le consistoire se prononce en faveur de la tenue de l'Assemblée générale avant la Séparation⁴. L'absence de détails sur les motivations de ce refus rend difficile toute interprétation. Trois nous semblent plausibles : soit le consistoire refuse la convocation d'une Assemblée générale qui se substituerait au synode général, soit il la récuse en vertu de sa préférence pour le maintien des structures des synodes officieux. Enfin, il est possible qu'il ne souhaite la réunion de cette assemblée qu'au lendemain du vote définitif de la loi, lorsqu'il s'agira d'organiser les associations cultuelles.

Durant la gestation de la loi, les corps pastoral et consistorial ont à cœur d'inclure les fidèles au processus. Comme ceux-ci seront amenés, dès la promulgation de la loi, à réaliser d'importants sacrifices, notamment financiers, il importe aux représentants de l'Église de multiplier les initiatives pour tenir les protestants béarnais informés de la tournure des événements. L'organe principal de cette mobilisation est

¹ BALFET Eugène, « Le synode du Mas-d'Azil », *Le Protestant béarnais*, 22^e année, n° 8, 15/04/1905.

² *Ibidem*.

³ « Le synode général de Reims », n° spécial du *Protestant béarnais*, 22^e année, n°15, juin 1905.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/71, séance du consistoire, 24/10/1905.

Le Protestant béarnais, la feuille religieuse de l'Église consistoriale fondée en 1882. Sylvaine Guinle-Lorinet a étudié la teneur des articles publiés dans le journal, entre 1902 et 1905 : pas moins d'une cinquantaine de brèves, de 35 articles et onze Unes traitent de la Séparation. Ils peuvent être classés en trois catégories : ceux qui rendent compte de la politique des gouvernements successifs ; ceux consacrés à la défense des intérêts protestants et détaillent les prises de position des commissions nationales et du consistoire d'Orthez. Enfin, les pasteurs qui s'occupent de la rédaction de la feuille, insistent sur la nécessaire mobilisation des fidèles, afin de permettre, dès le vote définitif de la loi, la pérennisation des Églises réformées¹.

Ce type de discours est également largement développé durant les fêtes religieuses et commémoratives célébrées en 1905. Dans la bouche des pasteurs, la Séparation, inéluctable, sera, à la fois, à l'origine d'importants sacrifices et d'un réveil des consciences, dignes de leurs ancêtres. Une telle rhétorique historique et mémorielle n'est propre pas aux pasteurs béarnais, puisqu'elle se retrouve aisément dans les divers journaux nationaux protestants. En Béarn, la Séparation coïncide avec le centenaire du temple d'Osse-en-Aspe, qui a été consacré le 4 août 1805. Le pasteur Alfred Cadier, évoquant la période du Désert puis la restauration d'un culte public réformé dans ce petit village de la vallée d'Aspe, tente de galvaniser les protestants béarnais. Les sacrifices que provoquera la Séparation sont mis en parallèle avec ceux connus à l'époque du Désert :

Nos pères ont laissé dans des registres qui nous ont été conservés des traces de leur générosité à l'égard de l'Église. Nombreux étaient les dons et legs qu'ils lui faisaient. Sachons, à notre tour, témoigner de la même manière notre gratitude envers ce Dieu qui a miraculeusement maintenu parmi nous le pur évangile. Être fiers de nos Pères ne suffit pas. Nous ne serons dignes de ceux qui opposèrent une résistance héroïque à une oppression plus que séculaire, que si, à leur exemple, nous savons élever nos enfants dans l'amour de Dieu et du prochain, leur assurer les avantages du ministère évangélique, et contribuer par des sacrifices personnels à la diffusion de nos principes dans une humanité plus clairvoyante².

¹ GUINLE-LORINET Sylvaine, « La presse réformée et la Séparation : l'exemple du *Protestant béarnais* (1902-1905), PONTET Josette, *op. cit.*, p. 199-214.

² CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du Conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe (1901-1905), compte-rendu des fêtes du centenaire du temple d'Osse-en-Aspe et de la consécration d'Albert Cadier, p. 33.

Il reste à redéfinir les relations qu'entretiennent, à la veille de la Séparation, les Églises réformées locales avec les Églises évangéliques libres et les darbystes. Si avec ces derniers, la Séparation n'entraîne pas de changements brusques en raison de la persistance d'antagonismes majeurs comme la question du ministère, elle fait sauter un certain nombre de verrous, qui empêchaient toute véritable entente entre les Églises réformées et les Églises évangéliques libres. En effet, deux des principes essentiels du règlement de l'Union des Églises évangéliques libres de France sont tout ou en partie remplis par les futures associations cultuelles réformées : la liberté religieuse et l'absence de tutelle de l'État, mais aussi, en quelque sorte, la nécessité d'une profession de foi individuelle. Comme l'a déjà souligné Patrick Harismendy, la tradition multitudiniste des Églises réformées est quelque peu remise en question par la Séparation : alors que depuis 1848, les assemblées avaient adhéré à un « système déclaratif », où il suffisait à un homme pour devenir électeur de s'inscrire sur les listes électorales, l'organisation des futures associations cultuelles nécessite un « engagement » personnel puisque le protestant pour obtenir le statut de membre doit non seulement cotiser mais aussi accepter les statuts institutionnels et religieux des nouvelles institutions¹. Cette nécessité s'apparente, par conséquent, à l'affirmation individuelle de la foi promue par les évangéliques indépendants, sans pour autant s'y substituer. La Séparation est donc l'occasion de resserrer des liens existants mais ténus et d'envisager une collaboration sous de nouvelles formes.

Projet national d'alliance entre les Églises, la Fédération protestante de France cherche à dépasser les liens créés entre individus dans le cadre de l'Alliance évangélique. Il ne s'agit pas là de la première tentative, mais à l'aune de la Séparation, les protestants, souhaitant, dans les hautes-sphères parisiennes, échapper à la réunification des Églises réformées, s'attachent à établir un cadre souple de relations entre Églises protestantes². Si la question de la fédération n'est pas évoquée en séance du consistoire d'Orthez, Léon Bost approuve le projet sur le point d'aboutir et le défend, le 18 mars 1905, auprès des protestants béarnais dans un éditorial explicite :

L'idéal serait d'établir entre les diverses Églises un lien assez souple pour que l'individualité de chacune soit respectée, et assez fort pour faire de toute un

¹ HARISMENDY Patrick, « Séparation et désétablissement : les contours d'un objet historique », *BSHPF*, t. 151, 2005/4, p. 562.

² HARISMENDY Patrick, « La *Fédération protestante de France* : une réponse à la Séparation ? », BOUTRY Philippe, ENCREVÉ André (dir.), *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État*, Bordeaux, Éditions Bière, 2006, p. 252-256.

faisceau bien uni en face de la superstition et de l'incrédulité. Ce lien, certains espèrent l'avoir trouvé dans la *Fédération*. L'Alliance évangélique, qui existe depuis de longue années et qui a fait beaucoup de bien, tend à rapprocher les chrétiens des diverses Églises sur le terrain uniquement religieux et de l'édification. La Fédération a quelque chose de plus ; c'est une tentative de rapprochement, non plus seulement entre membres de diverses Églises, mais entre ces Églises elles-mêmes¹.

Il précise sa pensée sur ce que doit être la Fédération lors de la lecture d'un rapport durant les séances du synode officieux des Pyrénées. Celle-ci doit non seulement affirmer l'existence d'une « famille protestante » face à l'incrédulité et au cléricalisme, mais aussi permettre la dissipation de malentendus entre les différentes Églises, voire de permettre la fusion d'Églises². Ce dernier argument fait référence à des cas locaux. En effet, si les essais de collaboration à l'échelle nationale se bornent à des compromis qui permettent le maintien des positionnements de chacun, localement, les liens entre les Églises sud-aquitaine se renforcent à la veille de la Séparation. À Orthez, Paul Monnier propose dès 1902, l'harmonisation des cultes réformé et libriste à Baigts-de-Béarn. Celle-ci est acceptée en 1904 par le conseil presbytéral d'Orthez. La même année, les deux conseils s'entendent pour l'organisation de réunions communes³. Mais c'est à Pau que l'intensification des relations donne naissance à une situation inédite : la fusion des Églises réformée et évangélique libre de Pau. Ce cas unique en France⁴ n'a été rendu possible que grâce au rapprochement progressif des deux communautés à partir de 1894 dans le domaine cultuel et à la volonté mutuelle des pasteurs de mettre un terme au schisme de 1850. L'idée originale semble être leur œuvre et celle d'un membre de l'Église libre, Charles Goudard, dont le fils, Louis, est membre du conseil presbytéral réformé⁵. Toutefois, chaque pasteur présente à son conseil d'Église respectif, la proposition comme une main tendue par l'autre.

Le 4 juin 1905, le conseil presbytéral de l'Église réformée de Pau aborde pour la première fois cette question lorsqu'Alexandre Bonzon fait part à l'assemblée de la proposition d'Abel Deschamps de supprimer le culte du dimanche matin au temple et

¹ Bost Léon, « sans titre », *Le Protestant béarnais*, 22^e année, n°6, 18/03/05.

² BALFET Eugène, « Le synode du Mas-d'Azil », *Le Protestant béarnais*, 22^e année, n° 8, 15/04/1905.

³ DARRIGRAND Robert, *L'Église évangélique indépendante d'Orthez...*, p. 191.

⁴ SENDEL Catherine, *La Séparation des Églises et de l'État*, Mémoire, École des Chartes, Paris, 1992, p. 306-307.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 56/2/4, registre des délibérations de l'Église évangélique libre de Pau, séance du conseil d'Église, 6/06/1905.

de le remplacer par celui de la chapelle de la rue de Ségure. À l'inverse, la célébration de l'après-midi dans la chapelle libriste serait abandonnée au profit de celle du temple réformé. Afin de ne négliger aucune Église, un roulement saisonnier serait établi afin de déterminer celle qui annulera le culte du matin. Les conseillers se montrent extrêmement favorables à cette résolution : considérant « que dans le cas – chaque jour plus probable – où la Séparation des Églises et de l'État s'effectuerait, le devoir s'imposerait aux protestants de Pau de constituer une association cultuelle déclarée », ils estiment qu'un rapprochement entre les libristes et les réformés seraient dans le cas présent plus que souhaitable. Ne mésestimant pas les différences de vues entre les deux Églises, l'assemblée réformée souhaite préparer la fusion en amont afin qu'elle s'opère « au moment voulu d'une manière d'autant plus facile et plus naturelle ». Néanmoins, elle exprime l'avis que les échanges de chaire doivent, pour le moment, demeurer exceptionnels. De même, les cultes célébrés dans le temple doivent conserver leur forme habituelle, mais, pour ne choquer personne, ceux-ci porteront, dans les annonces, le qualificatif de « liturgique »¹.

Le 6 juin 1905, c'est au tour d'Abel Deschamps de présenter au conseil de l'Église évangélique libre la proposition faite par le conseil presbytéral « d'harmoniser les services du dimanche de façon à permettre aux deux auditoires de se réunir en commun à des heures déterminées ». Cependant, l'importance de la décision requiert, selon le conseil, l'assentiment de l'assemblée générale². Convoqués le 8 juin, les membres de l'Église évangélique ne montrent pas tous le même enthousiasme. La discussion provoque dans un premier temps la confusion parmi les membres de la communauté libriste et il n'est finalement rien décidé lors de cette première assemblée, malgré les suppliques du pasteur et des membres du conseil³. Le 15 juin, Abel Deschamps est contraint de se justifier devant le conseil d'Église, dont les membres se joignent à lui pour tenter de convaincre les plus réticents par le biais de visites à domicile⁴. Malgré ces tentatives, de nouvelles appréhensions sont formulées lors de l'assemblée générale du 18 juin. Certaines peuvent même être interprétées comme des oppositions fermes, dont l'argument principal est numérique.

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/10, registre des délibérations du conseil presbytéral de l'Église réformée de Pau, 4/06/1905.

² ADPA, CEPB, 60J 56/2/4, séance du conseil d'Église, 6/06/1905.

³ *Idem*, assemblée d'Église, 8/06/1905.

⁴ *Id.*, séance du conseil d'Église, 15/06/1905.

L'un des membres de l'Église craint notamment « l'envahissement de l'Église libre par l'Église réformée » : celle-ci étant numériquement plus influente, il redoute que la fusion ne provoque l'abandon progressif de tous les principes de l'Église évangélique. Les paroles rassurantes du pasteur, qui insiste le maintien temporaire des institutions de chaque Église et sur la possibilité de mettre un terme à l'essai d'un an proposé, permettent l'adoption de la proposition à 10 voix contre une et 2 bulletins blancs¹.

Plus tard, sans pour autant remettre en question l'accord entré immédiatement en vigueur, quelques ajustements sont établis afin de maintenir une stricte égalité entre les deux entités : les collectes communes sont systématiquement réalisées dans le cadre du culte et sont donc partagées proportionnellement à la taille de la communauté ; la cène est progressivement célébrée une fois par mois ; les œuvres sociales et morales sont fusionnées². Ces compromis permettent aux deux Églises de conserver chacune leur identité le temps de préparer les fidèles à la fusion, tant sur les principes que dans les moyens entrepris. L'association cultuelle de l'Église réformée évangélique de Pau est déclarée en préfecture le 28 juin 1906³.

*

* *

À partir des années 1830, le développement des Églises évangéliques indépendantes et du darbyisme bouleverse le devenir de la minorité protestante sud-aquitaine. La diffusion de ces mouvements répond essentiellement à des logiques humaines et géographiques : leur implantation n'est numériquement importante et durable que dans les zones où les Églises réformées sont défaillantes en raison de la dissémination des protestants et de l'impossibilité des pasteurs de répondre, pour ces raisons, aux besoins religieux de tous les fidèles. La tolérance relative des autorités publiques à l'égard des cultes non reconnus ne freine pas leur propagation.

Cette diversité du protestantisme a des conséquences sur la pratique. Malgré une diminution notable de celle-ci au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la

¹ *Id.*, assemblée d'Église, 18/06/1905.

² ADPA, CEPB, 60J 56/1/10, séance du conseil presbytéral, 2/07/1905.

³ ADPA, 8V 154, associations cultuelles protestantes de l'arrondissement de Pau, Église réformée évangélique de Pau, 28/06/1906 ; ADPA, CEPB, 60J 56/1/1, dévolution des biens à l'Association cultuelle de l'Église réformée évangélique de Pau (1906-1907).

moyenne d'un tiers d'assistants au culte dominical est généralement atteinte et maintenue. Cependant, des disparités géographiques s'observent : là où les Églises réformées sont soumises à une double concurrence, celle de l'Église catholique et des autres mouvements protestants, l'adaptation des pratiques et l'adoption de postures évangéliques par les consistoires permettent de maintenir, voire de croître les taux de pratiques. Pour réduire le détachement progressif des protestants vis-à-vis des institutions, le recours à la discipline se révèle complexe dans les Églises réformées, qui préfèrent multiplier les initiatives, certaines innovantes. Même dans les Églises disciplinées, la préférence est donnée au dialogue, sauf dans les cas de défiance publique des institutions.

Si dans les années 1830-1850, les Églises évangéliques sont considérées par les réformés comme une forme de dissidence, l'implantation durable de celles-ci dans les paysages protestants paloï et orthéziens contraint ces derniers à envisager différemment leurs rapports. Associé à l'ouverture progressive de ces Églises sur le monde, ce changement de perspective permet l'établissement de relations pérennes entre les communautés réformées et libristes sans aboutir toutefois à une totale réunification de la communauté protestante. Les rapports s'intensifient d'autant plus que la séparation des Églises et de l'État bouleverse l'équilibre jusqu'ici instauré, au point de provoquer la fusion des Églises réformée et libriste paloïse. Si un même processus est envisagé à Orthez, il n'aboutit pas à cause d'une absence de consensus autour de cette question. Par ailleurs, en raison d'antagonismes persistants, cette concorde protestante n'est pas complète et exclut les darbystes.

CONCLUSION PARTIELLE

Au terme de cette analyse, trois temps principaux, conséquences à la fois des inflexions des politiques menées par l'État en matière de religion et des tensions internes au protestantisme, se dessinent.

Le premier, de 1802 à la fin des années 1820, est celui de la réintégration et de la contestation discrète des statuts octroyés par l'État. Durant cette phase, les Églises réformées se réorganisent autour du consistoire général, assemblée créée *ex nihilo* par les autorités publiques. Les pouvoirs ambigus conférés à cette institution, son mode de recrutement contesté en raison de son caractère censitaire ne sont acceptés par les protestants béarnais que dans la mesure où cette assemblée leur paraît pouvoir être, en quelque sorte, assimilée à l'ancien synode provincial, une structure d'autant plus nécessaire pour relier des Églises locales disséminées. Celles-ci, dirigées par un consistoire particulier officieux, ne cessent pas pour autant d'exister ; elles s'adaptent néanmoins à une forme plus étendue, celle de la section, conformément aux règlements édictés par l'État. Pour pallier les problèmes liés à la distance et dans l'attente de création de nouvelles sections plus conformes aux espaces traditionnels des Églises réformées, l'Église consistoriale opte pour la fondation d'annexes, qui, dans certains cas, notamment celles de Bayonne ou d'Osse-en-Aspe, possèdent leur propre consistoire particulier ou une assemblée s'en rapprochant. En d'autres termes, celles-ci ont une existence autonome de celle de leur chef-lieu et l'annexion n'est réalisée que dans l'objectif d'obtenir de l'État, des secours financiers supplémentaires pour couvrir les frais engagés par les pasteurs dans la desserte de leur paroisse. Ailleurs, dans les communautés moins nombreuses et plus disséminées, elle choisit d'octroyer une représentation au consistoire.

Isolée géographiquement, l'Église consistoriale d'Orthez entend, malgré l'absence de synode national, entretenir des relations avec les autres Églises réformées. Pour ce faire, elle souscrit aux correspondances parisiennes instaurées dès les premiers temps de l'Empire et utilise des intermédiaires comme Rabaut-Dupui. Cette attitude, prudente, est en partie commandée par la situation politique nationale et influencée par des contingences locales : l'alliance du trône et de l'autel durant la Restauration encourage les protestants à modérer leurs revendications, à accepter en façade leur organisation et à demeurer sur leur réserve. Pour autant, la fin des guerres napoléoniennes voit apparaître de nouvelles formes de prosélytisme : le Réveil anglo-saxon se diffuse sur le territoire français et notamment en Béarn. Tout en restant circonscrit aux Églises réformées, il s'intègre pleinement à leur développement.

À ce premier temps succède celui des ruptures et des tensions subséquentes. Malgré les ouvertures visibles sous la monarchie de Juillet, certains protestants font, dans le sillon du Réveil, le choix de la liberté et se séparent des Églises concordataires. À Orthez en 1831, puis à Pau en 1849-1851, sont fondées des Églises évangéliques indépendantes professantes. Si leurs principes religieux sont presque identiques (affirmation personnelle de la foi obligatoire, retour de la discipline), leur structuration et leur intégration dans la nébuleuse évangélique indépendante diffèrent : celle d'Orthez adopte la forme d'une fédération locale tandis que celle de Pau, tout en conservant sa structure congrégationaliste, adhère dès sa fondation à l'Union des Églises évangéliques de France. Les communautés darbystes, très présentes à Pau et dans les campagnes, mais numériquement plus restreintes, s'apparentent, quant à elles, à des sectes au sens wébéro-troeltschien du terme. Enfin, les Églises réformées, soumises à un nouveau cadre concordataire à partir de 1852, peinent à lutter contre le développement de doctrines ultralibérales en leur sein. Elles adoptent une posture évangélique et tentent par l'adaptation de la liturgie de leur culte et par diverses initiatives de réduire les séparations et de la même manière, d'endiguer les effets de la sécularisation.

Enfin, un troisième temps, débutant en 1870 et s'accéléralant à partir des années 1880, est celui du désengagement progressif de l'État en matière de religion et d'une émancipation des Églises réformées, de sorte qu'une disjonction entre les espaces imposés par l'État et ceux organisés par les Églises réformées s'opère. Face à la politique du gouvernement, qui ne fonde plus de section dans le Sud aquitain à partir de 1874, l'Église consistoriale, sur les instances des communautés locales, s'appuie

sur la Société d'évangélisation qu'elle a créée pour établir de nouvelles paroisses. En effet, bien que Baigts et Salles-Mongiscard aient le statut d'annexes, ces communautés protestantes se constituent en Églises officieusement autonomes de leur chef-lieu, se dotent d'un pasteur tout d'abord, puis d'un conseil presbytéral. Cette évolution, qui semble locale, est en fait observable dans les Églises adhérant au synode général officieux qui, à partir du synode de Sedan (1896), envisage la création d'une caisse affectée au financement de ces Églises. C'est à cette organisation que l'Église consistoriale d'Orthez se rattache après le schisme de 1872. À partir de 1879, des représentants y sont délégués systématiquement ainsi qu'au synode provincial des Pyrénées ; certains membres de l'Église consistoriale jouent d'ailleurs, à l'image de Charles-Louis Frossard, un rôle actif dans les commissions synodales.

L'autre conséquence de ce retrait progressif de l'État est l'apaisement des tensions entre les diverses dénominations protestantes locales. La perspective d'une séparation des Églises et de l'État, souhaitée également par l'Église consistoriale, permet l'institutionnalisation de rapports jusqu'ici informels entre Églises réformées et Églises évangéliques libres, et même d'envisager une fusion à Pau. Celle-ci est officiellement scellée lors de la fondation de l'association cultuelle de l'Église réformée évangélique de Pau. Alors que les autres Églises réformées de l'ancienne Église consistoriale adhèrent majoritairement à l'Union des Églises réformées évangéliques, cette association cultuelle préfère pour un temps au moins, conserver son indépendance¹. Même si la Séparation sonne la disparition des institutions concordataires, les Églises réformées locales souhaitent maintenir le lien qui les unit et fondent, en 1906, l'Union fraternelle des Églises réformées du Béarn.

¹ En 1905, l'Église réformée d'Osse-en-Aspe, dont le nouveau pasteur est Albert Cadier, suffragant de son père à partir de 1904, se rattache à l'Union de Jarnac.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA CONSOLIDATION DU PROTESTANTISME

COMPLÉMENTARITÉ ET CONCURRENCE

DES ÉGLISES

INTRODUCTION

Consolider la foi mais aussi la cohésion de la minorité protestante ; telle est la volonté des dénominations protestantes. Pour ce faire, débute à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, un vaste mouvement de restauration des pratiques collectives protestantes, dont la première manifestation est la reconstruction des espaces culturels ou autres dédiés à la minorité : les temples, les cimetières, les écoles participent, en premier lieu, d'une démarche de réintégration des protestants à l'espace public. En effet, bien que le protestantisme désacralise ses territoires, ceux-ci n'en demeurent pas moins essentiels à la vie d'une minorité¹. Par la suite, on assiste à la restauration des œuvres protestantes, qui s'inscrivent dans la lignée de la théologie du Réveil. En effet, au lendemain de la promulgation des Articles organiques du 18 germinal an X, les protestants ont investi massivement le domaine des œuvres, au point que lorsque Franck Puaux les évoque en 1893, son premier réflexe est de souligner leur multiplicité². Dans le cadre du protestantisme, au contraire du catholicisme, celles-ci ne sont pas un gage de salut, mais il relève du devoir du chrétien de participer à la vie de la communauté. Deux types d'œuvres nous semblent en relever : les œuvres charitables et éducatives.

Selon Jean Baubérot, ces dernières répondent, tout d'abord, à la nécessité de défendre les intérêts de la minorité protestante – environ 2 % de la population française au XIX^e siècle – face à la prépondérance de l'Église catholique. Elles permettent ensuite d'« enraciner » auprès des fidèles un protestantisme renaissant et d'affirmer sa présence dans la sphère publique³. En effet, si l'objectif premier de ces

¹ REYMOND Bernard, *L'architecture religieuse protestante*, Genève, Labor et Fides, 1996, 295 p.

² PUAUX Franck, *Les œuvres du protestantisme français au XIX^e siècle : Exposition universelle de Chicago*, Paris, Comité protestant français, 1893, p. VI.

³ BAUBÉROT Jean, *Le retour des Huguenots...*, p. 47-50.

attributs du protestantisme est la consolidation, il n'en demeure pas moins qu'ils se développent au sein de la société globale, et en ce sens participent bien évidemment à la visibilité du protestantisme¹. Soumis à des dispositions légales et à la double concurrence de l'Église catholique traditionnellement bien implantée dans le domaine des œuvres, mais aussi de l'État qui cherche progressivement à s'imposer tant dans le domaine de l'instruction que de celui de l'aide sociale, le bâti religieux et les structures des œuvres protestantes évoluent fortement. En interne, diverses conceptions s'opposent également, de sorte que le bâti religieux et les œuvres protestantes sont autant l'expression d'une identité différenciée de la majorité catholique que la traduction dans l'espace public de « la concurrence fraternelle » à laquelle se livrent les dénominations protestantes.

La consolidation de la foi repose sur une recomposition des espaces protestants et leur intégration parfois difficile dans l'espace public majoritairement catholique, et passe par le développement d'un réseau d'œuvres charitables qui se densifient et s'adaptent aux besoins des populations, et la mise en place d'institutions consacrée à l'instruction à destination des plus jeunes comme des adultes.

¹ CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public...*, p. 277-354.

CHAPITRE 5

L'ASSISE MATÉRIELLE DES CULTES PROTESTANTS

Rompant avec la tradition sacrale de l'Église catholique, les Réformateurs instituent le temple comme « la maison où les fidèles se réunissaient pour écouter l'Évangile à travers la prédication et l'administration des sacrements »¹. Le temple devient ainsi le symbole d'une Église institutionnelle et communautaire². Si les textes « normatifs », selon les mots de Patrick Harismendy, ne fixent aucune condition spatiale ou matérielle au culte réformé et au-delà à l'ensemble des cultes protestants, l'importance donnée aux célébrations collectives rend nécessaire la construction d'édifices plus particulièrement affectés à cette fonction.

La destruction – à la fois concrète et symbolique – des temples, annoncée par les persécutions et achevée par la révocation de l'édit de Nantes (1685), a exclu les protestants de l'espace urbain et villageois. Signes de la résistance des huguenots, les pratiques religieuses secrètes et familiales laissent place aux spectaculaires assemblées du Désert dans les bois ou les granges au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les morts sont, quant à eux, enterrés dans des cimetières privés. Entre 1787 et 1802, les protestants sont progressivement réintégrés à l'espace social.

La nécessité d'une célébration collective et la contrainte d'une différenciation vis-à-vis des églises catholiques, dictée à la fois par les Réformateurs et par l'État, incitent les protestants à particulariser leurs lieux de culte³. Il en est de même pour

¹ WILLAIME Jean-Paul, « Sacré », Gisel Pierre (dir.), *Encyclopédie du protestantisme*, Genève/Paris, Labor et Fides/PUF (2^e édition), 2006, p. 1260-1261.

² HARISMENDY Patrick, *op. cit.*, p. 139-140.

³ REYMOND Bernard, *L'architecture religieuse protestante*, Genève, Labor et Fides, 1996, 295 p.; BOST Hubert, REYMOND Bernard (dir.), « L'architecture des temples réformés (XVI^e-XVII^e siècles) en Europe et notamment en France », Actes du colloque de Montpellier (2003), *BSHPF*, numéro spécial 152/3, 2006, p. 329-520 ; CABANEL Patrick, *Voyages en religion, Histoire des lieux de culte en*

leurs cimetières et leurs écoles. Au sortir d'un siècle de persécutions et de clandestinité, le bâti religieux participe alors à la reconstruction d'un territoire protestant visible et intégré à l'espace social, voire politique, qui fera l'objet plus particulièrement de ce chapitre¹.

Réintégrer l'espace public : la législation des espaces confessionnels et ses applications locales

Si les Articles organiques du 18 germinal an X promulguent l'égalité des cultes et octroient aux protestants les mêmes droits qu'aux catholiques, dans les faits, ce retour est inégal et varie en fonction des positionnements des municipalités et de l'Église romaine. Aussi l'étude, d'une part des dispositions édictées par l'État quant aux aspects matériels du culte, et d'autre part des réalités locales, se révèle nécessaire.

L'État : rétablir et maintenir l'égalité des cultes

Dès la reconnaissance des cultes minoritaires, l'État entend garantir l'égalité des cultes en règlementant strictement la gestion des champs des morts et la reconstruction des lieux de cultes. Cependant, à la législation stricte qui encadre les cimetières s'oppose, au moins un temps, le flou juridique encadrant la reconstruction des édifices cultuels.

Selon Emmanuel Bellanger et Danielle Tartakowsky, « la gestion des corps inertes aux XIX^e et XX^e siècles est une histoire de régulations croisées, sociales, politiques et économiques² ». Dans le domaine de l'inhumation, trois temps sont observables entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècle. Tout d'abord, la déclaration royale du 10 mars 1776 (*voir annexe n° 65*), tout en assurant l'influence de l'Église sur la gestion des morts, constitue une première remise en cause de la

Languedoc et Roussillon, Sète, Nouvelles Presses du Languedoc Éditeur, 2007, p. 130-143 ; CHAMP Nicolas, *op. cit.*, 520 p.

¹ Les temples des Basses-Pyrénées ont fait l'objet d'une première analyse sous la plume de Suzanne TUCOO-CHALA (« Un patrimoine méconnu des pays de l'Adour : les temples réformés (XVI^e-XX^e siècle) », *Nouvelles pages sur le protestantisme en Béarn*, Pau, CEPB, 1998, tome 1, p. 139-171) que de nouvelles sources permettent aujourd'hui de compléter. Voir également : LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « Autour de la reconstruction des temples : l'identité territoriale de la minorité réformée. Le cas du Sud aquitain (1802-1905) », *Annales du Midi*, Tome 123, n° 275, juillet-septembre 2011, p. 369-389.

² BELLANGER Emmanuel, TARTAKOWSKY Danielle, « Enterrer les morts et les honorer », *Le Mouvement social*, 2011/4, n° 237, p. 5.

mainmise de celle-ci. En effet, cédant aux urbanistes, aux hygiénistes, aux philosophes et aux médecins, elle interdit notamment les ensevelissements dans les églises à l'exception des archevêques dans leur cathédrale, des curés dans leur paroisse ou des fondateurs dans leur chapelle¹. Elle préconise aussi un déplacement des cimetières hors des enceintes des villes et des villages, remettant ainsi en cause la structure-même des communes, dont le cœur était jusqu'alors son église et son cimetière². Ces principes de salubrité sont confirmés par le décret du 23 prairial an XII (voir annexe n° 66) qui, au lendemain de la reconnaissance officielle du protestantisme, impose aux communes où sont professés deux cultes reconnus, la construction et l'entretien, soit de cimetières distincts, soit de carrés confessionnels qui doivent être séparés par un mur ou une clôture. Cette politique de gestion des champs des morts vise à la fois à mettre fin aux inhumations dans des cimetières privés pour les protestants, à établir ainsi un strict régime d'égalité entre les divers cultes reconnus en France tout en maintenant une distinction entre eux. Enfin, la loi du 14 novembre 1881 met un terme à ce régime de coexistence confessionnelle séparée au sein des cimetières. En effet, complétée par l'arrêt du 20 avril 1883, elle abroge l'article 15 du décret de prairial. Les murs qui encerclent les carrés confessionnels doivent dès lors être détruits. L'État laïcise ainsi les cimetières, qui sont alors pleinement intégrés à l'espace public de la commune³.

En ce qui concerne les lieux de culte, si l'implication de l'État est rapide, son autorité est plus lente à s'imposer. Dans un premier temps, l'État intervient peu dans la gestion des biens réformés, hormis pour les financements⁴. Malgré le décret du 5 mai 1806 (voir annexe n° 67) qui confie la construction et l'entretien des édifices aux communes, les temples sont, durant les premières années du régime concordataire, construits au gré de la volonté des Églises locales grâce à des financements privés. Construits hâtivement avec les souscriptions des fidèles, certains temples se dégradent rapidement : la toiture du temple d'Osse-en-Aspe, réalisée avec des matériaux fragiles, s'écroule sous un amas de neige en 1830 et doit être de nouveau rénovée en

¹ LANQUETIN Frédérique, *Identités religieuses et identités urbaines dans l'espace funéraire en Aquitaine et en France (XVIIIe-XIXe siècles)*, Thèse d'Anthropologie historique, sous la direction d'Abel Kouvouama, UPPA, 2007, p. 60-66.

² CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public...*, p. 225.

³ LANQUETIN Frédérique, *op. cit.*, p. 191-211.

⁴ CABANEL Patrick, *op. cit.*, p. 243.

1836. Ces réparations sont alors principalement à la charge des municipalités¹. Souhaitant exercer un contrôle plus efficient qu'il peine jusque-là à instaurer, l'État diffuse, en 1839, une circulaire ministérielle dans laquelle il déplore les constructions et dépenses arbitraires ainsi que les détériorations rapides qui s'ensuivent².

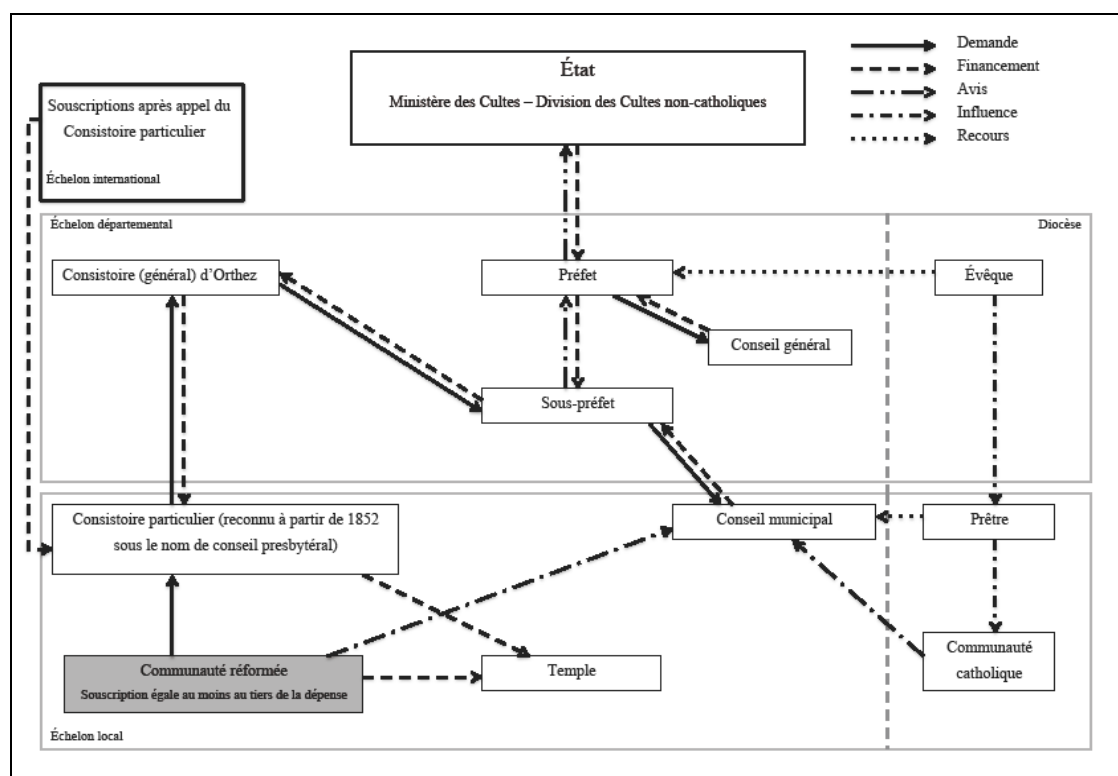


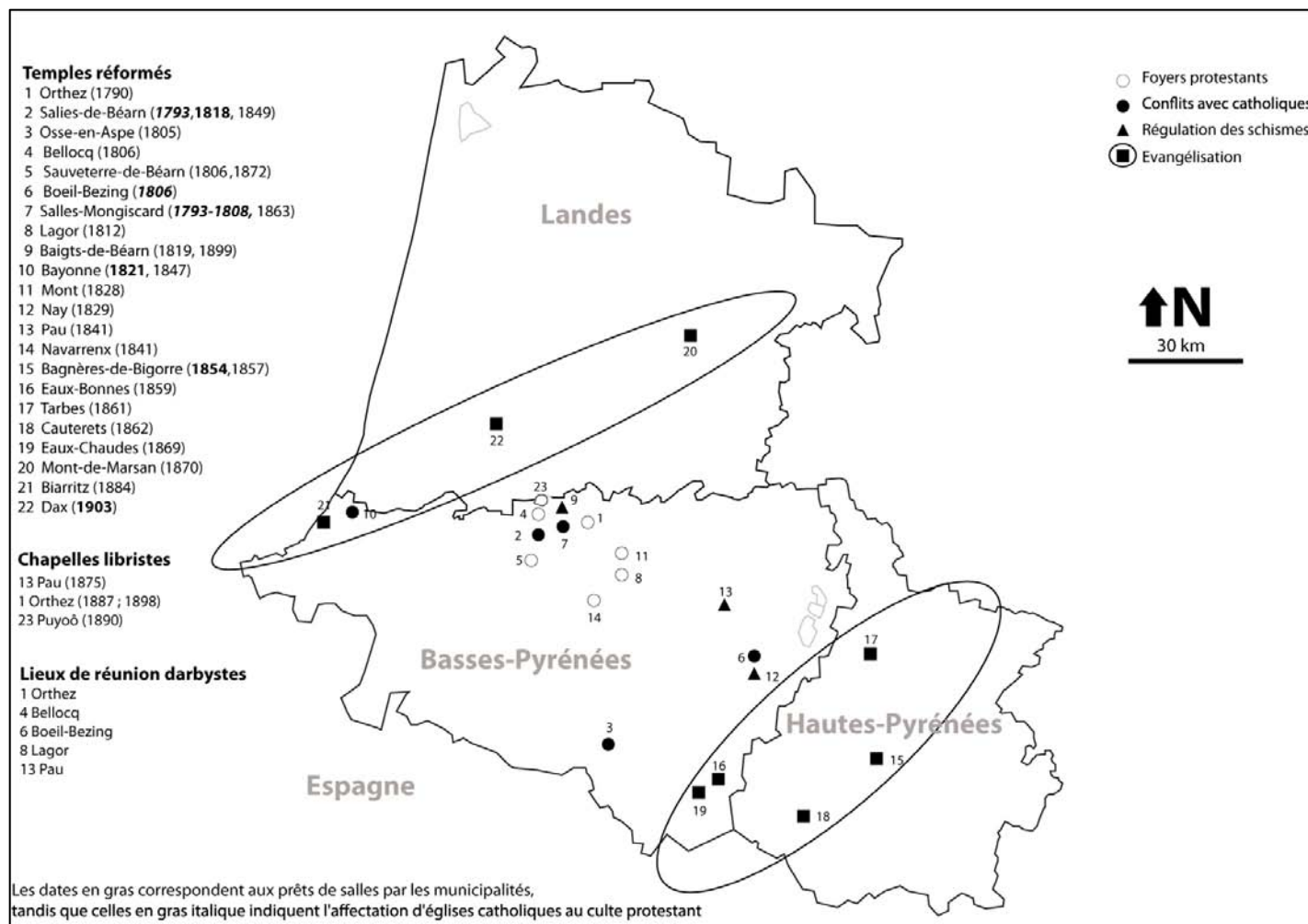
Figure 1: Le financement des temples au XIX^e siècle

Elle est complétée, l'année suivante, par une nouvelle qui demande ses besoins à chaque consistoire afin d'effacer les dernières traces des persécutions et mettre un terme aux derniers cultes célébrés en plein air. Au nom de l'égalité entre les Églises, l'État régule alors par ces textes, l'implantation territoriale des protestants, en exigeant le respect des conditions de construction déjà imposées aux catholiques³. Les conditions de financement clarifient ce qui n'était jusqu'alors qu'un accord tacite : les protestants doivent participer, comme les communes et l'État, au moins au tiers des dépenses par le biais de souscriptions en espèces ou en nature (journées de travail).

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/103, consistoire d'Osse-en-Aspe, 25/01/1830 et du 19/07/1836.

² Cette circulaire n'est pas la première tentative de l'État d'encadrer et de réguler la reconstruction des lieux de cultes protestants. Elle fait suite au décret de 1806 et à la circulaire de 1828.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/6, circulaires ministérielles relatives aux réparations des temples, 28/01/1839 et 27/01/1840.



Carte 6 : Les lieux de cultes protestants dans le Sud aquitain (1790-1905)

Sources : AN F¹⁹ 10683, ADPA, CEPB, 60J 50/6-36 ; ADPA, 7 V 1

Lorsque ces modalités ne sont pas remplies, le ministère des Cultes peut alors refuser la construction d'un temple. C'est le cas notamment à Puyoô où, en 1828, l'insuffisante souscription et la proximité de celui de Bellocq ont eu raison du projet¹. Parfois, des secours plus importants peuvent être accordés à titre exceptionnel comme à Salies-de-Béarn, où l'impôt sur le sel rapporte à l'État 800 000 F chaque année. Ce dernier accepte alors d'ordonnancer un secours de 15 000 F dont le paiement est échelonné entre 1845-1848, soit près de 80% de la dépense totale (achat du terrain adjacent et reconstruction). Il complète ainsi la souscription de 1500 F des réformés, principalement des paysans aux maigres ressources surtout dans un contexte de crise, et l'aide de 2000 F votée par la commune². Quoi qu'il en soit, ce sont généralement les temples dits « consistoriaux », ceux des chefs-lieux de section, qui sont le plus favorisés. D'autres temples, secondaires aux yeux de l'État, sont en grande partie, voire totalement financés par les fidèles.

L'indemnisation des frais de logement est également longue à s'instaurer. Le décret du 5 mai 1806 « autorise » les communes où le culte protestant est exercé concurremment avec le culte catholique, « à procurer aux ministres du culte protestant un logement et un jardin³ ». Cette disposition est complétée dans la loi municipale de 1837 qui rend obligatoire « l'indemnité de logement aux curés et desservans, et autres ministres des cultes salariés par l'État, lorsqu'il n'existe pas de bâtiment affecté à leur logement » (art. 30)⁴. Pour prévenir les difficultés, l'ordonnance du 7 août 1842 précise les modalités d'exécution de la loi, qui est confiée au préfet « éclairé sur l'ensemble des besoins des populations, placé néanmoins en dehors et fort au-dessus des intérêts rivaux qui peuvent influencer sur les délibérations des conseils municipaux et des consistoires ». Le Garde des sceaux, également ministre des cultes, insiste, par la même occasion, sur l'importance de cette indemnité et sur l'aspect convenable que doivent avoir les habitations des pasteurs. Ce complément de traitement est réparti différemment en fonction du ressort du pasteur. Dans le cas où son service n'embrasse qu'une seule commune, le préfet fixe le montant de l'indemnité après avoir consulté le consistoire et le conseil municipal concernés (art. 2). La répartition est plus

¹ AN, F¹⁹ 10683, lettre du préfet au ministère, 17/03/1828.

² *Idem*, correspondance entre le consistoire d'Orthez, le préfet des Basses-Pyrénées et la division des cultes non-catholiques du ministère des Cultes entre 1844-1848.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/47, ampliation du décret du 5 mai 1806.

⁴ *Id.*, ampliation de la loi municipale de juillet 1837.

complexe, en revanche, dans les sections où les protestants sont disséminés ; le préfet doit alors répartir les contributions entre les communes où résident des protestants en fonction non seulement du nombre de personnes professant ce culte (art. 3), mais aussi de la richesse de celles-ci¹. Ces dépenses sont maintenues obligatoires par l'article 136 de la loi municipale de 1884, sauf dans les cas où les consistoires pourraient eux-mêmes pourvoir au paiement de cette indemnité².

La fonction de l'État apparaît principalement comme celle d'un médiateur soucieux du respect des lois, et de la coexistence pacifique des deux communautés, voire de la paix civile. Consulté en cas de conflit local, par l'intermédiaire du préfet et des sous-préfets, le ministère des Cultes gère les relations majorité/minorité à l'échelle de la commune.

Réalités locales : entre assentiment et résistance

L'analyse des contextes locaux démontre que les degrés de coexistence ont une influence directe sur la capacité des protestants à obtenir un carré dans les cimetières municipaux, à reconstruire leurs lieux de culte et à bénéficier d'une indemnité de logement pour leurs pasteurs. Plusieurs facteurs sont ainsi à considérer : le poids démographique de la minorité et ses statuts socio-économiques et politiques. Les positions adoptées par les assemblées consistoriales, ses représentants et le clergé catholique jouent également un rôle fondamental dans le processus de réintégration des protestants. Ces situations différenciées ne sont pas propres au Sud aquitain, puisque des conditions similaires ont déjà été constatées dans d'autres Consistoriales, notamment dans le Vaucluse³.

Dans les communes où les protestants représentent un nombre non négligeable des grands propriétaires et des élus locaux, l'ouverture d'un cimetière et la reconstruction des temples sont précoces. À Orthez, si la mise en application de l'Édit de Tolérance est envisagée dès 1788, il faut attendre 1790 pour qu'un terrain attenant au couvent des Cordeliers soit choisi pour accueillir les nouveaux cimetières catholiques et protestants. En 1809, les deux sont transférés rue Guaille où les

¹ *Id.*, ordonnance royale du 7/08/1842.

² FAIVRE Albert, *La loi municipale du 5 avril 1884 : texte complet... annoté, commenté et expliqué par les circulaires et documents officiels*, Paris, Deriveaux, 1886 (7^e édition), p. 59.

³ THOMAS Bertrand, « Enjeux et conflits autour de la construction des temples de Cabrières-d'Aigues et de Puget-sur-Durance (Vaucluse) au XIX^e siècle », *Rives méditerranéennes*, 2000/6, p. 79-95.

protestants occupent la partie ouest¹. Durant tout le siècle, le conseil municipal veille à la bonne tenue du cimetière : le carré protestant est notamment agrandi en 1862 par l'acquisition du terrain voisin². Le conseil municipal tient également à ce que la répartition des emplacements entre protestants et catholiques soit respectée et refuse, en 1872, une concession perpétuelle à Ulysse Forcade, membre éminent de la communauté protestante de la ville, car cela reviendrait à ne pas respecter les termes de la loi du 23 prairial an XII et à mettre fin à la séparation entre catholiques et protestants. Toutefois, le maire précise, devant les conseillers protestants, que plus qu'une stricte application de la loi, c'est la réaction de l'autorité religieuse catholique qui l'a conduit à ce refus³. Trois ans plus tard, en 1875, ayant manifesté l'intention de faire graver deux croix sur la porte du cimetière catholique, le conseil municipal demande à l'assemblée presbytérale de la ville, l'autorisation de faire de même sur celle du carré protestant. Le président du conseil presbytéral, avec l'accord des anciens, répond que tous préféreraient une Bible ouverte⁴.

À Bellocq où la moitié de la population observe le culte réformé, si le maire montre quelque réticence à rétablir un cimetière protestant, il soumet, le 13 mai 1788, cette décision aux chefs de famille de la commune. À 57 voix contre 11, il est décidé d'affecter le terrain de l'ancien temple, une vaste prairie dominée par une croix. Bien que celui-ci soit situé dans l'enceinte de la commune, les autorités publiques autorisent finalement l'ouverture du cimetière à condition que le terrain soit clos⁵. C'est également à cet endroit qu'est entreprise la construction du nouveau temple dès le 28 vendémiaire an XII. Celle-ci est favorisée par la municipalité, qui affecte même à cet ouvrage les matériaux issus de la démolition de la porte médiévale de la ville⁶.

De la même manière, la reconstruction du temple d'Osse-en-Aspe, où la population est composée d'un tiers de protestants, a été envisagée dès 1792. À ce projet contrarié par la Terreur succède un *simultaneum* dans l'église Saint-Etienne⁷. Instauré en 1795, il perdure jusqu'à la consécration du temple le 4 août 1805, autour

¹ DARRIGRAND Robert « Donnez-moi un sépulcre », *BCEPB*, 2002/2, n° 32, p. 5-6.

² ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 12, registre des délibérations du conseil municipal d'Orthez, 13/10/1862, 25/11/1862.

³ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 14, séance du 11/05/1872.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 7/09/1875.

⁵ DESTANDAU Georges et Maïtou, « Le rétablissement du cimetière protestant à Bellocq en 1788 », *BCEPB*, n° 8, octobre 1990, repris dans TUCOO-CHALA Suzanne, CHAREYRE Philippe (éd.), *Nouvelles pages sur l'histoire...*, p. 285-288.

⁶ FORISSIER Marc, *Histoire de la Réforme en Béarn*, t. 3, Tarbes, Éd. d'Albret, 1951, p. 101.

⁷ Un *simultaneum* est un usage partagé par les catholiques et les protestants d'un même lieu de culte.

duquel est installé le cimetière protestant. Cet enclos reste à cette place jusqu'à la création d'un cimetière mixte à l'extérieur du village en 1855¹.

À contrario, la hiérarchie catholique peut, dans d'autres cas, s'avérer être une force d'opposition, s'appuyant sur les autorités communales et sur la communauté catholique. Ainsi, à Bayonne, ville épiscopale située dans un Pays basque très majoritairement catholique, la création d'un carré protestant au cimetière est longtemps refusée par la municipalité. Le 6 juillet 1818, le consistoire général d'Orthez décrit en ces termes la situation des protestants bayonnais (*voir annexe n° 68*) :

Les protestans de Bayonne ne cessant de réclamer, avec raison, l'établissement d'un cimetière particulier, observent que le désordre résultant de l'absence de ce cimetière est d'autant plus grave que le rétablissement de la paix amenant tous les jours, dans leur port, des étrangers protestans, on est scandaleusement réduit à les enterrer dans les dunes au bord de la mer ou de la rivière, où leurs cadavres deviennent le plus souvent la proie des eaux ou des bêtes fauves. Outre cela, le nombre de protestans de Bayonne est déjà considérable par lui-même et la loi veut qu'ils obtiennent un cimetière public².

Pour mettre un terme à cette première source de conflits entre protestants et catholiques, le sous-préfet est contraint d'intervenir à plusieurs reprises : en avril 1819, il avoue, dans une lettre à la communauté protestante de la ville, que les injonctions qu'il a adressées au maire sont restées sans réponse, malgré l'acquisition d'un nouveau terrain pour agrandir le cimetière. Ce n'est que le 19 juin suivant qu'il peut rendre compte de l'issue positive donnée à la requête des protestants³. Ces derniers rencontrent les mêmes difficultés pour obtenir un secours pour la construction d'un temple dans cette commune. Le 6 juillet 1818, l'Église réformée de Bayonne, qui n'est encore pas reconnue officiellement en tant que section, rédige une première demande d'aide financière pour l'ouverture d'un édifice cultuel⁴. Un local, finalement loué par la communauté à un particulier – appelé « l'auditoire », probablement en référence à celui de Jean Calvin à Genève – est inauguré en 1821 et

¹ ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 6, registre des délibérations du conseil municipal d'Osse-en-Aspe, 31/05/1855.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, consistoire général d'Orthez, 6/07/1818.

³ ADPA, CEPB, 60J 344/12, lettres du sous-préfet de Bayonne, 2/04/1819 et 19/06/1819.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, consistoire général d'Orthez, 6/07/1818.

fait office de lieu de culte jusqu'en 1847¹. Cette salle est cependant jugée peu décente par les administrateurs de la communauté, qui n'ont cessé de renouveler leurs demandes de secours à la municipalité, surtout après la création d'une section de la Consistoriale en 1831². Après de nombreux recours auprès de l'État, les protestants obtiennent finalement de la municipalité la jouissance d'un terrain sur lequel est construit le temple, qui est inauguré le 13 juin 1847³.

À Salies-de-Béarn, le consistoire déplore, en 1818, « l'aspect le plus scandaleux et le plus humiliant par l'état d'abandon » du cimetière protestant, sans clôture et situé près un chemin aux portes de la ville. De fait, les protestants préfèrent ensevelir leurs morts dans leurs propriétés « plutôt que de les livrer aux fouilles des animaux immondes »⁴. Par la suite, face aux exactions commises par les maires successifs de Salies-de-Béarn, le préfet, par l'intermédiaire de son subalterne, salue la modération du pasteur Pierre Nogaret. Ainsi, en 1836, alors que le maire de la ville a fait enterrer, dans le carré protestant, une jeune femme catholique qui s'est suicidée, le sous-préfet d'Orthez rend compte au pasteur des propos tenus par le représentant de l'État :

Monsieur Coulommes s'est conduit avec beaucoup d'imprudence et ses démarches pourraient avoir eu de grandes conséquences, si ces conséquences n'ont pas eu lieu, c'est à la sagesse des habitants de la communion réformée et à la modération de leur ministre qu'il le faut rapporter ; et ce n'est point la première fois que je rends cette justice au zèle éclairé qui le conduit⁵.

La question du temple reste également longtemps en suspens dans cette commune. En 1795, l'église Saint-Martin située en dehors de la ville, inutilisée, est accordée par le gouvernement aux protestants. Mais ces derniers perdent l'usage de ce bâtiment le 9 germinal an XII (30 mars 1803)⁶. Malgré les instances du préfet⁷, la municipalité ne prend aucune délibération en faveur de la construction d'un temple, si

¹ Le propriétaire du local souhaite vendre à cette époque son bien et le temple est inauguré la même année.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, 9/04/1821, 12/06/1834 et du 28/11/1834. 60J 50/69, 19/08/1839. 60J 344/12, protocole de la congrégation protestante de Bayonne, 23/12/1821, 29/04/1822 et 5/12/1830.

³ AN, F¹⁹ 10683, mémoire du consistoire de Bayonne du 10 avril et délibération du 18 janvier 1847. ADPA CEPB 60J 50/136, délibérations du consistoire particulier d'Orthez, 14/06/1847. Voir également les archives communales de Bayonne 1 D 13, 3/11/1834, 18/4/1835, 18/8/1835.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 11 mai 1818.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/134, propos du préfet des Basses-Pyrénées rapportés par le sous-préfet d'Orthez dans une lettre au président du consistoire d'Orthez, 10/03/1836.

⁶ AN, F¹⁹ 10683, rapport sur l'Église de Salies-de-Béarn (s. d.).

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 2/11/1807.

bien que les protestants décident de louer une grange¹. En 1818, la maison Caupenne, sise sur l'ancien emplacement du temple, devient à son tour le lieu de célébration du culte. Ce local étant exigü et en bien mauvais état, le consistoire particulier obtient finalement, en 1844, la reconstruction d'un temple, inauguré en 1848, sur le même emplacement².

Cette situation est aussi observable dans les villages où les protestants ne constituent qu'une poignée d'individus. Ici, il n'est pas question de la construction d'un édifice ou de la célébration régulière d'un culte ; les protestants ont bien conscience que leur nombre ne leur permet pas de jouir d'une quelconque influence. Leurs revendications se concentrent sur la question des cimetières. En 1810, le consistoire particulier de Sauveterre-de-Béarn s'inquiète du refus de certains maires de se conformer à la loi. À la suite du récit d'un enterrement à Saint-Martin au cours duquel l'édile a refusé d'ouvrir la porte du cimetière, contraignant ainsi les protestants à gravir le mur, cette assemblée prie le consistoire général de faire valoir les droits de la communauté³. En 1818, le consistoire général relate divers conflits à Sainte-Suzanne, Bugnein, Ozenx et réclame l'intervention du préfet, le sous-préfet ne parvenant pas à faire respecter la loi⁴. Par la suite, les conflits autour des cimetières s'espacent et deviennent ponctuels. Le 30 mars 1836, conscient des difficultés rencontrées par les protestants de Saint-Abit, au sud-est du Béarn, le préfet écrit au président du consistoire général que si le cimetière de cette commune ne possède pas deux entrées, cela est dû à une « inadvertance » de la municipalité. Jugeant d'ailleurs le cimetière trop petit pour contenir deux parties dissociées, il projette de le transporter sur un autre terrain⁵. Par la suite, il faut attendre 1855 pour qu'un nouveau conflit éclate entre des autorités municipales encouragées par les curés locaux, et des pasteurs : Jacques Reclus se voit ainsi interdire d'inhumer une jeune fille à Urdès. Cette situation oblige le représentant du sous-préfet absent, Charles Chesnelong, à

¹ AN, F¹⁹ 10683, délibération du consistoire particulier de Salies-de-Béarn, 6/05/1844.

² *Id.*, correspondance entre le ministère, la municipalité et le consistoire particulier de Salies-de-Béarn, 1844-1848.

³ ADPA, CEPB, 1 Mi 213/2, registre du consistoire particulier de Sauveterre-de-Béarn, 8/03/1810 ; 60J 50/68, dénonciation contre le maire de Saint-Martin, 12/03/1810.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, pétition du consistoire général au préfet au sujet des cimetières protestants, 11/05/1818.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/134, lettre du préfet au président du consistoire au sujet du cimetière de Saint-Abit, 30/03/1836.

intervenir¹. Puis, en 1867, c'est au tour de Joseph Nogaret, pasteur de Bayonne, de rendre compte au consistoire des difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir du maire de Dax, un carré protestant, mais celui-ci finit par concéder « un petit espace séparé par une allée et trois cyprès »². Entre 1870 et 1885, douze demandes d'intervention des autorités préfectorales sont réclamées par le consistoire d'Orthez. Pour l'essentiel, elles concernent des communes où les protestants sont extrêmement minoritaires comme, par exemple, Lourdes ou, une nouvelle fois, Urdès³.

C'est également de ces villages disséminés que les pasteurs ont bien du mal à obtenir le paiement de leurs indemnités de logement. Les réclamations des ministres de Sauveterre-de-Béarn, section où les protestants sont les plus disséminés, sont récurrentes. En 1825, Marc-Antoine Mourgues obtient, à la suite d'une pétition du consistoire général, l'application du décret de 1806⁴. Toutefois, le paiement de cette quote-part par des villages au budget municipal dérisoire et au nombre insignifiant de protestants fait l'objet de nombreuses protestations de la part des municipalités⁵. Les difficultés financières rencontrées par Jean-Edmond Cerisier, payé comme un pasteur de 3^e classe (env. 1800 F/an) et obligé d'entretenir un cheval pour visiter ses fidèles, l'encouragent à acquérir en 1879, en son nom et en celui du trésorier du conseil presbytéral, une maison qui doit également faire office d'école. Insalubre, celle-ci ne convient pas à ses successeurs, John-David Bost et Samuel Boulila. Ce dernier préfère même décliner la vocation qui lui est adressée pour ne pas se voir dans l'obligation d'y habiter⁶. Racheté par Charles-Louis Frossard, beau-père du nouveau pasteur de Sauveterre, Daniel Bourchenin, ce presbytère est réhabilité en 1897⁷. D'une manière générale, la construction de presbytère demeure rare dans le Sud aquitain (*voir annexe n° 73*).

Cependant, les cas les plus critiques de coexistence concernent le partage de territoires. Bien que la législation concordataire interdise les manifestations culturelles

¹ DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 7-8.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 20/03/1867.

³ *Idem*, 2/03/1870 (5 réclamations) ; 21/04/1870 (2 réclamations), 23/05/1877 (2 réclamations), 13/6/1878, 4/02/1879, 2/06/1885.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, séance du 18/08/1825.

⁵ Pour n'en citer que quelques-unes dans la section de Sauveterre-de-Béarn : *Idem*, 2/03/1871 ; 9/03/1875 ; 4/05/1877 ; 23/05/1877 ; 15/10/1878.

⁶⁶ DAGUERRE Jean-Marc, *Soixante-six ans de protestantisme dans la paroisse de Sauveterre-de-Béarn*, TER de maîtrise, 1988, p. 19-20.

⁷ ADPA, CEPB, 1 Mi 213/6, presbytère de Sauveterre-de-Béarn, 1879-1905.

extérieures¹, les processions catholiques, notamment celles de la Fête-Dieu, peuvent être à l'origine de conflits entre les deux confessions. Il semble néanmoins que ces querelles soient rares dans le Sud aquitain, probablement en raison d'un certain laisser-faire des protestants. Sous la Troisième République, les libres-penseurs s'attellent à faire progressivement interdire toutes les manifestations extérieures du culte catholique. Quelques pasteurs locaux participent à ce mouvement, comme, par exemple, Alfred Cadier à Osse-en-Aspe en 1896².

L'affectation au culte réformé d'églises catholiques provoque tensions et rancœurs entre les deux communautés confessionnelles. Ces querelles sont amplifiées par l'institution catholique. Ainsi, en 1806, lorsque l'évêque de Bayonne est interrogé, par le préfet, sur l'affectation de l'église de Bezing au culte protestant, il conclut que les habitants de ce village se « sentent bravés par ces mécréants, comme ils les appellent »³. Les principales craintes des autorités publiques qui réexpérimentent plus d'un siècle après la révocation de l'édit de Nantes, un système de mixité religieuse au sein d'un même État⁴, portent sur les dangers pour l'ordre public que présenterait la confrontation entre les membres des deux communautés. La présence d'un cimetière contigu aux églises favorise en effet les conflits : en 1814, ceux-ci dégénèrent et le temple devient le théâtre de scènes de violence⁵. À Salles-Mongiscard, une situation analogue est ainsi analysée par le préfet des Basses-Pyrénées :

Il est à remarquer que le temple s'élève au milieu d'un cimetière servant aux inhumations des catholiques, circonstance de nature à produire un mélange des

¹ BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, « Les manifestations extérieures du culte en droit français au XIX^e siècle », D'HOLLANDER PAUL (dir.), *L'Église dans la rue*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2001, p. 69-89.

² LALOUETTE Jacqueline, « Les libres-penseurs face aux processions », D'HOLLANDER PAUL (dir.), *op. cit.*, p. 91-110 ; CHAMP Nicolas, « Les processions dans le Sud-Ouest au temps du discordat (1879-1905) », PONTET Josette, *Autour de la loi de séparation des Églises et de l'État*., p. 26-46 : 60J 606/51, procession catholique à Osse devant le temple à l'heure du culte, 1896 ; 1 M 58, pétitions libres-penseuses contre les processions à Bayonne, 1903-1936.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/13, lettre de l'évêque de Bayonne au préfet des Basses-Pyrénées du 16/04/1806.

⁴ CHRISTIN Olivier, « Le temple disputé : les Réformes et l'espace liturgique au XVI^e siècle », *Revue de l'histoire des religions*, 2005/4, p. 491-508. Au XIX^e siècle, les arts figuratifs sont généralement transportés sans encombre dans l'église catholique voisine.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/13, récit du 18/09/1814 de Louis-Victor Gabriac au procureur des Basses-Pyrénées. Les circonstances de cet incident demeurent encore aujourd'hui obscures : les versions divergent en fonction de l'appartenance confessionnelle des témoins. Selon les protestants, les catholiques auraient jeté des pierres durant la célébration du culte, détruit la porte du temple et menacé le pasteur Jean-Paul Gabriac. Du côté catholique, il est affirmé que les protestants, ayant perdu les clefs du temple, ont eux-mêmes démolé la porte.

deux cultes, une certaine promiscuité de cérémonies, et à faire naître des discordes entretenues par de violentes passions¹.

Dans cette dernière commune, les protestants acceptent de rendre l'église aux catholiques en contrepartie de la construction d'un temple, qui est inauguré en 1863. En revanche, à Boeil-Bezing, le bâtiment reste attribué au culte protestant.

Enfin, les espaces protestants ne se développent pas uniquement au sein de l'espace public. Comme le souligne Patrick Cabanel, il est des paysages protestants privés qui perdurent même après l'instauration de l'égalité des cultes². Ce maintien est lié à une double logique, en partie influencée par le degré d'application de la loi. Dans des communes comme Bayonne et dans les villages susmentionnés, le refus de créer un carré protestant dans le cimetière municipal contraint les réformés, au début du siècle, à enterrer leurs morts dans des jardins privés. Ailleurs, là où existent des cimetières protestants, la perpétuation de ces cimetières privés doit être assimilée à une volonté des protestants de poursuivre les pratiques de leurs ancêtres et marque ainsi une continuité. Dans quelle mesure se maintient cette pratique des cimetières privés au XIX^e siècle en Béarn ? Si Nicolas Champ, dans le cas de la Charente-Inférieure, a pu identifier les cimetières privés grâce aux actes pastoraux, il est impossible de faire de même pour le Béarn³. Certains cimetières privés sont néanmoins bien connus à l'image de celui de la famille Carrive-Privat situé à Ségalas, Salles-Mongiscard, à quelques centaines de mètres du cimetière protestant communal où est enterré notamment Félix Pécaut. Ici sont ensevelies 13 personnes dont deux pasteurs : Joseph Carrive de Bellocq et son gendre Jean-Égiste Privat⁴.

La normalisation des discours des instances religieuses : la quête d'une visibilité

La communauté réformée, consciente que ses seules ressources ne suffisent pas à la reconstruction de tous les temples et au paiement des pasteurs, se doit de

¹ AN, F¹⁹ 10683, lettre du préfet des Basses-Pyrénées au ministère des Cultes, 17/03/1860.

² CABANEL Patrick, « Qu'est qu'un paysage protestant ? », CABANEL Patrick, GRANET-ABISSET Anne-Marie, GUIBAL Jean (dir.), *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard*, Grenoble, Musée dauphinois-Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002, p. 93-94.

³ CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public...*, p. 230-231.

⁴ DARRIGRAND Robert, « Un cimetière familial à Salles-Mongiscard », *BCEPB*, 2008/2, n° 44, p. 5-19.

respecter les statuts stricts qui encadrent son culte. Ainsi, bien que ces édifications émanent de la volonté des fidèles et des Églises locales, le consistoire général d'Orthez est la seule assemblée officiellement reconnue et donc habilitée à produire des demandes de secours auprès des municipalités et de l'État. L'analyse du discours de ces requêtes – qui diffère de celui des allocutions prononcées à l'occasion de la consécration de temple, adressées quant à elles aux fidèles et dont l'objectif affirmé est la cohésion de la communauté réformée – permet de mettre en évidence trois types de stratégies repérables au regard de la chronologie de construction des temples :

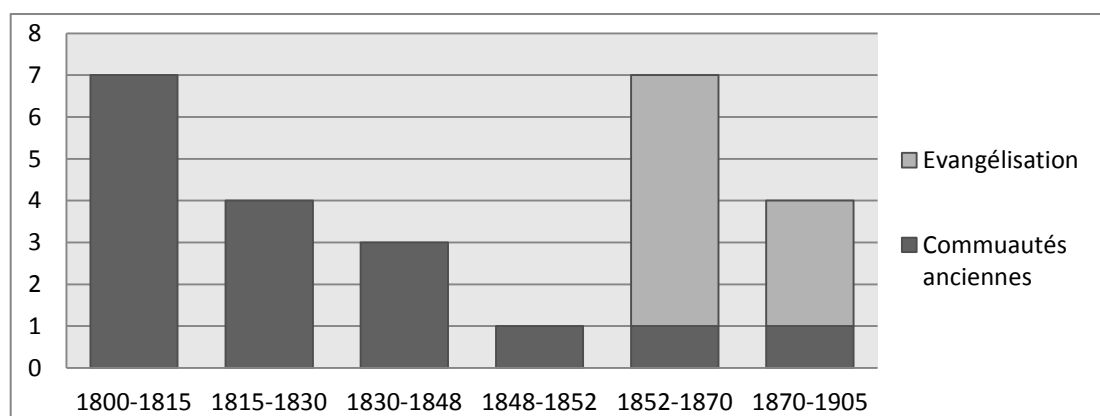


Figure 33 : la construction des temples protestants dans le Sud aquitain (1790-1905)

Source : AN F¹⁹ 10683 ; ADPA, CEPB, 60J 50/6-31 (voir annexes n° 69-70)

La première, qui consiste à reconstruire les principaux lieux de culte protestants, repose sur la revendication de droits. La seconde vise, quant à elle, à réinvestir des espaces délaissés pour endiguer les schismes naissants. Enfin, vient le temps de l'évangélisation et de l'expansion territoriale ainsi que du renforcement de l'ancrage territorial des communautés anciennes.

La revendication de droits et la volonté d'intégration

Comme il a été dit, entre 1790 et les années 1840, les temples des principaux foyers protestants sont reconstruits. À Orthez, l'assemblée consistoriale revendique le droit d'édifier ce qui est probablement le premier temple reconstruit en France depuis la Révocation, en détournant les non-dits de l'édit de Tolérance de 1787 :

A été dit que l'édit de 1787 concernant les non catholiques assure aux protestans un état civil dont ils étoient privés depuis plus d'un siècle, que l'exercice [sic] de leur religion et du culte sans y être textuellement autorisé y paroit permis. Il reconnoit l'existence [sic] des pasteurs et des batêmes [sic] qu'ils administrent, il

ne défend en aucune manière l'exercice de leur ministère, d'où l'on peut raisonnablement conclure qu'ils sont tacitement permis. [...]¹.

La référence à cet édit et non à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen s'explique par le fait que, si la Déclaration octroie aux non-catholiques la liberté de conscience, la liberté de culte n'est acquise qu'en 1791. Le temple, dont le terrain a été acheté à titre privé par des Anciens, est inauguré le 25 novembre 1790². Cette reconstruction s'est réalisée au vu et au su des autorités locales, qui devaient être au courant des projets des protestants orthéziens comme le sont les habitants des villages voisins. En effet, un artiste de Bérenx, un certain Laborie, catholique ou du moins non protestant, dessine, en février 1790 soit quelques jours après l'achat de la maison Laffourère et du terrain attenant, des plans destinés au temple d'Orthez.

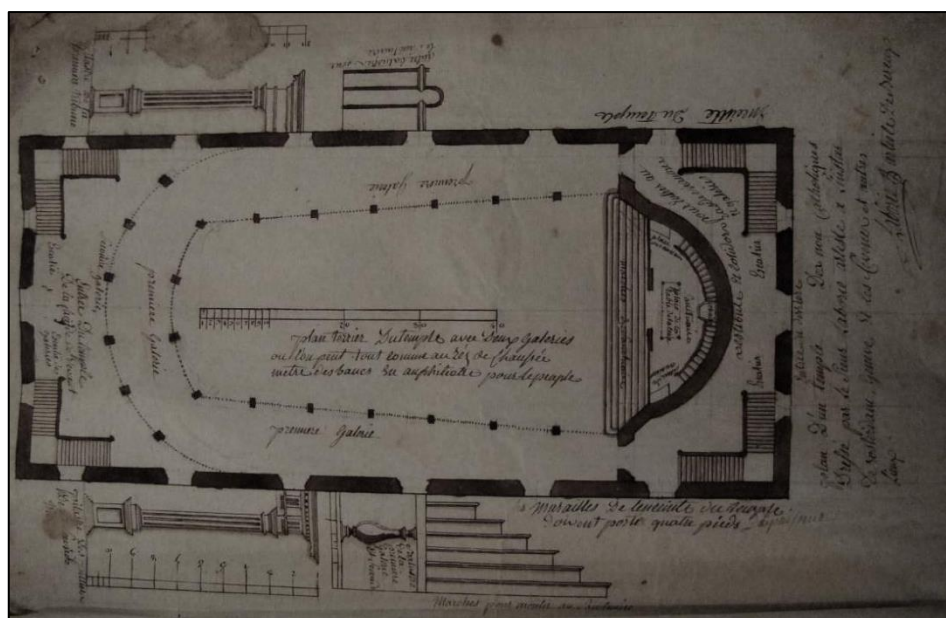


Figure 34: Plan du temple à élever à Orthez par le sieur Laborie, artiste à Bérenx, 02/1790.
Source : Musée Jeanne d'Albret, Orthez (voir annexe n° 71 pour les autres détails du plan).

Ne pouvant s'inspirer d'un cas français, il prend pour exemple des temples européens :

C'est à l'instar des villes de plusieurs royaumes [entre autres, Amsterdam, Rotterdam, Genève], où le culte de votre religion est exercé avec autant de zèle que vous le faites [sic] en France, sous la protection d'une nation et d'un roy

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/136, consistoire d'Orthez, 10/12/1789.

² *Idem*, 25 /11/1790.

[...]. J'ai rassemblé plusieurs morceaux de ces monuments au désir que vous avez d'en faire élever un édifice¹.

Probablement en raison du coût qu'il entraînerait, ce projet n'est pas retenu par le consistoire d'Orthez.

À partir de 1791, les consistoires particuliers n'hésitent pas à utiliser le souvenir des persécutions comme un argument propre à obtenir des financements, l'héritage mémoriel devenant ainsi un outil de revendication. Cet argumentaire est ensuite repris par le consistoire d'Orthez, dès sa création en 1803, et transmis aux autorités compétentes :

[...] Voilà, donc, les protestants d'une église aussi précieuse forcés de se passer désormais de l'exercice du culte public qui fait l'âme de leur religion, ou réduits à le célébrer en plein champ, comme dans le temps malheureux des persécutions, car il serait matériellement impossible de trouver dans toute la ville de Salies, un autre local assez vaste pour leur réunion [...]².

Ce type de discours s'observe également dans les demandes de création de carrés protestants dans les cimetières communaux. Ainsi, lorsqu'il adresse une pétition en 1818, le consistoire général d'Orthez souligne que, bien que Louis XVI ait offert aux protestants un état civil, « il ne crut pas convenable encore de les assimiler à ses sujets pour la jouissance de toutes les prérogatives sociales ». Suit un très long développement du processus de réintégration des protestants (*voir annexe n° 68*), avant de solliciter la bienveillance de l'État³. Cependant, il ne s'agit pas tant de stigmatiser les violences subies que d'obtenir une pleine et entière égalité des cultes. Dans ce but, les demandes consistoriales font systématiquement référence à la prépondérance du réseau immobilier de l'Église catholique. Le consistoire se pose également en garant de l'ordre établi, témoignant ainsi de la volonté d'intégration sociale des protestants « [...] dont le service religieux n'est pas moins favorable au maintien des mœurs et à la propagation du bon ordre ; [...]⁴ ».

¹ Musée Jeanne d'Albret, plan d'un édifice de temple à élever dans la ville d'Orthez à l'instar des villes d'Amsterdam, Rotterdam, Genève et d'autres lieux par le sieur Laborie, 02/1790.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, 6/07/1818, délibération en faveur de la construction d'un temple à Salies-de-Béarn.

³ *Idem*, 18/07/1818.

⁴ *Idem*, 11/06/1812.

Schismes et consolidation territoriale de l'Église réformée

Dans un second temps (les années 1840-1850), lorsque la reconnaissance est désormais acquise, l'Église consistoriale d'Orthez tente de réguler les séparations auxquelles elle est confrontée. Afin de ne pas débattre de questions doctrinales, ce qui aurait eu pour conséquence de diviser un peu plus la communauté, le consistoire intervient en réinvestissant des espaces peu desservis. Pour cela, il utilise des arguments juridiques avançant que les temples disputés, ceux de Pau et de Baigts, sont antérieurs à la création des Églises évangéliques, qui ne peuvent donc prétendre légitimement à leur utilisation. Jules Lourde-Rocheblave, pasteur d'Orthez, est à l'origine de ces stratégies de reconquête des espaces jusqu'ici délaissés.

Destiné à accueillir simultanément les cultes anglican et réformé, le temple *Christ Church* de Pau est régi par des Actes qui, pour prévenir les conflits, encadrent les conditions pratiques et spirituelles d'occupation de l'édifice. Au nombre de deux, ils sont signés devant notaire à Toulouse (1837) puis à Londres (1839) et établissent des règles strictes que les prédicants sont contraints de suivre sous peine de se voir priver de l'usage de l'édifice. Ils stipulent notamment qu'en vertu de la loi française, la duchesse de Gordon est la propriétaire du bâtiment. Celle-ci tente toutefois de se défaire de ses droits à deux reprises : la première au profit de curateurs, la seconde, toujours en vain, en faveur de la municipalité¹. À sa mort en 1864, son neveu, William Brodie of Brodie cède son héritage à ses fils, qui consentent en 1889, à vendre leur propriété à William Bagnell et à Alfred de Lassence, représentant respectivement les communautés anglicane et réformée². Bien que l'édifice appartienne à deux particuliers, ce sont elles qui, en pratique, en assurent la gestion, l'ensemble des charges incombant, à part égale, aux deux Églises et à leurs fidèles. Conformément à ces Actes, les pasteurs et chapelains, appartenant obligatoirement à une Église nationale, s'engagent à respecter une confession de foi qui est fortement influencée par la théologie issue du mouvement du Réveil. Ce texte insiste sur la divinité du Christ et celle personnelle de l'Esprit-Saint, l'expérience du péché, le sacrifice du Christ et la régénération³. *De facto*, les pasteurs qui refuseraient de souscrire à cette confession de foi seraient exclus de la chaire. Il semble toutefois important de

¹ DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 229.

² TUCOO-CHALA Suzanne, *op. cit.*, p. 13.

³ ADPA, 60J 56/1/2, Actes de la fondation du temple *Christ Church*, signé devant Bernard Capelle, notaire à Toulouse, 19/6/1837.

souligner que l'adhésion à un tel texte n'est alors pas obligatoire dans les Églises réformées françaises au XIX^e siècle, et qu'une telle pratique n'est rendue possible que par le statut particulier du temple et par l'indépendance de la communauté protestante paloise.

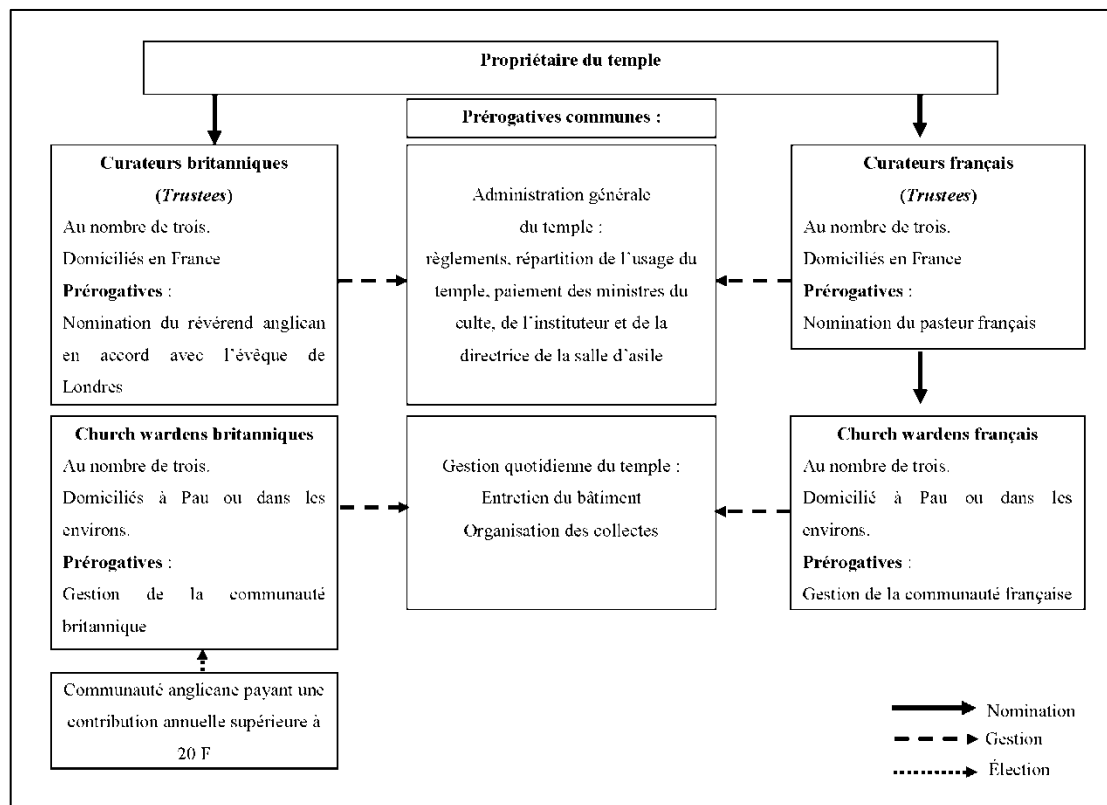


Figure 35 : La gestion du temple *Christ Church* de Pau (1841-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 56/1/2

Pour veiller au respect de ces modalités, des curateurs (*Trustees*) anglais et français sont nommés par la duchesse. Obligatoirement domiciliés en France, ils gèrent l'administration générale du temple et procèdent, avec l'approbation de l'évêque de Londres, à la nomination du révérend et du pasteur français. Ils sont aidés dans leur tâche par des *Churchwardens* (gardiens locaux) résidant à Pau ou dans les environs. Au nombre de six, trois pour chaque communauté, ils sont, pour les Anglais, élus par les membres de l'Église payant une contribution annuelle supérieure à vingt francs. Les *Churchwardens* français sont, quant à eux, désignés par les curateurs de la même nationalité. Ensemble, ils président à la gestion quotidienne de l'édifice et des Églises ou à l'organisation des collectes pour le paiement des ministres. En cas de manquement à leurs fonctions, ils sont révocables. Bien que ces mesures soient adoptées pour normaliser et pérenniser la coexistence, *Christ Church* devient dès les

années 1850, l'objet de convoitises et de rivalités au sein de la communauté française¹.

À la suite de l'inauguration du temple et en l'absence de pasteur concordataire à Pau, l'usage de l'édifice est laissé à Jules-Léonard Buscarlet, mais la constitution de l'Église évangélique, en 1850, complique fortement la situation. En effet, face au schisme grandissant, le consistoire d'Orthez entend faire valoir ses droits sur l'édifice. Afin de ne pas débattre de questions doctrinales, ce qui aurait eu pour conséquence de diviser un peu plus la communauté, le consistoire rappelle que le pasteur Buscarlet n'appartient plus à une Église régulièrement établie et reconnue par l'État. Par l'intermédiaire du pasteur Jules Lourde-Rocheblave, l'usage partagé du temple est demandé une première fois en 1850², mais la duchesse de Gordon, qui a depuis 1843 – donc après la rédaction des Actes de Toulouse et de Londres – adhéré aux principes de l'Église libre d'Écosse, se montre favorable à la démarche du pasteur Jules-Léonard Buscarlet et exprime son refus de donner une quelconque issue positive à la requête du consistoire³. Elle ne peut toutefois s'opposer aux curateurs, qu'elle a elle-même désignés et qui prônent un arrangement qui durera six ans : quatre fois par an, un pasteur appartenant à l'Église nationale vient à Pau célébrer la cène⁴. En 1856, le pasteur Buscarlet étant malade, se pose alors la question de sa succession. L'Église évangélique souhaite nommer un nouveau ministre du culte, mais le consistoire d'Orthez s'oppose énergiquement à cette démarche. Pour défendre ses positions, il écrit à l'un des curateurs, le pasteur César Chabrand de Toulouse, et invoque à nouveau les conditions d'accès à la chaire stipulées dans les Actes de fondation du temple⁵. Plusieurs médiations sont entreprises par divers intermédiaires anglais et français, mais toutes aboutissent à un échec, car aucun des partis ne consent à se soumettre à l'autorité de l'autre⁶. L'assemblée consistoriale décide alors de rendre l'affaire publique et édite un mémoire à l'intention de la communauté paloise. Il est rédigé par le pasteur Lourde-Rocheblave, dont les arguments théologiques trop directs

¹ *Idem*.

² ADPA, CEPB, 60J 60/59, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 20/06/1850.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/1/2, correspondance de la duchesse de Gordon aux curateurs du temple, 07/08/1850.

⁴ *Idem*, lettre de la duchesse de Gordon au président du consistoire d'Orthez, 3/12/1856.

⁵ *Idem*, lettre du pasteur d'Orthez, Jules Lourde-Rocheblave au pasteur César Chabrand, curateur du temple, 26/10/1856.

⁶ *Idem*. Les pasteurs Émilien et Charles-Louis Frossard, Joseph Nogaret et le révérend Johnston interviennent à plusieurs reprises pour résoudre le conflit.

ont été censurés. Le consistoire d'Orthez propose alors un consensus : l'Église paloise resterait indépendante mais enverrait une délégation aux réunions de l'assemblée consistoriale¹. Le dénouement de cette crise n'intervient qu'après le renouvellement des curateurs français. En 1857, deux des frères Courtois démissionnent devant l'ampleur du conflit et sont remplacés par Jean Pédézert, professeur à la faculté de théologie de Montauban, et par Lafargue. Contre l'avis de la duchesse de Gordon qui souhaitait que les nouveaux *Churchwardens* soient choisis parmi des membres respectables de l'Église évangélique, ceux-ci décident de ne nommer à cette fonction que des membres de l'Église réformée². Dès lors, l'Église évangélique n'a d'autre choix que de se soumettre à l'autorité des curateurs ou de quitter le temple. Le 2 janvier 1858, prenant acte de la proposition de Louis Sers, l'un des gardiens du temple, de laisser l'édifice aux évangéliques, qui devront toutefois céder la place chaque fois qu'un pasteur national se présentera, l'assemblée générale de l'Église évangélique considère que cette offre « porte atteinte et aux principes adoptés par l'Église, et à la liberté du ministère de ses pasteurs » et accepte la proposition faite par les presbytériens écossais de célébrer son culte dans leur chapelle³. L'Église réformée prend, quant à elle, possession du temple le 10 janvier 1858⁴.

À Baigts, où les réformés souhaitent célébrer leur culte un dimanche par mois, un processus similaire provoque lui aussi le départ des évangéliques⁵, mais à l'inverse du cas palois où l'offensive de l'Église réformée a soudé la communauté évangélique, celle de Baigts-Castétarbe a bien failli implorer. Le 29 décembre 1852, Jules Lourde-Rocheblave adresse une première lettre à Jacques Reclus dans laquelle il évoque le temple de Baigts, où les évangéliques célèbrent leur culte :

[...] Le temple de Baigts a été construit antérieurement à la formation de votre église, par voie de souscriptions volontaires. Nos pasteurs y ont exercé pendant quelques temps, et, s'ils ont cessé de le faire plus tard, cela a tenu surtout à l'insuffisance de leur nombre pour répondre à tous les besoins. Depuis, ce temple inoccupé par nous a été laissé à votre entière disposition. Maintenant que le personnel de nos pasteurs et de récentes modifications paroissiales le permettent, nous désirons reprendre nos prédications à Baigts.

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/23, mémoire rédigé par J. Lourde-Rocheblave pour la réunification des Églises réformée et évangélique de Pau, 1857.

² ADPA, CEPB, 60J 56/1/2, lettre de Jean Pédézert au pasteur Chabrand, 20/12/1857.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, séance du 2/01/1858.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/138, note du 10/01/1858.

⁵ Sur cette affaire, voir également, DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 98-101.

Selon le droit légal, ce temple appartient à la famille Bernet qui en possède le sol, mais selon la justice, il appartient à tous, puisque tous ont contribué à son élection. Si vous pouvez invoquer, en outre, votre exclusive jouissance des dernières années et les dépenses d'appropriation que vous avez faites, nous pouvons invoquer notre exclusive jouissance des années antérieures et les dépenses d'entretien qu'a supportées le consistoire : vos droits et les nôtres sont donc égaux. Nous ne méconnaissions pas les vôtres, mais nous désirons que vous reconnaissiez les nôtres. Nous ne réclamons pas à la famille Bernet la propriété du temple mais nous ne voulons pas être exclus. Nous désirons que le temple reste la propriété de tous et qu'ainsi les uns et les autres, en y célébrant notre culte, nous puissions dire avec une égale vérité : « nous sommes chez nous ». En d'autres termes, il demeurera indivis entre vous et nous ; seulement nous en userons alternativement en ayant les uns pour les autres ces égards que réclame la bienveillance humaine et combien plus la charité chrétienne.¹

En raison du statut de propriété privée du temple et en l'absence de texte régulateur, la stratégie de Jules Lourde-Rocheblave est des plus modérées. Lorsque deux membres de la communauté évangélique, Touzaa-Peyrou et Domercq, rejettent l'idée même d'entrer en « correspondance officielle avec un pasteur qu'ils considèrent en cette affaire comme le représentant du consistoire » et décident de s'en remettre à la famille Bernet², Jules Lourde-Rocheblave envisage même d'abandonner temporairement sa qualité de pasteur réformé pour n'intervenir dans ce temple qu'en tant qu'« évangéliste »³. Cette proposition demeure, néanmoins, sans suite jusqu'au 7 février 1854, date à laquelle le consistoire d'Orthez émet à nouveau le vœu de célébrer son culte dans l'édifice. Grâce au soutien de la famille Bernet dont au moins le fils est membre de l'Église réformée, Jules Lourde-Rocheblave prêche une fois par mois à Baigts à partir du 9 avril⁴. Son premier sermon prêché à partir de la *Première épître aux Corinthiens* a du reste une valeur symbolique et démontre sa volonté de réunir l'ensemble des protestants de la contrée autour de croyances communes⁵. Dès lors, la stratégie du conseil presbytéral semble opérer, au point que Jules Lourde-Rocheblave, évoquant à nouveau, le 1^{er} juin 1854, le cas de l'annexe de Baigts

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/137, transcription d'une lettre de Jules Lourde-Rocheblave à Jacques Reclus, 29/12/1852. Souligné dans le texte original.

² *Id.*, 29/03/1852.

³ *Id.*, brouillon d'une lettre de Jules Lourde-Rocheblave à Jacques Reclus, 13/04/1853. Cette lettre porte la mention « ne pas copier », probablement sur le registre des délibérations du consistoire.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 9/04/1854 ; 1/06/1854.

⁵ *Id.* « Car je n'ai pas jugé que je dusse savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et *Jésus-Christ* crucifié » (I Cor. II, 2).

« déchirée depuis longtemps par une dissidence qui semble près de disparaître », estime « urgent que la chaire de cette annexe soit occupée par quinzaine par un pasteur¹ ». Un arrangement est conclu en ce sens dans la séance suivante avec les pasteurs Jean-Paul Gabriac d'Orthez et Samuel Bost, suffragant de Pierre Nogaret à Salies-de-Béarn². Cette entente est toutefois troublée par Jacques Reclus, dont la posture radicale rompt une nouvelle fois avec la volonté de la communauté évangélique de conserver des relations cordiales avec les multitudinistes. Pierre Laclau rapporte d'ailleurs dans son journal une confrontation entre le pasteur évangélique et une fidèle au sujet du temple :

Il y a longt-temps [sic] que nous avons formé le projet Monsieur Reclus et moi de faire un tour à Castétarbe pour voir nos amis et frères de toute dénomination qui s'y trouve, afin de leur donner un témoin d'amour, dans notre faiblesse. [...] Tout s'est admirablement passé, dans de bons entretiens, dans la lecture de la parole, dans la prière; cette visite à domicile nous a procuré de la joie et de la bénédiction, nous avons pu nous entretenir personnellement sans la moindre contestation sauf pourtant un seul cas qui nous a fait de la peine. M... P... épouse B...³ a demandé avec un peu d'amertume, au moins apparente, pourquoi Monsieur Reclus n'avait pas voulu poursuivre avec Monsieur Lourde pour se réunir à tour de rôle au temple de Castétarbe avec ceux qui voudraient bien s'y rendre. Monsieur Reclus a répondu sagement que représentant une Église séparée du monde, il ne pouvait pas sans une bonne conscience maintenir dans un accord quelconque avec un homme représentant une Église qui veut demeurer avec le monde. Que quand, à tous les chrétiens qui se trouvent dans les Églises nationales ou Églises monde, il ne demande pas mieux que de s'unir à eux et de fraterniser avec eux quand ils le voudront, mais que quand il s'agit de la grande masse inconvertie qui se trouve avec eux, il ne peut pas faire un acte d'union ou de fraternité quelconque avec des gens qui ne sont pas frères. Et qu'il ne peut pas non plus faire d'acte intérieur ou extérieur qui donne à penser à personne qu'il prend le blanc ou le noir pour une même chose. Cette réponse claire et concluante n'a pas trouvé d'écho dans le cœur de cette femme. Il a fallu discuter longuement avec elle sans pouvoir arriver à la certitude qu'elle avait compris quelque chose. Que le Seigneur l'éclaire⁴ !

Craignant une fusion des Églises et surtout un abandon de la profession de foi exigée à chaque membre de la communauté évangélique, Jacques Reclus crée une situation de concurrence directe entre les deux Églises en célébrant le culte

¹ *Id.*, 1/06/1854.

² *Id.*, 20/06/1854.

³ Le nom est inscrit dans le cahier, mais conformément aux engagements que nous avons contractés envers l'Église évangélique libre d'Orthez pour obtenir l'autorisation de consulter ces sources, nous l'avons retiré.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 101/7, journal de Pierre Laclau, 17/08/1854.

évangélique aux mêmes horaires que les réformés, mais dans la grange Lacoustasse, prêtée par un de ses soutiens, ce que désapprouvent une partie des fidèles de Baigts-Castétarbe¹. Malgré les remontrances de Pierre Laclau favorable aux positions de Jacques Reclus, ces derniers se réunissent à deux reprises au début du mois de juin, délibèrent le transport du culte dans le temple de Baigts et nomment une députation chargée de s'entendre avec le conseil presbytéral d'Orthez². Si Pierre Laclau adopte principalement des arguments institutionnels pour contrecarrer la position des plus modérés en déclarant nulle la légitimité de l'assemblée de Baigts-Castétarbe³, la justification de Jacques Reclus, strictement religieuse, est précisée en quatre motifs. Plus encore que les tentations de « retourner au sein de l'Église nationale », que l'absence de « liberté quant aux dons » et que les désaccords quant à la nature et à la définition même de l'Église que provoqueraient cette cohabitation, Jacques Reclus s'inquiète de la réaction des frères de Plymouth face à une telle association. Très sensible aux thèses qu'ils défendent et souhaitant toujours autant un rapprochement entre les mouvances évangélique et darbyste, le pasteur évangélique ne peut se résoudre à « élargir le fossé qui les sépare⁴ ». Face à ce désaveu, il met un terme à son ministère à Baigts-Castétarbe et ne consent à célébrer un culte dans ce hameau qu'en raison de sa position géographique centrale et qu'à l'intention des fidèles des autres communes ou de ceux qui auraient formellement mentionné leur adhésion à ses principes⁵. Seule la médiation de Pierre Laclau met un terme au conflit et permet d'éviter le départ des Reclus pour l'Église évangélique libre du Vigan, qui a adressé vocation au pasteur. L'action de l'évangéliste ramène la paix au sein de l'Église évangélique béarnaise, dont les fidèles abandonnent l'usage du temple de Baigts au profit de l'Église réformée et choisissent pour lieu de culte la grange Lacoustasse⁶. Dans les autres communes où est célébré le culte évangélique indépendant, les rassemblements se déroulent, sous le ministère de Jacques Reclus, dans des maisons particulières.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 12/06/1855.

² *Ibidem*.

³ Seule l'assemblée générale regroupant les fidèles de Salies, Bellocq, Puyoô, Orthez, Baigts-Castétarbe et Mont, convoquée en principe chaque mois, pourrait prendre ce type de décision selon Pierre Laclau.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 101/8, journal de Pierre Laclau, 12/06/1855.

⁵ *Idem*.

⁶ *Id.*, du 17/06 au 09/09/1855. Lors de l'assemblée du 09/09/1855, un fidèle lit un mémoire retraçant les vingt-cinq années du ministère orthézien de Jacques Reclus et l'ensemble de la communauté présente une supplique au pasteur afin qu'il reste parmi elle.

Expansion et évangélisation : vers des arguments socio-économiques

Enfin, dans un troisième et dernier temps (fin des années 1850-début XX^e siècle), trois stratégies concomitantes sont élaborées par les Églises réformées pour permettre la propagation du protestantisme au-delà de ses frontières originelles et légitimer sa diffusion spatiale. Cette période est également celle durant laquelle les Églises libres et le darbyisme acquièrent leurs lieux de culte ou de réunion.

Tout d'abord, l'Église consistoriale d'Orthez, par le biais de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées qu'elle a créée en 1850, diffuse les Écritures et tente d'instaurer un culte collectif dans des zones où le protestantisme est peu présent, comme dans les stations thermales des Pyrénées (Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Bagnères-de-Bigorre, Cauterets), dans les stations balnéaires (Biarritz), dans les villes de garnison (Tarbes)¹. Ne pouvant se prévaloir d'une assise historique dans ces zones très prisées par les touristes anglais et la haute-bourgeoisie parisienne, le discours de légitimation de l'Église consistoriale se fonde ici sur un argument socio-économique, le fait que la construction d'un lieu de culte protestant peut contribuer au développement du tourisme thermal. En 1861, voici comment le consistoire d'Orthez justifie la construction d'un temple aux Eaux-Chaudes :

[...] Le consistoire, vu le nombre croissant des protestants français, anglais ou autres qui fréquentent l'établissement thermal des Eaux-Chaudes ; [...] Considérant que cette mesure, en même temps qu'elle répondrait d'une manière gracieuse à des besoins réels et toujours plus sentis, concourrait sans nul doute à la prospérité des Eaux-Chaudes en contribuant à attirer les étrangers ; [...]².

Dans le cas de la construction du temple de Tarbes, la renommée des protestants fréquentant le culte dans cette ville est évoquée :

Que la célébration du culte évangélique à Tarbes est une nécessité, attendu qu'il s'y trouve environ cinquante protestants en résidence permanente, tous recommandables par leur honorabilité ou même par leur position notable, plus autant de militaires appartenant à la garnison, plus un certain nombre de familles qui viennent passer une partie de la belle saison dans leurs propriétés, parmi lesquelles on peut citer la famille de Son Excellence Monsieur le Ministre d'État,

¹ Seule Bagnères-de-Bigorre, comprenant également Tarbes et Cauterets, devient une section de l'Église consistoriale en 1874. Les autres communautés restent, d'une manière officielle, respectivement du ressort de Pau et de Bayonne.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, consistoire d'Orthez, 10/10/1861.

plus quelques employés du chemin de fer, plus enfin des étrangers de passage pendant une bonne partie de l'année¹.

Par ailleurs, les Églises locales des principaux foyers réformés construisent de nouveaux bâtiments autour de leurs temples pour servir de centres de diffusion du protestantisme. Les écoles libres sont ainsi associées directement aux lieux de culte à Orthez et à Osse-en-Aspe. Dans ce petit village de montagne, Alfred Cadier construit, dans les années 1870-1880, un véritable « enclos missionnaire », dans le but de développer une activité d'évangélisation². L'enclos permet ainsi de protéger les enfants « d'un voisinage incompatible [...] comme le serait une auberge ou une salle de danse »³. L'espace écolier devient alors un territoire protestant qui, associé au temple, au presbytère et bien souvent au cimetière, acquiert une fonction identitaire. Ce territoire inscrit le culte réformé dans un paysage ordinaire et permet ainsi l'intégration de la minorité. Plus encore, il participe d'une démarche missionnaire. Ainsi, dans un article sur l'évolution du protestantisme à Osse-en-Aspe, Philippe Chareyre cite les desseins d'Alfred Cadier :

Pour attirer les 'romanistes', nous devons nous faire connaître, non pas en suscitant leur pitié mais en montrant que nous méritons leur respect ; ceux qui traversent notre vallée doivent également être capables de leurs compatriotes que les protestants ne sont pas une secte si misérable que leurs prêtres le prétendent⁴.

À Orthez, le conseil presbytéral loue au conseil municipal la salle attenante au temple pour l'école protestante de garçons, « ce qui offre un véritable avantage pour l'école du point de vue religieux »⁵. L'école de filles est également installée aux alentours. En favorisant les contrôles réguliers, la proximité géographique permet d'accroître les rapports hiérarchiques existants entre le conseil presbytéral, son représentant, le pasteur, et le maître : l'école devient, dès lors, un lieu solennel. Les enclos qui encerclent ces espaces symbolisent, quant à eux, la frontière entre une foi

¹ ADPA, CEPB, 60 J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez du 23/02/1863. Il s'agit d'Achille Fould, juif converti au protestantisme, ministre d'État sous le Second Empire (1852-1860).

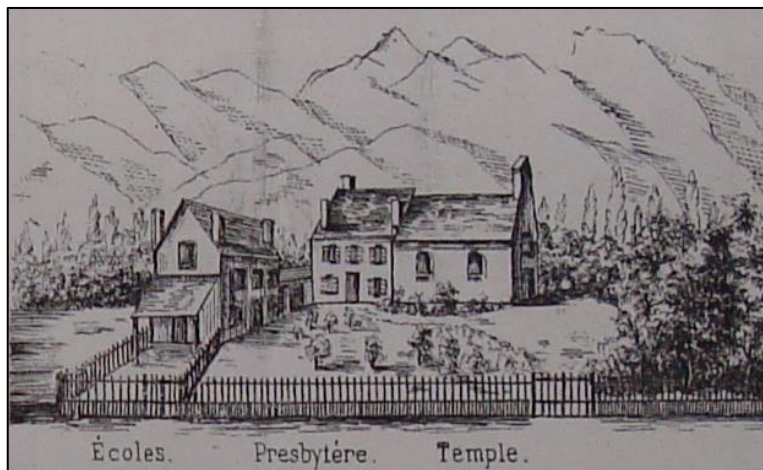
² CHAREYRE Philippe, « Nouvelles recherches sur le protestantisme à Osse-en-Aspe », *BCEPB*, 2005/2, n° 38, p. 14.

³ ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 23/3/1879.

⁴ CHAREYRE Philippe, « Osse-en-Aspe : l'illusion d'une Cévennes pyrénéenne », *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Publications de la Sorbonne, 2005, pp. 381-396.

⁵ CADIER-REY Gabrielle, *op. cit.*, p. 740.

protestante idéalisée et une société gagnée par les « méfaits » de l'indifférence religieuse ou du catholicisme. Ce dessein est particulièrement visible dans les représentations qu'Alfred Cadier réalise de son projet :



Carte 7: "L'enclos missionnaire d'Osse-en-Aspe" (années 1870)

Dessiné sans le village alentour et sublimé par le paysage pyrénéen, cette représentation du temple n'a qu'un objectif : convaincre les potentiels souscripteurs d'investir dans le projet du pasteur ossois. En effet, financés en partie par l'État et les communes qui fournissent le terrain, ces réaménagements bénéficient des souscriptions de riches protestants anglais et écossais, à la suite d'appels aux dons via des réseaux internationaux d'évangélisation, mais aussi grâce aux liens personnels des pasteurs. Alfred Cadier est l'époux d'Helen Bost, fille d'Ami Bost junior, qui a gardé de nombreux contacts en Écosse où elle a passé son enfance. La liste des bienfaiteurs (voir annexe n° 72) démontre la réussite de l'entreprise du pasteur quelque peu démesurée au regard du village d'Osse-en-Aspe : 42,5 % des sommes ont été collectées en Grande-Bretagne et surtout en Écosse (14672,45 F ; 40,96 % du total).

Pays / Secours publics	Nombre de souscripteurs	Étrangers	Somme collectée (en franc courant)
Gouvernement			7000
Conseil général			350
Commune d'Osse-en-Aspe			3380
Grande-Bretagne	159		15188,95
France	284	87	9895,25
Total	443	87	35814,2

Figure 36 : Répartition géographique des souscripteurs pour la construction de l'enclos missionnaire d'Osse-en-Aspe

Cette liste démontre surtout l'importance et la force des réseaux d'évangélisation européens. Ils sont d'autant plus vivaces dans les Pyrénées que bon nombre de touristes sont britanniques et protestants. La liste paloise parle également d'elle-même : sur 131 souscripteurs, 87 sont des villégiateurs étrangers¹. Néanmoins, si les travaux ont débuté en 1873, que le presbytère est achevé en 1876, le temple en 1879, l'école protestante n'est inaugurée qu'en 1881². Lorsque les lois Ferry sont promulguées, ces bâtiments sont l'objet de convoitises : la municipalité, qui ne dispose que de locaux insalubres pour l'école laïque, revendique alors la propriété de l'enclos pour bénéficier des nouveaux locaux protestants. Le conflit dure jusqu'en 1889 et la propriété du consistoire d'Orthez est finalement prouvée³.

Si Alfred Cadier a réussi à mobiliser les réseaux britanniques, certains de ces projets architecturaux deviennent de vrais gouffres financiers pour l'Église consistoriale d'Orthez, à l'image des temples de Mont-de-Marsan et de Biarritz. Le premier, dédié en 1870, a coûté un peu plus de 34 000 F, mais jusqu'en 1891, il pèse sur les épaules des Églises réformées locales, toutes appelées à participer au remboursement de la dette de 10 775,61 F⁴. Plus complexe encore est la situation du temple de Biarritz : si le terrain a été offert par la comtesse de Nadaillac en 1883, le temple, consacré en 1884, a tout de même coûté 15 062,30 F que paient difficilement toutes les Églises de la Consistoriale. Mais à la suite du décès de la bienfaitrice, ses héritiers conteste la donation du terrain. Une issue positive au consistoire est néanmoins trouvée à la veille de la Séparation, puisque, le 8 octobre 1904, une nouvelle donation en faveur des Églises réformées est effectuée par les descendants de la comtesse⁵.

Durant cette période, on assiste également au développement d'une historiographie protestante en Béarn, qui ancre ces Églises reconstituées dans une légitimité historique remontant à Jeanne d'Albret. Favorisant une image positive du protestantisme religion d'État, ces récits sont rédigés par des pasteurs de l'Église

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations d'Osse-en-Aspe, liste des bienfaiteurs, 1883.

² *Idem*, 1873-1881.

³ ADPA, CEPB, 60J 612/6, correspondance et rapports relatifs à la propriété du temple, 1883-1889.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/70-71, registres des délibérations du consistoire d'Orthez, 2/8/1876, 20/01/1880, 11/11/1884, 1/05/1886, 25/04/1888, 5/12/1888, 31/03/1891.

⁵ *Idem*, 11/11/1884, 21/01/1887, 19/07/1887, 13/8/1889, 10/1/1905.

consistoriale d'Orthez, tels que Jules Lourde-Rocheblave ou Alfred Cadier¹. Cette particularité béarnaise de réécriture de l'histoire dans sa dimension protestante s'insère dans un mouvement national de restauration « de la mythologie du terroir huguenot » entrepris par la Société de l'Histoire du protestantisme français, créée en 1852². Cette légitimation s'inscrit aussi dans l'espace en patrimonialisant des hauts-lieux de son histoire. Les alentours du temple de Baigts-de-Béarn, qui servaient au temps des assemblées du Désert orthézien, deviennent ainsi le lieu d'une fête missionnaire annuelle à partir de 1890 (*voir chapitre 10*). Par la même occasion, elle accroit le sentiment d'appartenance en se différenciant de la majorité catholique.

Enfin, cette période est également celle de l'affirmation spatiale des Églises évangéliques indépendantes béarnaises qui, en raison de leur statut non concordataire, n'ont pas à se soumettre aux mêmes impératifs administratifs que les Églises réformées. À Pau, dans un souci d'indépendance, les libristes, logés par les Écossais, décident toutefois de construire une chapelle, rue de Ségure, sur un terrain vendu par un Américain, Robert Kennedy, à la société civile d'actionnaires constituée pour l'occasion par les membres de l'Église³. Si le projet a été abordé pour la première fois en 1870, la chapelle n'est dédiée que le 19 juin 1875⁴. Sous le ministère de Paul Monnier, l'Église évangélique d'Orthez entend elle aussi inscrire son culte dans l'espace public et face à l'insalubrité des granges jusqu'ici utilisées, elle construit, elle aussi par l'intermédiaire d'une société civile, des édifices culturels : deux chapelles – l'une à Orthez (1887), l'autre à Puyoô (1890) – qui appartiennent à la Société civile immobilière des Églises et chapelles évangéliques libres de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Un troisième est élevé à Castétarbe (1898) sur un terrain dont le propriétaire est Jules Sauzet, ancien instituteur et propriétaire-rentier⁵.

¹ CADIER Alfred, *Osse : histoire de l'église réformée de la vallée d'Aspe*, Paris, Grassart, Pau, Veuve Léon Ribaut, 1892. BPF, Fonds Lourde-Rocheblave, Ms 821/1 à 4. Ce pasteur est mort prématurément en 1864, avant que l'intégralité de ses écrits ne soit publiée. Voir LOURDE-ROCHEBLAVE Jules, « Les Académies protestantes. Académie d'Orthez (1566-1620) », *BSHPF*, n° 3, 1854, p. 280-292 ; « Lettres écrites, de 1763 à 1776, aux Églises du Béarn, par les Églises des diverses provinces (Haut-Poitou, Provence, Haut-Languedoc, Vivarais, Saintonge, Dauphiné, Hautes-Cévennes, etc.) », *BSHPF*, n°5, 1856, p. 259-264.

² FATH Sébastien, « Protestantisme et territoire », *Pouvoirs Locaux*, mars 2006, p. 66-70.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/2/10-16, archives de la Société anonyme des lieux de culte et presbytère de l'Église évangélique de Pau, 1874-1906.

⁴ ADPA, 7 V1, Cultes non-catholiques, lettre d'Eugène Malan au maire de Pau, 27/03/1903

⁵ ADPA, 4 Z 203, note du sous-préfet d'Orthez, 1905. Sur les processus de construction des chapelles de l'Église évangélique libre d'Orthez, voir Darrigrand Robert, *op. cit.*, p. 161-163 et 178-182.

En outre, certains cultes protestants se manifestent par leur absence de marquage spatial. C'est le cas notamment des darbystes qui, conformément à leurs préceptes, n'accordent aucune importance au lieu de rassemblement¹. Cette absence de considération spatiale, plus marquée encore que dans les Églises réformées ou les Églises évangéliques libres qui tendent progressivement dans le Sud aquitain ou même en France à se doter de temples spécifiques et à symboliser leur appartenance confessionnelle, permet aux darbystes de se dispenser de la construction d'un édifice. À Pau, avant que Jules-Léonard Buscarlet ne fonde l'Église évangélique en 1850, les darbystes, rejetant les ornements du temple *Christ Church*, se réunissent dans la salle d'école protestante. Par la suite, les rassemblements se déroulent chez des particuliers, membres influents et fortunés de l'Assemblée². Pour pérenniser leur communauté, les Frères acquièrent tout de même un local en 1895, rue Victor Hugo³. À Bellocq et à Lagor, ils célèbrent également leur culte dans des maisons louées à des particuliers, respectivement Jean Pommé et Mathieu Trouilhet. À Orthez, les darbystes ont pris soin de fonder une Société civile immobilière, dont la direction est assurée par Élisée Lafore, un ancien négociant devenu propriétaire⁴.

Architecture et symboles : entre consolidation et affirmation

Édifice culturel, le temple est également un lieu de sociabilité qui favorise le développement d'une conscience identitaire autour de croyances et de valeurs communes. Pour cela, il est matériellement représentatif des doctrines défendues par les dénominations protestantes. Ces signes identitaires sont également visibles sur les tombes.

Des granges pittoresques au style néo-médiéval : l'embellissement progressif des temples béarnais

Dans la mesure du possible, les réformés souhaitent reconstruire leurs lieux de culte sur les fondations des anciens temples. En raison des rapports de force locaux

¹ ADPA, 7 V1, Cultes non-catholiques, lettre d'Etienne Larribau au maire de Pau, 3/06/1903.

² Chez Pierre Schlumberger entre 1850 et 1855 puis chez Etienne Laügt (1855- ?). Deux autres appartements sont également utilisés rue Montpezat et rue Montpensier à des dates inconnues.

³ ADPA, 7 V1, Lettre d'Etienne Larribau au maire de Pau, 3/06/1903.

⁴ ADPA, 4 Z 203, note du sous-préfet d'Orthez, 1905.

avec les communautés et les autorités catholiques, seules les Églises de Bellocq, Salies-de-Béarn et d'Osse-en-Aspe y parviennent. Les autres temples sont construits, soit sur des propriétés offertes ou achetées par des particuliers, soit sur des terrains communaux¹. La situation géographique des édifices protestants au sein des villes et villages dépend donc grandement des circonstances et des possibilités de construction dans l'espace communal. Parfois, la situation excentrée d'un temple peut également devenir un atout sous la plume des pasteurs. À Baigts-de-Béarn, le temple est reconstruit, à plusieurs reprises, sur la propriété des Bernet qui est située en-dehors du village au sommet d'une colline. Eugène Balfet compare l'édifice à « la maison sur la montagne qui ne peut être cachée » (Matth. V, 14)². Par ailleurs, lorsque le terrain est concédé gratuitement par la commune, le consistoire d'Orthez, sans exiger une position centrale, demande à ce qu'il soit accessible aisément. C'est le cas notamment aux Eaux-Bonnes où, en 1857, le consistoire se dit prêt à accepter n'importe quel terrain à la condition expresse que ce fût dans « un lieu honorable et d'un accès facile aux malades »³. Accédant à la demande de l'assemblée consistoriale, la municipalité prend soin, toutefois, de sauvegarder ses intérêts et ses droits sur l'emplacement qui doit lui être restitué en cas de nécessité pour les services thermaux ou si le culte protestant venait à ne plus y être célébré⁴.

L'aspect architectural des temples n'est pas, dans un premier temps, la principale considération des communautés. Financés par les souscriptions des fidèles, les premiers lieux de culte ont simplement pour vocation de réunir les fidèles et non de rendre visible la communauté protestante. L'argent demeurant la principale préoccupation, ces temples de taille modeste ressemblent davantage à des granges et ont un style traditionnel. Les embellissements sont progressifs, les travaux étant réalisés au gré des secours accordés. À Orthez, il faut attendre 1821 pour que le consistoire puisse donner plus de solennité à son temple en le dotant d'une façade néo-classique, que l'on retrouve également à Salies-de-Béarn⁵.

¹ TUCOO-CHALA Suzanne, *op. cit.*, p. 148-149.

² « Introduction d'Eugène Balfet », *Souvenirs de l'inauguration du temple de Baigts*, 9 mars 1899, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger, 1899, p. 4-5.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, délibération du consistoire d'Orthez, 12/08/1856.

⁴ AN, F¹⁹ 10683, lettre du ministère de l'Intérieur et des Cultes au préfet des Basses-Pyrénées, 14/04/1857.

⁵ *Idem*, devis du consistoire local d'Orthez, 16/05/1821.

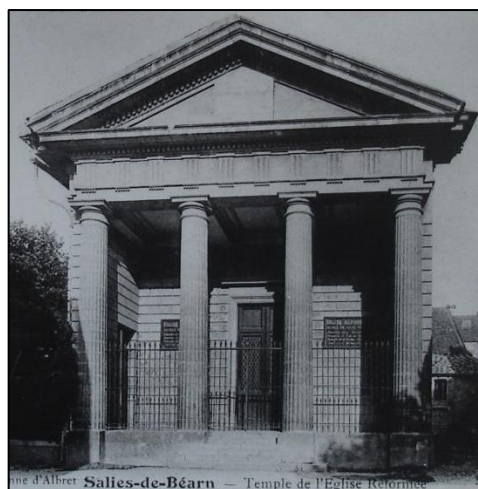


Figure 37 : Façades des temples d'Orthez et de Salies-de-Béarn.
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/23 ; photographie : H L-C.

D'autres temples ont un style néo-médiéval comme à Mont-de-Marsan, aux Eaux-Bonnes et aux Eaux-Chaudes. Les temples de Sauveterre-de-Béarn et de Baigts-de-Béarn sont reconstruits et agrandis à la fin du siècle, car les premières constructions, édifiées rapidement, sont jugées, par la suite, peu décentes par les protestants. L'architecture des temples réformés du Sud de l'Aquitaine dépend donc amplement de la période au cours de laquelle ils ont été construits et suit les tendances prédominantes de celle-ci. Cette diversité indique qu'il n'existe pas une volonté d'unicité dans ce domaine, le choix du style étant laissé à l'appréciation de l'Église locale et du maître d'œuvre, généralement l'architecte de la ville ou un entrepreneur protestant. Seule la sobriété des façades assure la cohérence générale de ces édifices cultuels.

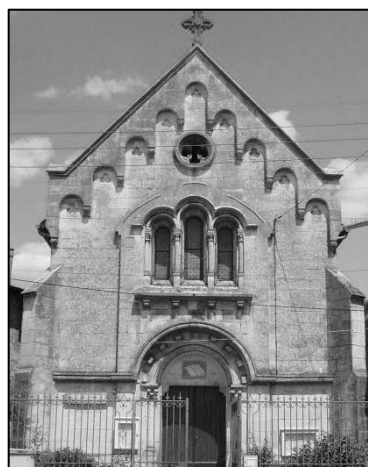


Figure 38 : Les temples d'Osse-en-Aspe et de Mont-de-Marsan
Photographies : H. L-C et Philippe Chareyre

Ce processus d'embellissement progressif des édifices est également la norme au sein des Églises évangéliques, qui, en raison de leur statut libre, sont contraintes de financer entièrement leurs lieux de culte par des dons des fidèles. C'est donc au gré de la générosité des membres des Églises que les protestants évangéliques peuvent améliorer les aspects architecturaux de leurs chapelles. Par exemple, en 1883, grâce à un don de 2200 francs de Robert Kennedy, l'Américain qui avait déjà permis la construction de la chapelle de la rue de Ségure à Pau, Benjamin Pozzy peut entreprendre, au nom de son Église et de la Société immobilière de celle-ci, l'aménagement d'un porche et d'une entrée latérale¹. Cette somme ne permet, cependant, pas la construction d'une salle annexe, qui pourrait recevoir, et les séances du conseil d'Église, et l'École du Dimanche².

Les temples sont aussi les témoins matériels de l'existence de réseaux protestants qui favorisent le rayonnement de l'Église réformée et de ses activités évangélisatrices. À Pau, ces temples et chapelles, financés en majeure partie par la colonie britannique, sont des représentations fidèles des doctrines des Églises qu'ils accueillent. Conformément aux principes évangéliques, *Christ Church* et *Holy Trinity Church* se caractérisent par la sobriété de leurs façades de style néo-gothique et dépouillées de toute représentation figurée. Comme pour signifier à l'ensemble de la population paloise la célébration du culte anglican, la croix celtique surplombe celle d'*Holy Trinity Church*. Ce marqueur identitaire, représentation du *signaculum domini* soit les cinq plaies du Christ en croix, est également présent à *Christ Church* après son agrandissement au début des années 1870³. Ici, outre la recherche de visibilité, il s'agit d'affirmer la primauté du culte anglican. Au cours de ces travaux, un temps dénoncés par les réformés qui les jugent inutiles⁴, la petite cour fermée par une grille est supprimée et l'édifice, aligné sur la rue. L'église Saint-Andrew est très certainement l'édifice cultuel britannique qui, à Pau, se singularise le plus. L'influence catholique de la doctrine puséyste est ici matérialisée à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur du bâtiment : les représentations figurées des saints ou du Christ

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/3, chapelle de la rue de Ségure, plan et devis de 1882-1883.

² ADPA, CEPB, 60J 56/2/3, séance du conseil de l'Église évangélique de Pau, 5/11/1882.

³ Sur la croix celtique, voir BOUZARD Thierry, *La croix celtique*, Paris, éd. Pardès, collection bibliothèque des symboles, 2006, 125 p.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/1/8, registre des délibérations du conseil presbytéral de Pau, 18/02/1870.

sont nombreuses tant sur les vitraux que sur le mobilier. Des chapelles intérieures sont également vouées à la prière¹.

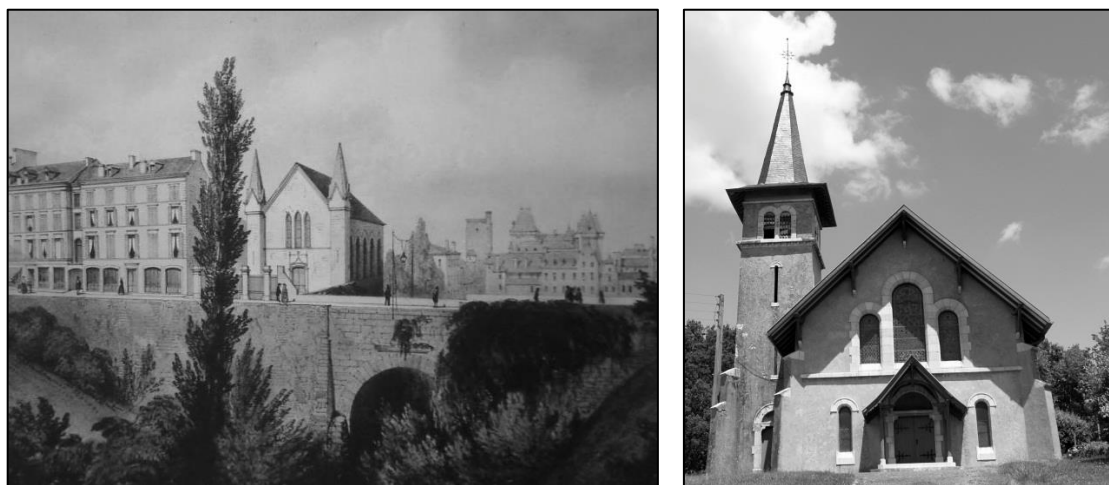


Figure 39 : Façades des temples de Pau et de Baigts-de-Béarn
Sources : Lithographie de Vincent Petit (années 1850) ; photographie : H. L-C

Si la prépondérance du style anglais est manifeste dans les édifices culturels palois, il n'en demeure pas moins que ceux-ci s'insèrent dans le paysage palois. Les matériaux utilisés, probablement par commodité, sont d'origine locale et respectent les coutumes architecturales béarnaises. Ainsi, les toitures sont construites en ardoise et le presbytère de l'église Saint-Andrew arbore une façade en pierres du gave apparentes.

Le style vaudois du troisième temple de Baigts-de-Béarn, inauguré en 1899, est, quant à lui, révélateur de l'existence de réseaux d'évangélisation franco-suisses. François de Montmollin, originaire de Neuchâtel et initiateur de la reconstruction, est le troisième d'une série de quatre pasteurs suisses prêchant dans ce temple². Construit

¹ Ouvrage collectif, *Saint-Andrew, église anglicane de Pau*, Pau, Association des Amis des églises anciennes du Béarn, 2000, 87 pages.

² Maurice Constançon (1868-1944) est originaire d'Yverdon. Après des études de théologie à la faculté de l'Église libre de Lausanne, il est consacré en 1893. Il est agent missionnaire à Baigts-de-Béarn de 1893 à 1895. Il devient par la suite directeur de l'asile des aveugles de Lausanne de 1901 à 1929. François de Montmollin (1870-1921) est agent de la Société de 1895 à 1901 sur recommandation de François Morel, étudiant à la faculté de théologie de Lausanne et suffragant à Baigts en 1891. Originaire de Neuchâtel, il a fait ses études à la faculté de théologie indépendante de cette ville. A la suite de son départ pour Éplatures (Canton de Neuchâtel), Georges de Rougemont, son cousin, le remplace à Baigts. Si le remplacement de Constançon par un autre Suisse semble fortuit (d'autres évangélistes ont été contactés avant De Montmollin), c'est la recherche d'une continuité pastorale qui pousse le Conseil d'Église et la Société d'évangélisation à préférer Georges de Rougemont à Maurice Casalis, dont les liens familiaux avec le Béarn sont pourtant connus. Les contacts avec les candidats suisses sont établis via les Sociétés d'évangélisation et les facultés de théologie.

en dehors des circuits traditionnels d'érection de temples, il est principalement financé par les fidèles. Un appel aux dons est cependant réalisé en Suisse auprès des protestants neuchâtelois¹.

Parole, chants et sacrements : la structuration de l'espace liturgique

De forme rectangulaire, la majorité des temples reconstruits au XIX^e siècle possède un « plan en auditoire » qui impose, selon B. Reymond, une « conception moralisatrice et enseignante » de la célébration du culte. Une telle disposition, qui ne permet que la communication entre le pasteur et chaque fidèle, renforce l'autorité pastorale². En cela, les protestants délaissent leur disposition traditionnelle du « quadrangle choral », qui représentait l'importance du sacerdoce universel par la centralité de l'assemblée autour de la chaire et de la table de communion, au profit d'un espace plus cléricalisé. Dès leur reconstruction, les temples d'Orthez, de Bellocq et de Bayonne, par exemple, adoptent ce type de répartition de l'espace, mais dans les communautés qui ont fortement participé au maintien et au rétablissement du protestantisme, comme à Osse-en-Aspe, ce réaménagement est plus tardif. En effet, ce n'est que dans les années 1870 qu'Alfred Cadier réoriente la disposition intérieure du temple, réaffirmant ainsi son autorité sur une communauté qui avait appris durant tout le XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle à se passer de la présence d'un pasteur³.

¹ LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « La dédicace du temple de Baigts-de-Béarn (1899) », *BCEPB*, n°48, 2010/2, p. 3-6.

² REYMOND Bernard, *op. cit.*, p. 148. Les termes « plan en auditoire » et « quadrangle choral » sont ici utilisés dans la signification que leur a donnée cet auteur : dans la disposition en « quadrangle choral », le rectangle est pris en large, les bancs s'organisant autour de la table de communion et de la chaire. Les interactions sont alors nombreuses entre les fidèles qui se font face. *A contrario*, le « plan en auditoire » privilégie la relation pasteur-fidèle : le ministre du culte se tient face à l'assemblée disposée en rang dans la longueur.

³ CHAREYRE Philippe, *op. cit.*

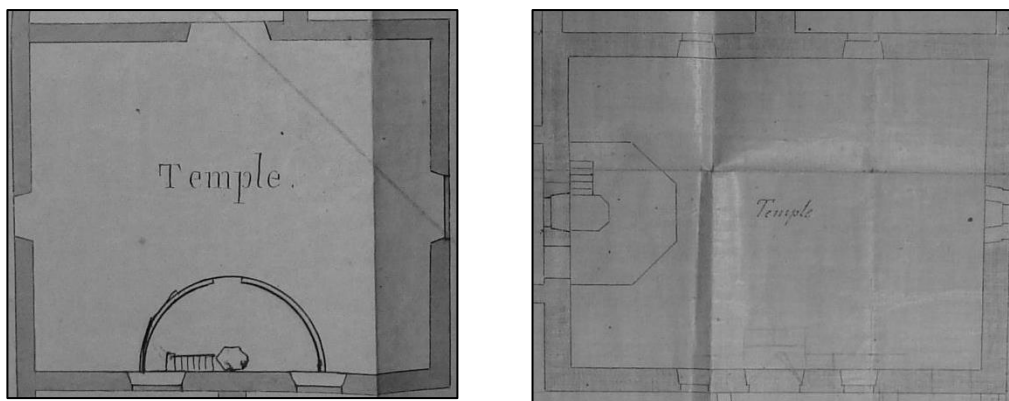


Figure 40: La disposition intérieure du temple d'Osse-en-Aspe au XIX^e siècle
À gauche : plan en quadrangle choral. À droite : plan en auditoire

Les consistoires matérialisent également leurs fonctions. Pour cela, ils décident, au cours de cette période, l'installation de bancs réservés à leurs membres au plus près de la chaire. Dans le même but, des « salles du conseil » sont aménagées pour recevoir les réunions du consistoire comme à Orthez en 1846¹.

Alors que les sacrements perdent de leur centralité, la Parole devient prédominante, comme le souligne Patrick Cabanel à propos des temples cévenols : la chaire, de plus en plus imposante, domine la table de communion². Cette disposition se retrouve également dans la plupart des temples béarnais. Elle est accentuée par la présence sur les murs du Décalogue ou de citations bibliques et de vitraux symbolisant la Cène comme à Baigts-de-Béarn. Ces décors incitent le fidèle à la prière et à l'adoration. Le temple du XIX^e siècle devient ainsi « une salle de conférence religieuse »³. Les pasteurs insistent d'ailleurs, lors des inaugurations, sur le caractère symbolique de ces constructions. Elles ne sont que l'assise matérielle de l'Église, une communauté dont seule la foi et la piété permettent l'élévation :

Tous ensemble, vous formerez ce monument, qui a nom l'Église, dont Jésus-Christ est la pierre angulaire, sur qui tout l'édifice, posé et lié dans toutes ses parties, s'élève pour être un temple consacré au Seigneur. Alors, vous aurez bâti une maison au nom de l'Éternel votre Dieu, et l'on ne dira plus : il est venu chez lui et les siens ne l'ont pas reçu ; il n'y avait point de place pour lui. C'est en vous que Dieu aura sa demeure⁴.

¹ ADPA, CEPB 60J 50/69, 10/03/1846.

² CABANEL Patrick, *op. cit.*, p. 252.

³ BIELER A., *Liturgie et architecture : le temple des chrétiens*, Genève, Labor et Fides, 1961, p. 92-93 cité par CABANEL Patrick, *op. cit.*, p. 252-253.

⁴ « Discours du pasteur Guex », *Souvenir de l'inauguration du temple de Baigts*, Imprimerie Paul Attinger, 1899, p. 38.

Parfois, des orgues ou des harmoniums sont également installés, comme à Orthez, à Salies-de-Béarn, ou encore dans les chapelles des Églises évangéliques de Pau et d'Orthez pour accompagner les chants de la communauté¹. Dans le temple de la première, en 1854, le conseil presbytéral invite les personnes qui font partie du chœur à se placer au centre du temple afin « d'engager le reste de l'auditoire à participer au chant² ».

Si l'organisation des chapelles libristes est similaire à celle des temples réformés, il n'en est pas de même chez les darbystes. Leur culte ne consistant essentiellement qu'en la lecture de la Bible et la célébration de la Cène, leur lieu n'est qu'une simple salle de réunion sans décor. Il se caractérise également à l'intérieur par l'absence de chaire, puisqu'il n'y a ni pasteur, ni prédicant, ni organisation ecclésiastique.

Dans les lieux de culte partagés par les anglicans et les réformés, des tensions sont visibles en ce qui concerne la disposition intérieure et les décors. Le décor intérieur du temple *Christ Church* a beaucoup évolué au cours du XIX^e siècle, en raison des travaux successifs. Lors de ceux en 1870, des fenêtres sont ouvertes dans le chœur et ornées de vitraux sans représentation figurée. L'aménagement de l'intérieur est également réorganisé, principalement dans le sens d'une affirmation du culte anglican. À l'origine, chacun des cultes dispose de sa propre chaire – l'une basse pour les Britanniques, l'autre haute avec un abat-voix pour les réformés –, mais aussi de sa sacristie. Lors des travaux de 1870, auxquels les réformés, la chaire française est supprimée et la taille des sacristies est réduite. Le chœur est également surélevé de deux marches supplémentaires. Celui-ci, sans pour autant être sacré, est envisagé comme un espace sanctifié, c'est-à-dire voué à la célébration de l'eucharistie. Il est fermé par une grille devant laquelle sont posés des coussins pour permettre aux communicants de s'agenouiller lors de l'eucharistie. Encastré dans le centre du chœur, l'autel est encadré par des sièges pour le chapelain et les acolytes, preuve s'il en fallait de l'importance du clergé dans le culte anglican de type *High Church*.

¹ La présence d'un orgue dans le temple est attestée dans un devis datant de 1848. ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapport annuel de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1891.

² ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 31/01/1854.



Figure 41 : Disposition intérieure du temple *Christ Church* après 1870
 Source : ADPA, CEPB, 60J 50/23

Les lutrins devant la balustrade sont voués à la lecture des leçons et des épîtres, alors que la chaire sur le côté est utilisée pour la lecture de l'Évangile et la prédication. Lors du culte français, un paravent est généralement dressé pour cacher le chœur anglican. Ce détail nous est connu par une délibération du conseil presbytéral datant de 1898. Alors que les anglicans souhaitent ajouter aux ornements un chandelier à sept branches et une croix, les Français demandent qu'ils ne dépassent pas la hauteur du paravent, pour ne pas gêner la célébration du culte réformé¹. La coexistence de deux cultes au sein du même bâtiment est à l'origine de la volonté des protestants réformés de disposer de leur propre édifice. À la fin du siècle, se sentant dans « une situation d'infériorité aussi pénible en principe que gênante dans la pratique² » et critiquant « la tendance des Anglais à donner au temple [*Christ Church*] un aspect catholique³ », le conseil presbytéral de l'Église réformée entend profiter de l'opportunité de l'inutilisation temporaire du temple de la Trinité pour louer, durant cinq ans, l'édifice à son propriétaire, la *Colonial and Continental Church Society*⁴. Très rapidement, les Français envisagent même de l'acquérir à la condition expresse

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/10, registre des délibérations du Conseil presbytéral de Pau, 20/03/1898.

² *Idem*, 27/02/1898.

³ *Id.*, 20/03/1898.

⁴ *Id.*, 01/10/1899.

que la communauté anglaise rachète les parts françaises de *Christ Church*¹. Le projet est finalement abandonné en raison de la nomination d'un nouveau révérend à *Holy Trinity*, avant d'être de nouveau étudié après la séparation de l'Église et de l'État².

Croix, cloches et inscriptions : les symboles des cultes protestants

Dès ses débuts, la Réforme s'est caractérisée par un rejet des images et de toute représentation à même de provoquer l'adoration des fidèles. Néanmoins, les protestants cherchent à distinguer leurs lieux de culte, non seulement des bâtiments catholiques, mais aussi des églises catholiques. Pour cela, ils apposent des symboles sur les façades des temples.

Les inscriptions évoquées à l'intérieur des temples réformés sont également présentes sur les façades et interpellent le passant, comme à Baigts-de-Béarn, où trône au-dessus de la porte une citation des Évangiles : « Le Maître est ici et il t'appelle » (Jn XI, 28). À Osse-en-Aspe, l'assemblée consistoriale donne à son nouvel édifice le nom que portait l'ancien temple : *Bethel*³, dont l'inscription, *Bethel, temple des protestants*, sauvée des destructions de la Révocation et conservée secrètement pendant plus d'un siècle par la communauté, est de nouveau érigée au-dessus de la porte d'entrée. Ainsi, les protestants ossois affichent ouvertement la continuité du culte réformé malgré la clandestinité et les persécutions. Ils souhaitent également affirmer une légitimité de l'ancienneté face à leurs concitoyens catholiques⁴.

Ce goût prononcé des protestants pour les inscriptions bibliques s'observe également, dans les cimetières, sur les tombes étudiées par Maurice Goué, Jean-Pierre et Hubert Bost⁵. Les deux premiers hommes ont identifié et relevé, en 1988, les inscriptions figurant sur les pierres tombales dans vingt-six cimetières du Béarn. Sur 1361 tombes protestantes, dont 458 datent du XIX^e siècle, 1199 portent une ou plusieurs inscriptions, dont 231 remontent au XIX^e siècle (25 versets illisibles). Cette pratique, typiquement protestante, permet non seulement à la minorité d'affirmer les principes de sa foi mais aussi de se différencier des catholiques. Les versets inscrits,

¹ *Id.*, 12/12/1899.

² *Id.*, 26/01/1899.

³ *Le Songe de Jacob* (Genèse, XXVIII, 16-19).

⁴ CHAREYRE Philippe, *op. cit.*

⁵ BOST Hubert et Jean-Pierre, « Pratiques funèbres et discours biblique des tombes en Béarn protestant au XIX^e siècle », TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *op. cit.*, p. 831-850.

majoritairement issus du Nouveau Testament (155 dont 85 citations des Évangiles) expriment, selon les auteurs, « une tendance [...] à privilégier l'affirmation de la victoire sur la mort acquise en Jésus-Christ et de l'assurance de la résurrection »¹. Ces inscriptions sont alors interprétées comme l'expression d'une foi « éminemment réformée »².



Figure 42 : Inscription et Bible sculptées sur les façades des temples d'Osse-en-Aspe et de Mont-de-Marsan
Crédit photographie : H L-C ; Philippe Chareyre

Plus original est le cimetière de Pau qui abritent un nombre important de tombes anglaises, dont certaines sont encore visibles aujourd'hui. Monumentales pour beaucoup et bien que richement décorées, elles sont représentatives de la dénomination à laquelle appartient le défunt⁴.

Progressivement, les communautés se dotent également de cloches, dont l'usage avait disparu depuis la Révocation. Celles-ci annoncent, comme à Bagnères-de-Bigorre, à Sauveterre-de-Béarn et à Osse-en-Aspe, les rassemblements. Dans ce dernier village, la suspension de la cloche, financée par les fidèles malgré plusieurs demandes de secours, est célébrée par un culte particulier, le 12 décembre 1876, qui a pour ambition de stimuler le zèle et la foi des protestants en faisant appel au passé. L'occasion est ainsi donnée au pasteur Alfred Cadier de remémorer à ses fidèles le rôle que jouaient les cloches protestantes dans la société d'Ancien Régime. Il décrit également les étapes du processus de restauration d'un culte public dans la vallée

¹ *Idem*, p. 842.

² *Id.*, p. 846.

⁴ PRIM Anna, « Le patrimoine funéraire protestant », *BCEPB*, n° 48, 2010/2, p. 25-34.

aspoise, alors que Théodore de Félice évoque l'histoire de la Réforme¹. Par ailleurs, ce patrimoine sonore rythme la vie des protestants au sein de l'espace villageois ou urbain. De plus, la présence d'un clocher, comme à Baigts-de-Béarn, renforce, selon Bernard Reymond, le caractère public et officiel de l'édifice². Il fait ainsi concurrence à l'église catholique et à la maison communale, puisqu'il affiche de manière plus ostentatoire le retour de la communauté au sein de l'espace public³. Lorsque le pasteur Léon Bost assimile le clocher de ce temple au « doigt de Dieu », dont la fonction principale est de montrer le Ciel aux « incrédules » et aux « indifférents », il place l'Église réformée sur le même plan que la catholique dans la fonction de régulation de l'ordre social et politique⁴. De cette concurrence naissent parfois quelques tensions. À Osse-en-Aspe, la municipalité a octroyé en 1819 l'autorisation aux protestants d'utiliser la cloche municipale qui vient d'être fondue « aux heures qu'ils croiront convenables pour se réunir dans leur temple et autres cérémonies⁵ ». Malgré la présence de cette délibération dans le registre du corps communal, Alfred Cadier affirme en 1883 qu'elle n'a jamais été exécutée « malgré les réclamations des protestants » et que c'est pour cette raison que ces derniers se sont résolus d'avoir recours à une souscription⁶.

Les temples sont enfin révélateurs des divergences théologiques qui agitent l'Église consistoriale d'Orthez au XIX^e siècle, comme par exemple, « l'affaire des croix », une polémique locale qui prend de l'ampleur en raison de l'obstination du pasteur Joseph Nogaret. Ce conflit débute, en 1861, par une délibération du conseil presbytéral d'Orthez, qui prévoit de placer « [...] une croix de pierre et [une] Bible en pierre sur le faite du temple pour donner tant que possible à l'édifice un caractère religieux » ; cette décision, faute de moyens financiers, n'est pas exécutée⁷. En 1869, l'installation d'une nouvelle chaire, décorée fortuitement d'une croix, relance le débat en séance du consistoire général sur la présence de cet ornement à l'extérieur comme

¹ ADPA, 60J 612/11/1, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, service du 12 décembre 1876.

² REYMOND Bernard, *op. cit.*, p. 147-151.

³ CORBIN Alain, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p.

⁴ « Discours de Léon Bost », *Souvenirs de l'inauguration du temple de Baigts*, 9 mars 1899, Neuchâtel, Imprimerie Paul Attinger, 1899, p. 11-17

⁵ ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 4, registre des délibérations du conseil municipal d'Osse-en-Aspe, 8/09/1819.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 612/11/2, note, 1883.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/138, conseil presbytéral d'Orthez, 30/04/1861.

à l'intérieur des édifices culturels. Alphonse Cadier, pasteur de Pau et président du consistoire, souligne que la croix est « utile aux yeux des catholiques », car à l'extérieur, elle permet de rappeler la fonction première du lieu de culte. Joseph Nogaret, pasteur de Bayonne, prenant l'exemple de l'émergence du puseyisme chez les anglicans, craint, quant à lui, une telle évolution au sein de l'Église réformée¹. Entre le souhait de donner une image désacralisée conforme à la doctrine réformée, ou de signaler la dimension religieuse – et surtout chrétienne – de l'édifice aux villageois et aux urbains, ces prises de position nous renseignent sur le dilemme que représente, pour l'Église consistoriale, l'aspect extérieur des bâtiments culturels. Dans le contexte d'évangélisation de la seconde moitié du siècle, la croix marque l'émergence au sein de l'espace public d'une nouvelle forme de chrétienté assumée, alternative au catholicisme. L'appartenance des protestants au christianisme est ainsi affichée et, plus particulièrement, leur attachement à la « doctrine de la Rédemption ». Elle est également utilisée comme un moyen pour lutter contre le « rationalisme positiviste » et les mouvements unitaristes qui critiquent la divinité du Christ².

Les arguments de Joseph Nogaret sont étayés dans deux ouvrages publiés respectivement en 1877 et en 1884 : *Les croix de pierre et de bois dans les églises réformées*³ et *Les croix sont-elles des idoles ?*⁴. Dans son premier opuscule, véritable ouvrage de controverse, assez répétitif, il faut l'avouer, le pasteur bayonnais s'attache à démontrer que les croix peuvent être assimilées à des idoles. Il justifie ses propos en se référant aux Écritures (Exode, XX, 4-5 ; Deutéronome, V, 8-9), mais aussi en prenant pour des exemples significatifs, de simples objets devenus des symboles. Il relate ainsi comment une toile blanche placée au bout d'une hampe devient « un drapeau pour lequel des milliers de Français se seraient naguère fait égorger⁵ ». Par la suite, établissant un parallèle avec le culte catholique, il enjoint les protestants à ne pas choisir « une image devenue depuis longtemps l'objet d'un culte pour le peuple qui les entoure ! »⁶. La seconde partie de l'argumentaire de Joseph Nogaret sur la condamnation de l'idolâtrie se fonde essentiellement sur des citations de l'Ancien

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/70, consistoire d'Orthez, 7/10/1869.

² *Id.*

³ NOGARET Joseph, *Les croix de pierre et de bois dans les églises réformées*, Paris, 1877.

⁴ NOGARET Joseph, *Les croix sont-elles des idoles ?*, Nîmes, Lacour, rééd. 1996. Présentation de S. Tucoc-Chala.

⁵ NOGARET Joseph, *Les croix de pierre et de bois...*, p. 8.

⁶ *Idem*, p. 9-12.

testament (Exode, Juges, Décalogue, etc.), mais aussi sur le Nouveau (Corinthiens, Apocalypse, Évangiles, etc...)¹. Enfin, dans les quatre dernières parties², le pasteur entend démolir tous les « prétextes » énoncés pour élever des croix en rappelant l'absence de celles-ci dans le christianisme primitif et durant les premiers temps de la Réforme. Puis, développant l'histoire des Églises réformées au XIX^e siècle, il décrit les postures adoptées par les Réformateurs sur l'usage des croix puis celle des synodes béarnais à l'époque moderne³. L'histoire des guerres de religions, mise en parallèle avec les dogmes catholiques du XIX^e siècle, est aussi invoquée pour encourager les protestants à lutter contre ce symbole :

[...] N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que vous, disciples de la Bible et fils des vieux huguenots, vous puissiez emprunter le signe, l'emblème que tient à la main l'Ange qui, dans une médaille célèbre, préside à la Saint-Barthélemy ? Et c'est au moment où retentit le Syllabus, où ses doctrines ont conquis en France un empire qu'elles n'avaient jamais où l'on proclame l'infailibilité d'un homme pêcheur, où la cure romaine déclare la guerre à tout ce qui est progrès et lumière, et particulièrement à la Parole de Dieu ; c'est au moment où le danger augmente, que vous voulez diminuer les garanties de salut, abaisser les barrières, ouvrir une porte à l'idolâtrie et à la superstition, en élevant et en conservant des images taillées ! Que feriez-vous de plus si vous vouliez en rétablir le culte ?⁴

Enfin, le pasteur termine en comparant le ritualisme au rationalisme qui a « essayé d'ébranler les fondements mêmes du christianisme, de l'espérance et de la paix du croyant et devenir une puissance qui menace nos Églises d'un schisme douloureux⁵ ». Le second ouvrage de Joseph Nogaret reprend, dans les grandes lignes, les termes du premier et le complète par de nouvelles citations bibliques. Bien que s'étant renseigné sur l'histoire de cet ornement auprès de nombreux pasteurs comme le prouve ses notes personnelles, le pasteur bayonnais se contente d'agrémenter sa brochure d'une très succincte analyse sur l'origine païenne des croix⁶.

Pour dépasser le cadre local du conflit qui l'oppose au consistoire d'Orthez, le pasteur de Bayonne diffuse ses ouvrages auprès de son réseau. Entre 1874, date des premiers manuscrits de Joseph Nogaret, et 1884, parmi la trentaine de réponses reçues

¹ *Id.*, p. 13-18.

² *Id.*, p. 19-51.

³ *Id.*, p. 32. Il évoque notamment une délibération du synode d'Orthez qui condamna en 1656, l'élévation de croix.

⁴ *Id.*, p. 47.

⁵ *Id.*, p. 48.

⁶ NOGARET Joseph, *Les croix sont-elles des idoles...*, p. 24-29.

à ses envois successifs, figurent 24 pasteurs dont les avis sont partagés et peuvent être classés en trois catégories. La première correspond aux pasteurs, au nombre de 11, qui, se rangeant à l'opinion de Joseph Nogaret, sont fermement opposés à l'érection de croix à l'intérieur et à l'extérieur des temples protestants. L'on retrouve dans ce groupe, quelques pasteurs des Églises réformées comme B-F. Lasserre de Valence¹. Particulièrement intéressant est le point de vue du pasteur Weiss d'Altwiller (Bas-Rhin) confronté, depuis l'annexion de l'Alsace-Moselle à l'Allemagne, à l'influence constante du luthéranisme :

Il me semble que dans les derniers temps, le luthéranisme tend à envahir nos Églises réformées. [...] Le calvinisme avec ses formes rigides et nues ne plaît pas, on voudrait quelque chose pour les sens et on se fonde sur le principe que l'homme n'étant pas un esprit seul, a besoin de ces formes extérieures pour s'élever à Dieu².

Les pasteurs des Églises libres, tels que Jacques Reclus³ ou Léon Pilatte qui se dit, en 1874, « énergiquement opposé à l'introduction dans ou sur nos édifices religieux, de la croix et de tous autres symboles sentant leur papisme⁴ », peuvent être assimilés à cette catégorie. Cependant, en 1884, le sentiment du pasteur niçois évolue vers l'indifférence, puisqu'en achevant la lecture du second ouvrage de Joseph Nogaret sur la question, *Les croix sont-elles des idoles ?*, il trouve que le pasteur bayonnais « attache à ce sujet une importance qu'il ne mérite pas⁵ ». Cette dernière opinion est très proche de celle de la seconde catégorie de pasteurs (5) qui considèrent que les croix ne méritent pas la moindre attention. Sans être totalement favorables ou opposés à leur introduction, ils estiment, comme le pasteur Jean-Edmond Cerisier de Sauveterre-de-Béarn, que les croix sont « inutiles », et ne craignent pas qu'elles soient assimilées à des idoles. Alors qu'Eugène Casalis, bien qu'il « n'aime pas les croix dans ou sur nos lieux de culte », n'en a « pas autant peur » que son ami⁶, Armand Dupin-de-Saint-André de Tours, reconnaissant que l'ouvrage de Nogaret a le mérite de rendre les protestants « tous attentifs aux dangers que présenterait pour les Églises réformées, l'éclosion du moindre ritualisme », n'est pas convaincu par ses

¹ BPF, ms 1686/35, lettres du pasteur B-F. Lasserre à Joseph Nogaret, 29/07 et 31/08/1877.

² *Idem*, lettres du pasteur Weiss d'Altwiller à Joseph Nogaret, 15/12/1876. Voir également les lettres du même pasteur du 8/06/1877 et du 9/10/1883.

³ *Id.*, lettre de Jacques Reclus à Joseph Nogaret, 9/11/1875.

⁴ *Id.*, lettre de Léon Pilatte à Joseph Nogaret, 22/04/1874.

⁵ *Id.*, lettre de Léon Pilatte à Joseph Nogaret, s.d. [1884].

⁶ *Id.*, lettre d'Eugène Casalis à Joseph Nogaret, 28/05/1884.

arguments¹. Enfin, une dernière catégorie de pasteurs (8) défend au contraire l'élévation des croix au-dehors et/ou au-dedans des temples. Le pasteur Vesson de Toulouse estime ainsi que « mieux vaut une croix sur les temples qu'une girouette² », Charles-Louis Frossard tente, quant à lui, de convaincre son collègue que « la croix ne saurait être un objet d'adoration » et qu'il ne faut la voir que comme « un accessoire, un emblème³ ». Bien que les soutiens au combat mené par Joseph Nogaret soient plus nombreux que les fermes oppositions à celui-ci, c'est cette dernière position qui semble majoritaire si on analyse les décisions des synodes officiels consultés par le Consistoire d'Orthez.

En effet, en 1870, à la suite d'une nouvelle plainte de Joseph Nogaret, le consistoire, se déclarant incompétent, émet le vœu que cette question soit examinée devant un synode⁴. Mais celui de la IX^e circonscription, estimant que seuls les consistoires peuvent décider de la décoration de leurs temples, renvoie l'étude de ce point aux assemblées consistoriales⁵. Une autre interprétation est possible quant à la décision du synode provincial : certains pasteurs, dont le président du consistoire du Mas-d'Azil, émettent l'hypothèse qu'il y aurait un « inconvénient à engager un conflit en début d'une administration nouvelle » ; il s'agit alors de ménager les susceptibilités pour permettre le rétablissement des synodes dans un contexte le plus serein possible⁶. Relancée par Joseph Nogaret en 1875, la question est de nouveau étudiée par le consistoire d'Orthez. Celui-ci nomme une commission composée des pasteurs Émilien Frossard, Auguste Bohin et Alphonse Cadier. Son rapport, adopté par l'assemblée consistoriale le 2 novembre 1875, préconise le maintien des croix à l'extérieur et à l'intérieur des temples, au moins jusqu'à ce qu'un synode étudie plus amplement la question. Ici, la situation minoritaire du protestantisme et le scandale que pourrait causer le retrait des croix influencent la décision finale du consistoire⁷. C'est ce même argument qui conduit le conseil presbytéral de Bayonne à désavouer son pasteur en 1877. Cette année-là, il refuse de retirer la croix sculptée sur la façade du temple de la ville épiscopale : la peur des anciens d'un scandale qui isolerait

¹ *Id.*, lettres d'Armand Dupin-de-Saint-André à Joseph Nogaret, 19/07 et 1/08/1882.

² *Id.*, lettre du pasteur Vesson de Toulouse à Joseph Nogaret, 13/10/1881.

³ *Id.*, lettre de Charles-Louis Frossard à Joseph Nogaret, 1/06/1881.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 2/03/1870.

⁵ *Id.*, 1/05/1872.

⁶ BPF, ms 1686/35, lettre du président du consistoire du Mas-d'Azil à Joseph Nogaret, 27/05/1872.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 9/3, 28/4, 3/08 et 2/11/1875.

d'autant plus la petite communauté protestante de la ville épiscopale, ainsi que leur position plus modérée sur cet emblème, l'emportent sur les arguments du pasteur¹. Le synode provincial officieux de 1879, de nouveau interpellé, aboutit à la même conclusion que celui de 1872. Élie Castel, pasteur à Toulouse explique en ces termes la décision de l'assemblée synodale à Joseph Nogaret :

Il eût été pénible de nous [le synode] prononcer formellement contre notre sentiment personnel, mais qu'il nous l'eût été bien davantage de condamner toutes les Églises, sans compter la Confession d'Augsbourg qui considère la croix comme un simple symbole du christianisme, ni plus ni moins, que le pain et le vin, du corps et du sang du Sauveur. L'Église romaine adore bien en deux espèces, et cependant, nous ne renonçons ni au pain, ni au vin de la Cène. Alors même qu'elle adorerait la croix, serait-ce une raison pour nous de l'interdire absolument à ceux qui la montre au monde incrédule comme le symbole de leur foi ?²

Cette décision est confirmée par le synode général officieux de 1879 qui repousse la requête de Joseph Nogaret.

Enfin, en 1884, la construction du temple de Biarritz dont la façade est ornée d'une croix, selon les souhaits de la principale bienfaitrice, Madame de Nadaillac, choque le consistoire d'Orthez, qui avait validé des plans sur lesquels ne figurait pas cette décoration. Par égard pour le pasteur Nogaret amené à prêcher dans ce lieu de culte, cette assemblée vote le retrait de l'ornement³. Malgré une injonction de la comtesse qui souhaite son maintien, celle-ci semble avoir été retirée⁴. C'est d'ailleurs cette action et la fin des « pressions du dehors » qui encouragent le pasteur de Félice à réclamer, l'année suivante, au conseil presbytéral d'Orthez, la suppression de celle qui trône sur le haut de la chaire. L'autre pasteur officiant dans le même temple, Ernest Monbrun, ne souhaite accorder son soutien à son collègue, que si de Félice « éprouve un scrupule à parler dans une chaire surmontée d'une croix », ce à quoi il lui est répondu par la négative. Au terme de la discussion, celle-ci est maintenue à quatre voix contre deux et deux abstentions⁵.

Au final, les croix se maintiennent en tant que symboles et non idoles, bien que certains conseils presbytéraux leur préfèrent une Bible sculptée. L'intérieur du

¹ ADPA, CEPB, 60J 344/2, conseil presbytéral de Bayonne, 28/12/1877.

² BPF, ms 1686/35, lettre d'Élie Castel à Joseph Nogaret, 12/06/1879.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 12/2/1884.

⁴ *Idem*, séance du 7/05/1884. 60J 50/138, séance du 13/02/1885. Durant l'une des séances du consistoire d'Orthez, le pasteur De Félice mentionne le retrait de cette croix.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/138, séance du 13/02/1885.

temple de Baigts-de-Béarn témoigne de l'acceptation progressive de cet emblème : l'abréviation JHS (*Jésus, Sauveur des hommes*) surmontée d'une croix prône au milieu du vitrail central du chœur, et ce symbole est également présent dans deux autres vitraux. Dans son compte-rendu de l'inauguration de ce nouveau lieu de culte en 1899, le pasteur Daniel Bourchenin s'amuse d'ailleurs à imaginer la réaction de Joseph Nogaret, décédé en 1890, s'il avait aperçu ces croix :

Par exemple, notre vénérable frère, le pasteur Nogaret, de si respectable mémoire dans la région, eut été un peu troublé (un peu, hum ! Est-ce *un peu* ?) par l'abondance de croix qui aurait immanquablement frappé son regard !¹.

*

* *

Ainsi, l'évolution du territoire protestant dans le Sud de l'Aquitaine montre l'émergence progressive d'une vision collective et spatiale d'une minorité active. Aux cimetières, premiers signes matériels de la réintégration, parfois problématique, des protestants dans l'espace public, succèdent l'édification de lieux de culte. Initiées par les Églises locales, ces constructions précoces sont habilement encadrées par le discours des assemblées et des élites de l'Église consistoriale, qui souhaitent ainsi légitimer l'émergence d'un territoire spécifique au sein de l'espace public et favoriser l'unité de l'Église, malgré les divergences théologiques qui émaillent son histoire. Confrontée à de nombreux schismes, celle-ci parvient à réinvestir des zones où se sont développées les Églises dissidentes évangéliques et le darbyisme. Enfin, acquise au Réveil et profitant de réseaux d'évangélisation internationaux, les Églises réformées s'affirment de façon conquérante face à la prépondérance spatiale des catholiques – culte marial à Lourdes, évêché à Bayonne et proximité d'une Espagne ultra-catholique – mais aussi face au développement d'un mouvement ultralibéral protestant sous l'aura de Félix Pécaut, originaire de Salies-de-Béarn, et à la sécularisation progressive de la société.

¹ BOURCHENIN Daniel, « Inauguration du temple de Baigts (9 mars 1899) », *Le Protestant béarnais*, 16^e année, n° 6, 18/03/1899.

Symboles des pratiques religieuses collectives rendues impossibles par les persécutions du temps du Désert, les temples jouent un rôle central dans la reconnaissance sociale des protestants au XIX^e siècle. De la petite maison d'oraison aux façades néo-médiévales, leurs changements d'apparence témoignent tout autant de leur intégration progressive à un espace social que de leur volonté d'afficher publiquement leur culte et de diffuser matériellement leurs croyances. Le temple adopte enfin une disposition intérieure qui privilégie la relation du pasteur avec chaque fidèle dans le respect de la doctrine réformée, et affiche ainsi la reconstitution d'un appareil ecclésiastique et la prééminence du pasteur concordataire face aux schismes notamment darbyste, dont l'ecclésiologie fait l'économie.

CHAPITRE 6

DE LA CHARITÉ À L'ŒUVRE SOCIALE

Sous l'effet de la révolution industrielle et des mutations socio-économiques inhérentes au XIX^e siècle, la pauvreté croît et une partie de la population se trouve marginalisée¹. Les œuvres charitables – principalement catholiques – ont alors pour vocation de compléter efficacement l'action de l'État dont la mise en place est progressive. Les relations entre les pouvoirs publics et la bienfaisance privée sont d'ailleurs complexes, car elles sont dépendantes d'impératifs économiques et d'idéaux politiques parfois contradictoires. Durant la Révolution, l'État s'affirme par la création en 1796 des premiers bureaux de bienfaisance communaux, avant que le Consulat n'encadre les libéralités privées par le décret du 12 floréal an XIII (4 mai 1803) repris en partie dans le Code civil². Par obligation financière, il est cependant contraint de favoriser les dons privés. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le contrôle de l'État va grandissant. Ces régimes appliquent, en effet, des règles plus fermes quant aux dons et legs faits aux établissements ecclésiastiques, alors le Second Empire encourage la charité privée tout en maintenant une stricte surveillance des biens des Églises et des congrégations. Une plus grande liberté est cependant accordée à ces œuvres sous la Troisième République, entre 1870 et 1879, période que Jean-Luc Marais qualifie d'« âge d'or » de la charité privée et religieuse³. L'histoire des œuvres charitables au XIX^e siècle se situe donc au carrefour de l'histoire religieuse, politique et sociale⁴, mais aussi de celle du genre. Les femmes, grandes oubliées du

¹ GUESCLIN André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, Collection historique, 1998, p. 13-49.

² Cf. les articles 910 et 937 du Code civil.

³ MARAIS Jean-Luc, *Histoire du don en France de 1830 à 1839*, Rennes, PUR, 1999, p. 21-66.

⁴ PELLETIER Denis, « Les pratiques charitables françaises entre histoire sociale et histoire religieuse. Essai d'historiographie critique », VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, PELLETIER Denis, *La charité en*

système concordataire, se démarquent dans le domaine de la charité et de l'assistance. Pratiquement silencieux, leurs engagements et leurs actions n'ont laissé que peu de traces.

Dans le cadre de la charité, les œuvres protestantes sont multiformes : d'une part, les diaconats et les Comité des Dames assistent quotidiennement les pauvres, d'autre part, les protestants procèdent à l'ouverture d'établissements voués à l'accueil des plus démunis. Au tournant du siècle, elles s'affirment également dans une dimension sociale, morale et d'entraide à travers la fondation des Solidarités.

Restaurer les réseaux classiques de charité

La désorganisation du diaconat au début du XIX^e siècle

Institués par la *Discipline ecclésiastique* (ch. 4), les diacres sont chargés de l'assistance aux pauvres. Cependant, au lendemain de la restauration du protestantisme par les Articles organiques du 18 germinal an X, ce corps demeure désorganisé, voire totalement absent des Églises réformées. En effet, comme nous l'avons vu précédemment (*voir chapitre 2*), le mot « diacre » ne renvoie pas, dans la première partie du XIX^e siècle, à la fonction qui est normalement accolée à ce terme. De la sorte, il n'existe pas dans les Églises réformées sud-aquitaines, entre 1802 et 1850, de corps spécifiquement dédié à la charité. Il semble que cette pratique soit déjà en usage durant la fin de la période du Désert, puisque le registre du consistoire d'Orthez ne mentionne pas non plus de diacres entre 1781 et 1802¹. Pour autant, à cette époque, la charité n'est pas abandonnée par les consistoires particuliers, mais celle-ci s'effectue d'une manière quelque peu aléatoire et n'est guère encadrée par le pasteur ou par le consistoire. En effet, l'existence d'une caisse des pauvres gérée par l'ancien Peytiu est attestée à Orthez en 1786, mais celle-ci sert autant aux frais de culte qu'à l'assistance des plus démunis².

Cette situation n'évolue pas au lendemain de la proclamation du régime concordataire. Ne sachant comment organiser l'aide aux pauvres, le consistoire particulier d'Orthez prend conseil auprès de Paul Rabaut-Dupui en 1809. Ce dernier,

pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social (XIX^e-XX^e siècle), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 33-47.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/136, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 1781-1802.

² *Idem*, séances du 12/11/1786 et 2/03/1788.

apparemment maintes fois interrogé à ce sujet, produit une lettre circulaire dans laquelle il propose l'installation « d'un tronc ou d'un caisson immobile, fermant à trois clefs, dans lequel on versera par une ouverture au-dessus les recettes pour les pauvres, immédiatement après l'exercice ». Les dépositaires des clefs doivent être le pasteur, le trésorier et le secrétaire du consistoire particulier. La caisse doit être ouverte et l'argent compté avant d'être déposé dans les mains du trésorier, qui, avec l'aide du pasteur, distribue les sommes nécessaires¹. Le consistoire d'Orthez met en application presque toutes les recommandations du pasteur parisien, à ceci près que régulièrement, la distinction entre la caisse des frais de culte et celle des pauvres n'est pas encore réellement établie : le 23 juillet 1809, 128 F sont ainsi empruntés. Le consistoire promet alors de « rigoureusement et religieusement » rendre à la caisse. Cette somme n'est pas encore remboursée en 1810 que le trésorier prélève 652 F supplémentaires, puis 244 F en 1811 pour « liquider des dépenses urgentes »². Ce système perdure jusqu'en 1835, date à laquelle un premier bilan est effectué, à l'aide des relevés de comptes. Entre février 1826 et décembre 1834, 3 630,80 F ont été versés dans la caisse des pauvres contre une somme de 3 698,65 F distribuée aux pauvres³. Au début de l'année 1835, la caisse des pauvres est donc déficitaire.

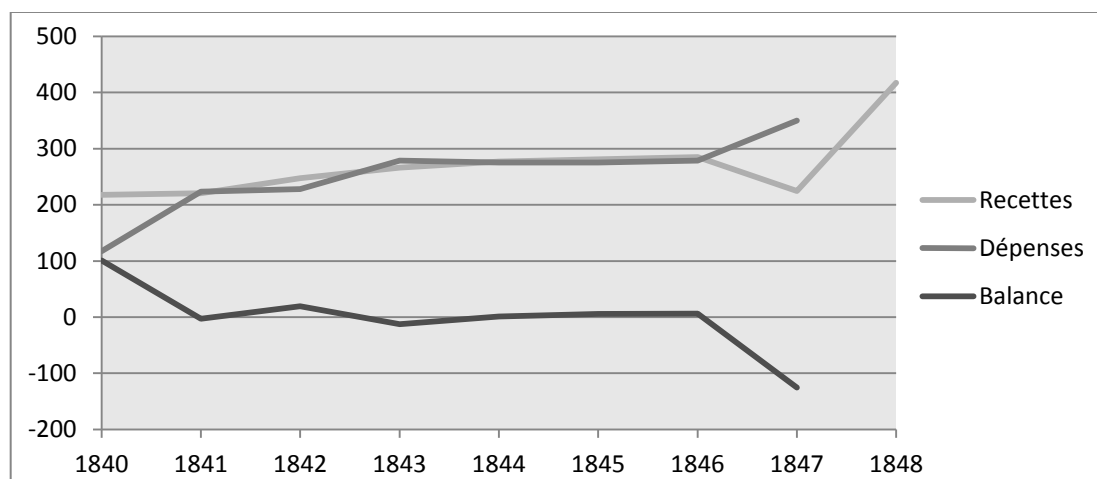


Figure 43: La caisse des pauvres du consistoire particulier d'Orthez (1840-1848)
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/138 (voir annexe 74)

L'analyse des comptes de cette caisse, lorsqu'ils sont fiables dans les années 1840, démontre l'équilibre précaire sur lequel repose la charité au sein de l'Église

¹ *Idem*, lettre de Paul Rabaut transcrite à la date du 5/02/1809.

² *Id.*, séances du 23/07/1809, du 16/08/1810 et du 26/03/1811.

³ *Id.*, séance du 4 janvier 1835.

réformée orthézienne¹. En ce qui concerne les donateurs ou les pauvres qui reçoivent cette assistance, tout juste savons-nous que l'aide est hebdomadaire, sinon aucun renseignement n'est donné. Dans les autres sections de la Consistoriale, la tenue très irrégulière des registres ne permet pas non plus une solide analyse. Les études sur les diaconats étant rares dans les Églises majoritairement rurales et fortement minoritaires, il est difficile de conclure à une quelconque norme ou particularité. Ailleurs, dans les villes, Patrick Harismendy et Corinne Nègre observent respectivement à Paris et à Nîmes, un rétablissement rapide du diaconat en tant que corps dédié à l'assistance des pauvres².

Si l'irrégularité des données démontre la désorganisation des corps diaconaux locaux, les Comités des Dames suppléent à cette lacune et participent activement à la gestion des œuvres de charité.

Les Comités des Dames : l'institutionnalisation du rôle des femmes

Le rôle des femmes au sein des Églises protestantes demeurent en grande partie inconnus. Tout juste, çà et là, leurs fonctions apparaissent furtivement au milieu de sources concernant majoritairement les hommes. Pour autant, les femmes participent grandement à la consolidation du protestantisme et à sa diffusion, à commencer par les épouses des pasteurs. En 1896, lors du mariage de Léon Bouillon, pasteur, et de Lydie Martin, Eugène Balfet, ministre du culte à Orthez, explique en ces termes, à la jeune mariée ce que sera sa future vie :

Et tout d'abord, ma chère amie, laissez-moi vous rendre attentive à l'honneur que Dieu vous fait. J'estime qu'il n'y a pas de plus belle, de plus noble vocation, pour une jeune fille chrétienne que d'être appelée à devenir la compagne d'un ministre de Dieu. Vous savez bien qu'en pensant ainsi, je me place au point de vue de Dieu, non des hommes. Ce n'est pas là en effet le chemin de la fortune, ce n'est pas davantage le chemin de la gloire : c'est le chemin du devoir dans son sens le plus simple. La vie pastorale est un tissu d'humbles devoirs et de petits détails qui émiettent le temps, la patience et les forces. Devoirs simples, devoirs obscurs le plus souvent, mais qui réclament d'autant plus de fidélité. Vous ferez

¹ *Id.*, 1840-1848.

² HARISMENDY Patrick, « Le diaconat réformé parisien face à la mutation caritative (1850-1925) », VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, PELLETIER Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIXe-XXe siècle*, p. 103-116 ; NÈGRE Corinne, *Le protestantisme nîmois à l'œuvre. Le diaconat (1561-1945) – La maison de santé protestante (1842-1945)*, Nîmes, Lacour, 1992, 139 p.

l'expérience qu'ici le dévouement [sic] n'est pas affaire de théorie ou d'occasion, mais affaire de chaque instant.

Si la vocation est belle, elle est donc aussi difficile. Règle générale, le pasteur n'est pasteur que dans la proportion où sa femme comprend la grandeur de sa vocation et s'efforce de le seconder. Vous aurez donc à seconder votre marie. Vous devez être : « l'aide semblable à lui »¹.

Par ces mots, le pasteur assimile le rôle d'une épouse d'un pasteur à une vocation : la femme devient complémentaire de son mari. Aux travaux domestiques, Eugène Balfet adjoint ceux que la jeune épouse sera amenée à réaliser au sein de l'Église « auprès des pauvres et des malades »². En effet, ces femmes se montrent particulièrement actives dans le domaine des œuvres charitables.

Malheureusement, les Sociétés organisées et tenues par les femmes n'ont laissé que peu d'archives. Pour le Béarn, l'une des mieux documentées est l'Association des Dames pour le soulagement des pauvres protestants de Salies-de-Béarn. Celle-ci est fondée par le pasteur Samuel Bost et sa femme, Sophie née Beaulieu-Laguerre, en 1853³. La direction de cette association est laissée à un comité exclusivement composé de femmes : une présidente, une trésorière et une secrétaire (art. 1 du règlement), élues par les membres de l'association tous les six mois. À ses débuts, l'association est présidée par Sophie Bost ; Catherine Deslayas, l'épouse du pasteur Nogaret est élue vice-présidente, tandis que Louise Lajusan et Louise Bergeret, épouses de membres du conseil presbytéral, occupent respectivement les fonctions de trésorière et de secrétaire. Néanmoins, l'association est placée sous le patronage de Pierre Nogaret et de son suffragant, Samuel Bost. Charles Nogaret, fils du pasteur, est, quant à lui, nommé médecin de l'association et s'engage à donner gratuitement des soins aux familles recevant les secours de la Société⁴.

Pour être considérée comme membre de l'association, chaque femme doit payer une cotisation mensuelle équivalente à 50 centimes, qui peut être donnée, soit en argent, soit en nature. Les hommes ne sont naturellement pas exclus de l'association, mais ne peuvent y participer qu'en tant que donateurs (art. 2). Ces derniers demeurent peu nombreux.

¹ Archive privée en cours de classement. Sermon d'Eugène Balfet au mariage de Léon Bouillon et de Lydie Martin célébré à Orthez en 1896. Souligné dans le texte original.

² *Idem*.

³ ADPA, CEPB, 60J 531/62, registre des délibérations de l'Association des Dames protestantes de Salies-de-Béarn, 1853-1856.

⁴ *Ibidem*.

1853	Membres fondateurs de l'association	Amis de l'association
Femmes	22	3
Hommes	0	6

Tableau 34 : Répartition par sexe des membres de l'Association des Dames protestantes de Salies-de-Béarn (1853)
ADPA, CEPB, 60J 531/62

Afin de « secourir les pauvres protestants » (art. 6), ces femmes se réunissent tous les quinze jours, au cours de séances qui débutent par la lecture de la Bible et par la prière (art. 3 et 4). Chaque dame se voit attribuer plusieurs familles pauvres protestantes qu'elle est chargée de visiter régulièrement afin de vérifier de la bonne utilisation des secours et de l'envoi des enfants à l'école (art. 5)¹. Les membres du comité sont également les garantes de la moralité des individus qu'elles secourent et l'aide peut être suspendue en cas de non-assistance au culte dominical ou de comportement contraire à la moralité². Aussi, la question des couples mixtes se pose avec beaucoup d'insistance : en mars 1855, les Dames protestantes s'interrogent sur la pertinence d'octroyer une aide à un homme, dont la femme et les enfants sont catholiques, surtout que la rumeur veut qu'il se rende lui-même parfois à l'église. La décision est finalement laissée en suspens³. Toutefois, le mois suivant, une mission catholique s'installe dans la commune et des mariages mixtes sont célébrés à l'église. Interprétant ces unions comme le fait d'une propagande active de prêtres étrangers, les Dames protestantes consentent à maintenir les secours à la condition expresse qu'une bénédiction du mariage ait également lieu au temple. Rien n'est dit, en revanche, sur la confession des futurs enfants⁴.

Le registre des bons distribués entre décembre 1853 et juillet 1854 nous renseigne davantage sur la nature de l'aide octroyée par l'association des Dames protestantes (*voir annexes n° 75-76*). Au cours de cet exercice, 216 bons ont été donnés à 27 familles protestantes originaires de Salies-de-Béarn ou des communes environnantes, soit l'équivalent de 233,6 F en l'espace de 8 mois⁵. La répartition par types d'aide démontre que les dons réguliers en argent et en vêtements représentent la

¹ *Ibid.*

² *Idem*, séance du 9/10/1854 et du 18/12/1854.

³ *Id.*, 26/03/1855.

⁴ *Id.*, 26/04/1855.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 531/62, registre des bons distribués par l'association des Dames protestantes de Salies-de-Béarn en 1853-1854.

majeure partie du poste de dépenses (respectivement 94,6 F et 92,3 F). Viennent ensuite les secours octroyés ponctuellement pour venir en aide à une famille généralement non inscrite sur la liste des pauvres réguliers (27,95 F). Enfin, les dons en nourriture demeurent plus rares (14,05 F), tandis que le bois n'est distribué qu'en hiver (4,7 F).

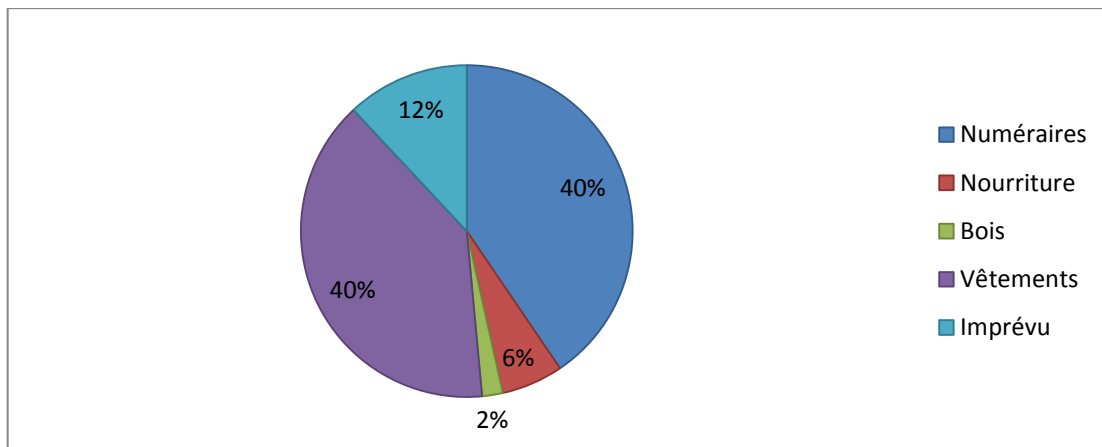


Figure 44 : Bons distribués par l'association des Dames protestantes de Salies-de-Béarn (déc. 1853-juil. 1854)
 Source : ADPA, CEPB, 60 J 531/62 (voir détails en annexe n° 2)

Outre ces aides, les Dames de Salies-de-Béarn diversifient leurs activités en projetant de fonder, en 1854, une école de couture à destination des jeunes filles afin que celles-ci ne soient pas placées en apprentissage dans une maison sans avoir reçu quelque formation. La direction de cette œuvre est confiée à l'institutrice protestante, Madame Bouin¹. Par ailleurs, cette association se montre particulièrement active à la fin de l'année 1854, période durant laquelle le Béarn est touché par l'épidémie de choléra. Les Dames protestantes décident alors d'étendre leurs aides à des personnes qui jusqu'alors n'en bénéficiaient pas :

Le choléra menace de faire [rature] à Salies. Madame Bost pense que le meilleur moyen de préserver nos pauvres du fléau, tout au moins de les mettre dans des conditions meilleurs pour résister s'il doit les atteindre, est de leur distribuer de la viande chaque semaine, tant que durera l'épidémie. Madame Bost, attendu l'urgence, a pris sur elle de faire une première distribution des bons qui [rature] par l'association².

¹ ADPA, CEPB, 60J 531/62, registre des délibérations de l'association des Dames protestantes de Salies-de-Béarn séance du 9/10/1854.

² *Id.*, séance du 6 /11/1854. Pour l'ajout de pauvres : séance du 20/11/1854.

Néanmoins, dès la fin de l'épidémie, les neuf familles ajoutées voient leurs aides réduites de moitié ou entièrement¹. Les Dames de Salies-de-Béarn ne sont pas les seules protestantes à œuvrer avec plus d'intensité au cours de cette épidémie. À Orthez, le pasteur Jacques Reclus et sa femme, Zéline, font preuve d'un grand dévouement envers les victimes du choléra, ainsi qu'en témoigne Pierre Laclau dans son journal au cours des mois de septembre et d'octobre 1855².

Se pose alors la question de la coopération entre les œuvres réformées et libristes. À Pau, l'œuvre des Dames protestantes, débutée dans les années 1850, est interdénotationnelle jusqu'en 1887. Cette année-là, les Dames réformées proposent que le produit de la vente annuelle de la Société soit affecté non plus aux œuvres évangéliques communes à toutes les dénominations protestantes, mais aux œuvres de l'Église consistoriale de la région. Les Dames libristes, dont l'épouse du pasteur Benjamin Pozzy, interprètent alors cette volonté comme une rupture de l'alliance évangélique et décident de quitter le Comité. La même année est alors fondé un comité libriste, dont l'existence survivra à peine au départ du pasteur Pozzy quelques mois plus tard³. En effet, en 1889, face à la faiblesse des revenus de son Comité de Dames, les membres du conseil de l'Église évangélique libre s'interrogent sur la nécessité de conserver une œuvre distincte. Les débats montrent des avis contradictoires : si certains prônent l'indépendance de l'Église, d'autres, dont le pasteur Deschamps, souhaitent, au contraire, que l'action féminine soit de nouveau commune à toutes les dénominations⁴. Des démarches engagées en ce sens par Abel Deschamps et Eugène Malan auprès de Madame Curie, présidente de la Société des Dames protestantes, aboutissent dès le mois suivant à la fusion définitive des deux œuvres⁵.

À Orthez, la Société de charité des Dames protestantes, dont l'existence est attestée depuis les années 1840, est une œuvre strictement réformée, qui se place, à partir de 1861, sous le patronage du conseil presbytéral de la ville⁶. Trois conditions sont néanmoins émises par le pasteur Jules Lourde-Rocheblave : les assemblées

¹ *Id.*, séance du 4/12/1854.

² ADPA, CEPB, 60J 101/7, journal de Pierre Laclau, 19/09/1855 ; 27/09/1855 ; 4/10/1855 ; 18/10/1855.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/2/3, registre des délibérations du conseil de l'Église libre de Pau, 15/11/1888.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/2/4, registre des délibérations du conseil de l'Église libre de Pau, 19/10/1889.

⁵ *Idem*, séance du 8/11/1889.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 29/10/1861.

hebdomadaires doivent être présidées par l'un des pasteurs d'Orthez ; les pauvres doivent « être religieusement visités » par ces Dames et la caisse du conseil presbytéral doit rester indépendante et ne servir qu'exceptionnellement aux œuvres féminines¹. À la différence de l'association salisienne, celle d'Orthez secourt à la fois protestants et catholiques, ce que déplore en 1864, le conseil presbytéral. Il est indiqué que sur 62 familles secourues, 18 sont composées de catholiques, soit près de 30 % du nombre total. S'il est probable que ces aides sont octroyées dans un objectif d'évangélisation, l'assemblée presbytérale n'entend pas les choses de la même manière et charge le pasteur Charles-Gustave Cambon d'y remédier².

Si les œuvres féminines sont des plus régulières, elles sont néanmoins parfois entravées par la restauration des diaconats paroissiaux dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

La lente restauration des diaconats paroissiaux

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la restauration des corps diaconaux est avant tout un acte identitaire et participe de la démarche engagée par les Églises réformées évangéliques de s'inscrire dans la continuité des anciennes Églises. Six diaconats sont ainsi reconstitués au sein des Églises réformées sud-aquitaines : Baigts (1862), Bayonne (1863), Sauveterre-de-Béarn (1877), Orthez (avant 1881), Osse-en-Aspe (1888) et Pau (1899). Cette volonté est extrêmement visible à Osse-en-Aspe, où le registre du diaconat explicite, à la date du 22 novembre 1888, les raisons qui ont encouragé le conseil presbytéral à revenir à ce type d'institution :

L'installation d'un corps spécial chargé de pourvoir aux intérêts privés de la communauté protestante d'Osse répond à un besoin ressenti depuis plusieurs années. Et comme l'Église réformée de France dans ses synodes officiels s'efforce de parer tant aux nécessités présentes qu'aux éventualités de l'avenir, de même nous voulons, ici, nous occuper de tous les intérêts de la communauté que laisse en souffrance notre organisation officielle.

Ainsi, en face de la jurisprudence du Conseil d'État qui restreint de fait les attributions du conseil presbytéral et tend à le réduire de plus en plus à une commission chargée des frais de culte, nous prétendons maintenir, dans leur plénitude, les attributions de nos corps ecclésiastiques telles qu'elles sont définies dans la discipline des Églises Réformées de France. Nous revendiquons, en particulier pour eux l'exercice de leurs plus belles prérogatives : le soin des

¹ *Idem*, séance du 29/10/1859.

² *Id.*, séance du 29/10/1864.

pauvres et l’instruction des enfants. Nous voulons aussi assurer l’avenir de notre Église au jour où nous ne pourrions plus compter sur les subsides de l’État¹.

Durant cette séance, trois diacres sont ainsi cooptés. Dès le début, les activités du diaconat sont multiples, une telle diversité étant permise par l’officiosité de ce corps qui agit presque comme un conseil presbytéral. Les premières années, le pasteur Alfred Cadier avoue même ne présenter les budgets et les comptes réels qu’aux diacres². Le 25 mai 1893, en vertu du décret du 27 mars 1893 et d’une délibération du conseil presbytéral, l’organisation du diaconat est quelque peu modifiée. Le trésorier de l’assemblée presbytérale étant exclusivement chargé de l’administration des recettes et des dépenses concernant le culte, les diacres, toujours au nombre de trois mais renouvelés à chaque élection presbytérale par cooptation, sont chargés d’administrer les derniers des pauvres et ceux destinés aux œuvres de charité et d’évangélisation. À partir de cette date, la caisse des pauvres comprend en recette : le montant des collectes dominicales, les sommes versées dans le tronc, les libéralités particulières ainsi que les dons en nature. En outre, une collecte annuelle est organisée au moins de juin : d’abord employée pour les œuvres locales, elle peut également servir au paiement de la quote-part d’Osse-en-Aspe à la caisse synodale³.

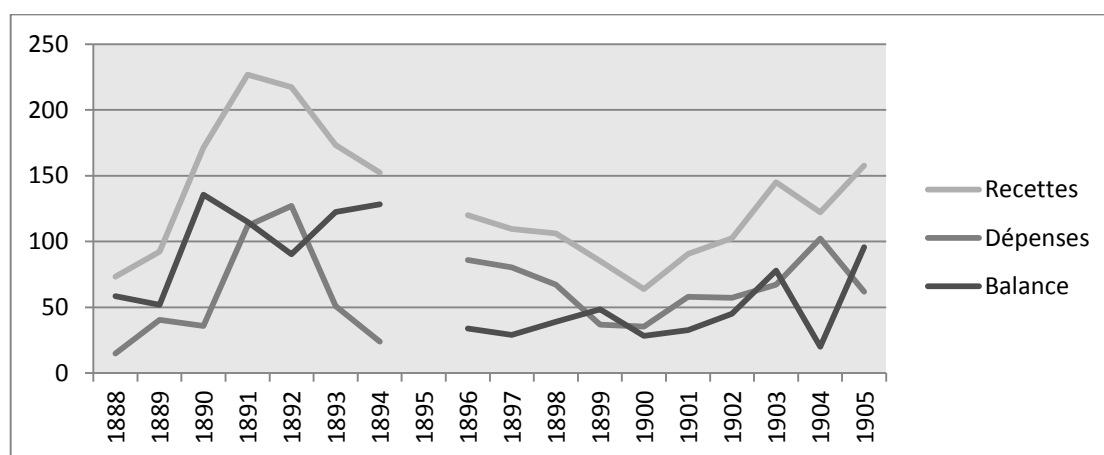


Figure 45 : Comptes du diaconat d'Osse-en-Aspe (caisse des pauvres). 1888-1905
Source : ADPA, CEPB, 60J 612/63

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/63, registre des délibérations du diaconat d’Osse-en-Aspe, 22/11/1888.

² *Idem.*

³ ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d’Osse-en-Aspe, 25/05/1893.

L'analyse de la caisse des pauvres démontre la vitalité de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe (*voir annexe n° 76*) : les recettes des collectes dominicales sont toujours très largement supérieures aux dépenses pour le soin des pauvres. Aussi cet argent est réinjecté dans d'autres œuvres comme celles des Missions. Il permet également de financer la bibliothèque paroissiale, d'acheter un arbre de Noël ou encore de participer financièrement aux études de futurs pasteurs. Certaines sommes sont également placées en rentes pour faire fructifier le patrimoine de l'Église en vue de la Séparation des Églises et de l'État¹. Alors que jusqu'en 1897, la distribution des aumônes se faisait deux fois par an, le diaconat décide cette année-là de ne plus donner d'aide numéraire, mais de faire des dons de pain et de bois d'une manière plus régulière². La liste des personnes bénéficiaires de l'assistance diaconale ne nous est que rarement connue. En septembre 1892, il est décidé de soutenir sept personnes, dont quatre femmes veuves ou malades. Les membres d'une famille venus prendre soin de leurs proches sont également secourus³. Par ailleurs, aucune condition de moralité ou d'assistance au culte ne semble officiellement exigée.

À Pau, la réorganisation du diaconat se fait au détriment de la Société des Dames protestantes. En effet, lorsqu'en 1898, le pasteur Ernest Monod entreprend la restauration du diaconat palois, il propose de décharger l'œuvre féminine de toute fonction charitable. Leurs fonds seraient ainsi cédés aux hommes qui en assureraient dès lors la gestion. L'Église libre disposant elle aussi d'un corps diaconal qui lui est propre, l'argent récolté par les femmes serait réparti selon la taille de la communauté, soit deux tiers pour l'Église réformée et un tiers pour les libristes. Ainsi libérée, la Société des Dames pourrait continuer à confectionner et à distribuer aux pauvres des vêtements, poursuivre les visites aux familles, donner des directions pour la tenue du ménage, l'éducation des enfants et organiser la vente annuelle. Ce n'est qu'après s'être assuré qu'une telle disposition ne provoquerait pas l'hostilité des Anglais qui contribuent fortement à la prospérité de l'Église réformée paloise, que le conseil presbytéral donne son accord à cette nouvelle organisation⁴. La suite de cette affaire ne nous est malheureusement pas connue. Cependant, elle pose la question du rôle des

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/63, comptes de 1901. 55 F doivent être placés en rente à 3 %. Cette année-là, le capital de l'Église est de 1870 F.

² *Idem*, séance du 30/12/1897.

³ *Id.*, séance du 19/09/1892.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/1/10, registre des délibérations du conseil presbytéral de Pau, 27/02/1898.

femmes dans les Églises réformées avec d'autant plus d'insistance que ce sont elles qui gèrent en partie les établissements protestants de charité ouverts dans l'objectif de recevoir les orphelines et les personnes âgées.

Les établissements protestants de charité : des femmes à l'œuvre

Des établissements dénominationnels aux fonctionnements distincts

L'idée d'ouvrir un Asile protestant en Béarn est pour la première fois évoquée pendant les Conférences fraternelles du Béarn le 9 janvier 1850. Cette pensée émane du pasteur Émilien Frossard, qui a lui-même fondé en 1842 la Maison de Santé protestante de Nîmes. Quelques mois plus tard, lors des Conférences suivantes, Joseph Carrive présente un premier rapport, mais les coûts importants envisagés et la possibilité pour les Orthéziens de se rendre dans l'hôpital communal sans être l'objet d'une quelconque pression religieuse convainquent l'assemblée d'ajourner la question¹. Le projet est cependant repris par Jules Lourde-Rocheblave qui, dès le lendemain, propose l'ouverture d'un Asile pour les vieillards, les malades et les jeunes filles². Chargé par les Conférences fraternelles de mener à bien cette entreprise, le consistoire d'Orthez réalise la souscription nécessaire à l'achat de la maison Lacabanne pour 8 200 F³. Un arrangement provisoire est conclu entre la propriétaire et l'assemblée – l'établissement reçoit ses premiers pensionnaires le 22 avril 1852 –, une situation régularisée par le décret du 3 novembre 1855⁴. La Maison de Santé protestante de Pau est, quant à elle, fondée en 1863 par Alphonse Cadier. Contrairement aux autres établissements protestants de la région, celui-ci est entièrement dédié aux malades⁵. Il répond à un besoin exprimé par la communauté protestante française et anglaise de venir se ressourcer et se soigner sous le climat palois :

Souvent, nous n'avons pu répondre aux demandes de ce genre qui nous venaient du nord de la France ou de l'étranger qu'en déconseillant à ces jeunes filles de venir ; ou, si elles arrivaient, nous ne pouvions les placer que dans des maisons peu confortables, ou d'un prix trop élevé. Elles ont en une grande part dans la pensée que nous avons eue de fonder une maison de santé et nous serons heureux

¹ *Rapport imprimé de l'Asile protestant d'Orthez* (1852-1858), p. 10-11.

² *Id.*, p. 12-13.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 23/09/1852.

⁴ *Id.*, décret du 3/11/1855.

⁵ *Rapport imprimé de la Maison de Santé protestante de Pau*, 1863.

d'offrir à ces invalides un refuge où elles seraient l'objet de soins intelligents, affectueux et chrétiens¹.

Les deux établissements réformés doivent, cependant, faire face dès leur création à la concurrence d'autres œuvres charitables protestantes. À Orthez, Jacques Reclus a ainsi fondé, en 1850, un Asile évangélique. Il demeure encore aujourd'hui impossible de savoir à quelle Église appartient l'initiative de ces œuvres et si l'action de l'une a provoqué celle de l'autre. Dans le premier rapport de l'Asile consistorial, Jean-Paul Gabriac indique seulement que celui de l'Église évangélique a été ouvert entre la première Conférence fraternelle du Béarn et la fondation de l'établissement réformé, des informations invérifiables. Les Églises réformées ne renoncent pas pour autant à leur projet ; elles estiment « qu'il n'eût pas été digne d'elles de laisser à d'autres le soin de leurs vieillards et de leurs infirmes² ». Toutefois, elles soumettent aux évangéliques l'idée d'une fusion des deux Asiles, qui respecterait une égalité de droit et de représentation entre les deux communautés protestantes au sein de la direction de l'établissement. Cette proposition est déclinée par Jacques Reclus. Les raisons de ce refus et les modalités de coexistence des deux Asiles sont explicitées de façon presque idyllique par Jean-Paul Gabriac en 1858 :

Nous exprimons ici un regret et non un blâme, car nous sommes convaincus que l'obstacle principal s'est trouvé dans des scrupules de conscience infiniment respectables en soi. Au reste, cela ne nous empêche pas d'éprouver un bienveillant intérêt pour l'Asile qui subsiste encore à côté du nôtre. Il est arrivé plus d'une fois aux deux Maisons de se partager les orphelines d'une même famille, sans accord, il est vrai, mais aussi sans rivalité. Nous avons assez de notre tâche sans ambitionner celles des autres ; notre seul désir est de nous en acquitter fidèlement sous le regard de Dieu³.

Néanmoins, d'autres sources plus tardives relatent des conflits qui mettent à mal les relations entre les réformés et les évangéliques. Dans son rapport rédigé à l'occasion du cinquantenaire de l'Asile consistorial, Jean Roth révèle *a posteriori* l'inquiétude du Conseil d'administration quant aux visites régulières de Jacques Reclus. Celles-ci ont d'ailleurs valu des remontrances au pasteur indépendant et à la

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/34, Circulaire d'Alphonse Cadier à propos de la fondation d'une Maison de Santé protestante à Pau, 15/09/1863.

² Rapport imprimé de l'Asile protestant d'Orthez (1852-1858), p. 13.

³ *Id.*, p. 14.

directrice de l'établissement¹. Cette coexistence demeure au moins jusqu'en 1882, date de la mort de Jacques Reclus. Selon Robert Darrigrand, l'Asile évangélique reçoit originellement des vieillards, mais l'épidémie de choléra de 1855 décide le pasteur à accueillir de jeunes orphelins. Les finances viennent rapidement à manquer et provoquent, en 1857, la fermeture de l'Asile. Quelques mois plus tard, il rouvre à Baigts-de-Béarn jusqu'à ce que le propriétaire, sous la pression des autorités ecclésiastiques locales, se résolve à dénoncer le bail de location. Dès lors, le pasteur Reclus aménage le grenier de sa maison pour recueillir les jeunes enfants².

À Pau, les divisions institutionnelles ont une nouvelle fois des conséquences sur les œuvres protestantes. En effet, lorsque la Maison de Santé protestante est inaugurée, il existe déjà, dans cette ville, deux établissements protestants de charité, l'un libriste, l'autre darbyste. De ce dernier, nous ne connaissons que peu de choses : il a été ouvert avant 1849 et est entièrement financé par Pierre Schlumberger et par son épouse, Louise Berthoud. Situé rue Montpensier et de capacité inconnue, il reçoit des jeunes filles et des femmes âgées sous la direction de Mademoiselle Vergnet, puis de Nina Detchebarne. L'œuvre cesse à la mort des deux bienfaiteurs, décédés respectivement en 1889 et 1882³. L'Asile évangélique est quant à lui, fondé en 1852 par le pasteur Buscarlet⁴. Dans un premier temps, il accueille tant des catholiques que des protestants démunis avant de se consacrer lui aussi, sous la direction de Pauline Cavaillès, aux jeunes filles orphelines et aux vieilles femmes infirmes⁵. L'histoire institutionnelle de cet établissement est intimement liée à l'évolution des convictions religieuses de son fondateur. En 1859, après en avoir assumé l'entière direction pendant plusieurs années, Léonard Buscarlet se montre désireux de placer son établissement sous la tutelle de l'Église libre. Celle-ci, réunie en assemblée générale,

¹ ROTH Jean, « Rapport sur l'Asile évangélique d'Orthez », *Trois Jubilés*, 1900, p. 120.

² DARRIGRAND Robert, *L'Église évangélique libre d'Orthez*, Orthez, CEPB, p. 84-85.

³ CASALIS Eugène, *En service commandé : journal d'un voyage en Europe (1849-1850)*, Paris, Comité des Missions de Paris, 1938, p. 73 ; BPF, ms E 225, dénombrement des protestants palois, 1857. Ce recensement n'indique que la directrice de l'établissement.

⁴ BUSCARLET Léonard, « Rapport de l'Église évangélique de Pau », *Notice historique de l'Union des Églises évangéliques de France. Troisième synode : Synode de Paris*, Paris, Librairie Marc Ducloux, 1852, p. 206.

⁵ BPF, ms E 225, dénombrement des protestants palois (1857). Pour l'asile, il est fait mention de 14 pensionnaires : « 4 vieillards, anciens catholiques, et 8 enfants dont 5 catholiques », une directrice, Pauline Cavaillès et une autre personne inconnue. BPF, ms 885-1, Discours prononcé le 22 avril 1920 par A. J. Buscarlet, à l'Église de Pau lors de l'inauguration d'une plaque commémorative des ministères de son père et du pasteur Cadier, p. 11.

accepte le patronage le 6 janvier¹. Durant deux ans, un Comité composé de membres de l'Église dirige l'œuvre, mais des difficultés financières et d'entente entre cette commission et Léonard Buscarlet incitent le Conseil de l'Église à se dégager de toute responsabilité quant au devenir de l'Asile ; il maintient toutefois le patronage².

Au sein de l'Asile réformé, l'autorité du consistoire s'exerce principalement au travers d'un Conseil d'administration, dont le nombre de membres – exclusivement des hommes – s'accroît tout au long de la période étudiée (5 en 1852 ; 16 en 1905). Ces derniers sont nommés, soit par les Conférences du Béarn, soit par l'assemblée consistoriale. À l'ouverture de l'institution, seuls les deux pasteurs d'Orthez sont membres de droit du comité directeur. Toutefois, souhaitant asseoir son influence sur le fonctionnement général de l'œuvre et insister sur son caractère régional, l'assemblée propose une modification du règlement le 5 juillet 1860 : tous les pasteurs de la Consistoriale deviennent ainsi membres titulaires du Conseil d'administration³. Ce pouvoir est renforcé par la nomination des conseillers laïques.

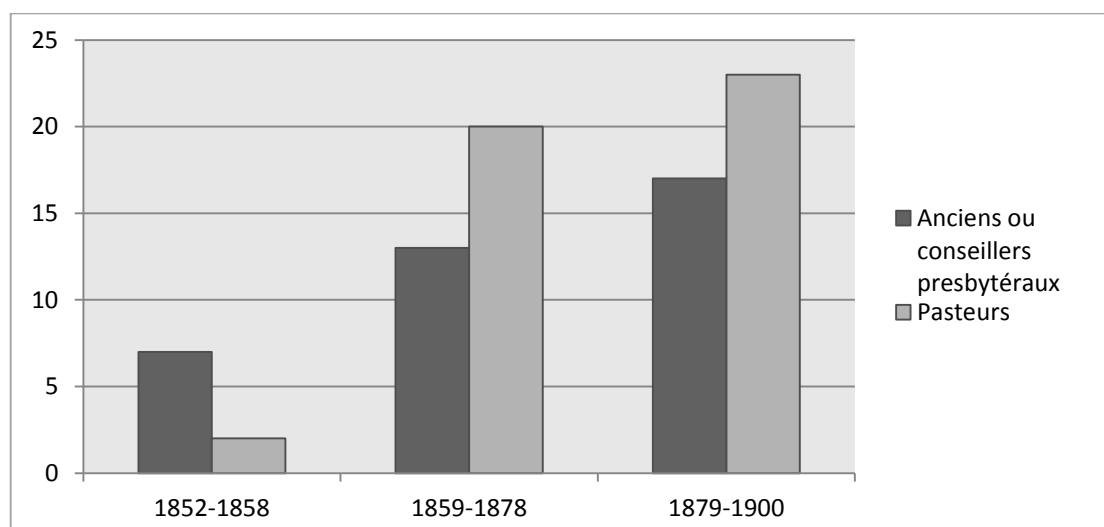


Figure 46 : Composition du Conseil d'administration de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1900)

Source : *Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez* (voir annexe 78)

Appartenant à la haute-bourgeoisie protestante orthézienne ou des alentours, ces derniers exercent également, à un moment de leur vie, les fonctions d'ancien ou

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, assemblée générale du 06/02/1859.

² *Id.*, Conseil d'Église du 30/07/1861.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 5/07/1860.

de conseiller presbytéral. Dans le cas contraire ou simultanément, ils sont élus, sous la III^e République, membres du Conseil municipal¹.

Le Conseil d'administration a, comme son nom l'indique, des fonctions principalement administratives et de contrôle, puisqu'il prononce l'admission des vieillards, des malades ou des jeunes filles et décide de leur sortie et de leur renvoi. Il fixe également le montant des pensions alimentaires et « pourvoit à l'entretien et à la bonne direction et administration de l'établissement ». Il est la seule assemblée à pouvoir voter ou autoriser des dépenses. Chaque mois, un membre du Conseil est nommé *administrateur*, exécute les décisions du Comité, et « préside à la marche journalière » de l'Asile « sous couvert du président du consistoire ». Par ailleurs, il nomme la directrice et les dames qui composent le Comité de surveillance². Il ne possède, néanmoins, aucune existence légale ; seuls, le conseil presbytéral d'Orthez et le consistoire de cette même ville sont habilités à entretenir des relations avec les autorités publiques et à recevoir des libéralités. Après la défaite de « l'Ordre moral » en 1879 et en opposition à la politique jusqu'ici appliquée, les républicains souhaitent affaiblir l'Église catholique et la restreindre au seul domaine cultuel. Dans cette optique, les textes de Portalis sont réinterprétés entre 1879 et 1881 : les fabriques ne peuvent plus recevoir ni dons ni legs³. *De facto*, les consistoires et les établissements protestants sont touchés par cette modification de la jurisprudence. Pour poursuivre son œuvre, l'Asile doit être reconnu « établissement d'utilité publique ». Le règlement de l'institution est ainsi modifié en 1882 : le consistoire, qui avait jusqu'ici un droit de regard sur la composition du Conseil d'administration, disparaît de l'organigramme de direction de l'Asile⁴. Afin de conserver une emprise sur cette institution, l'assemblée consistoriale s'assure, toutefois, de la suprématie numérique des pasteurs au sein du comité directeur. L'Église demeure également propriétaire du bâtiment et des terrains. L'article 7 de la loi de 1905, qui impose la séparation des associations cultuelles et des œuvres de charité, met un terme à l'influence directe de l'Église réformée sur l'Asile, bien que celui-ci conserve son caractère confessionnel.

¹ L'analyse des membres du Conseil d'administration de l'Asile a été effectuée à l'aide de la liste établie par Jean Roth dans son rapport pour les *Trois Jubilés*. Il nous est impossible, en raison des lacunes des rapports annuels et en l'absence des registres de délibération de cette assemblée, de connaître les dates exactes des mandats de chacun.

² Articles 11 à 13 du règlement de l'Asile (1855).

³ MARAIS Jean-Luc, *op. cit.*, p. 66-73.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/70, séance du 29 novembre 1882.

La mise en place d'une tutelle du consistoire sur les établissements réformés n'est pas systématique. En effet, bien que confessionnelle, la Maison de santé de Pau échappe au contrôle des assemblées consistoriales, probablement pour ménager les susceptibilités des autres mouvances protestantes paloises. Aucune mention de son existence n'est faite dans les différents registres de ces assemblées et aucun Comité directeur masculin n'est nommé pour la diriger.

La gestion quotidienne des femmes

Si l'on observe les organigrammes des diverses Maisons protestantes de charité, une constante peut être, cependant, mise en évidence : l'importance du rôle joué par les femmes. Celles-ci assurent, en effet, par l'intermédiaire de deux corps, la gestion quotidienne des établissements.

À l'Asile d'Orthez, le Comité de Dames ou « de surveillance » est créé en 1855. Il a pour mission « d'inspecter la tenue du ménage, l'alimentation, les soins donnés aux vieillards, aux malades et aux jeunes filles ; il conseille, s'il y a lieu, la directrice, et fait part de ses observations à l'Administrateur. Il veille à l'entretien du linge et des vêtements »¹. Son rôle s'accroît au fil du temps, puisqu'en 1899, deux femmes sont chargées chaque mois de seconder la directrice dans l'administration quotidienne de l'établissement². En 1900, le Conseil d'administration lui permet également d'engager toute dépense inférieure à 50 F sans attendre son approbation³. Le nombre de dames n'est pas fixe et évolue en fonction des besoins.

Si, entre 1852 et 1858, les femmes présentes sont issues de la bourgeoisie orthézienne et principalement de riches veuves, les membres de ce comité sont, par la suite, majoritairement des femmes et des filles d'un pasteur ou d'un administrateur. Bien qu'il soit difficile de connaître l'origine de la vocation charitable de chacun, les œuvres de bienfaisance semblent, par conséquent, devenir une « affaire » familiale. Les femmes sont ainsi étroitement associées aux fonctions pastorales ou consistoriales de leurs époux. Plus encore, en assurant un rôle de représentation et en renforçant la position sociale de ceux-ci, elles participent au rayonnement des élites protestantes orthéziennes tant dans la sphère sociale que politique.

¹ Article 14 du règlement de l'Asile (1855).

² ADPA, CEPB, 60J 4, registre des délibérations du Comité des Dames de l'Asile protestant d'Orthez (1899-1909), 3 mai 1899.

³ *Idem*, 6 août 1900.

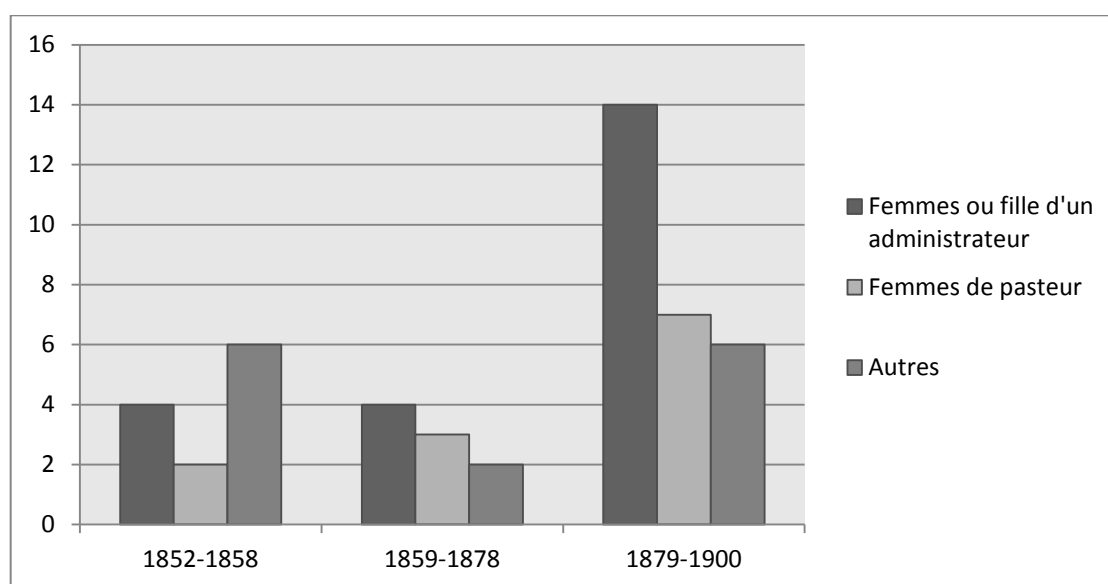


Figure 47: Composition du Comité de Dames de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1900)

Source : *Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez* (voir annexe 79)

À Pau, la situation est plus favorable encore à l'action féminine. Composé de cinq femmes au moins, le Comité des Dames gère l'ensemble des questions administratives et financières sous la tutelle d'Alphonse Cadier, seul homme à participer aux activités de l'assemblée. Ce dernier prend soin toutefois de n'occuper que les fonctions de secrétaire¹. En 1864, les huit femmes qui le composent sont-elles aussi issues de la haute bourgeoisie protestante française et anglaise².

La directrice de l'Asile d'Orthez assure, quant à elle, le lien entre le Conseil d'administration, le Comité des Dames et les pensionnaires qui doivent faire preuve à son égard d'un « double sentiment d'humilité et de reconnaissance ». Comme celle de l'Infirmierie, elle « gouverne la maison, conduit le ménage, donne ou fait donner des soins aux vieillards, aux malades et aux jeunes filles, et assigne à ces derniers leur tâche respective et en surveille l'accomplissement »³. Elle s'assure du « bien-être temporel et spirituel » des habitants, comme le précise l'article 19 du règlement

¹ CADIER Alphonse, *Deuxième rapport imprimé de l'infirmierie protestante*, rue des Cultivateurs, 35, à Pau, Pau, Imprimerie Véronèse, 1866, p. 8.

² CADIER Alphonse, *Premier rapport imprimé de l'infirmierie protestante*, rue des Cultivateurs, 35, à Pau, Pau, Imprimerie Véronèse, 1864.

³ Article 16 et 18 du règlement de l'Asile (1855).

intérieur¹. Elle est secondée dans sa tâche par une sous-directrice. La première directrice de l'Asile orthézien est Adèle Larricart, une protestante de Salies-de-Béarn. Jean Roth rapporte qu'elle « faisait preuve d'assez, ou plutôt de trop mauvais caractère »². Pour remédier aux problèmes d'encadrement, le Conseil d'administration décide, en 1855, que l'Asile serait dirigé conjointement par deux femmes : l'une serait nommée directrice-institutrice, tandis que l'autre assurerait la « direction du ménage ». La première est ainsi chargée d'enseigner les travaux d'aiguille, de former les enfants au service et de veiller sur leur comportement et leur tenue. Marthe Deville, de Mazères, est recrutée en octobre 1855 pour assurer ces fonctions. La directrice du ménage, Adèle Larricart, s'occupe, quant à elle, de la maison, de la basse-cour, du jardin, du champ, de la lessive, des chaussures et de la coiffure des enfants et des vieillards. Afin d'éviter tout conflit, chaque directrice ne peut intervenir lorsque les pensionnaires sont sous l'autorité de l'autre décisionnaire. Si elle le juge utile, elle peut, toutefois, faire des remarques aux enfants en privé³. Cette prévention s'avère inefficace, puisque les conflits semblent récurrents entre les deux femmes : Marthe Deville démissionne le 25 août 1856 et le Conseil d'administration met fin à cette expérience⁴. À la suite de la démission d'Adèle Larricart, survenue elle aussi en 1856, le Comité décide d'appeler une diaconesse de la Maison de Reuilly. Prenant exemple sur la Maison fondée à Kaiserwerth (Prusse) en 1836 par le pasteur Fliedner, le pasteur Antoine Vermeil et une de ses anciennes paroissiennes bordelaises, Caroline Malvesin, ont créé cette institution en 1841⁵. Vivant en communauté, les femmes qui intègrent cette Maison se consacrent aux œuvres de charité. Chacune d'entre elles fait vœux de pauvreté, d'obéissance, de célibat et porte un habit. Un tel engagement n'est pas sans rappeler celui des religieuses catholiques. Pour autant, il s'en distingue fortement, puisque, conformément aux préceptes du protestantisme qui mettent en avant la liberté de l'individu, leur condition ne constitue en rien un état religieux particulier. Plus encore, bien que les diaconesses obéissent à un règlement intérieur, l'idée d'établir une règle, au sens religieux du terme, a été rejetée par les

¹ « La Directrice à son tour doit aux vieillards, aux malades et aux jeunes filles de se dévouer au bien-être temporel et spirituel avec zèle, patience, égards et charité à l'exemple de Jésus-Christ ».

² ROTH Jean, *op. cit.*, p. 122.

³ *Ibid.*, p. 124.

⁴ *Rapport imprimé de l'Asile protestant d'Orthez (1852-1858)*, p. 24.

⁵ MALVESIN Caroline et VERMEIL Antoine, *Correspondance 1841*, présentée par ASKANI Hans-Christoph, Paris, éd. Olivétan, 2007, 234 p.

fondateurs¹. Néanmoins, cette Maison est l'objet de nombreuses critiques à sa création de part et d'autre du protestantisme : des libéraux, tels que le pasteur Athanase Coquerel la voit comme une menace contre l'unité de l'Église réformée et un emprunt au catholicisme, alors que la comtesse Agénor de Gasparin, épouse de l'un des fondateurs de l'Union des Églises évangéliques de France, fustige ce qu'elle considère comme un avilissement de la femme protestante². Cette prise de position n'est pas exceptionnelle au sein des Églises libres : lorsque Jules-Léonard Buscarlet évoque les diaconesses de l'Église paloise, il insiste sur l'absence de vœux et de coutumes spéciaux³. Plusieurs pasteurs de l'Église consistoriale d'Orthez, dont Alphonse Cadier, se sont montrés, quant à eux, favorables à cette communauté⁴. Ces critiques cessent avec le temps et le développement de cette maison est significatif au XIX^e siècle. Il répond à un besoin croissant de prise en charge des pauvres protestants disséminés. À partir de 1844, certaines sœurs sont détachées dans des établissements de charité provinciaux afin d'en prendre la direction⁵. La professionnalisation de ces femmes dans le domaine social ou médical permet ainsi de combler l'absence d'ordre religieux voué à une telle destination au sein du protestantisme. Cette lacune explique en grande partie l'acceptation progressive de ces femmes, voire le respect que provoque leur dévouement.

Au-delà de ces engagements et de ces actes, y compris lorsqu'il concerne les membres des Comités des Dames, une question sous-jacente se dessine : celle du regard masculin dominant et de la place accordée aux femmes au sein des Églises réformées. Le discours du Conseil d'administration traduit l'opinion des hommes sur les femmes et plus particulièrement sur les diaconesses. Si leurs vœux représentent une preuve de piété aux yeux du consistoire et du Conseil d'administration, leur éducation apporte un atout supplémentaire :

¹ *Ibid.*, p. 186-189. L'absence de règle se justifie également par la volonté des fondateurs de ne pas entraver l'unité de l'Église.

² LAGNY Georges, *Le réveil de 1830 à Paris et les origines des Diaconesses de Reuilly : une page d'histoire protestante*, Paris, éd. Olivétan, 2007 (réédition), p. 125.

³ BUSCARLET Léonard, « Église de Pau », *Notice historique de l'Union des Églises évangéliques de France*, synode de Clairac, 1866.

⁴ LAGNY Georges, *op. cit.*, p. 189. L'auteur rapporte qu'Émilien Frossard, pasteur de Bagnères-de-Bigorre, a offert son soutien à la Maison de Reuilly en 1851 ; Alphonse Cadier, pasteur de Pau et président du consistoire d'Orthez, fait de même en 1866.

⁵ *Ibid.*, p.

Il nous faut avant tout une directrice qui puisse, d'un côté, former l'esprit, le caractère, les sentiments moraux et religieux de nos jeunes filles, et de l'autre, les dresser à la couture, au ménage et au service. Serait-ce donc seulement pour faire vivre, grandir et, qu'on nous passe le mot, engraisser ces enfants que nous leur avons ouvert l'Asile ? Qu'on ne craigne pas qu'une Directrice [une diaconesse] comme celle que nous cherchons soit trop supérieure à nos jeunes filles, et qu'elle contribue à exciter en elles des goûts et des désirs trop relevés. Elle aura, au contraire, plus de tact ; elle sera plus apte à les rendre dociles, humbles, réservées, si l'éducation s'unit chez elle à la piété et au dévouement. Son influence sur les vieillards en sera aussi plus grande et plus salutaire¹.

Aux yeux du pasteur palois, Alphonse Cadier, l'appel d'une diaconesse est d'autant plus nécessaire à la Maison de santé, que la fonction de directrice nécessite une formation de garde-malades. Celle-ci est cependant aidée dans sa tâche par des médecins français et anglais².

Par ailleurs, les hommes reconnaissent volontiers l'action primordiale des femmes dans le bon fonctionnement de l'œuvre. Toutefois, cette autonomisation des femmes ne saurait être considérée comme une promotion de l'égalité des sexes. Tout pouvoir décisionnel confié aux corps féminins, aussi vaste soit-il, nécessite l'approbation des hommes. Plus encore, les femmes restent cantonnées au domaine qui est traditionnellement le leur – la gestion d'un foyer certes ici communautaire – sans acquérir « un statut officiel ou une légitimité institutionnelle » au sein des assemblées consistoriales³. Ce fait est la conséquence des Articles organiques qui ne mentionnent que les hommes et, plus largement, d'une conception traditionnelle de la femme promue au sein de la société française et que partagent les protestants. Enfin, Jean Baubérot considère que les diaconesses sont « une réponse au besoin d'engagement des femmes » qui permet aux protestants de ne pas aborder la question du ministère pastoral féminin⁴.

Trois nuances doivent tout de même être apportées à cette analyse. En premier lieu, quelques pasteurs locaux et conseils presbytéraux, même s'ils défendent une opinion encore minoritaire, se prononcent pour l'incorporation de ces femmes au sein des consistoires ou du moins du corps électoral. En effet, en 1902, le synode officieux

¹ *Rapport imprimé de l'Asile (1852-1858)*, p. 32.

² CADIER Alphonse, *Deuxième rapport de l'Infirmier protestante à Pau*, Pau, Imprimerie Véronèse, 1866, p. 3-5.

³ BAUBÉROT Jean, « De la femme protestante », Duby Georges, Perrot Michelle, *Histoire des femmes*, Tome IV. Le XIX^e siècle, Paris, Plon, 1991, p. 245-246.

⁴ *Ibidem*.

de la IX^e circonscription interroge les Églises locales sur la possibilité d'ouvrir les consistoires aux femmes. Les réponses sont contrastées : à Bellocq, l'assemblée presbytérale émet le vœu que les femmes puissent « devenir électeurs dans l'Église, et si elles devenaient éligibles, les conseils presbytéraux pourraient être composés d'un nombre double de membres et composés en deux portions égales d'hommes et de femmes »¹. En revanche, à Osse-en-Aspe, évoquant la discipline (chapitre III article 1) mais aussi la législation concordataire, le conseil souhaite que le droit de vote soit accordé aux femmes non mariées et aux veuves de plus de 30 ans, autrement dit à des chefs de famille, « sans toutefois que ledit conseil prétende par-là accorder aux femmes le droit de siéger dans nos assemblées délibérantes »². Mais, au tournant du siècle, la valorisation des actions féminines et la défense de leurs droits sont davantage l'apanage des chrétiens sociaux. Quelques années avant la Séparation des Églises et de l'État, Jean Roth signe notamment dans *l'Avant-garde* un article dans ce sens³. En outre, comme le souligne Jean Baubérot, bien que des femmes protestantes participent activement aux mouvements d'émancipation, il n'existe peu ou pas de revendications féministes exclusivement de protestantes au XIX^e siècle⁴. Florence Rochefort explique ce paradoxe par « le véritable syncrétisme entre les opinions politiques, sociales et morales » qui unissent le protestantisme, le républicanisme et le féminisme autour de la notion de laïcité⁵. Enfin, l'émancipation des femmes au sein des Églises réformées résulte à la fois de destins qui ont profondément marqué l'évolution du protestantisme au XIX^e siècle, telles Émilie Oberkampff ou, en marge du protestantisme, Pauline Kergomard, et de mouvements plus discrets sinon anonymes. La professionnalisation des diaconesses, au même titre que celle des religieuses étudiées par Claude Langlois ou des institutrices de la III^e République, démontrent les capacités égales des femmes et « contribuent à la préparation de l'opinion de voir les femmes intervenir dans divers secteurs d'activités »⁶.

¹ ADPA, CEPB, 60J 370/9, registre des délibérations du conseil presbytéral de Bellocq, 30/04/1902.

² ADPA, CEPB, 60J 612/3, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 18/04/1902.

³ ROTH Jean, « Première amicale », *L'Avant-Garde*, 15/06/1902, 4^e année, n° 18, p. 3.

⁴ BAUBÉROT Jean, *op. cit.*, p. 241.

⁵ ROCHEFORT Florence, « Féminisme et protestantisme au XIX^e siècle, premières rencontres (1830-1900) », dans CADIER-REY Gabrielle (dir.), *Femmes protestantes. XIX^e-XX^e siècles*, *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 146/1, 2000, p. 69-70.

⁶ LANGLOIS Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, Le Cerf, 1984, p. 644.

Vie quotidienne et conception protestante de la charité

Aussi déterminantes soient-elles pour l'avenir de l'Asile, ces actions n'auraient pu devenir concrètes sans le concours financier et matériel régulier de la communauté protestante sud-aquitaine. Le développement des œuvres orthéziennes et paloises reposent entièrement sur les fidèles et leur générosité. Sur ordre du consistoire, qui estime que la charge financière doit être supportée par toutes les Églises de la Consistoriale, des collectes à domicile sont organisées pour l'Asile d'Orthez¹. Ce principe est rejeté par le Comité de l'Infirmerie paloise :

Cette œuvre est une de celles qui doivent se recommander elles-mêmes. Nous [le Comité] désirons recevoir sans demander².

L'analyse des donateurs de l'Asile d'Orthez en 1880 permet de mettre en évidence l'importance des libéralités d'origine locale et régionale, puisque seulement 3 % des donateurs – pour l'essentiel, des membres de la famille d'un pensionnaire ou d'anciens Béarnais – ne résident pas au sein de la Consistoriale (*voir annexe n° 80*). Représentant à eux seuls près de 10 % des dons, la participation de ces derniers individus demeure essentielle au bon fonctionnement de l'établissement. Les principaux donateurs de l'Asile sont donc des membres de la bourgeoisie locale. Les protestants de condition plus modeste, essentiellement des laboureurs, contribuent aussi, dans une moindre mesure, au financement de l'œuvre.

Origine géographique du don	Nombre de donateurs	Total donation (en F courants)
Consistoriale d'Orthez	387	3832,37
Hors Consistoriale	11	436

Figure 48 : Origine géographique des dons à l'Asile consistorial d'Orthez (1880)

Source : *Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez*

À contrario, la Maison de Santé paloise est presque exclusivement financée par la communauté britannique de la ville : en 1866, sur cinquante-six donateurs, quatre sont anonymes et sept sont membres de l'Église réformée française locale³. Elle bénéficie, néanmoins, des pensions journalières et obligatoires payées par les

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 4 mars 1858.

² *Deuxième rapport imprimé de l'Infirmerie protestante de Pau*, 1866, p. 8.

³ CADIER Alphonse, *Troisième rapport imprimé de l'infirmerie protestante, rue des Cultivateurs*, 35, à Pau, Pau, Imprimerie Véronèse, 1867, p. 7.

familles des malades¹. Les modalités de collectes et des libéralités semblent par conséquent jouer un rôle fondamental dans le rayonnement des œuvres et leur financement. Sans démarche particulière de la part des Comités, les protestants locaux, peu fortunés, ne participent pas à l'effort collectif. Par ailleurs, les fractures religieuses sont visibles à la lecture des listes des bienfaiteurs ; rares sont en effet les donateurs appartenant à une autre dénomination protestante francophone². Il est cependant difficile de savoir si les libristes et les darbystes ont été invités à participer aux collectes et aux libéralités des œuvres réformées. Par ailleurs, des efforts exceptionnels peuvent être sollicités afin de répondre aux besoins croissants. En 1872, l'agrandissement de l'Asile d'Orthez devient nécessaire. Une souscription est alors réalisée pour financer l'achat du terrain et la construction du nouveau bâtiment (environ 80 000 F).

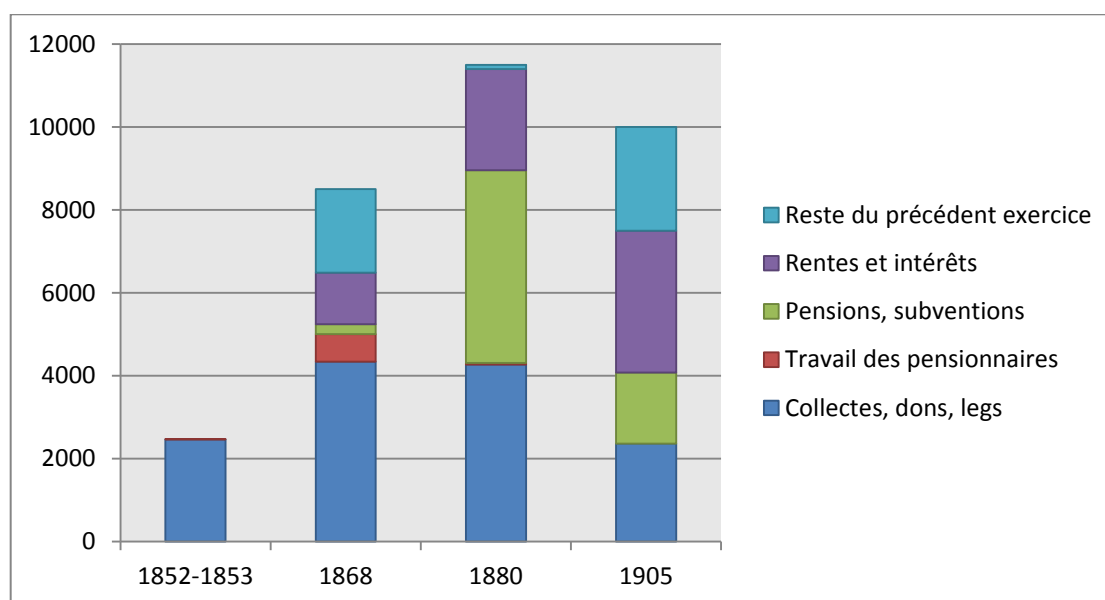


Figure 49 : Les recettes de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1905)
 Source : *Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez* (voir annexe 81)

Inauguré en 1877, il est situé sur le chemin de la gare et « attirera les premiers regards du voyageur et sera comme une enseigne et une recommandation du protestantisme en Béarn »³. Cependant, au début du XX^e siècle, les rentes et intérêts sur l'État deviennent la principale ressource de l'établissement. En 1905, le rapporteur

¹ En 1863, la pension s'élève de 2 F à 2,50 F par jour et par personne.

² Seuls les riches libristes et darbystes participent au financement des établissements réformés comme les Schlumberger à Pau. Il est donc fort probable, mais non prouvable,

³ *Rapport imprimé de l'Asile*, 1877, p. 5.

s'inquiète de la diminution des libéralités en faveur de l'Asile. Il craint qu'elle ne porte un coup fatal à cette œuvre, alors que s'annonce la séparation des Églises et de l'État :

Nous constatons avec peine que dans quelques-unes de nos Églises les collectes ont sensiblement diminué, et cependant, quand on vient à nous avec des demandes d'admission, on y vient souvent avec le sentiment d'un droit qu'à la porte on a acheté avant d'entrer. [...] Nous éprouvons d'autant plus la nécessité de vous rendre attentif à cet état de choses, que nous entrons dans une nouvelle période où nos Églises vont être appelées à faire des libéralités auxquelles elles n'étaient pas habituées jusqu'ici¹.

En outre, la gestion des institutions par leurs administrateurs est essentiellement pragmatique. À l'Asile d'Orthez, chaque fois que les finances sont en berne ou que le nombre maximum de pensionnaires est atteint (quarante dans le nouveau bâtiment), le Conseil instaure des conditions financières, notamment le paiement d'une pension par les familles des assistés².

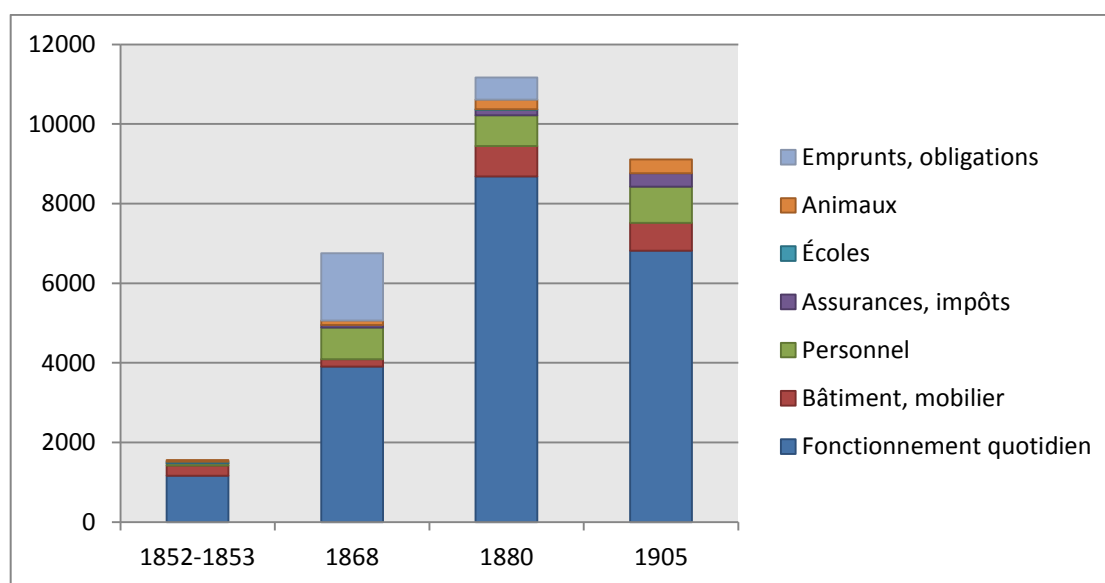


Figure 50 : Les dépenses de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1905)
 Source : *Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez*

L'essentiel des dépenses se concentrent, quant à lui, sur le fonctionnement quotidien de l'institution comme l'achat de nourriture ou de vêtements par exemple.

¹ *Idem*, 1905, p. 9.

² *Ibid.*

Le paiement du personnel et la maintenance des bâtiments constituent également des postes de dépenses non négligeables.

La Maison de santé paloise connaît elle aussi un développement rapide. La première année un appartement, rue Armand-Laity, qui se compose de trois pièces principales, dont deux sont mises à la disposition des malades, est loué par Alphonse Cadier¹. Dans ce logement exigü, seules quatre personnes peuvent recevoir des soins simultanément. Quelques mois plus tard, grâce aux dons, le pasteur acquiert une maison, rue des Cultivateurs, près de l'Asile de Jules-Léonard Buscarlet. Spacieuse et disposant d'un jardin attenant où est construit un potager, elle offre une capacité de douze chambres². D'avril à octobre, lorsque les malades se rendent dans les stations thermales, l'édifice est mis à la disposition de l'instituteur qui peut ainsi quitter les locaux insalubres situés sous le temple³. Durant la guerre franco-prussienne, transformée en « ambulance », l'Infirmier protestante perd l'espace de quelques mois son caractère strictement confessionnel, avant de revenir à sa destination primitive.

Dès son ouverture, l'Asile d'Orthez accueille, quant à lui, des jeunes filles orphelines ou « exposées à de funestes influences » et des vieillards. Les malades, qui étaient encore à cette époque envoyés à l'hôpital communal, sont finalement admis à l'Asile à partir de 1855, le Comité accédant au vœu de la communauté protestante. En effet, à la suite du décès d'un vieillard à l'hôpital « où il avait dû entendre [...] des paroles blessantes pour ses convictions », les protestants ont estimé « que ce n'était pas la peine d'avoir établi à grand frais une maison protestante, si l'on devait abandonner [les] malades à des mains étrangères, et de les priver de la douceur d'être constamment soutenus par les sympathies de la foi évangélique »⁴. Ceux-ci sont régulièrement suivis par des médecins protestants ; une salle est même aménagée, en 1888, pour les pensionnaires atteints de maladies contagieuses⁵. Lorsque cela s'avère nécessaire, les enfants sont envoyés aux bains pour suivre un traitement adapté⁶. Deux conditions *sine qua non* sont à remplir pour intégrer l'établissement : être protestant et

¹ ADPA, 60J 56/1/34, rapport manuscrit d'Alphonse Cadier sur la Maison de santé protestante, 1864, p. 2-3.

² *Deuxième rapport imprimé de l'Infirmier protestante de Pau*, 1866, p. 1.

³ *Id.*, p. 4.

⁴ *Rapport imprimé de l'Asile d'Orthez (1852-1858)*, p. 19.

⁵ ROTH Jean, *op. cit.*, p. 144.

⁶ *Rapport imprimé de l'Asile d'Orthez (1852-1858)*, p. 24-25. En 1858, une affection de la peau collective a nécessité l'envoi d'une dizaine d'enfants aux bains de Saint-Christau pendant une vingtaine de jours.

résider au sein de l'Église consistoriale. L'assise régionale de l'Asile est ainsi une nouvelle fois confirmée. Institution strictement confessionnelle, il s'attache à ne répondre qu'aux besoins des populations protestantes locales, la faible capacité d'accueil n'étant pas étrangère à ce choix. En cela, cet établissement diffère des Asiles étudiés par Nicolas Champ et Julien Landel : le premier, l'Asile Émilie à Avallon (Charente-Inférieure) accueille de jeunes orphelines de la France entière, tandis que le second, l'Asile de Ferney-Voltaire (Ain), perd peu à peu sa dénomination confessionnelle et entend offrir l'hospitalité à tous les jeunes nécessiteux¹. Toutefois, lorsque leur état de santé le nécessite, des protestants étrangers sont reçus à titre temporaire et payant à l'Asile d'Orthez². Entre 1852 et 1905, environ 400 personnes y ont effectué un séjour plus ou moins prolongé³. À la lecture des sources, il nous a été possible de reconstituer une liste de 243 personnes : la priorité est donnée aux femmes, y compris chez les vieillards, puisque celles-ci représentent 79 % des pensionnaires. Parmi elles, 132 sont des jeunes filles ou des orphelines. L'analyse des origines géographiques des pensionnaires démontre, quant à elle, la prééminence des centres urbains (Orthez, Pau, Bayonne, Tarbes). Dans ces lieux se concentrent les plus importantes communautés protestantes, mais aussi les plus grandes inégalités.

L'instruction des jeunes filles est l'une des priorités du personnel de l'Asile, où elles apprennent à lire et à écrire. En effet, l'article 21 du règlement stipule que « les jeunes filles apprennent la lecture, l'écriture, les éléments de calcul et de la grammaire française, l'histoire sainte [...] ». Pour assurer cet apprentissage, une école libre de filles est créée dans l'Asile, en 1856, par Marthe Deville. Cette combinaison fut de courte durée non seulement en raison des conflits entre les deux directrices mais aussi de « la présence journalière de nombreux enfants du dehors », qui « apportait du trouble dans l'Asile ». Au départ de Marthe Deville, l'école est transportée près du temple sous la direction de M^{me} Lassalle, et les jeunes filles de l'Asile s'y rendent quotidiennement⁴. En 1905, s'engage un débat autour de la scolarisation des enfants qui n'auraient pas obtenu leur certificat d'étude à l'âge de 13

¹ CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public...*, p. 289-292. LANDEL Julien, « Éducation, assistance et évangélisation. Les Asiles protestants de Ferney-Voltaire », dans SORREL Christian, *Éducation et religion (XVIII^e-XX^e siècle)*, 2006, Université de Savoie, p. 183-196.

² *Rapport imprimé de l'Asile d'Orthez (1877)*, p. 8.

³ Jean Roth avance en 1900 le nombre de 356 pensionnaires, auxquels il faut adjoindre ceux de 1900 à 1905 dont nous ne connaissons pas le chiffre exact.

⁴ *Rapport imprimé de l'Asile (1852-1858)*, p. 24.

ans. Certaines dames souhaiteraient, dans ce cas, qu'on les encourage plutôt à devenir de « bonne[s] ménagère[s] ». La question reste en suspens et est soumise au Conseil d'administration, dont nous ne connaissons pas l'avis¹. En outre, les jeunes filles sont formées au service de personnes extérieures et aux travaux des champs. Pour ce faire, dans les années 1860, un ouvroir est fondé dans l'établissement ; celui-ci reçoit également des jeunes filles de l'extérieur. Elles y apprennent les travaux de couture, de repassage, de tricot et de ménage nécessaires à l'éducation de toute jeune fille au XIX^e siècle. Pour des raisons inconnues, il est par la suite fermé avant de rouvrir, sous une autre forme, au début du XX^e siècle². Des champs, ainsi que des animaux (poules, vaches) sont aussi entretenus par les pensionnaires. Ces travaux permettent d'abaisser les coûts annuels de l'Asile, voire d'engranger quelques bénéfices par la vente de produits manufacturés³.

Le devenir de ces jeunes filles à leur sortie de l'établissement n'est pas ou peu abordé dans les rapports annuels. Cette question est pourtant au cœur des préoccupations des membres des comités de l'Asile. En 1900, à l'initiative du pasteur Jean Roth, une ancienne pratique, tombée en désuétude, est remise à l'ordre du jour : chaque membre du Comité des Dames est chargé de suivre les jeunes filles sorties de l'Asile⁴. Ce comité de patronage s'occupe de vérifier le trousseau nécessaire à chaque pensionnaire à son départ et veille à sa bonne conduite chez son employeur⁵. Il semble que, même certaines jeunes filles ont intégré la Maison des diaconesses de Reuilly, la plupart soient engagées comme domestiques dans le département⁶.

Enfin, les personnels des établissements protestants veillent quotidiennement au maintien de la discipline et s'efforcent d'inculquer à tous les pensionnaires une morale chrétienne afin de lutter contre « les méfaits » d'une société en voie de sécularisation. En ce sens, la religion est au cœur de la vie communautaire : chaque jour, matin et soir, le culte domestique est célébré par la directrice de l'Asile ; les enfants se rendent au temple le dimanche et à l'École du Dimanche et du Jeudi⁷. À

¹ ADPA, CEPB, 60J 4, 3 novembre 1905.

² *Id.*, 30 novembre 1900.

³ Article 20 du règlement de l'Asile (1855). Voir également *Rapport imprimé de l'Asile*, 1852-1858, p. 27.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 4, séance du 30 juin 1900.

⁵ *Id.*, séance du 6 août 1900.

⁶ *Rapport imprimé de l'Asile d'Orthez (1903)*, p. 7.

⁷ Article 22 du règlement intérieur de l'Asile protestant (1855). ADPA, CEPB, 60J 4/1, séance du 9 janvier 1901.

l'Infirmerie paloise, une prière commune est récitée chaque soir à 19h30. En raison de l'état de santé des pensionnaires, le pasteur est chargé de présider un culte hebdomadaire, généralement le jeudi, dans les locaux mêmes de la Maison¹.

Par ailleurs, les jeunes filles qui, entre 1852 et 1858, étaient employées par des particuliers, demeurent dès l'année suivante à l'Asile d'Orthez, car leurs sorties « plus ou moins longues » sont jugées « nuisibles à leurs sentiments et à leur caractère ». Il s'agit également pour le Conseil d'administration de sauvegarder la réputation de l'établissement et ainsi d'« éviter le reproche fait à la plupart des maisons de ce genre, de n'offrir que des sujets peu capables ou mal dressés »². Les départs ou les exclusions pour des raisons disciplinaires sont rares et concernent généralement les vieillards³. Le rapport de 1858 révèle que, depuis l'ouverture de l'Asile, cinq personnes l'ont quitté, « parce qu'ils ne pouvaient se plier à [la] discipline pourtant bien douce »⁴. Durant cette période, Jean Roth rend compte de divers problèmes et de remontrances qui sont adressés à « Féroussat, qui vendait ses hardes pour acheter du vin ; contre Dupourqué, pour orgies régulières en ville ; contre Lasserre [qui] s'attirait de régulières admonestations, pour indiscipline »⁵. À ce propos, les articles 23 et 24 du règlement encadrent les sorties de vieillards : l'autorisation de la Directrice est nécessaire ; il leur est permis de se promener seulement durant une ou deux heures par jour après le dîner à condition « qu'ils n'en abusent pas pour aller en ville sans permission » ; il leur est aussi « expressément interdit [...] de profiter de leurs sorties pour se rendre dans les cafés ou cabarets, pour boire ou manger chez leurs amis en dehors des heures ordinaires des repas »⁶. Malgré les remises à l'ordre, des cas d'insubordination sont régulièrement indiqués dans le registre du Comité des Dames. En 1900, ces dernières s'indignent du trafic auquel se livrent la majorité des vieillards : ils échangent leur tabac contre de l'eau-de-vie. Elles les encouragent alors fortement à adhérer à l'Etoile bleue, une ligue antialcoolique⁷. Pour éviter toute

¹ Article 13 du règlement de l'Infirmerie protestante de Pau, *Troisième rapport imprimé de l'Infirmerie protestante de Pau*, Pau, Imprimerie Véronèse, p. 10.

² ROTH Jean, *op. cit.*, p. 128.

³ *Rapport imprimé de l'Asile d'Orthez (1868)*, p. 4.

⁴ *Id.*, 1852-1858, p. 21-22.

⁵ ROTH Jean, *op. cit.*, p. 125. Il est tout de même à noter que les noms n'ont pas été effacés alors que le rapport de Jean Roth a été lu publiquement durant le jubilé et par la suite publié. Ces citations ont donc valeur d'exemple, d'autant plus que ce pasteur est très impliqué, via diverses Sociétés, dans la lutte contre l'alcoolisme.

⁶ Règlement de l'Asile d'Orthez, Titre IV : règlement intérieur, articles 23 et 24 (1855).

⁷ ADPA, CEPB, 60J 4, 3 août 1900.

perturbation venue de l'extérieur, les visites sont-elles aussi contrôlées : les horaires sont fixes et les rendez-vous hebdomadaires. Seuls les parents ou amis sont admis, après présentation, à rencontrer les pensionnaires. Des autorisations spéciales peuvent, toutefois, être données par les administrateurs de l'établissement¹. Progressivement, l'Asile d'Orthez paraît donc se couper du monde. Cette impression est confortée par la mise en place, en 1888, d'une loge de concierge, « qui permettra de mieux surveiller les entrées et les sorties ». La même année, la construction d'un mur d'enceinte est décidée, une frontière protectrice qui apparaît aux yeux du Conseil d'administration comme étant « presque une obligation morale »². Pour autant, cette séparation n'est, pour les pensionnaires, ni totale ni permanente. En effet, il s'agit principalement de les préparer à mener une vie de chrétien dans un monde en voie de sécularisation.

Une œuvre chrétienne-sociale (1891-1905)

Le développement du christianisme social encourage les protestants à renforcer leurs engagements auprès des populations les plus démunies. Par le biais des œuvres, ils entendent, entre autres, « moraliser » davantage les individus et en cela, les œuvres charitables se muent en action sociale.

Un changement de perspective : la régulation des mœurs par les œuvres

À partir de 1888, à la suite de la fondation de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales à Nîmes, dans une approche plus modérée que celle de Tommy Fallot, les protestants tentent de donner une nouvelle dynamique à leurs œuvres en modifiant la perspective de celles-ci : l'objectif n'est plus la charité, il s'agit par le biais des œuvres de prôner la coopération, mais aussi de réguler les mœurs – ce qui est impossible au sein des organisations traditionnelles protestantes en raison de la non-modification de la discipline ecclésiastique – par la diffusion d'une morale chrétienne³. En Béarn, les premiers échos de cette approche se font par

¹ Règlement de l'Asile d'Orthez, Titre IV : règlement intérieur, articles 23 et 24 (1855).-

² *Rapport imprimé de l'Asile d'Orthez (1888)*, p. 7. Pour des raisons financières, il n'est construit qu'en 1900.

³ BAUBÉROT Jean, *Le retour des Huguenots...*, p. 122-128. Il convient, cependant, de noter quelques initiatives de pasteurs pour réguler les mœurs bien avant cette date, comme les exhortations de Joseph

l'intermédiaire du *Protestant béarnais* en 1888. Cependant, quelques tentatives des pasteurs des Églises réformées de diffuser ces principes ne rencontrent pas l'enthousiasme des fidèles, à l'image d'une pétition de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique contre la mauvaise presse. Le 18 février 1888, Alphonse Christoflau, pasteur de Baigts-de-Béarn, rend compte des refus qu'il a rencontrés lorsqu'il a souhaité partager cette pétition avec ses paroissiens : « À quoi bon signer, vous obtiendrez peu de signatures » ; « Le mal est-il donc si sérieux qu'il vaille la peine de mettre en mouvement l'opinion publique ? ». Des réponses que déplore le pasteur mais qui en disent long sur le degré de leur influence sur la vie quotidienne des protestants béarnais¹.

Il faut attendre l'arrivée de Jean Roth à Orthez en 1891, pour voir cette le christianisme social trouver un certain écho dans le Sud aquitain. Trois thèmes, parmi tant d'autres, lui paraissent primordiaux : la question de l'aumône, le repos du dimanche et la lutte contre l'alcoolisme. Aussi nous nous concentrerons sur ces trois points. Chez le pasteur Jean Roth, l'aumône est perçue comme une erreur. À ses yeux, pratiquer l'aumône, cela revient tout d'abord à « jeter son argent par la fenêtre » et à alimenter la « clientèle loqueteuse des mastroquets voisins ». Plus encore que l'insuffisance de l'aumône, c'est l'avalissement qu'elle provoque qui choque le pasteur. Aussi celui-ci prône sa suppression au profit « d'une assistance plus efficace » : l'assistance par le travail qui « traite d'égal à égal les individus », n'encourage « ni la paresse, ni l'ivrognerie »². Pour ce faire, il entend créer une association d'assistance au travail, mais nous ne connaissons pas les débouchés qu'ont eus cette initiative, si tant est qu'elle ait abouti.

Le repos dominical est également l'un des principes défendus par les protestants. Celui-ci n'est pas une conséquence du développement du christianisme social, mais prend un réel essor grâce à lui. En effet, dès les années 1860, un banquier suisse, Alexandre Lombard, s'est engagé dans ce combat à travers la Société qu'il a fondée en 1861 : les Comités genevois, suisse et international pour la sanctification du dimanche. C'est sur ce modèle qu'en 1875, une branche française est créée³. À

Nogaret à propos des courses de taureaux qu'il perçoit comme un acte de torture gratuit. BPF, ms 1686, notes de Joseph Nogaret et correspondance au sujet des courses de taureaux.

¹ CHRISTOFLAU Alphonse, « sans titre », *Le Protestant béarnais*, 5^e année, n° 10, 18/02/1888.

² ROTH Jean, « Les choses du jour », *Le Protestant béarnais*, 18^e année, n° 13, 6/07/1901.

³ KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « L'Internationale protestante d'Alexandre Lombard, dit Lombard-Dimanche », *Histoire, économie et société*, 28^e année, 2009/3, p. 55-69.

l'échelle locale, c'est à travers du *Protestant béarnais* que les pasteurs sud-aquitains prône l'abolition du travail du dimanche. Le thème est récurrent jusqu'au vote de la loi en 1902 et l'argument constant: le dimanche doit être consacré à Dieu¹.

La tempérance et la moralité sont également défendues par Jean Roth à travers deux œuvres, elles aussi à caractère national ou international mais qui trouvent un écho local. La première de ces associations est l'Etoile bleue, une ligue antialcoolique, la seconde, son pendant moral, est l'Etoile Blanche. Fondée en août 1900, soit seulement quelques semaines après le congrès constitutif de cette association², la section orthézienne de l'Etoile blanche compte quelques semaines plus tard 41 membres, un chiffre en deçà de celui de l'Etoile bleue qui en recense environ 150³.

Outre la défense d'une moralité chrétienne, l'action des chrétiens-sociaux repose sur une originalité structurelle, les Solidarités, dont le modèle (celle de Roubaix fondée par Elie Gounelle) est adapté au contexte rural et peu ouvrier du Béarn du début du XX^e siècle.

Le développement en demi-teinte des Solidarités béarnaises

En 1898, Élie Gounelle fonde la Solidarité à Roubaix. « Lieu d'une action à la fois morale, sociale et religieuse », elle est pensée de manière à réunir, dans un même espace, l'ensemble des initiatives prises par le pasteur et vise ainsi à leur donner une assise matérielle à même de permettre leur rayonnement⁴. Au même titre que les organisations fondées sur le même modèle, la Solidarité de Roubaix ne semble être ni plus ni moins qu'une tentative de fondation d'une « petite contre-société » au sein de la société globale⁵. Malgré la faible population ouvrière du Béarn, le modèle de la Solidarité de Roubaix fait des émules en Béarn, notamment grâce à l'action des pasteurs proches du christianisme-social. La première initiative béarnaise de ce type est à attribuer à Daniel Bourchenin, pasteur de Sauveterre-de-Béarn. À la suite de la

¹ Pour n'en citer quelques-uns : BOST Léon, « Le dimanche des Huguenots », *Le Protestant béarnais*, 16^e année, n° 22, 18/11/1899 ; BALFET Eugène, « Le repos du dimanche », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n° 20, 20/10/1900 ; BOST Léon, « sans titre », *Le Protestant béarnais*, 19^e année, n° 8, 20/04/1902.

² BAUBÉROT Jean, *Un christianisme profane...*, p. 52.

³ « Chronique locale et nouvelles diverses », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n° 17, 1/09/1900.

⁴ BAUBÉROT Jean, « L'action chrétienne sociale du pasteur Élie Gounelle à la 'Solidarité de Roubaix' (1898-1907) d'après des documents inédits », *BSHPPF*, t. 120/2, 1974, p. 247.

⁵ BAUBÉROT Jean, *Un christianisme profane ?*, op. cit., p. 52-56.

visite synodale d'Henri Guex et de Jean Roth, tous deux également influencés par le christianisme-social, ce pasteur entreprend, en mars 1891, la fondation d'une « Association coopérative des amis de l'Église réformée », première étape de la fondation d'une Solidarité dans cette section (*voir annexe 82*)¹. Les principales activités de ce groupe reposent sur des principes chrétiens, la Bible étant citée dans chacun des articles du programme d'action (art. XVII-XI). La surveillance des écoles, l'évangélisation, l'instruction sont au cœur des intérêts de ses membres, qui souhaitent, par l'intermédiaire de cette organisation, maintenir un lien entre les protestants locaux et ceux contraints de partir pour des raisons économiques (émigration) ou pour exécuter leur service militaire. En cela, outre une approche morale et sociale, l'Association est pensée comme un moyen apte à développer la cohésion de la communauté réformée de cette section disséminée. Elle se veut également une structure « d'entraide » entre membres et en cela se rapproche des Sociétés mutuelles. De par son caractère dénominationnel, celle-ci est dirigée par le pasteur, qui possède le droit de dissoudre l'association si cela se révèle nécessaire (art. VI). En l'absence de liste de membres, il demeure difficile de savoir si des libristes ou des darbystes ont également participé à ses activités, mais cela est peu probable en raison des statuts de la coopérative. Toujours est-il que trois types de membres sont distingués : les membres honoraires extérieurs à la section, les membres adhérents qui assistent aux séances sans avoir le droit de participer aux délibérations, et les membres actifs. En fonction du type d'adhésion, la cotisation est plus ou moins élevée (art. IV), les seules conditions reposant sur l'âge (12 ans) et l'obligation de suivre une instruction religieuse du type catéchuménat (art. III). La contribution étant plus élevée pour les membres adhérents que les actifs, il y aurait lieu de penser que ces seconds seraient plus nombreux². Pourtant dans son rapport annuel de 1891, Daniel Bourchenin ne signale que 11 membres actifs pour 27 adhérents et 4 honoraires. Il est probable que le travail à fournir et les nombreuses réunions aient freiné, dans un premier temps, certains protestants. Le pasteur se réjouit pourtant du succès de son entreprise :

Notons seulement l'heureuse influence exercée par notre Association chrétienne [...]. Nos lettres aux affligés ou aux heureux, aux émigrés ou aux militaires sont

¹ BOURCHENIN Daniel, « Chronique locale », *Le Protestant béarnais*, 8^e année, n°8, 21/03/1891.

² « Statuts de l'Association coopérative des Amis de l'Église réformée », *Le Protestant béarnais*, 8^e année, n°10, 18/04/1891

bien accueillies et nous permettent de serrer plus fortement le lien qui unit les enfants de notre famille réformée à leur Église natale¹.

Deux ans plus tard, s'il loue une nouvelle fois la réussite de celle-ci, il reconnaît néanmoins qu'elle « manque d'hommes »². Après une première phase d'observation, l'évolution du nombre d'actifs et d'adhérents laisse à penser que l'Association a convaincu les membres associés de son utilité car, en 1894, il y a 17 actifs pour 24 adhérents et 5 honoraires. Elle peine, toutefois, à recruter en dehors de son premier cercle, puisque 3 personnes supplémentaires uniquement ont adhéré³.

En mai 1900, cette société est complétée par la création d'une « Petite Solidarité » sise dans une salle voisine du temple louée à cet effet. Le statut de membre titulaire est réservé aux réformés ; les membres du bureau sont d'ailleurs exclusivement issus du conseil presbytéral ou du consistoire d'Orthez (*voir annexe 83*)⁴. Les autres individus peuvent participer aux activités du Groupe d'action morale et sociale en tant que membres adhérents. Là aussi, nous n'avons pu connaître la liste des membres, mais le maire de Sauveterre-de-Béarn, P. Cabannes, républicain et non protestant, adhère à la Solidarité. En raison des réserves émises par le pasteur sur le christianisme social et ses modes d'action, l'affiliation à la Commission évangélique d'action morale et sociale est « libre » et la Solidarité affirme n'adopter que « les principes généraux » de celle-ci. Néanmoins, comme la Commission nationale, elle vise « à la propagande des notions morales et sociales qui sont inspirées par l'Esprit de l'Évangile, l'instruction mutuelle et le perfectionnement de ses membres, conformément aux préceptes chrétiens, enfin les récréations honnêtes »⁵. Au cours de l'inauguration effectuée par le pasteur Jean Roth, des lettres des principaux représentants du christianisme social sont lues du haut de la chaire : Charles Babut, président de la Commission, ainsi que Wilfred Monod et Élie Gounelle saluent cette fondation⁶.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapport annuel de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1891.

² *Idem*, 1893.

³ *Id.*, 1894.

⁴ Bourchenin : président ; secrétaire : Paul Carrive ; assesseurs : Maurice Witz, Henri Soulheban, Joseph Carrive.

⁵ « Sauveterre – La Petite Solidarité », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n°10, 19/05/1900.

⁶ Compte-rendu de l'inauguration de la « Petite Solidarité » par Daniel BOURCHENIN, cité par BOST Léon, « La Petite Solidarité de Sauveterre », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n° 11, 2/06/1900.

À Orthez, l'ouverture d'une Solidarité, le 23 janvier 1901, se réalise sur le terrain de l'œcuménisme. Si l'initiative est protestante, elle réunit Jean Roth et Paul Monnier de l'Église évangélique libre. Comme le stipule sa déclaration de principe, la Solidarité orthézienne, « n'est [...] ni une *église*, ni un *temple*, ni une *chapelle*, pas même une *succursale*, une *dépendance* de l'un ou de l'autre ». C'est probablement cette démarche qui a provoqué le « mécontentement, [l']hostilité, [...] [l']hésitation et [les] doutes » qu'évoque sans plus de précision Jean Roth dans un rapport publié dans *l'Avant-Garde* (voir annexe 84). À ses débuts, les activités de la Solidarité orthézienne sont pourtant identiques à celles de Sauveterre-de-Béarn : les mercredis sont données des conférences, tandis que le vendredi se réunit un groupe d'études auquel participent 65 personnes¹. Ce chiffre, assez faible compte-tenu de la population protestante de la ville, baisse très rapidement, puisque Jean Roth ne mentionne que 32 membres adhérents en juin 1901. Néanmoins, sur le modèle de Roubaix et de Rouen, les pasteurs orthéziens entendent diversifier les activités : un local est loué pour les Conférences données sur des thèmes chers au christianisme social, essentiellement politiques, comme la « liberté, égalité, fraternité », « la guerre », « l'esclavage », tandis que le groupe d'Études apparaît davantage comme un espace de débats sur des thèmes sociaux comme « l'alcool est-il un poison ? », « dans quelle mesure la propriété est-elle légitime ? » ou « l'art est-il moral ou immoral ? », « l'assistance par le travail ». La question féminine n'est pas oubliée avec des réflexions qui portent sur le thème de « la femme est-elle un être inférieur ? ». La location de cette salle a également pour objectif d'ouvrir un café-restaurant de tempérance sous le patronage de la section locale de la ligue antialcoolique L'Etoile bleue². Si son ouverture était prévue pour octobre 1901, celle-ci n'est finalement effective qu'en janvier 1904. Tous les jours, en particulier ceux de marché, sont proposés des repas « au juste prix »³ et les individus ne s'exposent pas « à souffrir du bruit, des contacts, des exemples, des tentations et des entraînements de l'auberge ». Aucun alcool n'est servi aux personnes en dehors des repas et la consommation de vin ne peut excéder un demi-litre par personne⁴.

¹ ROTH Jean « Nouvelles – Orthez », *L'Avant-Garde*, 3^e année, n° 9, 15/02/1901.

² ROTH Jean « Nouvelles – Orthez », *L'Avant-Garde*, 3^e année, n° 11, 15/06/1901.

³ Par exemple, prix de la portion de pain : 0,10 c ; du demi-litre de vin : 0,25 c ; de la bouteille de bière : 0,30 c ; de la limonade : 0,30 c ; de la tasse de café, du thé ou du verre de sirop : 0,15 c.

⁴ ROTH Jean, « Solidarité d'Orthez », *Le Protestant béarnais*, 21^e année, n° 2, 16/01/1904.

Si le modèle des Solidarités semble adaptable aux milieux ruraux modestes et trouve un écho dans les villes, telles qu'Orthez, il n'en demeure pas moins que des pasteurs, bien que sensibles au christianisme social, ne pensent pas que cette organisation se révèle exportable et soit viable dans toutes les Églises. C'est la position notamment de Léon Bost qui, tout en se réjouissant de ces initiatives dans l'éditorial du *Protestant béarnais* relatant l'inauguration de la « Petite Solidarité » de Sauveterre-de-Béarn, estime que de tels organismes ne pourraient voir le jour dans toutes les Églises en raison de « circonstances locales » et leur préfère des œuvres dédiées à la jeunesse, de plus modeste envergure, mais qui lui semblent davantage à la portée de groupes minoritaires¹.

*

* *

Au final, les pratiques charitables protestantes évoluent fortement au cours du siècle et se diversifient progressivement. Dans les premiers temps du régime concordataire, elles se placent dans la lignée de celles existant durant la période du Désert, mais les diaconats souffrent d'une désorganisation et d'une confusion du rôle joué par les diacres durant la première phase du régime concordataire. De fait, les caisses des pauvres sont mal tenues et souvent en déficit. Le Réveil, qui prône le développement des œuvres, voit s'affirmer le rôle des femmes : celles-ci se constituent en Comité des Dames et institutionnalisent leurs fonctions dans le sillon de leurs Églises. La collaboration entre membres des diverses composantes protestantes favorisent durant quelques décennies à Pau, la concorde protestante. Cependant, alors que l'orientation évangélique des Églises réformées se précise, les diaconats sont réorganisés dans certaines sections et la volonté des hommes de mettre un terme à une situation de concurrence des œuvres se réalise au détriment des femmes, reléguées à un rôle secondaire.

Le rôle des femmes est plus visible au sein des établissements protestants de charité ouverts à Orthez et à Pau. Dans ce cadre, les mouvances protestantes ne

¹ BOST Léon, « La Petite Solidarité de Sauveterre », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n° 11, 2/06/1900.

parviennent pas à s'entendre et possèdent chacune leur propre organisation, qui, dans la majorité des cas, cherchent avant tout à répondre à des besoins locaux. Ainsi, l'Asile protestant d'Orthez est une œuvre de charité, sur laquelle le consistoire d'Orthez n'a de cesse d'asseoir son influence. Aux côtés des pasteurs et des conseillers presbytéraux, les femmes jouent un rôle capital dans le développement de l'œuvre en s'occupant de la gestion quotidienne de l'institution. Leurs engagements et leurs actions annoncent l'émancipation progressive dont elles feront l'objet au ^{xx}^e siècle.

Enfin, sous l'effet du christianisme social, les œuvres s'ouvrent au domaine de la moralité et de l'action sociale. Dans ce cadre, se développe la lutte contre les fléaux de la société que sont l'alcool, la prostitution, le jeu, etc... La visibilité de ces œuvres sociales est assurée par la construction de bâtiments qui leur sont dédiés : les Solidarités.

Ces œuvres s'avèrent fondamentales non seulement pour l'aide aux plus démunis, mais aussi pour la cohésion de la minorité protestante fortement disséminée et son rayonnement dans une société française majoritairement catholique et en proie à la sécularisation.

CHAPITRE 7

DE L'ENFANT À L'ADULTE :

CONSOLIDATION DE LA FOI PAR LES ŒUVRES

ÉDUCATIVES ET INSTRUCTIVES

Généralement envisagé, dans le domaine de l'éducation, comme celui de la lente et progressive mise en scolarisation des enfants, le XIX^e siècle est marqué par différentes lois scolaires, qui constituent autant d'étapes de ce processus. Il voit ainsi s'affronter différentes conceptions de l'enseignement : l'une confessionnelle qui fait la part belle aux religions et à ses représentants ; l'autre laïcisatrice, qui au contraire s'en détourne pour fonder l'école de la nation.

Deux perceptions de l'instruction, deux mises en pratique au sein desquelles les protestants se sont illustrés. Dès la Réforme pour la première, puisqu'en rupture avec l'enseignement oral de la religion par les élites catholiques, Luther puis Calvin ont insisté sur la nécessaire alphabétisation des croyants, qui permet, par la médiation des Écritures et donc leur lecture, le rapport direct du fidèle avec Dieu. Dès lors s'instaure « un rapport particulier » entre le protestantisme et l'instruction, un lien étroit qui se perpétue au fil des siècles, malgré les vicissitudes de l'Histoire¹. Axée originellement sur la formation du chrétien, cette instruction participe également à celle du citoyen au siècle des Lumières et lors de la construction des États-Nations. Ce mouvement est incarné notamment, en France, par des pasteurs « déjà entrés en laïcité », selon l'expression de Patrick Cabanel, qui se sont engagés au service de la République².

¹ CABANEL Patrick, ENCREVÉ André, « De Luther à la loi Debré : protestantisme, école et laïcité », *Histoire de l'éducation*, n°110, mai 2006, p. 5-21.

² CABANEL Patrick, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 282 p.

Ces engagements nés, à première vue, de ruptures, sont aussi au XIX^e siècle la conséquence de la réintégration du protestantisme dans la société civile. En effet, l'enseignement, vecteur de foi et de cohésion, concourt autant à la restauration d'un culte collectif minoritaire que la reconstruction des édifices cultuels, l'ouverture d'écoles participant aussi d'une affirmation identitaire face à une Église catholique, qui dispose traditionnellement d'un réseau éducatif et dont l'influence ne cesse de croître jusqu'à la III^e République¹, face à un État qui tend à reconnaître à l'enfant un statut particulier (lois du travail, lois scolaires, etc.)². Cette double concurrence provoque dans les Églises protestantes un renouvellement progressif des œuvres en faveur de la jeunesse. Dans la lignée du Réveil, celles-ci tendent à généraliser l'instruction en général, religieuse en particulier, et ainsi à mettre en place des activités adaptées à chaque tranche d'âge. Tantôt éducatrices, parfois ludiques, elles visent à affermir le sentiment d'appartenance de la minorité confessionnelle et à former de jeunes chrétiens, qui à l'âge adulte participeront activement à la vie des Églises.

Instruction et protestantisme

Dans le domaine scolaire, les assemblées consistoriales, par l'intermédiaire de leurs pasteurs, exercent un rôle déterminant au sein des réseaux et des structures de l'enseignement primaire, notamment pour renforcer la cohésion d'une communauté minoritaire, mais leurs conceptions et leurs actions, loin d'être uniformes, évoluent en fonction des enjeux de la société de leur temps. Ces aspects seront traités en soulignant l'action de fortes personnalités qui agissent dans le sens du renforcement confessionnel ou en marge des Églises dans le sens de la laïcisation.

¹ GREW R., HARRIGAN P. J., *L'école primaire en France au XIX^e siècle, essai d'histoire quantitative*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2002, p. 113-149. Sur les Basses-Pyrénées, voir WRIGHT Vincent, « L'enseignement primaire dans les Basses-Pyrénées de 1848 à 1870 », *Revue de Pau et du Béarn*, 4^e série, t. IV, 1969. L'auteur estime que le nombre total d'écoles « contrôlées par le clergé » passe de 73 en 1850 à 186 en 1872. À la veille de la loi sur les Associations, Pierre Tauzia comptabilise dans le département : 4 établissements d'enseignement secondaires de garçons dirigés par les Frères de Bétharram, 5 pensionnats pour les jeunes gens, 26 écoles primaires de garçons dont 14 dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne, 15 pensionnats de jeunes filles et 175 écoles primaires de filles dont 113 dirigées par les Sœurs de la Croix. Cf. TAUZIA Pierre, *Aspects du ralliement dans les Basses-Pyrénées (1890-1914)*, Thèse de 3^e cycle, p. 14.

² MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, vol. 3 : De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, Paris, G-V Labat, 1981, p. 163-240.

Structures et réseaux de l'enseignement de la Restauration au Second Empire

De la Restauration au Second Empire, les gouvernements successifs, tout en affirmant les fonctions de l'État dans le domaine scolaire, favorisent le développement de l'enseignement confessionnel. L'ordonnance du 29 février 1816, qui fixe des conditions strictes pour exercer les fonctions d'instituteur et place l'enseignement sous une « triple surveillance, universitaire, religieuse et administrative », renforce le rôle des Églises dans le domaine de l'instruction en créant notamment des Comités cantonaux par religion professée, où le curé et le pasteur sont membres de droit et président les séances. Cette fonction est consolidée par l'ordonnance du 8 avril 1824 qui octroie aux Églises l'ensemble des pouvoirs administratifs et disciplinaires, l'Université ne conservant que des attributions pédagogiques¹. Néanmoins, cette dernière retrouve en partie ses prérogatives dans le cadre de l'ordonnance du 21 avril 1828, « texte de compromis », selon René Grevet, entre les intérêts de l'État, de l'Université et de la religion². À partir de la loi Guizot, l'État accentue encore davantage son emprise sur l'enseignement primaire en contraignant, tout s'abord, chaque commune à entretenir une école de garçons et son instituteur. Cependant, les conseils municipaux peuvent satisfaire à leurs obligations en finançant une école confessionnelle, l'instruction religieuse figurant parmi les enseignements obligatoires³. Dès lors, coexistent des écoles communales, financièrement dépendantes des pouvoirs publics mais gérées en partie par les Églises et des écoles libres, parfois en partie subventionnées par les conseils municipaux, à la charge des Églises. La composition des conseils de surveillance est également modifiée : le préfet ou le sous-préfet préside le Comité d'arrondissement, dont sont membres, entre autres, le maire du chef-lieu, un curé et un pasteur⁴.

Enfin, la loi Falloux du 15 mars 1850 complète ce dispositif, puisque chaque école, qu'elle soit publique ou privée, doit avoir un statut confessionnel et consacre ainsi le rôle fondamental de la religion dans le domaine de l'enseignement.

¹ GREVET René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Arras, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 94.

² *Ibid.*, p. 97.

³ *Ibid.*, p. 100-108.

⁴ Les membres qui complètent ce conseil sont : un chef d'établissement scolaire et un instituteur primaire nommés par le ministre ; trois notables désignés par le conseil ; les membres du Conseil général résidant dans la circonscription et le procureur du Roi.

L'instruction des filles est, quant à elle, encadrée par la loi du 23 juin 1836 qui rend l'ouverture d'une école obligatoire pour les communes de plus de 800 habitants, un seuil de population abaissé à 500 âmes par la loi Duruy du 10 avril 1867¹. D'une telle politique naît une concurrence entre les trois principaux acteurs de l'instruction que sont l'État, l'Église catholique et les Églises protestantes. Ces tensions sont visibles au sein des diverses structures et autres conseils créés pour superviser les instituteurs, où progressivement les intérêts des Églises protestantes se mêlent, voire priment sur les cadres érigés par l'État.

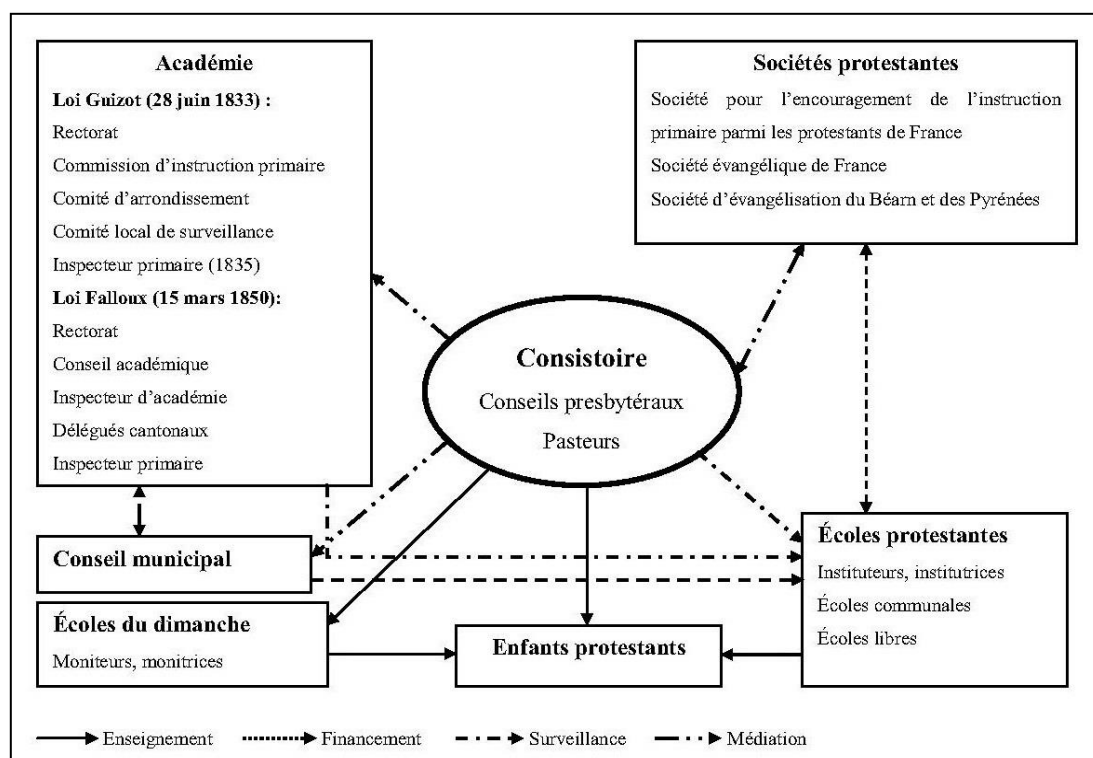


Figure 51: Les réseaux de l'enseignement primaire protestant (1833-1881)

Jusqu'aux années 1840, les instituteurs protestants qui souhaitent ouvrir une école ne s'adressent pas à l'Église consistoriale et ne demandent pas son patronage. À cette époque, seules deux délibérations prises par le consistoire général d'Orthez concernent le domaine scolaire et ont trait plus particulièrement à la question de l'égalité des cultes. En avril 1821, l'assemblée consistoriale s'inquiète du devenir des Comités de surveillance protestants, l'ordonnance du 2 août 1820 ne mentionnant que les « évêques » et leurs représentants, et adresse une requête au ministère de l'Instruction publique, afin « d'éviter toute rivalité entre les différents cultes chrétiens

¹ MAYEUR Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, t. III : 1789-1930, Paris, Ed. Perrin, 2004 (1^{ère} éd. 1981), p. 350-358.

et de maintenir la séparation naturelle que le bon ordre commande [...] »¹. La seconde rapporte la nomination de Jean-Paul Gabriac comme membre du comité de surveillance des écoles primaires, conformément à l'ordonnance du 29 mars 1829². Loin de signifier un désintérêt des protestants pour l'instruction, le faible nombre de références aux ouvertures d'écoles protestantes dans les registres consistoriaux montre au contraire l'approbation par les coreligionnaires du système établi par l'État, l'ensemble de ces questions étant directement traité par les Comités cantonaux protestants, à l'exemple de celui de Salies, que préside le pasteur Pierre Nogaret, ou celui d'Orthez, où siège longtemps Louis-Victor Gabriac avant d'être remplacé par son fils, Jean-Paul³. Pour connaître les écoles protestantes, il faut donc s'intéresser aux archives de ces conseils. En 1832, un rapport du pasteur Gabriac mentionne l'existence de cinq écoles protestantes dans la consistoriale, qui comptent quelque cent-vingt élèves⁴. L'une d'entre elles, la première école mutuelle du département, a d'ailleurs été fondée en 1817 à Orthez par ce même ministre du culte⁵. Deux ans plus tard, souhaitant uniquement se consacrer à ses fonctions pastorales, il se démet de ses fonctions et confie la direction de l'école à un instituteur⁶. Au lendemain de la loi Guizot et face à l'affirmation de l'Église catholique au sein des Comités d'arrondissement, l'ouverture des écoles est intégrée au processus de réaffirmation de l'autorité consistoriale. L'initiative de la fondation est toutefois l'une des prérogatives des assemblées locales des Églises, le consistoire général n'étant dans ce domaine

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 9/04/1821.

² *Id.*, 9/10/1829. Cette ordonnance complète celle de 1828, qui ne faisait pas mention de comités protestants.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/124, collection des actes du comité cantonal protestant de Salies-de-Béarn (1817-1831) ; AN F¹⁹ 12509, écoles primaires protestantes, académie de Pau (1828-1834).

⁴ Trois écoles de garçons : Orthez, Castétarbe et Bellocq ; deux écoles de filles à Orthez.

⁵ ANONYME, *Enseignement mutuel. Ouverture d'une école à Orthez. Le 25 août 1817, jour de la fête de Saint-Louis*, Pau, Vignancour, 1817, 23 p. ; HOURMAT Pierre, « Discours de la cérémonie d'ouverture de l'école mutuelle d'Orthez par le pasteur Gabriac fils, 25 août 1817 », *Bulletin du CEPB*, n°22, octobre 1997, p. 13-14. L'école mutuelle, dite lancastrienne, favorise l'enseignement collectif. Ni le registre des délibérations du consistoire général ni celui du consistoire local d'Orthez ne mentionnent l'ouverture de cette école. Voir également du même auteur, *L'enseignement primaire dans les Basses-Pyrénées au temps de la Monarchie constitutionnelle (1815-1848)*, Bayonne, Société des Sciences, lettres et arts/IPSO, 1973, p. 200. L'auteur précise qu'il existe en 1820 quatorze écoles mutuelles dans le département, au moins deux d'entre elles sont protestantes. Voir aussi : BAYAUD Pierre, « L'enseignement mutuel dans l'académie de Pau (1817-1822), *Actes du 88^e congrès national des sociétés savantes (Clermont-Ferrand, 1963)*, Paris, Imprimerie nationale, 1964, p. 143-150.

⁶ BPF, Fonds Société d'Encouragement de l'Instruction primaire parmi les protestants (SEIPP), 017Y2, lettre de Jean-Paul Gabriac du 21/9/1840.

qu'un organe de transmission des requêtes aux autorités compétentes. Cette structure se renforce sous le régime de la loi Falloux¹.

Par ailleurs, l'action des pasteurs dans le domaine de l'enseignement s'insère dans un plus vaste réseau protestant. En effet, pour soutenir la création et l'entretien d'écoles protestantes jusqu'à leur communalisation est créée à Paris en 1829 la Société d'encouragement pour l'instruction primaire parmi les protestants de France (SEIPP)². Le consistoire général d'Orthez, au nom des consistoires locaux, y souscrit dès 1829 et les pasteurs lui transmettent de fréquents rapports. Les écoles protestantes béarnaises sont également financées par des Sociétés d'évangélisation comme la SEF ou la SEBP. En 1872, des Comités scolaires sont créés par cette dernière, ce qui confirme la fonction évangélisatrice des écoles³. En effet, il n'est pas rare que l'ouverture d'une école protestante précède la construction d'un édifice cultuel ou la nomination d'un pasteur. C'est le cas notamment à Pau où Jules-Léonard Buscarlet fonde trois écoles en 1837 et 1838 alors que le temple n'est construit qu'en 1841⁴. À Labastide-d'Armagnac (Landes), les pasteurs Jourdan et Bohin créent également une école en 1894. Une telle stratégie, combinée avec des réunions d'évangélisation, permet de s'assurer de la pérennité d'une communauté protestante nouvellement constituée. Le dessein final du pasteur Jourdan est d'ailleurs la création d'une section de la Consistoriale à Mont-de-Marsan⁵.

Au sein des sections de l'Église consistoriale, les pasteurs entretiennent des relations quotidiennes avec les instituteurs. Ces derniers sont nommés par les consistoires locaux, dont la décision est par la suite approuvée par le consistoire général d'Orthez. Lorsque l'école est communale, ils sont également confirmés par les autorités municipales. Mais dans le cas où ils ne répondent pas aux besoins de l'Église, il est alors très difficile pour elle d'en changer. Jean-Paul Gabriac explique ainsi son désarroi face à son successeur à la tête de l'école qu'il a fondée :

¹ Les premières demandes de patronage ou initiatives de création d'école datent du début des années 1840.

² CABANEL Patrick, « De l'école protestante à la laïcité : La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (1829-années 1880) », *Histoire de l'éducation*, n° 110, mai 2006, p. 53-90.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/70, délibération du consistoire d'Orthez du 7/8/1872, p. 319.

⁴ BPF, 04 Y 113, rapports de Léonard Buscarlet à la Société évangélique de France (1837-1859).

⁵ BPF, Fonds SEIPP, 017 Y 19, lettre du pasteur Jourdan à la SEIPP, 30/03/1894.

[L'instituteur] ne répondit pas à mon attente, mais comme il avait été confirmé dans ce poste par l'Autorité civile, il me fut impossible de l'en arracher ; l'école fut peu à peu Désertée et enfin elle se trouva fermée [...]¹.

Le consistoire ne cesse pas pour autant d'encadrer fermement les instituteurs. En 1853, il exhorte le futur maître à éviter « avec soin toutes les tentations et toutes les habitudes de la mondanité ». L'instituteur est donc soumis à la vigilance quotidienne des pasteurs et des membres du conseil presbytéral, l'assemblée considérant qu'elle a « des droits particuliers sur lui »². En 1871, une lettre de Louis Chauvin, instituteur protestant de Bellocq, explicite les rapports entre pasteurs et instituteurs. Il estime que ses «chefs naturels et religieux sont Messieurs Cadier de Pau et président du consistoire et le pasteur de Bellocq »³. Bien que l'école protestante de Bellocq soit communale, l'autorité locale des pasteurs surpasse celle plus lointaine des inspecteurs primaires et d'académie. L'identité protestante prime donc sur la fonction d'instituteur. Outre les rapports hiérarchiques, leur relation repose également sur la complémentarité. En effet, l'action des instituteurs ne se limite pas au strict contexte de l'école. Ils prennent part au culte en tant que chantre et lecteur, et assurent également des fonctions administratives au sein de l'Église réformée⁴. Ils peuvent enfin être amenés à remplacer le pasteur absent, notamment au sein des communautés disséminées. Ainsi, à Salles-Mongiscard, le conseil presbytéral de Bellocq, dont dépend cette annexe, recherche un instituteur « pieux » qui puisse célébrer le culte deux dimanches sur trois.

Certains instituteurs protestants se sont particulièrement illustrés tant dans le département qu'à l'échelle nationale. Jean Beigbeder, originaire de Salies-de-Béarn où il est né le 6 janvier 1796, est l'un d'eux. Après avoir étudié les mathématiques à Pau, il devient à la demande de Pierre Nogaret le précepteur de son fils Joseph, futur pasteur de Bayonne. Bien qu'il souhaitât intégrer l'École Polytechnique, la limite d'âge l'en empêche et il se destine alors à l'enseignement⁵. Le 1^{er} février 1819, il obtient son certificat d'aptitude et ouvre, avec le soutien du pasteur Pierre Nogaret et

¹ BPF, SEIPP, 017Y2, correspondance reçue par la Société, lettre de Jean-Paul Gabriac du 21/9/1840.

² ADPA, CEPB, 60J 50/138, Registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 28/9/1853, lettre de vocation à Monsieur Nier, p. 30-32.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/120, Lettre de Chauvin au président du consistoire de Bellocq datée du 14/10/1871.

⁴ Id.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/124, recueil des actes du comité cantonal protestant de Salies-de-Béarn, lettre de Jean Beigbeder à Pierre Nogaret, 23/02/1818.

des pères de famille¹, une école mutuelle protestante à Salies². Cette école se développe rapidement au point d'atteindre le nombre de « deux-cent quatre-vingts élèves dont plusieurs venaient de Pau, de Bayonne, de Tarbes, de Mont-de-Marsan³ ». Des instituteurs lui sont même envoyés en formation par les autorités rectores avant qu'il ne soit nommé à la tête de l'École primaire supérieure de Pau fondée en 1831⁴. Louis Soulice, historien et archiviste-bibliothécaire de la fin du XIX^e siècle, souligne la renommée de cet établissement en insistant sur « son enseignement, doué au plus haut degré de qualités vivifiantes et communicative, [qui] attira, outre les enfants de la ville, des jeunes gens venus de la campagne, des aspirants aux fonctions d'instituteurs, des maîtres mêmes, soucieux d'acquérir les connaissances pédagogiques qui leur manquaient⁵ ». La liste des élèves de l'École normale, publiée par Poullard J., témoigne de trois années fastes au début de la décennie. Il semble que par la suite, les boursiers étrangers au département se cessent d'étudier dans cette école, probablement en raison de la création d'une institution similaire dans leur département.

	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840
Basses-Pyrénées	20	51	48	13	21	26	15	25	17
Landes	0	10	5	0	0	0	0	0	0

Tableau 35: Origine géographique des élèves de l'École normale de Pau (1832-1840)

Source : Poullard J., *Monographie de l'École normale...*, p. 141-144

Cette liste n'indiquant que les noms de famille, il ne nous a pas été possible de déterminer la part protestante au sein de cette école. Néanmoins, aucun nom notable protestant ne figure dans la liste durant le temps où y enseigne Jean Beigbeder.

En 1832, le Conseil général consacre les méthodes de Jean Beigbeder, non seulement en votant une subvention et en donnant à cette école le titre d'École normale des Basses-Pyrénées, mais aussi en refusant de fonder une institution semblable à Saint-Palais l'année suivante. À l'existence de deux établissements du même type, l'assemblée préfère la création de bourses afin que les instituteurs basques

¹ *Idem*, délibération du comité cantonal de Salies (s. d.).

² *Id.*, certificat d'aptitude de Jean Beigbeder, 1/02/1819.

³ ADPA, CEPB, 60J 11/28, lettre de Jean Beigbeder à Joseph Nogaret, 21/11/1874. (Voir annexe n° 85)

⁴ POULLARD J., *Monographie de l'École normale d'instituteurs des Basses-Pyrénées*, Pau, Imprimerie Garet, 1901, p. 10.

⁵ SOULICE Louis, *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans les Basses-Pyrénées (1385-1880)*, Pau, Véronèse, 1881, p. 38.

puissent bénéficier de l'enseignement du Salisien¹. Malgré la qualité de son enseignement qui est saluée de tous, son mariage avec une protestante est à l'origine de son éviction orchestrée par l'évêque de Bayonne :

Mais mon mariage ayant fait perdre au clergé l'espoir de me voir rentrer dans le giron de l'Église... le Ministre m'envoya une lettre où mes services étaient reconnus et loués : il me nommait Inspecteur des Écoles primaires avec faculté d'opter pour l'une des places vacantes. Comme je ne vis dans cette nomination, que je n'avais pas sollicitée, qu'un moyen honnête de se débarrasser de moi, j'envoyai ma démission et j'allai, sans recommandation aucune me fixer à Paris².

Grâce aux recommandations de Joseph Nogaret, alors agent de la Société évangélique de France, Jean Beigbeder devient directeur de l'École normale fondée par cette Société d'évangélisation en 1841³. En 1843, il ouvre son pensionnat à Batignolles⁴ où sont scolarisés les enfants des membres du Comité évangéliques et où il reçoit également, sur la recommandation du ministre de la Marine, les fils des chefs tahitiens⁵. Entre 1847 et 1850, cette institution accueille également l'École préparatoire de théologie de la Société d'évangélisation⁶.

Du côté de l'enseignement féminin, les talents de Zéline Trigant furent unanimement reconnus. L'épouse du pasteur libriste Jacques Reclus obtient à l'âge de trente-trois ans son brevet de capacité et ouvre son école primaire supérieure de filles en 1841, rue Saint-Gilles à Orthez⁷. Son pensionnat, qui accueille aussi des externes, n'attire pas seulement les élites protestantes locales, mais aussi les enfants de la colonie britannique⁸. Les rapports d'inspection sont élogieux et mettent en évidence la qualité des locaux et des méthodes d'enseignement⁹. Durant sa carrière, elle reçut une médaille en 1852, puis les palmes académiques avant d'être élevée au grade d'Officier de l'Instruction publique au terme de sa carrière. En 1886, elle quitte le Béarn, quatre

¹ *Id.*

² ADPA, CEPB, 60J 11 /28, lettre de Jean Beigbeder à Joseph Nogaret, 21/11/1874.

³ *Id.*

⁴ CARRIVE Lucien, « Sur la famille et la jeunesse béarnaises de Félix Pécaut : souvenirs de Berthe Carrive, sa fille », *BSHPF*, t. 129, 1983, p. 412.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 11 /28, lettre de Jean Beigbeder à Joseph Nogaret, 21/11/1874.

⁶ DECOPPET Auguste, *Paris protestant. Ses églises, ses pasteurs, ses corps constitués, ses lieux de culte, ses diaconats, ses écoles, ses institutions de charité, ses sociétés religieuses, ses journaux. Renseignements historiques et statistiques complets*, Paris, J. Bonhoure et C^{ie}, 1876, p. 381.

⁷ ADPA, E dépôt Orthez, 1R 125, brevet de capacité de Zéline Trigant épouse Reclus (s.d. ; 1838 ou 1839) ; Autorisation d'ouverture d'un pensionnat de jeunes filles (1841).

⁸ ADPA, E dépôt Orthez, 1K 5, recensement de la population d'Orthez, 1851. Sur 12 pensionnaires, 5 sont originaires de Grande-Bretagne.

⁹ ADPA, 1T299, rapports d'inspections de 1854 et de 1856.

ans après le décès de son mari, pour Sainte-Foy-la-Grande où elle meurt le 22 janvier 1887. Son institution est par la suite reprise par Mlle Lassalle, qui l'aidait depuis la guerre franco-prussienne¹.

L'action de la minorité protestante béarnaise dans le domaine scolaire s'insère donc dans le plus vaste réseau de l'instruction primaire française. Outre le cadre légal qui impose une lente mais progressive affirmation de la religion dans le domaine scolaire, le statut minoritaire des protestants dans le sud aquitain participe grandement à leur vision de l'enseignement. Progressivement, à la mixité religieuse, les protestants préfèrent l'enseignement confessionnel.

De la mixité à l'affirmation d'un enseignement confessionnel

Deux temps principaux peuvent être observés entre la Restauration et le Second Empire : le premier fait la part belle à la mixité confessionnelle au sein d'une même école ou d'un même bâtiment alors que le second, à partir des années 1840, va promouvoir l'ouverture d'écoles protestantes, qu'elles soient libres ou communales.

Signe de la réintégration des protestants dans la société globale, la mixité confessionnelle est surtout défendue par les municipalités des communes où les protestants constituent une part importante de la population. Ainsi, en 1835, celle de Bellocq demande au gouvernement l'autorisation d'ouvrir une école mixte ou de fonder une seconde école communale, protestante cette fois, mais dans le même bâtiment, car elle juge « utile que ces écoles, quoique séparées l'une de l'autre, soient dans le même bâtiment ayant une cour commune aux enfants des deux religions, afin que de leur bas âge, ils apprennent à s'aimer et s'estimer entr'eux »². Il en est de même à Orthez où, dès la Restauration, les protestants et les catholiques cohabitaient au sein d'une même construction, près des Halles. Après le vote de la loi Guizot, le Conseil municipal décide de fusionner les deux écoles confessionnelles, « preuve frappante de l'esprit de tolérance mutuelle et de bienveillance réciproque dont les habitants sont animés et gage précieux d'ordre public qu'il convient d'entretenir et de cimenter en créant une seule école *mixte* suffisante pour la population agglomérée, parce qu'il existe plusieurs écoles privées qui, rivalisant de zèle, diminuent la charge

¹ Pour plus de détails sur la pension Reclus : CADIER-REY Gabrielle, « Les protestants, Orthez et l'enseignement », *BSHPF*, t. 142/4, 1996 : « Actes du colloque Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIX^e siècle », p. 743-746.

² AN, F¹⁷ 12516, délibération du Conseil municipal de Bellocq, 11/04/1835.

de l'école communale¹ ». À Salles-Mongiscard, où les protestants sont aussi majoritaires, le Conseil municipal, soutenu par le comité d'arrondissement d'Orthez, demande l'autorisation au préfet de fonder une seconde école communale, protestante cette-fois, en 1836. À trois reprises, cette création est refusée, soit par le représentant de l'État (1836 et 1838), soit par l'inspecteur d'Académie. Ce dernier invoque la faiblesse de la population de la commune (386 habitants) qui ne nécessite pas la création d'une seconde école, et le risque de dissensions entre les deux communautés confessionnelles, qui n'existent pas pour l'heure².

À partir de 1840, divers éléments contraignent les protestants à adopter une posture confessionnelle, même dans les communes où la mixité était privilégiée. À la suite du décès de l'instituteur-adjoint protestant de l'école mixte en 1841, qui n'est pas immédiatement remplacé, les protestants d'Orthez fondent une école privée protestante. Dans un premier temps, le consistoire demande sa communalisation, mais la municipalité, puis le recteur s'y opposent au nom de la coexistence. Selon Jean-Paul Gabriac, « le but, quoique sous le voile se laisse cependant apercevoir : la mésintelligence ne peut qu'entraîner la dispersion de l'école protestante... et voilà ce que l'on veut³ ». Cette déconvenue, associée à la volonté du consistoire local de contrôler l'instituteur, favorise les prises de position des ministres du culte en faveur d'un enseignement libre :

Le consistoire s'empresse de reconnaître l'école de Monsieur Gaches comme consistoriale et de la prendre sous son patronage. Il renonce à réclamer au conseil municipal aucune indemnité, parce que pour l'obtenir, il faudrait d'abord que l'école fut déclarée communale, ce qui enlèverait au consistoire le droit de nommer et de surveiller son instituteur [...]⁴.

En raison de problèmes financiers, une nouvelle demande de communalisation est néanmoins adressée au Conseil municipal, qui y accède en 1849, mais l'école conserve son caractère confessionnel⁵. À Osse-en-Aspe, la situation des protestants est à peu près similaire. En conflit avec l'instituteur catholique du village, les chefs de famille protestants fondent une école mixte protestante en 1841. À partir de 1843, ils demandent sans succès, avec l'appui du consistoire local, la communalisation de

¹ CADIER-REY Gabrielle, *op. cit.*, p.

² AN, F¹⁷ 12516, dossier école de Salles-Mongiscard (1836-1839).

³ HOURMAT Pierre, *op. cit.*, p. 264.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/136, délibération du consistoire local d'Orthez, 1/11/1847.

⁵ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 10, délibération du conseil municipal d'Orthez, 14/9/1849, p. 167.

celle-ci. La municipalité évoque une nouvelle fois les troubles qu'une telle reconnaissance pourrait créer ; elle préférerait que les catholiques et protestants se réunissent et, avec les économies réalisées, financer une école municipale de filles¹. Après de nombreuses requêtes, la communalisation est finalement imposée par le préfet en 1859-1861². Dans la section de Sauveterre-de-Béarn, où la population protestante est fortement disséminée, le pasteur Marc-Antoine Mourgues envisage, dans les années 1840, avec l'aide financière de la SEIPP, de créer une école ambulante. Faute d'instituteur, ce projet est abandonné et une école mixte est créée à Sauveterre-de-Béarn pour l'ensemble de la section³. Enfin à Salies-de-Béarn, une école protestante communale de garçons est financée par les part-prenants de la fontaine salée à partir de 1847-1848 ; celle de filles est fondée en 1850⁴.

La loi Falloux accentue encore ce phénomène de confessionnalisation. Cependant, seules les communes où les protestants sont extrêmement minoritaires et où l'influence de l'Église catholique est importante ne disposent pas encore d'une école protestante de garçons. L'établissement de ces écoles relève alors d'un combat pour les pasteurs. À Bayonne, le conseil municipal rejette à plusieurs reprises l'ouverture d'une école communale protestante, malgré une injonction du conseil académique en 1852. Une lettre de Joseph Nogaret au président du consistoire d'Orthez, Jean-Paul Gabriac, témoigne de l'exaspération du pasteur :

« Sache bien qu'il n'y a pas à Bayonne une seule école publique laïque ! Les frères et les sœurs ont tout envahi ! Et l'on nous refuse notre petite école ! N'est-ce pas une honte ! »⁵.

Le vocabulaire emporté rend compte de l'impossible entente entre les deux partis. La médiation de l'État est donc rendue nécessaire ; l'école libre protestante, créée la même année, est finalement communalisée en 1859. C'est aussi sous le régime de la loi Falloux que l'enseignement protestant libre de jeunes filles se

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/103, registre des délibérations du consistoire local d'Osse-en-Aspe, 14/11/1843, 10/06/1847 ; 60J 50/121, école d'Osse-en-Aspe ; ADPA, 1T 281, écoles d'Osse-en-Aspe.

² ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1D7, registre des délibérations du conseil municipal d'Osse-en-Aspe, 28/01/1859 ; 29/03/1861.

³ BPF, SEIPP, 017Y3, lettre du pasteur Marc-Auguste Mourgues du 19/11/1843.

⁴ ADPA, 54J 718, lettre de Pierre Nogaret au maire de Salies, 13/05/1847 ; lettre du consistoire local de Salies à l'administration de la fontaine salée, 27/10/1847

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/119, lettre de Joseph Nogaret au président du consistoire d'Orthez du 12/7/1852.

généralise. Les diverses assemblées locales, qui ne possédaient pas encore d'école de filles, en décident l'ouverture.

Il demeure toutefois important de ne pas négliger l'aspect humain, qui agit sur la qualité des relations entretenues avec les autorités catholiques et académiques. En effet, celles-ci dépendent grandement du caractère des pasteurs ainsi que de leur manière d'envisager la coexistence confessionnelle. Si certains favorisent la conciliation, d'autres préconisent une application *stricto sensu* de la loi. En 1869, dans le cadre d'un conflit qui l'oppose à l'inspecteur académique, lui-même prêtre, le pasteur de Bellocq, Onésime de Grenier, estime les écoles protestantes de son ressort lésées par rapport à celles des Sœurs de la Croix. Malgré le démenti du représentant de l'État, il souhaite intenter un recours car il n'est pas prêt, dit-il, à « subir une défaite morale » et souhaite que « la loi cessât d'être violée ». Pour apaiser le conflit, Alphonse Cadier, pasteur de Pau et président du Consistoire, considérant que les intérêts protestants sont supérieurs à l'honneur d'un pasteur, lui conseille de ne pas confondre « fermeté et âpreté »¹. À Salles-Mongiscard, le pasteur Bohin entreprend, en 1877, la fondation d'une école libre de filles avec le concours de la SEBP et du maire de la ville et ancien pasteur de Bellocq, Joseph Carrive². Le 20 septembre, les membres catholiques du conseil municipal, en minorité, rédigent une pétition à l'intention de l'abbé Saint-Guily, archiprêtre de Pau, dans laquelle ils dénoncent la volonté des protestants de compromettre l'existence de l'école communale catholique et de la réduire « à néant »³. L'école est néanmoins ouverte le 1^{er} janvier 1878 sous la direction d'Adèle Carrive, fille cadette du pasteur et le demeure, malgré les changements successifs d'institutrice, jusqu'en 1897⁴.

Les écoles peuvent aussi devenir un instrument de concorde et de régulation de la pluralité protestante. Ainsi, à Pau, les écoles libres de la ville sont hétéroclites, puisqu'elles rassemblent réformés, libristes et darbystes⁵. Dans un premier temps, elles sont sources de conflits et de convoitises entre l'Église évangélique établie et

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/120, Écoles de Bellocq, correspondance entre les pasteurs de Grenier et Cadier du 13/4/1869, du 14/4/1869 et du 15/4/1869.

² ADPA, CEPB, 60J 65/5, registre des délibérations de la SEBP, 28/01/1878.

³ ADPA, 130J Bérenx 3, registre de la Fabrique de Bérenx, pétition contre l'école libre protestante de Salles-Mongiscard, 20/09/1877, transcrite par STAES Jacques, « Pétition des conseillers municipaux catholiques de Salles-Mongiscard contre l'ouverture d'une école protestante (1877) », *BCEPB*, 2002/2, n° 32, p. 17-20. Dans le même numéro, voir aussi CARRIVE Lucien, « A propos de la pétition des conseillers municipaux catholiques de Salles-Mongiscard », p. 21-23.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/9, budgets de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, 1893-1904.

⁵ Il y existe également à Pau une importante communauté protestante anglaise.

l'Église réformée qui tente de restaurer son autorité. En 1858, le pasteur réformé, Alphonse Cadier, menace d'ouvrir des écoles concurrentes, « si elle [l'Église évangélique] n'adhère pas à nos propositions » dont notamment l'arrêt des subventions de la Société évangélique de France¹. Dans un esprit de conciliation, il accepte finalement la création d'un Comité des écoles évangéliques de Pau dont il assure la présidence². Se côtoient ainsi au sein de cette assemblée, tant des pasteurs que des laïcs, appartenant aux Églises francophones et britanniques³. Les instituteurs sont également représentatifs des diverses mouvances : si le premier instituteur, Gayral, était libriste, à la fin du siècle, Paul Marchal et Ursule Stupany observent le culte réformé tandis qu'Amélie Larroque est darbyste⁴.

Mais le projet le plus ambitieux d'école protestante reste celui défendu par Jules Lourde-Rocheblave, qui en 1855, à la suite de la fermeture du collège communal d'Orthez au profit d'une institution catholique, propose l'ouverture d'une école supérieure de garçons protestante aux chefs de famille les plus aisés de la communauté. Le pasteur assurerait la direction de l'établissement avec l'aide d'un instituteur du degré supérieur et les rétributions scolaires seraient, quant à elles, déterminées par l'étendue et la quantité des études suivies⁵. Le projet séduit la municipalité, prête à voter un secours annuel de mille francs, mais déplaît aux couches les plus populaires de la communauté protestante. Celles-ci l'interprètent comme un désintérêt pour l'école primaire, à laquelle leur fortune ne leur permet seulement d'accéder. Avec regret mais ne souhaitant pas s'aliéner une partie de ses fidèles, le pasteur renonce à cette école⁶.

À la veille des lois Ferry, en 1879, Alphonse Cadier dresse un rapport sur la situation des écoles protestantes dans l'Église consistoriale (*Cf. annexes n° 86 et 87*)⁷. La plupart d'entre elles se sont maintenues durant toute cette période. Cependant, si les écoles primaires élémentaires de garçons ont, dans leur majorité, obtenu leur

¹ BPF, Société centrale d'évangélisation, 004Y113, lettre du pasteur de l'Église évangélique libre de Pau, B. Pozzy, à Edmond de Pressensé, 19/11/ 1858.

² ADPA, CEPB, 60J 50/78, rapport d'Église réformée de Pau, 1866.

³ CADIER Alphonse, « Les écoles évangéliques de Pau », *Le Protestant béarnais*, 4^e année, n° 25, 03/09/1887.

⁴ BONZON Alexandre, *Rapport de l'année scolaire 1898-1899 des Écoles évangéliques de Pau*, p. 1.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/122, correspondance et rapport sur l'enseignement à Orthez, projet d'une institution protestante (externat) pour la ville d'Orthez, 6/05/1855.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 10/05/1855.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/118, rapport d'Alphonse Cadier sur la situation des écoles protestantes, 13/11/1879.

communalisation, celles des filles et les salles d'asile demeurent essentiellement à la charge des familles protestantes. Certaines écoles ont néanmoins fermé, faute de ressources ou d'élèves. À Salies-de-Béarn, après le départ des époux Mirassou, tous deux instituteurs, le Comité de la fontaine-salée a décidé de suspendre le financement de l'école communale de garçons. Seule l'école libre de filles et la salle d'asile protestantes ont pu se maintenir grâce à la direction de Mademoiselle Sery, fille du pasteur, et aux secours octroyés par la SEIPP, la fontaine-salée, la municipalité et la SEBP¹. À Bayonne, où l'instituteur protestant a déplacé l'école dans un quartier excentré, les effectifs baissent progressivement (8 pour l'année 1875). Malgré les démarches du pasteur et de sa femme auprès des familles et les tentatives de changement de local, l'éloignement de l'école provoque sa fermeture, puisqu'en 1875, le Conseil municipal cesse toute subvention. Le Conseil départemental de l'Instruction publique appuie cette décision le 2 février 1876². À cette époque, il ne subsiste qu'une seule école de garçons où les enfants protestants et catholiques se côtoient quotidiennement ; il s'agit de celle de Salles-Mongiscard. Depuis son ouverture, elle a toujours été dirigée par un instituteur catholique, ce qu'ont très ouvertement contesté les pasteurs de Bellocq, Onésime de Grenier et Auguste Bohin. Malgré leurs revendications et parfois les promesses de l'administration, le maître est toujours catholique en 1879³. Les écoles primaires supérieures protestantes sont, quant à elles, au nombre de deux, le pasteur Bohin ayant pris l'initiative d'en ouvrir une dans sa commune avec pour ambition de permettre aux garçons de faire une grande partie de scolarité à Bellocq et éviter ainsi des départs trop précoces vers la ville, où les enfants quand ils grandissent paraissent moins encadrés. Au lycée de Pau, où une dizaine de protestants sont pensionnaires, les pasteurs Charles-Louis Frossard et Alphonse Cadier ont rencontré de nombreuses difficultés pour obtenir l'autorisation d'exercer les fonctions d'aumônier. La première demande du consistoire d'Orthez date du 19 février 1857 et n'aboutit qu'en 1866, après de multiples refus liés tant au

¹ Id.

² ADPA, CEPB, 60J 50/76, Rapports de l'Église de Bayonne, 1876. Voir également : ADPA, CEPB, 60J 50/119, école de Bayonne (1851-1876).

³ ADPA, CEPB, 60J 50/126, école de Salles-Mongiscard (1869-1874). En 1872, l'inspecteur d'Académie avait promis l'installation d'un instituteur protestant, lorsque l'actuel prendrait sa retraite. Ce dernier annonçant son départ en 1874, Auguste Bohin renouvelle sa requête auprès des autorités compétentes, qui refusent néanmoins d'y accéder.

statut indépendant du pasteur palois qu'à la défense d'intérêts catholiques¹. À Bayonne, souhaitant maintenir son « monopole » sur l'enseignement secondaire, le clergé s'est opposé efficacement, durant le Second Empire, à l'État et à l'opinion publique en refusant à la création d'un lycée dans cette ville².

Les protestants béarnais et la laïcisation de l'enseignement : deux visions antinomiques

En 1881-1882 et 1886, les lois Ferry et Goblet bouleversent le système éducatif français, puisque les représentants religieux sont exclus des écoles communales. À l'échelle nationale, malgré les réticences initiales des évangéliques, il est généralement admis que les protestants se « rallient » au principe de laïcité. Selon André Encrevé, certains protestants développent une « conception protestante de la laïcité » en considérant que seule la complète liberté religieuse permettra aux hommes de « devenir véritablement chrétiens »³. Une telle compréhension se retrouve au sein du Comité de la SEIPP étudié par Patrick Cabanel, qui opte, malgré ses inquiétudes, pour « un essai loyal de la laïcité » et propose « une ligne médiane » : en fonction des contingences locales, les protestants seraient, soit amenés à envoyer leurs enfants à l'école publique, soit au contraire, invités à financer une école privée protestante⁴. En Béarn, les divisions doctrinales ont une toute autre résonance. En effet, si la gratuité et l'obligation – quoique jugée trop contraignante par certains pasteurs de la Consistoriale – enchantent les protestants béarnais, la laïcisation de l'enseignement les divise. Deux camps se dessinent alors : d'une part, les libéraux, déjà marginalisés par l'Église consistoriale, qui embrassent la cause républicaine et laïque, et d'autre part, les pasteurs officiels qui demeurent attachés à l'existence d'une instruction religieuse à l'école.

En marge de l'Église réformée, les ultra-libéraux s'engagent pour leur part dans le processus de laïcisation des écoles et de réaffirmation de l'État. En cela, ils

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/69, séance du 19/2/1857, 10/02/1859 ; 60J 50/69, séances du 10/10/1861, 30/11/1865 et 06/11/1866.

² WRIGHT Vincent, « Religion et politique dans les Basses-Pyrénées pendant la II^e République et le Second Empire », *Annales du Midi*, t. 91, 1969, p. 435-436.

³ ENCREVÉ André, « Les protestants réformés face à la laïcisation de l'école au début des années 1880 », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, Tome 84, n°212, janvier-juin 1998, p. 94.

⁴ CABANEL Patrick, « De l'école protestante à la laïcité », *op. cit.*, p. 79-85.

incarnent ces relations étroites qu'entretiennent protestantisme et laïcité¹. La figure béarnaise emblématique de ce mouvement est Félix Pécaut. À la suite de son départ d'Orthez en 1851, il connaît sa première expérience pédagogique aux côtés de son parent Jean Beigbeder qu'il rejoint à Paris, comme pour fuir un Béarn où il se sent isolé au lendemain de son éviction de la chaire. Si de nombreux observateurs extérieurs et historiens ont perçu dans cette coopération la naissance de la vocation pédagogique de Félix Pécaut, il n'en demeure pas moins que les deux hommes ne partagent pas les mêmes opinions religieuses, et probablement la même conception de l'enseignement. Au théisme de Pécaut s'opposent les tendances évangéliques de son parent, membre du consistoire de Paris de 1860 à 1870, qui juge en 1874 très sévèrement les libéraux :

Que penser de ces pasteurs qui se posent en face de l'Éternité et qui lui disent : je ne veux croire, je ne veux enseigner que ce que je comprends ! Quelle simplicité de cœur ! Ou plutôt quel orgueil ! S'ils étaient conséquents, ils ne croiraient pas en Dieu. Qui donc le comprend autrement que par le cœur, par la foi. Espérons que le Ministre tiendra bon et alors le Synode faisant son devoir sans faiblesse nous ramènera aux beaux-jours des protestants huguenots et la secte des prétendus libéraux disparaîtra comme ont disparu les Ronge, les Châtels et l'Église dite nationale².

Mais à l'époque de leur collaboration, Félix Pécaut n'a pas encore écrit *Le Christ et la conscience* et rendra hommage aux compétences pédagogiques de son parent dans son rapport d'inspection générale en 1880³. Jean Beigbeder lui cède son institution en 1852, qui devient dès lors un établissement secondaire et prend le nom de Duplessis-Mornay⁴. Il demeure à la tête de cette école jusqu'en 1857, date à laquelle il la vend à son ami, Mathieu-Jules Gaufrès et rentre en Béarn à la suite de la

¹ CABANEL Patrick, *Le Dieu de la République*, op. cit. ; MAYEUR Françoise, « Les protestants dans l'instruction publique au début de la Troisième République », dans ENCREVÉ André, RICHARD Michel (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République (1871-1885)*, Paris, BSHPF, t. 125, 1979/5, p. 39-48 ; HIRTZ Colette, « École Normale Supérieure de Fontenay : des protestants aux sources de la laïcité française », BSHPF, t. 135, 1989/2, p. 281-290.

² ADPA, CEPB, 60J 28/11, lettre de Jean Beigbeder à Joseph Nogaret, 28/11/1874.

³ « Il s'était formé à l'école normale de Pau, qui eut pour premier directeur un homme d'un rare talent pédagogique, M. Beigbeder, tout un état-major d'instituteurs qui avaient la passion d'apprendre et la passion d'enseigner, ainsi que le secret de bien enseigner » cité par CABANEL Patrick, *Protestantisme, République et laïcité en France (1860-1910)*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris IV-Sorbonne, 1999, p. 287.

⁴ DECOPPET Auguste, op. cit., p. 366.

mort de deux de ses enfants¹. De sa maison de Ségalas, il participe activement à l'élaboration de la République jusqu'à ce que Ferdinand Buisson, devenu directeur de l'enseignement primaire après une brève expérience pastorale à Neuchâtel où il a convié Félix Pécaut, et Jules Ferry lui confient, en 1879, une première mission en Italie où il doit étudier l'organisation des écoles primaires supérieures. À son retour, il est nommé inspecteur général de l'instruction publique, fonction qui le mène à Aussurucq, d'où il avait été chassé quarante-quatre ans auparavant et considère que « l'instruction est loin d'avoir bougé depuis que j'y étais à l'école, en 1835² ». La même année, il est chargé, par les mêmes, de la fondation et de la direction de l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses³. Cette école, qu'il incarne de 1880 à 1896, forme les professeurs des écoles normales⁴. Il participe également, avec son fils Elie Pécaut, à la rédaction du *Dictionnaire de la pédagogie* de son ami Buisson⁵.

Selon Gabrielle Cadier-Rey, se développe autour de Félix Pécaut, à Orthez, un petit réseau très actif dans le domaine de l'enseignement⁶. Originaires de milieux pastoraux ou évangéliques, ces protestants ont aussi développé une foi ultralibérale, tels Jules Steeg, pasteur de Libourne qui épouse une orthézienne, Zoé Tuyès, et renonce à son ministère pour se consacrer au journalisme, à la politique et enfin à la direction de l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses de 1896 à 1898⁷, ou encore Pauline Reclus Kergomard, nièce du pasteur évangélique et ancienne pensionnaire de l'institution orthézienne, qui s'illustre, quant à elle, dans le domaine de la petite enfance⁸. Plus discrets et plus modestes furent les apports de Ferdinand Dollé et de son épouse Adèle née Turret à l'École de la République. Le premier est né en 1862 dans les Vosges et devient très jeune orphelin (son père condamné au bagne après les événements de la Commune meurt à Saint-Brieuc et sa mère décède

¹ Sur le fonctionnement de l'institution Duplessis-Mornay sous les ères Pécaut et Gaufres, voir CABANEL Patrick, *op. cit.*, p. 286-292.

² Lettre de Félix Pécaut à sa fille, Berthe cité par CARRIVE Lucien, « Félix Pécaut à Aussurucq », *BCEPB*, 1995/2, n°18, p. 22.

³ CABANEL Patrick, *Le Dieu de la République...*, p. 153-186.

⁴ PÉCAUT Félix, *Quinze ans d'éducation, notes écrites au jour le jour*, édité par CABANEL Patrick, Paris, Le Bord de l'eau, 2008, 440 p.

⁵ CABANEL Patrick, « Un essai de vie parallèles : Ferdinand Buisson et Félix Pécaut », www.inrp.fr/she/fichiers_rtf_pdf/buisson_cabanel.rtf, p. 4.

⁶ CADIER-REY Gabrielle, *op. cit.*, p. 747-748.

⁷ CABANEL Patrick, « Jules Steeg : le protestantisme, la République et la laïcité », *Actes du colloque Jules Steeg. Société historique et archéologique de Libourne*, tome LXVII, n°256-257, 2000, p. 115-132.

⁸ NOËL Jean-Luc, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle, de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, 512 p.

pendant le siège de Paris, fatiguée par la naissance d'une petite fille placée par la suite à l'Asile d'Orthez). Après ses études, il devient enseignant de sixième puis de mathématiques à l'École alsacienne, une autre institution laïque fondée par des protestants en 1871¹. En 1887, tuteur de sa sœur encore mineure qui souhaite intégrer l'École normale de Pau, il rencontre sa future femme, Adèle, protestante nîmoise qui, après ses études à Fontenay-aux-Roses, a été chargée d'ouvrir cette école. Au lendemain de leur mariage en 1892, Ferdinand Dollé devient professeur à l'École professionnelle Saint-Cricq. Son épouse forme, quant à elle, des jeunes femmes à la carrière d'institutrice². En 1894, le recensement de la population protestante paloise dénombre quinze réformés parmi le personnel et les élèves de l'École, pour l'essentiel membres du cercle Pécaut³.

Au sein du Consistoire d'Orthez, acquis aux idées évangéliques, la laïcisation est accueillie de manière mitigée. À la suite du dépôt de la loi en février 1879, l'assemblée s'inquiète des conséquences que celle-ci pourrait avoir sur l'éducation des enfants. À ce sujet, Alphonse Cadier écrit « [...] que le projet de loi qui se prépare sur la laïcité des écoles communales n'atteindra pas seulement les écoles congréganistes, mais menace aussi nos écoles protestantes et que nous courons risque de les voir abandonnées et livrées au grand courant du siècle qui peut-être aboutira à l'ultramontanisme [...] »⁴. Cette position, empreinte d'anticléricalisme probablement en raison de la non-laïcisation du personnel, défend une conception protestante de l'enseignement.

Le même jour, en séance du consistoire, si ce dernier se dit « très préoccupé » quant au devenir de ses écoles, la décision est renvoyée à un examen ultérieur. Jamais réétudiée, cette question est finalement tranchée localement au sein des conseils presbytéraux : si elles ne peuvent s'opposer à la laïcisation des écoles communales, ces assemblées optent dans leur majorité pour le maintien des écoles libres⁵. Aux

¹ CABANEL Patrick, *op. cit.*, p. 292-297. HACQUART Georges, *Histoire d'une institution française : l'École alsacienne*, tome 1 : « Naissance d'une école libre (1871-1891) », Paris, Pauvert, 1982, 356 p.

² URBAIN Daniel, « Ferdinand Dollé (1862-1933) », *BCEPB*, 2000/2, n°28, p. 7-10.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/89, recensement de la population protestante de Pau, 1894. Adèle Dollé dirige l'institution, son mari est professeur tout comme Adèle Privat. Caroline Privat est élève maîtresse. Madeleine et Mathilde Carrive sont élèves.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/118, rapport sur les écoles de la consistoriale du 13/11/1879 rédigé par Alphonse Cadier.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 13/11/1879.

lendemains de la promulgation de la loi, l'Église consistoriale réitère ses positions sous la plume d'Auguste Bohin, pasteur de Bellocq. Ce dernier signe trois articles, parus dans *Le Protestant béarnais*, dans lesquels il préconise notamment l'inscription du *Sommaire de la Loi* (Matth., XXII, 37-39) sur les murs des classes afin « que l'école ne perde pas son atmosphère religieuse si bienfaisante à l'âme candide des enfants ». Prenant l'exemple de la Hollande, il estime, par ailleurs, que la journée d'école devrait commencer par l'Oraison dominicale et se terminer par les paroles de Saint-Paul¹. Enfin, Auguste Bohin critique d'une manière virulente l'absence de contrôle religieux imposé à l'instituteur par la nouvelle loi, qui fait de lui « un petit autocrate, jouissant d'une liberté absolue »². Ces propos provoquent de vives réactions dans le camp républicain local ; le *Mercure d'Orthez*, journal auquel Félix Pécaut et Jules Steeg ont collaboré, réfute ces propositions et leur oppose la mise en place de maximes d'Épictète, prônant ainsi une morale laïque³.

Cependant, ce n'est pas seulement l'enseignement religieux, garant de la morale et de l'ordre établi, que souhaitent préserver les pasteurs de la Consistoriale. À leurs yeux, le maintien des écoles libres revêt également une signification stratégique : il s'agit ainsi de perpétuer la minorité protestante. Dans un discours revendiquant une légitimité historique, le Comité des écoles évangéliques de Pau estime que la religion doit faire partie intégrante de l'enseignement dispensé quotidiennement à l'école :

Les fondateurs avaient compris qu'une minorité religieuse ne peut se maintenir et durer qu'avec des écoles ; qu'une bonne école est le complément naturel et nécessaire de l'Église [...] ; que l'enseignement moral puise sa force dans la religion et que la vraie religion est l'Évangile⁴.

Pour autant, ce même Comité se défend de toute ressemblance avec l'Église catholique et les écoles congréganistes. S'appuyant sur le statut laïc des instituteurs protestants à l'inverse de ceux catholiques qui sont pour l'essentiel des clercs, il fustige tout amalgame entre ses prises de positions et celles qu'il qualifie de cléricales et ultramontaines :

¹ BOHIN Auguste, « Fusion des écoles », *Le Protestant béarnais*, 7/9/1882, n°8.

² *Id.*, « Organisation intérieure des écoles », *Le Protestant béarnais*, 5/10/1882, n°10.

³ *Id.*, « Épictète dans nos écoles », *Le Protestant béarnais*, jeudi 21/9/1882, n°9.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/42, rapport du comité des écoles de 1887-1888, cité par Sophie GRENET, *L'enseignement primaire protestant au XIX^e-XX^e siècle, les écoles de Pau, Bellocq, Salies et Osse-en-Aspe*, TER Maîtrise, UPPA., sous la direction de Sylvaine Guinle-Lorinet, 1995, p. 99.

Un malentendu regrettable s'est répandu dans ces dernières années entre ce que l'on appelle l'enseignement laïque et l'enseignement religieux ; laïque est devenu presque synonyme d'enseignement anti-religieux ; d'un autre côté, religieux est presque synonyme de clérical ou ultramontain et comme la loi nouvelle n'a pas voulu faire une exception pour nos écoles protestantes qui ne sont point cléricales, mais qui sont tout ensemble laïques et religieuses, on a trouvé le mot confessionnel pour désigner nos écoles et les confondre dans un même interdit ; mais nous ne pensons pas qu'il y ait ici un antagonisme irréductible et qu'une école ne puisse être à la fois religieuse et laïque, laïque et religieuse, et en particulier nos écoles protestantes peuvent offrir une conciliation ou bien une solution du problème en préparant un développement harmonique dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ; [...]¹.

Cette vision de l'enseignement, qui ne cesse d'être développée par les pasteurs n'a pas qu'une ambition religieuse ; elle vise aussi à protéger le modèle social rural et ainsi freiner, sinon empêcher toute évolution rapide et jugée néfaste des sociétés rurales. En 1882, Auguste Bohin critique ouvertement la législation scolaire, non seulement sur la question religieuse, mais aussi sur celle de l'obligation, qu'il considère inefficace dans les termes posés par la loi. Selon son opinion, l'État ne devrait l'imposer qu'à partir du « 1^{er} novembre, pour toute la France, jusqu'au 1^{er} mai pour le Midi, et seulement jusqu'au 1^{er} avril pour le Nord », voire ne pas du tout intervenir sur ce point². Il cite à titre d'exemple les départements de l'Est, qui « tiennent en France le premier rang pour l'instruction primaire » où la réforme scolaire s'est établie « librement de temps immémorial, parce qu'elle répond admirablement à l'amour de l'instruction et des travaux des champs qui caractérisent ces populations³ ». Dans le même ordre d'idée, en 1886, Alphonse Christoflau s'inquiète du devenir des jeunes brevetés alors que l'inspecteur d'académie des Basses-Pyrénées a publié une note dans l'*Indépendant* pour annoncer que « 80 garçons et 150 jeunes filles sont en instance depuis plusieurs années pour obtenir un emploi dans les Basses-Pyrénées, *sans grand espoir d'être nommés*. Dans l'intérêt même des jeunes gens brevetés, et pour leur enlever des illusions qui ne seraient pas réalisables, *nous croyons devoir les engager à rechercher en dehors de l'enseignement* un emploi où ils pourraient utiliser leurs connaissances et leur activité ». Le ministre du culte, tout en insistant sur la nécessité de l'instruction,

¹ *Compte-rendu de l'année scolaire 1887-1888 des écoles protestantes évangéliques de Pau*, Pau, 1888, p. 2.

² BOHIN Auguste, « Organisation intérieure des écoles », *op. cit.*

³ *Ibidem*.

estime qu' «on [n']a pas fait assez comprendre à ces ignorants qu'on inondait de lumière que c'était en vue, non de les déclasser, mais d'améliorer leur position en les armant pour la dominer » et qu'il en résulte « une aspiration irréfléchie vers les positions supérieures, un désir ardent de s'élever au-dessus des conditions humbles ». Il remet ainsi en cause la politique du gouvernement, non pas sur le fond, mais sur sa communication et espère qu'il sera « rendu à l'agriculture, la grande nourrice nationale, les bras et les intelligences qui sont nécessaires à sa prospérité¹ ».

Ces positions perdurent au moins jusqu'en 1905, malgré les garanties qu'a offertes aux protestants la laïcisation des personnels enseignants – leur principale crainte demeurait l'influence que pourraient avoir les congrégations au sein de l'école publique. Lors du synode officieux de la IX^e section à Mas-d'Azil, qui prépare la Séparation, la question des écoles protestantes est abordée. Le pasteur Bohin de Bellocq y présente un rapport dans lequel il estime impossible dans le contexte actuel l'ouverture de nouvelles écoles libres protestantes. Il propose, toutefois, la création d'une « Ligue pour l'encouragement de l'enseignement libre et chrétien ». Adhérant au discours d'Auguste Bohin, le Synode des Pyrénées poursuit sa réflexion en admettant que « ces écoles [libres protestantes] sont aussi dignes d'intérêts que les Écoles du dimanche et du jeudi [...] », et décide d'octroyer de plus grandes prérogatives à sa *Commission des Écoles du dimanche et du jeudi*, qui prend alors le nom de *Commission des écoles*. Elle est chargée par le Synode « d'étudier et d'appliquer les moyens qui lui paraîtraient propres à seconder l'œuvre des Écoles primaires protestantes [...] »². Bien qu'atypique, la position du synode des Pyrénées n'est semble-t-il pas exceptionnelle, puisque le Synode national et officieux de Reims félicite la Commission scolaire de la III^e section « pour son activité déployée » et « les paroisses qui ont pu maintenir leurs écoles privées³ ».

Se pose alors la question de l'application des lois Ferry et de l'adhésion des protestants béarnais aux discours des différentes élites pastorales. Trois Églises locales acceptent aisément la laïcisation de leurs écoles. Dès 1872, le conseil

¹ CHRISTOFLAU Alphonse, « sans titre », *Le Protestant béarnais*, 4^e année, 1886, n°2, 16/10/1886, p. 1-2.

² BALFET Eugène, « Le synode du Mas-d'Azil », *Le Protestant béarnais*, 22^e année, n°8, 15/04/1905, p. 61.

³ « Vœux adoptés au Synode de Reims », *Le Protestant béarnais*, Numéro spécial : « Le Synode national de Reims », 22^e année, n°14, juin 1905.

presbytéral de Salies-de-Béarn se prononçait déjà pour la fermeture de son école libre de filles si la neutralité religieuse de l'école était garantie¹. À Osse-en-Aspe, bien qu'opposé à la laïcisation, Alfred Cadier consent à la fusion des écoles de garçons en 1882, estimant que la nomination de l'instituteur protestant à l'école publique est une garantie suffisante du respect de la liberté religieuse ; quelques mois plus tard, il ferme, dans les mêmes conditions, l'école libre de filles². Enfin, à Sauveterre-de-Béarn, l'école communale protestante est peu fréquentée (une dizaine d'élèves) ; le conseil presbytéral n'est donc pas en position de s'opposer à la fusion des écoles catholiques et protestantes effectuée en 1883 et décide de vendre en 1884 la maison qu'il avait acquise en 1878 à l'effet d'y installer son établissement scolaire³.

Dans certaines localités, les protestants et les catholiques s'allient pour maintenir les écoles communales confessionnelles, notamment au sein des conseils municipaux. À Orthez, en 1881-1882, le maire protestant et républicain, Henri Vidal, ne parvient pas à imposer la gratuité des écoles de garçons catholiques et protestantes, bien que certaines fussent communales. Il s'oppose ainsi aux catholiques, dont le meneur est Charles Chesnelong, ardent défenseur de la cause cléricale. Cependant, dans cette ville, la défense des écoles catholiques n'implique pas une stricte opposition entre les intérêts catholiques et protestants. En effet, alors que le pasteur Théodore de Félice s'inquiète de la « possible adhésion du Conseil municipal au courant de laïcisation »⁴, la majorité des conseillers municipaux catholiques votent en faveur du maintien des écoles. La laïcisation des écoles communales ne s'opère qu'en 1885, sur ordre du préfet et de l'Inspecteur de l'Académie⁵. Pour les filles, le Conseil envisage même la communalisation des quatre écoles libres confessionnelles – deux catholiques, deux protestantes –, ce que refuse le préfet qui contraint la municipalité à ouvrir une école laïque de filles en 1884⁶. À Bellocq, la situation est analogue, mais la mort de l'instituteur Chauvin en 1883 et le départ de celui catholique rendent la situation propice à la fermeture des écoles communales confessionnelles et à la

¹ GRENET Sophie, *op. cit.*, p. 113. L'école ferme entre 1882 et 1887.

² ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 21/01/1883.

³ ADPA, CEPB, 1 Mi 213, registre des délibérations du conseil presbytéral de Sauveterre-de-Béarn, 06/1878 ; 30/11/1884.

⁴ BPF, Fonds SEIPP, 017Y 16, lettre de Théodore de Félice à la SEIPP, 24/02/1882.

⁵ CADIER Gabrielle, *op. cit.*, p. 749.

⁶ *Ibid.*, p. 750.

nomination d'un instituteur laïque¹ ; le pasteur Bohin est alors contraint, faute d'élève, de fermer l'école supérieure de garçons entre 1882 et 1887². L'école laïque de filles n'est, quant à elle, ouverte qu'en 1897³. En 1890, l'Inspecteur primaire explique l'opposition de la municipalité à la fusion des deux écoles confessionnelles de filles, non seulement, par l'empathie des Bellocquais, toutes confessions confondues, pour l'institutrice protestante, Madame Domercq, mais aussi par un motif politique. En effet, les derniers éléments conservateurs et réactionnaires du Conseil municipal ont été évincés lors des élections précédentes par une alliance des républicains catholiques et protestants. En maintenant les écoles confessionnelles, la « majorité protestante a voulu donner à la minorité catholique un témoignage de la sincérité de ses intentions⁴ ». Lorsque la fusion est réalisée, une minorité de familles envoient leurs enfants de plus de six ans à l'école maternelle libre entre 1897 et 1901⁵.

L'analyse des effectifs des écoles libres sous la III^e République démontre que les protestants n'adhèrent pas de la même façon au discours des pasteurs et des assemblées consistoriales en fonction des contingences locales (coexistence, qualité de l'enseignement laïque et privé, écolages, etc.). À Orthez, les protestants semblent se détourner des écoles confessionnelles pour placer leurs enfants dans les écoles de la République. Malgré le maintien des deux écoles protestantes de filles après 1885, le nombre d'élèves chute considérablement, surtout après la fermeture en 1887 de l'école de Mademoiselle Sauzet à Castétarbe⁶. Au tournant du siècle, une dizaine de jeunes filles continue toutefois de suivre leur scolarité dans l'établissement privé de Madame Lassalle (*voir annexe 88*)⁷. À Pau, en revanche, les effectifs demeurent relativement stables jusqu'en 1901-1902. Une baisse s'amorce au tournant du siècle, mais elle n'est pas imputable à une désaffection des protestants pour l'enseignement confessionnel. Cette année-là, Paul Marchal, l'instituteur, est contraint de quitter précipitamment la région pour des raisons familiales ; il fallut quelques mois pour le

¹ GRENET Sophie, *op. cit.*, p. 102.

² ADPA, 60J 50/77, rapports de l'Église de Bellocq, 1881 ; 1887.

³ GRENET Sophie, *op. cit.*, p. 102-112.

⁴ ADPA, 1T 252, lettre de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'académie, 28/04/1890. L'inspecteur précise qu'il détient ces informations d'Elie Pécaut, du maire de la ville et d'une partie du Conseil municipal.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 370/31, registre d'appel de l'école maternelle privée de Bellocq, 1894-1906. Neufs enfants de plus de six ans (cinq garçons et quatre filles) sont inscrits à l'école entre 1897 et 1901. Le détail des âges n'est pas donné pour les autres années.

⁶ Cet établissement, ouvert en 1882 par la fille de l'instituteur de l'école libre de Castétarbe, fait à la fois office d'école de filles et de salle d'asile.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/78, rapports de l'Église réformée d'Orthez (1900-1902).

remplacer¹. Son successeur, l'instituteur Sagnes ne reste que deux ans à Pau et son départ entraîne la fermeture définitive de l'école des garçons (*voir annexe 89*)². Ces établissements jouissent d'une certaine réputation à Pau, puisque les catholiques n'hésitent pas à y envoyer leurs enfants ; il est néanmoins impossible de déterminer la part des élèves qu'ils représentent³. La situation financière de ces écoles est, par ailleurs, très précaire au début du XX^e siècle, puisque, malgré le secours annuel de la SEIPP (500 F), les écolages, les souscriptions et une vente annuelle, le Comité des écoles accuse un déficit de 447,50 F en 1902 et espère obtenir près de 700 F supplémentaires lors des ventes et collectes de l'année suivante⁴.

Au final, six établissements primaires protestants sont encore ouverts en 1905⁵. Ce sont ainsi 30 % des écoles comptabilisées en 1879, qui sont encore en activité à la veille de la Séparation, un pourcentage très largement supérieur aux données avancées par Patrick Cabanel pour l'ensemble de la France : à la fin de l'année 1883, reprenant les statistiques de la Commission des études du Synode général officieux, il estime que seules 10 % des anciennes écoles confessionnelles sont maintenues sur l'ensemble du territoire⁶. Généralement, il s'agit de celles de filles et des salles d'asile. Ces dernières répondent à une logique et à un besoin particuliers, puisque l'école n'est obligatoire, gratuite et laïque qu'à partir de l'âge de 6 ans. En ce qui concerne l'école primaire, faut-il y voir une différence de statut entre garçons et filles ? Il semblerait que cette disparité soit plutôt une conséquence involontaire des décisions des assemblées consistoriales. En effet, les Conseils municipaux ont été plus enclins, sous le Second Empire, à communaliser les écoles de garçons que celles de filles. De ce fait, celles-ci conservent leur statut et faute d'argent pour créer de nouvelles écoles de garçons, une différence s'opère progressivement : les filles continuent à apprendre l'histoire-sainte à l'école tandis que leurs homologues masculins ne reçoivent un enseignement religieux qu'à l'École du Dimanche et du

¹ BONZON Alexandre, *Rapport de l'année scolaire 1901-1902 des Écoles évangéliques de Pau*, p. 3.

² ADPA, 60J 50/80, rapport de l'Église réformée de Pau, 1904.

³ BONZON Alexandre, *op. cit.*, p. 3.

⁴ *Idem*, p. 6-7.

⁵ Il s'agit des écoles mixtes de Tarbes et de Labastide-d'Armagnac, des écoles de filles d'Orthez et de Pau et des salles d'asile de Bellocq et Pau.

⁶ CABANEL Patrick, « De l'école protestante à la laïcité », *op. cit.*, p. 79. 87 paroisses sur 400 maintiennent leurs écoles à la fin de l'année 1883. Le nombre total d'écoles confessionnelles est alors de 110 à 120 pour les écoles primaires et une vingtaine de salles d'asile.

Jeudi¹.

Au fil de la jeunesse : de l'École du Dimanche aux Unions chrétiennes

Parallèlement aux écoles primaires, qui dispensent une instruction généraliste, les Églises protestantes développent des organisations destinées plus particulièrement à l'apprentissage de l'instruction religieuse, la connaissance de l'histoire sainte et à la diffusion d'un mode de vie chrétien, comme les Écoles du Dimanche ou les Unions chrétiennes de jeunes gens.

L'adhésion progressive au système des Écoles du Dimanche

Initialement créées en Grande-Bretagne en 1781 par Robert Raikes pour favoriser l'instruction religieuse des enfants des ouvriers, les premières Écoles du Dimanche ouvrent en France au début du XIX^e siècle, lorsque le mouvement piétiste se diffuse². En Béarn, leurs ouvertures suivent également les rythmes de propagation du Réveil. Henri Pyt, qui a participé à la création de celle de Genève en 1817³, est probablement à l'origine de la fondation de la première École du Dimanche béarnaise à Salies-de-Béarn. La date de cette création demeure incertaine : dans un bref historique de l'Église de cette ville rédigé en 1880, Joseph Nogaret assure qu'elle existe en 1830, « peut-être auparavant⁴ », pas avant 1828 toutefois puisqu'Alexandre Soulier ne la mentionne pas dans ses *Statistiques des Églises réformées de France*⁵. Évoquant un souvenir d'enfance, le pasteur précise qu'avant cette date le catéchisme était récité tous les dimanches après-midi au temple. Ces propos sont confirmés par Eugène Casalis, qui dans *Mes Souvenirs*, décrit son enfance :

On avait l'habitude de faire réciter aux élèves de l'école protestante le catéchisme d'Ostervald ; ils récitaient dans le temple, debout, rangés en demi-cercle devant la chaire⁶.

¹ DE FÉLICE Théodore, « Les Conférences religieuses du Béarn en 1883 », *Le Protestant béarnais*, 1883, n°1, p. 3. Sur la réorganisation des Écoles bibliques : ZORN Jean-François, « Un mouvement catéchétique contemporain : les Écoles du Dimanche », *Études théologiques et religieuses*, 71^{ème} année, 1996/3, p. 379-399.

² RUOLT Anne, *La petite école des deux cités : genèse et contribution du mouvement des Écoles du Dimanche au développement de l'éducation populaire en France de 1814 à 1902 : un modèle d'éducation « pan-anthropique »*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation sous la direction de Chalmel Loïc, Université de Rouen, 2010, p. 258.

³ GUERS Émile, *op. cit.*, p. 30.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, Nogaret Joseph, appendice au rapport de Léon Bost sur l'état de l'Église de Salies en 1879, 10/04/1880.

⁵ SOULIER Alexandre, *Statistiques des Églises réformées de France*, Paris, Servier, 1828, p. 116-119.

⁶ CASALIS Eugène, *Mes Souvenirs*, Paris, Société des Missions évangéliques (6^e édition), p. 18.

Au début du XIX^e siècle, cette pratique se révèle être la norme dans l'ensemble des Églises consistoriales de France, comme le remarque André Encrevé¹. Il faut ensuite attendre 1849 pour que soit fondée l'École du Dimanche d'Orthez sous le ministère de Jules Lourde-Rocheblave². Le mouvement est alors lancé et chaque Église se dote d'une telle organisation. Les Églises adhèrent également à la Société des Écoles du Dimanche fondée en 1852, puis, en 1881, tout en conservant leur autonomie, huit Écoles du Dimanche se structurent en Union béarnaise sur l'invitation de la secrétaire de l'Union de New-York, Ida Tooku, et des pasteurs Christoflau et de Félice³. Bien que cette première tentative se révèle être un échec, elle démontre l'adhésion des Églises béarnaises à ce modèle d'instruction religieuse enfantine. Si bien qu'en 1887, toutes les Églises réformées disposent de leur École du Dimanche⁴, à l'exception de Tarbes, qui n'est fondée qu'en 1889⁵. C'est alors l'Église de Bayonne qui fait défaut : les enfants suivent le lundi dans le temple une leçon d'instruction religieuse dispensée par Joseph Nogaret ou son suffragant⁶. Le consistoire juge toutefois cette façon de procéder insuffisante, preuve s'il en est de sa totale adhésion au système des Écoles du Dimanche, qu'il considère comme « un culte des enfants, si précieux et si béni⁷ ». En 1892, dans une volonté d'associer davantage les protestants au devenir des Écoles du Dimanche, l'Union est reconstituée par quatre écoles cette fois (Orthez, Pau, Salies et Sauveterre) avec pour ambition « d'unir toutes les sympathies chrétiennes, les conseils, les travaux des personnes qui ont à cœur l'éducation des enfants des Écoles du dimanche, d'encourager, d'aider tous ceux qui se sont engagés dans cette œuvre et de favoriser le développement des écoles⁸ ». Au final, onze Écoles du Dimanche sont répertoriées en 1904, un réseau plus important que le nombre de sections de l'Église consistoriale. En effet, dès les années 1870, les pasteurs de Salies-de-Béarn, de Sauveterre-de-Béarn et d'Orthez ont compris la

¹ ENCREVÉ André, *Les protestants au milieu du XIX^e siècle...*, p. 1016.

² ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, mort de Jules Lourde-Rocheblave, 27/11/1864.

³ CHRISTOFLAU Alphonse, « Union des Écoles du Dimanche », *Le Protestant béarnais*, 1^e année, n°24, 19/04/1883. Ces huit écoles sont : Orthez, Osse, Pau, Salies, Sauveterre, Bayonne, Baigts et Bellocq.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport annuel des Églises réformées, 1887.

⁵ *Idem*, 1889.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/76, rapport annuel de l'Église réformée de Bayonne, 1889.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport annuel des Églises réformées, 1889.

⁸ ROTH Jean, « Choses du jour », *Le Protestant béarnais*, 9^e année, n°11, 4/06/1892.

nécessité de se rendre au plus près des enfants disséminés et ont privilégié l'ouverture de telles écoles dans les petits villages environnants, comme Lagor et Mont pour les Orthéziens, ou Oraàs à partir des années 1890 pour le pasteur de Sauveterre. À Salies, l'École du Dimanche se déroule au domicile des monitrices dispersées dans les divers quartiers de la commune¹.

À l'inverse des écoles primaires, outils de concorde, chaque Église protestante dispose de son propre dispositif d'instruction religieuse. En effet, les différences de nature et de conception même des Églises, dont les fondements reposent sur des éléments théologiques, impliquent l'existence d'un enseignement biblique propre à chacune d'elles. Si l'on sait avec certitude que les deux Églises évangéliques béarnaises se sont dotées d'une telle organisation, puisque les pasteurs palois et orthézien y font référence dans les rapports à l'Union des Églises évangéliques de France², celle adoptée par les Assemblées des Frères nous est inconnue. La fréquence des réunions des Écoles du Dimanche évangéliques diffère quelque peu de celle des Églises réformées. À Pau, outre l'instruction religieuse dispensée chaque semaine le dimanche aux enfants par l'intermédiaire de moniteurs (trices), la femme du pasteur leur donne en hiver une leçon supplémentaire le lundi dans la journée³. Par ailleurs, les rapports entre les Écoles du Dimanche de chaque culte sont dépendants de ceux qu'entretiennent les diverses Églises. Alors que réformés et évangéliques se réunissent régulièrement à partir de 1894, des visites de bienfaisance données par des pasteurs ou des missionnaires en tournée donnent lieu à des rapprochements entre les enfants⁴.

Le processus de laïcisation engagé et contraints de l'accepter, les pasteurs de la consistoriale se réunissent en conférence religieuse afin de réorganiser l'instruction religieuse des petits protestants et de maintenir un lien permanent et religieux avec eux. Il est alors décidé de donner une nouvelle impulsion aux Écoles du dimanche :

La neutralité religieuse à laquelle les écoles publiques françaises sont légalement astreintes, appelle nos Églises à faire donner l'enseignement religieux à leurs

¹ *Id.*

² POZZY Benjamin, « Église de Pau », *Notice historique des Unions des Églises évangéliques de France, synode de La Force*, 8^e synode, Paris, Librairie protestante, 1862, p. 119.

³ POZZY Benjamin, « Rapport de l'Église évangélique de Pau », *Union des Églises évangéliques libres de France, 18^e synode : Mazamet*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1883, p. 127.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/1/48, cahier de l'École du Dimanche de l'Église réformée de Pau, année 1894-1895.

enfants. L'École du dimanche pourrait être utilisée pour cet objet plus qu'elle ne l'a généralement été jusqu'à ce jour¹.

Celles-ci sont complétées par la création de nouvelles écoles dites « du jeudi », sauf à Pau où la survivance des écoles primaires compense son absence. De cette nouvelle organisation naît un conflit unique en Béarn entre les instituteurs laïcs et les pasteurs, qui mérite toutefois d'être mentionné. En 1889, le pasteur d'Osse-en-Aspe, Alfred Cadier appelle l'attention du consistoire sur la façon dont la loi scolaire est observée dans le village. Il se plaint, entre autres, de la fâcheuse tendance de l'instituteur (trice) à donner la classe le jeudi, normalement dévolu à l'instruction religieuse. Bien que les enseignants proposent en échange un autre jour de la semaine, le ministre du culte tient à ce que la loi soit strictement respectée. La résolution du conflit est laissée par le consistoire au pasteur et à ses talents de conciliation².

Comme ailleurs, les Écoles du Dimanche et du Jeudi sont ainsi respectivement revalorisées et créées afin de maintenir un lien permanent et religieux avec les enfants³. Cette approche n'est pas propre à la Consistoriale d'Orthez puisqu'il s'agit de la période la plus faste de la Société de l'École du Dimanche⁴. L'ensemble des décisions prises par les pasteurs n'a qu'un impact limité, puisque, bien que ceux-ci notent une amélioration dans les rapports annuels des Églises, les effectifs demeurent relativement stables à l'exception d'Orthez où ils diminuent de moitié entre 1877 et 1905 (*voir annexes n° 90-91*). La courbe de cette section, similaire à celle de l'évolution du nombre d'enfants scolarisés à l'école protestante libre, démontre une fois de plus le désintérêt progressif des Orthéziens pour l'instruction religieuse de leurs enfants alors que les effectifs se maintiennent dans les communes rurales limitrophes. Comme au culte, la dissémination des protestants est aussi à l'origine de la faible présence des enfants à l'École du Dimanche. À Salies-de-Béarn, Léon Bost recense en 1893 environ cent inscrits, mais un taux de présence de 50 à 60

¹ DE FÉLICE Théodore, « Les Conférences religieuses du Béarn en 1883 », *Le Protestant béarnais*, 1883, n°1, p. 3.

² ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1889. Si ce conflit est isolé en Béarn, la SEIPP a dû intervenir à plusieurs reprises auprès des autorités compétentes pour obtenir l'observation de cette loi. Cf. CABANEL Patrick, « De l'école protestante à la laïcité », *op. cit.*, p. 74-75.

³ ZORN Jean-François, *op. cit.*, p. 385-386.

⁴ PAUMIER Henri, « La Société de l'École du Dimanche », in PUAUX Franck, *op. cit.*, p. 353-354.

%¹. L'absentéisme se révèle d'ailleurs moins important dans les sections où l'École du Dimanche est établie en divers lieux et où la population est par conséquent moins éloignée. Dans la section d'Orthez, en 1899, le taux de présence s'élève ainsi à 74 % le dimanche et à 77 % le jeudi. Enfin, il convient de dissocier également les effectifs de l'École du Dimanche de celle du Jeudi, lorsque ceux-ci sont précisés. À Orthez, en 1893, ce sont respectivement 76 % des garçons (46 sur 60) et 78 % des filles (55 sur 70) qui suivent simultanément les deux écoles, un taux qui tombe à 67,5 % l'année suivante et ne cessera de décroître (*voir annexe n° 92*). Cette situation n'est pas propre à Orthez, puisque, par exemple, Léon Bost relève le même type de comportements à Salies-de-Béarn où seuls quarante enfants sont inscrits dans les deux écoles². L'Église évangélique d'Orthez n'échappe pas à cette règle puisque là aussi, l'École du Jeudi est fortement délaissée par les protestants³. Si, à première vue, il nous semblerait que les familles protestantes n'adhèrent pas au système de l'École du Jeudi, la raison de cette différenciation est toute autre. Ce sont les pasteurs eux-mêmes qui décident d'affecter l'accès à l'École du Jeudi au catéchuménat et, par conséquent, réduisent de fait le nombre d'élèves, comme l'explique Théodore de Félice au *Journal des Écoles du Dimanche* :

D'une façon générale, à l'École du Jeudi l'enseignement, à mon sens, doit dominer : à l'École du Dimanche, l'édification doit avoir plus de place qu'à l'autre. L'une est une école, la seconde a davantage le caractère d'un *culte*, le culte des enfants. [...] L'École du Jeudi [...] est un enseignement, et cet enseignement peut varier. Ici, nous enseignons le catéchisme et l'histoire sainte, le catéchisme d'ailleurs restreint à un moindre nombre d'enfants et préparant l'instruction catéchétique plus complète donnée en vue de la confirmation du vœu de baptême⁴.

L'enseignement et ses méthodes diffèrent en fonction des localités. Généralement, les enfants sont divisés en plusieurs groupes de cinq à six personnes répartis selon leur sexe. Cette organisation est préférée en raison de la plus grande attention qu'il est alors permis de donner à chacun d'entre eux⁵. Durant ce temps,

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapports de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1893.

² *Idem*.

³ MONNIER Paul, « Rapport de l'Église évangélique d'Orthez », *Union des Églises évangéliques libres de France, 22e synode : Vabres*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1891, p. 144. Soixante à soixante-dix enfants suivent l'École du Dimanche et seulement vingt à vingt-cinq celle du jeudi.

⁴ Lettre de Théodore de Félice au *Journal des Écoles du Dimanche*, 1889, cité par RUOLT Anne, *op. cit.*, p. 373.

⁵ ADPA, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1889.

l'instruction est dispensée par des moniteurs, pour l'essentiel des femmes, placés sous l'autorité du pasteur et parfois, dans les grandes écoles, d'un directeur et d'un sous-directeur, comme à Pau. L'engagement des laïcs au sein de système est jugé fondamental par les pasteurs de la Consistoriale, qui vont jusqu'à qualifier le rôle des moniteurs de « ministère¹ ».

Au cours de l'année, le travail des enfants est valorisé par un système de « bons points ». Deux fois par an, à la Pentecôte et à Noël, lors d'une assemblée générale à laquelle sont conviés les parents, les enfants peuvent échanger leurs bons points d'une valeur de 5 centimes, gagnés grâce à leur bonne conduite ou à l'exactitude de leurs récitation, contre des livres religieux d'une valeur équivalente². À partir de 1883, ce système est transformé, sur la proposition d'Alphonse Christoflau, en un concours annuel qui oppose l'ensemble des enfants de la Consistoriale. En 1900, cinquante enfants, répartis en quatre séries, sont ainsi amenés à concourir. Les prix sont répartis en fonction du nombre de points, dont le maximum est fixé à soixante, obtenu par un enfant et témoignent de la qualité des connaissances de ceux-ci. Seuls cinq enfants obtiennent le premier prix (entre 60 et 55 points), treize le deuxième, neuf le troisième, huit le premier accessit, sept le deuxième et huit le troisième. Ce concours témoigne donc de la très grande hétérogénéité qui compose les groupes des Écoles du Dimanche³.

Pour remédier aux insuffisances des enfants en matière de religion, la pédagogie et l'adaptation du discours des moniteurs et des maîtres aux enfants qu'ils côtoient est nécessaire. Dans cet objectif, ils élaborent des outils pédagogiques, qui peuvent aussi être utilisés dans les écoles primaires protestantes. Les cahiers de l'École du Dimanche de Pau tenus par Ursule Stupany et Eugène Devéria nous renseignent sur le contenu des leçons et sur la pédagogie adoptée par les moniteurs. À chaque dimanche correspond une leçon, qui a pour ambition d'étudier un ou deux chapitres des Écritures généralement accompagnés d'un psaume, qui traite d'un sujet analogue. La leçon se découpe en trois temps : le premier est dédié à l'analyse de plusieurs versets de la Bible par le moniteur. Vient ensuite un temps de questions, où le moniteur interroge les enfants sur leur compréhension du passage étudié. Dans un

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1889.

² ADPA, CEPB, 60J 56/1/47, cahiers de l'École du Dimanche de Pau, 1860.

³ ANONYME, « Écoles du jeudi et du dimanche. Concours de 1900. Résultats », *Le Protestant béarnais*, 19^e année, n°1, 4/1/1902.

dernier temps, le moniteur dresse les enseignements à tirer de la Bible par l'analyse d'un psaume. Chaque semaine, les enfants sont chargés d'apprendre par cœur certains versets et de les réciter lors de la séance suivante¹. À Sauveterre-de-Béarn, la préférence des moniteurs va au *Catéchisme* d'Abelous et à *l'Histoire des protestants de France* de Bastide². À Orthez, la règle est de confier, pendant la première demi-heure, les enfants aux moniteurs et monitrices qui les font réciter et leur donnent des explications ; l'autre demi-heure est affectée aux chants, prières et aux exhortations du pasteur³. Des manuels sont aussi rédigés par les pasteurs de la Consistoriale à l'intention des élèves des écoles primaires, tels que le *Catéchisme à l'usage des écoles primaires protestantes* de Théodore de Félice⁴. Reprenant les grands principes des catéchismes contemporains, notamment de celui de Charles-Louis Frossard, le plan de l'ouvrage est organisé autour de la notion de salut⁵. Rédigé au moment des luttes ecclésiastiques entre orthodoxes et libéraux, celui-ci s'inscrit pleinement dans la mouvance évangélique. En quatre-vingt-dix leçons – l'auteur préconise l'enseignement du catéchisme trois fois par semaine et celui de l'histoire sainte deux fois – sont ainsi présentés les fondements de la foi réformée, par le biais de questions dont les réponses citent systématiquement la Bible ; chaque chapitre se termine par des psaumes et des cantiques. Les ouvrages sont adaptés au niveau de l'enfant (cours élémentaire, moyen et supérieur) et un livre de maître, plus complet en termes de citations, accompagne le formateur dans son entreprise⁶. Ces manuels n'ont pas une réelle audience et se fondent dans la masse des ouvrages publiés à cet effet au XIX^e siècle⁷. Comme nous l'avons vu, ils ne sont pas utilisés systématiquement dans les Écoles du Dimanche et du Jeudi de la Consistoriale.

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/50, cahiers de l'École du Dimanche d'Eugène Devéria et d'Ursule Stupany.

² ABELOUS Louis, *Nouveau catéchisme évangélique*, Paris, Grassart, 1864, 86 p. ; BASTIDE Jacques-Jules, *Histoire abrégée des protestants de France*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1885, 144 p.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/78, rapports de l'Église réformée d'Orthez, 1873.

⁴ DE FÉLICE Théodore, *Catéchisme à l'usage des écoles primaires protestantes*, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 2^{ème} édition, 1879, 4 tomes : livre du maître et livre de l'élève, cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur.

⁵ L'ouvrage est divisé en quatre parties : 1. Dieu le Père ou l'origine et la nécessité du Salut ; 2. Le fils de Dieu ou l'accomplissement du Salut ; 3. Le Saint-Esprit ou l'application du Salut ; 4. La vie éternelle ou la consommation du Salut.

⁶ FROSSARD Charles-Louis, *Catéchisme protestant*, Paris, Librairie protestante de Grassart, 1854, 156 p.

⁷ Sur la question des manuels de catéchisme et les enjeux de leur publication : ENCREVÉ André, *L'expérience et la foi...*, p. 309-329.

Dès leur plus jeune âge, les enfants protestants suivent donc une instruction religieuse distillée par des moniteurs, mais celle-ci ne se veut que préparatoire à une autre plus complète, nommée le catéchuménat, qui à son terme permet aux jeunes protestants d'être admis à la Cène.

Le catéchuménat et l'admission à la Cène

Adolescents, les jeunes gens sont confiés au pasteur, qui leur donne une instruction religieuse. Celle-ci nous est en partie connue par l'ouvrage d'Émilien Frossard, *Le manuel des chrétiens protestants*. Le catéchumène suit des cours de religion et doit, durant son apprentissage, rédiger un cahier d'analyses « qui a le double avantage d'obliger l'élève à un travail intérieur, tout au profit du développement de ses facultés intellectuelles et morales, et de fournir au pasteur une donnée pour apprécier l'intelligence et les progrès du disciple¹ ». Bien que dans son ouvrage Émilien Frossard fasse référence à une unique année d'instruction², la formation du catéchumène s'étale généralement sur deux années en Béarn. Il existe toutefois des exceptions : en 1853, le conseil presbytéral d'Orthez estime que les jeunes gens « qui pourront, au début de leur instruction, répondre d'une manière satisfaisante sur l'histoire sainte seront dispensés de suivre les cours de religion au-delà d'une année³ ».

Chaque année, à l'approche de Pâques, de la Pentecôte ou de Noël, le pasteur dresse une liste des catéchumènes, qu'il souhaiterait admettre à la Cène. Les prétendants passent alors un examen devant le pasteur et le conseil presbytéral, à qui appartient la décision finale⁴. Parfois, en cas de mauvaise conduite, d'absences répétées au culte ou à l'École du Dimanche, des jeunes gens peuvent se voir refuser leur première communion⁵. Le conseil presbytéral d'Orthez ne juge cependant pas cette sanction satisfaisante et exhorte les pasteurs et les anciens à « entrer en relation

¹ FROSSARD Émilien, *Le manuel des chrétiens protestants, simple exposition des croyances et des pratiques qui les caractérisent*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1866 (2^e édition), p. 167.

² Ibid.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 22/03/1852.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/137, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 21/5/1852, 22/3/1853..

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/137, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 15/05/1860.

avec les catéchumènes dès le début de l’instruction, les suivre, les accompagner, les reprendre en main » et donc ne pas les laisser entre les seuls mains des moniteurs¹.

Au terme des deux années d’instruction, le catéchumène béarnais a généralement quinze ou seize ans. Cet âge, qui pourrait paraître tardif au regard de l’ancienne discipline ecclésiastique qui admettait les jeunes gens au-dessus de douze ans², est finalement assez commun au XIX^e siècle, les protestants n’ayant cessé de repousser l’admission à la Cène pour des questions de maturité. Toutefois, lorsqu’il s’interroge, en 1867, sur les causes de l’indifférence croissante et de conversions au catholicisme, le consistoire d’Orthez identifie cet âge tardif comme l’une des principales. Les railleries des enfants catholiques, l’impossibilité pour ces jeunes gens de se placer comme domestiques dans les grandes villes incitent les familles les plus indifférentes à « conduire les enfants chez le curé ; la première communion se fait aussitôt³ ». Mais plutôt que de modifier ce critère, l’assemblée exhorte ses pasteurs à redoubler d’efforts vis-à-vis des catéchumènes. En 1873, le conseil presbytéral d’Orthez poursuit cette réflexion lancée par le consistoire en jugeant lui aussi cet âge avancé indispensable afin que les catéchumènes jouissent non seulement de l’instruction mais aussi de la maturité nécessaires pour « comprendre la portée des engagements qu’ils vont contracter⁴ ». À Osse-en-Aspe, prenant exemple sur Orthez, la limite d’âge de quinze ans pour les filles et seize ans pour les garçons est posée en 1859⁵, une condition renouvelée en 1874, le conseil presbytéral prenant en considération le nombre de fois où il a eu « à regretter l’admission d’enfants trop jeunes à la Sainte-Cène ». Néanmoins, des dérogations peuvent être accordées dans le cas où les jeunes gens seraient amenés à quitter la section pour une commune qui ne dispose pas d’un pasteur⁶.

Si nous n’avons pas trouvé de témoignages de jeunes protestants béarnais sur la réception à la Cène qui clôture le catéchuménat, Charles-Louis Frossard en décrit les principaux éléments dans son livre *Une corbeille de miettes* :

Ces diverses épreuves terminées, les catéchumènes se rendent au temple ; les jeunes filles, vêtues de blanc, les garçons dans un costume simple et décent. Des

¹ *Id.*

² ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX^e siècle...*, p. 1020.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire d’Orthez, 20/03/1867.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d’Orthez, 24/05/1873.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d’Osse-en-Aspe, 6/12/1859.

⁶ *Id.*

places convenables leur sont assignées aux premiers rangs ; les parents se placent ensuite. Le pasteur appelle nominativement chaque catéchumène, qui se lève à l'appel de son nom. Après le sermon, les catéchumènes se lèvent encore et répondent, par un engagement solennel, aux déclarations et aux promesses articulées par le pasteur en conformité avec la liturgie et qui sont la ratification du vœu du baptême. En conséquence, ils sont « admis, au nom de l'Église, à participer à la Cène du Seigneur, afin de jouir de tous les privilèges de la nouvelle alliance que Dieu a traitée avec nous par son fils Jésus-Christ. » Le service est terminé par une fervente prière¹.

En 1896, le synode général officieux de Sedan propose une modification de la liturgie de la réception des catéchumènes et plus particulièrement les « engagements » contractés par les jeunes gens. Ce projet réaffirme les grands principes évangéliques, tels que la divinité du Christ et son sacrifice, la régénération par le Saint-Esprit, etc. Il tend aussi à encourager les catéchumènes à la participation à la vie des Églises :

Croyez-vous en Dieu le Père qui vous a créés, en Jésus-Christ, son Fils qui vous a rachetés, au Saint-Esprit qui vous régénère et vous sanctifie ?

Confessez-vous que vous êtes de pauvres pêcheurs, coupables envers Dieu et dignes de sa condamnation, et mettez-vous toute votre confiance en Jésus-Christ mort et ressuscité pour vous ?

Voulez-vous répondre à l'amour de Dieu en l'aimant de tout votre cœur et votre prochain comme vous-même ?

Promettez-vous d'affermir votre foi par la prière, l'assistance au culte, la participation à la Sainte-Cène et par tous les moyens que Dieu vous fournira pour avancer dans la voie du salut ² ?

Ce rite solennel collectif, extrêmement codifié, et dont les paroles mêmes sont normalisées est l'une des critiques formulées par les Églises évangéliques à l'égard des Églises réformées³. Dès leur constitution en Union, ces Églises ont inscrit dans leur règlement leur opposition à une réception collective des enfants, car cette pratique entre en contradiction avec le caractère professant de ces Églises⁴. En effet, conformément au titre V de son règlement, l'Église évangélique de Pau n'admet à la Cène que des « chrétiens saints et fidèles en Christ [...] mais, comme Dieu seul connaît ceux qui sont siens, l'Église évangélique de Pau reçoit dans sa communion

¹ FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille de miettes, cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Église réformée de France*, Toulouse, Société des Livres religieux de Toulouse, 1885, p. 35.

² Projet de révision de la liturgie des églises réformées de France, Paris, Berger-Levrault, 1896.

³ Pour la liturgie de Genève généralement utilisée avant 1896, voir FROSSARD Émilien, *op. cit.*, p. 170-172.

⁴ ENCREVÉ André, *L'Expérience de la foi...*, p. 345.

tous ceux qui confessent le nom du Fils éternel de Dieu, Jésus-Christ, notre Sauveur, pourvu qu'ils ne marchent pas dans les œuvres de la chair, manifestement incompatibles avec l'œuvre du Saint-Esprit¹ ». La conversion du chrétien joue donc ici de nouveau un rôle fondamental dans l'admission à la Cène. Personnellement, elle donne lieu, dans les Églises évangéliques, à une cérémonie particulière durant laquelle le fidèle fait acte de profession de foi et est admis en tant que membre. Cette conception nécessite toutefois une instruction catéchétique, qui se déroule au presbytère tous les jeudis, mais seul « un petit nombre de jeunes gens » s'y rendent. Dans le cas présent, plus qu'un désintérêt, c'est un défaut de lisibilité et de compréhension du message évangélique qui est la cause de cet absentéisme, en témoigne l'analyse de Benjamin Pozzy :

Par réaction contre le catéchuménat tel qu'il est pratiqué dans les Églises de la multitude, l'importance d'une instruction religieuse régulière n'est pas comprise parmi nous comme elle devrait l'être. Il y a là une erreur funeste et un danger sérieux contre lesquels nous ne saurions trop être rendus attentifs².

Comme à Saint-Quentin ou au Mas-d'Azil³, les positions des Églises évangéliques ont probablement influencé les conseils presbytéraux qui entament une réflexion sur la signification de la réception des catéchumènes et surtout sur son assimilation à l'admission à la Cène. En 1854, le conseil presbytéral d'Orthez invite les pasteurs Lourde-Rocheblave et Gabriac à « préparer graduellement les esprits » à une distinction entre les deux :

Les jeunes gens qui offriraient des garanties suffisantes d'instruction et de bonne conduite seraient solennellement admis dans l'Église. Puis, à mesure qu'ils s'y sentiraient appelés, ils pourraient s'approcher individuellement de la sainte-Cène avec les fidèles⁴.

En 1862, discutant de l'opportunité de supprimer la réception en masse des catéchumènes, la même assemblée estime finalement que, malgré les abus de certains protestants, cette suppression aurait davantage d'effets néfastes sur la vie de l'Église que de positifs. En effet, elle attribue à la première communion la garantie de

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, Titre V article 9 de la constitution de l'Église évangélique de Pau, 23/01/1858. Souligné dans le texte.

² POZZY Benjamin, « Rapport de l'Église évangélique de Pau », *Union des Églises évangéliques libres de France, 19e synode : Sainte-Foy-la-Grande (1885)*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1886, p. 146.

³ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 345.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 4/04/1854.

l'assistance de toute la jeunesse à l'École du Dimanche et aux cours d'instruction religieuse¹.

Le rapport des protestants au catéchuménat est, quant à lui, difficile à établir, tant les données quantitatives et qualitatives sont lacunaires et surtout aléatoires. Malgré les appels des pasteurs, chargés des rapports généraux, qui ne se risquent pas à une analyse des chiffres avancés², les rapports des Églises renvoient, sans aucune précision, soit au nombre de jeunes gens qui suivent l'instruction religieuse, soit à celui de catéchumènes admis à la Cène (*voir annexes n° 93 et 94*). Lorsque les deux données figurent, la répartition des enfants par année d'instruction n'est pas donnée. Par ailleurs, les registres des actes pastoraux ne mentionnent pas systématiquement les admissions et encore moins les catéchumènes. Enfin, l'école n'étant plus obligatoire à cet âge, y compris après les lois Ferry, il est extrêmement difficile de connaître le nombre de jeunes gens protestants en dehors des années de recensement, mais les dates ne concordent pas et ne permettent pas une comparaison satisfaisante.

Au terme du catéchuménat, l'instruction religieuse des jeunes gens est normalement terminée, mais, les Églises, soucieuses de ne pas laisser s'échapper leurs jeunesses, développent des Sociétés ou Unions, dont l'ambition est de les accompagner jusqu'à l'âge adulte.

Accompagner vers l'âge adulte : la Société des jeunes gens protestants de Pau et les Unions chrétiennes

« Expressions du Réveil³ », les Unions chrétiennes de jeunes gens se développent dans la seconde moitié du XIX^e siècle en France. S'inscrivant dans la droite lignée des organisations de jeunesse anglo-saxonnes, telles que les *Young men's Christian Association* et s'inspirant du modèle de l'Alliance évangélique, fondée en 1846, les Sociétés françaises de jeunes gens s'insèrent d'abord dans un mouvement global de jeunesse (Conférence universelle de 1855), avant de se structurer progressivement à l'échelle nationale (Alliance nationale en 1867), puis locale⁴.

¹ *Idem*, séance du 17/04/1862.

² ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1890, 1902.

³ LADOUS Régis, « Les Unions chrétiennes de jeunes gens de 1844 à 1878 », dans CHOLVY Gérard (dir.), *Mouvements de jeunesse. Chrétiens et juifs : sociabilité juvénile dans le cadre européen (1799-1968)*, Paris, Cerf, 1985, p. 127.

⁴ CHARLES Bernard, *Les Unions chrétiennes de Jeunes Gens. UCJG-YMCA (1855-2005)*, Lyon, Olivétan, 2009, p ; 29-37.

L'étude des Unions chrétiennes est l'occasion, selon Gérard Cholvy, d'analyser les « sociabilités juvéniles » et le rapport complexe que ces jeunes entretiennent avec les instances religieuses, une fois leur formation de chrétien terminée¹. Grâce aux registres des organisations de jeunesse et aux rapports d'Églises conservés, un double mouvement peut être observé : les membres des organisations de jeunesse, pour l'essentiel des protestants, souhaitent élargir tant que possible leur champ d'action en ne se limitant pas à la sphère protestante. Pour autant, tout en souhaitant conserver leur indépendance vis-à-vis des Églises, ils sollicitent leurs représentants pour animer des réunions ou parfois encadrer leurs associations.

La première expérience d'organisation de jeunesse dans la Consistoriale d'Orthez n'est pas à proprement parlé une Union chrétienne, bien qu'elle s'inspire de ce modèle ; fondée le 21 août 1859, celle-ci prend le nom de Société des jeunes gens protestants de Pau (SJGPP)². Son histoire peut être scindée en trois temps successifs, qui constituent autant de flux et de reflux de l'influence de la Société sur la jeunesse paloise. Systématiquement, son bureau cherche alors à lui donner une nouvelle impulsion en modifiant ses statuts et son organisation. À l'origine de cette première organisation de jeunesse béarnaise se situe l'initiative de deux jeunes protestants libristes, dont Eugène Malan, qui ont assisté à Paris aux réunions de l'Union chrétienne, et de Quiévreux, futur pasteur de passage à Pau. Celui-ci très impliqué dans les Unions convainc les pasteurs réformé (Alphonse Cadier) et libristes (Lauga et Pozzy) de provoquer la première réunion de jeunes gens de la ville. Dix-sept personnes y assistent et décident de renouveler l'expérience. Dès la troisième séance, un embryon d'organisation voit le jour par la nomination d'un président et d'un trésorier³. Jusqu'en 1864, les réunions prennent une forme « exclusivement religieuse » : les adhérents prient à deux reprises, un passage de la Bible est lu et commenté par chacun ainsi qu'un chapitre d'un livre ou un article d'un journal religieux ; la pratique du chant est également à l'honneur durant ces réunions. Cependant, la monotonie se fit sentir, principalement en raison de la piètre qualité des

¹ CHOLVY Gérard, « Les organisations de jeunesse d'inspiration chrétienne ou juive (XIX^e-XX^e siècle) », dans CHOLVY Gérard (dir.), *op. cit.*, p. 13-65.

² La SJGPP a fait l'objet d'une première étude signée par TUCCO-CHALA Suzanne, « La Société des jeunes gens protestants de Pau (1859-1897) », *BCEPB*, n°14, oct. 1993, repris dans *Nouvelles pages d'histoire sur le protestantisme en Béarn*, t. II, Pau, CEPB, 1998, p. 475-486.

³ ADPA, CEPB, 60J 56/1/51, récit de la fondation de la SJGPP, 1859-1864. Cette référence est valable pour l'ensemble du paragraphe.

études présentées, et les membres désertèrent. Il est alors décidé de donner aux réunions « un caractère plus attrayant » par l'utilisation d'outils ludiques, tels que *Les questions bibliques*. Chaque membre reçoit à l'issue de la séance une carte-question dont il est chargé de trouver la réponse pour la semaine suivante. Pour faire connaître la Société aux jeunes gens, des soirées sont également organisées, comme le 25 décembre 1861, chez Eugène Devéria. Placées sous le signe de l'alliance évangélique, elles ont également l'ambition de rapprocher les membres des diverses mouvances protestantes paloises. Durant cette période, le nombre moyen d'adhérents est de vingt par session pour un total de quarante-six membres en cinq ans, mais les présents ne sont qu'une petite douzaine en 1861, moins de cinq en 1864. Sans avoir une vocation proprement élitiste, cette première société attire principalement des jeunes issus de la bourgeoisie paloise ou des colonies étrangères en villégiature. Ces jeunes ne sont pas exclusivement protestants, bien que la plupart soient membres des Églises réformée, évangélique ou d'origine britannique. Ne souhaitant pas abandonner ce caractère œcuménique, ils refusent de s'affilier aux Unions chrétiennes dont ils se sentent pourtant très proches. Malgré diverses tentatives, l'œuvre périclité en mai 1864 ; les membres décident alors de réorganiser « d'une manière tout à fait différente » leur organisation.

Par conséquent, la société fait peau neuve le 25 octobre 1864¹. Elle perd son caractère exclusivement religieux pour s'ouvrir aux sujets littéraires et scientifiques². Des contributions d'1,60 F pour les frais d'installation et 1,50 F par mois pour les six mois que dureront les séances. Un règlement est également adopté (*voir annexe n° 96*) : les réunions ont lieu tous les mardis à 21h ; un bureau de cinq membres est élu pour s'occuper des affaires courantes. Les réunions sont à partir de cette date découpée en trois temps : l'un réservé à la lecture d'un livre religieux ou non et à son commentaire, tandis que le second est dévolu à la prise d'un thé aux frais de l'association. Enfin les soirées se terminent par la lecture d'un chapitre de la Bible et d'une prière. Cette nouvelle Société a un caractère confessionnel, puisque seul « les jeunes gens protestants en résidence à Pau, âgés d'au moins seize ans » peuvent être admis comme membres. Les jeunes étrangers à la ville peuvent néanmoins devenir membres associés. Chaque prétendant doit être présenté par un membre de la Société

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/52, registre des séances de la SJGPP, 25/10/1864.

² *Idem*.

et obtenir l'assentiment du Comité. Une fois par mois, chaque adhérent peut aussi être accompagné d'un invité afin de faire connaître les travaux de l'assemblée¹. Comme l'explique Suzanne Tucoo-Chala, les thèmes abordés par les jeunes gens lors de leurs réunions sont divers et variés : religion, philosophie, histoire, sciences, morale et questions sociales sont tour à tour traitées. Pour se documenter, ils alimentent une bibliothèque composée de 130 ouvrages, principalement des romans, et ils s'abonnent à une liste impressionnante de revues consacrées au protestantisme, à la littérature, aux organisations de jeunesse, etc.². La question politique, et plus particulièrement celle des liens qui unissent le protestantisme et les idées républicaines, est abordée par les jeunes gens, mais de manière quasi-anecdotique. Pour cela, ils invitent des intervenants extérieurs, habitués à traiter cette question, comme Eugène Réveillaud, homme politique charentais, catholique converti au protestantisme³, qui donnent deux conférences à Pau en avril 1880 sur les thèmes du « Cléricalisme et la Démocratie » et de « l'Évangile et le progrès »⁴. Afin d'attirer un plus vaste public, un « local neutre », comme le théâtre des Variétés, est toutefois loué⁵. Durant cette seconde période, la vie de la Société est néanmoins très irrégulière (*voir annexes n° 97 et 98*). La forte mobilité des protestants palois n'est pas étrangère à cette désaffection, car, généralement, les démissions ont pour cause un départ de la ville. Certaines années, comme en 1884, la saison débute qu'en janvier, malgré la convocation des membres à plusieurs reprises dès le mois de novembre. Lors de la séance inaugurale, la question de la dissolution de la Société est même abordée⁶. En 1885, ils ne sont guère plus de cinq membres à assister aux réunions, le statut de membre-associé est alors créé afin de renflouer la Société : ceux-ci doivent payer 3,50 F de cotisation pour accéder aux réunions et aux journaux⁷. Par la suite, si le nombre de présents devient plus régulier, ce sont les travaux personnels qui font défaut, si bien que plusieurs séances sont annulées⁸. Les années 1887-1890 marquent, quant à elles, une période de renouveau pour la Société en raison d'un renouvellement important de ses membres. Elle décide

¹ *Id.*, règlement du 25/10/1864.

² TUCCO-CHALA Suzanne, *op. cit.*, p. 482-484.

³ Sur cet homme, voir PETIT Pierre, « Républicain et protestant : Eugène Réveillaud (1851-1935) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, t. 64, 1984, n°3, p. 236-254.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/1/55, 6/1/1880.

⁵ *Idem*, 30/12/1879.

⁶ *Id.*, 15/01/1884.

⁷ *Id.*, 13/01/1885.

⁸ ADPA, CEPB, 60J 56/1/56, 25/25/1886.

alors d'étendre son action en trouvant un nouveau local, où la bibliothèque serait ouverte tous les soirs¹.

Le devenir de la Société entre 1890 et 1896 nous est toutefois inconnu en raison de la perte de l'un des registres. Lorsque les procès-verbaux reprennent en 1896, la situation de la SJGPP a radicalement évolué, puisqu'une Union chrétienne a été formée entre-temps, probablement quelques semaines, voire quelques mois auparavant. La fusion de la SJGPP avec sa « sœur », du moins la réflexion qui conduit à une entente, est provoquée par le président de la SJGPP, Pascal Marchal. Celui-ci invite les membres de sa Société, mais « sans vouloir en influencer en rien la décision de la Société » à « rechercher les moyens d'entente et de provoquer une réunion dans laquelle des efforts seront tentés² ». Les membres reconnaissent alors les avantages qu'elle entraînerait : la possibilité de disposer d'un plus vaste local est la première à être évoquée, mais c'est surtout l'accroissement du nombre de membres qui interpelle. En passant à près de trente membres, elle permettrait « de jouer un plus grand rôle au milieu de l'Église³ ». La SJGPP est alors vouée à devenir « la branche biblique de l'Union », chargée de recruter des membres tant dans les milieux protestants que catholiques palois⁴. Aucune des deux Sociétés ne souhaitant abandonner son nom, ses statuts et son autonomie quant à ses relations extérieures, il est finalement convenu que les membres actifs de l'une seraient automatiquement considérés faisant partie de droit de la seconde⁵. L'avenir des deux Sociétés demeure pourtant incertain et aucune des deux ne parvient à se maintenir, puisqu'en 1902, les procès-verbaux de la SJGPP cessent à la fin de la session 1896-1897 et l'Union chrétienne de jeunes gens de Pau est mentionnée comme étant « en reconstruction » en 1902 dans les rapports de l'Église réformée⁶. Dans les autres sections, les Unions chrétiennes peinent également à s'implanter, malgré la volonté des pasteurs, qu'ils soient réformés ou évangéliques, de voir se créer dans leurs Églises des organisations de jeunesse. À Orthez, la première tentative date de 1875, mais l'Union n'est plus active en 1880. En 1895, un nouvel essai est tenté et se termine sur un nouvel échec⁷. En 1890, la venue d'Etienne

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/56, 03/12/1889.

² ADPA, CEPB, 60J 56/1/57, registre de la SJGPP, 17/11/1896.

³ *Idem*, 8/12/1896.

⁴ *Id.*, 14/12/1896.

⁵ *Id.*, 13/01/1897.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1902.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/78, rapports de l'Église réformée d'Orthez, 1875-1880 ; 1895.

Buscarlet, président de l'Alliance nationale, à Salies-de-Béarn est l'occasion pour Léon Bost de fonder une Union chrétienne au sein de son Église¹. Il s'agit de l'Union masculine la plus stable de la Consistoriale. Dès 1891, elle est admise dans le Groupe du Sud-ouest à la Conférence de La Force, où elle était représentée par deux délégués². Malgré la tenue hebdomadaire de réunions, les effectifs stagnent autour d'une dizaine de personnes, le renouvellement s'effectuant par l'intermédiaire d'une branche cadette³. En 1894, la question de l'encadrement de la jeunesse est au cœur des discussions des Conférences pastorales tenues à Bayonne. Léon Bost justifie ainsi dans *Le Protestant béarnais* la nécessité de fonder de telles œuvres dans l'ensemble des sections :

Jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, l'Église s'occupe avec sollicitude de l'enfant : écoles du dimanche, du jeudi, instruction religieuse, rien ne manque. Et puis, à partir de cet âge de 15 ou 16 ans, où les tentations commencent à devenir redoutables entre le catéchuménat et l'époque où l'on prend d'ordinaire part aux affaires des Église dans ses conseils ou ses divers comités, il n'y a rien ou peu de chose pour retenir la jeunesse. Il faut que, dans chaque Église, il y ait une Union chrétienne ou, en tout cas, une association analogue. *Il faut* arracher notre jeunesse aux tentations du jeu, de la débauche, de l'immoralité croissante. *Il faut* l'envelopper d'une atmosphère morale, pure, élevée, afin que nos jeunes gens et nos jeunes filles, commençant par l'École du dimanche et le catéchuménat, passant par les Unions chrétiennes, deviennent, sans qu'il y ait jamais d'interruption, membres vivants et agissant de l'Église de Dieu⁴.

Malgré ces encouragements et la volonté des Églises, le devenir des Unions chrétiennes de jeunes gens semble très irrégulier et incertain en Béarn, mais peut-être est-ce là une distorsion de la réalité provoquée par des sources extrêmement lacunaires. Pour appréhender la complexité des organisations de jeunesse, mieux vaut se tourner vers les associations féminines pour lesquelles nous disposons de registres⁵.

À l'image de leurs instances nationales qui ne datent que de 1893-1894⁶, la fondation des Unions chrétiennes de jeunes filles est plus tardive que celles des jeunes

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/81, rapports de l'Église réformée de Salies-de-Béarn, 1890. Nous ne savons pas si Etienne Buscarlet a des liens familiaux directs avec Jules-Léonard Buscarlet.

² *Idem*, 1891.

³ *Id.*, 1892-1894 ; 1899-1904.

⁴ BOST Léon, « Un écho des conférences de Bayonne », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n°15, 4/08/1894.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 84, registre de délibérations du Groupe du Béarn des UCJF (1894-1947) ; 60J 531/67, registre de l'UCJF de Salies-de-Béarn (1893-1894).

⁶ POUJOL Geneviève, « Les Unions chrétiennes de jeunes filles (1891-1920), *BSHPF*, « Mouvements de jeunesse, n°143/3, 1997, p. 336-338.

hommes. Bien qu'elles connaissent les mêmes difficultés que leurs homologues masculins, les organisations de jeunesse féminines sont plus nombreuses en Béarn. La première mention d'un tel mouvement se trouve dans le registre de la SJGPP, qui indique l'existence d'une Société de jeunes filles protestantes de Pau en 1889. Celle-ci périclîte, avant de se reformer sous la forme d'une Union en 1894¹. Pour autant, la première, l'UCJF de Salies-de-Béarn, est créée le 5 novembre 1893 et fait suite à une autre tentative infructueuse en 1889, année durant laquelle Mabel Amy Bost, l'épouse du pasteur, avait entrepris de réunir les jeunes filles de sa section pour « l'étude de la Parole de Dieu² ». Ayant « pour but le développement spirituel, moral et intellectuel de ses membres », l'association reçoit des jeunes filles quelle que soit leur dénomination, pourvu qu'elles soient âgées de quatorze ans³.

Encouragée par le secrétaire général des Unions chrétiennes de jeunes gens de France, M. Hughs, par la présidente du comité national français des Unions chrétiennes de jeunes filles, Mademoiselle Rourin, Élise Bost, épouse de Léon Bost, est aussi à l'origine de la création de l'Union chrétienne des jeunes filles du Béarn, également nommée « Groupe du Béarn » dans les sources, en 1894, qui permet de donner une assise régionale aux petites associations locales, qui sont alors au nombre de quatre (Salies, Orthez, Bellocq et Pau), et sont rejointes en 1895 par celle de Puyoô⁴. Dès sa création, le Groupe se dote d'un Comité, composé de trois membres choisis par une Union locale. Celle-ci est elle-même désignée par la Conférence du Groupe, convoquée chaque année et durant laquelle des déléguées de chaque Union étudient « les intérêts généraux et particuliers de l'œuvre ainsi que de l'édification de ses membres » ; la Conférence décide alors de l'orientation générale à donner à l'Union régionale et à ses Unions-branches (*cf. annexes n° 99 et 100*). La création de cette structure suit donc une trajectoire verticale, essentiellement descendante.

Cependant, l'implantation d'un modèle national peine à se réaliser en Béarn et se heurte à la résistance des UCJF locales, qui souhaitent conserver leur autonomie. À plusieurs reprises, la Conférence de groupe est contrainte de rappeler la nécessité

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/56, 5/1/1889.

² ADPA, CEPB, 60J 531/67, registre du compte-rendu des séances de l'UCJF de Salies-de-Béarn (1893-1894), essais antérieurs.

³ *Idem*, règlement adopté le 5 novembre 1895.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 84, registre du « Groupe du Béarn » des UCJF, 14/05/1894.

d'une structure unioniste, qui permettrait de maintenir un lien permanent entre les Unions locales, comme en 1898 :

La correspondance est vraiment trop négligée ; nous nous plaignons vivement de n'avoir pas de nos Unions des nouvelles plus fréquentes. Aussi nous les prions de vouloir bien faire un effort cette année, pour correspondre un peu plus régulièrement. Elles ne sauraient croire combien il est intéressant et utile de savoir un peu ce qu'elles font et ce qu'elles deviennent. Nous nous hâtons d'ajouter que ce n'est pas par simple curiosité ou poussées par le désir de nous ingérer dans leurs affaires particulières que nous leur demandons de nous écrire, mais c'est par intérêt, pour avoir un lien plus solide qui les unisse à nous et entre elles. Nous voudrions les voir un peu plus vivantes et agissantes, plus pleines de zèle et d'ardeur¹.

Certaines Unions locales jugent d'ailleurs et souhaitent garder leur indépendance, à l'image de celle de Baigts, fondée en 1900, à l'initiative de Madame de Montmollin, mais celle-ci décline l'invitation qui lui a été faite de rejoindre le Groupe du Béarn en 1902². À Pau, l'évolution de l'UCJF est l'inverse de celle des garçons, puisqu'une majorité de jeunes filles décident de quitter le Groupe du Béarn pour fonder une association, dont les modalités d'inscription en matière de religion seraient moins restrictives et permettraient d'élargir la base de recrutement de l'association³. Cependant, la posture adoptée par ce groupe de jeunes filles démontre, une nouvelle fois, l'incapacité de l'échelon national de rendre compréhensible à tous les conditions d'admission et de se détacher de son image « protestante » à l'échelle locale. Cette association, qui souhaite accueillir plusieurs catholiques, se détourne quelque peu de la question religieuse pour se concentrer sur la morale et l'hygiène⁴. D'une manière plus générale, même l'œuvre des jeunes filles, qui est plus développée que celle des jeunes gens, ne trouve guère d'échos en Béarn : les effectifs stagnent avant de décroître vers 1905 ; même une section comme Orthez peine à réunir plus de trente jeunes filles (*voir annexe n° 101*). À deux reprises, en 1896 et 1903, la visite de Mademoiselle Rourin permet de donner une nouvelle impulsion aux Unions chrétiennes locales, mais celles-ci sont de courte durée. À partir de 1901, les modalités de nomination du Comité du Groupe de Béarn évoluent en raison d'un désengagement de l'Union de Pau, qui occupait ces fonctions depuis 1898. Aucune

¹ *Id.*, conférence de groupe, 4/06/1898.

² *Id.*, séance du 16/04/1902.

³ *Id.*, conférence de groupe, 17/06/1903.

⁴ *Ibidem*.

autre Union ne souhaite alors prendre une telle responsabilité, un essai de nomination de représentant parmi diverses Unions est alors tenté et confirmé par une annotation au règlement en 1903¹. Les deux dernières années, aucun chiffre précis n'est donné lors de la Conférence du Groupe, mais la présidente, Élise Bost, signale dans son rapport que les « unions semblent passer par une crise de relâchement et de torpeur² ». Toutes les Unions connaissent des baisses d'effectifs significatives, celle de Salies « est passablement désorganisée » et « presque toutes les jeunes filles s'abstiennent d'assister aux réunions³ ». La question de cette structure régionale est alors abordée sans qu'aucune réponse ne soit donnée. Pour la première fois, la désignation de l'Union chargée de la prochaine Conférence de Groupe pose réellement problème. Il est même un temps envisagé de ne les organiser que tous les deux ans avant que cette proposition soit repoussée⁴. L'autre difficulté rencontrée par les UCJF demeure le recrutement de nouvelles jeunes filles pour renouveler les effectifs, une fois les plus âgées mariées ou placées comme domestiques en ville. « Pépinière de l'Union aînée⁵ », la fondation de sections cadettes est encouragée à plusieurs reprises par la Conférence de groupe, qui juge « qu'il est plus facile d'avoir de l'influence sur des enfants que sur des personnes d'un certain âge et [qu'] il est bon d'en profiter pour leur imprimer une bonne direction⁶ ». Celles-ci ne peuvent cependant pas être fondées dans l'ensemble des sections disposant d'ores et déjà d'une UC, faute d'éléments ou en raison de problèmes pratiques.

Les actions des UCJF se concentrent principalement sur les questions sociales et missionnaires. La question du statut de la femme au sein des Églises protestantes mais aussi au sein de la société est régulièrement abordée dans les Unions chrétiennes. En effet, conformément aux volontés du Comité national des UCJF⁷, Élise Bost encourage les membres des UC locales à participer au développement de l'Union internationale des amis de la jeune fille, une association fondée en 1877 à Genève par Joséphine Butler et dont la section parisienne voit le jour en 1884, qui milite contre la

¹ *Idem*, Conférences de Groupes, 28/01/1901, 15/05/1902, 17/06/1903.

² *Id.*, rapport lu lors de la conférence de groupe, 5/04/1905.

³ *Ibidem*.

⁴ *Ibid.*.

⁵ *Idem*, conférence de groupe, 19/03/1897.

⁶ *Id.*, conférence de groupe, 4/06/1898.

⁷ POUJOL Geneviève, *op. cit.*, p. 346-347.

prostitution des femmes et contre la traite des blanches¹. Les membres des UCJF militent également pour l'observation du dimanche, l'Etoile blanche. Dans le domaine de la charité, les jeunes filles s'associent aux œuvres des diaconesses, mais c'est surtout au profit des missions que les jeunes filles s'affairent. Elles organisent, dans les diverses unions, des réunions de couture, durant lesquelles sont confectionnés des vêtements selon la liste érigée chaque année par Alfred Boegner, secrétaire de la Maison des Missions de Paris².

Pour attirer la jeunesse, les réunions se décomposent en deux temps, comme chez les UCJG, un temps d'édification et de travail en faveur des œuvres défendues, puis un temps récréatif comme le partage d'un thé. Chaque année, une fête de la jeunesse est organisée, conjointement avec les UCJG à Salies-de-Béarn au mois de septembre. Mêlant moments de prières, de travail et ludiques, ces journées sont l'occasion pour les membres féminins des Unions et leurs homologues masculins de consolider les liens existant entre leurs deux organisations de jeunesse³. Si elles sont jugées nécessaires pour développer les sociabilités juvéniles, ces séances récréatives sont également considérées comme un danger « si elles deviennent le but » des réunions, « le plus sûr moyen de sauver les âmes [est] de leur annoncer l'Évangile ». Pour cela, les femmes de pasteurs, très présentes au sein des UCJF – en dehors d'Élise Bost, Mesdames Bohin, Deschamps, Monnier, de Montmollin, dirigent chacune une UCJF – s'associent pour animer des séances d'édification. C'est le cas notamment en 1901 où lors de la Conférence de Groupe de Puyoô, Mesdames Monnier et Bost présentent une étude « sur la nécessité de recevoir le Saint-Esprit⁴ ». À chaque conférence ou fête, plusieurs cultes sont célébrés par les pasteurs indistinctement dans les temples de l'Église réformée et des Églises évangéliques, scellant ainsi les liens entre ces Unions autonomes et les Églises protestantes⁵.

Ainsi, même si elles peinent à asseoir leur influence, les Unions chrétiennes de jeunes gens participent d'une démarche des Églises réformées et évangéliques de toucher une jeunesse protestante en proie à l'indifférence. Une telle volonté se retrouve dans les œuvres d'édification dédiées principalement aux adultes.

¹ ADPA, CEPB, 60J 84, conférence de groupe, 19/03/1897.

² *Idem*, conférence de groupe, 16/10/1900.

³ *Id.*, séance du 3/08/1894.

⁴ *Id.*, conférence de groupe, 28/05/1901.

⁵ *Id.*, Conférence de Groupe de Salies, 04/06/1898.

Édifier au quotidien

En faveur des adultes, les activités des Églises protestantes sud-aquitaines, et plus particulièrement des Églises réformées, ne se limitent pas non plus au culte du dimanche. Afin d'édifier quotidiennement les fidèles, elles se dotent de Sociétés ou d'œuvres, qui tendent à la consolider l'instruction religieuse reçue pendant l'enfance et donc la foi des individus. Trois types d'actions ont pu être distinguées : les Sociétés bibliques qui diffusent les Écritures auprès des protestants, la fondation de bibliothèques populaires pour faciliter l'accès à la lecture et, enfin, l'élaboration d'une feuille religieuse qui vise à informer les communautés disséminées.

La Bible, un livre familial

« Hommes de la Bible », telle est l'expression utilisée par l'historien André Encrevé pour définir les rapports entre protestants et Écritures¹. Le fait est connu, et il n'est probablement pas nécessaire de revenir une nouvelle fois sur la prééminence de celles-ci au sein du protestantisme. Néanmoins, au lendemain des persécutions et de la clandestinité, la diffusion des textes bibliques constitue l'un des enjeux de la restauration de cette confession. Malgré la conservation de petites Bibles, dites de « chignon » durant le Désert, la Bible est un livre rare au début du XIX^e siècle, car elle n'a pas été imprimée en France depuis 120 ans². Grâce à l'impulsion de Sociétés britanniques, telles que la *British and Foreign Bible Society*³, et à son équivalent français, la Société biblique de Paris⁴, les agents du Réveil s'attachent à replacer les Écritures au centre de la religion. Le discours tenu en 1825 par Henri Pyt témoigne de cet effort :

La Bible, [...] c'est le livre par excellence ; son auteur, c'est Dieu ; son objet, c'est notre bonheur présent et futur ; son résultat, c'est la gloire du Très-Haut ; sa durée, c'est l'éternité. Ôtez ce livre du monde, et vous déshériteriez l'espèce humaine, vous la condamnez à errer ici-bas sans guide et sans but, vous la livrez à la merci des maux qui la travaillent, vous ôtez à la société la possibilité de reposer enfin sur une base inébranlable [...]⁵

¹ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 285.

² ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 286-288.

³ Fondée à Londres en 1804.

⁴ Créée en 1818.

⁵ « Discours d'Henri Pyt », *Premier rapport annuel de la Société biblique d'Orthez, auxiliaire de celle de Paris*, Toulouse, Imprimerie Coene, 1827, p. 12.

Cet évangéliste joue un rôle fondamental dans la structuration d'un réseau de diffusion des textes bibliques dans les Basses-Pyrénées. Quoi de plus naturel en effet pour un homme employé par la Société continentale de Londres, à qui la *British and Foreign Bible Society* confie la distribution des Bibles sur le continent, que de participer à ce mouvement ? Quelques mois après son arrivée à Bayonne, un premier essai de formation d'une Société auxiliaire de la Société biblique de Paris à Orthez se heurte au désaccord du préfet et du gouvernement¹. Plus qu'une opposition à la fondation de cette Société, le représentant de l'État refuse aux protestants l'autorisation nécessaire car cela reviendrait, selon lui, à leur accorder son soutien, une attitude que Daniel Robert a constatée à divers endroits en France². Durant trois ans, le projet est ajourné par les protestants béarnais, qui ne renoncent pas pour autant à diffuser les Écritures et participent, en attendant un moment plus propice, à cette œuvre par l'envoi de deux subsides d'environ 150 F à la Société biblique de Paris³. En 1825, Henri Pyt entreprend la fondation d'une Société auxiliaire à Bayonne. Dès lors, la dynamique est lancée et en moins d'un an, un vaste réseau de Sociétés bibliques se structure en Béarn. Celui-ci couvre tous les échelons, du départemental à celui du village. À l'échelle la plus petite, l'Église d'Orthez lui emboîte le pas très rapidement et crée sa Société qu'elle affine à celle de Paris, le 20 août 1825. Dans son sillon, suivent celles de Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Bellocq, qui deviennent des Sociétés-branches de la Société-auxiliaire orthézienne⁴. Cependant, les ressorts de chacune d'elles demeurent vastes et peu propices à une action localisée ; pour remédier à cela, des associations, dépendant des Sociétés-branches sont créées dans les différents villages⁵. Chaque échelon dispose de son bureau et de ses agents bénévoles, ce qui lui confère une certaine autonomie. En revanche, les achats d'ouvrages sont réalisés par la Société-auxiliaire, qui les revend par la suite à ses branches⁶.

¹ A.N. F⁷9767, protestantisme et cultes dissidents (1814-1911), dossier de la fondation de la Société biblique auxiliaire d'Orthez, 1822.

² ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 423.

³ *Premier rapport annuel...*, p. 9.

⁴ *Id.*, p. 5.

⁵ *Id.* p. 9 et 18. Les associations sont les suivantes : Bayonne : Lagor, Mont, Bezing ; Orthez : Castéarbe ; Bellocq : Baigts, Salles-Mongiscard, Bérenx, Puyô, Lahontan.

⁶ *Id.*, p. 10.

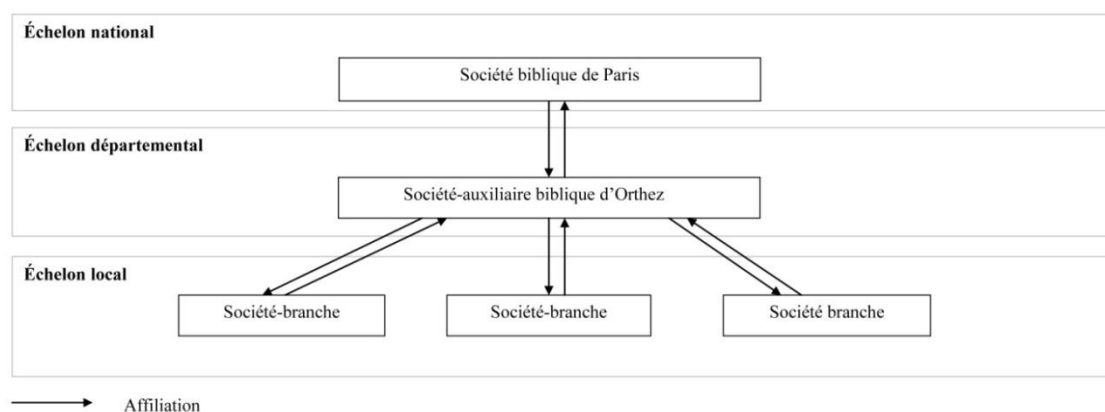


Figure 52 : Schéma d'organisation des Sociétés bibliques béarnaises (1825-1833).
Source : Premier rapport annuel de la Société biblique d'Orthez, auxiliaire de celle de Paris, Toulouse, Imprimerie Coene, 1827,

Sous la Restauration, chacune des Sociétés respecte le statut restrictif de la Société-mère, qui expose, dans le premier article de son règlement, que son « but unique [est] de répandre parmi les chrétiens protestants les Saintes-Écritures sans notes ni commentaires, dans les versions reçues et en usage dans leur Église¹ ». De ce fait, même les protestants ayant contracté un mariage mixte ne sont pas approchés par les membres de la Société biblique d'Orthez². Mais, en 1833, les divergences d'opinions entre les protestants membres de la Société-mère quant au public visé par le colportage connaissent les mêmes échos en Béarn³. Par exemple, le 29 novembre 1833, le comité de Société biblique de Salies-de-Béarn se prononce pour une affiliation à la Société biblique française et étrangère. Celle-ci, née la même année d'une scission survenue au sein de la Société biblique de Paris, est proche de la Société biblique britannique et étrangère. Conformément au règlement de ces dernières œuvres, elle s'engage à « répandre la sainte-parole sans note, ni commentaires ou apocryphes pour tous les hommes sans égard à aucune dénomination ou culte⁴ ». Cette décision est ratifiée lors de l'assemblée générale de la Société de Salies-de-Béarn le 9 janvier 1834⁵. Dès lors, celle-ci ne doit plus être considérée comme une œuvre de consolidation du protestantisme, mais comme l'un des organes de l'évangélisation protestante.

¹ Article 1 du règlement de la Société biblique de Paris, cité par SACQUIN Michèle, « Évangélisez la France », *Revue de l'histoire des religions*, t. 218/1, 2001, p. 114.

² *Premier rapport annuel...*, p. 21.

³ ENCREVÉ André, *op. cit.*, p. 298-299.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 531/65, registre des délibérations de la Société biblique française et étrangère de Salies-de-Béarn, 29/11/1833.

⁵ *Id.*, 9/01/1834.

Les résultats de ces campagnes de diffusion de la Bible dans les Basses-Pyrénées sont fulgurants. Comme le signale Daniel Robert, en 1830, les objectifs de la Société biblique de Paris et de ses Sociétés auxiliaires de pourvoir chaque famille d'au moins un Nouveau Testament sont atteints pour la première fois en France dans le département¹. Pour cela, chaque Société dispose d'un réseau de collecteurs et de collectrices, qui se rendent au domicile des protestants. Un syndic ou une secrétaire chapeaute l'ensemble des hommes et femmes de son ressort². À Bayonne, ces dernières sont-elles aussi organisées en Société-branche. L'intervention féminine dans l'œuvre revêt un enjeu capital, puisque les pasteurs, ne négligeant pas leur piété et leur influence au sein du foyer, espèrent par leur intermédiaire diffuser plus rapidement les Écritures. C'est cette raison qui pousse Jean-Paul Gabriac, secrétaire de la Société d'Orthez, en 1826, à regretter l'échec de la création d'une œuvre similaire à celle de Bayonne dans sa commune, où les femmes se cantonnent au domaine de la bienfaisance³. Par la suite, des colporteurs vendent les Écritures aux protestants les plus fortunés. La pauvreté ne devant constituer un obstacle à la parole divine, les Sociétés-branches, comme celle de Salies, distribuent gratuitement des Bibles ou des Nouveaux Testaments aux pauvres protestants, mais aussi aux époux de la section le jour de leur mariage, aux catéchumènes et aux enfants de l'École du Dimanche⁴. Entre 1825-1826, 204 Bibles et 166 Nouveaux Testaments ont ainsi été distribués ou vendus dans le département⁵.

Pour connaître les besoins de chacun, des enquêtes sur les taux d'alphabétisation et le nombre de Bible possédées sont effectuées par les membres de la Société. L'une d'elles, réalisée à Salies-de-Béarn aux environs de 1827-1828, recense une partie des foyers protestants salisiens, le nombre de personnes sachant lire et celui de Bible ou/et de Nouveaux Testaments détenus par la famille, ainsi que leur état⁶.

	Nombre de personnes	Nombre de personnes	Nombre de Bibles	Nombre

¹ ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 426.

² *Premier rapport annuel...*, p. 20.

³ *Id.*, p. 19.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 531/65, inventaire des livres distribués gratuitement, 1829-1833.

⁵ *Premier rapport annuel...*, p. 10.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 531/65. Ce document, non daté, peut être daté de 1827-1828 grâce aux noms qu'il contient. Il ne recense pas l'ensemble de la population protestante de la section de Salies et ne concerne que 141 foyers, soit 522 personnes.

		sachant lire		de N. T.
Total	522	403	54	66

Tableau 36 : Répartition des Bibles et Nouveaux-Testaments à Salies-de-Béarn (1827-1828).

Source : ADPA, CEPB, 60J 531/65.

Comparé à celui national (environ 49 % des conscrits en 1830¹) ou celui départemental (entre 40 et 62 % des conjoints selon la carte dressée par Françoise Mayeur pour la période 1816-1820²), le taux d’alphabétisation des protestants salisiens semble particulièrement élevé, puisque sur 522 individus interrogés, 403 sont déclarés comme sachant lire et écrire, soit 77 %. Cependant, les critères d’appréciation du niveau de lecture et d’écriture ne sont pas spécifiés dans le tableau. Ainsi, nous ne savons pas s’il s’agit d’une simple déclaration des intéressés, qui auraient pu dès lors être tentés d’exagérer leur situation, ou si une vérification des dires des personnes interrogées a été opérée. Les données concernant la possession d’ouvrages bibliques sont plus précises. Sur 141 foyers environ 58 % (82) possèdent au moins un exemplaire des Écritures. Parmi eux, vingt-neuf détiennent un Nouveau Testament (20 %), vingt-un, uniquement une Bible (15 %), tandis que trente-deux d’entre eux disposent des deux (21 %), et cinquante-neuf, aucun (42 %).

	Une Bible	Un Nouveau-Testament	Les deux	Aucun	Total
Nombre de foyers possédant	21	29	32	59	141
Valeur relative	15%	20%	23%	42%	100%

Tableau 37 : Répartition par foyer des Bibles et Nouveaux-Testaments à Salies-de-Béarn (1827-1828).

Source : ADPA, CEPB, 60J 531/65. Voir détails dans l’annexe n° 17.

Ramené à la population recensée, il y a donc environ une Bible ou un Nouveau Testament pour quatre protestants, soit un chiffre légèrement supérieur à la moyenne du nombre de personnes composant un foyer dans la commune (3,7), méthode de comptabilisation utilisée par la Société auxiliaire d’Orthez dans son rapport de 1830. Cependant, le nombre de Bibles ou de Nouveaux-Testaments excède rarement le nombre de deux par famille (5 foyers). Plus encore, seuls vingt-deux foyers possèdent un nombre de Bibles supérieur ou égal au nombre d’individu qui le composent, pour l’essentiel des personnes vivant seules (19 foyers). La cherté de ce livre explique en

¹ GREVET René, *op. cit.*, p. 266.

² MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation en France...*, p. 13.

grande partie l'usage familial des Écritures, mais il s'agit là également d'une recommandation des pasteurs, qui insistent sur la nécessité de lire la Bible en famille¹.

Outre les Sociétés bibliques, des réunions de prières et de lecture sont organisées par les Églises pour approfondir les connaissances des fidèles sur l'Ancien et du Nouveau Testament. En janvier 1850, Eugène Devéria entreprend la rédaction de « méditations », dont le manuscrit a été conservé². Celles-ci visent à instruire plus particulièrement les adultes, puisqu'il dédie cette œuvre manuscrite à « ceux qui n'ont pas encore la connaissance du salut par Jésus-Christ, et que la pauvreté empêche d'y donner le temps nécessaire ; pour mon ami du peuple travailleur³ ». Chaque jour, en quelques pages, il entreprend l'analyse d'un proverbe de Salomon, avec l'espoir de conserver l'intérêt du lecteur et de faciliter la lecture de son ouvrage. Les thèmes traités renvoient essentiellement au salut, à l'importance de la connaissance et de l'instruction, ainsi qu'à la notion de vérité⁴. Les exemples sont généralement concrets afin d'interpeller le lecteur. Ainsi lorsqu'il étudie le verset 14 du chapitre 10, « les sages mettent en réserve la science, mais la bouche du fou est une ruine prochaine », il évoque l'exemple de Galilée ou de Christophe Colomb et d'Harvey, un médecin anglais⁵. Mais la démarche des pasteurs et des membres éminents des Églises ne se limite pas à l'instruction. En 1860-1861, lorsqu'Alphonse Cadier donne deux conférences à Orthez sur les diverses traductions de la Bible, il souhaite aller au-delà de la simple compréhension et démontrer aux protestants l'importance des traductions et de l'usage de la Bible⁶. Après un bref historique qui dresse les grandes lignes de l'histoire de la Bible en langue française, il compare les versions d'Ostervald (1744), de Martin (1607), d'Arnaud (1858) et de Lausanne (1839), avant de conclure sur la nécessité d'une nouvelle traduction plus neutre encore⁷. Dans sa seconde étude, il examine les versions catholiques de la Bible, plus particulièrement sur celles de Sacy

¹ *Premier rapport annuel...*, p. 19.

² ADPA, CEPB, 60J 56/1/50, quatre cahiers de méditations sur les proverbes de Salomon par Eugène Devéria, janvier-décembre. Il est possible de dater le document grâce au *Journal* d'Eugène Devéria (Ms 34). À la date du 21 janvier 1850, il écrit : « J'ai écrit le 2nd verset de mon livre des Proverbes. Je tâche d'être bien simple afin q[ue] ce soit véritablement un livre p[ou]r le peuple, ce serait si bon de faire un bon manuel bien scripturaire pour ceux qui ne peuvent pas trouver beaucoup de temps aux choses de D[ieu] ».

³ *Idem.*

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*, cahier 1, janvier, verset 14.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 606/11, manuscrits des conférences évangéliques données par Alphonse Cadier,

⁷ *Id.*, manuscrit de la conférence sur les versions protestantes de la Bible, 1860.

et d'Amelotte¹. Se gardant de toute controverse, bien qu'il s'agisse d'une réponse « à ceux qui nous [les protestants] accusent de falsifier la Parole de Dieu² », le pasteur cherche à mettre en évidence, non seulement les différences entre les diverses versions catholiques et protestantes, mais aussi les points de concordance. Si, sans surprise, il conclut à la supériorité des versions protestantes, il reconnaît néanmoins qu'en certains points les versions catholiques, notamment celle de Sacy, sont plus fidèles à la parole divine. Estimant l'usage que l'on fait de la Bible est plus déterminant que la traduction utilisée, il ne s'oppose pas à la distribution de versions catholiques par les Sociétés bibliques³. À travers son analyse, la Bible devient, au contraire des interprétations qui en sont faites, y compris au sein de la sphère protestante, un puissant outil de l'unité du christianisme :

Il ne faut pas oublier que les traductions sont au service d'un parti particulier. Elles serviront la cause générale, mais ceux qui expriment par elles soutenir des points de vue exclusifs faillirent à la tâche : la Bible n'est jamais nationale ou dissidente – calviniste ou [illisible], ecclésiastique ou darbyste, en dépit de toute les tentations⁴.

Envisagé comme « un prédicateur invisible et puissant », le Livre, accompagné de traités religieux, occupe donc une place centrale dans la consolidation de la foi protestante et dans la formation de l'individu et du citoyen⁵. Il n'est donc pas surprenant de voir les Églises protestantes se doter de nombreuses bibliothèques populaires.

Les bibliothèques populaires protestantes : l'accès quotidien à la lecture

La première mention d'une telle œuvre en Béarn est attestée dès 1838, une date relativement précoce si l'on considère que l'une des premières bibliothèques protestantes a été ouverte en 1821 au Ban-de-la-Roche par Oberlin. Celle de Lyon,

¹ La traduction du Nouveau Testament du Père Denis Amelotte est publiée entre 1666 et 1670. Cette traduction connaît une très large diffusion en France. Louis-Isaac Lemaître de Sacy, proche de Port-Royal et du mouvement janséniste, réalise lui aussi une traduction de la Bible, qui est, quant à elle, publiée en livres séparés entre 1672-1693. Celle-ci est toutefois, à l'inverse de la version d'Amelotte, réprimandée à plusieurs reprises.

² *Id.*, manuscrit de la conférence d'Alphonse Cadier sur les versions catholiques de la Bible, 1861.

³ *Id.*

⁴ *Id.*, manuscrit de la conférence sur les versions protestantes de la Bible, 1860. Souligné dans le texte.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez par Alfred Cadier, 1889.

étudiée par Marianne Carbonnier, a été fondée en 1830¹. Grâce à un don de la Société des livres religieux de Toulouse, l'Église réformée d'Osse-en-Aspe entreprend, cette année-là, la fondation d'une bibliothèque religieuse². En 1849, c'est au tour de la communauté de Bagnères-de-Bigorre, qui ne dépend pas encore d'Orthez, d'en créer une sous l'égide d'Émilien Frossard³. L'initiative de ces œuvres revient donc aux différentes Églises locales alors que l'intérêt du Consistoire général pour cette question se fait attendre. En 1834, interrogé par la commission pastorale de Paris sur ce sujet, il reconnaît une première fois que la fondation de bibliothèques religieuses « offrirait de grands avantages », mais cette constatation n'est suivie d'aucun effet⁴. En 1861, il incorpore une mention sur les bibliothèques dans ses rapports annuels⁵, mais ce n'est qu'en 1865 que se développe véritablement une politique de l'assemblée consistoriale en faveur de la lecture quotidienne. Le 30 novembre, Charles-Louis Frossard propose la création d'une bibliothèque consistoriale et offre pour premier ouvrage *Le Martyrologe* de Crespin. Accédant à la volonté du pasteur, le consistoire nomme Théodore de Félice bibliothécaire⁶. Cette résolution n'a alors plus rien d'exceptionnel et s'insère dans un mouvement plus vaste de diffusion et d'accès à la lecture, puisque, depuis le début des années 1860, « procédant à la fois de la philanthropie des Lumières et du désir des élites ouvrières d'accéder au savoir », le réseau des bibliothèques populaires se développe rapidement grâce à l'action de Sociétés à vocation non religieuse, telles que la Société des amis de l'instruction, la Ligue de l'enseignement ou la Société Franklin, et auquel participe l'État à travers la création de bibliothèques scolaires⁷. À partir de 1867, le consistoire perçoit également la fondation de bibliothèques populaires comme un moyen efficace pour endiguer l'émiettement de la communauté protestante et surtout son détournement progressif de

¹ CARLUER Jean-Yves, « Les enjeux culturels de l'évangélisation protestante au XIX^e siècle. Les trois âges de la *Société des Livres* de Toulouse (1820-1891) », *Théologie évangélique*, vol. 6/3, 2007, p. 221 ; CARBONNIER Marianne, « La bibliothèque populaire protestante de Lyon au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du livre*, 1978, n°20, p. 5-37.

² ADPA, CEPB, 60J 612/82, bibliothèque religieuse de l'Église réformée de la commune d'Osse, 1838-1860).

³ ADPA, CEPB, 1 Mi 109/8, règlement de la bibliothèque du temple de Bagnères fondée en 1849, liste des livres français et anglais ; comptabilité (1874-1894).

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, réponse à la circulaire de la commission pastorale de Paris du 16 mai, 28/11/1834.

⁵ *Id.*, 10/10/1861. Cette question est aussi ajournée le 24/11/1863.

⁶ *Id.*, 30/11/1865.

⁷ KALIFA Dominique, *La culture de masse en France*, t. 1 : 1860-1930, Paris, Ed. La Découverte & Syros, p. 30-31.

la cause religieuse. De fait, il invite une nouvelle fois toutes les Églises à se doter d'une bibliothèque. Diverses Sociétés, telles que la Société des livres religieux de Toulouse et la Société Franklin, sont sollicitées pour obtenir des ouvrages. Enfin, des collectes d'argent et de livres sont organisées, surtout dans les Églises rurales, auprès des protestants les plus aisés¹. En 1873, chacune des paroisses de la Consistoriale possède sa propre bibliothèque, la plus complète étant celle de Bagnères où sont conservés près de 2200 ouvrages². En 1879, elles sont au nombre de treize, Orthez en possédant deux, Tarbes et Pau chacune trois³. En 1894, imitant les Églises réformées, l'Église évangélique libre de Pau fonde elle aussi, à la demande de sa Société d'activité chrétienne, sa propre bibliothèque, qui est constituée d'une centaine de volumes mis gratuitement à la disposition des membres de l'Église grâce à la Société des Livres religieux de Toulouse⁴.

Malgré les diverses mesures prises par les Églises réformées, la plupart des bibliothèques ne rencontrent pas le succès escompté. En effet, les pasteurs, dans leurs rapports annuels, se plaignent régulièrement du manque d'intérêt des protestants pour la lecture. En 1876, Alphonse Cadier souligne ainsi que « les lecteurs ne sont pas nombreux ». Il pense que le manque d'organisation des bibliothèques et d'accompagnement des lecteurs est à l'origine de cette désaffection et préconise la formation de personnes, qui pourraient dès lors conseiller les protestants⁵. En 1887, le pasteur de Bellocq juge celle de son Église en « mauvais état » ; celle de Salies-de-Béarn est « peu suivie » ; à Bayonne, les livres sont « peu lus ». La situation est analogue à Pau et dans les Hautes-Pyrénées alors que celle de Sauveterre-de-Béarn a fermé ses portes, malgré les diverses tentatives de réorganisation⁶. Ce dernier exemple démontre bien les difficultés liées à l'entretien d'une bibliothèque et l'investissement, tant humain que financier, que celle-ci nécessite. En 1874, Armand Dupin de Saint-André insiste sur la prospérité de la bibliothèque et sur le nombre important de lecteurs, notamment en raison de l'engagement régulier du pasteur, qui commande chaque année de nouveaux livres auprès des Sociétés de livres religieux et du

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/70, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 20/03/1867.

² ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1873.

³ *Idem*, 1879.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 56/2/4, registre des délibérations de l'Église évangélique libre de Toulouse, assemblée générale de l'Église, rapport annuel, 14/10/1894.

⁵ *Id.*, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1876.

⁶ Elle rouvre durant quelques années sous le pastorat de Bourchenin, mais sans réel succès.

ministère de l'Instruction publique. Il s'adjoint les services d'un particulier, Pierre Casalis, qui fonde dans sa demeure, à Navarrenx, une bibliothèque de taille plus modeste¹. À son arrivée en 1876, son successeur, Jean-Jacques Edmond Cerisier, dresse un bilan plus mitigé et s'investit moins dans cette cause, ce qui provoque la fermeture de la bibliothèque quelques années plus tard². Il faut attendre le ministère de Daniel Bourchenin (1888), pour que cette petite bibliothèque connaisse un nouvel essor³.

Seules deux bibliothèques tirent véritablement leur épingle du jeu, en raison de l'investissement des pasteurs ou de laïques. À Osse-en-Aspe, où Alfred Cadier ouvre les portes de sa maison où sont conservés les livres tous les dimanches après-midi, trente lecteurs empruntent, en 1887, 390 ouvrages, soit une moyenne de treize livres par personne⁴. Rapporté à la population protestante de la commune, le nombre de lecteurs apparaît dérisoire, contrairement à Orthez, où un peu plus du tiers des fidèles consultent des ouvrages (409 lecteurs). Cette année-là, 6065 prêts sont enregistrés par le bibliothécaire, un nombre conséquent si on le compare à celui de Lyon où 2967 ouvrages sont lus en 1882, 1395 en 1889⁵. Si la bibliothèque populaire protestante de Lyon pâtit de la concurrence de l'offre laïque, il ne semble pas que cela soit le cas à Orthez, où une bibliothèque populaire cantonale a été fondée en 1880 et est dirigée par un « conseil d'administration élu par les souscripteurs en dehors de tout esprit de parti politique et religieux ⁶ ». Bien que l'initiative de la fondation de cette bibliothèque soit d'origine protestante, cette œuvre laïque est un trait d'union entre notables protestants et catholiques, qui s'unissent dans le développement de la lecture⁷. Félix Pécaut souligne la nécessité d'un encadrement efficace des lecteurs pour pérenniser ces bibliothèques laïques.

L'autre déception des pasteurs concerne la nature des ouvrages consultés. Ceux-ci se plaignent du fait que les romans religieux soient plébiscités par les lecteurs

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapports de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1874

² *Idem*, 1876. Nous ne connaissons pas la date exacte de la fermeture de la bibliothèque ; elle est encore signalée dans le rapport de 1881.

³ *Id.*, 1888-1904.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1887.

⁵ CARBONNIER Marianne, *op. cit.*, p. 622.

⁶ ISSARTEL Thierry, *La bourgeoisie d'Orthez...*, p. 135.

⁷ Le conseil d'administration de la bibliothèque populaire cantonale est présidé par Henri Vidal puis par Philippe Armstrong, deux protestants, mais il réunit à un nombre à peu près équivalent des notables catholiques et protestants.

au détriment des « sermons et autres ouvrages d'un genre grave »¹. L'année précédente, le pasteur Bourchenin faisait le même constat à Sauveterre-de-Béarn :

On ne lit pas les ouvrages d'agriculture et d'économie, très peu l'histoire et la littérature, les sermons et la théologie, mais beaucoup les publications de Toulouse et les romans religieux².

Peu de catalogues du XIX^e siècle sont aujourd'hui connus. Bien que les bibliothèques populaires aient été pour l'essentiel versées au fonds du CEPB ces dernières années, il est difficile de savoir quels sont les livres qui ont été achetés avant 1905³. Pour cette raison, nous nous sommes principalement intéressée à celui d'Osse-en-Aspe, qui date 1838 et de 1842⁴, ces dates correspondant à deux envois de la Société des Livres religieux de Toulouse, qui participe à partir de la fin des années 1830, l'ouverture de bibliothèques religieuses protestantes (*voir annexe n° 102*)⁵. Si, à l'évidence, tous les ouvrages recensés (58 en 1832 ; 132 en 1842⁶) ont un caractère religieux, ceux-ci peuvent être classés en diverses catégories. Les livres destinés à l'édification de la foi, à la connaissance des textes bibliques occupent une très grande partie des rayonnages de la bibliothèque (41,38 % puis 49,24 %). Les ouvrages du même type, mais destinés aux enfants, constituent une catégorie à part et d'une importance non négligeable en 1832 (17,24 %) ; celle-ci tend toutefois à décroître en 1842 (10,61 %). Dans cette communauté en proie aux divisions dans les années 1840 et où l'Église catholique se montre particulièrement active, 15,52 % des publications concernent la controverse, une proportion qui croît en 1842 (de 15,52 à 18,94 %). Viennent ensuite les mémoires et biographies (12,07 à 10,61 %) puis les ouvrages consacrés aux missions, probablement pour éveiller des vocations (8,62 % ; 6,82 %). Enfin, quelques rares recueils comme *Les chemins de fer* ou *La vie à la campagne*, abordent la question religieuse sous un aspect plus léger, mais aussi les nouveautés du

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez par Jean Roth, 1891.

² ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapports annuels de l'Église réformée de Sauveterre, 1890.

³ Par exemple, le CEPB n'a en sa possession, pour la bibliothèque, qu'un catalogue datant de 1914. ADPA, CEPB, 60J 50/209, catalogue de la bibliothèque populaire et religieuse d'Orthez, 1914. Les dates d'achat ne figurent pas dans ce catalogue et nous savons par ailleurs que plusieurs tris ont été effectués dans les années 1880. Aussi, il ne nous a pas paru opportun de l'étudier dans le cadre de cette thèse.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 612/82 ; 83. Il existe également pour cette bibliothèque un catalogue qui daterait au mieux de 1907 (60J 612/84).

⁵ CARLUER Jean-Yves, *op. cit.*, p. 218-223.

⁶ Les catalogues font respectivement référence à 59 et 133 livres, mais aucun d'entre eux ne porte le numéro 55.

siècle et la vie quotidienne dans les sociétés rurales (3.45 % ; 2.27 %). À date équivalente et toute proportion gardée, puisque les deux bibliothèques ne disposent pas des mêmes budgets et ne s'adressent pas au même public, les catalogues d'Osse-en-Aspe et de Lyon se révèlent être fort différents. En effet, aux côtés des ouvrages proprement religieux, Marianne Carbonnier indique la présence d'ouvrages instructifs, comme des livres de lecture, d'histoire ou de sciences¹. Ce n'est que plus tard que ces livres sont introduits dans les bibliothèques béarnaises, lorsque des dons leur permettent de diversifier la nature des ouvrages. À plusieurs reprises, les différents pasteurs de la Consistoriale insistent d'ailleurs sur la nécessité de varier les ouvrages et de ne pas se limiter au domaine religieux, afin de rendre les bibliothèques plus attrayantes². En 1891, Alfred Cadier propose en outre de centraliser les achats et la gestion des bibliothèques. Il s'inspire en cela de l'expérience de l'archevêque du diocèse de Bordeaux qui dispose d'un fonds et de livres dans chaque paroisse et renouvelle annuellement les ouvrages. Une telle pratique d'échange entre bibliothèque saurait l'avantage d'insuffler régulièrement de la nouveauté et d'ainsi fidéliser les lecteurs³. Certaines bibliothèques, en raison de la pluralité des origines géographiques des protestants de leur communauté, se dotent non seulement d'ouvrages en français mais aussi en anglais ; c'est le cas à Pau ou dans les stations thermales des Hautes-Pyrénées (Bagnères-de-Bigorre ; Cauterets et Tarbes). Cependant, la bibliothèque qui se démarque le plus est celle d'Orthez. Tout en conservant son caractère populaire, elle a plus particulièrement vocation, de par son statut de bibliothèque consistoriale, réunir l'ensemble des ouvrages de théologie, protestants ou catholiques, afin d'en faciliter l'accès aux pasteurs. Dans cet objectif, en 1871, le bibliothécaire acquiert entre autres *Les lettres sur la religion* du Père Alphonse Gattry⁴, ou encore l'ouvrage de M^{gr} Maret⁵, une telle dynamique controversiste est lancée par Auguste Bohin, un ancien prêtre⁶.

Le profil des lecteurs et leurs comportements sont, néanmoins, difficiles à appréhender tant les données sont lacunaires et sporadiques. À Osse-en-Aspe, nous

¹ CARBONNIER Marianne, *op. cit.*, p. 624-625.

² ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez par Alfred Cadier, 1889.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez par Alfred Cadier, 1889.

⁴ GATRY Alphonse, *Lettres sur la religion*, Paris-Lyon, Douniol/Lecoffre/ Girard, 1869, 319 p.

⁵ MARET Henri-Louis-Charles (Mgr), *Le pape et les évêques : défense du livre sur le concile général et la paix religieuse*, Paris, Plon, 1869, 123 p.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1871.

disposons de trois listes datant respectivement de 1838, 1842-1844, 1871-1877 (*voir annexes n° 103-105*)¹. Pour autant, l'existence de la bibliothèque n'est pas linéaire : en 1871, au lendemain de son installation, Alfred Cadier décide, avec l'accord du conseil presbytéral, de la « création d'une bibliothèque protestante » et ne fait pas référence à l'ancienne². Le nombre global de lecteurs n'évolue guère (18 puis 15 et 26), bien que le nombre d'emprunts par an croît globalement après une chute en 1842-1844 (35 puis 20 puis 61), la généralisation de l'alphabétisation et la diversification du catalogue sont probablement à l'origine de cette augmentation. En revanche, les usagers ne font preuve que de peu de régularité, puisque seule la moitié d'entre eux emprunte plus d'un ouvrage en 1838. Cette proportion décroît fortement en 1842-1844 (1/5^e des lecteurs). Enfin, en 1871-1877, dix lecteurs réalisent à eux seuls 85 % des emprunts. Parmi ces derniers figurent notamment l'institutrice, Mme Callon, une belle-sœur du pasteur, Caroline Bost, ou encore des propriétaires et/ou leurs épouses. Les usagers sont donc principalement membres des petites élites locales, alors que les paysans et leurs familles se montrent beaucoup plus irréguliers dans la pratique de la lecture, du moins à la bibliothèque. La répartition par genre des individus démontre une prédominance générale des hommes parmi les lecteurs (56 % en 1838, 58 % en 1871-1877). Cependant, les deux sexes ont des comportements différents, puisque ce sont les femmes qui empruntent généralement le plus d'ouvrage. En 1838, sept personnes ont lus chacun trois livres, mais les femmes représentent près de 70 % du groupe. Il en est de même en 1871-1877 où sur dix lecteurs ayant emprunté plus de dix livres, sept sont des femmes. Cette tendance à la féminisation du lectorat est une constante que plusieurs pasteurs, dont Jean Roth et Daniel Bourchenin, mettent en évidence. À la même occasion, ils constatent que les garçons se détournent aisément de la lecture³. Les livres sont, quant à eux, parfois empruntés à plusieurs reprises. Sur trente-cinq prêts enregistrés en 1838, seuls vingt-sept livres, pour l'essentiel d'édification, ont été lus, ce qui laisse à penser que les lecteurs ont, soit reçu les conseils du bibliothécaire, soit qu'il existe un bouche-à-oreille. Parmi les sept livres

¹ ADPA, CEPB, 60J 612/82-84, bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe. Pour 1871-1877, nous ne disposons que le nom des lecteurs et le numéro attribué par le bibliothécaire aux livres, mais non les titres, qu'ils ont empruntés.

² ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 29/10/1871.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/75, tableau synoptique de la situation des Églises de la Consistoriale par Eugène Balfet, 1891.

réempruntés, trois sont destinés aux enfants, dont les *Vingt-une lettres à une jeune personne* de Newton, ouvrage le plus consulté (trois emprunts en un an). Les parents prennent donc soin de donner goût à la lecture, mais aussi à la religion, à leur descendance ; un comportement analogue est d'ailleurs souligné par le pasteur Cerisier de Sauveterre-de-Béarn, en 1876 :

Cependant, il y a beaucoup de familles dans lesquelles les enfants font le soir, une lecture à haute-voix¹.

Néanmoins, les œuvres protestantes d'instruction et d'édification en faveur des adultes proposées par l'Église consistoriale d'Orthez ne se limitent pas au strict domaine de la diffusion des Écritures ou de livres religieux. À partir des années 1880, afin d'asseoir son influence sur une communauté des plus disséminées, elle élabore une feuille religieuse dans laquelle elle transmet les valeurs et le message évangéliques.

Le Protestant béarnais : édifier, informer, mobiliser

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une œuvre en tant que telle, la presse protestante – lorsqu'elle a trait aux « affaires internes » des Églises protestantes (luttons ecclésiastiques et dogmatiques, nouvelles des Églises, etc.) – participe également d'une démarche de consolidation du protestantisme. Dès les années 1820 paraissent les premiers titres protestants, comme *Les Archives du Christianisme*, ce qui constitue une « nouveauté importante » selon Daniel Robert². Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle, plus particulièrement à partir des années 1880 que se développent, voire se multiplient ces périodiques, puisqu'en 1893, Franck Piaux n'en recense pas moins d'une soixantaine³. Des deux journaux religieux publiés par l'Église consistoriale d'Orthez ou par l'un de ses membres, *L'Avant-Garde*, organe des chrétiens-sociaux fondé en 1899 et dirigée par Jean Roth, a déjà fait l'objet d'une étude complète par Jean Baubérot. Ce journal, fondé à la suite d'une réunion d'une trentaine de pasteurs chrétiens-sociaux vise à promouvoir à l'échelle nationale, les principes du christianisme social, en évitant d'aborder les questions institutionnelles et ecclésiastiques. Son fonctionnement est atypique, puisque chacun des 3000 lecteurs

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/82, rapports annuels de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1876.

² ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 380.

³ PUAUX Franck, *op. cit.*, p. 459.

paie son abonnement au prix qu'il souhaite. De par son essence, la dimension politique de cette feuille apparaît aussi importante que sa dimension religieuse : plusieurs enquêtes cherchent notamment à établir le bien-fondé de l'alliance du christianisme et du socialisme. Il cesse de paraître en 1911 à la suite de dissensions au sein du mouvement chrétien-social au lendemain de la Séparation, les uns appartenant à l'Union de Jarnac, les autres, comme Jean Roth restant proches de la mouvance évangélique. Désabusé, il explique, dans le premier numéro de l'année 1911, ne plus pouvoir gérer son Église et continuer à faire paraître le journal¹.

Aussi nous nous intéresserons davantage au *Protestant béarnais*, qui s'apparente d'ailleurs plus à une feuille religieuse qu'à un journal d'actualité. C'est au cours des Conférences pastorales de 1882 que Théodore de Félice, « désirant atteindre les protestants disséminés² », propose la création d'une feuille « qui pourrait contenir des détails sur ce qui se passe dans la Consistoriale, quelques nouvelles du dehors, et quelques éléments d'édification³ ». Trouvant « l'idée excellente », les pasteurs chargent le ministre du culte orthézien d'étudier les diverses possibilités pour mettre en œuvre ce petit journal. Dès le 3 juin 1882 paraît le premier numéro dirigé par Auguste Bohin avec pour ambition de « dire un peu ce qu'a été le Béarn protestant, ce qu'il est, ce qu'il pourrait être [...] »⁴. Si le lancement du journal crée l'unanimité, son histoire n'en demeure pas moins mouvementée. Bimensuel, il paraît, dans un premier temps, sur quatre pages. Dès le numéro cinq, le rédacteur adopte une présentation sous deux puis trois colonnes, plus proche de celle des journaux traditionnels. Au terme de la deuxième année, le 15 mai 1884, la publication est cependant interrompue durant un peu plus d'un an, jusqu'à ce qu'Alphonse Cadier, lors des XXIII^e Conférences pastorales, le 23 septembre 1885, exprime le souhait de faire revivre la feuille religieuse. Unaniment, les conférenciers décident de profiter de la commémoration de la révocation de l'Édit de Nantes pour tenter un nouvel essai. Cependant, Auguste Bohin, qui ne souhaite pas assurer à nouveau la charge de directeur, propose qu'une

¹ BAUBÉROT Jean, *Un christianisme profane ?*, Royaume de Dieu, Socialisme et Modernité culturelle dans le périodique « chrétien-social » *L'Avant-Garde* (1899-1911), Paris, PUF, 1978, 295 p. Du même auteur, voir également « Jean Roth et le périodique chrétien-social *L'Avant-garde* », *BSHPF*, t. 142/4, 1996 : « Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIX^e siècle », p. 775-786.

² BOST Léon, « Rapport sur le Protestant béarnais (1882-1900) », *Trois Jubilés (1850-1900) : cinquante ans de vie religieuse dans la Consistoriale d'Orthez*, Orthez, Imprimerie nouvelle, Moulia & Grandperrin, 1900, p. 154-155.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/55, registre des Conférences pastorales, XVIII^e Conférence, 26/04/1882.

⁴ BOHIN Auguste, « Aux protestants du Béarn », *Le Protestant béarnais*, n°1, 3/06/1882.

commission de pasteurs titulaires et auxiliaires soit nommée, une proposition qui n'est pas suivie d'effet, du moins dans l'immédiat¹. Le journal ne cessera alors plus de paraître jusqu'en 1905 et s'agrandira à deux reprises: la première en 1894, une fois par mois, le journal paraît avec huit pages au lieu de quatre, puis, en 1902, les huit pages bimensuelles sont adoptées. À partir de 1890, les Synodes généraux officiels donnent lieu à des numéros exceptionnels, qui sont agrémentés de quelques illustrations².

La direction du journal change à plusieurs reprises : au pasteur Bohin succède Alphonse Christoflau (1885-1890) avec un court intermède où Auguste Bohin reprend le flambeau (1888-1889), puis Léon Bost occupe la place de rédacteur-gérant jusqu'en 1901, ensuite de directeur. À partir de 1887, les pasteurs se dotent d'un règlement en trois articles, afin de pérenniser la direction de la petite feuille. Si tous les membres des Conférences pastorales « partagent la responsabilité des charges pécuniaires nécessitées par l'entretien du journal » (art. 3), un Comité de cinq pasteurs est élu pour gérer les questions administratives et éditoriales³; il doit être renouvelé annuellement, mais cette mesure ne sera pas suivie jusqu'au début du XX^e siècle. En effet, les 12, 13, 14 juin 1900, les Conférences s'occupent plus particulièrement de la question du *Protestant béarnais* et élisent un nouveau Comité, dirigé par Léon Bost, qui pour la première fois est mis en évidence à la Une du journal⁴. La coopération des pasteurs des diverses Églises locales de la Consistoriale est elle aussi consolidée dans la gestion des abonnements et dans la diffusion de la feuille religieuse⁵. L'assemblée diversifie également ses activités, par la publication d'un « volume souvenir », *Trois jubilés*, qui dresse l'histoire des Conférences, de la SEBP et de l'Asile protestant d'Orthez⁶.

Les vicissitudes de la publication sont pour l'essentiel liées au manque de moyens. Ce journal est financé, d'une manière assez classique, par les abonnements, dont le prix n'évolue pas pour les protestants de la Consistoriale (1,50 F/ an), afin de

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/55, registre des Conférences pastorales, XXIII^e Conférence, 23/09/1885.

² *Le Protestant béarnais*, 7^e année, numéro exceptionnel, juillet 1890.

³ Les premiers membres de ce Comité sont Alphonse Cadier, Auguste Bohin, Samuel Diény, Théodore de Félice, Bost Léon, Bost Samuel, Alphonse Christoflau.

⁴ Jusqu'alors, seul le rédacteur y figurait.

⁵ ADPA, CEPB, Conférences pastorales d'Orthez, 12-14/06/1900. Sont élus : Léon Bost (10 voix), Daniel Bourchenin (10), Eugène Balfet (10), François de Montmollin (8), Jean Roth (6).

⁶ *Id.* L'ouvrage est publié la même année : *Trois Jubilés (1850-1900) : cinquante ans de vie religieuse dans la Consistoriale d'Orthez*, Orthez, Imprimerie nouvelle, Moulia & Grandperrin, 1900, 163 p.

le rendre accessible au plus grand nombre¹. Conscient toutefois que cette somme « sera un fardeau » pour la majorité des protestants, le pasteur Bohin invite, dès le premier numéro, les plus aisés à souscrire plusieurs abonnements et à indiquer le nom des bénéficiaires². Les agrandissements progressifs de la feuille sont permis à la fois par des dons de lecteurs et par l'introduction progressive de la publicité. En 1886, les premiers encarts apparaissent et font référence à l'un des journaux protestants les plus diffusés, *Le Christianisme au XIX^e siècle*. Quelques annonces passées par des familles sont également publiées. En 1895, ils sont élargis aux autres journaux et au cercle des maisons d'édition protestantes. Enfin, à partir de 1901, les publicités commerciales se banalisent jusqu'à occuper en 1905 la quasi-totalité de la dernière page. La diffusion du journal nous est malheureusement inconnue, tout juste apprenons-nous au détour d'un éditorial qu'en 1886 que le journal compte près de six cents abonnés, un chiffre insuffisant aux yeux du pasteur Christoflau, mais qui représente tout de même une part considérable de la population protestante locale³. L'analyse de la réception du discours des pasteurs se révèle d'autant plus difficile que ces données nous manquent.

« Journal des Églises réformées de la Consistoriale d'Orthez », ce titre s'apparente aux *Semaines religieuses* de l'Église catholique, étudiées par Émile Poulat, tant par son ressort que par son traitement de l'information⁴. Pour analyser le contenu du journal, qui ne connaît guère de grands changements entre 1882 et 1905, même s'il gagne en structure, une analyse quantitative a été menée sur une année-type⁵. Pour être la plus représentative possible, celle-ci ne devait pas connaître d'événement d'ordre religieux ou institutionnel notoire, comme des élections, un débat ou des luttes ecclésiastiques majeures. Par ailleurs, il était nécessaire de choisir une année où le journal avait déjà adopté sa forme quasi-définitive, ce qui écartait les premières années de parution. Dès lors, notre choix s'est porté sur l'année 1894, qui est toutefois marquée par un événement politique d'envergure nationale. Mais l'attentat qui coûte la vie à Sadi-Carnot ne bouleverse pas considérablement le

¹ Pour les autres départements, l'abonnement coûte 1.75 F ; à l'étranger, 3 F.

² BOHIN Auguste, *op. cit.*

³ CHRISTOFLAU Alphonse, « Aux amis du Protestant Béarnais », *Le Protestant béarnais*, 3^e année, n°25, 18/09/1886. Nous ne connaissons pas l'origine géographique des abonnés, mais, s'agissant d'une feuille religieuse locale, il est probable que la majorité d'entre eux soit originaire de la Consistoriale.

⁴ POULAT Émile, *Les « Semaines religieuses ». Approche socio-historique et bibliographique des Bulletins diocésains français*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1973, 109 p.

⁵ De 1882 à 1891, le journal paraît d'octobre à septembre. En novembre-décembre 1891, la parution est interrompue pour faire coïncider la parution du numéro 1 avec le début de la nouvelle année.

contenu du journal. Tout juste, le numéro suivant son décès arbore-t-il un bandeau noir et l'éditorial, signé par Léon Bost, traite-t-il du « deuil national » sous ses aspects religieux et moraux¹. Celui de la semaine suivante rend compte des cérémonies funèbres célébrées en France et estimant que « c'est l'éloignement de Dieu qui conduit l'homme à ces terribles excès » adopte un ton plus politique en opposant « à l'anarchie qui s'attaque à tout, qui prêche la haine et le désordre et qui arme le bras des assassins », « l'Evangile de la paix, de la concorde, de l'amour² ». Malgré tout, le journal ne déroge que rarement à la règle selon laquelle les questions politiques ne sont pas abordées par la feuille religieuse³. Ainsi, même les éditoriaux, confiés au rédacteur, traitent généralement d'un point de vue exclusivement religieux l'actualité nationale ou locale. Créé par les Conférences pastorales et dirigé par au moins un pasteur de la Consistoriale, la rédaction du journal ne pouvait pas être confiée à des laïques. En 1894, 44 % des articles publiés sont rédigés par un des ministres du culte locaux ; 13 % par un pasteur extérieur. Le pasteur de Mauvezin (Gers), Jean Philip, futur sénateur, se montre particulièrement prolifique, puisqu'il collabore à vingt numéros de la feuille religieuse béarnaise (voir annexe n° 105)⁴.

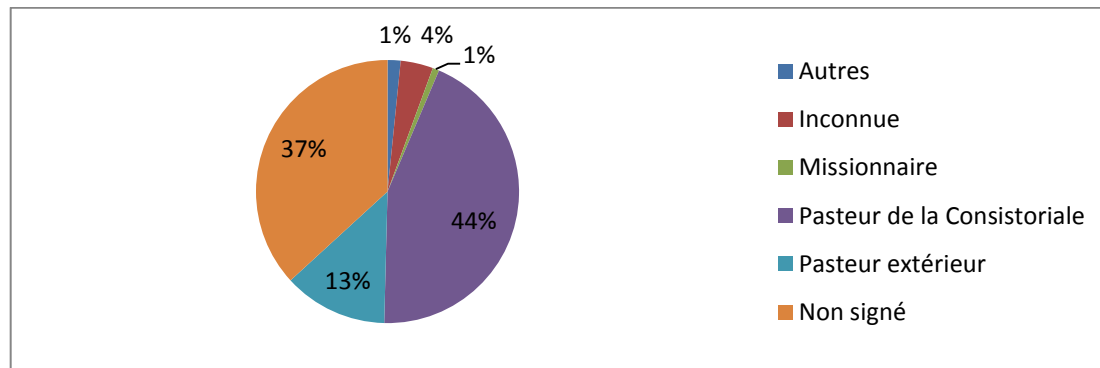


Figure 53 : Origine géographique des auteurs du *Protestant béarnais* (1894)

¹ BOST Léon, « Deuil national », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n° 13, 7/07/1894.

² BOST Léon, BOURCHENIN Daniel, « La mort de M. Carnot et nos Églises », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n°14, 21/07/1894.

³ Il existe quelques exceptions, notamment lorsque les questions politiques et religieuses se confondent notamment lors de la laïcisation de l'enseignement ou lors de la Séparation des Églises et de l'État.

⁴ Jean Philip (1868-1952) est pasteur de Mauvezin jusqu'en 1902, date à laquelle il se présente à l'élection législative partielle où il subit une défaite. Il se tourne alors vers le journalisme, collabore avec Ferdinand Buisson au journal *Les droits de l'Homme* avant d'entrer à l'Aurore, sur la recommandation de ce dernier. Un temps chef de cabinet de Georges Clémenceau en 1906, il devient par la suite sous-préfet de Reims, puis consul de France à Monaco puis Venise. En 1920, il devient sénateur du Gers et occupe cette fonction jusqu'en 1941. Bien qu'ayant très tôt renoncé à ses fonctions de pasteur, il est l'auteur d'une histoire du protestantisme dans la vicomté de Fézensaguet. Source : JOLLY Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, 8 vol., Paris, PUF, 1960-1977.

De cette analyse quantitative, sept grands thèmes ont pu être dégagés et se répartissent comme suit :

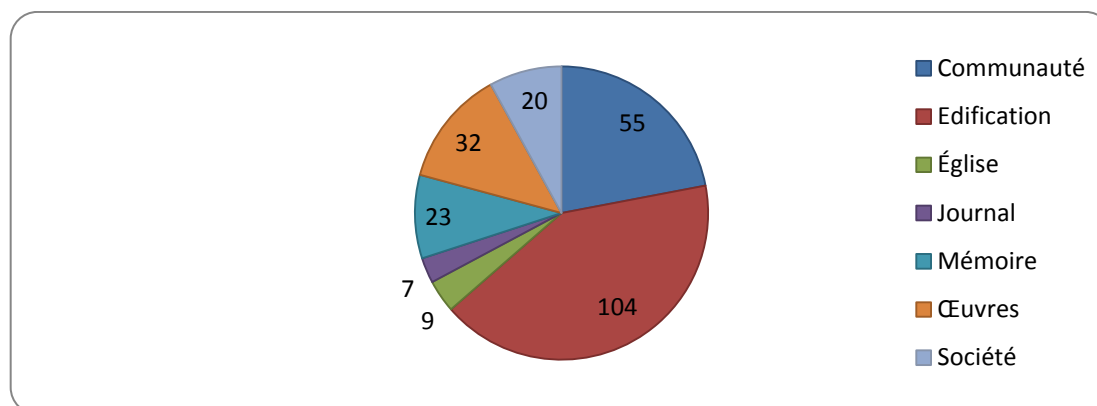


Figure 54 : Répartition par thème des articles publiés dans *Le Protestant béarnais* en 1894.
Voir détails dans l'annexe n° 106

Le Protestant béarnais est avant tout un espace d'édification, de méditation spirituelle, qui par son discours unilatéral, n'est pas sans rappeler les sermons prêchés chaque dimanche par les pasteurs. Pourtant, cette structure, probablement jugée trop formelle, solennelle, n'est que peu utilisée. Les pasteurs lui préfèrent une forme moins convenue, plus libre : à partir d'un fait divers, d'une actualité, d'une conférence ou parfois d'un témoignage, ils encouragent les lecteurs à la réflexion et à la lecture des Écritures.

À chaque grande fête religieuse, généralement celles où est célébrée la Cène, l'éditorial ou un article publié en Une réexplique les grands principes de chacune d'entre elles, dans leur dimension protestante, plus exactement évangélique. La Pentecôte est ainsi l'occasion pour Jean Roth de réaffirmer, dans « avez-vous reçu l'esprit saint ? », la divinité du Christ. Pour prolonger l'édification, la moitié des numéros parus en 1894 conseillent des lectures religieuses à travers trois rubriques. La première, « bibliographie », rend compte des dernières parutions, tandis que les deux autres, « revue des journaux » et « revue des revues » donne à lire aux lecteurs, dans leurs grandes lignes du moins, des textes publiés dans d'autres journaux régionaux, moins accessibles. Il va sans dire que ces derniers, *L'Église libre* ou *La Feuille du canton de Vaud* par exemple, affirment également leur appartenance au camp évangélique. La jeunesse n'est pas oubliée par les rédacteurs, une rubrique nommée « Questions bibliques » leur est régulièrement réservée ; elle prendra en 1900 le nom

du « Coin des enfants ». Celle-ci se présente sous une forme ludique : sont posées deux questions sur des versets de la Bible ou une énigme dont les réponses ne sont données que dans le numéro suivant. Des comptes-rendus des principales fêtes et des réunions dédiées à la jeunesse sont publiés afin d'inciter les parents à y faire participer leurs enfants.

Édifier, exhorter les fidèles consiste également à se positionner au sein du protestantisme et du christianisme plus généralement. Cependant, *Le Protestant béarnais* n'est pas un journal polémique. Si la ligne éditoriale est « nettement évangélique » comme le signale Franck Puaux¹, les questions des divisions du protestantisme sont, en temps normal, peu abordées dans le journal, sinon sous l'angle de la médiation et de la collaboration face à « des populations catholiques [qui] sont réfractaires, inabordables »². Dans un esprit missionnaire, l'auteur de l'article cité cherche à encourager la diffusion des Écritures par l'ensemble des protestants, mais « au lieu d'attaquer de prime abord les doctrines, des articles de foi » du catholicisme, il invite ses coreligionnaires à présenter leur confession « sous l'angle humain et moral³ ». De fait, la controverse ou les attaques contre le catholicisme, sans être totalement absentes, ne sont le centre que de peu d'articles, deux en 1894. Dans un article de Charles Ducasse, extrait du *Bulletin évangélique*, l'incapacité des catholiques à encadrer la jeunesse « à la ville », qui sombre alors dans « l'anarchisme », est pointée du doigt, et l'auteur d'insister que le fait que si les laïques catholiques prenaient en main « une telle œuvre, [...] leur religion ne serait plus cette accoutumance passive à des cérémonies et à des dogmes dont on se garde de pénétrer la substance ! Sous les formes, ils étreindraient quelques réalités évangéliques ! [...] Ils seraient presque protestants⁴ [...] ».

À l'édification peut être associé le thème de l'histoire (9 % des articles), qui à travers des études historiques ou la publication de textes d'époque comme *La complainte de l'Église affligée*⁵, tend à développer l'identité confessionnelle, dont nous aurons à reparler plus loin (voir chapitre 9). Il demeure également important de

¹ PUAUX Franck, *op. cit.*, p. 468.

² CONSTANÇON Maurice, « Les Églises du Béarn. Extrait d'un rapport présenté à la séance du 13 avril au consistoire d'Orthez », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n° 9, 5/05/1894.

³ Id.

⁴ DUCASSE Charles, « A la ville », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n°5, 3/03/1894.

⁵ Anonyme, « Complainte de l'Église affligée », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n° 21, 3/11/1894. Il s'agit d'un texte écrit en 1698 par un inconnu que les protestants récitaient durant la période du Désert.

souligner que la devise du journal, *Gratia dei sum id quod sum*¹, est celle qui était inscrite sur la monnaie de Jeanne d'Albret et d'Henri de Navarre.

Les nouvelles de la communauté protestante locale ou française occupent, quant à elles, une part importante du journal (14 % des articles). Une rubrique irrégulière – probablement pour des questions de place – mais présente dans la moitié des numéros, rend compte des « mouvements de la population » protestante béarnaise par paroisse (baptêmes, mariages, inhumations). Lorsqu'un membre important de la communauté décède, une notice nécrologique est insérée dans le journal. Dans chaque numéro, une rubrique spéciale, « chronique locale et nouvelles diverses » annoncent les divers événements qui ponctuent la vie des Églises réformées. Ce peut être la visite d'un missionnaire ou d'un membre éminent des Églises, une réunion spéciale, ou encore les résultats du concours des Écoles du Dimanche, etc. L'objectif est donc non seulement d'informer les protestants des activités des Églises, mais aussi de les inciter à y participer.

Pour créer une certaine émulation, les lettres écrites par Jean-Edmond Cerisier, ancien pasteur de Sauveterre-de-Béarn devenu agent pour la Mission Mac-All à Paris, sont publiées. Elles rendent compte de l'effervescence du protestantisme dans la capitale notamment dans le domaine des œuvres². Celles-ci constituent également une large part des sujets traités par les rédacteurs (13 %). Un tiers de ces derniers articles est consacré aux Missions : des lettres d'agents de la SMEP et la « chronique missionnaire », qui relate l'évolution de chaque champ de mission, ont ainsi pour vocation de mieux les faire connaître et d'accroître les dons en leur faveur. Cependant, c'est à la charité que sont consacrés la plupart des articles qui ont trait aux œuvres. Dans une moindre mesure, le développement des sociétés d'activité chrétienne, qui cherchent à diffuser une morale protestante, est l'une des préoccupations des pasteurs, qui militent en faveur de la tempérance.

Par ailleurs, les rédacteurs insèrent quelques « causeries agricoles », qui informent des problèmes quotidiens rencontrés par des protestants dans les campagnes, comme la fièvre aphteuse ou les destructions que provoquent les

¹ Par la grâce de Dieu, je suis ce que je suis.

² CERISIER Jean-Edmond, « Lettres parisiennes », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n°1 (1/06/1894) ; n°4 (3/02/1894) ; n°6 (17/03/1894) ; n°9 (5/05/1894) ; n° 14 (14/07/1894) ; n° 19 (6/10/1894).

courtilières¹, et quelques brèves, compilées dans la rubrique « notes de la quinzaine » relatent, sans aucun commentaire, les faits marquants des dernières semaines. Des éditoriaux rendent compte également de l'évolution du journal et remercient les donateurs en publiant leur nom. Enfin, en dehors d'une période électorale ou de la tenue d'un synode, les articles afférant aux affaires de l'Église sont extrêmement rares.

Au terme de cette étude partielle, il est possible de conclure que *Le Protestant béarnais* se veut être le reflet de l'évolution doctrinale de l'Église consistoriale : les propos relatés démontrent pleinement l'ancrage évangélique du journal alors que commencent à poindre des idées chrétiennes-sociales, qui ne cesseront de se développer sous la plume de Jean Roth et de Daniel Bourchenin notamment. En cela, cette feuille se situe dans le prolongement du sermon du dimanche. Au travers de ce journal, les pasteurs cherchent à établir un lien permanent avec les protestants disséminés et en situation minoritaire². Plus encore, au-delà de l'édification, ils tentent surtout de mobiliser les fidèles.

*

* *

Ainsi, au cours du XIX^e siècle, les Églises protestantes béarnaises ont investi le domaine de l'instruction et de l'éducation. Les premières années qui suivent la reconnaissance officielle du protestantisme, les assemblées consistoriales et évangéliques – les positions darbystes nous sont en grande partie inconnues, faute de sources – se concentrent sur la restauration d'une instruction religieuse par le biais de la fondation d'écoles protestantes ou la création des Écoles du Dimanche. Par la suite, confrontées à l'influence dominante de l'Église catholique sur l'éducation des enfants, mais aussi à l'indifférence grandissante et face à la structuration progressive d'une offre provenant de l'État, les Églises béarnaises font le choix de la confessionnalisation afin de maintenir leur communauté minoritaire. Outre les

¹ LAGRAVÈRE A., « Causerie agricole », *Le Protestant béarnais*, n°5, 3/03/1894 ; SYNDICAT DES AGRICULTEURS DES BASSES-PYRÉNÉES, « Agriculture : la fièvre aphteuse », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n°9, 5/05/1894 ; GAUDOT G., « Agriculture : destruction des courtilières », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n°17, 15/09/1894.

² PUAUX Franck, *op. cit.*, p. 468.

éléments extérieurs, la diffusion du mouvement du Réveil joue un rôle fondamental dans ce processus. Sa vision globalisante du protestantisme incite les Églises et leurs membres les plus fervents à moderniser leurs œuvres d'éducation et à leur octroyer un caractère spécifique et adapté au public visé. En cela, au même titre que les protestants qui s'investissent dans la fondation de l'école laïque et républicaine, les évangéliques (réformés ou indépendants) participent, selon une approche qui leur est propre, au mouvement d'éducation populaire et de culture de masse, bien que le terme puisse paraître anachronique, qui tend à se développer dans les sociétés occidentales à partir des années 1860.

Cependant, les postures confessionnelles des pasteurs de l'Église consistoriale d'Orthez dans le domaine de l'instruction et de l'éducation ne sauraient être représentatives de l'ensemble de la communauté protestante sud-aquitaine. En effet, lorsque la liberté religieuse est garantie, cette dernière se montre beaucoup plus favorable que ses ministres à la laïcisation de l'enseignement, comme l'atteste la fermeture progressive des écoles confessionnelles, à l'exception de Pau, Tarbes, Bellocq et Labastide-d'Armagnac. Dans ces villes, seules la présence de plusieurs mouvances protestantes, d'œuvres d'évangélisation ou l'alliance intéressée avec les catholiques permettent le maintien des institutions scolaires. Le désintérêt des protestants pour les organisations de jeunesse et les formes d'instruction et de diffusion de la culture, novatrices pour l'époque, pourrait être également interprété comme un souhait de la communauté de voir leurs Églises se cantonner à des domaines qui sont traditionnellement les leurs. Une telle dissonance est donc le signe d'une césure progressive entre les élites de l'Église consistoriale, qui manifestent un désir de consolider et de maintenir la présence protestante au sein de l'espace public, et la base de son Église, plus sensible à la sécularisation et à l'intégration sociale dans un cadre national républicain.

CONCLUSION PARTIELLE

Outre le rétablissement des institutions ecclésiastiques, le relèvement des Églises réformées sud-aquitaines passe par la reconstruction d'édifices cultuels et l'ouverture de cimetières protestants. Au début du siècle, ces faits sont perçus par les protestants comme un acte de réintégration dans la société globale. Toutes les petites communautés cherchent alors à posséder leurs propres lieux de culte. Construits pour l'essentiel par le biais de souscriptions privées, ceux-ci ont un aspect peu solennel et ressemblent à de simples granges. Par ailleurs, la faiblesse de l'encadrement pastoral au début du siècle ne permet pas la desserte régulière des communautés disséminées et les temples sont laissés à l'abandon. Malgré cela, dans des espaces majoritairement catholiques, l'ouverture de cimetières protestants ou la construction d'édifices cultuels apparaissent difficile dans de nombreux cas. Placées en concurrence directe avec l'Église catholique, les Églises réformées peinent à faire valoir leurs droits et de nombreux conflits naissent dans les zones où les protestants ne constituent qu'une infime minorité et sont obligées de recourir au pouvoir de l'État. Dans les communes où ils représentent une part importante de la population, l'élévation de temples et l'ouverture des cimetières paraissent plus aisées, voire sont facilitées par les positions adoptées par les municipalités. Cette époque est aussi celle du rétablissement des formes classiques de charité, telles que les caisses des pauvres. Pour autant, les diaconats ne sont pas réorganisés et les œuvres répondent difficilement aux besoins des plus démunis. Les écoles protestantes, quant à elles commencent à faire leur apparition, mais ce mouvement reste encore limité aux communautés urbaines.

Dans un second temps, entre les années 1840 et la première moitié des années 1860, la fragmentation du protestantisme sud-aquitain place les Églises réformées dans une situation de double concurrence : elles doivent non seulement se développer face à l'Église catholique mais aussi endiguer les séparations nées de la diffusion du mouvement du Réveil. Les Églises évangéliques indépendantes, dans les lieux non

desservis par les Églises réformées, ont installé leurs quartiers et célèbrent régulièrement le culte dans les temples de Baigts-de-Béarn ou de Pau tandis que ceux de Nay et de Boeil-Bezing deviennent les lieux de réunions des darbystes. S'engagent alors des luttes territoriales, chacune des communautés tentant de prouver la légitimité de sa présence. Cette concurrence « fraternelle » s'observe également au niveau des œuvres : chacune des dénominations possède son propre asile ou infirmerie. Par ailleurs, pour retrouver sa place au sein d'un protestantisme palois morcelé, l'Église réformée représentée par Alphonse Cadier consent à ne pas ouvrir d'écoles concurrentes à celles de l'Église libre à la condition expresse d'occuper la fonction de directeur du comité dirigeant. Omniprésents dans le système éducatif confessionnel, les pasteurs défendent avec conviction leurs principes religieux et les intérêts de la minorité protestante au sein d'une société majoritairement catholique. Cependant, au gré des circonstances et des besoins de leurs fidèles, ils s'adaptent aux contextes politiques et sociaux avec pragmatisme. Si les politiques coordonnées par le Consistoire d'Orthez sont tardives et les décisions prises par les Conseils presbytéraux limitées et locales, les initiatives des pasteurs sont déterminantes. Leur action s'inscrit en effet dans un réseau national contribuant à défendre et renforcer l'identité de la communauté. L'enseignement a également un effet structurant localement, puisqu'il met en relation les diverses Églises protestantes comme à Pau. Renforcé par la loi Falloux, l'enseignement confessionnel protestant se développe donc avec plus ou moins de succès, la dissémination des populations locales et l'opposition des catholiques constituant deux entraves majeures. L'instruction religieuse des enfants prend également forme durant ce laps de temps et prend le nom d'écoles du Dimanche. Chacune des dénominations dispose de son propre réseau adapté à sa vision de la religion. Il en est de même pour les bibliothèques populaires, développées grâce à l'aide de la Société des Livres religieux de Toulouse et qui s'adressent essentiellement aux adultes.

Enfin dans un troisième temps, allant des débuts de la Troisième République à la Séparation, le protestantisme évolue lentement vers une dimension plus conquérante alors que l'État s'affirme également par le biais d'une politique laïque. Depuis quelques années déjà, l'Église consistoriale d'Orthez a entrepris la construction de temples dans des zones où elle était peu présente, afin de renforcer ses actions d'évangélisation. Sous la Troisième République, certains temples élevés au début du siècle sont reconstruits à l'image de ceux d'Osse-en-Aspe ou de Baigts-de-

Béarn. Ils servent dès lors de centres de rayonnement du protestantisme béarnais. Les œuvres de charité, quant à elles, se multiplient, puisque cette période est marquée par la réorganisation du diaconat dans la plupart des Églises réformées du Sud aquitain. Celle-ci se fait d'ailleurs parfois au détriment des œuvres féminines reléguées à l'arrière-plan. Plus encore, dans le sillon du christianisme social, de nouvelles formes d'œuvres sociales et morales se développent comme les Solidarités d'Orthez et de Sauveterre-de-Béarn, mais ce type d'œuvres, fondées au début du XX^e siècle, ne rencontre qu'un succès mitigé en Béarn. Enfin, la laïcisation de l'enseignement ravive la rupture doctrinale entre orthodoxes et libéraux, tant leur vision de l'instruction est contraire. Félix Pécaut, par exemple, s'engage au côté de l'État et participe activement à la laïcisation de l'école publique. L'Église consistoriale reste, quant à elle, attachée à un enseignement confessionnel et tente de maintenir ses écoles. Pour pallier la disparition de l'enseignement religieux à l'école, un nouveau souffle est donné aux Écoles du Dimanche, apparues en Béarn à la fin des années 1840, qui deviennent également du Jeudi. Cette instruction, complétée par le catéchisme, vise à préparer le jeune enfant à son admission à la cène puis à l'âge adulte à travers les Unions chrétiennes. Outre les écoles primaires et les École du Dimanche, les Églises réformées et libres développent un réseau d'œuvres à destination des adultes : les bibliothèques sont renforcées et les pasteurs réformés entreprennent la diffusion d'une feuille religieuse.

Au final, toutes ces œuvres sont autant de moyens de conserver un lien quasi-quotidien avec la communauté protestante et sonnent comme un prolongement du sermon dominical. Les dénominations protestantes béarnaises ont donc une vision globale des œuvres. Néanmoins, si ces mesures qu'elles engagent ont avant tout un caractère protecteur, il n'en demeure pas moins que la frontière entre la consolidation de la foi et l'affirmation de la minorité confessionnelle est ténue.

TROISIÈME PARTIE

LES PROTESTANTS, LES CATHOLIQUES ET

L'ÉTAT : L'AFFIRMATION D'UNE MINORITÉ

CONFESSIONNELLE

INTRODUCTION PARTIELLE

L'identité protestante au XIX^e siècle ne se construit pas uniquement autour des croyances, elle est notamment influencée par l'environnement immédiat des individus, celui du Béarn, par les cadres de la coexistence quotidienne, mais aussi plus lointain dicté par les progrès scientifiques, les évolutions économiques, sociales et surtout politiques nationales. À cette échelle, les protestants, longtemps envisagés par les autorités publiques comme une force d'opposition, se démarquent par leurs opinions républicaines ; des préférences politiques qui s'observent également dans le Sud aquitain¹.

Ancrée dans le présent, cette identité ne se départit pas pour autant de son passé. Bien au contraire, le XIX^e siècle, marqué, d'une manière générale, par le développement des sciences et des sociétés savantes, voit se multiplier les initiatives mémorielles. Dans le cas du protestantisme, outre la défense de valeurs chrétiennes, les spécificités protestantes s'expriment par le biais des commémorations, « manifestations de la mémoire plus encore que de l'histoire », qui, comme le souligne Bernard Cottret et Lauric Henne-ton, s'expriment sous divers aspects : le premier, historiographique, cherche à recréer l'événement, à le reconstituer, tandis que le monument l'inscrit dans l'espace. Enfin, la cérémonie lui confère une certaine sacralité². En Béarn, si cette question de la mémoire se pose avec autant d'insistance, c'est que l'histoire des protestants locaux est quelque peu différente de la « mémoire des vaincus », terme que Liliane Crété utilise pour définir celle des protestants

¹ ENCREVÉ André, RICHARD Michel (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République*, n° spécial du BSHPF, t. 125/5, 1979, 749 p. ; CABANEL Patrick, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 282 p. ; CABANEL Patrick, *Les protestants et la République*, Bruxelles, Ed. Complexe, 2000, p. 17-111.

² COTTRET Bernard, HENNETON Lauric, « La commémoration entre mémoire prescrite et proscrite », COTTRET Bernard, HENNETON Lauric (dir.), *Du bon usage de la commémoration. Histoire, mémoire et identité, XVIe-XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2010, p. 14.

français¹. En effet, au-delà de la figure « du huguenot résistant »², localement, l'identité protestante se double d'une dimension victorieuse, temporaire certes, mais bien réelle, que les élites protestantes béarnaises n'hésitent pas à mettre en valeur.

Ce rappel permanent du passé, associé aux clivages politiques inhérents au XIX^e siècle, complexifie encore davantage les cadres de la coexistence, d'autant que le protestantisme, sous l'effet du Réveil, se révèle conquérant.

Durant ce siècle du développement de la science, du romantisme, mais aussi de la République, les protestants béarnais s'affirment par le biais des arts et par leurs prises de positions publiques. Du côté des élites ecclésiastiques et pastorales, s'observe également un glissement des cadres de la controverse. Progressivement, celle-ci évolue vers une dimension qui n'est plus strictement religieuse et qui acquiert une connotation identitaire. Enfin, l'évangélisation ne se limite plus au cadre local et s'ouvre notamment à l'Espagne et aux terres païennes. Là encore, les divisions protestantes trouvent une résonance toute particulière.

¹ CRÉTÉ Liliane, « 1572-1787 : la mémoire des vaincus. La mémoire protestante française », COTTRET Bernard, HENNETON Lauric (dir.), *op. cit.*, p. 27-39.

² BIZEUL Yves, « Le huguenot résistant et Luther, le colosse aux pieds d'argile. Deux figures emblématiques pour la construction des identités collectives protestantes en France et en Allemagne », COTTRET Bernard, HENNETON Lauric (dir.), *op. cit.*, p. 55-69. Du même auteur, BIZEUL Yves, *L'identité protestante*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991, 274 p.

CHAPITRE 8

L’AFFIRMATION DE LA MINORITÉ PROTESTANTE

SUR LA SCÈNE PUBLIQUE

La question du rapport entre le protestantisme et la politique a déjà été maintes fois abordée par les historiens, dont les conclusions précisent bien souvent que l’adhésion de la minorité confessionnelle à un régime politique est étroitement liée à la liberté dont ils jouissent pour célébrer leur culte¹.

Dans le Sud aquitain, la lacune des sources qu’il n’est pas toujours possible de combler, complique fortement notre travail. En effet, la disparition des archives de la préfecture, et par conséquent des rapports des préfets et des sous-préfets, dont les Archives nationales ne rendent compte qu’imparfaitement, ne permet pas une analyse globale des opinions politiques protestantes. Par ailleurs, le statut d’infime minorité de la population du département interdit le recours à la géographie électorale généralement utilisée pour repérer les choix électoraux des protestants². Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à Bellocq et Salles-Mongiscard, qui étaient jusqu’alors les deux seules communes où la part des protestants était supérieure à celle des

¹ ENCREVÉ André, « Protestantisme et bonapartisme », *Revue d’histoire du XIXe siècle*, n° 28, 2004, p. 111-131 ; CABANEL Patrick, *Protestantisme, République et laïcité en France (1860-1910)*, Mémoire d’habilitation à diriger des recherches, Paris IV-Sorbonne, 1999, 870 p. ; CABANEL Patrick, *Les protestants et la République*, Bruxelles, Ed. Complexes, 2000, 271 p. ; ENCREVÉ André, RICHARD Michel (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République*, n° spécial du BSHPF, t. 125/5, 1979, 749 p. ; RICHARD Michel-Edmond, *Les Notables protestants en France dans la première moitié du XIXe siècle*, Caen, Éditions du Lys, 376 p. ; KRUMENACKER Yves, « Les protestants de Lyon sous le Consulat et l’Empire », ZINS Ronald (dir.), *Lyon sous le Consulat et l’Empire*, Reyrieux, Éditions Horace Cardon, 2007, p. 121-151, etc...

² SIEGFRIED André, *Géographie électorale de l’Ardèche sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1949, 138 p. ; ENCREVÉ André, *Les protestants au milieu du XIXe siècle...*, p. 403-501 ; plus récemment : CHAMP Nicolas, « Être protestant et républicain en terres bonapartistes : les réformés d’Aunis et de Saintonge de 1870 à 1914 », *Annales du Midi*, 2011, n° 274, p. 213-236.

catholiques, les protestants ne représentent plus, en 1874, que respectivement 42 % et 48 % de la population totale¹.

Pour autant, à travers l'analyse des rares rapports des préfets, de la presse locale et nationale, ainsi que des registres des délibérations des conseils municipaux, se dessine l'engagement politique des notables protestants béarnais, et plus généralement, sud-aquitains. Dans ce département où la pratique religieuse est élevée et où l'influence politique du clergé est bien réelle, le fait religieux revêt une importante capitale². Aussi il convient de s'interroger sur la place de la question religieuse dans les débats politiques locaux et de voir comment la politique nationale influe sur les choix électoraux des protestants béarnais. Mais les prises de position publiques et l'affirmation d'une conception protestante de la société ne se limitent pas à la sphère politique et s'ouvre aux domaines des arts, des lettres et surtout des sciences, dont le développement accélère la sécularisation de la société globale et le détachement progressif des individus de leur Église.

Protestantisme et vie politique du Premier au Second Empire

Au cours d'un long premier XIX^e siècle, allant du Premier au Second Empire, les protestants sud-aquitains s'affirment progressivement comme une force d'opposition aux régimes politiques.

Adhésion et opposition aux régimes politiques

Durant cette période, les protestants béarnais sont sous-représentés dans les fonctions administratives de l'État et dans le cadre des députations. En effet, un seul protestant a exercé les fonctions de sous-préfet d'Orthez : il s'agit de Jean Paraige (1763-1826) qui occupe ce poste de l'an VIII à 1814 puis durant les Cents jours. Fidèle à l'Empire, il est également nommé, durant cette période, conseiller municipal d'Orthez. Son action a été, par la suite, très vivement condamnée par le baron d'Antin d'Ars, premier préfet des Basses-Pyrénées sous la Restauration. Dans le cadre d'un conflit qui oppose catholiques et protestants autour de l'affection de l'église de

¹ ADPA, CEPB, 60J 370/8, registre des délibérations du conseil presbytéral de Bellocq, recensement des paroissiens, 2/08/1874.

² WRIGHT Vincent, « Religion et politique dans les Basses-Pyrénées pendant la Deuxième République et le Second Empire », *Annales du Midi*, t. 91, 1969, p. 409-442.

Bezing, le préfet prend ouvertement le parti des premiers et critique l'action de l'ancien sous-préfet :

Il me serait permis de croire que les protestants n'ont pas joui avec assez de modération de tous leurs avantages. Il règne en général chez eux et surtout chez leur ministre (ce qui est aisé à reconnaître dans ses discours et même dans la lettre inconvenante qu'il a eu l'honneur de vous écrire) ; il règne un désir de domination d'autant plus vif qu'il est forcé de se comprimer. Le sous-préfet d'Orthez dont les fonctions ont cessé avec le dernier gouvernement était protestant. Il présentait le programme des fêtes publiques. Il y a proposé plusieurs fois de réunir les autorités dans le temple des calvinistes et de faire précéder par cette cérémonie, celle qui devait avoir lieu dans l'Église catholiques. Mes prédécesseurs ont dû réprimer itérativement cette bizarre prétention. Il y a des communes de l'arrondissement qu'il administrait dans lesquelles il ne se trouvait qu'un seul protestant, il n'a pas hésité quel qu'il fut à le proposer pour maire : partout et toujours, il a montré une préférence exclusive et qui devenait choquante par la comparaison du nombre infiniment petit des protestants, avec la grande population catholique¹.

Officiellement, la Terreur Blanche de 1815 n'inquiète guère les protestants béarnais qui « ne redoutent aucune persécution de la part des descendants d'Henri IV² ». Pourtant, lors l'affaire des lettres anglaises³, les actes du consistoire général d'Orthez nous apprennent la reconnaissance avec laquelle les protestants béarnais ont accueilli la proposition des Anglais. En l'hommage de ces derniers, l'assemblée vote la transcription de ces lettres seraient transcrites dans son registre « pour y servir de monument de la piété et de la charité des Anglais et perpétuer, en même temps, l'affection et la reconnaissance des protestants en leur faveur⁴ ». Cependant, le contexte politique appelle le pasteur Louis-Victor Gabriac à faire preuve de « prudence » et à signaler la réception de ces lettres au gouvernement dans des termes tout autres :

Les sentiments que sa lecture a produit ont été unanimes parce que tous nous sommes français, nous aimons exclusivement notre patrie, nous chérissons et respectons le roi et que notre dévouement, notre soumission lui sont positivement acquis.

On suppose, dans cette lettre dont vous avez sans doute connaissance, Monseigneur, que nous sommes ou pouvons être persécutés, que la liberté de

¹ AN, F¹⁹ 10683, lettre du baron d'Antin, préfet des Basses-Pyrénées au ministre des Cultes, 6/11/1814.

² AN, F⁷ 9690, lettre du préfet au ministère, 10/01/1816.

³ Voir sur ces lettres, ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 285-297. Il s'agit de lettres circulaires envoyées par des Britanniques qui se proposent d'aider les protestants français et de les accueillir en cas de continuation des persécutions.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 1/01/1816.

conscience est gênée et que celle du culte que la créature doit à son créateur peut l'être aussi¹.

Cette communication permet notamment aux pasteurs béarnais d'éviter l'épuration du corps pastoral que Daniel Robert a constatée au lendemain de la publication de ces lettres².

Par la suite, en raison de lacunes dans les sources, l'opinion générale des protestants de la monarchie de Juillet au début du Second Empire est difficile à connaître. Celle-ci, plus facilement appréhendable à l'échelle des communes, ne transparaît qu'indirectement dans des actions publiques comme des prières exécutées à la demande des autorités, mais les archives qui témoignent de ces faits ne sont dès lors guère représentatives de l'opinion générale. Cependant, sous la Deuxième République, les membres du consistoire général d'Orthez affirment leurs positions quant à l'influence de la politique sur la religion. En effet, l'assemblée émet un avis, transmis au ministère des Cultes, contre la célébration, dans les temples, des fêtes et des anniversaires politiques. Pour les membres de l'assemblée, cette pratique « porte atteinte à la dignité du culte par les émotions et les troubles dont elle peut être accompagnée ». De plus, le procès-verbal souligne que « les fidèles, en général, s'abstiennent d'y participer, soit qu'elle répugne leur conscience, soit qu'elle soit contraire aux habitudes et à l'esprit de notre culte [le culte protestant] »³.

Dès les débuts du Second Empire, les protestants se montrent majoritairement opposés au régime. Deux protestants se sont, dès le lendemain du coup d'État, affirmés comme de fervents opposants à ce régime : Elisée et Elie Reclus, comme en témoigne l'une de leurs sœurs :

[...] Le coup d'État les surprit à Orthez. L'émotion était grande partout : dans notre petite ville une proclamation parut, l'œuvre de mes frères probablement, car ils la signèrent les premiers. Il n'en advint pas grand-chose, pas même des arrestations... Le maire ne fut pas tenté de faire du zèle. Seulement un agent de ville remit de sa part à ma mère une enveloppe contenant deux passeports pour le

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/68, délibération au sujet des lettres anglaises, 1/01/1816.

² ROBERT Daniel, *op. cit.*, p. 288-297.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 16/03/1849.

Havre. Elle ne fut pas longue à comprendre de quoi il retournait ; le soir même, Elie et Elisée étaient partis¹.

Par ailleurs, le sous-préfet d'Orthez, Melchior Giraud, précise en 1853 que, d'une manière générale, les protestants béarnais « ne prenaient pas la peine de cacher [leurs] sympathies orléanistes ». À ses yeux, ils constituent la première force d'opposition au régime en raison de l'importance qu'ils confèrent à la religion :

Les protestants pour qui les considérations religieuses sont de première importance, forment le réseau autour duquel tous les mécontents et les insatisfaits se rassemblent. Ils gardent au fond de leur cœur, une profonde hostilité qu'ils ne peuvent contenir, se traduisant par des termes qui sont caractérisés à la fois par l'amertume et le regret. Ces sentiments naissent de la jalousie envers la protection donnée à l'Église catholique. Par conséquent, c'est parmi les protestants que le centre de l'opposition dans mon arrondissement grandira² ».

Cette opinion peut être nuancée par celle du préfet des Basses-Pyrénées. Susplicieux à l'égard des protestants, le ministre des Cultes réclame par dépêche du 16 décembre 1852, un ensemble de renseignements sur les futures élections presbytérales et consistoriales. En réponse, le 24 décembre 1853, le préfet lui adresse un tableau récapitulatif des élus mentionnant leur moralité et leurs opinions politiques (*voir annexe 107*). Il juge que « l'une et l'autre élection présentent un ensemble satisfaisant soit sous le rapport de la moralité, soit sous celui de leurs opinions politiques³ ».

Républicains	Partisans de l'Ordre	Orléanistes	Légitimistes	Opinions politiques inconnues
8	15	1	1	13

Tableau 38: Répartition des membres du consistoire et des conseils presbytéraux selon leurs opinions politiques (1853)
Source : AN F¹⁹ 10 283

Si, en 1853, le préfet et ses subalternes estiment que les membres des consistoires et conseil presbytéraux sont modérés et partisans de l'Ordre, il n'en demeure pas moins qu'une partie des élites protestantes s'oppose déjà à l'Empire,

¹ TRIGANT-RECLUS Lois, « Enfance et jeunesse d'Elisée Reclus », cité par Federico FERRETTI, « Comment Elisée Reclus est devenu athée. Un nouveau document biographique, *Cybergéo*, n° 493, 2010.

² A.N. F^{1c} III Basses-Pyrénées 7, rapport du sous-préfet du 24 octobre 1853.

³ A.N. F¹⁹ 10283, Analyse des élections presbytérales et consistoriales des Églises protestantes rédigée par le préfet des Basses-Pyrénées au ministre des Cultes, 20/12/1853.

puisque 8 républicains, dont certains ont démissionné de leurs fonctions publiques en signe de protestation au coup d'État, et 2 royalistes sont recensés. Cette opposition ne cesse de grandir tout au long du régime. En 1858, le préfet des Basses-Pyrénées insiste le fait que les protestants palois ne se montrent que « peu favorables à la politique impériale ». Il ne sait pour autant dire s'il s'agit là « soit d'un hasard, soit d'une tendance naturelle de l'esprit protestant ». Dans le cadre de la création d'une place de pasteur dans la préfecture basse-pyrénéenne, le préfet affirme son opposition, car il craint qu'elle ne pose « les germes d'une opposition gouvernementale ». À ses yeux, cette requête ressemble surtout à un subterfuge des protestants qui cherchent à « exercer une propagande plus active, plus sûre et plus officielle¹ ». Il semble surtout que ce soit la politique de l'Empire, favorable à l'Église catholique, qui inquiète les protestants. En cela, la participation de Napoléon III à la campagne d'Italie réjouit ces derniers, comme le stipule le sous-préfet d'Orthez qui commente la publication de documents sur « l'Affaire d'Italie » dans *le Moniteur* du 25 septembre :

La population protestante a vu, dans l'insertion de ces pièces au journal officiel, un symptôme de l'évacuation prochaine de Rome, et la satisfaction de ses désirs religieux ; c'est vous dire que par cette partie de la population la publicité donnée aux documents dont il s'agit a été accueillie avec joie, avec d'autant plus de joie que les protestants ont exagéré et dénaturé l'esprit qui dirige dans cette question romaine, l'action gouvernementale. Quant aux catholiques, ils trouvent [...] que l'état actuel des choses en Italie, né des aspirations irrésistibles du peuple italien vers l'unité et la liberté, doit être considéré comme un fait accompli².

Au cours de cette longue première partie du XIX^e siècle, les protestants ne sont guère représentés au sein des fonctions publiques dans le département des Basses-Pyrénées. La question religieuse joue donc ici un rôle fondamental : du point de vue des autorités publiques ou du corps électif, le poids numérique de la minorité et la renommée de ses membres, essentiellement locale, ne permettent pas aux protestants d'atteindre les hautes sphères de la politique française. Jusqu'à la fin de l'Empire, à Gustave Fould (1829-1884), élu député des Hautes-Pyrénées en 1869 en tant que candidat officiel, fait figure d'exception. Il est le fils du ministre d'État, Achille Fould (1800-1867), qui fut également député des Hautes-Pyrénées. Ce dernier est issu d'une famille juive qui s'est illustrée dans la finance. Marié à une protestante, il se convertit

¹ AN F¹⁹ 10500, lettre du préfet des Basses-Pyrénées au ministre des Cultes au sujet de la création d'une place de pasteur à Pau, 30/11/1858.

² ADPA, 1 M 53, lettre du sous-préfet d'Orthez au préfet des Basses-Pyrénées, 02/10/1862.

au protestantisme vers 1858¹. Un autre de ses fils, lui aussi élevé dans la foi protestante, Ernest Adolphe Fould (1824-1875), est élu, en tant que candidat officiel, à la députation dans la première circonscription des Hautes-Pyrénées en 1863. Il occupe cette fonction jusqu'en 1869 dans le cadre de la Majorité dynastique, avant d'être élu entre 1869 et 1870 sous l'étiquette du Centre droit. Après le 4 septembre 1870, il se retire de la vie politique². Ainsi, le clivage confessionnel ne s'observe pas, avec la même force, dans les Hautes-Pyrénées, où les protestants sont bien moins nombreux, mais jouent un rôle politique d'envergure.

Ces principes généraux d'adhésion ou d'opposition étudiés à l'échelle des départements s'observent, avec plus de précision, à l'échelle des communes.

La représentation protestante au sein des assemblées locales

Pour étudier la représentation protestante dans le cadre municipal, deux conseils municipaux ont été choisis pour la qualité des sources et par leur représentativité : Orthez et Osse-en-Aspe. Le choix d'Orthez s'imposait de lui-même en raison de la présence dans l'espace communal du consistoire général, organe décisionnaire des Églises réformées sud-aquitaines. Par ailleurs, dans ces lieux, les protestants représentent une part suffisamment importante de la population pour que l'on puisse espérer percevoir le poids de la religion dans la gestion quotidienne des communes.

À Orthez, la part protestante au conseil municipal décroît fortement entre 1801 et 1870. Cette diminution est directement liée au mode d'élection des conseils municipaux, mais aussi à la politique nationale. Entre 1801 et 1831, tant que les pouvoirs publics nomment les conseillers, les protestants sont largement représentés, voire même surreprésentés, puisque la proportion de protestants présents aux séances

¹ BARBIER Frédéric, *Finance et politique. La dynastie des Fould, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 162 ; NICAULT Catherine, « Comment en "être" ? Les juifs et la haute-société dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Archives juives*, 2009/1, vol. 42, p. 8-32. Achille Fould est élu pour la première fois député des Hautes-Pyrénées en 1842. Il occupe les fonctions de ministre des Finances du 31 octobre 1849 au 24 janvier 1851, du 10 avril au 22 novembre 1851 et du 3 décembre 1851 au 22 janvier 1852. Il est ministre d'État du 28 juillet 1852 au 23 novembre 1860 puis ministre des Finances du 14 novembre 1861 au 20 janvier 1867.

² ROBERT Adolphe, BOURLOTON Edgar, COUGNY Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891, 5 vol. ; consultable sur : http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=9544.

du conseil municipal (près de 40 % durant les Cents jours) est bien supérieure à la part protestante au sein de la population communale (17 %).

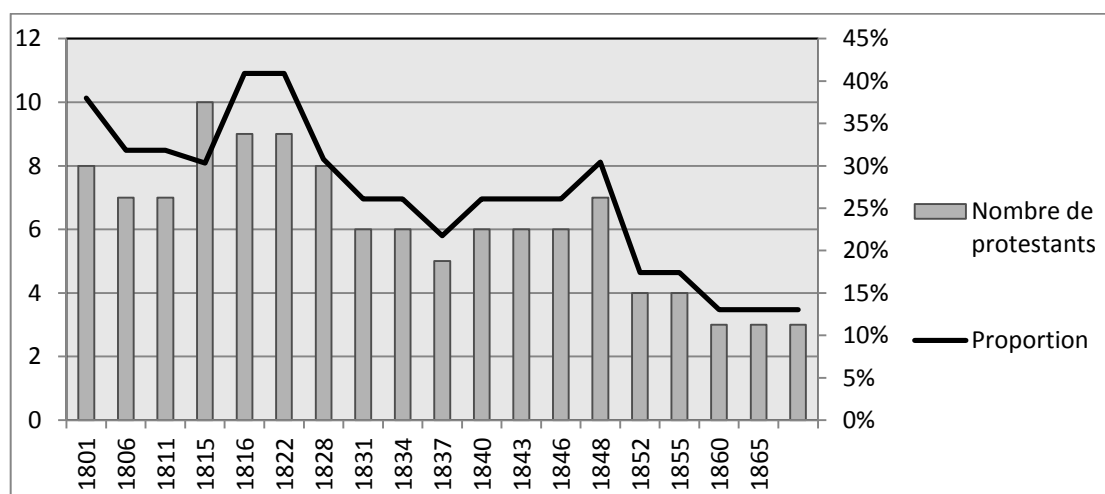


Figure 55 : Évolution de la représentation protestante au conseil municipal d'Orthez (1801-1870).
 Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 3-1 D 17 (voir annexe 108).

Une telle représentation laisse à penser que les autorités publiques ont toujours pris soin de faire participer à la vie politique communale la minorité religieuse, surtout lorsque l'un des fonctionnaires chargés de la nomination des conseillers municipaux est protestant, comme sous le Premier Empire, où Jean Paraige cumule les fonctions de sous-préfet et de conseiller municipal d'Orthez. Sous la Restauration, la minorité religieuse reste fortement représentée et le préfet d'Argout reconnaît même avoir fait nommer un adjoint protestant, Pierre Lamatabois, un riche négociant¹. Une telle pratique devient la norme à Orthez jusqu'à la fin du Second Empire.

Au lendemain de la loi municipale du 21 mars 1831, qui instaure les élections municipales par suffrage censitaire, la part protestante diminue et se rapproche de celle de la population communale. Pour autant, elle reste légèrement supérieure jusqu'en 1848. Cette surreprésentation est liée aux conditions électorales : par leur richesse, les protestants orthéziens constituent une part non négligeable du corps électoral, bien que celle-ci tende à décroître progressivement.

¹ GENEVRAY Pierre, « La "paix chrétienne", l'harmonie des Cultes et des Protestants du Sud-Ouest sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848) », *BSHPF*, 1950, n° 96, p. 11.

Orthez	1831	1837	1846
Électeurs protestants	95	91	77
Électeurs	385	416	380
Proportion	24,68%	21,88%	20,26%

Tableau 39: Proportion de protestants parmi les électeurs censitaires à Orthez (1831-1846)

Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 K 1

Si, jusqu'en 1848, la coexistence est privilégiée par le conseil municipal, la question religieuse retrouve, sous la II^e République, une place centrale, alors que les antagonismes politiques se révèlent dans le cadre du suffrage universel. Une délibération du consistoire particulier d'Orthez illustre les opinions politiques de ses membres. Le 20 mai 1848, voulant se référer à l'avis des anciens, le pasteur Jean-Paul Gabriac rapporte à l'assemblée qu'il a été invité par le conseil municipal à venir participer à la bénédiction de l'arbre de la liberté, qui doit être planté sur la place de l'Hôtel de ville. Outre l'engagement républicain de ses membres, la réponse du consistoire montre également les antagonismes persistants entre catholiques et protestants :

1. En principe, deux cultes aussi profondément [rature] que le catholicisme et le protestantisme ne peuvent, sans se renier, s'unir un seul instant dans un même acte religieux par l'organe de leurs représentants officiels.
2. Dans le cas dont il s'agit, le pasteur ne peut assentir par sa présence à une cérémonie qui est contraire tout à la fois à la raison et à l'esprit du X^{me}.
3. Le pasteur doit s'abstenir par respect de la liberté de conscience. Il n'est pas convenable de faire intervenir publiquement la religion dans une fête patriotique, à laquelle on vient inviter des personnes de cultes différents.

Les catholiques, conduits par Charles Chesnelong, s'engagent, quant à eux, en majorité pour le parti de l'Ordre. Ce mouvement est également soutenu par des protestants modérés qui, à la différence des membres du consistoire, sont élus au conseil municipal en 1848. Le premier d'entre eux est Jean-Paul Marsoû, un négociant devenu rentier, qui participe à la campagne électorale aux côtés de Charles Chesnelong et de Raymond Planté¹, ainsi qu'en témoigne *Le Mémorial des Pyrénées* :

La majorité a donné par ses votes une adhésion éclatante aux idées d'ordre, de progrès et de conciliation qui doivent être le programme du nouveau conseil. C'est dans le même sens qu'auront été faites les élections du département. À

¹ Raymond Planté, né à Santander (Espagne) en 1797, occupe les fonctions de maire d'Orthez, puis, en tant que candidat officiel, celles de député entre 1852 et 1855. Il meurt en juin 1855.

Orthez, elles ont été très significatives et on a vu entrer au conseil municipal, M. Marsoô, président du comité électoral, Messieurs Planté, Lacoste, etc...¹.

Il semble néanmoins que ses opinions politiques n'aient pourtant pas été favorables à l'Empire. Dans son rapport au ministère des Cultes, le préfet rapporte « qu'en février, il était avec les modérés, plus tard, il passa dans le camp ennemi et le 2 décembre, il donna sa démission du conseil municipal »². D'autres, comme Jean-Phocion Vidal, restent nostalgiques de la monarchie de Juillet et sont considérés comme des Orléanistes par les pouvoirs publics³. Pour autant, ce dernier poursuit son mandat municipal sous l'Empire. Son fils, Henri Vidal, suit une voie presque identique à celle de Jean-Paul Marsoô. Décrit comme conservateur sous la République, il se détache, lui aussi, progressivement du parti de Chesnelong, au cours de l'Empire, au point de devenir républicain. Il est fort probable que la question religieuse occupe, dans le contexte local, une part importante dans l'évolution politique de cet homme. En effet, il devient l'un des principaux adversaires de Charles Chesnelong, candidat officiel largement plébiscité par les orthéziens qui n'a de cesse d'affirmer son soutien au pouvoir temporel du pape⁴. Décédé alors qu'il exerçait encore les fonctions de conseiller municipal, Pierre Lamatabois fait, quant à lui, l'objet d'un hommage durant la séance du 5 octobre 1850. Preuve que la religion occupe une place importante au sein des préoccupations du conseil municipal, l'assemblée salue « son esprit juste et souple » et précise « qu'attaché à la religion de ses père [sic] et tolérant sans indifférence, il figure au premier rang des bons protestants qui aiment et qu'aiment les bons catholiques » et « qu'il fut de ceux qui se complaisent dans la pacification des esprits et l'union des cœurs »⁵. Durant cette période, la représentation protestante chute et devient conforme à la proportion de protestants dans la ville. Les délibérations du conseil municipal sont tournées essentiellement vers la confessionnalisation des espaces publics et vers un renforcement du poids de la religion.

¹ *Le Mémorial des Pyrénées*, 34^e année, n° 158, 02/08/1848. Voir également : WRIGHT Vincent, « Religion et politique dans les Basses-Pyrénées pendant la Deuxième République et le Second Empire », *Annales du Midi*, t. 91, 1969, p. 436.

² AN, F¹⁹ 10283.

³ *Idem*.

⁴ ROBERT Adolphe, BOURLOTON Edgar, COUGNY Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891, 5 vol. Consultable sur : http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=8462.

⁵ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 10, 5/10/1850.

À partir de 1869, le parti républicain local parvient à se structurer derrière Henri Vidal et multiplie les actions afin de battre les candidats soutenus par les pouvoirs publics¹. Ainsi, en mars 1869, alors que l'Empire s'affaiblit, 164 électeurs de la commune signent une pétition visant à interdire aux agents de la ville de distribuer des bulletins de vote « afin d'assurer la sincérité du suffrage universel ». Les protestants sont dans le cadre de cette pétition surreprésentés, puisque nous avons pu en comptabiliser, avec certitude, 44, soit 27 %. Cependant comme ne figurent pour la plupart que les noms de famille, dont certains sont partagés par les deux confessions, il est possible que cette proportion soit plus importante. Dans l'objectif d'avoir l'opportunité de délibérer sur cette question, Charles Chesnelong, le maire de la ville, a fait transmettre la lettre au sous-préfet, qui n'y a pas répondu. Dès lors, le conseil municipal est contraint de passer à l'ordre du jour, le maire se défendant néanmoins d'utiliser les canaux de la mairie pour se faire élire².

À Osse-en-Aspe, la représentation protestante est, au contraire d'Orthez, inférieure à la présence protestante du Premier Empire au Second Empire, bien qu'elle tende à s'en rapprocher durant un court laps de temps en 1828, puis entre 1834 et 1840.

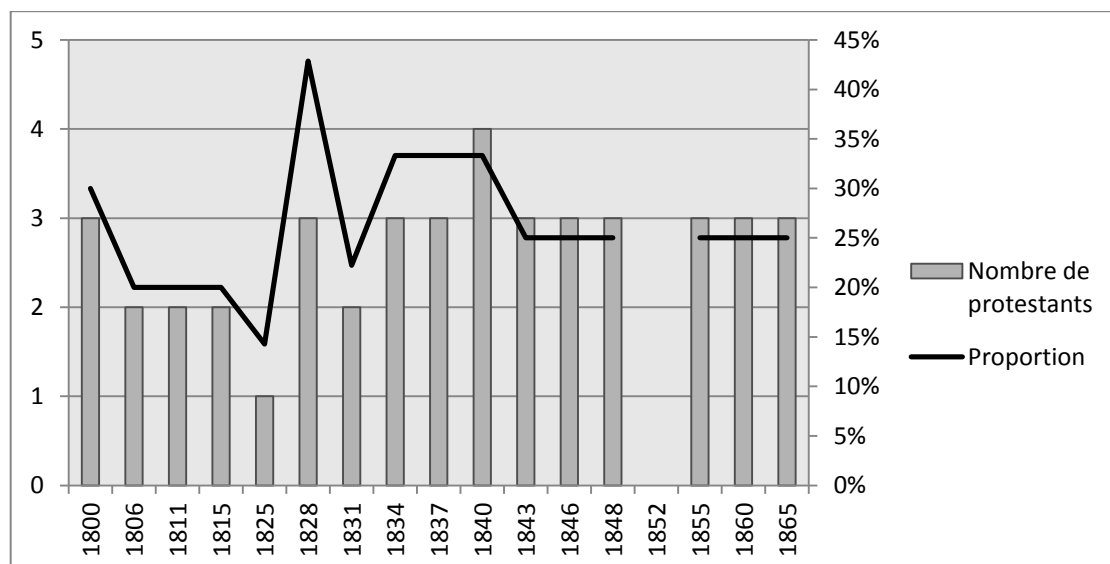


Figure 56 : Évolution de la représentation protestante au conseil municipal d'Osse-en-Aspe (1801-1870).
Source : ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 3 – 1 D 7 (voir annexe 109)

¹ ISSARTEL Thierry, *Les Bourgeois d'Orthez. Étude d'une élite urbaine (1870-1914)*, TER de maîtrise, Université de Bordeaux III, 1986, p. 170.

² ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 13, mars 1869.

Cependant, cette sous-représentation ne semble pas, en dehors de rares occasions, perturber les relations interconfessionnelles au sein du conseil municipal. La confession de chacun des membres du conseil municipal ne s'exprime qu'au cours des délibérations ayant trait à la religion. Ainsi, le 5 mai 1813, alors que le conseil municipal vote la participation des ossois à l'indemnité de logement des desservants catholiques, Henri Domecq et Jean Casteig signent une note supplémentaire à la délibération, dans laquelle ils refusent de participer à ce paiement :

Avant leur signature, les sieurs Jean Casteig et Enrri [sic] Domecq observent à tous les membres qui composent l'assemblée qu'ils ne peuvent en âme et conscience souffrir [sic] que les individus qui professent le culte réformé, c'est-à-dire protestants payent le supplément [sic] du ministre catholique, ce qui est contre la loi et la justice car si Messieurs le préfet et sous-préfet avaient été instruits de la part de Monsieur le maire de la différence [sic] des cultes qui s'ont dans la commune [sic] d'Osse, ils se garderaient d'ordonner [sic] que les individus qui professent le culte de la religion réformée seraient tenus de payer le ministre catholique. Il y a encore plus, la loi veut que, quand bien même, ils seraient du même culte, le supplément [sic] doit être volontaire et non point forcé pour en parler suivant la loi et la justice, nous le trouvons odieux et tirannique [sic] [...] ¹

Il en est de même en 1828 où les trois membres protestants du conseil municipal, Jean Domecq, David Mirassou et François Asserquet expriment le souhait que le ministre protestant reçoive la même indemnité de logement que les desservants catholiques² ou encore lorsque le conseil municipal ne souhaite octroyer à l'école protestante ni le statut d'école communale ni une subvention annuelle³. La Deuxième République est l'occasion de tensions au sein de l'assemblée municipale qui, devant les retards répétés et les entraves au bon déroulement des séances, est contrainte de déclarer démissionnaires trois de ses membres : Jacques Arnaude, Bouillerc-Laborde et Jean-Pierre, ancien maire⁴. Cette décision n'est, semble-t-il, pas appliquée, puisqu'en 1855, lors de la reprise du registre qui ne contient aucun acte entre 1851 et 1855, Jacques Arnaude est devenu maire de la commune⁵. Par la suite, jusqu'à la fin de l'Empire, les affaires religieuses ne semblent pas avoir une quelconque incidence sur la vie communale, tout juste la translation des cimetières provoque quelques

¹ ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 4, 5/05/1813.

² ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 5, 2/02/1828.

³ ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 6, 3/07/1844.

⁴ *Idem*, 21/07/1851.

⁵ *Id.*, 25/02/1855.

débats, non pas en raison de la mixité prévue par la municipalité, mais à cause de l'éloignement du terrain¹.

Sans pouvoir l'étudier avec autant d'exactitude que les deux exemples précédents en raison de l'absence de listes nominatives et de certains registres municipaux, le cas de Bellocq semble intéressant à bien des égards. En effet, plusieurs textes rédigés tant par les pasteurs que par les prêtres, nous permettent d'appréhender la situation complexe de cette commune. À l'inverse d'Osse-en-Aspe où il ne joue qu'un rôle ponctuel, le critère religieux est ici déterminant dans la constitution du Conseil municipal, chaque confession occupant tour-à-tour des fonctions quasi-hégémoniques dans cette assemblée. Les discours de l'abbé Laurens et du pasteur Onésime de Grenier corroborent une telle analyse, à ceci près que chacun d'entre eux rejette la faute sur la confession adverse². Si sous la Restauration, le Conseil municipal est majoritairement catholique, sous la Monarchie de Juillet, celui-ci devient entièrement protestant et le reste jusqu'au II^e Empire. L'abbé Laurens impute cette évolution à la diffusion progressive du libéralisme, qui détourne les catholiques de leur religion. Une telle attitude est, selon lui, source de déshonneur et porte préjudice « à la considération légitime et nécessaire à la vie chrétienne »³. Les faits énoncés par l'abbé Laurens sont toutefois contredits, puisque les maires de Bellocq entre 1836 et 1869 sont Pierre Amadine Lescar et Jean Pées Bareille, deux protestants convertis au catholicisme à la suite d'un mariage mixte. Si le premier s'est vivement opposé aux protestants, le second est jugé plus conciliant par le pasteur Onésime de Grenier :

Le conseil municipal, autrefois entièrement protestant, est aujourd'hui moitié protestant, moitié catholique. Mais le maire de notre commune, qui appartenait jadis à la communion réformée, est passé depuis longtemps dans l'Église romaine sous la pression de circonstances malheureuses, mais sans partager le fanatisme du parti papiste. Je crois que cet homme a toujours quelque sympathie pour ses anciens coreligionnaires, mais comme il a peu d'instruction, il se laisse mener sans s'en douter par sa femme et par le curé. Il en résulte que, malgré ses

¹ *Id.*, 31/05/1855.

² Abbé LAURENS, « Bellocq », XII, *Études religieuses et historiques du diocèse de Bayonne comprenant les anciens diocèses de Lescar et d'Oloron*, octobre 1900, p. 414-417 ; CEPB, 60J 50/77, rapport de l'Église de Bellocq (1867).

³ *Ibid.*, p. 415.

bonnes intentions, les intérêts de la population protestante sont singulièrement négligés¹.

À l'initiative des pouvoirs centraux et plus particulièrement du sous-préfet d'Orthez, l'égalité de représentation est restaurée, sous le Second Empire, au profit des catholiques, qui obtiennent le siège de maire. Sous la Troisième République, les fonctions de maire sont exercées alternativement par un catholique puis par un protestant (*voir annexes n° 110-111*). Cependant, l'absence des registres de délibérations du Conseil municipal durant des périodes-clés de l'histoire de Bellocq nous empêche d'appréhender l'influence de la partition confessionnelle sur son fonctionnement².

Les protestants béarnais et la Troisième République

Aux oppositions au Second Empire succède l'adhésion des protestants à la Troisième République. Ce régime semble, dès ses débuts, offrir à la minorité les gages d'une plus grande liberté. Dès lors, les protestants participent en majorité à son instauration.

Adhésion à la République, antiprotestantisme et représentation protestante à l'échelle régionale

La guerre franco-prussienne agit dans le département des Basses-Pyrénées comme un élément déclencheur de l'antiprotestantisme dans sa dimension politique. Celui-ci se manifeste essentiellement dans la presse locale mais aussi nationale³. Le 29 août 1870, un jeune homme de Sauveterre-de-Béarn signe, sous un nom d'emprunt, un article dans *Le Figaro*. Il accuse les « protestants du Midi » d'affirmer « leurs sympathies pour la Prusse » et les pasteurs d'ouvrir « dans leurs temples des souscriptions pour les *blessées prussiens protestants* » et de crier « *Vive la Prusse !* » (*voir annexe n° 112*). Ces propos, relativement classiques dans le registre de l'antiprotestantisme, s'apparentent aux discours que Jean Baubérot et Valentine Zuber

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/77, rapport d'Église rédigé par Onésime de Grenier, 1867.

² Seuls les registres de la II^e et la III^e République ont été conservés aux Archives départementales ou à la mairie de Bellocq. Pour ces périodes, la liste nominative des protestants nous fait défaut.

³ BAUBÉROT Jean, ZUBER Valentine, *Une haine oubliée, l'antiprotestantisme avant « le pacte laïque » (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 80.

ont regroupés, dans leur ouvrage, sous le thème du « complot protestant [qui] pervertit les âmes », dans lesquels les protestants sont perçus par leurs détracteurs, durant la guerre de 1870, comme des « ennemis intérieurs »¹. Les propos de l’auteur ne laissent pas indifférent le pasteur indirectement montré du doigt, Armand Dupin-de-Saint-André. Le consistoire d’Orthez est saisi le 27 septembre par le pasteur, qui demande réparation et souhaite que l’assemblée poursuive, conformément à la loi, l’auteur de l’article. Il lui est répondu que le consistoire ne peut ni s’engager directement dans une affaire judiciaire, ni « nommer officiellement un délégué ». Néanmoins, pour ne pas abandonner son pasteur, il indique qu’un « laïc » pourrait se charger d’entamer les poursuites et que l’assemblée saisira le sous-préfet afin que celui-ci fasse poursuivre l’affaire par le procureur général. Enfin, sur la proposition de Charles-Louis Frossard, divers moyens, tels que l’établissement de « lieux de dépôt pour les blessés », des réponses publiques dans la presse ou encore l’organisation de prières publiques auxquelles il sera donné un caractère de publicité, doivent être organisés pour « répondre aux accusations malveillantes »².

C’est dans ce contexte local difficile que les protestants vont tenter, au lendemain de la guerre, d’investir la scène politique. Dans le département, dès les débuts de la Troisième République, la question religieuse joue un rôle important dans le choix porté aux candidats, si bien que peu de protestants sont élus dans le cadre d’élections nationales ou départementales. En 1871, sur neuf députés, six élus sont des républicains. Jean Micheu-Pouyou insiste sur le caractère surprenant de ces élections dans les Basses-Pyrénées : alors que les Basques et les Béarnais s’étaient montrés fidèles à l’Empire lors du dernier plébiscite (le 8 mai 1870, 75% à 80% des électeurs ont exprimé un vote favorable), le département est le seul de la région à avoir voté républicain³. Deux protestants figurent sur la liste de neuf candidats présentée par les Comités républicains du département, Félix Pécaut et l’Amiral Jauréguiberry⁴. Né à Bayonne en 1815, ce dernier, qui fut comme Eugène Casalis un élève d’Henri Pyt, s’est notamment illustré au cours de la guerre de Crimée (1853-1856) et lors de

¹ BAUBÉROT Jean, ZUBER Valentine, *op. cit.*, p. 36 et 48-51.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire d’Orthez, 27/09/1870.

³ MICHEU-POUYOU Jean, *Histoire électorale du département des Basses-Pyrénées sous la IIIe et IVe République*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1965, p. 126.

⁴ *Le Mercure d’Orthez*, 35^e année, n° 2067, 2/02/1871.

l'expédition de Chine (Seconde guerre de l'opium en 1856-1860)¹. Le prestige que lui confère sa carrière militaire parvient, selon René Cuzacq, à « éclipser son calvinisme auprès des catholiques béarnais et basques »². Ce n'est pas le cas de Félix Pécaut dont le programme axé sur les libertés publiques, sur l'instruction publique laïque et sur « l'indépendance réciproque du spirituel et du temporel » n'attire ni les catholiques ni les protestants dans un département où la pratique religieuse est importante (voir annexe n° 113)³. Par ailleurs, sa renommée locale ne lui donne pas une assise suffisante pour être élu sur une liste départementale.

L'Amiral Jauréguiberry, nommé préfet de marine à Toulon, démissionne en décembre 1871 de son poste de député. Charles Chesnelong est, à nouveau, élu député, en 1872, face au marquis de Noailles, qui représente le parti républicain⁴. C'est au cours de cette législature que le représentant béarnais s'illustre par ses positions conservatrices : favorable au retour au pouvoir de la dynastie des Bourbons, Charles Chesnelong participe, en 1873, à la commission des Neuf chargée de porter au comte de Chambord le programme que cette dernière a rédigé⁵. Réélu en février 1876, son élection est néanmoins invalidée et le 21 mai, les électeurs se prononcent en faveur du candidat républicain, Louis Vignancour. Si cette élection marque la fin de la carrière législative de Charles Chesnelong, celui-ci devient sénateur inamovible le 24 novembre suivant et le reste jusqu'en 1889⁶. À partir de la démission de l'amiral Jauréguiberry, plus aucun protestant n'occupe alors une telle place dans le département des Basses-Pyrénées jusqu'à la Séparation. En 1906, le commandant Dupourqué, protestant conservateur, fervent défenseur de la place de la religion dans

¹ Nommé préfet de marine à Toulon en décembre 1871, Jean-Bernard Jauréguiberry démissionne de ses fonctions de député. Par la suite, il deviendra sénateur inamovible en 1879 et exercera à deux reprises les fonctions de ministre de la Marine et des Colonies (02/1879-09/1880 et 01/1882-01/1883). Il meurt à Paris en octobre 1887.

² CUZACQ René, *Les élections législatives à Bayonne et au Pays basque, t. 2 : L'Avènement de la République modérée (1871-1898)*, Bayonne, autoédition, 1951, p. 18.

³ 16 158 voix à l'échelle du département (12^{ème} sur 23 personnes ayant obtenu des suffrages) Il obtient 990 voix dans le canton d'Orthez (13^{ème} sur 18), 932 dans le canton de Salies (8^e sur 29), 589 dans le canton de Sauveterre (10^{ème} sur 18). Source : *Le Mercure d'Orthez*, 35^e année, n° 2071, 12/02/1871.

⁴ MICHEU-POUYOU Jean-Michel, *op. cit.*, p. 129.

⁵ CHESNELONG Charles, *Un témoignage sur un point d'histoire : la campagne monarchique d'octobre 1873*, Paris, Plon, 1895, 555 p. Voir également : CHESNELONG Charles, *L'avènement de la République (1873-1875), mémoires publiés par son petit-fils*, Paris, Librairie académique Perrin, 1934, 247 p. ; DERENNES Éric, « Le mouvement pétitionnaire pour la restauration d'Henri V (automne 1873-hiver 1874). Tactique politique et expression d'un légitimisme populaire », *Revue historique*, 2012/1, n° 661, p. 49-99.

⁶ ROBERT Adolphe, BOURLOTON Edgar, COUGNY Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891, 5 vol., consultable sur : http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/chesnelong_charles1454r3.html

l'espace public, est élu député : il semble alors que les catholiques aient préféré, pour la première fois, un protestant à un représentant des Blocs de gauche¹.

Du côté des conseillers généraux, les protestants sont également peu nombreux. Le seul à occuper ces fonctions est Paul Reclus (1847-1914), fils du pasteur de l'Église évangélique d'Orthez et frères d'Elie et d'Elisée passés à l'anarchisme. Médecin, chirurgien des hôpitaux (1879), agrégé en chirurgie (1880) et membre de l'Académie de médecine (1895), Paul Reclus, républicain convaincu, maire d'Orion où il réside quand il n'est pas à Paris, est élu conseiller général en 1897 et le demeure jusqu'à sa mort. Il est probable que, comme dans le cas de l'Amiral Jauréguiberry, sa réputation lui ait permis de dépasser les clivages religieux et de se faire élire par des catholiques².

Si les élites protestantes se sont majoritairement présentées aux côtés des partis républicains, il serait pourtant inexact de prétendre que tous les protestants adhèrent à ce régime dès ses débuts. Plusieurs d'entre eux participent à la défense de positions conservatrices. En 1871, Louis Sers, membre du conseil presbytéral de Pau, est candidat à la députation sur la liste des monarchistes³. Chez les royalistes modérés nous pourrions citer également Alfred de Lassence, lui aussi membre du conseil presbytéral et conseiller municipal à Pau entre 1884 et 1896, qui après la Séparation, devient maire de la ville à deux reprises.

Du côté de l'action politique militante, les élites protestantes s'investissent majoritairement dans le camp républicain. À titre d'exemple, nous pourrions citer Elie Pécaut, fils de Félix, qui est à l'origine de la fondation de la section départementale de la Fédération radical-socialiste en 1904⁴. C'est également à ce parti que se rattache Henri Cadier, fils d'Alfred et avocat, qui participe, aux côtés de libres penseurs, aux activités d'un Groupe d'action laïque et sociale (GALSO), fondé en 1903 à Oloron-Sainte-Marie⁵. D'autres sont socialistes, comme Etienne Privat, dont nous aurons à reparler dans le cadre de l'Affaire Dreyfus. Par ailleurs, au-delà des partis, cette action militante se manifeste dans la presse. En effet, dès les débuts de la Troisième

¹ BOUCHET Pierre, *op. cit.*, p. 33-34.

² *Id.*, p. 31-32.

³ *Le Mémorial des Pyrénées*, 50^e année, n° 16 et 18, 7/02 et 11/02/1871.

⁴ ADPA, 1 M 74, rapport sur le congrès de la Fédération radicale et socialiste des Basses-Pyrénées, 1907.

⁵ Archives de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe, registre du GALSO, 1903-1907.

République, les protestants ont activement participé à la diffusion des idées démocratiques. Félix Pécaut et Jules Steeg rédigent des articles publiés par *Le Mercure d'Orthez*, quotidien du parti républicain imprimé par un protestant, Goude-Dumesnil. Concernant le premier, il convient de ne pas négliger les « Lettres de la Province » publiées dans *Le Temps*, au cours desquelles Félix Pécaut expose ses idées républicaines, notamment en matière d'instruction¹. Son fils, Elie Pécaut, a fondé, quand à lui, *La Frontière du Sud-Ouest*, en 1901, qui est un journal républicain, anticlérical et pacifiste. Père et fils collaborent ensemble au *Démocrate libéral*, fondé par Émile Faget en 1886, dont le directeur politique est Albert Tachaires, un catholique républicain libéral. Il est, par la suite repris, par Daniel Lafore, un riche négociant protestant orthézien. Eugène Larroque participe, quand à lui, à la diffusion des idées républicaines en publiant régulièrement des articles en béarnais dans *Le Mercure d'Orthez*². Au contraire, certains protestants défendent des idées conservatrices, comme Paul Lacoste, protestant réformé, membre du conseil municipal d'Orthez, ou Étienne Moulia, darbyste. Tous deux participent à l'élaboration du journal conservateur *Le Franc-Parler*, fondé en 1897³.

Il reste à s'interroger, à l'instar de Patrick Cabanel⁴, sur l'engagement politique des pasteurs sud-aquitain et sur l'influence qu'ils ont pu jouer dans l'instauration de la Troisième République. Deux conceptions, bien qu'elles démontrent toutes deux l'engagement des ministres du culte au côté des républicains, semblent s'opposer. Au-delà de la dimension personnelle que peut représenter l'engagement politique, la question de la doctrine et des influences religieuses joue un rôle fondamental dans cette différenciation. Au centre de ce débat, retrouve-t-on le *Protestant béarnais*, cette feuille religieuse vouée à resserrer les liens entre coreligionnaires de la Consistoriale. Si, dans le quatrième numéro, Auguste Bohin s'était laissé aller à prendre pour modèle les États-Unis dans un article nommé « Ce

¹ CABANEL Patrick, « Les nouvelles Provinciales : Félix Pécaut et la formation de l'esprit républicain dans les années 1870 », *BSHPF*, t. 142, 1996/4, n° spécial : TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Le protestantisme au XIXe siècle dans les pays de l'Adour*, p. 755-774.

² DARRIGRAND Robert, « Eugène Larroque (1832-1899) : un protestant orthézien met le béarnais au service de la République », *BSHPF*, t. 142, 1996/4, n° spécial : TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Le protestantisme au XIXe siècle dans les pays de l'Adour*, p. 723-735.

³ BOUCHET Pierre, *La vie politique dans l'arrondissement d'Orthez sous la IIIe, la IVe et la Ve République (1870-1982)*, Orthez, Association pour la diffusion des Études sociales d'Aquitaine, 1984, p. 24-25.

⁴ CABANEL Patrick, « Un cléricisme protestant ? Les pasteurs du Sud-Est dans la vie politique sous la Troisième République », DUMONS Bruno et POLLET Gilles, *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 199-215.

qui élève les nations » et établit un lien étroit entre le protestantisme et la République¹, la ligne éditoriale de ce journal est claire : les questions politiques n'ont pas à y être abordées². Les ministres protestants qui écrivent dans ce périodique font ainsi la différence entre leurs fonctions religieuses et leurs convictions personnelles quelques années avant la Séparation de l'Église et de l'État³. Pour autant, les digressions à ce principe ne sont pas rares à l'exemple de Léon Bost, directeur de la publication, qui en 1898, appelle les protestants à se rendre en masse aux urnes pour se défendre face à « un réveil de fanatisme »⁴. Le débat, concernant la divulgation ou non des opinions politiques des pasteurs est, par la suite, relancé par Jean Roth qui, dans sa rubrique *Les choses du jour*, aborde ce point en 1899. Outre sa position de pasteur et de fonctionnaire, Jean Roth aimerait qu'on lui reconnaisse celle de citoyen :

Je suis homme. C'est une qualité, j'espère que l'on ne me refusera pas. Comme tel, j'estime que rien de ce qui humain, rien de ce qui intéresse l'humanité ne doit m'être étranger.

Je suis citoyen, et, de plus, citoyen d'une libre république qui demande à chacun de collaborer pour sa part à la prospérité publique, et rien de ce qui touche aux intérêts du pays, de la patrie, du gouvernement de mon choix, ne doit me laisser indifférent.

Je suis père de famille. J'ai des enfants dont je suis responsable devant ma conscience, devant l'humanité, devant la patrie [...].

Je suis chrétien, ce qui ne retranche rien à mes droits, ajoute même à mes devoirs en faisant d'eux un je ne sais quoi de sacré avec lequel je ne pourrais transiger qu'à la condition de me renier moi-même.

Je suis membre d'une Église [...], j'ai le droit et le devoir de veiller à ses intérêts dans ce monde, quand ce ne serait que pour la raison qui paraît suffisante que tel régime politique – tel système monarchique – est l'ennemi juré de la liberté religieuse.

Je suis pasteur, enfin, et, comme tel, j'ai le devoir d'être le modèle de l'homme, du citoyen, du père de famille, du chrétien, du fidèle. Et ce modèle, comment le serai-je en toute chose si j'élimine de ma vie toute préoccupation et même toute influence politique⁵.

Les réactions à cet article ne sont font pas attendre. Dès le numéro suivant, toujours dans la même rubrique, Jean Roth publie deux commentaires de lecteurs : ceux-ci sont partagés. Le premier argue qu'il s'agit d'un droit, voire d'un devoir du

¹ BOHIN Auguste, « Ce qui élève les nations », *Le Protestant béarnais*, 1^{ère} année, n° 4, 13/07/1882.

² BOST Léon, « A propos des élections », *Le Protestant béarnais*, 15^e année, n° 9, 7/05/1898.

³ Quelques exceptions sont à relever : deux articles abordent la question du boulangisme en 1889 (16/02 et 4/05) ; durant l'affaire Dreyfus (5/03/1898) ;

⁴ BOST Léon, « Un réveil de fanatisme », *Le Protestant béarnais*, 15^e année, n° 5/03/1898.

⁵ ROTH Jean, « Les choses du jour », *Le Protestant béarnais*, 16^e année, n° 18, 16/09/1899.

pasteur, alors que le second craint que cette participation à la vie politique ne soit reprochée au protestantisme comme elle l'est au catholicisme. Jean Roth, quant à lui, se rangerait à l'avis du premier si les autres pasteurs voulaient bien qu'il publie des articles d'ordre politique dans la feuille religieuse¹. Les prises de positions de Jean Roth n'ont rien de surprenant, car son adhésion au socialisme est connue de tous les protestants. Pour diffuser ses thèses, il utilise deux autres journaux : le premier, celui dont il est le rédacteur, est *L'Avant-Garde* ; le second est *Le Signal*². L'un de ses articles traite notamment des liens tendus entre socialisme et christianisme, qu'il attribue principalement à une méconnaissance réciproque des uns et des autres. Citant la Bible, le pasteur insiste sur le fait que les deux ne sont pas incompatibles³. Les liens entre le christianisme social et les idées républicaines sont également visibles dans le cadre des Solidarités, comme le démontre le rapport de Daniel Bourchenin sur l'inauguration de la « Petite Solidarité » de Sauveterre-de-Béarn :

La salle, brillamment décorée de fleurs, de verdure, de drapeaux et de bannières tricolores, ornée d'un écusson aux armes de Sauveterre, de la Déclaration des Droits de l'Homme, etc., fut bientôt remplie, et, comme souhait de bienvenue familiale, M. Bourchenin offrit aux membres et aux invités une tasse de café. [...] Monsieur le maire de Sauveterre se fit inscrire comme adhérent et répondit, par un toast à la solidarité et à la paix, à celui que M. Bourchenin porta à la cité de Sauveterre, représentée à cette fête par son premier magistrat. M. Roth but à la Patrie, et, peu après, on se sépara non sans regret [...]⁴.

Pour autant, en réponse à un questionnaire envoyé par le rédacteur de *l'Avant-Garde*, Elisée Reclus répond ainsi sur les liens entre christianisme et socialisme :

Je me sens uni avec vous, mais par-delà les dogmes, les professions de foi, les formes religieuses et toutes les conventions établies. De près, il serait impossible de nous entendre, car nous avons des conceptions de l'histoire toutes différentes et les mots n'ont pas le même sens pour chacun de nous. Certainement le christianisme comporte encore chez vous la foi en des personnes divines, la croyance à un dogme défini, l'acceptation d'une morale révélée, toutes choses qui me semblent contredites par la longue expérience humaine et par la raison. Il

¹ ROTH Jean, « Les choses du jour », *Le Protestant béarnais*, 16^e année, n° 19, 7/10/1899.

² ADPA, CEPB, 60J 262/11, collection d'articles rédigés par Jean Roth (1901-1902).

³ Jean ROTH, « Socialistes et chrétiens », *Le Signal*, 4/08/1902.

⁴ Compte-rendu de l'inauguration de la « Petite Solidarité » par Daniel Bourchenin, cité par BOST Léon, « La Petite Solidarité de Sauveterre », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n° 11, 2/06/1900.

nous serait donc impossible de trouver un terrain commun pour la discussion à laquelle vous me conviez¹.

Cette pluralité des opinions politiques protestantes, le plus souvent favorables à la République, s'observent également à l'échelle communale, comme à Orthez, où les élus protestants tentent de réduire l'influence des royalistes et des conservateurs.

L'opposition aux catholiques monarchistes à l'échelle communale

À l'échelle communale, la question religieuse a un impact différent en fonction des individus qui participent à la vie politique locale. À travers les exemples d'Orthez, d'Osse-en-Aspe et de Pau, il est possible de percevoir différents types de conséquences.

À Orthez, la représentation protestante est fluctuante et les clivages religieux jouent un rôle fondamental dans l'évolution politique de la ville. Deux camps s'affrontent jusqu'en 1905 : les catholiques, dans leur majorité royalistes durant la première décennie de la République puis conservateurs, et les protestants, associés aux libres-penseurs, qui forment le parti républicain. Ces derniers demeurent minoritaires durant toute la période étudiée.

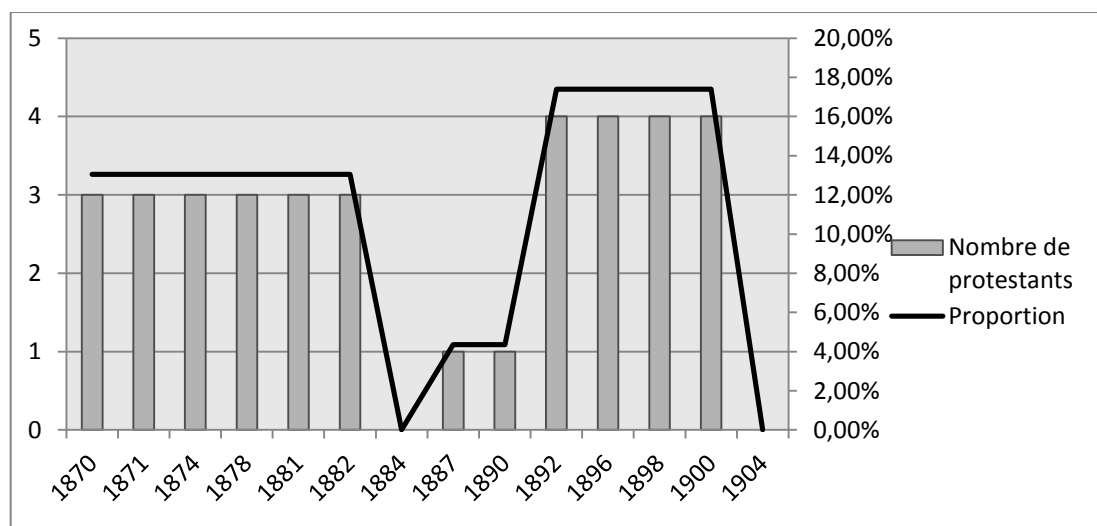


Figure 57: Évolution de la représentation protestante au conseil municipal d'Orthez (1870-1905)

Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 13-1 D 17 (voir annexe 108)

¹ RECLUS Elisée, « Lettre à M. Roth, pasteur à Orthez. 1904 », dans *Correspondance d'Elisée Reclus*, t. III, Paris, Alfred Costes éditeur, 1915. Consultable sur <http://kropot.free.fr/Reclus-corr-TIII.htm#sans date, 1904>.

Durant les premiers mois de la Troisième République, bien qu'ils divisent protestants et catholiques, les clivages qui se forment au sein du conseil municipal sont d'ordre strictement politique. Par exemple, en 1871, lorsque le sous-préfet interroge officiellement le conseil municipal sur les personnes à nommer comme maire et adjoints : les républicains, comme Jules Marsoû (P), Pierre Destandau (L-P) ou Lagoardette (C), s'opposent à ce que l'assemblée se prononce « d'après les sympathies personnelles de la majorité de ses membres » et souhaitent qu'elle considère le résultat du scrutin comme « l'expression de l'opinion publique ». D'autres, comme Henri Vidal (P) et Casassus (C), s'abstiennent, tandis que la majorité royaliste catholique conduite par Charles Chesnelong, fraîchement élu conseiller général, exprime une opinion contraire. De fait, 17 conseillers souhaitent la nomination de Hyppolite Blanc (C), Lameignère (C) et de Dubois (C) comme maire et adjoints. L'autorité préfectorale accède à la demande du conseil municipal, même si une telle disposition met un terme à l'habitude de nommer un adjoint protestant¹. Cette situation ne manque pas de créer des réactions dans les journaux locaux, comme en atteste la lettre d'un protestant publiée par le *Mercure d'Orthez*². Pour autant, cette municipalité est essentiellement marquée par une défense de la religion dans l'espace public et cherche à ne favoriser ni les catholiques ni les protestants. Pour ces raisons, elle refuse tout autant la communalisation des écoles de filles catholique et protestante³. Quelques faits démontrent, néanmoins, le profond attachement des conseillers municipaux à la cause catholique. En 1877, alors qu'aucun protestant n'est présent, le conseil de la ville vote la cession d'un terrain, sur l'avenue de la gare, à la fabrique de l'Église catholique afin qu'il y soit élever une croix. Cette décision s'oppose à la volonté du préfet qui demande que la municipalité se soumette aux voies réglementaires et demande l'autorisation de céder le terrain⁴.

En 1881, Henri Vidal, un protestant, est nommé maire de la ville et a, pour adjoints, un libre-penseur, Cescas, et un catholique républicain. Le discours d'investiture d'Henri Vidal laisse préfigurer les difficultés que va rencontrer l'administration républicaine :

¹ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 13, 12/03 et 3/06/1871.

² *Le Mercure d'Orthez*, 35^e année, n° 2104, 11/06/1871.

³ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 14, 7/12/1877 et 20/03/1880.

⁴ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 14, 21/04/1877. Cette autorisation est obligatoire pour la voirie publique.

Une chose ressort clairement à nos yeux des dernières élections municipales, c'est le désir d'apaisement, c'est le besoin de concorde qui animent la grande majorité de nos concitoyens. Ils l'ont bien prouvé, en unissant sur leurs bulletins de vote, des noms que séparaient des luttes déjà trop longues et connues d'eux tous [sic].

La municipalité y puise un enseignement auquel elle s'associe pleinement et se conformera en toutes circonstances.

Certes, elle est fermement attachée aux institutions républicaines que la France s'est donnée et jamais elle ne pactisera avec ceux qui voudraient leur porter atteinte. Mais outre que les conflits d'ordre politique ne saurait se produire dans cette enceinte, elle aime à penser qu'il n'existe pas parmi vous des hommes de parti pris et elle sait, qu'en toute occasion, elle peut compter sur le patriotisme de tous¹.

L'instruction publique², la plantation d'un arbre de la liberté³, la rénovation des halles⁴, toutes les initiatives du maire rencontrent une vive hostilité de la part des catholiques qui, par leur nombre, parviennent à paralyser l'administration communale. Seule l'élection du maire, permise par la loi du 28 mars 1882, permet de débloquer la situation. Le 30 avril 1882, Adrien Planté⁵, un bonapartiste, est élu maire à 14 contre 8 pour Henri Vidal ; les deux adjoints élus sont également catholiques⁶. Aux élections de 1884, Henri Vidal n'est pas réélu conseiller municipal, car il est devenu, en 1883, conseiller général du canton d'Orthez à la place de Charles Chesnelong. De la sorte, aucun protestant n'est mentionné sur la liste du conseil jusqu'en 1888, date à laquelle Henri Vidal y figure à nouveau. À partir de cette date, le parti républicain, clairement identifié aux protestants, fait l'objet de vives critiques de la part de la majorité catholique, notamment en raison de ses propositions quant au redécoupage de la carte électorale. En 1891, se sentant sous-représenté, il présente au conseil municipal, par l'intermédiaire d'Henri Vidal, une pétition, signée par 246 individus, qui propose le sectionnement de la ville d'Orthez dans le cadre des élections. Les républicains

¹ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 15, 14/2/1881.

² ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 15, 21/02/1881, 10/2/1882,

³ *Ibidem*.

⁴ *Idem*, 2/12/1881.

⁵ Adrien Planté (1841-1912) est issu d'une famille de notables orthéziens. Son père, Raymond, fut lui aussi maire d'Orthez (1852-1855), député des Basses-Pyrénées et conseiller général sous le Second Empire. Magistrat, il démissionne de ses fonctions en 1876 pour manifester son hostilité au régime républicain. Élu conseiller général en 1869, il échoue, en 1877-1878, aux législatives après l'invalidation du premier tour qu'il avait remporté contre Louis Vignancour, candidat républicain. Il est maire d'Orthez entre 1882 et 1896 puis de 1900 à 1909. Source : JOURDAN Jean-Paul, « Adrien Planté », GUILLAUME Sylvie, LACHAISE Bernard, *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p. 581-582.

⁶ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 15, 30/04/1882.

espèrent ainsi bénéficier d'un plus grand nombre de conseillers, notamment grâce aux voix des protestants de Castétarbe. La réponse du maire Adrien Planté est sans équivoque sur la confession professée par les signataires :

[...] Il convenait que le parti protestant fût représenté au conseil municipal d'Orthez et mon opinion est partagée par plusieurs membres influents du conseil municipal actuel. Nous sommes disposés à offrir au chef de nos adversaires, c'est-à-dire à l'honorable M. Vidal, les places vacantes qui sont au nombre de six (ce qui fait sept avec la sienne) et à lui laisser le choix des noms¹.

La consultation de ces listes confirme les dires du maire, puisque, par le biais d'une analyse patronymique, nous pouvons estimer au moins à 134, le nombre de signataires figurant dans les registres électoraux de l'Église réformée d'Orthez ou dans les recensements de la population protestante, soit 54 % des signataires. Cette proportion très largement supérieure à celle de la population de la ville est très probablement supérieure à ce que nous indiquons, mais certains noms de famille sont portés à la fois par des protestants et des catholiques, ce qui nous invite à faire preuve d'une certaine prudence. Toujours est-il que le projet de sectionnement, vivement critiqué en séance du conseil, est repoussé, mais aux élections suivantes, la représentation protestante augmente brusquement passant de 4 % à 18 % du conseil municipal. Une campagne plus douce, durant laquelle les clivages entre le parti conservateur et le parti républicain ont été moins violents, a permis une nouvelle percée de ce dernier au sein du conseil municipal. Pour autant, aucun adjoint protestant n'est nommé. En 1894, la mort d'Henri Vidal, chef-de-file du parti républicain, permet également d'adoucir les rapports entre les deux camps, mais c'est surtout l'élection de protestants conservateurs, comme Paul Lacoste, ou moins virulents et audacieux qu'Henri Vidal, qui rend moins complexe la cohabitation des deux confessions au sein d'un même conseil. De fait, bien qu'ils n'hésitent pas à exprimer leurs opinions, les républicains convaincus, comme Joseph Haurie (P), Victor Carresse (P) ou Daniel Lafore (P), ont une influence moindre. En 1901, après la loi sur les congrégations du 1^{er} juillet, le conseil municipal est invité par les autorités préfectorales à se prononcer sur l'autorisation à donner ou non aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui tiennent la seule école maternelle de la ville. La question est abordée une première fois lors de la séance du 16 mars 1903. Parmi les protestants

¹ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 16, 11/07/1891.

et les libres-penseurs, deux prennent la parole : Paul Lacoste et Xavier Darget (L-P). Le premier se dit favorable au maintien de la congrégation, tandis que le second est le seul à s'abstenir lors du vote¹. Durant la séance suivante, le 8 août, le conseil municipal conteste unanimement la fermeture de l'école de la congrégation et l'obligation qui lui est faite d'ouvrir une école maternelle laïque. Certains républicains, comme Jean-Baptiste Lagoardette, ancien sous-préfet, prennent également position en faveur des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, car cette fermeture, selon eux, se ferait contre la volonté de la population catholique de la ville. Paul Lacoste réitère, quant à lui, son soutien aux Sœurs en précisant que l'existence d'écoles confessionnelles permet, selon lui, aux membres des deux cultes de vivre en « harmonie ». Il rappelle les prises de positions récentes de protestants renommés, comme Courtois de Vicose, Gabriel Monod ou encore François de Witt-Guizot en faveur de l'enseignement libre². Les absences de Xavier Darget et de Joseph Haurie que déplore Joseph Chesnelong, fils de l'ancien député monarchiste, expliquent, en grande partie, l'unanimité de la décision³. Par la suite, Xavier Darget indique que s'il avait su que la question de l'école maternelle avait été à l'ordre du jour, il aurait émis des réserves quant à la décision du conseil municipal, tandis que Joseph Haurie, sans s'opposer fermement à la fermeture de l'école confessionnelle, rappelle son engagement en faveur de l'école laïque⁴. Au final, le conseil municipal se prononce en faveur du maintien de l'école des Sœurs « laïcisée à l'état d'école privée », du maintien de la location de la salle municipale dans laquelle se déroule la classe mais à titre payant cette fois. Le report de l'ouverture de l'école laïque est lui aussi voté, car les travaux de la nouvelle salle ne sont pas terminés. Au cours de cette séance, quatre membres s'abstiennent : Haurie et Darget en raison de leur vœu de voir s'ouvrir une école laïque ; Paul Lacoste (P) et Constant Lacoste (C) qui estiment tous deux que, conformément à l'accord qui a été passé avec les Sœurs de la congrégation en 1882, le local doit continuer à leur être loué à titre gracieux⁵. Le 3 juillet 1903, après la dissolution de l'ensemble des congrégations orthéziennes (Pères de Bétharram, Sœurs

¹ ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 17, 16/03/1902.

² Sur les réactions protestantes à la loi de 1901 : ENCREVÉ André, « Les protestants et la loi de 1901 sur les associations », LALOUETTE Jacqueline, MACHELON Jean-Pierre, 1901, *les congrégations hors la loi ?*, Paris, Letouzey et Ané, 2002, p. 83-95. Dans le même ouvrage, voir également : CABANEL Patrick, « Le débat sur la liberté dans la France du combisme », p. 143-154.

³ *Idem*, 8/08/1902.

⁴ *Idem*, 14/08/1902, 19/09/1902.

⁵ *Idem*, 26/09/1902.

de Saint-Vincent-de-Paul et Sœurs de la Croix), le Conseil municipal entend voter un message de reconnaissance pour « les longs et précieux services » rendus par celles-ci. Il refuse également de se prononcer sur la création projetée de deux postes d'assistantes à l'école maternelle laïque. Seuls les protestants Victor Carresse et Daniel Lafore, même s'ils partagent l'opinion du conseil municipal quant aux sœurs, se désolidarisent de la dernière décision¹. Aux élections de 1904, en signe de protestation de la politique laïque très probablement, les républicains ne sont pas réélus². Une telle hypothèse semble juste au regard des résultats des élections législatives en 1906 dans cette circonscription.

Dans la commune d'Osse-en-Aspe, la présence protestante au sein du conseil municipal évolue sensiblement sous la Troisième République. Si en 1871, un seul élu est protestant, dès 1878, les réformés représentent près du tiers des conseillers municipaux. À partir de la même époque, la tradition de nommer un adjoint protestant au maire catholique est aussi appliquée.

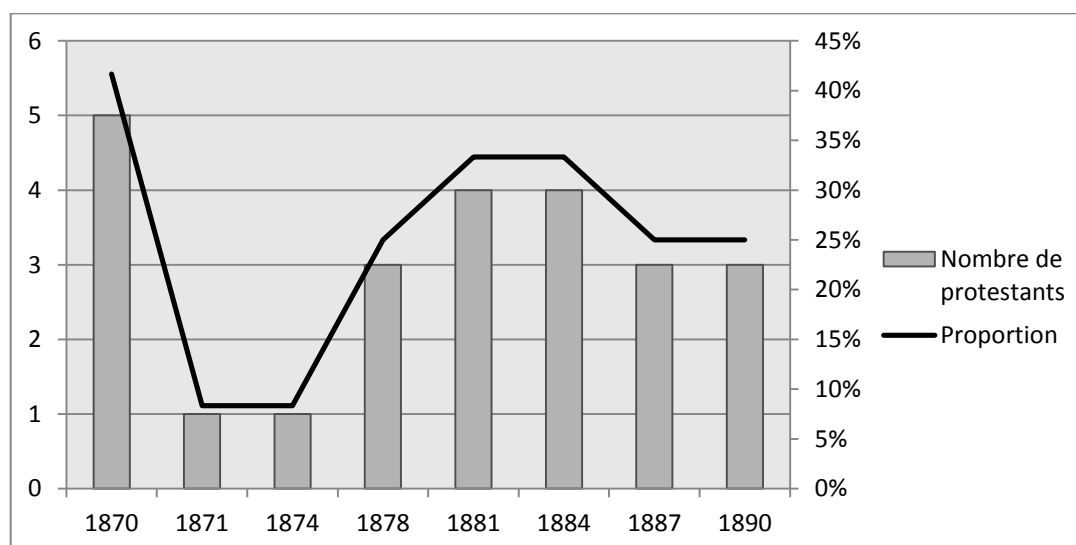


Figure 58 : Évolution de la représentation protestante au sein du conseil municipal d'Osse-en-Aspe (1870-1890).
Source : ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 6-7. (voir annexe n° 109)

À l'inverse d'Orthez, rares sont les délibérations débouchant sur une opposition entre catholiques et protestants. Lorsqu'elles existent, c'est qu'elles portent

¹ Idem, 3/07/1903. Joseph Haurie et Xavier Darget n'assistent pas à la séance. Le 15 juillet, Joseph Haurie précise qu'il aurait adopté la même attitude que Victor Carresse et Daniel Lafore. Paul Lacoste, lui aussi absent, fait parvenir l'après-midi même, une lettre au maire, où il affirme qu'il aurait voté la motion du conseil municipal et qu'il « regrette les mesures anti-libérales visées dans la délibération ».

² Idem, mai 1904.

atteinte aux intérêts de l'une ou l'autre confession, à l'image de la réclamation par le conseil municipal de la propriété du temple. Une nouvelle fois, les deux protestants présents à la séance se désolidarisent du reste de l'assemblée en affirmant la légitimité du conseil presbytéral et de son pasteur sur les droits de propriété¹. En revanche, l'absence de registre des délibérations du conseil municipal à partir de 1890 ne nous permet pas d'étudier l'évolution des rapports interconfessionnels à la veille de la séparation des Églises et de l'État.

À Pau, la religion n'est pas non plus au centre des préoccupations de la municipalité. Si des délibérations concernent le fait religieux dans l'espace public au cours de la Troisième République, le véritable centre d'intérêt du conseil municipal à cette époque est l'évolution du tourisme thermal. Inquiète de la baisse du nombre de touristes, l'assemblée tente, pour y remédier, d'aménager la ville. Deux camps s'opposent alors : d'un côté, les conservateurs, dont Alfred de Lassence, qui souhaitent que le conseil municipal continue de valoriser les quartiers nord et ouest de la commune, tandis que les républicains, menés par le maire, Henri Faisans élu en 1888, préfèrent développer un casino et un jardin d'hiver sur le terrain acheté à la comtesse de Noailles, héritière du comte de Beaumont. Ils ont également pour ambition de construire ce qui deviendra le Boulevard des Pyrénées. La crise est telle qu'en janvier 1891, l'ensemble du conseil municipal donne sa démission pour soumettre la politique de la ville aux électeurs. Henri Faisans et Alfred de Lassence acceptent alors de dépasser leurs antagonismes politiques et de présenter un projet commun, nommé le « pacte de 1891 », qui permettrait le développement de la ville vers les Pyrénées. Cette politique, validée par les électeurs, est menée jusqu'en 1908, date du retrait d'Henri Faisans, et ce malgré des mésententes ponctuelles entre les deux hommes. En l'absence de véritable concurrent républicain, Alfred de Lassence devient maire de Pau et occupe ces fonctions jusqu'en 1919 puis de 1927 à 1930².

Enfin, il convient de souligner la spécificité de la commune de Salles-Mongiscard qui a pour maire, entre 1869 et 1891, un ancien pasteur, Joseph Carrive. En raison de la situation minoritaire du protestantisme dans ce village, il est

¹ ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 7, 15/11/1884.

² ACAPP, Usine des Tramways, 1 D 1/33-35, registres des délibérations du conseil municipal de Pau (1884-1893). Dans le dernier registre, voir les délibérations de janvier 1891. Sur la question des aménagements urbains à Pau, voir plus particulièrement, PAPY Michel, « L'économie ou les travaux et les jours », TUCOO-CHALA Pierre (dir.), *Histoire de Pau*, Toulouse, Privat, 1989, p. 167-199.

obligatoire que des catholiques, adhérant au républicanisme, aient aidé à le porter sur le fauteuil du maire. Son successeur est lui aussi protestant. Ici, et c'est assez rare dans le département pour ne pas être mis en évidence, la question religieuse ne semble pas commander les opinions politiques. En dehors de la question scolaire où quelques voix s'élèvent contre la création d'une école protestante, les clivages au sein du conseil municipal ne font pas référence à la confession des uns ou des autres¹. D'une manière générale, il semble que les familles Carrive, Pécaut et Privat aient une grande influence sur les protestants de cette commune et de Bellocq, comme le prouve l'engagement dreyfusard de ces populations.

Les protestants, l'affaire Dreyfus et la Ligue des Droits de l'Homme

La participation des protestants à la cause dreyfusarde, déjà soulignée au moment des faits par les partisans et par les détracteurs du capitaine Dreyfus, a depuis été, à de nombreuses reprises, mise en évidence par les historiens. En 1994, André Encrevé insiste sur le fait que, sans « caricaturer et faire de tous les huguenots des dreyfusards [...], la très grande majorité des protestants qui se sont exprimés se sont révélés être précocement et très majoritairement favorables à la révision du procès du célèbre capitaine² ». Par la suite, Patrick Cabanel, ayant mis en évidence les « affinités électives » entre protestantisme et judaïsme³, s'est intéressé aux réseaux dreyfusards béarnais et plus particulièrement au rôle joué par Élie Pécaut dans la formation d'un réseau dreyfusard en Béarn. Celle-ci a été facilitée par les liens qui unissent le fils du directeur de l'École de Fontenay-aux-Roses, et les amis de son père, dont Ferdinand Buisson. Le médecin, reclus à Ségulas, la maison familiale qu'il considère comme un « bureau de distribution » des ouvrages de propagande dreyfusarde, correspond également avec Mathieu Dreyfus et Joseph Reinach. Dans les 54 personnes mentionnées par Elie Pécaut dans ses lettres figurent neuf protestants habitant dans les Basses-Pyrénées : Etienne Privat de Bellocq, un agriculteur très investi dans la cause républicaine, deux négociants membres du conseil presbytéral de Pau (Guillaume

¹ Archives communales de Salles-Mongiscard, registres des délibérations du conseil municipal (1869-1891).

² ENCREVÉ André, "La petite musique huguenote", BIRNBAUM Pierre (dir.), *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994, p. 485.

³ CABANEL Patrick, *Juifs et protestants en France, les affinités électives, XVIe-XXIe siècles*, Paris, Fayard, 2004, 351 p.

Malan et Théodore Heid), deux pasteurs (Léon Bost de Salies-de-Béarn et Paul Monnier d'Orthez), l'ancien maire de Salies-de-Béarn, Elisée Coustère, la directrice de l'École normale de jeunes filles de Pau, Adèle Dollé, mais aussi le médecin et conseiller général, Paul Reclus¹. Marie Aynié a également relevé une lettre collective adressée par le pasteur Jean Roth au capitaine Dreyfus, le 14 septembre 1898, et dont au moins un tiers des signataires est indubitablement protestant².

Ce sont les mêmes hommes qui signent les pétitions « hommage au colonel Picquart », parues dans *Le Siècle* à la fin de l'année 1898 et au début de l'année 1899. Dans ces listes « d'amis inconnus » étudiées par Marie Aynié figurent les élites protestantes béarnaises mais aussi de modestes paysans³. C'est dans le Nord-ouest du Béarn, là où la population protestante est la plus concentrée, que les pétitions rencontrent le plus de succès. En effet, sur les 447 signatures, 204 ont été obtenues à Bellocq ou dans les environs. Cependant, en raison de l'absence de liste nominative pour cette commune, il est impossible de calculer la proportion exacte de protestants parmi les signataires. Toutefois, les principales familles protestantes y figurent : outre les dreyfusards déjà évoqués, des pasteurs de la Consistoriale et de l'Église libre comme Daniel Bourchenin de Sauveterre-de-Béarn ou Paul Monnier d'Orthez, les futurs pasteurs de Pau et de Bayonne, Ernest et Edgar Monod, mais aussi d'anciens ou d'actuels membres du consistoire d'Orthez et des conseils presbytéraux⁴. Généralement, ces signatures sont accompagnées de celles des membres de leur famille.

Un moment particulièrement marquant de l'affaire Dreyfus, telle qu'elle a été vécue en Béarn, est le discours de Ferdinand Buisson sur la tombe de Félix Pécaut le 3 août 1898. Convaincu par Élie Pécaut, Ferdinand Buisson adhère à l'opinion du défunt pasteur et à la volonté de la veuve et de ses fils, se déclare dreyfusard⁵. L'impact de ce discours à l'échelle nationale est bien connu. Il cause à l'orateur de

¹ CABANEL Patrick, *Protestantisme, République et laïcité en France...*, p. 686-700. Voir également du même auteur, « Fantômes et réalités : des réseaux dans l'affaire Dreyfus », *Mémoires, Identités, Représentations, Histoire comparative de l'Europe*, n° 2, 1998, p. 43-59

² Musée de Bretagne, lettre de Jean Roth à Alfred Dreyfus n° 689, 14/09/1899, citée par AYNIE Marie, *Les « Amis inconnus ». Se mobiliser pour Dreyfus (1897-1899)*, Thèse d'Histoire contemporaine sous la direction de Patrick Cabanel, Université Toulouse II-Le Mirail, 2008, p. 175.

³ AYNIE Marie, *op. cit.*, p. 173-175 + liste en annexe.

⁴ Pau : Frédéric Monod ; Bellocq : Goasen Jean, Lajus André, Pées-Lahon Jean-Pierre ; Salies-de-Béarn : Daniel Labastie ; Sauveterre-de-Béarn : Paul Carrière.

⁵ CABANEL Patrick, *op. cit.*, p. 676-681.

nombreuses critiques et mais aussi d'abondants soutiens – et non des moindres – au sein du monde protestant, éducatif et politique¹. Tous restent cependant focalisés sur la culpabilité ou au contraire sur l'innocence du capitaine Dreyfus, alors que, localement, l'affaire prend un tour différent. En effet, la question religieuse retient très rapidement l'attention des journaux catholiques, dont *Le Patriote des Pyrénées*, organe des ralliés. Ce quotidien, fondé en 1896 par l'abbé Pon, ancien directeur d'un autre journal local *L'Union catholique*, demeure comme son ancêtre profondément antisémite. Dans sa thèse, Pierre Tauzia souligne à ce propos qu'au début de l'année 1898, ce journal s'est vivement opposé à l'installation d'un grand magasin « Les Galeries modernes » à Pau, décrivant ainsi « l'emprise sur le commerce local du capitalisme et de la juiverie² ». S'il approuve, dans un premier temps, la condamnation d'Alfred Dreyfus, Butel, son rédacteur en chef, admet progressivement la possibilité de l'innocence du capitaine, avant de critiquer de nouveau la politique du gouvernement³. À la suite du discours de Ferdinand Buisson, il prend à parti, et *L'Indépendant*, quotidien républicain dreyfusard, qui a publié l'intégralité des propos du pédagogue, et les protestants béarnais. Les titres équivoques des trois articles placés en une du journal, respectivement « Le nouveau défi », « Jésus-Christ n'est pas Dieu » et « Le protestantisme et l'âme française » démontrent le glissement progressif des attaques de l'auteur vers l'antiprotestantisme dans sa forme la plus classique pour l'époque. En effet, si, dès le 3 août, le quotidien a relaté discrètement la mort de Félix Pécaut, Butel affirme, le 6 août, « que n'ignorant nullement la part prise par lui à l'élaboration et l'organisation de tout ce système pédagogique édifié, dans ces dernières années, dans un esprit d'hostilité à l'enseignement libre et chrétien, il nous [*Le Patriote*] semblait opportun de laisser dormir en paix cette mémoire infiniment trop encensée, et de ne pas lui faire une réclame posthume »⁴. Faisant référence à l'allocation de Paul Stapfer, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux, prononcée le 23 juillet aux obsèques du recteur Auguste Couat, le journal réclame des sanctions contre le professeur de la Sorbonne, dont il juge les propos inconvenants⁵. Le 8 août, le rédacteur en chef recentre ensuite sa diatribe contre Félix Pécaut, qualifié par

¹ *Ibidem*.

² TAUZIA Pierre, *Les aspects du ralliement dans les Basses-Pyrénées (1890-1914)*, thèse de doctorat de III^e cycle, sous la direction de Georges Dupeux, Université de Bordeaux III, 1975, p. 288.

³ *Ibidem*, p. 288-289.

⁴ BUTEL F., « Nouveau Défi », *Le Patriote des Pyrénées*, 3^e année, n° 705, 6/08/1898.

⁵ *Ibidem*

Ferdinand Buisson d'« initiateur moral ». Butel oppose, dans cet article populiste, ceux qu'il nomme au sens péjoratif « les Intellectuels », dont l'action consiste à « détruire dans le cœur de l'enfant la croyance en Jésus-Christ et l'instinct du patriotisme », au « vrai peuple »¹. Le 11 août, c'est ensuite à la pensée théologique de Félix Pécaut et à ses écrits, dont *Le Christ et la conscience*, que s'attaque Butel, ainsi qu'à la surreprésentation des protestants dans les hautes sphères de la République. En ce qui concerne les protestants béarnais, l'auteur ne les nomme pas encore directement, bien qu'il constate qu'« au moment même [de la prononciation du discours], aucune contestation ne s'est élevée »². Enfin, dans un dernier éditorial, Butel attaque directement les pasteurs de l'Église consistoriale et plus particulièrement Léon Bost, auteur dans *Le Protestant béarnais* de la nécrologie de Félix Pécaut. Afin d'étayer sa thèse, il assimile l'ensemble de la communauté protestante à la figure locale du protestantisme ultralibéral qu'est Félix Pécaut. Le mythe de l'emprise et de l'hégémonie protestante est ainsi exacerbé à l'échelle locale, l'éditorialiste appelant les catholiques à se « révolter » et à « crier à l'envahisseur : Nos enfants ne sont pas à vous, et vous ne les aurez pas !... »³.

La réponse de l'Église consistoriale d'Orthez paraît dans *Le Protestant béarnais*, le 3 septembre 1898. Tout en soulignant l'engagement pédagogique de Pécaut Léon Bost se défend de toute sympathie envers les croyances de Félix Pécaut :

Il ne nous [l'auteur] ne nous est pas venu à l'esprit de profiter de cette occasion pour faire de la polémique et pour discuter des doctrines religieuses qui, nos lecteurs le savent, ne sont pas les nôtres, ni celles du *Protestant béarnais*⁴.

Ce bimensuel ne prend toutefois pas part à l'Affaire et se contente de répondre aux attaques du *Patriote*. La neutralité est de mise : l'Affaire n'est jamais réellement traitée sur le fond, le journal se contentant de relater ses avancées sans aucun commentaire. Néanmoins, l'antisémitisme inquiète fortement et les pasteurs l'abordent en établissant un parallèle avec l'antiprotestantisme⁵. Dans sa rubrique mensuelle *Les choses du jour*, Jean Roth signe, le 4 mars 1899, une très virulente critique de *La Libre-parole*, dont il qualifie, entre autres, un article de « tellement

¹ *Ibid.*

² BUTEL F., « Jésus n'est pas le Christ », *Le Patriote des Pyrénées*, 3^e année, n° 710, 11/08/1898.

³ BUTEL F., « Le protestantisme et l'âme française », *Le Patriote des Pyrénées*, 3^e année, n° 711, 12/08/1898.

⁴ BOST Léon, « Réponse au patriote », *Le Protestant béarnais*, 15^e année, n° 17, 3/09/1898.

⁵ BOST Léon, « Un réveil de fanatisme », *Le Protestant béarnais*, 15^e année, n° 5, 5/03/1898.

ahurissant » et de « tellement extraordinaire que c'est capable de détraquer les plus fortes têtes ». Afin de démontrer la fausseté des affirmations de ce quotidien, Jean Roth fonde son argumentation sur les origines juives de Jésus avant de conclure qu'il « n'y a rien comme la bêtise humaine pour donner le frisson de l'infini »¹. Ainsi, comme l'a affirmé André Encrevé, « pour les protestants qui s'expriment entre 1897 et 1899, le choix dreyfusard [...] provient directement de leurs convictions religieuses qui les contraignent par ailleurs, à repousser toute forme d'antisémitisme² ». Cette rhétorique est également utilisée par les laïcs comme, par exemple, Laetitia Béziat, originaire d'Orthez, qui explique à Lucie Dreyfus son engagement dreyfusard en ces termes :

Et puis, nous protestants sommes nourris dans l'amour de ce peuple dont le pays – la Terre sainte, est comme la patrie de nos âmes, dont les Livres sacrés sont les nôtres : nous admirons la littérature, toujours inspirée par les sentiments les plus élevés, sa législation tellement supérieure à son temps que aujourd'hui même on n'y peut que prendre des leçons des grands caractères que nous présente son histoire. C'est un Moïse renonçant aux délices, aux honneurs d'une cour où il a le titre de « fils de la fille de Pharaon » pour partager l'opprobre de ses frères. C'est un David, un Jonathan, ces deux héros à l'âme tendre, type de l'amitié fidèle. Ce sont les prophètes dont la haute et mâle éloquence est faite de courage et de vertu. Combien d'autre je pourrais citer, sans parler des apôtres qui au péril de leur vie, ont apporté leur religion au monde païen³.

De même qu'à l'échelle nationale, cet engagement des protestants béarnais aux côtés des dreyfusards et du parti républicain est perceptible dans les actions locales de la Ligue des droits de l'Homme. Fondée en 1898 pour venir en aide au capitaine Dreyfus, cette association est particulièrement active à Bellocq, là même où le nombre de pétitionnaires est le plus important. Initiée par Paul Reclus, l'un des signataires de l'appel « aux Droits de l'homme et du citoyen » paru dans *L'Aurore* le 1^{er} avril 1898⁴ et membre du comité directeur de la Ligue⁵, et Elie Pécaut, cette section est animée par les protestants locaux : Paul Gauyacq, laboureur et membre du

¹ ROTH Jean, « Les choses du jour », *Le Protestant béarnais*, 16^e année, n° 5, 4 mars 1899.

² ENCREVÉ André, « La petite musique huguenote », *op. cit.*, p. 457.

³ Musée de Bretagne, lettre de Laetitia Béziat à Lucie Dreyfus, 11/09/1899, n° 1135, cité par AYNIE Marie, *op. cit.*, p. 164.

⁴ NAQUET Emmanuel, *La ligue des Droits de l'Homme : une association en politique (1898-1940)*, thèse d'histoire politique, sous la direction de Serge Bernstein, IEP Paris, 2005, p. 88-89.

⁵ DUCLERT Vincent, *L'Affaire Dreyfus*, Paris, La Découverte, 2012 (3^e éd.), p. 86.

Conseil municipal, en est le président, tandis qu'Étienne Privat en est le secrétaire¹. Certaines conférences organisées par la Ligue des droits de l'Homme rencontrent un réel succès auprès des populations locales. Sans qu'il soit pour autant possible de déterminer la proportion des protestants dans l'auditoire, celle du 15 juillet 1903 à Bérenx, durant laquelle Francis de Pressensé, député du Rhône et président de la Ligue des droits de l'Homme, présente la question de la séparation des Églises et de l'État, réunit, selon le sous-préfet d'Orthez, près de cinq cents personnes venues pour l'essentiel d'Orthez, de Salies-de-Béarn, de Bellocq, de Salles-Mongiscard et de Puyoô². Pour autant, dès 1901, le sous-préfet d'Orthez craint que la présence d'une section de la Ligue des droits de l'Homme dans cette commune n'attise davantage les antagonismes entre républicains et conservateurs, voire encourage, par ses positions radicales, les modérés à rejoindre le parti réactionnaire. Plus encore, il assimile les divisions politiques à la question religieuse :

Bellocq est une des plus importantes communes localités du Canton de Salies, la population est en majorité protestante et la division des partis ~~e'est plutôt une question religieuse qu'une question politique les deux partis qui c'est~~ plutôt une question religieuse qu'une question politique qui a jusqu'ici dirigé [rature] la commune et ~~mais il y~~ d'un côté le parti protestant qui est aussi le parti républicain, de l'autre le parti catholique qui a part de rares exceptions ne comprend que des réactionnaires³.

Si la situation lui semble encore maîtrisable à Bellocq, son inquiétude se porte davantage sur les localités « où les susceptibilités politiques ou religieuses sont plus vives, les divisions plus profondes », comme Orthez ou encore Salies-de-Béarn⁴.

Progressivement, le sous-préfet d'Orthez en arrive à opposer l'action protestante au sein de la Ligue des Droits de l'Homme à celle catholique de l'Action libérale populaire, parti de défense du catholicisme fondé en 1901 par Jacques Piou et Albert de Mun⁵. Considérée par le gouvernement et le préfet comme un « adversaire

¹ ADPA, CEPB, 60J 370/23, registre des électeurs de l'Église réformée de Bellocq, 1898 ; ADPA, 4Z 3, brouillon d'un rapport du sous-préfet d'Orthez au préfet des Basses-Pyrénées sur la section de la Ligue des droits de l'Homme, février 1901.

² ADPA, 4 Z 3, brouillon d'une lettre du sous-préfet d'Orthez au préfet des Basses-Pyrénées, 10/08/1903.

³ ADPA, 4 Z 3, brouillon d'un rapport du sous-préfet d'Orthez au préfet des Basses-Pyrénées sur la section de la Ligue des droits de l'Homme, février 1901.

⁴ *Ibidem*.

⁵ DUMONS Bruno, MOULINET Daniel, « Les laïcs catholiques face à la Séparation », CHANTIN Jean-Pierre, MOULINET Daniel (dir.), *La séparation de 1905 : les hommes et les lieux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005, p. 76-79.

des institutions républicaines », celle-ci fait l'objet d'une stricte surveillance de la part des autorités publiques. Le préfet informe son subalterne de la marche à suivre en ces mots :

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les progrès déjà réalisés et sur les tentatives d'organisation faites dans différentes communes de mon département par l'Action libérale populaire qui essaie de grouper en vue des prochaines élections, tous les adversaires des institutions républicaines. [...] Vous voudrez bien suivre avec attention les efforts qu'elle ne manquera pas de tenter dans votre arrondissement, me signaler les moyens d'action dont elle pourrait disposer, les conférences et autres manifestations qu'elle pourrait organiser et l'influence qu'elle pourrait acquérir.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt qui s'attache à ce que vous [le sous-préfet d'Orthez] vous opposiez par les moyens qui sont à votre disposition au développement de l'Action libérale populaire dans votre arrondissement. Il vous appartient de prévoir les dangers qui pourraient naître de pareils groupements et de lutter contre la propagande que les adversaires du gouvernement de la République ont entreprise¹.

En Béarn, l'Action populaire libérale trouve un certain écho, notamment à Sauveterre-de-Béarn où, le 15 novembre 1903, a lieu une réunion qui a rassemblé environ cent-cinquante personnes, dont « 20 n'était [sic] pas électeurs et 30 venus de la campagne ». Le maire de la commune, Majourau, considère « qu'il y avait l'état-major de la société avec les fidèles adeptes qui forment bien les deux-tiers du reste des assistants ». Il estime, en outre, que le dernier tiers était composé essentiellement de « bons républicains » peu enclins à adhérer au discours de l'orateur².

Cette adhésion des protestants sud-aquitains à la Troisième République transparaît, également, dans les rapports émanant des autorités publiques, qui insistent sur la confiance qu'elles accordent aux élites protestantes³. Les autorités préfectorales n'hésitent pas à travailler de concert avec eux et à profiter de leurs réseaux. Un exemple de cette collaboration entre les protestants et les représentants de l'État est la lettre « confidentielle et privée » du ministère de l'Intérieur au préfet des Basses-Pyrénées du 14 février 1902. Souhaitant diffuser des ouvrages de propagande républicaine, Léon Périer, membre du cabinet du ministre, demande une liste des personnalités connues pour leurs opinions républicaines et dignes de confiance, « qui

¹ ADPA, 4Z 3, lettre du préfet au sous-préfet d'Orthez, 28/04/1903.

² ADPA, 4 Z 3, lettre du maire de Sauveterre, Majourau, au sous-préfet d'Orthez, 19/11/1903.

³ ADPA, 4 Z 3, rapports du sous-préfet d'Orthez sur la situation générale de l'arrondissement d'Orthez, 1900 et 1901.

pourraient trouver [dans cet ouvrage] de précieux renseignements au moment de la période électorale ». Il souligne que l'important est d'éviter « des envois à côté » à même de provoquer des « polémiques »¹. Si dans l'arrondissement de Pau, aucun protestant n'est mentionné, il n'en est pas de même dans celui d'Orthez. Figurent dans la liste du préfet, des membres de la bourgeoisie protestante orthézienne, tels que Peytiu Adolphe, Pouyanne Paul et Julien, Sauzet Jules, ancien instituteur, les Lafore, les Lamatabois, Joseph Ide-Lafargue, etc... Pour la seule ville d'Orthez, les protestants représentent 32,5 % des personnes mentionnées (16 sur 49), soit une proportion nettement supérieure à la part protestante de la population communale (environ 15 %). Sont mentionnés également les protestants élus comme Elisée Coustère, ancien maire de Salies-de-Béarn, ou Paul Reclus, conseiller général, mais aussi ceux jouissant d'une certaine influence comme Elie Pécaut².

Ainsi, à la veille de la Séparation des Églises et de l'État, la société semble, aux yeux des autorités publiques, divisée en deux camps : l'un républicain et protestant, l'autre catholique et réfractaire à la politique laïque du gouvernement. Malgré leur faible nombre, les protestants jouent donc un rôle important dans l'installation de la République française dans le Sud aquitain. Néanmoins, leur affirmation sur la scène publique ne se résume pas à des prises de positions politiques, l'apport à la société des protestants se manifeste également dans le domaine des arts et des sciences.

Protestantisme, lettres, sciences et arts

Dans le domaine des arts et des sciences, la minorité protestante sud-aquitaine se manifeste par l'intermédiaire de ses élites. Dans le cas des arts, l'apport des protestants est essentiellement à vocation religieuse. En revanche, ils entretiennent un rapport plus complexe avec les sciences qui, au XIX^e siècle, remettent en question les valeurs chrétiennes.

¹ ADPA, 1 M 54, lettre du ministère de l'Intérieur au préfet des Basses-Pyrénées, 14/02/1902.

² *Idem*, liste de républicains réalisée par la préfecture des Basses-Pyrénées, 14/02/1902.

Protestantisme et production artistique

Dans *Le regard et la parole. Une théologie protestante de l'image*, Jérôme Cottin a mis en évidence le rapport complexe qu'entretiennent le calvinisme et les arts : tout en étant sensibles à une esthétique nouvelle, les réformés récusent les images qu'ils assimilent à des idoles¹. Cette attitude se retrouve chez les protestants béarnais au cours de deux affaires, autres que celle des croix, qui opposent les membres des assemblées consistoriales sur le statut à donner aux images. En 1817, les protestants orthéziens qui éprouvent, néanmoins, une sympathie pour Louis XVIII, ont commandé un buste qui trône dans le temple de la ville. Cette attitude « produit un fâcheux effet » et « le zèle de quelques protestans extrêmement rigoureux contre le culte des images en a été alarmé ». Au terme d'une âpre discussion qui oppose un ancien au président du consistoire général, Louis-Victor Gabriac, ce dernier consent à retirer le buste et à le placer dans son appartement où se réunit régulièrement l'assemblée consistoriale². En 1853, cette question se pose à nouveau, sans conflit cette fois, en raison du don du peintre protestant Pierre-Antoine Labouchère de deux lithographies, reproductions de deux œuvres de l'artiste, *Luther traduisant la Bible* et *Calvin au sein d'un colloque*³. Le conseil presbytéral désire alors exposer ces peintures dans la salle de délibérations de l'assemblée, mais celle-ci sert également de lieu de réunions de prière. Aussi, le conseil exhorte ses pasteurs à expliquer l'origine de ces tableaux aux fidèles, de leur expliquer « qu'ils sont placés là non parce que cette salle est affectée au culte mais quoique elle le soit, et provisoirement jusqu'à ce que le conseil possède une salle exclusivement affectée à ses délibérations ». Si l'un des assistants au culte émet un avis négatif sur la présence de ces œuvres, le conseil presbytéral s'engage toutefois à retirer les œuvres⁴.

Les artistes membres de la minorité protestante sud-aquitaine sont rares et seul Eugène Devéria a un temps bénéficié d'une renommée nationale. Cependant, la

¹ COTTIN Jérôme, *Le regard et la parole. Une théologie protestante de l'image*, Genève, Labor et Fides, 1994, 342 p.

² ADPA, CEPB, 60J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 7/04/1817.

³ Descendant d'une famille huguenote réfugiée en Hollande, Pierre-Antoine Labouchère est un artiste peintre né le 26 novembre 1807 à Nantes et mort à Paris le 28 mars 1873. En 1836, il renonce à une carrière commerciale pour se consacrer à sa passion la peinture. C'est sous les enseignements de Paul Delaroche qu'il se forme à son art. Il est notamment l'auteur de nombreux tableaux retraçant des scènes de la Réforme. Cf. BONIOL Françoise, SPIETH Darius Alexander, *Pierre-Antoine Labouchère, un peintre protestant du XIXe siècle*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2010, 104 p.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/137, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 20/03/1853. Souligné dans le texte d'origine.

religion, comme l'ont justement souligné Barthélémy Jobert et Olivia Voisin, a progressivement détourné le peintre de son art romantique. Le protestantisme apparaît, chez cet homme, comme une force purificatrice, rédemptrice d'un passé qu'il n'évoque qu'avec mépris. Malgré sa recherche d'inspiration, lui-même conclut que « le Christ a presque tué le peintre ». Seul *Les Adieux de Calvin aux syndics de Genève (la mort de Calvin)* et les multiples portraits qu'il a dessiné des protestants béarnais établissent un lien entre ces deux pans de la vie d'Eugène Devéria. C'est dans l'écriture que ce dernier trouve un refuge somme toute artistique, mais ses œuvres littéraires sont intimement liées à sa conversion, puisque, au-delà de la rédaction de son journal, celles-ci, essentiellement des poèmes et Psaumes ou des explications de la Bible, trouvent leur inspiration dans la Bible¹.

Eugène Devéria n'est pas le seul homme de lettres à être, un temps, un membre éminent de la communauté protestante paloise. Le peintre inspire à la baronne Élisabeth-Sophie Gallot, épouse de Paul Garreau, une biographie qui paraît, en 1868, sous le titre *Souvenirs d'Eugène Devéria*². Cette femme, membre de l'Église évangélique libre, est également l'auteure de *Méditations, poésies. Recueil* en 1904³ ou encore de romans à caractère religieux et historiques comme *Rome et les vallées vaudoises*⁴ ou *Evodie et Théodora*⁵. Plus connue est Fanny André, de son vrai nom Caroline Fanny de Coutouly. Fille du pasteur Pierre-Charles de Coutouly et d'Henriette Serre de Lucadou, Fanny André, née en 1844 à Luneray en Seine-Maritime, a grandi à Pau où sa mère s'est installée après la mort de son époux. Celle-ci est inscrite en tant que membre de l'Église évangélique libre en 1857⁶. Fanny de Coutouly épouse en 1868, le pasteur Armand Dupin de Saint-André qui, la même année, devient pasteur de Sauveterre-de-Béarn. De ce ménage naissent quatre enfants baptisés à Sauveterre : Marguerite Henriette (1868), Henriette Amélie (1871), Louise

¹ JOBERT Barthélémy, « Eugène Devéria, protestant romantique », JOBLIN Alain, SYS Jacques (dir.), *Les protestants et la création artistique et littéraire : des Réformateurs aux Romantiques*, Arras, Artois Presses Université, 2008, p. 66-76 ; VOISIN Olivia, « Du cénacle au temple : les pérégrinations de la foi romantique, d'après le *Journal* d'Eugène Devéria », GUERNÈS Sophie, MARCHAL Bertrand, édition en ligne des actes de la journée d'étude « Les Religions du XIX^e siècle » : http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/wa_files/OliviaVoisin.pdf.

² GALLOT Élisabeth-Sophie (baronne de), *Souvenirs d'Eugène Devéria*, Pau, Lescamela, 1868, 239 p.

³ GALLOT Élisabeth-Sophie (baronne de), *Méditations, poésies. Recueil*, Tarbes, Lescamela, 1904.

⁴ GALLOT Élisabeth-Sophie (baronne de), *Rome et les vallées vaudoises*, Paris, Grassart, 1885, 484 p.

⁵ GALLOT Élisabeth-Sophie (baronne de), *Evodie et Théodora*, Paris, Grassart, 1887, 581 p.

⁶ BPF, ms E 225, recensement de la population protestante paloise par Charles-Louis Frossard, 1857.

(1874) et Georges (1876)¹. C'est de son expérience d'épouse de pasteur et de fervente protestante que Fanny André tire son œuvre. Celle-ci s'inscrit dans la droite lignée du ministère de son mari devenu pasteur de Tours en 1875 et s'adresse en priorité aux jeunes filles. En 1886, elle publie notamment *La petite rose. Histoire pour les petites filles de cinq à sept ans* par l'intermédiaire de la Société des livres religieux de Toulouse². Sa production se veut éducative et dispensatrice d'une morale chrétienne, sans pour autant avoir recours à de nombreuses citations bibliques, à l'image des *Confidences d'une grande fille*, parues en 1893. L'ouvrage évoque l'histoire de Mademoiselle Lucie, jeune fille, aînée d'une fratrie de trois ou quatre enfants, qui aborde son quotidien³. Dans le même ordre d'idée, Fanny André publie de nombreux articles dans le *Journal de la jeune fille*, organe des Unions chrétiennes de jeunes filles publié à partir de 1892. Deux principaux articles particulièrement longs sont publiés dans ce journal entre 1893 et 1905. Le premier, « La maison que l'on peut avoir », et le second, « Ma cuisinière et moi », visent essentiellement à former les jeunes filles bourgeoises à l'économie domestique⁴. Dans « La maison que l'on peut avoir », Fanny André, qui aborde une à une les pièces d'une maison, s'arrête longuement sur la cuisine et sur la façon dont il convient de surveiller sa servante :

Pourtant s'il est un lieu où une bonne et solide constitution, un régime *représentatif* soient de rigueur, c'est bien dans le royaume de la vaisselle et des casseroles. Jeunes femmes, jeunes filles, prenez souvent le chemin de la cuisine, pour enseigner si vous êtes habiles, pour apprendre si vous êtes ignorantes, ou tout simplement afin que la servante se sente surveillée. Si votre cuisinière a la persuasion que jamais un œil investigateur, une main fureteuse ne se mêleront de ses affaires, elle laissera s'accumuler dans les petits coins des restes qui se gâteront et qu'il faudra jeter, tandis qu'on aurait pu en tirer bon parti en temps opportun, elle déposera les os ou les résidus de ses fritures dans les plus beaux plats, elle entassera les serviettes de table pêle-mêle avec les torchons sales, laissera les couteaux de cérémonie noircir ou se rouiller dans un tiroir⁵.

Ainsi, plus encore qu'au travers des arts, les protestants utilisent la littérature pour mettre en valeur le parcours atypique de certains membres de la minorité protestante, pour diffuser un mode de vie bourgeois et surtout défendre et promulguer

¹ ADPA, CEPB, 1 Mi 213/3, registre des actes pastoraux de Sauveterre-de-Béarn, 1869-1876.

² DUPIN DE SAINT-ANDRÉ Fanny, *La petite rose. Histoire pour les petites filles de cinq à sept ans*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1886, 183 p.

³ ANDRÉ Fanny, *Les confidences d'une grande fille*, Lausanne/Paris, Mignot/Grassart, 1893.

⁴ ANDRÉ Fanny, « Ma cuisinière et moi », *Journal de la jeune fille*, 8^e-10^e années, 1900-1902.

⁵ ANDRÉ Fanny, « La maison que l'on peut avoir. La cuisine », *Journal de la jeune fille*, 8^e année, n° 1, 25/01/1900, p. 12.

des valeurs morales chères aux chrétiens. Ce type de discours s'observe également dans le domaine de la science.

Sciences, pyrénéisme et réseaux protestants

L'œuvre scientifique signée par un protestant béarnais la plus reconnue est sans conteste celle géographique d'Elisée Reclus. Par le cheminement religieux de son auteur, cette œuvre se départit de toute dimension religieuse¹. Pour autant, au XIX^e siècle, le développement des sciences mettant à mal certaines croyances, dont le créationnisme, les chrétiens, qu'ils soient catholiques ou protestants, ont alors, à cœur de défendre leur foi et leurs dogmes par des discours apologétiques². Parmi eux figurent plusieurs pasteurs ayant officié dans le Sud de l'Aquitaine, dont Émilien Frossard et Benjamin Pozzy. Le premier est l'auteur d'une thèse physico-théologique soutenue publiquement, en 1824, devant la Faculté de théologie de Montauban. Dans *Accord entre le récit de Moïse sur l'âge du genre humain et les phénomènes géologiques*, Émilien Frossard entend prouver l'exactitude des récits bibliques³. Pour ce faire, il critique, dès son introduction, « les infidèles [qui] se sont efforcés d'invalider la divine inspirations des Livres de Moïse, en prétendant que le monde est beaucoup plus ancien que ce Législateur des Juifs ne le rapporte »⁴. Abordant les découvertes les plus récentes de son époque, le futur pasteur conclut que la géologie ne présente « aucun fait contraire à l'âge que Moïse assigne à la race humaine »⁵. Plus encore, à travers trois preuves – la végétation n'a pu se développer avant le déluge, la formation récente des tourbes, les mouvements de la mer, le développement des glaciers – il entend démontrer la véracité de ses propos. Et l'auteur de conclure sur l'importance de la nature et de son étude pour le chrétien :

L'étude de la nature, quelque'inutile qu'elle puisse paraître au premier abord, est très propre à nous rendre meilleurs, par conséquent plus heureux, puisque non-seulement elle nous pénètre profondément de l'existence d'un Dieu tout puissant, tout sage et tout bon ; mais encore elle nous fortifie dans la croyance que ce Dieu

¹ RECLUS Elisée, *Nouvelle géographie universelle*, Paris, Hachette, 1876-1894, 19 vol.

² KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « Défendre le christianisme en France au XIX^e siècle », *Histoire, économie et société*, 2002, vol. 21, p. 29-45.

³ FROSSARD Émilien, *Accord entre le récit de Moïse sur l'âge du genre humain et les phénomènes géologiques*, Thèse soutenue devant la Faculté de théologie de Montauban, Montauban, Imprimerie Ph. Crosilhes, 1824, 54 p.

⁴ *Id.*, p. 1.

⁵ *Id.*, p. 44.

a comblé la mesure de ses grâces, en se révélant à nous par l'organe de ses prophètes et de son fils Jésus-Christ notre Divin Sauveur¹.

Benjamin Pozzy est, quant à lui, fermement opposé aux principes du darwinisme. En 1874, l'auteur de *La Terre et le récit biblique de la création* entend défendre le créationnisme. Fondant lui aussi son argumentation sur des études géologiques, il fustige toute supériorité de la science :

L'autorité divine des Écritures ne dépend pas pour nous de l'accord plus ou moins parfait qui peut exister entre elles et la science géologique. La science est mobile de sa nature ; la vérité, elle ne change pas : elle est immuable comme Dieu dont elle émane. Voilà pourquoi l'autorité de nos Livres saints ne saurait être subordonnée au verdict de la science. Elle repose sur une autre base à la fois plus solide et plus ferme que nous n'avons pas à rechercher ici².

Son ouvrage n'est pas sans provoquer de réactions chez les scientifiques, dont Eugène Renevier, professeur de sciences à l'Académie de Lausanne puis conservateur du musée géologique cantonal³, ou encore le baron Joseph de Baye, membre de la Société française d'Archéologie⁴, qui, s'ils soulignent les connaissances du pasteur libriste en matière de géologie, critiquent l'interprétation des faits à laquelle il se livre. À la fin du siècle, le rapport entre science et protestantisme semble un peu moins conflictuel du côté des réformés. À plusieurs reprises, le rédacteur du *Protestant béarnais*, Léon Bost, aborde cette question et tente de démontrer que si la science est nécessaire, elle ne peut se départir d'une dimension religieuse, du moins morale, car sans la foi, « la science conduit l'homme à commettre les plus épouvantables forfaits » :

Dynamite, panclastite, sébastine, que sais-je encore, ne sont pas employées seulement pour percer des montagnes et ouvrir les voies au progrès à la civilisation. Le méchant s'en sert pour bouleverser des demeures paisibles, pour tuer ou broyer des hommes, des femmes, des enfants inoffensifs.

Quels appels sérieux que tous ces événements. Sans doute, ils nous prouvent jusqu'à l'évidence que l'homme ne saurait se passer de Dieu, que l'homme, livré à lui-même et à ses pires instincts, roule et en fait rouler d'autres jusqu'aux abîmes⁵.

¹ *Id.*, p. 53-54.

² POZZY Benjamin, *La Terre et le récit biblique de la création*, Paris, J. Sandoz/meyruis, 1874, p. 152.

³ RENEVIER Eugène, *Réflexions sur l'ouvrage de M. Pozzy : la terre et le récit biblique de la création*, Lausanne, Bridel, 1875, 15 p.

⁴ BAYE Joseph (baron de), *L'archéologie préhistorique*, Paris, Ernest Leroux, 1880, 416 p.

⁵ BOST Léon, « Dangers de la science sans la foi », *Le Protestant béarnais*, 9^e année, n° 9, 7/05/1892.

Outre les valeurs chrétiennes, ce rapport aux sciences et à la nature provoque chez certains un ancrage territorial, à l'image de ce qui s'observe chez Émilien Frossard et son fils, Charles-Louis. Tous deux ont une passion pour la minéralogie et la géologie. Dans une conférence à Bagnères-de-Bigorre, en 1868, sur « l'influence de l'étude de la nature sur l'esprit et sur le cœur », Émilien Frossard explique ainsi sa fascination pour les pierres, alors qu'en 1818, il étudie en Angleterre :

Je faisais un voyage dans le Derbyshire, l'un des comtés les plus pittoresques de l'Angleterre ; je visitais les grottes aux aspects magiques tapissées de cristaux de spath-fluor ; je descendais à l'aide d'échelles à demi vermoulues dans des puits de trois cents pieds de profondeur pratiqués pour l'exploitation des mines de plomb, où je commençais ma collection de minéralogie¹.

Mais, c'est en 1821, à l'âge de 19 ans qu'Émilien Frossard découvre les Pyrénées alors qu'il est encore étudiant en théologie à la Faculté de Montauban. Sa fascination pour ces paysages le conduit à dessiner ses premières aquarelles, dont certaines seront reprises dans des lithographies². Il deviendra, néanmoins, pasteur de Nîmes puis directeur du séminaire de Montauban avant de s'installer définitivement à Bagnères-de-Bigorre en 1848:

À diverses époques, j'avais parcouru les délicieuses contrées que vous habitez ; les souvenirs que ces visites ont laissés dans mon esprit et dans mon cœur appartiennent à ma première jeunesse. Déjà, en 1821 et 1823, j'avais assisté aux services religieux que mon vénéré père célébra à Bagnères. Plus tard, il me fut donné à moi-même de profiter de quelques excursions dans les vallées pyrénéennes, pour y prêcher la Parole de Dieu aux étrangers réunis dans les établissements thermaux ; et depuis, même au milieu des préoccupations d'une vie active, consacrée à l'un des plus grands centres du protestantisme en France, souvent je me surprénais dirigeant vers vos demeures une pensée de regret et d'affection³.

En 1859, Émilien Frossard fonde, avec M. Wedell, une première Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie qui, comme son nom l'indique, a

¹ FROSSARD Émilien, « Influence de l'étude de la nature sur l'esprit et sur le cœur », cité par FORISSIER Marc, *Émilien Frossard, apôtre des Pyrénées*, manuscrit dactylographié conservé au CEPB, p. 14. En 1818, Émilien Frossard étudie pendant un an en Angleterre chez des amis de son père.

² GIBERT Bertrand, « Émilien Frossard : une éminence du pyrénéisme (1802-1881) », *Pyrénées, Bulletin pyrénéen*, n° 247, 2111 p. 5-28. Pour les lithographies, voir notamment *Vues prises dans les Pyrénées* co-signé avec J. Jourdan, Paris, Treuttel et Würtz, 1825.

³ FROSSARD Émilien, *Église protestante des Hautes-Pyrénées. La voix d'un pasteur adressée aux chrétiens protestants qui résident dans le département des Hautes-Pyrénées*, Toulouse, A. Chauvin, 1850, p. 1-2.

pour objectif d'aider au développement de ces activités dans les Hautes-Pyrénées par l'étude des terrains et de la géologie, la promotion de l'enseignement agricole et l'organisation d'excursions¹. Mais c'est sans conteste la fondation de la Société Ramond – le nom de cette Société est choisi en hommage au comte Ramond de Carbonnières (1755-1827), célèbre botaniste, géologue qui fut l'un des premiers explorateurs des Pyrénées – en 1865, première société vouée à l'étude des Pyrénées, qui marque l'activité pyrénéenne d'Émilien Frossard². Avec ses deux fils, Émilien-Sigismond et Charles-Louis³, mais aussi Charles Packe⁴, Farnham Maxwell-Lyte⁵ et Henry Russell⁶, il entreprend la rédaction d'un bulletin *Excursions pyrénéennes* dans lequel sont relatées les différentes découvertes des pyrénéistes. Mais la principale création de cette Société est l'observatoire du Pic-du-Midi-de-Bigorre, dont les premières esquisses datent de 1867. Après un premier essai infructueux de construction d'une station météorologique à Sencours, il est décidé que celle-ci serait installée au sommet du Pic-du-Midi. La Société Ramond entreprend alors un dynamique effort de souscriptions qui trouve son achèvement dans le rachat par l'État de l'observatoire le 7 août 1882⁷.

Mais l'engouement des protestants pour les Pyrénées ne résumait pas à ces noms. Il convient de leur adjoindre ceux de Franz Schrader⁸, Léonce Lourde-

¹ VAUSSENAT Célestin-Xavier, *Funérailles d'Émilien Frossard...*, p. 27-28.

² RUSSELL Henry, « M. Frossard : quelques lignes à sa mémoire », *Explorations pyrénéennes*, 1881/2, p. 43-59 ; VAUSSENAT Célestin-Xavier, « Émilien Frossard, fondateur de la Société Ramond : son œuvre pyrénéenne », *Explorations pyrénéennes*, 1881/4, p. 129-152.

³ Tous deux signent un nombre important d'articles sur la géologie et les paysages pyrénéens dans *Excursions pyrénéennes*. Voir la liste : http://www.ramond-societe.com/sommaire_par_auteurs.htm

⁴ Charles Packe (1826-1896) est le fils d'un officier de l'armée britannique. Après des études de droit à Oxford, il s'installe dans les Pyrénées en 1859. Cf. BERALDI Henri, *Cent ans aux Pyrénées*, vol. 3 : *Russell, Packe, les Pyrénées sauvages, la Société Ramond*, 1898-1904, rééd. par Pyrémonte, 2009, 260 p.

⁵ Farnham Maxwell-Lyte est un chimiste né à Brixham en Grande-Bretagne en 1828, où il est mort en 1906. C'est en 1853 qu'en raison d'une santé chancelante, il découvre les Pyrénées. Il demeure en France entre 1853 et 1880 et participe à la fondation de la Société française de photographie, dont il est passionné comme le prouve Ses paysages pyrénéens. S'il n'est pas prouvé qu'il ait participé à la réunion de fondation de la Société Ramond, il occupe les fonctions de vice-président. Cf. BERALDI Henri, *op. cit.*

⁶ Henry Russell, fils d'un Irlandais installé à Pau, est né en 1834 à Toulouse et mort en 1909 à Biarritz. C'est à partir de 1859 qu'il se fait connaître pour ses ascensions dans les Pyrénées. Un des sommets du massif de la Maladeta qui culmine à 3205 m porte son nom, le pic Russell. . Cf. BERALDI Henri, *op. cit.*

⁷ Sur la question de l'observatoire du Pic-du-Midi-de-Bigorre, voir SANCHEZ Joseph, *Le Pic-du-Midi-de-Bigorre et son observatoire*, Pau, Éditions Cairn, 1999, 324 p.

⁸ Franz Schrader (1844-1924), cousin germain des frères Reclus, est un géographe, alpiniste, cartographe et peintre français. Outre ses excursions pyrénéennes, il a été directeur du département de cartographie aux Éditions Hachette. Voir GRAO Jean-Paul, *Les Pyrénées et Bordeaux*, Pau,

Rocheblave¹, des Cadier également. La prééminence des réseaux protestants dans la découverte de la haute-montagne n'est pas une exception pyrénéenne. Philippe Joutard, se référant à André Gide, note cette même constante dans *l'invention du Mont-Blanc*². Outre la fascination des protestants pour la montagne, terrain mythique dans l'histoire religieuse³, ce sont probablement les sociabilités nées autour de la confession qui ont permis l'éclosion de réseaux protestants de la montagne, ou du moins leur visibilité, comme le démontre l'existence d'une Société des excursionnistes à Pau, dont le président est le docteur Frédéric Monod et le secrétaire, Guillaume Malan. En 1883-1884, Sur 26 membres parmi lesquels figurent également Léon et Gustave Cadier, les fils du pasteur palois, 12 sont protestants⁴.

*

* *

Ainsi, l'attitude des protestants béarnais dans le domaine de la politique ne se distingue pas réellement de ce que de nombreux historiens ont observé à l'échelle nationale : leur opinion est, en partie, commandée par les libertés octroyées par les régimes, ainsi que par les liens que ces derniers entretiennent avec l'Église catholique. Pour ces raisons, les protestants béarnais ne se montrent guère favorables à la Restauration et au Second Empire. Républicaines dans leur majorité, les élites protestantes béarnaises prennent fait et cause pour la Troisième République dès sa promulgation. Cette adhésion est particulièrement visible à Salles-Mongiscard et à Bellocq où l'influence de Félix Pécaut et des familles alliées, toutes acquises à la

Monthélios, 2009, 192 p. ; SORBÉ Hélène, « Franz Schrader (1824-1924), géographe-peintre : le dessin germano-bordelais d'une vocation pyrénéiste », RUIZ Alain, *Présence de l'Allemagne à Bordeaux du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde Guerre mondiale, Hommage du Goethe-Institut de Bordeaux, à l'occasion de son 25^e anniversaire*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1997, p. 155-165.

¹ Léonce Lourde-Rocheblave (1848-1898), fils du pasteur Jules Lourde-Rocheblave, est un pyrénéiste français réalise de nombreuses excursions avec son ami Franz Schrader et participe aux activités de cartographie de ce dernier. Voir GRAO Jean-Paul, *op. cit.*

² JOUTARD Philippe, *L'invention du mont Blanc*, Paris, Gallimard, 1986, p. 199-200.

³ BOZONNET Jean-Paul, « La montagne initiatique », *Passage, Cahiers de l'alpinisme*, n° 1, Paris, Fernand Lanore, 1977, p. 133-137 ; DE ROBERT Philippe, « Montagnes inspirées. Histoire religieuse et romantisme chez Napoléon Peyrat », BRUNET Serge, JULIA Dominique, LEMAÎTRE Nicole, *Montagnes sacrées d'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 57-65.

⁴ ACAPP, ms 249, récit d'une excursion de Coarraze – Chemin Henri IV – Fort de César par Léon Cadier, Société des excursionnistes, 1880, 1883-1884.

République, est bien réelle. Cependant, le primat accordé à la question religieuse ne permet pas aux protestants d'accéder aux hautes fonctions représentatives. Les conflits interconfessionnels à l'échelle locale se renforcent au fur et à mesure que la politique étatique devient laïque. L'Affaire Dreyfus vient affermir ces clivages, de sorte que les pouvoirs publics considèrent qu'au-delà des partis, c'est bien la question religieuse qui définit l'opinion politique. Pour autant, face au Combisme, certaines voix protestantes s'élèvent contre ce qu'elles considèrent comme une atteinte aux libertés individuelles.

Dans le domaine des arts et de la science, la production protestante locale est plus timide. Rares sont les artistes à atteindre une renommée nationale. Lorsqu'elle existe comme dans le cas d'Eugène Devéria, elle précède l'adhésion aux principes du protestantisme. Ici, la religion devient même rédemptrice d'une vie antérieure de péchés. D'une manière générale, l'œuvre artistique, littéraire ou scientifique vise essentiellement à préserver et à défendre les valeurs chrétiennes, alors que la sécularisation de la société globale s'accélère. Le rapport à la nature est lui aussi influencé par une vision protestante, une perception qui, de fil en aiguille, par le biais de réseaux essentiellement protestants, conduit au développement du pyrénéisme. Mais, plus encore que l'art et la science, c'est à l'histoire et à la mémoire qu'ont fréquemment recours les protestants : celles-ci, dans le cas du Béarn, ancienne vicomté protestante, acquièrent une dimension particulière.

CHAPITRE 9

CONTROVERSES RELIGIEUSES, CONTROVERSES HISTORIQUES :

LA LENTE MUTATION DES DÉBATS CONFESSIONNELS

Les conflits interconfessionnels ne se résument pas aux luttes territoriales et aux conflits quotidiens. Au XIX^e siècle, comme l'a démontré Michèle Sacquin, les controverses auxquelles se livrent les érudits et les élites protestantes et catholiques locales occupent une place majeure et sont l'un des aspects les plus visibles des luttes d'influence¹. Deux principales sont à recenser en Béarn au XIX^e siècle. La première, engagée dans les années 1825-1833, oppose l'évêque de Bayonne, M^{gr} d'Astros, au consistoire général d'Orthez dans des propos éminemment religieux, tandis que la seconde voit s'affronter, entre 1892 et 1895, les thèses historiques défendues par Alfred Cadier, pasteur d'Osse-en-Aspe, à celles de Victor Dubarat, chanoine et aumônier au lycée de Pau.

Analyser ces textes fondés sur la contradiction revient donc, outre les espaces dans lesquels se diffusent ces écrits², à étudier un lent déplacement des champs de la controverse. À l'origine de cette mutation se trouve tout d'abord, le goût prononcé des protestants pour la commémoration. Cet intérêt croissant pour le passé est d'autant plus vivace et cette écriture de l'histoire d'autant plus confessionnelle³ que le protestantisme a acquis, durant quelques décennies sous Jeanne d'Albret, en Béarn, le statut de religion de l'État⁴. Mais ce recours à la mémoire n'est pas uniquement

¹ SACQUIN Michèle, *Entre Bossuet et Maurras. L'antiprotestantisme en France de 1814 à 1870*, Paris, École des Chartes, 1998, 526 p.

² Sur ce type d'approche et d'analyse de la controverse : SACQUIN Michèle, *op. cit.*, p. 229-245 ; LILTI Antoine, « Querelle et controverse. Les formes du désaccord intellectuel à l'époque moderne », *Mil neuf cent, revue d'histoire intellectuelle*, t. 25, 2007/1, p. 13-28.

³ ENCREVÉ André, « Image de la Réforme chez les protestants français de 1830 à 1870 », JOUTARD Philippe (dir.), *Historiographie de la Réforme*, Paris/Neuchâtel/Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 182-204.

⁴ CHAREYRE Philippe, *La construction d'un État protestant, Pau*, CEPB, 2010, 102 p.

protestant et, dans un contexte de développement des sociétés savantes, s'affrontent deux histoires, l'une catholique, l'autre protestante, où chacun cherche à s'ériger en martyr et/ou en héros. Cette quête de légitimité ne saurait se départir de toute dimension politique. Ces écrits sont également le témoignage de l'existence d'une frontière confessionnelle symbolique entre un Pays basque catholique et un Béarn protestant, bien contemporaine quant à elle.

Missions catholiques et controverses religieuses

Régime de l'alliance du trône et de l'autel, la Restauration voit se multiplier les missions catholiques¹. Si celles-ci ont pour vocation première de rechristianiser les campagnes au lendemain de la Révolution, ces tentatives de « recatholiciser les masses » donnent naissance, dans les diocèses mixtes, à des tensions, des luttes d'influence, dont le point d'orgue est sans conteste dans le Sud aquitain, la controverse qui oppose en 1825-1826 l'évêque de Bayonne, M^{gr} d'Astros, et le consistoire général d'Orthez².

Des missions catholiques à la controverse

Dans le Sud aquitain, les premières missions catholiques ont pour théâtre, en 1817-1818, les Landes qui dépendent encore de l'évêché de Bayonne et où la population protestante est quasi-inexistante³. Cependant, devant leurs succès, M^{gr} Loison invite leur principal instigateur, l'abbé Dujardin, à se rendre à Salies-de-Béarn. Dans cette ville, où se côtoient catholiques, protestants et libres-penseurs, l'abbé Dujardin entame sa mission le dimanche de la Trinité, soit le 17 mai 1818, et y demeure jusqu'au 28 juin. La mission salisienne est un succès pour l'Église catholique : près de quatre cents personnes participent à deux processions, la communion générale a réuni près de 4000 catholiques originaires de la commune et des environs. L'évêque en personne se déplace pour bénir la croix financée par la fabrique et par les part-prenants de la Fontaine salée⁴. En outre, le missionnaire

¹ SEVRIN Ernest, *Les missions religieuses en France sous la Restauration*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1959, 2 t. : 336 p. et 531 p.

² SACQUIN Michèle, *Entre Bossuet et Maurras...*, p. 18.

³ SEVRIN Ernest, *op. cit.*, p. 226-227. Les deux missions se sont déroulées à Duhort et Barcelonne-sur-Adour. C'est dans cette dernière commune que l'abbé Dujardin exerce son ministère. Aucun protestant n'y est recensé comme à Duhort.

⁴ *L'Ami de la religion et du roi*, t. 16, n°392, 05/1818, p. 378-379.

parvient à convertir vingt-cinq protestants, qui à en croire *L'Ami de la religion et du roi*, font preuve d'une certaine ferveur, celle des nouveaux convertis :

L'impulsion étoit si générale que les protestans en ont été effrayés ; ils ont appelé un renfort de leurs ministres. Cependant, vingt-cinq d'entre eux ont fait abjuration, et un entre autres d'une manière fort touchante. Ces nouveaux convertis montraient une satisfaction extraordinaire. Ils ont voulu porter les croix et les bannières des processions ; et à la procession, pour la plantation de la croix, c'étoit six d'entre eux qui portoient la croix¹.

Malgré la présence de protestants dans la commune, cette mission ne provoque pas de conflits interconfessionnels. « Rien de ce qui fut dit, ne porta ombrage aux protestants de la ville » et aucun incident n'est déclaré par les autorités publiques². Ces propos sont confirmés par le *Mémorial béarnais*, journal libéral :

Les missionnaires ont quitté la ville de Salies : leur travaux apostoliques ont eu d'heureux résultats et n'ont excité aucune réclamation, malgré qu'il y ait beaucoup de protestans au nombre des habitans ; leurs prédications étaient dirigées par la prudence, par la concorde, par tous les sentimens de paix que l'esprit de l'Evangile inspire ; il y a un grand fonds de tolérance dans les cœurs. La liberté est un bienfait réciproque ; qui n'aime pas l'indépendance pour autrui, ne conservera pas long-tems la sienne. Il y a en morale une réaction, comme elle existe dans les éléments matériels. On nous rend ce que nous donnons, et il faut en être persuadé pour avoir en horreur toute persécution³.

Cependant, quelques semaines après la fin de la mission, un revirement de l'administration publique provoque, en septembre 1818, une enquête du ministère de l'Intérieur. La présence de la mission et la célébration de messes en plein air sur la place publique et sans autorisation, ont divisé l'administration de la commune. Dans le cadre de ce conflit, le maire, son premier adjoint et le commissaire de police, tous des catholiques devenus anticléricaux, s'opposent au second adjoint et au clergé. Au terme de l'instruction, la conduite du missionnaire est à demi-mot critiquée par le ministre qui ne souhaite pas donner un caractère de publicité à cette affaire⁴.

Du côté de l'Église consistoriale, la mission catholique n'a suscité que peu de réactions immédiates. Si *L'Ami de la religion et du roi* précise tout de même que les protestants « ont été effrayés », aucune délibération n'a été prise à ce sujet ni par

¹ *Ibidem*.

² AN, F⁷ 3787, bulletin de police, 4/07/1818.

³ *Le Mémorial béarnais*, n°225, 3/07/1818.

⁴ SEVRIN Ernest, *op. cit.*, p. 239-241.

l'assemblée locale ni par le consistoire général d'Orthez, et aucune plainte n'a été déposée par leurs soins auprès de l'administration civile. L'année suivante, le préfet Dessolle interprète le faste de l'inauguration du second temple de Salies-de-Béarn comme une réaction au réveil de la communauté catholique. Il précise néanmoins qu'il n'a « pas la moindre inquiétude » concernant les pasteurs de l'Église consistoriale d'Orthez et juge cette attitude, ponctuelle¹. À partir de cette date, les protestants se méfient toutefois des missions catholiques. Si celle de Bayonne en 1819 n'a que peu d'effets sur la communauté réformée en raison de l'infime minorité qu'elle constitue dans cette ville², celle d'Orthez en 1825 inquiète davantage le corps pastoral.

Cette mission, voulue par M^{gr} d'Astros, évêque de Bayonne depuis 1820, débute au début du mois d'octobre 1825³. L'évêque explique par la méfiance des pasteurs et des notables protestants de la ville, sa volonté d'instruire les réformés sur « la vérité » et de les « les inviter à rentrer dans l'Église catholique ». Pour ce faire, il entreprend la rédaction d'une *Lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la confession protestante*⁴. « Des raisons de ménagement et de prudence » l'empêchent toutefois de la signer et il se contente d'y associer son approbation⁵. Publiée le 15 octobre 1825, elle provoque une réaction immédiate des protestants. Le 26 du même mois, Henri Pyt et Jean-Paul Gabriac rédigent une réponse qui reçoit l'assentiment du président du consistoire local d'Orthez, Louis-Victor Gabriac, sans qu'aucune délibération ne soit prise par l'assemblée⁶. Si les deux premières lettres sont relativement courtes et sont écrites dans la précipitation, les deux suivantes sont

¹ AN, F⁷ 9690, lettre du préfet Dessolle au ministère de l'Intérieur, 13/05/1819.

² SEVRIN Ernest, *op. cit.*, p. 403-414. La mission menée, en 1819, à Bayonne par les abbés Rauzan, Loevenbrück et Dujardin, sous l'autorité de M^{gr} Loison, provoqua elle aussi la réaction des librepenseurs et des anticléricaux locaux.

³ Paul-Thérèse-David d'Astros (1772-1851) est le neveu de Portalis. Ordonné prêtre en 1797, il participe à l'élaboration du Concordat avant de devenir vicaire du cardinal de Belloy, archevêque de Paris. Accusé d'avoir promulgué la bulle de 1809 excommuniant Napoléon I^{er}, il est emprisonné à Vincennes jusqu'en 1814. Durant la Restauration, il est ordonné évêque de Bayonne le 9 juillet 1820, puis archevêque de Toulouse en 1830. Enfin, il est créé cardinal par Pie IX le 30 septembre 1850 sur la demande de Napoléon III. Cf. DROULERS Paul, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, censeur de La Mennais*, Paris, Vrin, 1954, 445 p.

⁴ D'ASTROS Paul-Thérèse-David (M^{gr}), *Lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la religion protestante*, Pau, Vignancour, 1825, 19 p.

⁵ D'ASTROS Paul-Thérèse-David (M^{gr}), *La vérité catholique démontrée, lettres de M^{gr} l'évêque de Bayonne aux protestants d'Orthez*, Toulouse, Douladoure, 1833, t. 1, p. VIII.

⁶ GABRIAC Jean-Paul, PYT Henri, *Réponse à la lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la religion protestante*, Pau, Véronèse, 1825, 29 p.

l'objet d'une plus grande attention de la part des controversistes. En effet, sentant la nécessité de donner « quelque développement à [ses] assertions et à [ses] preuves », l'évêque de Bayonne publie une *Seconde lettre* le 17 décembre, qui contient, cette fois-ci, 172 pages. Un avis précise que « cette lettre sera distribuée gratis aux protestans », tandis que les catholiques sont invités à « laisser une rétribution entre les mains de Messieurs les Curés » au profit de l'école des filles de la Croix d'Igon¹. La *Réponse à la seconde lettre* se fait elle aussi attendre, puisqu'elle n'est autorisée par le consistoire local d'Orthez que le 24 mai 1826. Seul Henri Pyt signe cette fois l'argumentaire de 141 pages². Enfin, un dernier ouvrage paraît en 1833, alors que M^{gr} d'Astros est, depuis trois ans, l'archevêque de Toulouse. Intitulée *La vérité catholique démontrée*, cette publication de 1058 pages au total, dont le véritable auteur est l'abbé Vieusse, professeur au grand séminaire de Toulouse, reprend les deux premières lettres écrites par le prélat et les complètent d'une troisième³. Michèle Sacquin attribue à la nécessité pour l'évêque de combattre les doctrines de Lamennais, le laps de temps qui s'écoule entre la parution du texte d'Henri Pyt et celui d'Astros⁴. À Toulouse, l'évêque est également confronté au développement du Réveil, sous l'action du pasteur César Chabrand et des frères Courtois. Bien que cet ouvrage soit dédié aux protestants d'Orthez, la promiscuité avec le centre du Réveil dans le Sud-ouest qu'est Toulouse a probablement réveillé la verve du dignitaire ecclésiastique. Celui-ci entrera, d'ailleurs, en controverse directe avec les frères Courtois et Ami Bost en 1838 et 1846⁵.

Selon Michèle Sacquin, reprenant les travaux de Bernard Dompnier sur le XVII^e siècle, les controverses peuvent être classées en cinq catégories au XIX^e siècle : les traités de théologie polémique qui « représentent la forme classique et idéal-typique de la controverse », les comptes-rendus de conférences, les récits de conversion, les dialogues et les lettres ouvertes⁶. Celle d'Astros-Pyt rentre à la fois dans la première et la dernière catégories. En effet, si les premiers écrits se présentent

¹ D'ASTROS Paul-Thérèse-David (M^{gr}), *Seconde lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la religion protestante*, Bayonne, Duhart-Fauvet, 1825, 172 p.

² PYT Henri, *Réponse à la seconde lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la religion protestante*, Bayonne, Lamaignère, 1826, 141 p.

³ D'ASTROS Paul-Thérèse-David (M^{gr}), *La vérité catholique démontrée, lettres de M^{gr} l'évêque de Bayonne aux protestants d'Orthez*, Toulouse, Douladoure, 1833, 2 t., 1058 p.

⁴ SACQUIN Michèle, *op. cit.*, p. 21.

⁵ *Idem*, p. 67.

⁶ SACQUIN Michèle, *op. cit.*, p. 209-210 ; DOMPNIER Bernard, *Le Venin de l'hérésie : image du protestantisme et combat catholique au XVII^e siècle*, Paris, Le centurion, 1985, p. 171.

comme des lettres et s'adressent aux protestants orthéziens, dès les secondes lettres et réponses, les controversistes, suivant les règles de la rhétorique religieuse, structurent leurs propos à l'aide d'un plan et entendent convaincre l'autre par la démonstration. Ainsi, l'évolution des titres et de l'appareil scientifique (notes, citations bibliques) de ces ouvrages révèle le changement progressif de registre qui s'opère dans cette controverse : du simple texte léger, voué à être déposé entre toutes les mains, catholiques ou protestantes, on évolue vers des traités de théologie, dont seul un public averti de clercs ou de dévots est en mesure de saisir le contenu¹.

Convaincre l'autre : la défense de la « vérité »

Les thèmes abordés dans cette controverse sont des plus classiques et reprennent les grandes divisions entre le catholicisme et le protestantisme². Les deux auteurs tentent, par leurs arguments, de démontrer le bien-fondé de leurs doctrines et de faire « connaître la vérité », mais aussi « de sortir de l'erreur » ceux qu'ils considèrent comme égarés³. L'objectif premier de l'évêque est de restaurer l'unité de l'Église. Aussi son principal argument repose sur le schisme fomenté par les Réformateurs. Pour étayer ses propos, il adopte une démarche historicisante par laquelle il entend prouver non seulement l'antériorité de l'Église catholique, mais aussi sa légitimité :

Voudriez-vous être à jamais séparés de nous, mes Chers Frères, et mourir hors de cette Grande Église répandue par toute la terre, à laquelle le monde entier donne exclusivement le nom de Catholique, qui remonte jusqu'aux Apôtres par la succession non interrompue de ses pasteurs » et accuse les Réformateurs d'avoir « fait schisme avec l'Église catholique »⁴.

Outre, l'affirmation de l'institution de l'Église par le Christ et la succession apostolique, l'évêque insiste sur l'autorité et l'infaillibilité de l'Église⁵. Viennent ensuite les critiques à l'égard des protestants dont les enseignements reposent sur les Écritures. Dès sa première lettre, l'évêque décrit ce principe comme étant

¹ *Ibid.*

² Pour une première analyse de cette controverse : HOURMAT Pierre, « Les rapports entre catholiques et protestants dans les Basses-Pyrénées de la Révolution à la Restauration », *BSHPF*, n° spécial : *Le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIXe siècle*, n° 142, 1996/4, p. 645-651.

³ ASTROS M^{gr}, *Lettre aux habitants...*, p. 1.

⁴ *Id.*, p. 2.

⁵ *Id.*, p. 6.

« inadmissible », « subversif de l'unité de la foi, favorable à toutes les erreurs et destructif de la religion »¹. Cet argument est repris dans sa seconde lettre, d'une manière plus virulente et plus détaillée :

Je prétends que le culte d'une société religieuse où chaque particulier formerait sa foi sur ses lumières privées, deviendrait infailliblement un culte impraticable et monstrueux. [...] Le principe de la foi de votre communion est destructif du culte divin².

À travers ces propos, ce sont les Écritures que met en cause le prélat. À ses yeux, si elles contiennent l'intégralité du message divin, celui-ci ne saurait être compris par chaque individu³. Ici, l'évêque réaffirme le principe de l'intercession et sa nécessité pour conserver l'unité de l'Église, mais aussi pour permettre aux individus d'obtenir le salut. À la pluralité protestante, M^{gr} d'Astros oppose l'infailibilité et l'autorité de l'Église catholique qu'il entend prouver en cinq points : l'exercice que l'Église a fait de l'autorité qu'elle a reçue de Jésus-Christ, la pratique de toutes les communautés chrétiennes qui se sont séparées de l'Église catholique, l'essence même de cette dernière, l'Écriture et plus particulièrement un verset de l'Évangile de Saint-Matthieu (« Sur cette pierre, je bâtirai mon Église » qui fait référence à Saint-Pierre) et enfin par la tradition (références aux Saints comme Saint-Cyprien)⁴.

Ces arguments sont balayés dans les deux lettres signées par Henri Pyt qui se réclame d'une « vérité » toute autre. Sous sa plume, l'union proposée par le prélat serait contraire à la volonté de Dieu, puisque, selon lui, cela reviendrait à « renoncer à la vérité » et « c'est l'unité dans la seule vérité qui est seule désirable »⁵. Au contraire de l'évêque, Henri Pyt réaffirme l'autorité des Écritures, qui seules contiennent le message divin, et en cela, l'auteur développe, une nouvelle fois, la théologie issue du mouvement du Réveil. Insistant sur les différents Conciles de l'Église catholique, notamment celui de Trente, l'évangéliste n'a de cesse de démontrer la façon dont l'Église catholique s'est peu à peu détournée de l'Église primitive et entend de cette manière mettre un terme à toute accusation de schisme :

Ces réflexions suffisent à montrer [...] que si nous avons fait schisme, ce n'est ni avec l'Écriture-sainte, ni avec l'Église de Jésus-Christ, puisque nous avons

¹ *Id.*, p. 9.

² ASTROS M^{gr}, *Seconde lettre aux habitants...*, consultée dans la *Vérité démontrée...*, p. 38.

³ *Id.*, p. 47.

⁴ *Id.*, p. 70.

⁵ PYT Henri, *Réponse à la lettre...*, p. 3.

montré notre foi dans les Pères des premiers siècles, ce qui sert aussi à répondre à l'accusation de *nouveauté* qu'il fait à notre Église¹.

Quant aux principes d'infaillibilité et d'autorité sur lesquels repose, selon les deux auteurs, la foi catholique, Henri Pyt entend démontrer l'incapacité de l'évêque à la prouver. Pour ce faire, l'évangéliste renvoie l'auteur de la première lettre à ses propres arguments : l'infaillibilité de l'Église ne peut s'affirmer d'elle-même mais ne peut reposer sur les Écritures qui, dans ce cas, devraient disposer d'une autorité indépendante de celle de l'Église, ce qui revient à remettre en cause l'intercession. De même, la tradition qui ne peut avoir « d'autorité que par l'Église » ne saurait justifier l'infaillibilité de l'institution². Il poursuit cette argumentation d'une façon plus détaillée dans la *Réponse à la seconde lettre*³, avant d'insister de nouveau longuement sur « l'autorité unique de la Sainte-Écriture » et sur la capacité du chrétien à la comprendre⁴. Face à la question des œuvres et du salut, l'évangéliste réaffirme l'un des grands principes du protestantisme, *sola gratia* (par la grâce seule), et rappelle que les Écritures exhortent les protestants à participer à la vie communautaire :

Ceux qui nient les œuvres ne sont pas dans nos Églises, puisqu'elles n'ont d'autre règle de foi que l'Écriture-Sainte, qui ne cesse de nous exhorter à la pratique des bonnes œuvres. [...] il est vrai que nous ne croyons pas mériter par elles la vie éternelle⁵.

Un autre thème largement débattu au cours de cette controverse est celui de l'idolâtrie. Dès sa première lettre, l'évêque de Bayonne entend démontrer aux protestants que les catholiques ne sont pas idolâtres et que les accusations portées contre le catholicisme par les pasteurs sont erronées :

Idolâtrer, c'est reconnaître ou adorer d'autres Dieux que le seul Dieu véritable. [...] Tous les honneurs se rapportent uniquement aux Saints, et finalement à Dieu même qui les a faits Saints⁶.

En ce qui concerne les reliques, l'évêque justifie leur culte en évoquant les guérisons des malades par les premiers chrétiens. Henri Pyt répond à ces assertions, dans ses deux lettres, en se référant aux divers actes des Conciles catholiques,

¹ *Id.*, p. 18.

² *Id.*, p. 20-22.

³ PYT Henri, *Réponse à la seconde lettre...*, p. 8-34.

⁴ *Id.*, p. 34-74.

⁵ *Id.*, p. 14.

⁶ ASTROS M^{gr}, *Lettre aux habitants...*, p. 4-5.

notamment ceux de Latran et de Nicée, et aux missels. De la sorte, l'évangéliste souhaite démontrer, qu'à l'instar de Bossuet, les controversistes catholiques ne présentent pas la question de l'invocation des saints dans son entière signification :

Il est évident que quand on discute avec nous, on cache une partie de la question, pour n'en présenter que le côté le plus soutenable ; ce fut la méthode de Bossuet dans « son exposition de la foi catholique romaine » sur cet article. Comment justifier un pareil culte ? Par l'Écriture ? mais l'Écriture le condamne dans les plus formelles. Par la tradition ? mais nous le soutenons encore, malgré les passages des pères, ni Justin martyr, ni Saint-Irénée, ni Tertullien son disciple, ni Saint-Cyprien, ni Clément d'Alexandrie, ni aucun autre écrivain des premiers siècles, ne nous fournissent la moindre trace d'un pareil culte rendu aux saints¹.

Au cours de ces cinq lettres sont donc débattus les principaux points de tension entre le catholicisme et le protestantisme : l'institution de l'Église par le Christ, l'infailibilité et l'autorité de l'Église, les accusations d'idolâtrie, la question des œuvres, etc. En cela, la controverse entre l'évêque de Bayonne et l'évangéliste vaudois s'inscrit dans la lignée des controverses classiques. Les propos des auteurs sont exclusivement religieux, chacun des auteurs répondant aux affirmations de l'autre par des citations bibliques et cherchant à démontrer la véracité de ses croyances. Cependant, l'analyse de la diffusion de la controverse démontre l'existence d'autres clivages davantage politiques.

La dimension nationale de la controverse locale : diffusion et conséquences immédiates

À l'échelle locale, la controverse ne provoque aucun incident interconfessionnel. La cordialité des échanges, sans cesse soulignée par leurs auteurs et les médias locaux, permet d'éviter tout déchaînement des passions. De ce fait, la polémique suscitée par les écrits du prélat et du pasteur reste circonscrite au domaine théologique et doctrinal. Plus encore, Henri Pyt considère leurs échanges comme un bienfait pour les populations locales, comme un moyen de propager l'œuvre de Dieu, comme le prouve la lettre qu'il adresse à l'archevêque en 1833 :

Monseigneur, je viens d'apprendre que vous avez jugé convenable de publier un livre en réplique à la réponse que j'ai eu l'honneur d'adresser, en 1826, à votre seigneurie [...].

¹ PYT Henri, *Réponse à la seconde lettre...*, p. 91-93.

J'y trouverai, je n'en doute pas, l'urbanité et la courtoisie qui caractérisèrent vos précédents écrits de controverse. Puissé-je y trouver aussi l'adorable Nom de Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu, glorifié à chaque page, et sa croix élevée aux yeux d'un monde qui le méconnaît encore.

En ce cas-là, Monseigneur, je serai parmi ceux qui béniront Dieu pour la publication de votre livre, et, si je reprends la plume, ce ne sera pas pour chercher à vous combattre [...].

Comme il me tarde de vous lire, Monseigneur, et que je ne sais où me procurer votre ouvrage, j'ai pensé m'adresser directement à vous pour l'obtenir [...].

Peut-être aussi ne vous déplaira-t-il pas que je vous dise, Monseigneur, combien je désire que notre controverse contribue à la gloire du Sauveur, et se termine, pour votre Seigneurie et pour moi, dans la communion de son ineffable charité¹.

Dans un département où les catholiques sont très largement majoritaires et où les protestants sont fortement disséminés, les publications des réponses protestantes aux lettres de l'évêque ont offert la possibilité à l'évangéliste vaudois de s'adresser à un vaste public et de diffuser, d'une manière probablement inespérée, ses thèses revivalistes. À en croire Émile Guers, la *Réponse à la seconde lettre aux protestans d'Orthez* imprimée à trois mille exemplaires est très rapidement épuisée et nécessite une seconde édition. Le biographe affirme d'ailleurs que l'évêque, devant le succès des écrits d'Henri Pyt, aurait fait retirer du commerce tous les exemplaires de sa *Seconde Lettre*². Il argumente également sur les effets bénéfiques de la controverse pour le protestantisme en s'arrêtant un instant sur la conversion d'un instituteur catholique de Castétarbe, P. L., qui aurait dès lors poursuivi ses activités professorales au nom du protestantisme³. Seule la réédition de la *Réponse à la seconde lettre* est confirmée par M^{gr} d'Astros dans *La Vérité catholique démontrée*⁴ et les résultats de la mission d'Orthez ne sont pas évoqués dans *L'Ami de la religion et du roi* comme cela est généralement le cas.

Si la *Première lettre aux protestans* signée par Mgr d'Astros s'adresse prioritairement aux protestants d'Orthez, très vite, la controverse prend un tour national. En effet, comme le souligne Michèle Sacquin, le caractère exceptionnel de ce texte, le fait que ce type de controverse soit encore rare sous la Restauration dans les diocèses mixtes, la publicité qui est faite à cet ouvrage, permettent d'élargir le

¹ Lettre d'Henri Pyt à M^{gr} d'Astros, 07/1833, citée par GUERS Émile, *op. cit.*, p. 347-348.

² GUERS Émile, *op. cit.*, p. 211.

³ *Ibidem*. Nous n'avons pu retrouver le nom de cet instituteur dans les archives protestantes et des conseils d'arrondissement.

⁴ ASTROS (M^{gr}), *op. cit.*, p. V.

cercle de diffusion de ces publications et provoquent une polémique qui dure quatre jours¹. Le 16 novembre, *L'Ami de la religion est du roi* relaie les écrits du prélat en citant de larges extraits de son opuscule. L'auteur anonyme de ce compte-rendu profite de l'occasion qui lui est donnée par cette controverse pour critiquer les positions protestantes quant à l'infailibilité de l'Église. Pour cela, il fait référence à des propos tenus dans la *Revue protestante* du mois d'août 1825 « qui se plaignoit de ceux qui veulent conduire les hommes en fait de religion »². Dès le lendemain, le rédacteur de cette revue mensuelle, Charles Coquerel, réplique dans *Le Courrier français*. Il n'est alors plus question de théologie et de dogmes, mais de l'égalité des cultes. Dans des propos éminemment politiques, il établit un parallèle entre « le droit de discussion » des protestants qu'il estime régulièrement bafoué et les attaques dont est l'objet la minorité protestante par les catholiques. Plus encore, l'auteur entend prouver qu'il existe bel et bien un inégal traitement devant la loi. Pour cela, il compare la controverse orthézienne au réquisitoire du procureur-général du roi du 30 juillet 1825 qui accusa, en vertu de « la loi de tendance », *Le Courrier français* et *Le Constitutionnel*, les deux principaux journaux libéraux dont le procès se tient fin novembre, de porter atteinte à la religion d'État et de « pousser au protestantisme³ ». Ces propos provoquent la contestation d'un troisième journal, *La Quotidienne*. Sous la plume du rédacteur de ce quotidien conservateur et ultramontain, l'antiprotestantisme retrouve toute sa violence, puisque le journal accuse le protestantisme de « dissolution », « d'anarchie », « d'indifférence », de « jacobinisme », et critique « l'influence criminelle » des Sociétés bibliques⁴. Avant-dernière étape de ce débat davantage politique que religieux, la réponse de Charles Coquerel à *La Quotidienne* est publiée dans *Le Constitutionnel*, le 19 novembre 1825. Les arguments du rédacteur de la *Revue protestante* sont quasiment identiques à ceux développés dans *Le Courrier français*. Et l'auteur de conclure sur les risques de nouvelles persécutions pour le protestantisme français :

Il s'agit de savoir si la liberté d'examen existera ou sera supprimée par une inquisition nouvelle. De pareilles intentions, qui paraissent dirigées contre nous

¹ SACQUIN Michèle, *op. cit.*, p. 20.

² *L'Ami de la religion est du roi*, 16/11/1825.

³ *Le Courrier français*, 17/11/1825. Voir sur ce procès : GOBLOT Jean-Jacques, « Protestants et protestantisme », DERRE Jean-René, GADILLE Jacques, DE MONCLOS Xavier, PLONGERON Bernard (dir.), *Civilisation chrétienne. Approche historique d'une idéologie. XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 222-223.

⁴ *La Quotidienne*, 18/11/1825.

seuls, intéressent en effet la cause des lumières et menacent la civilisation tout entière. En la personne du protestantisme, tout ce qu'il y a de noble et d'élevé sur la terre est outragé, parce que l'on conteste à l'esprit humain sa liberté de pensée et son droit immuable de discussion. Ainsi, il est évident à nos yeux que ces attaques contre notre foi évangélique, si elles étaient appuyées jamais, seraient le prélude du rétablissement de la censure, des persécutions, en un mot de la barbarie¹.

Ce passage est en partie évoqué par *L'Ami de la religion et du roi* dans son numéro du 28 novembre. En quelques lignes, l'auteur anonyme ironise sur la colère et les arguments de Charles Coquerel. Il se contente de balayer d'un revers de main les accusations portées par le pasteur en les qualifiant de « déclamations »². Par la suite, le débat recouvre sa sérénité. Abordant à leur tour les lettres orthéziennes, *Les Archives du christianisme* recentrent le débat dans le domaine religieux. Mettant en parallèle la controverse orthézienne avec celle qui oppose le pasteur Audebez à l'abbé Pouget à Nérac³, ce journal soutient les arguments avancés par Henri Pyt. Au contraire des quotidiens politiques, les *Archives* insistent davantage sur les effets bénéfiques de ces disputes pour le protestantisme que sur la possible atteinte au principe de l'égalité des cultes :

Quand la vérité est aux prises avec l'erreur, et l'Évangile avec les inventions et les traditions humaines, rien n'est plus favorable à l'avancement du règne de Dieu qu'une discussion publique, franche et modérée⁴.

Toujours-est-il que ce feu de paille en dit long sur les relations entre le catholicisme et le protestantisme à l'échelle nationale : le statut de religion d'État du premier trouble l'équilibre instauré avec la liberté de culte.

Par la suite, les polémiques sur les fondements du christianisme, sur les divisions entre catholicisme et protestantisme cessent progressivement dans le Sud aquitain, du moins entre les élites protestantes et catholiques. Les rapports entre protestants et catholiques demeurent néanmoins complexes, comme nous l'avons pu

¹ *Le Constitutionnel*, 19/11/1825.

² *L'Ami de la religion et du roi*, 23/11/1825.

³ SACQUIN Michèle, « Religion d'État et liberté des cultes : les affrontements interconfessionnels à Nérac sous la Restauration », *BSHPF*, 1996/4, t. 142 : « le protestantisme dans les pays de l'Adour au XIX^e siècle », p. 653-670.

⁴ *Les Archives du christianisme au XIX^e siècle*, 9^{ème} année, 03/1826, p. 113-116, et 09/1826, p. 395-402.

le voir dans le cadre de l'analyse spatiale, mais ces disputes ne sont plus commandées, il semble, par les autorités diocésaines et ne sortent plus du cadre local.

L'instant mémoriel protestant et sa pérennité

À partir des années 1840, lorsque la restauration des principales Églises réformées est achevée et que les acteurs de la période du Désert décèdent un à un, le protestantisme se pare d'une dimension historique et mémorielle. Comme l'a démontré Philippe Joutard, chez les protestants, « le rapport au passé est constitutif de l'identité huguenote »¹. Le recours à l'histoire et à la mémoire se présente sous trois aspects dans le Sud aquitain : des cérémonies, des publications d'ouvrages historiques et des conférences qui sont associées à l'ouverture d'un musée éphémère.

Fêtes et commémorations : la nécessaire élaboration d'une mémoire protestante

Si, dès les années 1840, les élites protestantes béarnaises se montrent vivement intéressées par l'histoire du protestantisme local et français, l'organisation de fêtes à vocation historique et de commémorations débute en 1859 par le Jubilé de la Réformation qui marque le troisième centenaire de la tenue du premier synode national français. L'idée d'organiser une telle commémoration est le fait des Conférences fraternelles de Paris. Le consistoire d'Orthez accepte cette proposition en précisant néanmoins, qu'à ses yeux, cette date n'est pas seulement « celle de l'institution des synodes ou de l'adoption d'une confession de foi, mais sur toute chose, parce qu'elle est le point de départ de l'existence commune et de la vie publique de nos glorieuses Églises »². L'organisation est alors confiée aux conseils presbytéraux de chacune des Églises locales. Ainsi, le 29 mai 1859, pasteurs et fidèles, dont « la fibre protestante était profondément remuée dans les cœurs »³, se pressent dans les temples pour participer à cette fête. Une seconde, générale celle-ci, est également célébrée le 19 juin 1859 à Orthez, sous la présidence du pasteur

¹ JOUTARD Philippe, « Identité huguenote, mémoire et histoire, une articulation de longue durée », *BSHPF*, t. 157, 2011/4 : n° spécial *Les musées protestants dirigé par CABANEL Patrick et CARBONNIER-BURCKARD Marianne*, p. 621-630.

² ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, séance du 10/02/1859.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Orthez, 29/05/1859.

Guillaume de Félice. Le compte-rendu du Jubilé a été publié en 1859 par Jules Lourde-Rocheblave, sous le titre *La Réforme est un retour au christianisme primitif*¹.

À Orthez, si Jean-Paul Gabriac occupe la chaire le temps de la prédication, c'est Jules Lourde-Rocheblave qui est chargé de prononcer le discours du Jubilé (voir annexe 114). Celui-ci entend démontrer à ses auditeurs la légitimité du protestantisme qui, au contraire du catholicisme, s'inscrit dans la continuité du christianisme primitif, et nie toute idée de schisme. Il rappelle également toutes les exactions commises contre les protestants, les persécutions qu'ils ont subies. Autrement-dit, ce discours, propre à émouvoir l'assemblée et à réveiller le sentiment d'appartenance, repose à la fois sur une critique du catholicisme et sur une glorification du protestantisme et des protestants². La publication du discours présente néanmoins une lacune que l'on ne peut réparer par la consultation d'autres sources. En effet, son auteur ne publie que les aspects historiques des Églises réformées françaises. Dans un avertissement préalable, il indique « avoir cru pouvoir s'abstenir d'esquisser ici, même dans ses traits principaux, l'histoire de la Réformation en Béarn, parce qu'il se propose de publier prochainement là-dessus un ouvrage spécial »³. Aussi, nous ne pouvons connaître la manière dont Jules Lourde-Rocheblave a établi un parallèle entre les Églises réformées françaises et béarnaises. Ce discours et la prédication sont suivis par les chants de Psaumes et de l'hymne de la Réformation⁴. À Salies-de-Béarn, souhaitant ne pas faire naître une confusion entre les jubilé catholiques et cette fête protestante, Samuel Bost insiste sur son caractère ordinaire :

Faisant ensuite allusion à la coutume des jubilé catholiques qui se terminent par l'érection de croix par la distribution d'indulgences et de médailles, j'insistai sur la doctrine de la *Croix du Christ*... à la place des indulgences, j'annonçai la *rémission des péchés pleine et entière* à tous ceux qui voulaient la recevoir comme Jésus la leur offrait. Enfin, prenant dans la main, la *médaille du jubilé*, qui m'était parvenue le matin même, je la montrai aux fidèles en leur disant qu'elle n'était pas destinée à servir d'amulette pour chasser les mauvais esprits ou de préservatif contre la superstition romaine⁵.

¹ LOURDE-ROCHEBLAVE Jules, *La Réforme est un retour au christianisme primitif. Discours prononcé au temple d'Orthez, le 29 mai 1859, à l'occasion de la troisième fête séculaire de la Réformation française, suivi d'une relation de la célébration de cette fête dans les diverses Églises de la Consistoriale d'Orthez, et de la fête générale de ces Églises, célébrée le 19 juin 1859, sous la présidence de M. le Professeur, Guillaume de Félice*, Paris, Grassart, 1859, 84 p.

² *Idem*, p. 4-34.

³ *Idem*, p. 2.

⁴ *Id.*, p. 37-40.

⁵ *Id.*, p. 41-42.

À Sauveterre-de-Béarn, le pasteur Mourgues insiste, quant à lui, davantage sur l'histoire du protestantisme en Béarn et insiste sur les martyrs, « géants de foi et de courage » dont les protestants béarnais sont les descendants¹. À Pau, la fête de la Réformation donne même l'occasion aux différentes dénominations de se réunir : les pasteurs Ami Bost, Alphonse Cadier et Benjamin Pozzy célèbrent ensemble le culte dans le temple de la rue Serviez puis dans la chapelle de l'Église évangélique libre². À Bagnères-de-Bigorre, la fête est, néanmoins, légèrement entravée par la célébration parallèle d'un culte anglican, mais le pasteur Émilien Frossard précise que les anglicans ont accouru au service de l'après-midi³. Dans toutes les Églises, la séance des Écoles du Dimanche est dédiée à l'explication des principes du protestantisme et à son histoire.

Enfin, dernier événement de cette fête de la Réformation, une réunion générale des Églises est organisée le 19 juin 1859. Celle-ci est présidée par Guillaume de Félice, professeur à la Faculté de Montauban et auteur d'un livre sur l'histoire du protestantisme. Seule l'Église de Bagnères-de-Bigorre n'a pas de représentant, alors que les membres des conseils presbytéraux des autres Églises se placent sur des bancs autour de la chaire⁴. Dans la publication d'un résumé des deux discours prononcés par Guillaume de Félice, Jules Lourde-Rocheblave profite de l'occasion pour insister à nouveau sur l'importance des textes normatifs des Églises réformées dans les Églises du XIX^e siècle :

Mais la première cause principale de l'intérêt suscité par M. de Félice, se trouve peut-être dans ce qu'il a dit sur les devoirs de la situation actuelle. En parlant de la nécessité de revenir à une confession de foi et à une discipline ecclésiastique appropriées à notre temps, il répondait à l'une des plus vives préoccupations des hommes sérieux, et il avait pour lui le bon sens de tous. Il est certain que nos troupeaux ne peuvent se faire à cette anarchie de croyances qu'on nous présente comme l'idéal du christianisme, et en particulier à cette liberté absolue de la prédication qui serait aussi, - ceux qui la préconisent n'y prennent pas assez garde-, -l'oppression absolue des fidèles. À ce titre, nous dirons que les deux discours de M. de Félice ont une importance exceptionnelle, et qu'ils sont comme le manifeste du parti évangélique dans l'Église nationale⁵.

¹ *Id.*, p. 50.

² *Id.*, p. 55-57.

³ *Id.*, p. 58.

⁴ *Id.*, p. 61-62.

⁵ *Id.*, p. 83-84.

Ainsi, l'histoire est ici utilisée comme un argument propre à la restauration des textes normatifs et participe aux débats qui opposent libéraux et réformés évangéliques durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Par la suite, d'autres fêtes historiques et commémoratives ponctuent la vie des Églises réformées de la Consistoriale d'Orthez et permettent d'accroître le sentiment identitaire, à commencer par la fête de la Réformation qui devient, sous l'impulsion donnée par la SHPF, annuelle à partir de 1866¹. D'autres, sans être historiques, participent à cette démarche, comme par exemple, la consécration des pasteurs².

Enfin, il existe un troisième type de fêtes, qui allie, cette fois, le protestantisme du XIX^e siècle et la commémoration, à l'exemple de la fête missionnaire de Baigts-de-Béarn. L'idée d'organiser une telle fête en Béarn est pour la première fois énoncée en 1886 par le pasteur Alphonse Christoflau dans le *Protestant béarnais*. Évoquant celle organisée au mois d'août à Sainte-Foy-la-Grande et relatée dans le *Journal des Missions*, il insiste sur les aspects bénéfiques d'une telle journée sur la vie religieuse béarnaise : il s'agirait ainsi de faire connaître aux protestants locaux les missions étrangères notamment dans les colonies, et de « réveiller le Béarn si endormi »³. Durant cette journée, plusieurs allocutions se succèdent. Le matin est réservé aux nouvelles générales (décès ou envoi de missionnaires, etc.) et à l'édification, en particulier au chant et à la prière qui demeurent au cœur de la fête missionnaire. L'après-midi, les orateurs décrivent plus précisément deux ou trois champs de mission (voir annexe 116). À la fin de la journée, une collecte, dont les bénéfices vont croissant grâce au buffet qui est mis à disposition du public à partir de 1899, est organisée au profit de la Société des Missions. Aucun espace missionnaire n'est négligé, puisque les pasteurs locaux, qui assurent dans un premier temps les conférences, prennent soin de diversifier les allocutions. Cependant, dès 1893, le Comité organisateur exprime le vœu que des missionnaires viennent expressément en Béarn pour décrire leur vie quotidienne⁴.

¹ CARBONNIER-BURCKARD Marianne, « La SHPF et la fête de la Réformation, *BSHPF*, t. 148/4, 2002, p. 695-707.

² ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 7/12/1852.

³ CHRISTOFLAU Alphonse, sans titre, *Le Protestant béarnais*, 3^e année, n° 24, 1/09/1886.

⁴ BOST Léon, « sans titre », *Le Protestant béarnais*, 10^e année, n° 11, 03/06/1892.

Le premier d'entre eux est Henri Marzolf. En 1895, il expose à l'auditoire les principes de la Mission du Lesotho où il a séjourné¹. La venue la plus attendue et remarquée est celle de François Coillard, missionnaire au Zambèze, en 1898. Afin qu'il puisse prendre la parole durant la fête, celle-ci est exceptionnellement reportée au jeudi de l'Ascension². Une telle pratique a pour vocation de permettre au public d'appréhender la difficulté et la nécessité de la tâche des missionnaires, mais surtout de s'identifier à eux. Les messages des orateurs s'adressent tant aux adultes qu'aux enfants, puisqu'au-delà de l'apport financier, il s'agit également de susciter des vocations : « Qui sait si quelques vocations missionnaires n'auront pas pris naissance ? En tout cas, des appels sérieux ont été adressés par les faits mêmes dont nous nous sommes entretenus³ ». Durant ces discours, l'accent est mis sur « l'aventure » propre à intéresser les jeunes auditeurs. Afin de renforcer l'impact de ces journées et de les immortaliser, un compte-rendu détaillé, et parfois accompagné d'extraits des allocutions, est publié dans *Le Protestant béarnais*.

Le succès de la fête missionnaires de Baigts-de-Béarn, qui réunit près de trois cents personnes chaque année, repose avant tout sur la convivialité qui en émane. En effet, elle permet aux protestants de l'ensemble du Sud aquitain de se réunir et de fraterniser malgré les divisions. Une nouvelle fois, la question missionnaire devient ainsi en France un terrain de concorde et d'entente protestante, comme le dit le pasteur Christoflau :

Ce serait, en outre, un moyen de rapprocher les chrétiens de différentes dénominations sur un terrain, je ne dirai pas *neutre*, mais ce qui vaut mieux cher à tous ; de leur fournir l'occasion de se rencontrer, de se connaître, de s'estimer sinon de s'aimer. Ajoutons que cela pourrait en même temps montrer à ceux qui ne nous connaissent que divisés, et qui ne sont pas éloignés de nous croire ennemis, que nous pouvons fraterniser, nous édifier ensemble⁴.

Comme à Sainte-Foy-la-Grande, le cadre verdoyant de la campagne béarnaise est mis à profit. Une estrade est ainsi dressée dans le bosquet Touzàa, prêté pour l'occasion par une particulière. En cas de mauvais temps, l'auditoire trouve refuge

¹ BOST Léon, « Fête missionnaire du 3 juin 1895 », *Le Protestant béarnais*, 12^e année, n° 12, 15/06/1895.

² BALFET Eugène, « François Coillard en Béarn », *Le Protestant béarnais*, 15^e année, n° 11, 4/06/1898.

³ BOST Léon, « Fête missionnaire du 3 juin 1895 », *Le Protestant béarnais*, 12^e année, n° 12, 15/06/1895.

⁴ CHRISTOFLAU Alphonse, *op. cit.*

dans les granges voisines ou dans le nouveau temple, inauguré en 1899. Le temps d'un repas pris en commun, le bosquet devient le théâtre d'une intense activité :

Les amis se retrouvent ; des poignées de main s'échangent au milieu des exclamations de surprise et de joie. Puis, des groupes se forment, et, sous les arbres, au bord de l'eau, sur la crête de la colline, au fond du ravin, partout on peut s'installer commodément, la table est mise, et les appétits, aiguisés par les quelques heures déjà passées en plein air, font justice des provisions dont chaque ménagère entendue a muni sa bande¹.

Par ailleurs, l'histoire des fêtes missionnaires est aussi celle d'une réhabilitation des lieux du Désert, qui sans pour autant constituer un lieu de recueillement ou de « pèlerinage », sont réappropriés par les protestants en temps de liberté religieuse². Un siècle après la Révolution, les environs de Baigts-de-Béarn retrouvent une fonction religieuse, qui sans être à proprement parler cultuelle – les cultes en plein air sont interdits dans les communes où deux confessions coexistent – ravive la mémoire protestante et lui offre l'occasion d'atténuer le souvenir des persécutions. Ainsi, en 1903, sous la plume d'Alfred Cadier, la fête prend un caractère historique et mémoriel :

[...] Avec une émotion profonde, j'essayais de revoir dans mon imagination ces héros de la foi, intrépides, qui obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes, et qui s'appelaient Defesse [sic], Joumet [sic], Berthezène et Gabriac³.

En effet, c'est par les écrits que se pérennisent les entreprises historiques et mémorielles protestantes, notamment dans le cadre des activités de la SHPF.

Une participation active à la fondation et aux activités de la SHPF

Si la fondation d'une Société vouée à l'histoire du protestantisme français est régulièrement évoquée par la presse protestante à la suite de la publication des premiers tomes de la *France protestante*⁴, ses aspects pratiques sont pour la première fois abordés publiquement par Émilien Frossard en 1849 (*voir annexe 116*)⁵.

¹ B. G., « Une fête missionnaire en Béarn », *Le Protestant béarnais*, 7^e année, n° 15, 7 juin 1890, p. 59.

² *Ibid.*

³ CADIER Alfred, « Fêtes religieuses », *Le Protestant béarnais*, 20^e année, n° 13, 04/07/1903, p. 103.

⁴ HAAG Eugène et Émile, *La France protestante, ou "vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire"*, Paris, éd. J. Cherbuliez, 1846-1858, 10 t. ; READ Charles, « Préliminaires », *BSHPF*, t. 1, 1853, p. 2-3.

⁵ Sur la fondation de la SHPF : ENCREVÉ André, « Les premières années du *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français », *BSHPF*, t. 148, 2002/4, p. 709-733 ; WEIGERT Roger-André, « Cent ans d'érudition nationale. La Société de l'Histoire du protestantisme français. 1852-1952) »,

Passionné par les sciences et l'histoire, le pasteur de Bagnères-de-Bigorre en appelle à une politique de sauvegarde du patrimoine protestant :

Les monuments historiques de nos glorieuses églises deviennent, chaque jour, de plus en plus rares ; ceux qui ont échappé à l'entière destruction à laquelle un siècle d'oppression et d'obscurantisme les avait voués, sont dispersés, oubliés, mutilés. Encore quelques années, et il n'en restera pas trace. Et cependant, l'histoire de la Réforme française n'est pas encore faite, et cette page magnifique de l'œuvre de Dieu dans l'humanité risque d'être perdue dans le grand enseignement que les siècles passés adressent aux générations à venir. L'indifférence, plus désastreuse encore que le vandalisme romain, menace de laisser perdre ce que le temps et la fureur aveugle des fanatiques ont épargné¹.

Soulignant les œuvres déjà publiées, il souhaite la création d'une « Société d'archéologie protestante », dont le siège serait à Paris. Par la nomination de correspondants « dans toutes les provinces où se trouvent des protestants français », Émilien Frossard envisage cette Société comme une forme de coordination d'initiatives dispersées et espère ainsi donner une visibilité à l'œuvre mémorielle protestante. Sous la plume d'Émilien Frossard, celle-ci se veut interdénominationnelle, la mémoire et l'histoire œuvrant ainsi la cohésion de la minorité protestante française au-delà des clivages doctrinaux et institutionnels. Malgré les insistances de plusieurs pasteurs impliqués dans l'écriture de l'histoire protestante et dans la fondation de la SHPF, Émilien Frossard refuse, néanmoins, de prendre la tête de cette Société, fondée en 1852, qui dès son premier exercice publie un *Bulletin*².

Dès les débuts de la SHPF, 18 protestants béarnais adhèrent à ses activités. Celle-ci intéresse, en premier lieu, les pasteurs de la Consistoriale³, dont seul celui de Salies-de-Béarn ne souscrit pas un abonnement entre 1852 et 1855, auxquels nous avons adjoints le révérend Hedges de l'Église anglicane de Pau, Jean Pédézert et Félix Pécaut. Ce dernier, alors professeur à Batignolles, est également membre du Comité

BSHPF, t. 98, 1952, p. 219-250 et t. 99, 1953, p. 1-19 ; REICHERT Anne, « La Société de l'histoire du protestantisme français et son *Bulletin* : un regard protestant sur l'histoire du protestantisme français, 1997/1, p. 63-97 ; HARISMENDY Patrick, « Post tenebras lux : ou un siècle de la Société de l'histoire du protestantisme français », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, n° 217, 2000/2, p. 717-733.

¹ *Les Archives évangéliques*, 15/10/1849, repris dans READ Charles, « Préliminaires », BSHPF, t. 1, 1853, p. 2-5.

² *Idem*, p. 5.

³ Émilien Frossard, Charles-Louis Frossard, Jules Lourde-Rocheblave, Jean-Paul Gabriac, Marc-Antoine Mourgues, Joseph Carrive (*voir annexe n°*).

de la Société¹. Une fonction qu'occupe également Charles-Louis Frossard à partir de 1873. Les autres adhérents sont des membres influents de la communauté protestante, tous issus de la bourgeoisie locale et engagés dans la vie quotidienne de leur Église, soit au sein du consistoire ou des conseils presbytéraux², soit par leur participation active aux œuvres de charité³.

L'histoire du protestantisme en Béarn n'est pas que le fait des élites pastorales béarnaises. De la part la spécificité de la vicomté, elle intéresse bon nombre d'historiens, comme Nathanaël Weiss ou encore Charles Read. De fait, elle s'inscrit autant dans une démarche locale que nationale.

Origine des auteurs	Nombre d'articles
Locale	40
Autres	24
Non indiquée	31
Total général	95

Tableau 40 : Origine géographique des auteurs d'articles sur le Béarn dans le *Bulletin de la SHPF* (1852-1905) (voir annexe 117)

Les contributions écrites locales sont presque exclusivement le fait des pasteurs (voir annexe n° 117). En effet, sur 40 articles ou notes⁴ qui ont été rédigés par des Béarnais ou des membres de l'Église consistoriale entre 1852 et 1905, 35 l'ont été par des ministres de l'Évangile. Charles-Louis Frossard comptabilise, à lui seul, 22 contributions, alors que seuls Alfred Cadier et Eugène Casalis signent plus de deux articles dans le *Bulletin*. Jules Lourde-Rocheblave, qui dès les débuts de la Société, avait annoncé de nombreuses contributions sur le protestantisme béarnais⁵, ne publie, quant à lui, que deux études historiques : l'une sur l'Académie d'Orthez et l'autre sur les relations entre les Églises du Béarn et les Églises des autres provinces au temps du Désert⁶. Pour autant, il ne désintéresse pas de l'histoire du protestantisme. Depuis

¹ Il quitte cette fonction lorsqu'il retourne s'installer en Béarn en 1859.

² Forcade Ulysse, Bergeret aîné, Malan Henri, Babut Henri.

³ Veuve Brana, Jules Veisaz, Naude Émile.

⁴ Lorsqu'un article était découpé en plusieurs morceaux dans le même tome, nous ne l'avons compté qu'une seule fois.

⁵ « Correspondance. Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents », *BSHPF*, t. 1, 1853, p. 19.

⁶ LOURDE-ROCHEBLAVE Jules, « Les Académies protestantes. Académie d'Orthez (1566-1620), *BSHPF*, n° 3, 1854, p. 280-292 ; « Lettres écrites, de 1763 à 1776, aux Églises du Béarn, par les Églises des diverses provinces (Haut-Poitou, Provence, Haut-Languedoc, Vivarais, Saintonge, Dauphiné, Hautes-Cévennes, etc.) », *BSHPF*, n° 5, 1856, p. 259-264.

quelques années, il a entrepris une histoire de la Réforme en Béarn dont les brouillons sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque du protestantisme français¹. Volumineux, ces manuscrits, qui recensent tous les événements locaux de l'époque moderne au temps du Désert, étaient voués à la publication comme le prouve le patronage que lui accorde le consistoire d'Orthez en 1856 : celui-ci prend à ses frais, les coûts de la future publication et l'aide dans la récolte des documents, qui à terme doivent être déposés à la BPF². Seule sa mort prématurée en 1864 empêche ce pasteur de mener à bien ses desseins. Enfin, trois érudits locaux participent à la connaissance historique du protestantisme béarnais : Léon Cadier, Louis Soulice et Paul Raymond. Le premier est le fils du pasteur de Pau, Alphonse, et le frère d'Alfred, ministre d'Osse-en-Aspe. Ancien élève de l'école des Chartres et l'Écoles des Hautes-Études, archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome, il a notamment travaillé sur les États de Béarn avant de mourir en 1889³. Le second est, quant à lui, le conservateur de la Bibliothèque municipale de Pau, tandis que Paul Raymond occupe, au sortir de l'École des Chartes, les fonctions d'archiviste départemental entre 1857 et 1877. À cette date, il devient secrétaire général de la préfecture des Basses-Pyrénées. Entre 1871 et 1877, il est également le secrétaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau avant d'en devenir le président. Lui aussi meurt prématurément en 1878, un hommage lui est rendu par Félix Pécaut dans *Le Temps*⁴. Par ailleurs, les Béarnais ne sont pas les seuls à s'intéresser à l'histoire de la vicomté : neuf auteurs participent dans le cadre du *Bulletin* à l'élaboration de l'histoire protestante du Béarn, dont Jules Bonnet (2 articles), Dardier Charles (1), De Witt Frédéric (1), De Félice Paul (2) et Nathanaël Weiss (7), tous connus pour leur participation aux activités de la SHPF.

¹ BPF, ms 821/1-4, papiers Lourde-Rocheblave.

² ADPA, CEPB, 60J 50/69, registre des délibérations du consistoire d'Orthez, 21/02/1856.

³ A.G., « Nécrologie – Léon Cadier », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1889, vol. 9, n° 9, p. 452-454. CADIER Léon, *Les États de Béarn depuis leurs origines jusqu'au commencement du XVI^e siècle. Étude sur l'histoire et l'administration d'un pays d'États*, Paris, Imprimerie nationale, 1888, 483 p. ; du même auteur : « documents pour servir à l'histoire de la Réforme en Béarn », *BSPHF*, t. 34, 1885, p. 258-266.

⁴ PÉCAUT Félix, « Notice nécrologique de Paul Raymond », extrait du *Temps* publié dans le *Bulletin de la SSLA de Pau*, 1878, t. 8, p. 10. Ce tome contient plusieurs hommages à Paul Raymond ainsi que la liste de ses principales publications (p. 7-14).

Thèmes	XVI ^e siècle	XVII ^e siècle	XVIII ^e siècle	XVI-XIX ^e siècle	Total général
Archives		1			1
Catherine de Bourbon	1				1
Communauté	7	4		1	12
Controverse		1			1
Culte	7	1			8
Désert			7		7
Guerres de religion	1				1
Henri IV	15				15
Institution	12	3			15
Jeanne d'Albret	10				10
Persécutions		6	9		15
Pouvoirs politiques	1				1
Refuge		1			1
Total général	56	20	17	1	88

Tableau 41 : Thèmes abordés dans les articles du BSHPF sur le Béarn (1852-1905)¹

Parmi les 88 contributions ayant trait au Béarn et publiées dans le *Bulletin* entre 1852 et 1905, une très large place est accordée au XVI^e siècle (63,5 %) et plus particulièrement à l'étude des institutions ecclésiastiques et politique au temps de Jeanne d'Albret et d'Henri III de Navarre (Henri IV). Il importe de noter également que si les articles sur Jeanne d'Albret sont moins nombreux que ceux sur Henri IV, le même traitement n'est pas accordé aux deux souverains. Si la reine de Navarre est toujours présentée de manière élogieuse, il n'en est pas de même pour son fils, dont l'abjuration embarrasse les historiens du protestantisme.

À travers ces articles, leurs auteurs mettent en évidence l'une des spécificités du protestantisme béarnais, celle de l'époque où cette confession avait le statut de religion de l'État. Plus encore, lorsqu'elles sont écrites par des pasteurs de la Consistoriale, ces publications visent à souligner la continuité entre les institutions des anciennes Églises et celles du XIX^e siècle². Le Béarn protestant du XVI^e siècle devient, sous leurs plumes, un idéal vers lequel il faut se tourner. Cette démarche est particulièrement visible chez Jules Lourde-Rocheblave et Charles-Louis Frossard. En effet, c'est alors qu'il rédige son article sur l'Académie d'Orthez que le premier

¹ N'ont été comptabilisés que les articles ou notes dont le thème principal a trait au protestantisme dans les limites du ressort de l'Église consistoriale d'Orthez.

² Cette démarche s'observe également à l'échelle nationale. Voir HARISMENDY Patrick, *op. cit.*, p. 230-234.

élabore son projet d'une institution supérieure dans l'ancienne capitale du Béarn (voir chapitre n° 7)¹. Volontairement, le pasteur établit un parallèle entre les deux établissements :

Tandis que nous ~~trouvions~~ jetions sur le papier les premières bases de notre projet, un souvenir émouvant s'est présenté à notre esprit. À trois cents ans d'intervalle, nous reprenons, sur des proportions infiniment plus réduites, il est vrai, l'œuvre de l'illustre reine de Navarre. Le collège réformé d'Orthez semble devoir renaître, non avec la même importance et le même éclat, mais avec les principes et les croyances évangéliques qui l'inspiraient. Aujourd'hui que l'on se plaît à évoquer les noms les plus vénérables de notre ancienne Église et que l'on trouve à Paris une institution Duplessis-Mornay, en Saintonge, un collège Bernard Palissy, à Orthez, si nous fondions un établissement assez important pour oser suivre cet exemple, il est un grand nom qui s'offrirait naturellement, qui s'imposerait à nous pour ainsi dire, et notre institution s'appellerait infailliblement l'institution Jeanne d'Albret².

Charles-Louis Frossard, fervent défenseur du camp évangélique, étudie, quant à lui, les textes normatifs des Églises réformées. En 1877, il signe une première analyse de la *Discipline ecclésiastique des Églises réformées du Béarn*³ avant de s'intéresser à celle des Églises françaises en 1886-1887⁴. Ces études historiques ne sont en fait que le prélude au *Projet de discipline ecclésiastique* qu'il rédige, à la demande du Synode des Pyrénées, avec Henri Guex, pasteur de Bayonne⁵. L'autre grand thème développé par les élites pastorales sud-aquitaines et les protestants qui traitent du Béarn, est la période de la Révocation et du Désert. Dans ces articles, les protestants sont présentés comme des héros, des martyrs qui parviennent à survivre aux persécutions de l'État catholique représentés à l'échelle locale par les Intendants, comme Foucault. De tels discours ne sont pas sans générer et développer le sentiment d'appartenance des protestants.

Mais la construction du discours historique protestant béarnais ne passe pas forcément par le biais de la SHPF. Il convient, tout d'abord, de noter l'important

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/122, correspondance et rapport sur l'enseignement à Orthez, projet d'une institution protestante (externat) pour la ville d'Orthez, 6/05/1855.

² *Ibidem*. Souligné dans le texte original.

³ FROSSARD Charles-Louis, *La discipline ecclésiastique du pays de Béarn*, Paris, Grassart, 1877, 71 p.

⁴ FROSSARD Charles-Louis, *Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des Églises réformées de France*, Paris, Grassart, 1887, 48 p.

⁵ FROSSARD Charles-Louis, GUEX Henri, *Discipline ecclésiastique : projet présenté au synode des Pyrénées*, Bayonne, Imprimerie Lamoignon, 1893, 49 p.

travail historique mené par Alphonse Cadier, qui ne semble pas avoir publié d'articles dans le *Bulletin*¹. Celui-ci apparaît dans les archives familiales : elles contiennent des notes sur l'histoire de la Réforme ou sur les Réformateurs, tels que Luther, Calvin ou Zwingli, des manuscrits de conférences sur les persécutions en Béarn, etc...². Par ailleurs, ces travaux ne se seraient pas réalisés sans la conservation des archives par les familles protestantes béarnaises³ qui, par conséquent, avaient, dès le début des persécutions, conscience de l'importance de ces documents, collectés par la suite par les pasteurs de la consistoriale, comme par exemple Jean Roth qui possédait une impressionnante collection de sermons et autres documents de la période du Désert⁴.

Ces deux mouvements, l'un local et l'autre national, se rencontrent à l'occasion de l'assemblée générale de la SHPF à Orthez et à Pau en 1891.

L'assemblée générale de la SHPF et l'ouverture d'un musée éphémère (1891)

Comme l'a précédemment souligné Nicolas Champ, l'organisation des assemblées de la SHPF en province à partir de 1887 relève autant d'une volonté de « renforcer le soutien des Églises locales » à la Société « que la légitimité de celle-ci dans le contrôle de l'histoire protestante »⁵. Toutefois, l'initiative de la délocalisation des conférences à Orthez a pour origine le pasteur Alphonse Cadier qui propose au consistoire, le 2 décembre 1890, de demander à la SHPF de tenir une de ses séances en Béarn⁶. Le président de la Société, Fernand de Schickler, qui n'avait pas l'intention de délocaliser la tenue de l'assemblée générale de la SHPF cette année-là⁷, accepte la proposition et fixe la date des séances aux 22 et 23 avril 1891. En raison de la distance qui sépare Orthez de Paris, de l'emploi du temps chargé des pasteurs de la capitale au moment des fêtes de Pâques et de la Pentecôte et de la qualité des orateurs locaux, il confie l'organisation de ces journées aux Béarnais, tout en maintenant un droit de

¹ Il est possible qu'il n'est pas signé ses articles.

² ADPA, CEPB, 60J 606/13 à 28.

³ Voir notamment, le fonds Naude sous la côte 60 J 300.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 192, documents historiques ayant appartenu à Jean Roth.

⁵ CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace...*, p. 379.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 50/70, délibération du 2/12/1890.

⁷ Depuis 1887, la SHPF alterne une séance en province et une à Paris. En 1890, elle s'est tenue à Lyon, mais comme 1892 marque le quarantième anniversaire de la Société, le baron de Schickler préfère que ce soit à l'occasion de celle de 1891 que la Société se déplace en Béarn.

regard¹. En ce sens, il dispense au président du Consistoire, dès sa première lettre, quelques conseils qui sonnent comme des prescriptions. Le choix des villes qui vont recevoir les séances, Orthez et Pau, est presque imposé. Il démontre à la fois la volonté du président de la SHPF de respecter les institutions réformées du XIX^e siècle et l'histoire des Églises du Béarn. Ainsi, une primauté est donnée à la ville d'Orthez afin de ne froisser personne :

Il serait charmant, si la chose est possible, d'avoir deux séances, une à Pau, une à Orthez, - peut-être celle d'Orthez, comme au chef et lieu du consistoire, devrait être la vraie assemblée générale – avec le discours-rapport du président et principales communications, celle de Pau ayant plutôt le caractère accessoire, mais la ville d'Henri IV ne saurait être oubliée².

Il insiste également sur la place du chant au cours des séances. Selon une coutume dont « l'effet a été extrêmement impressionnant » par le passé, chaque communication doit être entrecoupée par un chœur qui reprendrait les principaux psaumes. Ici, l'histoire et la mémoire du protestantisme français se confondent donc avec la religion, puisqu'une préférence est donnée aux psaumes ou aux chants qui font écho à l'histoire nationale du protestantisme : le chant des Batailles ou la Complainte du Désert sont ainsi entonnés à Orthez et à Pau³.

Le programme des deux séances fait la part belle à l'histoire locale, puisque en-dehors du rapport moral de la Société, chacun des thèmes abordés traite du protestantisme en Béarn. Afin de broser un tableau relativement complet, chaque siècle est abordé : le XVI^e siècle avec deux conférences, l'une sur l'Académie d'Orthez par Paul de Félice, l'autre sur « l'Intolérance de Jeanne d'Albret » par Nathanaël Weiss ; le XVII^e et la Révocation avec une conférence de Charles Frossard sur « La fin du consistoire de Pau », qui aborde aussi la période du Désert (« Quelques persécutions subies par la famille Marsoû au XVIII^e siècle ») comme Auguste Bohin (« Le relèvement de l'Église au Désert »), pour n'en citer que quelques-unes. Seul conférencier à ne pas séjourner longtemps en Béarn et pour ne priver personne de l'écouter, Nathanaël Weiss est invité à donner à deux reprises son intervention : l'une

¹ ADPA, CEPB, 60J 606/28, lettre du baron de Schickler au président du consistoire, 4/03/1891.

² *Idem.*

³ *Id.*

à Orthez et l'autre à Pau. Par cette conférence, il rend hommage à Léon Cadier, mort prématurément en 1889¹.

Par ailleurs, les conférenciers ne souhaitent pas que le public qui assiste aux séances soit exclusivement protestant. Dans cette optique, une annonce paraît dans *L'Indépendant des Pyrénées*, un journal local, et le président de la SHPF conseille d'éviter toute polémique ou tout sujet susceptible de froisser les catholiques². Enfin, aux deux séances publiques succède une privée qui réunit l'ensemble des pasteurs de la Consistoriale et les membres de la SHPF pour écouter le bibliothécaire de la ville de Pau, Louis Soulice, traiter de l'évolution générale du protestantisme à Pau. Ces trois journées sont ponctuées par la visite de la bibliothèque municipale, qui conserve quelques archives sur le protestantisme béarnais et par celle du château de Pau où vécut Henri IV³.

L'intérêt de cette Assemblée générale repose également sur le caractère particulier que lui confèrent les pasteurs béarnais, notamment Pierre-Daniel Bourchenin. Ce dernier, qui s'est déjà illustré dans le domaine historique en soutenant en 1882 à l'Université de la Sorbonne une thèse sur *Les Académies protestantes en France au XVI^e et XVII^e siècle*, est à l'origine d'une initiative encore singulière à l'époque :

Pour ma part, voici ce que je propose. Il faut programmer un musée à Pau ou à Orthez, ou dans les deux villes à la fois, où chacun sera convié à apporter tout ce qu'il possède en matière de documents intéressants ou objets historiques se rattachant à la vie ou au développement de notre Église depuis la Réforme jusqu'à nos jours. Cela me semble convenir tout naturellement à la circonstance. J'estime que cela sera très intéressant pour le public et pour nos hôtes du dehors. Eux-mêmes pourront nous apporter quelque chose. Cela leur convient. [...] ⁴.

Vingt ans avant l'ouverture du Musée du Désert à Mialet, voici donc les protestants béarnais se lancer dans celle d'un « musée » protestant à Orthez. Probablement inspiré par la collection exposée au siège de la SHPF à Paris par Nathanaël Weiss dont il est proche, Pierre-Daniel Bourchenin entreprend la collecte

¹ *Id.*, lettre de Nathanaël Weiss à Alphonse Cadier, 21/03/1891.

² *Id.*, lettre du baron de Schickler à Alphonse Cadier, 22/03/1891.

³ BOST Léon, « Assemblées de la Société de l'Histoire du Protestantisme français », *Le Protestant béarnais*, 8^e année, n°11, 02/05/1891.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 606/28, lettre de Pierre-Daniel Bourchenin à Alphonse Cadier, 7/03/1891.

des objets encore conservés par des familles en Béarn¹. L'entreprise, modeste, serait, de nos jours, au mieux qualifiée « d'exposition temporaire ». Pour réunir « des objets ou des papiers curieux » ayant trait au protestantisme dans le Sud aquitain, un appel est lancé aux familles béarnaises par l'intermédiaire du *Protestant béarnais*². Des pièces exposées, seule la liste de celles réunies par la paroisse de Sauveterre nous est parvenue : essentiellement des livres datant de la fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e. Pierre-Daniel Bourchenin profite de l'occasion pour exposer des manuscrits de son ancêtre Daniel Encontre, qui fut doyen de la Faculté de théologie de Montauban. Les objets exposés sont peu nombreux : une toque et deux rabats ayant appartenu à Daniel Encontre, trois méreaux des Églises du Poitou ou des Deux-Sèvres du XVIII^e et du XIX^e siècle ; une tapisserie murale des dix commandements brodés à la main en 1664 a également été prêtée par l'Église de Salies ainsi qu'un vase de faïence qui a servi aux baptêmes au temps du Désert. Les lieux des assemblées clandestines, comme le Pabaâ à Bellocq ou la châtaigneraie du Patran près d'Orthez, sont immortalisés grâce à la photographie et font écho à l'étude du pasteur Bohin sur le relèvement des Églises réformées béarnaises au temps des persécutions³.

Si les conférenciers sont exclusivement des membres de l'Église réformée, cette assemblée générale, au même titre que les réalisations de la SHPF, s'adresse à l'ensemble des protestants de la contrée invités à « se retrouver tout entier groupé comme un seul homme sous les voûtes du même édifice ; [à] entonner d'une seule voix et d'un seul cœur ces psaumes qui électrisaient nos pères dans leur lutte pour la foi et qui étaient leur consolation suprême au moment où la flamme du bûcher s'allumait⁴ ». L'appel fût entendu, puisque les représentants des divers cultes protestants, locaux ou de la région, ont assisté ensemble aux séances, notamment à celle d'Orthez, ainsi que des protestants libéraux qui ont abandonné leur ministère (Privat ou Béziat). Près de mille personnes ont écouté diverses conférences qui se déroulent au temple d'Orthez et à la mairie de Pau. Le succès de ces journées repose, en grande partie, sur la capacité des conférenciers à intéresser non seulement les

¹ CARBONNIER-BURKARD Marianne, CABANEL Patrick, « Introduction », *BSHPF*, 157/4 : « Les musées du protestantisme », 2011, p. 469-470.

² « Chronique locale », *Le Protestant béarnais*, 8^e année, n° 8, 21/03/1891.

³ BOST Léon, *op. cit.*. Voir également dans ce même numéro, BOURCHENIN Daniel, « Liste des objets et livres exposés par la paroisse de Sauveterre au Musée organisé à Orthez ».

⁴ BOST Léon, « Orthez : Assemblée générale de la Société de l'Histoire du Protestantisme français », *Le Protestant béarnais*, 11^e année, n°10, 18/04/1891.

protestants, qui y voient l'occasion de faire vibrer « la fibre huguenote », mais aussi les notabilités locales catholiques, dont le maire d'Orthez, Adrien Planté, des libres-penseurs ou des catholiques anonymes¹. À travers leur présence, l'histoire acquiert un caractère qui surpasse, au moins pour un temps, les conflits interconfessionnels. Pourtant, dès l'année suivante, un ouvrage publié par Alfred Cadier suscite une vive polémique.

La controverse historique Dubarat/Cadier : des mémoires contradictoires

La construction de l'histoire du protestantisme béarnais réveille les querelles interconfessionnelles. Cependant, à la différence de celle du premier XIX^e siècle, la controverse Dubarat/Cadier ne se fonde pas sur des arguments religieux. Elle puise sa source à la fois dans une vision contradictoire de l'évolution de la vicomté de Béarn et dans l'émergence de la politique laïque de la fin du XIX^e siècle.

Hymnes au passé : le contexte scientifique de la controverse

En 1892, Alfred Cadier fait paraître aux éditions Grassart à Paris et Ribaut à Pau, son histoire du protestantisme en Béarn, sous le titre *Osse, Histoire de la Réforme de la vallée d'Aspe*². Cette publication est à l'origine d'une controverse, dont les arguments sont davantage historiques que religieux, qui l'oppose à Victor Dubarat, aumônier du Lycée de Pau et chanoine, qui publie, quant à lui, en 1895, *Le protestantisme en Béarn et au Pays basque ou observations critique sur l'Histoire de l'Église réformée d'Osse*³. Il convient de spécifier que cette controverse n'est pas la première à opposer historiens du protestantisme et du catholicisme : Philippe Chareyre a déjà démontré l'usage de l'histoire en Béarn dans le cadre des conflits interconfessionnels à l'époque moderne⁴.

Si la démarche d'Alfred Cadier s'inscrit dans celle adoptée par les historiens du protestantisme depuis le début des années 1850, celle de Victor Dubarat relève

¹ BOST Léon, « Assemblées de la Société de l'Histoire du Protestantisme français », *Le Protestant béarnais*, 8^e année, n°11, 02/05/1891.

² CADIER Alfred, *Osse, Histoire de la Réforme de la vallée d'Aspe*, Paris/Pau, Grassart/Ribaut, 1892, 387 p.

³ DUBARAT Victor, *Le protestantisme en Béarn et au Pays basque ou observations critique sur l'Histoire de l'Église réformée d'Osse*, Pau, Imprimerie Vignancour, 1895, 481 p.

⁴ CHAREYRE Philippe, « Le Béarn, terre d'expérimentation de la Révocation », *Lengas*, 34^e année, n° 70, 2011, p. 22-27.

d'un processus identique, commencé plus tardivement en Béarn et au Pays basque, qui s'insère dans une défense du catholicisme. Plus généralement, ces ouvrages démontrent l'importance donnée à l'histoire au XIX^e siècle, qui voit se multiplier les Sociétés savantes, dont le succès repose, selon Jean-Pierre Chaline, sur le type de sociabilité qu'elles promeuvent : s'inscrivant dans la lignée des travaux des Lumières et du positivisme, elles défendent une conception élitiste et académique de la science historique¹. En Béarn, la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau est fondée en 1841, tandis que celle de Bayonne voit le jour en 1873. Ces deux Sociétés savantes se veulent généralistes : elles envisagent chacune, soit le Béarn, soit le Pays basque, dans leur globalité, et publient, sans distinction des articles sur le protestantisme ou sur le catholicisme.

Si l'histoire du protestantisme ne se construit pas dans le cadre d'une Société savante béarnaise et s'inscrit dans la démarche de la SHPF qui publie la plupart des œuvres historiques des pasteurs béarnais, l'histoire du catholicisme, sous la houlette de Victor Dubarat de l'abbé P. Haristoy, curé de Ciboure, se dote d'une structure locale. En effet, en 1892 est fondée la *Revue d'Études historiques et religieuses du Diocèse de Bayonne : comprenant les anciens diocèses de Bayonne, Lescar, Oloron et la partie basque et béarnaise de l'ancien diocèse de Dax*². Dans son avant-propos, Victor Dubarat justifie sa démarche en citant les actions du pape Léon XIII qui, en 1884, ouvrit les Archives du Vatican, et le concours que leur offre M^{gr} Jauffret, évêque de Bayonne, « qui a applaudi, depuis longtemps déjà, à l'idée de créer une Revue exclusivement historique et religieuse pour le diocèse de Bayonne »³. Il présente également la revue comme un complément nécessaire aux publications des Sociétés savantes locales « qui apportent chaque jour de nouvelles découvertes ». Le développement de l'histoire du protestantisme est également cité pour justifier celui de l'histoire du catholicisme :

[...] Il n'y a pas jusqu'au Protestantisme qui n'ait un Bulletin où sont consignés les documents de l'Histoire⁴.

¹ CHALINE Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, Ed. du CTHS, 1998 (1^{ère} édition en 1995), 479 p. ; voir également BARRERA Caroline, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^e siècle, 1797-1865*, Ed. du CTHS, 2003, 435 p.

² Consultable sur www.gallica.fr. Elle est publiée de 1892 à 1903.

³ DUBARAT Victor, « À nos lecteurs », *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, n° 1, 1892, p. 5.

⁴ *Idem*, p. 6.

C'est dans cette revue que le chanoine Dubarat publie, pour la première fois, ses remarques et études sur l'ouvrage d'Alfred Cadier, qu'il compile et complète en 1895 pour donner l'ouvrage susnommé¹.

Comme l'a déjà démontré Suzanne Tucoc-Chala, les deux ouvrages, plus encore celui de Victor Dubarat que celui d'Alfred Cadier, en appelle à la science et à la méthode historique telle qu'elle se développe à la fin du XIX^e siècle. En effet, si Alfred Cadier, qui se laisse parfois aller à l'imagination, n'explicite pas sa méthode et ne révèle l'objectif de son ouvrage, qui vise à expliquer pourquoi la Réforme s'est maintenue à Osse-en-Aspe malgré les persécutions, qu'en sa toute fin, Victor Dubarat insiste, quant à lui, dès les premières pages de son livre, sur la nécessité d'avoir recours à une méthode scientifique, objective telle qu'elle se pratique notamment en Allemagne². Il exprime également l'idée que « l'histoire ne doit jamais être que le récit sincère des événements »³. Pour autant, l'historien du catholicisme ne parvient pas à se détacher d'une dimension polémique comme le prouve l'explication de sa démarche :

[...] En face de reproches injustes et immérités adressés au catholicisme, le devoir était tout tracé et nous avons essayé de faire une réfutation sérieuse et documentée à son gros livre⁴.

Par ailleurs, il avoue, en fin d'ouvrage, n'avoir « d'autre but que celui d'éclairer les âmes, de les fortifier dans la foi catholique, dans l'amour de cette église si grande, si belle, incomparable, toujours immaculée, malgré la faiblesse de ses enfants »⁵. Malgré les références historiques, le recours aux archives et autres ouvrages historiques de l'époque, les deux auteurs ne parviennent pas à se départir

¹ Dubarat Victor, "Observations critiques sur l'Histoire de l'Église réformée d'Osse, dans la Vallée d'Aspe de M. le pasteur A. Cadier », *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1892 p. 371-418 ; p. 435-462 ; p. 469-493 ; p. 535-538. 1893 : p. 22-45 ; p. 64-81 ; p. 145-169 ; p. 282-290 ; p. 352-389 ; p. 406-425 ; p. 518-537. 1894 : p. 81-100 ; p. 146-160 ; p. 233-240 ; p. 335-365 ; p. 398 ; p. 481-530 ; p. 563-589. L'annonce de la publication de l'ouvrage de Victor Dubarat est publiée dans le numéro de mois de novembre, p. 545.

² DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 1-10.

³ *Idem.*, p. 135.

⁴ *Id.*, p. 10.

⁵ *Id.*, p. 469.

d'une démarche confessionnelle, comme le montre l'analyse des thèmes de la controverse¹.

Les thèmes de la controverse : tolérance et intolérance de Jeanne d'Albret

L'ouvrage d'Alfred Cadier se construit autour de quatre grandes parties d'une longueur à peu près égale : « La Vallée d'Aspe » qui présente le contexte historique et géographique (110 p.) ; « La Réforme dans le diocèse d'Oloron » qui aborde d'une manière globale, l'établissement de la Réforme en Béarn (94 p.) ; « l'Église réformée d'Osse-en-Aspe au XVII^e siècle » qui se termine sur la Révocation de l'Édit de Nantes (86 p.) ; enfin, « Les protestants depuis la Révocation » (92 p.). À travers son ouvrage, Alfred Cadier présente le Béarn comme la terre de la liberté religieuse et de la Réforme et les protestants comme le peuple de Dieu :

En se séparant, les Réformés emportaient avec eux la véritable Église, celle qui par sa piété, son austérité, sa fidélité à l'Écriture Sainte plongeait ses racines dans la tradition apostolique².

Il affirme le désir des Béarnais d'adhérer au protestantisme et assimile Jeanne d'Albret à « une exécutrice des volontés nationales »³. Après une brève présentation des différents évêques évangéliques et des Réformateurs, tels que Gérard Roussel⁴ et Pierre Viret⁵, Alfred Cadier insiste, d'ailleurs, longuement sur cette reine, qu'il décrit

¹ TUCOO-CHALA Suzanne, « Alfred Cadier, Victor Dubarat, Historiens du protestantisme en Béarn. Étude d'historiographie comparée », TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Réformes et Révocation en Béarn*, Pau, J&D Éditions, 1986, p. 213-220.

² CADIER Alfred, *op. cit.*, p. 117.

³ *Idem*, p. 171.

⁴ ROUSSEL Gérard, né à la fin du XV^e siècle, est un ecclésiastique français, membre du cénacle de Meaux. Protégé de Marguerite de Navarre, il est nommé abbé de Clairac en 1530 et devient, par la suite, évêque d'Oloron entre 1537 et 1555, date de sa mort. Il est l'auteur du *Décatalogue et oraison dominicale faites et recueillies dans l'Écriture et vraies expositions d'icelles suivant le vouloir et intention du roi de Navarre*, dans lequel il présente son projet d'une messe en sept points, mais aussi de la *Familière exposition des symboles de la foi et de l'ordre moral*. Gérard Roussel est le promoteur d'une réforme de l'intérieur du catholicisme et ne se convertit pas au protestantisme. Voir GALAN Sophie, *La Familière exposition de Gérard Roussel, évêque d'Oloron et la réforme évangélique en Béarn (1537-1555)*, mémoire de master II, sous la direction de Philippe Chareyre, UPPA, 2012.

⁵ Pierre Viret (Orbe 1511- Orthez, 1571) est un réformateur vaudois, qui, chassé, en 1559, par les magistrats de Lausanne où il a implanté à la Réforme avec l'aide de Guillaume Farel, promeut la Réforme dans les Églises du Sud de la France, dont Nîmes et Montpellier. Chassé de Lyon en 1565 puis de Montpellier en 1566, il trouve refuge en Béarn où Jeanne d'Albret lui accorde sa protection et le charge de mener à bien la Réforme en Béarn. Voir CHAREYRE Philippe, *La construction d'un État protestant en Béarn*, Pau, CEPB, 2010, p. 22-28.

comme une « vaillante et pieuse souveraine »¹, une femme qui « avait le génie de la tolérance »² et dénonce la légende noire fabriquée *a posteriori* par ses détracteurs³. Au contraire, l'Église catholique est l'objet d'attaques incessantes sous la plume d'Alfred Cadier : le pasteur ossois estime qu'elle a été « jusqu'à sacrifier l'indépendance du Béarn et à porter une main sacrilège sur la liberté de la patrie »⁴. L'abjuration d'Henri IV est, quant à elle, perçue comme une nécessité politique dont les conséquences sont « un engrenage de concessions dont il dut subir jusqu'au bout les exigences implacables »⁵. Par la suite, l'auteur estime que « le clergé, profitant de la jeunesse de Louis XIII, entreprit de recouvrer tous les biens ecclésiastiques, c'est-à-dire de dépouiller les Béarnais »⁶. Ce processus s'achève par « le malheur »⁷, la révocation de 1685 qui a des conséquences irrémédiables sur le devenir du protestantisme et des Églises réformées :

Les protestants, comme individus ont pu conserver secrètement leur foi, mais de l'organisation si démocratique et si française des Églises réformées, c'est à peine s'il existe encore le souvenir⁸.

La réponse de Victor Dubarat au livre d'Alfred Cadier s'ouvre sur les « conditions de la controverse contemporaine ». En quelques pages, l'auteur justifie sa démarche qui, si elle est bien confessionnelle, ne repose pas sur un échange doctrinal :

Les conditions de la polémique religieuse se sont profondément modifiées. Il n'y a que peu d'esprits qui y prennent part. D'ailleurs, si l'on excepte quelques rares ouvrages qui ont le privilège insigne de remuer l'opinion – l'espace d'une lueur fugitive ! – les livres de controverse sont la plupart délaissés et meurent, pour ainsi dire, avant d'avoir vécu.

Aussi, chez nous, n'aborde-t-on presque plus de discussions dogmatiques avec les protestants : l'*histoire* du passé offre plus de prise aux débats et aux luttes passionnées⁹.

Le chanoine ne peut, cependant, s'empêcher de relever « les erreurs de la doctrine protestante, sur la foi, l'infailibilité du pape, la révélation, le péché originel

¹ *Id.*, p. 118.

² *Id.*, p. 137.

³ *Id.*, p. 169.

⁴ *Id.*, p. 180.

⁵ *Id.*, p. 190.

⁶ *Id.*, p. 193.

⁷ *Id.*, p. 291.

⁸ *Id.*, p. 273.

⁹ DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 6.

et le libre-examen »¹. Par la suite, il reprend un à un l'ensemble des propos d'Alfred Cadier et les commente sous l'aspect des doctrines de l'Église catholique. Aux citations de la Bible des controverses du début du siècle succèdent alors celles des archives.

D'un point de vue historique, bien que faisant référence lui aussi aux Réformateurs, Victor Dubarat se concentre essentiellement sur la figure tutélaire du protestantisme béarnais : Jeanne d'Albret. Par une étude minutieuse de la vie de la défunte reine de Navarre et vicomtesse du Béarn, le chanoine entend démontrer son intolérance. Au « Génie de la tolérance² » décrit par Alfred Cadier, Victor Dubarat oppose les persécutions, les brimades dont on fait l'objet les catholiques durant le règne de Jeanne d'Albret et critique la subjectivité des historiens protestants :

La *tolérance* de Jeanne d'Albret ! Pour y croire, il faut être protestant et n'avoir été bercé que de traditions frelatées, arrangées pour le petit et pauvre peuple, qui lit peu et ne sait ni discuter, ni se renseigner. Oh ! L'histoire du protestantisme français ! C'est un perpétuel complot de l'erreur contre la vérité. Il y a longtemps que Bossuet écrivait, sur les auteurs protestants, ces paroles toujours vraies, et aujourd'hui peut-être plus qu'autrefois encore : « Ces messieurs content les choses comme il leur plaît ; la difficulté présente les entraîne ; et pressés de l'objection, ils disent dans le moment ce qui semble les tirer d'affaire, sans trop songer s'il s'accorde, je ne dis pas avec la vérité, mais avec leur propre pensée »³.

Dès lors, la controverse de Victor Dubarat ne vise plus simplement les propos tenus par Alfred Cadier dans son ouvrage, mais aussi ceux que Nathanaël Weiss, qu'il qualifie d'« historien fantaisiste »⁴, a prononcés au cours de l'assemblée générale de la SHPF en Béarn en 1891, et qui ont été publiés dans le *Bulletin*⁵. Sous la plume de Victor Dubarat, Jeanne d'Albret est décrite comme une « triste sectaire »⁶, une « misérable femme »⁷ qui a abandonné le Béarn pour se mettre à l'abri⁸. À ses yeux, les Ordonnances ecclésiastiques de 1571 sont « un monument d'indignité monstrueux

¹ *Idem*, p. 10-17.

² CADIER Alfred, *op. cit.*, p. 137.

³ DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 57 ; BOSSUET Jacques-Bénigne, *Traité de la communion sous les deux espèces*, 1682, p. IX.

⁴ DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 103.

⁵ WEISS Nathanaël, « L'intolérance de Jeanne d'Albret », *BSHPF*, t. 40, 1891, p. 261-292.

⁶ DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 147.

⁷ *Idem*, p. 115.

⁸ *Id.*, p. 141.

et de tyrannique oppression »¹ et le conduisent à établir un parallèle entre la reine Élisabeth et Jeanne d'Albret :

L'Enfer n'aurait pas inventé de pires lois. L'Élisabeth de Béarn pouvait être satisfaite de son œuvre².

L'abjuration d'Henri IV est perçue par Victor Dubarat comme un « acte motivé par la conviction »³, tandis que l'édit de Nantes qui permet au catholicisme de réaffirmer ses positions en Béarn, mais surtout les édits de Louis XIII sont, quant à eux, salués par le chanoine. Celui-ci explique également que « l'opinion [selon laquelle « la Saint-Barthélemy ne fut que la trop sanglante représaille du massacre de seigneurs béarnais »] ne manque pas de vraisemblance »⁴ et que « la Révocation de l'Édit de Nantes et 1685 fut une représaille des injustices, de bien des infamies »⁵. Enfin, alors qu'Alfred Cadier attribue le maintien du protestantisme dans la Vallée d'Aspe aux seuls protestants, le chanoine insiste sur « la connivence des catholiques en Béarn en faveur des protestants »⁶. Par ailleurs, revenant aux principes du catholicisme, il conclut son livre par l'appel du pape Léon XIII en faveur de l'unité⁷.

Outre Alfred Cadier qui fait publier une série de réponse aux critiques de Victor Dubarat dans *L'Indépendant des Basses-Pyrénées*⁸, Nathanaël Weiss entend répondre au chanoine et pour cela, utilise le *Bulletin* de la SHPF. Il fait paraître dans le tome de 1895, une réponse sous le titre « Encore l'intolérance de Jeanne d'Albret »⁹. Pour argumenter en faveur de l'ancienne reine du Béarn, l'historien du protestantisme critique la définition que Victor Dubarat donne de la tolérance qui, selon lui, n'est envisagée dans l'ouvrage du chanoine que sous l'œil de « *la protection, c'est-à-dire le privilège au profit exclusif d'une seule religion* »¹⁰. Cette fausse définition pour Nathanaël Weiss conduit le chanoine à « rendre illusoire la

¹ *Id.*, p. 207.

² *Id.*, p. 211.

³ *Id.*, p. 273.

⁴ *Id.*, p. 178.

⁵ *Id.*, p. 326.

⁶ DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 457-466.

⁷ Encyclique *Proeclara gratulationis* du 25 juin 1894 citée par DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 469-470.

⁸ CADIER Alfred, « La fin d'une légende », *L'Indépendant des Basses-Pyrénées*, 3, 4, 5, 6-7, 9, 10, 11, 12, 13-14, 15, 17 octobre 1895. Victor Dubarat fait lui aussi insérer une réponse dans le même journal les 22, 23, 24, 25, 26, 27-28, 29, 30 octobre 1895. La construction des réponses relève là aussi de la controverse, les arguments sont quasiment identiques à ceux présentés dans les ouvrages déjà évoqués.

⁹ WEISS Nathanaël, « Encore l'intolérance de Jeanne d'Albret », *BSHPF*, t. 42, 1895, p. 639-663.

¹⁰ *Idem*, p. 640-641. En italique dans le texte.

tolérance accordée à une autre ¹». À ses yeux, il convient également de replacer ce terme dans le contexte du XVI^e siècle :

À mon humble avis, Jeanne d'Albret a donc pratiqué la tolérance, nom d'une manière absolue, dans le sens de la neutralité telle que nous la comprenons aujourd'hui, mais autant que le temps et les circonstances le lui ont permis, et dans tous les cas, d'une manière bien plus complète que la plupart de ses contemporains².

Pour étayer ses propos, Nathanaël Weiss consacre la majeure partie de son étude à la période pré-réformatrice, les années 1560-1569, au cours de laquelle Jeanne d'Albret est excommuniée par le pape (1563) et où la protection du roi de France, Charles IX, lui apparaît encore nécessaire et la conduit à modérer, durant quelques années, la réforme religieuse de la vicomté³. Il insiste sur « la patente sur la liberté de conscience » qu'il date de 1564 et l'analyse comme une « réponse de Jeanne d'Albret à la bulle d'excommunication et de spoliation » publiée par le pape Pie IV⁴. En ce qui concerne le *simultaneum* instauré en 1564-1565, Nathanaël Weiss, à la différence de Victor Dubarat qui le perçoit comme une atteinte au patrimoine catholique, l'envisage comme une forme de tolérance vis-à-vis des catholiques et oppose les convictions du clergé catholique à celles des fidèles :

Leurs églises ? Elles leur appartenaient donc ? Ils les avaient bâties, payées, ils les entretenaient de leurs deniers personnels ? – Non, n'est-ce pas ? A qui étaient-elles donc, les églises, de qui venaient les biens destinés à alimenter le service, si ce n'est des fidèles ? Et si ceux-ci désiraient entendre autre chose que la messe ? Ou ils en avaient le droit et toutes les belles phrases de M. D. contre le brigandage, les prétendues violences, etc., de Jeanne d'Albret ne peuvent avoir qu'un intérêt... littéraire. – Ou bien ces fidèles n'avaient pas ce droit, auquel cas, M. D. aurait dû se borner à dire (ce qu'il pense peut-être), qu'ils ne méritaient que l'Inquisition, la corde et le bûcher⁵.

Vient ensuite, une reformulation des propos déjà tenus par Nathanaël Weiss en 1891 : l'ordonnance de 1566 qui promulgue une série de mesures destinées « à l'entière repurgation de l'idolâtrie romaine »⁶ est mise en parallèle avec les politiques religieuses de la France et de l'Espagne afin de démontrer que « Jeanne d'Albret,

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ CHAREYRE Philippe, *op. cit.*, p. 19-21.

⁴ WEISS Nathanaël, *op. cit.*, p. 648.

⁵ *Idem*, p. 652.

⁶ CHAREYRE Philippe, *op. cit.*, p. 22.

contrairement à ce qui se pratiquait ailleurs, ne permit jamais que sous prétexte de religion, on entreprit sur la vie et les biens de ses sujets »¹ ; l'insurrection de 1568-1569 est qualifiée de « menées traîtresses »² ; la reconquête du Béarn par Montgomery et le sang coulé au cours de ces batailles en 1569 sont attribués à la seule faute des catholiques :

Les couvents et les églises sont saccagés parce que le clergé avait provoqué la guerre [...]. Orthez est prise d'assaut, le sang coule à flots – mais pourquoi les catholiques ont-ils prolongé la lutte quand ils virent qu'ils ne pouvaient empêcher Montgomery de traverser le Gave ?³

Quant à la capitulation d'Orthez et à la Saint-Barthélemy, Nathanaël Weiss ne souhaite pas répondre aux propos de Victor Dubarat. Enfin, la gestion des biens ecclésiastiques de 1571 est perçue par l'historien du protestantisme comme un « séquestre » et non pas « une confiscation », les biens étant « régis, non au profit de la reine, mais du culte, des écoles et des pauvres ? »⁴.

L'histoire du protestantisme, telle qu'elle s'écrit au XIX^e siècle, est avant tout, confessionnelle. Malgré les références répétées à la méthode scientifique, aucun des auteurs ne parvient à retracer, avec sérénité et objectivité, le processus d'affirmation du protestantisme en Béarn et sa mise en place en tant que religion de l'État. Mais la controverse n'est pas seulement celle du passé, elle s'insère dans une démarche identitaire, propre au Sud aquitain divisé entre un Pays basque catholique et un Béarn protestant, qui se développe dans le contexte de l'affirmation de la politique laïque de la Troisième République.

La dimension politique de la controverse, l'émergence de discours régionalistes confessionnels et l'intégration à la République

Dès la préface, l'ouvrage d'Alfred Cadier acquiert une connotation politique, qui s'inscrit dans le contexte de l'instauration et de la consolidation de la Troisième République. En effet, établissant un parallèle entre protestantisme et démocratie,

¹ WEISS Nathanaël, *op. cit.*, p. 652-653.

² *Id.*, p. 654.

³ *Id.*, p. 656.

⁴ WEISS Nathanaël, *op. cit.*, p. 660.

l'auteur espère ainsi confirmer l'adhésion spontanée des protestants au régime républicain et laïque :

Au XVI^e siècle, la question religieuse avait été tranchée en Béarn dans le sens de la démocratie. [...] Par cette constitution d'églises nationales se résolut pour les nations protestantes le problème si inquiétant de nos jours, de l'alliance de l'église avec la démocratie ; nulle part elle ne fut mieux réalisée qu'en Béarn, où l'église fut tout-à-fait *laïcisée*. Le peuple tient le premier rôle dans son administration ; les pasteurs, qui y furent toujours en petit nombre, n'avaient dans les consistoires que leur action individuelle : chaque membre était autant qu'eux évêque ou surveillant de la paroisse, divisée en autant de quartiers qu'il y avait de membres laïques ; ceux-ci étaient donc de vrais pasteurs, exerçant un vrai ministère auprès de leurs coreligionnaires qui les avaient confirmés dans leurs fonctions¹.

Esquivant la question de la politique laïque du gouvernement français et les positions cléricales de l'Église catholique, Victor Dubarat contredit, quant à lui, ces affirmations en déclarant qu'une « église nationale, c'est l'instrument le plus puissant, et souvent le plus tyrannique, de la volonté capricieuse des souverains » et en citant notamment les cas anglais et russe². Par cette phrase, bien qu'il cherche à dédouaner l'Église catholique, le clerc n'exclut pas les exactions commises par les politiques menées par Louis XIV et Louis XV. En effet, le chanoine ne pense pas « qu'on puisse légitimer certains procédés violents [...] contre les protestants, [...] qu'on ne saurait absoudre ceux qui usèrent de conversions forcées et de moyens tyranniques pour arriver à cette fin³ ».

Bien que le chanoine évite toute polémique politique, les propos d'Alfred Cadier nous conduisent à nous interroger sur le rôle joué par les cultures basques et béarnaises dans le maintien et l'affirmation des deux confessions, ainsi que dans leur intégration à la République. L'usage des langues est notamment au cœur de la controverse religieuse, chaque confession s'appropriant une partie du département des Basses-Pyrénées. Cette démarche n'est pas nouvelle, puisque, dans son rapport de 1880 sur l'instruction primaire dans l'Académie de Bordeaux, Félix Pécaut a déjà constaté l'emploi que faisait l'Église catholique de la langue basque. Il estime aux 2/3 ou aux 3/4, la part des enfants du Pays basque qui ne sont pas en mesure de parler

¹ CADIER Alfred, *op. cit.*, p. IV-V. En italique dans le texte d'origine.

² DUBARAT Victor, *op. cit.*, p. 12.

³ *Ibid.*, p. 455.

correctement le français ou de comprendre cette langue, et explique ainsi le rôle du basque dans la culture religieuse locale :

C'est la langue des besoins vulgaires et journaliers, ainsi que des sentiments de famille : C'est surtout celle de la religion, c'est-à-dire de tout l'ordre des croyances, des traditions morales, des règles de conduite, des hautes espérances et des plus intimes convictions. Là est évidemment le grand obstacle. On parle, on pense, on sent en basque [...]. On ne lit ni livres, ni journaux français, excepté dans les villes. Les curés prêchent et enseignent en basque. Beaucoup de garçons n'apprennent par cœur que le catéchisme basque, et c'est là le plus clair de leur instruction¹. Le clergé est investi de la confiance générale. Il est éminemment national et doublement basque, peu favorable à la diffusion du français qui est, à ses yeux, le véhicule des idées étrangères, et suspectes, de l'esprit d'insubordination et d'incrédulité².

Cette explication pourrait être interprétée comme une rhétorique anticléricale d'un ancien pasteur entré au service de la République, si ces propos n'étaient pas corroborés par ceux de certains clercs. Pierre Tauzia cite notamment, dans sa thèse, ceux du chanoine Adéma, doyen de Tardets, dans la *Semaine de Bayonne* :

Maintenant surtout où tant d'éléments dissolvants conspirent contre nos mœurs religieuses et où la conservation de notre langue basque, il importe de défendre notre pauvre mais noble pays contre tout envahisseur étranger, soit de doctrine, soit de législation [...]. Il appartient au clergé et à tous les esprits cultivés du pays [...] de soutenir et d'encourager tout ce qui tend à conserver ces deux trésors de notre antique famille : notre catholicisme et notre langue³.

Xabier Itçaina a, quant à lui, étudié le rapport entre le catholicisme et l'identité basque. Ses conclusions révèlent l'existence d'un lien entre le fait religieux et la construction identitaire locale. Dès le XIX^e siècle, une fraction du clergé catholique a contribué à l'émergence « d'une référence collective », d'une identité catholique

¹ Note de l'auteur : « Quand le moment de la première communion approche, beaucoup d'enfants Désertent l'école pour s'appliquer sans réserve au catéchisme. Il y a un tiers des communes où les heures du catéchisme ne concilient pas avec les heures de classe. Quelques élèves des leçons du catéchisme ne vont jamais à l'école et nombre de jeunes garçons et surtout de jeunes filles n'y paraissent que vers l'âge de la première communion pour y apprendre à lire et à réciter le catéchisme basque [...]. »

² PÉCAUT Félix, *Rapport d'Inspection générale sur l'Académie de Bordeaux*, Paris, Imprimerie nationale, novembre 1880, p. 69.

³ Propos du chanoine Adéma, doyen de Tardets, dans *La Semaine de Bayonne*, 21/05/1890, cité par TAUZIA Pierre, *op. cit.*, p. 39.

basque, avant même que ne soient formulées les premières expressions politiques du nationalisme¹.

Du côté protestant, les rapports entre la culture béarnaise et le protestantisme sont plus complexes. Ils relèvent à la fois d'une volonté d'ancrer territorialement la religion et d'un souhait de participer pleinement à la consolidation de la République et à l'histoire de la nation française. En effet, en consacrant une partie entière à l'histoire de la Vallée d'Aspe, notamment son chapitre sur « le peuple », Alfred Cadier établit un parallèle entre la culture béarnaise et l'évolution religieuse de l'ancienne vicomté. Ainsi, les mœurs, les coutumes sont analysées par l'auteur au prisme du protestantisme. Plus encore, citant les propos de son prédécesseur, Nicolas Gerber, pour qui « le pur sang Aspois est celui des protestants² », le pasteur ossois établit, en insistant sur l'endogamie des réformés ossois, un premier lien entre le protestantisme et la Vallée, dont la preuve repose sur l'aspect physique des « véritables » Aspois³. Il énumère également leurs vertus - « la droiture de cœur, la sincérité dans l'expression de leurs sentiments, la fidélité à la parole donnée, un dévouement à toute épreuve et une profonde sympathie pour les malheureux » - dont seule l'adhésion aux valeurs et aux principes du protestantisme a pu les doter. Il consacre également de nombreuses pages aux *aurostz*, des complaintes chantées sur les bords des tombes⁴. La pleureuse béarnaise la plus célèbre est Marie Blanque, de son vrai nom Marie Asserquet, née le 29 août 1765 et morte en 1849 à Osse-en-Aspe. Cette femme, aux amours contrariées, est rendue célèbre par ses chants funèbres improvisés, dont certains ont été mis par écrit *a posteriori*⁵. Si Alfred Cadier souligne longuement la beauté des chants de Marie Blanque, il insiste également sur son appartenance à la minorité protestante. Il ne manque pas, au milieu des citations des vers de l'auroustère, de mettre en évidence un « trait qui sent la huguenote », lorsque celle-ci, au cours d'une de ses complaintes, s'en prend au curé du village⁶ :

Moussou curè s'avètz aunor
Dera Crotz no'vs hasiatz baston.

¹ ITÇAINA Xavier, *Les virtuoses de l'identité. Religion et politique en Pays basque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 353 p.

² CADIER Alfred, *op. cit.*, p. 87.

³ *Ibid.*

⁴ *Idem*, p. 96-102.

⁵ Voir notamment : *Cansous bearneses de Despourrins e autes*, 4^e éd., Pau, Vignancour, 1886. Cet ouvrage contient trois *aurostz* de Marie Blanque.

⁶ CADIER Alfred, *op. cit.*, p. 100.

Moussou Curè ganhapetit
 Cade pater vau un ardit,
 I si nou hèn trin-trin au plat,
 Cèrtas pater que nou ditz cap¹

Nous pourrions continuer à multiplier les exemples, mais plus important nous semble le but recherché d'Alfred Cadier lorsqu'il associe les protestants et la Vallée d'Aspe dans un discours historique. Le pasteur ossois tente, en fait, sous le couvert de l'histoire, de démontrer que les premiers sont les gardiens d'une culture qui se perd au fil des siècles, « des héros de la foi qui sont aussi les martyrs du sentiment national »². Plus encore, il établit un lien de réciprocité : c'est aussi la Vallée qui, par ses paysages, sa culture communautaire et politique, a permis le maintien du protestantisme à Osse-en-Aspe durant la période du Désert.

Au-delà des références historiques à la culture béarnaise et de l'affirmation, voire de l'appropriation du Béarn, les élites pastorales ne font, au contraire des prêtres basques, qu'un usage partiel et modéré de la langue locale. Au XIX^e siècle, la prédication protestante se fait en français. Pour autant, si cette langue est « sacralisée »³, les pasteurs ne négligent pas le béarnais qui est celle de la quotidienneté. *Le Protestant béarnais*, cette feuille religieuse qui sert tout autant à édifier qu'à développer le sentiment d'appartenance d'une minorité collective, est utilisée à cet usage. Pour marquer le lien entre le Béarn protestant du XVI^e siècle et celui du XIX^e, son rédacteur publie, dès son premier numéro, en 1882, un psaume en béarnais d'Arnaud de Salette⁴. Répondant au vœu de Jeanne d'Albret qui souhaite entendre « prescher le peuple en son langage », ce fils d'un président du Conseil souverain de Béarn, devenu pasteur à Orthez, a entrepris la traduction des Psaumes de David. Publiés en 1583, ces chants sombrent dans l'oubli jusqu'à leur redécouverte en

¹ Monsieur le curé, si vous aviez de l'honneur ; de la croix vous ne feriez pas un bâton ; Monsieur le curé gagne-petit ; pour vous chaque pater est un sou, et si cela ne tinte pas dans le plat ; alors des pater vous n'en dites pas ! Voir GROSCLAUDE Michel, « Maria Blanga, la "darrèra" austaira », *BSHPF*, n° spécial : *Le protestantisme au XIXe siècle dans les pays de l'Adour*, t. 142, 196/4, p. 800.

² CADIER Alfred, *op. cit.*, p. 164.

³ CABANEL Patrick, « Patois marial, patois de Canaan : le Dieu bilingue du Midi occitan au XIX^e siècle », LAGRÉE Michel (dir.), *Les parlers de la foi. Religion et les langues régionales*, Rennes, PUR, 1995, p. 121-128.

⁴ BOHIN Auguste, « Beatus vir qui non abiit », *Le Protestant béarnais*, n° 1, 3/06/1882.

1878-1880 par l'abbé Jean Bidache¹. Au contraire du clerc qui considère que « le Béarn doit regarder les *Psalmes de David metutz en rima bernesa* comme un riche trésor de sa langue et un des plus purs et complets joyaux de sa littérature », Alphonse Cadier ne s'enthousiasme pas devant cette œuvre qui « n'est guère que la mise en béarnais de la paraphrase française » et, en cela, Arnaud de Salette ne lui « apparaît que comme un heureux interprète du Psautier français du XVI^e siècle »². Cette réaction du pasteur paloïs tend non seulement à rappeler l'œuvre originale de Théodore de Bèze et de Clément Marot, mais aussi à réaffirmer les liens entre le français et le protestantisme. De la sorte, le béarnais, sous la plume d'Alphonse Cadier, n'a pas sa place dans les temples réformés et son usage doit se restreindre au quotidien. Son fils, Alfred Cadier clôt son ouvrage par une remarque similaire. Faisant visiter son temple dans sa conclusion, le pasteur d'Osse-en-Aspe insiste à nouveau sur les liens qui unissent le protestantisme, la France et le Béarn :

Mais voici, la cloche sonne, l'office va commencer. Ne seriez-vous pas curieux d'assister à ce culte qui, pendant un demi-siècle, a été le culte national du Béarn (1570-1620) ? Cette belle prière, où les pécheurs s'accusent devant Dieu, c'est celle que Théodore de Bèze prononça à l'ouverture du colloque de Poissy. Ces chants sont les psaumes mis en vers par Clément Marot. Tout le culte se fait en français. C'est aussi dans cette langue que se lisent les différents passages de l'Ancien Testament, des Évangiles et des Épitres. À voir le recueillement, la dévotion des assistants, il vous sera facile de comprendre que pour eux la religion n'est pas une pure forme, mais qu'elle répond à des besoins intimes de leur cœur. Voilà donc ce christianisme réformé, né spontanément au sein de la patrie française et que le Béarn avait adopté pour sa religion unique un an avant la mort de Jeanne d'Albret. [...]

Voici le secret de la conservation du protestantisme à Osse-en-Aspe. Profondément convaincus de la vérité de la religion chrétienne, telle qu'ils l'avaient apprise de la Bible, les ancêtres de ce peuple, vrais héros de la conscience, ont tout sacrifié pour la conserver. [...] Ces énergiques montagnards, aux mœurs pures et austères, ne trouvaient de satisfaction religieuse que dans ce culte qui semble être fait pour eux³.

Ce rapport aux cultures locales ne s'observe pas uniquement chez les chantres de l'évangélisme. Les protestants libéraux, dans le sillon de Félix Pécaut, participent

¹ SALETTE Arnaud (de), *Los Psalmes de David metutz en rima bernesa*, introduction et édition critique bilingue par Robert DARRIGRAND, présentation de Philippe CHAREYRE, Paris, Honoré Champion, 2010, 970 p. ; BIDACHE Jean, *Ung flouquetot coelhut hens los Psalmes de David, metutz en rima bernesa per Arnaud de Salette en l'aneia MDLXXXIII*, Pau, Ribaut, 1878-1880.

² CADIER Alphonse, « Le Béarn protestant dans le passé. Au rédacteur du *Protestant béarnais* », *Le Protestant béarnais*, 1^{ère} année, n° 2, 15/06/1882.

³ CADIER Alfred, *op. cit.*, p. 386-387.

eux aussi, à leur manière, à l'intelligence du Béarn et de la France. Paola Puccini, qui a étudié le rapport entre la langue maternelle et la langue nationale dans l'œuvre de Félix Pécaut, révèle que le pédagogue établit un *distinguo* entre le basque et le béarnais. Le premier est, conformément à ses premières impressions, envisagé sous la forme d'une langue étrangère, tandis qu'au même titre que le gascon ou le provençal, le béarnais, « idiome intermédiaire » entre le latin et le français, est considéré comme une langue de « l'intimité », propice au développement de l'enfant, et, en ce sens, pourrait être intégré aux méthodes d'enseignement¹. Ici, le discours est dénué de ses aspects religieux et de son ancrage territorial : l'appui sur les langues locales, promu pour éviter une rupture trop brusque à même de provoquer une réaction identitaire, conduit à une acculturation progressive à la culture française et s'inscrit davantage dans une volonté de consolider la République laïque par l'instruction².

À la lueur de ces discours, transparaît, tout d'abord, une frontière confessionnelle, dont l'assise est, au XIX^e siècle, identitaire. Elle repose, en grande partie, sur une histoire passée, mais aussi à venir au travers de discours nationalistes dans le cas du Pays basque. Du côté protestant, deux conceptions de la laïcité émergent une nouvelle fois. La première se veut toujours résolument religieuse ou plutôt protestante. Fondant son argumentaire sur le Béarn protestant du XVI^e siècle, Alfred Cadier tente de démontrer, à travers l'histoire, le rôle, justifié par l'absence d'éléments cléricaux en son sein, du protestantisme dans la construction d'un État laïque. L'autre, au contraire, se détache progressivement de ses attributs religieux et locaux pour embrasser la cause républicaine et laïque qui se caractérise, dans le cas présent, par le retrait du fait religieux de la sphère publique.

*

* *

¹ PUCCINI Paola, « Le rapport entre les langues dans l'œuvre de Félix Pécaut : de la langue maternelle à la langue de l'idéal, en passant par la langue nationale », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 43, 2009, n° spécial : *Les Langues entre elles dans les usages et les contextes éducatifs en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, p. 99-118.

² Sur cette question et les positions de Félix Pécaut : CABANEL Patrick, « Catholicisme et laïcité, langue et nation à la fin du XIX^e siècle. Félix Pécaut et les Basques », *Cahiers Jean Jaurès*, n° spécial : *Les « petites patries » dans la France républicaine*, n° 152, 1999, p. 77-90.

Au XIX^e siècle, les controverses engagées par les érudits protestants et catholiques évoluent fortement. La première offre une argumentation classique : celle de la recherche de la « véritable religion ». L'évêque de Bayonne et Henri Pyt s'opposent sur des points doctrinaux et ce n'est que par l'intervention d'éléments extérieurs aux Églises que cette controverse prend un tour politique. Si les protestants orthéziens se gardent bien de dénoncer les propos de l'évêque comme une remise en cause de la liberté religieuse, il n'en est pas de même sous la plume de rédacteurs de journaux nationaux, qui établissent un parallèle entre cette controverse locale et des affaires similaires dans d'autres régions.

À partir des années 1840, les protestants béarnais redécouvrent leur histoire à travers les écrits de leurs pasteurs. Cette histoire confessionnelle s'inscrit, dans le Sud aquitain, dans une démarche d'autonomisation des Églises : par la redécouverte du fonctionnement des Églises anciennes, il s'agit de contester le cadre concordataire. Elle vise également à accroître le sentiment d'appartenance des membres d'une minorité confessionnelle et à développer la cohésion de celle-ci. Cette démarche n'est pas typiquement locale, puisqu'elle s'insère dans un mouvement national de restauration « de la mythologie du terroir huguenot » entrepris par la Société de l'Histoire du protestantisme français, inspirée par Émilien Frossard et fondée en 1852¹. La participation des élites pastorales aux activités de la SHPF est importante et ne fait que s'accroître, au cours du siècle, jusqu'à l'organisation des séances annuelles de la Société à Pau et à Orthez en 1891. Les pasteurs béarnais prennent alors l'initiative, encore peu courante à l'époque, d'ouvrir un petit musée temporaire qui résumerait à lui seul l'histoire du Béarn protestant.

Cette pratique d'un double discours mémoriel – produit d'une pratique institutionnelle et nourri par les récits des persécutions – revisite à travers une image positive du protestantisme, l'histoire du Béarn, qui, sous la plume d'Alfred Cadier, sonne, en 1892, comme un signe d'allégeance à la République et à sa politique laïque. Une démarche qui diffère de celle adoptée par le catholicisme basque, dont la défense s'insère dans des discours régionalistes.

¹ FATH Sébastien, « Protestantisme et territoire », *Pouvoirs Locaux*, mars 2006, p. 66-70.

CHAPITRE 10

L'ÉVANGÉLISATION OU L'UNIVERSALITÉ DE LA FOI PROTESTANTE

« Une Église qui ne s'accroît pas diminue [...] »¹

Joseph Nogaret

Cette formule du pasteur bayonnais résume à elle seule les problèmes auxquels sont confrontées les Églises protestantes béarnaises. En effet, en situation d'extrême minorité, étendre l'influence du protestantisme relève de la survie, du maintien même de ces Églises dans un cadre très majoritairement catholique et où le processus de sécularisation est engagé. Mais l'argument numérique ne suffit pas à expliquer le désir de conversion générale qu'éprouvent les protestants béarnais. L'évangélisation, entendue à la fois comme la propagation des Évangiles et comme la diffusion des principaux dogmes protestants, est l'une des caractéristiques du Réveil². En effet, les promoteurs de ce mouvement, étrangers ou français, n'envisagent pas seulement de raviver les consciences protestantes endormies, ils visent également à convertir les populations catholiques.

Plus encore, les protestants béarnais n'entendent pas se limiter à la stricte évangélisation des populations catholiques du ressort de leurs Églises et participent à l'évangélisation des populations espagnoles, en France comme en Espagne. Ils souhaitent aussi se consacrer aux Missions en terre païenne. Dès lors, la religion devient un facteur de déconstruction de la frontière politique et le protestantisme acquiert un caractère universel, ce qui conduit les protestants à se heurter à divers obstacles. Le premier est lié au contexte politique qui détermine le degré de liberté religieuse dont ces derniers peuvent jouir pour diffuser le message évangélique tandis que le second engage les populations visées par l'évangélisation ainsi que les clergés locaux.

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/76, rapport de l'Église réformée de Bayonne par Joseph Nogaret, 31/12/1863.

² ENCREVÉ André, *Les protestants français au milieu du XIXe siècle...*, p. 313.

Ainsi, à travers le prisme de l'espace, il convient de s'interroger sur les principes et modalités d'évangélisation, sur la réception de ces discours et sur ces frontières tant physiques que symboliques.

L'évangélisation du Sud aquitain : structures et espaces

Si, dans les années 1820, les premiers agents du Réveil en Béarn, notamment Henri Pyt, font preuve d'une certaine prudence et se concentrent essentiellement sur la consolidation du protestantisme, les Trois Glorieuses et la monarchie de Juillet laissent présager aux protestants un plus grand respect de la liberté religieuse¹. Les Églises réformées et évangéliques indépendantes développent alors des œuvres dont la vocation première est l'évangélisation des populations catholiques. Au cours du siècle, trois temps principaux peuvent être observés : le premier, entre 1833 et 1850, donne la part belle aux Sociétés bibliques gouvernées par les réformés tandis que la Société évangélique de France assoit son influence ; le second est celui de l'affirmation de la nature évangélisatrice des Églises réformées tandis que les Églises évangéliques, repliées sur elles-mêmes, se consolident. Enfin, sous la Troisième République, les lois libérales, associées à la pérennisation des Églises évangéliques indépendantes, offrent un cadre propice au développement de l'évangélisation protestante dans toute sa pluralité.

Réveil et évangélisation : les prémices d'une affirmation protestante (1833-1850)

Entre 1833 et 1850, l'évangélisation protestante apparaît sous deux formes. Alors que les protestants locaux privilégient le développement du colportage par le biais des Sociétés bibliques qui ont été fondées dans les années 1820, ils reçoivent le soutien de la Société évangélique de France, une organisation d'évangélisation à caractère national, qui emploie également des évangélistes. À travers ces structures s'opère un glissement progressif des activités protestantes et une ouverture des espaces jusqu'ici envisagés par les protestants, non sans provoquer certaines tensions et résistances au sein de la minorité.

¹ SACQUIN Michèle, « Évangélisez la France », *Revue de l'histoire des religions*, t. 218/1, 2001, p. 116.

En 1833, la scission survenue au sein de la Société biblique de Paris a une résonnance en Béarn. Au cœur de ce débat se situe la distribution des Écritures allégées des Livres apocryphes et l'évangélisation des populations catholiques à laquelle s'opposent les éléments libéraux, par principe et par crainte que le gouvernement ne retire à la Société son autorisation. Dès lors, sous l'influence de la *British and Foreign Bible Society*, les membres revivalistes de la Société parisienne, favorables à l'évangélisation, démissionnent de leurs fonctions et fondent la Société biblique française et étrangère, qui « s'engage à répandre la sainte-parole sans note, ni commentaire apocryphe pour tous les hommes sans égard à aucune dénomination ou culte¹ ». Face aux divisions que traversent la Société depuis 1826, les Béarnais vont adopter deux attitudes différentes. À l'échelle régionale, le consistoire général d'Orthez, adhérant à la stricte limitation de la diffusion des Écritures aux protestants, répond favorablement à l'invitation adressée par le Marquis de Jaucourt² et délègue l'un de ses membres, qui est aussi vice-président de la Société auxiliaire d'Orthez, Larrouy d'Orion, à l'assemblée générale qui doit se tenir le 17 avril 1833 à Paris³. Localement, le comité de la Société biblique de Salies-de-Béarn, estimant que depuis plusieurs années, il « s'est interdit la distribue des Livres apocryphes », que « le commandement du Seigneur à ses disciples d'instruire toutes les nations est absolu et ne comporte aucune exception », décide de s'affilier à la Société biblique française et étrangère⁴. Si cette décision semble unanime au sein du conseil, ce dernier craint toute « fausse interprétation » et décide de convoquer une assemblée générale des membres et des bienfaiteurs pour prévenir tout conflit⁵. Réunie le 12 janvier 1834, celle-ci adhère à l'unanimité aux principes énoncés par le comité et lui renouvelle sa confiance⁶. Cette adhésion provoque des émules en Béarn, puisque le 20 avril 1834, une première Société branche de la Société biblique de Salies est fondée à Sauveterre-de-Béarn à la demande du pasteur Mourgues⁷. Vient ensuite la création d'une œuvre

¹ ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France...*, p. 422-429.

² DOUEN Emmanuel-Orentin, *Histoire de la Société biblique de Paris (1818-1868)*, Paris, Agence de la Société biblique de Paris, 1868, p. 193-208.

³ ADPA, CEPB, 60J 68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 18/03/1833.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 531/65, registre des délibérations du Comité de la Société biblique de Salies-de-Béarn, 29/11/1833.

⁵ *Idem*, séance du 5/12/1833.

⁶ *Id.*, assemblée générale du 12/01/1834.

⁷ *Id.*, séance du 20/04/1834.

similaire à Bellocq¹. La Société biblique de Castétarbe-Orthez, sans devenir une Société branche, délègue chaque année un membre pour assister à l'assemblée générale de l'œuvre de Salies². Enfin, à Osse-en-Aspe, les députations de Pierre Pécaut et de Pierre Nogaret n'ont guère d'effets. Durant les séances du Comité salisien, ceux-ci insistent sans les décrire sur des obstacles qui empêchent la fondation d'une Société biblique dans cette Église³.

Parallèlement à ce glissement des activités des Sociétés bibliques se développent des Sociétés d'évangélisation au caractère national, mais qui agissent également en Béarn. Selon Jean Baubérot, la Société évangélique de France, fondée en 1833 sur le modèle de la Société évangélique de Genève, est la première Société d'évangélisation protestante à direction française⁴. L'œuvre de cette organisation non concordataire modifie les modalités d'évangélisation en France en élargissant les champs d'action. En effet, à l'instar de la Société évangélique de Genève, la Société évangélique de France ne se contente pas de diffuser les Écritures, ses colporteurs vendant aussi des traités religieux ou des almanachs. Elle organise également des réunions d'évangélisation dirigées par des pasteurs et fonde des écoles, toutes ces actions ayant pour vocation de pérenniser l'implantation de nouvelles communautés protestantes dans des zones essentiellement catholiques et de provoquer la création de nouvelles Églises⁵.

La période 1833-1850 représente celle de son déploiement et des succès en Béarn, comme nous l'avons déjà vu dans le cas de la fondation de l'Église évangélique libre de Pau. Cependant, la région paloise ne constitue pas l'unique champ d'action de la Société dans le Sud aquitain. Celle-ci emploie, tout d'abord, un colporteur dans les environs d'Orthez, Elie Reverdy, qui distribue des Nouveaux Testaments en français et en basque⁶. Cet agent est proche du docteur Labourdette et de Jacques Reclus, respectivement membre et pasteur de l'Église évangélique indépendante de Baigts-Castétarbe. En 1838, *Les Archives du christianisme au XIX^e*

¹ *Id.*, séance du 23/01/1836.

² *Id.*, séance du 8/03/1835.

³ *Id.*, séance du 11/03/1837.

⁴ BAUBÉROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX^e siècle : la Société évangélique de France de 1833 à 1883*, Thèse, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Paris, 1966, p. I.

⁵ *Idem*, p. 24-28.

⁶ « La Société évangélique de France », *Les Archives du Christianisme au XIX^e siècle*, II^e série, t. IV, n°15, 9/07/1836, p. 110.

siècle donnent de nouveaux détails quant à son œuvre : Elie Reverdy étend ses activités aux stations thermales des Pyrénées (Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon), avec l'aide du pasteur Croll, agent palois, et du pasteur Chabrand de Toulouse¹.

Dans les Hautes-Pyrénées, les pasteurs palois, Barthélémy Croll puis Jules-Léonard Buscarlet, dirigent les réunions religieuses jusqu'en 1839, date de la nomination d'un agent dédié à l'évangélisation de ce département, le pasteur Doudiet. La venue des pasteurs dans ce département a peut-être été motivée par une requête qu'adressent douze familles au préfet en faveur de l'établissement d'un culte protestant dans les Hautes-Pyrénées². Barthélémy Croll rend compte en 1836, des premiers succès rencontrés dans les stations pyrénéennes, mais note que les non-catholiques de Tarbes sont alors essentiellement influencés par le Swedenborgisme³. En 1839, Jules Buscarlet annonce, quant à lui, la location d'un local pour la célébration du culte, que suivent entre 120 et 130 personnes⁴, puis l'inauguration d'une chapelle à Tarbes en 1840⁵. Pourtant, l'année suivante, le pasteur Doudiet ne fait état que de rares succès et quitte son poste sans être remplacé au bout de deux ans⁶.

Le troisième poste de la Société évangélique de France dans le Sud aquitain est occupé par Joseph Nogaret. Bien qu'il ait été consacré en 1837 à Orléans⁷, ses problèmes de santé l'ont empêché d'obtenir son baccalauréat de théologie⁸ lorsque le pasteur Conduzorgues annonce, en 1840, sa volonté de quitter Bayonne. Son père, Pierre Nogaret, président du consistoire d'Orthez, adresse une demande de dispense au ministère de la Justice et des Cultes afin que son fils soit, néanmoins, nommé pasteur de cette ville. La direction des cultes non-catholiques, si elle reconnaît que Joseph Nogaret « est libre de se présenter, et [que] le Gouvernement n'intervient dans les choix des consistoires que pour proposer au roi la confirmation des candidats

¹ « La Société évangélique de France », *Les Archives du Christianisme au XIXe siècle*, 24/02/1838, p. 26.

² ADHP, V 337, organisation et constitution. Création d'un poste de pasteur (1835-1874), requête de douze familles des Hautes-Pyrénées, 1835.

³ *La Correspondance fraternelle*, 10/10/1836, cité par BAUBÉROT Jean, *op. cit.*, p. 115.

⁴ *Rapport de la Société évangélique de France*, 1839, p. 28-29.

⁵ *Idem*, 1840, p. 38

⁶ FORISSIER Marc, *Le protestantisme en Bigorre (1548-1848)*, exemplaire dactylographié et annoté, p. 53. Il est notamment à l'origine de la conversion de Léon Pilatte, jeune catholique qui, à l'âge de seize ans, effectue un tour de France en qualité d'apprenti, et rencontre à Tarbes l'évangéliste.

⁷ BPF, ms 1686/5, Fonds Joseph Nogaret, certificat de consécration, 3/05/1839.

⁸ BPF, ms 1686/4, certificat d'obtention du baccalauréat de théologie de Joseph Nogaret, 1846.

qu'ils ont librement élus », estime qu'il « ne dépend pas du ministre de dispenser un candidat », car le baccalauréat en théologie est « le seul titre qui mette l'Administration en mesure d'apprécier si le pasteur proposé a les connaissances nécessaires pour remplir convenablement les fonctions auxquelles il est appelé¹ ». Renonçant à se présenter, Joseph Nogaret se rend alors à Navarrenx sous l'égide de la Société évangélique de France. À son arrivée dans cette localité, le pasteur ne trouve qu'une seule famille réformée, cependant, très active dans la diffusion des Écritures. Dans les environs, la communauté protestante est réduite à une soixantaine de membres disséminés, « tous plongés dans l'indifférence ou le formalisme² ». Le succès de Joseph Nogaret est timide dans cette localité, où, même après de nombreuses visites et réunions religieuses, le nombre d'assistants au culte ne dépasse guère la trentaine de personnes³. Un petit temple est, tout de même, inauguré dans cette commune en 1841, qui devient alors une annexe de la paroisse de Sauveterre⁴. Dans la vallée d'Ossau où le pasteur fait de rares excursions au cours de l'année 1840, il se heurte à l'opposition du clergé catholique très influent dans ces contrées. Malgré le soutien d'un pasteur anglican, Joseph Nogaret ne renouvelle pas ses visites l'année suivante⁵. Il exerce également ses fonctions à Lagor, où les protestants sont plus nombreux, en proie à la dissidence et eux aussi sans pasteur réformé⁶. La gestion d'une bibliothèque offerte par la Société des Livres religieux de Toulouse est confiée à trois membres de l'Église évangélique indépendante⁷. Toutefois, afin de ne froisser aucun esprit, Joseph Nogaret obtient l'autorisation du Comité évangélique des Basses-Pyrénées, fondé par les membres de l'Église évangélique de Baigts-Castétarbe et affilié à la Société évangélique de France, d'y prendre part lui aussi. Progressivement, le culte est célébré chaque dimanche dans le temple de cette commune qui appartient au consistoire d'Orthez. Celui-ci n'ayant pas conscience de ses droits demande l'autorisation au ministre des Cultes de confier cette zone à un pasteur concordataire,

¹ *Idem*, lettre de Frédéric Cuvier à Pierre Nogaret, 9/12/1840.

² BPF, ms 1686/34, carnet de correspondance de Joseph Nogaret au comité de la SEG, 13/05/1840.

³ *Idem*, 13/05/1840, 15/08/1840.

⁴ *Id.*, 16/04/1841.

⁵ *Id.*, 15/08/1840.

⁶ *Id.*, 13/05/1840.

⁷ Sur un acteur majeur de l'évangélisation dans le Sud et l'Ouest de la France : CARLUER Jean-Yves, « Les enjeux culturels de l'évangélisation protestante au XIX^e siècle. Les trois âges de la *Société des Livres* de Toulouse (1820-1891) », *Théologie évangélique*, vol. 6/3, 2007, p. 203-228.

une requête à laquelle le gouvernement accède¹. Joseph Nogaret entretient de bonnes relations tant avec les réformés qu'avec les dissidents, du moins jusqu'en avril 1841. Le développement progressif du darbyisme au sein de l'Église évangélique complique fortement les activités du pasteur, qui perd alors en influence². Quelques semaines plus tard, celui-ci est appelé à devenir suffragant à Sainte-Foy-la-Grande en Dordogne et quitte ses fonctions d'agent. Il est remplacé par divers colporteurs jusqu'en 1850. À cette époque, l'influence de la Société évangélique diminue fortement et ses champs d'action sont réduits : l'Église évangélique indépendante de Pau est en pleine constitution et ne peut plus être considérée comme une œuvre d'évangélisation à l'exception des écoles. L'évangélisation des Hautes-Pyrénées est devenue l'apanage de la Société chrétienne de Bordeaux pour le compte de laquelle Émilien Frossard agit à Bagnères-de-Bigorre depuis 1848. Il ne reste que le poste de Navarrenx que la Société finit par céder, en 1850, à une Société nouvellement constituée, la Société d'évangélisation du Béarn, de mouvance réformée cette fois, qui préside aux destinées des œuvres évangélisatrices sans grande opposition durant près de vingt ans.

La fondation de la Société d'évangélisation du Béarn et l'évangélisation réformée de 1850 à 1870

À partir de 1850, les Églises réformées béarnaises se dotent d'une Société d'évangélisation qui s'inscrit dans la lignée de celles créées à Bordeaux en 1835 (la Société chrétienne protestante de France), à Nauroy en 1843 (la Société chrétienne protestante du Nord), à Orléans (la Société chrétienne du Centre) et en Normandie en 1846, qui se réunissent en 1847 pour fonder la Société centrale protestante de France³. La Société d'évangélisation du Béarn trouve, quant à elle, son origine dans les Conférences fraternelles du Béarn. À Orthez, le 19 juin 1850, pasteurs et laïques s'accordent à fonder la Société d'évangélisation du Béarn, dont le but est « d'amener la bonne nouvelle du Salut en Jésus-Christ, notre miséricordieux et divin rédempteur, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification⁴ ». Si cette œuvre s'adresse aux protestants, comme nous l'avons vu précédemment, elle souhaite

¹ BPF, ms 1686/34, carnet de correspondance de Joseph Nogaret au comité de la SEG, 15/08/1840.

² *Idem*, 14/04/1841.

³ ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIXe siècle...*, p. 148-150. Cette œuvre prend le nom de Société centrale protestante d'évangélisation en 1849.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/1, acte de fondation de la Société d'évangélisation du Béarn, 19/06/1850.

principalement mener une action prosélytique « en dehors de ce cercle restreint¹ » (voir annexe 118).

La direction de l'œuvre est assurée par une commission permanente composée de sept membres, « dont quatre au moins seront choisis au siège de la Société ou dans les localités les plus voisines afin de pouvoir plus facilement se réunir », élus chaque année par les Conférences fraternelles². Cette assemblée nomme un secrétaire chargé de la gestion de la correspondance et des prises d'initiatives. Chaque année, elle rend compte des avancées de ses travaux par la convocation d'une assemblée générale ainsi que par la publication d'un rapport diffusé dans l'ensemble des Églises réformées de la contrée afin d'intéresser les protestants et de provoquer des dons en sa faveur. Dans le même objectif, dans chaque section de la Consistoriale est nommé un correspondant³.

Dès la publication de son premier rapport, la Société d'évangélisation du Béarn expose des principes fidèles à ceux des Églises réformées⁴. Dans une volonté d'apaisement des relations avec les Églises dissidentes, elle se défend toutefois de « combattre toute autre forme ecclésiastique différente » et « d'être une machine de guerre au profit de l'Église dite *nationale*, contre telle ou telle Église indépendante⁵ ». La commission est, dès ses débuts, exclusivement composée de membres des Églises réformées (quatre pasteurs et trois laïques), bien qu'un pasteur anglican, Édouard Hedges, soit nommé membre honoraire. Il doit cette position à sa participation, avec John Mac Dermott, un autre ministre anglican, et Ligois, un protestant français, à la fondation d'un Comité auxiliaire palois⁶.

Si les similitudes sont nombreuses entre la Société centrale et la Société d'évangélisation du Béarn, notamment sur les principes et méthodes d'évangélisation, la Société béarnaise refuse une première fois en mai 1851, au nom de son indépendance, de devenir une section de l'œuvre parisienne. Elle accepte, cependant, quelques mois plus tard, « une alliance spirituelle et fraternelle » qui place sur un pied

¹ *Idem.*

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *Premier rapport de la Société d'évangélisation du Béarn (1850-1851)*, Pau, Imprimerie de Véronèse, 1851, p. 5.

⁵ *Ibidem.*

⁶ *Idem*, p. 6.

d'égalité les deux Sociétés¹. Ce compromis ne constitue qu'une étape, puisque l'assemblée orthézienne se prononce en faveur de l'affiliation le 3 mars 1853². Trois principes président à ce rapprochement : outre les convergences de points de vue, cette association résulte d'un impératif financier, puisqu'elle permet à la Société béarnaise de recevoir une allocation de la Société centrale³. Enfin, elle est également une conséquence du décret du 26 mars 1852. En effet, à cette date, les Hautes-Pyrénées sont rattachées à la Consistoriale d'Orthez. Désireux d'asseoir leur influence sur un département qui n'est pas encore à cette époque érigé en section de l'Église, les pasteurs béarnais, en accord avec Émilien Frossard, acceptent l'affiliation afin de demander à la Société chrétienne de Bordeaux, qui en est à l'origine, la cession de ce poste⁴.

Les actions de cette Société demeurent mal connues pour cette période en raison de la perte au XIX^e siècle du premier registre de délibérations de son comité et d'une partie des rapports annuels publiés⁵. Cependant, les grands traits de ses activités peuvent être tracés en 1851, en 1856 et entre 1868 et 1870. Dès sa fondation, la Société d'évangélisation du Béarn reprend à son profit une partie des activités cédées par la Société évangélique de France dans le Sud aquitain, notamment l'œuvre de Navarrenx. Celle-ci change toutefois de nature pour se concentrer sur les populations « bohémiennes » du Pays basque. Après avoir été quelques mois l'objet des attentions de Jules Lourde-Rocheblave et de Pécaut (Pierre ou Félix ?) qui établissent, dans une ferme à Armendarits près de Saint-Palais, un asile pour jeunes enfants et des ateliers pour adultes, ce pan de l'œuvre est confié à Émile Lapelletrie, un ancien catholique converti au protestantisme qui fut un temps employé par l'Église presbytérienne écossaise au Canada⁶. Ses réseaux permettent d'ailleurs à ce dernier d'entreprendre une tournée de collecte de fonds en Grande-Bretagne, mais sa santé ne lui permet pas

¹ *Id.*, p. 10.

² ADPA, CEPB, 60J 65/22, documents concernant les Conférences religieuses du Béarn, 1853.

³ Cette allocation n'est accordée annuellement qu'à partir de la fin des années 1850. Auparavant, elle n'est pas systématique.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/22, documents concernant les Conférences religieuses du Béarn, 1853. 60J 50/45, lettre d'Émilien Frossard au président du consistoire d'Orthez, 21/09/1852.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 65/5, registre de délibérations du comité de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées (1868-1906). Durant la séance du 23 janvier 1878, le pasteur Théodore de Félice, secrétaire, constate la disparition du premier registre.

⁶ *Premier rapport de la Société d'évangélisation du Béarn (1850-1851)*, Pau, Imprimerie de Véronèse, 1851, p. 8.

de retourner sur le continent américain avant d'occuper ses fonctions au Pays basque¹. L'évangéliste part à la rencontre des familles protestantes disséminées dans quatorze communes non nommées². Dans l'une d'elles, Émile Lapelletrie entre en contact avec les populations catholiques, déjà sensibilisées par l'enterrement d'un protestant de cette localité³. En 1851, les établissements thermaux commencent également à susciter l'intérêt de la Société d'évangélisation qui invite le pasteur Castel, de Vabres, et Jean Pédézert, professeur à la faculté de théologie de Montauban à porter leur ministère dans les Pyrénées, le temps de la saison des bains. La Société entend également soutenir financièrement les écoles protestantes qui existent déjà. C'est ainsi qu'en 1851, elle octroie deux allocations à celles de Salies-de-Béarn et d'Osse-en-Aspe⁴.

En 1856, l'évangélisation des Hautes-Pyrénées étant rattachée à la Société béarnaise, Émilien Frossard rédige un rapport de ses activités. La résidence de ce pasteur est fixée à Bagnères-de-Bigorre afin de bénéficier de la venue des Britanniques et de riches touristes français durant la saison des bains⁵. L'implantation du protestantisme dans cette commune est facilitée par les autorités publiques, malgré les réticences de quelques membres catholiques du conseil municipal, du moins tant que les activités prosélytiques ne visent pas les catholiques français. La municipalité envisage la venue d'un ministre protestant comme un argument propre à favoriser le développement du tourisme thermal et donc les activités économiques de la ville :

Depuis bien des siècles, la population réelle de Bagnères est exclusivement catholique : il n'y a nul besoin pour elle que soit érigé le temple protestant. Mais en sa qualité de station thermale et de séjour d'agrément, Bagnères a une population flottante fort admirable appartenant aux diverses religions répandues sur le globe. On y voit notamment des Anglais qui, parfois séjournent durant l'hiver et auxquels l'administration municipale et les habitants ont cherché à plaire de tout temps, dans le but d'augmenter le nombre⁶.

Par ailleurs, Émilien Frossard précise que la réussite de son ministère a attiré un ministre anglican, qui a, depuis son installation, fondé une Église anglicane. Pour

¹ *Idem*, p. 10.

² *Id.*, p. 17.

³ *Id.*, p. 18.

⁴ *Id.*, p. 22.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 65/7, rapport d'Émilien Frossard au comité de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, 1856.

⁶ ADHP, V 348, dossier de donation du terrain pour la construction du temple protestant à Bagnères-de-Bigorre, copie d'une délibération municipale du 21/07/1855.

cette raison, le pasteur réformé voit son auditoire diminuer fortement. Enfin, Émilien Frossard ne se limite pas à la seule célébration du culte protestant à Bagnères-de-Bigorre. Avec l'aide d'un évangéliste nommé Meynier, il investit l'ensemble des cités touristiques du département comme Cauterets, Barèges ou Luz¹.

En 1868, lorsque le registre des délibérations du Comité béarnais débute, les champs d'évangélisation sont toujours les mêmes. La Société poursuit ses activités auprès des Landais, des Bigourdans et dans les stations thermales des Basses-Pyrénées. Toutefois, ses secours envers les écoles protestantes ont augmenté, puisqu'elle participe au paiement des salaires des instituteurs de Bellocq, Castétarbe, Osse-en-Aspe et Salies-de-Béarn. Elle emploie également un pasteur à Baigts-de-Béarn et participe financièrement aux études de deux jeunes étudiants à la Faculté de théologie de Montauban². Une seule activité paraît réellement nouvelle ; il s'agit de celle en faveur des soldats du camp de Lannemezan, mais elle ne relève pas réellement de l'évangélisation, puisque, conformément aux volontés des autorités militaires, Émilien Frossard n'exerce ses fonctions qu'auprès des protestants et doit éviter toute attitude prosélytique³.

Si, entre 1850 et 1870, les activités d'évangélisation réformées prospèrent dans le Sud aquitain, le contexte local n'est guère favorable au développement d'œuvres dirigées par les Églises évangéliques indépendantes, adhérant ou non à l'Union. En effet, toutes deux doivent faire face au développement du darbyisme en leur sein. À Pau, cette situation se révèle d'autant plus complexe que cette Église est en train de se constituer. Durant ces vingt années, elle semble se concentrer essentiellement sur son développement interne et sa survie. En 1852, forcée par la nécessité de placer l'évangéliste qu'elle employait à la tête de l'école et ne pouvant en entretenir un autre en raison de la chute des libéralités en sa faveur, elle fait appel à la commission d'évangélisation de l'Union qui finance jusqu'en 1853, Frédéric Charpiot⁴. Il n'est remplacé qu'en 1855 par Lauga, mais l'Église est contrainte de se passer de ses

¹ ADPA, CEPB, 60J 65/7, rapport d'Émilien Frossard au comité de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, 1856.

² ADPA, CEPB, 60J 65/5, registre des délibérations du comité de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, séance de novembre 1868.

³ *Idem*, séance du 5/11/1868.

⁴ « Résumé des rapports de la commission d'évangélisation – Église de Pau », *Quatrième synode de l'Union des Églises évangéliques de France* (1855), Paris, Librairie Charles Meyrueis et C^{ie}, 1856, p. 88.

services dès la fin de l'année, faute d'argent pour le rétribuer¹. Dans le cas de l'Église évangélique de Baigts-Castéarbe, le Comité évangélique, fondé sous les auspices de la Société évangélique de France durant la monarchie de Juillet, ne paraît pas survivre au départ de celle-ci des Basses-Pyrénées. Les sources, extrêmement rares, ne mentionnent pas, durant cette période, d'évangélistes ou colporteurs autres que Pierre Laclau, dont nous avons déjà étudié l'œuvre. Fidèle soutien de Jacques Reclus, il ambitionne plus de maintenir les communautés existantes en proie à la division qu'à convertir des catholiques². Cette situation perdure jusqu'au début des années 1870.

Pluralité des œuvres, institutionnalisation des rapports et répartition de l'espace (1870-1905)

Sous la Troisième République, les lois libérales permettent le développement des œuvres d'évangélisation en faveur des populations catholiques. Celles-ci ne sont d'ailleurs plus le fait de Sociétés exclusivement régionales et dépendantes des Églises locales. En effet, aux côtés des réformés et des évangéliques indépendants, des œuvres d'origine étrangère investissent à nouveau les espaces béarnais. De sorte qu'à la fin du siècle, l'évangélisation protestante devient plurielle créant, en fonction des contingences locales, des situations de concurrence ou, au contraire, de collaboration.

Après avoir rencontré quelques difficultés financières en 1870-1871 en raison de la guerre franco-prussienne, la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées poursuit ses activités en élargissant ses champs d'action³. Si l'évangélisation des stations thermales des Basses-Pyrénées continue, sans éclat, sous l'autorité d'Alphonse Cadier⁴, l'œuvre prend une toute autre ampleur dans les Landes et les Hautes-Pyrénées.

À Mont-de-Marsan, l'aide financière de la Société biblique d'Écosse permet aux Béarnais d'employer deux colporteurs dans ces contrées. Au cours de l'année 1871, un secours de Quakers en visite dans les Landes permet d'ouvrir une école de filles puis de garçons⁵. Cette prospérité encourage le Comité réformé à employer un

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, réunion des membres du conseil d'Église, 27/12/1855.

² Le Journal de Pierre Laclau ne mentionne que quelques cas de conversion de catholiques ; ceux-ci restent tout à fait exceptionnels. ADPA, CEPB, 60J 101, journal de Pierre Laclau.

³ ADPA, CEPB, 60J 65/5, séance du 16/08/1871.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/12, rapports des agents dans les Basses-Pyrénées (1892-1904).

⁵ ADPA, CEPB, 60J 65/5, séance du 15/11/1871.

pasteur dans cette commune ; ils sont trois à se succéder jusqu'en 1905 : Louis Jourdan (1891-1897), Eugène Guilliny (1897-1901), Alfred Huraut (1901-1906). Progressivement, l'œuvre s'étend aux environs de Mont-de-Marsan : à Rion-des-Landes, à Roquefort, à Villeneuve-de-Marsan et à Sabres. Le Sud des Landes n'est pas non plus négligé par la Société. À partir de 1890, l'œuvre d'évangélisation s'implante à Labastide-d'Armagnac, où le pasteur Bohin de Bellocq, appelé à célébrer un mariage dans cette localité, entreprend une œuvre d'évangélisation qui se couronne de succès sous la bienveillance du Conseil municipal¹. Deux ans plus tard, sous la direction du pasteur de Baigts-Salles-Mongiscard, un colporteur est établi dans cette commune² et une école ouverte en 1894 avec l'aide de la SEIPP³. À Dax, le pasteur de Bayonne visite régulièrement les protestants français et étrangers venus se ressourcer aux bains et voit se constituer, à partir de 1894, une petite communauté réformée dans cette ville⁴.

Dans les Hautes-Pyrénées, la création de la section de Tarbes-Bagnères-de-Bigorre en 1874 offre à la Société une légitimité qui lui permet de développer ses activités dans le département. Mais les bienfaits du statut concordataire ne sont pas uniquement politiques, ils sont aussi financiers. En effet, Émilien Frossard est, dès lors, entièrement rétribué par l'État. Ces économies permettent au Comité de direction d'employer un pasteur-auxiliaire, Daniel Blanc, à Tarbes ainsi qu'un évangéliste, Guiraud, qui se révélera très efficace. Ces trois hommes sont régulièrement soutenus par Charles-Louis Frossard, également agent général de la Société centrale d'évangélisation protestante. Outre les stations thermales qui sont l'objet d'une attention particulière, se développent dans le département des micro-communautés, comme à Vic-en-Bigorre et à Camalès. À Tarasteix, la conversion de Paul Labarnès, dont le récit a été publié, donne naissance à un nouveau champ d'évangélisation⁵. Celui-ci est placé sous la tutelle du pasteur de Baigts-de-Béarn, lui-même agent de la Société. Les 120 kilomètres qui séparent les deux villages sont expliqués par Charles-Louis Frossard en séance du comité : l'œuvre de Baigts-Salles-Mongiscard ne

¹ *Idem*, 3/06/1890.

² *Id.*, 19/05/1892. Le colporteur Verdalles ne répondant pas aux attentes de la Société (disputes conjugales et ébriété sur la voie publique), il est remplacé, non sans opposition de sa part, en 1895, par Chevalley (19/06/1895).

³ BPF, Fonds SEIPP, 017Y19, lettre du pasteur Jourdan à la SEIPP, 30/03/1894.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/5, séance du 11/12/1894.

⁵ LABARNÈS Paul, *Témoignage d'une conversion (1883-1884)*, préfaces de Tucoc-Chala Suzanne, Dartigue-Peyrou Jean, De Laforcade Aloys, Biarritz, CEPB, 1990, 54 p.

pouvant être considérée comme une œuvre d'évangélisation (voir chapitre 4), il convient de déployer ailleurs le pasteur rétribué par la Société centrale sous peine de se voir retirer son allocation¹.

Cependant, en 1897, les difficultés financières deviennent inextricables. L'augmentation du nombre de champs d'évangélisation a provoqué une hausse des coûts bien supérieure aux dons reçus par l'œuvre. Jules Pfender, devenu agent général de la Société centrale, estime que celle-ci ne peut continuellement suivre et combler les manques. Assistant à la séance du comité béarnais, le 28 avril, il contraint ce dernier à restructurer son œuvre, notamment dans les Landes : le poste de colporteur à Labastide-d'Armagnac est supprimé et le pasteur de Mont-de-Marsan, au lieu de s'occuper de Villeneuve-de-Marsan, de Roquefort et de Sabres, localités où l'évangélisation est considérée comme mal engagée, est prié de visiter régulièrement les protestants du Sud des Landes².

L'équilibre financier rétabli, un nouveau champ d'évangélisation est ouvert, en 1901, au Boucau sous la direction du pasteur de Bayonne. Dans cette commune majoritairement catholique, les membres de la commission de direction souhaitent agir avec prudence, car l'œuvre s'annonce extrêmement difficile³. Un immeuble est loué en 1901 et un colporteur, Paul Margot, est engagé. S'il fut un temps envisagé d'y installer un café de tempérance, le comité béarnais opte finalement pour la fondation, plus classique, d'une salle de conférence et de lecture⁴. Les rapports avec le clergé catholique sont difficiles et la population peu réactive au message évangélique, comme le révèle le colporteur :

Voyez les conséquences des propos répandus [par le clergé catholique] perfidement sur nos moyens de propagande. Après une de nos conférences un nouvel auditeur m'aborde pour me demander des livres. Je lui remis de suite un Nouveau Testament. Or, deux jours après, il m'écrivait en substance ceci : « Votre religion me convient ; je me suis trouvé si bien à la conférence de samedi dernier que je suis prêt à me livrer tout à vous. Quels avantages pouvez-vous me donner ? » [...] J'ai appris également de source sûre qu'une mère de famille a réussi à se faire allouer hebdomadairement par les Dames de l'Église (?) et par l'aumônier de la Cité, une petite somme, en menaçant de se faire protestante moyennant quoi nous devons lui remettre 500 F⁵.

¹ ADPA, CEPB, 60J 65/5,

² *Idem*, séance du 28/04/1897.

³ *Id.*, séance du 30/04/1901.

⁴ *Id.*, séance du 1/10/1901.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 65/15, œuvre du Boucau, rapport de Paul Margot, 01/1903.

Devant l'inefficacité de l'œuvre, la Société centrale demande au Comité béarnais de remplacer Paul Margot, ce à quoi se refuse la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées¹. Pour apaiser les relations, il est finalement décidé que chacune des deux parties se retireraient de l'œuvre et qu'une commission spéciale serait créée pour la diriger².

Les conversions collectives au protestantisme dans le Sud aquitain sont rares et ont davantage pour origine un anticléricalisme prononcé plutôt qu'un engouement pour les Évangiles. C'est du moins l'analyse d'Alfred Cadier d'Osse-en-Aspe, appelé en 1872, à Oloron-Sainte-Marie et à Bedous à la demande de familles d'ouvriers, qui sont « animés de haine contre les prêtres plutôt que de zèle pour l'Évangile³ ». À Cette-Eygun, la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie intervient officieusement pour demander au pasteur de se rendre dans cette commune où les habitants l'appellent, toujours en raison d'un conflit avec leur curé⁴. Plus spectaculaire est celle des habitants de Momas, au Nord de Pau. Le 24 janvier 1898, trente hommes, dont le maire et cinq conseillers municipaux, en appelle au consistoire d'Orthez pour que le culte réformé soit célébré dans leur commune⁵. Dans une lettre datée du 31 mars, ils renouvellent leur intention d'embrasser le protestantisme et la justifie ainsi :

Écœurés par tous les faits et gestes et toutes les démarches de notre curé catholique et après avoir en vain demandé à Monsieur l'Évêque, le remplacement du desservant avec de nombreux motifs à l'appui, les signataires n'hésitent pas à abandonner l'Église catholique pour se rattacher à l'Église réformée⁶.

Dans cette commune, cette conversion provoque une « formidable réaction cléricale » qui tente d'empêcher la tenue de réunion publique en invoquant la loi⁷. Ces essais tournent court lorsque le préfet autorise la célébration du culte protestant dans ce village le 17 mai 1898⁸.

¹ ADPA, CEPB, 60J 65/5, séance du 24/11/1903.

² ADPA, CEPB, 60J 65/15, lettre de Jules Pfender au Comité de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, 27/01/1904. ADPA, CEPB, 60J 65/5, séance du 17/05/1904.

³ ADPA, CEPB, 60J 50/79, rapports de l'Église d'Osse-en-Aspe, 1872.

⁴ *Idem*, 1879.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 531/68, lettre des habitants de Momas au président du consistoire d'Orthez, 24/01/1898.

⁶ *Idem*, 31/03/1898.

⁷ *Id.*, lettre de Jules Pfender, agent général de la Société centrale, à Léon Bost, 17/05/1898.

⁸ *Id.*, lettre du préfet à Léon Bost, 17/05/1898.

À la veille de la Séparation, les activités de la Société béarnaise se trouvent donc quelque peu diminuées et ralenties par les événements politiques et les divisions au sein des Églises réformées. Suivant les indications du consistoire d'Orthez et celles de la Société centrale, le Comité béarnais prend position, en décembre 1905, en faveur de l'organisation qui se prononcera pour le rétablissement des synodes nationaux et pour les principes évangéliques¹.

Après 1870, les Églises évangéliques indépendantes béarnaises entreprennent également d'évangéliser les populations catholiques suivant des modalités propres à leur organisation et leurs principes religieux.

À Pau, l'arrivée du pasteur Gustave Krüger donne une nouvelle impulsion à la congrégation évangélique². Nommé le 6 août 1869, il entame dès le mois d'octobre la visite des membres disséminés de l'Église et encourage les femmes de la communauté à visiter les familles catholiques³. Ce mouvement d'ouverture progressive et informelle se poursuit jusqu'en 1871. Le 6 août, à la suite d'une demande de deux frères convertis, une œuvre d'évangélisation régulière est entreprise par le pasteur Krüger à Soumoulou⁴. Celle-ci rencontrant un certain succès, il est décidé au mois de novembre de fonder une commission d'évangélisation et d'employer un ouvrier spécial, de Verbizier⁵. Cette assemblée ne se différencie que peu du comité de direction de l'Église. En effet, les conseillers de la congrégation sont membres de droit de la commission d'évangélisation. Ils peuvent, toutefois, selon leur volonté ou les circonstances, s'adjoindre des « frères » qui ne seraient pas issus de ce conseil. Conformément aux préceptes de la communauté, l'œuvre se réalise d'après les principes énoncés dans le règlement de l'Union des Églises évangéliques de France⁶.

Dès les premiers mois, l'œuvre se divise en quatre champs, tous situés dans les environs palois. La localité de Soumoulou représente la partie de l'œuvre la plus régulière. Dès le 27 août 1871, un local est inauguré le 27 août 1871, grâce au préfet

¹ ADPA, CEPB, 60J 65/5, séance du 12/12/1905.

² ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, séance du conseil d'Église, 6/8/1869.

³ *Idem*, séances du 31/10/1869 et 7/11/1869.

⁴ *Id.*, séance du 6/08/1871.

⁵ *Id.*, séance du 16/11/1871.

⁶ *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau*, premier exercice, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1872, p. 2.

qui a mis un terme à l'hostilité des catholiques au nom de la liberté religieuse¹. En 1875, cette Église naissante rassemble dix communiant, tous anciens catholiques ayant fait acte de foi, et un nombre indéterminé d'auditeurs qui n'ont pas encore été admis officiellement à prendre place au sein de la communauté². Enfin, en 1881, un petit temple est construit dans cette commune grâce à un généreux don d'un couple canadien en villégiature dans la région³. Progressivement, en raison de sa réussite, cette station est érigée en annexe de l'Église et n'est plus considérée comme une œuvre d'évangélisation⁴. Cependant, en 1895, la commission d'évangélisation ayant tourné ses efforts vers d'autres pans de l'œuvre, les effectifs de cette succursale sont décrits comme stagnants⁵. L'évangéliste palois entreprend également, dès les premiers temps de la Société, l'évangélisation de la commune de Lys (entre Arudy et Bruges, à 24 km au sud de Pau) pour répondre à l'appel d'une femme convertie durant un séjour aux Eaux-Bonnes⁶. Les détails de ce champ de l'évangélisation de l'Église évangélique demeurent mal connus, tout juste savons-nous qu'en 1895, les parents d'une dizaine d'enfants seraient prêts à les inscrire à des cours d'instruction religieuse protestante⁷. Dans les deux dernières localités, les travaux de de Verbizier ne durent que quelques années. À Gan, aucune conversion n'a encore été observée en 1875 alors qu'à Morlaàs, les réunions religieuses ne sont suivies que par deux familles⁸. L'année suivante, ces œuvres ne sont plus citées⁹. Dans ces villes, l'évangéliste a rencontré de nombreuses oppositions liées pour l'essentiel à l'activisme du clergé catholique. À Serres-Morlaàs, le curé fait interdire l'accès au local qu'utilisent les protestants, les obligeant à se replier dans la commune voisine, Morlaàs, tandis qu'à Gan, sous l'effet de pressions extérieures, les familles qui avaient appelé de Verbizier, « n'ont pas eu la

¹ *Ibid.*, p. 4.

² *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau, quatrième exercice*, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1875, p. 4.

³ *Évangélisation de Pau et de ses environs*, 1881, p. 1.

⁴ POZZY Benjamin, « Église de Pau », *Dix-neuvième synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1885)*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1886, p. 145-148.

⁵ MALAN Eugène, « Église de Pau », *Vingt-quatrième synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1895)*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1895, p. 175-177.

⁶ *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau, premier exercice*, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1872, p. 5.

⁷ MALAN Eugène, « Église de Pau », *Vingt-quatrième synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1895)*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1895, p. 175-177.

⁸ *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau, quatrième exercice*, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1875, p. 5.

⁹ *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau, cinquième exercice*, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1876, 4 p.

force morale de persévérer en présence des difficultés auxquelles la fréquentation des réunions les auraient exposées¹ ». Dans cette ville, l'établissement de célébrations évangéliques avait, dès les premières semaines, provoqué l'ire du maire et nécessité l'intervention du préfet². Enfin, quelques réunions ponctuelles sont organisées à Jurançon, Bosdarros ou Gelos, sans qu'il n'y soit donné suite.

La commission effectue également quelques tentatives de diffusion des Écritures en milieu catholique, qui se soldent par des échecs. Si un agent de la *British and Foreign Bible Society* écume les contrées béarnaises, celui-ci ne peut vendre que des Bibles comme le stipule le règlement de sa Société³. Considérant l'importance de « préparer la voie à la Bible par des traités ou des livres religieux », le comité palois emploie un colporteur lors du concours agricole de 1873, mais ce dernier ne réussit pas à répandre un nombre important d'exemplaires⁴. L'année suivante, l'absence de formation de la personne employée entraîne une suspension, sinon un abandon de cette activité⁵.

L'œuvre d'évangélisation de l'Église évangélique indépendante d'Orthez se structure également sous la III^e République. Cette évolution est concomitante avec l'intégration progressive de l'Église à l'Union des Églises évangéliques libres de France. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, à la mort de Jacques Reclus, les fidèles d'Orthez font appel à la Commission d'évangélisation de l'Union, qui espère, en accédant à leur demande, que les « Béarnais rempliront rapidement les conditions d'admission dans l'Union⁶ ». En 1889, le réveil produit par la venue d'Abel Deschamps⁷, encore pasteur à Niort, ne permet pas à l'Église évangélique d'atteindre les populations catholiques, dont Paul Monnier souligne

¹ *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau*, deuxième exercice, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1873, p. 5.

² *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau*, premier exercice, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1872, p. 5.

³ Sur la différence entre le colportage biblique et le colportage évangélique : CARLUER Jean-Yves, « Colporteurs bibliques et colporteurs évangéliques (1837-1960) : deux visages de l'évangélisation protestante », *BSHPF*, t. 149, octobre-décembre 2003/4, p. 719-737.

⁴ *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau*, deuxième exercice, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1873, p. 6.

⁵ *Rapport de la Commission d'évangélisation des environs de Pau*, troisième exercice, Pau, Imprimerie et lithographie Véronèse, 1874, p. 5.

⁶ *Rapport de la Commission d'évangélisation de l'Union des Églises évangéliques de France*, Paris, Librairie Fischbacher, 1882, p. 12.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 101/28, journal de Pierre Laclau, 14/04/1889.

« l'impénétrabilité »¹. Cependant, l'emploi de deux évangélistes à partir de 1893² et une série de réunions religieuses en 1895 portent leurs fruits, puisque le pasteur orthézien note qu'ils « permettent au mouvement de s'étendre en dehors de ses cadres ecclésiastiques et y prendre de plus grandes proportions³ ». Cette année-là, vingt-quatre admissions sont enregistrées, soit trois fois plus qu'en 1893 (7)⁴. Cet essor n'est toutefois que de courte durée, car seuls deux nouveaux membres sont admis en 1897⁵.

Parallèlement aux œuvres d'évangélisation issues des Églises régionales s'implantent en Béarn des œuvres, internationales le plus souvent, qui dépassent les clivages ecclésiastiques. En s'inscrivant dans la lignée de l'Alliance évangélique, elles bénéficient, le plus souvent, du soutien de chacune des Églises. *A contrario*, certains modes d'évangélisation provoquent l'hostilité de l'ensemble de celles-ci.

L'une d'entre elles est la Société évangélique de Genève, qui est à son apogée, en France, sous la III^e République⁶. À partir de 1877, cette Société intervient dans le ressort de l'Église consistoriale d'Orthez en employant un ou deux colporteurs en fonction des saisons. En 1880-1881, les activités de l'un d'entre eux, Alexandre de Robert, nous sont connues par une collection incomplète de rapports bimensuels⁷. Durant les mois d'avril et de mai 1880, cet agent a passé un nombre égal de jours en Béarn (30) et au Pays basque (31), mais huit d'entre eux ont été chômés (six dimanches et deux pour des raisons inconnues). L'itinéraire de cet homme est déterminé par un certain nombre de paramètres. Bien que privilégiant les espaces urbains (37 jours), Alexandre de Robert se rend aussi dans des localités exclusivement catholiques où l'Église joue un rôle à la fois religieux, social, politique et économique, comme à Montaut, où les ouvriers sont spécialisés dans la fabrication de

¹ MONNIER Paul, « Église d'Orthez », *Vingt-deuxième Synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1891)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1891, p. 145.

² MONNIER Paul, « Église d'Orthez », *Vingt-troisième Synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1893)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1893, p. 178.

³ MONNIER Paul, « Église d'Orthez », *Vingt-quatrième Synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1895)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1895, p. 166.

⁴ *Ibidem*.

⁵ MONNIER Paul, « Église d'Orthez », *Vingt-cinquième Synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1895)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1897, p. 156.

⁶ DELPAL Bernard, « Le colportage religieux genevois à destination de la France au XIX^e siècle », *Cahiers d'Histoire, revue d'histoire critique*, 90-91 : « Écrire pour convaincre », 2003, p. 47-68.

⁷ BGE, Fonds de la Société évangélique de Genève non catalogué 1988/14, Ms 141, rapports bimensuels d'Alexandre de Robert, 1880-1881.

chapelets ou à Lestelle, commune qui abrite la chapelle de Bétharram, lieu d'un pèlerinage voué à la Vierge. En outre, lorsque des conditions favorables se présentent à lui, Alexandre de Robert n'hésite pas à modifier son itinéraire. En avril 1880, apprenant la venue d'Eugène Reveillaud à Pau dans le cadre des Unions de jeunes gens (*voir chapitre 7*), il repousse son voyage au Pays basque et entend profiter des retombées de la conférence donnée sur le cléricalisme. L'évangéliste constate, après le départ du pasteur, que les ventes de livres-saints ont considérablement augmenté et que cette croissance est aussi visible chez le colporteur de la Société biblique britannique et étrangère¹.

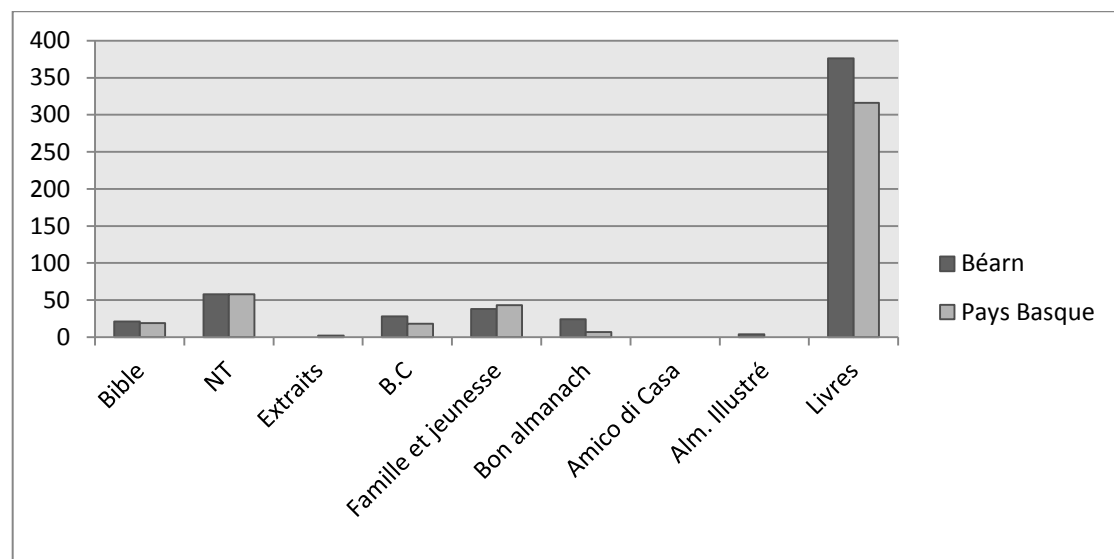


Figure 59: Détail des ventes d'Alexandre de Robert au mois d'avril et mai 1880.
 Source : BGE, Fonds de la Société évangélique de Genève non catalogué 1988/14, Ms 141, rapports bimensuels d'Alexandre de Robert n° 32-35.

L'analyse des ventes durant ces deux mois démontre un certain déséquilibre entre la dissémination des Écritures et des traités religieux au Pays basque (45,75 %) et en Béarn (54,25 %), probablement en raison de l'activisme du clergé local à l'ouest du département et plus particulièrement au siège de l'évêché. Durant ce laps de temps, 1012 ouvrages, un chiffre peu élevé, ont été vendus par le colporteur. Les Écritures ne constituent qu'une faible part des achats (15,46 % en moyenne) ; ce pourcentage reste toutefois légèrement supérieur au Pays basque (17,06 %) qu'en Béarn (14,93 %). Il est possible que cette différence ait pour cause la plus large diffusion de la Bible en Béarn durant les périodes antérieures. Bien qu'à l'échelle nationale les almanachs

¹ *Idem*, rapports n°32-35, avril-mai 1880.

soient les ouvrages les plus distribués¹, ils ne représentent qu'une proportion marginale des livres vendus dans le Sud aquitain, à l'inverse des romans et des traités religieux (68,63 % en moyenne). Il importe également de souligner la part non négligeable des ouvrages dédiés à la jeunesse et à la famille, ce qui confirme l'importance conférée à l'instruction religieuse des enfants.

D'une manière générale, les rapports des colporteurs successifs de la Société évangélique de Genève ne laissent guère sous-entendre un succès de l'œuvre dans les Pyrénées, à l'image d'Etienne Soulier, qui, en 1881, rapporte les difficultés qu'il rencontre et l'attitude réfractaire des populations catholiques :

Il y a un grand fanatisme et il faut beaucoup de paroles et peu de vente. Je n'ai pas besoin de vous le dire parce que vous le voyez sur mon rapport. Dès que je leur présente mes livres religieux ou mon almanach ou NT la réponse qu'ils me font ce sont des livres protestants, il faut leur répondre avec douceur que quand nous serons en présence du grand jugement à venir, le Seigneur ne fera [sic] aucune distinction ni de catholique, ni de protestant, de juif [...]².

Les colporteurs de la Société évangélique de Genève entretiennent de bonnes relations avec les Églises locales et leurs Sociétés d'évangélisation. Ils agissent même comme un support humain et matériel. En effet, si les contacts directs de la Société évangélique de Genève sont issus de l'Église évangélique libre de Pau comme en témoigne la correspondance passive de la Société genevoise³, les agents évangéliques officient, lorsque cela s'avère nécessaire, aux côtés de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées. En 1883, l'agent Sinell est appelé à plusieurs reprises par le Comité réformé pour effectuer des tournées dans les Landes et les Hautes-Pyrénées⁴. Cette collaboration entre œuvres se poursuit jusqu'en 1905 et se renforce même à partir de 1888, l'agent Bernous œuvrant de nombreuses fois à Tarasteix et dans les Landes⁵. Cependant, les colporteurs de la SEG ne se limitent pas aux espaces occupés par les différentes Sociétés régionales et font même preuve d'une certaine audace lorsqu'ils se rendent dans le haut-lieu du catholicisme pyrénéen et français, qu'est Lourdes. En 1883, Sinell se rend pour la seconde fois dans cette commune où le culte

¹ DELPAL Bernard, *op. cit.*, p. 67.

² BGE, Fonds de la Société évangélique de Genève non catalogué 1988/14, ms 141, rapport n° 330 d'Etienne Soulier, première quinzaine d'octobre 1881.

³ BGE, Fonds de la Société évangélique de Genève non catalogué 1988/14, lettres écrites par Eugène Malan et Benjamin Pozzy, 1880-1881.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 65/5, registre de délibérations du comité de la SEBP, 7/02/1883, 30/05/1883, 20/11/1883.

⁵ Id., 19/05/1891. Rapport Société de Genève.

marial se développe depuis deux décennies. Il raconte dans son rapport sa rencontre avec un groupe de 4000 pèlerins belges, qui lui achetèrent 162 Évangiles¹. Bernous y retourne, quant à lui, au moins à quatre reprises, en 1892, en 1895, en 1897 et en 1902, et rend compte de l'hostilité du clergé catholique :

La vente est difficile. À chaque pèlerinage, les Pères de la Grotte crient contre les colporteurs bibliques ; et à la chaire de la Grotte, nous sommes prêchés comme hérétiques et on défend aux pèlerins d'acheter le Nouveau Testament².

En 1902, les prêtres diffusent même un message dans la feuille religieuse locale afin de prévenir toute tentative d'évangélisation protestante :

On cherche, chaque année, à répandre, parmi les pèlerins, soit en les leur vendant, soit en les leur donnant, dans les rues, surtout près du pont du boulevard, des livres d'origine protestante, en particulier le Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ. Nous avons le devoir d'avertir les fidèles qu'il est formellement interdit aux catholiques de lire, ou même de garder chez eux des ouvrages semblables. Les approbations trompeuses qui figurent en tête de ces éditions protestantes du Nouveau Testament ne les empêchent pas d'être à l'index³.

Les œuvres destinées à l'évangélisation des populations urbaines semblent, quant à elles, peu développées dans le Sud aquitain, région essentiellement rurale. La Mission populaire évangélique, fondée en 1872 par Robert Mac All au lendemain de la Commune, a pour objectif d'atteindre les populations ouvrières gagnées par la déchristianisation. Pour cela, le Britannique entreprend l'ouverture de salles de conférences, dites Mac All, dans les quartiers populaires, à Belleville tout d'abord, puis dans les principales villes de province. Construites sur le même modèle, ces salles ont un aspect de « simple magasin », bien qu'elles portent généralement une inscription biblique. Elles sont destinées aux classes populaires et leur implantation et les modalités d'évangélisation s'adaptent à ce critère, comme l'ont précédemment démontré Jean-Paul Morley et Nicolas Champ⁴. À Pau, Benjamin Pozzy, pasteur de l'Église évangélique libre entame, en 1878, des démarches pour ouvrir une telle salle

¹ *Assemblée générale de la Société évangélique de Genève*, Genève, Imprimerie Bonnant, 1883, p. 60-61.

² *Idem*, 1896, p. 46.

³ *Id.*, 1903, p. 40.

⁴ MORLEY Jean-Paul, 1871-1984 : *La Mission populaire évangélique : les surprises d'un engagement*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1993, p. 20-40 ; CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public...*, p. 153-156.

dans un quartier du centre-ville¹. Grâce au soutien de bienfaiteurs britanniques, ce projet est effectif en 1879². Les effets de cette ouverture sont difficiles à évaluer, Benjamin Pozzy n'abordant plus réellement cette question et se contentant d'écrire en 1883, dans son rapport annuel, que ces réunions « font beaucoup de bien³ ». D'un point de vue institutionnel, cette œuvre ne provoque guère de résistance, le pasteur libriste rappelant lors de la fondation de la salle paloise que bien qu'il soit à l'origine de son ouverture, celle-ci demeure du ressort de l'Alliance évangélique.

L'Armée du Salut, au contraire, suscite de vives réactions chez les réformés. Cette organisation, fondée en 1878 par William Booth à la suite d'une première expérience réussie à Londres, s'implante en France à partir de 1881. Ce phénomène de rejet étudié à l'échelle nationale par Pierre-Yves Kirschleger⁴ s'observe également à l'échelle locale en Charente-Inférieure comme le démontrent les recherches de Nicolas Champ⁵. Les Églises béarnaises ne se montrent, elles aussi, guère favorables à un probable déploiement de cette œuvre dans le Sud aquitain. À deux reprises, le rédacteur du *Protestant béarnais*, Alphonse Christoflau, critique féroce les salutistes. La première fois, confrontant l'Armée du Salut à la Mission populaire évangélique, l'auteur met en cause les méthodes d'évangélisation de la première :

Si j'en parle aujourd'hui à mes lecteurs, ce n'est pas pour leur recommander cette œuvre... au contraire. La presse protestante a été unanime, en son temps, pour blâmer les agissements de « l'armée du salut », et, s'il reste encore quelques bonnes âmes pour excuser les procédés eu égard aux intentions, le protestantisme, en général, répudie cette manière de faire de l'évangélisation à la manière des saltimbanques⁶.

Et l'éditorialiste de conclure son article en citant son ancien collègue orthézien devenu pasteur de Saintes, Abel Roufineau : « ce qui est bon dans l'armée du salut

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/2/2, registre des délibérations du conseil de l'Église évangélique libre de Pau, 17/10/1878.

² POZZY Benjamin, « L'Église de Pau », *Seizième synode de l'Union des Églises évangéliques de France*, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1879, p. 179.

³ POZZY Benjamin, « L'Église de Pau », *Dix-huitième synode de l'Union des Églises évangéliques libres de France (1883)*, Paris, Librairie G. Fischbacher, 1884, p. 127.

⁴ KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « La guerre est déclarée ! Regards protestants sur l'invasion salutiste de 1881 », FATH Sébastien (dir.), *La diversité évangélique*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2003, p. 53-77.

⁵ CHAMP Nicolas, *op. cit.*, p. 321-324.

⁶ CHRISTOFLAU Alphonse, « sans titre », *Le Protestant Béarnais*, 6^e année, n°30, 25/06/1887.

n'est pas nouveau, et ce qui est nouveau n'est pas bon¹ ». Le second éditorial est provoqué par l'établissement, en mars 1888, des salutistes à Bordeaux, qui se fait, selon l'auteur, « dans l'indifférence ». Bien que reconnaissant qu'ils « ont procédé avec une simplicité digne », Alphonse Christoflau craint, sur un ton ironique, que la venue prochaine de « la Maréchale », surnom donné à Catherine Booth, la fille du fondateur et principale instigatrice de l'implantation de l'Armée du Salut en France, ne soit « la great attraction² ». Les sources cessent alors de faire référence à cette organisation. Il devient, dès lors, très complexe de connaître les agissements de celle-ci dans le Sud aquitain, si tant est qu'elle s'y soit établie.

Ainsi, au cours du XIX^e siècle, les œuvres d'évangélisation se structurent essentiellement en fonction du contexte politique. Les divergences ecclésiastiques et religieuses ont également des conséquences sur la structuration des Sociétés et sur la répartition des espaces. Dans une région où le catholicisme demeure extrêmement majoritaire, les Églises parviennent parfois à dépasser leurs clivages, afin de permettre la propagation des Évangiles. Celle-ci ne doit pas se limiter à la seule région béarnaise comme le démontre l'engagement des protestants béarnais, aux côtés d'œuvres internationales, dans l'évangélisation des populations espagnoles.

Frontières et protestantisme : l'évangélisation des populations espagnoles

Traditionnellement envisagée comme une zone de « confins », de « marge », la frontière perd, à la fin de l'époque moderne et surtout au XIX^e siècle, cette connotation pour devenir une séparation autour de laquelle se forment les États-Nations. Politique, elle marque la délimitation d'un territoire ; elle est le lieu où se forme le « sentiment national » et définit, par conséquent, une identité et une altérité³. En ce sens, les Pyrénées, « barrière » naturelle, délimitent deux espaces distincts, la France et l'Espagne⁴. Ces deux entités nationales se sont construites et affirmées à travers et grâce à des discours religieux et aux liens étroits qu'elles ont entretenus avec l'Église catholique. Si en France, la Révolution française et les Articles

¹ Le nom d'Abel Roufineau n'est pas cité dans l'article, mais la lecture de la thèse de Nicolas Champ permet de savoir qu'il en est l'auteur. Cf. ROUFINEAU Abel, « L'Armée du Salut », *Bulletin évangélique de l'Ouest*, 7/05/1887, n°9, p. 1-2, cité par CHAMP Nicolas, *op. cit.*, p. 321.

² CHRISTOFLAU Alphonse, « sans titre », *Le Protestant Béarnais*, 7^e année, n°14, 21/04/1888.

³ DORNEL Laurent, « La frontière (le voisin) et l'étranger. Les enjeux identitaires d'un conflit frontalier », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 24, 2002, p. 11-24.

⁴ DION Robert, *Les frontières de la France*, Paris, Éditions Hachette, 1947, 110 p.

organiques ont remis en cause une telle filiation et ont rendu aux protestants leurs libertés de conscience et de culte, l'Espagne demeure toujours, au XIX^e siècle, une monarchie catholique réfractaire à la pluralité religieuse. Avant la fin de la *Reconquista*, l'État espagnol s'est affirmé en défenseur de l'Église et de la foi catholiques, notamment par la création de l'Inquisition en 1478. Un tel soutien participe à la construction d'une identité nationale : face à l'Islam tout d'abord puis face aux juifs, aux mouvements libres-penseurs et aux protestants¹. Dès son introduction au XVI^e siècle, la Réforme est féroce combattue jusqu'à sa totale disparition.

Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle, et surtout après l'abolition de l'Inquisition en 1834, que se reconstruit le protestantisme espagnol. Les historiens, par exemple Juan Bautista Vilar, soulignent la « discontinuité » des mouvements réformistes, séparés par « un abîme de silence ». En effet, la « Réforme moderne » se démarque de la « Classique », non seulement par les formes qu'elle prend mais aussi par son impact sur la vie socio-culturelle espagnole². Cette renaissance est principalement la conséquence du développement de vastes réseaux internationaux protestants. L'Espagne devient au XIX^e siècle le théâtre d'intenses activités d'évangélisation anglaise, suisse, allemande notamment. Des Sociétés d'évangélisation, telles que la *British and Foreign Bible Society*, la *Spanish Evangelization Society*, jouent un rôle déterminant dans la dissémination des Écritures dans ces terres catholiques³. La France n'est pas en reste, puisque dès les années 1820, les protestants français se montrent sensibles aux persécutions subies par leurs voisins et participent à ce mouvement.

Une première approche des populations espagnoles : Henri Pyt et Joseph Nogaret (1820-1840)

Quelques mois après son arrivée à Bayonne, Henri Pyt est le premier pasteur de la Consistoriale à porter son attention sur la cause espagnole. Alors que l'instabilité

¹ BENNASSAR Bartholomé (dir.), *L'Inquisition espagnole (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Hachette, rééd. 2009, 382 p.

² VILAR Juan Bautista, *Intolerancia y libertad en la España contemporánea*, Madrid, Istmo, 1994, p. 19.

³ Voir par exemple le rôle joué par George BORROW à partir de 1835 siècle en Espagne : BORROW George, *La Bible en Espagne, aventures d'un colporteur pendant la guerre carliste*, traduit par René Fréchet, Paris/Genève, Éditions de la Palatine, 1967, 394 p.

politique gagne ce pays¹, il considère que le protestantisme est le seul système de valeurs à même de restaurer la concorde sociale et l'équilibre politique :

Les révolutions de l'Espagne doivent concourir au triomphe final du vrai christianisme, également méconnu des deux partis extrêmes. D'un côté, le fanatisme inquisitorial tend à prédominer de nouveau, et de l'autre, le philosophisme moderne veut le remplacer².

Dès lors, et après avoir appris le castillan, il entreprend, avec le soutien de l'Église orthézienne et de la Société continentale de Londres, une œuvre d'évangélisation parmi les populations espagnoles. Celle-ci se veut globalisante et cherche à couvrir les deux versants des Pyrénées tant sur la côte atlantique que dans des terres plus reculées. Pour cela, il se rend, avec sa femme, une première fois à Saint-Sébastien en 1823 et profite de la présence des troupes françaises en Espagne pour établir un réseau clandestin de diffusion de Nouveaux Testaments. Il emploie également à Bayonne un colporteur, qui n'hésite pas à plusieurs reprises à franchir la Bidassoa pour se rendre à Irun ou Fontarabie. Dans l'arrière-pays, il fonde deux dépôts de Bibles en langue espagnole : l'un dans les environs de Nay en Béarn et l'autre à Vielle-Aure (Hautes-Pyrénées), où il a rencontré un prêtre qui a de « nombreuses relations en Espagne » et qui accepte de les distribuer³. Ainsi, l'œuvre d'Henri Pyt, aussi modeste soit-elle, couvre l'ensemble des zones de passage des Espagnols dans le Sud aquitain. Elle connaît quelques succès et non des moindres, puisqu'il est à l'origine de la conversion de Juan Calderon⁴ dont les écrits ont une

¹ Le *pronunciamiento* du colonel Rafael del Riego de 1820 rétablit la Constitution de Cadix (1812). S'en suit un régime constitutionnel de trois ans, qui se heurte aux absolutistes, soutenus par le roi Ferdinand VII. L'expédition française de 1823 met un terme à cette expérience et rétablit dans ses pouvoirs la monarchie en 1824. Sur cette question, voir PEREZ Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1993, p. 519-527 ; TROUVÉ Mathieu, « La culture du *pronunciamiento* en Espagne », *Parlement[s]*, 2009/2, n°12, p. 87-98 ; CASTELLS OLIVAN Irène, « Le libéralisme insurrectionnel espagnol (1814-1830) », *Annales historiques de la Révolution française*, 2004/2, n°336.

² Lettre d'Henri Pyt à Émile Guers (1823) citée dans GUERS Émile, *Vie d'Henri Pyt*, Toulouse, Delhorbe, 1850, p. 162.

³ GUERS Émile, *op. cit.*, p. 161-164.

⁴ Juan Calderon (1791-1854) est contraint d'émigrer en France en 1824 en raison de sa participation au régime libéral. À Bayonne, sa rencontre avec Henri Pyt est à l'origine de sa conversion au protestantisme. Réfugié à Londres en 1829, il devient pasteur de l'Église anglicane et prêche un temps dans la chapelle baptiste de Summerstown. La régence d'Esperato (1840-1843) lui permet de vivre trois ans dans son pays natal, mais une nouvelle révolution l'oblige à le quitter définitivement. Sa conversion nous est connue par l'autobiographie qu'il a écrite à l'intention de Benjamin Wiffen (1794-1867), hispaniste anglais, et qui a été traduite en français par Joseph Nogaret.

influence considérable sur la pensée protestante en langue espagnole, tant en Europe qu'en Amérique latine¹.

Le départ précipité d'Henri Pyt en 1830 marque cependant un premier coup d'arrêt dans l'évangélisation des populations espagnoles. Ici ou là, on retrouve tout de même quelques colporteurs ou quelques personnes agissant à titre personnel auprès des émigrés². Cette évangélisation n'est donc plus institutionnalisée, du moins pas localement, jusqu'au retour de Joseph Nogaret en 1840 en tant qu'agent de la Société évangélique de France, à la demande des pasteurs Buscarlet et Mourgues³. Joseph Nogaret est alors chargé non seulement de l'encadrement des familles protestantes disséminées dans le piémont pyrénéen mais aussi de l'évangélisation des Espagnols et des Bohémiens. Il se fournit en ouvrages auprès du pasteur Gabriac d'Orthez, qui possède chez lui près de 300 livres « depuis environ 15 ans ». Les frères Courtois de Toulouse lui adressent également des traités religieux espagnols tout comme l'évangéliste Coudes, qui travaillait à Pau sous la direction de la Société évangélique et qui à son départ confie son dépôt à Joseph Nogaret⁴.

Dans les Landes, où les Espagnols sont au nombre de 475, Joseph Nogaret assure ne pouvoir travailler lui-même sans éveiller les soupçons et la colère du clergé local. Il informe alors qu'un jeune homme, Bidau, s'y rendra sous son autorité afin d'y vendre ou d'y distribuer des Nouveaux Testaments en espagnol⁵, mais ses plans sont contrecarrés par le départ des troupes de Don Carlos pour la Saintonge sur ordre du gouvernement français⁶. Les rares Espagnols demeurant à Mont-de-Marsan ou à Roquefort sont alors l'objet des attentions d'un autre colporteur, Sallenave, qui les trouve « plus disposés à des entretiens religieux que les Espagnols établis à Orthez »⁷.

¹ VILAR Mar, « El nacimiento de la prensa protestante en lengua española. El Dr. Juan Calderon y sus revistas londinenses "Catholicismo Neto" y "El examen libre" (1849-1854) », *Actas de las Jornadas sobre Prensa y Sociedad en la España Contemporánea*, Murcie, 1996, p. 107-148. À son retour à Londres, en 1843, Juan Calderon entreprend la publication de revues religieuses en espagnol, telles que le *Catholicismo Neto* et *El examen libre* fondées à Londres en 1849, ou encore sa traduction du Nouveau Testament publiée à titre posthume en 1858.

² BPF, Ms 1686/34, carnet d'enregistrement de la correspondance de Joseph Nogaret adressée à la Société évangélique de France, lettre du 13/05/1840.

³ *Idem.*

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*, lettre du 29/09/1840.

⁶ *Id.*, lettre du 19/02/1841. En 1840, à la suite de la première guerre carliste (1833-1840), Rémusat, ministre de l'Intérieur, a offert le droit d'asile aux Espagnols, favorables à Charles V, dit Don Carlos. Ce dernier est prétendant au trône face à Isabel II, qui règne en raison d'une modification de l'ordre de succession et de l'abrogation de la loi salique en Espagne.

⁷ *Id.*

Dans cette ville, Joseph Nogaret concède que l'évangélisation des réfugiés est un échec : des prêtres espagnols, eux-mêmes conseillés par le clergé français, incitent leurs compatriotes à brûler les ouvrages¹.

Alors qu'il déplore lui-même son manque de connaissance de la langue, il reconnaît que cette évangélisation lui semble d'autant plus inefficace qu'aucun autre évangéliste béarnais ne parle couramment espagnol. Dès lors, la distribution de livres se réduit « à une vente et quelques fois à des dons gratuits » et ne peut être accompagnée d'un véritable discours prosélytique². L'évangélisation des Espagnols cesse de nouveau à la suite du départ de Joseph Nogaret pour Sainte-Foy-la-Grande, où il est nommé pasteur-suffragant en 1841 ; du moins, devient-elle plus discrète. Il ne perdra cependant jamais de vue cet objectif, puisque, dès son retour à Bayonne en 1850, il s'investit à nouveau dans cette œuvre jusqu'à provoquer la fondation du Comité de Paris.

Traverser la frontière : difficultés et tentatives avortées (1856-1860)

En novembre 1856, Joseph Nogaret et William Greene, ingénieur anglais, fondent le Comité d'évangélisation de l'Espagne, dit le Comité de Paris. Afin « d'encourager et de faciliter la propagation de l'Évangile en Espagne », ils sollicitent les pasteurs des diverses confessions de Paris : le pasteur Valette de l'Église de la Confession d'Augsbourg, Guillaume Monod, pasteur de l'Église réformée, et George Fisch, pasteur de l'Église libre³. La création d'un comité parisien permet non seulement de donner une assise nationale à une œuvre originellement locale mais aussi de favoriser le regroupement des œuvres francophones en Espagne. Deux Comités poursuivent néanmoins leurs activités en dehors de l'œuvre parisienne : ceux de Pau et de Bordeaux, issus respectivement des Églises anglicane et libre de ces villes⁴. Joseph Nogaret entreprend une médiation auprès des Palois, qui acceptent « toute mesure ayant pour but de faire cesser l'espèce d'antagonisme qui semble exister » entre l'œuvre bordelaise et parisienne. Pour cela, Paris décide en 1860 de

¹ *Id.*

² *Id.*

³ ADPA, CEPB, 60J 64/1, registre des délibérations du Comité de Paris, 14/11/1856. Souligné dans le texte d'origine.

⁴ À cette époque, le Comité de Pau ne collectait qu'en faveur de l'œuvre bordelaise.

prendre entièrement à sa charge le traitement de l'évangéliste employé depuis plusieurs années par le Comité de Bordeaux¹.

Dès sa création, le Comité se dote d'un règlement dont les principes doivent être scrupuleusement respectés afin de protéger ses membres, ses agents et ses correspondants. Il se dit apolitique et souhaite éviter tant que possible d'employer des hommes « compromis ou mêlés dans les affaires du gouvernement de ce pays ». Toute activité du Comité doit se faire « dans le silence et le secret et éviter essentiellement tout ce qui pourrait être de nature à donner à l'œuvre évangélique du Comité de Paris, un caractère de publicité dans les journaux religieux de France ou d'Angleterre »². Une telle démarche permet de clarifier les positions du Comité ; par son discours, il se défend de toute intrusion dans la vie politique espagnole, une prévention qui lui paraît nécessaire en raison de l'engagement politique des protestants espagnols. À l'instar de Juan Calderon, l'adhésion au protestantisme se double généralement d'une contestation de la monarchie catholique. Considérant le protestantisme espagnol comme « un mouvement social », Jean-Pierre Bastian a en effet démontré les nombreuses interactions entre protestantisme et politique : les nouveaux convertis, principalement issus des couches modestes de la population – ce qui différencie une nouvelle fois la Seconde Réforme de la Première durant laquelle les protestants étaient essentiellement membres des élites lettrées et ecclésiastiques – ont massivement participé à la propagation des idées libérales en tant que militants politiques et aux mouvements révolutionnaires³. Jean-Pierre Bastian estime par ailleurs que les évangélistes et pasteurs espagnols ne peuvent être, durant ce temps de fondation des Églises, réduits à leur mission pastorale et religieuse, puisque nombre d'entre eux exercent également les fonctions de maître d'école, de journaliste, etc.⁴. Ce procédé est donc adopté pour des raisons salutaires, en premier lieu, puisqu'une divulgation de l'œuvre pourrait remettre en cause non seulement l'existence même de celle-ci mais aussi la sécurité de ses employés. Par ailleurs, plus que la liberté de conscience et de culte, c'est la diffusion du protestantisme qui est recherchée par le Comité, bien que cette dernière favorise, à long terme, l'instauration de la première.

¹ ADPA, CEPB, 60J 64/1, séance du 5/06/1860.

² *Idem*, séance du 19/11/1856. Souligné dans le texte d'origine.

³ BASTIAN Jean-Pierre, « Problemas y métodos para la investigación de los protestantismos ibéricos de los siglos XIX y XX », *Anales de Historia contemporánea*, vol. 17, 2001, p. 21-34.

⁴ BASTIAN Jean-Pierre, « Le lien maçonnique des dirigeants protestants espagnols (1868-1939) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 2004, tome 84/3, p. 270.

Joseph Nogaret est la pièce maîtresse de cette organisation. À l'origine de ce comité, il dispose d'importants réseaux en Espagne contrairement aux membres du Comité choisis par ses soins. Ces derniers considèrent donc Joseph Nogaret comme leur « œil en cette affaire » et souhaitent qu'il les « dirige »¹. Depuis son départ en 1841, il a appris l'espagnol et entretient dès son retour à Bayonne en 1850, des échanges épistolaires avec les principaux acteurs de l'évangélisation espagnole. Les sources restent lacunaires à ce propos, car, soit par discrétion, soit parce qu'elles sont tout simplement perdues, peu de ces lettres sont parvenues jusqu'à nous, et ce malgré la conservation de la correspondance de ce pasteur². Il est toutefois possible de reconstituer, par la lecture des registres d'enregistrement de la correspondance du Comité de Paris ainsi que du diaire de Joseph Nogaret, dans les grandes lignes du moins, le réseau espagnol de ce pasteur. Il entretient une correspondance notamment avec José Vázquez (Séville)³, Francisco de Paula Ruet y Roset (Gibraltar)⁴ ainsi qu'avec des Espagnols qu'il a convertis à Bayonne comme Isodorio Martinez Riso (Saint-Sébastien puis Carthagène). Ces évangélistes, financés par les diverses Sociétés britanniques, agissent depuis quelques années en faveur de la diffusion du protestantisme en Espagne. Par ailleurs, l'action du Comité ne serait pas efficace sans le secours des diverses Sociétés étrangères déjà implantées en Espagne, telles que la *British and Foreign Bible Society* de Londres, la *Spanish Evangelization Society*⁵, fondée à Édimbourg en 1855 par des presbytériens écossais, et la Société continentale d'Irlande. Dès les premières années, l'assemblée tisse également des liens étroits avec les Comités espagnols de Lausanne et de Genève, dont les objectifs premiers sont les mêmes. L'évangélisation de l'Espagne d'origine francophone s'insère donc dans une

¹ ADPA, CEPB, 60J 64/2, lettre du Comité à Joseph Nogaret, 15/01/1857.

² ADPA, CEPB, 60J 64/8 à 12, Correspondance adressée à Joseph Nogaret au sujet de l'évangélisation en Espagne (1840-1884). Cette correspondance est incomplète. En effet, malgré les références qui sont faites à ces lettres dans le journal de Joseph Nogaret et les différents registres du Comité de Paris, un nombre conséquent de celles-ci demeurent introuvables. Peut-être que la destruction de ces lettres est une précaution prise par Joseph Nogaret puisque une part non négligeable de sa correspondance passive est encore aujourd'hui conservée à la BPF sous la cote Ms 1686.

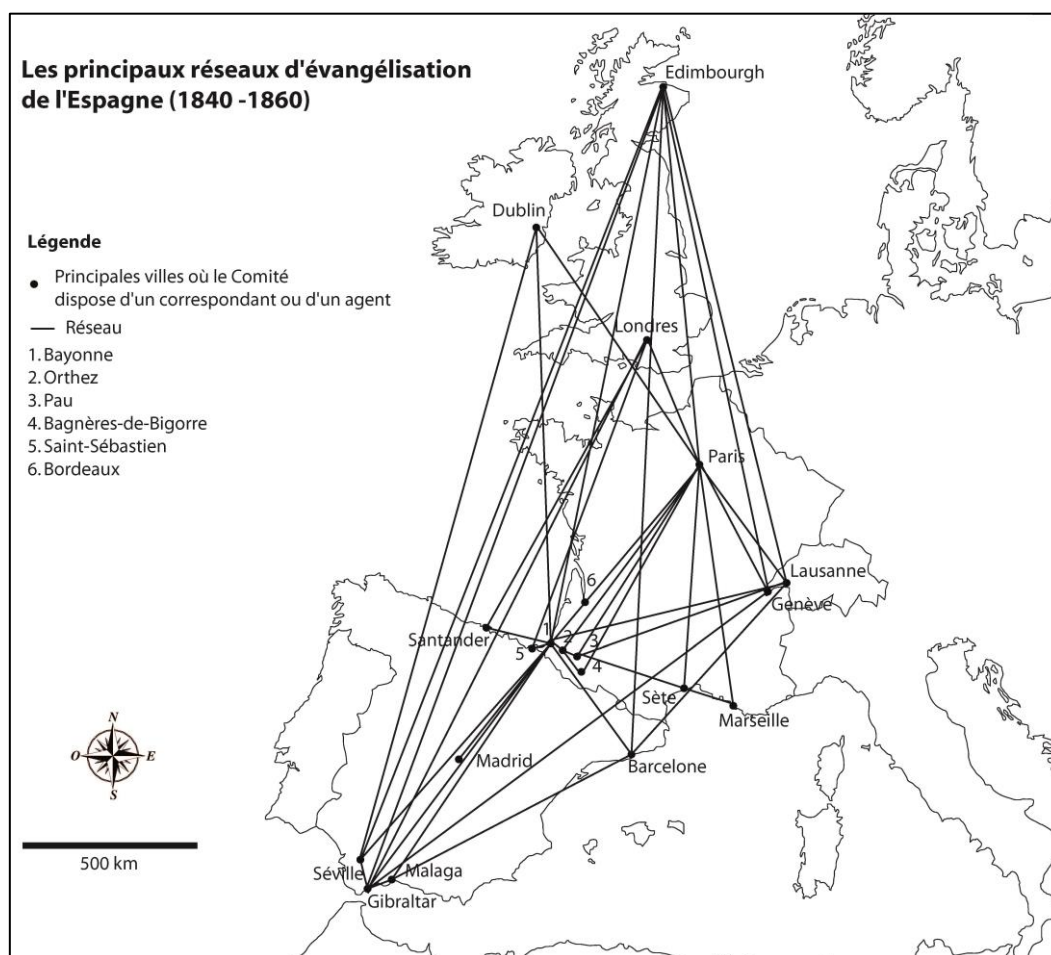
³ José Vázquez est un ancien professeur de langue moderne à l'Université de Grenade converti au protestantisme. Il est à cette époque agent pour la *Spanish Evangelization Society* d'Édimbourg à Séville.

⁴ Francisco Paula de Ruet y Roset (1826-1878) est originaire de Barcelone. C'est en Italie, où il a émigré, qu'il se convertira au protestantisme dans les années 1840. De retour dans sa ville natale en 1854, il participe à la propagation des Écritures dans la capitale catalane. Condamné le 18 septembre 1856 à l'exil perpétuel par le tribunal diocésain de Barcelone, il se réfugie à Gibraltar où il devient le pasteur de l'Église espagnole pour le compte de la *Spanish Evangelization Society* d'Édimbourg à Gibraltar. Source : Vilar Juan Bautista, *Intolerancia y libertad...*, p. 228-234.

⁵ Cette société d'évangélisation a été fondée à Édimbourg en 1855 par des presbytériens écossais.

œuvre plus globale, qui dépasse les frontières politiques et qui a pour ambition de propager le protestantisme en terres catholiques sinon d'affirmer son universalité. Pour autant, les liens qui unissent les différentes Sociétés demeurent encore informels, puisqu'aucun Comité ne supervise l'ensemble des œuvres¹.

Les ports français et espagnols jouent un rôle crucial dans le développement de l'œuvre. Carrefours maritimes, ils permettent aux colporteurs de diffuser les Écritures et autres traités religieux sans attirer la suspicion des douanes, bien plus fermes aux frontières terrestres. Le brassage de population que crée l'activité portuaire est également un atout non négligeable. Le port de Bayonne, proche de la frontière espagnole et escale commerciale de « seconde importance »², constitue un lieu de choix pour l'évangélisation des émigrés espagnols et la distribution de livres protestants.



Carte 8 : Les réseaux d'évangélisation de l'Espagne (1840-1860)

¹ Sur les réseaux internationaux d'évangélisation en Espagne, voir VILAR Juan Bautista, *op. cit.*, p. 43-66.

² MARNOT Bruno, « Interconnexion et reclassements : l'insertion des ports français dans la chaîne multinationale au XIX^e siècle », *Flux*, n°59, 2005/1, p. 15.

Depuis le début des années 1850, il est au cœur du réseau clandestin de livres religieux instauré entre Bayonne, Saint-Sébastien et Bilbao par Benjamin Wiffen, Luis Usoz y Río, avocat madrilène converti et Fernando Brunet, éditeur à Saint-Sébastien¹. Cette « route triangulaire » se renforce sous le pastorat de Joseph Nogaret, qui décide sous l'égide du Comité de Paris, d'engager un colporteur à Bayonne². Après diverses hésitations, son choix se porte sur Manuel Pinto, converti pendant le *Bienio Progresista* et originaire de Séville, où il a rencontré José Vázquez³. S'il n'a pas suivi une formation en théologie, Pinto dispose d'une solide expérience puisqu'il a déjà été employé à Séville par la *Spanish Evangelization Society*. Membre important de la communauté protestante de cette ville, il a participé à la conversion de nombreux catholiques⁴. Une difficulté s'oppose, cependant, à l'établissement d'un tel ouvrier à Bayonne : celui-ci doit régulariser sa situation auprès du Consul d'Espagne en France. Malgré les risques, il est décidé de ne pas cacher la nature de l'œuvre aux autorités : le protestantisme de Manuel Pinto peut, en raison de la recrudescence des persécutions en Espagne, devenir un argument de choix pour obtenir l'autorisation de rester en France si celui-ci se tient « scrupuleusement en dehors de la politique » et s'il « n'attaque le catholicisme d'une manière sérieuse et digne », mais l'autorisation nécessaire lui est systématiquement refusée⁵.

Bayonne n'est pas le seul port où sont placés des colporteurs : le Comité finance également Mateo Cosidó⁶ à Bordeaux et Manuel Fuster à Oran puis à Marseille. Ces postes d'évangélisation ont une double fonction : évangéliser les marins espagnols afin qu'ils diffusent ensuite l'Évangile dans leur pays, mais aussi les populations espagnoles durablement installées dans ces régions.

¹ Sur Luis Usoz y Río : VILAR Juan Bautista, « La formación de una biblioteca de libros prohibidos en la España isabelina. Luis Usoz y Río, importador de libros protestantes, 1841-1850 », *Bulletin hispanique*, 96/2, 1994, p. 397-416. Sur les relations entre Benjamin Wiffen, Luis Usoz y Río et Fernando Brunet : VILAR, Juan Bautista, VILAR Mar, *El primer hispanismo británico en la formación y contenidos de la más importante biblioteca española de libros prohibidos. Correspondencia inédita de Luis de Usoz con Benjamín Wiffen (1840-1840)*, Madrid, Cimpe/eduforma, 2010, 522 p.

² ADPA, CEPB, 60J 64/1, séance du 3/02/1857.

³ ADPA, CEPB, 60J 64/2, lettre du Comité à José Vasquez, 17/04/1857.

⁴ VILAR Juan Bautista, *Intolerancia y libertad...*, op. cit., p. 202-203.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 64/2, lettre du Comité à Joseph Nogaret du 25/06/1857.

⁶ Exilé politique, Mateo Cosidó est converti au protestantisme en France par Manuel Pinto.

Le contexte politique espagnol incite pourtant les membres du Comité à la plus grande prudence. Avant d'engager toute action, ils tiennent à évaluer la situation des communautés protestantes espagnoles. Au début de l'année 1857, ils sollicitent Émilien Frossard et le prient de se rendre en Espagne afin de visiter une à une les congrégations. En raison des insurrections de Séville et de l'exécution du colonel Serra, son voyage est repoussé jusqu'à l'été 1858¹. De ces visites, peu de détails nous sont parvenus. Tout juste savons-nous grâce à sa correspondance et ses lieux d'expédition qu'il s'est rendu dans les principaux centres de propagation du protestantisme tels que Saint-Sébastien, Barcelone, Madrid et Séville². Dans cette dernière ville, il préconise l'installation d'une presse clandestine dans le but de soutenir l'évangélisation de l'Andalousie, seule région où l'hétérodoxie s'installe véritablement et progressivement sous l'influence anglaise de Gibraltar. Pour des raisons politiques, ce projet est abandonné avant son exécution³.

L'action principale du Comité vise à la diffusion de Nouveaux Testaments en langue espagnole. Après de longues discussions, l'assemblée se résout à ne diffuser que la version de Reina-Valera, estimant que les traductions de Scio ou de Calderon ne rompaient pas suffisamment avec la tradition catholique⁴. Le Comité choisit également d'imprimer des traités religieux à Bayonne, ville extrêmement surveillée par les pouvoirs publics. En effet, même en France, les protestants espagnols et les membres ou correspondants du Comité font l'objet de pressions. Ainsi, lorsqu'il fait imprimer en 1858 le traité intitulé *Preservativo contra Roma* écrit par un ancien prêtre espagnol réfugié en Angleterre, Tomas Constable, Joseph Nogaret voit les exemplaires saisis par la police⁵.

Pour traverser la frontière ou pour être vendu, les ouvrages doivent obtenir l'estampille obligatoire. Face à cette nouvelle difficulté, le Comité décide que Joseph

¹ ADPA, CEPB, 60J 64/1, séance du 12/10/1857. Le colonel Joaquim Serra, très actif dans la diffusion des Écritures, a été jugé coupable d'insurrection par un conseil de guerre. Refusant d'abjurer sa foi, il a été fusillé le 26 août 1857.

² ADPA, CEPB, 60J 64/4, enregistrement de la correspondance reçue par le Comité de Paris (1856-1864).

³ ADPA, CEPB, 60J 64/1, séance du 28/04/1859.

⁴ *Idem*, séance du 12/05/1857. Cette traduction par Casiodoro de Reina (1569) et révisée par Cipriano de Valera (1602) est la seule réalisée à partir des originaux. Nogaret considère la Bible de Scio comme une *reproduction de la Vulgate* et celle de Calderon comme une *révision de celle de Valera* et il estime qu'il existe de nombreuses préventions contre elle. La version de Reina-Valera est également choisie par le Synode qui se tient en Espagne en 1869.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 64/14, Écrits de Joseph Nogaret concernant la saisie du livre *Preservativo contra Roma* (1858-1861).

Nogaret choisira seul le mode d'introduction des livres en Espagne. Ce dernier propose dans un premier temps de les passer lui-même de l'autre côté de la frontière, ce que refuse l'assemblée en raison des risques encourus¹. Il opte alors pour la contrebande et organise un convoi de livres entre Bayonne et Santander où se trouve Hidalgo, un agent du Comité. Très coûteuse, cette méthode ne sera réalisée qu'une seule fois².

Les tentatives d'implantation en Espagne du Comité de Paris se sont régulièrement soldées par un échec, soit par le manque de moyens financiers, soit en raison des pressions politiques et des persécutions. Cela ne décourage pas le Comité qui engage en 1859 un évangéliste très prometteur nommé Manuel Matamoros. Né le 8 avril 1834 à Lepe (Province de Huelva), ce jeune homme d'origine modeste rencontre Francisco de Paula de Ruet à Gibraltar en 1858, où il s'est exilé pour des raisons politiques. Tiré au sort, il est contraint d'effectuer son service militaire comme commandant de bataillon à Séville où il rencontre José Vázquez et Fernando Bonhomme, coiffeur et disciple de Ruet. De cette époque date sa profession de foi³. Dans un premier temps, Matamoros contribue à la propagation du protestantisme dans la région de Malaga. Il y établit une communauté protestante d'environ quatre-vingts personnes qui adopte un système proto-synodal pour se protéger des persécutions. En effet, la loi interdisant toute réunion de plus de vingt personnes, il est décidé de diviser la communauté en congrégations dont le nombre de membres n'excède pas dix-huit protestants. Pour maintenir une unité, chacune d'entre elles élit un représentant qui est en charge de la direction de la prière le dimanche et le mercredi. Matamoros participe également chaque semaine aux réunions du Comité directeur. Cette dernière assemblée est consacrée plus particulièrement à l'organisation de la congrégation et de son œuvre missionnaire, malgré la prudence que lui impose la clandestinité⁴. Le 12 décembre 1859, Manuel Matamoros quitte Malaga où le gouverneur avait exprimé son intention de l'arrêter et devient un agent du Comité de

¹ CEPB, 60J 64/1, séance du 21/07/1858.

² *Idem*, séance du 24/02/1859 et du 28/04/1859.

³ VILAR Juan Bautista, *Manuel Matamoros : fondateur du protestantisme espagnol contemporain*, Orthez, Éditions Gascogne, 2007, 199 p.

⁴ Discours de Manuel Matamoros à Pau en février 1866 publié dans HOLLARD Roger, « Évangélisation de l'Espagne. Derniers jours de Matamoros », *Le chrétien évangélique*, vol. 9, 1866, p. 452-453.

Paris sur recommandation de Vázquez et de Ruet¹. Il se rend alors à Barcelone où Ruet avait organisé une petite communauté avant son départ pour Gibraltar². Cette œuvre est de très courte durée puisque le 9 octobre 1860, Manuel Matamoros est arrêté à la suite de la perte d'une lettre de Ruet. Il est emprisonné un temps à Barcelone avant d'être déporté à Grenade où sont également retenus José Alhama (1826-1892), l'un des principaux promoteurs du protestantisme grenadin, et Miguel Trigo (1825- ?) converti par Matamoros. Les principaux réseaux protestants sont ainsi démantelés : le 11 avril 1861, une vaste opération est menée à Malaga. Elle conduit à l'arrestation de 34 personnes dont Antonio Marin, Gonzalez, Florès et Antonio Carrasco Palomo³, tous convertis par Manuel Matamoros⁴.

Du soutien international au refuge (1860-1868)

L'accusation porte principalement sur les activités prosélytes des protestants. Durant toute l'inculpation, les pouvoirs publics ont à cœur de démontrer les effets néfastes d'une telle attitude pour la monarchie. Pour cela, ils n'hésitent pas à associer les protestants, volontairement à tort, à la conspiration de Loja, qui n'est pourtant que politique. Cette tentative tourne court lors du procès militaire qui s'ensuit et le procès civil est alors relancé⁵. En octobre 1862, Matamoros est condamné à huit ans de travaux forcés, Alhama neuf ans ; Trigo et les autres inculpés sont acquittés. Le procureur, trouvant la sentence trop clément, fait appel, et les accusés sont condamnés en 1863 à neuf ans de bagne. Quelques mois plus tard, la reine, consent, toutefois, sur les conseils de Miraflores, à commuer la peine en bannissement perpétuel⁶, ce qui n'aurait pu avoir lieu sans la pression exercée par les grandes puissances européennes. Dès 1861, l'Alliance évangélique, assemblée à Genève, mandate son Comité britannique pour intervenir en faveur des prisonniers. Des

¹ ADPA, CEPB, 60J 64/4, enregistrement de la correspondance reçue du Comité de Paris, lettre de Manuel Matamoros du 12/12/1859 (n° 328).

² ADPA, CEPB, 60J 64/1, séance du 2/12/1859.

³ Antonio Carrasco (1842-1873) se convertit à 18 ans sous l'influence de Manuel Matamoros. Après 1868 et la promulgation de la liberté de culte, il devient avec Francisco de Paula de Ruet le fondateur de la première Église évangélique madrilène et fonde *La Luz*, une revue hebdomadaire. Il périt en 1873 lors du naufrage du « Ville du Havre » alors qu'il rentrait de la Conférence de l'Alliance évangélique à New York où il représentait l'Église espagnole. Source : www.protestantes.net/Enciclo/Carrasco.htm [consulté le 27 août 2011].

⁴ VILAR Juan Bautista, *op. cit.*, p. 33-34.

⁵ *Idem*, p. 55-61.

⁶ *Id.*, p. 83-88.

adresses sont ainsi rédigées à l'encontre du gouvernement, des délégations se rendent à Madrid, la presse est également mobilisée mais la Grande-Bretagne se refusera à intervenir officiellement. Lord Palmerston, premier ministre, s'oppose à plusieurs reprises à toute ingérence dans la politique intérieure de la Monarchie espagnole¹. Officieusement ou de manière indirecte, plusieurs actions sont cependant consenties par le premier ministre. En 1861, avec Sir Robert Peel, il s'inquiète devant la Chambre des Communes du sort des protestants étrangers en Espagne, tels les négociants anglais. Ces derniers sont également victimes de la politique religieuse espagnole, une sépulture ayant été refusée à un marin anglais². Il informe alors Isabel II que le Royaume-Uni apprécierait une grâce des condamnés³.

Dans l'espace francophone, le soutien aux prisonniers de Grenade s'organise en deux temps. Dès leur arrestation, le Comité de Paris s'engage en faveur des prisonniers, mais poursuit son action d'évangélisation. En 1861, il décide de s'adresser à François Guizot, décrit par un ami de l'œuvre « comme ayant conservé d'excellentes relations avec la cour d'Espagne et pouvant nous [le Comité] prêter auprès d'elle son concours »⁴. Les moyens de communications sont aussi très largement mis à contribution : le Comité entreprend par l'entremise de Joseph Nogaret et de Cosidó la traduction et la publication d'un mémoire rédigé par Matamoros à l'intention du pasteur bayonnais⁵. Il est également demandé au *Journal des Débats politiques et littéraires* de publier des articles relatant le sort des prisonniers de Grenade⁶. Conscient de l'inefficacité de ses démarches, le Comité estime que seule une œuvre d'envergure internationale peut avoir un impact sur le sort de Matamoros et de ses compagnons. Il cesse alors ses activités au profit de l'Alliance évangélique jusqu'à la libération des prisonniers en 1863. L'œuvre d'évangélisation

¹ *Id.*, p. 73.

² *Le journal des Débats politiques et littéraires*, 22/05/1861, p. 2.

³ VILAR Juan Bautista, *op. cit.*, p. 73

⁴ CEPB, 60J 64/3, enregistrement de la correspondance envoyée par le Comité de Paris (1859-1861), lettre à Joseph Nogaret du 18/05/1861.

⁵ Plusieurs brochures sont publiées en français notamment. Pour n'en citer que quelques-unes : *Quelques chrétiens d'Espagne dans les liens à leurs coreligionnaires*, Genève, Imprimerie de Jules-G^{me} Flick, 1861, 30 p. ; *Projet d'une pétition à la reine d'Espagne pour implorer la grâce de Matamoros et de ses compagnons de captivité*, Paris, 1863 ; *La vérité sur les protestants espagnols*, Paris, 1863, 15 p.

⁶ *Idem*, lettre à Joseph Nogaret du 28/05/1861. Nous n'avons pu retrouver le mémoire en question. Articles parus dans *Le journal des Débats politiques et littéraires* sur cette question : 09/01/1862 (p. 1) ; 15/02/1862 (p. 4) ; 10/10/1862 (p. 2) ; 22/06/1863 (p. 2) ; 26/06/1863 (p. 2). Trois articles ont également paru dans *Le Temps* en 1862 : 08/02/1862 (n°289) ; 17/02/1862 (n°298) ; 24/10/1863 (n°912).

est entièrement interrompue, y compris dans les ports français¹. Pour autant, il ne s'agit pas d'une simple association ou d'un désengagement complet des membres du Comité. Individuellement, ceux-ci participent activement au mouvement international. Guillaume Monod, également président de la branche française de l'Alliance évangélique, figure parmi la liste des visiteurs de Matamoros à Grenade² ; Joseph Nogaret poursuit, quant à lui, ses échanges épistolaires avec le prisonnier³.

Un à un, les condamnés quittent l'Espagne et sont accueillis par des pasteurs et révérends en France et en Grande-Bretagne, preuve que la solidarité protestante se poursuit au-delà du procès. Manuel Matamoros se rend dans un premier temps en Angleterre auprès du révérend Rew avant de trouver refuge, quelques jours plus tard, chez Joseph Nogaret. Florès, Gonzalez et Antonio Marin rejoignent Bordeaux où ils sont accueillis par le pasteur Couve alors que Trigo est employé à l'œuvre d'Oran. Enfin, Antonio Carrasco bénéficie de l'hospitalité de Jacques Reclus à Orthez, avant de se rendre à Lausanne. Seul, José Alhama reste à Gibraltar. Un tel accueil offre un double avantage : les exilés jouissent de l'encadrement quotidien d'un pasteur, ce qui a pour conséquence d'affermir leur foi et surtout leurs connaissances théologiques, mais leur présence renforce également les œuvres d'évangélisation des populations espagnoles locales. Néanmoins, le Comité de Paris se refuse à sortir totalement de leur condition sociale les réfugiés. En 1864, l'assemblée repousse la proposition de Manuel Matamoros d'employer à plein temps Florès à Bordeaux, car la position d'ouvrier de ce dernier lui permet de délivrer le message évangélique auprès d'un nouveau public. Le Comité craint également que « si d'ailleurs Florès ne répondait pas plus tard aux vues du comité, il serait difficile de le faire retourner à son travail⁴ ».

En Espagne, le Comité tente vainement de relancer ses activités. À la fin de l'année 1863, George Fisch énonce un vaste plan d'évangélisation, qui ne sera suivi d'aucun effet. Il souhaiterait que soit fondée dans chaque province, sous l'égide du Comité et plus particulièrement sous la surveillance de Joseph Nogaret et d'Émilien Frossard, une *junte*, composée de cinq membres, qui dirigerait l'ensemble des Églises de la section. Le Comité a même un temps pensé à dépêcher un agent au Mexique, en

¹ CEPB, 60J 64/1, *op. cit.*, note, p. 90. La dernière séance du Comité date du 19/05/1862.

² VILAR Juan Bautista, *Manuel Matamoros...*, p. 77.

³ CEPB, 60J 64/4, enregistrement de la correspondance envoyée par le Comité de Paris (1861-1864).

⁴ CEPB, 60J 64/1, séance du 8/01/1864.

proie à la révolution¹. Seul, Joseph Nogaret continue, malgré les persécutions, à se rendre régulièrement en Espagne pour soutenir les familles protestantes françaises et espagnoles installées à Saint-Sébastien, Irun et Villabona².

L'un des aspects cruciaux de la diffusion du protestantisme demeure la formation théologique des évangélistes. Comme elle ne peut être assurée en Espagne, il est décidé par le Comité de Lausanne en accord avec celui de Paris, d'organiser un séminaire dans la ville qui au temps du Désert accueillit les proposants français. Cette fondation revêt une importance d'autant plus significative que certains évangélistes ou missionnaires étrangers, tant en France qu'en Espagne, se montrent sensibles aux idées darbystes³. À Bayonne, Joseph Nogaret et Manuel Matamoros créent un pensionnat de jeunes Espagnols, qui ouvre en avril 1864 et reçoit six jeunes garçons ayant entre 12 et 17 ans⁴. La seule condition d'entrée réside dans la piété des enfants ; le Comité se réserve néanmoins le droit de renvoyer les enfants au bout de quelques mois « si leur caractère ou leur intelligence ne répondent point au but de l'institution »⁵. Deux professeurs se succèdent en quelques mois dans cette institution : Camps puis Prosper Brun, évangéliste d'origine nîmoise. Cet établissement a pour vocation de donner aux jeunes Espagnols un enseignement préparatoire à la Faculté de l'Église libre de Lausanne : ils y apprennent en premier lieu le français mais aussi les mathématiques, l'histoire, la géographie⁶. L'enseignement religieux est dispensé par le pasteur Nogaret, qui est aussi le directeur de l'institution. Pour assurer un contrôle permanent sur cette école, il est décidé qu'elle sera placée dans une maison adjacente à celle du pasteur et qu'une porte serait ouverte entre les deux bâtiments⁷. Ce pensionnat fait cependant concurrence à celui de Barnet, au nord de Londres, fondé par le professeur Pennyfather et le révérend Rew, qui a reçu Matamoros dans la capitale britannique aux premiers jours de son exil. Après plus mois de querelles entre Rew et Matamoros, il est finalement décidé que les

¹ *Idem*, 6/05/1864.

² CEPB, 60J 50/76, rapports de l'Église réformée de Bayonne, 1864.

³ Cosidó a par exemple été un temps influencé par le darbyisme.

⁴ CEPB, 60J 64/1, séance du 13/04/1864.

⁵ CEPB, 60J 64/1, séance du 4/01/1864.

⁶ BPF, Ms 1686, fonds Nogaret, lettre de Prosper Brun à Joseph Nogaret du 1^{er} décembre 1864.

⁷ CEPB, 60J 64/1, séance du 5/02/1864.

garçons les plus pieux de cette institution seraient placés à Bayonne¹. Si Matamoros demande également le retrait des jeunes filles de l'institution anglaise, le Comité de Paris ajourne cette question, essentiellement par esprit de conciliation². Cette expérience bayonnaise est de courte durée puisque le départ de Matamoros pour Lausanne et les difficultés financières provoquent la fermeture de l'établissement dès la fin de l'année 1864³.

En 1865-1866, de retour à Pau, Matamoros fonde avec deux dames paloises de nouvelles institutions scolaires⁴. La première est placée sous la direction de Misses Coles, une institutrice suisse, qui accueille six à huit petites Espagnoles. Alphonse Cadier déplore cependant l'influence des darbystes sur la directrice⁵. L'école de jeunes garçons est fondée, quant à elle, la même année par une Américaine, Rose Mc Ewen. Située en périphérie de la ville de Pau, elle est placée sous la direction d'un ministre de l'Église libre du Canton de Vaud. Il est aidé dans sa tâche par le demi-frère de Matamoros, Cristoval Blanco, puis par Alonzo⁶. Une fois encore, le pasteur réformé de Pau critique le peu de liens qui unit cette institution aux Églises réformées et souligne « l'esprit particulier [qui] se fait un peu trop sentir ». Il nuance, cependant, ses propos en relatant un cours de théologie pratique qu'il a donné à Matamoros et à ses amis⁷. Par la suite, cette école est transportée à Arudy, près d'Oloron-Sainte-Marie, où vivent de nombreux émigrés espagnols. Le pasteur Gaillard continue de diriger cette œuvre au moins jusqu'en 1874 alors que le pensionnat de jeunes filles ne survivra pas à la mort de Manuel Matamoros⁸.

Recrudescence des divisions nationales, fondation d'une église protestante espagnole et discours mémoriel (1866-1905)

Le rôle joué par Manuel Matamoros au sein de l'œuvre espagnole francophone est à l'origine d'un certain nombre de tensions entre les représentants des différentes

¹ CEPB, 60J 64/1, séance du 15/02/1864.

² *Idem*.

³ BPF, Ms 1686, fonds Nogaret, lettre de Prosper Brun à Joseph Nogaret du 1/12/1864.

⁴ Cf. *Le Chrétien évangélique*, volume 17, 1866, p. 461.

⁵ CEPB 60J 50/80, rapport de l'Église réformée de Pau, 1866.

⁶ Nicolas Alonzo est originaire de Grenade. Il intègre le séminaire de la ville à l'âge de vingt ans en 1860. Il a été converti par José Alhama. Source : *Quelques chrétiens d'Espagne dans les liens à leurs coreligionnaires*, Genève, Imprimerie de Jules-G^{me} Flick, 1861, 30 p.

⁷ CEPB 60J 50/80, rapport de l'Église réformée de Pau, 1866.

⁸ *Rapport de l'évangélisation dans les environs de Pau*, 1872.

mouvances protestantes. C'est à l'occasion de l'organisation du pensionnat que naissent les premiers désaccords entre Matamoros et Nogaret. Ce dernier juge l'évangéliste espagnol trop dispendieux et se plaint auprès du Comité de son refus de prendre des informations sur les enfants qui doivent être reçus à Bayonne¹. Comme l'indique le registre des délibérations du Comité, la collaboration entre le pasteur et l'évangéliste tourne court lorsque Nogaret conseille aux membres du Comité d'envoyer Matamoros suivre des études de théologie en Suisse, afin de l'éloigner de ses concitoyens et de l'obliger à se concentrer sur sa formation. :

Il résulte de divers passages des lettres de Monsieur Nogaret, que ce cher frère est fatigué de la présence de Matamoros à Bayonne. Monsieur Matamoros n'étudie ni le français, ni la Bible et n'est qu'un obstacle à l'œuvre du pensionnat. Le comité doit toutefois, selon Monsieur Nogaret, apporter beaucoup de ménagement et de prudence en cette affaire ; mais si Monsieur Matamoros manifestait le désir d'aller aux Pays-Bas ou à Genève, il faudrait le prendre au mot².

Après plusieurs démarches, Matamoros intègre la faculté de théologie de l'Église libre de Lausanne sous l'autorité du pasteur Georges Bridel³. Figure des persécutions espagnoles et de la résistance des protestants, Matamoros bénéficie d'une aura internationale qui lui permet de capter la majeure partie des dons au profit de l'œuvre de l'Église libre et du Comité de Lausanne. À son retour en Béarn, il collabore avec les membres de l'Église libre de Pau, délaissant progressivement les œuvres menées par l'Église réformée. De telles positions provoquent rancœurs et désaccords ; les pasteurs de l'Église réformée d'Orthez et les membres réformés du Comité, désireux de poursuivre l'œuvre en Espagne, s'éloignent peu à peu de Matamoros. Joseph Nogaret, Émilien Frossard et Alphonse Cadier fondent, en 1865, un Comité en soutien à l'œuvre du pasteur Curie, chapelain de l'ambassade prussienne à Madrid⁴. Ce dernier préconise la création d'un Comité *ex nihilo* qui devrait agir en dehors de toute « propagande » et œuvre d'évangélisation et qui encouragerait la constitution d'une Église protestante à Madrid⁵. Matamoros s'oppose

¹ CEPB, 60J 64/1, séance du 15/02/1864.

² CEPB, 60J 64/1, séance du 13/04/1864.

³ *Id.*, séance du 24/05/1864.

⁴ CEPB, 1Mi 104/47, pétition au sujet de l'évangélisation en Espagne de 1865.

⁵ *Une œuvre à faire en Espagne, Rapport du pasteur Curie*, Pau, Véronèse, 1865. Cette œuvre s'adresse en premier lieu aux protestants étrangers séjournant en Espagne. Il s'agirait d'une première étape avant d'envisager l'évangélisation des populations espagnoles. Elle a l'avantage de s'assurer du soutien des ambassades étrangères.

à cette « immixtion du Comité de Paris dans les affaires intérieures de l'Espagne »¹. Les pasteurs béarnais se prononcent alors pour la scission du Comité. Si la proposition est une première fois repoussée par une partie des membres de l'assemblée, le Comité de Paris en profite pour réaffirmer son indépendance vis-à-vis de celui de Lausanne. Il considère que si Matamoros joue un rôle primordial dans l'évangélisation espagnole, il ne doit pas pour autant diriger l'œuvre française².

Les relations entre les Comités français et suisse se détériorent davantage après la mort de Manuel Matamoros en 1866. Alors que le secret a toujours été privilégié par les membres du Comité de Paris, le Comité de Lausanne fait publier à deux reprises des détails sur la vie de Manuel Matamoros, l'évangélisation en Espagne et plus particulièrement sur les voyages en Espagne du pasteur Curie³.

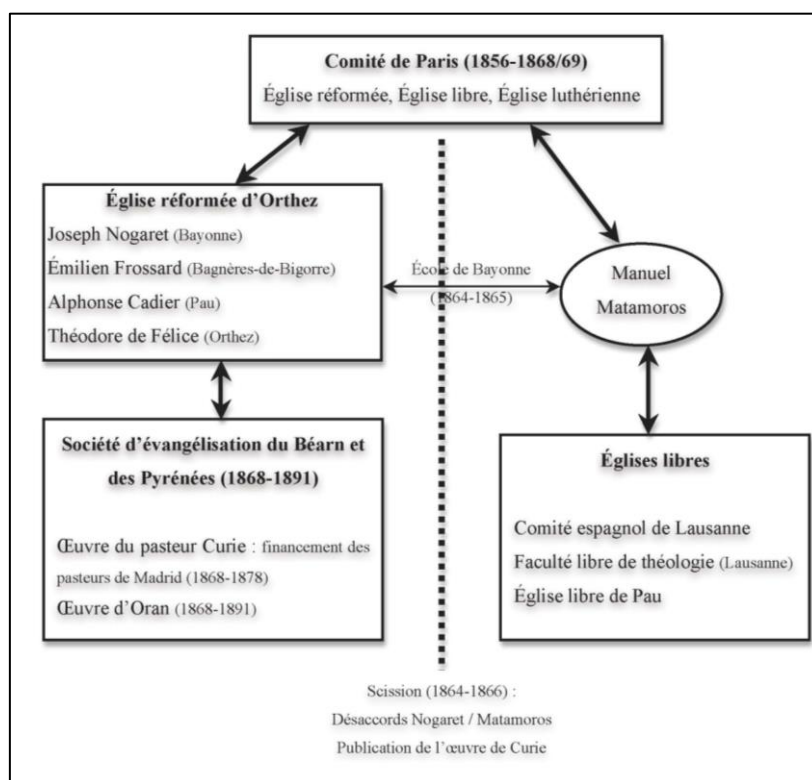


Figure 60 : Les divisions au sein de l'œuvre espagnole francophone (1864-1905)

Ce dernier et Joseph Nogaret s'insurgent contre cette indiscretion auprès du Comité de Paris, car ils craignent que cela ne mette en péril leur œuvre et la sûreté des

¹ CEPB, 60J 64/1, séance du 9/06/1865.

² *Idem*, séance du 6/10/1865.

³ *Le Chrétien évangélique*, volume 17, 1866, p. 450-469 et *La feuille religieuse du Canton de Vaud*, n°24, 9 septembre 1866, p. 378-383.

protestants espagnols. Curie explique même « être peiné qu'on ait abusé de la confiance de Matamoros sitôt après sa mort¹ ». La rupture est ainsi consommée entre Bayonne et Lausanne alors que le Comité de Paris est dissout². Il est néanmoins reconstitué en 1867 par Guillaume Monod, qui s'adjoint les pasteurs Fisch, Boissonnas de l'Église réformée et Eugène Casalis, directeur de la Maison des Missions de Paris³. Si ce Comité conserve sa nature interdénominationnelle, Joseph Nogaret le déplore et souhaite qu'il devienne « national ». Son ami, Eugène Casalis, qui considère que « Tout ou rien est un adage qui ne mène pas à grand-chose et qui est absolument inapplicable dans notre cas », le met en garde contre une telle attitude, qui lui vaudrait l'opposition de membres influents de Sociétés d'évangélisation libristes, comme Edmond de Pressensé⁴. Plus mesuré dans ses propos et dans ses positions, l'ancien missionnaire, tout en reconnaissant la scission entre les œuvres lausannoise et parisienne, estime que le Comité suisse réclamera bientôt l'aide des Français et surtout de Joseph Nogaret :

Il me semble voir dans la manière dont ils [les membres du Comité de Lausanne] s'y prennent, quelques signes qu'après avoir tout attiré à eux, ils sentent que le fardeau n'est pas tant facile à porter. Encore quelques expériences et sois-en bien sûr, on reviendra à nous. Les engagements sont de courte durée. Après tout, chacun sait que toi seul est capable de tenir les fils conducteurs⁵.

Ce Comité reste en activité au moins jusqu'en 1869, date à laquelle il confie ses fonds à la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées et à son Comité espagnol⁶. Il est alors fait à plusieurs reprises référence au Comité dans les délibérations de la SEBP, sans qu'on lui connaisse toutefois des prérogatives autres que financières.

À partir de 1868, l'œuvre française et plus particulièrement béarnaise prend de nouvelles formes plus marquées institutionnellement. Un nouveau Comité, dont la

¹ CEPB, 60J 64/5, enregistrement de la correspondance reçue par le Comité de Paris (1864-1867), lettres des pasteurs Nogaret et Curie du 11 et 18/09/1866.

² *Idem*, lettre du pasteur Cadier du 2/11/1866. Seul le pasteur Cadier de Pau entretient encore une correspondance avec le Comité de Paris, mais il désire qu'un nouveau comité soit formé et que celui-ci reste indépendant de celui de Lausanne et se voue à l'œuvre du pasteur Curie. Le registre des délibérations du Comité de Paris cesse en 1866 sur la réorganisation de cette assemblée qui, par ailleurs, réaffirme son engagement dans l'œuvre espagnole.

³ BPF, Ms 1686/39, lettre d'Eugène Casalis à Joseph Nogaret, 19/11/ 1867.

⁴ *Idem*, 28/09/1868. Souligné dans le texte d'origine.

⁵ BPF, Ms 1686/39, lettre d'Eugène Casalis à Joseph Nogaret, 31/01/1868.

⁶ CEPB, 60J 65/23, registre des délibérations de la SEBP, séance du 7/07/1869.

direction est confiée à Émilien Frossard et composé des pasteurs Cadier, Cambon et de Félice, est créé à Orthez sous la tutelle de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées¹. Un sous-comité est par ailleurs fondé à Pau et regroupe l'ensemble des pasteurs anglais, écossais et le pasteur Cadier. Le refus du pasteur Krüger de l'Église libre de Pau d'adhérer aux principes d'évangélisation de la SEBP entrave la collaboration entre réformés et évangéliques indépendants : ce pasteur n'intègre pas le sous-comité palois et ne devient que membre correspondant de l'œuvre².

Le contexte politique a alors fortement évolué en Espagne. La Révolution de septembre 1868, également appelée *La Gloriosa* ou *La septembrina* a renversé Isabel II, qui s'est exilée en France, mais n'abdique qu'en 1870. Les généraux Serrano et Prim, tous deux opposants d'Isabel II, sont nommés respectivement régent et chef du gouvernement alors qu'une assemblée constituante est élue. La Constitution de 1869 établit notamment la souveraineté nationale, le suffrage universel, la liberté de la presse, d'association et de réunion. Par ailleurs, l'article 21 de cette Constitution instaure la liberté de culte, bien que l'Église catholique demeure officiellement soutenue. Grâce à ces inflexions politiques, les protestants peuvent célébrer leur culte publiquement³. À la clandestinité se substitue donc le temps de la fondation officielle des Églises et celui de leur structuration. Se tient alors à Séville, le 15 juillet 1869, le premier synode de la *Iglesia Reformada Española*. Sous l'égide de Juan Bautista Cabrera⁴, cette Église se dote d'une organisation synodale, qui regroupe l'ensemble des Églises protestantes locales, et d'une confession de foi⁵. Le Comité d'Orthez qui

¹ CEPB, 60J 65/5, registre des délibérations du Comité espagnol de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, séance du 5/11/1868.

² *Idem*, séance du 2/05/1872.

³ ROZENBERG Danielle, *L'Espagne contemporaine et la question juive : les fils renoués de la mémoire et de l'histoire*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006, p. 60 ; PEREZ Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996, p. 596-610.

⁴ Juan Bautista Cabrera est né le 23 avril 1837 à Benisa (Province d'Alicante). Issu d'une famille modeste très catholique, il est ordonné prêtre à Valence le 15 mars 1862. Il effectue son ministère à Albarracín, où il entreprend l'étude de la Bible. Ses convictions religieuses troublées, il s'exile à Gibraltar, où il abandonne le catholicisme pour se consacrer à la cause protestante et prend la direction de la *Iglesia Española Reformada* de l'enclave britannique en 1867. Il abandonnera par la suite cette Église pour fonder en 1880 la *Iglesia Española Reformada Episcopal*, proche de l'Église anglicane. Cf. VILAR Juan Bautista, *Intolerancia y libertad...*, p. 374-376.

⁵ La *Iglesia Reformada Española* est dirigée par un synode, composé de membres de chacune des Églises locales, et d'un conseil synodal permanent. L'IRE se définit comme « une communion de congrégations » dotée d'une confession de foi commune. Elle prend le nom d'*Iglesia Cristiana Española* en 1872 avant de s'unir à l'Union ibéro-évangélique et de devenir la *Iglesia Evangelica Española* en 1886 lors de la X^e Assemblée de l'Église chrétienne espagnole. Voir GARCIA Pablo, *La Iglesia evangélica española, Iglesia protestante 125 años de vida y testimonio*, Barcelona, Departamento de Publicaciones de la IEE, 1994, 524 p.

souhaite accompagner les protestants espagnols dans leur démarche, maintient des liens avec les missions étrangères et françaises. Joseph Nogaret assure le lien entre la Société béarnaise et le Comité de Paris, nouvellement reconstitué¹. Avec l'*Evangelical Continental Society*, le Comité béarnais fonde une œuvre supervisée par William Greene et financée par les Britanniques, aux Baléares, plus précisément à Mahón (île de Minorque) où est employé un colporteur, Citeras de Marcel, un ancien prêtre recommandé par les pasteurs Dardier et de Combaz². Les relations avec le Comité espagnol de Lausanne ne sont pas, quant à elles, totalement rompues puisque son président, le pasteur Jayet, fait parvenir à la commission « l'expression de sa sympathie, de ses vœux et du désir de voir des communications s'établir entre nous »³. Les deux œuvres n'entretiennent cependant aucune correspondance durant la durée de vie de l'œuvre réformée béarnaise.

Dans la capitale espagnole, le Comité orthézien choisit de soutenir l'œuvre du pasteur Curie, devenu membre du Comité de Madrid, composé majoritairement d'anglicans, et finance, conjointement avec cette institution, le pasteur Francisco Paula de Ruet à la *Madera Baja* puis à la Chapelle du Limon, qu'il fait construire⁴. Cet emploi constitue un investissement conséquent pour les Orthéziens puisqu'ils rétribuent le pasteur 5000 F par an. « Un certain mode d'entente » entre les deux œuvres est instauré : la primauté est donnée à la française et aux principes dogmatiques et ecclésiastiques qu'elle promeut⁵. Cependant, sous la pression et les influences étrangères, des divisions éclatent au sein des Église madrilènes et bouleversent l'organisation de l'œuvre française. Afin de préserver ses relations avec le Comité de Madrid, la commission béarnaise décide de se séparer, après maintes hésitations, de Francisco Paula de Ruet. Elle réalise alors les difficultés que provoque l'immixtion d'étrangers dans l'établissement d'une Église nationale de type presbytérien. Décision est alors prise « de laisser aux Églises d'Espagne toute leur liberté d'action, soit dans leur organisation intérieure, soit dans leur œuvre d'expansion, et que son influence ne peut s'exercer à leur égard que par voie de

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/23, séance du 13/03/1870.

² *Idem*, séances du 3/03/1869 et 17/06/1869.

³ *Id.*, séance du 3/06/1869.

⁴ *Id.*, séances du 10/01/1869, 3/03/1869, 6/04/1870. Le Comité de Madrid est une assemblée rassemblant diverses œuvres d'évangélisation en Espagne.

⁵ *Id.*, séance du 7/07/1869.

conseils affectueux et fraternels »¹. La guerre franco-prussienne et l'absence régulière de fonds ne sont pas étrangères à cette résolution.

Ce désengagement n'est finalement qu'une courte suspension, puisque les délibérations du Comité orthézien reprennent en novembre 1871. À cette époque, en raison d'un conflit d'influence, le Comité de Madrid annonce sa volonté de se dégager de toute responsabilité dans l'œuvre de la Chapelle du Limon². L'œuvre de l'Église presbytérienne unie d'Écosse offre, toutefois, de diriger cette entreprise par l'intermédiaire du révérend John Jameson ; le Comité se limiterait dès lors à une participation financière. Celui-ci accepte, puisqu'à long terme tous deux souhaitent l'établissement d'Églises presbytériennes. L'approche proposée par Jameson se veut différente et pragmatique. Dans une perspective d'unité, il récuse toute idée de fondation d'Église, préférant instruire en amont les Espagnols :

La formation d'églises régulières au milieu d'un peuple aussi peu instruit que les Espagnols a été une faute, en donnant lieu à une foule de difficultés. Il faut instruire avant d'organiser ; ne pas fonder des églises, mais faire connaître les Évangiles³.

Pour cela, il quitte la chapelle du Limon pour le palais Leganitos où il fonde des écoles de tous niveaux. Il crée également des Unions de jeunes gens, engage des colporteurs et organise plusieurs fois par semaine des conférences. Ses principaux collaborateurs sont des anciens prêtres convertis au protestantisme. La mission prospère, touchant principalement les couches aisées de la population madrilène. Le couronnement d'Alphonse XII et le retour des conservateurs au pouvoir ne semble pas avoir de prise sur la prospérité de l'œuvre : à la fin de l'année 1874, les écoles accueillent 106 enfants et jeunes gens ; un lieu de culte pouvant contenir 1000 auditeurs est inauguré⁴. Un journal hebdomadaire, *La Bandera de la Reforma*, est également édité⁵. Deux nuances sont tout de même émises par Jameson : il craint, tout d'abord, que « ne connaissant pas la vérité chrétienne, il [le peuple espagnol] passe du romanisme à l'incrédulité »⁶. Dans le même ordre d'idée, il exprime le regret que les

¹ *Id.*, séance du 3/09/1870. En 1872, ce même comité finance de nouveau le protestantisme espagnol, mais de manière plus ponctuelle. L'œuvre en Espagne se termine de manière définitive en 1878.

² *Id.*, séance du 14/11/1871.

³ *Rapport imprimé de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées*, 1874, p. 23.

⁴ *Idem*, p. 23-25.

⁵ *Id.*, 1875, p. 20-22.

⁶ *Id.*, 1874, p. 25.

fidèles portent plus d'importance au prédicateur qu'au contenu de son discours¹. La Constitution de 1876, qui transforme la liberté de culte en tolérance religieuse², n'a pas de conséquence néfaste sur le développement de l'œuvre de la rue Leganitos, bien que les protestants aient été contraints de retirer les plaques et inscriptions qui indiquaient les lieux de cultes et les écoles³.

En 1879, le Comité cesse de verser un subside à l'œuvre de Jameson pour se concentrer sur l'évangélisation des populations espagnoles en Algérie :

Pour la première fois, depuis 1868, époque à laquelle a été constitué dans le sein de notre Société une commission spécialement chargée de l'œuvre espagnole, nous n'avons pas envoyé de subside à l'œuvre d'Espagne proprement dite. Cette décision ne laisse pas d'avoir une certaine gravité. [...] Sans doute bien d'autres Sociétés travaillent en Espagne, et les rapports de la population de ce pays avec les Espagnols d'Algérie sont assez fréquents pour que l'œuvre faite parmi ces derniers serve indirectement à leur pays. [...] Notre œuvre s'est donc restreinte cette année à notre colonie du nord de l'Afrique, qui compte, notamment dans la province d'Oran, une nombreuse population espagnole⁴.

En effet, dans cette colonie française, la présence espagnole constitue depuis des siècles une part considérable de la population, notamment à Oran et à Mazalquivir⁵. Pour autant, Juan Bautista Vilar estime qu'au XIX^e siècle, « l'émigration espagnole dans l'Algérie coloniale n'est pas la simple survie d'une tradition migratoire antérieure »⁶. Les migrants sont principalement originaires du Levant, des Baléares, en particulier des régions du Sud-Est de l'Espagne (Alicante, Murcie et Almeria). Dans une moindre mesure, l'Andalousie participe également au peuplement espagnol de l'Algérie. Essentiellement de condition modeste, les Espagnols y sont généralement artisans ou paysans⁷.

¹ *Id.*, 1875, p. 20.

² En 1876, le catholicisme redevient religion d'État, mais « nul ne sera inquiété, sur le territoire espagnol, pour ses opinions religieuses ou pour l'exercice de son propre culte à condition de respecter la morale chrétienne ». De même, « ne seront pas autorisées les cérémonies ou les manifestations publiques autres que celles de la religion de l'État » (article 11).

³ *Rapport imprimé de l'œuvre espagnole de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées*, 1876, p. 4.

⁴ *Idem*, 1879, p. 1.

⁵ Ces deux villes sont, entre 1504 et 1791, des enclaves espagnoles. Cf. VILAR Juan Bautista, « Immigration et présence espagnoles en Afrique du Nord (XIX^e et XX^e siècles), *Migrance*, n°21, 2002/2, p. 11-12.

⁶ *Idem*, p. 15-18.

⁷ *Id.*, p. 13.

Année	Alger		Oran		Constantine	
	Français	Espagnols	Français	Espagnols	Français	Espagnols
1833	2731	981	340	266	412	44
1841	9963	7027	1865	3347	3669	422
1851	28548	19816	21535	20412	20967	1522
1861	49731	23105	32055	24835	30445	2081
1872	55831	30605	37111	37658	36659	3103
1882	98807	42043	70575	68383	64555	3894
1901	152568	50017	131343	102689	90346	2559

Tableau 42 : La population espagnole en Algérie.

Source : Juan Bautista Vilar, « Immigration et présence espagnoles en Afrique du Nord (XIXe et XXe siècles), *Migrance*, n° 21, 2002/2, p. 24.

L'action de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées en Algérie s'inscrit dans la lignée de celle du Comité de Paris, qui, par l'intermédiaire de Miguel Trigo, compagnon de Matamoros, a tenté d'évangéliser les populations espagnoles émigrées sur ce territoire français¹. En 1874, le Comité d'Orthez reprend une œuvre, qui était, à l'origine, du ressort du Comité espagnol du Midi, fondé en 1872 par les pasteurs Benoist et Laforgue². À sa création, les deux commissions s'étaient partagé les territoires espagnol et algérien : Orthez s'occuperait de l'Espagne centrale et septentrionale tandis que le Midi se consacrerait à la zone méditerranéenne et à la colonie française. Une caisse commune avait également été établie pour centraliser les dons³. L'accord échoue et seul le Comité d'Orthez poursuit ses activités. Pour les protagonistes, notamment François Eldin, pasteur d'Oran, la réussite de l'œuvre semble évidente :

L'évangélisation espagnole est l'avenir du protestantisme en Algérie, car les Espagnols sont plus accessibles à la prédication que les Français⁴.

La colonie est divisée en deux sections, chacune disposant de son propre évangéliste. À Alger, les Béarnais emploient le missionnaire Lowitz, auparavant déployé auprès des israélites⁵. Le succès de cette œuvre est en demi-teinte en raison de l'instabilité de la population espagnole de cette province : les migrations sont

¹ ADPA, CEPB, 60J 64/4, correspondance reçue par le Comité, lettre de Miguel Trigo, 28/05/1863.

² ADPA, CEPB, 60J 65/23, séance du 2/05/1872.

³ *Idem*, séance du 16/12/1873.

⁴ *Rapport imprimé de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées*, 1875, p. 23.

⁵ *Idem*, 1874, p. 18.

généralement saisonnières et cette volatilité empêche « des résultats trop apparents¹ ». Néanmoins, en concentrant son activité sur le port et en distribuant des Nouveaux Testaments aux marins espagnols, Lowitz agit indirectement sur l'évangélisation de l'Espagne². À Oran, après le départ de Trigo en 1868, l'œuvre fut reprise par Lowitz jusqu'à son départ pour Alger en 1872. Il est ensuite remplacé par l'évangéliste Berméjo. Professeur et Ancien de l'Église réformée à Carthagène (Murcie), il est contraint lors de l'insurrection de 1873 de fuir son pays et s'installe à Oran où il fonde, sous le patronat du Comité espagnol d'Orthez, une école d'adultes, qui accueille quarante élèves³. À sa mort en 1874, l'œuvre est interrompue jusqu'en 1878, faute d'évangéliste. Vilá est employé pendant quatre ans par le Comité puis est remplacé par José Yepes, ancien séminariste qui reçoit les mains d'imposition en 1883. L'œuvre d'Oran prospère, bien que le protestantisme demeure extrêmement minoritaire. En 1883, 104 personnes assistent régulièrement au culte contre 46 en 1882. L'école fondée en 1882 n'accueille, quant à elle, que six élèves⁴. Afin d'étendre son œuvre, Yepes tente d'évangéliser les communes environnantes telles que Bel-Abbes ou Misserghin. Il y rencontre une forte opposition, le clergé espagnol jouissant d'une forte influence sur les habitants. Il réussit, malgré tout, à y installer une école du dimanche qui réunit onze enfants⁵. Cependant, en raison des contraintes géographiques, le Comité d'Orthez ne peut assurer un contrôle direct et efficient sur les évangélistes qu'il emploie et décide, dans un premier temps, de confier aux pasteurs français d'Oran et d'Alger, la gestion quotidienne de l'œuvre⁶. Lorsqu'en 1889, des dissensions se manifestent entre José Yepes et François Eldin, l'assemblée orthézienne est forcée d'admettre qu'elle ne peut poursuivre convenablement ses activités⁷. Elle souhaite alors se dessaisir de celles-ci au profit de la Section des Colonies de la Société centrale d'évangélisation⁸.

Ce renoncement marque la fin de l'œuvre espagnole de l'Église réformée d'Orthez. Son activité fluctuante n'est pas seulement la conséquence de divergences

¹ *Id.*, 1875, p. 23.

² *Id.*, 1874, p. 19.

³ *Id.*, p. 21.

⁴ *Id.*, 1883, p. 19.

⁵ *Id.*, p. 19.

⁶ *Id.*, 1874, p. 18.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 65/5, registre des délibérations de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées, 20/04/1884.

⁸ *Idem*, séance du 21/04/1889. La section des Colonies de la Société centrale d'évangélisation n'accepte cependant la reprise de l'œuvre qu'en 1891.

théologiques et doctrinales. Elles ne sont qu'un élément supplémentaire qui décourage davantage le Comité. Si les premières années, l'enthousiasme, provoqué par la promulgation de la liberté de conscience et de culte en Espagne, draine des libéralités conséquentes et nombreuses, très vite, cette générosité s'essouffle. La dégradation du contexte économique et politique est la cause principale de ce désintérêt : la guerre franco-prussienne occasionne une chute brutale des dons, dont l'œuvre ne se relèvera jamais véritablement. Par ailleurs, aux maigres ressources s'ajoute la multiplication des champs d'action, ce qui diminue fortement la quote-part accordée à chacun d'entre eux et provoque des suspensions, qui se révéleront plus tard définitives. Enfin, l'intérêt même des protestants français est régulièrement remis en cause par le Comité. Celui-ci fustige à plusieurs reprises ce qu'il considère comme une « attristante indifférence »¹. À partir de 1879, l'œuvre est systématiquement en déficit et celui-ci se creuse chaque année. En outre, la position géographique excentrée d'Orthez, qui était un atout au temps de l'évangélisation intérieure de l'Espagne, et sa taille moyenne ne lui permettent pas de centraliser les dons comme le Comité l'entendrait, au point de convenir en 1884 que « réunir et envoyer des fonds, c'est une œuvre qui, lorsqu'il s'agit de l'Algérie, pourrait s'accomplir aussi bien, mieux même, en plus d'une localité autre qu'Orthez »². À demi-mot, l'assemblée reconnaît également que le public visé par l'œuvre est probablement la cause principale du peu d'engouement qu'elle provoque et tente de justifier son action en lui donnant un caractère national :

[...] La France protestante ne pourrait-elle pas nous donner les ressources additionnelles qu'il nous faut, sur les seules miettes de sa table et sans que les grandes Sociétés en vissent leurs revenus aucunement affectés ? Aussi bien notre œuvre d'Algérie peut être assimilée aux œuvres d'évangélisation parmi les Français. Elle se poursuit sur un sol français, sous la protection des lois françaises et dans des conditions de liberté relative que l'Évangile, en ce moment-ci, ne trouve pas partout en Espagne³.

L'œuvre de l'Église évangélique libre se concentre, quant à elle, sur la région paloise et les populations émigrées, sous la tutelle de la Société évangélique de

¹ *Rapport imprimé de l'œuvre espagnole de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées*, 1879, p. 2.

² *Id.*, 1883, p. 3

³ *Id.*, 1879, p. 2.

France. Le Comité d'évangélisation des environs de Pau s'intéresse dès 1873 – donc dès sa seconde année d'existence – à l'évangélisation des Espagnols. Cette œuvre ne nous est connue que par les rares rapports annuels du Comité conservés¹.

Les dynamiques spatiales qui président à la destinée de l'œuvre espagnole des évangéliques indépendants sont contraires à celles des Églises réformées. Alors même que cette dernière quitte l'Espagne où elle a centralisé ses activités, les évangélistes palois étendent progressivement leur œuvre des environs de la capitale béarnaise vers les Pyrénées, jusqu'à les franchir à la veille du XX^e siècle. Trois périodes peuvent ainsi être mises en évidence et constituent autant d'ouverture de champs d'action. Entre 1873 et 1887, l'œuvre se concentre sur la commune de Jurançon, que le Comité considère, surtout le dimanche, comme « un village espagnol » et non comme « une bourgade française »². Les Espagnols s'y installent en raison du bas coût des loyers mais aussi pour rejoindre famille et amis déjà établis³. Les hommes y exercent les professions d'ouvrier-terrassier, de maçon ou encore de travailleur de la terre, tandis que les femmes s'affairent dans les bois et les vignes des coteaux. Cette immigration n'est donc pas celle d'une élite qui aurait fui l'Espagne pour des raisons uniquement politiques, mais bien la conséquence d'un contexte économique défavorable dans ce pays. À partir de 1887, l'œuvre s'intéresse également aux Espagnols de Pau, auprès desquels « aucune tentative d'évangélisation n'avait été faite »⁴. Ils constituent la principale communauté étrangère de la ville soit 648 personnes en 1866. Cette population croît très légèrement, jusqu'à 688 en 1901. Comme à Jurançon, les Espagnols forment une communauté sise dans la rue Jean Réveil, où la salle de conférence de la mission Mac All permet de les accueillir⁵. Enfin, dans un troisième et dernier temps, l'œuvre de l'Église évangélique indépendante, placée sous la responsabilité du révérend Gülick de Saint-Sébastien⁶ à la suite du départ du pasteur

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/32, *Rapports imprimés du Comité d'évangélisation des environs de Pau* (1872-1886). BPF, T 971, rapport de l'année 1887. Ces deux collections sont incomplètes.

² *Rapport imprimé de la Mission parmi les Espagnols de Pau et de Jurançon*, 1886, p. 1. Aucune donnée chiffrée n'a pu être rassemblée pour quantifier la population espagnole de cette ville.

³ *Ibidem*.

⁴ *Rapport imprimé de la Mission parmi les Espagnols de Pau et de Jurançon*, 1887.

⁵ *Idem*.

⁶ Le révérend Gülick est envoyé par la *American Board*, qui emploie des missionnaires en Espagne depuis 1871. Gülick est à l'origine de la fondation d'un collège international à Santander en 1881, mais la guerre entre les États-Unis et l'Espagne le contraint à le transférer à Biarritz en 1898. GARCIA Pablo, *op. cit.*, p. 164-167.

Pozzy de Pau en 1889¹, se dirige vers les montagnes et suit, en cela, les mouvements migratoires des Espagnols, comme en témoigne Joaquin Toribio de la Cruz :

Dès que l'été arrivait, tous mes Espagnols se dispersaient dans leurs villages du Haut-Aragon, où ils se rendaient pour les moissons. Quelques-uns ne revenaient plus et étaient remplacés par d'autres. Pour qu'ils n'oubliassent pas ce qu'ils avaient appris, je résolus d'aller les visiter chez eux ; et chaque été, je faisais un voyage d'évangélisation en Espagne².

À la suite des nombreux voyages de l'évangéliste employé par la Société, celle-ci décide, en 1894, d'ouvrir un nouveau champ d'évangélisation à Oloron-Sainte-Marie, ville où la communauté espagnole est importante³. Michel Papy estime qu'au début du XX^e siècle, les Espagnols représentent environ « un dixième » de la population oloronaise (9000 habitants). Principalement composée d'ouvriers sandaliers et terrassiers, cette population immigrée joue un rôle central dans l'activité manufacturière d'Oloron⁴.

Conscient des barrières linguistiques et culturelles existantes, le Comité de l'Église libre prend soin d'adapter les méthodes d'évangélisation classiques au public qu'il cherche à convertir, du moins à sensibiliser aux Évangiles. Pour cela, comme les autres Sociétés, il n'emploie que des évangélistes espagnols. Antonio Marin, ancien compagnon de Matamoros, est ainsi appelé en 1873 ; il adhère aux principes de l'Église en février de la même année. Tout comme Manuel Fuster était propriétaire à Bosdarros, il n'a pas pour principale activité l'évangélisation. Les registres d'inscription des membres indiquent qu'il est, en fait, mouleur de statuettes. À sa mort en 1881, il est quelques mois remplacé par son fils, Joseph Marin. Ce dernier est rapidement démis de ses fonctions en raison d'un différend qui l'oppose à l'Église. L'œuvre cesse alors durant plusieurs années avant de connaître un nouvel essor sous l'influence de Joaquin Toribio de la Cruz⁵.

¹ MALAN Eugène, « Rapport de l'Église de Pau », *Union des Églises évangéliques libres*, rapport, 1889, p. 145-146.

² ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre du Conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe (1901-1905), discours de Joaquin Toribio de la Cruz cité par Albert Cadier, « Les débuts d'une œuvre évangélique à Oloron-Sainte-Marie (15 décembre 1905) ».

³ *Id.*

⁴ PAPY Michel, « Une période vivante de l'histoire du protestantisme en Béarn. La communauté protestante espagnole d'Oloron (1905-1936) », dans *Réformes et révocation en Béarn*, 1986, J&D Éditions, p. 185.

⁵ Né entre 1859 et 1862 à Santander, il est le fils d'un évangéliste de Reus. Formé par le révérend Gülick et Manuel Carrasco à Saragosse, il accepte la proposition du Comité et émigre à Pau en 1884. Lui et sa femme, Arsénia, ne deviendront cependant membres de l'Église évangélique indépendante

Si les traditionnels porte-à-porte, école du dimanche et réunions publiques et familiales sont maintenus, l'accent est mis sur le chant sacré dont l'apprentissage s'effectue au rythme des guitares :

Cette agréable distraction [...] a produit un grand changement chez ces pauvres gens. Les brouilles entre les femmes sont plus rares, les réconciliations plus fréquentes. Les hommes sont en train de perdre la détestable habitude de passer leurs heures de loisir au cabaret, à s'enivrer ou à se livrer à des rixes quelquefois sanglantes¹.

En parallèle de l'œuvre, des actions sociales sont entreprises par les évangélistes, leurs épouses et les membres de l'Église évangélique libre pour améliorer les conditions de vie des immigrés. Ainsi, Mesdames Pozzy et Toribio de la Cruz ont fondé un ouvroir afin de former les jeunes filles et les femmes aux travaux de couture. Il est même envisagé un temps que l'épouse de l'évangéliste ouvre une école de jeunes filles, mais les formalités administratives dues à sa nationalité et la question financière retardent le projet². À Oloron-Sainte-Marie, l'œuvre de Toribio de la Cruz prend un caractère original puisqu'il fonde en 1895 « La Española », première société mutuelle étrangère reconnue en France en vertu de la loi du 1^{er} avril 1898³. À la fin des séances, Toribio de la Cruz annonce les Évangiles dans le même local prêté par la mairie. Si Suzanne Tucoo-Chala et Michel Papy considèrent que cette Société « intègre travail social, culturel et religieux⁴ », il n'est toutefois pas certain que celle-ci eût un caractère strictement confessionnel. Toujours en activité en 1910, son règlement ne fait référence à aucune religion et il est même interdit d'aborder des questions politiques ou religieuses⁵. En 1901, Toribio de la Cruz et sa famille quittent le Béarn. Il organise dans un premier temps une œuvre à Gibraltar puis à Salamanque, avant de retourner à Reus en 1903⁶. Les historiens ont longtemps cru qu'il avait été

qu'en août 1885. *Rapport imprimé sur la mission et l'Église évangéliques de Reus*, 1903 ; ADPA, CEPB, 60J 56/2/6, registre des membres de l'Église évangélique de Pau.

¹ *Rapport imprimé de la mission parmi les Espagnols de Pau et de Jurançon*, 1887.

² *Idem*, 1886.

³ ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, récit d'Alfred Cadier du 15/12/1905. Les premiers statuts datent de septembre 1895. Cf. *Articulos de la Sociedad de la Socorros Mutues « La Española » formada entre los Espanoles que residen en Oloron-Santa-Maria*, Oloron, Imprimerie Lampe, 1910, p. 8.

⁴ TUCOO-CHALA Suzanne, « Le protestantisme français et l'Espagne », dans *Nouvelles pages d'histoire sur le protestantisme en Béarn*, Tome II, p. 640 ; PAPY Michel, *op. cit.*, p. 185.

⁵ *Articulos de la Sociedad de la Socorros Mutues « La Española » formada entre los Espanoles que residen en Oloron-Santa-Maria*, Oloron, Imprimerie Lampe, 1910, 9 p.

⁶ *Rapport imprimé sur la mission et l'Église évangéliques de Reus*, 1903.

expulsé d'Oloron¹, mais la consultation des archives de la préfecture et de la sous-préfecture nous permet, cependant, d'infirmer cette information, tout comme le fait que les « tensions religieuses et politiques », bien qu'elles aient existé², aient eu raison de l'œuvre³. C'est en fait un désintérêt des protestants français et le manque de fonds qui provoque son départ. En effet, diverses sources, y compris Albert Cadier, indiquent que le nombre de souscripteurs et de membres du Comité a beaucoup diminué sans toutefois en préciser l'ampleur⁴. L'œuvre est alors reprise en 1903, de manière plus informelle cette fois, par Eugène Malan, membre du Conseil de l'Église évangélique libre, et par Francisco Gorria y Sarto, admis au sein de l'Église en octobre 1896 et ancien concierge de la chapelle de la rue Ségure.

Le bilan de cette œuvre est assez modeste. Dans ses rapports, le Comité reste volontiers évasif quant aux données chiffrées ; il est ainsi fait régulièrement référence à un « assez grand » ou à un « certain nombre » d'auditeurs⁵.

	1874	1877	1886	1887
Culte	—	12 à 16	60	100
École du dimanche	—	—	30	70
Conversions (total)	0	3	10	—

Tableau 43 : Nombre d'Espagnols assistant aux différentes activités organisées par le Comité d'évangélisation des environs de Pau, à Pau et Jurançon.

Source : Rapports imprimés de l'évangélisation espagnole dans les environs de Pau

Le Comité préfère insister sur des cas particuliers d'adhésion et/ou de conversion. Il souligne également « les vexations » et qualifie d'« admirables » les privations que subissent les nouveaux convertis⁶. Cette personnalisation de l'œuvre permet d'émouvoir la communauté protestante paloise et ainsi d'attirer des dons. Plus qu'une œuvre d'évangélisation, il s'agit d'une sensibilisation des Espagnols aux

¹ TUCOO-CHALA Suzanne, *op. cit.*, p. 640 ; PAPY Michel, *op. cit.*, p. 185.

² CADIER Albert, *L'évangélisation du Haut-Aragon*, Valence, 1923, p. 5. Il fait référence à l'arrestation à Oloron de Toribio de la Cruz et d'un autre protestant libriste, Camilou, pour « propagande anarchique ». Aucune archive ne nous a permis de corroborer ces propos, mais elles sont lacunaires pour cette période.

³ L'ensemble des dossiers d'expulsions a été dépouillé. Aucun document ne concerne J. Toribio de la Cruz.

⁴ *Rapport imprimé sur la mission et l'Église évangéliques de Reus*, 1903. CEPB, 60J 612/11, registre du Conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe (1901-1905), discours d'Albert Cadier, « Les débuts d'une œuvre évangélique à Oloron-Sainte-Marie (15 décembre 1905) », p. 42-47.

⁵ *Rapport imprimé du Comité d'évangélisation des environs de Pau*, années 1873, 1875, 1876, 1878.

⁶ *Idem*, 1878.

Écritures. Si ces derniers sont relativement nombreux à assister au culte, peu d'entre eux quittent le catholicisme pour embrasser la foi protestante. En 1887, sur 100 Espagnols suivant le culte à Jurançon et à Pau, seule une dizaine ont fait profession de foi et prennent la Cène. Les actes pastoraux sont également peu nombreux, puisque si dix-neuf baptêmes d'enfants espagnols ont été célébrés entre 1878 et 1901, ils ne sont issus que de neuf couples, dont quatre au moins ont un lien de parenté au premier degré¹.

À Osse-en-Aspe, dont dépendent pour des raisons géographiques les protestants espagnols oloronais, seuls deux actes sont célébrés². Le Comité justifie notamment cette différence par l'activisme des catholiques. En effet, Benjamin Pozzy insiste sur le rôle joué par les Dominicains de Pau et les « Bonnes-Sœurs » de Jurançon dans la diminution de l'œuvre³. Cependant, il estime normal cet affaiblissement :

Abstraction faite des influences cléricales, il faut toujours s'attendre dans ces sortes de mouvements, une fois l'attrait de la nouveauté usé et la curiosité satisfaite, à ce qu'il s'opère un recul, par suite un triage : les curieux s'en vont, les sérieux seuls restent⁴.

Par ailleurs, au même titre que l'œuvre de l'Église réformée, l'évangélisation des Espagnols ne semble pas intéresser les évangéliques indépendants français. Seul le rapport imprimé de 1886, qui différencie les recettes de l'œuvre française de l'espagnole, nous permet d'envisager son financement. La totalité des vingt-trois souscripteurs, qui donnent cette année-là 1319,1 F, est d'origine étrangère. Trois d'entre eux sont des Sociétés d'évangélisation impliquées dans le rétablissement du protestantisme en Espagne⁵. Si les libéralités sont conséquentes (57 F en moyenne), elles proviennent donc essentiellement des riches Anglais, Écossais et Suisses en villégiature dans la région et de leur réseau et qui ont, non seulement les moyens, mais aussi l'habitude de financer la propagation du protestantisme dans les pays voisins.

¹ CEPB, 60J 56/2/8 et 9, registres des baptêmes, mariages, inhumations de l'Église libre de Pau (1871-1901).

² CEPB, 60J 612/24, registre des baptêmes, mariages, inhumation de l'Église d'Osse-en-Aspe (1846-1926).

³ *Rapport imprimé de la mission parmi les Espagnols de Pau et de Jurançon*, 1887.

⁴ *Idem*.

⁵ *Id.*, 1886. Les trois Sociétés sont la *Evangelical continental Society*, la *Foreign Evangelization Society* et le Comité neuchâtelois pour l'évangélisation de l'Espagne.

Les différentes interruptions de l'œuvre, en raison des décès ou des départs des évangélistes, expliquent également cette discordance. En 1905, Eugène Malan insiste auprès du fils et suffragant d'Alfred Cadier, Albert, pour que celui-ci relance l'œuvre espagnole :

Les Espagnols dont je vous ai parlé ne sont pas précisément des coréligionnaires [sic], mais bien des gens qui goûtent l'Évangile, et dont l'attachement à Rome est ébranlé. Ces amis, tous ouvriers terrassiers ou sandaliers, reçoivent avec plaisir les visites qu'on leur fait ; plusieurs lisent régulièrement l'Évangile, ce qui ne les empêche pas de faire élever catholiquement leurs enfants. C'est donc une œuvre à reprendre¹.

Cédant à la proposition qui lui est faite, Albert Cadier fonde en 1906 la Mission française du Haut-Aragon².

L'apparition du discours mémoriel est relativement tardive en ce qui concerne l'œuvre espagnole. Si des similitudes existent entre l'histoire du protestantisme en France et en Espagne – tous deux ont connu les persécutions, la clandestinité –, le caractère secret de l'œuvre francophone ne nécessite pas l'élaboration de telles stratégies discursives. En effet, jusqu'en 1863, comme le discours du Comité de Paris ne s'adresse qu'à des personnes qui peuvent agir, celui-ci se veut essentiellement pragmatique et se contente d'imiter les techniques et les réseaux clandestins qui ont permis le maintien d'une minorité protestante en France durant la période du Désert. Ce n'est qu'à partir de l'arrestation des prisonniers de Grenade qu'émerge un discours à la fois symbolique et mémoriel, propre à émouvoir les publics étrangers. Ce mouvement n'est pas exclusivement espagnol, bien au contraire. Cette mise en lumière des persécutions subies par les protestants espagnols a pour objectif d'intéresser les étrangers à la cause défendue par les Comités espagnols. Dans les textes publiés à l'époque, Manuel Matamoros incarne le protestantisme espagnol au détriment des autres protagonistes. Son activisme dans les régions de Malaga et de Barcelone, couronné de succès, ainsi que son intense activité épistolaire du fond de sa

¹ *Rapport imprimé sur la mission et l'Église évangélique de Reus*, 1903. ADPA, CEPB, 60J 612/11, registre du Conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe (1901-1905), paroles d'Eugène Malan citées par Albert Cadier dans son discours, « Les débuts d'une œuvre évangélique à Oloron-Sainte-Marie (15 décembre 1905).

² Sur ce thème, voir la thèse en cours de Carole Gabel à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, sous la direction de Sylvaine Guinle-Lorinet et Philippe Chareyre : *Un exemple particulier des relations franco-espagnoles au XXe siècle : la Mission française du Haut-Aragon et Pro-Hispania (1905-1975).*

cellule font de lui un martyr. Dès sa mise en détention et sa libération, les journaux religieux internationaux se mobilisent pour relayer son discours et le récit des persécutions qu'il a subies. Les souvenirs de sa captivité sont également publiés sur la demande du Comité de Lausanne¹. Dans la préface, Manuel Matamoros précise que cette brochure ne devait à l'origine n'être adressée qu'à ses élèves de l'école du dimanche. Le pasteur Bridel a toutefois jugé essentielle sa publication, propre à soutenir l'évangélisation de l'Espagne². Sa mort ne fait qu'amplifier la légende : ses biographes et amis, Greene et Capadose, soulignent le courage de cet homme³. La personnalité de Matamoros, si contestée de son vivant, est alors instrumentalisée ; la légende dorée qui se met en place est encore parfois reprise de nos jours.

Moins connue est l'implication de la Société de l'histoire du protestantisme français dans l'évangélisation des populations espagnoles. L'article 2 des statuts de 1852 stipule notamment « qu'elle s'occupe aussi de l'histoire des Églises d'origine allemande devenue françaises par annexion de territoires, et des tentatives faites pour introduire la Réforme en Italie et en Espagne »⁴. Si la bibliothèque s'efforce de conserver des ouvrages sur la Réforme espagnole, rares sont pourtant les allusions à cette histoire dans le Bulletin⁵. En 1868, pour conclure un article sur Sébastien Castellion et la tolérance religieuse, Jules Bonnet, historien du protestantisme et secrétaire de la SHPF, établit un parallèle entre le théologien français et Manuel Matamoros, « cœur héroïque que l'exil a brisé, mais dont le nom sera inscrit en lettres d'or sur la liste des grands initiateurs de sa patrie⁶ ». Même après la commutation des peines puis la promulgation de la tolérance religieuse, les références à la période du Désert et au Refuge, promptes à engranger des dons, sont nombreuses dans l'espace francophone :

¹ MATAMOROS Manuel, *Souvenirs de prison*, Lausanne, Georges Bridel éditeur, 1864, 15 p.

² *Idem*, p. 3.

³ GREENE William, *Manuel Matamoros: his life and death, a narrative of the late persecution of Christians in Spain*, Londres, A. Holness, 1881, 269 p. ; CAPADOSE Abraham, *Souvenirs d'Espagne*, Lausanne, Georges Bridel, 1865, 70 p. Cette biographie est traduite de l'allemand par les étudiants espagnols de la faculté de théologie de l'Église libre de Lausanne. Abraham Capadose (1795-1874) est un israélite portugais converti au protestantisme. Il émigre à La Haye où Manuel Matamoros se rendra à sa libération. Voir : CAPADOSE Abraham, *Dr Capadose's eines portugiesischen Israeliten bekerung zum Christenthum*, Frankfurt, M. und St Kallen, 1838, 68 p.

⁴ *Notice sur la Société de l'histoire du protestantisme français (1852-1872)*, Paris, Bibliothèque du protestantisme français, 1874, p. 17.

⁵ Voir les « Chroniques de bibliothèque » du BSHPF, notamment le tome 23, 1874, p. 44.

⁶ BONNET Jules, « Sébastien Castellion et la tolérance religieuse », BSHPF, t. 27, 1868, p. 64.

Il est permis d'espérer qu'aucune mesure générale, rappelant dans de moindres proportions la révocation de l'édit de Nantes, ne viendra couronner les tracasseries actuelles ; mais si de graves décisions s'imposaient aux fidèles espagnols comme autrefois à nos pères, il serait bon que leur foi eût été soigneusement affermie en des temps plus calmes, et que nous pussions leur offrir en Algérie, non pas sans doute un pays protestant, mais des temples déjà habitués à entendre l'Évangile dans leur langue et prêts à les accueillir¹.

En 1880, souhaitant une fois encore sensibiliser ses coreligionnaires à la cause espagnole, Joseph Nogaret traduit l'autobiographie de Juan Calderon et l'accompagne d'une notice historique, dans laquelle il dresse le portrait de martyrs espagnols, tel le colonel Serra, ou d'anonymes, se gardant toutefois d'aborder la vie de Matamoros. Par cette démarche, il souhaite montrer la vivacité du protestantisme espagnol et les différents éléments qui ont concouru à son rétablissement après trois siècles de silence. Il insiste également sur la supériorité du protestantisme sur les frontières politiques et donc sur son universalité :

Elle [l'Espagne] est entourée de mers qui l'isolent, et, pour rester inaccessible de tous les côtés, sur la frontière de terre, elle a étendu une chaîne de hautes montagnes qui la séparent du continent. Ainsi gardée, elle demeurera pour toujours à l'abri de la contagion de l'erreur ; l'hérésie viendra mourir sur ses plages avec les flots expirants de l'Océan et de la Méditerranée. Qu'elle soit donc la forteresse inexpugnable du catholicisme, et que dans chaque Espagnol Rome compte un soldat !

Vaines précautions ! La vérité ne lui viendra pas du dehors, mais des pierres mêmes de son sol ; Dieu fera naître, par l'action de son Évangile, les prédicateurs de la justice. Ceux-là en prison, persécutés, suspects, ont prié. La prière, voilà la puissance qui transporte les montagnes. La brèche a été faite ; de tous les points de l'Europe les chrétiens ont accouru, et maintenant, soutenues par des missions anglaises, allemandes, suisses, américaines, cinquante-cinq Églises s'élèvent pour être les prémices de la moisson².

Ce type de propos s'observe également dans les discours qui ont pour vocation de développer les missions protestantes en terre païenne.

¹ *Rapport imprimé de l'œuvre espagnole de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées*, 1881, p. 9.

² NOGARET Joseph, « Courtes notices sur quatre chrétiens espagnols et sur l'évangélisation de l'Espagne », dans CALDERON Juan, *Don Juan Calderon, sa vie écrite par lui-même*, Paris, Bonhoure et C^{ie}, 1880, p. 63-64.

Les Béarnais en terres lointaines et le soutien local aux Missions

Malgré l'appel adressé aux chercheurs par Jean-Claude Baumont en 1975¹, dans le large spectre des études universitaires consacrées aux missions depuis cette date², peu d'entre elles s'intéressent à la figure du missionnaire. Un peu moins vraie pour l'histoire des missions catholiques, qui voit se développer depuis quelques années des études prosopographiques des missionnaires³, cette remarque se révèle d'autant plus pertinente en ce qui concerne l'analyse des missions protestantes. En effet, s'il existe des biographies des principaux missionnaires protestants du XIX^e siècle, celles-ci ont été publiées dans le cadre du jubilé de la Société des Missions de Paris (SMEP) dans les années 1920-1930. Plus que de véritables ouvrages d'histoire, elles appartiennent davantage au domaine de la mémoire et de la propagande missionnaire, voire de l'hagiographie. Depuis, les travaux universitaires sur les missions protestantes, adoptant une démarche tantôt historique, tantôt géographique et parfois anthropologique, se sont intéressés principalement aux divers champs de mission, aux structures qui ont permis leur développement, à l'analyse des discours de propagande, à la question de leur réception par les populations autochtones, ainsi qu'aux liens entre mission et colonisation⁴. Pourtant, les missionnaires constituent l'un des rouages essentiels, sinon le plus important des missions. Aussi, dans la lignée des travaux de Yannick Essertel, il nous paraît primordial de nous intéresser à ces protagonistes et plus particulièrement à leur vocation, à travers l'une des figures emblématiques de ce mouvement missionnaire au XIX^e siècle, Eugène Casalis. Né en 1812 à Orthez, ce dernier fut l'un des premiers agents de la SMEP à fouler le sol africain en 1833. Après vingt-trois ans passés au Lesotho, il devient directeur de la Maison des Missions de Paris en 1856, fonction qu'il occupe jusqu'en 1881.

¹ BAUMONT Jean-Claude, in Mayeur Jean-Marie (dir.), *L'Histoire religieuse de la France 19^e-20^e siècles. Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 140.

² PRUDHOMME Claude, « Cinquante ans d'histoire des missions catholiques en France : l'âge universitaire », dans *Histoire et Missions chrétiennes*, n°1 : « Bilan et perspectives en histoire missionnaires (France, Belgique, Pays-Bas, Italie) », dossier réalisé par Paul COULON et Philippe DELISLE, mars 2007, p. 11-30 ; ZORN Jean-François, « Entre mémoire et histoire : l'historiographie missionnaire protestante francophone relue d'un point de vue géographique », dans *Histoire et Missions chrétiennes*, op. cit., p. 31-50.

³ ESSERTEL Yannick, *L'aventure missionnaire lyonnaise (1815-1962) de Pauline Jaricot à Jules Monchanin*, Paris, Éditions du Cerf, 2001, 432 p.

⁴ ZORN Jean-François, *Le grand siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala-Les bergers et les mages, 1993.

Il nous a paru opportun d'adopter, à l'instar de Tangui Villerbu qui prône une histoire culturelle du missionnaire, une démarche globale, prenant en compte les divers éléments religieux, sociaux, politiques et culturels qui participent à la formation d'une vocation missionnaire¹. Dans le cadre de cette analyse, diverses archives ont été mobilisées, notamment celles de l'Église consistoriale d'Orthez conservées au Centre d'études du protestantisme béarnais, mais aussi des écrits signés de la main d'Eugène Casalis, comme *Mes souvenirs* et *En service commandé*, ou encore des correspondances adressées à ses proches. La confrontation de ces sources, à la fois publiques et personnelles, permet d'appréhender le ressenti et les émotions du missionnaire, et donc de toucher du doigt l'histoire des sensibilités, alors que les mises en contexte de sa vocation et en évidence de certaines stratégies d'écriture permettent d'intégrer le devenir de celui-ci et le rayonnement de son action dans l'histoire religieuse nationale, et plus particulièrement, celle d'une communauté minoritaire très active.

Au contraire de l'évangélisation locale ou des populations espagnoles, l'œuvre des Missions de Paris crée un certain consensus en Béarn et permet le maintien de liens entre les Églises réformées et les Églises évangéliques indépendantes. Fondée en 1822 avec « l'unique but de propager l'Évangile parmi les païens et autres peuples non-chrétiens », la Société des Missions évangéliques de Paris (SMEP) s'est dès sa création affirmée comme une œuvre interdénotationnelle². Au-delà de la question des jeux de pouvoirs et des conflits, le soutien local à cette œuvre se construit autour de figures emblématiques avant de prendre une forme institutionnelle. L'étude de ces personnalités est également l'occasion de comprendre, au-delà de l'histoire, les liens qui unissent le Béarn et les protestants.

Eugène Casalis : la vocation d'un missionnaire

Dans *Mes Souvenirs*, discours analytique qu'il décrit comme un « acte de reconnaissance filial³ » envers Dieu, Eugène Casalis expose les fondements de sa vocation missionnaire. Celle-ci n'est pas uniquement le fait « d'un appel de Dieu », elle se construit progressivement au gré de rencontres et d'enseignements. Ce discours

¹ VILLERBU Tangui, « Une histoire culturelle du missionnaire : Julien Moulin, du diocèse de Rennes au Nord-Ouest canadien (1830-1878) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 114/3, 2007, p. 7-34.

² ZORN Jean-François, *op. cit.*, Paris, Karthala-Les bergers et les mages, 1993, p. 547.

³ CASALIS Eugène, *Mes Souvenirs*, Paris, Société des Missions évangéliques (6^e édition), p. 5.

pourtant construit *a posteriori* peut être corroboré par diverses lettres qu'Eugène Casalis a écrites, à la suite de son départ pour Paris, à Joseph Nogaret. Si quelques détails ont échappé à la mémoire du missionnaire¹, et bien que l'on note une différence de style notable dans son écriture, la construction des récits demeure quasiment identique, malgré les cinquante ans qui séparent leur rédaction.

En premier lieu, son environnement familial constitue un terreau favorable à l'excitation de sentiments de piété. Son père, négociant à Bayonne où à cette époque le culte public n'est pas encore célébré, considère avec importance l'instruction et l'éducation religieuse² et confie alors son fils, âgé de six ans, à une de ses sœurs, Marie dite « Toutine », et à son père, Jean Casalis, qui vivent à Orthez³. Ces derniers ont une influence importante sur le devenir d'Eugène Casalis :

C'est surtout à l'impression produite sur moi par l'austère et vaillante piété de mes grands-parents que je rattache mes premières préoccupations religieuses⁴.

Les récits héroïques du temps du Désert, puis le culte célébré dans la maison familiale lorsqu'il n'est pas possible de se rendre au temple suscitent chez Eugène Casalis un vif intérêt pour la cause de Dieu. Aux côtés de sa tante et de son grand-père, l'enfant apprend tout d'abord, à lire et à écrire. La condition bourgeoise lui permet d'ores et déjà d'accéder à quelques classiques de la langue française comme les *Fables* de La Fontaine et de Florian. L'Histoire de la Rome antique est déjà connue de lui, mais c'est surtout dans les récits bibliques et dans les psaumes que sa tante puise l'essentiel de son enseignement. Refusant « de lui mettre entre les mains la Bible en deux volumes avec les réflexions d'Ostervald » qu'elle avait fait venir de Genève, sa famille se procure à son intention un Nouveau Testament du Père Amelotte⁵. L'enfant suit également l'instruction religieuse dispensée par le pasteur

¹ Eugène Casalis se trompe notamment sur la date de son arrivée chez les Pyt. Dans une lettre à Joseph Nogaret, il affirme avoir assisté à l'inauguration de la chapelle protestante de Bayonne. Or, divers éléments, notamment le convoi mortuaire auquel il fait référence, nous permettent de dater son déménagement vers le mois de mai 1822. L'auteur, s'il qualifie dans *Mes Souvenirs*, le départ d'Orthez de son précepteur de « faute », refuse obstinément d'en expliquer publiquement les raisons. Cf. BPF, ms 1686, lettres d'Eugène Casalis à Joseph Nogaret du 28 avril 1882 et du 7 décembre 1883.

² CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 10.

³ Son père tenait un commerce à Bayonne, lieu plus favorable au développement du négoce notamment en raison des relations économiques entretenues avec l'Espagne.

⁴ *Idem*, p. 16.

⁵ *Id.*, p. 12-13. La traduction du Nouveau Testament du Père Denis Amelotte est publiée entre 1666 et 1670. Cette traduction connaît une très large diffusion en France.

d'Orthez, qui se résume alors à une récitation du catéchisme d'Ostervald devant les parents et amis dans le temple¹.

Toutefois, c'est au contact quotidien d'Henri Pyt que sa foi se développe réellement et que prend forme sa vocation. Au crépuscule de sa vie, Eugène Casalis conserve un souvenir empreint d'admiration et de respect de sa première rencontre, en 1821, avec l'évangéliste, alors que celui-ci est en route pour Bayonne et qu'il est hébergé à Orthez par Arnaud Casalis :

Il y avait quelque chose de si majestueux dans son front, de si distingué dans ses manières, que je me sentis d'abord fort intimidé, mais sa conversation et son sourire ne tardèrent pas à me rassurer. C'était la première fois que j'entendais l'expression et que je voyais le reflet d'une piété simple, confiante, heureuse, exempte de tout embarras, de toute crainte servile, et brûlant de se communiquer. Je fus comme fasciné².

Au gré de leurs rencontres, l'homme et l'enfant développent une relation quasi-filiale. Henri Pyt est ainsi considéré par Eugène Casalis comme « son précepteur et son meilleur ami³ », mais aussi comme « son père en la foi⁴ ». Le prédicateur, qui n'a pas eu d'enfant avec sa femme, Jeanne Bost, s'attache très rapidement à lui au point de lui proposer de venir « étudier sous ses soins » à Bayonne⁵. Il est également pertinent de noter que, dans *Mes souvenirs*, Eugène Casalis occulte presque totalement la présence d'un autre enfant sous le toit des Pyt⁶, qui est connue par l'ouvrage d'Émile Guers, et ne donne le récit que d'une relation presque exclusive. Rares sont également les références à Jeanne Bost dans son ouvrage⁷.

À partir de 1822, Eugène Casalis quitte donc Orthez pour se rendre chez Henri Pyt à Bayonne. À ses côtés, l'enfant se forme à l'apologétique et aux humanités. Cette formation débute par l'apprentissage du latin et de la grammaire française. Pour ce faire, Henri Pyt offre au jeune enfant un exemplaire des *Éléments de la grammaire*

¹ *Id.*, p. 18.

² *Id.*, p. 22.

³ *Id.*, p. 29.

⁴ BPF, ms 1686, lettre d'Eugène Casalis à Joseph Nogaret, 28 avril 1882.

⁵ CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 23.

⁶ En 1824, Ferdinand Caulier, qu'Henri Pyt a rencontré à Nomain, s'installe chez lui à Bayonne. Le prédicateur joue également un rôle fondamental dans la conversion au protestantisme de l'Amiral Jean-Bernard Jauréguiberry.

⁷ Dans *Mes Souvenirs*, elle n'est citée qu'à trois reprises, lors de l'arrivée des Pyt à Orthez (p. 21), lors d'une visite de la ville (p. 26), et, enfin, lorsqu'il évoque les personnes qui ont cru à la sincérité de ses sentiments religieux dès son plus jeune âge (p. 33).

française et l'*Epitome historiae sacrae* de l'abbé Lhomond, et l'enjoint à remplir un cahier entier de déclinaisons et de traductions latines¹. Le précepteur fait preuve de pédagogie en stimulant l'intérêt des enfants dont il s'occupe :

[...] Dans son enseignement quel qu'il fût, il n'y avait rien d'austère, rien qui pût produire l'ennui. Sa méthode consistait à faire trouver à ses élèves par leurs propres efforts, ce qu'il voulait leur apprendre et il avait l'air de s'instruire².

Henri Pyt poursuit également la formation religieuse du jeune garçon. Chaque jour, ils célèbrent deux cultes domestiques durant lesquels ils lisent régulièrement ensemble deux chapitres de la Bible, l'un de l'Ancien et l'autre du Nouveau Testament³. Ils entreprennent également l'analyse de l'Épître aux Romains⁴. L'apprentissage du chant sacré constitue aussi une part importante de l'enseignement que reçoit Eugène Casalis : avec sa cousine, ils entonnent régulièrement, accompagnés par une guitare, les cantiques de César Malan, une autre grande figure du Réveil genevois⁵. Lorsqu'il sera au Lesotho, Eugène Casalis traduira d'ailleurs ces chants en langue sechuana pour les apprendre aux Bassoutos⁶.

À quinze ans, Eugène Casalis débute, toujours sous l'autorité d'Henri Pyt, des études préparatoires de théologie, qui couvrent à la fois le domaine du catéchisme et de l'histoire-sainte. Les deux hommes se livrent ensemble à des « explications exégétiques du Nouveau Testament grec, [à l'] examen de l'état du monde païen, au point de vue politique, social et religieux, lors de la venue du Sauveur, idées et institutions du peuple juif depuis le retour de la captivité jusqu'à l'apparition de Jean-Baptiste, vie de Jésus-Christ, Églises fondées par les Apôtres et leurs successeurs immédiats⁷ », s'y ajoutent des leçons d'apologétique et de dogmatique. Pour favoriser l'esprit critique de l'adolescent, Henri Pyt l'encourage à étudier lui-même les récits bibliques. Cet enseignement théologique, complet, permet à Eugène Casalis, lorsqu'il intègre au mois d'avril 1830 la Maison des Missions, de se joindre aux cours dispensés par les professeurs sans aucune leçon de rattrapage⁸.

¹ *Id.*, p. 26.

² *Id.*, p. 29.

³ *Id.*, p. 27.

⁴ *Id.*, p. 29-30.

⁵ *Id.*, p. 33.

⁶ DARRIGRAND Robert, « Le Noël béarnais d'Eugène Casalis », *Bulletin du CEPB*, n°50, 2011/2, p. 33.

⁷ CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 41.

⁸ BPF, ms 1686, Fonds Joseph Nogaret, lettre d'Eugène Casalis du 29 juin 1830.

La vocation d'Eugène Casalis, qui présente donc des traits des plus classiques, s'apparente toutefois à une conversion. Progressive, elle contient une dimension très personnelle, qui s'inscrit dans la lignée de la théologie du Réveil. Unique, individuelle, elle ne peut se présenter de la même manière à chacun. Lorsque Joseph Nogaret l'interroge sur ce sujet en 1830, voici ce qu'il répond :

Tu me demandes mon sentiment sur les marques auxquelles on peut reconnaître qu'on est appelé. Je te dirai d'abord que je crois que le Seigneur s'y prend (si on peut employer une pareille expression en parlant de Dieu) de plusieurs manières différentes pour adresser des vocations, et cela suivant les circonstances, les besoins et le caractère de celui qu'il appelle. Mais quelles que soient les méthodes employées, le résultat est toujours le même. [...] Aussi faut-il bien se garder de poser des règles générales. Il me semble cependant avoir trouvé (considère si j'ai tort ou raison) une question également applicable à tous ceux que le Seigneur destine à son service et que tous peuvent s'adresser [sic] : Est-ce que je pourrais en conscience devant Dieu être autre chose que ministre ou missionnaire ? etc.¹.

Cependant, si les propos soulignés jusqu'ici permettent de comprendre la vocation pastorale d'Eugène Casalis, ils n'expliquent en rien sa volonté de devenir missionnaire, surtout que les Missions protestantes françaises n'en sont qu'à leurs débuts. Lorsqu'il aborde cette question, Eugène Casalis oppose au caractère progressif de sa vocation religieuse la précocité de son empathie pour les hommes de couleur jusqu'à la rendre naturelle, comme un trait propre à son caractère :

Cependant, déjà [lorsqu'il était enfant et vivait à Orthez] alors commençait à se manifester en moi un amour pour les hommes de couleur que l'on eût pu croire inné. Lorsque je voyais un nègre ou un mûlatre [sic], ce qui d'ailleurs m'arrivait rarement, j'éprouvais pour lui une vive sympathie ; j'eusse voulu l'arrêter, le faire asseoir à côté de moi, lui demander son histoire².

La lecture d'un roman missionnaire, *Gumal et Lina*, durant son enfance a également fortement marqué le futur missionnaire³. Cet aspect singulier des dispositions religieuses d'Eugène Casalis s'explique également par l'influence d'Henri Pyt sur l'enfant, qui le mène sur la voie de l'évangélisation. Dans un premier temps, Eugène Casalis accompagne le prédicant à la prison de Bayonne et assiste aux

¹ *Id.*, lettre d'Eugène Casalis du 30 septembre 1830.

² CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 19.

³ LOSSIUS Kaspar Friedrich, *Gumal et Lina, ou les Enfants africains, histoire instructive et amusante à l'usage de la jeunesse*, trad. de l'allemand par J.-L.-A. Dumas, Paris, Gautier et Bretin, 1809. *Ibid.*, p. 19.

séances d'édification que dirige Henri Pyt¹. Par la suite, sur les conseils de son « maître », qui souhaite qu'il embrasse une carrière similaire à la sienne et alors qu'il n'est qu'un adolescent, Eugène Casalis porte son intérêt sur les juifs de la cité portuaire. Un événement le convainc pourtant « bien à tort sans doute, que le Juif est un être inconvertissable² ».

Le chemin qui le mène vers Dieu n'est pas pour autant exempt de doutes. Vers l'âge de quatorze-quinze ans, Eugène Casalis avoue connaître une « période de déchéance religieuse » durant laquelle il envisage même d'intégrer l'armée. Celle-ci est, en partie, provoquée par le refus de la Maison des missions de donner une suite immédiate aux premiers vœux prononcés par l'adolescent, jugé encore trop jeune³. Durant les deux années, tout en continuant sa formation théologique, il se délecte des leçons de Guizot, de Villemain et de Cousin, estimant que la lecture des ouvrages a contribué « beaucoup à élever [sa] pensée, à étendre [ses] horizons ». Celles-ci participent au développement d'une conception libérale de l'humanité, qui perdurera tout au long de sa carrière missionnaire :

Le souffle libéral et généreux qui passait alors sur la jeunesse de France arrivait jusqu'à nous, enfants du Béarn. Je partageais les aspirations vers une ère d'affranchissement et de progrès pour l'humanité, qui se faisaient sentir un peu partout. Cet élan n'était pas perdu pour la vocation spéciale qui me travaillait encore sourdement⁴.

Mais sa fascination se transforme parfois en peur à la pensée de quitter les siens et sa patrie. Toutefois, grâce à Henri Pyt, Eugène Casalis intègre la Maison des Missions en 1830 à l'âge de 17 ans. Après deux ans et demi de formation, il est consacré pasteur et quitte la France pour le Lesotho en 1833.

¹ Ibid.

² *Id.*, p. 35-36. « Je m'étais attaché à un courtier de bas étage et j'avais obtenu de lui qu'il vint aux prédications du dimanche. Pendant quelques temps, il fut très assidu. Je le priais de s'asseoir près de moi et lui cherchais le cantique et le chapitre indiqués. Je surmontais sans trop de peine le dégoût que me causait son horrible habitude de plonger alternativement ses narines dans une immense tabatière et d'aspirer le tabac jusqu'à ce que chacune des cavités nasales fût pleine. Mais voilà tout à coup que mon Juif disparaît. Plusieurs semaines se passent. Enfin, je le rencontre et lui demande ce qui lui est arrivé. « Tu ne sais donc pas, me dit-il, qu'avec ton dimanche, tu m'as fait perdre près de *cinq francs* ! Tu ne m'y reprendras plus ! » Le rire cynique dont il accompagna ces mots me glaça, et je me dis, bien à tort sans doute, que le Juif est un être inconvertissable ».

³ BPF, ms 1686, Fonds Joseph Nogaret, lettre d'Eugène Casalis du 30 septembre 1830.

⁴ CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 42.

Le soutien local aux missions¹

Des facettes de la Société des Missions évangéliques de Paris, celle qui demeure encore aujourd'hui la moins connue est sans conteste le soutien local des protestants aux missions et ce malgré l'étude magistrale de Jean-François Zorn sur le fonctionnement de l'œuvre². Pourtant, cet échelon, aussi particulier soit-il, participe grandement au devenir de la Société, ne serait-ce que par l'envoi régulier de dons.

Comme le soulignent Jean Bianquis et François Zorn, la constitution de Comités ou de Sociétés favorables à la Mission « se fit naturellement » au lendemain de sa fondation en 1822³. Adhérant à l'article VII des statuts de la Mission de Paris, un service de prière est organisé le premier lundi de chaque mois dans les Églises béarnaises⁴. À Salies-de-Béarn, il est accompagné d'une collecte dont les recettes sont transcrites dans un cahier qui couvre la période 1827-1834⁵. Les trois premières années, la communauté protestante fait preuve d'une relative régularité quant à ses libéralités, puisque la moyenne des dons mensuels – que viennent compléter des dons en nature, des chandelles essentiellement – est comprise entre 11 F et 15 F. La diffusion des idées du Réveil par Henri Pyt dans les campagnes orthéziennes n'est probablement pas étrangère à ce phénomène, tout comme la chute brutale des recettes en 1831. Plus qu'à un désintérêt soudain des protestants béarnais pour la cause missionnaire, celle-ci est à imputer au départ de l'évangéliste et au schisme qui divise profondément l'Église réformée et l'Église évangélique. Par ailleurs, les faibles ressources des protestants sont le principal frein au soutien des Églises. Ainsi, en 1834, lorsqu'il répond à une circulaire de la Commission pastorale de Paris, le consistoire d'Orthez estime « que le service mensuel pour les missions évangéliques lui paraît suffisant pour la plupart des localités »⁶. Enfin, l'absence de données à partir de 1833 ne nous permet pas de mesurer l'impact direct du départ d'Eugène Casalis

¹ LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « Le soutien local aux Missions : l'action du Comité auxiliaire du Béarn (1890-1905), *BCEPB*, n° 50, décembre 2011.

² ZORN Jean-François, *Le grand siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala-Les bergers et les mages, 1993, 791 p.

³ BIANQUIS Jean, *Les origines de la Société des Missions de Paris (1822-1829)*, Paris, Société des Missions évangéliques, 1930, t.1, p. 111 ; ZORN Jean-François, *op. cit.*, p. 642-649.

⁴ ZORN Jean-François, *op. cit.*, p. 643.

⁵ ADPA, CEPB, 60J 531/68, Cahier des recettes au temple les lundis de chaque mois, jours de prières pour les Missions évangéliques (1827-1834). Ce cahier, mal tenu, ne permet de connaître avec exactitude les dons pour les années 1827 à 1831. Les années suivantes ne font mention que de dons de chandelles.

⁶ *Id.*, réponse à la circulaire de la commission pastorale de Paris, 16/05/1834.

pour le Lesotho, celui-ci est bien plus perceptible lors de son retour en Béarn en 1849-1850.

Lors de ses tournées, Eugène Casalis rencontre un vif succès. Il y rencontre tour à tour les principaux protagonistes du protestantisme béarnais de l'époque, certains bien connus de lui, d'autres pour la première fois : les Reclus, Lourde-Rocheblave, Frossard, Buscarlet, Gabriac, Pédézet... Durant quelques semaines, il prend part à la vie protestante locale. Il participe notamment aux Conférences fraternelles du Béarn, qui donnent lieu à la fondation de la Société d'évangélisation du Béarn¹. Face aux divisions qui touchent le Béarn protestant, Eugène Casalis ne prend pas position : il prêche tant dans les temples réformés que dans les chapelles des Églises évangéliques libres. Seul, le darbyisme ne trouve pas grâce à ses yeux :

Dimanche le 12 [octobre 1849]. Prêché dans la matinée au temple d'Orthez ; dans l'après-midi, j'ai tenu le service à la chapelle de l'Église libre. Dieu veuille bénir mes faibles efforts pour le bien de mon pays natal. Il y a ici d'excellents frères et sœurs et je ne doute pas que leur nombre augmente, pourvu que le « Plymouthisme » qui a déjà gagné quelques familles, n'entrave pas l'œuvre².

Les missions sont généralement une œuvre de concorde au sein du protestantisme local mais aussi national. Les protestants réformés et évangéliques, ayant alors tendance à mettre entre parenthèses leurs divisions, assistent indistinctement aux cultes célébrés par Eugène Casalis³. Avant son départ, un service religieux est organisé le 30 juin 1850 dans le temple d'Orthez, au cours duquel le pasteur Jean-Paul Gabriac prononce une prière d'actions de grâce en faveur d'Eugène Casalis. Le discours de ce dernier permet à lui seul de récolter 325 francs au profit de la SMEP⁴.

Dans les années 1880, face aux difficultés financières chroniques de la Société des Missions, Eugène Casalis, son directeur, puis Alfred Boegner, son sous-directeur, tentent de restaurer en province le réseau des Comités auxiliaires, moribonds depuis la fin des années 1840. Il s'agit par l'entremise de ces assemblées de rétablir des « forces motrices » aptes à vivifier l'esprit missionnaire des protestants⁵. Le Comité auxiliaire

¹ ADPA, CEPB, 60J 50/138, registre des délibérations du consistoire local d'Orthez, 19/06/1850.

² CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 67.

³ *Ibid.*, p. 77.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 50/137, registre des délibérations du consistoire local d'Orthez, 30/06/1850.

⁵ BOEGNER Alfred, « L'œuvre missionnaire et les pasteurs », *Journal des Missions évangéliques*, 55^e année, 1880, p. 121-125 cité par ZORN Jean-François, *op. cit.*, p. 656. La Société est en déficit constant depuis 1867, cf. Zorn J-F., *op. cit.*, p. 652.

du Béarn, ainsi créé en 1893 par Paul Monnier sur la demande de la SMEP, a pour ambition de « faire connaître aux Églises l'œuvre des missions et en même temps d'augmenter et de stimuler le zèle et la libéralité des chrétiens pour l'Évangélisation du monde païen »¹. À l'instar de la SMEP qui s'est dès sa création en 1822 affirmée comme une œuvre interdénominationnelle², le Comité auxiliaire du Béarn entend fédérer autour de la cause missionnaire réformés et libristes. Pour cela, les membres de cette assemblée sont choisis équitablement au sein des deux dénominations³. Le bureau est lui aussi constitué de manière à contenter l'ensemble des partis puisque Paul Monnier assure la présidence tandis que les fonctions de secrétaire et de trésorier sont respectivement confiées à Eugène Balfet et Paul Marchal⁴. À l'extérieur du Comité, les membres paloï du Comité s'associent avec les révérends anglicans de la ville, qui tout en soutenant les missions d'évangélisation anglaises participent aux œuvres françaises par l'organisation de réunions dans leurs temples. Un seul groupe demeure exclu de l'effort missionnaire : les darbystes, s'ils sont prévenus des manifestations, notamment paloïses, ne sont « pas invités officiellement à y assister »⁵. Malgré les liens étroits qui unissent ce comité et les assemblées consistoriales et libristes, il est décidé que celles-ci ne participeront pas à son organisation, car son action pourrait s'en trouver « paralysée » et les Églises de « s'étonner » d'une telle requête⁶. Une telle considération fait suite à une délibération du Consistoire d'Orthez. Interpellé par un de ses membres sur la nature interdénominationnelle du Comité et plus particulièrement sur l'un des membres représentant l'Église libre, l'assemblée consistoriale, bien que « reconnaissant le bien-fondé » de la remarque, se proclame incompétente sur la question et réclame pour les pasteurs une « entière liberté en tout ce qui ne touche pas à leurs fonctions et à leurs devoirs officiels »⁷. Pour autant, malgré son indépendance, le Comité entend bien s'appuyer sur les réseaux des Églises, notamment par le biais de ses pasteurs. Des circulaires imprimées sont ainsi régulièrement envoyées aux ministres du culte afin

¹ ADPA, CEPB, 60J 66/1, registre du Comité auxiliaire du Béarn, 14/07/1893, article II du règlement du comité datant de 1893. Cet article est maintenu dans le règlement de 1903.

² ZORN Jean-François., *op. cit.*, p. 565.

³ ADPA, CEPB, 60J 66/1, 11/05/1893. Les membres de l'Église réformée sont Eugène Balfet, pasteur d'Orthez, Paul Marchal et Félix Moussiegt, respectivement de Pau et de Salies-de-Béarn. Le pasteur Paul Monnier d'Orthez, Eugène Malan de Pau et Sauzet de Castétarbe représentent les Églises libres.

⁴ *Idem.*

⁵ ADPA, CEPB, 60J 56/1/39, registre du sous-comité paloï, 5/05/1898.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 66/1, 14/07/1893.

⁷ ADPA, CEPB, 60J 50/71, registre des délibérations du Consistoire d'Orthez, 7/7/1893.

qu'ils se chargent de diffuser les diverses informations à leur troupeau¹. À l'initiative personnelle de membres du Comité, des sous-comités locaux sont également fondés afin de consolider l'influence locale du Comité auxiliaire comme à Pau en 1897 ou à Salies-de-Béarn en 1899².

Si les premières années, l'affiliation des Comités provinciaux à la SMEP est établie, à la fin du siècle, se pose avec plus d'insistance la question de leurs rapports. Face à l'émergence de contestations dont la direction de la Mission de Paris et sa gestion centrale sont l'objet, celle-ci, n'ayant d'autre choix que de « démocratiser le mouvement missionnaire³ », concède la tenue régulière d'une Conférence consultative des Comités auxiliaires en 1899. Adhérant à l'initiative du pasteur chrétien-social Tommy Fallot de 1898, le Comité béarnais, dont les membres sont fortement influencés par ce courant, affirme précocement sa vision fédérative de la Société des Missions évangéliques de Paris. Lors de la première Conférence consultative convoquée en 1900, il entend par l'intermédiaire de ses délégués, réclamer que la direction de la Mission soit confiée au Comité parisien augmenté d'un représentant de chaque Comité auxiliaire⁴. Concernant l'organisation des Comités auxiliaires, il est « unanime à désirer voir s'établir un nouveau mode de constitution des Comités auxiliaires⁵ » et fonde, en 1903, l'association des Amis des Missions en Béarn qui se « subdivise en autant de sections qu'il y a de groupements protestants locaux »⁶. Le système associatif présente l'avantage d'accroître la participation des protestants béarnais à la vie de l'œuvre et donc à l'effort missionnaire. Le Comité auxiliaire du Béarn survit à cette nouvelle organisation. Ses représentants, élus tous les trois ans par les associations locales au prorata de leurs membres, supervisent l'ensemble des activités des *Amis des Missions en Béarn*⁷. Exclusivement masculins à leurs débuts, ces comités s'ouvrent progressivement aux femmes. Ainsi, dès sa constitution en 1897, le Comité palois réunit hommes et femmes à une presque égalité. Les femmes adjointes sont alors exclusivement les épouses ou filles des divers pasteurs et

¹ *Idem*, 09/11/1893 ; 07/02/1899.

² *Id.*, 07/02/1899.

³ ZORN Jean-François, *op. cit.*, p. 665-672.

⁴ ADPA, CEPB, 60J 66/1, 07/04/1899.

⁵ *Idem*, 19/05/1902.

⁶ Règlement imprimé des associations locales des Amis des Missions en Béarn adopté dans la séance du 11/05/1903.

⁷ L'article 7 du règlement de 1903 stipule qu'il y aura autant de délégués « qu'il y a de fois 30 électeurs ».

révérends palois¹. La nature des activités de ce comité explique en partie une telle représentation féminine, puisqu'il s'occupe de l'organisation de la vente annuelle dont la tenue des comptoirs est confiée aux femmes². En 1903, ce mouvement se poursuit puisque l'élection des délégués au Comité auxiliaire par les membres de plus de 20 ans de l'association locale (38 personnes, tous sexes confondus) offre aux femmes une équitable représentation³ ; il faut dire qu'elles sont majoritaires dans l'assemblée⁴. En revanche, le bureau de l'association demeure essentiellement masculin et en 1905, lors d'un renouvellement des délégués, il exprime le vœu que seuls les pasteurs soient candidats⁵.

Afin de sensibiliser les protestants béarnais aux Missions, les activités du Comité auxiliaire se répartissent en divers secteurs : la recherche de fonds et la sensibilisation, voire la propagande. D'un point de vue strictement financier, le Comité auxiliaire coordonne les collectes réalisées en faveur des Missions. Il gère ainsi les différents collecteurs du *Sou missionnaire* et du *Franc missionnaire* par le biais de collecteurs généraux, dont la mission est non seulement de centraliser les dons mais aussi de conseiller leurs agents particuliers⁶. Ce réseau de perception est de loin le plus dense dans l'ensemble du Sud aquitain, puisqu'en 1893 sont recensés pas moins de vingt-quatre personnes dont sept à Orthez et huit à Pau, des effectifs supérieurs à ceux des diacres et qui ne cessent de croître. Plus organisé et plus étendu, il bénéficie de l'union de l'ensemble des Églises à l'exception des darbystes⁷. Les Comités privilégient les collectes pour l'œuvre générale de la Mission et par conséquent, l'ensemble des champs d'action de celle-ci. Cependant, après la venue de François Coillard en 1898, et alors que des voix se sont élevées contre ce type de pratiques au sein de la maison-mère, les Béarnais n'y voient aucune objection particulière et se félicitent de la création à Pau et à Orthez de *Zambéziass*, caisses spéciales pour la mission entreprise au Zambèze, colonie britannique⁸. Cette recherche de fonds ne serait pas efficace sans l'élaboration d'une propagande – le

¹ ADPA, CEPB, 60J 56/1/39, 11/03/1897.

² *Id.*, 17/02/1898.

³ *Id.*, 26/04/1903. Deux délégués sont élus : Eugène Malan et Lucie Cadier, fille du pasteur palois.

⁴ En 1903, l'association est composée de 34 femmes et 29 hommes. Le registre annonce un total erroné de 62 adhérents.

⁵ *Idem*, 23/01/1905.

⁶ ADPA, CEPB, 60J 66/1, 09/11/1893.

⁷ *Idem*, 07/02/1894.

⁸ *Id.*, 08/11/1898. Sur la création des *Zambéziass*, cf. ZORN Jean-François., *op. cit.*, p. 479-481.

terme est régulièrement employé par le Comité – missionnaire. Dans un premier temps, celle-ci est dictée par Alfred Boegner et les instances centrales de la SMEP : une circulaire encadre les activités du Comité en assignant chaque année un nouveau programme – celui de 1895 est « la marche en avant et l’envoi de renfort » – et conseille quant aux moyens d’action, distribution de brochures, collecte à domicile et lors de services religieux dédiés à la mission. La prière demeure toutefois au centre du dispositif¹, puisqu’elle est considérée comme « l’une des plus grandes forces et un de ces instruments les plus efficaces² ». Dans cette optique, les membres du Comité auxiliaire se constituent en « Union de prières » et adoptent la liste hebdomadaire de sujets définie par la Maison des Missions³. L’effort doit être régulier sans être excessif afin de maintenir l’attention des fidèles. Pour cela, le Comité béarnais estime qu’il serait bénéfique que le service mensuel soit divisé en deux temps : l’un consacré à la méditation et à la prière, l’autre aux nouvelles des missions. Ces cultes sont renforcés par une semaine de prière au mois de janvier, qui se clôture dans l’ensemble des Églises béarnaises par une prédication spéciale⁴. Des tournées de conférences sont également organisées et tenues par les pasteurs locaux ou des missionnaires dans les principaux centres protestants (Orthez, Salies-de-Béarn, Pau, etc.). L’image est alors associée au discours afin que celui-ci ait un plus fort impact sur l’auditoire : des vues photographiques sont achetées dans cet objectif en 1895⁵. Ce type de réunion ne s’adresse pas uniquement à un public protestant : certaines sont ainsi organisées dans des communes exclusivement catholiques et ne donnent pas lieu à une collecte comme à Villeneuve-de-Marsan (Landes) en 1897⁶. La sensibilisation des enfants à la cause missionnaire est également l’une des priorités du Comité auxiliaire. Dans le cadre des Écoles du dimanche sont, dans ce but, instaurées des activités de collecte : les enfants fabriquent des objets qu’ils mettent en loterie. Une petite fille d’Orthez possède même sa « poule missionnaire » dont les œufs sont vendus au profit des

¹ *Id.*, 14/06/1894.

² *Id.*, 08/11/1898.

³ *Id.*. Le programme est le suivant : dimanche : Règne de Dieu et de l’Église ; lundi : Comité et Société des Mission ; mardi : Lessouto et Zambèze ; mercredi : Sénégal et Congo ; jeudi : Tahiti et Mari ; vendredi : Madagascar et autres champs ; samedi : les autres Sociétés des Missions et d’évangélisation.

⁴ *Id.*, 14/06/1894 et 31/10/1894.

⁵ *Id.*, 16/04/1895. Sur cette question, voir la thèse d’Émilie GANGNAT, *Une histoire de la photographie missionnaire à travers les archives de la Société des missions évangéliques de Paris (1880-1971)*, Thèse d’Histoire de l’art sous la direction de Michel Poivert, Paris I-Panthéon Sorbonne, 2010.

⁶ *Id.*, 13/04/1897.

missions ! Dans un rapport, Léon Bost insiste sur la nécessité de créer des liens personnels propres non seulement à exciter la curiosité des enfants mais aussi à susciter des vocations et propose que ces derniers entrent en correspondance avec un missionnaire¹. Enfin, une bibliothèque missionnaire met à disposition l'ensemble des journaux et des ouvrages traitant de la question². Le *Protestant béarnais* rend compte quant à lui des avancées et des nouvelles des champs de mission dans une chronique régulière instituée en 1893 lorsqu'il ne consacre pas plusieurs colonnes aux récits missionnaires³. Les multiples activités du comité puis de l'association ont à long terme un effet positif sur les libéralités des protestants béarnais. Après une baisse substantielle en 1894, celles-ci ont triplé en dix ans (*voir annexe 119*). En 1902, Eugène Balfet estime que ces institutions ont aussi favorisé les dons au *Sou missionnaire*⁴.

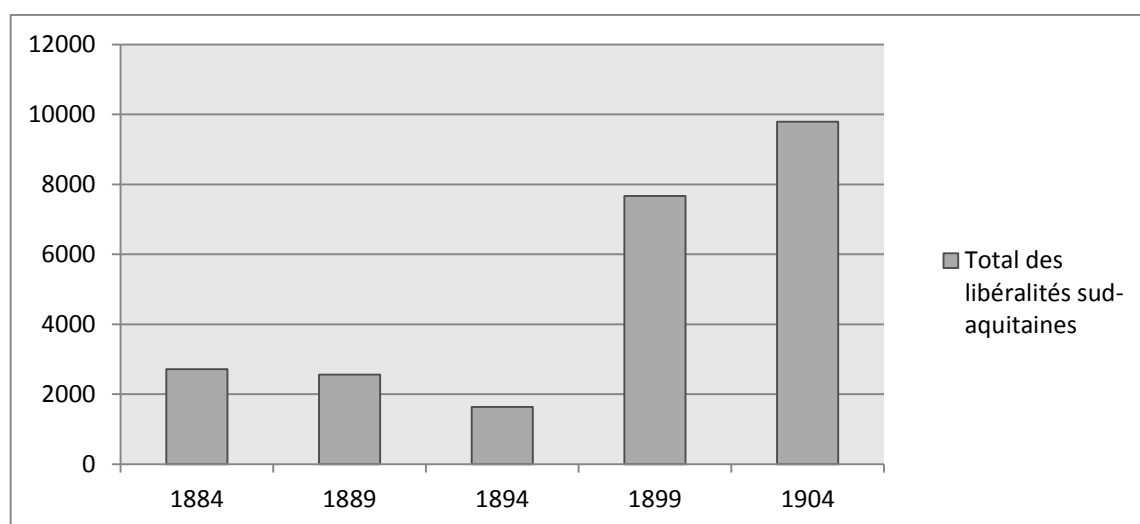


Figure 61 : Libéralités des protestants sud-aquitains en faveur du *Franc missionnaire* (1884-1904)
Source : ADPA, CEPB, 60J 66/1

L'implication des Béarnais, bien qu'en constante augmentation, n'est cependant pas exceptionnelle ; elle reflète, dans une moindre mesure, l'intérêt croissant des protestants français pour la cause missionnaire.

¹ *Id.*, 29/10/1896.

² *Id.*, 31/10/1894.

³ BALFET Eugène, « Chronique des Missions », *Le Protestant béarnais*, 10^e année, n° 2, 21/01/1893. Cette chronique référence les avancées des missions, champ par champ, tous les trois mois.

⁴ Bibliothèque du DEFAP, registre de la Commission consultative des Comités auxiliaires, 1902, 2^e séance.

Durant les premières années, aucune référence au fait colonial n'apparaît dans le discours du Comité auxiliaire béarnais. Ce n'est qu'à l'occasion de la campagne de Madagascar et de l'ouverture d'un nouveau champ de mission français en 1897 sur cette île colonisée que celui-ci évolue. En effet, face à la politique antireligieuse menée par le Général Gallieni à Madagascar¹, le pasteur Monnier défend sa conception des missions en séance du Comité. Il expose ainsi que l'œuvre de foi doit se confondre avec le patriotisme et les idées libérales :

Lorsqu'on nous demande pour les missions, dit-il, on nous demande de faire une œuvre de foi, or l'œuvre des missions, telle qu'elle se présente actuellement, n'est pas seulement une œuvre de foi, elle est aussi une œuvre de patriotisme. Je crois donc que dans cet appel [en faveur de la mission de Madagascar] il faut insister sur le patriotisme et la liberté².

Dès lors, par leurs souscriptions, les protestants béarnais agissent non seulement en faveur de la propagation du protestantisme mais aussi pour la défense de la liberté religieuse et l'avancement de la France. Il est vrai que nombreuses sont les tensions entre missionnaires catholiques et protestants sur l'île, comme le souligne Jean-François Zorn. À ceci près que les pasteurs béarnais, à l'instar d'Edgar Monod, considèrent les Missions comme une œuvre de « réparation » et critiquent publiquement non pas la colonisation mais les moyens entrepris dans cette optique :

Les Missions font aussi une œuvre de *réparation*, ne fût-qu'en neutralisant le mal fait par l'Europe civilisée, qui ouvre de nouveaux débouchés, le plus souvent aux dépens du droit, et en professant le plus grand mépris pour l'indigène qu'elle prétend vouloir civiliser, elles font enfin une œuvre *patriotique et sociale*³.

De telles opinions sont communes au sein de la communauté pastorale et missionnaire. Bien souvent, comme le souligne Jean-François Zorn, les missionnaires agissent officieusement en faveur des populations autochtones et « entendent prendre le parti des populations dont l'intégrité culturelle, sociale, voire physique est menacée par la colonisation⁴ ». En revanche, en l'absence d'autres sources, il s'avère extrêmement difficile de déterminer le degré d'adhésion de la communauté

¹ ZORN Jean-François, *op. cit.*, p. 245-282.

² ADPA, CEPB, 60J 66/1, 7/02/1899.

³ BALFET Eugène, « La fête missionnaire du Béarn », *Le Protestant béarnais*, 17^e année, n°11, 01/06/1901. Compte-rendu de la conférence du pasteur Edgar Monod.

⁴ ZORN Jean-François, « Mission et colonisation : entre connivence et différence. Point de vue protestant », dans BORNE Dominique, FALAIZE Benoît (dir.), *Religions et colonisation (Afrique – Asie – Amériques) XVIe-XX s siècle*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2009, p. 78.

protestante béarnaise à ce type de discours. Tout juste savons-nous que « quelques objections » se sont élevées à la fin de ladite conférence¹. Un indice toutefois, le succès exceptionnel de la souscription en faveur de la mission de Madagascar – 2400 F sont collectés dans la région, un chiffre très largement supérieur aux sommes réunies d'ordinaire – démontre l'intérêt des protestants pour le devenir des colonies françaises². Il doit être cependant nuancé par l'ampleur de la diffusion de la circulaire qui encourageait ces libéralités, puisque celle-ci a été imprimée à deux mille exemplaires au lieu des trois ou quatre cents habituels³. Par ailleurs, lorsqu'il prépare la première conférence consultative des Comités auxiliaires, le Comité d'Orthez s'interroge sur la place à donner au fait colonial dans la Mission. Il estime qu'il n'y a pas lieu de donner une préférence financière et morale aux missions coloniales, mais, comprenant les considérations de leurs défenseurs, propose que les Caisses soient séparées et réparties en fonction de la nature de la mission⁴. Il semble que l'ancrage historique de la mission du Sud de l'Afrique et l'attachement local qu'elle provoque ne soient pas étrangers à cette décision. L'ensemble des procédés susmentionnés sont combinés l'espace d'une journée, la fête missionnaire de Baigts-de-Béarn, qui constitue l'élément-clé de ce soutien local (voir chapitre 9).

Enfin, diverses publications locales érigent en modèle la vocation des missionnaires, et plus particulièrement celle d'Eugène Casalis, et ont également pour ambition d'attirer des jeunes protestants vers les Missions. Ainsi, la longue notice nécrologique du *Protestant béarnais* consacrée à l'ancien directeur de la Maison des Missions se termine sur un appel à la jeunesse :

Que les jeunes protestants béarnais surtout écoutent attentivement la voix du Seigneur ! Y en aurait-il, parmi ceux qui ont le privilège de connaître Jésus, qui seraient appelés à tout quitter pour Le Servir, et qui hésiteraient ? Ah ! Qu'ils disent plutôt : L'esprit du Seigneur est sur moi : c'est pourquoi il m'a oint !...⁵

Plus récemment, en 1913, à l'occasion du centenaire de la naissance du missionnaire, Jean Roth, aidé du Comité auxiliaire des Missions du Béarn, publie une brochure *Eugène Casalis. Enfance et jeunesse (1812-1833)* dont l'ambition avouée est de réveiller le zèle et l'esprit missionnaire des protestants béarnais :

¹ *Idem.*

² ADPA, CEPB, 60J 66/1, 16/04/1899.

³ *Id.*, 07/02/1899.

⁴ *Id.*, 07/04/1899.

⁵ CABEP., « M. Eugène Casalis », *Le Protestant béarnais*, 8^e année, n° 12, 16 mai 1891

Et nous aimons à penser que ces quelques lignes sans prétention – car nous n'avons illusion aucune d'apporter du nouveau en quoi que ce soit – trouveront le chemin des cœurs, qu'elles seront pour quelques-uns au moins, pour beaucoup – et pourquoi par pour tous ? – un appel à faire revivre en eux, dans leurs personnes et dans leurs familles, sinon tout, du moins quelque chose, le plus possible de ce qu'ils auront vu et contemplé¹.

Les liens qui unissent le Béarn protestant à ses missionnaires ne sont pas unilatéraux. Malgré la distance, ceux-ci conservent des attaches dans leurs terres natales ou d'adoption. Ces sentiments sont observables à travers leurs productions écrites et diffèrent du regard qu'ils portent sur le monde.

Regards inversés : perceptions et représentations protestantes du monde et du Béarn

Lorsqu'il s'interrogea sur la nature des « paysages protestants », notamment dans les Cévennes, Patrick Cabanel démontra qu'il existait au moins deux regards protestants : « celui qui croit voir l'œuvre de Dieu dans le spectacle de la nature [...] et celui qui, presque à l'inverse, dans une perspective très wébérienne, se réjouit de lire la trace de l'humaine transformation des choses² ». Ces types de perceptions sont également présents dans les discours des protestants béarnais, mais pour les appréhender, il convient auparavant de s'intéresser à leur perception du monde. Ici, la consultation des récits de voyages produits par les Béarnais durant leurs périples, notamment ceux d'Émilien Frossard et d'Eugène Casalis, se révèle nécessaire. Chacun de ces deux hommes a parcouru une partie du monde dans le cadre d'œuvres d'évangélisation : le premier fut missionnaire durant vingt-trois ans au Lesotho, le second occupa les fonctions d'aumônier protestant durant la guerre de Crimée et entama avec d'autres pasteurs l'évangélisation des populations ottomanes. Les ouvrages publiés à partir de leurs observations et comparés avec leurs textes sur le Béarn et les Pyrénées, permettent de déceler deux visions, deux perceptions et représentations du monde.

¹ ROTH Jean, *Eugène Casalis. Enfance et jeunesse (1812-1833)*, Orthez, Imprimerie Moulia, 1913, p. 4.

² CABANEL Patrick, « Qu'est-ce qu'un paysage protestant ? », CABANEL Patrick, GRANET-ABISSET Anne-Marie, GUIBAL Jean (dir.), *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard*, Grenoble, Musée dauphinois-Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002, p. 97.

Les deux auteurs se posent en observateurs, soucieux de rendre compte des modes de vie des peuples qu'ils côtoient, au point qu'Alain Ricard qualifie Eugène Casalis d'«ethnographe¹ ». Ce dernier livre en effet, dans son ouvrage *Les Bassoutos*², l'un des premiers récits de voyage en Afrique, et l'une des premières analyses de la culture bassouto, en donnant une attention particulière à l'étude de la langue sotho³. Sous la plume d'Émilien Frossard, les us et coutumes des Turcs sont décrits et analysés précisément⁴. À travers la description des paysages du détroit du Bosphore, des habits, des saveurs, des mosquées ou des souks, Émilien Frossard aborde la vie quotidienne de ce peuple qu'il côtoie pour la première fois, et porte une attention particulière aux rites religieux des musulmans. Le Ramadan et l'appel des derviches, religieux musulmans vivant dans des monastères, donnent d'ailleurs lieu à une longue esquisse, le pasteur ne pouvant s'empêcher d'admirer la piété des Turcs musulmans et de la comparer aux pratiques chrétiennes :

Après avoir contemplé cette scène singulière, la première impression artistique fugitive passée, je ne pus me défendre d'un sentiment douloureux en pensant aux aberrations de notre pauvre humanité, qui, dans ses aspirations vers un état plus saint et meilleur, a recours à des moyens si étrangers à toute amélioration morale, ou à toute communion avec le Dieu vivant et vrai. Oh ! Quand donc le christianisme spirituel et pur viendra-t-il s'emparer de ces âmes ? Et quand donc le christianisme, comme tant de personnes l'entendent, se débarrassera-t-il de pratiques qui, pour différer de celles que nous venons de contempler, n'en sont pas moins étrangères à ce but suprême, excellent, l'influence de la vraie piété sur l'homme intérieur et la puissance régénératrice et sanctifiante⁵.

Au regard d'« ethnologue » s'oppose celui empreint d'émotions, de profonds liens, lorsque les pasteurs décrivent le piémont pyrénéen ou les hautes montagnes. Ces sentiments ont déjà été évoqués dans le cas d'Émilien Frossard ; ils sont identiques chez Eugène Casalis. En effet, malgré son départ d'Orthez pour Paris puis le Lesotho, missionnaire demeure fortement attaché à sa culture d'origine et conserve des liens étroits avec sa terre natale. Avec sa famille, bien évidemment, mais aussi avec ses

¹ RICARD Alain, « Eugène Casalis, voyageur et ethnographe (1859) : Les Bassoutos ou vingt-trois années d'études et d'observations au sud de l'Afrique », FONKOUA R., *Les discours de voyages, Afrique, Antilles*, Paris, Karthala, 1998, p. 35-43.

² CASALIS Eugène, *Les Bassoutos ou vingt-trois années d'études et d'observations au Sud de l'Afrique*, Paris, Société des Missions évangéliques de Paris- C. Meyrueis et C^{ie}, 1859, 370 p.

³ Voir aussi : CASALIS Eugène, *Études sur la langue sechuana*, Paris, Imprimerie royale, 1841, 104 p.

⁴ FROSSARD Émilien, *Lettres écrites d'Orient*, Toulouse, Imprimerie A. Chauvin, 1856 (2^e édition), 264 p.

⁵ *Ibid.*, p. 261.

amis, dont Joseph Nogaret, fils du pasteur de Salies-de-Béarn Pierre Nogaret et pasteur de Bayonne de 1850 à 1890. Ces deux hommes, qui se sont connus durant leur enfance, entretiennent une correspondance durant plus de cinquante ans¹. Eugène Casalis demeure aussi très attaché à sa culture d'origine, comme le souligne sa notice nécrologique dans *Le Protestant béarnais*, organe de presse de l'Église consistoriale d'Orthez :

Ajoutons que M. Casalis a été Béarnais et Béarnais dans toute la force du terme. Comme il aimait son pays, sa ville natale, la maison paternelle, dont il a été presque toujours éloigné² !

Et l'auteur de donner des détails sur les soirées parisiennes organisées le dimanche à la maison des Missions, où se retrouvent les Béarnais de la capitale :

À Paris, Monsieur Casalis a cherché à entretenir des relations avec les Béarnais qui y étaient établis, et plus d'un de nos étudiants a passé jadis de délicieuses soirées de dimanche à la maison des Missions. Il fallait l'entendre, alors, rappeler des faits historiques, des souvenirs d'enfance, ou parler avec enthousiasme des montagnes, des méandres du Gave, des vieux monuments et de... l'inoubliable garbure³ !

Par ailleurs, comme l'a démontré Robert Darrigrand, Eugène Casalis n'a pas oublié la langue de son enfance. En 1882, à la demande du pasteur Bohin de Bellocq, il compose ainsi, sur un air allemand, un chant de Noël en Béarnais pour les enfants de l'École du Dimanche⁴.

Si diverses sources extérieures nous renseignent sur ces liens permanents qu'entretient le missionnaire avec le Béarn, celles-ci ne rendent pas totalement compte de la profondeur de ses sentiments. Ainsi, pour les appréhender, il suffit de se tourner vers les écrits d'Eugène Casalis, et plus précisément sur le récit de son premier retour à Orthez après dix-sept ans d'absence. En 1849-1850, lors d'une tournée en Europe pour collecter des fonds pour la Société des Missions, Eugène Casalis tient un journal, qui ne sera publié qu'en 1938, sous le titre *En service commandé*, par son fils Alfred, lui-même missionnaire, et le Comité des Missions de Paris⁵. À travers le récit de l'auteur, personnel et originellement non voué à la

¹ BPF, ms 1686, Fonds Joseph Nogaret, correspondance adressée par Eugène Casalis (1830-1888).

² CABEP., « M. Eugène Casalis », *Le Protestant béarnais*, 8^e année, n°12, 16 mai 1891.

³ Ibid.

⁴ DARRIGRAND Robert, *op. cit.*, p. 33-38.

⁵ CASALIS Eugène, *En service commandé*, Paris, Société des Missions de Paris, 1930, p. 1.

publication, transparait l'émotion d'un missionnaire qui revient pour la première fois dans ses terres natales. Bien qu'accoutumé des lieux dans lesquels il a vécu de nombreuses années, Eugène Casalis ressent parfois la douloureuse sensation d'être un étranger. Ainsi, la nostalgie de sa jeunesse est présente sous sa plume, lorsqu'il évoque la maison dans laquelle il a vécu à Bayonne avec Henri Pyt :

Le 24 [octobre 1849]. Visité Lachepaillet¹ où j'ai demeuré près de huit ans avec M. Pyt. La maison est encore là ; les beaux platanes sous lesquels j'apprenais mes leçons sont toujours vigoureux mais où sont les anciens habitants de cette chère maison ? Tous morts, excepté moi. Et je regardais, à travers la grille, comme un étranger, ces lieux si pleins de souvenirs. Un petit garçon est sorti de la maison et s'est mis à jouer sur l'allée de gravier. Voilà, me suis-je dit, après 17 d'absence, père de famille et les lieux où tu as grandi ne te reconnaissent plus. Où seras-tu dans 17 années de plus ?... « *Si nous n'avons d'espérance en Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes* » (1 Cor. 15-19)².

Au cours de ses deux visites³, l'auteur dresse un tableau idyllique, empreint de romantisme, des campagnes béarnaises. Aux courts récits de retrouvailles, émouvantes pour le narrateur, succèdent de longues descriptions de paysages. Chaque lieu, chaque saveur, chaque sentiment y est décrit avec précision et subtilité, comme si l'auteur cherchait à s'imprégner des paysages orthéziens, de peur que leur souvenir ne s'efface progressivement de sa mémoire. Avant de repartir pour l'Afrique, il profite une dernière fois des paysages béarnais :

Que de grâce et de variété dans cette succession de coteaux arrondis, couronnés de bois et de belles maisons de campagne. Quelle symétrie dans ces routes si bien entretenues et bordées d'ormes et de peupliers ! Quelle activité dans les champs ! Tandis que les hommes, portant leurs longues ceintures rouges, fauchent les foins, de robustes campagnardes, au teint frais, la tête couverte de chapeaux de paille aux bords flexibles, retournent l'herbe avec de longs râtaux. Dans le pré voisin, des charrettes déjà chargées s'ébranlent et répandent au loin le parfum de ces gramens succulents, entremêlés de thym et de trèfle. Le Gave s'étend, comme un ruban gigantesque, au milieu de ces prairies. [...] Du pied des Pyrénées, au sein d'une nature pleine de séductions et de charmes, au milieu de frères, de sœurs et d'amis, dont la douce et tranquille piété s'harmonise avec ces scènes enchanteresses, j'ai reporté mes pensées vers vous, chers frères que je vais bientôt rejoindre [...]⁴.

¹ Quartier de Bayonne, sur la route de Biarritz.

² CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 70.

³ Du 14 octobre au 6 novembre 1849 et du 22 mai au 1^{er} juillet 1850.

⁴ CASALIS Eugène, *op. cit.*, p. 295.

Le regard sur les paysages pyrénéens ou l'Océan d'Eugène Casalis, comme celui d'Émilien Frossard à la vue du Pic du Midi de Bigorre ou d'Alfred Cadier sur la Vallée d'Aspe, a avant tout une connotation piétiste. En contemplant les montagnes, ils y voient la marque de Dieu. Néanmoins, au contraire des deux pasteurs concordataires, chez qui la vue des Pyrénées provoque un ancrage territorial, la vision de ces « scènes enchanteresses » ravive, chez Eugène Casalis, sa vocation missionnaire, dont la vie, « avec ses épreuves et ses joies toutes spirituelles », lui a paru « belle et sainte¹ ! ».

À la lecture des écrits d'Émilien Frossard et d'Eugène Casalis, il est possible de confirmer et de compléter les thèses défendues par Tanguy Villerbu à propos du missionnaire catholique Julien Moulin². Comme pour de nombreux missionnaires, se croisent et se superposent, chez ces hommes, diverses facettes de leur identité, qui paraissent indissociables : celle liée à leurs origines, béarnaise et héritée de sa famille pour Eugène Casalis, pyrénéenne pour Émilie Frossard ; celle du voyageur qui va à la rencontre d'autres cultures, et enfin celle du pasteur, qui voit dans les paysages la marque de Dieu.

Mais la perception par les protestants béarnais de leurs terres respectivement d'adoption ou natales n'est-elle pas inconsciemment déformée ? Aussi, pour comprendre le lien que les protestants ont construit avec les montagnes pyrénéennes, faut-il également consulter les écrits d'étrangers qui, parcourant les Pyrénées, se sont intéressés à la fois aux paysages, qu'ils soient façonnés par l'homme ou naturels, et au protestantisme. Une fois encore, la littérature dite de voyage, émanant pour l'essentiel de Britanniques dans le cas des Pyrénées, apparaît comme une source pertinente. Celle-ci a déjà fait l'objet de deux études : l'une succincte signée par Joseph Duloum, l'autre très complète réalisée par Françoise Besson³. À travers les œuvres de Mary Eyre⁴, de Louisa Stuart Costello⁵, Sarah Stickney Ellis⁶, de Mary Boddington⁷ entre autres, cette spécialiste de littérature anglaise distingue deux types de perception et de

¹ Ibid.

² VILLERBU Tanguy, *op. cit.*, p. 34.

³ DULOUM Joseph, *op. cit.*, p. 527-608 ; BESSON Françoise, *Le paysage pyrénéen dans la littérature de voyage et l'iconographie britannique du dix-neuvième siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000, 463 p.

⁴ EYRE Mary, *A lady's walks in the south of France in 1863*, London, R. Bentley, 1865, 436 p.

⁵ STUART COSTELLO Louisa, *Béarn and the Pyrenees : a legendary tour to the country of Henri Quatre*, London, Bentley, 1844, 2 vol., 428 et 391 p.

⁶ STICKNEY ELLIS Sarah, *Summer and winter in the Pyrenees*, London, Fisher, 1841, 393 p.

⁷ BODDINGTON Mary, *Sketches in the Pyrenees with some remarks on Languedoc, Provence, and the Cornice*, London, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, 1837, 2 vol., 440 et 444 p.

représentation, qui sont conditionnés par l'objet observé. Le premier regard, similaire à celui remarqué dans les propos des protestants béarnais en terres lointaines, est influencé par l'appartenance religieuse de l'auteur. Il porte essentiellement sur les œuvres humaines et se traduit par un discours militant, propre à favoriser la conversion. Il se caractérise également par une vive curiosité, proche de l'ethnographie, que suscitent les rites catholiques populaires de la région. Le second, au contraire, s'en détache face aux paysages naturels, de sorte que «[...] dans la communion qui s'opère entre l'homme et la nature, [des signes qui appartiennent d'abord à leur propre mémoire religieuse] deviennent la trace de la mémoire du paysage et du peuple qui l'habite et l'a nommé. La mémoire religieuse individuelle se retrouve ainsi dans un paysage spiritualisé¹». Dès lors, les similitudes mises en évidence entre les discours des protestants locaux et ceux des touristes britanniques, il est possible de conclure que la fascination des premiers pour les paysages pyrénéens s'inscrit dans un rapport classique entre religion et montagne, une analyse maintes fois développée par les historiens et qui peut être adaptée à l'océan².

*

* *

Ainsi, à travers les diverses œuvres d'évangélisation protestante, s'affirme la nature universelle du protestantisme. Ce vaste mouvement international, qu'il intervienne en Béarn, en Espagne ou dans des terres lointaines, est l'une des conséquences de la diffusion du Réveil.

Localement, l'évangélisation des populations catholiques se structure en trois temps, qui, si on les compare à la chronologie nationale dressée par Samuel Mours, se révèlent finalement assez ordinaires³. Plus originaux sont, cependant, les mécanismes de répartition de l'espace, de concurrence ou de collaboration que l'on observe entre les diverses institutions ecclésiastiques et les organisations étrangères. Ceux-ci sont

¹ BESSON Françoise, *op. cit.*, p. 367.

² Dans le cas du Béarn, voir : ADPA, CEPB, 60J 50/70, consistoire d'Orthez, 10/10/1861.

³ CHAREYRE Philippe, « Osse-en-Aspe. L'illusion d'une Cévenne pyrénéenne », BRUNET Serge et LEMAÎTRE Nicole (dir.), *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 381-395.

³ MOURS Samuel, *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914)*, Flavion, Éditions de la Librairie des Éclaireurs Unionistes, 2 vol., t. 1 : 1815-1870, 280 p. ; 1964, t. 2 : 1871-1914, 336 p.

étroitement liés à la pluralité du protestantisme dans le Sud aquitain et aux relations qu'entretiennent les différents acteurs. La présence de Sociétés britanniques et suisses en Béarn s'explique autant par la diffusion du Réveil que par l'importance des colonies étrangères attirées par la renommée des stations thermales pyrénéennes. Leur discours est double : il s'agit à la fois d'encadrer les fidèles étrangers conformément à leur culte, et de propager les Évangiles. Leur liberté d'action sous la III^e République leur permet de faire preuve d'audace et de se rendre dans les principaux centres catholiques du Sud aquitain. Les œuvres françaises sont, quant à elles, dépendantes du statut de leurs Églises. Dirigées localement, elles s'insèrent progressivement dans un réseau d'évangélisation au cadre national, voire international, les Sociétés d'évangélisation françaises s'inspirant fortement des étrangères et entretenant des relations étroites avec elles. Ce type de structure a été également remarqué par Nicolas Champ en Charente-Inférieure¹.

L'importance des réseaux internationaux est encore plus visible lorsque les protestants béarnais s'impliquent dans l'évangélisation de l'Espagne catholique. Si leur position géographique, associée à l'accueil régulier de populations réfugiées, les prédispose à une telle action, c'est le destin des protestants espagnols, analogue au leur, qui émeut les Français. Cette œuvre, soumise au contexte politique mouvementé de la Péninsule ibérique, se couvre dans un premier temps de secret, de discrétion, afin de protéger ses agents. Cependant, à la clandestinité se substitue la mobilisation internationale provoquée par l'arrestation de Manuel Matamoros. Dès lors, la multiplication des publications, des lettres ouvertes, ainsi que l'intervention officielle de l'Alliance évangélique, et officieuse des gouvernements des pays protestants, modifient grandement les modalités de l'évangélisation de l'Espagne. Le parallèle est également établi entre l'histoire du protestantisme français et espagnol. Cette similitude conduit même la France protestante à devenir, à son tour, une terre de « Refuge ». Même au lendemain de la promulgation de la liberté religieuse, très vite réduite en une tolérance, les protestants béarnais continuent, aux côtés des Britanniques et des Suisses, à participer à l'organisation des Églises protestantes espagnoles.

Tout au long du siècle, les Béarnais s'investissent également sans relâche dans la cause missionnaire, multipliant les manifestations. Cet engagement trouve son

¹ CHAMP Nicolas, *op. cit.*, p. 147-158.

origine dans la vocation d'Eugène Casalis. Ce dernier, figure tutélaire des Missions en Béarn, n'est d'ailleurs que rarement absent des récits mémoriels missionnaires. Outre la propagation du protestantisme en terre païenne, l'œuvre missionnaire favorise un mouvement de reconnaissance mutuelle, sinon de réconciliation des différentes dénominations protestantes locales à l'exclusion du darbyisme. Au sein d'un protestantisme morcelé et minoritaire, l'émergence de fortes personnalités, comme Eugène Casalis, se révèle nécessaire. Elles permettent non seulement de préserver une certaine concorde entre les diverses mouvances protestantes, mais aussi de susciter des vocations. À travers ces modèles, et au même titre que les discours mémoriels portant sur les persécutions, les pasteurs et les membres éminents des Églises réformées entendent renforcer le sentiment d'appartenance des fidèles alors que la société française se sécularise progressivement.

Toujours est-il que, malgré les dispositifs et les efforts déployés par les protestants, leur confession demeure minoritaire dans leurs principaux champs d'évangélisation à l'exception des Missions. Si en terre païenne, les initiatives sont couronnées de succès, les conversions demeurent rares dans les contrées catholiques. Plus encore, l'adhésion au protestantisme, comme dans le cas de l'Espagne, s'apparente presque autant à une contestation politique qu'à un sentiment religieux. Pour expliquer ces résistances, trois facteurs principaux peuvent être identifiés : l'encadrement des populations par le clergé et son hostilité, l'importance culturelle et sociale de la religion catholique, ou, au contraire, le développement de l'indifférence religieuse.

CONCLUSION PARTIELLE

Au cours du XIX^e siècle, la minorité protestante sud-aquitaine s'affirme et se renforce au sein de la société globale non seulement par le biais de l'art, mais aussi en participant activement au développement de la science, dans la limite des valeurs chrétiennes cependant, et du pyrénéisme. D'un point de vue politique, elle se présente parfois comme une force d'opposition, parfois comme un fervent soutien au régime politique. En cela, ses positionnements ne sont guère différents de ce que l'on observe à l'échelle nationale. Si la Restauration trouve quelques adhésions en Béarn, il s'agit davantage d'une fidélité à la dynastie d'Henri IV sur sa terre natale, qu'une véritable approbation de sa politique générale. D'une manière générale, les protestants se montrent plus sensibles à celle de la monarchie de Juillet, plus favorable à la minorité. La Deuxième République est marquée, quant à elle, par la diverses formes d'engagements politiques : si certains adhèrent totalement à ce régime, d'autres défendent une conception conservatrice de la société française. Pour autant, tous se retrouvent dans l'opposition au Second Empire, qui réussit à fédérer contre lui, les protestants béarnais. Nombreux sont ceux qui se tournent alors vers la République et participent activement à sa pérennisation.

La spécificité politique de la minorité protestante sud-aquitaine repose cependant sur la conception de la laïcité que prônent les élites pastorales réformées et libristes : celle-ci ne doit pas être entendue comme un retrait du fait religieux de la sphère publique, mais davantage comme l'affirmation d'Églises laïques susceptibles de défendre la démocratie et d'émanciper les âmes, ou autrement dit, protestantes. Enfin, d'autres, s'appuyant sur la liberté des individus, prennent part, aux côtés des catholiques, à la défense de la présence de la religion dans l'espace public notamment à partir de 1901, lorsque les congrégations sont progressivement chassées du territoire par le combisme.

L'identité protestante sud-aquitaine repose également sur un fort ancrage territorial présent mais aussi passé. En effet, l'histoire constitue l'un des traits saillants de la construction et dans le maintien de la cohésion de la minorité en proie aux divisions doctrinales. Sous la plume des pasteurs locaux, l'histoire du Béarn protestant est valorisée, voire enjolivée, soit par des discours clamant la tolérance du protestantisme durant la période où il a été la religion de l'État, soit en insistant sur l'héroïsme dont ont fait preuve les protestants durant le Désert. Ces controverses identitaires ravivent alors des querelles interconfessionnelles et opposent deux visions de l'histoire béarnaise, l'une protestante, l'autre catholique, chacune s'appropriant une partie du territoire sud-aquain, qu'elles se disputent ensuite par le biais de l'évangélisation.

Les œuvres évangélisatrices protestantes à destination des populations catholiques locales se structurent progressivement, mais mettent dans une position de concurrence les diverses dénominations protestantes sud-aquaines. Ces clivages ne parviennent à être levés que lorsque réformés évangéliques et libristes s'associent pour soutenir le développement des missions en Afrique notamment, mais aussi pour favoriser l'évangélisation de l'Espagne. Localement, le soutien aux missions prend également une connotation identitaire et mémorielle à l'image de la fête missionnaire de Baigts. Celle-ci constitue, dès ses premières années, un moment essentiel de la vie protestante en Béarn.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les Églises réformées : « une acculturation concordataire¹ ? »

Si, en 1802, le cadre concordataire ne soulève que peu de réclamations, c'est davantage le fait d'une volonté des Églises réformées de ne pas menacer, par des revendications démesurées, la mise en place d'un statut légal, que d'une véritable acceptation de celui-ci. En effet, dès les premières applications des Articles organiques, les Églises réformées béarnaises se détachent de la règle nationale, comme bon nombre d'Églises consistoriales, en maintenant de manière officieuse ses institutions locales niées par la loi. En laissant le soin de dessiner les sections aux consistoires généraux, l'État a permis ces adaptations locales et aux Églises béarnaises de retrouver une structure à peu près similaire à celle en présence durant la période pré-concordataire. Mais leur influence demeure réduite, la Terreur ayant en l'espace de quelques années, eut des conséquences plus néfastes sur les institutions réformées qu'un siècle de clandestinité et de persécutions. Dans les Églises locales où ne sont pas établies au début du siècle des sections, des consistoires particuliers, qui n'en portent pas toujours le nom mais en assurent les fonctions, sont néanmoins maintenus ou fondés pour diriger le devenir de ces communautés isolées parfois desservies par un pasteur de la Consistoriale. Érigées en annexes, ces Églises bénéficient d'une représentation aux séances du consistoire général bien avant la nomination d'un pasteur et donc la création d'une section. L'assemblée consistoriale créée *ex nihilo* par l'État peine dans les Églises réformées sud-aquitaines à trouver une quelconque légitimité : les conditions de nomination de ses membres ne leur permettent pas de retrouver totalement, dans cette institution, le synode provincial si nécessaire à leur bon fonctionnement en raison de la dissémination des protestants et de l'isolement géographique. Pour autant, elles s'en accommodent et s'en servent essentiellement pour garantir une cohésion locale à la minorité protestante et à l'usage de la correspondance officielle.

¹ HARISMENDY Patrick, *op. cit.*, p. 143-144.

Dès les années 1830, les premières réclamations se font jour et les Églises réformées sud-aquitaines souhaitent en 1848 que cette assemblée soit purement et simplement supprimée au profit de la restauration des institutions presbytéro-synodales des anciennes Églises. Une démarche qui se poursuit au-delà de la réforme du statut des cultes protestants de 1852. Acquisée aux principes évangéliques, l'Église consistoriale d'Orthez se montre continuellement favorable à l'organisation des synodes généraux qu'elle n'a de cesse de réclamer allant même jusqu'à dessiner précocement les provinces synodales, à s'insérer dans des réseaux de correspondances officieuses, les plus favorables au retour des organisations traditionnelles, comme celle de *Vaurigaud*. C'est aussi ce qui ressort des vœux des conseils presbytéraux locaux exprimés à la veille de la réunion du premier synode national en 1872. Au lendemain de la séparation provoquée par ce synode, l'Église consistoriale fait le choix de l'Union des Églises évangéliques et participent activement, tant au travers de ses institutions locales que de ses membres les plus influents, au développement et à la pérennisation du système des synodes officieux. Au niveau local, cette attitude se constate à travers un détachement de plus en plus prononcé des cadres officiels : elle crée des paroisses officieuses, redouble d'efforts dans l'évangélisation des populations d'origine catholiques, se prononce en faveur de la Séparation des Églises et de l'État, mais cette liberté rendue doit être le fait des institutions politiques afin de ne pas provoquer une ultime scission au sein des Églises réformées dont l'Église consistoriale recherche, malgré ses positionnements, l'unité.

Dès lors, il demeure difficile de conclure en faveur d'une acculturation concordataire des Églises réformées sud-aquitaines. L'analyse multi-scalaire révèle davantage une résistance à ce cadre ou tout du moins une position ambiguë. Entre l'existence de paroisses antérieures au cadre concordataire qui n'en portent pas le nom mais qui relèvent de la même réalité, les demandes récurrentes de création de nouvelles sections, les postes d'évangélisation mais aussi la fondation de paroisses officieuses toujours plus proches de la signification que les protestants ont des Églises locales, l'organisation de synodes officieux en temps favorables, la contestation des pouvoirs accordés au consistoire, les protestants réformés évangéliques béarnais semblent sans cesse tiraillés entre leur besoin de se conformer au cadre légal, signe d'une réintégration mais aussi conséquence de la volonté d'unité des Églises réformées béarnaises, et leur envie de recouvrer leur indépendance et, de là, leur structure originelle, elle-même glorifiée dans le cadre d'une démarche historique.

Entre passé et présent : la part de l'histoire dans l'identité protestante

L'écriture de l'histoire protestante telle qu'elle se pratique au XIX^e siècle, c'est-à-dire confessionnalisée, relève de deux phénomènes complémentaires à même de favoriser la cohésion de la minorité protestante, qui, dans le cadre du protestantisme sud-aquain, trouvent leur origine dans l'ancienne souveraineté protestante.

Le premier relève d'une dimension institutionnelle, dans le sens où l'étude historique de l'organisation presbytéro-synodale et des textes normatifs des Églises réformées de France participe d'une démarche visant à inscrire celles du XIX^e siècle dans la continuité des anciennes Églises. L'ensemble des travaux historiques des élites protestantes béarnaises visent à légitimer leurs revendications en faveur de la restauration de l'organisation presbytéro-synodale des Églises réformées. Ainsi, l'analyse des *Disciplines ecclésiastiques* des Églises de France et du Béarn par Charles-Louis Frossard n'est en fait que le prélude à la rédaction d'un projet, bien contemporain quant à lui, d'une nouvelle Discipline, plus adaptée à la société du XIX^e siècle. D'une manière plus générale, c'est l'idéal des anciennes institutions que les pasteurs béarnais cherchent à reconstituer et, derrière ce discours, à légitimer les structures et les postures adoptées par les réformés évangéliques.

Les récits relatant les persécutions relèvent quant à eux d'une démarche davantage communautaire qui cherche à nourrir le sentiment d'appartenance des protestants béarnais. Elle est notamment particulièrement visible lors de l'ouverture du musée éphémère du Désert béarnais lors des séances de la SHPF tenues à Orthez et à Pau en 1891. En Béarn, cette histoire se double d'une autre dimension, victorieuse cette fois, décrite notamment sous la plume d'Alfred Cadier dans des termes flatteurs. Dans le même ordre d'idées, l'adoption par les pasteurs de la devise de Jeanne d'Albret pour leur feuille religieuse, *Le Protestant béarnais*, révèle à la fois une volonté d'exprimer la continuité du protestantisme en Béarn malgré les persécutions, la recherche d'une légitimité plus ancienne ainsi que d'un fort ancrage territorial des Églises réformées. Ce discours rencontre néanmoins une limite, et non des moindres, dans la pluralité du protestantisme sud-aquain.

Une minorité confessionnelle, des dénominations

Minorité numérique, disséminée, jusqu'alors persécutée, le protestantisme sud-aquitain se caractérise, au XIX^e siècle, par sa pluralité. Réformés évangéliques, libéraux, libristes, darbystes, anglicans *High Church* et *Low Church*, puseystes, presbytériens écossais : la liste est longue lorsqu'on cherche à saisir les contours du protestantisme sud-aquitain. Véritable condensé des sensibilités de l'Europe de son temps, les protestants ne forment donc qu'une minorité confessionnelle réunie autour de la Bible, sous des traductions différentes. Tout au long du XIX^e siècle, des ruptures institutionnelles et doctrinales sont venues perturber le devenir de ces communautés majoritairement rurales.

Si l'on devait, au terme de cette étude, esquisser une typologie de ces schismes en Béarn, nous noterions, en premier lieu, qu'ils ont touché essentiellement les populations peu encadrées par les pasteurs ou les consistoires, urbaines ou rurales et isolées géographiquement. Ce point démontre l'importance de la présence régulière d'un pasteur et d'une assemblée possédant les pouvoirs nécessaires à l'extinction de la dissidence à ses débuts. Mais ils concernèrent aussi la totalité de la communauté y compris Orthez, qui eut un temps comme suffragant un pasteur en fin de ministère, Henri Pyt, évangéliste vaudois venu en Béarn diffuser le Réveil. Celui-ci n'est pas le seul homme étranger à la Consistoriale à propager des doctrines éloignées de celles défendues du haut de la chaire des temples réformés. Jacques Reclus, mais aussi Louis Barbey et Léonard Buscarlet, tous deux vaudois, participent également à la fondation des Églises évangéliques indépendantes, des entreprises à leur tour mises à mal par l'action de John-Nelson Darby, ancien prêtre anglican devenu le promoteur d'une Église sans ministère, sans liturgie. Ici apparaissent les réseaux anglo-saxons : l'attrait des Pyrénées et la présence continuelle de touristes anglais qui importent leurs divisions, favorisent l'implantation durable des mouvements revivalistes et darbystes. Les Britanniques agissent comme des relais du message évangélique lors des absences des prédicateurs et participent, selon leurs sensibilités, à la pérennisation de la pluralité protestante locale par leurs libéralités. Sans leur apport financier important, les œuvres protestantes, voire les Églises libres, auraient connu de grandes difficultés pour survivre à la pauvreté de leurs membres et à l'absence de secours publics.

Face à ces formes de dissidence plus ou moins prononcées, les réactions des Églises réformées ne sont pas uniformes et l'on ne peut repérer un unique facteur d'endiguement du pluralisme. En interne, les consistoires usent de différents procédés

pour réguler les tensions. Tractations officieuses, délibérations orales, désignations des anciens préalablement aux élections, nomination de commissions d'études et interdictions de chaire dans les cas les plus délicats, figurent, entre autres, parmi les techniques adoptées par les assemblées consistoriales pour faire taire la dissidence, du moins limiter son influence. Le recrutement des pasteurs et la réaffirmation de ceux-ci au sein des assemblées après un siècle de persécutions modifient l'équilibre des pouvoirs au point de créer quelques conflits ponctuels. Cette attitude est particulièrement visible dans la lutte contre le libéralisme : les seuls représentants de cette mouvance au sein du corps pastoral réformé local durant la seconde moitié du XIX^e siècle, Félix Pécaut et Jean-Égiste Privat, sont écartés de la chaire et marginalisés. Ces modes de régulations s'observent avec d'autant plus d'insistance dans les Églises disciplinées.

En ce qui concerne les ruptures et la fondation de nouvelles communautés, là aussi l'attitude des instances réformées diffère et est, en partie, commandée par l'acceptation ou au contraire le refus des nouvelles doctrines. Dans le cas des Églises évangéliques, après un temps de conflit et de luttes territoriales, s'établit un respect réciproque, une reconnaissance de la pluralité. Les liens familiaux, amicaux, professionnels entretenus par les protestants ont joué un rôle important dans l'établissement d'une concorde protestante. En revanche, ne consentant pas à reconnaître un mouvement qui nie la nécessité d'une organisation ecclésiastique même désacralisée, les réformés et les évangéliques, très affaiblis par l'implantation durable du darbyisme, limitent les relations au strict minimum. De leur côté, ces derniers préfèrent éviter eux aussi d'établir des rapports constants. Pour autant, ces ruptures institutionnelles et doctrinales ne sont pas aussi marquées que celle qui divise protestantisme et catholicisme.

Cette pluralité, à la fois force et faiblesse du protestantisme, a été un facteur d'émulation particulièrement visible dans le domaine des œuvres où coexistent diverses Sociétés de bienfaisance. S'insérant le plus souvent dans des structures nationales à même de posséder une assise financière suffisante à leur existence, chacune des dénominations tente, par le biais de ses œuvres, d'imposer dans un premier temps, les cadres au sein desquels elle évolue et les principes qu'elle défend, non sans provoquer des réactions similaires chez les autres.

Cependant, lorsqu'est en jeu la survie de la minorité ou son rayonnement à l'extérieur, les divisions tendent à s'estomper au profit d'une action commune. Encore impossible en 1850-1880, lorsque l'évangélisation de l'Espagne est dirigée par des protestants béarnais – dont la légitimité repose en grande partie sur l'initiative de l'action, les réseaux internationaux auxquels ils participent activement grâce à des contacts quotidiens avec des élites protestantes britanniques et la position géographique – la collaboration dans le cadre des missions païennes est davantage de mise surtout lors de sa restructuration en cette fin de siècle. Dans ce cadre, protestants réformés et libristes parviennent à outrepasser leurs antagonismes. Cette attitude prévaut généralement dans toutes les actions qui ne se développent pas dans les champs d'action quotidiens des Églises. Par la suite, cette coopération apaise les conflits locaux et permet aux différentes dénominations d'envisager le même type de rapports à l'échelle locale.

Néanmoins, ces divisions ont sans doute contribué à limiter les progrès de l'évangélisation auprès de populations locales d'origine catholique, car suscitant inquiétude, incompréhension et prêtant le flanc aux accusations déjà anciennes suscitées par les controversistes catholiques. Rares sont les conversions individuelles observées dans le Sud aquitain et, si quelques cas collectifs sont recensés, ils relèvent davantage d'un rejet du catholicisme et de l'anticléricalisme que d'une véritable adhésion aux principes du protestantisme.

De la minorité visible à la minorité active

Dans cette terre catholique que constitue le Sud aquitain, les protestants usent au XIX^e siècle de divers procédés pour légitimer leur présence au sein de l'espace public et asseoir leur influence. Au début du siècle, les discours ayant pour argumentaire la liberté et l'égalité des cultes sont les plus nombreux. De cette manière, les consistoires et autres assemblées délibératives protestantes se posent en gardiens de l'ordre établi, en gardien de la morale, témoignant ainsi de la volonté d'intégration sociale des protestants. Les principaux temples sont reconstruits, les cimetières accueillent de nouveau ceux qui en ont été exclus durant un siècle. Dans ce cadre, le rappel permanent des persécutions a pour objectif principal de permettre l'établissement d'une pleine et entière égalité des cultes. Progressivement, au gré du Réveil et des politiques étatiques en matière de religion, le protestantisme sud-

aquitain élargit ses champs d'action au domaine éducatif tout d'abord (écoles, bibliothèques, etc...), au domaine des œuvres charitables (aux caisses des pauvres s'ajoutent les asiles, l'infirmerie protestante, Comités des Dames, etc...). Sous le couvert de l'État, s'opère alors une confessionnalisation des espaces publics. Ceux protestants, en raison de l'existence de plusieurs dénominations, s'enchevêtrent, se superposent dans le cadre d'une concurrence, fraternelle certes, mais d'une lutte d'influence et de jeux de pouvoirs tout de même. Ce temps qui s'écoule jusqu'à la fin de l'Empire permet aux protestants de s'affirmer comme une minorité visible, de par ses comportements endogames et ses réseaux politiques et commerciaux, face à une Église catholique en position quasi-hégémonique.

Sous la Troisième République, à partir des années 1880, face au désengagement de l'État en matière de religion et l'affirmation d'une politique laïque touchant des espaces jusqu'alors détenus par les pouvoirs religieux, plusieurs attitudes se dégagent alors. Les uns, comme les darbystes, persévèrent dans l'attitude qu'ils ont adoptée jusqu'alors : point de politique, point d'ouverture sur une société globale qui ne correspond pas à la définition qu'ils en ont. Ici ce sont donc à des microsociétés que l'on a affaire. D'autres, dans le sillage de Félix Pécaut, font le choix entier de la République, se mettant à son service, notamment dans le domaine de l'instruction publique et de l'école laïque, des thèmes chers aux protestants. L'assise de l'action de ces individus et leur légitimité sont davantage nationales que celles des élites pastorales réformées et libristes sud-aquitaines. Chez ces derniers, le protestantisme se pense comme un modèle social alternatif à celui cléricale proposé par le catholicisme ou à celui athée vanté par le socialisme. Un modèle, selon eux, compatible avec la République laïque. À leurs yeux, ce dernier terme ne saurait rimer avec antireligieux et le protestantisme, de par son essence désacralisatrice, pourrait s'affirmer, si l'on suit leur raisonnement, comme la religion de la République, comme son allié dans la lutte contre l'influence catholique et ainsi garantir, aux côtés de l'État et non sous sa tutelle, le maintien d'une certaine moralité face au socialisme. Ces élites puisent leurs arguments dans un passé auquel elles ont donné une image positive, celui d'un État protestant, le Béarn, et par conséquent, sous leur plume, laïque puisqu'anticléricale. Ce raisonnement les conduit à maintenir, tant que possible, leurs écoles et l'ensemble de leurs œuvres malgré la garantie de l'égalité de traitement de chacune des religions au sein de l'espace laïc. L'ancrage territorial est ici prépondérant : dans l'ensemble des actions menées par les Églises protestantes, qu'elles concernent ou non le Sud

aquitain, les discours territoriaux constituent la base de leur argumentation, voire de leur légitimité. Le point commun entre ces deux dernières visions du protestantisme est politique : elles convergent toutes deux vers une défense de la République contre le cléricalisme catholique particulièrement visible durant l'affaire Dreyfus. En cela, les élites protestantes sud-aquitaines ne se conçoivent plus uniquement comme une minorité visible, mais comme une minorité active et progressiste.

La posture des Églises réformées et libristes béarnaises est minoritaire au sein du protestantisme à la veille et au lendemain de la Séparation, et est, entre autres, l'une des conséquences de la vision évangélique et chrétienne-sociale modérée qui domine dans les institutions ecclésiastiques du Sud aquitain. Elles se retrouvent, néanmoins, face à deux limites. La première est strictement organisationnelle : si certaines Églises, dont celles de Pau, ont su mettre un terme à leurs divisions, la fin des subventions publiques et le départ progressif des riches touristes anglais au début du XX^e siècle les placent dans une situation financière délicate et les contraignent à revoir leur modèle. Mais, c'est surtout les effets de la sécularisation sur les protestants béarnais que les élites ont sous-estimés. La baisse de la pratique, dans une moindre mesure néanmoins que ce qui s'observe à l'échelle nationale, et la diminution des effectifs dans les œuvres éducatives protestantes montrent que ceux-ci, ayant majoritairement adhéré à la laïcité telle qu'elle est proposée par l'État, se détachent, dès la fin du XIX^e siècle, de leurs Églises et de leurs œuvres. La bourgeoisie locale peine, quant à elle, à adhérer aux actions chrétiennes-sociales menées par le pasteur Jean Roth, contraint alors de modérer leur portée. Néanmoins, le succès des manifestations à caractère identitaire, comme la fête missionnaire de Baigts-de-Béarn, est toujours bien réel en ce début de XX^e siècle.

Ces conclusions reposent sur l'importante masse d'archives protestantes collectées et conservées dans les familles puis au CEPB. Mémoire de l'effervescence de la minorité protestante sud-aquaine, elles ont permis l'étude minutieuse des mouvements qui président à son devenir au XIX^e siècle. Des entreprises similaires à celle qui vient d'être faite pourraient être menées dans des régions où les protestants constituent une minorité non négligeable, voire une majorité, afin de démontrer ou d'infirmier l'existence d'une particularité béarnaise.

INDEX

Les entrées « Orthez », « Pau », « Béarn » ont été exclues de cet index.

A

Action libérale populaire 499, 500
 Alhama José 588, 590, 592
Alliance évangélique 275, 279, 281, 284, 291, 292, 426, 572, 576, 588, 589, 633
Altwiller 348
 Amadine Lescar Pierre 479
Amériques 39, 52, 58, 82, 625
Amiens 68
Amsterdam 161, 320, 321
Andalousie 586, 599
Angaïs 90
 Antin, baron d' 468, 469
Araujuzon 157, 221, 265
Archives évangéliques 173, 178, 529
 Argout, préfet (d') 474
Armée du Salut 576, 577
 Armstrong George 70
 Arnaude Jacques 478
Arros 219, 234
 Ashton R. 166
Aspis 124
Assemblée des Frères Voir Darbysme
 Asserquet François 478
Association coopérative des amis de l'Église réformée 385
Association des Amis des Missions 621
Association des Dames pour le soulagement des pauvres protestants de Salies-de-Béarn 357
Association des Églises évangéliques indépendantes de l'État 145
 Astros, Mgr d' 511, 512, 514, 515, 517, 520
Athos 84, 98, 99, 100, 123, 124
 Audap, famille 78
 Audebez, pasteur 522
Avallon 379

B

Babut Charles 386
 Bagnell William 322
Bagnères-de-Bigorre 40, 41, 55, 113, 131, 167, 183, 196, 199, 210, 249, 250, 251, 271, 329, 344, 372, 443, 447, 507, 525, 529, 558, 560, 563, 564, 566
Baigts-de-Béarn 38, 48, 186, 187, 188, 198, 239, 245, 276, 292, 333, 335, 336, 338, 339, 340, 343, 345, 351, 366, 383, 460, 461, 526, 527, 528, 564, 566, 626, 644
 Balfet Eugène 188, 279, 285, 288, 289, 292, 335, 356, 357, 384, 411, 449, 451, 527, 620, 624, 625
 Barbey Louis 133, 156, 157, 158, 212, 219, 224, 234, 284, 640
Barcelone 583, 586, 588, 608
 Barnaud Aquilas 146
 Basses-Pyrénées 174
 Baye Joseph (de) 506
Bayonne 12, 25, 26, 28, 42, 44, 48, 49, 50, 54, 71, 76, 93, 95, 101, 105, 113, 114, 116, 128, 129, 131, 132, 133, 151, 162, 164, 173, 182, 199, 201, 204, 210, 215, 222, 226, 227, 239, 250, 264, 297, 313, 314, 316, 317, 318, 329, 339, 346, 347, 349, 350, 351, 361, 379, 394, 396, 401, 404, 416, 431, 437, 439, 444, 479, 481, 482, 495, 511, 512, 514, 515, 518, 519, 533, 539, 540, 548, 554, 558, 566, 567, 578, 579, 581, 583, 584, 585, 586, 587, 591, 593, 595, 613, 614, 616, 629, 630
Bedous 568
 Beigbeder Jean 176, 396, 397, 398, 406
 Beigbeder Onésime 267
Bellocq 28, 29, 46, 47, 65, 82, 85, 87, 88, 95, 100, 101, 104, 111, 113, 114, 122, 123, 126, 143, 182, 186, 187, 188, 193, 197, 200, 201, 202, 220,

- 239, 241, 242, 250, 251, 252, 262, 263, 269, 310,
312, 318, 328, 334, 335, 339, 374, 394, 396, 399,
402, 404, 409, 411, 412, 413, 414, 416, 432, 437,
444, 458, 467, 468, 479, 480, 494, 495, 498, 499,
537, 557, 564, 566, 629
- Bérenx*.....48, 85, 100, 320, 402, 437, 499
- Bergerac* 149
- Bergeret Louise.....357
- Bernard Jean-Jacques.....162
- Bernet, famille 326, 335
- Bernous.....574
- Bersier Eugène.....237
- Berthezène Etienne 86, 118
- Berthoud Louise.....366
- Bessouat, famille.....96
- Bétharram* 391, 491, 573
- Beuste*.....219, 234
- Bèze Théodore (de).....236, 551
- Béziat Laetitia.....498
- Bezing* 437, 469
- Biarritz*....25, 44, 50, 55, 56, 167, 226, 329, 332,
350, 508, 566, 603, 630
- Biaudet-Clément Henri 148, 149, 281
- Bibliothèques**....230, 337, 363, 429, 443, 445, 446,
448, 536, 559, 609, 624
- Bilbao*.....585
- Blanc Daniel 41, 199, 251, 566
- Blanc Hyppolite 488
- Blanchet S-A.....162
- Blanco Cristoval 592
- Boddington Mary 631
- Boegner Alfred 435, 619, 623
- Boeil-Bezing*.....140, 157, 219, 317, 318, 460
- Bohin Auguste....47, 95, 198, 200, 201, 202, 241,
242, 243, 251, 263, 285, 287, 349, 395, 402, 404,
409, 410, 411, 413, 435, 448, 450, 451, 452, 484,
485, 535, 537, 550, 566, 629
- Boissonnas Louis 264
- Bonhomme Fernando.....587
- Bonnard, doyen faculté de théologie de Montauban
.....128
- Bonnet Jules.....531, 609
- Bonzon Alexandre 285, 287, 292
- Booth Catherine 577
- Booth William.....576
- Bordard, pasteur.....97
- Bordeaux*....19, 20, 24, 27, 41, 68, 96, 120, 149,
158, 173, 177, 183, 214, 288, 291, 447, 477, 489,
496, 508, 547, 548, 560, 562, 577, 581, 585, 590
- Bordenave, famille.....106
- Bordes.....234
- Bosdarros*.....571, 604
- Bossuet.....20, 511, 512, 519, 543
- Bost Ami.....128, 131, 199, 200, 331, 515, 525
- Bost Caroline 448
- Bost Élise.....432, 434, 435
- Bost Helen 199, 331
- Bost John-David 199, 210, 316
- Bost Léon....80, 195, 199, 200, 242, 264, 286,
287, 291, 292, 333, 345, 357, 384, 386, 388, 415,
418, 419, 431, 432, 450, 451, 453, 485, 486, 495,
497, 506, 509, 526, 527, 531, 536, 537, 538, 539,
544, 558, 568, 624
- Bost Samue....191, 92, 166, 199, 203, 250, 327,
357, 451, 524, 632
- Bost Sophie.....357
- Boucau (le)*.....49, 567
- Boucher Philippe.....184
- Bouillercé-Laborde 478
- Bouillon Léon 356
- Bouin, institutrice.....359
- Boulila Samuel.....316
- Bourbon Catherine (de).....24, 532
- Bourchenin Daniel....58, 199, 200, 204, 211, 251,
253, 254, 259, 283, 285, 286, 287, 316, 351, 384,
385, 386, 445, 448, 451, 457, 486, 495, 536, 537
- Bourg-de-Four*, Eglise (du).....128
- Bourg-de-Péage* (Drôme) 147
- Boutonnet Auguste.....147
- Bowen, Miss 272
- Branaà, famille.....69, 95
- Bridel Georges 593, 609
- Britanniques**....25, 53, 54, 55, 226, 240, 265, 323,
342, 363, 469, 563, 607
- British and Foreign Bible Society**...436, 437, 556,
571, 578, 583
- Brizé-Fradin Claude.....111
- Brodie Élisabeth, duchesse de Gordon.....168
- Brown George.....169, 171, 264
- Brown, Miss.....272

Brun Prosper	591, 592
Brunel Siméon	92, 97
Brunet Fernando	585
Bugnein.....	315
Buisson Ferdinand	407, 453, 494, 495, 496, 497
Buscarlet A. J.....	160, 169, 366
Buscarlet Jules-Léonard.....	140, 141, 159, 160, 169, 184, 216, 217, 269, 271, 272, 324, 334, 372, 378, 395, 431, 558
Butel.....	496, 497
Butler Joséphine.....	435

C

Cabannes Paul.....	386
Cabrera Juan Bautista	596
Cadier Albert.....	199, 290, 299, 604, 606, 608
Cadier Alfred.....	53, 77, 79, 80, 199, 200, 209, 253, 264, 287, 290, 330, 331, 332, 333, 339, 344, 345, 362, 412, 418, 442, 445, 447, 448, 511, 528, 530, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 546, 547, 549, 550, 551, 552, 553, 568, 605, 608, 631, 639
Cadier Alphonse.....	29, 49, 50, 141, 157, 159, 160, 186, 197, 198, 199, 200, 206, 244, 259, 271, 274, 280, 281, 282, 283, 284, 346, 349, 364, 365, 370, 372, 378, 402, 403, 408, 427, 441, 442, 444, 451, 460, 525, 534, 536, 551, 565, 592, 593
Cadier Gustave.....	509
Cadier Henri.....	483
Cadier Léon	531, 536
Cadier, famille	509
<i>Cadix</i>	95, 579
Calderon Juan	579, 580, 582, 610
Calvin Jean.....	117, 236, 313, 390, 502, 503, 534
Camalès.....	566
Cambon Charles-Gustave.....	151, 207, 208, 262, 361, 596
Capel Thomas J.....	227
Carpentier Auguste	198
Carrasco Antonio	588, 590
Carresse Victor	197, 490, 492
Carrive Adèle.....	402
Carrive Berthe.....	29, 179, 398
Carrive Jean	113
Carrive Joseph.....	112, 197, 201, 269, 318, 364, 386, 402, 493, 529
Carrive, famille	155
<i>Carthagène</i>	583, 601
Casalis.....	124
Casalis Adèle	269
Casalis Arnaud.....	614
Casalis Eugène.....	29, 128, 129, 135, 199, 200, 348, 415, 481, 530, 595, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 634
Casalis Henri.....	174
Casalis Maurice.....	338
Castagnède	85
Casteig Jean	478
Castel Élie.....	350
<i>Castétarbe</i>	47, 87, 96, 136, 138, 141, 143, 151, 152, 175, 212, 220, 258, 325, 327, 328, 333, 394, 413, 437, 490, 520, 557, 559, 564, 565, 620
<i>Cauterets</i>	40, 54, 55, 167, 249, 329, 447, 564
Cavaillès Elisée.....	267
Cavaillès Pauline.....	366
Cerisier Jean-Edmond.....	263, 316, 348, 456
<i>Cette-Eygun</i>	568
Chabaud Jean	88, 97, 123, 124, 125, 127
Chabrand César.....	128, 140, 324, 515
Charpiot Frédéric	564
Chauvin Louis.....	396, 412, 507, 628
Chéruques Dominique	87
Chesnelong Charles.....	315, 412, 475, 477, 482, 488, 489
Chesnelong Joseph.....	491
Chevallier, pasteur	151
Chevrier Edmond.....	163, 165
Christoflau Alphonse.....	187, 198, 244, 383, 410, 411, 416, 420, 451, 452, 526, 527, 576, 577
<i>Clairac</i>	149, 372, 541
Codner Samuel.....	166
Colonial and Continental Church Society	166, 342
Combes Émile.....	287
Comité auxiliaire du Béarn	620, 621
Comité de Dames de l'Asile consistorial	360, 369, 370
Comités genevois, suisse et international pour la sanctification du dimanche	383
Conduzorgues- Lairolle Henri.....	113, 116, 163, 558

Conférences du Groupe du Sud-ouest	149
Conférences fraternelles du Béarn	178,
179, 235, 236, 243, 364, 560, 619	
Conférences pastorales de Paris	173
Conférences pastorales du Béarn	451
Constançon Maurice	38, 187, 198, 338
Coquerel Athanase	372
Coquerel Charles	521, 522
Correspondance Vaurigaud	206
Cosidó Mateo	585
Court Antoine	85
Court-de-Gébelin Antoine	85, 86
Courtois	186, 325, 515, 580
Courtois de Vicose	491
Coussirat Daniel	209
Coustère Elisée	287, 495, 501
Coustère Pierre-François	72
Coutouly Caroline Fanny (de)	Voir André Fanny
Croll Barthélémy	140, 558

D

Darby John-Nelson	25, 155, 156, 157, 159, 160, 212, 216, 269, 273, 283, 284, 640
Darbysme	3, 11, 18, 20, 25, 39, 40, 133, 137, 143, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 212, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 228, 230, 232, 234, 238, 241, 248, 251, 259, 266, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 277, 282, 283, 284, 291, 294, 295, 298, 329, 334, 341, 351, 376, 385, 402, 458, 460, 560, 564, 591, 592, 619, 620, 622, 634, 640, 641, 643
Dardier Charles	531
Darget Xavier	491, 492
Darridole François	87
Darrigrand Pierre	127
Darrigrand, famille	95
Darrigrand-Lapouble Marie	127
Dax	40, 54, 70, 71, 95, 133, 316, 539, 566
De Félice Paul	531
Defferre Etienne	86, 87, 88
Delacroix Eugène	272
Deschamps Abel	150, 257, 282, 292, 293, 360, 571
Deslayas Catherine	272, 357
Detchebarne Nina	366

détroit du Bosphore	628
Devéria Eugène	159, 272, 273, 274, 275, 420, 421, 428, 441, 502, 503
Deville Marthe	371, 379
Diaconat	103, 104, 105, 143, 144, 148, 149, 172, 354, 362, 388, 622
Diény Samuel	200
Discipline ecclésiastique	34, 102, 103, 105, 121, 144, 148, 149, 175, 207, 208, 210, 211, 242, 246, 261, 262, 266, 268, 295, 298, 354, 361, 374, 380, 381, 382, 423, 525, 533
Dollé Ferdinand	407, 408
Domecq Henri	478
Domecq Jean	478
Domercq	326
Domercq, institutrice	413
Dordogne	70, 139, 149, 278, 560
Doumecq Jean aîné	78
Doumecq Jean-Clément	65, 78
Doumecq Jeanne-Clémentine	78, 79
Dreyfus Lucie	498
Drummond Henri	128
Drummond Henry	165
Dubarat Victor	511, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547
Dujardin, abbé	512
Dupin de Saint-André Armand	445, 503
Dupin-de-Saint-André Armand	210, 251, 348, 349, 481
Dupourqué Charles	72
Dupourqué, commandant	482
Duran Charles	147

E

Eaux-Bonnes	167, 272, 329, 335, 336, 570
Eaux-Chaudes	167, 329, 336
École du Dimanche	235, 265, 274, 337, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 426, 439, 461, 629
Écosse	168, 272, 273, 274, 331, 565, 598
Église anglicane	34, 166, 168, 169, 170, 230, 529, 579, 596
Église libre d'Écosse	169, 226, 271, 324
Églises libres du Canton de Vaud	156

Églises réformées du Gard	172
Églises-Unies	144
Eldin François	600, 601
Élisée Coustère	72
Emma Malan	267
Encontre Daniel	199, 537
<i>Espagne</i> 16, 24, 162, 222, 226, 351, 466, 545, 554, 577, 578, 579, 580, 581, 583, 584, 585, 586, 587, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 607, 608, 609, 610, 613, 632, 633, 634, 636, 642	
<i>États-Unis</i>	52, 162, 164, 484, 603
Etoile blanche	384, 435
Etoile bleue	381, 384, 387
Eugénie, Impératrice	50, 55, 226
Evangelical Continental Society	166, 597
Eyre Mary	631

F

Faget de Baure Jacques	89
Faget Émile	484
Faisans Henri	493
Fallot Tommy	202, 382, 621
<i>Féchy</i> (Canton de Vaud)	163
Fédération protestante de France	291
Félice Guillaume (de)	524
Félice Théodore (de) 45, 151, 200, 207, 209, 244, 246, 253, 263, 279, 345, 350, 412, 416, 419, 421, 443, 450, 451, 524, 525, 535, 562, 596	
<i>Ferney-Voltaire</i>	379
Ferry Jules	407
Fisch George	145, 581, 590
<i>Fleix</i>	70, 139
<i>Florac</i> (Lozère)	121
Florès	588, 590
Foltz, pasteur	264
<i>Fontarabie</i>	579
Forcade Ulysse	312
Forcade-Lapeyre	69
Forcade-Lapeyre Gédéon	69
Fould Achille	330, 472, 473
Fould Ernest Adolphe	473
Fould Gustave	472
François Samuel	91, 92

Frédéric Monod	145, 285, 495, 509
Free Church of Scotland Continental Committee	166
Frossard Charles-Louis 26, 51, 186, 187, 196, 199, 206, 210, 211, 216, 238, 269, 274, 280, 287, 299, 316, 324, 349, 404, 421, 423, 443, 481, 503, 507, 529, 530, 532, 533, 566, 639	
Frossard Émilien 28, 113, 167, 183, 184, 186, 197, 199, 200, 207, 209, 210, 237, 249, 271, 280, 349, 364, 372, 422, 443, 505, 507, 508, 525, 528, 529, 553, 560, 562, 563, 564, 566, 586, 590, 593, 596, 627, 628, 631	
Fuster Manuel	585, 604
Fuster P., pasteur	147

G

Gabriac Jean-Paul 106, 112, 115, 133, 138, 179, 184, 245, 260, 317, 327, 365, 394, 395, 396, 400, 401, 439, 475, 514, 524, 529, 619	
Gabriac Louis-Victor 69, 88, 89, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 111, 112, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 124, 126, 127, 131, 133, 140, 255, 394, 469, 502, 514	
Gabriac Victor	92, 97, 111
Gabriac, famille	69
Gallot Elisabeth-Sophie	503
<i>Gan</i>	570
<i>Gand</i>	68
Gasparin (de), comtesse	372
Gasparin, comte Agénor (de)	141, 145
<i>Gaubert</i> (Nord)	128
Gaufrès Mathieu-Jules	406
Gautier Théophile	272
Gauyacq Paul	498
Gauyacq Pierre	266
Gay Etienne	268
Gay Pierre-Paul	268, 269
Gay Suzanne	268
<i>Gelos</i>	571
<i>Genève</i> 12, 16, 17, 18, 20, 24, 36, 97, 117, 128, 131, 141, 155, 156, 179, 203, 235, 236, 238, 260, 303, 305, 313, 320, 321, 340, 415, 424, 435, 502, 503, 557, 574, 575, 578, 583, 588, 589, 592, 593, 613	

Georges Veisaz 211, 286
 Gerber Nicolas 74, 117, 173, 174, 195, 223, 236,
 282, 283, 549
Gersbach..... 70
Gibraltar 583, 586, 587, 590, 596, 605
 Gide Charles 202
 Gonzalez 588, 590
 Gordon, duchesse (de) 168, 322, 324, 325
 Goude-Dumesnil..... 484
 Gounelle Elie 202, 384, 386
Grand-Duché de Bade 70
Grande-Bretagne....54, 137, 162, 227, 331, 398,
 415, 508, 562, 589, 590
 Grandpierre Jean-Henri..... 200
 Granier, pasteur..... 264
 Greene William..... 581, 597
 Grenier Nathanaël (de)..... 186, 187
 Grenier Onésime (de)...186, 262, 402, 404, 479, 480
 Grotz, pasteur..... 264
 Guers Émile 129, 131, 139, 520, 579, 614
Guéthary 167
 Guex Henri..... 201, 204, 210, 384, 533
 Guilliny Eugène 198, 566
Guinarthe..... 113
 Guiraud, évangéliste 224, 566
 Gülick, révérend..... 603, 604

H

Haldane Robert 128, 165
 Haurie Joseph..... 490, 491, 492
Hautes-Pyrénées....9, 24, 26, 39, 40, 41, 42, 58, 82,
 133, 182, 183, 187, 288, 444, 447, 472, 473, 507,
 508, 558, 560, 562, 563, 565, 566, 574, 579
 Hedges, révérend 264, 529, 561
 Heid Théodore 495
 Henri III de Navarre..... *Voir* Henri IV
 Henri IV...24, 272, 469, 509, 532, 535, 536, 542,
 544, 635
 Henriquet Alexandre 139, 144, 200
 Hugo Victor 272, 273, 334
 Huraut Alfred..... 198, 566

I

Ide-Lafargue Joseph..... 501

Irun 579, 591

J

Jacquier Henri 113, 163, 164
 Jalaguiet Prosper Frédéric..... 200
 Jameson John 598
 Jammes Francis..... 142
 Jauffret, Mgr 539
 Jauréguiberry, amiral 481, 483
 Jeanne d'Albret....24, 99, 321, 332, 456, 511, 532,
 533, 535, 541, 543, 544, 545, 550, 551, 639
 Johnstone James..... 169
 Josse Jean-Jacques 86
 Jourdan Louis..... 198, 566
 Journet Jean 86
Jurançon 234, 571, 603, 605, 606, 607

K

Kergomard Pauline 374, 407
 Krüger Gustave 149, 151, 240, 259, 281, 569

L

La Salle-Prunet (Lozère) 111
 Labarnès Paul..... 566
Labastide-d'Armagnac ..41, 395, 414, 458, 566, 567
Labastide-Villefranche..... 85
 Labouchère Pierre-Antoine 502
Labourd..... 42, 70
 Labourdette Jean 106
 Labourdette-Ségallas..... 318
 Labourdette-Ségallas, docteur..... 138, 139, 140, 557
 Laclau Pierre138, 141, 142, 143, 146, 147, 151,
 152, 161, 239, 240, 245, 246, 263, 270, 271, 272,
 276, 277, 278, 279, 327, 328, 360, 565, 571
 Lacoste Paul..... 484, 490, 491, 492
Laforce..... 149, 431
 Lafore Daniel 484, 490, 492
 Lagardère, famille 95
 Lagoardette Jean-Baptiste 491
Lagor 97, 100, 133, 157, 334, 417, 437, 559
 Lagunpocq Jean 121
 Laharpe Alphonse 144
Lahontan 85, 437

Lajusan Louise..... 357
 Lamatabois Pierre 91, 95, 474, 476
 Lamatabois, famille..... 69, 106
 Lameignère, famille 165, 488
 Landes.....9, 24, 26, 39, 40, 42, 49, 69, 82, 182,
 183, 188, 288, 329, 395, 512, 565, 567, 574, 580,
 623
 Lapelletrie Émile..... 562, 563
 Lapeyrigne 124
 Larricart Adèle..... 371
 Larrouy d'Orion..... 556
 Lassalle (Gard) 103
 Lassalle, institutrice 103, 202, 379, 399, 413
 Lassalle, Mlle..... 399
 Lassence Alfred (de)..... 230, 322, 483, 493
 Lasserre, pasteur 348
 Lataste, famille..... 95
 Lauga Jean 427, 564
 Lauga Jeanne..... 70
 Lauga Pierre..... 70
 Laügt Pierre 160
 Lauilhé Pocq 262
 Laurens, abbé..... 95, 479
 Lausanne 124
Lausanne, séminaire (de)..... 86, 110, 117, 122
 Le Boys des Guays Jacques-Etienne-François... 163,
 164
Le Protestant béarnais...27, 95, 123, 160, 188, 205,
 237, 265, 271, 286, 288, 289, 290, 292, 351, 383,
 384, 385, 386, 387, 388, 403, 409, 411, 415, 416,
 418, 420, 431, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455,
 456, 457, 485, 486, 497, 498, 506, 526, 527, 528,
 536, 537, 538, 550, 551, 624, 625, 626, 629, 639
 Léés-Athas..... 77
 Lendresse 100
 Léorat Henri 207
 Lesotho.....527, 611, 615, 617, 619, 627, 628
 Lestelle..... 573
Libres-penseurs..317, 487, 491, 512, 514, 538, 578
Ligue de l'enseignement 444
Ligue des droits de l'Homme 498, 499
**Ligue pour l'encouragement de l'enseignement
 libre et chrétien** 411
 Limoges..... 21, 68
 Lino de Zanoa, abbé..... 164

Loison, Mgr 512, 514
 Londres....55, 129, 156, 158, 161, 162, 163, 164,
 166, 167, 168, 226, 275, 322, 323, 324, 436, 576,
 579, 580, 583, 591, 609
 Louis Sers 209, 325, 483
 Louis XIII 24, 542, 544
 Lourde-Rocheblave Jules...106, 113, 171, 172, 177,
 181, 186, 189, 194, 195, 200, 206, 245, 270, 276,
 278, 322, 324, 325, 326, 333, 360, 364, 403, 416,
 509, 524, 525, 529, 530, 532, 562, 619
 Lourde-Rocheblave Léonce 509
 Lourdes 25, 27, 53, 55, 316, 351, 574
 Lourdios-Ichère 52, 77
 Loustalot-Pétreigne, famille..... 52
 Lowitz, missionnaire..... 601
 Luther Martin..... 390, 466, 502, 534
 Luz 564
 Luz-Saint-Sauveur..... 167
 Lyon...1, 21, 68, 145, 156, 200, 427, 443, 445, 447,
 452, 467, 534, 541

M

Mac All Robert 575
 Mac Dermott John..... 561
 Madrid 16, 578, 585, 586, 589, 593, 597, 598
Maison de Reully..... 371, 372
Maison de santé de Pau 369
 Majourau..... 500
 Malaga..... 587, 608
 Malan Emma..... 267
 Malan Etienne 159, 269
 Malan Eugène....151, 246, 267, 269, 333, 360, 427,
 574, 606, 608, 620, 622
 Malan Guillaume 268, 269, 495, 509
 Malan Henri 268, 269
 Malan Jean 269
 Malvesin Caroline..... 371
 Marchal Pascal..... 430
 Marchal Paul..... 403, 413, 620
 Margot Paul 567, 568
 Marie Blaque..... 549
 Marin Antonio..... 588, 590, 604
 Marin Joseph..... 604
 Marot Clément 236, 551

Marsoô Jean-Paul..... 475, 476
 Marsoô Marie..... 127
 Marsoô Paul ...86, 87, 97 122, 123, 124, 125, 126, 127
 Martin Lydie 356, 357
Mas-d'Azil....188, 197, 288, 289, 292, 349, 411, 425
 Matamoros Manuel...587, 588, 590, 591, 592, 594, 608, 609, 633
Mauléon 44, 71, 179
 Maxwell-Lyte Farnham..... 508
 Mayerau Jean-Baptiste.....53
 Mazauric Henri-César 112, 116, 117
 Maze Catherine 128, 133
 Maze Zoé 133
 Mc Ewen, Rose 592
 Meillon Alphonse 54
 Meynier, évangéliste 564
 Mirassou David.....478
 Mirassou, instituteurs.....404
Mission Mac All 603
Momas 568
 Momméja, pasteur.....264
 Monbrun Ernest 350
 Monestier du Puy-de-Dôme 94
 Monnier Paul147, 152, 218, 220, 225, 237, 258, 279, 292, 333, 387, 495, 571, 620
 Monod Adolphe 200
 Monod Edgar 495, 625
 Monod Frédéric..... 141
 Monod Gabriel.....491
 Monod Guillaume 581, 590, 595
 Monod Paul.....264
 Monod Wilfred 202, 386
Mont...41, 54, 68, 133, 143, 155, 157, 258, 328, 332, 336, 395, 417, 437, 509, 565
Montauban, Faculté de théologie (de)..... 112, 113, 128, 179, 199, 261, 286, 505, 507, 537, 564
Montaut.....572
Montcaret (Dordogne) 139
Mont-de-Marsan....41, 54, 68, 198, 332, 336, 395, 397, 565, 567, 580
Montendre..... 149
 Montmollin François (de) 187, 188, 338, 451
 Monvoisin (Tarn-et-Garonne)..... 111
 Morel François..... 187, 198, 338

Morlaàs..... 570
 Moulia Étienne.....484
 Moureton André..... 156, 157, 212
 Mourgues Auguste..... 197, 199, 264, 401
 Mourgues Jean-Auguste..... 105, 112
 Mourgues Marc-Antoine..... 133, 245, 316, 401, 529
 Müller George..... 155
 Mun Albert (de) 499

N

Nadaillac, comtesse (de) 332
 Napoléon Bonaparte..... 16
 Napoléon III..... 54, 472, 514
 Naude Adèle 69
 Naude André..... 68, 69
 Naude Émile 69, 70
 Naude Jeanne 69
 Naude Jean-Pierre 69
 Naude Rachel..... 69
 Naude, famille..... 73
Navarrenx 71, 254, 265, 268, 445, 559, 562
Nay.....133, 140, 157, 219, 234, 460, 579
Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne)..... 128
Nérac 24, 522
Neuchâtel 335, 338, 345, 407, 511
Neuwied (Prusse) 261
Newfoundland Society for the Education of the Poor 166
 Newman John-Henry 170
 Nicole Albert..... 147
Nîmes....103, 113, 173, 205, 346, 356, 364, 382, 507, 541
Niort..... 571
 Noailles, marquis (de).....482
 Nogaret Charles 72, 357
Nogaret Joseph....26, 48, 49, 72, 135, 151, 186, 196, 197, 198, 199, 200, 222, 243, 260, 264, 280, 316, 324, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 383, 397, 398, 401, 406, 415, 416, 554, 558, 559, 560, 578, 579, 580, 581, 583, 585, 586, 587, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 597, 610, 613, 614, 615, 616, 617, 629

Nogaret Pierre....	72, 105, 111, 115, 116, 133, 138, 178, 180, 199, 245, 255, 270, 272, 314, 327, 357, 394, 396, 401, 557, 558, 559, 629
Nomain (Nord).....	129, 130, 131, 614
Nousty	234

O

Olivier, prédicant	85
Oloron-Sainte-Marie....	52, 483, 568, 592, 604, 605, 606, 608
Oraàs	68, 70, 72, 85, 417
Oran.....	585, 590, 599, 600, 601
Orion.....	483
Orléans	47, 200, 558, 560
Ossages	69
Osse-en-Aspe.....	12, 28, 51, 52, 53, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 65, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 83, 86, 102, 105, 107, 109, 110, 112, 114, 116, 121, 172, 173, 174, 193, 199, 200, 223, 236, 239, 244, 250, 251, 253, 255, 256, 264, 282, 290, 297, 299, 307, 308, 312, 313, 330, 331, 332, 335, 336, 339, 340, 343, 344, 345, 361, 362, 363, 374, 400, 401, 409, 412, 418, 423, 443, 445, 446, 447, 448, 460, 473, 477, 478, 479, 483, 487, 492, 493, 511, 531, 540, 541, 549, 550, 551, 557, 563, 564, 568, 604, 605, 606, 607, 608, 632
Ostervald.....	416, 442, 613
Oxford, mouvement d'	170, 171
Ozenx	315

P

Packe Charles.....	508
Palmerston, Lord.....	589
Paraige Daniel.....	68
Paraige Jean	468, 474
Paraige Jeanne.....	69
Paraige Paul	69
Paraige, famille	91, 165
Paris....	1, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 34, 37, 42, 51, 54, 55, 62, 68, 72, 77, 80, 93, 97, 103, 104, 117, 129, 135, 139, 141, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 156, 158, 159, 161, 163, 164, 168, 171, 174, 188, 189, 203, 210, 211, 215, 217, 220, 226, 230, 233, 237, 238, 241, 246, 258, 261,

271, 272, 275, 279, 280, 292, 303, 305, 311, 333, 337, 345, 346, 353, 356, 366, 371, 372, 373, 374, 391, 393, 394, 395, 398, 406, 407, 408, 415, 416, 417, 419, 421, 424, 425, 426, 427, 437, 438, 439, 443, 444, 447, 448, 450, 453, 456, 466, 467, 473, 476, 480, 481, 482, 483, 487, 491, 494, 498, 499, 502, 503, 504, 505, 506, 509, 511, 512, 514, 515, 521, 523, 524, 528, 529, 531, 533, 534, 536, 538, 539, 548, 551, 556, 557, 564, 570, 571, 572, 575, 576, 577, 578, 579, 581, 582, 583, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 594, 595, 596, 597, 600, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 616, 618, 621, 623, 625, 628, 629, 631, 632	
Paul Frédéric.....	68, 70, 71
Paula de Ruet Francisco.....	583, 597
<i>Pays Basque</i>	42, 44, 49, 70, 82, 164, 215, 222, 482, 512, 538, 539, 546, 547, 549, 552, 562, 572, 573
Pécaut Elie ...	407, 413, 483, 484, 494, 495, 498, 501
Pécaut Félix.....	28, 29, 178, 179, 180, 181, 196, 200, 201, 253, 260, 318, 351, 398, 406, 407, 409, 446, 461, 481, 482, 484, 495, 496, 497, 529, 531, 547, 551, 552, 641, 643
Pécaut Pierre	72, 138, 178, 179, 270, 557
Pédézert Jean.....	113, 117, 173, 174, 176, 177, 286, 325, 529, 563
Pées Bareille Jean	479
Pelet Paul	261
Peytiu Adolphe	501
Peytiu, famille.....	69, 95
Picamilh Charles (de).....	70
Pilate Léon.....	348
Pinto Manuel.....	585
Piou Jacques.....	499
Planté Adrien	95, 489, 490, 538
Planté Raymond.....	475
Poey aîné.....	91
Pommé Jean	334
Portalis.....	37, 98, 368, 514
Pouget, abbé.....	522
Pouyanne Paul.....	501
Pouyanne, famille	96
Pozzy Benjamin....	146, 148, 149, 150, 151, 154, 158, 241, 246, 257, 258, 267, 282, 337, 360, 403,

417, 425, 427, 505, 506, 525, 570, 574, 575, 576,
604, 605, 607
 Pozzy, Mme 267
 Pressensé Edmond (de) 141, 170
 Préville Charles 165
 Préville, famille 165
 Privat Etienne 483, 494
 Privat Jean-Égiste 197, 201, 202, 318, 641
 Pusey Édouard Bouverie 170
 Puyoô 48, 85, 122, 123, 143, 147, 151, 220, 246,
258, 310, 328, 333, 432, 435, 499
 Pyt Henri 49, 105, 128, 129, 130, 131, 132,
133, 134, 136, 138, 139, 140, 143, 162, 200, 415,
436, 437, 481, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 522,
553, 555, 578, 579, 580, 614, 615, 616, 617, 618,
630, 640

R

Rabaut Paul 85
 Rabaut Saint-Etienne 89, 90
 Rabaut, pasteur 264
 Rabaut-Dupui 110, 127, 298, 354, 355
 Raikes Robert 415
 Ramous 85
 Raymond Paul 531
 Read Charles 530
 Rebeyrolle Anna 70
 Reclus Élie 260, 261, 350, 384, 494
 Reclus Elisée 61, 260, 486, 487, 505
 Reclus Jacques 26, 135, 138, 139, 140, 142, 143,
144, 145, 146, 151, 152, 160, 163, 181, 200, 212,
218, 226, 237, 239, 240, 245, 261, 274, 275, 277,
278, 279, 315, 325, 326, 327, 328, 348, 360, 365,
366, 398, 557, 565, 571, 590, 619, 640
 Reclus Paul 483, 495, 498, 501
 Reclus Zéline 61, 360, 398
 Reinach Joseph 494
 Reveillaud Eugène 429, 573
 Reverdy Elie 557, 558
 Rew, révérend 590, 591
 Reymond D., pasteur 146
 Richardson 163
 Rion-des-Landes 566
 Rivarès 272

Robespierre 94
 Rolle (Canton de Vaud) 133
 Roquefort 566, 567, 580
 Roth Jean 27, 29, 203, 204, 237, 250, 252, 279,
286, 287, 365, 368, 371, 374, 379, 380, 381, 383,
384, 386, 387, 446, 448, 450, 451, 454, 457, 485,
486, 495, 497, 498, 534, 626, 644
 Rotterdam 320, 321
 Roubaix 202, 384, 387
 Roufineau Abel 576, 577
 Rougemont Georges (de) 187, 188, 338
 Rourin, Mademoiselle 432, 433
 Roussel Gérard 541
 Russell Henry 508

S

Sabres 566, 567
 Sacaze Jean 266
 Saint-Abit 156, 315
 Saint-Antoine 149
 Saint-Aulaye 149, 151
 Sainte-Croix (Canton de Vaud) 128
 Sainte-Foy-la-Grande 139, 141, 149, 151, 179,
260, 333, 399, 425, 526, 527, 560, 581
 Sainte-Suzanne 48, 315
 Saint-Etienne 94, 139, 145, 312
 Saint-Guily, abbé 402
 Saint-Martin 314, 315
 Saintonge 122, 215, 246, 333, 467, 530, 533, 580
 Saint-Palais 44, 71, 268, 397, 562
 Saint-Sébastien 579, 583, 585, 586, 591, 603
 Salamanque 605
 Salette Arnaud de 550
 Salies-de-Béarn 12, 29, 44, 45, 46, 64, 68, 70,
71, 72, 73, 85, 86, 87, 90, 92, 97, 100, 101, 104,
111, 114, 115, 123, 133, 138, 143, 178, 179, 180,
181, 196, 200, 210, 218, 220, 221, 228, 239, 242,
245, 250, 252, 255, 258, 260, 263, 264, 265, 310,
314, 315, 321, 327, 335, 336, 341, 351, 357, 358,
359, 360, 394, 396, 401, 404, 412, 415, 417, 418,
419, 431, 432, 435, 437, 438, 439, 440, 444, 495,
499, 501, 512, 514, 524, 529, 556, 563, 564, 618,
620, 621, 623, 629

- Salles-Mongiscard.....46, 47, 82, 97, 100, 186, 188,
201, 202, 239, 251, 299, 317, 318, 396, 400, 402,
404, 437, 467, 499, 566
- Sallespisse..... 69
- Sanadon Jean-Baptiste, Monseigneur 93
- Santander 587, 603, 604
- Sauveterre-de-Béarn.....12, 29, 48, 52, 65, 66, 100,
101, 104, 105, 111, 114, 133, 193, 199, 200, 204,
210, 211, 216, 218, 219, 220, 221, 228, 243, 245,
250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 259, 260, 263,
265, 269, 283, 285, 315, 316, 336, 344, 348, 361,
384, 386, 387, 388, 401, 412, 417, 421, 437, 444,
445, 446, 449, 456, 461, 480, 486, 495, 500, 503,
504, 525, 556
- Sauzet Jules..... 333, 501
- Sauzet, institutrice.....413
- Saverdun 128
- Schlumberger Gustave 156, 260, 261
- Schlumberger Pierre.....156, 159, 212, 274, 283, 284,
334, 366
- Schrader Franz 508, 509
- SEIPP** 9, 394, 395, 396, 401, 404, 405, 412, 414,
418, 566
- Sencours..... 508
- Serres-Morlaàs 570
- Sery, Mademoiselle..... 404
- Séville..... 583, 585, 586, 587, 596
- Sinell..... 574
- Société anonyme des lieux de culte et presbytère
de l'Église évangélique de Pau** 333
- Société biblique britannique et étrangère**.....438, 573
- Société biblique de Paris** 436, 437, 556
- Société centrale d'évangélisation** 186, 187,
403, 560, 561, 562, 566, 567, 568, 569, 601
- Société chrétienne de Bordeaux** 560
- Société continentale de Londres** 26, 128, 133,
165, 437, 579
- Société d'encouragement pour l'instruction
primaire parmi les protestants de France** 395
- Société de l'histoire du protestantisme français**
..... 534
- Société des amis de l'instruction** 443
- Société des Amis de la Constitution** 91, 93, 94
- Société des Dames protestantes de Pau** 267,
360, 363
- Société des Écoles du Dimanche**..... 416
- Société des jeunes gens protestants de Pau** 427
- Société des livres religieux** 443, 504
- Société des Missions de Paris** 199, 416, 435,
526, 595, 611, 612, 618, 619, 621, 628, 629
- Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau**...531,
539
- Société évangélique de France**...140, 141, 170,
395, 398, 403, 555, 557, 558, 562, 565, 580, 603
- Société évangélique de Genève**.....26, 557, 572,
573, 574, 575
- Société française d'Archéologie** 506
- Société Franklin** 444
- Société Ramond**..... 508
- Society for the Propagation of the Gospel in
Foreign Parts* 166
- Sœurs de la Croix** 391, 402, 492
- Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul** 490
- Solidarités** 354, 384, 388, 389, 461, 486
- Soulice Louis 397, 531, 536
- Soulier, pasteur 103, 415, 574
- Soumoulou 234, 569
- Steeg Jules 200, 201, 407, 409, 484
- Stewart John..... 169
- Stockholm..... 161
- Stuart Costello Louisa..... 631
- Stupany Ursule..... 403, 420, 421
- Suisse.....129, 133, 137, 139, 155, 162, 179, 202,
230, 338, 339, 593
- Swedenborg Emanuel 161
- Swedenborgisme**..... 137, 161, 162, 164, 558

T

- Taibout, chapelle..... 138
- Talamon Laurent, abbé 95
- Tarasteix 41, 187, 566, 574
- Tarbes.....25, 27, 28, 29, 41, 54, 131, 162, 164,
167, 184, 239, 249, 250, 251, 252, 312, 329, 379,
397, 414, 416, 444, 447, 458, 503, 558, 566
- Taylor Alexander 54
- Thore Franklin 70, 71
- Toribio de la Cruz Joaquin..... 604, 605, 606

Toulouse....1, 12, 13, 49, 68, 69, 128, 132, 140,
168, 209, 226, 237, 239, 266, 322, 324, 349, 350,
421, 422, 424, 437, 438, 443, 444, 446, 460, 493,
495, 504, 507, 508, 514, 515, 539, 558, 559, 579,
580, 596, 628
Tourret Adèle.....407
Touzaa-Peyrou.....326
Trigo Miguel.....588, 600
Trouilhet Mathieu.....334
Tuyès Zoé.....407

U

Unions chrétiennes de jeunes filles 432, 504
Unions chrétiennes de jeunes gens....415, 426,
431, 432, 435
Urdès 315
Usoz y Rio, Luis 585

V

Valence 20, 155, 348, 596, 606
Vannes 162
Vázquez José.....583, 585, 587
Verbizier (de).....569, 570
Vermeil Antoine 371
Vevey (Canton de Vaud) 164
Vic-de-Bigorre 566
Vidal Henri 412, 446, 476, 477, 488, 489, 490
Vidal Jean 89, 91, 93, 118, 121

Vidal Jean-Baptiste 93
Vidal Jean-Phocion 476
Vidal Pierre.....86
Viellenave.....265
Vigan (le).....211, 237, 328
Vignancour Louis 482, 489
Villeneuve-de-Marsan.....41, 566, 567, 623
Viret Pierre.....24, 541

W

Weiss Nathanaël 530
Weiss, Nathanaël 544
Weiss, pasteur348, 531, 535, 536, 543, 544, 545,
546
Wesley John.....161
Western Australia Missionary Society.....166
Witt-Guizot François (de).....491

Y

Yepes José 601
Young men's Christian Association 426
Ysabeau Claude-Alexandre.....95
Yverdon.....156

Z

Zambèze 527, 622, 623
Zwingli.....534

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Évolution de la population protestante dans le Sud aquitain (1787-1905)	37
Tableau 1 : Évolution de la population protestante dans les Basses-Pyrénées (1787-1901) ...	40
Tableau 2: Évolution de la population protestante dans les Hautes-Pyrénées (1861-1901)....	40
Tableau 3: Évolution de la population protestante dans les Landes (1861-1901).....	40
Tableau 4 : La présence protestante par commune dans les Basses-Pyrénées en 1851-1852.	42
Carte 1: Répartition géographique des protestants dans les Basses-Pyrénées (1851)	43
Tableau 5 : Répartition de la population protestante par type de commune (1851).....	44
Figure 2 : Évolution de la population protestante d'Orthez (1787-1886)	45
Figure 3: Évolution de la population protestante de Salies-de-Béarn (1787-1899)	46
Figure 5 : Évolution de la population protestante de Bayonne (1819-1889).....	50
Figure 6 : Évolution de la population protestante de Pau (1787-1894)	51
Figure 7 : Évolution de la population protestante d'Osse-en-Aspe (1787-1901).....	52
Figure 8 : Les actes pastoraux à Orthez (1800-1905).....	57
Figure 9 : Les Actes pastoraux à Osse-en-Aspe (1846-1905)	58
Tableau 6 : Nombre d'individus par maisonnée protestante à Osse-en-Aspe (1850)	59
Tableau 7 : Nombre d'individu par foyer protestants à Orthez (1851)	60
Tableau 8 : Les mariages endogames à Orthez (1836-1905)	61
Figure 10 : Les mariages mixtes à Orthez, 1851	62
Figure 11 : Les mariages interconfessionnels à Orthez (1888-1905)	63
Tableau 9 : Répartition des propriétés en fonction de la superficie de la terre et de la confession du propriétaire hors biens communaux et données inconnues (1850). Unité : la maisonnée.	64
Tableau 10 : Les catégories socio-professionnelles à Orthez (1851)	66
Tableau 11 : Origine géographique des fournisseurs d'André Naude (1807-1826)	68
Carte 2: Représentation schématique des espaces de coexistence confessionnelle.....	77
à Osse-en-Aspe (1850)	77
Figure 12 : Représentation schématique de la partition confessionnelle dans les quartiers urbains d'Orthez (1851)	81
Figure 13 : Églises, paroisses, colloques et provinces synodales en Béarn (1763)	87
Carte 3 : Les sections de l'Église consistoriale d'Orthez (1803-1846)	101
Figure 14 : Répartition par thème des actes du consistoire général d'Orthez (1803-1848)...	107
Figure 15 : Répartition par thèmes des actes du consistoire particulier d'Orthez (1803-1848)	108
Figure 16 : Répartition par thème des actes du consistoire particulier d'Osse-en-Aspe (1806-1848).....	109
Tableau 12 : Les professions des membres du consistoire général (1802-1848)	113
Tableau 13 : Origine géographique des membres du consistoire général d'Orthez (1802-1848)	114
Carte 4: Le ministère d'Henri Pyt dans le sud aquitain (1821-1830).....	132
Tableau 14 : Les pasteurs de l'Église évangélique indépendante d'Orthez (1831-1905)	145
Tableau 15 : Les pasteurs de l'Église évangélique (libre) de Pau (1837-1905).....	148
Tableau 16 : Les finances de l'Église évangélique libre d'Orthez (1889-1897)	152
Figure 17 : Les finances de l'Église évangélique libre de Pau (1864-1881).....	153

Figure 18 : Les divisions des communautés protestantes britanniques à Pau	168
Tableau 17 : Extrait du tableau établissant les limites des Églises consistoriales (10/11/1852).	182
Tableau 18 : Évolution du nombre de sections officielles et de conseils presbytéraux dans l'Église consistoriale d'Orthez (1852-1905).	183
Carte 5: Les paroisses de l'Église consistoriale d'Orthez (1874 ; 1905).....	185
Tableau 19 : Les élections consistoriales et presbytérales, 1853.....	190
Tableau 20 : Les élections consistoriales et presbytérales, 1871.....	190
Tableau 21 : Les élections presbytérales en 1874	191
Tableau 22 : Catégories socio-professionnelles des anciens du consistoire d'Orthez (1852- 1905).....	192
Tableau 23 : Catégories socio-professionnelles des membres des conseils presbytéraux (1852- 1905).....	192
Figure 19 : Les actes du consistoire d'Orthez (1852-1905).....	193
Figure 20 : Les actes du conseil presbytéral d'Orthez (1852-1893)	194
Tableau 24: Les présidents du consistoire d'Orthez (1864-1905)	195
Figure 21 : Les actes du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe (1855-1905).....	195
Tableau 25 : Les citations bibliques dans les prêches de Jean Roth (1890-1905).....	203
Figure 22 : Répartition des protestants palois (1857 ; 1894).....	217
Figure 23 : Répartition des protestants à Orthez par dénomination, 1885.	218
Figure 24 : Répartition des protestants de Sauveterre-de-Béarn par dénomination en 1889	219
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89	219
Figure 25 : Répartition des protestants de l'arrondissement de Pau, hors Pau (1857 ; 1894)	220
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; BPF, ms E 225.	220
Figure 26 : Répartition des protestants de la section d'Orthez par dénomination, hors Orthez, 1889	220
Figure 27 : Répartition des protestants dans les communes rurales de la section de Sauveterre-de-Béarn, 1889.	221
Figure 28 : Répartition par dénomination des protestants de la section de Salies-de-Béarn, 1899.	221
Figure 29 : Répartition des protestants de la section de Bayonne par dénomination, 1861 ..	222
Tableau 26: Répartition des chefs de famille protestants palois (hommes et femmes) par dénomination et catégories professionnelles (1857).	229
Tableau 27 : Répartition de la population active protestante paloise par catégories socioprofessionnelles et par dénomination, 1894.....	229
Tableau 28: Répartition par catégories socioprofessionnelles des membres de l'Église évangélique libre de Pau (1894).	231
Tableau 29 : Répartition des protestants de la section paloise (hors Pau) par catégories socioprofessionnelles et par dénominations (1894).....	232
Tableau 30 : Répartition des protestants palois par dénomination et par foyer, 1857.....	233
Source : BPF, ms 225.	233
Tableau 31 : Répartition des protestants palois par dénomination et par foyer, 1894.....	234
Tableau 32 : Proportion d'assistants et de communiant au culte réformé par rapport à la population protestante totale de la section (1890)	250
Figure 30: Les délais d'administration du baptême dans la section d'Orthez (1806-1905) ...	255
Figure 31 : Les délais d'administration du baptême dans la section de Sauveterre-de-Béarn (1806-1905).	255

Figure 32 : Les délais d'administration du baptême dans la section d'Osse-en-Aspe (1806-1905).....	256
Tableau 33 : Répartition géographique des membres et des auditeurs de l'Église.....	258
évangélique libre d'Orthez (1895).....	258
Carte 6 : Les lieux de cultes protestants dans le Sud aquitain (1790-1905).....	309
Figure 33 : la construction des temples protestants dans le Sud aquitain (1790-1905).....	319
Figure 34: Plan du temple à élever à Orthez par le sieur Laborie, artiste à Bérenx, 02/1790.	320
Figure 35 : La gestion du temple <i>Christ Church</i> de Pau (1841-1905)	323
Source : ADPA, CEPB, 60J 56/1/2	323
Carte 7: "L'enclos missionnaire d'Osse-en-Aspe" (années 1870).....	331
Figure 36 : Répartition géographique des souscripteurs pour la construction de l'enclos missionnaire d'Osse-en-Aspe.....	331
Figure 37 : Façades des temples d'Orthez et de Salies-de-Béarn.	336
Figure 38 : Les temples d'Osse-en-Aspe et de Mont-de-Marsan.....	336
Figure 39 : Façades des temples de Pau et de Baigts-de-Béarn	338
Sources : Lithographie de Vincent Petit (années 1850) ; photographie : H. L-C	338
Figure 40: La disposition intérieure du temple d'Osse-en-Aspe au XIX ^e siècle	340
À gauche : plan en quadrangle choral. À droite : plan en auditoire	340
Figure 41 : Disposition intérieure du temple <i>Christ Church</i> après 1870.....	342
Figure 42 : Inscription et Bible sculptées sur les façades des temples d'Osse-en-Aspe et de Mont-de-Marsan.....	344
Figure 43: La caisse des pauvres du consistoire particulier d'Orthez (1840-1848).....	355
Tableau 34 : Répartition par sexe des membres de l'Association des Dames protestantes de Salies-de-Béarn (1853).....	358
Figure 44 : Bons distribués par l'association des Dames protestantes de Salies-de-Béarn (déc. 1853-juil. 1854)	359
Figure 45 : Comptes du diaconat d'Osse-en-Aspe (caisse des pauvres). 1888-1905.....	362
Figure 46 : Composition du Conseil d'administration de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1900).....	367
Figure 47: Composition du Comité de Dames de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1900)	370
Figure 48 : Origine géographique des dons à l'Asile consistorial d'Orthez (1880)	375
Figure 49 : Les recettes de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1905).....	376
Figure 50 : Les dépenses de l'Asile consistorial d'Orthez (1852-1905)	377
Figure 51: Les réseaux de l'enseignement primaire protestant (1833-1881)	393
Tableau 35: Origine géographique des élèves de l'École normale de Pau (1832-1840).....	397
Figure 52 : Schéma d'organisation des Sociétés bibliques béarnaises (1825-1833).	438
Tableau 36 : Répartition des Bibles et Nouveaux-Testaments à Salies-de-Béarn (1827-1828).	440
Figure 53 : Origine géographique des auteurs du <i>Protestant béarnais</i> (1894).....	453
Figure 54 : Répartition par thème des articles publiés dans <i>Le Protestant béarnais</i> en 1894.	454
Tableau 38: Répartition des membres du consistoire et des conseils presbytéraux selon leurs opinions politiques (1853).....	471
Figure 55 : Évolution de la représentation protestante au conseil municipal d'Orthez (1801-1870).....	474
Tableau 39: Proportion de protestants parmi les électeurs censitaires à Orthez (1831-1846).....	475

Figure 56 : Évolution de la représentation protestante au conseil municipal d'Osse-en-Aspe (1801-1870).....	477
Figure 57: Évolution de la représentation protestante au conseil municipal d'Orthez (1870-1905).....	487
Figure 58 : Évolution de la représentation protestante au sein du conseil municipal d'Osse-en-Aspe (1870-1890).....	492
Tableau 40 : Origine géographique des auteurs d'articles sur le Béarn dans le <i>Bulletin de la SHPF</i> (1852-1905) (<i>voir annexe 117</i>).....	530
Tableau 41 : Thèmes abordés dans les articles du BSHPF sur le Béarn (1852-1905)	532
Figure 59: Détail des ventes d'Alexandre de Robert au mois d'avril et mai 1880.	573
Carte 8 : Les réseaux d'évangélisation de l'Espagne (1840-1860)	584
Figure 60 : Les divisions au sein de l'œuvre espagnole francophone (1864-1905).....	594
Tableau 42 : La population espagnole en Algérie.	600
Tableau 43 : Nombre d'Espagnols assistant aux différentes activités organisées par le Comité d'évangélisation des environs de Pau, à Pau et Jurançon.	606
Figure 61 : Libéralités des protestants sud-aquitains en faveur du <i>Franc missionnaire</i> (1884-1904).....	624

Table des matières

Résumé	3
Abstract	4
Sommaire	6
Liste des abréviations	9
Normes de transcription	9
Avant-propos – Remerciements	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
Minorité(s), identité, mémoire	15
Espaces, réseaux et pouvoirs	19
De la pertinence de l'étude du protestantisme sud-aquitain	23
PREMIÈRE PARTIE. LES ÉGLISES PROTESTANTES : INSTANCES NORMATIVES, DISSIDENCES ET JEUX DE POUVOIRS	31
Introduction partielle	33
Chapitre 1 Les populations protestantes dans le Sud aquitain	35
Diversité et dissémination des populations protestantes	36
Protestants et sociabilités : entre repli communautaire et intégration sociale	56
Partition confessionnelle et mixité spatiale	73
Chapitre 2 Le cadre concordataire : contraintes et adaptations (1802-1848)	84
Assemblées du Désert et organisation pré-concordataire (1750-1802)	85
Le cadre concordataire : la règle nationale et son application locale	97
Du rationalisme aux prémices du Réveil	117
Chapitre 3 La pluralité du protestantisme sud-aquitain	137
Les Églises évangéliques indépendantes	138
L'influence anglo-saxonne dans les Pyrénées	154
L'Église réformée évangélique (1848-1905)	171
Chapitre 4 Schismes, indifférence, pratique : les efforts de régulation du pluralisme protestant dans le Sud aquitain	214
Les modalités de diffusion des mouvements protestants minoritaires	215
Pratiques et cultes protestants dans le Sud aquitain	235
Le pluralisme protestant dans le Sud aquitain	268
Conclusion partielle	297
DEUXIÈME PARTIE. DE LA CONSOLIDATION DU PROTESTANTISME : COMPLÉMENTARITÉ ET CONCURRENCE DES ÉGLISES	301
Introduction	303
Chapitre 5 l'assise matérielle des cultes protestants	305
Réintégrer l'espace public : la législation des espaces confessionnels et ses applications locales	306

La normalisation des discours des instances religieuses : la quête d'une visibilité.....	318
Architecture et symboles : entre consolidation et affirmation.....	334
Chapitre 6 De la charité à l'œuvre sociale	353
Restaurer les réseaux classiques de charité	354
Les établissements protestants de charité : des femmes à l'œuvre.....	364
Une œuvre chrétienne-sociale (1891-1905)	382
Chapitre 7 De l'enfant à l'adulte : consolidation de la foi par les œuvres éducatives et instructives	390
Instruction et protestantisme	391
Au fil de la jeunesse : de l'École du Dimanche aux Unions chrétiennes	415
Édifier au quotidien.....	436
Conclusion partielle	459
TROISIÈME PARTIE. LES PROTESTANTS, LES CATHOLIQUES ET L'ÉTAT : L'AFFIRMATION D'UNE MINORITÉ CONFESSIONNELLE	463
Introduction partielle.....	465
Chapitre 8 L'affirmation de la minorité protestante sur la scène publique	467
Protestantisme et vie politique du Premier au Second Empire.....	468
Les protestants béarnais et la Troisième République	480
Protestantisme, lettres, sciences et arts.....	501
Chapitre 9 Controverses religieuses, controverses historiques : la lente mutation des débats confessionnels.....	511
Missions catholiques et controverses religieuses	512
L'instant mémoriel protestant et sa pérennité	523
La controverse historique Dubarat/Cadier : des mémoires contradictoires.....	538
Chapitre 10 L'évangélisation ou l'universalité de la foi protestante	554
L'évangélisation du Sud aquitain : structures et espaces	555
Frontières et protestantisme : l'évangélisation des populations espagnoles.....	577
Les Béarnais en terres lointaines et le soutien local aux Missions	611
Conclusion partielle	635
CONCLUSION GÉNÉRALE	637
Les Églises réformées : « une acculturation concordataire ? ».....	637
Entre passé et présent : la part de l'histoire dans l'identité protestante	639
Une minorité confessionnelle, des dénominations	640
De la minorité visible à la minorité active	642
INDEX.....	645
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	657
TABLE DES MATIÈRES.....	661



THÈSE

en vue de l'obtention du doctorat
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Présentée et soutenue le 23 novembre 2012 par

Hélène Lanusse-Cazalé

Protestants et protestantisme dans le Sud aquitain (1802-1905)

Espaces, réseaux et pouvoirs

Tome 2 : annexes

Discipline : Histoire

École doctorale Sciences sociales et Humanités (ED 481)

EA 3002 Identités, Territoires, Expressions, Mobilités

Membres du jury :

Patrick CABANEL, professeur, Université Toulouse II-Le Mirail

Philippe CHAREYRE, professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour (directeur)

André ENCREVÉ, professeur émérite, Université Paris-Est Créteil

Sylvaine GUINLE-LORINET, maître de conférences HDR, Université de Pau et des Pays de l'Adour (co-directrice)

Pierre-Yves KIRSCHLEGER, maître de conférences, Université Paul-Valéry, Montpellier III

Christian SORREL, professeur, Université Lumière Lyon II

Thèse

en vue de l'obtention du doctorat
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Présentée et soutenue le 23 novembre 2012 par
Hélène Lanusse-Cazalé

Protestants et protestantisme dans le Sud aquitain (1802-1905) *espaces, réseaux et pouvoirs*

Tome 2 : annexes

Discipline : Histoire

École doctorale Sciences sociales et Humanités (ED 481)

EA 3002 Identités, Territoires, Expressions, Mobilités

Patrick CABANEL, professeur, Université de Toulouse II-Le Mirail

Philippe CHAREYRE, professeur, Université de Pau et des Pays de l'Adour (directeur)

André ENCREVÉ, professeur émérite, Université Paris-Est Créteil

Sylvaine GUINLE-LORINET, maître de conférences HDR, Université de Pau et des Pays
de l'Adour (co-directrice)

Pierre-Yves KIRSCHLEGER, maître de conférences, Université Paul Valéry-Montpellier

III

Christian SORREL, professeur, Université Lumières-Lyon II

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales (Paris)

Série F^{1c} : Esprit public, élections, conseils généraux, conseils d'arrondissement

F^{1c} III Basses-Pyrénées 6 et 7 Comptes-rendus administratifs. 1791-an III ; An IV-1870.

Série F⁷ : Police

9690-9691 Situation administratives des départements (1815-1830). Basses et Hautes-Pyrénées.
 9775 Police des cultes et des inhumations (an XII-1830).
 9794 Missions religieuses (1814-1830).
 9767 Protestantisme et cultes dissidents (1814-1830)
 12409 Chapelles et oratoires particuliers (1872-1910)
 12411 Cultes non concordataires (1887-1910)
 12487 Ligue des droits de l'homme (1898-1908)

Série F¹⁷ : Instruction

12509 Écoles protestantes primaires (1828-1834). Académie de Pau
 12516 Écoles protestantes primaires. Académies de Nièvre à Yonne. (1834-1842).

Série F¹⁹ : Cultes

348 Affaires des cultes dans les départements. An X-1830.
 461 Affaires des cultes dans les départements. 1790-1825.
 10032 Réponses des consistoires à la circulaire du 22/11/1819.
 10059 Création de nouvelles places de pasteurs. 1851-1854.
 10096-10104 Prosélytisme. Propagande protestante. An XII-1903.
 10117 Ouvertures de lieux de culte. An XII-1905.
 10169 Enseignement primaire : création d'école, nomination des instituteurs (1826-1882). Enseignement secondaire : instruction religieuse dans les établissements (1812-1890).
 10176 Procès-verbaux des synodes particuliers (1852-1895).
 10189 Discipline de l'Église : affaires, conflits entre conseils presbytéraux et consistoires, entre pasteurs et consistoires, etc. 1808-1898.
 10232 Élections des anciens. An X-1836.

- 10283 Élections triennales pour le renouvelles des consistoires et des conseils presbytéraux.
- 10340 Bost Samuel : refus de confirmation à Salies. 1859.
- 10354-10418 Dossiers personnels des pasteurs
- 10444 Plaintes contre des pasteurs. Cambon Aubin-Charles-Gustave (immoralité) et Mazauric (négligence dans l'exercice de son ministère).
- 10454 Résidence des pasteurs (1870-1899).
- 10473 Organisation et modifications des circonscriptions ecclésiastiques. An X-1905.
- 10478 Circulaire du 7 octobre 1814 relative au plan topographique de l'arrondissement des Églises consistoriales, à la statistique des protestants, au nombre des pasteurs, etc. Hérault-Haute-Vienne.
- 10500 Dossiers de demande de création de places de pasteurs. 1821-1905.
- 10683 Temples et presbytères.
- 10926 Circulaire sur le prosélytisme et le « Réveil » (1857). Travail sur les sectes protestantes (1856). Police des cultes non reconnus (1884).
- 10927 Darbysme et Plymouthisme. 1856-1857.
- 10928-10929 Culte anglican : documents généraux et série départementale. An X-1904.
- 10931 Réunions religieuses de dissidents : plaintes contre des dissidents ; demandes d'autorisation. Finistère à Hautes-Pyrénées. 1812-1900.

Bibliothèque du protestantisme français (Paris)

Manuscrits

- Ms E 225 Liste des protestants de Pau (1857)
- Ms 324 Collection Coquerel, Papiers Rabaut-Dupuis relatifs à la constitution des Églises consistoriales.
- Ms 471 Discipline ecclésiastique des Églises réformées de Béarn (XIX^e siècle. Annotées par Charles-Louis Frossard).
- Ms 1660/d Correspondance de Jacques Reclus (1821-1825 ; 1880).
- Ms 821/1 à 4 Papiers Jules Lourde-Rocheblave.
- Ms 862-864 Papiers Charles-Louis Frossard.
- Ms 885/1 Papiers Léonard Buscarlet.
- Ms 916 Papiers Charles-Louis Frossard (documents, officiels, imprimés et manuscrits)
- Ms 939/3 Lettre du pasteur Nogaret au Consistoire d'Orthez (1870)
- Ms 1686 Papiers Joseph Nogaret

Fonds Société centrale d'évangélisation

- 004 Y 1/13 Poste de Pau (1836-1849)

Fonds de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants français

017 Y 1 à 21 Correspondance reçue de la Société pour l'encouragement de l'instruction parmi les de protestants français.

Fonds Ferdinand Buisson

022 Y 3/18 Lettres Félix Pécaut à Ferdinand Buisson (1886-1898)
 022 Y 3/20 Mort Pécaut, articles de presse (1898)
 022 Y 3/22 Lettres à Ferdinand Buisson suite au décès de Pécaut
 022 Y 3/23 Lettres de Pécaut fils à Ferdinand Buisson (1885-1898).

Fonds Jean et Alfred André

030 Y 3/22 Enquête sur l'autorisation préalable pour réunions religieuses (1874) :
 Bayonne
 030 Y 3/101 Orthez
 030 Y 3/102 Osse-en-Aspe
 030 Y 3/104 Pau
 030 Y 3/117 Sauveterre-de-Béarn

**Bibliothèque nationale de France
 département des manuscrits (Paris)**

NAF

15515 Lettres adressées à Hermione Quinet par des membres de la famille Pécaut.
 17386 Lettres adressées par Mathieu Dreyfus par Elie Pécaut.
 20784 Lettres adressées à Edgar Quinet par Félix Pécaut.
 24502 Lettres adressées à Louis Havet par Elie Pécaut.
 25 898 Lettres adressées à Joseph Reinach par Elie Pécaut.

Bibliothèque du service protestant des Missions (Paris)

Procès-verbaux des conférences consultatives des Comités auxiliaires (1900-1902)

Archives de l'État de Genève

Cp Past R37 Registre de la Compagnie des pasteurs

Bibliothèque de Genève

Fonds de la Société évangélique de Genève non catalogué supplément 1988/14.

Archives de la communauté d'agglomération de Pau. Usine des tramways

Archives communales de Pau

- 1 D 1 Registres des délibérations du conseil municipal de Pau. 1802-1905.
- 2 P 1 Cultes protestants et anglicans. 1963-1905.

Manuscrits

- Ms 29-35 Journal d'Eugène Devéria. 1848-1864.
- Ms 249 Récit d'une excursion de Coarraze – Chemin Henri IV – Fort de César
par Léon Cadier, Société des excursionnistes, 1880, 1883-1884.

Archives départementales des Landes

Série V : Cultes

- 81 V 1 Circulaires ministérielles (1816-1893) ; établissement d'un culte
protestant à Gabarret, par une délégation de pasteurs du Consistoire de
Nérac (Lot-et-Garonne), à la demande des protestants alsaciens
résidant dans cette commune et ses environs (1844 ; 1846).
- 83 V 1-2 Temple de Dax : location d'une maison destinée à servir de lieu de
culte au pasteur Guex (1895). Temple de Mont-de-Marsan :
établissement d'un oratoire (1856) ; construction d'un temple (1875-
1878).
- 84 V 1 Comptes, état des crédits, demandes d'indemnités (1875-1901) ;
demande de secours pour paiement des dettes du temple de Mont-de-
Marsan (1883).
- 85 V 1 Demande de création d'une place de pasteur pour les Basses-Pyrénées
et les Landes (1866) ; indemnités accordées à Cambon et Christoflau,
pasteurs, pour le service de Mont-de-Marsan (1867-1891) ; demande
d'indemnités, pour déplacement dans les Landes, par Roth, pasteur
(1896) ; renseignements sur Guilliny, pasteur-auxiliaire à Mont-de-
Marsan (1898).

Archives départementales des Hautes-Pyrénées

Série V : Cultes

- V 336 Organisation et constitution : rattachement du groupe protestants des Hautes-Pyrénées au consistoire d'Orthez (1819-1853).
- V 337 Création d'une place de pasteur à Tarbes (1835-1874).
- V 338 Indemnité de logement du pasteur de Tarbes (1874-1880).
- V 339 Aumônier militaire(1876).
- V 340 Élection du conseil presbytéral (1856-1889).
- V 344 Temple de Bagnères-de-Bigorre (1854-1861).
- V 345 Temple de Cauterets (1861-1870).
- V 346 Temple de Tarbes (1860).
- V 347 École protestante (1877).

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques

Série C : Administration provinciale

- C 637 Dénombrement de la population protestante (1787).

Série J : Archives privées

- 9 J Fonds de la famille Nogaret et les familles alliées : Vidal, Maze, Veisaz, Labourdette-Ségalas, etc.
- 54 J 718 Fonds de la corporation des parts-prenants de la Fontaine salée de Salies-de-Béarn
- 60 J Fonds du Centre d'étude du protestantisme béarnais (voir détail des archives).
- 130 J Registres de catholicité des paroisses catholiques de Bellocq, Orthez et Salies-de-Béarn.

Série M : Préfecture

- 1 M 45 Rapports mensuels des commissaires de police sur la situation politique, économique et la sûreté générale dans les cantons de Coarraze, Garlin, Lembeye, Montaner, Morlaàs, Nay, Pau et Pontacq. (1863)
- 1 M 48 Rapports ponctuels sur l'état de l'opinion publique. (1862, 1870)
- 1 M 51 Appel à la mobilisation et à l'union adressé par le maire de Bayonne à ses concitoyens (affiche, 27/12/1830) ; attentats contre Louis-Philippe I^{er} et réactions (1835-1839) ; situation politique à Salies (1835), correspondance diverse (1830 – 1839).
- 1 M 52 Arrêtés et décrets du gouvernement provisoire (affiches, mars-avril 1848) ; défense du général Cavaignac, président du Conseil devant l'Assemblée nationale (extrait du Moniteur universel) ; convocations de tous les représentants à l'Assemblée nationale (22 novembre 1848) ;

- incident à l'Assemblée nationale (10 décembre 1848) ; proclamation de Louis Napoléon-Bonaparte comme président de la République française (21 décembre 1848) ; proclamation de la République : réactions de l'opinion publique, fêtes pour la plantation d' "arbres de la liberté" (classement par arrondissement) ; adhésions écrites de chefs de service, de fonctionnaires et de particuliers avec requêtes ; publications de l'Association pour la propagande antisocialiste et pour l'amélioration des populations laborieuses (1850, s.d.).
- 1 M 53 Enquêtes sur une souscription en faveur des condamnés par la commission mixte des Basses-Pyrénées (1852) ; demandes d'enquête sur l'état d'esprit et sur le maire de Bordes (1856) ; discours de l'Empereur Napoléon III (1859-1862) ; troubles populaires à Jurançon : correspondance, rapport, pièce du procès (1860) ; enquête sur l'opinion publique après la publication de la lettre de l'Empereur du 25 septembre 1862 sur la situation en Italie (1862) ; affaire de l'arc de triomphe du baron d'Espalungue à Arros : rapport (1862) ; surveillance des complots contre l'Empereur (Pucheu, Navarro-Francesco) : correspondance; rapports (1862-1863).
- 1 M 55 Surveillance des royalistes et des opposants à la République, en particulier le duc d'Orléans et le prince Victor-Napoléon : télégrammes, rapports, photographies (1898-1901) ; espionnage aux forges de l'Adour au profit des forges de Montluçon : rapports (1901) ; listes des personnalités ayant intérêt à recevoir un ouvrage sur les actes accomplis par le gouvernement Waldeck-Rousseau (1902) ; lettres imprimées de la réponse de M. Francière, préfet des Basses-Pyrénées, à messieurs Plichon et Pradet-Balade, députés (1903) ; banquets républicains à Biarritz (24 janv. 1904, 4 octobre 1908).
- 1 M 58 Politique anticléricale - Laïcisation (1898-1905) ; lutte contre l'exhibition du drapeau avec l'emblème du Sacré-Cœur (1901-1921) ; incidents, plaintes contre des cléricaux (infractions à la loi du 30 juin 1881, pétition contre les processions à Bayonne, 1903-1936), presse anticléricale (1902-1914).
- 1 M 63 Affiches, tracts et brochures à caractère politique ou syndical (lacération, interdiction, transmission, enquêtes) : correspondance, rapports, spécimens (dont certains sans date).
- 1 M 73 Groupe républicain socialiste (réunion, 1902) ; Groupe républicain d'Oloron (création, 1903) ; Comité d'action républicaine de Saint-Jean-Pied-de-Port (création, 1903) ; Comités républicains (création, banquets, conférences, 1903-1920) ; Comité républicain démocratique (banquet, 1904, 1914) ; Alliance républicaine démocratique (invitation, correspondance, 1904-1937) ; Comité d'action et de défense républicaines (création, réunions, 1903-1914).
- 1 M 74 Radicaux, Radicaux-socialistes (réunions, ordres du jour, congrès, coupures de presse, composition, 1905-1940) ; Ligue des Droits de

l'homme (congrès, conférences, réunions, ordres du jour, 1908-1939) ; actions communes entre les socialistes et les communistes (pacte, ordres du jour, réunions, meetings, 1934-1939) ; Comité du Front populaire (tracts, motions, ordres du jour, réunions, meetings, fêtes, 1935-1938) ; les Faucons rouges (fête champêtre, 1938) ; Comité local de rassemblement populaire (composition, réunions, ordres du jour, affiches, 1935-1939) ; Union des gauches (composition, s.d.).

- 1 M 238 Rapports divers et correspondance (1894-1905).
- 1 M 268-270 Surveillance du clergé (1832 – 1917).
- 1 M 273 Correspondance et rapports divers sur des membres du clergé (en particulier ecclésiastiques étrangers, 1915-1934 ; archevêques et évêques, (1894-1939).
- 3 M 26 à 28 Plébiscites (1851-1870).
- 3 M 33 à 54 Élections législatives (1824-1905).
- 4 M 213 ; 234 Dossiers individuels des étrangers expulsés.

Série T : Enseignement

- 1 T 237 Comité de surveillance de l'Instruction primaire (arrondissement d'Orthez). 1828-1829
- 1 T 294-303 Écoles privées (dossiers par communes). Abos à Villefranque (1851-1961).

Série V : Cultes

- 7 V 1 État des lieux des cultes non catholiques dans le département des Basses-Pyrénées. 1903.
- 7 V 2 Lieux de culte protestants. 1903.
- 7 V 3 Indemnités de logement des pasteurs ; refus de diverses communes d'allouer ces indemnités.
- 7 V 4-11 Budgets, comptes administratifs, comptes de gestion, états des propriétés foncière, délibérations des consistoires, inventaire des biens culturels.
- 7 V 12 Enquête sur les églises anglicanes.
- 8 V 140-157 Séparation des Églises et de l'État. Culte protestant et anglican.

Série Z : sous-préfectures

- 4 Z 3 Correspondance et rapports du sous-préfet.
- 4 Z 203 Consistoire de l'Église réformée. An XII-1905.

Archives communales de Bayonne

- 1 D 13-14 Registre des délibérations du conseil municipal

Archives communales de Bellocq – E dépôt Bellocq

- 1 D 2- 1 D 3 Registres des délibérations du conseil municipal, 1840-1842 ; 1848-1858.

Archives communales de Boeil-Bezing – E dépôt Boeil-Bezing

- 1 D 4 Registre des délibérations du conseil municipal, 1808-1843.
2 P 1 Église concédée en 1806 au consistoire protestant du département.
1806-1859.

Archives communales d'Orthez – E dépôt Orthez

- 1 D 3-1 D 17 Registres des délibérations du Conseil municipal, 1800-1905.
1 F 5 Recensement de 1851 (21 cahiers).
2 P 1 Culte protestant. Installation de pasteurs et correspondance relative au lieu de culte darbyste à Orthez.
2 P 2 Legs et testaments en faveur du culte réformé.
1 R 28 Transformation d'écoles privées protestantes en écoles communales (1849-1869).
1 R 29 École libre protestante de Castétarbe.
1 R 125 Autorisation accordée à Zéline Reclus pour l'ouverture de son pensionnat de jeune fille.
1 R 126 Demande d'autorisation d'enseigner pour Anne-Marie Reclus.
1 R 127 Déclarations d'ouverture des écoles privées.

Archives communales d'Osse-en-Aspe - E dépôt Orthez

- 1 D 3- 1 D 7 Registres des délibérations du conseil municipal. An XII-1890.
2 M 2 Délibérations municipales et du consistoire d'Orthez et du consistoire d'Orthez, correspondances, etc... composant le dossier de réparations à effectuer au temple protestant d'Osse-en-Aspe et la construction d'une maison presbytérale. 1873-1896.
2 M 4 Pièces diverses relatives à l'état des cimetières existants dans la commune. 1807
3 P 3/1-2 Matrices cadastrales d'Osse-en-Aspe (surfaces non bâties). 1837-1905.

Archives communales de Salies-de-Béarn – E dépôt Salies-de-Béarn

- 1 D 6-1 D 16 Registre des délibérations du conseil municipal. 1802-1905
2 M 3 Ordonnance du roi, arrêté préfectoral, plan, devis, correspondance relatifs à l'achat d'une maison pour servir au culte protestant et relatifs à la construction et à la restauration du temple. 1807-1923.
2 M 4 Achat de terrains, plan, devis et correspondance relatif au cimetière. 1808-1893.

**Centre d'études du protestantisme béarnais (archives conservées aux
ADPA sous la cote 60J) :**

I. Fonds paroissiaux :

**60 J 50
Consistoire d'Orthez**

Organisation générale

60 J 50/1	Lois, décrets, circulaires ministérielles et rapports imprimés sur l'organisation des Églises Réformées de France. 1809-1871
60 J 50/2	Circulaires, rapports imprimés, correspondance relatives aux synodes. 1848-1900
60 J 50/3	Prises de position locales : correspondance et mémoire imprimé des protestants au conseiller d'état chargé de la police des cultes au sujet des circonscriptions (1802-1804) ; lettre de Gabriac (1814) ; délibérations des délégués à la commission consistoriale (1848) ; lettre d'Alphonse Cadier sur l'Union des Réformés et des Luthériens (1871) ; lettre de Joseph Nogaret sur le rôle du consistoire (1888).
60 J 50/4	Circulaires ministérielles et décret concernant la circonscription territoriale des églises consistoriales. 1849-1852
60 J 50/5	Extraits de délibérations et rapports concernant les modifications des circonscriptions territoriales ; cartes du consistoire d'Orthez ; cartes du Gers et du Lot. 1848-1883

Biens immobiliers et mobiliers

60 J 50/6	Circulaires ministérielles relatives aux réparations des temples. 1828-1840
60 J 50/7	Circulaires ministérielles relatives au relevé statistique des temples et presbytères. 1884
60 J 50/8	Rapport imprimé du pasteur Balfet au consistoire sur les biens immobiliers du consistoire. 1905
60 J 50/9	Temple de Baigts : plans, actes notariés, correspondance (1853-1900), photographies et notes de S. Tucoc-Chala.
60 J 50/10	Temple de Bayonne : plans et correspondance (1852-1898); notes de P. Hourmat et S. Tucoc-Chala. Photographies.
60 J 50/11	Temple de Bellocq : correspondance et extraits de délibérations du conseil presbytéral (1870-1872) ; notes de Pierre Hourmat et Suzanne Tucoc-Chala.

- 60 J 50/12 Temple de Biarritz : plans, devis, comptabilité et correspondance relatifs au legs Nadaillac, à la construction du temple, à l'affaire de la croix (1881-1893); notes de P. Hourmat et Suzanne Tucoo-Chala. Photographies.
- 60 J 50/13 Temple de Boeil-Bezing : correspondance (1836); notes de P. Hourmat et Suzanne Tucoo-Chala.
- 60 J 50/13 bis Notes de S. Tucoo-Chala sur la salle de culte de Bordes d'Espœy, le temple de Bruges, de Castetnau-Camblong et la chapelle libre de Castétarbe. Plan du temple de Cauterets (photocopie). Montant des frais.
- 60 J 50/14 Temple de Dax : correspondance (1899-1903); notes de S. Tucoo-Chala. Photographies.
- 60 J 50/15 Temple des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes : correspondance (1858-1861); notes de P. Hourmat et S. Tucoo-Chala. Photographies.
- 60 J 50/16 Temple de Lagor : devis et correspondance (1836-1879); photographies ; notes de Pierre Hourmat et Suzanne Tucoo-Chala.
- 60 J 50/16 bis Photocopie du document coté C 1040 (1691) concernant le temple de Louvie-Juzon.
- 60 J 50/17 Temple de Mont : extraits de délibérations et correspondance (1881); notes de P. Hourmat et S. Tucoo-Chala.
- 60 J 50/18 Temple de Mont-de-Marsan : plans, devis, actes notariés, comptabilité et correspondance (1856-1891); notes de S. Tucoo-Chala. Photographie.
- 60 J 50/18bis Temple de Mourenx. Photographies.
- 60 J 50/19 Temple de Navarrenx : plans, actes notariés, comptabilité et correspondance (1825-1903); notes de S. Tucoo-Chala.
- 60 J 50/20 Temple de Nay : correspondance (1841). Photographies.
- 60 J 50/20 bis Notes de S. Tucoo-Chala sur la chapelle de Nousty et La Fraternité d'Oloron. Photographies.
- 60 J 50/21 Temple d'Orthez : actes notariés, devis de travaux, comptabilité, correspondance de Joseph Nogaret au sujet des croix, état des propriétés (1789-1904); notes de P. Hourmat. Photographies.
- 60 J 50/22 Temple d'Osse : plans, comptabilité, état des propriétés et correspondance (1832-1905); notes de P. Hourmat et S. Tucoo-Chala. Photographies.
- 60 J 50/23 Temples de Pau : mémoires manuscrits et imprimés, état des propriétés et correspondance (1857-1904), notes de S. Tucoo-Chala sur le temple de la rue Serviez et St Andrew Photographies.
- 60 J 50/24 Temple de Puyoô : devis (1824); notes de P. Hourmat et Suzanne Tucoo-Chala.
- 60 J 50/25 Temple de Salies : correspondance (1843-1880); notes de P. Hourmat et S. Tucoo-Chala avec des photocopies de plans

- conservés dans les archives municipales déposées aux Archives départementales. Photographies.
- 60 J 50/26 Temple de Salles-Mongiscard : comptabilité et correspondance ([1805]-1863) ; notes de P. Hourmat et S. Tucoo-Chala. Photographies.
- 60 J 50/26 bis Transcription d'un texte de 1614 concernant le temple de Sauvelade.
- 60 J 50/27 Temple de Sauveterre : plans, comptabilité et correspondance (1835-1903) ; notes de P. Hourmat et S. Tucoo-Chala. Photographies.
- 60 J 50/28 Temples de Tarbes-Bagnères : correspondance (1839-1906) ; photographie du temple de Bagnères ; notes de S. Tucoo-Chala. Photographies.
- 60 J 50/29 Notes de Pierre Hourmat sur les temples, tirées des documents conservés aux Archives Nationales sous la cote F 10683.
- 60 J 50/30 Pièce comptable relative à une rente de 3 % du Consistoire d'Orthez. 1883
- 60 J 50/31 Documents concernant les dons et legs : circulaire du ministère de l'Instruction publique et des cultes (1873) ; legs au Consistoire et à la paroisse d'Orthez (1805-1895) ; legs au conseil presbytéral de Bayonne (1859-1900) ; legs Cavendish au conseil presbytéral d'Osse (1875-1889) ; legs Ginoulhiac au conseil presbytéral de Pau (1899) ; note sur le testament Casalis de Salies (1812) ; legs Frossard au conseil presbytéral de Tarbes (1902). 1805-1902

Pasteurs

- 60 J 50/32 Circulaires ministérielles et réponses relatives à la nomination des pasteurs, des suffragants et réglementation diverse. 1839-1899
- 60 J 50/33 Consécration des pasteurs : formulaires (XIX^e s.) ; CASTEL (E.), *Du ministère évangélique et des consécration dans l'Église Réformée*, Toulouse 1866.
- 60 J 50/34 Circulaire de l'Œuvre pour l'encouragement du Saint Ministère dans l'Église Réformée de France. 1875
- 60 J 50/35 État du mouvement des pasteurs du département des Basses-Pyrénées. 1888

Documents concernant la carrière des pasteurs

- 60 J 50/36 Dossiers des étudiants en théologie de la faculté de Montauban et de Genève : circulaire relative aux bourses (1810) ; dossiers de Jean Doumecq (1828-1837), Joseph Nogaret (1830), David Peytiu-Lagardère (1843), Félix Pécaut (1845-1847), Ulysse Bourdin (1859-1860), Alfred Cadier (1858-1869), Abel Destandau (1868-1869), Jean Camblong (1870-1874), Henri Larrat (1874), Jean-Jacques Cerisier (1876), Jean Dartigue-Peyrou (1871-1878), Jules Lassalle

- (1878-1879), Gustave Cadier (1888), Albert Cadier (1901-1904),
Elisée Deschamps (1901-1904) et Charles Cadier (1905). 1810-1905
- 60 J 50/37 Présidents du consistoire : décès de L. V. Gabriac (1830) ;
approbation de l'élection de Lourde-Rocheblave (1860) ; lettre
d'Alphonse Cadier au sujet de l'appel de Lourde-Rocheblave à un
poste à la faculté de Montauban (1860) ; congé accordé à Lourde-
Rocheblave (1864) ; démission d'Alphonse Cadier (1888) et
nomination comme président honoraire (1889) ; démission de Guex
(1899) ; approbation de l'élection de Léon Bost (1900). 1830-1900
- 60 J 50/38 Pasteurs de Bayonne-Biarritz : correspondance au sujet de la
création d'un poste à Bayonne (1830-1831) ; candidature d'Enjalbert
(1831) ; nomination, congés et démission de Conduzorgues
(1832-1840) ; candidatures (1840-1841) ; nomination, congés et
démission de Jacquier (1841-1846) ; nomination et congé de Joseph
Nogaret (1850-1856) : desserte de Biarritz (1867) ; suffragance de
Delord et Guex pendant la maladie de Joseph Nogaret (1889) ;
démission de Guex (1899) ; nomination d'Edgard Monod (1899) ;
certificat de consécration d'Edgard Monod (1883). 1831-1899
- 60 J 50/39 Pasteurs de Bellocq, Baigts et Salles-Mongiscard : pétition
demandant la nomination de Carrive (1830) ; congé de Carrive
(1860) ; candidatures à la suffragance (1862-1865) ; nomination et
démission d'Onésime de Grenier (1867-1869) ; démission de
Nathanaël de Grenier à Baigts (1870) ; demande de consécration du
pasteur Christoflau (1871) et certificat de consécration à Pau
(1871) ; nomination d'Auguste Bohin (1871-1872) ; révocation d'un
diacre (1870) ; 3 photographies du pasteur Albert Dartigue-Peyrou
(dit Dartigue) (Puyôo, 1884, Chamonix, 1972) : après des études à
Pau puis à la faculté de théologie de Genève, il devient pasteur à
Paris jusqu'en 1953. Il prend alors sa retraite à Puyôo. 1830-1872
- 60 J 50/40 Pasteurs d'Orthez : consécration de Gabriac fils par son père (1814) ;
nomination de Gabriac fils (1830) ; création d'un deuxième poste
(1845-1846) ; nomination de Louis Lourde-Rocheblave à ce poste,
congé (1846-1855) ; consécration de Jacques Béziat (1858) ; décès
de Gabriac et nomination à son poste de Lourde-Rocheblave (1860) ;
nomination, congés et démission de Charles Cambon (1861 -1875) ;
nomination et démission de Théodore de Félice (1865-1875) ;
nomination et démission de Rouffineau (1875-1877) ; nomination et
démission de Coussirat (1875-1880) ; nomination et congé de
Théodore de Félice (1877-1889) ; nomination d'Ernest Monbrun
(1880) ; nomination de Samuel Diény (1887) ; renseignements sur
Émile Meystre (1889). 1814-1889
- 60 J 50/41 Pasteurs d'Osse : correspondance du pasteur Mazauric (1844) ;
nomination et démission de Gerber (1846-1856) ; candidatures
(1857-1858) ; nomination, congés et démission de Beziat

- (1858-1861); remplacement provisoire par Bourdin (1861); candidatures (1862-1863); nomination de Lacroix (1864); nomination d'Alfred Cadier et certificat de consécration (1871); nomination d'Albert Cadier comme suffragant (1904), consécration d'Albert Cadier à Osse (1905). 1844-1905
- 60 J 50/42 Pasteurs de Pau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes : correspondance relative à la création d'un poste à Pau et aux problèmes de cette communauté (1836-1858); arrivée d'Alphonse Cadier et nomination officielle (1858-1864); certificat de consécration de Henri Soulié à Pau (1898); nomination et congé d'Ernest Monod (1899-1900); desserte des Eaux-Bonnes et Eaux-Chaudes (1899). [*La liasse contient une carte des Basses-Pyrénées faite en 1861 en vue de la création du poste de Pau, ainsi qu'un recensement des protestants de la ville et arrondissement de Pau en 1862 par Alphonse Cadier.*] 1836-1900
- 60 J 50/43 Pasteurs de Salies -de-Béarn : demande d'un pasteur particulier pour Salies [déb. XIX^e s.]; certificat de vie de Pierre Nogaret (1806); nomination de Félix Pécaut à la suffragance et démission (1850); candidature de Robineau à la suffragance et correspondance de Félix Pécaut (1851) nomination et démission de la suffragance d'Ernest Bonifas (1851-1852); refus de Cazalet (1853); nomination de Samuel Bost à la suffragance (1854) candidature de Samuel Bost à la suffragance (1854); candidatures (1859) nomination d'Alphonse Séry (1859-1860); candidatures pour la suffragance (1875); acceptation de Samuel Bost (1875) et nomination comme pasteur (1876); nomination de Léon Bost (1888).[déb. XIX^e s.]-1888
- 60 J 50/44 Pasteurs de Sauveterre : pétition pour faire agréer le pasteur Paul Marsoo [1807]; demande d'un pasteur pour Sauveterre (1809); nomination et démission de Jean-Auguste Mourgues (1858-1868); candidatures (1868); nomination et démission de Samuel, Henri, Armand Dupin de Saint-André (1868-1875); candidatures (1875-1876); nomination, certificat de consécration, congé et démission de Cerisier (1876-1885); candidature (1885); nomination et démission de John-David Bost (1886-1887); candidatures (1887-1888); nomination de Pierre Daniel Bourchenin (1888); nomination et installation de François Lengereau (1904-1905).
- 60 J 50/45 Pasteurs des Hautes-Pyrénées : lettre d'Emilien Frossard pasteur à Bagnères-de-Bigorre au sujet de sa nomination comme chevalier de la Légion d'Honneur (1840); correspondance d'Emilien Frossard et rapports demandant la création officielle d'un poste pour les Hautes-Pyrénées à Bagnères-de-Bigorre (1852-1873); création d'un poste à Tarbes et nomination d'Emilien Frossard (1874); demande de nomination du pasteur Blanc comme auxiliaire (1874);

- nomination du pasteur comme titulaire (1881) ; profession de foi et certificat de consécration de Charles Louis Frossard (1852-1853).
- 60 J 50/46 Pasteurs des Landes : autorisation de voix consultative pour Louis Jourdan, pasteur auxiliaire à Mont-de-Marsan. 1893

Documents concernant le traitement des pasteurs

- 60 J 50/47 Circulaires, rapports et arrêtés du préfet relatifs au traitement des pasteurs. 1805 - 1880
- 60 J 50/48 Décrets du ministère des cultes, lettres du préfet, extraits de délibérations municipales, rapports et correspondance relatifs aux traitements des pasteurs et à leurs indemnités de logement. 1846-1890
- 60 J 50/49 Allocations du ministère des Cultes et correspondance concernant les secours pour les pasteurs et leur famille. 1833-1867
- 60 J 50/50 - *Idem* - 1868-1877
- 60 J 50/51 - *Idem* - 1878-1889
- 60 J 50/52 - *Idem* - 1890-1905
- 60 J 50/53 Lettre de Joseph Nogaret au sujet des diacres. 1861

Conférences pastorales

- 60 J 50/54 Circulaire du ministère de l'Instruction Publique et des Cultes (1860); circulaires sur les conférences générales et spéciales de Paris (1864-1868); circulaires de la Conférence Fraternelle nationale (1866). 1860-1868.
- 60 J 50/55 Registre des procès-verbaux de délibérations des Conférences pastorales du Béarn et des Pyrénées. 1876-1900
- 60 J 50/56 Extrait de délibération du conseil presbytéral de Bayonne sur la tenue à Bayonne de Conférences pastorales. 1877

Service pastoral

- 60 J 50/57 Règlement général du service pastoral dans l'Eglise Réformée d'Orthez. 1861
- 60 J 50/58 Lettre de Théodore de Félice et projet d'Alphonse Cadier sur un projet de lettres du consistoire aux fidèles. 1868

Culte

- 60 J 50/59 Rapports et correspondance relatifs à la célébration du culte et à la discipline de l'Eglise Réformée. 1853-1867
- 60 J 50/60 Correspondance et circulaires relatives aux prières publiques. 1806-1877
- 60 J 50/61 Circulaires de la commission du Jubilé et rapports des différentes paroisses sur le Jubilé (300^e anniversaire de la réunion du synode

- constituant les églises réformées de France), hymne ; discours imprimé de J. Lourde-Rocheblave. 1858-1860
- 60 J 50/62 Séances de la Révocation de l'édit de Nantes. 1885
- 60 J 50/63 Imprimé et correspondance concernant la confession de foi. 1870-1885
- 60 J 50/64 Liturgie des cérémonies funèbres et lettre de Mathieu Lacoste à ce sujet. [déb. XIX^e s.], 1860
- 60 J 50/65 Lettres de Mathieu Lacoste au sujet de la célébration de la Semaine Sainte et de la discipline dans le culte. 1857, 1860
- 60 J 50/66 Circulaire du Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes interdisant la tenue des assemblées populaires dans les édifices du culte. 1848
- 60 J 50/67 Imprimés concernant des discussions théologiques et des questions bibliques. 1867-1871

Administration

Délibérations du Consistoire

- 60 J 50/68 Registre de délibérations du Consistoire d'Orthez. 1802-1838
- 60 J 50/69 - *Idem* - 1838-1860
- 60 J 50/70 - *Idem* - 1861-1891
- 60 J 50/71 - *Idem* - 1892-1906
- 60 J 50/72 Extraits de P.V. de délibérations du Consistoire. 1885-1906
- 60 J 50/73 Convocation aux réunions du Consistoire et correspondance. 860-1905

Rapports d'Églises

- 60 J 50/74 Instructions sur les rapports d'églises. 1827-1853
- 60 J 50/75 Rapports généraux du Consistoire présentés à l'assemblée générale du Consistoire 1867-1902
- 60 J 50/76 Rapport de la paroisse de Bayonne. 1862-1904
- 60 J 50/77 *Idem*, Bellocq. 1867-1904
- 60 J 50/78 *Idem*, Orthez. 1862-1903
- 60 J 50/79 *Idem*, Osse. 1868-1904
- 60 J 50/80 *Idem*, Pau. 1861-1904
- 60 J 50/81 *Idem*, Salies. 1869-1904
- 60 J 50/82 *Idem*, Sauveterre. 1868-190
- 60 J 50/83 *Idem*, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre. 1858-1904.
- 60 J 50/84 *Idem*, Mont-de-Marsan.
- 60 J 50/85 Extraits de délibérations et correspondance adressées au président du Consistoire concernant la vie des paroisses : Bayonne (1861-1901), Bellocq (1860-1875) ; Orthez (1855-1899) ; Osse (1838-1868) ; Salies (1857-1900) ; Sauveterre (1859) ; Tarbes (1899-1903). 1838-1903

- 60 J 50/86 Copie de la correspondance envoyée par le président du Consistoire, Pierre Nogaret. 1837 -1841
- 60 J 50/87 Registre des correspondances envoyées par le président du Consistoire. déc. 1889 - déc. 1906

Recensements

- 60 J 50/88 Tableau général de la population du Consistoire d'Orthez. 1832-1874
- 60 J 50/89 Tableaux de la population protestante par paroisses : Bayonne-Biarritz (1839-1890); Bellocq et ses annexes Baigts, Bérenx (1843-1894) ; Orthez (1832-1888) ; Osse (1841-1867) ; Pau (1843-1901) ; Salies (1841-1878) ; Sauveterre (1839-1890) ; Landes et Gers (1850) ; Hautes-Pyrénées (1889).1832-1901

Élections

- 60 J 50/90 Circulaires ministérielles adressées aux Consistoires. 1855-1904
- 60 J 50/91 Délibérations du Consistoire sur la circulaire ministérielle de 1880.
- 60 J 50/92 Circulaires du Consistoire d'Orthez adressées aux paroisses. 1852-1874
- 60 J 50/93 Notes de Pierre Hourmat sur les élections du Consistoire de 1810 à 1833.
- 60 J 50/94 Correspondance ministérielle et des pasteurs relative aux renouvellements biennaux du conseil des anciens du Consistoire.
- 1825-1851
- 60 J 50/95 P.V. des élections triennales des conseils presbytéraux et du Consistoire depuis la réforme de 1852 ; correspondance administrative relative à l'approbation des résultats ; correspondance des pasteurs ; listes d'électeurs ; correspondance diverse. 1852-1871
- 60 J 50/96 - *Idem* - 1874-1889
- 60 J 50/97 - *Idem.*- 1892-1904

Comptabilité

- 60 J 50/98 Rôle du quartier d'Athos échu toutes les années aux fêtes de Pâques. [déb. XIXe s.]
- 60 J 50/99 Registre des comptes du Consistoire. 1809-1848
- 60 J 50/100 Registre des comptes du Consistoire. 1854-1906
- 60 J 50/101 Budgets et comptes du Consistoire et correspondance afférente. 1855-1901
- 60 J 50/102 Budgets, comptes des paroisses de Bayonne et Biarritz et correspondance afférente. 1853-1906
- 60 J 50/103 *Idem*, Bellocq. 1853-1906
- 60 J 50/104 *Idem*, Orthez, annexes de Lagor et Baigts. 1853-1904
- 60 J 50/105 *Idem*, Osse. 1853-1906
- 60 J 50/106 *Idem*, Pau. 1866-1906

- 60 J 50/107 *Idem*, Salies. 1853- 1906
 60 J 50/108 *Idem*, Sauveterre. 1855-1906
 60 J 50/109 *Idem*, Tarbes et Bagnères. 1855-1906
 60 J 50/110 *Idem*, Mont-de-Marsan. 1887-1901

Divers

- 60 J 50/111 Notes et instructions relatives à la comptabilité. 1884- 1894
 60 J 50/112 Notices sur la *Société du Sou protestant pour l'avancement du règne de Dieu*. 1846-1863

Enseignement

- 60 J 50/113 Circulaires et correspondance relatives à l'instruction primaire. 1817- 1874
 60 J 50/114 Documents imprimés de l'Institution protestante d'enseignement secondaire Bernard Palissy à Rochefort. 1854
 60 J 50/115 Circulaires au sujet de l'enseignement supérieur : vacances de postes dans les facultés de théologie, annonce de cours. 1809-1901
 60 J 50/116 Correspondance relative aux conseils académiques et départementaux de l'Instruction Publique. 1818-1873
 60 J 50/117 Lettre du pasteur de Sauveterre, Dupin de Saint-André, au sujet de l'École Normale de Pau. 1875
 60 J 50/118 Rapport général sur les écoles du Consistoire. 1879
 60 J 50/119 Correspondance et rapports sur l'enseignement protestant à Bayonne.
 60 J 50/120 *Idem*, Bellocq. 1818-1871
 60 J 50/121 *Idem*, Osse. 1848-1881
 60 J 50/122 *Idem*, Orthez. 1847-1877
 60 J 50/123 *Idem*, Pau. 1859-1878
 60 J 50/124 *Idem*, Salies-de-Béarn. 1817-1855
 60 J 50/125 *Idem*, Salles-Mongiscard. 1823-1874
 60 J 50/126 Correspondance et rapports sur l'enseignement protestant à Sauveterre. 1862-1882
 60 J 50/127 *Idem*, Tarbes- Bagnères. 1874-1899
 60 J 50/128 *Idem*, Mont-de-Marsan. 1872-1876
 60 J 50/129 Notes de Pierre Hourmat sur les écoles protestantes.

Bienfaisance

- 60 J 50/130 Correspondance et comptabilité relatives à l'Asile d'Orthez. 1852-1875
 60 J 50/131 Circulaires, correspondance et extraits de délibérations relatives aux hôpitaux et bureaux de bienfaisance. 1839-1874

Armée

- 60 J 50/132 Documents concernant les cérémonies pour les militaires protestants. 1810-1881

60 J 50/133 Correspondance relative aux militaires du camp de Lannemezan. 1868-1869

Cimetières

60 J 50/134 Correspondance relative aux inhumations des protestants et aux cimetières protestants. 1800-1887

Divers

60 J 50/135 Correspondance relative à la franchise postale (1846-1861) ; projet de pétition aux Chambres pour l'abolition de l'esclavage (1847) ; circulaire relative à la liberté religieuse et aux partis politiques (1873) ; instruction sur les mesures à prendre en cas d'épidémie de choléra (1855). 1846-1873

Paroisse d'Orthez

Administration

60 J 50/136 Délibérations. 1781-1794 et 1794-1848
 60 J 50/137 - *Idem* - 1849-1852
 60 J 50/138 - *Idem* - 1853-1891
 60 J 50/139 Rapports imprimés du conseil presbytéral d'Orthez. 1855-1884

Élections

60 J 50/140 Registre électoral. 1881-1904

Actes pastoraux

60 J 50/141 Baptêmes - mariages. 1800-1805
 60 J 50/142 - *Idem* - 1805-1810
 60 J 50/143 - *Idem* - 1836-1860
 60 J 50/144 Baptêmes. 1853-1910
 60 J 50/145 Mariages. 1853- 1911
 60 J 50/146 Inhumations. 1802-1843
 60 J 50/147 - *Idem* - 1844-1860
 60 J 50/148 - *Idem* - 1861-1910

Comptabilité

60 J 50/149 Contributions payées par les protestants. 1840
 60 J 50/150 Cultes et collectes. 1847-1850
 60 J 50/151 Recettes. 1855-1856
 60 J 50/152 - *Idem* - 1896-1942

Paroisse de Baigts-de-Béarn et de Salles-Mongiscard

Administration

60 J 50/156 Rapports imprimés et manuscrits du Conseil presbytéral. 1895-1909

Actes pastoraux

- 60 J 50/158 Baptêmes, paroisse de Baigts. 1867-1961
 60 J 50/159 Mariages, *idem*. 1868-1963
 60 J 50/160 Inhumations, *idem*. 1867-1918
 60 J 50/162 Baptêmes, paroisse annexe de Salles-Mongiscard (1874-1911) ; mariages (1875-1909) et décès (1874-1892). 1874-1911
 60 J 50/163 Baptêmes, paroisse annexe de Salles-Mongiscard. 1896-1909

Paroissiens

- 60 J 50/165 Listes électorales. 1894-1949

Bibliothèque

- 60 J 50/171 Inventaire des archives du Consistoire. [XIX^e s]
 60 J 50/172 Legs Vidal : Lettre de Henri III, roi de Navarre (1585) ; acte du synode national (1748) ; actes des synodes de la province de Béarn (1763-1777) ; correspondance de Court de Gébelin aux protestants d'Orthez et réponses de ceux-ci (1763-1778) ; correspondance des autres églises au sujet des synodes et divers (1763-1774) ; correspondance de l'église d'Orthez (1776-1788). 1585-1788
 60 J 50/173 Correspondance et arrêté relatifs au legs Devéria au Consistoire d'Orthez (sa bibliothèque est léguée à l'église de Pau). 1865
 60 J 50/185 Édit de Tolérance imprimé. 1787
 60 J 50/186 Sermons prononcés au Désert. 1785-1788
 60 J 50/187 Imprimé : loi du 18 germinal an X. 1802
 60 J 50/188 Lettre de Londres au sujet des délibérations du comité de la Société protestante pour la protection de la liberté de conscience. 1815
 60 J 50/189 Essai sur *Les suites en Orthez de la Révocation de l'édit de Nantes et quelques notes sur l'histoire de l'Eglise Réformée d'Orthez* par Paul Lacoste.
 60 J 50/190 Notes sur la famille Reclus d'Orthez.
 60 J 50/191 Extrait du *bulletin de la S.H.P.F.* (avril-juillet 1898) sur le "Protestantisme Béarnais en 1598".
 60 J 50/192 Souscription pour la publication d'une histoire de l'église protestante de Béarn par le pasteur Lourde-Rocheblave. 1856
 60 J 50/193 Correspondance concernant la bibliothèque du Consistoire et imprimés. [XIX^e s.]
 60 J 50/194 Souscriptions pour la Société biblique et imprimés. 1825-1864
 60 J 50/195 Journal "Correspondance fraternelle" (1847-1849) et liste des abonnés (1864). 1847-1864
 60 J 50/196 Séance solennelle de la Compagnie des pasteurs de l'église protestante de Genève. 1901
 60 J 50/197 Affiches : versets de la Bible.

Dépôt des archives du consistoire - supplément

- 60 J 50/199 P.V. de séances : Extraits du registre des délibérations du conseil presbytéral de Bayonne, 20 mai et 9 juillet 1890 (M.E).
- 60 J 50/200 PV. de séances du Consistoire d'Orthez 1883-1885 (lacunes et en TME) N.C.
- 60J 50/201 Comptes, budgets et rapports d'activités de l'église consistoriale d'Orthez (églises de Bayonne, Bellocq, Orthez, Osse, Pau, Salies, Sauveterre, Tarbes-Bagnères ; asile d'Orthez). 1877-1882 (T.M.E) N.C.
- 60 J 50/202 Lettres adressées par Joseph Nogaret, pasteur de Bayonne, à Alphonse Cadier, pasteur de Pau. 1866-1874
- 60 J 50/203 Lettres du même au président du Consistoire d'Orthez. 1886-1874
- 60 J 50/204 Lettre d'Alfred Cadier au président du Consistoire d'Orthez. 1875
- 60 J 50/205 Lettres à Monsieur Cadier, projets de lettres aux protestants béarnais et notes et sermon de M. Léorat (?) sur la mort et l'enterrement de Joseph Nogaret. 1889-1890 (M.E)
- 60 J 5 /206 Fragments de lettres au sujet de la mort de Joseph Nogaret. N.C. 1890 (T.M.E.)
- 60 J 50/207 Lettres du pasteur Guers de Bayonne en particulier au président du Consistoire. (T.M.E.) N.C. 1890-1891
- 60 J 50/208 Extraits des registres des délibérations du conseil municipal d'Orthez : arrêté du maire accordant une concession perpétuelle au cimetière d'Orthez au pasteur Jean-Paul Gabriac. 15 décembre 1847 (copie conforme du 26.01.1989).

60 J 56/1

Église Réformée de Pau

Propriétés

- 60 J 56/1/1 Dévolution des biens à l'Association cultuelle de l'Eglise Réformée Évangélique de Pau et à l'Asile protestant d'Orthez (1906-1907) ; dons et legs (1878-1899). 1878-1907
- 60 J 56/1/2 Documents concernant le Temple de Pau, rue Serviez : actes de propriété, correspondance relative aux problèmes de propriété (1837-1920), notes historiques, pose d'une plaque commémorative en l'honneur des pasteurs Buscarlet et Cadier, relations avec M. Daleau, voisin (1937). 1837-1937
- 60 J 56/1/3 Documents concernant la Chapelle, rue de Ségure : correspondance, vente.1899-1971
- 60 J 56/1/4 Documents concernant la Chapelle de Nousty. 1880-1890
- 60 J 56/1/5 Documents concernant le Temple de Boeil-Bezing. 1833-1837

- 60 J 56/1/6 Documents concernant le Temple de Nay.1830
 60 J 56/1/7 Documents concernant les Temples des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes : inventaire (1907-1947), correspondance travaux et vente du temple des Eaux-Bonnes (1858-1970) ; correspondance et procès-verbaux du conseil presbytéral relatifs au temple des Eaux-Chaudes (1863-1899).[1858-1970]

Administration

- 60 J 56/1/8 Procès-verbaux des séances du conseil presbytéral¹.1858-1878
 60 J 56/1/9 *Idem.* 1879-1898
 60 J 56/1/10 *Idem.* 1898- 1906
 60 J 56/1/11 Rapports imprimés et manuscrits. 1871-1899

Actes pastoraux

- 60 J 56/1/12 Baptêmes, mariages et inhumations. 1858-1881
 60 J 56/1/13 *Idem.* 1881-1898
 60 J 56/1/14 *Idem.* 1858-1904
 60 J 56/1/15 Baptêmes. 1898-1928
 60 J 56/1/16 Mariages. 1898-1927
 60 J 56/1/17 Inhumations. 1898-1941
 60 J 56/1/18 Admissions à la Sainte-Cène. 1898-1960
 60 J 56/1/19 Copie par Alfred Cadier des Actes du Consistoire de Pau. [XVII^e s.]
 60 J 56/1/20 Copie du registre du Désert du pasteur Defferre, conservé aux Archives départementales du Gard. 1755-1763
 60 J 56/1/21 Copie des naissances de Morlàas GG 8. 1652-1675

Les paroissiens

- 60 J 56/1/22 Listes d'inscription des paroissiens. 1870-1890
 60 J 56/1/23 *Idem.* 1903-1904
 60 J 56/1/24 Bulletins d'inscriptions. [s.d.]
 60 J 56/1/26 Registre des électeurs. 1868-1874
 60 J 56/1/27 *Idem.* 1874-1894
 60 J 56/1/28 *Idem.* 1900
 60 J 56/1/29 *Idem.* 1903
 60 J 56/1/30 Circulaire sur le règlement des élections (1881) ; imprimés divers.

Comptabilité

- 60 J 56/1/31 Budgets, comptes administratifs et comptes financiers. 1895-1928
 60 J 56/1/32 Pièces comptables diverses. 1863-1922
 60 J 56/1/32 bis Cahier des collectes au culte. 1864-1891

Activités

- 60 J 56/1/33 Registre des familles recourues. 1855-1899
 60 J 56/1/34 Asile évangélique, rue des cultivateurs : rapports, imprimés et

¹ Voir également 60 J 56/1/32 bis délibérations du comité directeur (1843-1844).

correspondance. 1863-1867

Missions et évangélisation

- 60 J 56/1/38 Registre de résumé des conférences de la Société d'Évangélisation du Béarn qui a son siège à Orthez. 1850-1852
- 60 J 56/1/39 Procès-verbaux des séances du sous-comité local des Missions à Pau (Société des Amis des Missions). 1897-1924
- 60 J 56/1/40 Correspondance relative à un essai d'évangélisation à Momas. 1898

Écoles

Écoles de semaine

- 60 J 56/1/42 Comptes rendus imprimés des activités. 1887-1915
- 60 J 56/1/44 Livre de caisse. 1859-1928
- 60 J 56/1/45 Pièces comptables. 1888-1927
- 60 J 56/1/46 Correspondance. 1902-1903

École du dimanche

- 60 J 56/1/47 Registre d'inscription des enfants et des activités. 1860-1891
- 60 J 56/1/48 *Idem.* 1891-1895
- 60 J 56/1/49 *Idem.* 1902-1904
- 60 J 56/1/50 Dix carnets de cours d'Eugène Devéria et d'Ursule Stupany ; quatre cahiers de *Méditations sur le livre des Proverbes de Salomon* par Eugène Devéria. [vers 1863-1864]

Mouvements de jeunesse

- 60 J 56/1/51 Procès-verbaux des séances de la Société des Jeunes Protestants de Pau. 1859-1864
- 60 J 56/1/52 *Idem.* 1864-1868
- 60 J 56/1/53 *Idem.* 1868-1876
- 60 J 56/1/54 *Idem.* 1876-1879
- 60 J 56/1/55 *Idem.* 1879-1885
- 60 J 56/1/56 *Idem.* 1885-1890
- 60 J 56/1/57 *Idem.* 1895- 1897
- 60 J 56/1/59 Statuts et règlements de l'U.C.J.G de Pau. 1894-1930

Correspondance

- 60 J 56/1/67 Copies de lettres. 1893-1904
- 60 J 56/1/68 Correspondance diverse. 1870-1926

60 J 56/2

Église évangélique libre de Pau

Administration

- 60 J 56/2/1 *Constitution de l'Église Évangélique de Pau.* Pau, Véronèse, 1851
- 60 J 56/2/2 Procès-verbaux des séances du conseil et de l'assemblée générale

1851-1881

60 J 56/2/3 *Idem.* 1881 - 188960 J 56/2/4 *Idem.* 1889 - 1906

60 J 56/2/5 Correspondance. 1885 - 1905

Les paroissiens

60 J 56/2/6 Inscription des membres de l'Église Évangélique Libre. 1867-1901

60 J 56/2/7 *Idem.**Actes pastoraux*

60 J 56/2/8 Baptêmes, mariages, inhumations. 1871-1876

60 J 56/2/9 *Idem.* 1877-1905*Comptabilité*

60 J 56/2/10 Statuts, déclaration de versement par les fondateurs. 1874

60 J 56/2/11 Procès-verbaux des assemblées générales. 1874-1906

60 J 56/2/12 Feuilles de présence. 1874-1906

60 J 56/2/13 Procès-verbaux de conseil d'administration. 1874-1906

60 J 56/2/14 Livre des inventaires des biens meubles et immeubles. 1874-1906

60 J 56/2/15 Livre des souscriptions pour l'érection d'un temple à Pau. 1869 - 1877

60 J 56/2/16 Talons des souscriptions des actions (n° 1 à 193). 1874

60 J 56/2/17 *Idem* (n° 194 à 381). 1874

60 J 56/2/18 Actions. 1874

60 J 56/2/19 Registres de transfert des actions. 1875 - 1903

60 J 56/2/20 Livre journal. 1874 - 1906

60 J 56/2/21 Livre comptable. 1874-1899

Église libre

60 J 56/2/22 Livre de comptabilité. 1861-1885

60 J 56/2/23 Livre de caisse. 1896- 1906

60 J 56/2/24 Livre de caisse de l'Asile. 1859-1861

60 J 56/2/25 Comptes financiers. 1879-1880

60 J 56/2/26 Contributions mensuelles. 1865-1890

60 J 56/2/27 *Idem.* 1891-1906

60 J 56/2/28 Carnet de collecte au culte. 1866-1906

60 J 56/2/29 Cahier de collecte au culte. 1876-1889

60 J 56/2/30 *Idem.* 1889-1906*Activité*

60 J 56/2/31 Procès-verbaux des réunions de la Société d'activité chrétienne de l'Église évangélique libre de Pau. 1894-1902

60 J 344

Église de Bayonne-Biarritz

Registres de délibération du conseil presbytéral de l'église réformée de Bayonne

- 60 J 344/1 2 janvier 1853 – 29 avril 1872 (avec un index des noms et un rapport historique sur l'histoire de Bayonne).
- 60 J 344/2 30 septembre 1872 - 10 septembre 1887 (avec index des noms).
- 60 J 344/3 7 décembre 1897 – 5 octobre 1906 (avec index des noms).

Registres paroissiaux

- 60 J 344/4 Baptêmes 1821-1921 [versement ultérieur], voir 1 Mi 48
- 60 J 344/5 Mariages 1821-1921 [versement ultérieur], voir 1 Mi 48
- 60 J 344/6 Sépultures 1821-1850. [versement ultérieur] ?
- 60 J 344/7 Naissances et baptêmes : 1850-1906.
- 60 J 344/8 Mariages : 1851-1906.
- 60 J 344/9 Catéchumènes après la sainte cène : 1862-1894.
- 60 J 344/10 Décès : 1850-1906.
- 60 J 344/11 Recensement : 1888.

Autres documents de l'église réformée de Bayonne-Biarritz

- 60 J 344/12 "Protocole de la congrégation protestante à Bayonne : année 1821".
Première partie :
Création officielle de l'église sectionnaire de Bayonne par le Consistoire d'Orthez.
Administration de cette église, 1818-1832.
Répertoire de la correspondance, 1821-1844.
Deuxième partie :
p. 149 – Registres mariages-naissances-décès des protestants de Bayonne (1821-1835).
- 60 J 344/14 Registre comptable.
- d'un côté : le livre de caisse des pauvres, 1829-1832.
- de l'autre côté : le livre de caisse du culte, 1821-1832.

60 J 370

Église réformée de Bellocq

Historique de l'église et du cimetière

- 60 J 370/1 Rapport sur l'Église de Bellocq au Consistoire d'Orthez. 1898-1906

Administration

- 60 J 370/7 Conseil presbytéral : PV des séances. 1861-1967
- 60 J 370/8 1861-1893
- 60 J 370/9 1893-1906

Actes pastoraux

- 60 J 370/15 BMI (1 registre). 1867-1895
 BMI et admissions à la Cène (1 registre). 1895-1934

Paroissiens et pasteurs

- 60 J 370/21 Registre électoral. 1868-1904
 60 J 370/22 Registre électoral. 1881-1909
 60 J 370/23 PV d'élections presbytérales. 1898-1909

Comptabilité

- 60 J 370/24 Circulaires. 1888-1993
 60 J 370/25 Budgets, comptes administratifs, et de gestion. 1868-1973

Écoles

- 60 J 370/31 Registres d'appel des écoles maternelles et primaires. 1894-1906
 1894-1895 : appel journalier de l'Ecole privée maternelle mixte (Mme Buisson^o)
 1897-1899 : appel journalier de l'École primaire mixte
 1899- 1901 : appel journalier de l'École primaire privée mixte
 1901-1903 : appel journalier de l'École privée maternelle mixte (Mme Naulé)
 1903-1905 : appel journalier de l'École privée maternelle mixte (MmNaulé)
 1905- 1906 : appel journalier de l'École privée maternelle mixte (MmNaulé)
 60 J 370/32 École du dimanche, cahier de présence. 1898-1906
 60 J 370/33 Divers concernant l'école
 Correspondances et délibérations du CP. 1878-1921

Activités paroissiales

- 60 J 370/38 Missions, Évangélisation. 1893-1935
 Le sou missionnaire (brochures et carnets) – Correspondance et brochures : SCE , Comité Auxiliaire des Missions, Union Nationale des Églises Réformées Évangéliques – Un registre de la Section des Amis des Missions (Bellocq, Puyoo).
 60 J 370/39 Société de Secours aux orphelins, registre de délibération. 1875-1880

60 J 531**Église réformée de Salies-de-Béarn***Statuts -règlements - circulaires – décisions synodales*

- 60 J 531/1 Généralités nationales. 1876
 Observation du dimanche (1876)
 60 J 531/2 Église de Salies. 1852-1906

Décrets et règlements portant réorganisation du culte protestant (1852-1853) ; Autour de la loi de 1905 (1903-1906) ;

Biens meubles et immeubles

- 60 J 531/3 Temple de Salies-de-Béarn (achats, construction, agrandissement, réparations, plans, travaux). 1714-1994
60 J 531/4 Salle annexe. 1889-1893

Membres de la paroisse

- 60 J 531/9 Fiches et listes. XVI^e s.-1980
Deux paquets de fiches – État-civil – listes (XVI^e s.-milieu XX^e s.)
Liste des fidèles invités à souscrire aux frais du culte (1810)
60 J 531/11 Recensements (1820-1868), états et dénombrements (1852-1967), statistiques. 1820-1968
60 J 531/12 Registre électoral. 1881-1902
60 J 531/13 Registre électoral. 1881-1902
60 J 531/14 Registre électoral. 1903-1904
60 J 531/16 Registre électoral. 1903-1955

Pasteurs

- 60 J 531/18 Registre de baptêmes-mariages-décès. 1813-1853
60 J 531/19 Registre de naissances-mariages-décès. 1854-1901
60 J 531/20 Registre de baptêmes-réceptions-mariages-décès. 1902-1916
60 J 531/24 Discours, rapports, cérémonies. 1852-1920
60 J 531/25 Correspondance (P. Nogaret, A. Séry, S. Bost). 1852-1854

Administration – consistoire

- 60 J 531/38 Consistoire d'Orthez, du Béarn et des Pays de l'Adour. 1868-1905
Conférence religieuse du Béarn (1868-1883) ; Règlement consistorial pour les enterrements (1893)

Administration – Église locale

- 60 J 531/40 Registre des délibérations du conseil local (sectionnaire, presbytéral ou comité directeur). 1809-1826
60 J 531/41 Correspondances. 1823-1903
Lettres de démission du conseil ; lettre Carrive-Nogaret ; rapport du consistoire d'Orthez sur l'Église de Salies
60 J 531/42 Deux cahiers de délibérations du conseil local. 1827-1843
60 J 531/42 Registre de délibérations du conseil local. 1844-1902
60 J 531/43 Registre de délibérations du conseil local. 1903-1905

Œuvres et activités d'Église

- 60 J 531/61 Bienfaisance. Diverses œuvres pour les pauvres (listes d'indigents ; bureau de bienfaisance de Salies ; distributions de bons). 1823-1957
60 J 531/62 Bienfaisance. « Association des Dames pour le soulagement des pauvres protestants ». 1853-1874

- 60 J 531/63 Bienfaisance. « Société protestante de secours aux baigneurs nécessiteux ». 1885
- 60 J 531/68 Missions. Évangélisation. 1827-1960
- 60 J 531/72 Dépenses. Recettes. 1829-2004
- 60 J 531/74 Comptes financiers annuels. 1844-1852
- 60 J 531/75 Comptes financiers annuels. 1859-1896

60 J 612

L'Église d'Osse-en-Aspe

Biens meubles et immeubles

- 60 J 612/3 Travaux au temple et au presbytère : Devis, factures, correspondance. 1819-1885
- 60 J 612/4 Plans et projets. 1835-1885
- 60 J 612/5 Petites réparations et location du presbytère. 1893-1954
- 60 J 612/6 Correspondance et rapports relatifs à la propriété du temple. 1883-1889
- 60 J 612/7 Achat de la maison Sarralangue. 1854-1875
- 60 J 612/8 Centenaire du temple. 1905
- 60 J 612/9 Achat et location de la maison Chaneü. 1832-1918
- 60 J 612/10 Document concernant un titre à 3% et attribution à l'association culturelle. 1880-1906

Administration

- 60 J 612/11 Registres des procès-verbaux de réunions. 1855-1967
- 60 J 612/12 Compte-rendu par Charles Cadier de la séance du 12 octobre 1941
- 60 J 612/13 Projet de procès-verbal de la réunion du 9 février 1955
- 60 J 612/15 Rapports moraux, religieux, financiers, statistiques et œuvres jeunesse. 1868-1953

Paroissiens

- 60 J 612/16 Cahier de recensement des familles protestantes. XIXe s.
- 60 J 612/17 Recensement général des protestants et états nominatifs. 1840-1938
- 60 J 612/18 Comparaison de la population protestante du canton d'Accous entre 1844 et 1918 par Alfred Cadier

Élections

- 60 J 612/19 Registre des paroissiens. 1852-1952
- 60 J 612/20 Circulaires nationales, organisation des cultes protestants. 1852-1925
- 60 J 612/21 Demandes d'inscription sur le registre des paroissiens. 1874-1900
- 60 J 612/22 Instructions relatives au renouvellement triennal des conseillers presbytéraux et du consistoire. 1852-1883

- 60 J 612/23 Correspondance entre les représentants de l'église d'Osse et le Président du Consistoire. 1853-1895

Actes pastoraux

- 60 J 612/24 Registre des baptêmes, confirmations, mariages, décès, inhumation. 1846-1926
- 60 J 612/25 Permis d'inhumer, certificats de naissance, certificats de mariages civils. 1860-1927

Pasteurs

- 60 J 612/27 Correspondance : Pouvoirs publics. 1846-1848
- 60 J 612/28 Correspondance : Finances, logements des pasteurs, culte, temples de Mont-de-Marsan et Biarritz. 1847-1894
- 60 J 612/29 Correspondance : Circulaires, règlements concernant l'Asile protestant. 1853-1920
- 60 J 612/30 Correspondance avec les Églises de Bayonne, Oloron, Orthez, Pau, Salies-de-Béarn, Sauveterre et Tarbes. 1856-1923
- 60 J 612/31 Correspondances avec les églises de Bordeaux, Caen, Carcassonne, Fleurance, Jones, La Tremblade, Marseille, Nérac et avec les asiles de Saverdun, Nérac, St Hippolyte du Fort. 1873-191
- 60 J 612/32 Correspondance avec l'Angleterre. 1886-1891
- 60 J 612/33 Correspondance adressée à Alfred Cadier provenant des organismes et associations. 1860-1892
- 60 J 612/36 Indemnités concernant des pasteurs concernant le logement, les retraites, le secours mutuel et les déplacements. 1874-1943
- 60 J 612/37 Liste imprimée et affichée dans le temple des pasteurs d'Osse. 1878-1871
- 60 J 612/38 Liste et biographies des pasteurs d'Osse. 1823-1949

Comptabilité

- 60 J 612/39 Comptes et budgets. 1859-1954
- 60 J 612/40 Souches des recettes et des mandats délivrés. 1894-1907
- 60 J 612/41 Registre des recettes et dépenses. 1871-1963
- 60 J 612/42 Pièces comptables et correspondance. 1861-1969
- 60 J 612/44 Recettes : Collectes pour activités diverses (asile d'Orthez, réparations, etc.). 1814-1967
- 60 J 612/45 Recettes : Église, culte, pasteur. 1885-1930
- 60 J 612/46 Recettes, dépenses : École, pauvres, Église. 1865-1940

Culte

- 60 J 612/54 Cahier des étrangers qui ont visité l'église d'Osse. 1846-1920
- 60 J 612/56 Lettre au sujet d'indécences dans le temple. 1840
- 60 J 612/57 Lettre au sujet des processions. 1867
- 60 J 612/58 Note d'Alfred Cadier sur les visites d'église
- 60 J 612/59 Culte en anglais. 1893

- 60 J 612/60 Imprimés sur la liturgie, les fondations cultuelles....
 60 J 612/61 Prières publiques. 1831-1860

Diaconat

- 60 J 612/62 Cahier de comptabilité de la caisse des pauvres. 1878-1882
 60 J 612/63 Registre des délibérations du Diaconat d'Osse. 1888-1950

 60 J 612/64 Tableau et résumé des comptes du Diaconat. 1888-1935
 60 J 612/67 Manuscrit d'Alfred Cadier « *De l'administration des aumônes pour les pauvres* » ; 1893

École

- 60 J 612/71 Liste des enfants protestants à l'école. 1859
 60 J 612/72 Carnet de comptabilité. 1875-1882
 60 J 612/73 Lettre au sujet de la laïcisation de l'enseignement. 1886
 60 J 612/74 Lettres de M. et Mme Callon, instituteurs et de la société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants. 1871-1884
 60 J 612/75 Liste des livres de l'école des filles. 1887

École du Dimanche

- 60 J 612/78 Cahier du travail et des notes des enfants. 1872-1883
 60 J 612/79 Correspondance. 1893-1895

Missions

- 60 J 612/80 Documents concernant l'évangélisation : Circulaire de la Société Centrale d'Évangélisation (1886-1887), lettres de la Société d'Évangélisation du Béarn et des Pyrénées (1850-1890), lettre du comité auxiliaire du Béarn de la Société des Missions Évangéliques de Paris (1891-1895), évangélisation dans l'arrondissement d'Oloron : Correspondance (1871-1872) et imprimés de la Mission du Haut-Aragon

Bibliothèque

- 60 J 612/82 Catalogue des livres religieux et des prêts. 1838-1860
 60 J 612/83 Registre des inscriptions et des comptes de la bibliothèque populaire. 1871-1877
 60 J 612/87 Correspondance. 1871-1878

Divers

- 60 J 612/98 Correspondance d'Alfred Cadier pour établissement, construction, réparation des écoles. 1844-1887
 60 J 612/103 Registre des délibérations du consistoire local. 1805-1855

1 Mi 213**Église réformée de Sauveterre-de-Béarn**

- 1 Mi 213/2 Registres des délibérations. 1802-1856 ; 1856-1892
Registres électoraux. 1855-1932
Avis du consistoire d'Orthez. 1852-1874
Procès-verbaux des élections triennales. 1862-1872
Correspondance
- 1 Mi 213/3 Actes pastoraux
Baptêmes. 1817-1923
Mariages. 1878-1997
Sépultures. 1880-1981
- 1 Mi 213/4 Population. 1857, 1884, s. d.
Rapports statistiques et sur la vie de l'Église. 1888-1991
Rapport du pasteur Mourgues lu à l'Assemblée générale de la Société biblique française et étrangère de Sauveterre, branche de la Société de Salies. 26/02/1836
- 1 Mi 213/5 Comptabilité. 1839-1904.
- 1 Mi 213/6 Propriétés. 1806-1905
- 1 Mi 213/7 Écoles. 1857-1883
- 1 Mi 213/8 Pasteurs. 1853-1905
- 1 Mi 213/9 Documents concernant le temple de Navarrenx. 1825-1882

II. Fonds d'œuvres diverses**60 J 64****L'œuvre d'Espagne et Joseph Nogaret**

- 60 J 64/1 Procès-verbaux de réunions de L'Œuvre d'Espagne. 1856-1867
- 60 J 64/2 Enregistrement de la correspondance envoyée. 1857-1859
- 60 J 64/3 - *Idem* -1859-1861
- 60 J 64/4 Enregistrement de la correspondance reçue. 1856-1864
- 60 J 64/5 - *Idem* -1864 -1867
- 60 J 64/6 Correspondance adressée à Joseph Nogaret par I. Martinez Rizo. 1854-1877
- 60 J 64/7 Correspondance de Joseph Nogaret au sujet de l'affaire Matamoros.
- 60 J 64/8 Correspondance adressée à Joseph Nogaret au sujet de l'évangélisation en Espagne et lettres de Joseph Nogaret. 1840-1859
- 60 J 64/9 - *Idem* - 1860-1864
- 60 J 64/10 - *Idem* - 1865- 1869

- 60 J 64/11 - *Idem* - 1870- 1884
- 60 J 64/12 - *Idem* - non datées
- 60 J 64/13 Horaires des cours de l'école de Bayonne pour les enfants espagnols, fournitures, bulletins de notes des enfants. 1864-1865
- 60 J 64/14 Écrits de Joseph Nogaret concernant la saisie du Livre *Preservativo contra Roma* écrit par un ancien prêtre espagnol réfugié en Angleterre et imprimé sous la responsabilité de Joseph Nogaret à Bayonne. 1858-1861
- 60 J 64/15 "Une œuvre à faire en Espagne", rapport de M. Curie, pasteur, sur un séjour de quelques semaines à Madrid. Pau, Véronèse, 1865.
- 60 J 64/16 Manuscrits de Joseph Nogaret.
- 60 J 64/17 Manuscrit "Souvenirs chrétiens" sur l'œuvre protestante à Bayonne après le départ de Henry Pyt.
- 60 J 64/18 Biographies manuscrites de don Juan Calderón.
- 60 J 64/19 Manuscrit en espagnol "Madre e hija".
- 60 J 64/20 Brochures sur l'Espagne. 2^e moitié XIX^e s.
- 60 J 64/21 Photographies de Matamoros (7) et de sa mère Doña Dolores Garcia de Blanco (3). Deux photographies d'ex libris de l'I.E.E.
- 60 J 64/22 Photographies d'Espagnols.- famille Alama - Marguerite Barca - Rafaël Blanco - Sophie de Frey, femme de Rafael Blanco - familles Florès (2) - Nicolas Alonzo Marselau - I. Martinez Rizo (1863)- non identifiés (4).

60 J 65

Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées

- 60 J 65/1 Acte de fondation de la Société d'Évangélisation du Béarn. 1850
- 60 J 65/2 Correspondance relative à la Société Évangélique de France (ancêtre de la Société Centrale d'Évangélisation?). 1847-1848
- 60 J 65/3 Circulaire de la Société Centrale protestante d'Évangélisation. 1856-1906
- 60 J 65/4 Carte des sections de la Société Centrale d'Évangélisation. 1893
- 60 J 65/5 Registre de délibérations de la Société d'Évangélisation du Béarn et des Pyrénées, section de la Société Centrale. 1868-1906.
- 60 J 65/6 Convocations aux réunions. 1860. 1874.
- 60 J 65/7 Rapports annuels de la Société d'Évangélisation du Béarn et des Pyrénées. 1855-1905
- 60 J 65/9 Comptabilité : Livre de caisse (1853-1856) ; budgets (1893-1904).
- 60 J 65/10 Circulaires relatives à l'activité de la Société. 1880- 1902
- 60 J 65/11 Circulaires relatives aux agents de la Société. s.d. et 1903

- 60 J 65/12 Rapports et correspondance des agents de la Société Centrale d'Évangélisation du Béarn et des Pyrénées : Basses-Pyrénées (Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Baigts, Salies).1892-1904
- 60 J 65/13 Rapports et correspondance des agents de la Société Centrale d'Évangélisation du Béarn et des Pyrénées: Hautes-Pyrénées (Pasteur Daniel Blanc et P. Guiraud).1892-1904
- 60 J 65/14 - *Idem* : correspondance de P. Guiraud à Eugène Balfet secrétaire de la société. 1892-1898
- 60 J 65/15 - *Idem* : Landes. 1864-1904
- 60 J 65/16 - *Idem* : Gers. 1864
- 60 J 65/17 Correspondance générale adressée au secrétaire de la Société d'Évangélisation du Béarn et des Pyrénées, de Félice. 1863-1889
- 60 J 65/18 - *Idem* : Léon Bost. 1890-1891
- 60 J 65/19 - *Idem* : Eugène Balfet. 1892-1899
- 60 J 65/20 - *Idem* : Eugène Balfet. 1900-1905
- 60 J 65/21 Registre de la correspondance envoyée. 28 nov. 1871 -29 mai 1906
- 60 J 65/22 Documents concernant les conférences religieuses du Béarn organisées par la Société. 1850-1862
- 60 J 65/23 Registre des P.V. de délibérations de la société consacrées à l'Espagne.
- 60 J 65/24 Rapport de l'école protestante de Labastide-d'Armagnac dont l'institutrice est payée par la Société. 1904
- 60 J 65/25 Comptabilité et correspondance relatives au colportage. 1851 - 1894

60 J 66

Société des Missions de Paris, Comité local

- 60 J 66/1 Registre des procès-verbaux des séances. 1893-1914

III. Fonds familiaux et individuels

60 J 1

Fonds Nogaret

- 60 J 1/1 Journal du pasteur Nogaret pasteur à Bayonne (1851-01/1855 ; 07/1858-03/1867). 8 cahiers. 1851-1867
- 60 J 1/2 Journal du pasteur. 6 cahiers. 04/1867-08/1876

- 60 J 1/3 Journal du pasteur, repris par ses deux filles pendant sa maladie avant sa mort en 1890. 8 cahiers. 09/1876-03/ 1890.
- 60 J 1/4 Journal de sa femme Élise Richard (1891-1894) et cahier de dépenses (1892). 6 cahiers. 1891-1894
- 60 J 1/5 Lettre de Marie Bost, fille d'Ami Bost senior à Joseph Nogaret et son épouse (photocopie). 1856
- 60 J 1/11 Documents concernant Anne-Lucie Veisaz épouse de Charles Nogaret : attestation par Mme Reclus, maîtresse de pension à Orthez du succès de Lucie Veisaz (1850); comptabilité et concession du cimetière à Orthez (1878) ; deux lettres adressées à Lucie Veisaz (1844, 1851) ; correspondance adressée par Lucie Veisaz et Charles Nogaret à son frère Georges Veisaz (1862-1868) ; faire-part de décès (1891) (photocopies). 1844-1891
- 60 J 1/12 Extrait dactylographié du registre des délibérations paroissiales de Salies concernant le décès de Pierre Nogaret, pasteur de Salies, père de Joseph et Charles (photocopie). 1859
- 60 J 1/15 Documents concernant John-David Bost, époux d'Adèle Nogaret: extrait de naissance à Dalmuir en Écosse (1860); contrat de mariage avec Adèle Nogaret (1885) ; passeports ; certificat d'examen de grammaire (1877) ; diplôme de bachelier-ès-lettres (1880) ; déclaration de présence à Leipzig (1881) ; certificat de consécration au saint ministère (1885) ; diplôme de bachelier en théologie (1885); lettres de John-David à sa grand-mère, Jenny Bost (1873-1874). 1860-1945
- 60 J 1/18 Correspondance adressée à Ami Bost père (1790-1874) par son fils Ami Junior (1839-1852) et par sa belle-fille Mary Cave-Bost, veuve d'Ami Junior (1868, 1873); lettre d'Ami Bost (1849) (photocopies). 1839-1873
- 60 J 1/19 Documents concernant Ami Bost Junior (1818-1864) et son épouse Mary Cave (1825-1873) : certificat émanant du Conseil d'État de la République et Canton de Genève sur l'ascendance d'Ami Bost (1881); extrait de naissance (1818); certificat de citoyenneté de Genève (1828) ; documents concernant le mariage (1849) ; certificat de résidence à Glasgow (1852) ; document en russe (1856) ; correspondance collective adressée à Ami de la part de ses parents, ses frères et sœur (1839-1852) ; documents concernant la succession (1864) ; certificat de baptême de Mary Cave (1836) ; passeport pour l'intérieur (1849) ; correspondance adressée à Mary par sa belle-sœur Marie Bost, ses beaux-parents, sa mère Marie de Laval (1849-1865) ; lettre de Mary à sa sœur Emilia Martin au sujet du décès d'Ami (1864) ; lettre de Mary à son fils John-David (1872) ; lettre de Mary à Alphonse Cadier au sujet de son départ de l'Écosse (1872) ; lettres d'Alphonse Cadier et d'Hélène Bost-Cadier à Jenny Bost au sujet du décès de Mary (1873) (photocopies). 1818-1881

- 60 J 1/20 Correspondance échangée entre Ami Bost senior et ses enfants, les frères d'Ami Junior (photocopies). 1845-1862 ; deux faire-parts de mariage entre Eugénie Meynardie-Ponterie et John Bost, (Meynardie-Pau, 1861) 1891
- 60 J 1/21 Documents concernant la famille Cave : testament de John-Henri Cave (1833); lettres de John-Henri à son épouse Marie de Laval (1834); lettre à Marie de Laval au sujet du décès de son mari au Bengale (1835); lettre de Marie Bost à Emilia Cave épouse Martin, soeur de Mary Cave (1851); faire-part de décès de Caroline Cave demi-soeur de Mary Cave (1882) (photocopies). 1833-1882
- 60 J 1/24 Photographies des pasteurs Pierre et Joseph Nogaret, de son épouse, de Charles Nogaret, d'Alphonse Cadier, d'Alphonse Cadier entouré de ses enfants en 1875, du château de Pau vu du pont du 14 juillet, d'Ami Bost junior, de John-David Bost et Caroline (1869), de Mary Cave-Bost entourée de ses enfants (1873); de John-David Bost, de Charles Cave, d'Emilia Cave, de Lucie Veisaz épouse de Charles Nogaret, de Sophie Veisaz épouse de Richard Nogaret, Maurice Bost, d'Adèle Nogaret épouse de Bost, et Maurice Nogaret enfant
- 60 J 1/39 Plan du temple et presbytère d'Osse. (Photocopie couleur). 1885

60 J 6

Fonds Bost

- 60 J 6/5 Certificat d'études de Lucie Bost, soeur de Charles. 1898
- 60 J 6/6 Documents concernant John-David Bost, père de Charles : attestation de bonne conduite de John par Alphonse Cadier (1881) ; voeux de nouvel an ; ordre de service du culte (s.d.) ; carte de membre fondateur de la Société des Sciences Lettres et Arts de Pau, section des excursionnistes. 1881
- 60 J 6/8 Manuscrit de la prédication de John-David Bost au mariage de George Cadier et Georgette Demellier [photocopie]. 1899
- 60 J 6/9 Manuscrits des prédications de John-David Bost à l'occasion de mariages et d'enterrements. 1888-1942
- 60 J 6/21 Programme de la fête du 26 novembre 1884 (Bez, Bonzon, Boyer, Brunet, Cadier, Girbal, ...) [photocopie]. 1884

60 J 11

Fonds Nogaret

Pierre Nogaret (1780-1859), pasteur à salies et son épouse Catherine Deslayas.

- 60 J 11/1 Photocopie du plan du temple de Salies (?) et des propriétés adjacentes. [XIXe s.]
- 60 J 11/2 Correspondance adressée à Pierre Nogaret, proposant français à Lausanne par François de Millau et par Marion de Gralhon (photocopies). 1802-1804
- 60 J 11/3 Lettre de M. F. Bonnard directeur de la faculté de Montauban, adressée à Pierre Nogaret au sujet des études de Joseph (fils de Pierre). 1830
- 60 J 11/4 Lettres adressées à Pierre Nogaret et à sa femme par leur fils Joseph, étudiant à Montauban, puis pasteur. 1830-1846
- 60 J 11/5 Lettres adressées à Pierre Nogaret et à sa femme par leur fils Charles, étudiant en médecine à Paris. 1838-1843

Joseph Nogaret (1811-1890), pasteur à Sainte-Foy (gironde), Mens (Isère), puis Bayonne, et son épouse Élise Richard

Papiers personnels et notes

- 60 J 11/6 Journal de Joseph Nogaret. 1830-1839
- 60 J 11/7 Note de Joseph Nogaret sur sa conversation avec l'Empereur et le préfet. 26 juillet 1854
- 60 J 11/8 Convocation de Joseph Nogaret au Conseil d'administration de l'Asile protestant d'Orthez. 1885
- 60 J 11/9 Copie d'acte notarié concernant le partage de la succession de la mère d'Élise Richard. 1864
- 60 J 11/10 Notes de Joseph Nogaret : notes sur l'état religieux de l'Espagne [s.d.] ; notice sur Henry Pyt et gravure [s.d.] ; sermon « La mort détruite ». 1859
- 60 J 11/11 Dernières volontés de Joseph Nogaret. 1887
- 60 J 11/12 Coupures de journaux : décès de Joseph Nogaret ; consécration dans le temple de Bayonne de Georges Boissonnas et Henri Guex. 1890

Copies de lettres de Joseph Nogaret par lui-même

- 60 J 11/13 Lettre de Joseph Nogaret (recopiée par son père Pierre) à la Société des Missions ? [1838] ; lettre à la Société Évangélique (1840) ; lettre au Dr Félix Dupourqué de Salies (1842) ; lettres sur son éventuel retour à Sainte-Foy-la-Grande comme pasteur (1847) ; lettre au sous-préfet de Bayonne au sujet de la situation religieuse en Espagne (1857) ; lettres diverses (1850-1869). 1838-1869

Comptabilité

- 60 J 11/14 Cahiers de comptabilité. 1839-1889

Correspondance reçue

- 60 J 11/15 Lettres adressées à Joseph Nogaret par ses parents Pierre Nogaret et Catherine Deslayas. 1830-1866
- 60 J 11/16 Lettres adressées à Joseph Nogaret par sa tante Anorine Deslayas. 1830-1873
- 60 J 11/17 Correspondance échangée entre Joseph Nogaret et son épouse Élise Richard. 1848-1883
- 60 J 11/18 Lettres adressées à Joseph Nogaret par son frère Charles. 1840-1873
- 60 J 11/19 Lettres de Jean-Jacques Richard de Mens à sa fille Élise et à son gendre. 1847-1854
- 60 J 11/20 Lettres de Mme Richard adressées à sa fille Élise et à son gendre. 1848-1863
- 60 J 11/21 Lettres d'Edmond Richard-Bérenger à sa sœur Élise et à son beau-frère. 1849- 1889
- 60 J 11/22 Lettre d'Anaïs Richard à sa sœur Élise. 1847
- 60 J 11/23 Lettres de Mme E. Richard-Bérenger à sa belle-sœur Élise (Les lettres de 1870 sont écrites pendant le siège de Paris. L'une d'elles a été envoyée par ballon monté.) 1870-1876
- 60 J 11/24 Lettres adressées à Joseph Nogaret par ses cousins Marsoo : Jean-Paul (1843-1860) ; Joseph Adolphe (1843-1877) et Nathalie (1845-1884). 1843-1877.
- 60 J 11/25 Lettres adressées à Joseph Nogaret par sa cousine Marthe. 1841-1842
- 60 J 11/26 Lettres adressées par l'oncle Cadoret (1850) et la tante Cadoret (1859). 1850-1859
- 60 J 11/27 Lettre d'Adèle Nogaret à sa tante Élise. 1871
- 60 J 11/28 Correspondance adressée à Joseph Nogaret ou à sa femme par : (lettres, A, B et C)
- 60 J 11/29 *Idem* (lettres D, F, G)
- 60 J 11/30 *Idem* (lettres H, I, K, L)
- 60 J 11/31 *Idem* (lettres M, N, P).
- 60 J 11/32 *Idem* (lettres R, S, T, U, V, W et non identifiés)
- 60 J 11/33 Cachet d'ex-libris de Joseph Nogaret.
- 60 J 11/34 Photographies encadrées de Joseph Nogaret et son épouse

Charles Nogaret (1817-1878) médecin À Salies-De-Béarn, frère de Joseph Nogaret

- 60 J 11/35 Cours de médecine, convocation aux examens. [ant. 1845]
- 60 J 11/36 Pièces comptables des dépenses de Charles dont un cahier de dépenses tenu par son père Pierre "pour mon fils Charles, pendant ses études de médecine". 1835-1844
- 60 J 11/37 Lettres de Pierre et Catherine Nogaret, de Salies, adressées à Charles, étudiant en médecine à Paris¹. 1842-1844
- 60 J 11/38 Lettres de Joseph à son frère Charles. 1842-1847
- 60 J 11/39 Lettres adressées à Charles par ses cousins Marsoo. 1842
- 60 J 11/40 Lettres diverses adressées à Charles. 1842-1849

Enfants du pasteur Joseph Nogaret

- 60 J 11/41 Lettres adressées à Emmanuel (1852-1854), Élisabeth (1853-1879), Joseph (1914-1921) et Marie (1882). 1852-1921
- 60 J 11/42 Quelques lettres adressées à Joseph Nogaret et sa femme par leurs enfants : Richard, Charles, Joseph et Élisabeth. 1874-1888
- 60 J 11/43 Dissertation d'Élisabeth Nogaret : Qu'y-a-t-il de vrai dans la légende de la fenestre dous caperaas de la tour d'Orthez ? s.d.

Cousins Marsoo

- 60 J 11/45 Lettre de Joseph Nogaret, de Montauban, à Adolphe Marsoo 1830
- 60 J 11/46 Lettre d'Adolphe Marsoo, de Londres, à son frère Jean-Paul. 1853
- 60 J 11/47 Lettre d'Adolphe Marsoo, de Paris, à Anorine Deslayas. 1854
- 60 J 11/48 Lettre de Jean Paul Marsoo, d'Orthez, au pasteur Roth. 1855

60 J 33**Fonds Léon et Charles Cadier***Documents concernant Léon Cadier, archiviste et paléographe (1862-1889)*

Cours de l'École des Chartes [1882-1884]

- 60 J 33/1 Notes manuscrites des cours de l'École des Chartes : paléographie et épigraphie.
- 60 J 33/2 *Idem* : philologie, latin médiéval, provençal et vieux français.
- 60 J 33/3 *Idem* : noms de lieux et de personnes.
- 60 J 33/4 *Idem* : littérature médiévale.
- 60 J 33/5 *Idem* : sources latines de l'histoire de France et vies de Saints.
- 60 J 33/6 *Idem* : diplomatique, sigillographie, numismatique et calendrier.
- 60 J 33/7 *Idem* : institutions médiévales et institutions religieuses.
- 60 J 33/8 *Idem* : droit barbare.
- 60 J 33/9 *Idem* : origine de l'imprimerie.
- 60 J 33/10 *Idem* : bibliographies diverses.
- 60 J 33/11 *Idem* : géographie historique.
- 60 J 33/12 *Idem* : notes diverses, dont des notes sur la chronologie de 756 à 852 et des notes extraites de St Simon.

Notes sur la Région et le Béarn

- 60 J 33/13 Notes manuscrites sur l'Aquitaine et sur Bordeaux
- 60 J 33/14 Notes manuscrites sur la Catalogne et l'Aragon
- 60 J 33/15 Notes manuscrites sur les sources de l'histoire du Béarn au XIV^e et XV^e siècles
- 60 J 33/16 Notes manuscrites sur les documents intéressant le Béarn, le comté de Foix, l'Armagnac, la Bigorre dans la collection Doat, dans la collection

Duchesne et dans le fonds Dupuy conservés à la Bibliothèque Nationale.

- 60 J 33/ 17 Notes manuscrites sur le protestantisme en Béarn, Henri et Jeanne d'Albret, Henri IV.
- 60 J 33/18 Copie de l'inventaire des titres et privilèges de la vallée d'Aspe rédigé en 1767-1768 (Arch. Com. Borce II , 1)

Documents personnels

- 60 J 33/19 Cartes de lecteur délivrées à Léon Cadier et bulletins de communication de documents dans plusieurs bibliothèques (Bibliothèque Nationale, bibliothèques et archives italiennes). 1887-1889
- 60 J 33/20 Cartes de visite et correspondance adressées à Léon Cadier ; liste de copies faites en 1883 par Léon Cadier pour M. Riant ; facture de Picard pour achat de livres (1888) ; liste de linge et habits emportés par Léon Cadier à Naples ; ordonnance pour Léon Cadier (?) (8.12. 1889). 1883-1889

Documents concernant Charles Cadier (1855- 1881)

- 60 J 33/21 Documents concernant la scolarité de Charles Cadier : diplôme de 2^e prix de mathématiques (1874); autorisation de son père Alphonse Cadier afin qu'il suive les cours de l'école de médecine de Bordeaux (1874) ; cours d'hygiène du Pr Roussille, nomination comme élève du service de santé militaire (1875) ; règlement intérieur de l'école d'application de médecine et pharmacie militaire où il est élève (1877) ; congés de convalescence et congé de réforme (1879-1880) ; carte de membre des UCJG (1877). 1874-1880
- 60 J 33/22 Lettre adressée à Élise Cadier (s.d.) ; 2 lettres adressées au président de la Sociétés des Sciences, Lettres et Arts, section des excursionnistes. 1879-1880

60 J 81

Documents concernant le pasteur Jean-Edmond Cerisier

- 60 J 81/1 CERISIER (Jean Edmond). *L'homme et le Salut d'après Les Pensées de Pascal*, Bordenave, 1874. Thèse soutenue à la faculté de théologie protestante de Montauban en novembre 1874. [Photocopies].
- 60 J 81/2 Sermons du pasteur Cerisier à Sauveterre 1877-1880. [Photocopies].
- 60 J 81/3 *Idem* (1880- 1885). [Photocopies].
- 60 J 81/4 Liste chronologique des sermons du pasteur Cerisier avec le lieu de prédication, le sujet, la référence biblique, établie par son arrière petit-fils Daniel Lardans.

60J 85**Fonds Winkler***FREDERIC PAUL 1803-1874*

- 60 J 85/2** Documents concernant la vie privée de Frédéric Paul : extrait de naissance à Gerbach, établi en 1817 et certificat de naissance, établi en 1831; contrat de son mariage avec Titine Lauga (1834) ; dépôt du testament de Titine Lauga établi en 1848 (1867) et inventaire après décès de Titine Lauga (1867) ; naturalisation de Frédéric Paul et pièces annexes (rapports de bonne conduite) (1868) ; testament de Frédéric Paul (1874), succession (1874).

Vie professionnelle

- 60 J 85/3** Documents concernant la carrière de Frédéric Paul, ingénieur des mines en Allemagne. 1820-1823
- 60 J 85/4** Nomination de Frédéric Paul comme piqueur attaché au Canal des Ardennes. 1829
- 60 J 85/5** Correspondance concernant l'emploi de Frédéric Paul comme directeur des sondages pour l'entreprise Flachet à Strasbourg. 1839-1831
- 60 J 85/6** Cahier des minutes de la correspondance envoyée par Frédéric Paul lorsqu'il était à Strasbourg. 9/10/1830-11/07/1831
- 60 J 85/7** Cahier de résultats des sondages effectués à Strasbourg et carte géologique. 1830-1831
- 60 J 85/8** Notes et observations manuscrites effectuées sur la saline de Durheim. octobre 1831

Salines d'Oraàs

- 60 J 85/9** Cahier des dépenses pour les travaux à la saline d'Oraàs.
- 60 J 85/10** Plans : plan de situation, nivellement de la saline, chaudières 1832-1834
- 60 J 85/11** Ordre de service de la compagnie Thore autorisée à exploiter les sources d'eau salée d'Oraàs. 1834
- 60 J 85/12** Cahiers de la correspondance relative à la saline. 1834-1853
- 60 J 85/13** Cahiers de comptabilité des bois entrés à la saline d'Oraàs. 1845, 1855
- 60 J 85/14** Feuilles hebdomadaires de paye des ouvriers et mouvements des sacs de sel. 1844
- 60 J 85/15** *Idem.* 1845
- 60 J 85/16** *Idem.* 1846
- 60 J 85/17** *Idem.* 1847
- 60 J 85/18** *Idem.* 1848
- 60 J 85/19** *Idem.* 1853

- 60 J 85/20** *Idem.* 1854
- 60 J 85/21** *Idem.* 1855
- 60 J 85/22** Pièces de comptabilité de la saline d'Oraàs. 1838-1860
- 60 J 85/23** Correspondance adressée à Frédéric Paul par Thore au sujet de la vente de la saline. 1859-1860
- 60 J 85/24** Notes et correspondance de Frédéric Paul sur la visite de salines à Sète et sur l'Océan. 1837
- 60 J 85/25** Ordonnance royale sur l'exploitation et la fabrication du sel. 1841
- 60 J 85/26** Notes sur une visite d'inspection, sur le prix de revient du sel de Salies.
- 60 J 85/27** Cahier des charges pour la mise en ferme de la fontaine salée de Salies (1855) et compte de la fontaine (1858). 1855 et 1858
- 60 J 85/28** Plan de la saline de Briscous.
- 60 J 85/29** Passeports pour l'intérieur de Frédéric Paul. 1837-1857
- 60 J 85/29** Carnet de notes sur le bois.

Propriétés

- 60 J 85/31** Achat par Frédéric Paul à Diusabeau de la propriété Moutoué et pièces annexes. 1837-1851
- 60 J 85/32** Achat à Jean Lauga de la maison de Bergé. 1840
- 60 J 85/33** Achat à Jean Lauga de la propriété Lauga. 1860
- 60 J 85/34** Règlement par Frédéric Paul des dettes de Jean Lauga et pièces annexes (successions antérieures). 1733-1873
- 60 J 85/35** Acquisition et vente par Frédéric Paul Winkler de terrains à Oraàs. 1842-1873
- 60 J 85/36** Listes et plans des propriétés de Frédéric Paul à Oraàs.
- 60 J 85/37** Contrats de métayage pour les propriétés Moutoué et Lauga. 1846-1875
- 60 J 85/38** Cahiers de comptes des propriétés Moutoué (1842-1844 ; 1854-1873) et Lauga (1860-1873). 1842-1873
- 60 J 85/39** Carnet des récoltes et coupes de bois à Moutoué et Lauga. 1860-1899
- 60 J 85/40** Contrat de location de la maison Bergé. 1865
- 60 J 85/41** Certificat du maire d'Oraàs concernant les échantillons de vin envoyés au concours régional de Pau. 1864

Comptabilité

- 60 J 85/42** Cahier des comptes particuliers. 1852-1860
- 60 J 85/43** Cahier des comptes courants et des comptes des domestiques. 1855-1885
- 60 J 85/44** Registre de comptabilité familiale. 1860-1877
- 60 J 85/45** Pièces de comptabilité familiale. 1860-1873
- 60 J 85/46** Pièces de comptabilité de Frédéric Paul avec la famille Malan. 1845-1866

Correspondance

- 60 J 85/47** Lettres adressées à Frédéric Paul par sa nièce Louise Müller. 1860-1873
- 60 J 85/48** Lettres adressées par ses neveux et nièces Müller. 1861-1873
- 60 J 85/49** Lettres adressées par son beau-frère Jean Lauga (missionnaire). 1835 - 1843, 1867, 1870, 1873
- 60 J 85/50** Lettre adressée par un autre beau-frère Jean Lauga au sujet de la mort de Sara Malan. 1872
- 60 J 85/51** Lettres adressées par ses neveux Lauga. 1866-1867
- 60 J 85/52** Lettres adressées par sa nièce Sara Malan. 1867-1872
- 60 J 85/53** Lettres adressées par son cousin P. Malan. 1873
- 60 J 85/54** Lettre adressée par son neveu Pierroulin. 1873
- 60 J 85/55** Lettre adressée par Thore. 1861
- 60 J 85/56** Lettres diverses. 1867-1872
- 60 J 85/57** Minutes de lettres de Frédéric Paul à Auguste Müller après la mort du mari de sa nièce. 1873

Divers

- 60 J 85/58** Lettres de Lamartine au sujet des abonnements. 1856-1862
- 60 J 85/59** Diplôme de membre de la S.H.P.F. 1853
- 60 J 85/60** Notes et brochures diverses.

60 J 101**Journal tenu par Pierre Laclau**

Le premier cahier manque.

- 60 J 101/1** Second cahier 1831 (novembre)-1832 (octobre)
- 60 J 101/2** Troisième cahier 1832 (novembre)-1836 (décembre)
- 60 J 101/3** Quatrième cahier 1837 (février)-1842 (décembre)
- 60 J 101/4** Cinquième cahier 1843 (7 juillet)-1852 (décembre)
- 60 J 101/5** Sixième cahier 1853 (janvier)-1854 (6 juillet)
- 60 J 101/6** Septième cahier 1854 (8 juillet)-1855 (9 avril)
- 60 J 101/7** Huitième cahier 1855 (12 avril)-1855 (1^{er} novembre)
- 60 J 101/8** Neuvième cahier 1855 (30 novembre)-1856 (4 septembre)
- 60 J 101/9** Dixième cahier 1856 (5 septembre)-1857 (5 juillet)
- 60 J 101/10** Onzième cahier 1857 (6 juillet)-1858 (20 avril)
- 60 J 101/11** Douzième cahier 1858 (2 avril)-1859 (28 février)
- 60 J 101/12** Treizième cahier 1859 (16 mars -28 décembre)
- 60 J 101/13** Quartorzième cahier 1860 (1^{er} janvier)-1861 (24 mai)
- 60 J 101/14** Quinzième cahier 1861 (27 mai)-1863 (29 décembre)
- 60 J 101/15** Seizième cahier 1864 (1^{er} janvier-31 décembre)

- 60 J 101/16 Dix-septième cahier 1865 (1^{er} janvier)-1866 (31 mai)
- 60 J 101/17 Dix-huitième cahier 1866 (4 juin)-1867 (8 septembre)
- 60 J 101/18 Dix-neuvième cahier 1867 (31 septembre)-1869 (8 septembre)
- 60 J 101/19 Vingtième cahier 1869 (17 septembre)-1871 (30 juin)
- 60 J 101/20 Vingt-et-unième cahier 1871 (6 juillet)-1873 (22 septembre)
- 60 J 101/21 Vingt-deuxième cahier 1873 (30 septembre)-1876 (29 mars)
- 60 J 101/22 Vingt-troisième cahier 1876 (30 avril)-1879 (18 août)
- 60 J 101/23 Vingt-quatrième cahier 1879 (19 août)-1881 (27 novembre)
- 60 J 101/24 Vingt-cinquième cahier 1881 (17 décembre)-1883 (5 mai)
- 60 J 101/25 Vingt-sixième cahier 1883 (17 mai)-1884 (12 juillet)
- 60 J 101/26 Vingt septième cahier 1884 (18 juillet)-1886 (31 mars)
- 60 J 101/27 Vingt-huitième cahier 1886 (15 avril)-1888 (22 janvier)
- 60 J 101/28 Vingt-neuvième cahier 1888 (26 janvier)-1889 (31 décembre)
- 60 J 101/29 Trentième cahier 1890 (1^{er} janvier)-1891 (29 mai)
- 60 J 101/30 Trente-et-unième cahier 1891 (31 juillet)-1893 (31 décembre)
- 60 J 101/31 Trente-deuxième cahier 1894 (1^{er} janvier)-1896 (3 juin)
- 60 J 101/32 Reproduction d'une photographie de Pierre Laclau (s.l.n.d., original au musée, sortie papier et fichier informatique sur cédérom)
- 60 J 101/33 « Historique du Père Laclau », don de Jacques Darrigrand à Castétarbe, juillet 1990, 22 p. manuscrites (accompagné de notes prises par S. Tucoo-Chala extraites des cahiers du Père Laclau)

60 J 262

Sermons du pasteur Jean Roth et documents historiques collectés par Jean Roth

- 60J262/1-10 Sermons et textes manuscrits du pasteur Jean Roth²³.
 - 1.- 1886-1899
 - 2.- 1900-1909
 - 9.- Œuvres manuscrites de Jean Roth : fragment d'Histoire sainte (N.T.), "Causeries de l'oncle Jean", cours d'instruction religieuse "Vie de Jésus" (1905-1906), "testament spirituel" de Jean Roth écrit quelques temps avant sa mort. (non microfilmé)
- 60J262/11 Cahier contenant des coupures de presse du *Signal* (art. de Jean Roth, 1901-1902).
- 60J262/12-17.- Documents historiques collectés par le pasteur Jean Roth
 - 12 - Sermons du pasteur Defferre prêchés en Béarn (fin XVIII^e s.).
 - 13 - "Poème à la gloire de Dieu et louange de notre honoré pasteur Defferre 12 novembre 1755" (copie de 1762).

² Voir détail 1 Mi 154 à l'exception de quelques sermons reclassés après le microfilmage.

³ Voir manuscrit Sermon 1923, 60 J 388/1.

- 14 - Sermons attribués au pasteur Chabaud (XVIII^e s.).
- 15 - 12 sermons d'origines différentes (XVIII^e s.).
- 16 - Divers actes manuscrits concernant l'Église réformée du Béarn aux XVII^e-XVIII^e s.

Édit royal de septembre 1684 interdisant aux ministres de la R.P.R. d'exercer plus de trois ans au même lieu ; actes du synode national des églises réformées de France : Basses-Cévennes, sept. 1758 et Bas Languedoc, 1763 ; Extrait de la Discipline de Béarn (s. d.) ; Proposition aux consistoires de la Province d'attribuer à Orthez un ministre pour l'exercice de la Religion réformée (1763) ; Condamnation par le subdélégué de l'Intendant de plusieurs protestants arrêtés suite à la dragonnade, à payer les frais de leur arrestation (1778) ; Rôle des cotisations pour le ministre de Castétarbe (1780-1782) ; Recettes des deniers des pauvres de Castétarbe (1779-1780) ; Mémoires du pasteur Chabaud sur le conflit l'opposant au pasteur Marsoo et lettre des anciens membres du Consistoire de Bellocq (XVIII^e s.).

- 17 - Divers actes concernant l'Église réformée du Béarn au XIX^e s.

Trois pièces concernant l'organisation du culte protestant dans le département des Basses-Pyrénées (An X) ; Lettre autographe du pasteur d'Orthez, Gabriac, à Vidal, juge d'Orthez (An X) ; *"Réponse à la lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la religion protestante"* (Pau, imp. Véronèse fils, 1825) ; placard imprimé "La vérité de la religion" par Pierre Larroudé, maître chantre et évangéliste (1840) ; actes divers.

60 J 300

Fonds Naude

Documents concernant la famille Naude

- 60 J 300/1 Généalogie.- Documents et arbres généalogiques, XVIII^e-XX^e s.
- 60 J 300/2 Pierre Naude.- Pièces d'une procédure ayant opposé Pierre Naude et consorts, marchands tanneurs d'Orthez, à d'autres marchands tanneurs de la ville. 1724-1749
- 60 J 300/3 Étienne Naude *et Madeleine Camu, son épouse*.- Contrat de leur mariage (1764), bail de location d'une maison (1771), pièces comptables (1761-1788), correspondance de Madeleine (1771-1782 et s.d.), papiers relatifs aux effets ayant appartenu à Étienne Bertezène, pasteur, dont Madeleine était dépositaire (1785). 1761-1788
- 60 J 300/4 André Naude, *fils d'Étienne*.- Actes notariés et sous seing privé : quittance, baux à colonage, actes d'achat et de rachat de terres, police d'assurance, testament olographe (1782-1844), pièces de procédures diverses (an XIV-

- 1828), correspondance (an III-1823), pièces comptables (1792-1847). 1782-1847
- 60 J 300/5 *Le même*.- Cahiers de dépenses, essentiellement de ménage. An II-1843
- 60 J 300/6 *Le même*.- Papiers relatifs à une créance héritée de Jean Camu, son oncle, et due par les héritiers de Pierre Damborgez. 1748-1811
- 60 J 300/7 Jeanne Naude, née Paraige, épouse d'André.- Correspondance. 1810-1827 et s.d.
- 60 J 300/8 Jean-Pierre Naude, fils d'André.- Correspondance (1817-1820, 1839-1840), facture (1827), cahiers de latin (début XIX^e s.). début XIX^e s.-1840
- 60 J 300/9 Corali Naude, née Paraige, épouse de Jean-Pierre.- Actes sous seing privé : accord sur un chemin contentieux passé avec son frère, Pierre et pouvoir donné à ce dernier (1841, 1855 et s.d.), pièces de procédures diverses (1743-1860), inscriptions hypothécaires (1849-1854), pièces comptables (1841-1857) correspondance (1818-1860 et s.d.), ordonnance pour prendre les eaux (s.d.), papiers relatifs à sa succession (1863-1865). 1818-1865 et s.d.
- 60 J 300/10 David-Pierre Naude, fils d'André.- Correspondance. 1819-1829 et s.d.
- 60 J 300/11 Émile Naude, *fils de Jean-Pierre*.- Actes de vente de terres à Fleix, en Dordogne (1857), testaments olographes (1856-1865), arrêté préfectoral portant autorisation de construction d'une porte d'accès à sa propriété de Sallespisse (1850), convocation électorale (s.d.), documents relatifs à sa scolarité : devoirs de latin et de grec [1835], billets de récompense (1835-1837), correspondance (1837-1876 et s.d.), pièces comptables (1846-1878 et s.d.). [1835]-1878 et s.d.
- 60 J 300/12 Anna Naude, née Rebeyrolle, épouse d'Émile.- Actes notariés et sous seing privé : bail à loyer, testaments olographes, quittance donnée par son mari, pouvoir (1855-1882), certificat de propriété (1882), pièces comptables (1854-1881), correspondance (1850-1875 et s.d.) ; billet de loterie [1860], ordonnance pour prendre les eaux (1864 et s.d.). 1855-1882 et s.d.
- 60 J 300/13 Émile et Anna Naude.- Correspondance reçue, essentiellement de leur fils, Albert. 1856-1872 et s.d.
- 60 J 300/14 Adèle Naude, fille de Jean-Pierre.- Correspondance (1852, 1863 et s.d.), devoirs de rédaction de l'école du dimanche (s.d.), billet à l'intention de ses nièces, Anna et Adèle, les priant d'acheter un service de table qui sera remis à Pierre Paraige, son exécuteur testamentaire (1876), papiers relatifs à sa succession (1877). 1852-1877 et s.d.
- 60 J 300/15 Albert Naude, fils d'Émile.- Testament olographe et procuration (1882), bulletins trimestriels de l'Institution protestante Cazalet à Orthez (1866-1871), devoirs et bons points de l'école du dimanche (s.d.), papiers militaires (1877, 1884 et 1887), notes d'hôtels et de restaurants (1887). 1866-1887 et s.d.

Documents concernant les activités commerciales de la famille Naude et leurs associés

- 60 J 300/16 Etienne, puis Pierre Naude, son fils, et Forcade, marchands drapiers à Orthez.- Pièces comptables et correspondance d'affaires (1771-1772 et 1780-1786), livres de comptes (1757-1789). 1757-1789
- 60 J 300/17 André Naude, marchand drapier à Orthez.- Pièces comptables et correspondance d'affaires (1802-1806), inventaires (1809, 1811), livres de comptes (an VIII-1817). An VIII-1817
- 60 J 300/18 *Le même.* - Pièces comptables et correspondance d'affaires. 1807-1808 et 1814
- 60 J 300/19 André Naude et Daniel Paraige, marchands drapiers à Orthez.- Actes de constitution et de dissolution de société. 1809 et 1812
- 60 J 300/20 André Naude et David-Pierre, son fils, marchands drapiers à Orthez.- Acte de constitution de société, pièces comptables et correspondance d'affaires. 1824-1826
- 60 J 300/21 Jean-Pierre Naude, puis sa veuve, et Pierre Paraige, neveu de Daniel et frère de Corali Naude. - Police d'assurance, pièces comptables et correspondance d'affaires. 1830-1845

Documents concernant des créances détenues par les familles Naude et Paraige

- 60 J 300/22 André et Jean-Pierre Naude et Jean-Pierre et Pierre Paraige.- Comptes relatifs à des créances cédées à eux par l'administration de l'hospice d'Orthez. 1809-1841

Documents concernant des familles alliées à la famille Naude ou alliées à celles-ci

- 60 J 300/23 Famille Camu, alliée à la famille Naude.- Actes notariés et sous seing privé dont contrats de mariage et testaments (1693-1811), pièces comptables (1722-1804 et s.d.). 1693-1811 et s.d.
- 60 J 300/24 *La même.* - Certificat de pratique de la religion catholique (1731), correspondance (1747- an XIII et s.d.). 1731- an XIII et s.d.
- 60 J 300/25 *La même.* - Pièces de la procédure ayant opposé la famille Camu à la famille Maumen. 1725-1781
- 60 J 300/26 *La même.* - Pièces de la procédure ayant opposé la famille Camu à la famille Segas. 1734-1789
- 60 J 300/27 *La même.* - Pièces de procédures diverses. 1726-an III
- 60 J 300/28 Famille Laplace, alliée à la famille Camu.- Actes notariés : déclaration de vente de terre valant remboursement de prêts d'argent, cessions de bail à ferme et de créances (1746, 1750 et 1751), pièces de procédures diverses (1725-1782), pièces comptables (1739-1770), correspondance (1731-1772). 1725-1782
- 60 J 300/29 Famille Peyret, alliée à la famille Camu.- Donation entre vifs et quittance (1712, 1721), livre de raison (1684-1772). 1684-1772

- 60 J 300/30 Famille Ducamp, alliée à la famille Laplace.- Cession de créance (1661), correspondance (1738, 1752 et 1767). 1661-1767
- 60 J 300/31 Famille Paraige, alliée à la famille Naude.- Actes notariés et sous seing privé : actes relatifs à la dîme de Bellocq, obligations, cession de marchandises et location d'une boutique à Montfort par les frères Paraige, oncles, à leurs neveux, achat de maison à Montfort et à Orthez, baux à loyer (1785-1828 et s.d.), pièces de procédures diverses (1790-1817), pièces comptables (1762-1835), correspondance (an II-1858 et s.d.), papiers de successions (1808-1820). 1762-1858 et s.d.
- 60 J 300/32 *La même.* - Papiers relatifs aux activités commerciales de Pierre et autre Pierre Paraige frères, marchands drapiers à Orthez ; pièces comptables et correspondance d'affaires. 1769-1777
- 60 J 300/33 Famille Armstrong, alliée à la famille Naude- Copie du contrat de mariage de George Armstrong avec Adèle Naude (1866), papiers militaires de George Armstrong en tant que chef de bataillon de la Garde nationale (1870-1871), lettre adressée à George Armstrong par l'un de ses amis, capitaine de la Garde nationale, et relatant quelques épisodes de la guerre dans le département de l'Eure (1870), diplôme du certificat d'études primaires d'Élisabeth (XIX^e s.), bail de location d'un jardin à Orthez par Élisabeth, veuve Bonneville, et lettre de résiliation dudit bail (1942 et 1949). XIX^e s-1941
- 60 J 300/34 Famille Bonneville, alliée à la famille Armstrong.- Correspondance adressée à Gustave Bonneville et à son épouse, Julie, née Dombre, à Mazamet. 1863-1868 et s.d.

Documents concernant une famille apparentée

- 60 J 300/35 Famille Planté.- Lettres adressées à Raymond Planté (1836), ordonnances médicales pour Madame Planté, née de Lestapis (1840 et s.d.). 1836, 1840 et s.d.

Documents sur l'histoire du protestantisme

- 60 J 300/36 - Actes des synodes provinciaux du Béarn de la période du Désert. 30/12/1757, 17/07/1758, 09/01/1759, 10/09/1759, 19/03/1762, 10/03/1763. - « Règles de conduite pour l'église d'Orthez », 18/04/1758. 1757-1763
- 60 J 300/37 Correspondances des pasteurs Etienne Defferre et Jean Journet relatives au mariage Lamotte. 1764
- 60 J 300/38 Règlements. Extraits de la discipline. Traité sur le refus de tendre les draps devant les maisons. XVIII^e s.
- 60 J 300/39 Listes des habitants d'Orthez répartis entre « romains » et « protestans » (vraisemblablement à l'usage des collectes). XVIII^e s.
- 60 J 300/40 Liste des assemblées du Désert dans la région de Salies et d'Orthez Documents comptables des collectes. 1756-1767
- 60 J 300/41 Traités manuscrits.

- Instruction pastorale aux réformés de France sur la persévérance dans la foy et la fidélité pour le souverain ; Charles Drelincourt, Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps, 1647; Lettre sur la persévérance dans la foi réformée, 38 pages, les deux premières manquent ; Calas sur l'échafaud à ses juges. XVIII^e s.
- 60 J 300/42 Prières Pour le dimanche ; pour une personne qui est fort malade ; pour la Pâque ; pour le mariage, le soir, le matin. XVIII^e s.
Versets bibliques (feuille manuscrite découpée) XVIII^e s.
- 60 J 300/43 Sermons manuscrits
- Sermon sur le cantique de Siméon pour le jour de Noël ; sermon sur l'évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ selon Saint-Mathieu ch.16 v. 18-19.
- Recueil de treize sermons : La source et la prospérité publique (Deut. Ch 5. V. 5) ; Le souvenir de Sion ; la collecte chrétienne ; la sagesse des vues de la providence dans les afflictions des fidèles ; l'idolâtrie du désert ; Marie au pied de la croix ; le danger de la rechute ; la grandeur et la fermeté de l'amour de Dieu pour l'église ; les devoirs des pasteurs et des troupeaux ; l'ancre de l'âme ; les habits et les souliers des israélites conservés ; le bâtisseur malheureux.
- Sermon pour le troisième dimanche après Pâques, par Jean Arnaudet (jésuite), 1650. XVIII^e s.
- 60 J 300/44 Discours prononcés lors d'obsèques par des pasteurs. Lettre d'annonce du décès du pasteur Jules Lourde-Rocheblave. Relation des obsèques d'Achille-Marcus Fould. 1860-1867
- 60 J 300/45 Bellocq.- Pièces de procédure pour empêcher la nomination d'un régent catholique dans la paroisse (1664-1671), pétition ; extraits des délibérations du consistoire de Bellocq relatives au ministre protestant (1670-1671). 1664-1671
- 60 J 300/46 Manuscrits intitulés : "Lettre de C. à une dame affligée" ; "Extrait d'une lettre de C. à un ami" et "Opinion de C. sur la doctrine de la divinité de J. C. et sur la Rédemption". Début XIX^e s.
- 60 J 300/47 Divers. Placet adressé à l'intendant de Montauban et au roi relatif à l'assistance aux assemblées (XVII^e s.) ; Note chronologique à l'église d'Osse-en-Aspe, 1569-1685, (XIX^e s.) ; Reçu de Benjamin Basnage, « député de l'assemblée générale des Églises réformées de France et de la souveraineté de Béarn vers sa majesté de Grande-Bretagne », aux représentants de quelques églises écossaises (23 mai 1622), copie d'un dactylogramme. XVII-XIX^e s.

Autres documents

- 60 J 300/48 Orthez.- Recettes et dépenses de la Société des amis des pauvres. février 1845-février 1846
- 60 J 300/49 Orthez.- Mandats de paiement des nourrices des enfants trouvés de l'hospice civil. février-mars 1809

- 60 J 300/50 Orthez.- Attestations de vie délivrées par les maires de différentes communes, concernant les enfants trouvés de l'hospice civil, après présentation faite par leurs nourrices. 1822-1823 et s.d.
- 60 J 300/51 Divers.- Poèmes et chansons dont « romance du berger délaissé » de Cyprien Despourrins et « Le repentir du sieur Voltaire » ; manuscrit d'une pastorale intitulée : "La pastourale deu paysaa que cerque mestie a sou, hilh chens ne trouba a soun grat" ; manuscrit d'une pièce intitulée : "Alcide L." ; manuscrit intitulé : "Prédiction du maître Noël Olivarius en 1542" ; notes manuscrites intitulées : "Relations somnambuliques, fin de l'année 1838 et 1839" ; mémoire de livres de bibliothèque (1701-1702) ; cahier de procédures d'algèbre ; recettes médicales et du sirop d'orgeat ; avis publié en Silésie pour prévenir les épidémies, les pestes, les épizooties. début XVIII^e s.-XIX^e s.

60 J 572

Alphonse Cadier : dossier familial

- 60 J 572 1694 : Contrat entre Peaudecerf (ancêtre de sa 1^{ère} femme Mary Porchat) et illisible.
 1795-1859 : Charles-Pons Martin (parent de sa 2^{ième} femme Laure Bontemps).
 Déroulement de carrière (1795-1845) : militaire, inspecteur des Forêts
 Correspondance personnelle (1826-1859).
 1816-1826 : Jacques Antoine Porchat (ministre du St Evangile, frère de Mary).

Certificats (d'origine, de recommandation, passeports)

- 1836-1907 : Correspondance d'Alphonse Cadier. 1836-1907 :
 - d'Alphonse Cadier Pasteur à Blois, avec Mary Porchat 1836-1853, (1^{er} mariage - 16 lettres) - avec Laure Bontemps 1853-1854, (2^e mariage- 4 lettres)
 - à Alphonse Cadier Pasteur à Pau : (2 lettres). 1859 et 1861

Correspondance diverse

- 1837 : de A. Coillard à Alphonse Cadier (?) – 1841 : de Alfred Cadier(?) à ses grands-parents, Bonet Perrichon à Sancerre – 1907 : de Marguerite Cadier Reuss à Suzanne Albert Cadier – 1878 : signée C. Porchat, lettre à un enfant – (s.d.) : brouillon de sermon sur enveloppe –publicité anglaise pour un savon.
 1871 : Carnet rapportant le compte rendu manuscrit de la séance de l'Assemblée Nationale du 1 mars 1871 (côté inversé : copies de versets bibliques). 1871

1905 : Église Réformée d'Osse, centenaire de la reconstruction du Temple de Béthel (1 août 1805, 4 août 1905) – Consécration au Saint ministère d'Albert Cadier

60 J 606

Famille Cadier et famille Alliées

Généalogie

- 60 J 606/1 Généalogie des familles Cadier, Porchat, Mabilie et Casalis.
- 60 J 606/2 Généalogie des familles alliées de Laval, Cave, Martin et Allan.
- 60 J 606/3 Généalogie de la famille Bost.

Pierre Cadier (Asnières 1789-Bourges 1863)

- 60 J 606/4 Autobiographie de Pierre Cadier [1862] reliée avec deux lettres d'Alphonse Cadier relatant la mort de son père (1863). 1862-1863
- 60 J 606/5 Contrat de mariage de Pierre Cadier avec Marie-Anne Bonnet. 1815
- 60 J 606/6 Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Sancerre concernant la tutelle d'Edme-Alphonse Cadier âgé de 4 ans et demi, par suite du décès de sa mère. 1820

Alphonse Cadier (Sancerre 1816 - Pau 1911)

- 60 J 606/7 Documents concernant ses études à la faculté de théologie protestante de Montauban : cahier de notes religieuses (1840) ; dissertation philosophique : *Les trois éléments de la religion* (1841) ; cours de littérature dramatique ; thèse imprimée sur Rom VII 14-25 : *L'homme sous la loi ou l'homme sous la grâce*, soutenue à Montauban en mars 1841, Montauban ; manuscrit de cette thèse ; notes sur l'Épître aux Romains. 1840-1841
- 60 J 606/8 Documents concernant ses activités de pasteur à Orléans ; manuscrit *De l'incrédulité naît une cause morale*. Jean III, 19 (1842) ; relevé de la criminalité en 1842 et 1844 (1844) ; feuille de comptabilité domestique avec au verso une note sur l'avoir d'Alphonse suivant l'inventaire de 1820 (1841-1842) ; copie d'un poème de son beau-père Porchat, pasteur à Gaubert (1841).
- 60 J 606/9 Documents concernant ses activités de pasteur à Blois : appel de l'Église Réformée de Blois (1847) ; notes pour six conférences historiques sur la Réformation (1848).
- 60 J 606/10 Documents concernant ses activités de pasteur à Pau : cours manuscrit d'instruction religieuse commencé à Pau en juillet 1858 ; circulaire sur la fête de la Réformation (1866-1867) ; circulaires du conseil presbytéral de l'Église Réformée de Pau, à ses souscripteurs (1889-

- 1896) ; *cinquantenaire de M. le pasteur A. Cadier*, Pau, 1891 ; copie pour Alphonse Cadier du jugement annulant le conseil de famille du mineur Villenau (1877) ; fragments de journal (1889-1894).
- 60 J 606/11 Conférences évangéliques (manuscrits et notes d'Alphonse Cadier) : sur les versions protestantes de la Bible. Conférence d'Orthez (1860) ; sur les versions protestantes de la Bible, conférence d'Orthez (1861) ; les conférences de M. Charles Secrétan, conférence d'Orthez (1864) ; correspondance au sujet de la fondation des conférences évangéliques nationales du Midi, Alès (1864) ; de l'affaiblissement de la foi et de ses causes, conférence de Nérac (1865) ; l'unité protestante comparée aux variations du dogme romain, fête de la Réformation (1874) ; légitimité de la Réformation, Sauveterre (1877).
- 60 J 606/12 Notes, ébauches et conférences pour une Histoire de l'Église ;
- 60 J 606/13 Manuscrits (notes, conférences) sur l'histoire de la Réforme et sur certains réformateurs : Étude sur le XVe siècle (1859) ; jubilé de la Réformation (1859) ; histoire de la Réforme ; Luther ; Calvin ; Anne de Boleyn ; Jean Huss ; Wiclef ; Zwingli ; notes diverses. Coupures de presse relatives à l'affaire Lartigue.
- 60 J 606/14 Notes religieuses diverses.
- 60 J 606/15 Brochures adressées à Alphonse Cadier : *Cinq lettres sur le culte et le Ministère par l'esprit*, Vevay, 1858 ; *Les Frères*, Paris, 1861 ; *Qu'est-ce que le culte d'après la Bible qui est vérité, sans le raisonnement de la chair qui ne l'est pas ?*, 1861 ; *Lettre à M. J-N. Darby par V. Guinand*, Lausanne, 1866 ; *La fraction du pain* [s.d.].
- 60 J 606/16 Notes sur Marguerite de Navarre, Jeanne d'Albret et Catherine de Bourbon. s.d.
- 60 J 606/17 Notes sur le protestantisme au XVIe et XVIIe siècles essentiellement en Béarn. s.d.
- 60 J 606/18 Conférences (manuscrits et notes) : Un double procès au XVIIIe siècle (1759-1772), Dominique Chéruques et Jean Lacarrère dit Guichet. Notes prises aux archives départementales des Basses-Pyrénées (B 6048) : procédure contre Chéruques, de Viellenave, accusé d'avoir fait fonction de maître d'école pour les protestants (1759-1760) ; procédure contre Jean Lacarrère d'Araux, accusé d'avoir voulu empêcher sa femme et sa fille de pratiquer la religion catholique (1762-1772) ; 1875
- 60 J 606/19 Documents inédits sur les églises réformées du Béarn pendant le Désert. Extraits de la correspondance d'Etienne Chiron, secrétaire du comité des réfugiés français de Genève et de Jean Abraham Chiron, pasteur d'Annonay, conservé dans des archives privées dans le département de la Drôme. 1875
- 60 J 606/20 Manuscrits de conférences : Duplessis Mornay (1876) ; La confession de foi de la Rochelle (1893) ; Jacques Saurin. s.d
- 60 J 606/21 Notes prises aux archives départementales des Basses-Pyrénées, Château de Pau et aux archives d'Auch. sd.

- 60 J 606/22 Notes prises après sa tournée en Soule : Jacques de Bela ; le protestantisme ou la Réforme en Soule et Pays Basque ; enquête de 1568 en soule. 1895-1898
- 60 J 606/23 Notes sur la papauté, Marsile de Padoue. s.d
- 60 J 606/24 Notes historiques diverses. ?s.d
- 60 J 606/25 Notes sur la botanique d'après Delafosse, Eaux-Bonnes.
- 60 J 606/26 Correspondance familiale : lettre d'Alphonse à son père (1842) ; lettre de son fils Alfred (1870) ; lettre de sa fille Élise (1872) ; deux lettres sans date.
- 60 J 606/27 Correspondance avec M. Moureton de Saint-Abit. 1861-1872
- 60 J 606/28 Correspondance relative à ses travaux historiques avec, en particulier, la correspondance avec la Société de l'Histoire du Protestantisme Français pour la préparation des séances de cette société à Orthez et Pau en 1891. 1869-1900

Charles-Jean Cadier, fils d'Alphonse Cadier (Blois 1855-Pau 1881)

- 60 J 606/30 Biographie de Charles Cadier écrite par sa sœur Élise. 1882
- 60 J 606/31 Cours d'histoire ecclésiastique. 1872

Léon-Pierre Cadier, fils d'Alphonse Cadier (1862-1889)

- 60 J 606/32 Copies de lettres concernant Montgomery (1569) conservées à la Bibliothèque Nationale ; référence de trois lettres de Jeanne d'Albret (1557-1568) ; copie d'une lettre d'Henri IV (1577). s.d
- 60 J 606/33 Copies de lettres de l'intendant Foucault conservées aux Archives Nationales, TT 257 (1683-1685). s.d
- 60 J 606/34 Discours prononcé sur la tombe de Léon Cadier. 1889

Alfred Cadier (1847-1933)

- 60 J 606/35 Documents concernant le mariage d'Alfred Cadier avec Hélène Bost (1873).
- 60 J 606/37 Lettres des enfants célébrant les noces d'argent d'Alfred Cadier et Hélène Bost. 1898
- 60 J 606/43 Lettres aux paroissiens d'Osse concernant l'administration de la paroisse et le culte. 1873
- 60 J 606/44 Cahier des collectes de l'église réformée d'Osse pour 1894 ; règlement des collectes pour 1903.
- 60 J 606/45 Correspondance. 1903-1905
- 60 J 606/46 Déclaration imprimée des pasteurs devant l'imminence de la séparation de l'Église et de l'État.
- 60 J 606/49 Manuscrit sur l'unité de l'Église Réformée. s.d
- 60 J 606/50 Notes diverses. s.d
- 60 J 606/51 Documents concernant la controverse religieuse protestants-catholiques : inhumation des protestants (1845-1873) ; restauration de la statue de la Vierge de N.D. de Sarrance (1891) ; procession catholique à Osse devant le temple à l'heure du culte (1896) ;

- controverse avec le directeur du *Pouvoir de Marie* (1891), *La croix des Basses-Pyrénées* (1892).
- 60 J 606/52 Contribution d'Alfred Cadier au *Protestant Béarnais* : coupures de presse, lettre au directeur. 1892-1919
- 60 J 606/53 La catastrophe du Bazar de la Charité à Paris : coupure de presse ; sermon d'Alfred Cadier. 1897
- 60 J 606/55 Manuscrit de l'ouvrage : *Osse. Histoire de l'Eglise Réformée de la Vallée d'Aspe* ; paru en 1892.
- 60 J 606/56 Publicité de l'ouvrage et coupures de presse. 1891-1899
- 60 J 606/57 Manuscrit d'une conférence sur « Les origines et l'histoire de l'Eglise d'Osse ». s.d
- 60 J 606/58 Manuscrit : L'Eglise d'Osse au XVIIIe siècle. s.d
- 60 J 606/59 Manuscrit : L'édit de tolérance de 1787 et les protestants d'Osse. s.d
- 60 J 606/60 Manuscrit en langue anglaise sur l'histoire de l'Eglise d'Osse. s.d
- 60 J 606/61 Notes sur l'état civil d'Osse ; fiches relevées sur les registres d'Osse ; notes prises sur la communication de Soulice au sujet du registre du pasteur Defferre. s.d
- 60 J 606/62 Notes diverses sur Osse. s.d
- 60 J 606/63 Manuscrits de l'article « Le livre du consistoire de Pau 1668-1681 » paru dans le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, de 1914 à 1920.
- 60 J 606/65 Quelques brouillons du Livre du Consistoire de Pau. s.d
- 60 J 606/66 Notes sur Lambert Daneau, professeur de théologie à l'université d'Orthez. s.d
- 60 J 606/67 Notes sur les pasteurs de Pau en particulier De Rival. s.d
- 60 J 606/68 Fragments du manuscrit d'une conférence sur le temple de Pau.
- 60 J 606/69 Manuscrit de l'article « Une controverse religieuse en 1624 en la ville de Sauveterre-de-Béarn » paru dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, août-septembre 1896.
- 60 J 606/70 Cahier de notes sur la Réforme en Béarn. s.d
- 60 J 606/71 Cahiers de notes sur *L'histoire du Béarn* de Pierre de Marca.
- 60 J 606/72 Cahier de notes diverses : Fors et coutumes de Béarn ; *Histoire religieuse du Béarn* d'Elie Benoît ; la famille Datournou d'Osse ; notes prises aux archives départementales des Basses-Pyrénées, aux Archives Nationales (TT 235) ; la bataille de Lescun ; minéralogie de la Vallée d'Aspe.
- 60 J 606/73 Souvenirs d'un ancien sous-officier sur la bataille de Lescun.
- 60 J 606/74 Copie d'un rapport sur une carrière d'albâtre en Vallée d'Aspe ; note sur l'exploitation de la forêt d'Isseaux.
- 60 J 606/75 Notes sur les documents conservés aux Archives Nationales (TT 235). État des biens consistoriaux du Béarn.
- 60 J 606/76 Étude sur le nom Audap présent en Vallée d'Aspe.
- 60 J 606/77 Manuscrit de deux conférences sur l'histoire du Béarn.
- 60 J 606/80 Notes diverses.

- 60 J 606/81 Imprimés, coupures de presse et représentations figurées concernant le protestantisme.
- 60 J 606/82 Recueil de poésies dédiées à sa femme et brouillons de certains poèmes : *L'Ossoise*, *Les hirondelles d'Izarda*, *A mon Hélène*, poèmes divers écrits à l'occasion de célébrations familiales. 1867-1920
- 60 J 606/84 Psaumes et poèmes religieux. s.d
- 60 J 606/86 Copies de poésies béarnaises. s.d
- 60 J 606/87 Manuscrit inédit intitulé *Le minotaure, une solution chrétienne du problème angoissant de la natalité française* : poème didactique.
- 87/1 Notes.
- 87/2 Premier état et notes.
- 87/3 Deuxième état.
- 87/4 Dernier état.

Hélène Bost, épouse d'Alfred Cadier

- 60 J 606/88 Journal d'Hélène Bost. 1861-1868
- 60 J 606/91 Correspondance : lettre d'Alfred et Hélène à leur tante (1873) ; lettre d'Alphonse Cadier à Hélène au sujet de la naissance de Charles (1882) ; lettre d'un membre de la famille Bost à Hélène (1902).
- 60 J 606/92 Publicité en anglais pour la location de chambres au presbytère d'Osse par Mme Cadier pour des Anglais ; liste des pensionnaires de 1880 à 1923.

Divers

- 60 J 606/124 Appel imprimé pour l'érection d'une chapelle évangélique aux Eaux-Bonnes. 1858
- 60 J 606/125 Imprimés : *Le pasteur Lourde-Rocheblave, président du Consistoire d'Orthez* 1864 ; *Mémoire relatif à deux délibérations du Conseil Municipal de Bedous* (1880) ; *Notice médicale sur les eaux minérales alcalines des fontaines d'Escot*, Pau 1883 ; *Le protestantisme à Oloron Ste Marie* (1536-1912) ; Corem (M.) : *Le double assassinat de Bellocq. Lartigue a été condamné injustement*, Pau 1932.
- 60 J 606/126 Manuscrit : *La discipline des Eglises Réformées de France*.

Origines de la famille Cadier et Alphonse Cadier

- 60 J 606/128 Manuscrit d'Alfred Cadier : *Le masque arraché, l'Evangile et l'Eglise Romaine en face de l'histoire*.
- 60 J 606/138 Journal d'Alphonse Cadier. 1834-1887
- 60 J 606/139 Notes religieuses pour l'école du dimanche. 1872-1886
- 60 J 606/140 Notes : *Mes impressions touchant les croix, histoire personnelle à propos de la croix de Biarritz*. [s.d]
- 60 J 606/141 Estimation des biens de la succession de Pierre Cadier, décédé à Bourges le 31 mai 1863.
- 60 J 606/142 Correspondance diverse et comptabilité. 1873-1910

- 60 J 606/143 Testament d'Alphonse Cadier (1855), de Laure Bontemps, épouse d'Alphonse (1857) et de Louise Bontemps (1860, 1864).
- 60 J 606/145 Notes sur les pasteurs Cadier et Buscarlet ; reçu de 1904 pour l'achat de la maison Tieilhéret à Osse.
- 60 J 606/146 Renonciation par Jacques-Antoine Porchat à la succession de son père, Elisée (1847) ; contrat de mariage d'Anastasie Porchat, sœur de Jacques-Antoine avec Philippe Gabriel de los Dolorès Blanco (1831) ; prédication sur le bon chrétien (s.d) ; pièces comptables concernant son épouse, Cordelia Oram (1822).
- 60 J 606/147 Faire-part de décès de Jean-Louis Peaudecerf-Cadier, beau-père de Gustave Cadier (1899), d'Emilia Martin née Cave (1910), d'Edmond Stapfer, doyen de la faculté de théologie de Paris (1908), de Marguerite Marie Becht (1910).
- 60 J 606/148 Correspondance fraternelle Vaurigaud de Nantes. 1861-1870
- 60 J 606/149 Lettres de correspondants non identifiés (s.d).
- 60 J 606/150 Testaments d'Alphonse Cadier (1880, 1898) ; lettres (1856-1865).
- 60 J 606/151 Correspondance reçu : Abelous (1859), Louise d'Albenas, André, Barbey, Anne Barton, Berard, M.-T. Berry (1867-1869), Berthelot (1855), Blanquart (1871), Boissard, Bongrand, A. Bost père (1865), Jeany Bost (1865), Marie Bost (1853), Samuel et Sophie Bost (1859), G. Bourgeon (1860 et 1875), Ph. Boucher (1851), Brian, Bristefer, Elmiere Bruitte-Barbey (1854-1855), Brun, Bruneau, Bresbury (1857-1860), Melle Cadene, Laure Cadier, Emma Cadier (1863-1865), Alfred Cadier (1861), Elise Cadier (1863-1871), Lucie Cadier (1862-1869), Charles (1861), Callon (1869), E. Caslis (1865, 1866), Emilia Cave (1848), C. Cazalis (1852), Général de Chabaud (1869), Suzanne Chauvin (1865), Cheyron (1865), Conseil Presbytéral de Mer (1874), Cormier (1859), Marie Coulabre (1858), Coulon (1856), Courtois (1865), Mr et Mme Coutellier (1855-1876), Couve (1864), Croft (1860), Croll (1856-1859), Crowe (1870), Delharbe (1862), Delmas (1855), Deloche, A. Destandau, Eugène Deveria (1859), Dieny (1855-1864), Domercq (1867), L. Dumez, Mary Durnford, Duvivier (1858-1860), Elont (1865-1868), Th. De Felice (1865-1869), Mr et Mme Forget (1855-1859), Fourmont (1855), Frembreka (?) (1850-1859), Louise Frey (1854-1859), Emilien Frossard (1865), Gaulin (1854), Gleistein (1860), Godard (1855-1859), Granger (1853), Jules Grenier, Gronbentat (1855), Gruet (1864-1865), Guiral (1850), Anne Guinard (1865), Habert (1854, 1860), Hales (1858), Hepburn (1869), Herault (181-1856), Catherine Hickens (s.d), Hickson (1860), Hilaire, Marion Hill (1869), Louise Hollard (1854-1855), Jean Hourqueig, J. Humbault (1860), Jules H. (1851), Irwin, Jacquard (1862-1872), Jalaguier (1855), Johnston Stewart (1866), Jousse (1865), Henriette Junker (1868), Frances Knox (1865), Hélène Kohut (1855), E. Lachèvre (1857), Larcheveque (1841-1843), J. Lauga (1865), P. Laügt (1864), Laune

(1859-1860), Laurens (1860-1869), Lauverjat (1855-1869), De la Villerteaux, Lej[...] (1855), Mme de Lestapis (1860-1864), de Lyden, Lourde Rocheblave (1860-1865), Luquieres (1853), Malherbe, Mallet, L. Mallet, Matamoros, Messervy, Armand Minier, Monnéja (1837-1843), William Monod (1860), Montandon (?) (1860), D. Morize, André Mouerton, Mourgues, Musset, Joseph Nogaret, Ollier, Ourceau, Peaudecerf, Pelet, Amélie Pelletier, Petit, Louise Peyré, Pochard, Porchat, P. Pouyane, Marie Puaux, Mme Reclus, Resneau, L. Richardson, Anna Rom, Rosse Lloty (président du consistoire d'Orléans), Sabatier, St George, J. Sarradet, Savineau, Senguier, L. Seymour, Spencer, De Staël, Ursule Stupany, Tarrac, Truchet, Vannier, Van Lorn, de Vernejoul, Vernet, J. Weber, de Willem, Woodfall, Wollker, Zuzier (1854-1859).

IV. Pièces diverses

- 60 J 2/ 1 *Souvenir de Ségalas*, texte dactylographié de Berthe Carrive, fille de Félix Pécaut, au sujet de la maison de Ségalas (photocopie) (voir aussi, plus complet 60 J 8) s.d.
- 60 J 2/2 Cantique imprimé *Nadaou*, d'Eugène Casalis et chanson manuscrite *Lou floc de parti*. s.d.
- 60 J 4 Registre des délibérations du Comité des dames de l'Asile protestant d'Orthez. 1899-1909
- 60 J 12 Liste des membres de l'Église Réformée de Bayonne. 1868
- 60 J 14 Correspondance, notes et coupures de presse relatives à la *Fédération des Églises Réformées Évangéliques*. 1904-1905
- 60 J 21 Photocopie d'un manuscrit de M. George Loquet racontant la vie de Jean Vidal, Orthézien, étudiant en médecine à Montpellier à la fin du 18^e siècle, d'après une correspondance. [XIX^e s.]
- 60 J 23/1 Poèmes de Mathieu Lacoste : *A LL. AA. RR. par un Béarnais d'Orthez* (1845) ; *Au Roi, sur l'attentat du 16 avril 1846* (1846); *Inauguration des temples de Bayonne et Navarrenx* (1847). 1845-1847
- 60 J 23/2 Documents de travail de M^e Paul Lacoste, avoué, concernant le legs Pinson (propriété Lesca) à l'Asile protestant d'Orthez : testaments de Pauline Vicat, épouse Pinson (1873-1894) ; expéditions de jugements du tribunal de l^{ère} instance d'Orthez et de la Cour d'Appel de Pau (1897-1911) ; consultations, copies de conclusions, notes, mémoires, plaidoirie manuscrite de Paul Lacoste. 1873-1911
- 60 J 31 Lettre d'Alfred Cadier, pasteur à Osse à un condisciple de son frère Léon, (photocopie). 1895
- 60 J 36 Photographie des élèves de l'école de Mme Reclus à Orthez. vers 1880-1900

- 60 J 43 Cinq cartes postales : le temple protestant d'Orthez (2), l'asile protestant d'Orthez fondé en 1852, l'asile protestant et avenue de la Gare, presbytère de l'Église libre.
- 60 J 44 Transcription d'un cahier relatant une conversion du catholicisme au protestantisme d'une famille de Tarasteix (Hautes-Pyrénées) par Pascal Larbanès (1855-1913). [vers 1880]
- 60 J 45/1 Généalogie imprimée de la famille Monnier et des familles alliées. [XVII^e-XX^e s.]
- 60 J 47/1 Correspondance et notes concernant la nomination de Félix Pécaut comme pasteur suffragant à Salies-de-Béarn. 1850
- 60 J 98 Photocopies de lettres de Th. de Félice au pasteur Federico Fliedner (1879-1882).
- 60 J 105/11 Groupe d'enfants avec une adulte 1903 (Madeleine Larroque, Suzanne Roth, Marie Larroque, Suzanne Lespinasse, Charles Pouyane, Raymond et Marguerite Lespinasse, M. Hermis, Domercq).
- 60J 146/1 Registre des délibérations de la loge maçonnique d'Orthez. 1786-1791
- 60J 146/2 Tableau imprimé et complété de façon manuscrite des membres de cette loge. 1790.
- 60 J 165/1-27 Dossiers par cimetière : plan d'ensemble, relevé dactylographié de l'inscription portée sur les tombes protestantes.
- 60 J 170/2-3 Copies de lettres au sujet des conditions d'accès à l'exercice des fonctions d'instituteur ou institutrice. 1850
- 60 J 170/4 Copie de la lettre de M. Bost adressée au pasteur Nogaret et aux membres du conseil presbytéral de Salies, présentant sa démission. 1853
- 60 J 174/1 Liste des protestants d'Orthez établie d'après la liste des abonnements des chaises du temple du 1^{er} février 1847.
- 60 J 174/2 Quatre imprimés pour la collecte du Sou protestant et pour la Société d'Évangélisation du Béarn et des Pyrénées. 1848-1856
- 60 J 184/1 Lettre de Jules Ferry à Félix Pécaut le félicitant de son étude sur la Direction des Écoles Normales. 26 décembre [1887]
- 60 J 191/47 Vidal, représentant du peuple près de l'armée des Pyrénées-Orientales : correspondances et arrêtés au sujet de l'approvisionnement en grains, fourrages et souliers pour l'armée des Pyrénées-Orientales. An II-An III
- 60 J 191/50 Deux lettres de M. Lacoste d'Orthez au pasteur Lourde-Rocheblave, au sujet de la Société biblique établie dans les Basses-Pyrénées, et de l'histoire du Protestantisme en Béarn. 1856
- 60 J 191/51 Photographies de la famille Roth : au presbytère d'Orthez en 1901 ; deux photographies-portraits de Jean Roth vers 1893 et 1907 ; une photographie de Frantz Roth et son épouse Adèle Larrouyat.
- 60 J 191/52 Liste des livres ayant appartenu à Jean Roth ou son père Jacques, conservés par M. Michel Roth.
- 60 J 204/2 Prédication de George Cadier lors de sa consécration à Osse-en-Aspe. 1899

- 60 J 202/1 Cahier d'instruction religieuse de Louis Domercq au lycée de Pau. 1900-1901
- 60 J 203 Cahiers de cours de théologie d'Alfred Cadier à la faculté de Montauban : cours dispensés par les professeurs Jean Monod, Bois et Sardinoux ; compositions françaises du même (1867-1871) ; un cahier d'exégèse du Nouveau Testament donné par Porchat à Alphonse Cadier (s.d.).
- 60 J 212 Copies de lettres et cartes de visites adressées par Jules Ferry ou son épouse à Félix Pécaut, M. et Mme Pierre Carrive, Mme Edgar Quinet ; transcription annotée de ces lettres par M. Lucien Carrive. (certains des originaux sont conservés au Musée du Protestantisme ou par M. Carrive).
- 60 J 234/2 Feuille de collecte trimestrielle pour la Société d'évangélisation du Béarn (spécimen vierge).
- 60 J 258/1 *Lettre du ministre Defferre aux protestants du Béarn emprisonnés pour la foi chrétienne en 1767*. Imp. à Orthez. [XIX^e s.]
- 60 J 258/2 Extraits des délibérations du Conseil presbytéral de Sauveterre de Béarn au sujet du cimetière. 1870 (copie).
- 60 J 209 Deux portraits du pasteur Émilien Frossard (une photographie et une gravure) *Phot. ADPA, P. Laroche*
- 60 J 212 Copies de lettres et cartes de visites adressées par Jules Ferry ou son épouse à Félix Pécaut, M. et Mme Pierre Carrive, Mme Edgar Quinet ; transcription annotée de ces lettres par M. Lucien Carrive. (certains des originaux sont conservés au Musée du Protestantisme ou par M. Carrive).
- 60 J 220 Photographie de l'école protestante d'Orthez. [XIX^e s.-vers 1895]
- 60 J 234/2 Feuille de collecte trimestrielle pour la Société d'évangélisation du Béarn (spécimen vierge).
- 60 J 258/1 *Lettre du ministre Defferre aux protestants du Béarn emprisonnés pour la foi chrétienne en 1767*. Imp. à Orthez. [XIX^e s.]
- 60 J 258/2 Extraits des délibérations du Conseil presbytéral de Sauveterre de Béarn au sujet du cimetière. 1870 (copie).
- 60 J 345/1 Registre de notes de lecture de Jean-Frédéric Roth, pasteur à Orthez (1861-1926).
- 60 J 355 Léon Bost, deux cahiers manuscrits : *Histoire des dogmes* et *Exégèse de l'Épître aux Hébreux* (1880 ?)
- 60 J 357 Adresse du Consistoire d'Orthez au Roi Charles X, 1824
Souvenirs du Docteur Paul Carrive (1841-1917)
- 60 J 371/1 « Lettre d'un catholique d'Orthez aux auteurs anonymes de petits opuscules de propagande anti-chrétienne », Orthez, chez Goude-Dumesnil, 1869
- 60 J 371/2 « Réponse à la lettre d'un catholique d'Orthez », Pau-Orthez, s.d. (photocopie, original en 60 J 273)

- 60 J 509/2 Acte d'achat du terrain pour l'Asile-école protestante cote III E 14465 à Bellocq, fait par le notaire Pierre Dupourqué. 3 juin 1874
- 60 J 509/1 Document signé par le pasteur Abel Destandau donnant mandat à Pierre Sarraillère de Bellocq pour vendre à Pierre Destandau Labigalette (frère aîné du pasteur) ses droits successifs, cote III E 15463 à Salies de Béarn par Pierre Dupourqué. 28 novembre 1872
- 60 J 514 Photocopie de l'acte de vente d'une maison et d'un terrain à Salles-Mongiscard au pasteur Bohin par Daniel Mousquès. 10 septembre 1872
- 60 J 527/5 Contrat de mariage entre Arnaud Casalis, habitant Bayonne et Marie-Marthe Labourdette Ségalas de Salles-Mongiscard. 28/04/1810
- 60 J 527/6 Contrat de vente en faveur d'Arnaud Casalis négociant à Bayonne de la métairie Lacabanne aux Soarns à Orthez. 4/05/1812
- 60 J 527/7 Quittance en faveur d'Arnaud Casalis. 15/04/1817
- 60 J 527/8 Testament de Jean Casalis daté du 18 août 1810, enregistré en 1832.
- 60 J 527/9 Testament d'Arnaud Casalis. 22/07/1833
- 60 J 527/10 Renonciation à usufruit de Marthe Eugénie Ducos veuve de Jean Henri Casalis. 11/06/1883
- 60 J 527/11 Lettre d'Henri Casalis enfant à ses parents s.d.
- 60 J 534/1 Achat d'un immeuble par Pierre Nogaret à Salies. 1826
- 60 J 537 Dossiers biographiques sur des familles protestantes de Béarn (notes manuscrites, imprimés, photographies, etc...)
Lettres B à G
Bagnell, Louis Barbey, Jean Beigbeder, J.-J. Bonneville, maréchal Bosquet, famille Bost, famille Broca Bergeret, famille Cadier, famille Camescasse, Eugène Casalis, Daniel Coussirat, J. Nelson Darby, famille Deslayas, famille Destandau-Labigalette, Eugène Devéria, famille Dous, famille Dufau, famille Forsans, Wilhelm Friedmann, famille Frossard, famille Gabriac, famille Gallot, Francisco Gorria, Michel Grosclaude.
- 60 J 538 Dossiers biographiques sur des familles protestantes de Béarn (notes manuscrites, imprimés, photographies, etc...)
Lettres H à P
Famille Heid, Gustave-Adolphe Krüger, famille Labouchère-Naymes, famille Labarthe, famille Lacoste, famille Laplacette, Onésime Larbanés, David Larrouyat, Malan, famille Marsoo, famille Monnier, famille Naude, Joseph Nogaret, Félix Pécaut, famille Pozzi, Henry Pyt.
- 60 J 539 Dossiers biographiques sur des familles protestantes de Béarn (notes manuscrites, imprimés, photographies, etc...)
Lettres R à V
Alejandro Ramirez, famille Reclus, Jean Roth, famille Viçoze, famille Vidal Veisaz
- 60 J 579 Documents concernant Léon Bost alors pasteur en Algérie. nov. 1879

SOURCES IMPRIMÉES

- ABELOUS Louis, *Nouveau catéchisme évangélique*, Paris, Grassart, 1864, 86 p.
- ANDRÉ Fanny, *Les confidences d'une grande fille*, Lausanne/Paris, Mignot/Grassart, 1893.
- Ami de la Nouvelle Église (CHEVRIER Edmond), *Histoire sommaire de la Nouvelle Église chrétienne fondée sur les doctrines de Swedenborg*, Paris/Londres/New-York, Librairie rue Thénard/Swedenborg Society/New church book Room, 1879, 248 p.
- ANONYME, *Au citoyen conseiller d'État, les citoyens du département des Basses-Pyrénées professant la religion réformée, représentés par les consistoires des Églises d'Orthez, Sallies, Belloc et Athos*, Pau, Sisos et Tonnet, ventôse an XI, 11 p.
- ANONYME, *Inauguration des temples de Bayonne et de Navarrenx*, 1847.
- ANONYME, *Enseignement mutuel. Ouverture d'une école à Orthez. Le 25 août 1817, jour de la fête de Saint-Louis*, Pau, Vignancour, 1817, 23 p.
- ANONYME, *Premier rapport annuel de la Société biblique d'Orthez, auxiliaire de celle de Paris*, Toulouse, Imprimerie Coene, 1827, 36 p.
- ANONYME (HENRIQUET Alexandre, LAHARPE Alphonse, RECLUS Jacques), *Projet de discipline des Églises-Unies*, Paris, Delay, 1847, 24 p.
- ANONYME, *Souvenir de l'inauguration du temple de Baigts-de-Béarn*, 9 mars 1899, Neuchâtel, 40 p.
- ASHTON R.S., *The Christian traveller's handbook*, Londres, Evangelical Continental Society, 1889 (4^e édition actualisée), 88 p.
- ASTROS (d') Mgr, *La vérité démontrée. Lettres de Mgr l'Évêque de Bayonne, actuellement Archevêque de Toulouse aux protestants d'Orthez*, 2 vol., Toulouse, Douladoure, 1833, 532 p.
- Astros (d') Mgr, *Lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la religion protestante*, Bayonne, Duhart-Fauvet, 1825, 19 p.
- Astros (d') Mgr, *Seconde lettre aux habitants de la ville d'Orthez qui professent la religion protestante*, Bayonne, 1826, 172 p.
- BASTIDE Jacques-Jules, *Histoire abrégée des protestants de France*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1885, 144 p.
- BAYE Joseph (baron de), *L'archéologie préhistorique*, Paris, Ernest Leroux, 1880, 416 p.
- BEIGBEDER Jean, *Rapport sur les Églises libres*, Paris, 1873,
- BERSIER Eugène, *De l'enseignement de la morale dans l'école primaire*, Paris, 1881.

BERSIER Eugène, *Les projets de pacification de l'Église devant le Synode officieux*, Paris, 1880.

BLANCHET S-A, *L'Exposition populaire de la vraie religion chrétienne à l'usage de toutes les communions chrétiennes*, Saint-Amand, Librairie de la Nouvelle Jérusalem, 1842, 105 p.

BOHIN Auguste, *Essai sur une vie de Jésus*, Toulouse, 1871.

BODDINGTON Mary, *Sketches in the Pyrenees with some remarks on Languedoc, Provence, and the Cornice*, London, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, 1837, 2 vol., 440 et 444 p.

BONNET Jules, « Sébastien Castellion et la tolérance religieuse », *BSHPF*, t. 27, 1868, p. 64.

BORROW George, *La Bible en Espagne, aventures d'un colporteur pendant la guerre carliste*, traduit par René Fréchet, Paris/Genève, Éditions de la Palatine, 1967, 394 p.

BOST John-David, *Création et évolution*, thèse de théologie, Montauban, 1885.

BOST Léon, *L'autorité des Écritures d'après l'Institution de la religion chrétienne*, thèse, Lausanne, 1883.

BROWN George, « Continental Churches. Pau », *The Free Church of Scotland monthly record*, Edinburgh, juillet 1863, p. 636-638.

BUISSON Ferdinand, SABATIER M., *Félix Pécaut (1828-1898) : recueil de discours à l'occasion de ses obsèques*, Paris, 1898.

CADIER ALFRED, *Histoire de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe*, Paris/Pau, Grassart/Léon, 1892, 387 p.

CALDERON Juan, *Don Juan Calderon, sa vie écrite par lui-même*, Paris, Bonhoure et C^{ie}, 1880

CAPADOSE Abraham, *Souvenirs d'Espagne*, Lausanne, Georges Bridel, 1865, 70 p.

CAPEL Thomas J., *Correspondance adressée au bon sens et aux convictions religieuses du parti anglican à Pau*, Pau, Vignancour, 1867.

CARRIVE Lucien, *Lettres à Camille Tuyès*, Orthez (1833-1845), édité par Lucien Carrive, 1985, 163 p. [dactylographié].

CASALIS Eugène, *Mes Souvenirs*, Paris, Société des Missions évangéliques (6^e édition), 358 p.

CASALIS Eugène, *En service commandé : journal d'un voyage en Europe (1849-1850)*, Paris, Comité des Missions de Paris, 1938, 345 p.

CASALIS Eugène, *Les Bassoutos ou vingt-trois années d'études et d'observations au Sud de l'Afrique*, Paris, Société des Missions évangéliques de Paris- C. Meyrueis et C^{ie}, 1859, 370 p.

CASALIS Eugène, *Études sur la langue sechuana*, Paris, Imprimerie royale, 1841, 104 p.

CHESNELONG Charles, *Un témoignage sur un point d'histoire : la campagne monarchique d'octobre 1873*, Paris, Plon, 1895, 555 p.

CHESNELONG Charles, *L'avènement de la République (1873-1875), mémoires publiés par son petit-fils*, Paris, Librairie académique Perrin, 1934, 247 p.

CONSISTOIRE D'ORTHEZ, *Réponse à la lettre aux habitants d'Orthez qui professent la religion protestante*, Pau, Véronèse, 1825, 30 p

Darby John-Nelson, *Le Culte Selon La Parole*, Paris/Genève/Montpellier, Cherbuliez/Kauffmann/Boehm, 1851, 71 p.

DARBY John-Nelson, *Letters of J.N. Darby*, vol. 1 : 1832-1868, vol. 2 : 1868-1879, vol. 3 : 1879-1882, Londres, Kingston Bible Trust, n. d., 1560 p.

DARBY John-Nelson, *Sur la formation des Églises*, Lausanne/Genève, Ducloux-Kaufmann, 1843 (2^e édition), 30 p.

DECOPPET Auguste, *Paris protestant. Ses églises, ses pasteurs, ses corps constitués, ses lieux de culte, ses diaconats, ses écoles, ses institutions de charité, ses sociétés religieuses, ses journaux. Renseignements historiques et statistiques complets*, Paris, J. Bonhoure et C^{ie}, 1876, 488 p.

DIETRICH (de) Philippe-Frédéric (baron), *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées*, Paris, Didot/Cuchet, 1786, 600 p.

DOUEN Emmanuel-Orentin, *Histoire de la Société biblique de Paris (1818-1868)*, Paris, Agence de la Société biblique de Paris, 1868, 420 p.

DUPIN DE SAINT-ANDRÉ Fanny, *La petite rose. Histoire pour les petites filles de cinq à sept ans*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1886, 183 p.

EYRE Mary, *A lady's walks in the south of France in 1863*, London, R. Bentley, 1865, 436 p.

FAIVRE Albert, *La loi municipale du 5 avril 1884 : texte complet... annoté, commenté et expliqué par les circulaires et documents officiels*, Paris, Derveaux, 1886 (7^e édition), 80 p.

FROSSARD Charles-Louis, *Catéchisme protestant*, Paris, Libraire protestante de Grassart, 1854, 156 p.

FROSSARD Charles-Louis, *Le livre généalogique de la famille Frossard*, Paris, 1876-1878.

FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille de miettes, cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Église réformée de France*, Toulouse, Société des Livres religieux de Toulouse, 1885, 262 p.

FROSSARD Charles-Louis, *Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des Églises réformées de France*, Paris, Grassart, 1887, 48 p.

FROSSARD Charles-Louis, GUX Henri, *Discipline ecclésiastique : projet présenté au synode des Pyrénées*, Bayonne, Imprimerie Lamaignère, 1893, 49 p.

FROSSARD Émilien, *Accord entre le récit de Moïse sur l'âge du genre humain et les phénomènes géologiques*, Thèse soutenue devant la Faculté de théologie de Montauban, Montauban, Imprimerie Ph. Crosilhes, 1824, 54 p.

FROSSARD Émilien, JOURDAN J, *Vues prises dans les Pyrénées* Paris, Treuttel et Würtz, 1825

FROSSARD Émilien, *Église protestante des Hautes-Pyrénées. La voix d'un pasteur adressée aux chrétiens protestants qui résident dans le département des Hautes-Pyrénées*, Toulouse, A. Chauvin, 1850, 23 p.

FROSSARD Émilien, *Lettres écrites d'Orient*, Toulouse, Imprimerie A. Chauvin, 1856 (2^e édition), 264 p.

FROSSARD Émilien, *Le manuel des chrétiens protestants, simple exposition des croyances et des pratiques qui les caractérisent*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1866 (2^e édition), 292 p.

GALLOT Élisabeth-Sophie (baronne de), *Souvenirs d'Eugène Devéria*, Pau, Lescamela, 1868, 239 p.

GUERS Émile, *Vie d'Henri Pyt*, Toulouse, Delhorbe, 1850, 389 p.

GREENE William, *Manuel Matamoros: his life and death, a narrative of the late persecution of Christians in Spain*, Londres, A. Holness, 1881, 269 p.

HERZOG Johann Jakob, *Les frères de Plymouth et John Darby : leur doctrine et leur histoire, en particulier dans le Canton de Vaud*, Lausanne, Bridel, 1845, 92 p.

HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert. Actes et règlements des synodes nationaux et provinciaux tenus au désert de France de l'an 1715 à l'an 1793*, Paris, Fischbacher, 1885-1886, 3 vol.

JAMMES Francis, *Mémoires*, Orthez, Éditions de Gascogne/Association F. Jammes, rééd. 2003.

ISCHEBECK Gustav, *John-Nelson Darby* (trad. française), Lausanne, Éditions Vie et Liberté, 1937, 155 p.

La vérité sur les protestants espagnols, Paris, 1863, 15 p.

LABARNÈS Paul, *Témoignage d'une conversion (1883-1884)*, préfaces de Tucoo-Chala Suzanne, Dartigue-Peyrou Jean, De Laforcade Aloys, Biarritz, CEPB, 1990, 54 p.

LAURENS (abbé), « Bellocq (suite) », *Études historiques et religieuses du Diocèse de Bayonne : comprenant les anciens diocèses de Bayonne, Lescar, Oloron, et la partie basque et béarnaise de l'ancien diocèse de Dax*, 1900, p. 376-379.

LENAS A., « Bibliographie sur quelques publications récentes concernant l'hydrologie médicale », *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, n°33, 12 août 1864, p. 558-560.

LODS Armand, *La législation des cultes protestants. 1787-1887*, Paris, Grassart, 1887, 274 p.

LOMBARD Albert, *La coutume de Salies-de-Béarn : une forme subsistante de propriété collective*, Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, A. Rousseau, 1900, 178 p.

LOSSIUS Kaspar Friedrich, *Gumal et Lina, ou les Enfants africains, histoire instructive et amusante à l'usage de la jeunesse*, trad. de l'allemand par J.-L.-A. Dumas, Paris, Gautier et Bretin, 1809.

LOURDE-ROCHEBLAVE Jules, *Manuel de l'électeur paroissial dans les Églises réformées de France ou documents historiques et administratifs*, Paris, Librairie de Marc Ducloux, 1852, 48 p.

LOURDE-ROCHEBLAVE Jules, *La Réforme est un retour au christianisme primitif. Discours prononcé au temple d'Orthez, le 29 mai 1859, à l'occasion de la troisième fête séculaire de la Réformation française, suivi d'une relation de la célébration de cette fête dans les diverses Églises de la Consistoriale d'Orthez, et de la fête générale de ces Églises, célébrée le 19 juin 1859, sous la présidence de M. le Professeur, Guillaume de Félice*, Paris, Grassart, 1859, 84 p.

MALVESIN Caroline et VERMEIL Antoine, *Correspondance 1841*, présentée par ASKANI Hans-Christoph, Paris, éd. Olivétan, 2007, 234 p.

MATAMOROS Manuel, *Souvenirs de prison*, Lausanne, Georges Bridel éditeur, 1864, 15 p.

MONTANDON Augustin Laurent, *Historique de l'Assemblée générale des Églises réformées de France tenue à Paris au mois de septembre 1848*, Paris, Librairies protestantes, 1850, 200 p.

NOGARET Joseph, *Les croix de pierre et de bois dans les églises réformées*, Paris, 1877.

NOGARET Joseph, *Les croix sont-elles des idoles ?*, Nîmes, Lacour, rééd. 1996. Présentation de S. Tucoo-Chala.

PASCOE C. F., *Classified digest of the records of the Society for the propagation of the gospel in foreign parts (1701-1892) [which much supplementary information]*, Londres, Publications at the Society's office, 1893, p. 739-740.

PÉCAUT Félix, *Authenticité et canonicité du Nouveau Testament étudiées dans les écrits des Pères Apostoliques*, thèse, Faculté de théologie de Montauban, 1848.

PÉCAUT Félix, *Rapport d'Inspection générale sur l'Académie de Bordeaux*, Paris, Imprimerie nationale, novembre 1880, 106 p.

PÉCAUT Félix, *Quinze ans d'éducation, notes écrites au jour le jour*, édité par CABANEL Patrick, Paris, Le Bord de l'eau, 2008, 440 p.

PÉDÉZERT Jean, *Cinquante ans de souvenirs religieux et ecclésiastiques*, Paris, Librairie Fischbacher, 1896, 527 p.

PÉDÉZERT Jean, *Souvenirs et études*, Paris, Grassart, 1888, 463 p.

PÉDÉZERT Jean, *Le conseil central électif*, Alençon-Saintes, Imprime de Guy, vve, fils et C^{ie}, 1897, 23 p.

PICAMILH (de) Charles, *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1858, 2 t., 556 et 498 p.

PLANTÉ Adrien, « Délibérations de la Société des Amis de la Constitution d'Orthez », *Bulletin des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn*, 2^e série, t. 29, 1901, p. 1-265.

POULLARD J., *Monographie de l'École normale d'instituteurs des Basses-Pyrénées*, Pau, Imprimerie Garet, 1901, 156 p.

POZZY Benjamin, *La Terre et le récit biblique de la création*, Paris, J. Sandoz, 1874, 578 p.

Projet d'une pétition à la reine d'Espagne pour implorer la grâce de Matamoros et de ses compagnons de captivité, Paris, 1863

PUAUX Franck, *Les œuvres du protestantisme français au XIX^e siècle : Exposition universelle de Chicago*, Paris, Comité protestant français, 1893, 491 p.

PYT Henri, *La loi établie par les principes et par les conséquences de la foi, matériaux pour deux sermons sur Rom III, 30*, Paris, Librairie Risler, 1835, 70 p.

PYT Henri, *Réponse à la seconde lettre de Monsieur l'Évêque de Bayonne aux protestans d'Orthez*, Toulouse, Corne, 1826, 140 p.

Quelques chrétiens d'Espagne dans les liens à leurs coreligionnaires, Genève, Imprimerie de Jules-G^{me} Flick, 1861, 30 p.

RECLUS Elisée, *Nouvelle géographie universelle*, Paris, Hachette, 1876-1894, 19 vol.

ROTH Jean, *Eugène Casalis. Enfance et jeunesse (1812-1833)*, Orthez, Imprimerie Moulia, 1913.

SCHLUMBERGER Gustave, *Mes Souvenirs (1844-1928)*, t. 1, Paris, Plon, 1934, 419 p.

SOULICE Louis, *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans les Basses-Pyrénées (1385-1880)*, Pau, Véronèse, 1881, 64 p.

SOULIER Alexandre, *Statistiques des Églises réformées de France*, Paris, Servier, 1828, 284 p.

STICKNEY ELLIS Sarah, *Summer and winter in the Pyrenees*, London, Fisher, 1841, 393 p.

STUART COSTELLO Louisa, *Bearn and the Pyrenees : a legendary tour to the country of Henri Quatre*, London, Bentley, 1844, 2 vol., 428 et 391 p.

TAYLOR Alexander, *On the curative influence of the climate of Pau and the mineral water of the Pyrenees on disease*, Pau, Vignancour, 1842.

Trois Jubilés (1850-1900) : cinquante ans de vie religieuse dans la Consistoriale d'Orthez, Orthez, Imprimerie nouvelle, Moulia & Grandperrin, 1900.

Une œuvre à faire en Espagne, Rapport du pasteur Curie, Pau, Véronèse, 1865.

VAUSSENAT Célestin Xavier, *Funérailles d'Émilien Frossard*, Paris, Grassart, 1881, 34 p.

Rapports imprimés annuels :

Asile protestant d'Orthez (1852-1905).

Assemblée générale de la Société des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens établie à Paris, Paris, SMEP.

Comité des écoles évangéliques de Pau (1887-1888 ; 1898-1902).

Infirmier protestante de Pau (1866-1905).

Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées (1852-1905)

L'œuvre espagnole de la Société d'évangélisation du Béarn et des Pyrénées (1868-1891)

L'évangélisation de Pau et de ses environs (1872-1905)

Notice historique des synodes de l'Union des Églises évangéliques (libres) de France (1849-1905)

Actes des synodes officiels généraux et provinciaux des Églises réformées (1879-1905)

Périodiques :

Les titres de journaux suivis d'un * sont ceux qui ont fait l'objet d'un dépouillement systématique. Les autres n'ont été consultés que ponctuellement à la suite d'une mention dans nos archives.

Les Archives du christianisme

Les Archives évangéliques

*L'Avant-Garde**

*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français**

Le Chrétien évangélique

The Christian observer

Le Christianisme au XIX^e siècle

Le Constitutionnel

Le Courrier français

Excursions pyrénéennes

Feuille religieuse du Canton de Vaud

*La Frontière du Sud-ouest**

Le Figaro

La Gazette du Languedoc

*L'Indépendant des Basses-Pyrénées**

Le Journal de la jeune fille

Le Journal des écoles du dimanche

Le Journal des Missions évangéliques

*Le Messager évangélique**

*Le Mémorial des Pyrénées**

*Le Mercure d'Orthez**

*Le Patriote des Basses-Pyrénées**

*Le Protestant béarnais**

La Quotidienne

*La Revue d'Études historiques et religieuses du Diocèse de Bayonne : comprenant les anciens diocèses de Bayonne, Lescar, Oloron et la partie basque et béarnaise de l'ancien diocèse de Dax**

Le Siècle

Le Signal

Le Temps

The New Evangelical Magazine

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie ne comprend que les ouvrages ou articles apparaissant dans le corps du texte ou en notes de bas de page.

I. La France au XIX^e siècle

Histoire politique

AYNIÉ Marie, *Les « Amis inconnus » du capitaine Dreyfus, opinion et expression dreyfusardes dans la tourmente de l’Affaire*, Thèse d’Histoire contemporaine sous la direction de Patrick Cabanel, Université Toulouse II-Le Mirail, 2008, 647 p.

BARBIER Frédéric, *Finance et politique. La dynastie des Fould, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Armand Collin, 1991, 365 p.

BAYAUD Pierre, « La municipalité et le conseil municipal d’Orthez au début de la Troisième République (1871-1882) », *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 3^e série, t. 26, 1965, p. 143-165.

Bouchet Pierre, *La vie politique dans l’arrondissement d’Orthez sous la III^e, la IV^e et la V^e République (1870-1982)*, Orthez, Association pour la diffusion des Études sociales d’Aquitaine, 1984, 124 p.

CABANEL Patrick, « Catholicisme et laïcité, langue et nation à la fin du XIX^e siècle. Félix Pécaut et les Basques », *Cahiers Jean Jaurès*, n° spécial : *Les « petites patries » dans la France républicaine*, n° 152, 1999, p. 77-90.

CABANEL Patrick, « Patois marial, patois de Canaan : le Dieu bilingue du Midi occitan au XIX^e siècle », LAGRÉE Michel (dir.), *Les parlers de la foi. Religion et les langues régionales*, Rennes, PUR, 1995, p. 117-135.

CABANEL Patrick, *Protestantisme, République et laïcité en France (1860-1910)*, Mémoire d’habilitation à diriger des recherches, Paris IV-Sorbonne, 1999, 870 p.

CABANEL Patrick, *Les protestants et la République*, Bruxelles, Ed. Complexes, 2000, 271 p.

CABANEL Patrick, « Fantasmies et réalités : des réseaux dans l’affaire Dreyfus », *Mémoires, Identités, Représentations, Histoire comparative de l’Europe*, n°2, 1998, p. 43-59

CABANEL Patrick, « Le débat sur la liberté dans la France du combisme », LALOUETTE Jacqueline, MACHELON Jean-Pierre, 1901, *les congrégations hors la loi ?*, Paris, Letouzey et Ané, 2002, p. 143-154.

CABANEL Patrick, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 282 p.

CHAMP Nicolas, « Être protestant et républicain en terres bonapartistes : les réformés d'Aunis et de Saintonge de 1870 à 1914 », *Annales du Midi*, 2011, n°274, p. 213-236.

CUZACQ René, *Les élections législatives à Bayonne et au Pays Basque*, t. 2 : *l'Avènement de la République modérée (1871-1898)*, Bayonne, auto-édition, 1951, 140 p.

DERENNES Éric, « Le mouvement pétitionnaire pour la restauration d'Henri V (automne 1873 - hiver 1874). Tactique politique et expression d'un légitimisme populaire », *Revue historique*, 2012/1, n° 661, p. 49-99.

DION Robert, *Les frontières de la France*, Paris, Éditions Hachette, 1947, 110 p.

DORNEL Laurent, « La frontière (le voisin) et l'étranger. Les enjeux identitaires d'un conflit frontalier », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 24, 2002, p. 11-24.

DUBIEF Henri, ROBERT Daniel, « Les protestants et la Révolution : esquisse de vue générale », *BSHPF*, t. 135/4, 1989, p. 479-500.

DUCLERT Vincent, *L'Affaire Dreyfus*, Paris, La Découverte, 2012 (3^e éd.), 128 p.

ENCREVÉ André, "La petite musique huguenote", BIRNBAUM Pierre (dir.), *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994, p. 451-504.

ENCREVÉ André, « Les protestants et la loi de 1901 sur les associations », LALOUETTE Jacqueline, MACHELON Jean-Pierre, 1901, *les congrégations hors la loi ?*, Paris, Letouzey et Ané, 2002, p. 83-95.

ENCREVÉ André, « Les protestants et le pouvoir sous le Second Empire », *Revue du Souvenir napoléonien*, n° 364, 1989, p. 33-40.

ENCREVÉ André, RICHARD Michel (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République*, n° spécial du *BSHPF*, t. 125/5, 1979, 749 p.

JOURDAN Jean-Paul, « La naissance du département des Basses-Pyrénées (1790) », *Bulletin SSLA Bayonne*, 1987, n° 145, p. 233-253.

JOURDAN Jean-Paul, « La Révolution dans le département des Basses-Pyrénées », dans PÉRONNET Michel, *La Révolution dans les départements (1789-1799)*, t. 17 : *Les Basses-Pyrénées*, Saint-Etienne, Horvath, 1989, 147 p.

MICHEU-POUYOU Jean, *Histoire électorale du département des Basses-Pyrénées sous la III^e et IV^e République*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1965, 390 p.

NAQUET Emmanuel, *La ligue des Droits de l'Homme : une association en politique (1898-1940)*, thèse d'histoire politique, sous la direction de Serge Bernstein, IEP Paris, 2005, 1349 p.

POUJOL Jacques, CABANEL Patrick, « Tout protestant doit être vrai républicain... », *BSHPF*, t. 135, 1989, p. 659-688.

PUCCINI Paola, « Le rapport entre les langues dans l'œuvre de Félix Pécaut : de la langue maternelle à la langue de l'idéal, en passant par la langue nationale », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 43, 2009, n° spécial : *Les Langues entre elles dans les usages et les contextes éducatifs en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, p. 99-118.

RICHARD Michel-Edmond, *Les Notables protestants en France dans la première moitié du XIX^e siècle*, Caen, Éditions du Lys, 376 p.

SIEGFRIED André, *Géographie électorale de l'Ardèche sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1949, 138 p.

WRIGHT Vincent, « Religion et politique dans les Basses-Pyrénées pendant la Deuxième République et le Second Empire », *Annales du Midi*, t. 91, 1969, p. 409-442.

Histoire économique et sociale

BAYAUD Pierre, « Les chemins de fer dans les Basses-Pyrénées sous le Second Empire », *Actes du 83^e Congrès national des Sociétés savantes, Aix-Marseille, 1958*, Paris, Ed. CTHS, 1959, p. 381-395.

BLANCHETON Bertrand, MARCHI Jean-Jacques, « Le développement du tourisme ferroviaire en France depuis 1870 », *Histoire, économie et société*, 30^e année, 2011/3, p. 95-113.

CAILLABA Christine, *La Corporation des parts-prenants au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, TER maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Paul Jourdan, UPPA, 1992.

CASTAY Fabrice, *La Saline d'Oraàs de 1830 aux années 1860*, TER de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Michel Papy, UPPA, 1999.

CHADEFAUD Michel, « La renaissance du thermalisme dacquois », *Études géographiques offertes à Louis Papy*, Bordeaux, Institut de géographie et d'études régionales/CEGET, 1978, p. 521-528.

CHADEFAUD Michel, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour. Du mythe à l'espace : un essai de géographie historique*, Pau, numéro spécial des *Cahiers de l'Université*, 1988, 1010 p.

CHARNISAY Henri (de), *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, Pau, J&D Éditions, 1996, 270 p.

DULOUM Joseph, *Les Anglais dans les Pyrénées*, Lourdes, Éditions Les Amis du Livre pyrénéen, 1970, 648 p.

FLURIN René, *Histoire de Cauterets : des origines à nos jours*, Tarbes, Créer, 2006, 658 p.

GUESCLIN André, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, Collection historique, 1998, 314 p.

ISSARTEL Thierry, *Les Bourgeois d'Orthez. Étude d'une élite urbaine (1870-1914)*, TER de maîtrise, Université de Bordeaux III, 1986,

LABORDE Pierre, *Biarritz : huit siècles d'histoire, 250 ans de vie balnéaire*, Anglet, Atlantica, 1984 (rééd. 2008), 140 p.

MALY Frédéric, *La famille Naude, des marchands orthéziens (fin XVIII^e siècle-début XIX^e siècle)*, TER de maîtrise sous la direction de Philippe Chareyre, 1999-2000.

MARAIS Jean-Luc, *Histoire du don en France de 1830 à 1839*, Rennes, PUR, 1999, 409 p.

MARNOT Bruno, « Interconnexion et reclassements : l'insertion des ports français dans la chaîne multinationale au XIX^e siècle », *Flux*, n°59, 2005/1, p. 10-21.

MATHIEU Marie-Antoinette, *Recherches sur la colonie anglo-américaine de Pau de 1870 à 1940*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, sous la direction de Pierre Tucoc-Chala, 1978, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2 t. : 226 p et 123 p.

PELLETIER Denis, « Les pratiques charitables françaises entre histoire sociale et histoire religieuse. Essai d'historiographie critique », VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, PELLETIER Denis, *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social (XIX^e-XX^e siècle)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 33-47.

PONTET Josette, *Histoire de Bayonne*, Toulouse, Privat, 336 p.

SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIX^e siècle : l'éveil d'une société civile*, Bordeaux, Ed. Sud-Ouest, rééd. 2004, 765 p.

TUCOO-CHALA Pierre, *Pau, ville anglaise*, Pau, Librairie des Pyrénées et Gascogne, 1999 (1^e éd. 1979), 243 p.

VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France (1750-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

Histoire culturelle et de l'éducation

BARRERA Caroline, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^e siècle, 1797-1865*, Ed. du CTHS, 2003, 435 p.

BAYAUD Pierre, « L'enseignement mutuel dans l'académie de Pau (1817-1822), *Actes du 88^e congrès national des sociétés savantes (Clermont-Ferrand, 1963)*, Paris, Imprimerie nationale, 1964, p. 143-150.

BERALDI Henri, *Cent ans aux Pyrénées*, vol. 3 : *Russell, Packe, les Pyrénées sauvages, la Société Ramond, 1898-1904*, rééd. par Pyrémone, 2009, 260 p.

BESSON Françoise, *Le paysage pyrénéen dans la littérature de voyage et l'iconographie britannique du dix-neuvième siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000, 463 p.

BOZONNET Jean-Paul, « La montagne initiatique », *Passage, Cahiers de l'alpinisme*, n° 1, Paris, Fernand Lanore, 1977, p. 119-146.

CABANEL Patrick, « De l'école protestante à la laïcité : La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (1829-années 1880) », *Histoire de l'éducation*, n° 110, mai 2006, p. 53-90.

CABANEL Patrick, ENCREVÉ André, « De Luther à la loi Debré : protestantisme, école et laïcité », *Histoire de l'éducation*, n° 110, mai 2006, p. 5-21.

CARBONNIER Marianne, « La bibliothèque populaire protestante de Lyon au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du livre*, 1978, n°20, p. 5-37.

CARRIVE Lucien, « A propos de la pétition des conseillers municipaux catholiques de Salles-Mongiscard », p. 21-23

CHALINE Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, Ed. du CTHS, 1998 (1^{ère} édition en 1995), 479 p.

ENCREVÉ André, « Les protestants réformés face à la laïcisation de l'école au début des années 1880, *Revue d'Histoire de l'Église de France*, Tome 84, n°212, janvier-juin 1998, p. 71-97.

GRAO Jean-Paul, *Les Pyrénées et Bordeaux*, Pau, Monthélios, 2009, 192 p.

GREW R., HARRIGAN P. J., *L'école primaire en France au XIX^e siècle, essai d'histoire quantitative*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2002, 398 p.

GRENET Sophie, *L'enseignement protestant au XIX^e et XX^e siècle, les écoles de Pau, Bellocq, Salies et Osse-en-Aspe*, TER d'histoire, UPPA, 1995.

GREVET René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Arras, Presses universitaires du Septentrion, 2001,

HACQUART Georges, *Histoire d'une institution française : l'École alsacienne*, tome 1 : « Naissance d'une école libre (1871-1891) », Paris, Pauvert, 1982, 356 p.

HOORMAT Pierre, « Discours de la cérémonie d'ouverture de l'école mutuelle d'Orthez par le pasteur Gabriac fils, 25 août 1817 », *BCEPB*, n° 22, octobre 1997, p. 13-14.

HOORMAT Pierre, *L'enseignement primaire dans les Basses-Pyrénées au temps de la Monarchie constitutionnelle (1815-1848)*, Bayonne, Société des Sciences, lettres et arts/IPSO, 1973, .398 p.

HIRTZ Colette, « École Normale Supérieure de Fontenay : des protestants aux sources de la laïcité française », *BSHPF*, 1989/2, p. 281-290.

JOUTARD Philippe, *L'invention du mont Blanc*, Paris, Gallimard, 1986, 216 p.

KALIFA Dominique, *La culture de masse en France*, t. 1 : 1860-1930, Paris, Ed. La Découverte & Syros

LADOUS Régis, « Les Unions chrétiennes de jeunes gens de 1844 à 1878 », dans CHOLVY Gérard (dir.), *Mouvements de jeunesse. Chrétiens et juifs : sociabilité juvénile dans le cadre européen (1799-1968)*, Paris, Cerf, 1985, p. 125-139.

MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, vol. 3 : *De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, Paris, G-V Labat, 1981, p. 163-240.

MAYEUR Françoise, « Les protestants dans l'instruction publique au début de la Troisième République », dans ENCREVÉ André, RICHARD Michel (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République (1871-1885)*, Paris, SHPF, 1979, p. 39-48.

POUJOL Geneviève, « Les Unions chrétiennes de jeunes filles (1891-1920), *BSHPF*, « Mouvements de jeunesse », n°143/3, 1997, 335-369.

RUOLT Anne, *La petite école des deux cités : genèse et contribution du mouvement des Écoles du Dimanche au développement de l'éducation populaire en France de 1814 à 1902 : un modèle d'éducation « pan-anthropique »*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation sous la direction de Chalmel Loïc, Université de Rouen, 2010, 971 p.

SANCHEZ Joseph, *Le Pic-du-Midi-de-Bigorre et son observatoire*, Pau, Éditions Cairn, 1999, 324 p.

STAES Jacques, « Pétition des conseillers municipaux catholiques de Salles-Mongiscard contre l'ouverture d'une école protestante (1877) », *BCEPB*, 2002/2, n° 32, p. 17-20.

VINARD Jean-Claude, *Les écoles primaires protestantes en France de 1815 à 1885*, TER maîtrise, sous la direction de GAMBAROTTO Laurent, Institut protestant de théologie de Montpellier, 2000, 2 tomes, 261 et 114 pages.

NOËL Jean-Luc, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle, de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, 512 p.

WRIGHT Vincent, « L'enseignement primaire dans les Basses-Pyrénées de 1848 à 1870 », *Revue de Pau et du Béarn*, 4^e série, t. IV, 1969.

II. Histoire religieuse de la France au XIX^e siècle

Cadre historique et réglementaire

Aspects législatifs, juridiques et institutionnels du protestantisme français

BATY Claude, *Les Églises évangéliques libres*, Bruxelles, Éditions LLB, 1999, 254 p.

254 p.

BAUBÉROT Jean, *Le retour des Huguenots*, Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 1985, 332 p.

BIZEUL Yves, *L'identité protestante*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991, 274 p.

BOST Hubert, « De la secte à l'Église. La quête de légitimité dans le protestantisme méridional au XVIII^e siècle », *Rives méditerranéennes*, n°10, 2002, p. 53-58.

CARBONNIER-BURKARD Marianne, CABANEL PATRICK, *Une Histoire des protestants en France*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, 215 p.

CHÊNE Christian, « Le contenu et l'accueil de "l'Édit de Tolérance" de novembre 1787 », *BSHPF*, vol. 134/2, 1988, 133-139.

DESPLAT Christian, « Édit de Fontainebleau du 15 avril 1599 en faveur des catholiques du Béarn », *Revue de Pau et du Béarn*, 1984-1985, p. 17-41.

ENCREVÉ André, *L'Expérience de la foi, pensée et vie religieuse des huguenots au XIX^e siècle*, Genève, Labor et Fides, 2001, 423 pages.

ENCREVÉ André, *Les protestants de France de 1800 à nos jours, histoire d'une réintégration*, Paris, Stock, 1985, 281 p.

ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Labor et Fides, 1986, 1121 p.

ENCREVÉ André, *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine. Les protestants*, MAYEUR Jean-Marie, HILAIRE Yves-Marie (coll. dir.), Paris, Beauchesne, 1985, 534 p.

GENEVRAY Pierre, « La "paix chrétienne", l'harmonie des Cultes et des Protestants du Sud-Ouest sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848) », *BSHPF*, 1950, n° 96, p. 11.

GROSSE Christian, « Conclusion », MENTZER Raymond, MOREIL Françoise, CHAREYRE Philippe, *Dire l'interdit : The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden/Boston, Brill, 2010, p. 333-345.

GUINLE-LORINET Sylvaine, « La presse réformée et la Séparation : l'exemple du Protestant béarnais (1902-1905), PONTET Josette, *op. cit.*, p. 199-214.

HARISMENDY Patrick, « Séparation et désétablissement : les contours d'un objet historique », *BSHPF*, t. 151, 2005/4, p. 562.

HARISMENDY Patrick, « La Fédération protestante de France : une réponse à la Séparation ? », BOUTRY Philippe, ENCREVÉ André (dir.), *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État*, Bordeaux, Éditions Bière, 2006, p. 252-256.

HARISMENDY Patrick, « Église, temple et paroisse dans l'espace réformé », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 110/4, 2003, p. 139-149.

PACTEAU-DE-LUZE Séverine, « Les protestants d'Aquitaine et la Séparation des Églises et de l'État », PONTET Josette, *Autour de la loi de séparation des Églises et de l'État. De la laïcité d'hier à aujourd'hui*, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 2008, p. 119-135.

ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, 632 p.

ROUSSEL Bernard, « Le texte et les usages de la *Confession de foi des Églises réformées de France* d'après les Actes des synodes nationaux (1559-1659), FRAGONARD Marie-Madeleine, PERONNET Michel (éd.), *Catéchismes et Confessions de foi*, VIII^e colloque Jean Boisset, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, 1995, p. 31-63.

SENGEL Catherine, *La Séparation des Églises et de l'État. Une chance pour le protestantisme français*, Mémoire, École des Chartes, Paris, 1992. 2 vol. XIX-335 p.

STORNE-SENGEL Catherine, « L'Église réformée, de l'unité à l'éclatement (1902-1907) », BOUTRY Philippe, ENCREVÉ André (dir.), *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État*, Bordeaux, Éditions Bière, 2006, p. 35-51.

STELLING-MICHAUD S. (dir.), *Le livre du recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, Genève, Droz, 1959, 655 p.

Aspects religieux du protestantisme français

BAUBÉROT Jean, *Un christianisme profane ?*, Royaume de Dieu, Socialisme et Modernité culturelle dans le périodique « chrétien-social » *L'Avant-Garde* (1899-1911), Paris, PUF, 1978, 295 p.

BROWN Callum, *Religion and Society in Scotland since 1707*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1997 (1^{ère} éd. 1987), 219 p.

CARRIVE Lucien, « Extraits de la correspondance de Félix Pécaut relatifs à Orthez », *BCEPB*, n° 24, 1998/2, p. 9-13.

FAIVRE Antoine, « Le courant théosophique (fin XVI-XX^e siècles) : essai de périodisation », *Politica Hermetica*, n°7, 1993, actes du colloque *Les postérités de la théosophie : du théosophisme au new age*, p. 6-48.

FATH Sébastien, *Du ghetto au réseau. Le protestantisme évangélique en France (1850-2005)*, Genève, Labor et Fides, 2005, 426 p.

FATH Sébastien, *Une autre manière d'être chrétien en France. Socio-histoire de l'implantation baptiste (1810-1850)*, Genève, Labor et Fides, 2001, 1022 p.

LAMM Martin, *Swedenborg*, 1915, traduit de l'allemand par E. Söderlindh, préface de Paul Valéry, Paris, Stock, 1936, 312 p.

MULLINS Joseph Denis, *Our beginnings : being a short sketch of the history of the Colonial and Continental Church Society*, Londres, CCCS, 35 p.

PICTON Hervé, *Histoire de l'Église anglicane de la Réforme à nos jours*, Paris, Ellipses, 158 p.

ROBERT Daniel, *Textes et documents relatifs à l'Histoire des Églises réformées en France (période 1800-1830)*, Genève/Paris, Droz/Minard, 398 p.

TAPERNOUX Philippe, *Le temps du Réveil*, Valence, Bibles et publications chrétiennes, 1989.

SJÖDEN Karl-Erik, *Swedenborg en France*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1985, 203 p.

UNDERWOOD Brian, *Faith and new frontiers : a story of planting and nurturing churches (1823-2003)*, Warwick, ICS, 2004, 265 p.

VAISS Paul, « Le débat sur le mouvement d'Oxford des années 1830 dans l'Église d'Angleterre : identité retrouvé ou identité dénaturée », dans JOBLIN Alain, SYS Jacques (dir.), *L'identité anglicane*, Arras, Artois Presses Université, 2004, p. 156-174.

VAISS Paul, *Newman et le mouvement d'Oxford, un réexamen critique*, Paris, Peter Lang, 2006, 234 p.

WEMYSS Alice, *Histoire du Réveil, 1790-1849*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1977, 280 p.

Biographies

BARADAT Véronique, *Alphonse Cadier, réformateur de la communauté protestante paloise (1858-1899)*, TER d'Histoire, UPPA, 1992.

BONNIOL Françoise, SPIETH Darius Alexander, *Pierre-Antoine Labouchère, un peintre protestant du XIXe siècle*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2010, 104 p.

CABANEL Patrick, « Un essai de vie parallèles : Ferdinand Buisson et Félix Pécaut », www.inrp.fr/she/fichiers_rtf_pdf/buisson_cabanel.rtf

CABANEL Patrick, « Jules Steeg : le protestantisme, la République et la laïcité », *Actes du colloque Jules Steeg. Société historique et archéologique de Libourne*, tome LXVII, n° 256-257, 2000, p. 115-132.

CARRIVE Lucien, « Sur la famille et la jeunesse béarnaises de Félix Pécaut : souvenirs de Berthe Carrive, sa fille », *BSHPF*, t. 129, 1983, p. 403-422.

CARRIVE Lucien, « Félix Pécaut à Aussurucq », *BCEPB*, 1995/2, n°18, p. 20-24.

CARRIVE Lucien, « Félix Pécaut d'après sa correspondance », *BSHPF*, t. 142/4, 1996, p. 855-881.

CARRIVE Lucien, « Extraits de la correspondance de Félix Pécaut relatifs à Orthez », *BCEPB*, 1998/2, n°24, p. 8-14.

DARRIGRAND Robert, « Le Noël béarnais d'Eugène Casalis », *Bulletin du CEPB*, n°50, 2011/2, p. 33.

ESPINOSA Laurence, *Eugène Casalis (1812-1891)*, TER d'Histoire, UPPA, 1990

FERRETTI Frederico, « Comment Elisée Reclus est devenu athée. Un nouveau document biographique, *Cybergéo*, n° 493, 2010.

GIBERT Bertrand, « Émilien Frossard : une éminence du pyrénéisme (1802-1881) », *Pyrénées. Bulletin pyrénéen*, n° 247, 2111 p. 5-28.

GRINTCHENKO Marie-Hélène, *Catherine de Bourbon (1559-1604), influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste*, Paris, Champion, 2009, 1066 p.

JOBERT Barthélémy, « Eugène Devéria, protestant romantique », JOBLIN Alain, SYS Jacques (dir.), *Les protestants et la création artistique et littéraire : des Réformateurs aux Romantiques*, Arras, Artois Presses Université, 2008, p. 66-76.

PETIT Pierre, « Républicain et protestant : Eugène Réveillaud (1851-1935) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, t. 64, 1984, n°3, p. 236-254.

PUCELLE-ALLARD Carine, *Jean Roth : un pasteur chrétien-social devant ses ouailles ?* TER d'Histoire, UPPA, 1997

RECLUS Paul, *Les frères Élie et Élisée Reclus ou du protestantisme à l'anarchisme*, Paris, Amis d'Élisée Reclus, 1864, 209 p.

RENEVIER Eugène, *Réflexions sur l'ouvrage de M. Pozzy : la terre et le récit biblique de la création*, Lausanne, Bridel, 1875, 15 p.

RICARD Alain, « Eugène Casalis, voyageur et ethnographe (1859) : Les Bassoutos ou 23 années d'études et d'observations au sud de l'Afrique », FONKOUA R., *Les discours de voyages, Afrique, Antilles*, Paris, Karthala, 1998, p. 35-43.

SAUER Nathalie, *Les pasteurs en Béarn au XIX^e siècle*, TER d'Histoire, UPPA, 2003.

SORBÉ Hélène, « Franz Schrader (1824-1924), géographe-peintre : le dessin germano-bordelais d'une vocation pyrénéiste », RUIZ Alain, *Présence de l'Allemagne à Bordeaux du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde Guerre mondiale, Hommage du Goethe-Institut de Bordeaux, à l'occasion de son 25^e anniversaire*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1997, p. 155-165.

TUCOO-CHALA Suzanne, « Eugène Devéria en Béarn : romantisme et protestantisme », *BCEPB*, n° 26, oct. 1999, p. 1-10.

URBAIN Daniel, « Ferdinand Dollé (1862-1933) », *BCEPB*, 2000/2, n° 28, p. 7-10.

VOISIN Olivia, « Du cénacle au temple : les pérégrinations de la foi romantique, d'après le *Journal* d'Eugène Devéria », GUERNÈS Sophie, MARCHAL Bertrand, édition en ligne des actes de la journée d'étude « Les Religions du XIX^e siècle » : http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/wa_files/OliviaVoisin.pdf.

Protestantisme dans l'espace public/français

Minorité, aspects numériques, relations interconfessionnelles

BAUBÉROT Jean, ZUBER Valentine, *Une haine oubliée, l'antiprotestantisme avant « le pacte laïque » (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000, 332 p.

BENEDICT Philip, *The huguenot population of France (1600-1685) : the demographic fate and customs of a religious minority*, Philadelphia, The american philosophical society, 1994, 146 p..

CABANEL Patrick, *Juifs et protestants en France, les affinités électives, XVIe-XXIe siècles*, Paris, Fayard, 2004, 351 p.

CHAREYRE Philippe, « Démographie et minorités protestantes », *BSHPF*, 153/4, 2002, p. 867-889.

DARGENT Claude, « L'État et la difficile statistique de la religion : l'exemple des protestants dans les recensements en France au XIX^e siècle », *Population*, vol. 64, 2009/1, p. 215-232

GOBLOT Jean-Jacques, « Protestants et protestantisme », DERRE Jean-René, GADILLE Jacques, DE MONCLOS Xavier, PLONGERON Bernard (dir.), *Civilisation chrétienne. Approche historique d'une idéologie. XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 210-228.

POULAT Émile, « Les cultes dans les statistiques officielles en France au XIX^e siècle », *Archives des sciences sociales des religions*, 1956/2, p. 22-26.

SACQUIN Michèle, *Entre Bossuet et Maurras. L'antiprotestantisme en France de 1814 à 1870*, Paris, École des Chartes, 1998, 526 p.

Histoire, mémoire, commémoration

BIZEUL Yves, « Le huguenot résistant et Luther, le colosse aux pieds d'argile. Deux figures emblématiques pour la construction des identités collectives protestantes en France et en Allemagne », COTTRET Bernard, HENNETON Lauric (dir.), *Du bon usage de la commémoration. Histoire, mémoire et identité, XVIe-XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2010, p. 55-69.

CARBONNIER-BURCKARD Marianne, « La SHPF et la fête de la Réformation, *BSHPF*, t. 148/4, 2002, p. 695-707.

CARBONNIER-BURCKARD Marianne, CABANEL Patrick, « Introduction », *BSHPF*, 157/4 : « Les musées du protestantisme », 2011, p. 469-470.

CRÉTÉ Liliane, « 1572-1787 : la mémoire des vaincus. La mémoire protestante française », COTTRET Bernard, HENNETON Lauric (dir.), *Du bon usage de la commémoration. Histoire, mémoire et identité, XVIe-XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2010, p. 27-39.

ENCREVÉ André, « Image de la Réforme chez les protestants français de 1830 à 1870 », JOUTARD Philippe (dir.), *Historiographie de la Réforme*, Paris/Neuchâtel/Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 182-204.

ENCREVÉ André, « Les premières années du *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français », *BSHPF*, t. 148, 2002/4, p. 709-733.

HARISMENDY Patrick, « Post tenebrax lux : ou un siècle de la Société de l'histoire du protestantisme français », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, n° 217, 2000/2, p. 717-733.

JOUTARD Philippe, « Identité huguenote, mémoire et histoire, une articulation de longue durée », *BSHPF*, t. 157, 2011/4 : n° spécial *Les musées protestants* dirigé par CABANEL Patrick, CARBONNIER-BURCKARD Marianne, p. 621-630.

REICHERT Anne, « La Société de l'histoire du protestantisme français et son *Bulletin* : un regard protestant sur l'histoire du protestantisme français, 1997/1, p. 63-97.

SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 410 p.

WEIGERT Roger-André, « Cent ans d'érudition nationale. La Société de l'Histoire du protestantisme français. 1852-1952 », *BSHPF*, t. 98, 1952, p. 219-250 et t. 99, 1953, p. 1-19.

Espaces, temples et cimetières

BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, « Les manifestations extérieures du culte en droit français au XIX^e siècle », D'HOLLANDER PAUL (dir.), *L'Église dans la rue*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2001, p. 69-89.

BIELER A., *Liturgie et architecture : le temple des chrétiens*, Genève, Labor et Fides, 1961, 125 p.

BOUZARD Thierry, *La croix celtique*, Paris, éd. Pardès, collection bibliothèque des symboles, 2006, 125 p.

CABANEL Patrick, « Qu'est-ce qu'un paysage protestant ? », CABANEL Patrick, GRANET-ABISSET Anne-Marie, GUIBAL Jean (dir.), *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard*, Grenoble, Musée dauphinois-Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002, p. 89-103.

CHRISTIN Olivier, « Le temple disputé : les Réformes et l'espace liturgique au XVI^e siècle », *Revue de l'histoire des religions*, 2005/4, p. 491-508.

DARRIGRAND Robert, « Un cimetière familial à Salles-Mongiscard », *BCEPB*, 2008/2, n° 44, p. 5-19.

DARRIGRAND Robert, « Donnez-moi un sépulcre », *BCEPB*, 2002/2, n° 32, p. 5-8.

DE ROBERT Philippe, « Montagnes inspirées. Histoire religieuse et romantisme chez Napoléon Peyrat », BRUNET Serge, JULIA Dominique, LEMAÎTRE Nicole, *Montagnes sacrées d'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 57-65.

DURAND Jean-Yves, « Entre 'paisibles jardins' et 'patrimoine culturel' : les cimetières familiaux des protestants du Diois », *Terrain*, n°20, 1993, p. 119-134.

FATH Sébastien, « Protestantisme et territoire », *Pouvoirs Locaux*, mars 2006, p. 66-70

LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « La dédicace du temple de Baigts-de-Béarn (1899) », *BCEPB*, n°48, 2010/2, p. 3-6.

LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « Autour de la reconstruction des temples : l'identité territoriale de la minorité réformée. Le cas du Sud aquitain (1802-1905) », *Annales du Midi*, Tome 123, n° 275, juillet-septembre 2011, p. 369-389.

PRIM Anna, « Le patrimoine funéraire protestant », *BCEPB*, n° 48, 2010/2, p. 25-34.

THOMAS Bertrand, « Enjeux et conflits autour de la construction des temples de Cabrières-d'Aigues et de Puget-sur-Durance (Vaucluse) au XIX^e siècle », *Rives méditerranéennes*, 2000/6, p. 79-95.

Saint-Andrew, église anglicane de Pau, Pau, Association des Amis des églises anciennes du Béarn, 2000, 87 p.

Les œuvres

Œuvres charitables et action sociale

BAUBÉROT Jean, « L'action chrétienne sociale du pasteur Élie Gounelle à la 'Solidarité de Roubaix' (1898-1907) d'après des documents inédits », *BSHPF*, t. 120/2, 1974, 229-256, 401-437.

GILSON Martha, « Une minorité en action : la charité protestante en France XIX^e-XX^e siècle », *Le Mouvement social*, t. 234, 2011/1, p. 63-82.

HARISMENDY Patrick, « Le diaconat réformé parisien face à la mutation caritative (1850-1925) », VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, PELLETIER Denis (dir.), *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX^e-XX^e siècle*, p. 103-116.

KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « L'Internationale protestante d'Alexandre Lombard, dit Lombard-Dimanche », *Histoire, économie et société*, 28^e année, 2009/3, p. 55-69.

LANDEL Julien, « Éducation, assistance et évangélisation. Les Asiles protestants de Ferney-Voltaire », dans SORREL Christian, *Éducation et religion (XVIII^e-XX^e siècle)*, 2006, Université de Savoie, p. 183-196.

LAGNY Georges, *Le réveil de 1830 à Paris et les origines des Diaconesses de Reuilly : une page d'histoire protestante*, Paris, éd. Olivétan, 2007 (rééd.), 207 p.

NÈGRE Corinne, *Le protestantisme nîmois à l'œuvre. Le diaconat (1561-1945) – La maison de santé protestante (1842-1945)*, Nîmes, Lacour, 1992, 139 p.

Évangélisation – Missions

BAUBÉROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX^e siècle : la Société évangélique de 1833 à 1883*, Thèse de doctorat 3^e cycle présentée devant la faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1966.

BIANQUIS Jean, *Les origines de la Société des Missions de Paris (1822-1829)*, Paris, Société des Missions évangéliques, 1930, t.1, 296 p.

CARLUER Jean-Yves, « Colporteurs bibliques et colporteurs évangéliques (1837-1960) : deux visages de l'évangélisation protestante », *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. 149, octobre-décembre 2003, p. 719-737.

CARLUER Jean-Yves, « Un grand éditeur protestant du XIX^e siècle : la Société des Livres religieux de Toulouse », *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, t. 116, Privat, octobre-décembre 2004.

CHAMP Nicolas, « Les Envoyés du Démon. Colporteurs et colportage protestants dans le regard des catholiques en Charente-Inférieure sous l'épiscopat de M^{gr} Villecourt (1836-1856) », in *Entre textes et images. Regards croisés sur la culture en Aquitaine. Actes du LVII^e Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 5 juin 2004. Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3^e série, 2005, n°6, p. 73-91.

DELPAL Bernard, « Le colportage religieux genevois à destination de la France au XIX^e siècle », *Cahiers d'Histoire, revue d'histoire critique*, 90-91 : « Écrire pour convaincre », 2003, p. 47-68.

GANGNAT Émilie, *Une histoire de la photographie missionnaire à travers les archives de la Société des missions évangéliques de Paris (1880-1971)*, Thèse d'Histoire de l'art sous la direction de Michel Poivert, Paris I-Panthéon Sorbonne, 2010.

KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « La guerre est déclarée ! Regards protestants sur l'invasion salutiste de 1881 », FATH Sébastien (dir.), *La diversité évangélique*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2003, p. 53-77.

LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « Le soutien local aux Missions : l'action du Comité auxiliaire du Béarn (1890-1905), *BCEPB*, n° 50, décembre 2011.

MORLEY Jean-Paul, 1871-1984 : *La Mission populaire évangélique : les surprises d'un engagement*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1993, 209 p.

MOURS Samuel, *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914)*, Flavion, Éditions de la Librairie des Éclaireurs Unionistes, 1963, 2 tomes, 1815-1870 (284 p.), 1870-1914 (336 p.).

SACQUIN Michèle, « L'Évangile au village. Le colportage évangélique en France de la Restauration à la fin du Second Empire », in *Le livre et l'Historien. Études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, p. 697-708.

SACQUIN Michèle, « Évangéliser la France », les Bibles protestantes dans la France rurale (1814-1870), in *Revue de l'Histoire des religions*, t. 218/1, janv-mars 2001, p. 113-141.

ZORN Jean-François, « Entre mémoire et histoire : l'historiographie missionnaire protestante francophone relue d'un point de vue géographique », dans *Histoire et Missions chrétiennes, op. cit.*, p. 31-50.

ZORN Jean-François, *Le grand siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala-Les bergers et les mages, 1993, 791 p.

Aspects comparatifs :

Catholicisme, judaïsme, laïcité, approches comparatives

AGOSTINO Marc, « L'identité religieuse de l'Aquitaine contemporaine », COCULA Anne-Marie, FIGEAC Michel, GUILLAUME Sylvie, LOUPES Philippe (éd.), *Entre tradition et modernité, l'identité aquitaine. Mélanges offerts à Josette Pontet*, Bordeaux, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2007, p. 319-332.

BAUBÉROT Jean, « Sécularisation et laïcisation », PELLISTRANDI Benoît, *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004 p. 17-36.

BELLANGER Emmanuel, TARTAKOWSKY Danielle, « Enterrer les morts et les honorer », *Le Mouvement social*, 2011/4, n°237, p. 3-12.

BÉNARD-OUKHÉMANOU Anne, *La communauté juive de Bayonne au XIXe siècle*, Anglet, Atlantica, 2001, 292 p.

BOULARD Fernand, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éditions Ouvrières, 1954, 157 p.

BOUTRY Philippe, ENCREVÉ André (dir.), *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État*, Bordeaux, Éditions Bière, 2006, 346 p.

CABANEL Patrick, *Voyages en religions: histoire des lieux de cultes en Languedoc-Roussillon*, Sète, Nouvelles presses du Languedoc, 2007, 414 p.

CHAMP Nicolas, « Les processions dans le Sud-Ouest au temps du discordat (1879-1905) », PONTET Josette, *Autour de la loi de séparation des Églises et de l'État. De la laïcité d'hier à aujourd'hui*, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 2008, p. 26-46.

CHAMP Nicolas, *Religion et territoire : l'espace public entre présence confessionnelle et sécularisation dans la France du XIX^e siècle, le cas de la Charente-Inférieure (1801-1914)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, sous la direction de Marc Agostino, 2009, 4 vol., 930 p.

CORBIN Alain, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p.

DROULERS Paul, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, censeur de La Mennais*, Paris, Vrin, 1954, 445 p.

DUMONS Bruno, « Villes et christianisme dans la France contemporaine. Historiographie et débats », *Histoire urbaine*, 2005/2, n°13, p. 155-166.

DUMONS Bruno, MOULINET Daniel, « Les laïcs catholiques face à la Séparation », CHANTIN Jean-Pierre, MOULINET Daniel (dir.), *La séparation de 1905 : les hommes et les lieux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2005, p. 67-89.

ESSERTEL Yannick, *L'aventure missionnaire lyonnaise (1815-1962) de Pauline Jaricot à Jules Monchanin*, Paris, Éditions du Cerf, 2001, 432 p.

HARRIS Ruth, *Lourdes. La grande histoire des apparitions, des pèlerinages et des guérisons*, Paris, Éditions Jean-Claude Lattès, trad. française : 2001, 593 p.

ITCAINA Xabier, *Les virtuoses de l'identité. Religion et politique en Pays Basque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 353 p.

KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « Défendre le christianisme en France au XIX^e siècle », *Histoire, économie et société*, 2002, vol. 21, p. 29-45.

LAFFON Jean-Baptiste, *Le diocèse de Tarbes et Lourdes*, Paris, Letouzey & Ané Éditeurs, 1971, p. 105-189.

LALOUETTE Jacqueline, « Les libres-penseurs face aux processions », D'HOLLANDER PAUL (dir.), *L'Église dans la rue*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2001, p. 91-110.

LANGLOIS Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au xixe siècle*, Paris, Le Cerf, 1984, 776 p.

LANQUETIN Frédérique, *Identités religieuses et identités urbaines dans l'espace funéraire en Aquitaine et en France (XVIIIe-XIXe siècles)*, Thèse d'Anthropologie historique, sous la direction d'Abel Kouvouama, UPPA, 2007, 2 vol., 599 p.

LURIA Keith P., « Les frontières du sacré », *Chrétiens et sociétés*, n°15, 2008, p. 8-29.

MOISSET Jean-Pierre, « Existe-t-il une Aquitaine religieuse de 1790 à nos jours ? », PONTET Josette, JOURDAN Jean-Paul, BOISSON Marie (éd.), *À la recherche de l'Aquitaine*, Pessac, CEHMC, 2002, p. 19-28.

NICAULT Catherine, « Comment en "être" ? Les juifs et la haute-société dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Archives juives*, 2009/1, vol. 42, p. 8-32.

POULAT Émile, *Les « Semaines religieuses ». Approche socio-historique et bibliographique des Bulletins diocésains français*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1973, 109 p.

SEVRIN Ernest, *Les missions religieuses en France sous la Restauration*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1959, 2 t., 336 p. et 531 p.

TAUZIA Pierre, *Aspects du Ralliement dans les Basses-Pyrénées de 1890 à 1914*, thèse de 3^e cycle, Bordeaux III, 1975, 530 p.

VILLERBU Tanguy, « Une histoire culturelle du missionnaire : Julien Moulin, du diocèse de Rennes au Nord-Ouest canadien (1830-1878) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 114/3, 2007, p. 7-34.

Protestantisme en Espagne

BASTIAN Jean-Pierre, « Le lien maçonnique des dirigeants protestants espagnols (1868-1939) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 2004, tome 84/3, p. 270.

BASTIAN Jean-Pierre, « Problemas y métodos para la investigación de los protestantismos ibéricos de los siglos XIX y XX », *Anales de Historia contemporánea*, vol. 17, 2001, p. 21-34.

GARCIA Pablo, *La Iglesia evangélica española, Iglesia protestante 125 años de vida y testimonio*, Barcelona, Departamento de Publicaciones de la IEE, 1994, 524 p.

VILAR Juan Bautista, *Intolerancia y libertad en la España contemporánea*, Madrid, Istmo, 1994, 452 p.

VILAR Juan Bautista, *Manuel Matamoros : fondateur du protestantisme espagnol contemporain*, Orthez, Éditions Gascogne, 2007, 199 p.

VILAR Juan Bautista, « La formación de una bibliótheca de libros prohibidos en la España isabelina. Luis Usoz y Río, importador de libros protestantes, 1841-1850 », *Bulletin hispanique*, 96/2, 1994, p. 397-416.

VILAR, Juan Bautista, VILAR Mar, *El primer hispanismo británico en la formación y contenidos de la más importante biblioteca española de libros prohibidos. Correspondancia inédita de Luis de Usoz con Benjamín Wiffen (1840-1840)*, Madrid, Cimpe/eduforma, 2010, 522 p.

VILAR Mar, « El nacimiento de la prensa protestante en lengua española. El Dr. Juan Calderon y sus revistas londinenses "Catholicismo Neto" y "El examen libre" (1849-1854) », *Actas de las Jornadas sobre Prensa y Sociedad en la España Contemporanea*, Murcie, 1996, p. 107-148.

Études régionales

BAUBÉROT Jean, « L'implantation du protestantisme en Limousin au XIX^e siècle. Un phénomène de religion populaire », *Actes du 102^e congrès national des Sociétés savantes (Limoges), section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, CTHS, 1977, t. 1, p. 311-329

BONNET Nathalie, *Un demi-siècle de protestantisme à Pau (1863-1906)*, TER d'Histoire, UPPA, 1989.

CASTAGNET Véronique, « Clergé protestant et clergé catholique face à la souveraineté de Béarn (XVI^e-XVII^e siècles), *Parlement[s]*, n° HS 6, 2010/3, p. 29-43.

CHAREYRE Philippe, « Nouvelles recherches sur le protestantisme à Osse-en-Aspe », *BCEPB*, 2005/2, n° 38, p. 1-16.

CHAREYRE Philippe, « Osse-en-Aspe : l'illusion d'une Cévennes pyrénéenne », BRUNET Serge, JULIA Dominique, LEMAÎTRE Nicole, *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 381-396.

CHAREYRE Philippe, « Le Béarn, terre d'expérimentation de la Révocation », *Lengas*, 34^e année, n°70, 2011, p. 13-30.

CHAREYRE Philippe, *La construction d'un État protestant*, Pau, CEPB, 2010, 102 p.

CHAREYRE Philippe, « De bois en granges : le relèvement des Églises du Béarn (1755-1767) », dans Fouilleron Joël et Michel Henri, *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet*, tome 2 : *La Réforme*, Montpellier, Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et ses périphéries, 2003, p. 265-290.

CHOLVY Gérard, « Une minorité religieuse dans le Midi au XIX^e siècle : les protestants de l'Hérault », *BSHPF*, t. 121/1, 1975, p. 26-51

DAGUERRE Jean-Marc, *1840-1906 : Soixante-six ans de protestantisme dans la paroisse de Sauveterre-de-Béarn*, TER d'Histoire, UPPA, 1988, 93 p.

DARRIGRAND Robert, *L'Église évangélique libre d'Orthez*, Pau, CEPB, 2004, 289 p.

DARRIGRAND Robert, « L'Église indépendante d'Orthez vers 1865 », *BCEPB*, n° 34, 2003/2, p. 1-7.

GRINTCHENKO Marie-Hélène, « Les baptêmes protestants en Béarn du Désert à la Révolution (1756-1793) », *Revue de Pau et du Béarn*, n°28, 2000, p. 119-159.

HOLLARD Claude-France, « Conflit de pouvoirs en Vaucluse dans l'Église réformée concordataire », *BSHPF*, t. 144/3, 1998, p. 617-646.

HOURMAT Pierre, « Protestants et protestantisme dans le département des Basses-Pyrénées au temps de la Restauration (1814-1830) », *BCEPB*, n° 22, 1997/2, p. 16.

FORASTÉ Denise, *L'Église réformée de la paroisse de Bellocq (1862-1906)*, TER d'histoire contemporaine sous la direction de Michel Papy, UPPA, 1996.

FORISSIER Marc, *Histoire de la Réforme en Béarn*, t. 3, Tarbes, Éd. d'Albret, 1951, 279 p.

FORISSIER Marc, *Le protestantisme en Bigorre (1548-1848)*, Tarbes Éditions d'Albret, 1946, 110 p.

FORISSIER Marc, *Quatre cents ans d'histoire protestante à Bellocq. Histoire de l'Église réformée de Bellocq*, Tarbes, Éditions d'Albret, 1963, 22 p.

FORISSIER Marc, *Émilien Frossard, apôtre des Pyrénées (1802-1881)*, Tarbes, Éditions d'Albret, 1946, 236 p.

KRUMENACKER Yves, « Les protestants de Lyon sous le Consulat et l'Empire », ZINS Ronald (dir.), *Lyon sous le Consulat et l'Empire*, Reyrieux, Éditions Horace Cardon, 2007, p. 121-151

LANUSSE-CAZALÉ Hélène, *L'Église réformée d'Orthez (1781-1848)*, Master II histoire, UPPA, 2006.

LANUSSE-CAZALÉ Hélène, « La création de l'Église évangélique de Pau et l'affaire du temple *Christ Church* », *BCEPB*, n° 43, 2008, p. 1-7.

LOEUL Céline, *La paroisse réformée de Salies-de-Béarn de 1844 à 1906*, TER de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Sylvaine Guinle-Lorinet et de Suzanne Tucoc-Chala, UPPA, 1997.

MAILLEBOUIS Christian, *Un darbyste au XIX^e siècle, vie et pensées de J.M.A. Dentan (1805-1873)*, Chambon-sur-Lignon, Société d'Histoire de la Montagne, 1991, 175 p.

MAILLEBOUIS Christian, *Influences darbystes au Mazet-Saint-Voy, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle*, Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, 2003, 63 p.

MILHOUA Jacques, *Pasteurs et protestants d'Orthez et de ses environs (1830-1890)*, TER d'Histoire, UPPA, 1999.

PACTEAU DE LUZE Séverine, *Les protestants de Bordeaux (1852-1877)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, sous la direction de Georges Dupeux, Université de Bordeaux 3, 1975, 640 p.

PACTEAU DE LUZE Séverine, *Les Protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999, 283 p.

PRADOS Marie, *L'Église réformée de Tarbes-Bagnères (1848-1905)*, TER d'Histoire, UPPA, 2003

SALETTE Arnaud (de), *Los Psalmes de David metuts en rima bernesa*, introduction et édition critique bilingue par Robert DARRIGRAND, présentation de Philippe CHAREYRE, Paris, Honoré Champion, 2010, 970 p.

SERRE Bernard, *Le protestantisme dans le Consistoire de Lassalle (Gard) – 1802-1848*, mémoire de maîtrise, Montpellier III, 1976, 175 p.

TUCOO-CHALA Suzanne, *Réformes et Révocation en Béarn*, Pau, J&D Éditions, 1986, 270 p.

TUCOO-CHALA Suzanne, *L'Église protestante d'Orthez (XVIe-XXe siècles)*, Pau, CEPB, 1990, 24 p.

TUCOO-CHALA Suzanne, *L'Église protestante de Pau (XVIe-XXe siècles)*, Pau, CEPB, 1993, 59 p.

TUCOO-CHALA Suzanne, *Le protestantisme à Bayonne. Cent-cinquantième du temple de Bayonne*, Pau, CEPB, 2001, 117 p.

TUCOO-CHALA Suzanne (dir.), *Le protestantisme dans les Pays de l'Adour au XIXe siècle*, n° spécial du BSHPF, actes du colloque d'Orthez (1995), t. 142/4, 1996, p. 513-901.

TUCOO-CHALA Suzanne, CHAREYRE Philippe (éd.), *Nouvelles pages d'histoire sur le protestantisme béarnais*, Pau, CEPB, 1998, 2 vol., 697 p.

III. Usuels, dictionnaires, instruments de travail et historiographie

Concepts, notions interdisciplinaires

AVANZA Martina, LAFERTÉ Gilles, « Dépasser la construction des identités ? Identification, image sociale et appartenance », *Genèse*, n°61, 2005/4, p. 134-152.

BAUBÉROT Jean, « Sécularisation et laïcisation », Pellistrandi Benoît, *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004 p. 17-36.

COTTRET Bernard, HENNETON Lauric, « La commémoration entre mémoire prescrite et proscrite », COTTRET Bernard, HENNETON Lauric (dir.), *Du bon usage de la commémoration. Histoire, mémoire et identité, XVIe-XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2010, p. 7-24.

GHOZZI F., DAVTIAN G., TOMASSIN P. « Apport d'un SIG à l'étude d'un cadastre dit « napoléonien », *Géomag*, n° 38, 2004, p. 33-38.

HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, éd. critique de Gérard NAMER, Paris, Albin Michel, p. 97-142.

HÉRIN Robert, « Identités et territoires. Provinces et Régions », MONDOT Jean, LOUPÈS Philippe (dir.), *Provinciales. Hommage à Anne-Marie Cocula*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 156.

HERVIEU-LÉGER Danièle, « La religion des Européens : modernité, religion, sécularisation », DAVIE Grace, HERVIEU-LÉGER Danièle (dir.), *Identités religieuses en Europe*, Paris, La Découverte, 1997, p. 9-23.

HERVIEU-LÉGER Danièle, WILLAIME Jean-Paul, *Sociologies et religion, approches classiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 59-111.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *RHMC*, n°52/2, avril-juin 2005, p. 88-112.

MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004

Dictionnaires, usuels

ANCEAU Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

« Archives religieuses et recherche historique », *La Gazette des Archives*, 1994, n° 165, p. 99-222.

BATCAVE Louis, « Les archives municipales d'Orthez », *Bulletin de la SSLA de Pau*, 2ème série, n° 22, 1892, p. 9.

CHANTIN Pierre (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Les marges du christianisme. « Sectes », dissidences, ésotérisme*, (dir. Jean-Marie MAYEUR, Yves-Marie HILAIRE), Paris, Beauchesne, 1985.

CROIX Alain, GUYVARC'H Didier (dir.), *Guide de l'histoire locale*, Paris, Le Seuil, 1990.

DEMIER Francis, MAYAUD Jean-Luc, PONCIER Anthony, « 1848 et la Seconde République : cinquante années de recherches. Bibliographie (1948-1997) », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1997, n°14, p. 129-199.

DURAND Jean-Dominique, PRUDHOMME Claude (dir.), *Guide du chercheur en histoire religieuse*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993.

GISEL Pierre (dir.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris/Genève, Presses universitaires de France/Labor et Fides, rééd. 2006, 1572 p.

GUILLAUME Sylvie, LACHAISE Bernard, *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, 632 p.

Index analytique du Messager évangélique. Années 1928 à 2005, Valence, Bibles et Publications chrétiennes, 2005, 752 p.

Index du Messager évangélique (1860-1998), Valence, Bibles et publications chrétiennes, 1998, 256 p.

JOLLY Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, 8 vol., Paris, PUF, 1960-1977.

VIVIER Nadine (dir.), *Dictionnaire de la France du XIX^e siècle*, Paris, Hachette supérieure, Carré-histoire, 2002, 287 p.

Historiographie

CABANEL Patrick, « Quelle histoire régionale pour le protestantisme français ? », *BSHPF*, n° spécial : 150 ans de la SHPF, t. 148/4, 2002, p. 1137-1161.

CHOLVY Gérard, « Sociologie religieuse et histoire », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 55, 1969, p. 5-28.

CHOLVY Gérard (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français (XIXe-Xxe siècles)*, Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques/ Éditions de l'EHESS/Éditions du CNRS, 1992, 684 p.

HARISMENDY Patrick, « Les institutions consistoriales (XIX^e siècle) », *BSHPF*, , n° spécial : *150 ans de la SHPF*, t. 148/4, 2002, p. 965-978.

LAGRÉE Michel, « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française », *Études d'histoire religieuse*, vol. 61, 1995, p. 9-45.

LE BRAS Gabriel, « Statistique et histoires religieuses. Pour un examen détaillée et pour une explication historique de l'état du catholicisme dans les diverses régions de la France », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1931, vol. 17, n°77, p. 425-449.

LÉONARD Émile-Guillaume, « Les conditions de la sociologie protestante en France », *A.S.R.*, 1959, p. 125-137.

LILTI Antoine, « Querelle et controverse. Les formes du désaccord intellectuel à l'époque moderne », *Mil neuf cent, revue d'histoire intellectuelle*, t. 25, 2007/1, p. 13-28.

MAYEUR Jean-Marie (dir.), *L'histoire religieuse de la France (19^e-20^e siècles) : problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975, 290 p.

MEHL Robert, « Dans quelle mesure la sociologie peut-elle saisir la réalité de l'Église ? », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 1951, n° 4, p. 429-438.

PRUDHOMME Claude, « Cinquante ans d'histoire des missions catholique en France : l'âge universitaire », dans *Histoire et Missions chrétiennes*, n° 1 : « Bilan et perspectives en histoire missionnaires (France, Belgique, Pays-Bas, Italie) », dossier réalisé par Paul COULON et Philippe DELISLE, mars 2007, p. 11-30.

REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil-Gallimard, 1996, 243 p.

ROBERT Daniel, « L'utilisation des archives protestantes (période contemporaine) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 11, 1964, n°4, p. 299-308.

ROUGERIE Jacques, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Annales ESC*, 1966/1, p. 178-193.

WAQUET Jean-Claude, GOERG Odile, ROGERS Rebecca, *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1997, 264 p.

IV. Sites internet

Archives en ligne

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques : <http://earchives.cg64.fr/>

Archives départementales des Landes : <http://www.archives.land.es.org/>

Archives départementales des Hautes-Pyrénées : <http://www.archivesenligne65.fr/>

Pau : <http://archives.agglo-pau.fr/>

Tarbes : <http://www.archives.tarbes.fr/>

Portails de revues en ligne :

Cairn : <http://www.cairn.info/>

Gallica : <http://gallica.bnf.fr/>

Persée : <http://www.persee.fr/>

Revues.org : <http://www.revues.org/>

Autres :

Darbysme : <http://fileo.free.fr/> ; : <http://bible.free.fr/archives/>

Société Ramond : <http://www.ramond-societe.com/>

ANNEXES

I. DÉMOGRAPHIE, POPULATION, PARTITION CONFESSIONNELLE

Annexe 1

Évolution générale de la population protestante dans le département des Basses-Pyrénées

Sources : ADPA, C 637 ; ADPA, CEPB, 60J 50/75 et 89 ; A.N. F¹⁹ 461

	1802-1805	1819	1839	1852	1861	1872	1891	1901
Population totale	355 573	383 502	446 398	446 997	436 628	426 700	425 033	426 347
Population protestante	4 903	4 203	5 421	5 048	4 750	5 235	4 551	3 959
Valeur relative	1,38%	1,10%	1,21%	1,13%	1,09%	1,23%	1,07%	0,93%

Annexe 2

Dénombrement des protestants en 1852 dans les Basses-Pyrénées

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/88 ; Statistique générale de la France

Commune	Population totale	Population protestante	Proportion
Abitain	300	17	5,67%
Andrein	331	6	1,81%
Arance	438	1	0,23%
Araujuzon	566	44	7,77%
Araux	286	4	1,40%
Arnos	231	20	8,66%
Arthez	1692	5	0,30%
Artigueloutan	639	16	2,50%
Athos-Aspis	434	62	14,29%
Audéjos	251	11	4,38%
Autevielle	396	62	15,66%
Aydius	813	1	0,12%
Baigts	1003	85	8,47%
Balansun	375	20	5,33%
Barraute	403	12	2,98%
Bayonne	18870	211	1,12%
Bellocq	1154	629	54,51%
Bérenx	854	199	23,30%
Beuste	694	22	3,17%
Bezing	150	24	16,00%
Biarritz	2048	5	0,24%

Biron	395	22	5,57%
Boeil	706	13	1,84%
Bordes	132	8	6,06%
Bugnein	619	6	0,97%
Carresse	657	26	3,96%
Cassaber	329	4	1,22%
Castagnède	508	9	1,77%
Castétis	592	5	0,84%
Gelos	1143	1	0,09%
Gouze	354	9	2,54%
Jurançon	2578	2	0,08%
Laà-Mondrans	386	3	0,78%
Laas	627	1	0,16%
Labastide	847	8	0,94%
Labeyrie	217	4	1,84%
Lagor	1426	59	4,14%
Lahontan	1235	38	3,08%
Lanneplaa	457	21	4,60%
Lées	898	1	0,11%
Lendresse	260	15	5,77%
Loubieng	1115	4	0,36%
Maslacq	971	21	2,16%
Mauléon	1600	4	0,25%
Mesplède	584	5	0,86%
Monein	5059	3	0,06%
Mont	463	15	3,24%
Montestrucq	485	19	3,92%
Montfort	431	1	0,23%
Narp	296	7	2,36%
Navarrenx	1770	21	1,19%
Nay	3278	16	0,49%
Oloron	6388	2	0,03%
Oraàs	565	57	10,09%
Orieule	410	9	2,20%
Orion	446	6	1,35%
Orthez	6948	1216	17,50%
Osse-en-Aspe	890	323	36,29%
Ozenx	224	13	5,80%
Osserain	473	23	4,86%
Pardies	584	15	2,57%
Parenties-Guinathe	278	26	9,35%
Pau	16196	262	1,62%
Pontacq	3212	3	0,09%
Puyoô	701	155	22,11%

Ramous	601	15	2,50%
Rive-Haute	414	4	0,97%
Saint-Jean-de-Luz	2847	3	0,11%
Saint-Abit	368	16	4,35%
Saint-Boès	545	5	0,92%
Saint-Esprit (40)	6819	13	0,19%
Sainte-Suzanne	729	95	13,03%
Saint-Gladie	365	40	10,96%
Saint-Jean-Pied-de-Port	1979	5	0,25%
Saint-Médard	664	3	0,45%
Saint-Palais	1784	11	0,62%
Saint-Pierre d'Irube	861	19	2,21%
Salies-de-Béarn	6714	535	7,97%
Salles-Mongiscard	312	172	55,13%
Sallespisse	875	36	4,11%
Sarpourenx	310	8	2,58%
Sarrance	1206	1	0,08%
Sault-de-Navailles	1452	1	0,07%
Sauveterre	1627	102	6,27%
Urdès	297	6	2,02%
Urdos	560	3	0,54%
Usquain	171	6	3,51%
Viellenave	617	10	1,62%
Vielleségure	888	2	0,23%
	132666	5048	

Annexe 3

Évolution de la population protestante d'Orthez

Source : ADPA, C 637 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; Statistique générale de la France

Orthez	1787	1819	1839	1852	1861	1875	1881	1886
Population protestante	1007	1 441	1 563	1 216	1 211	1 067	1 063	1 029
Population totale		6 802	7 857	6 948	6 627	6 624	6 556	6 743
Proportion		21,18%	19,89%	17,50%	18,27%	16,11%	16,21%	15,26%

Annexe 4

Évolution de la population protestante de Salies-de-Béarn

Source : ADPA, C 637 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; Statistique générale de la France

Salies-de-Béarn	1787	1819	1839	1852	1874	1878	1899
Population protestante	928	547	698	535	320	330	395
Population totale		8 577	8 634	6 714	5 120	5 140	6 131
Proportion		6,38%	8,08%	7,97%	6,25%	6,42%	6,44%

Annexe 5

Évolution de la population protestante de Bellocq

Source : ADPA, C 637 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89 et 60J 370/8-10 ; Statistique générale de la France

Bellocq	1787	1819	1839	1851	1861	1874	1891	1898
Population protestante	570	601	622	629	490	450	410	462
Population totale		1062	1201	1146	1000	1070	988	985
Proportion		56,59%	51,79%	54,89%	49,00%	42,06%	41,50%	46,90%

Annexe 6

Évolution de la population protestante de Bayonne

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; Statistique générale de la France

Bayonne	1819	1839	1852	1861	1889
Population protestante	94	182	224	196	196
Population totale	14 006	15 912	18 870	25 610	27 289
Proportion	0,67%	1,14%	1,19%	0,77%	0,72%

Annexe 7

Évolution de la population protestante de Pau

Source : ADPA, C 637 ; BPF, ms E 225 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; Statistique générale de la France

Pau	1787	1819	1839	1857	1872	1894
Population protestante	30	30	121	335	700	710
Population totale		11200	12607	18671	27300	33111
Proportion		0,27%	0,96%	1,79%	2,56%	2,14%

Annexe 8

Évolution de la population protestante d'Osse-en-Aspe

Source : ADPA, C 637 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89 ; Statistique générale de la France

Osse-en-Aspe	1787	1819	1841	1850	1881	1901
Population protestante	200	370	341	323	250	230
Population totale		1517	871	945	651	560
Proportion		24,39%	39,15%	34,18%	38,40%	41,07%

Annexe 9

Les Actes pastoraux à Orthez

Année	Baptêmes	Mariages	Décès
1800	9		
1801	41	4	
1802	61	3	
1803	52	2	
1804	68	4	
1805	82	17	
1806	50	4	
1807	67	6	
1808	51	1	
1809	60	3	
1810	54	8	
1811			
1812			
1813			
1814			
1815			
1816			
1817			
1818			
1819			
1820			
1821			
1822			
1823			
1824			
1825			
1826			
1827			
1828			
1829			
1830			
1831			
1832			
1833			
1834			
1835			
1836	22	7	
1837	26	8	
1838	31	4	
1839	31	7	
1840	29	6	
1841	35	8	
1842	38	4	
1843	25	5	
1844	36	8	19
1845	22	6	25
1846	31	4	30
1847	18	4	30
1848	28	6	18
1849	27	4	21
1850	29	7	22
1851	29	4	15
1852	23	6	9
1853	29	8	22

1854	21	6	20
1855	37	5	32
1856	21	4	14
1857	27	11	20
1858	30	6	22
1859	27	11	16
1860	35	6	8
1861	34	6	31
1862	29	6	21
1863	33	8	32
1864	26	7	30
1865	35	5	16
1866	25	7	27
1867	30	12	4
1868	24	7	27
1869	25	8	33
1870	22	4	46
1871	28	9	41
1872	35	8	21
1873	16	5	39
1874	23	4	23
1875	27	6	27
1876	22	8	30
1877	22	10	36
1878	25	5	29
1879	32	7	25
1880	30	6	28
1881	26	9	26
1882	20	5	28
1883	22	11	26
1884	24	3	26
1885	17	7	23
1886	16	5	23
1887	24	9	24
1888	26	4	21
1889	23	8	19
1890	20	5	34
1891	21	5	26
1892	18	7	15
1893	24	4	20
1894	12	9	30
1895	18	6	18
1896	14	3	19
1897	18	5	22
1898	17	7	22
1899	25	3	9
1900	15	5	16
1901	23	6	9
1902	16	3	17
1903	14	4	15
1904	21	5	14
1905	9	6	13
	2328	489	1424

Annexe 10

Les actes pastoraux à Osse-en-Aspe

Année	Baptêmes	Mariages	Décès
1846	1	0	2
1847	3	2	16
1848	10	3	10
1849	9	0	7
1850	11	1	9
1851	6	2	7
1852	12	5	6
1853	8	1	6
1854	8	2	8
1855	9	4	7
1856	11	0	10
1857	5	0	15
1858	3	0	5
1859	3	0	5
1860	8	0	5
1861	1	0	1
1862	1	0	0
1863	3	0	4
1864	5	2	4
1865	7	1	10
1866	5	2	8
1867	3	1	5
1868	5	1	5
1869	2	0	3
1870	3	2	6
1871	6	2	7
1872	12	2	5
1873	6	1	7
1874	7	0	3
1875	6	0	9
1876	5	0	7
1877	8	1	6
1878	9	2	4
1879	9	1	4
1880	7	1	8
1881	3	2	5
1882	6	0	3
1883	6	4	5

1884	5	2	6
1885	5	1	4
1886	0	1	2
1887	6	2	1
1888	6	1	6
1889	2	0	5
1890	3	3	8
1891	8	2	6
1892	6	1	4
1893	1	0	3
1894	7	0	1
1895	1	0	1
1896	3	0	0
1897	2	3	4
1898	4	0	7
1899	4	4	2
1900	4	4	4
1901	7	0	7
1902	2	0	5
1903	5	2	4
1904	3	0	5
1905	0	2	5

Annexe 11

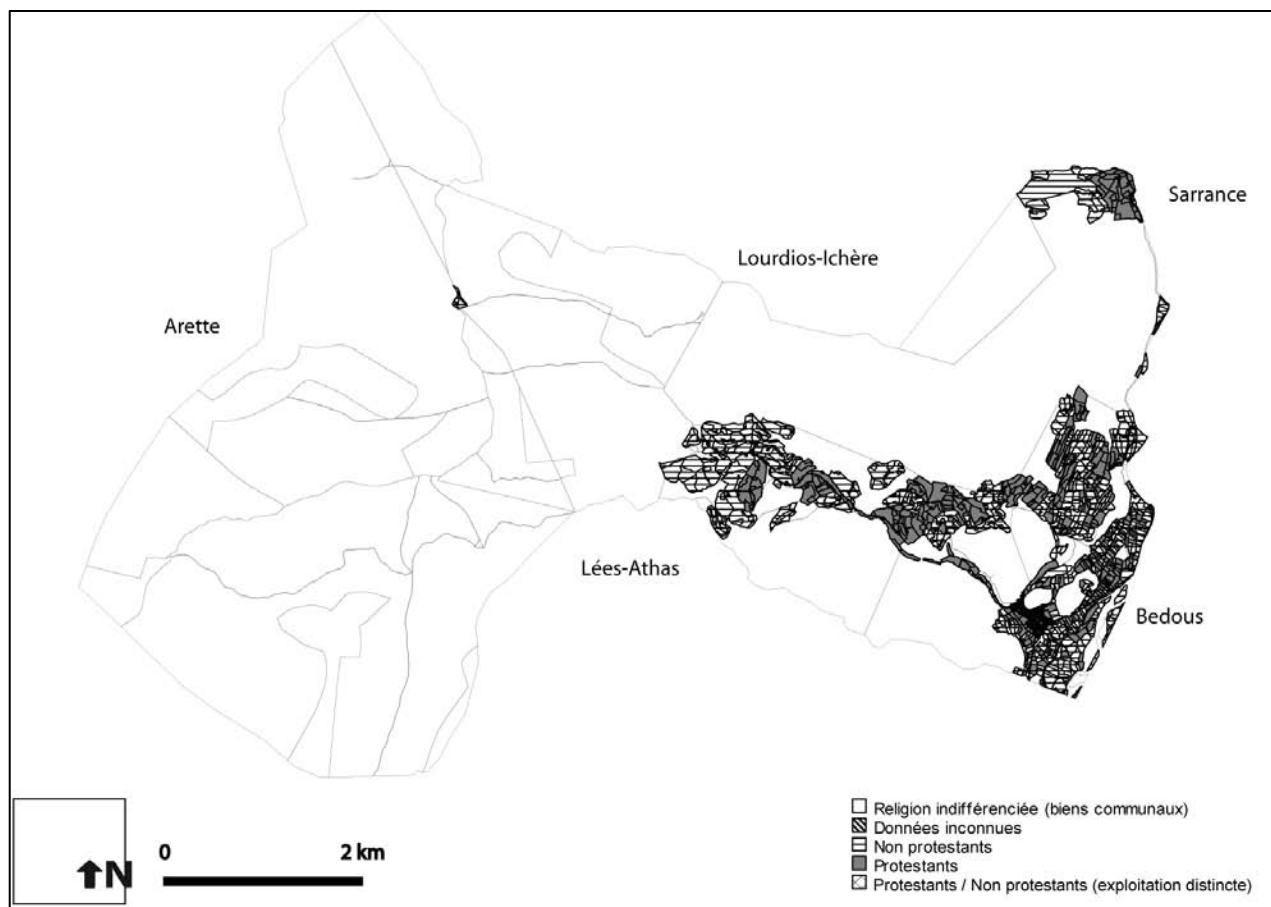
Les mariages interconfessionnels à Orthez (1888-1905)

	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	Total
Mariages mixtes	0	0	0	1	2	1	0	2	1	1	0	0	0	2	0	1	2	1	14
Total des mariages	4	8	5	5	7	4	9	6	3	5	7	3	5	6	3	4	5	6	95
Valeur relative	0%	0%	0%	20 %	28, 6%	25 %	0%	33 %	33 %	20 %	0%	0%	0%	33 %	0%	25 %	40 %	16, 7%	14, 7%

Annexe 12

La partition confessionnelle à Osse-en-Aspe (1850)

Sources : ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 3 P 3/1-2 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89, carte IGN



Annexe 12

La partition confessionnelle à Osse-en-Aspe (1850)

Sources : ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 3 P 3/1-2 ; ADPA, CEPB, 60J 50/89, carte IGN



Annexe 14

La partition confessionnelle à Orthez (1851)

Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 F 5

Rue	Population totale	Population protestante	Proportion
Brossers	124	0	0,00%
Ecorcherie	17	0	0,00%
Juge	27	0	0,00%
Lamoutete	29	0	0,00%
Place d'Armes	181	0	0,00%
Place Saint-Pierre	154	0	0,00%
Puits	14	0	0,00%
Rouerie	21	0	0,00%
Maures	103	1	0,97%
Départ	41	1	2,44%
Place Lapoustelle	66	2	3,03%
Bourg-Vieux	279	9	3,23%
Jacobins	82	4	4,88%
Pedecoste	239	12	5,02%
Magret	242	13	5,37%
Horloge	181	11	6,08%
Chaussée	310	33	10,65%
Platanes	28	3	10,71%
Commerce	250	28	11,20%
Guanille	247	29	11,74%
Capucins	58	7	12,07%
Soars	255	44	17,25%
Sainte-Suzanne	266	46	17,29%
Moncade	757	140	18,49%
Marmons	108	21	19,44%
Saint-Pierre	580	134	23,10%
Saint-Andriu	135	34	25,19%
Pont	170	44	25,88%
Castétarbe	878	242	27,56%
Saint-Gilles	635	188	29,61%
Craverie	84	26	30,95%
Pélains	121	53	43,80%
Innoncents	152	71	46,71%
Aiguilletiers	90	53	58,89%

II. LE CADRE CONCORDATAIRE (1802-1848)

Annexe 15

Les articles organiques du 18 germinal an X

Lois du 18 germinal an 10

Articles organiques des cultes protestans

Titre premier

Dispositions générales pour toutes les communions protestantes

Article premier

Nul ne pourra exercer les fonctions du culte, s'il n'est français.

2^e

Les Églises protestantes, ni leurs ministres, ne pourront avoir des relations avec aucune puissance ni autorité étrangère.

3^e

Les pasteurs et ministres des diverses communions protestantes prieront et feront prier, dans la récitation et leurs offices, pour la prospérité de la République française et pour les consuls.

4^e

Aucune décision doctrinale ou dogmatique, aucun formulaire sous le titre de confession, ou sous tout autre titre, ne pourront être publiés ou devenir la matière de l'enseignement, avant que le gouvernement en ait autorisé la publication.

5^e

Aucun changement dans la discipline n'aura lieu sans la même autorisation.

6^e

Le conseil d'État connaîtra de toutes entreprises des ministres des cultes, et de toutes les dissensions qui pourraient s'élever entre ces ministères.

7^e

Il sera pourvu au traitement des pasteurs des églises consistoriales, bien entendu qu'on imputera sur ce traitement les biens que ces églises possèdent et le produit des oblations établies par l'usage ou par des réglemens.

8^e

Les dispositions portées par les articles organiques du culte catholique, sur la liberté des fondations et sur la nature des biens qui peuvent en être l'objet, seront communes aux églises protestantes.

9^e

Il y aura deux académies ou séminaires dans l'Est de la France, pour l'instruction des ministres de la confession d'Ausbourg.

[p. 3]

10^e

Il y aura un séminaire à Genève pour l'instruction des ministres des églises réformées.

11^e

Les professeurs de toutes les académies ou séminaires seront nommés par le premier consul.

12^e

Nul ne pourra être élu ministre ou ministre d'une église de la confession d'Ausbourg, s'il n'a étudié, pendant un tems déterminé, dans un des séminaires français destinés à l'instruction des ministres de cette confession, et s'il ne rapporte un certificat en bonne forme, constatant son tems d'étude, sa capacité et ses bonnes mœurs.

13^e

On ne pourra être élu ministre ou pasteur d'une église réformée, sans avoir étudié dans le séminaire de Genève et si on ne rapporte un certificat dans la forme énoncée dans l'article précédent.

14^e

Les réglemens sur l'administration et la police intérieure des séminaires, sur le nombre et la qualité des professeurs, sur la manière d'enseigner et sur les objets d'enseignement, ainsi que sur la forme des certificats ou attestation d'étude et de bonne conduite seront approuvés par le gouvernement.

[p. 4]

Titre 2^e

Des Églises réformées

Section 1^{ère}

De l'organisation générale de ces Églises

15^e

Les Églises réformées de France auront des pasteurs, des consistoires locaux et des synodes.

16^e

Il y aura une Église consistoriale par six mille âmes de la même communion.

17^e

Cinq Églises consistoriales formeront l'arrondissement d'un synode.

18^{e4}Section 2^{ème}

Des pasteurs et des consistoires locaux

18^e

Le consistoire de chaque église sera composé du pasteur ou des pasteurs desservant cette église et d'anciens ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes. Le nombre de ces anciens ne pourra être au-dessous de six ni au-dessus de douze.

[p. 5]

19^e

Le nombre des ministres ou pasteurs, dans une même Église consistoriale, ne pourra être augmenté sans l'autorisation du gouvernement.

20^e

Les consistoires veilleront au maintien de la discipline, à l'administration des biens de l'église et à celle des deniers provenant des aumônes.

21^e

Les assemblées des consistoires seront présidées par le pasteur ou par le plus ancien des pasteurs. Un des anciens ou notable remplira les fonctions de secrétaire.

22^e

Les assemblées ordinaires des consistoires continueront de se tenir aux jours marqués par l'usage.

Les assemblées extraordinaires ne pourront avoir lieu sans la permission du sous-préfet, ou du maire en l'absence du sous-préfet.

23^e

Tous les deux ans, les anciens du consistoire seront renouvelés par moitié. A cette époque, les anciens en exercice s'adjoindront un nombre égal de citoyens protestants, chefs de famille et choisis parmi les plus imposés au rôle des contributions directes, de la commune ou l'Église consistoriale sera située, pour procéder au renouvellement. Les anciens sortans pourront être réélus.

⁴ Faute du secrétaire.

[p. 6]

24^e

Dans les églises où il n'y a point de consistoire actuel, il en sera formé un, dont les membres seront élus par la réunion des vingt-cinq chefs de famille protestans les plus imposés au rôle des contributions directes. Cette réunion n'aura lieu qu'avec l'autorisation et en la présence du préfet ou sous-préfet.

25^e

Les pasteurs ne pourront être destitué qu'à la charge de présenter les motifs de la destitution au gouvernement, qui les approuvera ou les rejettera.

26^e

En cas de décès ou de démission volontaire ou de destitution confirmée d'un pasteur, le consistoire, formé de la manière prescrite par l'article 18^e, choisira à la pluralité des voix pour le remplacer.

Le titre d'élection sera présenté au 1^{er} conseil par le conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, pour avoir son approbation.

L'approbation donnée, il ne pourra exercer qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment exigé des ministres du culte catholique.

27^e

Tous les pasteurs, actuellement en exercice, sont provisoirement confirmés.

28^e

Aucune église ne pourra s'étendre d'un département dans un autre.

[p. 7]

Section 3^{eme}

Des synodes

29^e

Chaque synode sera formé du pasteur, ou d'un des pasteurs, et d'un ancien et notable de chaque église.

30^e

Les synodes veilleront sur tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques. Toutes les décisions qui émaneront d'eux, de quelque nature qu'elles soient, seront soumises à l'approbation du gouvernement.

31^e

Les synodes pourront s'assembler que lorsqu'on en aura rapporté la permission du gouvernement.

On donnera connaissance préalable au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, de matières qui devront y être traitées. L'assemblée sera tenue en présence du préfet ou du sous-préfet et une expédition du procès-verbal des délibérations sera adressée par le préfet au conseiller d'État, chargé de toutes les affaires concernant les cultes, qui, dans le plus court délai, en fera son rapport au gouvernement.

32^e

L'assemblée d'un synode ne pourra durer que six jours.

Annexe 16

Méthodologie de l'analyse statistique des registres de délibérations des consistoires

Comptabilisation des actes :

- Comptabilisation par article et non par délibération pour prendre en compte tous les aspects d'une délibération. Une délibération peut contenir plusieurs articles.
- Un article ne peut être compté qu'une seule et unique fois dans le but d'obtenir un total juste et de pouvoir ainsi utiliser des statistiques. Il sera pris en compte dans son sujet principal, bien que cela ne prenne pas en compte les sujets secondaires.

Division par thèmes :

1. Organisation des consistoires et de l'Église consistoriale :

- Anciens
- Organisation des réunions
- Création de section en interne
- Organisation des Églises réformées
- Comptes, legs, dons

2. Pasteurs :

- Nomination / démission / congés
- Serment
- Salaire / frais
- Demande / vocation

3. Culte/vie religieuse :

- Liturgie
- Chants
- Encadrement des fidèles
- Sacrements
- Œuvres (organisation et collectes)

4. Bâtiments :

- temples
- presbytères
- cimetières
- écoles
- demandes de secours concernant les bâtiments

5. Relations extérieures

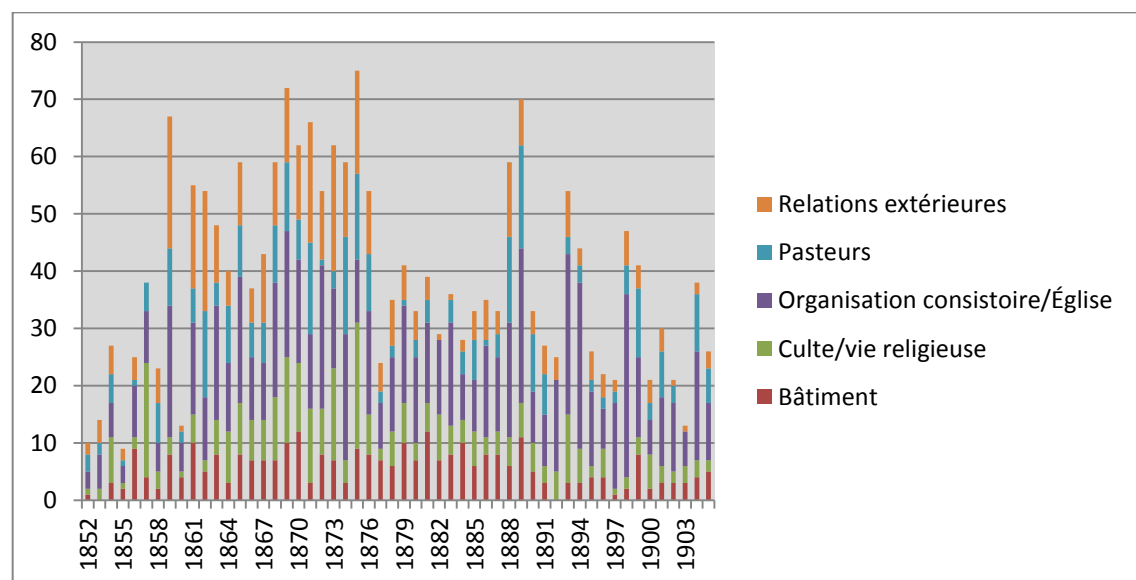
- gouvernement (hors secours pour les temples)
- autorités locales
- relations avec l'Église catholique

Annexe 17
Répartition par thèmes des actes
du consistoire général d'Orthez (1802-1848)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/68-69

Année	Bâtiment	Culte/vie religieuse	Organisation consistoire/Église	Pasteurs	Relations extérieures	Total général
1802			1			1
1803		2	1	2		5
1804		4	2	6	1	13
1805	2	1	4	2	1	10
1806						0
1807						0
1808	1			1	1	3
1809	1	1	3	4		9
1810	1		3	6	1	11
1811			4	2		6
1812	1		3	1		5
1813						0
1814			7	1		8
1815						0
1816				6	6	12
1817	2		2	2		6
1818	3		3		1	7
1819			3			3
1820			2		2	4
1821			1		4	5
1822				1	1	2
1823			3	1		4
1824				1		1

1825	1	1	1	4	1	8
1826						0
1827	3		2		1	6
1828	2			1	2	5
1829			5	1	1	7
1830	1			4	2	7
1831	2	2	5	4		13
1832				2		2
1833		1	11		5	17
1834	2	2	1	1	1	7
1835	1	2	3	3	2	11
1836	1		1			2
1837				1		1
1838	2	3			1	6
1839	2	2	2	1	1	8
1840	2	1	2	4	1	10
1841			2	8		10
1842			1	2	1	4
1843	1	1	1	2		5
1844	2		6	1		9
1845						0
1846	2		5	10	2	19
1847	1	1		4		6
1848	1		4	4		9
Total	37	24	94	93	39	287

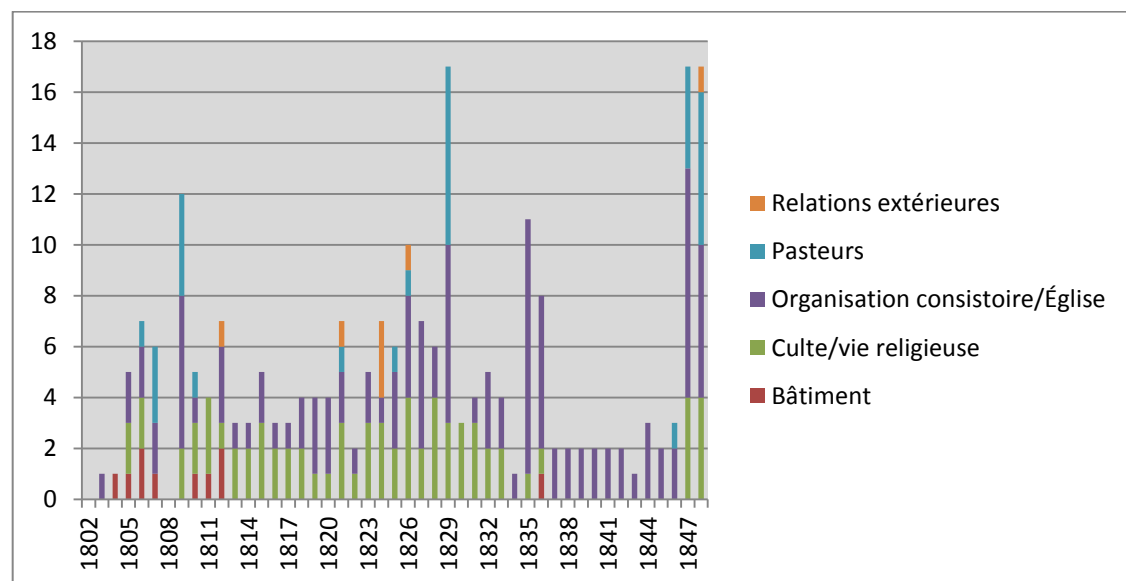


Annexe 18
Répartition par thèmes des actes
du consistoire particulier d'Orthez (1802-1848)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/136

Années	Bâtiment	Culte/vie religieuse	Organisation consistoire/Église	Pasteurs	Relations extérieures	Total
1802						0
1803			1			1
1804	1					1
1805	1	2	2			5
1806	2	2	2	1		7
1807	1		2	3		6
1808						0
1809		2	6	4		12
1810	1	2	1	1		5
1811	1	3				4
1812	2	1	3		1	7
1813		2	1			3
1814		2	1			3
1815		3	2			5
1816		2	1			3
1817		2	1			3
1818		2	2			4
1819		1	3			4
1820		1	3			4
1821		3	2	1	1	7
1822		1	1			2
1823		3	2			5
1824		3	1		3	7
1825		2	3	1		6
1826		4	4	1	1	10
1827		2	5			7
1828		4	2			6
1829		3	7	7		17
1830		3				3
1831		3	1			4
1832		2	3			5
1833		2	2			4
1834			1			1
1835		1	10			11
1836	1	1	6			8
1837			2			2
1838			2			2

1839			2			2
1840			2			2
1841			2			2
1842			2			2
1843			1			1
1844			3			3
1845			2			2
1846			2	1		3
1847		4	9	4		17
1848		4	6	6	1	17
Total	10	72	116	30	7	235



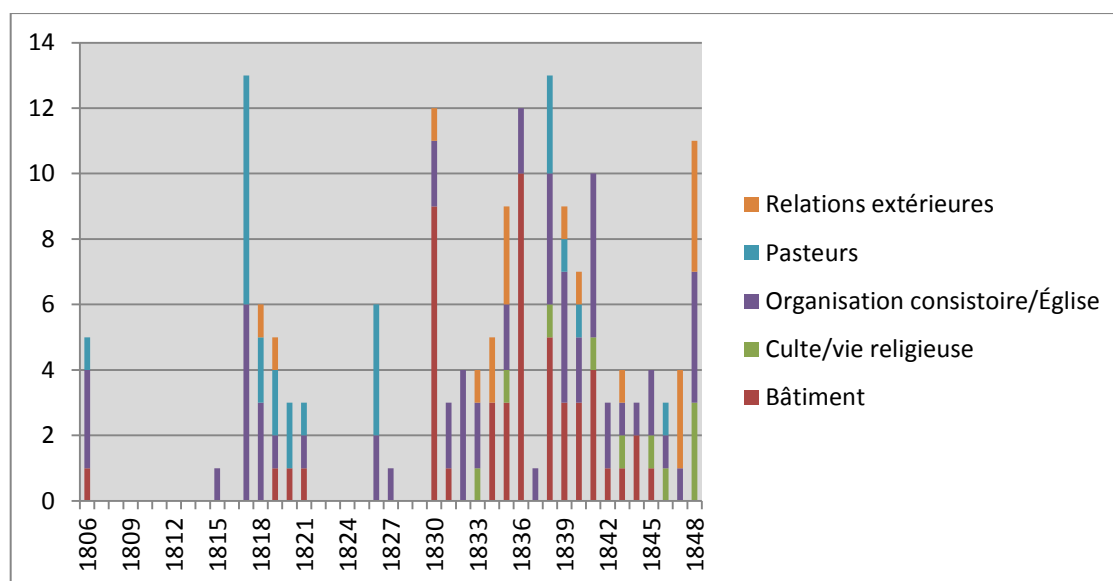
Annexe 19

Répartition par thèmes des actes du consistoire particulier d'Osse-en-Aspe (1802-1848)

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/111

Années	Bâtiment	Culte/vie religieuse	Organisation consistoire/Église	Pasteurs	Relations extérieures	Total
1806	1		3	1		5
1807						0
1808						0
1809						0
1810						0
1811						0
1812						0
1813						0
1814						0

1815			1			1
1816						0
1817			6	7		13
1818			3	2	1	6
1819	1		1	2	1	5
1820	1			2		3
1821	1		1	1		3
1822						0
1823						0
1824						0
1825						0
1826			2	4		6
1827			1			1
1828						0
1829						0
1830	9		2		1	12
1831	1		2			3
1832			4			4
1833	0	1	2		1	4
1834	3				2	5
1835	3	1	2		3	9
1836	10		2			12
1837			1			1
1838	5	1	4	3		13
1839	3		4	1	1	9
1840	3		2	1	1	7
1841	4	1	5			10
1842	1		2			3
1843	1	1	1		1	4
1844	2		1			3
1845	1	1	2			4
1846		1	1	1		3
1847			1		3	4
1848		3	4		4	11
Total	50	10	60	25	19	164



Annexe 20

Les pasteurs des Églises réformées sud-aquitaines

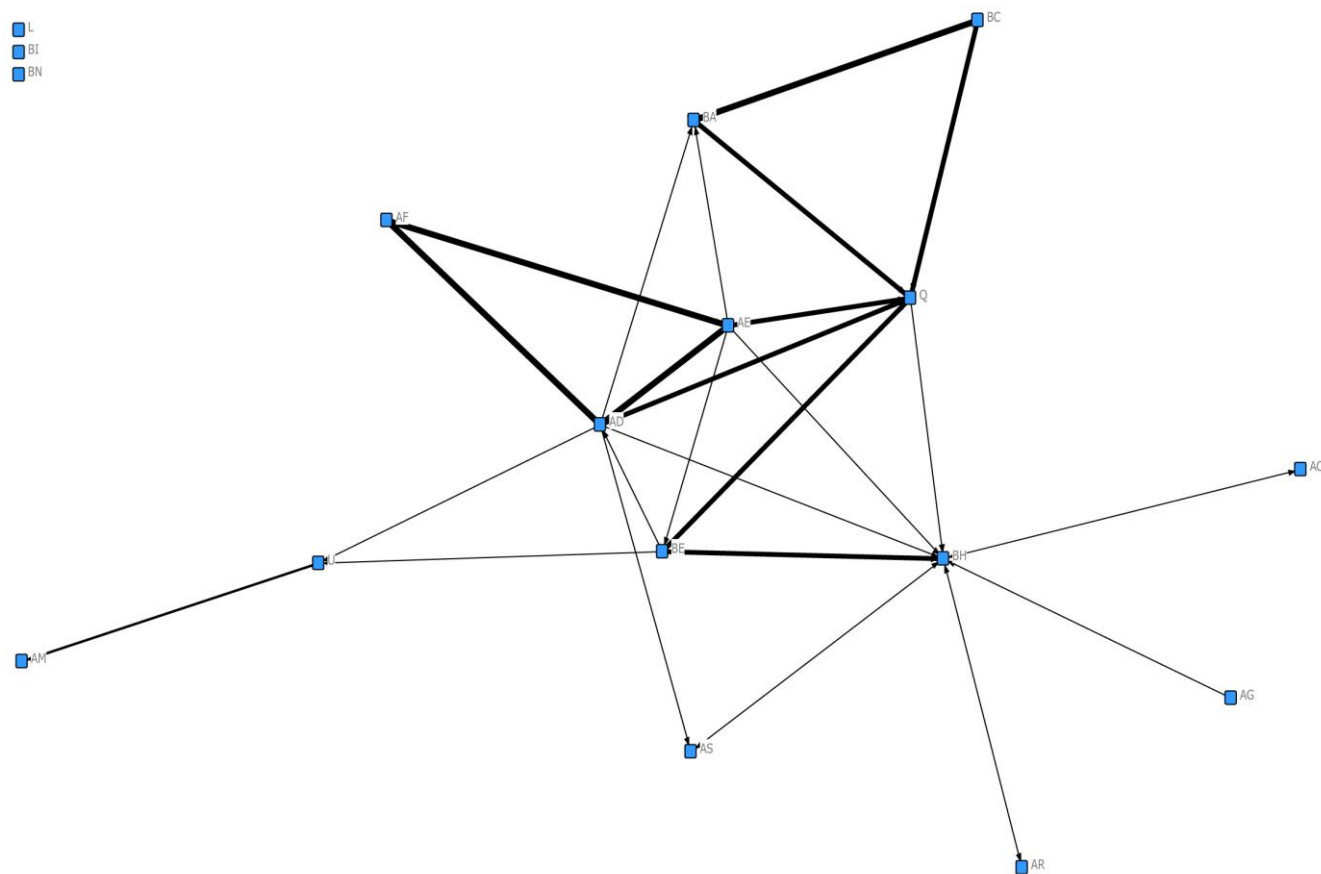
Identifiant	Nom	Section	Fonctions	Dates du ministère
A	Balfet Eugène	Orthez	Titulaire	1891-1906
B	Béziat Jacques	Osse	Titulaire	1858-1863
C	Blanc Daniel	Tarbes	Auxiliaire	1874-1881
C	Blanc Daniel	Tarbes	Titulaire	1881-1905
D	Bohin Auguste	Bellocq	Titulaire	1871-1906
E	Bonifas Ernest	Salies	Suffragant	1852-1853
F	Bonzon Alexandre	Pau	Suffragant	1893-1895
F	Bonzon Alexandre	Pau	Titulaire	1904-1928
G	Bost John-David	Sauveterre	Titulaire	1885-1887
H	Bost Léon	Orthez	Suffragant	1880
H	Bost Léon	Salies-de-Béarn	Suffragant	1886-1888
H	Bost Léon	Salies-de-Béarn	Titulaire	1888-1911
I	Bost Louis	Orthez	Suffragant	1894
J	Bost Samuel	Salies	Suffragant	1875
J	Bost Samuel	Salies	Suffragant	1854-1859
J	Bost Samuel	Salies	Titulaire	1876-1888
K	Bourchenin Daniel	Sauveterre	Titulaire	1888-1904
L	Brizé-Fradin Claude	Bellocq	Titulaire	1809-1811
M	Cadier Albert	Osse	Suffragant	1904-1905
N	Cadier Alfred	Osse	Titulaire	1871-1905
O	Cadier Alphonse	Pau	Auxiliaire	1858-1863
O	Cadier Alphonse	Pau	Titulaire	1863-1899

P	Cambon Gustave	Orthez	Titulaire	1861-1874
R	Carpentier Auguste	Pau	Suffragant	1891-1896
Q	Carrière Joseph	Bellocq	Titulaire	1831-1867
S	Cerisier Jean-Edmond	Sauveterre	Titulaire	1876-1885
T	Christoflau Alphonse	Baigts	Agent d'évangélisation	1871-1891
U	Conduzorgues Henri	Bayonne	Agent d'évangélisation	1830-1831
U	Conduzorgues Henri	Bayonne	Titulaire	1832-1840
V	Constançon Maurice	Baigts	Auxiliaire	
W	Coussirat Daniel	Bellocq	Suffragant	1863-1867
W	Coussirat Daniel	Orthez	Titulaire	1875-1880
X	Delord Paul Philadelphie	Bayonne	Suffragant	1889
Y	Diény Samuel	Orthez	Titulaire	1887-1891
Z	Dupin de Saint-André Armand	Sauveterre	Titulaire	1868-1875
AA	Félice Théodore (de)	Orthez	Titulaire	1865-1875
AA	Félice Théodore (de)	Orthez	Titulaire	1877-1891
AB	Frossard Charles-Louis	Bagnères	Auxiliaire	1869-1901
AC	Frossard Émilien	Bagnères	Agent d'évangélisation	1848-1852
AC	Frossard Émilien	Bagnères	Auxiliaire	1852-1874
AC	Frossard Émilien	Tarbes	Titulaire	1874-1881
AD	Gabriac Jean-Paul	Bellocq	Titulaire	1816-1830
AD	Gabriac Jean-Paul	Orthez	Titulaire	1830-1860
AE	Gabriac Louis-Victor	Orthez	Titulaire	1784-1830
AF	Gabriac Victor	Bellocq	Titulaire	1809-1811
AG	Gerber Nicolas	Osse	Titulaire	1846-1856
AH	Grenier Nathanaël (de)	Baigts	Agent d'évangélisation	1868-1871
AI	Grenier Onésime (de)	Bellocq	Titulaire	1867-1869
AJ	Guex Henri	Bayonne	Suffragant	1889
AJ	Guex Henri	Bayonne	Titulaire	1890-1898
AK	Guiliny Eugène	Mont-de-Marsan	Auxiliaire	1897-1901
AL	Huraut Alfred	Mont-de-Marsan	Auxiliaire	1901-1906
AM	Jacquier Henri	Bayonne	Suffragant	1833-1835
AM	Jacquier Henri	Bayonne	Titulaire	1841-1846
AN	Jourdan Louis	Mont-de-Marsan	Auxiliaire	1891-1897
AO	Lacroix Frédéric	Osse	Titulaire	1864-1871
AP	Lauriol	Pau	Suffragant	1899-1900
AQ	Lengerau François	Sauveterre	Suffragant	1902
AQ	Lengerau François	Sauveterre	Titulaire	1904-1905

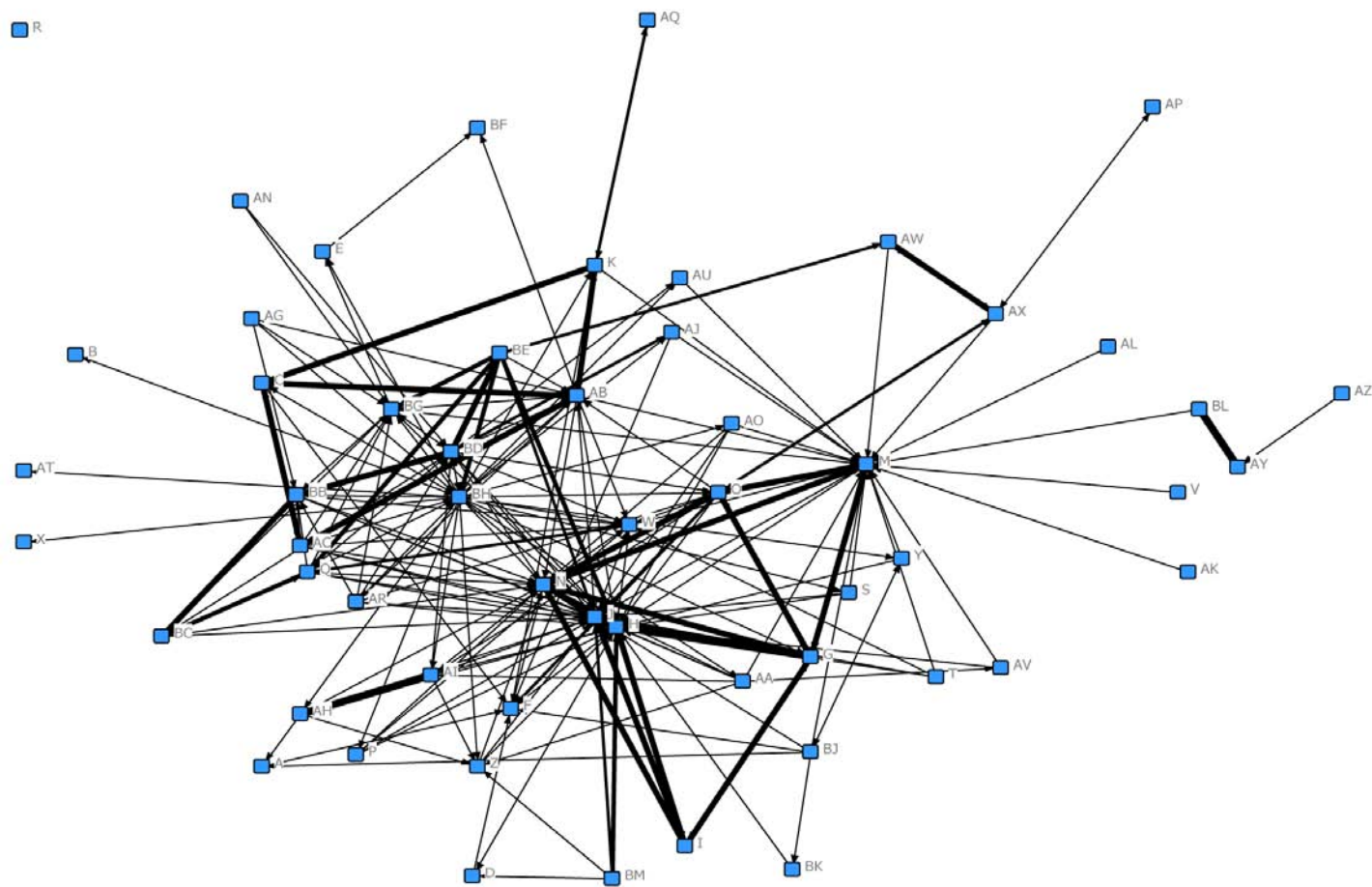
AR	Lourde-Rocheblave Jules	Orthez	Titulaire	1846-1864
AS	Mazauric Henri-César	Osse	Titulaire	1825-1845
AT	Meyer Henri	Orthez	Suffragant	1875
AU	Meystre Émile	Bayonne	Auxiliaire	1889
AV	Monbrun Ernest	Orthez	Titulaire	1880-1887
AW	Monod Edgar	Bayonne	Titulaire	1899-1910
AX	Monod Ernest	Pau	Titulaire	1899-1904
AX	Monod Ernest	Pau	Suffragant	
AY	Montmollin François (de)	Baigts	Auxiliaire	1895-1901
AZ	Morel François	Baigts	Auxiliaire	1891
BA	Mourgues Jean-Auguste	Sauveterre	Titulaire	1817
BB	Mourgues Jean-Auguste	Sauveterre	Titulaire	1859-1867
BC	Mourgues Marc-Antoine	Sauveterre	Titulaire	1817-1858
BD	Nogaret Joseph	Bayonne	Titulaire	1850-1890
BE	Nogaret Pierre	Salies	Titulaire	1804-1859
BF	Oules Léon	Orthez	Suffragant	1890-1891
BG	Pécaut Félix	Salies	Suffragant	1850-1851
BH	Pédézert Jean	Bayonne	Titulaire	1847-1850
BI	Pyt Henri	Bayonne	Agent d'évangélisation	1821-1829
BI	Pyt Henri	Orthez	Agent d'évangélisation	1829-1830
BJ	Roth Jean	Orthez	Titulaire	1891-1926
BK	Roufineau Abel	Orthez	Titulaire	1874-1877
BL	Rougemont Georges	Baigts	Auxiliaire	1901-1905
BM	Sery Alphonse	Salies	Titulaire	1859-1876
BN	Than (de)	Osse	Titulaire	1824-1825

Annexe 21

Les réseaux pastoraux (1802-1848)



Annexe 22
Les réseaux pastoraux (1852-1905)



Annexe 23

Extrait d'un sermon de Louis-Victor Gabriac

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/186

Mais disons auparavant, en hommage à la loy qui vous élève ou qui vous rend vos droits, ô toy qui console nos cœurs, décrets grands et justes que toute la terre vous réclame pour faire la félicité de ses habitants, que votre empire s'étende partout où il y a des hommes qui gémissent sous un dur gouvernement et que votre existence aille au-delà des [illisible] de l'immortalité, disons en hommage au monarque qui donne autorité, roy magnifique et bon roy aussi juste que célèbre, en attendant que tu puisses régner pour tous, les peuples comme nous te croyons digne, sois en animé et convoité du même cœur que celui que nous porterons jusques à la mort pour toy, disons en hommage à l'Assemblée nationale, héros de la législation française, avec quelle douce satisfaction ne dirons-nous pas à nos enfants que c'est vous qui nous avés rendus égaux, libres et heureux, afin que l'honneur de vos mémoires, la gloire de vos travaux, la reconnaissance due à vos bienfaits perpétuels, en passant de postérité en postérité puisse la nation entière en voyant la justice de plusieurs millions d'hommes quelle méconnoissoit dans son sein, ce repentir de ses êtres long tems privés, maudire l'erreur et le fanatisme qui la jusques a présent trompée, puissies vous, vous-même, rendre tous vos concitoyens jaloux de vous choisir à leur municipalité, puisse l'objet de leur confiance aborder en vous autant que la [illisible] dans une terre neuve, puisse une affection constante, une considération immuable être le gain que vous y fairés et le monument qui gardera vos cendres, puissies vous quand vous demanderés à Dieu quelque bien pour son peuple l'obtenir de premières sollicitations et en être les sages et prudents dispensateurs, puisse la faim et la soif de la justice vous faire devenir [...] un jour heureux et rasasiés ; puisse votre dieu, le dieu de la souveraine justice, vous réserver à chacun [rature] aux fils de son ciel, un trône et une couronne [illisible] aux justes juges.

Annexe 24

Discours prononcé par Louis-Victor Gabriac lors du don des coupes en argent (25 frimaire an II)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/136

« Citoyens officiers municipaux,

Les protestans de cette commune veulent aussi faire leur offrande à la République des uniques objets d'ostentation, ou plutôt de quelque valeur, dont ils faisoit usage dans leur culte religieux, consistant en deux coupes d'argent dans lesquelles ils beuvoient tous unanimement comme frères, sans distinction quelconque, hommes, femmes, jeunes hommes et jeunes filles. N'ayant point dans leur temple composé de quatre murs simplement blanchis, d'autres meubles ni précieux ni d'ornement, ils ne peuvent vous offrir que le deux que je vous apporte, la simplicité de leur culte n'en exigeoit point d'avantage, vivant dans l'égalité, dans la fraternité et l'amour de la patrie, ils ont entendu les accens d'une République tollérante dans le sentiment de la plus grande reconnoissance ils la chérissent dans tous les principes les plus vertueux, ils l'aiment par sa bienfaisance et ils la cultiveront a jamais puisqu'elle a brisé des chaines et détruit l'esclavage qui les tenoit sous l'oppression. Vive la République, vive la convention nationale, vive la montagne, des vœux formés dans le sentiment de la reconnoissance ne peuvent être équivoques.

Quant à moy, citoyens municipaux, pendant, que de toutes part, des prêtres, dont le fanatisme et la cruauté nous sera trop longt tems sensible, abjurent enfin leurs inhumaines erreurs et leur odieuse superstition, je déclare que des grandes et consolantes vérités à chérir et à conserver, mes discours ont toujours été dépouillés de toute espece de charlatanisme et je n'ai jamais parlé que le lengage de la vertu et de la seule morale, je n'ai connu d'autre vœux que celui à qui la République raporte tout, la patrie est mon idole, la liberté, l'égalité sont mes délices, je leur rendrai mes hommages constemment et avec joie et je bénis le jour auquel la nation en à fait les divinités tutélaires de la République, qui le seront bientôt san doute de tout l'univers, puisque c'est le vœux de la raison et du droit naturel de l'homme, chefs d'œuvre de l'architecte suprême. »

Annexe 25

Lettre d'Henri Pyt à Émile Guers (juin 1824)

Source : Guers Émile, Vie d'Henri Pyt, p. 174-176.

[...] Ma consécration m'a été en piège : elle m'a mis dans des circonstances où ma foi a été circonvenue par les arguments de la prudence humaine ; placés dans la bouche des frères que je respecte, parce qu'ils valent mieux que moi, ces arguments avaient fait sur moi quelque impression. L'affaire de Négrepelisse acheva de me décider. Je crus voir, dans cette circonstance si remarquable, une invitation de la Providence du Seigneur à déposer mes scrupules et à marcher d'après des principes plus larges. Là-dessus se présente le poste de Bayonne ; tout concourt à m'y porter. Je suis revêtu de la qualité de ministre ; les temples de tous les lieux où je passe me sont ouverts ; ... on m'accueille à Bayonne ; les premières difficultés d'une œuvre naissante sont aplanies en un clin-d'œil ; tout cela semblait m'indiquer que la route où j'étais entré était bonne et qu'il fallait continuer à la suivre. Pendant deux ans, je me suis conformé au train des Églises réformées de France, j'ai béni des mariages, baptisé des enfants et donné la cène. Cependant, ma femme, qui d'abord avait été, comme moi, entraînée par les circonstances à Négrepelisse, commença bientôt à ressentir des combats ; elle m'avertit, elle m'invita à considérer de rechef les bases de ma conviction nouvelle, et quelques temps après elle me déclara qu'elle cessait de partager mes principes... J'essayai de ramener les arguments sur lesquels je m'appuyais, mais je les soutins mal contre ses raisons...

Je souffrais beaucoup. Je résolus enfin de revenir à l'Écriture, de la consulter de nouveau, de peser avec soin tout ce qu'elle relève sur les points en question, espérant trouver quelques raisons jusqu'ici inaperçues pour m'autoriser à continuer... Oh ! que les trésors de la patience de Dieu sont insondables ! que sa miséricorde est incompréhensible ! Dans ces jours de lutte, il m'a épargné ; il ne m'a nullement rejeté. Il a agi avec moi comme une nourrice avec son enfant. Cependant, je souffrais en mon âme, je reculais dans la sanctification, je revenais à la course vers le monde... Mais le Seigneur ne voulait pas me laisser. Il m'envoie un de ses enfants les plus fidèles⁵ ; il le place dans ma maison comme une sentinelle pour veiller sur moi. Ce cher frère, l'une de ces âmes d'élite que le Seigneur m'avait données à Nomain dans les jours où j'étais plus fidèle, m'ouvre un soir son cœur et me reprend avec la plus grande

⁵ En note dans le texte : Ferdinand Caulier.

douceur ; je résiste, je réfute ses raisons ; j'allègue les miennes, et la conversation se termine sans que ce frère ait pu juger avoir rien gagné. Mais il m'avait blessé au cœur ; ses raisons m'avaient confondu, et, dans le secret de mon âme, je soupirais après la fidélité.

Enfin, pour couper court, le Seigneur m'accorda la grâce de revenir à mes premières convictions. J'écrivis aux trois administrateurs ou anciens de notre petite congrégation, pour leur dire que, s'ils voulaient me conserver en qualité de ministre ou de prédicateur de l'Evangile, je continuerais à demeurer au milieu d'eux..... Je ne te parlerai pas des démarches que ces Messieurs firent pour chercher à me retenir comme leur pasteur. Seulement, comme ils étaient extrêmement pressants, je leur dis que, quoique je n'eusse pas jugé convenable de leur faire connaître mes motifs, cependant, s'ils l'exigeaient, je m'ouvrais à eux... Mais ils n'insistèrent plus, et peu de jours après, ils m'écrivirent la lettre la plus affectueuse, pour me dire qu'ils respectaient mes raisons sans les connaître et qu'ils désiraient que je restasse au milieu d'eux. Enfin, Pâque arrive... M. M[ourgues], de Sauveterre, fut appelé pour donner la cène à Bayonne, et j'allai le remplacer dans son Église [...].

Annexe 26

Délibération du consistoire local d'Orthez (25/12/1828)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/136

Arreté du consistoire pour supplier le comité de la société continentale de Londres de nous laisser pendant quelques temps Monsieur Pyt, ministre du Saint Evangile, pour desservir l'église d'Orthez avec son collègue Monsieur Gabriac fils, à cause de la maladie de Monsieur Gabriac père, pasteur de cette église

Dans cette même séance, jour de Noel 1828, le président a pris la parole et a dit :

« Messieurs, j'ai appris avec peine que Monsieur Pyt, ministre du Saint Evangile, a reçu l'ordre de quitter le Béarn pour porter ailleurs son ministère. Cette nouvelle est d'autant plus affligeante pour toutes nos églises, qu'outre la pénurie où elles se trouvent des serviteurs du Christ, elles conservent pour ce digne pasteur, des sentimens élevés qui sont en rapport avec la fonction sacrée et le caractère sacré dont il est revêtu, et, nous même, Messieurs, qui avons été plus à portée de le connaître par

les bienfaits dont ils nous a comblés, par les services éminens qu'il a rendu à notre Église, qu'elle ne doit pas être notre douleur si nous avons le malheur de le perdre. »

Un autre membre a ajouté :

« En partageant les opinions de mon honorable collègue en général, nous devons nous rappeler en particulier, cette époque peu éloignée où les ennemis de notre Sainte Réformation inondant nos contrées, mettaient tout en œuvre, soit par parole, soit par écrit, et s'introduisant même jusqu'au sein de nos familles pour en sapper les fondemens, vous avez vu accourir Monsieur Pyt à notre défense, et par ses principes, et par ses paroles qui ont retenti parmi tout le peuple chrétien, il a réfuté et confondu nos adversaires. Ces écrits pleins de force, d'énergie et, en même temps, de douceur et de⁶ persuasion ont fait triompher notre Sainte Cause ou plutôt celle du Maître, dont il est l'organe. Ils ont opéré sans s'en douter ce réveil religieux, dont nous ressentons [p. 202] les heureux effets et, cependant, nul de nous n'ignore la manière humble et désintéressée avec laquelle il a travaillé pour nous et parmi nous, puisque nous craignons de blesser sa délicatesse et sa modestie en lui témoignant seulement notre juste reconnaissance. Mais il est temps qu'elle éclate hautement et publiquement, que nos registres en soient chargés pour en transmettre le souvenir à nos descendans, pour que le comité de la Société continentale qui nous l'a envoyé en soit instruit, pour qu'elle ait sa part dans les sentimens qui nous anime envers ce zélé et ardent serviteur de Dieu et pour la supplier de vouloir bien nous le conserver encore quelques temps. Je me réunis à Monsieur le Président pour vous prier de délibérer à ce sujet. »

Le consistoire, d'un mouvement spontané, partageant en entier les opinions que ces deux honorables membres viennent de manifester :

Considérant que l'Église d'Orthez, chef-lieu de l'Église consistoriale, se trouve privée du ministère de son cher et vénérable pasteur, par une maladie grave qui l'empêche d'exercer ses fonctions,

Considérant que malgré le zèle, les soins et les peines de Monsieur Gabriac fils, pasteur de l'église de Belloc, à laquelle sont annexées les églises de Salles, de Baigts et de Bayonne, il lui est impossible de fournir l'aliment spirituel nécessaire à tous ces troupeaux épars,

⁶ mot raturé : « patience »

Considérant que le départ de Monsieur Pyt laisse ainsi cinq Églises desservies par un seul pasteur et qu'il est à craindre que la tiédeur et l'indifférence ne fassent de rapides progrès, en attendant qu'elles puissent être suffisamment pourvues,

Considérant qu'il ne peut y avoir aucune église en France ou la présence de Monsieur Pyt soit plus utile et nécessaire que dans l'église d'Orthez jusqu'à que le gouvernement vienne à son secours,

Considérant enfin que Monsieur Pyt, par la bonté de son cœur et par l'amitié de son caractère, a su se concilier l'estime et l'attachement de tous ceux qui l'approchent et notamment des pasteurs de nos autres églises,

Arrête à l'unanimité

1° Que le comité de la société continentale de Londres est prié d'agréer l'hommage de nos sentimens de gratitude pour le bien qu'il nous a fait jusqu'à ces jour et pour celui que nous en attendons encore.

2° Il est très ardemment supplié de prendre en considération l'état de nos églises, de vouloir bien nous continuer son secours et ses bonnes grâces en rétractant l'ordre qu'il a donné à Monsieur Pyt de nous quitter, nous le laisser encore jusqu'à ce que le gouvernement nous accorde les pasteurs nécessaires, ainsi qu'il en a déjà été sollicité. Monsieur Pyt établirait sa résidence à Orthez, chef-lieu de l'Église consistoriale, pour se porter au lieu ou sa présence serait le plus nécessaire.

3° Un extrait de la présente délibération, signé de tous les membres, sera adressée, sur le champ, au comité de la société continentale, par les soins de Messieurs le président et le secrétaire, avec l'expression de nos vœux les plus ardens pour sa conservation, le succès de ses travaux, [p. 204] et l'avancement du règne de Dieu.

Délibéré à Orthez, le jour, mois et an que dessus et tous les membres ont signés.

Forcade Lapeyre aîné, Forcade Lapeyre jeune, le chevalier Pierre Martin, Cazalis, Lameignere aîné, Casalis aîné, Peytiu Lagardère, Caumia Loustaunau, Jean Bergez Catalou.

Annexe 27
Lettre de Monsieur Pyt, ministre du Saint Evangile,
à l'Église d'Orthez (28/02/1829)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/136

Monsieur le Président a fait part à l'assemblée d'une lettre de Monsieur Pyt, ministre du Saint Evangile dont voici la teneur :

A Messieurs les membres du vénérable consistoire de l'Église réformée d'Orthez

Messieurs,

Appelé par vos suffrages unanimes à venir joindre mon ministère à celui de mon honorable collègue, Monsieur Gabriac fils, j'ai dû répondre à votre appel. Je l'ai fait avec un sentiment de reconnaissance profonde envers vous, Messieurs, pour ce nouveau témoignage de votre confiance.

La carrière, qui semblait dès lors s'ouvrir devant moi, me paraissait facile à fournir. Depuis longtemps lié d'amitié avec le collègue auquel vous me donnez pour aide, je me préparais avec d'autant plus de joie à associer mes travaux aux siens, qu'il en avait lui même témoigné le désir d'une manière touchante.

Mais un obstacle imprévu pour moi se préparait. Il est si grave à mes yeux, que je crois devoir reculer devant lui.

Rien, Messieurs, si ce n'est pas une douleur, ne peut se comparer à l'étonnement que j'éprouve en apprenant que je suis devant le public protestant d'Orthez, sous le poids de la double accusation de trahison et d'hypocrisie.

Vous le savez sans doute, Messieurs, puisque c'est, m'a-t-on dit, le cri de l'opinion, on m'accuse d'avoir travaillé dans l'ombre contre un collègue que je faisais au dehors profession d'aimer et de servir. On m'accuse d'avoir, depuis longtemps, cherché à supplanter Monsieur Gabriac, de n'avoir servi l'Église d'Orthez que dans cette odieuse fin. On m'accuse, en particulier, d'avoir voulu, tout récemment, vous rendre, vous Messieurs les Anciens, défavorables à la proposition que l'Église vient d'accueillir. Accusation d'autant plus grave, qu'elle entraîne celle de mensonge, de trahison, en un mot, puisque je disais n'agir en cette circonstance que pour gagner vos suffrages à cette proposition.

Messieurs, si quelques voix seulement murmuraient ces bruits, je me serais contenté d'en gémir tout seul, comme de lien de ces maux inévitables attachés au ministère dont je suis honoré, content du témoignage de ma conscience, et de celui que vous pouvez rendre à ma droiture, je me serais replié sur cette promesse de mon

Maître : « vous serais bienheureux quand on m'aura dit faussement contre vous toute sorte de mal », et je ne serai pas venu vous importuner des cris de ma douleur.

Mais il s'agit d'une opinion qu'on me dit générale, il s'agit d'un jugement porté par ce public devant lequel j'étais appelé à me présenter avec un caractère sacré et, aux yeux duquel, il me faut une réputation sans tache, afin que je puisse le servir avec fruit.

Messieurs, blessé dans ce que j'ai de plus cher au monde, dans mon honneur, ma peine doit être grande, elle l'est plus que je ne veux l'exprimer, ce n'est point assez pour moi que je sois pur à vos yeux, ni que mon collègue soit disposé à rendre témoignage au désintéressement et à la droiture de mes intentions, qui lui sont bien connues. Ce que je dois désirer, c'est que le public revienne sur son jugement, s'il est vrai qu'il l'ait porté comme on me l'assure, c'est qu'il soit lésé d'une erreur, dont l'existence met entre lui et moi, une barrière que je ne dois point franchir.

Cependant, Messieurs, avant que je renonce à paraître dans la chaire d'Orthez, je sais qu'il est de mon devoir de soumettre à votre jugement les motifs qui paraît devoir m'en éloigner. Je suis disposé, Messieurs, à m'en rapporter à votre sagesse et c'est avec pleine confiance que je dépose entre vos mains les intérêts de ma réputation, intérêts qui me sont plus chers que la vie puisqu'ils se lient à la cause sacrée que je sers.

Agréez l'hommage du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs. Votre très humble serviteur, signé Henri Pyt, ministre.

III. LA PLURALITÉ PROTESTANTE DANS LE SUD AQUITAIN

Annexe 28

Constitution de l'Église évangélique (libre) de Pau (1851)

Titre 1 : But de l'Église évangélique de Pau en se constituant

Art. 1 : L'Église évangélique de Pau se constitue pour confesser son Dieu Sauveur, le glorifier et resserrer entre les frères le lien de la charité chrétienne. Elle se rattache par sa foi à l'Église apostolique, à toutes les Églises qui ont professé la doctrine de Jésus Christ, et particulièrement à l'Union des Église évangélique de France.

Titre 2 : Confession de foi

Art. 2. Les membres de cette Église font d'un cœur et d'une bouche la confession suivante : Nous croyons à la pleine inspiration des saintes-Écritures contenues dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, que nous prenons en conséquence pour règle unique et infaillible de la foi. Nous croyons que, vu l'entière corruption et la juste condamnation des hommes dans leur état naturel par suite de la chute d'Adam, il n'y a pour eux qu'un seul moyen de salut, savoir, la foi en Jésus-Christ, Dieu manifesté en chair, seul médiateur entre Dieu et les hommes, mort pour nos offenses, ressuscité pour notre justification, élevé à la droite de Dieu, d'où il intercède pour nous, et d'où, avec le Père, il communique aux siens, (élus, se lon la prescience de Dieu le Père, pour être sanctifiés par l'Esprit, pour obéir à Jésus-Christ, et pour avoir part à l'aspersion de son sang), toutes les grâces nécessaires à la régénération et à la persévérance dans la foi et dans les bonnes œuvres, en attendant qu'il revienne pour les ressusciter ou les transmuier pour la gloire, aussi bien que pour juger le monde selon la justice.

Titre 3 : Des charges et des dons

Art. 3. L'Église évangélique de Pau, quoique reconnaissant la sacrificiture de tout fidèle, pour obéir à la Parole, pour l'édification du corps du Christ, et pour le maintien de l'ordre en son sein, reconnaît au milieu d'elle les anciens et les diacres que Dieu veut bien lui accorder, et elle les établit, dans la charge à laquelle ils sont appelés, par l'imposition des mains.

Art. 4 : L'œuvre des pasteurs, des anciens ou évêques dans l'Église est plus particulièrement de paître le troupeau selon la Parole (Pier. V, 2, 3), de présider les assemblées (1 Tim V, 17), de veiller pour les âmes (héb. XIII, 17) ; d'enseigner, d'exhorter, de consoler, de reprendre selon les besoins, non seulement en public, mais aussi en particulier, et de maison en maison (Act. XX, 20. 2 Tim. IV, 2).

Art. 5 : Les diacres sont plus spécialement chargés dans l'assemblée du service des tables ou du soin des pauvres (Act. VI, 2, 3).

Art. 6 : L'Église reconnaît et encourage dans son sein le libre exercice des divers dons que le Seigneur veut bien accorder à ses membres pour l'édification du corps.

Titre IV : Du presbytère

Art. 7 : Le presbytère ou conseil d'Église, se compose de ses anciens et de ses diacres. Ce conseil est chargé de la direction des affaires, de l'admission des membres et de la surveillance de l'Église.

Art. 8 : Ce conseil rendra compte de sa mission dans les assemblées générales de l'Église, et devra se conformer aux vœux qui seront alors généralement exprimés.

Titre V. De l'admission à la Sainte-Cène dans l'Église et de la réception de ses membres

Art. 9 : Les chrétiens saints et fidèles en Christ ont seuls le droit d'être admis dans une Église chrétienne. Mais, comme Dieu seul connaît ceux qui sont les siens, l'Église évangélique de Pau reçoit dans sa communion tous ceux qui confessent le nom du Fils éternel de Dieu, de Jésus Christ, notre Sauveur, pourvu qu'ils ne marchent pas dans les œuvres de la chair, manifestement incompatibles avec l'œuvre du Saint-Esprit.

Art. 10 : Toute personne qui, n'étant pas membre de l'Église, désirerait entrer en communion avec elle en y prenant la sainte-cène, devra communiquer son intention à un des membres du conseil, pour que celui-ci puisse s'assurer de la pureté et de la sincérité de sa foi.

Art. 11 : Pour être membre de l'Église, il faut faire profession de foi devant un ou plusieurs membres du conseil, qui lui fera son rapport, afin que le conseil se prononce sur l'admission, après avoir prévenu l'Église.

Titre VI. De la discipline

Art. 12 : Les membres de l'Église évangélique de Pau ne se contente pas d'une charité mutuelle, mais ils s'exhortent et se reprennent les uns les autres selon la Parole. Le premier degré de la correction des pécheurs devant l'Église consiste donc dans l'accomplissement du devoir de la répréhension fraternelle qui doit s'exercer fidèlement d'après l'enseignement du Seigneur (Lév. XIX, 17 ; Gal. VI, 1 ; Jaq. V, 19-20 ; Math. XVIII, 15-17).

Art. 13 : Si quelqu'un, malgré les avertissements et les répréhensions réitérées de ses frères, persiste dans une conduite qui déshonore la profession de sa foi, le pécheur sera, ou repris publiquement par l'Église (1 Tim. V. 20), ou privé momentanément de la sainte-cène (2 Thess. III, 14, 15), ou exclu formellement de l'Église selon la gravité du cas et des sentiments qu'il fera paraître après sa chue (1 Cor. V, 5-13 ; 2 Cor. XI, 6-8).

Art. 14 : Les doctrines subversives de l'Évangile rendent possibles des mêmes châtements spirituels les personnes qui les professent (Gal. I, 8 ; Tite. III, 10, 11 ; 2 Jean X, 11 ; Rom. XVI, 17, 18 ; 2 Cor II, 4 ; Gal. V, 12 ; 1 Tim, VI, 3-5, 1 Jean IV, 1).

Annexe 29

Les finances de l'Église évangélique libre de Pau (1864-1881)

Source : ADPA, CEPB, 60J 56/2/22

Années	Recettes	Dépenses	Balance
1864	4491,7	2554,6	1937,1
1865	4669,85	3653,85	1016
1866	6480,9	4162,5	2318,4
1867	5907,5	3949,65	1957,85
1868	5755,6	3978,05	1777,55
1869	7339,57	3481,75	3857,82
1870	5925,08	4444,95	1480,13
1871	6952,9	3966,4	2986,5
1872	7246,65	5259,95	1986,7
1873	6890,45	4281,95	2608,5
1874	7688,7	5197,25	2491,45
1875	6639,9	5277,3	1362,6
1876	5763,05	3472,95	2290,1
1877	6907,15	5368,7	1538,45
1878	5768,25	3793,55	1974,7
1879	6556,05	3867,55	2688,5
1880	6138,55	4157,45	1981,1
1881	5074,15	3781,65	1292,5

Annexe 30

Les membres du consistoire d'Orthez (1852-1905)

Source : AN, F¹⁹ 10283 ; ADPA, CEPB, 60J 50/69-71

Section	Nom	Prénom	profession	lieu de résidence	Fonction	Début mandat	Fin mandat
Osse-en-Aspe	Arrigas	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	Délégué	1880	1889
Osse-en-Aspe	Arrigas	Joseph	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	Délégué	1889	1906
Pau	Baron	Raymond	Négociant	Pau	Délégué	1887	1904
Tarbes-Bagnères	Benezech	Paul		Tarbes	Délégué	1892	1906
Bayonne	Bergeret	Joseph	Négociant	Bayonne	Délégué	1863	1868
Salies-de-Béarn	Bergeret	Arnaud	Receveur particulier	Salies-de-Béarn	Délégué	1852	1856
Bellocq	Bernet	Prosper	Cultivateur	Baigts	Représentant	1868	1874
Orthez	Bernet	Jean	Cultivateur	Baigts	Conseiller presbytéral d'Orthez	1877	1883
Orthez	Bernet	Prosper	Cultivateur	Baigts	Conseiller presbytéral d'Orthez	1887	1906
Bayonne	Brumm	Émile		Bayonne	Représentant	1904	1906
Orthez	Camblong	Joseph		Lagor	Conseiller presbytéral d'Orthez	1885	1906
Orthez	Carresse	Pierre	Négociant	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1856	1874
Orthez	Carresse	Victor		Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1889	1906
Osse-en-Aspe	Carrive	Jean		Guinarthe	Représentant	1865	1871
Osse-en-Aspe	Carrive	Paul	Médecin	Sauveterre-de-Béarn	Représentant	1871	1889
Sauveterre-de-Béarn	Carrive	Paul	Médecin	Sauveterre-de-Béarn	Représentant	1889	1895
Orthez	Casalis	Pierre	Sabotier	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1852	1865
Orthez	Casalis	Henri	Épicier	Orthez	Conseiller presbytéral	1865	1880

					d'Orthez		
Salies-de-Béarn	Casalis	Jean	Marchand	Araujuzon	Délégué	1880	1886
Sauveterre-de-Béarn	Casalis	Louis	Propriétaire-cultivateur	Araujuzon	Délégué	1886	1889
Sauveterre-de-Béarn	Casalis	Pierre		Navarrenx	Délégué	1874	1880
Osse-en-Aspe	Clergueig	Pierre		Osse-en-Aspe	Délégué	1874	1880
Orthez	Condirolle	Jean	Entrepreneur	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1898	1906
Salies-de-Béarn	Coustères	Elisée	Propriétaire	Salies-de-Béarn	Représentant	1880	1886
Orthez	Despagnou	J.		Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1871	1877
Salies-de-Béarn	Despaux	Maximilien	Jardinier	Salies-de-Béarn	Délégué	1886	1904
Bellocq	Destandau-Labigallette	Pierre	Cultivateur	Bellocq	Délégué	1889	1906
Pau	Devéria	Eugène	Peintre	Pau	Représentant	1865	1865
Osse-en-Aspe	Doumecq	Jean	Propriétaire-cultivateur. Conseiller municipal	Osse-en-Aspe	Délégué	1852	1862
Salies-de-Béarn	Dupourqué	Charles		Salies-de-Béarn	Délégué	1862	1863
Pau	Durbach		Garde-mine	Pau	Représentant	1874	1880
Bayonne	Fahm	Philippe	Rentier	Bayonne	Délégué	1852	1863
Pau	Forcade	Henri	Propriétaire	Arance	Représentant	1880	1883
Bayonne	Forsans	Henri	Propriétaire	Lagor	Représentant	1852	1865
Bayonne	Franc	Louis	Capitaine en retraite	Orthez	Représentant	1889	1889
Orthez	Franc	Louis	Capitaine en retraite	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1889	
Orthez	Gentieu-Baillan	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1852	1871
Bellocq	Goasen-Tartas	Jean	Cultivateur	Lahontan	Délégué	1880	1889
Tarbes-Bagnères	Hauser	Édouard	Ingénieur	Tarbes	Délégué	1877	1886
Tarbes-Bagnères	Herdner	Albert	Ingénieur	Tarbes	Délégué	1884	1887

Salies-de-Béarn	Labastie	Jacques	Propriétaire-cultivateur	Salies-de-Béarn	Délégué	1863	1868
Osse-en-Aspe	Lagun	Jean	Aubergiste	Osse-en-Aspe	Délégué	1862	1874
Bellocq	Lajus	André	Négociant	Orthez	Représentant	1852	1868
Sauveterre-de-Béarn	Lajuzan	Gustave	Négociant	Sauveterre-de-Béarn	Représentant	1852	1868
Bayonne	Lamfuss	Elie	Marchand	Bayonne	Représentant	1880	1889
Sauveterre-de-Béarn	Larrouy	Louis	Propriétaire	Orion	Délégué	1862	1883
Sauveterre-de-Béarn	Larrouy	Louis	Propriétaire	Orion	Représentant	1868	1889
Orthez	Larrouyat	Jean	Tanneur	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1874	1892
Orthez	Larrouyat	David	Conducteur des ponts et chaussées	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1892	1906
Osse-en-Aspe	Larrouyat	David	Conducteur des ponts et chaussées	Orthez	Représentant	1889	1892
Sauveterre-de-Béarn	Larrouyat	Pierre	Cultivateur	Rivareyte	Délégué	1883	1886
Orthez	Lassauguette	Achille	Directeur de l'usine à gaz	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1889	1906
Bayonne	Léorat	Henri	Propriétaire	Bayonne	Délégué	1868	1892
Bayonne	Lepinasse	Jean-Jacques Paul	Colonel en retraite	Bayonne	Délégué	1898	1906
Sauveterre-de-Béarn	Loustalot	Pierre	Négociant	Sauveterre-de-Béarn	Délégué	1856	1859
Sauveterre-de-Béarn	Malan	Henri	Négociant	Saint-Palais	Délégué	1852	1856
Pau	Malan	Guillaume	Négociant	Pau	Délégué	1904	1906
Orthez	Marsoo	Jean-Paul	Négociant	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1852	1856
Orthez	Marsoo	Adolphe	Rentier	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1865	1880
Orthez	Martin-Bergeret	Jean	Capitaine en retraite	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1880	1889
Orthez	Martin-Veisaz	Victor	Conducteur des ponts et chaussées	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1880	1887

Bayonne	Maze	Émile	Négociant	Bayonne	Représentant	1877	1880
Pau	Monod	Frédéric	Médecin	Pau	Représentant	1883	1906
Bellocq	Mousquès	Antoine	Propriétaire-cultivateur	Salles-Mongiscard	Délégué	1852	1862
Bellocq	Mousquès	François	Propriétaire-cultivateur	Salles-Mongiscard	Délégué	1862	1868
Orthez	Mousquès	Elie	Propriétaire	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1895	1906
Osse-en-Aspe	Mousquès	Elie	Propriétaire	Orthez	Représentant	1892	1895
Osse-en-Aspe	Mousquès	Henri	Propriétaire	Orthez	Représentant	1895	1906
Salies-de-Béarn	Mousseigt-Lateulère		Propriétaire-cultivateur	Salies-de-Béarn	Représentant	1856	1862
Salies-de-Béarn	Moussiegt	Jean	Tisserand	Salies-de-Béarn	Délégué	1880	1886
Salies-de-Béarn	Moussiegt	Félix	Tisserand	Salies-de-Béarn	Délégué	1904	1906
Tarbes-Bagnères	Nairac	Louis	Propriétaire	Lescaladieu	Délégué	1852	1887
Tarbes-Bagnères	Nairac	Edmond	Propriétaire	Lescaladieu	Délégué	1887	1892
Pau	Nairac	Edmond	Propriétaire		Représentant	1874	1877
Bellocq	Narp-Paratyrou		Propriétaire-cultivateur	Bellocq	Représentant	1874	1906
Orthez	Paraige	Pierre		Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1852	1865
Pau	Paraige	Pierre		Orthez	Représentant	1868	1874
Sauveterre-de-Béarn	Paul	Frédéric	Directeur de la saline	Oraas	Délégué	1859	1862
Salies-de-Béarn	Pécaut	Pierre	Négociant	Salies-de-Béarn	Délégué	1852	1862
Salies-de-Béarn	Pécaut	Pierre	Négociant	Salies-de-Béarn	Représentant	1862	1874
Orthez	Peytiu-Lagardère	Arnaud	Conducteur des ponts et chaussées	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1868	1871
Orthez	Pouyanne	Pierre	Cultivateur	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1868	1883
Osse-en-Aspe	Pouyanne	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Orthez	Représentant	1852	1865
Bellocq	Pouyanne-Pontacq		Propriétaire-cultivateur	Bellocq	Délégué	1868	1880
Sauveterre-de-Béarn	Recordon	Marcel	Propriétaire-cultivateur		Représentant	1895	1901

Orthez	Rosselet	Louis	Horloger	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1852	1868
Orthez	Rousse	Léonce	Juge au tribunal	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1894	1898
Salies-de-Béarn	Rousse	Léonce	Juge au tribunal	Orthez	Représentant	1886	1894
Salies-de-Béarn	Serres-Cambot	Pierre		Salies-de-Béarn	Délégué	1868	1880
Pau	Sers	Louis	Propriétaire	Pau	Délégué	1863	1887
Salies-de-Béarn	Soubre-Lanabère			Salies-de-Béarn	Représentant	1874	1880
Sauveterre-de-Béarn	Soulheban	Daniel	Entrepreneur	Sauveterre-de-Béarn	Délégué	1889	1906
Bayonne	Stoecklin			Bayonne	Représentant	1874	1877
Bayonne	Strasser	Clément	Colonel en retraite	Bayonne	Délégué	1892	1898
Bayonne	Veisaz	Georges	Propriétaire	Bayonne	Représentant	1889	1904
Bayonne	Vidal	Phocion	Président du tribunal civil	Orthez	Représentant	1865	1874
Orthez	Vidal	Jean-Phocion	Président du tribunal civil	Orthez	Représentant	1852	1856
Orthez	Vidal	Henri	Maire d'Orthez	Orthez	Conseiller presbytéral d'Orthez	1871	1895

Annexe 31

Les membres des conseils presbytéraux (1852-1905)

Source : AN, F¹⁹ 10283 ; ADPA, CEPB, 60J 50/69-71

Section	Nom	Prénom	profession	Lieu de résidence	Début mandat	Fin mandat
Tarbes-Bagnères	Aimeric			Tarbes	1865	
Pau	Alaquier de Montalivet			Pau	1877	1881
Tarbes-Bagnères	Alquier de Montalivet			Bagnères-de-Bigorre	1871	1877
Osse-en-Aspe	Arrigas	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1880	1886
Osse-en-Aspe	Arrigas	Joseph	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1886	1904
Osse-en-Aspe	Arrigas dit Doumecq	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1862	1874

	Darrélatour					
Tarbes-Bagnères	Audémar	Henri		Tarbes	1892	
Sauveterre-de-Béarn	Balangué	Eugène		Tarbes	1901	1906
Tarbes-Bagnères	Balency	Isaac		Salies-de-Béarn	1898	1901
Pau	Baron	Raymond	Négociant	Pau	1886	1904
Sauveterre-de-Béarn	Barthe-Lapeyrigne	Daniel		Oraàs	1892	
Tarbes-Bagnères	Bayssellance	Jean-Adrien		Bagnères-de-Bigorre	1862	1874
Tarbes-Bagnères	Bénézech	Paul		Tarbes	1892	
Bayonne	Bergeret	Joseph	Négociant	Bayonne	1853	1871
Salies-de-Béarn	Bergeret	Arnaud	Receveur particulier	Salies-de-Béarn	1853	1856
Bayonne	Bernardbeigt	Josué		Bayonne	1859	1880
Orthez	Bernet	Jean	Cultivateur	Baigts	1877	1883
Orthez	Bernet	Prosper	Cultivateur	Baigts	1887	1906
Tarbes-Bagnères	Bonneville	Charles		Tarbes	1895	
Tarbes-Bagnères	Borkhard	Louis	Employé à l'arsenal	Tarbes	1874	1884
Pau	Bost			Pau	1865	1866
Tarbes-Bagnères	Bradstreet	Edmond		Bagnères-de-Bigorre	1856	1871
Tarbes-Bagnères	Bradwich			Tarbes	1865	1871
Tarbes-Bagnères	Branchu	Louis	Capitaine en retraite	Bagnères-de-Bigorre	1874	
Bayonne	Brumm	Émile		Bayonne	1901	1906
Tarbes-Bagnères	Cabarieu (de)	Émile	Sous-préfet d'Argelès	Bagnères-de-Bigorre	1853	1856
Orthez	Camblong-Naude	Joseph		Lagor	1887	
Osse-en-Aspe	Candau	Jean	Cultivateur	Osse-en-Aspe	1877	1884

Orthez	Carresse	Pierre	Négociant	Orthez	1856	1874
Orthez	Carresse	Victor		Orthez	1889	
Sauveterre-de-Béarn	Carrive	Daniel	Maire d'Autevielle	Autevielle	1853	1859
Sauveterre-de-Béarn	Carrive père	Paul	Propriétaire	Guinarthe	1868	1879
Orthez	Casalis	Henri	Négociant	Orthez	1853	1880
Sauveterre-de-Béarn	Casalis	Jean	Propriétaire	Araujuzon	1879	1883
Sauveterre-de-Béarn	Casalis	Louis	Sabotier	Araujuzon	1880	1889
Sauveterre-de-Béarn	Casalis	Pierre	Épicier	Araujuzon	1889	
Sauveterre-de-Béarn	Casalis-Loustaunau	Pierre	Sabotier	Araujuzon	1853	1879
Sauveterre-de-Béarn	Casenave	Jean	Receveur à l'enregistrement	Sauveterre-de-Béarn	1886	
Salies-de-Béarn	Castéra	Isaac	Propriétaire-cultivateur	Salies-de-Béarn	1853	1894
Tarbes-Bagnères	Cathelicq	Jean	Employé à l'arsenal	Tarbes	1874	
Osse-en-Aspe	Cavendish	Frédéric		Osse-en-Aspe	1874	1878
Tarbes-Bagnères	Chantard	Sully		Tarbes	1887	1889
Osse-en-Aspe	Clergueig	Pierre		Osse-en-Aspe	1874	1880
Orthez	Condirolles	Jean	Entrepreneur	Orthez	1898	1906
Salies-de-Béarn	Coustères	Elisée	Propriétaire-cultivateur	Salies-de-Béarn	1880	1906
Bellocq	Coyehourcq-Mandillé	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1886	1898
Bayonne	Dalché de Desplanets	E.		Bayonne	1862	1868
Tarbes-Bagnères	Delaprez	Adolphe		Tarbes	1889	1893
Tarbes-Bagnères	Delaye	Pierre		Tarbes	1887	1892
Orthez	Despagnou	Jean		Orthez	1871	1877
Salies-de-Béarn	Despaux	Maximilien	Jardinier	Salies-de-Béarn	1880	1906

Bellocq	Destandau-Labigalette	Zacharie	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1853	1856
Bellocq	Destandau-Labigalette	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1862	1906
Pau	Devéria	Eugène	Peintre	Pau	1863	1865
Bellocq	Domercq-Badie	Jacob	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1889	1906
Osse-en-Aspe	Doumecq	Jean	Propriétaire-cultivateur. Conseiller municipal	Osse-en-Aspe	1853	1862
Osse-en-Aspe	Doumecq-Cazanouet	Jean		Osse-en-Aspe	1871	1874
Salies-de-Béarn	Dupourqué	Charles		Salies-de-Béarn	1859	1863
Pau	Dürbach		Conducteur des mines	Pau	1874	1881
Bayonne	Eckhardt	Louis		Bayonne	1856	1859
Pau	Engelmann	Jules	Ingénieur	Pau	1874	1901
Bayonne	Fahm	Philippe	Rentier	Bayonne	1853	1863
Pau	Forcade	Aristide		Pau	1858	1865
Tarbes-Bagnères	Forcade	Aristide		Tarbes	1862	1865
Osse-en-Aspe	Fox	Pierre	Entrepreneur en construction	Osse-en-Aspe	1853	1871
Orthez	Franc	Louis	Capitaine en retraite	Orthez	1889	
Pau	Gaja (de)	Victor	Général	Pau	1858	1874
Tarbes-Bagnères	Gaja (de)	Marion	Général	Bagnères-de-Bigorre	1853	1856
Orthez	Gentieu-Baillan	Pierre	Tonnelier	Orthez	1853	1871
Bellocq	Goasen	Jean	Propriétaire-cultivateur	Lahontan	1889	1906
Bellocq	Goasen-Tartas	Jean	Propriétaire-cultivateur	Lahontan	1880	1889
Pau	Goudard	Charles	Négociant	Pau	1881	1883
Pau	Goudard	Louis	Médecin	Pau	1901	1906
Bayonne	Grellet	Philippe	Brasseur	Bayonne	1863	1878
Tarbes-Bagnères	Grille			Tarbes	1859	1862
Tarbes-Bagnères	Hauser		Ingénieur	Tarbes	1877	1884
Pau	Heid	Théodore	Brasseur	Pau	1858	1874

Tarbes-Bagnères	Herdnerr	Albert	Ingénieur	Tarbes	1884	1887
Tarbes-Bagnères	Houlez	Léo		Tarbes	1898	1906
Tarbes-Bagnères	Kapp	Philippe		Tarbes	1884	1906
Salies-de-Béarn	Labastie	Moulié	Tisserand	Salies-de-Béarn	1853	1856
Salies-de-Béarn	Labastie	Jacques	Propriétaire-cultivateur	Salies-de-Béarn	1863	1868
Salies-de-Béarn	Labastie	Daniel	Propriétaire-cultivateur	Salies-de-Béarn	1868	1906
Salies-de-Béarn	Labastie	David		Salies-de-Béarn	1901	1906
Bellocq	Labastie-Barthieu	Jean	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1898	1906
Bellocq	Labastie-Lagelouse	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Puyoô	1856	1865
Sauveterre-de-Béarn	Laborde	Pierre	Cultivateur	Barraute	1879	1889
Sauveterre-de-Béarn	Lacarrère aîné	Jean	Propriétaire-cultivateur	Oraas	1859	1886
Orthez	Laffitte-Coussirat	Jean-Pierre	Employé à la recette particulière	Orthez	1853	1856
Salies-de-Béarn	Laffitte-Quéron			Salies-de-Béarn	1856	1863
Osse-en-Aspe	Lagun	Jean	Propriétaire-cultivateur	Bedous	1856	1874
Osse-en-Aspe	Lagun	Pierre		Osse-en-Aspe	1892	1904
Bayonne	Lamfuss	Elie	Négociant	Bayonne	1877	1890
Sauveterre-de-Béarn	Larrouy	Louis		Orion	1862	1868
Bellocq	Larrouyat	Daniel	Propriétaire-cultivateur	Rivareyte	1853	1886
Orthez	Larrouyat	Jean	Tanneur	Orthez	1874	1892
Orthez	Larrouyat	David	Conducteur des ponts et chaussées	Orthez	1892	1906
Sauveterre-de-Béarn	Larrouyat fils	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Sauveterre-de-Béarn	1883	
Orthez	Lassauguette	Achille	Directeur de l'usine à gaz	Orthez	1889	1906
Pau	Lassence	Alfred		Pau	1887	1896
Osse-en-Aspe	Latounette-Denguy	Jean	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1871	1874

Osse-en-Aspe	Latounette-Denguy	Joseph	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1886	1892
Osse-en-Aspe	Latourrette-Pon	Jean	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1904	1906
Sauveterre-de-Béarn	Lauga Bénéjou	Jean	Propriétaire-cultivateur	Lasbordes	1874	1879
Osse-en-Aspe	Lembeye	Jean	Marchand. Adjoint au maire	Osse-en-Aspe	1853	1856
Osse-en-Aspe	Lembeye	Jean		Osse-en-Aspe	1874	1880
Bayonne	Léorat	Henri	Propriétaire	Bayonne	1865	1898
Bayonne	Léorat	Auguste	Propriétaire	Bayonne	1898	1906
Bayonne	Lespinasse	Jean-Jacques Paul	Colonel en retraite	Bayonne	1895	1906
Osse-en-Aspe	Loustalot	Jean		Osse-en-Aspe	1874	1884
Sauveterre-de-Béarn	Loustalot	Pierre	Négociant	Sauveterre-de-Béarn	1853	1868
Pau	Malan	Guillaume	Négociant	Pau	1883	1906
Sauveterre-de-Béarn	Malan	Henri	Négociant	Saint-Palais	1853	1862
Sauveterre-de-Béarn	Malan	Paul	Négociant	Saint-Palais	1868	1874
Bellocq	Marladot	François	Propriétaire-cultivateur	Salles-Mongiscard	1904	1906
Orthez	Marsoo	Jean-Paul	Négociant	Orthez	1853	1865
Orthez	Marsoo	Adolphe	Rentier	Orthez	1865	1880
Bayonne	Martin	Adrien	Négociant	Bayonne	1876	1900
Orthez	Martin-Bergeret	Richard	Capitaine en retraite	Orthez	1880	1889
Orthez	Martin-Veisaz	Victor	Conducteur des ponts et chaussées	Orthez	1880	1887
Bayonne	Maze	Victor	Rentier	Bayonne	1853	1856
Bayonne	Maze	Jean-Baptiste	Négociant	Bayonne	1853	1863
Bayonne	Maze	Émile	Négociant	Bayonne	1877	1896
Bellocq	Mesplès-Pely	Jean	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1853	1868
Osse-en-Aspe	Milherre-Marchand	Joseph	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1884	1895

Osse-en-Aspe	Mirassou-Aillot	Joseph	Professeur	Osse-en-Aspe	1862	1871
Osse-en-Aspe	Mirassou-Bile	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1862	1874
Pau	Monod	Frédéric	Médecin	Pau	1881	1906
Bellocq	Mousquès	Antoine	Propriétaire-cultivateur	Salles-Mongiscard	1853	1862
Bellocq	Mousquès	François	Propriétaire-cultivateur	Salles-Mongiscard	1862	1880
Osse-en-Aspe	Mousquès	Henri	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1895	1901
Bellocq	Mousquès-Laheugère	Jean	Propriétaire-cultivateur	Salles-Mongiscard	1880	1904
Salies-de-Béarn	Moussiegt	Jean	Tisserand	Salies-de-Béarn	1868	1886
Salies-de-Béarn	Moussiegt	Pierre Félix		Salies-de-Béarn	1901	1906
Tarbes-Bagnères	Moussiegt	Henri	Conducteur des ponts et chaussées	Tarbes	1893	
Salies-de-Béarn	Moussiegt-Lateulère	Jean	Tisserand	Salies-de-Béarn	1853	1862
Tarbes-Bagnères	Nairac	Louis	Propriétaire	Lescaladieu	1853	1887
Tarbes-Bagnères	Nairac	Edmond	Propriétaire	Lescaladieu	1887	1892
Pau	Palaa	Georges	Conducteur des ponts et chaussées	Pau	1874	1886
Orthez	Paraige	Pierre	Propriétaire	Orthez	1853	1868
Sauveterre-de-Béarn	Paul	Frédéric	Directeur de salines	Oraas	1853	1874
Bayonne	Pavillard	Frédéric	Professeur	Biarritz	1896	1906
Salies-de-Béarn	Pécaut	Pierre	Négociant	Salies-de-Béarn	1853	1874
Bellocq	Pées-Lahon	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1853	1886
Bellocq	Pées-Lahon	Jean-Pierre	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1886	1889
Orthez	Peytiu-Lagardère	Aristide	Conducteur des ponts et chaussées	Orthez	1868	1871
Orthez	Pouyanne	Pierre	Cultivateur	Orthez	1868	1883
Sauveterre-de-Béarn	Pouyanne dit Pontacq	Jean	Cultivateur	Sauveterre-de-Béarn	1889	
Bellocq	Pouyanne-Pontacq	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Bellocq	1868	1880
Bayonne	Rivière	Charles	Propriétaire	Bayonne	1868	1874

Orthez	Rosset	Louis	Horloger	Orthez	1853	1868
Bayonne	Roth	Joseph	Négociant. Consul du Danemark	Bayonne	1853	1859
Orthez	Rousse	Léonce	Juge au tribunal	Orthez	1894	1898
Pau	Sarradet	Onésime		Pau	1898	1906
Sauveterre-de-Béarn	Sarrailh	Paul	Propriétaire		1874	1892
Orthez	Sauzet			Orthez	1883	1887
Pau	Scheidemann	Christian	Négociant	Pau	1868	1877
Tarbes-Bagnères	Schrerer			Bagnères-de-Bigorre	1859	1862
Salies-de-Béarn	Serres-Cambot	Pierre		Salies-de-Béarn	1863	1880
Salies-de-Béarn	Serres-Mas			Salies-de-Béarn	1894	1898
Pau	Sers	Louis	Propriétaire	Pau	1858	1887
Salies-de-Béarn	Soubre-Lanabère			Salies-de-Béarn	1874	1880
Sauveterre-de-Béarn	Soulheban	Daniel	Entrepreneur	Sauveterre-de-Béarn	1889	1906
Osse-en-Aspe	Soupervie	Joseph	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1883	1886
Bayonne	Stoecklin			Bayonne	1871	1875
Bayonne	Strasser	Clément	Colonel en retraite	Bayonne	1890	1896
Osse-en-Aspe	Supervielle	Joseph	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1853	1862
Osse-en-Aspe	Supervie-Mayerau	Pierre	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1853	1862
Pau	Touzaa fils	J.	Négociant	Pau	1865	1874
Osse-en-Aspe	Trouilh	Jean	Propriétaire-cultivateur	Osse-en-Aspe	1904	1906
Bayonne	Veisaz	Georges		Bayonne	1859	1865
Orthez	Vidal	Henri	Propriétaire-cultivateur. Maire puis conseiller général	Orthez	1871	1895
Tarbes-Bagnères	Wilmot	Édouard	Irlandais	Bagnères-de-Bigorre	1853	1859
Tarbes-Bagnères	Witz			Tarbes	1859	1862

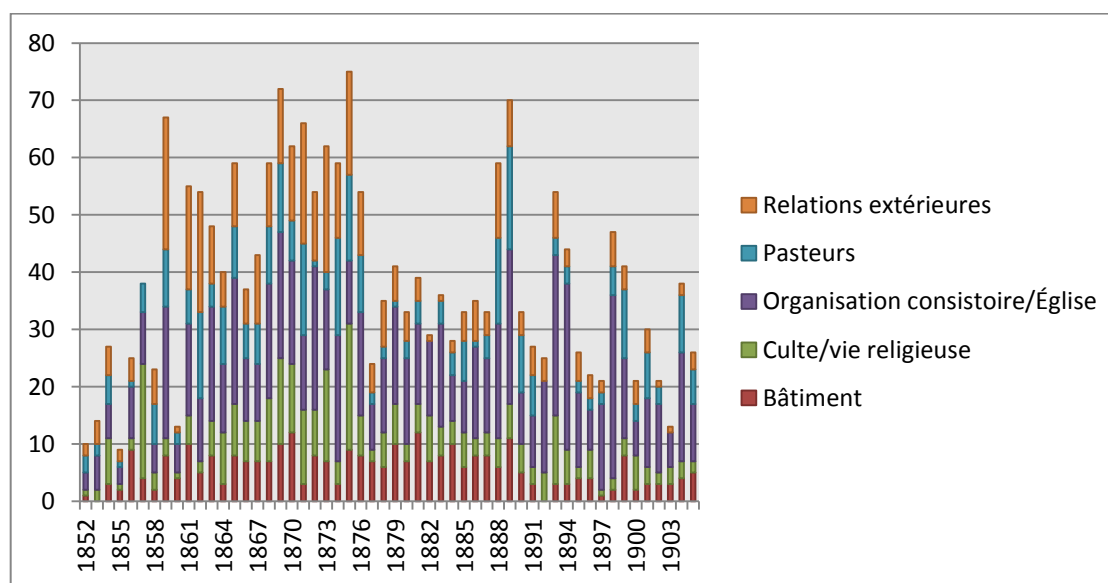
Annexe 31

Les actes du consistoire d'Orthez (1852-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60 J 50/69-71

Année	Bâtiment	Culte/vie religieuse	Organisation consistoire/Église	Pasteurs	Relations extérieures	Total général
1852	1	1	3	3	2	1
1853		2	6	2	4	5
1854	3	8	6	5	5	13
1855	2	1	3	1	2	10
1856	9	2	9	1	4	0
1857	4	20	9	5		0
1858	2	3	5	7	6	3
1859	8	3	23	10	23	9
1860	4	1	5	2	1	13
1861	10	5	16	6	18	55
1862	5	2	11	15	21	54
1863	8	6	20	4	10	48
1864	3	9	12	10	6	40
1865	8	9	22	9	11	59
1866	7	7	11	6	6	37
1867	7	7	10	7	12	43
1868	7	11	20	10	11	59
1869	10	15	22	12	13	72
1870	12	12	18	7	13	62
1871	3	13	13	16	21	66
1872	8	8	25	1	12	54
1873	7	16	14	3	22	62
1874	3	4	22	17	13	59
1875	9	22	11	15	18	75
1876	8	7	18	10	11	54
1877	7	2	8	2	5	24
1878	6	6	13	2	8	35
1879	10	7	17	1	6	41
1880	7	3	15	3	5	33
1881	12	5	14	4	4	39
1882	7	8	13		1	29
1883	8	5	18	4	1	36
1884	10	4	8	4	2	28
1885	6	6	9	7	5	33
1886	8	3	16	1	7	35
1887	8	4	13	4	4	33
1888	6	5	20	15	13	59
1889	11	6	27	18	8	70

1890	5	5	9	10	4	33
1891	3	3	9	7	5	27
1892		5	16		4	25
1893	3	12	28	3	8	54
1894	3	6	29	3	3	44
1895	4	2	13	2	5	26
1896	4	5	7	2	4	22
1897	1	1	15	2	2	21
1898	2	2	32	5	6	47
1899	8	3	14	12	4	41
1900	2	6	6	3	4	21
1901	3	3	12	8	4	30
1902	3	2	12	3	1	21
1903	3	3	6		1	13
1904	4	3	19	10	2	38
1905	5	2	10	6	3	26
Total	307	321	762	325	394	1937



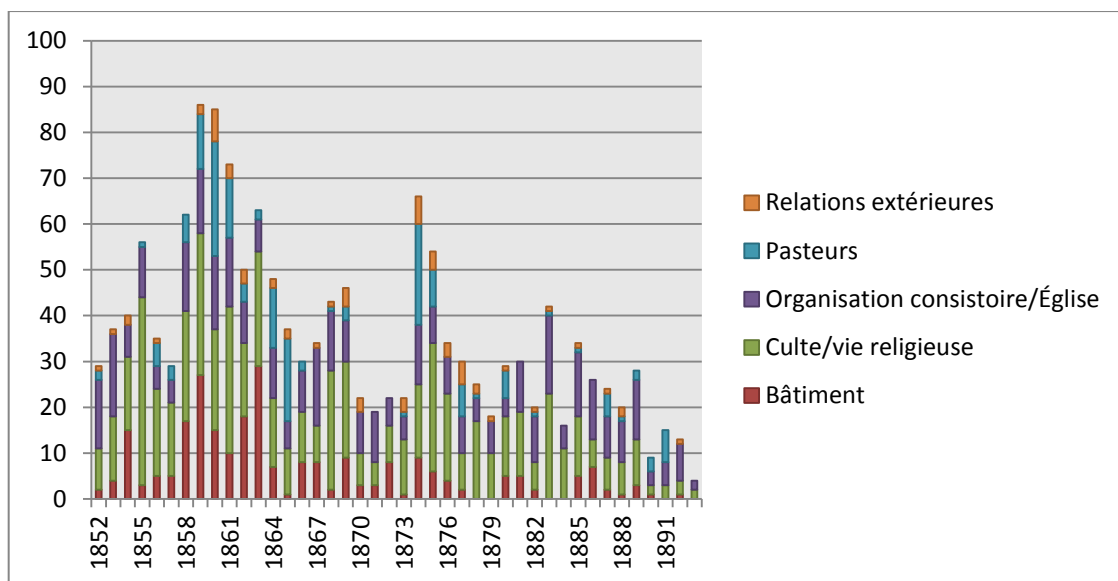
Annexe 32

Les actes de l'Église réformée d'Orthez (1852-1893)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/137-138

Années	Bâtiment	Culte/vie religieuse	Organisation consistoire/Église	Pasteurs	Relations extérieures	Total général
1852	2	9	15	2	1	29
1853	4	14	18		1	37
1854	15	16	7		2	40
1855	3	41	11	1		56
1856	5	19	5	5	1	35

1857	5	16	5	3		29
1858	17	24	15	6		62
1859	27	31	14	12	2	86
1860	15	22	16	25	7	85
1861	10	32	15	13	3	73
1862	18	16	9	4	3	50
1863	29	25	7	2		63
1864	7	15	11	13	2	48
1865	1	10	6	18	2	37
1866	8	11	9	2		30
1867	8	8	17		1	34
1868	2	26	13	1	1	43
1869	9	21	9	3	4	46
1870	3	7	9		3	22
1871	3	5	11			19
1872	8	8	6			22
1873	1	12	5	1	3	22
1874	9	16	13	22	6	66
1875	6	28	8	8	4	54
1876	4	19	8		3	34
1877	2	8	8	7	5	30
1878		17	5	1	2	25
1879		10	7	0	1	18
1880	5	13	4	6	1	29
1881	5	14	11			30
1882	2	6	10	1	1	20
1883		23	17	1	1	42
1884		11	5			16
1885	5	13	14	1	1	34
1886	7	6	13			26
1887	2	7	9	5	1	24
1888	1	7	9	1	2	20
1889	3	10	13	2		28
1890	1	2	3	3		9
1891		3	5	7		15
1892	1	3	8		1	13
1893		2	2			4
Total	269	698	540	206	72	1785



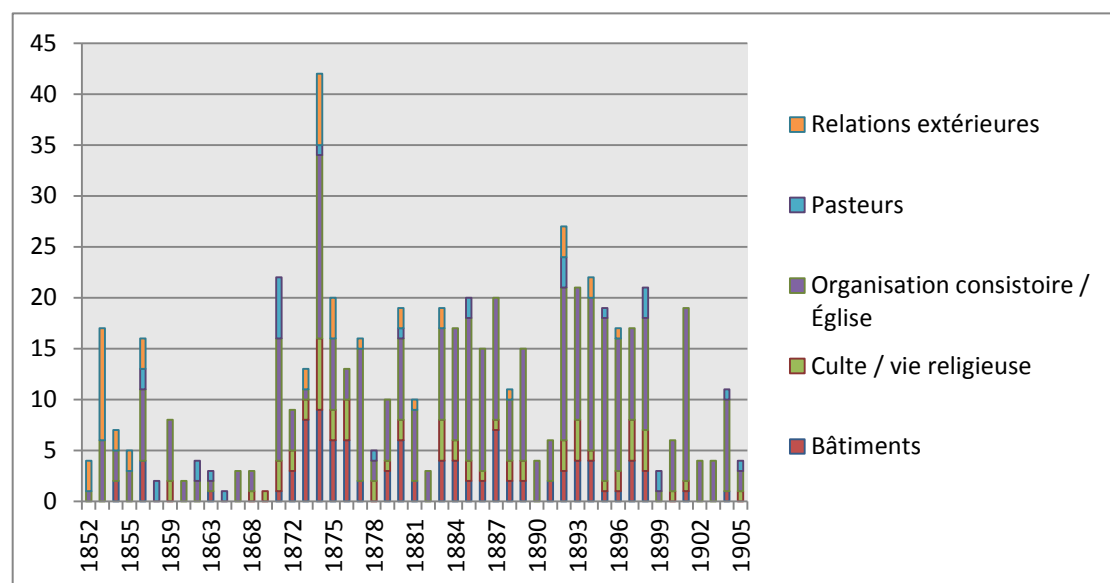
Annexe 33

Les actes de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe (1855-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/11

Années	Bâtiments	Culte / vie religieuse	Organisation consistoire / Église	Pasteurs	Relations extérieures	Total
1852			1		3	4
1853			6		11	17
1854	2		3		2	7
1855			3		2	5
1856	4		7	2	3	16
1858				2		2
1859		2	6			8
1861			2			2
1862			2	2		4
1863	1		1	1		3
1864				1		1
1865			3			3
1868		1	2			3
1870		1				1
1871	1	3	12	6		22
1872	3	2	4			9
1873	8	2	1		2	13
1874	9	7	18	1	7	42
1875	6	3	7		4	20
1876	6	4	3			13
1877	2		13		1	16
1878		2	2	1		5
1879	3	1	6			10
1880	6	2	8	1	2	19

1881	2		7		1	10
1882			3			3
1883	4	4	9		2	19
1884	4	2	11			17
1885	2	2	14	2		20
1886	2	1	12			15
1887	7	1	12			20
1888	2	2	6		1	11
1889	2	2	11			15
1890			4			4
1891	2		4			6
1892	3	3	15	3	3	27
1893	4	4	13			21
1894	4	1	15		2	22
1895	1	1	16	1		19
1896	1	2	13		1	17
1897	4	4	9			17
1898	3	4	11	3		21
1899			1	2		3
1900		1	5			6
1901	1	1	17			19
1902			4			4
1903			4			4
1904	1		9	1		11
1905		1	2	1		4
Total	100	66	337	30	47	580



IV. DÉNOMINATIONS, PRATIQUE ET RÉGULATIONS

Annexe 34

Synthèse du recensement de la population protestante paloise en 1857

Source : BPF, ms E 225

Communes	Réformés	Évangéliques	Darbyistes	Non classés	Total
Pau	117	92	82	44	335
Jurançon	1	5	0	0	6
Gelos	1	0	7	1	9
Billère	3	8	3	0	14
Bizanos	1	0	0	0	1
Idron	1	0	0	0	1
Artigueloutan	0	0	0	4	4
Nousty	0	5	0	1	6
Soumoulou	0	0	0	1	1
Total	124	110	92	51	377

Annexe 35

Synthèse du recensement de la population protestante de la section de Pau (1894)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89.

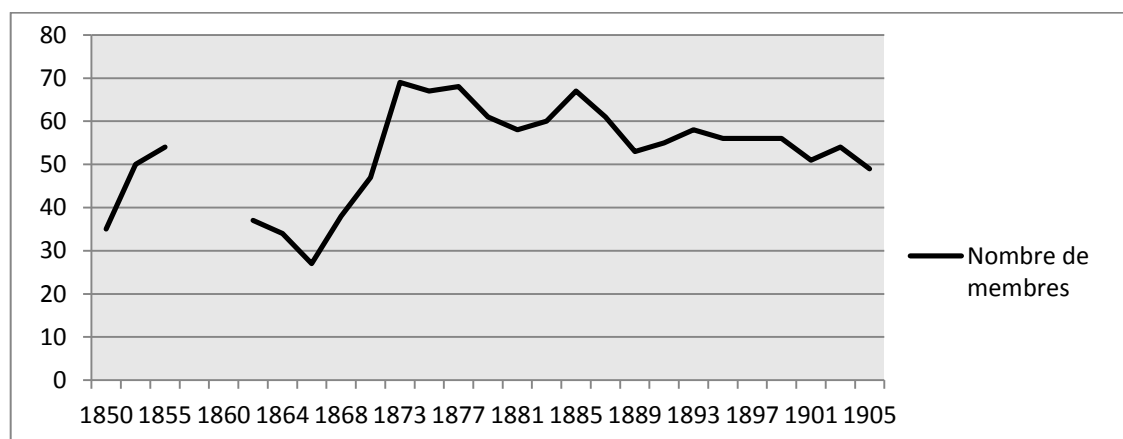
Dénomination	Pau	Environs	Total
Réformés	411	23	434
Évangéliques	113	30	143
Darbyistes	153	108	261
Non classés	33	3	36
Total	710	164	874

Annexe 36

Évolution numérique des membres de l'Église évangélique libre de Pau (1850-1905).

Source : *Notices historiques des synodes de l'Union des Églises évangéliques de France (1850-1905)* ;
ADPA, CEPB, 60J 56/2/6 -7

Année	Nombre de membres	Année	Nombre de membres	Année	Nombre de membres
1850	35	1871	47	1889	53
1852	50	1873	69	1891	55
1855	54	1875	67	1893	58
1858		1877	68	1895	56
1860		1879	61	1897	56
1862	37	1881	58	1899	56
1864	34	1883	60	1901	51
1866	27	1885	67	1903	54
1868	38	1887	61	1905	49



Annexe 37

Synthèse du recensement de la population protestante de la section d'Orthez (1885).

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89

	Réformés	Évangéliques	Darbyistes	Total
Orthez	931	55	43	1029
Valeur relative « Orthez »	90,48%	5,34%	4,18%	100 %
Environ d'Orthez	325	81	56	462
Valeur relative « environs »	70,35%	17,53%	12,12%	100,00%
Total	1256	136	99	1491
Valeur relative « total »	84,24%	9,12%	6,64%	100,00%

Annexe 38
Synthèse du recensement de la population protestante de la section
de Sauveterre-de-Béarn (1889).

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89.

	Réformés	Évangéliques	Darbyistes	Total
Sauveterre-de-Béarn	99	0	4	103
Valeur relative « Sauveterre-de-Béarn »	96,12%	0,00%	3,88%	100,00%
Environs de Sauveterre-de-Béarn	351	2	38	391
Valeur relative « environs »	89,77%	0,51%	9,72%	100,00%
Total	450	2	42	494
Valeur relative « total »	91,09%	0,40%	8,50%	100,00%

Annexe 39
Synthèse du recensement de la population protestante de Salies-de-
Béarn (1899).

Source : ADPA, CEPB, 60J 531/11

	Réformés	Évangéliques	Darbyistes	Non classés	Total
Salies-de-Béarn	340	30	10	15	395
Valeur relative « Salies-de-Béarn »	86,08%	7,59%	2,53%	3,80%	100,00 %
Cassaber	29	0	0	0	29
Valeur relative « Cassaber »	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00 %
Castagnède	10	0	0	0	10
Valeur relative « Castagnède »	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00 %
Total	379	30	10	15	434
Valeur relative « total »	87,33%	6,91%	2,30 %	3,46%	100,00 %

Annexe 40
Synthèse du recensement de la population protestante de la section
de Bayonne (1861).

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/89.

	Réformés	Évangéliques	Darbystes	Luthériens	Anglicans	Non classés	Total
Bayonne	141	1	14	8	5	27	196
Valeur relative « Bayonne »	71,94%	0,51%	7,14%	4,08%	2,55%	13,78%	100,00%
Pays Basque, Landes, Nord de l'Espagne	22	0	0	17	6	4	49
Valeur relative « environs »	44,90%	0,00%	0,00%	34,69%	12,24%	8,16%	100,00%
Total	163	1	14	25	11	31	245
Valeur relative « total »	66,53%	0,41%	5,71%	10,20%	4,49%	12,65%	100,00%

Annexe 41

Répartition des chefs de famille protestants palois par dénomination et profession (1857).

Source : BPF, ms E 225

Profession	Catégories socioprofessionnelles	Réformés	Évangéliques	Darbyistes	Non classés	Total
Commis	Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	2	1	2	0	5
Journaliers	Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	0	0	1	1	2
Ouvrières	Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	2	0	2	0	4
Allumeur de gaz	Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	0	1	0	0	1
Bijoutiers	Artisans	0	1	1	0	2
Charpentiers	Artisans	1	1	0	1	3
Cordonniers	Artisans	1	1	1	0	3
Couturière	Artisans	1	0	0	2	3
Ebéniste	Artisans	0	0	1	0	1
Facteur de pianos	Artisans	1	0	0	0	1
Forgeron	Artisans	0	0	1	0	1
Lisseuse	Artisans	0	1	0	0	1
Pâtisseries	Artisans	2	0	0	0	2
Repasseuse	Artisans	0	0	1	0	1
Scieurs de bois	Artisans	2	0	1	0	3
Taillieurs	Artisans	2	0	1	0	3
Cultivateur	Cultivateurs	0	0	1	0	1
Propriétaires	Cultivateurs	1	0	1	0	2
Ancien maître d'hôtel	Domesticité, gens de maison, ménagères	1	0	0	0	1
Cocher	Domesticité, gens de maison, ménagères	0	0	0	1	1
Domestiques	Domesticité, gens de maison, ménagères	4	3	1	2	10
Ménagères	Domesticité, gens de maison, ménagères	3	1	0	0	4
Voiturier	Domesticité, gens de maison, ménagères	1	0	0	0	1

Chef de la station	Fonctionnaires, employés municipaux	1	0	0	0	1
Blanchisseuses de chapeau	Négoce, commerce	1	1	0	0	2
Libraire	Négoce, commerce	0	1	0	0	1
Marchands	Négoce, commerce	4	2	2	1	9
Négociant	Négoce, commerce	0	0	0	1	1
Tondeurs	Négoce, commerce	0	0	1	1	2
Agent d'affaires	Professions libérales, rentiers	1	0	0	0	1
Capitaine du génie	Professions libérales, rentiers	1	0	0	0	1
Directrice	Professions libérales, rentiers	0	1	1	0	2
Instituteurs	Professions libérales, rentiers	0	1	0	1	2
Pasteur	Professions libérales, rentiers	0	1	0	0	1
Peintre	Professions libérales, rentiers	0	0	0	1	1
Professeurs de langue ou de musique	Professions libérales, rentiers	1	1	0	1	3
Rentiers	Professions libérales, rentiers	9	4	3	5	21
Sans profession	Sans profession	1	1	1	0	3
Non renseignée	Non renseignée	2	1	0	0	3
Total général		43	23	23	18	107

Annexe 42

Répartition de la population protestante de Pau par catégorie professionnelle et par dénomination (1857).

Source : BPF, ms E 225.

Catégories professionnelles	Réformés	Valeur relative « réformés »	Évangéliques	Valeur relative « évangéliques »	Darbystes	Valeur relative « darbystes »	Non classés	Valeur relative « non classés »	Total
Apprentis, commis, ouvriers, journaliers	4	33,33%	2	16,67%	5	41,67%	1	8,33%	12
Valeur relative « apprentis »	8,89%		8,33%		21,74%		5,56%		10,91%
Artisans	10	41,67%	4	16,67%	7	29,17%	3	12,50%	24
Valeur relative « artisans »	22,22%		16,67%		30,43%		16,67%		21,82%
Cultivateurs	1	33,33%	0	0,00%	2	66,67%	0	0,00%	3
Valeur relative « cultivateurs »	2,22%		0,00%		8,70%		0,00%		2,73%
Domesticité, gens de maison, ménagères	9	52,94%	4	23,53%	1	5,88%	3	17,65%	17
Valeur relative « domesticité »	20,00%		16,67%		4,35%		16,67%		15,45%
Employés de bureau ou de commerce	1	33,33%	1	33,33%	0	0,00%	1	33,33%	3
Valeur relative « employés »	2,22%		4,17%		0,00%		5,56%		2,73%
Fonctionnaires, employés municipaux	1	81,48%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
Valeur relative « fonctionnaires »	2,22%		0,00%		0,00%		0,00%		
Négociants, commerçants	5	33,33%	4	26,67%	3	20,00%	3	20,00%	15
Valeur relative « négociants »	11,11%		16,67%		13,04%		16,67%		13,64%
Professions libérales, rentiers	12	37,50%	8	25,00%	4	12,50%	8	25,00%	32
Valeur relative « prof. libérales »	26,67%		33,33%		17,39%		44,44%		29,09%
Sans profession	1	33,33%	1	33,33%	1	33,33%	0	0,00%	3
Valeur relative « sans profession »	2,22%		4,17%		4,35%		0,00%		10,74%
Non renseignée	2	66,67%	1	33,33%	0	0,00%	0	0,00%	3
Valeur relative « NR »	4,44%		4,17%		0,00%		0,00%		2,73%
Total	45		24		23		18		110

Annexe 43

Répartition des chefs de famille protestants palois par dénomination et profession (1894).

Source : CEPB, 60J 50/89.

Profession	Type de Profession	Réformés	Évangéliques	Darbystes	Non Classés	Total
Commis	Apprentis, ouvriers, commis, journaliers	2	1			3
Jardiniers	Apprentis, ouvriers, commis, journaliers	1	3	2		6
Électricien	Apprentis, ouvriers, commis, journaliers				1	1
Piqueur	Apprentis, ouvriers, commis, journaliers	1				1
Blanchisseuse	Artisans	1				1
Boulangier	Artisans			2		2
Charpentier	Artisans	1				1
Chaisiers	Artisans		1			1
Coiffeurs	Artisans	1			1	2
Cordonniers	Artisans	4	1	1		6
Couturiers	Artisans	5	2	4		11
Menuisiers	Artisans	1	1			2
Peintres en bâtiment	Artisans	3	1	1		5
Tailleurs	Artisans	1	1	1		3
Facteur de piano	Artisans	1				1
Ferblantier	Artisans	1				1
Horlogers	Artisans			2		2
Sabotier	Artisans			1		1
Tanneur	Artisans	1				1
Tapissiers	Artisans	2		1		3
Vice-consul des Pays-Bas	Artisans	1				1
Propriétaires	Cultivateurs	7	0	1		8
Cultivateurs	Cultivateurs	2		1		3

Cocher	Domesticité, gens de maison, ménagères	1				1
Concierges	Domesticité, gens de maison, ménagères	3	2			5
Dames de compagnie	Domesticité, gens de maison, ménagères	4				4
Domestiques	Domesticité, gens de maison, ménagères	13	5	7		25
Femmes de chambre	Domesticité, gens de maison, ménagères	1	2			3
Garde-malade	Domesticité, gens de maison, ménagères		1	3		4
Gardien concierge	Domesticité, gens de maison, ménagères		1			1
Ménagères	Domesticité, gens de maison, ménagères	8	4	5		17
Maîtres d'hôtel	Domesticité, gens de maison, ménagères	5				5
Agent de location	Employés de bureau ou de commerce	1				1
Garçon	Employés de bureau ou de commerce	1				1
Employés	Employés de bureau ou de commerce	8	2	9		19
Représentants	Employés de bureau ou de commerce	1	1	1		3
Agent de police	Fonctionnaires, employés municipaux	1				1
Archiviste départemental	Fonctionnaires, employés municipaux				1	1
Bibliothécaire	Fonctionnaires, employés municipaux				1	1
Directeur du Pau Office	Fonctionnaires, employés municipaux	1				1
Fonctionnaires	Fonctionnaires, employés municipaux	5				5
Chef de service	Fonctionnaires, employés municipaux		1			1
Conducteurs Ponts et Chaussée	Fonctionnaires, employés municipaux	2	1			3
Ingénieur	Industriels, ingénieurs	1				1
Métreur	Industriels, ingénieurs	1				1
Brasseur	Négoce, commerce	1				1
Commerçants	Négociants, commerçants	4		1	1	6
Gérant du Club anglais	Négociants, commerçants	1				1
Libraires	Négociants, commerçants			2		2
Lingère	Négociants, commerçants	1				1
Marchands	Négociants, commerçants			2	1	3
Masseuse	Négociants, commerçants	1				1

Mécanicien	Négociants, commerçants			1		1
Colporteurs	Négociants, commerçants	1	1			2
Épiciers	Négociants, commerçants	4	1	3		8
Mercier	Négociants, commerçants			1		1
Meuniers	Négociants, commerçants	2				2
Négociants	Négociants, commerçants	10	3	3		16
Repasseurs	Négociants, commerçants	5				5
Architectes	Professions libérales, rentiers	1				1
Dentistes	Professions libérales, rentiers	2		2		4
Directrices d'institution	Professions libérales, rentiers	2				2
Externe des hôpitaux	Professions libérales, rentiers	1				1
Hygiénistes	Professions libérales, rentiers	1				1
Huissiers	Professions libérales, rentiers					0
Lieutenants	Professions libérales, rentiers	2			1	3
Marins	Professions libérales, rentiers	1				1
Médecins	Professions libérales, rentiers	1				1
Agent général assurances	Professions libérales, rentiers	1	1			2
Comptables	Professions libérales, rentiers	1	2	1		4
Percepteurs	Professions libérales, rentiers	1				1
Professeurs	Professions libérales, rentiers	18		2	1	21
Évangélistes	Professions libérales, rentiers		1			1
Rentiers	Professions libérales, rentiers	31		1	1	33
Institutrice	Professions libérales, rentiers	5	1			6
Militaires	Professions libérales, rentiers	13	0	0	0	13
Pasteurs	Professions libérales, rentiers	2	1			3
Sans profession	Sans profession	37	3	4		44
Non renseignée	Non renseignée	86	27	42	8	163
Total		329	72	107	17	525

Annexe 44

Répartition de la population protestante de Pau par catégorie professionnelle et par dénomination (1894).

Source : CEPB, 60J 50/89

Professions	Réformés	Valeur relative « réformés »	Évangéliques	Valeur relative « évangéliques »	Darbystes	Valeur relative « darbystes »	Non Classés	Valeur relative « N. C. »	Total
Apprentis, ouvriers, commis, journaliers	4	36,36%	4	36,36%	2	18,18%	1	9,09%	11
Valeur relative « apprentis »	1,22%		5,56%		1,87%		5,88%		2,10%
Artisans	23	52,27%	7	15,91%	13	29,55%	1	2,27%	44
Valeur relative « artisans »	6,99%		9,72%		12,15%		5,88%		8,38%
Cultivateurs	9	81,82%	0	0,00%	2	18,18%	0	0,00%	11
Valeur relative « cultivateurs »	2,74%		0,00%		1,87%		0,00%		2,10%
Domesticité, gens de maison, ménagères	35	53,85%	15	23,08%	15	23,08%	0	0,00%	65
Valeur relative « g. de maison »	10,64%		20,83%		14,02%		0,00%		12,38%
Employés de bureau, de commerce	11	45,83%	3	12,50%	10	41,67%	0	0,00%	24
Valeur relative « employés »	3,34%		4,17%		9,35%		0,00%		4,57%
Fonctionnaires, employés municipaux	9	69,23%	2	15,38%	0	0,00%	2	15,38%	13
Valeur relative « fonct. »	2,74%		2,78%		0,00%		11,76%		2,48%
Industriels, ingénieurs	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2
Valeur relative « industriels »	0,61%		0,00%		0,00%		0,00%		0,38%
Négociants, commerçants	30	60,00%	5	10,00%	13	26,00%	2	4,00%	50
Valeur relative « négociants »	9,12%		6,94%		12,15%		11,76%		9,52%
Professions libérales	83	84,69%	6	6,12%	6	6,12%	3	3,06%	98
Valeur relative « prof. Lib. »	25,23%		8,33%		5,61%		17,65%		18,67%
Sans profession	37	84,09%	3	6,82%	4	9,09%	0	0,00%	44
Valeur relative « S. P. »	11,25%		4,17%		3,74%		0,00%		8,38%
Non renseignées	86	52,76%	27	16,56%	42	25,77%	8	4,91%	163
Valeur relative « N. R. »	26,14%		37,50%		39,25%		47,06%		31,05%
Total	329	62,67%	72	13,71%	107	20,38%	17	3,24%	525

Annexe 45

Lettre de Monsieur le Curé de Baigts à Madame Roux, Place des Batignolles, 8, Paris

Source : archives privées

Baigts, [18]75

Madame,

Un fait bien navrant et qui a produit un très mauvais effet a eu lieu tout récemment dans ma paroisse. Une jeune enfant dont le père et la mère sont catholiques a été baptisée par un ministre protestant. On s'étonne à bon droit que la mère y ait consenti, mais d'un autre côté, il n'y a pas lieu d'en être surpris quand on connaît l'entourage auquel elle a eu affaire. Ça a été parait-il de la part de sa famille une véritable violence, une horrible pression à laquelle la pauvre mère n'a pas pu résister et qui lui a arraché d'abondantes larmes.

Cette enfant est en nourrice dans une excellente famille catholique qui désirerait vivement qu'elle fut rendue à sa vraie destination, il va s'en dire que je ne le désire pas moins qu'elle.

Vous comprenez, sans doute, Madame, de qui je veux parler, il est question de votre bonne, domestique Marie Peyrou, et de son mari. Ne pourriez-vous pas user de votre légitime ascendant pour obtenir qu'ils consentent à ce que leur enfant reçoive le baptême catholique et qu'elle soit élevée dans la même religion qu'ils professent eux-mêmes.

La chose se ferait en secret, sans éclat et de manière à ne pas éveiller des susceptibilités respectables jusqu'à un certain point, mais enfin peu fondées. Nous prendrons pour cela toutes les précautions que commande la prudence dans ces circonstances délicates.

Dans l'espoir que ma demande obtiendra le résultat que j'en attends, j'ose me dire, Madame, avec les sentiments de la plus respectueuse considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Lahérère, curé à Baigts.

Annexe 46

Réponse au curé de Baigts par le père de l'enfant

Source : archives privées

Paris, [18]75

Monsieur,

C'est avec une tristesse inouïe que je me vois forcé de répondre pour vous remercier de la charmante lettre que vous avez bien voulu envoyer à Mad[ame] Leroux.

Je ne vois pas de quoi vous vous occupez dans ce moment, ni quel est votre plan, votre dessein. Tant-il que le mensonge aille se cacher jusque sous la soutane ! Vous dites que ma femme est catholique ainsi que moi ? Moi, oui, je le suis mais ma femme non. Vous ne connaissez donc pas la religion de tous vos fidèles paroissiens ? Vous ne

devez pas ignorer que ma femme est protestante, de la race des Calvin, des Luther, ainsi que toute sa famille. Que si ma fille a été baptisée protestante, c'est par mon ordre (moi le père de l'enfant) auquel vous venez dire que l'on a violé le sentiment de la mère. Cet entourage que nous méprisez tant, avec indisposition, moi je le respecte, je l'aime et je l'admire sans avoir eu encore le plaisir et l'honneur de le voir, de le connaître.

Vous le mettre don bien bas cet entourage ? Vous doit-il quelque chose ? A-t-il été vous tendre la main pour avoir la charité ? Non, je ne pense pas, et quand même il n'y aurait pas de déshonneur pour eux. Vous savez que Dieu a dit : « Heureux les pauvres car le ciel est à eux ».

Je trouve à mon idée qu'ils sont plus respectables que les personnes qui vivent d'un métier de paresseux ; et ceux qui brillent avec l'argent des pauvres, provenant des aumônes, comme il y en a beaucoup dans toutes les catégories et dans toutes les classes.

Si cette pauvre mère a versé tant de larmes le jour du baptême, ce n'est nullement pour ce que vous dites que ma chère femme a pleuré ; ce n'est pas votre affaire (c'est personnel) auquel nous n'oserions même pas dire un mensonge aussi grand comme vous représentant de Dieu sur la terre.

Je croyais que vous étiez pour donner de bons conseils et non pour venir trouble un ménage très uni et qui ne cherche qu'à faire le bien pour pouvoir élever son enfant et lui donner du pain sans le mettre à la mendicité, car il est probable que vous lui refuseriez une obole, n'étant pas ce que vous désirez.

Venons maintenant au baptême secret en cachette, si vous aimez mieux sans éclat ni tambour, ni trompette. Croyez-vous que j'aie commis quelque crime, assassiné ou volé ou violé ? Non, donc je ne craindrais pas que mon enfant soit baptisée en plein jour, en face de qui que ce soit. Je marche la tête haute, partout l'honnêteté passe toujours.

Monsieur le curé ne recommencez pas avec vos lettres secrètes, ou je me verrai forcé d'avoir recours à la loi, et j'agirai avec toute la rigueur possible.

Vous n'ignorez pas que je garde la copie de votre lettre et votre signature vue par des personnes compétentes et assermentées.

Monsieur le curé, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Louis Colland,
98 rue Villiers

Annexe 47.
Assistance au culte ordinaire réformé dans l'Église consistoriale
d'Orthez (1861-1905).

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/75-82.

Année	Orthez	Bayonne	Pau	Tarbes	Salies	Bellocq	Sauveterre	Osse	Total
1861			100						100
1862									
1863									
1864									
1865			60						60
1866			100						100
1867									
1868			200						200
1869			60		150		200	200	610
1870			80		200		200	200	680
1871			100		180		200	150	630
1872			100		150	280	200	150	880
1873	435		100	80	150	200	150	100	1215
1874	553		100	290	150	300	100	100	1593
1875	730		100	120		200	100	100	1350
1876			100	120	150	340	100	100	910
1877	300	60	100	90	120	300		100	1070
1878	300	60	100	280	130	300	80		1250
1879	300	60			130	300	90	100	980
1880	375	60	150	340	120		80	100	1225
1881	375	80	100	90		300	50	100	1095
1882					100				100
1883									
1884									
1885									
1886									
1887	365		80	175	80	210			910
1888								100	100
1889	345		70	180	100	200	100	90	1085
1890	350	60	70	50	100	150	135	80	995
1891		85	95	190	100	200	100	80	850
1892	400	95	75	190		200	135	80	1175
1893	351	100	85	175	120	210	135	80	1256
1894	465	131	85	175	100	230	140	100	1426
1895	340	135	95	190		260	135	80	1235
1896					135				135
1897									
1898					140				140

1899	355			210	140		135	80	920
1900	345		85	210	150		140	80	1010
1901	345			210	130		140	80	905
1902	345			210			155	80	790
1903				205	150	150	130	80	715
1904		90	80	205	150	200	100	80	905
1905					150				150

Annexe 48

Participation à la cène dans l'Église consistoriale d'Orthez (1861-1905).

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/75-84.

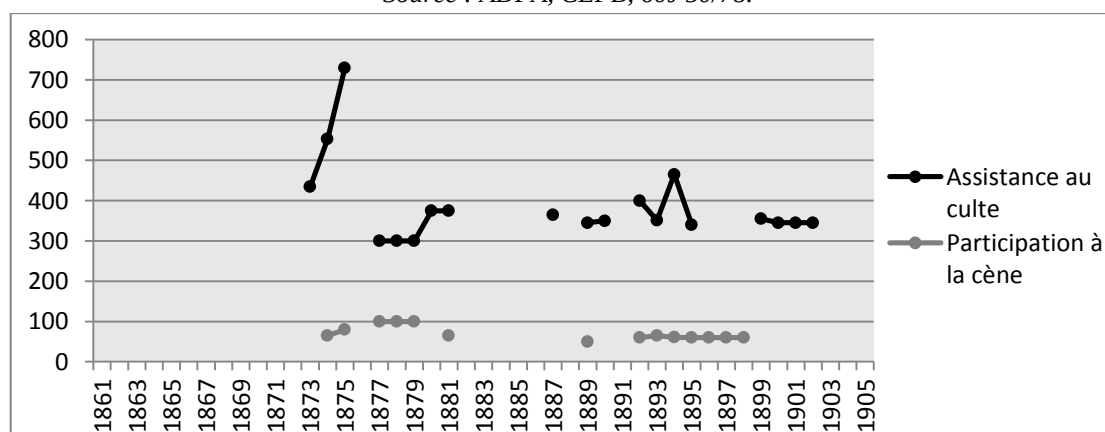
Année	Orthez	Bayonne	Pau	Tarbes	Salies	Bellocq	Sauveterre	Osse
1861								
1862								
1863								
1864								
1865			60					
1866								
1867								
1868								
1869			50		20		25	50
1870			50		20		25	40
1871			60	40	30		30	30
1872			50		20	10	30	25
1873			40	50	25	10	30	20
1874	65		40	55	25	10	20	20
1875	80		50	50	25	6	25	20
1876			50	50	18		30	15
1877	100	15	50	25	23	12		20
1878	100	15	50	40	25	35	50	
1879	100	15			18	40	40	20
1880		15	60	60	20		25	25
1881	65	30		60		20	20	25
1882					18			
1883								
1884								
1885								
1886								
1887			50	40	18	30		
1888								25
1889	50		40	35	40	35	50	25
1890		25	50		40	25	80	25
1891		25	50	35	30	32	70	25
1892	60	25	50	40		32	70	25

1893	65	35	50	38	45	35	60	30
1894	61	35	60	33	40	40	37	25
1895	60	35	60	35		55	60	25
1896	60				40			
1897	60							
1898	60				35			
1899				50	40		55	20
1900			40	50	40		75	25
1901				48	40		65	25
1902				45			55	30
1903				55	50	45	70	25
1904		60	60	55	40	40	20	25
1905					45			

Annexe 49

Assistance au culte ordinaire réformé dans la section d'Orthez (1861-1905).

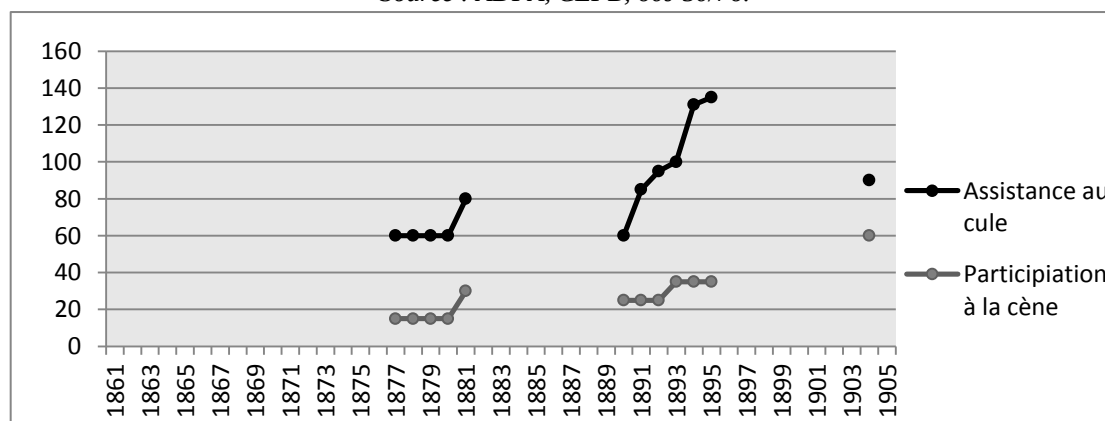
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/78.



Annexe 50

Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Bayonne (1861-1905).

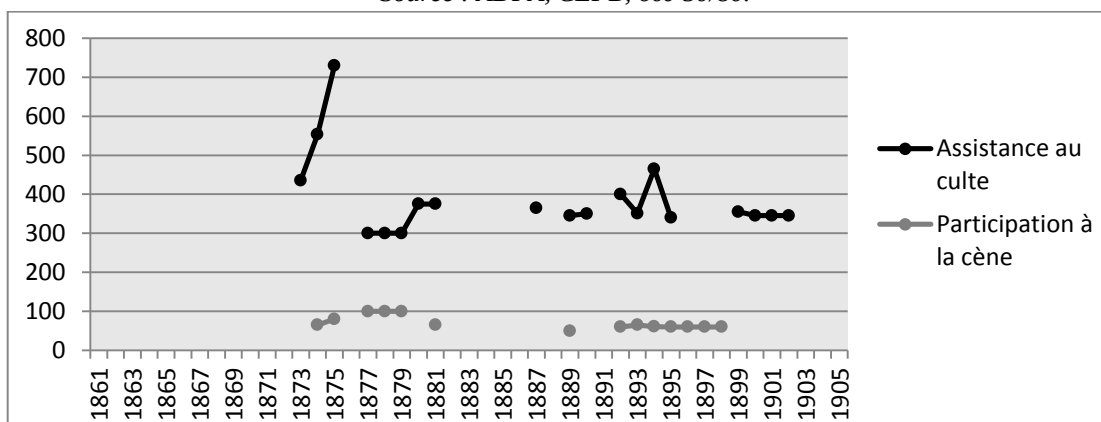
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/76.



Annexe 51

Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Pau (1861-1905).

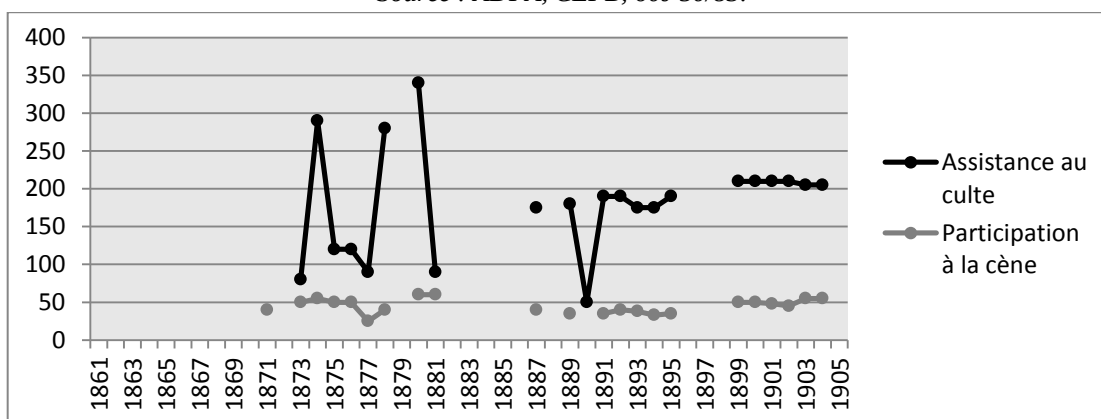
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/80.



Annexe 52

Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Tarbes (1861-1905).

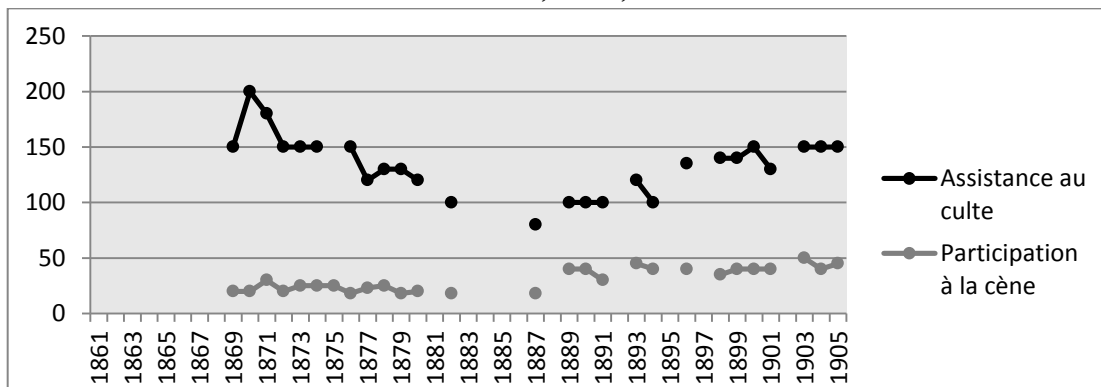
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/83.



Annexe 53

Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Salies-de-Béarn (1861-1905).

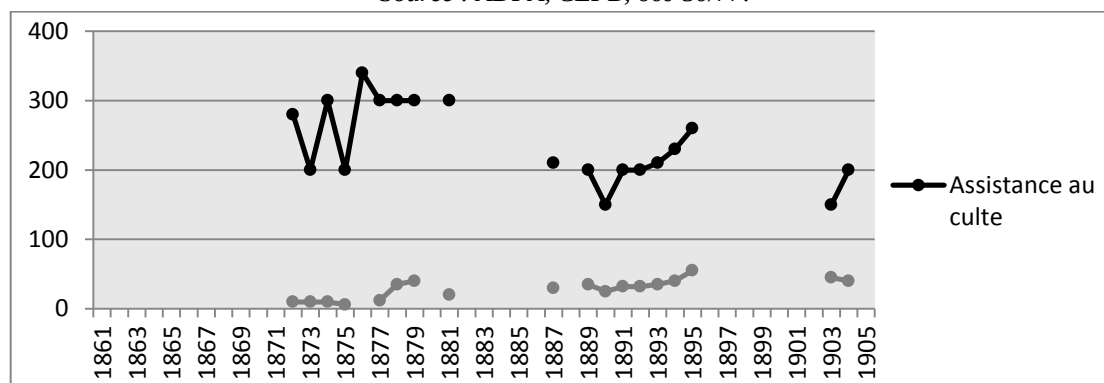
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/81.



Annexe 54

Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Bellocq (1861-1905).

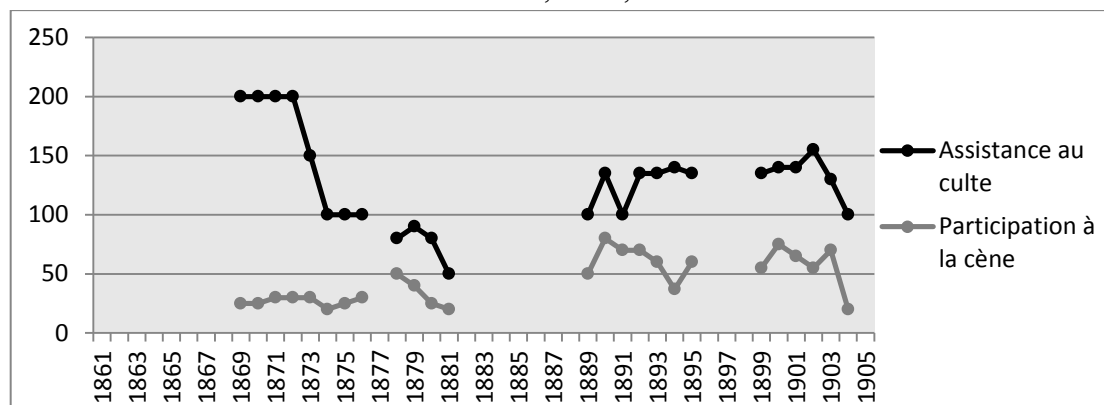
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/77.



Annexe 55

Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Sauveterre-de-Béarn (1861-1905).

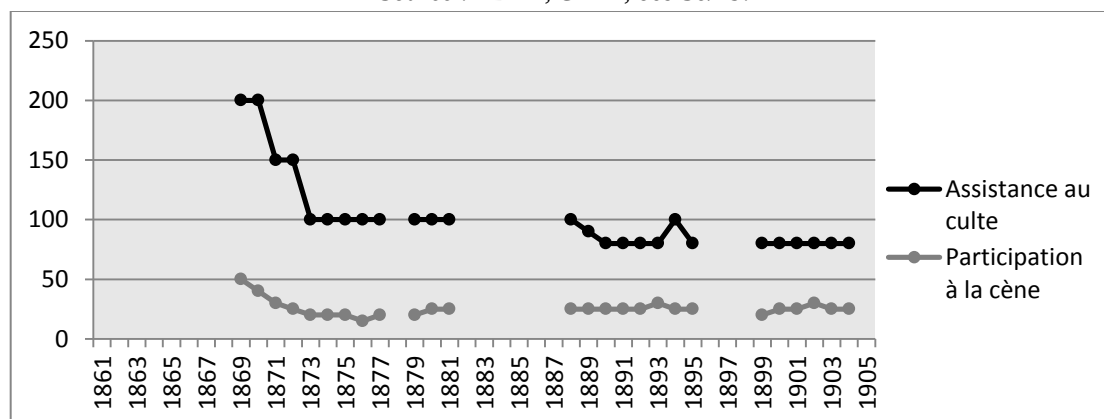
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/82.



Annexe 56

Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section d'Osse-en-Aspe (1861-1905).

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/79.



Annexe 57

Les délais de baptême dans la section d'Orthez (1806-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/142-144

Délais	1806	1816	1826	1836	1846	1856	1866	1876	1886	1896	1905
≤ 3 jours	24			17	23	17	5	4	1	0	0
[4 jours- 1 mois]	19			5	7	5	13	10	4	3	2
[1 - 3 mois]	2			0	0	0	4	4	6	4	3
[4 - 6 mois]	1			0	0	0	1	0	4	1	3
[6 mois - 1 an]				0	0	0	0	0	1	1	1
≥ 1 an	1			0	0	0	0	1	0	0	0
Non renseignés				0	1		2	3	0	4	0
Total	47			22	31	22	25	22	16	13	9

Annexe 58

Les délais de baptême dans la section d'Osse-en-Aspe (1806-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/142 ; 60J 612/24

Délais	1806-1807	1816-1817	1826-1827	1836-1837	1846-1847	1856-1857	1866-1867	1876-1877	1886-1887	1896-1897	1904-1905
≤ 3 jours					5	6	3	1			
[4 jours- 1 mois]	3				1	7	3	7	1		
[1 - 3 mois]	12					1	2	4	3	1	1
[4 - 6 mois]	8								2	1	2
[6 mois - 1 an]	4									2	
≥ 1 an											
Non renseignés					1	2		1		1	
Total	27	0	0	0	7	16	8	13	6	5	3

Annexe 59

Les délais de baptême dans la section de Sauveterre-de-Béarn (1806-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/142 ; 1 Mi 213/3

Délais	1806	1816	1826	1836	1846	1856	1866	1876	1886	1896	1905
≤ 3 jours			3	4	4	8	1				
[4 jours- 1 mois]	4		14	6	6	7	8	4	2	1	
[1 - 3 mois]	1		1	1		1		3	7		3
[4 - 6 mois]										2	3
[6 mois - 1 an]									1		1
≥ 1 an			1								
Non renseignés			3				4	2		2	
Total	5		22	11	10	16	13	9	10	5	7

Annexe 60

Évolution numérique de l'Église évangélique libre de Pau.

Source : Rapports de l'Union des Églises évangéliques de France

Synode	Membres	Auditeurs	Admissions	Pertes	Cène
1850	35				35
1852	50				
1855	54				
1858					
1860					
1862	37				42339
1864	34	50	7	5	
1866	27		1	9	
1868	38				
1871	47				
1873	69				
1875	67				
1877	68				
1879	61	102	1	8	
1881	58	70-80	6		
1883	60	80-100	6	4	
1885	67	80-100	13	6	
1887	61	70-80	1	7	
1889	53		4	12	
1891	55	60	9	7	
1893	58	65-70	8	5	
1895	56	55	4	7	
1897	56	60	9	9	
1899	56		8	8	
1901	51	50-60	3	8	
1903	54	65-70			
1905	49	50-70			

Annexe 61

Actes des pasteurs de l'Église évangélique libre de Pau.

Source : ADPA, CEPB, 60J 56/2/8-9.

Année	Baptêmes	Mariages
1871	3	3
1872	0	2
1873	1	2
1874	2	2
1875	1	0

1876	1	1
1877	1	2
1878	2	2
1879	3	1
1880	2	1
1881	3	2
1882	2	1
1883	3	1
1884	3	0
1885	6	0
1886	2	4
1887	2	0
1888	0	1
1889	7	0
1890	1	0
1891	7	0
1892	3	0
1893	0	0
1894	2	0
1895	0	0
1896	0	1
1897	0	1
1898	2	0
1899	0	0
1900	0	1
1901	1	0
1902	2	1
1903	0	0
1904	0	0
1905	0	1
Total	62	30

Annexe 62.

Évolution numérique de l'Église évangélique indépendante d'Orthez.

Source : Rapports de l'Union des Églises évangéliques de France

Synode	Membres	Auditeurs	Admissions	Pertes
1885	133			
1887				
1889	175		43	13
1891	184	250	20	9
1893	184	280	7	7
1895	198	320	24	10
1897	192	380	8	2

1899	186	350	0	6
1901	203	300	28	11
1903	199	300	8	12
1905	190	250	7	16

Annexe 63.

Les vocations pastorales dans le Sud aquitain au XIX^e siècle.

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/68-71 ; 60J 50/36.

Année de demande de bourse ou de consécration	Nom de l'impétrant	Profession du père	Commune
1810	Gabriac Jean-Paul	Pasteur	Orthez
1828	Doumecq Pierre	Propriétaire cultivateur	Bellocq
1830	Nogaret Joseph	Pasteur	Salies-de-Béarn
1836	Buffo Daniel		Pau
1842	Lagardère David	Commissaire-priseur	Orthez
1846	Mourgues Marc-Antoine	Pasteur	Sauveterre-de-Béarn
1847	Pécaut Félix	Chocolatier	Salies-de-Béarn
1848	Reclus Elisée et Elie	Pasteur	Orthez
1859	Bourdin Jean-Ulysse		Richet (Landes)
1869	Cadier Alfred	Pasteur	Pau
1869	Destandean Abel	Propriétaire cultivateur	Sauveterre-de-Béarn
1869	Lauga Henri	Pasteur	Orthez/Lesotho
1870	Larrat Henri		
1870	Camblong-Naude Jean	Marchand	Orthez
1871	Dartiguepeyrou Jean	Propriétaire cultivateur	Sauveterre-de-Béarn
1878	Lassalle Jules	Instituteur	Orthez
1882	Bost Léon	Pasteur	Salies-de-Béarn
1885	Bost John-David	Homme d'affaires	Ecosse
1888	Cadier Gustave	Pasteur	Pau
1894	Moussiegt Paul		Orthez
1895	Cadier Georges	Pasteur	Osse-en-Aspe
1901	Cadier Albert	Pasteur	Osse-en-Aspe
1901	Deschamps Elisée	Pasteur	Pau
1901	Roth Frantz	Pasteur	Orthez
1901	Maisonnave	Propriétaire cultivateur	Sauveterre-de-Béarn
1905	Cadier Charles	Pasteur	Osse-en-Aspe

Annexe 64

Délibération du consistoire d'Orthez sur « l'état des Églises et sur les moyens à prendre pour développer la vie intérieure ».

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/70.

Rapport sur l'état des Églises et sur les moyens à prendre pour développer la vie intérieure

Monsieur Cambon, au nom d'une commission composée de Messieurs Cadier, Mourgues et Cambon, lit le rapport suivant :

La commission a tenu deux séances. Elle s'est successivement occupée de l'état de nos Églises, – des moyens à employer pour y développer la vie religieuse.

1°. Le mal

A. Conversion au catholicisme

B. Indifférence religieuse

C. Progrès de la dissidence et du darbyisme

A. Conversions au catholicisme

Le prosélytisme catholique romain est très actif, notamment dans les Églises rurales, et parmi les protestants disséminés. Ses succès, bien réels dans certaines localités, nous ont paru tenir, en grande partie, aux causes suivantes :

1°. Une influence considérable est exercée dans les campagnes sur les paysans et principalement sur les métayers pauvres par les curés, par les sœurs de charité, par [p. 174] certain nombre de femmes catholiques. Le prosélytisme se fait avec une très grande habileté et avec persévérance. Le travail a lieu secrètement. La personne, peu à peu gagnée, ne cesse pas de fréquenter le temple ; elle le fréquente même d'une manière tout particulièrement assidue, et la conversion éclate tout à coup. Il faut mentionner également l'action exercée sur les enfants qui vont aux écoles catholiques, et sur les populations par les missions qui ont lieu chaque année dans nos villages.

2°. Au sein de nos Églises, la première communion se fait tard ; nos enfants fréquentent jusqu'à 16 ans, et quelquefois au-delà, les instructions religieuses, sont exposés aux critiques, aux railleries des enfants catholiques. En outre, ce retard, – bien sage d'ailleurs, – dans leur admission à la sainte-cène les empêche souvent d'être placés comme domestiques. Il arrive parfois que les familles indifférentes se laissent gagner ; on conduit les enfants chez le curé ; la première communion se fait aussitôt.

3°. Les mariages mixtes. Le curé bénit le mariage, et la conversion a lieu ; ou bien tous les enfants sont portés à l'Église aussitôt après leur naissance et baptisés.

Ces causes sont d'autant plus puissantes que les protestants sont plus éloignés des pasteurs, des temples, des écoles, des laïques pieux ; et partant plus exposés à l'indifférence religieuse et plus ignorants.

Le prosélytisme catholique s'exerce aussi dans les villes. À Pau, par exemple, il est très habilement organisé parmi les dames anglaises, grâce à l'action d'un prêtre anglais très zélé. L'un des moyens les plus employés est la propagation de livres catholiques. On en a placé partout jusque dans les bibliothèques de la caserne.

B. Indifférence religieuse

Outre les causes générales d'indifférence religieuse qu'on retrouve dans toutes les contrées, dans toutes les Églises, nous devons signaler d'une façon toute particulière l'extrême dissémination des protestants, déjà mentionnés.

Les protestants disséminés fréquentent difficilement le culte avec assiduité ; ils reçoivent rarement la visite du pasteur ; leurs enfants sont instruits assez fréquemment dans les écoles catholiques ; ils ne sont pas encouragés par l'exemple ou les conseils de personnes pieuses ; ils sont exposés à se détacher peu à peu de nos églises ; il est bien difficile qu'ils ne deviennent pas indifférents.

C. Progrès de la dissidence et du darbyisme

À Pau, sur 550 habitants environ, il y en a 300 qui appartiennent à l'Église nationale ; 50 à l'Église dissidente, 200 à la communauté darbyste.

À Orthez et dans les annexes, il y a 80 dissidents et darbystes environ. Il n'y a plus de progrès.

À Bellocq, à Puyôo, à Salies, la dissidence a pris quelques développements.

À Sauveterre, il y a 5 familles darbystes.

À Bayonne, il y a de 15 à 20 darbystes.

2°. Les remèdes

Voici, maintenant les remèdes que nous croyons devoir proposer :

1°. Influence personnelle du personnel et visites pastorales aussi fréquentes que possible

2°. Opposer à l'action des sœurs de charité et des femmes catholiques, l'action de laïques pieux actifs et dévoués.

3°. Créer des diaconats ou des sociétés de dames ayant pour mission de secourir les pauvres, de visiter les malades, de s'occuper des enfants.

4°. Instituer des missions protestantes : moyen puissant dans l'Église catholique et négligé parmi nous. Il serait long que nos Églises fussent parcourues, pendant l'hiver, par des pasteurs désignés à cet effet, et conservant plusieurs jours, une semaine, par exemple, soit à des visites pastorales au sien des familles, soit à des prédications du soir.

5°. Répandre des publications religieuses : La parole de Dieu, tout d'abord, mais aussi des traités populaires. Dans l'une des églises du ressort, des traités sont expédiés par la poste aux protestants disséminés que les pasteurs n'ont pas le temps de visiter aussi souvent qu'ils le voudraient. Ces traités sont reçus avec plaisir ; ils peuvent faire beaucoup de bien.

6°. Établir des bibliothèques populaires, contenant non seulement des livres purement religieux, mais aussi des ouvrages bien choisis d'histoire, de littérature, discours, d'agriculture, etc. Cette création serait difficile dans nos Églises rurales, à cause du manque de ressources ; mais il serait très important d'étudier les moyens d'arriver à ce résultat. On pourrait recourir 1° à la Société des livres religieux de Toulouse ; 2°. À la société Franklin qui a pour but d'encourager les bibliothèques populaires, soit en

cédant des livres à prix réduits, soit en accordant des facilités pour le paiement, soit même en donnant des ouvrages ; 3°. À des collectes. Il serait bon, surtout dans les Églises rurales, que les livres fussent prêtés gratuitement.

7°. S'occuper avec beaucoup de soin et de vigilance de l'instruction des enfants disséminés.

8°. Décourager, autant que possible, la dissémination. Dresser des listes des métayers éloignés des centres protestants ; leur conseiller de se rapprocher des écoles protestantes, des temples, des pasteurs ; essayer de leur en faciliter le moyen, obtenir pour cette œuvre le concours des laïques pieux.

9°. Chercher à connaître les noms de jeunes soldats et le lieu de leur résidence, afin de les recommander aux pasteurs, et pour cela s'adresser aux familles ou faire annuellement des appels du haut de la chaire.

10°. S'occuper avec une grande sollicitude des jeunes filles qui se placent comme domestiques, soit en les dissuadant de se rendre dans les grandes villes lorsqu'elles peuvent y être exposées à de graves dangers ; soit en les recommandant à la surveillance des pasteurs ; soit en organisant une œuvre de patronage.

Les moyens précédemment indiqués nous paraissent propres à combattre à la fois les conversions au catholicisme, l'indifférence religieuse et les progrès de la dissidence.

En ce qui touche particulièrement à la dissidence, le grand moyen d'en combattre les progrès est de satisfaire les besoins religieux de nos troupeaux, soit par une prédication vivante et vraiment évangélique, soit par un ministère actif et dévoué. Quant à nos frères séparés, il faudrait nous semble-t-il, éviter autant que possible les discussions irritantes qui éloignent au lieu de rapprocher et entretenir avec eux de fraternels rapports.

Monsieur le Président recueille sur le contenu de ce rapport les opinions des différents membres présents du consistoire.

Monsieur Sery exprime l'idée des visites pastorales, - des missions, comme le dit le rapport, jusqu'à ce jour, celles n'ont pas été faites comme elles devraient l'être. Elles devraient durer au moins une semaine, et une prédication aurait lieu tous les jours. Particulièrement quand une Église est composée d'habitants disséminés, un temps pareil est nécessaire pour la visiter et la connaître.

Monsieur Bergeret dit que le rapport contient des idées excellentes ; la situation de l'Église de Bayonne est difficile ; elle se trouve en face d'un cléricalisme très ardent. Il faudrait de fréquentes prédications.

Monsieur Nogaret approuve aussi les excellentes idées du rapport ; mais on y parle de rendre la prédication intéressante. C'est bon pour la population qui l'écoute, mais les dissidents ne veulent pas même y assister. Il cite les exemples suivants pour établir les difficultés que l'on rencontre.

Une jeune fille se marie ; son père est catholique, sa mère est darbyste. Ils ont conduit la jeune fille jusqu'à l'entrée du temple, mais ni l'un ni l'autre n'assistent à son mariage. L'on demande à sa mère pourquoi ? - Parce que, répond-elle, c'est un temple et non une chambre. - Une jeune fille écrit au pasteur : « Je n'ai qu'à vous

remercier de vos instructions et du bien qu'elles m'ont fait. Mais comme votre Église n'est pas organisée conformément à l'Évangile, je me rattache au darbyisme ».

Pour les militaires, Monsieur Nogaret a écrit dans les journaux religieux pour que les pasteurs lui indiquassent les jeunes soldats qui sont en garnison à Bayonne. Il n'a jamais reçu qu'une seule lettre. Au milieu de leurs camarades sceptiques et railleurs, les jeunes protestants n'osent pas se faire connaître comme tels.

L'honorable membre va citer un fait qui motivera de sa part une proposition spéciale. – Un menuisier espagnol s'était rattaché à notre Église depuis 9 ans ; un de ses fils s'était tout à fait opposé à ses croyances ; un autre est à Saverdun, une fille à Nérac. Il est tombé malade ; faute de trouver une maison pour l'y placer, il est entré à l'hôpital. Là, il n'a plus eu aucun repos. Quand le pasteur est allé le voir, il protesta de sa fidélité, mais le supplia de ne plus revenir parce qu'il était l'objet d'une véritable persécution. Il mourût et on lui fit un enterrement splendide conduit par plusieurs prêtres.

Que s'est-il passé là ?

Le conseil presbytéral a l'intention de demander que dans le nouvel hôpital que l'on construit à grands frais à Tosse deux chambres soient exclusivement réservées aux malades protestants.

La proposition de Monsieur Nogaret pour laquelle il réclame l'appui du consistoire est la suivante : « Le consistoire est prié de nommer une commission chargée d'étudier les moyens de mettre nos malades dans les hôpitaux à l'abri du prosélytisme romain ». Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée de [p. 177] de Messieurs Cadier, Nogaret et Cambon.

Monsieur Nogaret annonce encore qu'il a eu quelque peine à obtenir de Monsieur le maire de Dax un cimetière séparé pour les protestants. Il a fini, cependant, par concéder un petit emplacement séparé du cimetière par une allée et trois cyprès. Il invite ses collègues à visiter ce local à l'occasion pour voir s'il est bien tenu. Il y a à Dax quatre familles protestantes.

Monsieur Carresse insiste sur les visites pastorales parmi les colons disséminés. Il tiendrait aussi à des bibliothèques populaires, et cite comme un ouvrage extrêmement utile, un excellent opuscule composé par Monsieur Frossard « Le Manuel du chrétien protestant » qui ferait connaître ce que nous sommes.

Monsieur Casalis insiste pour qu'on s'occupe des jeunes soldats.

Le président dit que la lettre de Monsieur Nogaret pourrait être utilement répétée dans les journaux religieux pour engager à recommander les militaires protestants. Il en prendra le soin.

Monsieur Rosselet et Monsieur Lacroix approuvent le contenu du rapport de Monsieur Cambon. Ce dernier parle de son Église qui est isolée ; le fanatisme catholique est grand. Cependant, comme il ne se fait pas de mariages mixtes, le nombre des protestants n'augmente ni ne diminue. – Il regrette de voir qu'à partir de l'âge de 14 ans, les enfants échappent à la surveillance du pasteur pour entrer dans des écoles mixtes, et comme l'instituteur catholique est fanatique, on leur fait chanter les vêpres.

Monsieur Vidal fait observer qu'avec la nouvelle loi, il n'y a plus d'écoles mixtes.

Monsieur le Président lit une lettre de Monsieur Frossard exprimant son opinion sur la question soumise à l'examen du consistoire.

Le président ajoute qu'il faut revenir aux rapports d'Église qu'une décision précédente du consistoire a réclamés ; — qu'il convient d'avoir une séance spéciale pour les examiner après qu'ils auront été remis à une commission pour en faire le dépouillement préalable et le résumé ; — que ce résumé général servirait de base à une circulaire consistoriale adressée chaque année à tous les fidèles ; — qu'enfin cette lettre mettrait le consistoire en rapport avec les membres des Églises et leur manifesterait son existence, son action et son utilité.

Sur la proposition de Monsieur Sers, le consistoire fixe une époque pour la remise de ces rapports. Ils devront être présentés du 15 au 20 janvier, et la commission chargée de les examiner devra procéder en février.

Pour cette année, ces rapports devront être remis avant le 23 avril, époque des conférences religieuses du Béarn.

La commission qui a présenté le rapport est chargée de proposer les mesures à prendre pour y donner suite.

V. L'ASSISE MATÉRIELLE DU CULTE PROTESTANT

Annexe 65

Déclaration royale concernant les inhumations (10 mars 1776).

« Déclaration du roi concernant les inhumations »

10 mars 1776.

« Louis etc. Les archevêques, évêques, et autres personnes ecclésiastiques, assemblés l'année dernière par notre permission en notre bonne ville de Paris, nous ont représenté que depuis plusieurs années, il leur aurait été porté, des différentes parties de leur diocèses respectifs, des plaintes touchant les inconvénients des inhumations fréquentes dans les églises, et même par rapport la situation actuelle de la plupart des cimetières qui, trop voisins desdites églises seraient placés plus avantageusement s'ils étaient plus éloignés de l'enceinte des villes, bourgs ou villages des différentes provinces de notre royaume [...] (nous) a fait désirer sur cette matière une loi capable de concilier avec la salubrité de l'air, et ce que les règles ecclésiastiques peuvent permettre, les droits qui appartiennent aux archevêques, évêques, curés, patrons, seigneurs, fondateurs ou autres, dans les différentes églises de notre royaume [...].

Art 1 : Nulle personne ecclésiastique ou laïque, de quelque qualité, état et dignité qu'elle puisse être, à l'exception des archevêques, évêques, curés, patrons des églises, hauts-justiciers et fondateurs des chapelles, ne pourra être enterré dans les églises, même dans les chapelles publiques ou particulières, oratoires, et généralement dans tout lieux clos et fermés où les fidèles se réunissent pour la prière et la célébration des saints mystères ; et ce, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit.

Art 2 : Les archevêques, évêques, curés, patrons des églises, hauts-justiciers et fondateurs des chapelles exceptés dans le précédent article, ne pourront jouir de ladite exception c'est à savoir, les archevêques et les évêques que dans les églises de leurs cathédrales, les curés dans les églises de leurs paroisses, les patrons et hauts-justiciers dans l'églises sont-ils sont patrons ou sur laquelle la haute justice leur appartient , et les fondateurs de chapelle dans les chapelles par eux fondées et à ceux appartenantes ; et ce, à condition par eux, et non autrement, de faire construire dans lesdites églises ou chapelles, si fait n'a été, des caveaux pavés de grandes pierres, tant en fond qu'à la superficie ; lesdits caveaux auront au moins 72 pieds carrés en dedans d'œuvre ; et ne pourra l'inhumation y être faite qu'à 6 pieds en terre au-dessous du sol intérieur, sous quelque prétexte que ce soit.

Art 3 : Le droit d'être enterré dans lesdits caveaux, ainsi construits, ne pourra être cédé à personne, par ceux auxquels lesdits caveaux appartiendront, et ce, à quelque titre que ce soit ; comme aussi ne pourra être concédé un semblable droit par la suite, même à titre de fondation ; et au cas que les fondateurs de chapelles actuellement existantes soient divisés en plusieurs familles ou branches, qui aient également droit d'être enterrées dans lesdites chapelles, voulons que la dimension dans lesdits

caveaux augmente en proportion du nombre desdites familles ; celle de 72 pieds requise par l'article précédent ne devant être imputée que pour une seule.

Art 4 : Les autres personnes qui ont actuellement droit d'être enterrées dans les églises, dont dépendent les cloîtres, pourront être enterrées dans lesdits cloîtres et chapelles ouvertes y attenantes, si aucune y a, pourvu toutefois que lesdits cloîtres ne soient pas clos et fermés, et à condition pareillement d'y faire construire des caveaux suivant la forme et la dimension indiquée par l'article 2 [...]

Art 5 : Ceux qui ont droit d'être enterrés dans les églises dont il ne dépend aucun cloître, comme sont les églises des paroisses, pourront choisir dans les cimetières desdites paroisses un lieu séparé pour leur sépulture ; même faire couvrir ledit terrain, y construire un caveau ou un monument, pourvu néanmoins que ledit terrain ne soit pas clos et fermé, et ne pourra ladite permission être donnée par la suite qu'à ceux qui ont actuellement droit par titre légitime, et non autrement, d'être enterrés dans lesdites églises, et de manière qu'il reste toujours dans lesdits cimetières le terrain nécessaire pour la sépulture des fidèles.

Art 6 : Les religieux et les religieuses, exempts ou non exempts, même les chevaliers et religieux de l'ordre de Malte, seront tenus de choisir dans leurs cloîtres, ou dans telle autre partie de l'enceinte de leurs monastères ou maisons un lieu convenable, autres que leurs églises, distinct et séparé pour leur sépulture, à la charge toutefois d'y faire construire les caveaux ci-dessus indiqués et proportionnés au nombre de ceux qui doivent y être enterrés ; et les supérieurs des communautés religieuses seront tenus de veiller à l'observation du présent article [...]

Art 7 : En conséquence des précédents dispositions, les cimetières qui se trouveront insuffisants pour contenir les corps des fidèles seront agrandis ; et ceux qui, placés dans l'enceinte des habitations, pourraient nuire à la salubrité de l'air, seront portés, autant que les circonstances le permettront, hors de ladite enceinte, en vertu des ordonnances des archevêques et évêques diocésains ; et seront tenus les juges des lieux, les officiers municipaux et habitants d'y concourir, chacun en ce qui les concernera.

Art 8 : Permettons aux villes et aux communautés qui seront tenues de porter ailleurs leur cimetières, en vertu de l'article précédent, d'acquérir les terrains nécessaires pour lesdits cimetières , dérogeant à cet effet, en tant que de besoin, à l'édit du mois d'août 1749 ; voulons que lesdites villes et communautés soient dispensées pour lesdites acquisitions de tout droits d'indemnités ou d'amortissement, dont nous leur faisons pareillement remise, à condition toutefois, et non autrement, que les terrains ainsi acquis ne seront pas employés à aucun autre usage ; nous réservant au surplus de pourvoir sur ce qui concerne les cimetières de notre bonne ville de Paris [...] »

Annexe 66

Décret du 23 prairial an XII relatif aux inhumations

Au Palais de Saint-Cloud,

Le 23 Prairial an 12.

NAPOLÉON,

par la grâce de Dieu et les Constitutions de la République, EMPEREUR DES
FRANÇAIS ;

sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

le Conseil d'État entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE Ier

Des Sépultures et des Lieux qui leur sont consacrés.

Article 1er. Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

Article 2. Il y aura hors de chacune de ces villes ou bourgs, à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts.

Article 3. Les terrains les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence; ils seront clos de murs de deux mètres au moins d'élévation: On y fera des plantations, en prenant les précautions convenables, pour ne point gêner la circulation de l'air.

Article 4. Chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée ; chaque fosse qui sera ouverte aura un mètre cinq décimètres à deux mètres de profondeur, sur huit décimètres de largeur et sera ensuite remplie de terre bien foulée.

Article 5. Les fosses seront distantes les unes des autres de trois à quatre décimètres sur les côtés, et de trois à cinq décimètres à la tête et aux pieds.

Article 6. Pour éviter les dangers qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq années en cinq années; en conséquence, les terrains destinés à former les lieux de sépulture seront cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

TITRE II

De l'Établissement des nouveaux Cimetières.

Article 7. Les communes qui seront obligées, en vertu des articles 1 et 2 du titre Ier, d'abandonner les cimetières actuels, et de s'en procurer de nouveaux hors de l'enceinte de leurs habitations pourront, sans autre autorisation que celle qui leur est accordée par la déclaration du 10 mars 1776, acquérir les terrains qui leur seront nécessaires, en remplissant les formes voulues par l'arrêté du 7 germinal an 9.

Article 8. Aussitôt que les nouveaux emplacements seront disposé à recevoir les inhumations, les cimetières existans seront fermés et resteront dans l'état où ils se trouveront, sans que l'on en puisse faire usage pendant cinq ans.

Article 9. A partir de cette époque, les terrains servant maintenant de cimetières pourront être afferméés par les communes auxquelles ils appartiennent, mais à condition qu'ils ne seront qu'ensemencés ou plantés sans qu'il puisse y être fait aucune fouille ou fondation pour des constructions de bâtiment, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

TITRE III

Des Concessions de terrains dans les Cimetières.

Article 10. Lorsque l'étendue des lieux consacrés aux inhumations le permettra, il pourra: y être fait des concessions de terrains aux personnes qui désireront y posséder une place distincte et séparée, pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parents ou successeurs et y construire des caveaux monumens ou tombeaux.

Article 11. Les concessions ne seront néanmoins accordées qu'à ceux qui offriront de faire des fondations ou donations en faveur des pauvres et des hôpitaux, indépendamment d'une somme sera donnée à la commune et lorsque ces fondations ou donations auront été autorisées par le Gouvernement dans les formes accoutumées, sur l'avis des conseils municipaux.

Article 12. Il n'est point dérogé, par les deux articles précédens, aux droits qu'à chaque particulier sans besoin d'autorisation de faire placer sur la de son parent ou de son ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à présent.

Article 13. Les Maires pourront également, sur l'avis des administrations des hôpitaux, permettre que l'on construise dans l'enceinte des hôpitaux, des pour les fondateurs et bienfaiteurs de ces établissemens, lorsqu'ils auront déposé le désir dans leurs actes de fondation ou de dernière volonté.

Article 14. Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit hors et à la. Distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs.

TITRE IV

De la Police des lieux de Sépulture.

Article 15. Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier; et dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés en autant de parties qu'il y a de cultes différens, avec une entrée particulière pour chacune, et en proportionnant cet espace au nombre d'habitans de chaque culte.

Article 16. Les lieux de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, soit qu'ils appartiennent aux particuliers, seront soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales.

Article 17. Les autorités locales sont spécialement chargées de maintenir l'exécution des lois et réglemens qui prohibent les exhumations non autorisées, et d'empêcher

qu'il ne se commette dans les lieux de sépulture aucun désordre, ou qu'on s'y permette aucun acte contraire au respect dû à la mémoire des morts.

TITRE V

Des Pompes funèbres.

Article 18. Les cérémonies précédemment usitées pour les convois, suivant les différens Cultes, seront rétablies, et il sera libre aux familles d'en régler la dépense selon leurs moyen et facultés, mais hors de l'enceinte des églises et lieux de sépulture, les cérémonies religieuses ne seront- permises que dans les communes où l'on ne professe qu'un seul culte conformément à l'article 45 de la Loi du 18 germinal an 10.

Article 19. Lorsque le Ministre d'un culte, sous quelque prétexte que ce soit, se permettra de refuser son ministère pour l'inhumation d'un corps, l'autorité civile, soit d'office, soit sur la réquisition de la famille, commettra un autre Ministre du même culte pour remplir ces fonctions ; dans tous les cas, l'autorité civile est chargée de faire porter, présenter, déposer et inhumer les corps.

Article 20. Les frais et rétributions à payer aux Ministres des cultes, et autres individus attachés aux églises et temples, tant pour leur assistance aux convois que pour le service requis par les familles, seront réglés par le Gouvernement sur l'avis des Évêques, des Consistoires et des Préfets, et sur la proposition du Conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes. Il ne sera rien alloué pour leur assistance à l'inhumation des individus inscrits aux rôles, des indigens.

Article 21. Le mode le plus convenable pour le transport des corps sera réglé suivant les localités par les Maires sauf l'approbation des Préfets.

Article 22. Les fabriques des églises et les consistoires jouiront seuls du droit de fournir les voitures, tentures, ornemens et de faire généralement toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterremens et pour la décence ou la pompe des funérailles.

Les fabriques et consistoires pourront faire exercer ou affermer ce droit, après l'approbation des autorités civiles sous la surveillance desquelles ils sont placés.

Article 23. L'emploi des sommes provenant de l'exercice ou de l'affermage de ce droit, sera consacré à l'entretien des églises, des lieux d'inhumation et au paiement des Desservans. Cet emploi sera réglé et réparti sur la proposition du Conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes et d'après l'avis des Évêques et des Préfets.

Article 24. Il est expressément défendu à toutes autres personnes, quelles que soient leurs fonctions, d'exercer le droit susmentionné, sous telles peines qu'il appartiendra, sans préjudice des droits résultant des marchés existans, et qui ont été passés entre quelques entrepreneurs et les Préfets, ou autres autorités civiles, relativement aux convois et pompes funèbres.

Article 25. Les frais à payer par les successions des personnes décédées, pour les billets d'enterrement, le prix des tentures, les bières et le transport des corps, seront fixés par un tarif proposé par les administrations municipales et arrêté par les Préfets.

Article. 26. Dans les villages et autres lieux où le droit précité ne pourra être exercé par les fabriques, les autorités locales pourvoiront sauf l'approbation des Préfets.

Article. 27. Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera inséré, au Bulletin des lois.

Signé

NAPOLÉON

Par l'Empereur : Le Secrétaire d'État, Signé Hugues B. Maret
Le Ministre de l'intérieur, Chaptal.

Annexe 67

Décret du 5 mai 1806 sur les frais de cultes

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/6

Art. I. Les communes où le culte protestant est exercé concurremment avec le culte catholiques sont autorisées à procurer aux ministres du culte protestant un logement et un jardin.

II. Les supplémens de traitement qu'il y aurait lieu d'accorder à ces ministres, les frais de construction, de réparations, d'entretien des temples, et ceux du culte protestants seront également à la charge des communes, lorsque la nécessité de venir au secours des églises sera constatée.

III. Nos ministres de l'intérieur et des cultes sont respectivement chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON

Le secrétaire d'État, signé Hugues-B. Maret

Annexe 68

Délibération du consistoire général d'Orthez au sujet des cimetières protestants, 6/07/1818.

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/68.

Le président et anciens du consistoire général des Églises protestantes des Basses Pyrénées [sic].

À Monsieur le Chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, préfet des Basses Pyrénées [sic],

C'est avec bien du regret, Monsieur le Préfet, que le consistoire se voit obligé d'appeler votre sollicitude sur un objet bien digne de l'attention d'un magistrat, qui comme vous n'éprouve pas de plus grand besoin que celui d'assurer l'exécution des lois et de faire régner le bon ordre dans toutes les branches de l'administration.

Lorsque le génie bienfaisant de l'immortel Louis XVI lui suggéra la belle idée de l'édit des non catholiques, ce monarque philosophe sentit que ce n'était pas assez de rendre aux protestants la liberté de leurs consciences et la célébration de leur culte, quoiqu'il ne crut pas convenable encore de les assimiler à ses sujets catholiques pour la jouissance de toutes les prérogatives sociales [sic]. Il sentit néanmoins qu'il était à la fois injuste, immoral et impolitique de les priver d'aucuns de ces droits précieux

[sic], qui sont la propriété la plus sacrée de l'homme et du citoyen, qu'ont à la naissance, les mariages et les décès. En conséquence, l'article 27^{ème} de cet édit immortel *enjoignit à tous les prévôts des marchands, maires et échevins, capitouls, sindiqs et autres administrateurs des bourgs et des voilages* [sic] *de designer dans chacun desdits lieux, un terrain* [sic] *convenable, décent et bien fermé, pour l'inhumation des non catholiques.*

La philosophie exerçait alors cet empire salulaire sur tous les Français, les excès et les malheurs de la Révolution, dont elle fut néanmoins le premier principe, n'avaient pas encore aigri les citoyens, ni bouleversé toutes les notions sociales. L'édit des non catholiques fut reçu avec transport par toutes les classes de la nation françaises [p. 127] fut libéralement exécuté dans tous les lieux où il y eut des protestans, qui se firent connaître et qui en demandèrent l'exécution.

Mais, dans les communes où ils étaient en petit nombre comme Bayonne, Sauveterre, Sainte Suzanne, Ozenx, Lahontan et autres lieux, les protestans, encore comprimés par le sentiment de leur faiblesse et le souvenir de leur oppression [sic] passée, cessèrent d'invoquer cette sage disposition de la loi nouvelle.

La Révolution survint et, avec elle, les loix révolutionnaires, qui portant les choses à l'exès [sic], furent cause, que rien ne se faisait d'une manière stable et bien ordonnée. La loi du 20 septembre 1792 ne considérait les inhumations que sous le rapport civil et ne permettant dans chaque lieu qu'un cimetière commun à tous les habitants, fit violence à l'opinion des catholiques sur la sainteté des lieux consacrés à l'ensevelissement de leurs morts. Les mauvaises loix sont rarement exécutées et les protestans, toujours éloignés des querelles religieuses et jaloux de ne pas faire de la peine aux sectateurs d'un culte différent de lui, cessèrent de se prévaloir des privilèges de la nouvelle loi.

Il n'est heureusement qu'un tems pour les violences et le règne de l'injustice est de courte durée, la législation, revenue à des principes plus modérés, rendit aux Français la liberté de tous les cultes, et le concordat de l'an X satisfait, enfin, le vœu des philosophes chrétiens, amis de leur patrie. Une loi du 22^{ème} prairial an 12^o rétablit également l'article 27^e de l'édit des non catholiques sur les inhumations.

Mais, il est malheureusement plus facile de rétablir une bonne loi que de rétablir la modération dans les cœurs une fois qu'ils l'ont perdue. Bien de Français dépositaires de l'autorité et chargés de l'exécution des loix ne sont plus les mêmes qu'ils eussent été en 1817. C'est en vain que vos prédécesseurs ont enjoint à la mairie de Bayonne d'établir un cimetière pour les protestans. Leurs ordres ont toujours été méconnus. Cependant, le nombre de protestans a considérablement accru à Bayonne, où l'on en compte plus de 200 et, déjà, beaucoup de morts ont dû être enterrés dans les jardins de quelques-uns d'entr'eux, qui se dégoutent de les faire servir à cet usage.

C'est en vain aussi qu'on sollicite de Monsieur le Maire de Sallies de faire clore le cimetière, qui fut assigné dans le tems pour les protestans de cette ville. Ce local, entièrement placé près d'un grand chemin et presque aux portes de la ville, présente l'aspect le plus scandaleux et le plus humiliant par l'état d'abandon des sépultures et les protestans préfèrent ensevelir leurs morts sous les murs de leur habitations, plutôt que de les livrer aux fouilles des animaux immondes, spectacle dont on y a été frappé.

À Montestruc, le même abus et le même état d'abandon d'un très petit cimetière fait gémir tous les protestans de cette commune et révolte, en même tems, les amis de l'ordre de toutes les communions.

Dans bien d'autres communes, d'Ozenx, Sainte Suzanne, Bugnein, Lahontan et nombre d'autres, les protestans sont encore sans cimetière, et lorsqu'il [p. 129] meurt un fidelle de cette communion, ses parents se trouvent dans le plus grand embarras, il faut alors recourir à l'autorité supérieure et souvent ses ordres éprouvent de la résistance de la part des maires trop simples ou timides, qui se trouvent placés entre l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet et celle d'un curé catholique, qui se prétend tout à fait indépendant de l'autorité civile et, parfoix, habile à lui inspirer de faux scrupules.

C'est ainsi qu'en 1814, la résistance du maire de Montestruc à laisser enterrer un protestant dans un coin du cimetière catholique occasionna une rixe scandaleuse et, par suite, une affaire correctionnelle qui entraîna la ruine d'une honnette famille.

C'est ainsi qu'à Lahontan, on a eu le scandale de voir un cadavre privé de la sépulture pendant trois jours. L'ensevelissement ne peut être fait qu'avec la force armée et Monsieur le Curé a donné le spectacle encore plus scandaleux de voir une tombe entourée d'une haute muraille dans son unique contour, comme si le malheureux qu'elle renferme eut été quelque sélerât [sic], qu'il fallait séparer du reste du globe terrestre même après sa mort.

Naguères, on fut obligé de faire porter un cadavre de Sainte Suzanne dans la commune de Salles Mongiscard, et, dernièrement, un autre d'Ozenx dans celle de Montestruc, toujours après avoir sollicité et obtenu la permission de Monsieur le Sous-Préfet, quelque foix avec bien de la difficulté.

C'est ainsi qu'à Bugnein, un cadavre resta [p. 130] trois jours sans sépulture, pendant lesquels Monsieur le Sous-Préfet ordonnait et Monsieur le Maire deffendait.

Vous vous empresserez, Monsieur le Préfet de mettre fin à un tél désordre en faisant exécuter la loi dans toutes les communes, ou il y aura une seule famille protestante et peut-être trouveres [sic] vous que le moyen le plus propre à assurer l'exécution de l'arrêté que vous prendrés [sic] à ce sujet, ce sera d'exiger que Monsieur le Maire soit tenu de se concerter pour le choix et l'étendue d'un local et pour le genre de clôture, avec le ministre protestant dans la sirconscription [sic] duquel se trouvera placé sa commune.

Le consistoire, au reste plein de confiance dans vos lumières et votre sagesse, se repose entièrement sur vos soins et votre vigilance [sic], pour le succès d'une mesure générale, dont l'utilité ne peut pas faire un problème.

Nous sommes avec un profond respect.

Gabriac, président.

Annexe 69

Les Temples réformés

Source : AN F¹⁹ 10683 ; ADPA, CEPB, 60J 50/6-31

Temples	Année de construction ou d'affectation	Financement	Coût (monnaie Courante)	Propriété
Orthez	1790	Privé	Env. 2000 L	Consistoire
Salles-Mongiscard	1793-1808	Affectation		Commune
Osse-en-Aspe	1805	Privé		Consistoire
Bellocq	1806	Privé		Commune
Sauveterre-de-Béarn	1806	Privé	+ de 1200 F	Particulière
Bezing	1806	Affectation		Commune
Lagor	1812	Privé		Consistoire
Salies-de-Béarn	1818	Privé		Consistoire
Baigts-de-Béarn	1819	Privé		Particulière
Mont	1828	Privé		Consistoire
Nay	1829	Privé		Particulière
Pau	1841	Privé		Particulière
Navarrenx	1841	Privé	+ de 1500 F	Particulière
Bayonne	1847	Public + Privé		Commune
Salies-de-Béarn	1848	Public + Privé	16 500 F	Commune
Bagnères-de-Bigorre	1857	Privé	25 000 F	Consistoire
Eaux-Bonnes	1859	Public + Privé	15 500 F	Commune
Tarbes	1861	Privé		Consistoire
Cauterets	1862	Privé		Consistoire
Salles-Mongiscard	1863	Public + Privé		Commune
Eaux-Chaudes	1869	Public + Privé	4 000 F	Commune
Mont-de-Marsan	1870	Public + Privé	34 770 F	Consistoire
Sauveterre-de-Béarn	1872	Public + Privé	24 107,05 F	Commune
Biarritz	1884	Privé	15 062,30 F	Particulière
Baigts-de-Béarn	1899	Privé		Particulière
Dax	1903	Affectation		Commune

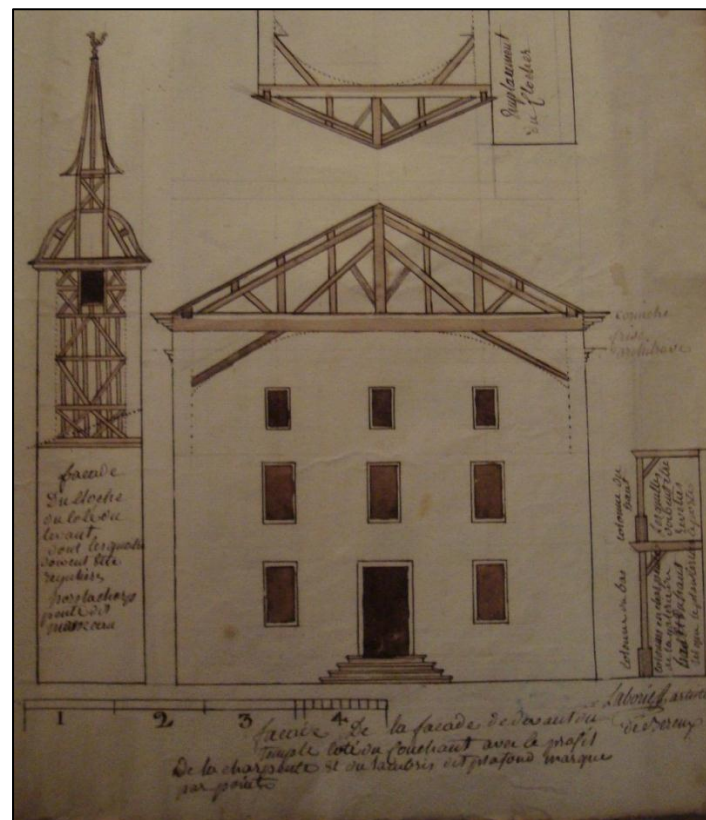
Annexe 70

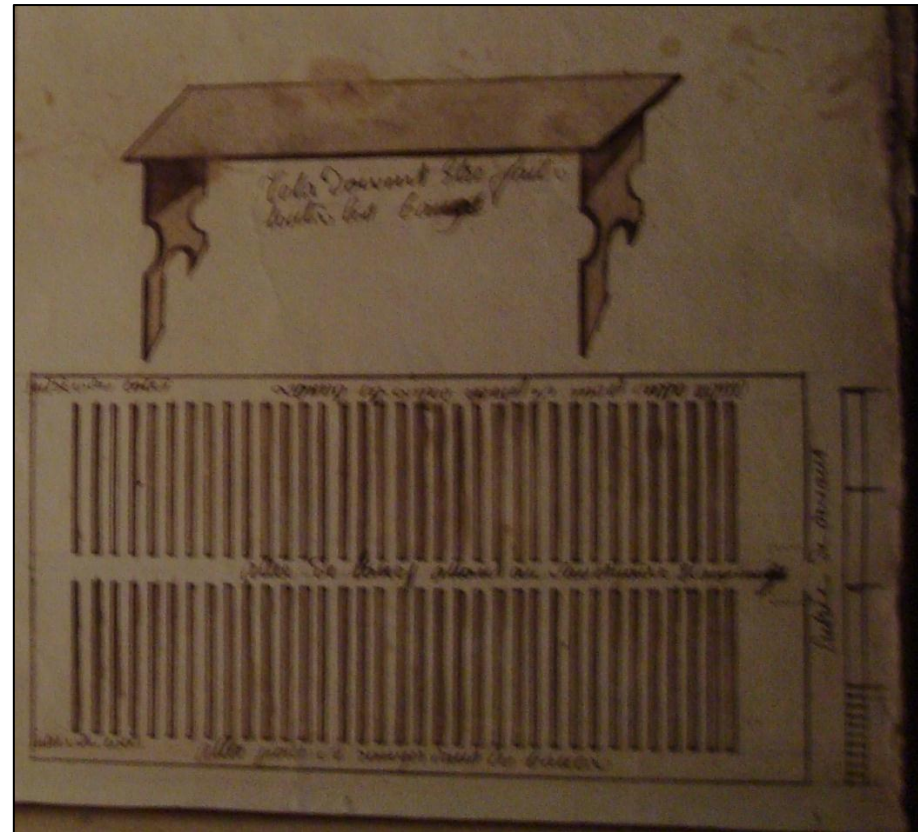
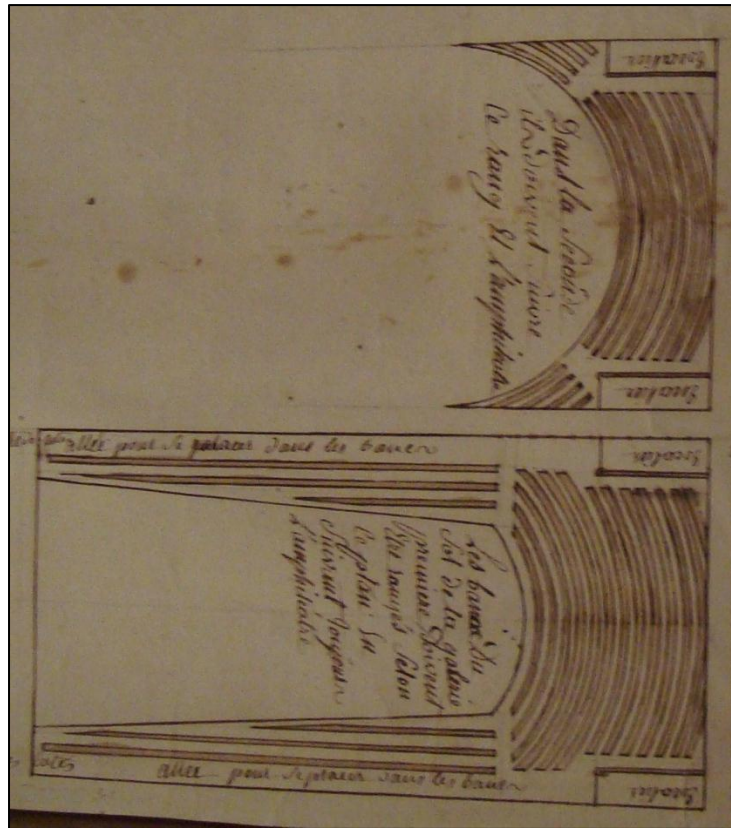
Répartition des constructions de temples réformés par régime politique

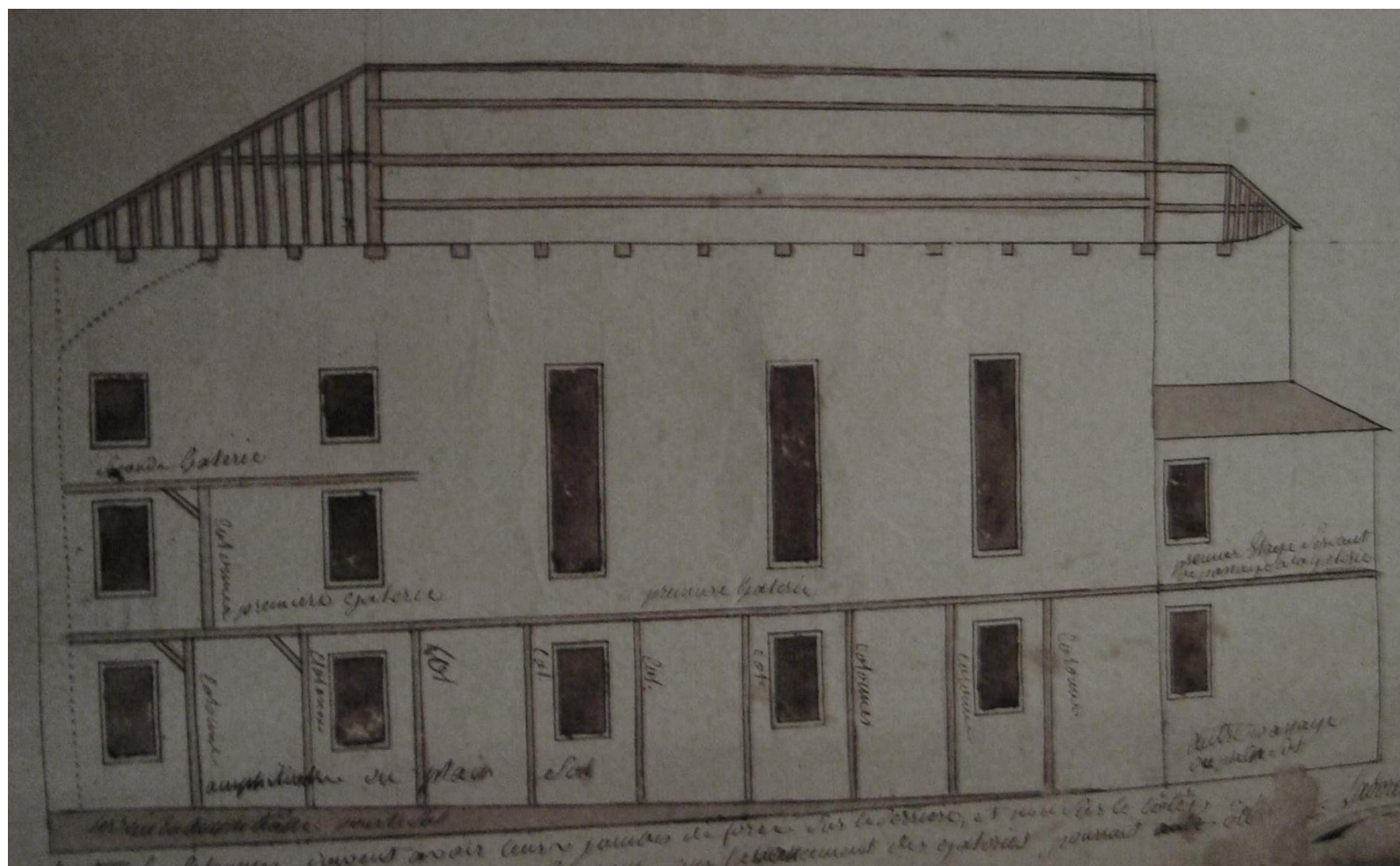
Régimes politiques	Communautés anciennes	Évangélisation	Total
1800-1815	7	0	7
1815-1830	4	0	4
1830-1848	3	0	3
1848-1852	1	0	1
1852-1870	1	6	7
1870-1905	1	3	4
Total	14	8	22
Total	31	17	48

Annexe 71

Plan d'un édifice de temple à élever dans la ville d'Orthez à l'instar des villes d'Amsterdam, Rotterdam, Genève et d'autres lieux par le sieur Laborie, 02/1790. Source : Musée Jeanne d'Albret, Orthez.







Annexe 72

Les souscripteurs du temple d'Osse-en-Aspe (1883)

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/11

Ville	Pays	Nombre de souscripteurs	Étrangers	Somme collectée (en francs courant)
	Écosse	156		14672,45
Gouvernement français				7000
Pau	France	131	87	5007,25
Commune d'Osse-en-Aspe				3380
Osse-en-Aspe	France	69		2110
Lille	France	1		1300
	Angleterre	3		516,5
Paris	France	25		460
Conseil général				350
Anonymes				300
Bordeaux	France	11		165
Sans lieu		3		90
Mulhouse	France	3	0	85
Salies	France	1		80
Orléans	France	11	1	73
Annonay	France	9		70
Montauban	France	13		60
Vierzon	France	1		25
Vesoul	France	1		25
Arcachon	France	2		20
Bagnères-de-Bigorre	France	1		10
Saint-Jean-de-Luz	France	1	1	10
Nîmes	France	1		5
		443	89	35814,2

Annexe 73

Construction des presbytères dans l'Église consistoriale d'Orthez.

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/68-71.

Commune	Année de construction	Financement	Coût
Osse-en-Aspe	1861	Privé	
Eaux-Bonnes	1865	Public + Privé	2 400 F
Baigts-de-Béarn	1868	Privé	
Sauveterre-de-Béarn	1879	Privé	

VI. DIACONAT, ŒUVRES DE CHARITÉ

Annexe 74

Comptes de la caisse des pauvres du consistoire particulier d'Orthez (1840-1848)

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/136. (en franc courant)

Années	Recettes	Dépenses	Balance
1840	217,95	117,3	100,65
1841	220,65	223,3	-2,65
1842	247,35	228,2	19,15
1843	265,95	278,5	-12,55
1844	276,95	275,6	1,35
1845	281,15	275,6	5,55
1846	285	278,5	6,5
1847	224,5	350	-125,5
1848	417,29		

Annexe 75

Bons distribués par l'Association de Dames protestantes de Salies-de-Béarn

Source : ADPA, CEPB, 60J 531/62. (en franc courant)

	Numéraires	Nourriture	Bois	Vêtements	Imprévu	Total
Dépenses (en F. courant)	94,6	14,05	4,7	92,3	27,95	233,6

Annexe 76

Diaconat d'Osse-en-Aspe (1888-1905)

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/63(en franc courant)

Années	Recettes	Dépenses	Balance
1888	73,35	15	58,35
1889	92,35	40,5	51,85
1890	171,4	35,85	135,55
1891	226,8	112	114,8
1892	217,4	127	90,4
1893	173,3	51	122,3
1894	152,3	24	128,3
1895			
1896	119,9	86	33,9
1897	109,5	80,4	29,1
1898	106,2	67,3	38,9
1899	85,1	36,7	48,4

1900	63,7	35,4	28,3
1901	90,65	58,05	32,6
1902	102,35	57,3	45,05
1903	145,05	67,2	77,85
1904	122,1	102,1	20
1905	157,65	61,95	95,7

Annexe 78
Membres du conseil d'administration
de l'Asile consistorial d'Orthez

Source : Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez

Fonctions	1852-1858	1859-1878	1879-1900
Anciens ou conseillers presbytéraux	7	13	17
Pasteurs	2	20	23

Annexe 79
Membres du comité des Dames
de l'Asile consistorial d'Orthez

Source : Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez

	1852-1858	1859-1878	1879-1900
Femmes ou fille d'un administrateur	4	4	14
Femmes de pasteur	2	3	7
Autres	6	2	6

Annexe 80
Origine des donateurs de l'Asile consistorial d'Orthez

Source : Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez

Origine géographique du don	Nombre de donateurs	Total donation (en F courant)	Montant moyen par donateur (en F courant)
Orthez	135	1571	11,64
Salies-de-Béarn	30	117	3,90
Pau	103	967,7	9,40
Bellocq	49	69,75	1,42
Sauveterre-de-Béarn	0	0	0
Osse-en-Aspe		62,5	
Bayonne	23	526	22,87
Tarbes- Bagnères		219,65	
Baigts	36	198	5,50
Sarpourenx	1	3	3,00

Sainte-Suzanne	1	5	5,00
Lendresse	1	2	2,00
Lagor	1	2	2,00
Sauvelade	1	2	2,00
Abidos	1	2	2,00
Biron	2	15	7,50
Laa-Mondrans	2	30	15,00
Biarritz	1	40	40,00
Hors consistoriale	11	436	39,64
	398	4268,6	10,73

Annexe 81

Revenus de l'Asile consistorial d'Orthez

Source : Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez (en franc courant)

	1852-1853	1868	1880	1905
Collectes, dons, legs	2462,15	4343,4	4268,6	2366
Travail des pensionnaires	6	660,87	38,1	0
Pensions, subventions	0	241,5	4648,2	1710,6
Rentes et intérêts	0	1242,3	2441,5	3419,75
Reste du précédent exercice	0	2011,55	100,75	2502,03

Annexe 81 bis

Dépenses de l'Asile consistorial d'Orthez

Source : Rapports imprimés de l'Asile consistorial d'Orthez (en franc courant)

	1852-1853	1868	1880	1905
Fonctionnement quotidien	1169,7	3910	8681,25	6819,36
Bâtiment, mobilier	250,45	185,15	769,95	701,5
Personnel	61,7	794,3	765,5	904
Assurances, impôts	6,65	66,85	137,38	335,35
Écoles	28,5	0	21,65	0
Animaux	42	106,75	239,9	345,55
Emprunts, obligations	0	1694,6	549,76	0
Total	1559	6757,65	11165,39	9105,76

Annexe 82

Statuts de l'Association chrétienne coopérative des Amis de l'Église réformée de la paroisse de Sauveterre de Béarn.

Source : Le Protestant béarnais, 8^e année, n°10, 18/04/1891.

Chapitre I – Organisation

Art. 1 : Il est fondé à Sauveterre une *Association chrétienne coopérative des Amis de l'Église réformée de la paroisse de Sauveterre*.

Art. II : L'association se compose : de membres honoraires recrutés en dehors de la paroisse ; – de membres adhérents qui assistent aux séances, mais sans délibérer ; – de membres actifs qui délibèrent et sont vraiment soumis au règlement dans sa lettre comme dans son esprit.

Art. III : Il est nécessaire pour être membre d'avoir au moins 12 ans révolus et d'être au moins catéchumène en cours d'instruction.

Art. IV : La cotisation des membres adhérents est fixée provisoirement à 0,10 c. par mois ; celle des membres actifs, à 0,05 c. ; celle des membres honoraires n'est pas taxée. Deux adhérents d'une même famille sont taxés comme un seul.

Art. V : Les fonds sont employés pour l'œuvre au gré des membres actifs.

Art. VI : L'œuvre ayant un caractère ecclésiastique, le pasteur est le Président de droit de l'Association, son directeur naturel, et possède le droit de dissoudre la société, si les circonstances l'exigent.

Chapitre II – Programme

Art. VII : La devise de la Société et son programme se trouvent tout entiers dans Romains XII et dans I Corinth. XII. Ils se résument dans ces mots : humilité à la base – application raisonnable des dons variés de chacun – progrès dans la charité et dans la vie, au sommet.

Art. VIII : L'activité des membres se déploie en pleine liberté chrétienne, tout travail imposé étant nécessairement pénible. D'après 2 Cor. VIII, 12 et 13, III, 12, 17 ; Galates V, I, 13, 14 ; Luc VII, 31-35.

Art. IX : L'amour mutuel et le respect qui en découle sont exigés entre des membres dans leurs relations ordinaires entre eux. D'après 1 Cor. IX, XIII.

Art. X : Les membres s'engagent à fréquenter assidûment le culte et, dans la mesure du possible, les réunions de chant et les séances de la Société. D'après les Actes II, 42.

Art. XI : *Principaux motifs d'activité*. Surveiller la fréquentation des écoles – faire la lecture aux malades, aux disséminés – prier – écrire aux émigrés, aux soldats, aux coreligionnaires dans leurs circonstances exceptionnelles, - s'instruire sur les œuvres, sur les questions bibliques, morales, etc.. s'entraider, faire avancer le règne de Dieu dans les cœurs. D'après Luc XVII, 20-21. Phil. I, 9-10, 2 Pierre I, 5-8.

Chapitre III – *Fonctionnement*

Art. XII : L'Association se réunit à Sauveterre tous les 3^{es} dimanches du mois, sauf exceptions.

Art. XIII : L'Association pourra se subdiviser en groupes locaux sous sa dépendance immédiate et pouvant tenir des séances particulières.

Art. XIV : Tout membre actif qui ne se soumettra pas au présent règlement sera rayé en séance générale.

Art. XV : Les statuts ne pourront être modifiés que si la majorité le réclame en séance générale.

Mars 1891

Annexe 83

Extraits des statuts de la « Petite Solidarité » de Sauveterre-de-Béarn.

Source : Le Protestant béarnais, 17^e année, n°10, 19/05/1900.

Il est fondé à Sauveterre-de-Béarn, un groupe d'action morale et sociale, nommé *La Petite Solidarité*.

Il se compose généralement d'hommes adultes ou de jeunes gens depuis l'âge de 13 ans révolus, les mineurs n'étant admis qu'avec l'autorisation de leurs parents ou tuteurs.

Il comprend des membres honoraires nommés par le bureau, des membres titulaires payant une cotisation annuelle qui ne peut être inférieure à 1 fr. et des membres adhérents payant une cotisation quelconque.

Les membres titulaires appartiennent tous à l'Eglise réformée et sont seuls responsables de l'œuvre, que, seuls, ils gouvernent et administrent.

Le bureau se compose du pasteur de la paroisse, qui est président de droit ; d'un secrétaire général et de trois assesseurs, se distribuant l'administration suivant leurs convenances.

Le but du Groupe est la propagande des notions morales et sociales qui sont inspirées par l'Esprit de l'Evangile, l'instruction mutuelle et le perfectionnement de ses membres, conformément aux préceptes chrétiens, enfin les récréations honnêtes.

Le Groupe est fondé sous le patronage de la Commission évangélique d'action morale et sociale, à laquelle il se rattache librement et dont il adopte les principes généraux.

De même, les statuts de l'Association coopérative des amis de l'Eglise réformée de Sauveterre étant généralement adoptés dans leur esprit par le Groupe, il est, en fait, lié à ladite Association, dont il constitue comme l'annexe nécessaire.

L'affection mutuelle – forme indispensable de la charité dans une société qui vise à se réclamer de Jésus-Christ – est très instamment demandée à tous envers chacun, à chacun envers tous.

Annexe 84

Déclaration de principes de la Solidarité d'Orthez.

Source : L'Avant-Garde, 3^e année, n° 9, 15/02/1901.

Ce n'est ici ni une *église*, ni un *temple*, ni une *chapelle*, pas même une *succursale*, une *dépendance* de l'un ou de l'autre.

Ce n'est pas davantage un *club politique*.

Aussi ne sera-t-il jamais traité de *questions de controverse religieuse*, de *questions confessionnelles* ou de *questions politiques*.

Parce que *chrétiens* – par où nous entendons non pas *membre d'une confession religieuse*, mais *disciples de Jésus-Christ*, c'est-à-dire *hommes de liberté et de progrès dans la fraternité*, nous affirmons n'avoir aucune préoccupation ecclésiastique quelconque, ni une arrière-pensée politique.

Tout ce que nous désirons, c'est que ce lieu serve de rendez-vous à tous les *hommes de bonne volonté* épris de *lumière*, de *vérité*, de *vie meilleure*, décidés à s'opposer à l'invasion de fléaux qui nous menacent toujours davantage, notamment *l'alcoolisme* et *l'immoralité sous toutes ses formes*, en particulier *la débauche* et *la pornographie*.

Nous éclairer mutuellement sans autre souci que celui du vrai, sans nous préoccuper de savoir si les uns sont *catholiques*, si les autres sont *protestants* ;

Ouvrir largement nos portes à tous, chercher ensemble tout ce qui est *pur*, tout ce qui est *bon*, tout ce qui *élève*, tout ce qui *rapproche* ;

Essayer de faire de la *fraternité humaine* une sainte et bonne *réalité*, nous efforcer d'arriver les uns avec les autres, les uns par les autres, à la *dignité d'homme* au sens le plus large, au sens vrai, grand et noble que le terme comporte.

Voilà notre unique ambition faite *toute d'amour* et de *désintéressement*.

Nous désirons que chacun se sente ici chez lui et nous demandons à chacun de *respecter ce lieu*.

Le *respect* mutuel, respect *des personnes, des convictions individuelles et des consciences*, sera notre plus sûre sauvegarde.

On peut être sûr de notre respect. Nous comptons sur celui des autres.

VII. JEUNESSE ET INSTRUCTION

Annexe 85

Lettre de Jean Beigbeder à Joseph Nogaret.

Source : ADPA, CEPB, 60J 11/28.

Autevielle, le samedi 21 novembre 1874

Cher pasteur et ami,

J'ai été invité au mariage des deux familles Laborde et je devais la visite des noces. Je l'ai faite le jour où Josephe m'appris que vous étiez chez l'ami Charles⁷. Je me promis bien d'aller vous y trouver ; mais retenu jusqu'à trois heures et demie et n'ayant pas un instant à perdre pour rentrer avant la nuit, je dus à regret me retirer sans m'être donné le plaisir de vous serrer la main : J'avais laissé ma femme seule, et la maison ouverte de tous côtés ; ouverte, parce que je fais restaurer notre vieux manoir et que les maçons nous ont plongés dans un chaos d'où nous ne sommes pas encore sortis. Nous en sortirons, s'il-plaît à Dieu, et, avant de revenir à Paris, j'espère réaliser le projet que j'ai formé d'aller causer avec vous de nos familles, de notre pauvre Église et du temps que nous avons passé ensemble dans les quatre maisons dont vous avez bien voulu vous souvenir. Vous avez, dites-vous, 63 ans ; je les ai eux, et partout où je me trouve, je suis le doyen d'âge, position peu enviée mais à laquelle chacun désire arriver. Avoir 63 ans, c'est être né l'année de la comète ; (1811) c'est la naissance du roi de Rome ; cette année répond encore au plus haut point de prospérité de Napoléon et où son étoile commença à pâlir ; c'est aussi l'année où sentant que mon frère était plus utile que moi auprès de mes parents, je m'engageai volontaire en me mettant à sa place par substitution. J'avais 15 ans alors, et, après trois ans de service, renvoyé dans ses foyers à la suite de la bataille de Toulouse, le jeune sous-lieutenant du 1^{er} Empire était à Pau, travaillant à compléter ses études de mathématiques dans l'espoir d'arriver avant la limite d'âge dans une école du gouvernement. Les vacances l'appelèrent à Salies, auprès de ses parents. C'est là que votre vénérable père le chargea de donner ses premiers soins à son enfant, Joseph. C'est à votre intelligence d'un facile développement que le jeune sous-lieutenant trouva en vous une excellente trompette qui en fit arriver d'autres ; et celui qui ne pensait à rien moins qu'à devenir instituteur se trouva, et il en rend grâces à Dieu, non seulement le goût mais une sorte de rage pour l'enseignement dont il n'est pas guéri malgré ses 78 ans.

Il n'y a donc aucune exagération, rien d'excessif à affirmer, mon cher ami, que vous avez une grande part aux succès qu'a eus l'école de Salies qui a compté 280 élèves dont plusieurs venaient de Pau, Bayonne, de Tarbes, de Mont-de-Marsan. Sans cette école, l'École normale de Pau n'aurait pas eu l'avantage de développer l'Enseignement primaire dans les Basses-Pyr[énées], Hautes-Pyr[énées] et Landes à

⁷ Charles Nogaret, médecin à Salies-de-Béarn et frère du pasteur Joseph Nogaret.

tel point que jusqu'en 1840, les instituteurs sortis de cette école étaient seuls recherchés. Mais mon mariage ayant fait perdre au clergé l'espoir de me voir rentrer dans le giron de l'Église... le Ministre m'envoya une lettre où mes services étaient reconnus et loués : il me nommait Inspecteur des Écoles primaires avec faculté d'opter pour l'une des places vacantes. Comme je ne vis dans cette nomination, que je n'avais pas sollicitée, qu'un moyen honnête de se débarrasser de moi, j'envoyai ma démission et j'allai, sans recommandation aucune me fixer à Paris. Là encore vous m'avez servi : Si, indirectement vous avez pris une grande part non moins grande à l'honneur qu'on me fit de m'appeler à la direction de l'École normale de Pau, je vous dois encore une part non moins grande à l'honneur qu'on me fit de m'appeler à la direction de l'École normale évangélique de France⁸. C'est à vous que M[onsieur] de Pressensé s'adressa pour avoir des renseignements sur mon compte, et c'est à votre bienveillante amitié que j'ai dû cette honorable position. Après avoir préparé une première fournée d'instituteurs qui sortirent avec succès des examens de la Sorbonne, quelques enfants appartenant aux Membres du Comité évangélique me furent confiés et je fondai un pensionnat à mon compte. Bientôt, et sur le rapport des inspecteurs, le Ministre de la Marine m'envoya les fils des Grands Chefs taïtiens. Enfin, en 1850, je fus appelé à remplir des fonctions administratives comme membre du corps municipal de Paris et ces fonctions, je les ai conservées pendant 20 ans ; mais en 1870, année désastreuse, les hommes du 4 septembre firent au corps municipal de Paris l'honneur de les remplacer tous par des fonctionnaires nouveaux créés à leur image. En vous remerciant des détails que vous me donnés sur votre famille, je ne puis que vous féliciter : avoir deux fils de 17 et 20 ans ayant chacun obtenu les deux diplômes, c'est une preuve d'intelligence et d'activité. Vous ne me dites rien du médecin dont ma femme et moi avons à nous plaindre. Si vous ne me parlez-pas de lui, parlez-lui de moi : dites-lui que nous demeurons toujours 7 rue Bridaine, et qu'on nous trouve toujours à 6 heures. Quand les vieux sont absents, les jeunes les remplacent et David et Émile seraient heureux de les voir. Les révolutions ne nous ont pas fait défaut et le Pouvoir a souvent changé de nom. Mais qu'il se soit appelé royal, impérial ou national, un gouvernement et des agents depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle s'est toujours fait sentir. En serait-il autrement de notre Église ? Non ! Le Ministre ne voudra pas qu'on s'appelle chrétien quand on nie la divinité de J-C. Que penser de ces pasteurs qui se posent en face de l'Éternité et qui lui disent : je ne veux croire, je ne veux enseigner que ce que je comprends ! Quelle simplicité de cœur ! Ou plutôt quel orgueil ! S'ils étaient conséquents, ils ne croiraient pas en Dieu. Qui donc le comprend autrement que par le cœur, par la foi. Espérons que le Ministre tiendra bon et alors le Synode faisant son devoir sans faiblesse nous ramènera aux beaux-jours des

⁸ La Société évangélique de France fonde en 1841 une École normale d'instituteurs située 24 rue de Montparnasse. Les maîtres reçoivent une formation de deux ans comportant chacune deux semestres. Cf. BAUBÉROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX^e siècle : la Société évangélique de 1833 à 1883*, Thèse 3^e cycle, 1966, p. 32.

protestants huguenots et la secte des prétendus libéraux disparaîtra comme ont disparu les Ronge, les Châtels et l'Église dite nationale.

Adieu, cher ami, j'aurai tout à te v[ou]ls dire sur cette matière. Ma femme et moi vous saluons vous et Madame Nogaret de tout cœur.

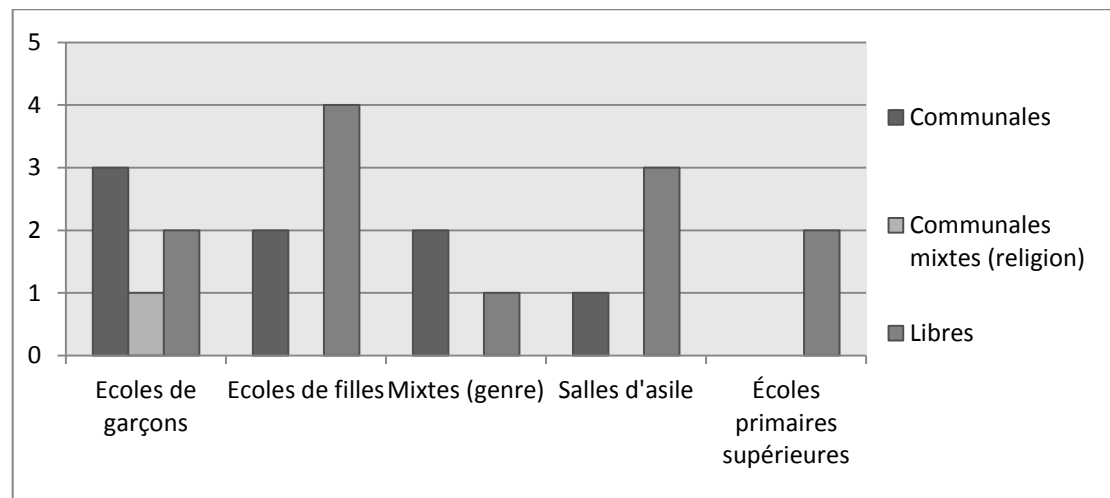
Votre ami,

Jean Beigbeder.

Annexe 86

Statut des écoles protestantes en 1879.

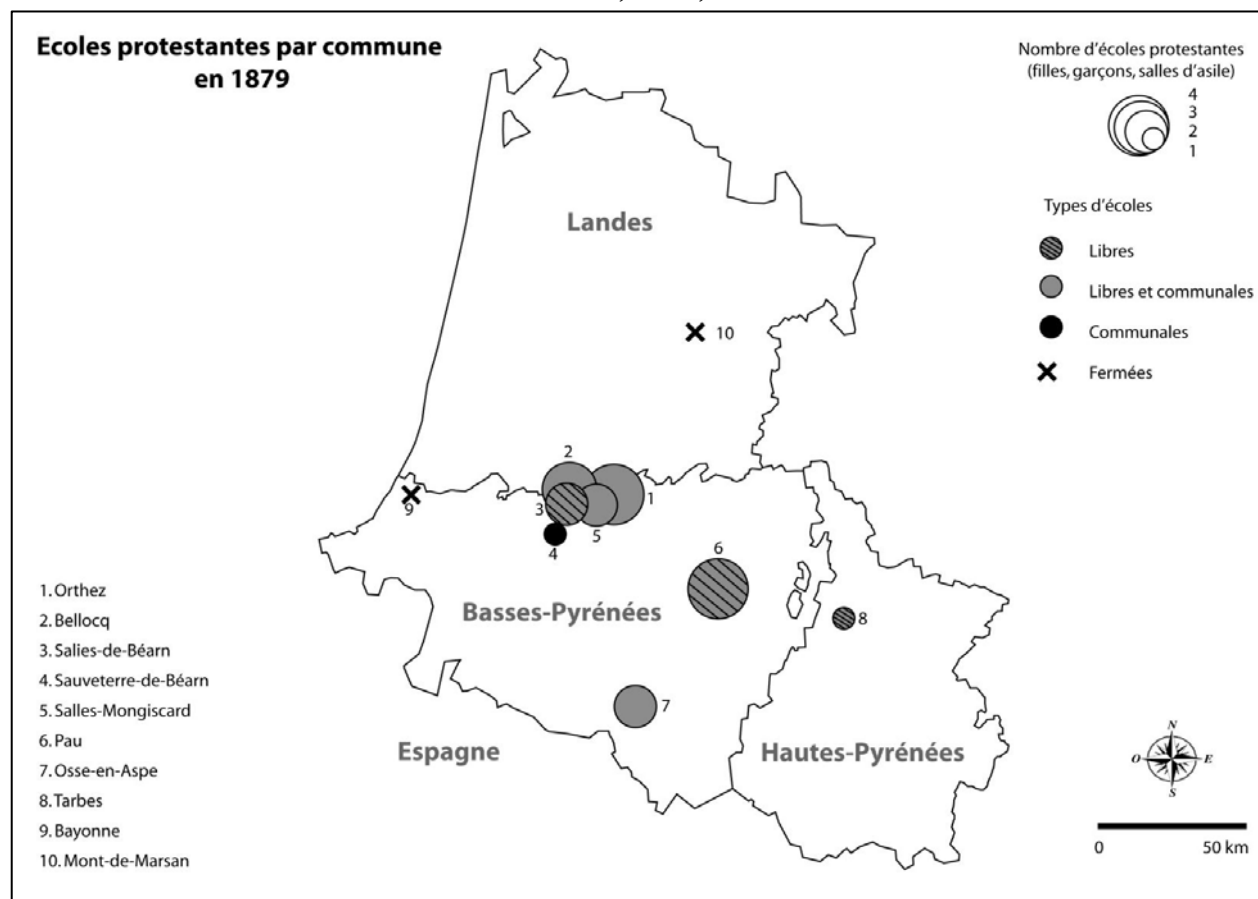
Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/118, rapport d'Alphonse Cadier du 13/11/1879.



Annexe 87

Carte des écoles protestantes en 1879.

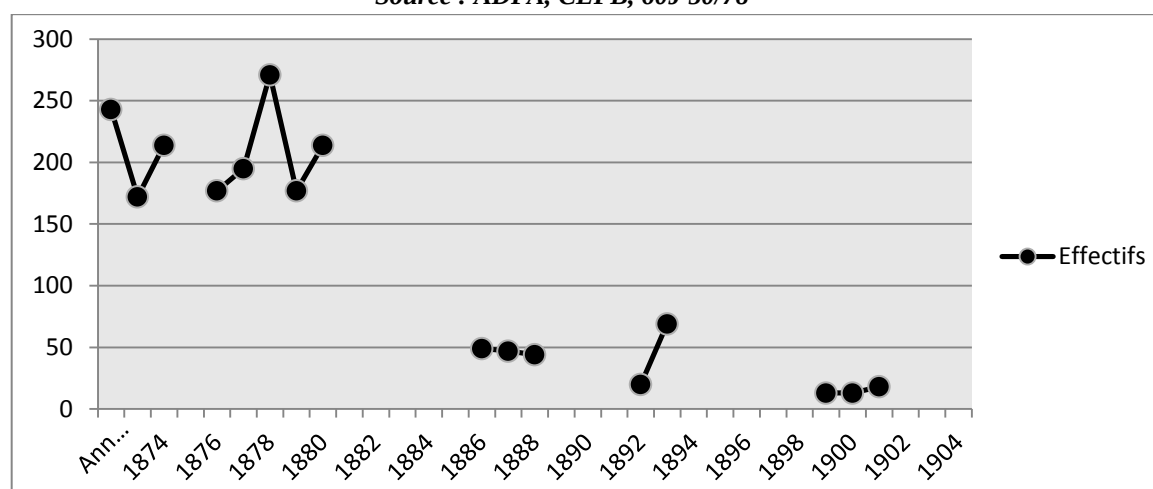
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/118



Annexe 88

Évolution des effectifs des écoles protestantes à Orthez (1873-1905).

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/78

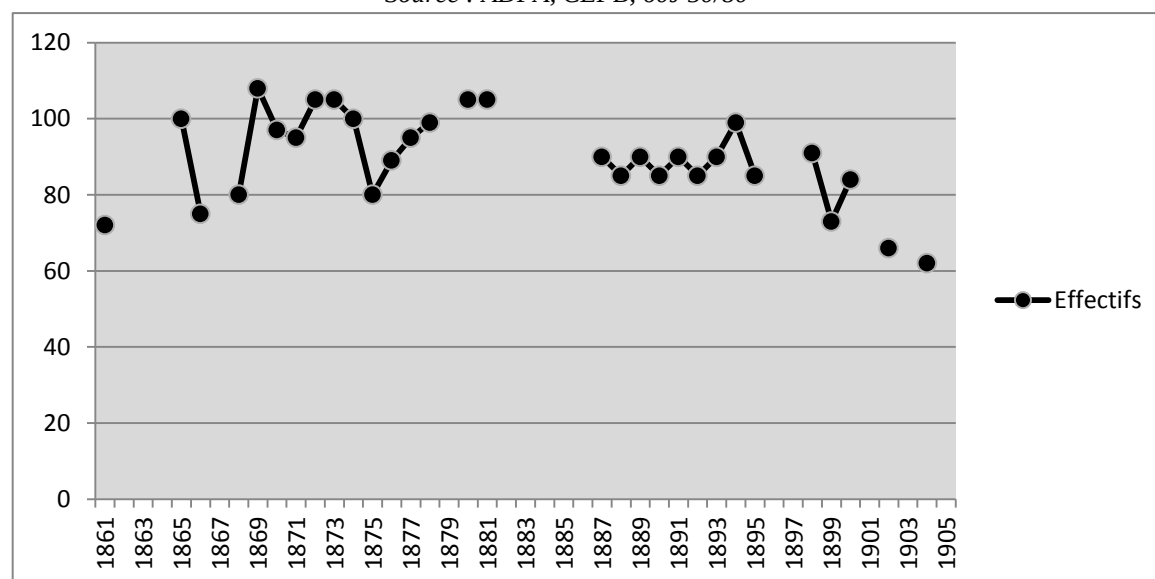


N-B : Les données de 1892 ne comptabilisent pas les enfants de la salle d'asile libre.

Annexe 89

Évolution des effectifs des écoles protestantes à Pau (1861-1905).

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/80



Annexe 90

Évolution des effectifs de l'École du Dimanche dans la Consistoriale d'Orthez (1862-1905)

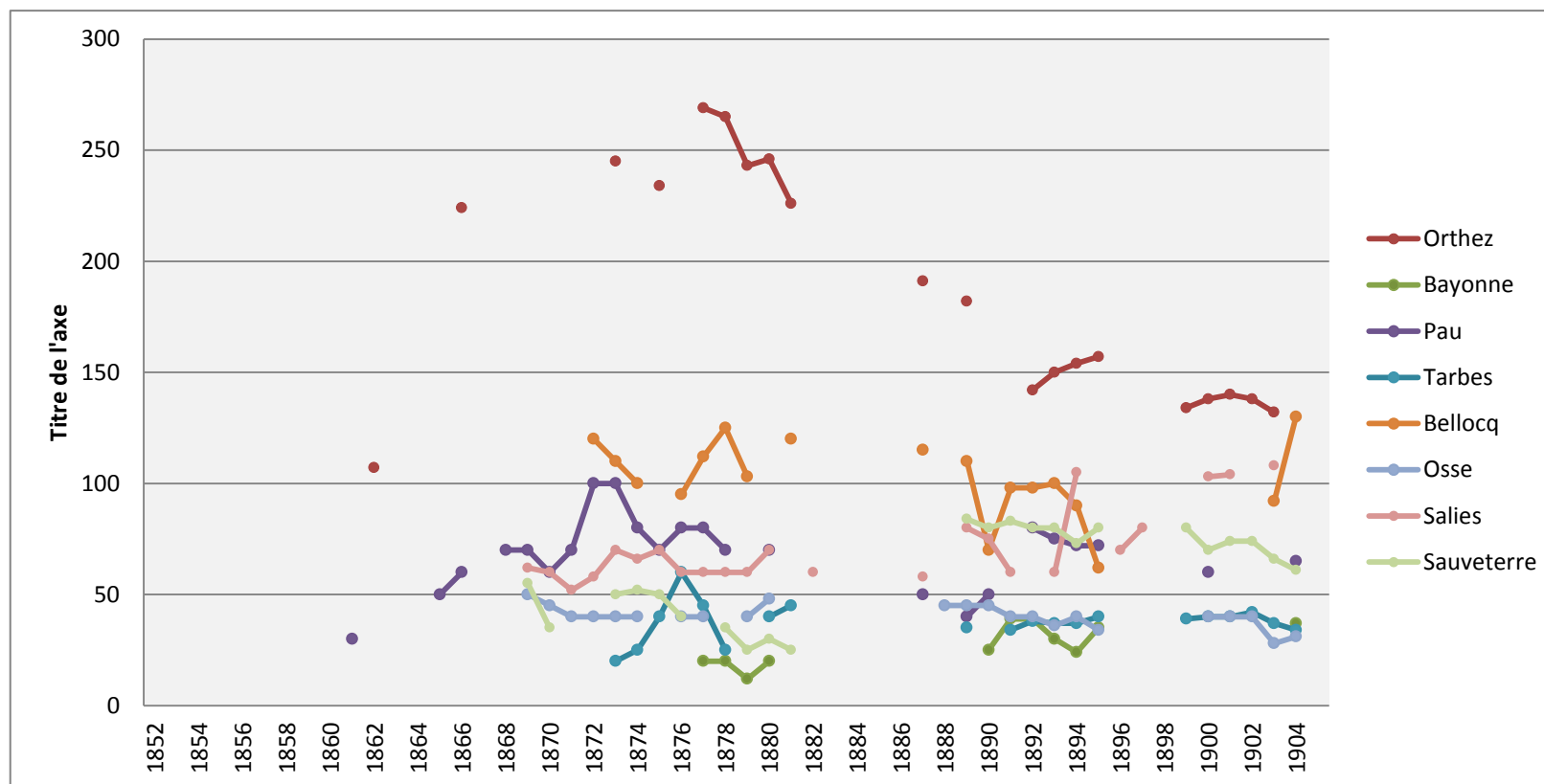
Source : ADPA, CEPB, 60J 50/75-83

Année	Orthez	Bayonne	Pau	Tarbes	Bellocq	Osse	Salies	Sauveterre
1862	107							
1863								
1864								
1865			50					
1866	224		60					
1867								
1868			70					
1869			70			50	62	55
1870			60			45	60	35
1871			70			40	52	
1872			100		120	40	58	
1873	245		100	20	110	40	70	50
1874			80	25	100	40	66	52
1875	234		70	40			70	50
1876			80	60	95	40	60	40
1877	269	20	80	45	112	40	60	
1878	265	20	70	25	125		60	35
1879	243	12			103	40	60	25
1880	246	20	70	40		48	70	30
1881	226			45	120			25
1882							60	
1883								
1884								
1885								
1886								
1887	191		50		115		58	
1888						45		
1889	182		40	35	110	45	80	84
1890		25	50		70	45	75	80
1891		39		34	98	40	60	83
1892	142	39	80	38	98	40		80
1893	150	30	75	37	100	36	60	80
1894	154	24	72	37	90	40	105	73
1895	157	35	72	40	62	34		80
1896							70	
1897							80	
1898								
1899	134			39				80
1900	138		60	40		40	103	70
1901	140			40		40	104	74
1902	138			42		40		74
1903	132			37	92	28	108	66
1904		37	65	34	130	31		61
1905								

Annexe 91

Évolution des effectifs de l'École du Dimanche dans la Consistoriale d'Orthez

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/75-83



Annexe 92

Effectifs de l'École du Dimanche et du Jeudi dans la section d'Orthez (1888-1904).

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/78

		1888	1893	1894	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Effectifs totaux	École du Dimanche	149	130	148	134	138	140	138	138	132
	École du Jeudi	97	101	100	75	80	89	68	68	76
	Valeur relative	65,10%	77,69%	67,57%	55,97%	57,97%	63,57%	49,28%	49,28%	57,58%
Garçons	École du Dimanche	66	60		67	68	66	62	62	68
	École du Jeudi	45	26		39	33	45	34	34	39
	Valeur relative	68,18%	43,33%		58,21%	48,53%	68,18%	54,84%	54,84%	57,35%
Filles	École du Dimanche	83	70		67	73	74	76	76	68
	École du Jeudi	52	55		36	47	46	34	34	37
	Valeur relative	62,65%	78,57%		53,73%	64,38%	62,16%	44,74%	44,74%	54,41%
Présence des inscrits à l'École du Dimanche	Inscrits				134					
	Présents				99					
	Valeur relative				73,88%					
Présence des inscrits à l'École du Jeudi	Inscrits				75					
	Présents				58					
	Valeur relative				77,33%					

Annexe 93

Évolution du nombre de catéchumènes dans la Consistoriale d'Orthez

Source : ADPA, CEPB, 60J 50/75-83

Année	Orthez	Bayonne	Pau	Tarbes	Bellocq	Osse	Salies	Sauveterre
1868			6					
1869			8			0	6	8
1870			10			6	6	11
1871			12			12	8	
1872			3		26	8	8	
1873	22		15		10	8	12	22
1874	6		20	3	15	8	12	20
1875	19		15		20	6	12	20
1876			8	4	27	4	20	12
1877	16	6	15	3	20		18	
1878	29	3	12		35		10	24
1879	11	4			22	6	10	10
1880	21	3	12	8		6	18	11
1881	17	10		8	12	6		16
1882							10	
1883								
1884								
1885								
1886								
1887	19		8		8		8	
1888						3		
1889			10	8	25	6	9	25
1890		7	5		26	5	9	22
1891		7	10	6	28	6	11	21
1892	17	3	5	6	28	7		15
1893	15	8	13	6	28	7	12	17
1894	6	8	22	8	34	3	12	10
1895	16		26	12	25	5		11
1896							12	
1897							19	
1898								
1899	15			15		10	16	14
1900	16		33	6	16	30	18	13
1901	18			6		9		9
1902	21					9		
1903	26			5	24	6	15	11
1904		7	50	8	23	3		
1905								

Annexe 96

Règlement de la Société des jeunes gens protestants de Pau (1864).

Source : ADPA, CEPB, 60J 56/1/52

Les jeunes gens protestants de Pau, désireux d'établir et d'alimenter entre eux des relations amicales et cordiales, déclarent fonder ensemble une association dans le but sérieux de s'occuper de sujets littéraires, scientifiques et religieux, conformément au règlement suivant :

1°. On se réunira une fois par semaine, le mardi soir à 9 heures précises dans un local spécial.

2°. Un Comité composé d'un président, d'un secrétaire trésorier et de deux autres membres est chargé de s'occuper des affaires extérieures de la Société, mais principalement de la préparation de chaque séance. À cet effet, il aura à examiner si telle question ou lecture proposée par l'un des membres est de nature à interférer la Société, ou à choisir lui-même un sujet, ou bien encore à inviter tel homme distingué parmi les membres influents de nos Églises, ou même étranger, à nous donner une conférence.

Dans tous les cas, le comité aura à faire part huit jours à l'avance du sujet choisi pour la réunion suivante, et à indiquer la personne chargée de la traiter.

3°. Chaque membre aura le droit de proposer une lecture ou un sujet à son tour et de le présenter lui-même au comité qui, dans le cas de non convenance, pourra le rejeter, avec l'assentiment général, toutefois. Les auditeurs étrangers ne pourront être invités qu'une fois toutes les trois semaines.

4°. Les soirées seront remplies de la manière suivante : le membre désigné ou la personne qui aura bien voulu se charger d'une conférence donnera connaissance de sa lecture ou traitera le sujet annoncé.

Après quoi un thé sera servi aux frais de l'association, et la réunion se terminera toujours par la lecture d'un chapitre de la Bible et une prière.

5°. La Société pourra s'adjoindre comme membres associés des jeunes gens étrangers à notre ville, qui voudront s'engager à prendre une part active sous tous les rapports à nos réunions.

6°. Ne pourront être admis comme membres de la Société, que les jeunes gens protestants en résidence à Pau, âgés d'au moins seize ans, et présentés par l'un des membres actifs, avec la sanction du comité, et après avoir pris l'engagement d'entrer pour leur part dans les frais de l'association.

7°. Il sera loisible à chaque membre, d'amener avec lui un invité, mais une fois par mois seulement, avec l'assentiment du comité.

8°. Les contributions devront se faire d'une manière régulière, et à l'avance, tous les mois entre les mains du secrétaire-trésorier, qui rendra compte de la situation de la caisse, au moins une fois tous les deux mois.

9°. Le comité n'est nommé que pour un an, les membres sortants sont rééligibles.

10°. Les membres qui pour une raison quelconque ne pourraient plus faire partie de la Société devront adresser leur démission aux secrétaires-trésoriers.

Annexe 97

Évolution des effectifs de la Société des jeunes gens protestants de Pau (1864-1896).

Sources : ADPA, CEPB, 60J 56/1/52-56

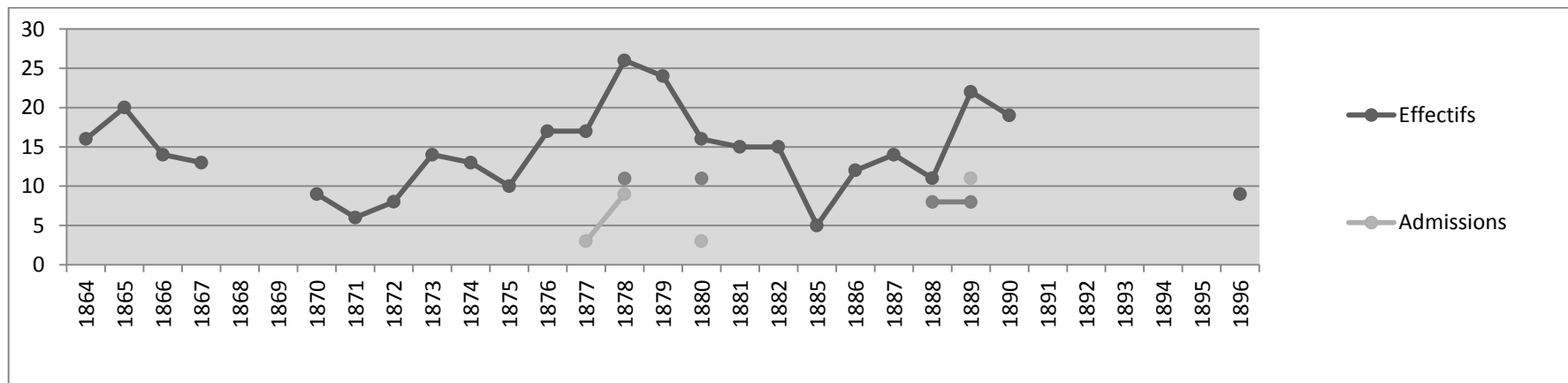
	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Effectifs	16	20	14	13			9	6	8	14	13	10	17	17	26	24	16	15	15	5	12	14	11	22	19						9
Admissions														3	9		3							11							
Absents à la majorité des séances															11		11						8	8							

En gras et en italique apparaissent les données incertaines, qui ont été établies à partir du procès-verbal des séances. Les autres ont été réalisées grâce aux listes des membres.

Annexe 98

Évolution des effectifs de la Société des jeunes gens protestants de Pau (1864-1896).

Sources : ADPA, CEPB, 60J 56/1/52-56



Annexe 99

Règlement du Groupe du Béarn des Unions chrétiennes de jeunes filles (1894).

Source : ADPA, CEPB, 60J 84

Statuts et règlements du Groupe des Unions chrétiennes de Jeunes filles du Béarn

Statuts

- I. Les Unions chrétiennes de jeunes filles de France ont pour but de réunir dans une même association les jeunes filles qui regardant à Jésus-Christ comme leur unique Sauveur et leur Dieu veulent être de ses disciples et travailler ensemble par la puissance du Saint-Esprit à étendre parmi les jeunes filles le Règne de leur Maître.
- II. Les Unions sont fondées sur le principe de l'Alliance évangélique qu'elles soient ou rattachées à une Église particulière.

Groupe

Article 1 : Les Unions chrétiennes de jeunes filles de notre région se sont constituées en un groupe dit « Groupe du Béarn ».

Article II : Sont admises dans le Groupe les Unions qui adhèrent aux présents statuts et règlements. La demande est adressée par écrit au Comité de Groupe qui la transmet au Comité national. Elle est insérée dans le *Journal de la Jeune fille*. Si aucune opposition ne survient l'admission est prononcée d'office dans le mois suivant par le Comité National.

Article III : Les Sections correspondent avec le Comité de Groupe au moins une fois par mois. Dans ces diverses lettres, la secrétaire puise la matière d'un rapport sur l'état des sections. De plus, le Comité de groupe devra visiter les sections autant que possible une fois par an.

Comité de Groupe

Article IV : Le Groupe est représenté pour une période d'une année par un comité se composant de trois membres actifs nommés par la Conférence de Groupe.

Article V : La secrétaire du Comité de Groupe sera d'office déléguée aux Conférences ; elle sera chargée du compte-rendu de la Conférence. Le mandat du Comité de Groupe n'expirera que du jour où il aura remis ses pouvoirs entre les mains du nouveau Comité.

Article VI : Le Comité de Groupe est chargé de convoquer les conférences annuelles, de faire exécuter les décisions d'organiser des fêtes, des conférences et de se tenir au courant de la marche des Unions de son ressort et de travailler à en fonder des nouvelles. Il est tenu de présenter un rapport détaillé à chaque assemblée générale.

Caisse de Groupe

Article VII : Le Groupe a une Caisse alimentée, soit par des souscriptions volontaires des amis de l'œuvre, soit par la cotisation annuelle et obligatoire de 0,20 F par

membre actif de chaque section. Cette cotisation est payable lors de l'assemblée générale.

Conférence de Groupe

Article VIII : Une fois par an, au moins, le Groupe tient une assemblée générale ou conférence pendant laquelle sont fixés le lieu et l'époque de la Conférence suivante. Cette assemblée a pour but l'étude des intérêts généraux et particuliers de l'œuvre ainsi que l'édification de ses membres. Le Groupe peut être extraordinairement convoqué par son Comité.

Article IX : Pour les assemblées générales, toute Union a droit à une déléguée par 5 membres actifs ou fraction de 5 membres. Les membres associés peuvent assister à ses assemblées avec voix consultatives. Les déléguées seules doivent voter.

Article X : Toute Union qui ne peut pas se faire représenter aux Conférences de Groupe par un de ses membres peut déléguer ses pouvoirs à une membre ou déléguée d'une autre section laquelle jouira de toutes les prérogatives d'une représentante, mais ne pourra disposer néanmoins que d'une seule voix.

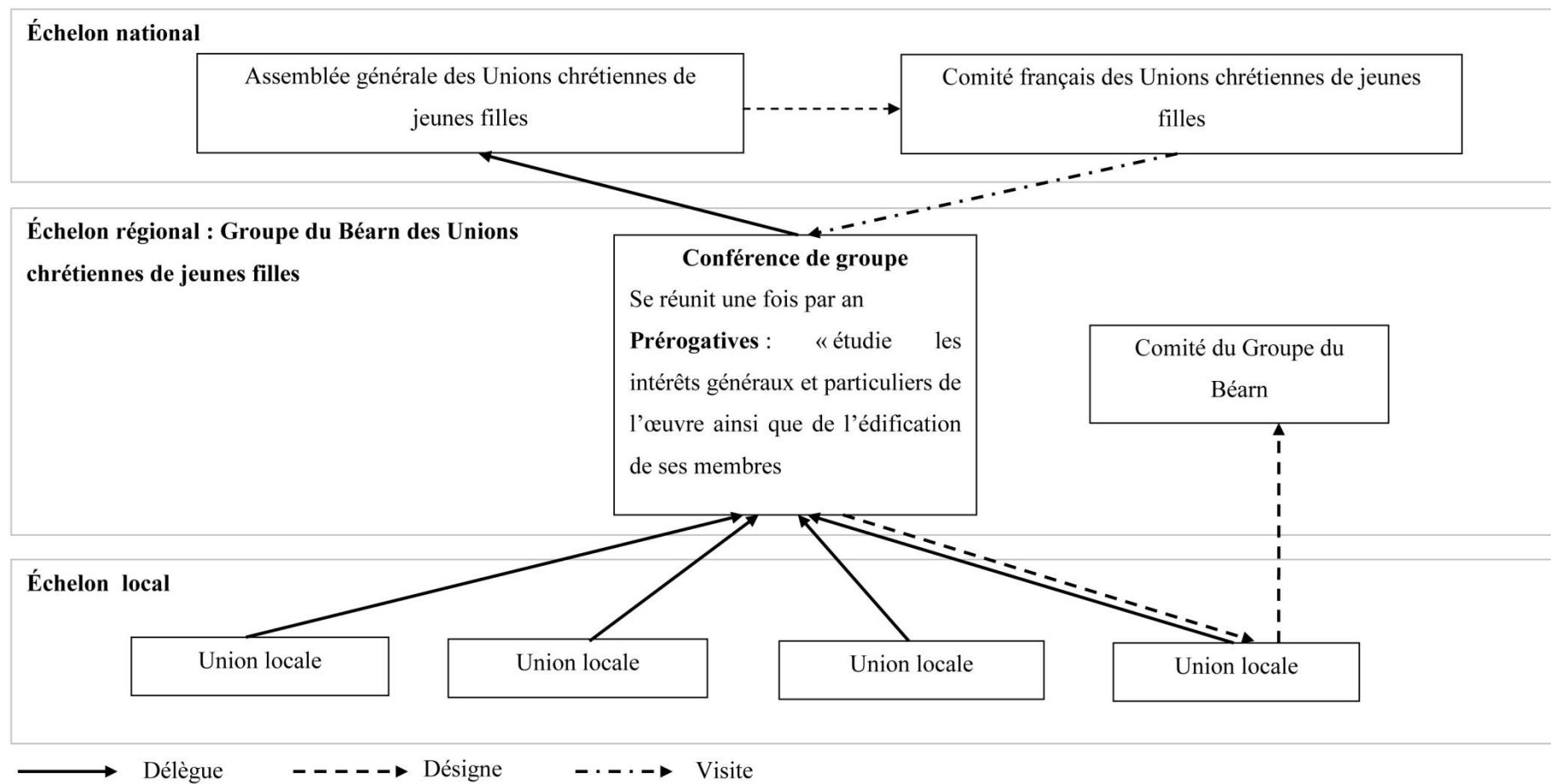
Article XI : À l'assemblée générale qui précède la Conférence nationale, une déléguée prise parmi les membres du Comité de Groupe est nommée pour représenter ses intérêts à la Conférence, elle voyage aux frais du Groupe.

Article XII : Toute proposition de changement aux présents statuts et règlement doit être communiquée aux sections trois mois au moins avant l'assemblée générale qui délibère à la majorité absolue des suffrages des déléguées.

Annexe 100

Organisation du Groupe du Béarn des Unions chrétiennes de jeunes filles en 1894.

Source : ADPA, CEPB, 60J 84

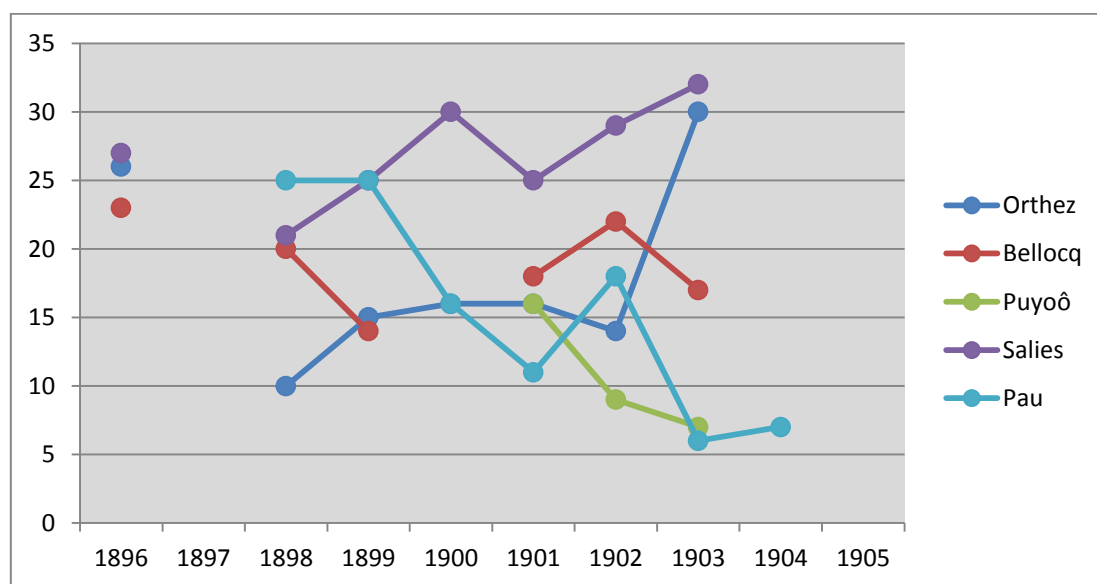


Annexe 101

Évolution des effectifs des Unions chrétiennes de jeunes filles (1896-1905).

Source : ADPA, CEPB, 60J 84

	Orthez	Bellocq	Puyoô	Salies	Pau
1896	26	23		27	
1897					
1898	10	20		21	25
1899	15	14		25	25
1900	16			30	16
1901	16	18	16	25	11
1902	14	22	9	29	18
1903	30	17	7	32	6
1904					7
1905					



Annexe 102

Tableau de synthèse des catalogues de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe.

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/82

	1838		1842		Total	
Nature	Nombre de livres	Valeur relative	Nombre de livres	Valeur relative	Nombre de livres	Valeur relative
Edification	24	41,38%	41	55,41%	65	49,24%
Enfance	10	17,24%	4	5,41%	14	10,61%
Controverse	9	15,52%	16	21,62%	25	18,94%
Mémoires, biographies	7	12,07%	7	9,46%	14	10,61%
Mission	5	8,62%	4	5,41%	9	6,82%
Divers	2	3,45%	1	1,35%	3	2,27%
Œuvres	1	1,72%	1	1,35%	2	1,52%
	58		74		132	

Annexe 103

Prêts de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe en 1838.

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/82

Lecteurs	Hommes	Femmes	Nombre de livres
Asserquet Jean	1		1
Bille David	1		1
Blaye Jean	1		1
Casanoue Marie		1	3
Doumecq Jeanne		1	1
Doumecq Joseph	1		1
Doumecq Marguerite		1	1
Fondevielle Marie		1	3
Lagunpocq Marie		1	3
Latinère Joseph	1		3
Latisnière Paul	1		3
Loustalot Pierre	1		2
Mirassou David	1		1
Mirassou Jeanne		1	3
Soupervie Joseph	1		2
Soupervie Marguerite		1	2
Soupervie Pierre	1		1
Trouillhet Cadette		1	3
	10	8	35

Annexe 104

Prêts de la bibliothèque populaire protestante en 1842.

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/82

Lecteurs	Hommes	Femmes	Non identifié	Nombre de livres
Lembeye		1		1
Souperve Pierre	1			1
?	1			1
Mirassou Mainvielle			1	1
Bruchon			1	1
Doumecq Darrélatour		1		1
Araban Marie		1		1
Soldat	1			1
Audap Darrélatour		1		1
Chenibel ?			1	1
Trouilh père	1			1
Mirassou Bile			1	1
Trouilh Fils	1			2
Bitasse	1			2
Soupervielle Joseph	1			4
	7	4	4	20

Annexe 105

Prêts de la bibliothèque populaire protestante en 1842.

Source : ADPA, CEPB, 60J 612/83

Lecteur	Hommes	Femmes	Nombre de livres
Audap Louise		1	39
Audap Mathilde		1	49
Berry miss		1	7
Bost Caroline		1	72
Callon Mme		1	25
Candau Jean	1		2
Concannet Amélie		1	4
Coudure Adèle		1	1
Dufresne Mme		1	13
Durrbach Mme		1	20
Fox M.	1		4
Hochking Elizabeth		1	4
Lagun Bouchet Marie		1	1
Lange M.	1		1
Latounette Jean	1		105
Lembeye Jean	1		0
Loustalot Etienne	1		4
Loustalot Pétreigne Joseph	1		23
Mirassou Bile Louise		1	4
Nathalie		1	4
Pétreigne Jean-Louis	1		6
Pon Anne-Marie		1	9

Soldat Morel	1		1
Trouilh Graciette		1	1
Trouilh Jean	1		21
Trouilh Marie		1	10
	10	16	430

Annexe 105

Origine des auteurs du *Protestant béarnais* en 1894

Origine des auteurs	Nombre d'articles
Autres	4
Inconnue	10
Missionnaires	2
Pasteurs de la Consistoriale	110
Pasteurs extérieurs	32
Non signés	95
Total	253

Annexe 106

Répartition thématique des articles du *Protestant béarnais* en 1894

Thème	Nombre d'articles
Communauté	55
Édification	104
Église	9
Journal	7
Mémoire	23
Œuvres	32
Société	20
Total	250

VIII. AFFIRMATION DES PROTESTANTS SUR LA SCÈNE PUBLIQUE

Annexe 107

Les opinions politiques des membres du consistoire d'Orthez et des conseils presbytéraux

Source : AN F19 10283

Consistoire d'Orthez

Noms	Prénoms	Âge	Profession	Antécédents Moralité	Situation de Fortune	Nuance religieuse	Opinions politiques	Paroisses
Paraige	Pierre	50	Propriétaire	Bons antécédents ; bonne moralité	Grand propriétaire	Calviniste	A toujours marché avec les républicains les plus avancés. A donné en 1849 sa démission de suppléant de juge de paix pour opinion	Orthez
Gentieu-Baillan	Pierre	54	Tonnelier	Bons antécédents ; bonne moralité	Vivant de son état de tonnelier	Calviniste fanatique	Républicain avancé	Orthez
Marsôo	Jean-Paul	54	Négociant	Bons antécédents ; bonne moralité	Belle aisance	Calviniste fanatique	En février, il était avec les modérés, plus tard; il passa dans le camp ennemi et le 2 décembre, il donna sa démission de conseiller municipal	Orthez
Cazalis	Henri	42	Négociant	Bons antécédents ; bonne moralité	Honnête aisance	Calviniste modéré	N'a pris aucune part dans les affaires politiques	Orthez
Lafitte	Jean-Pierre	50	Employé à la Recette particulière	Bons antécédents ; bonne moralité	Très modeste	Calviniste fanatique	A marché avec le parti rouge depuis le commencement de la révolution de 1848	Orthez
Rosselet	Louis	52	Horloger	Très bonne moralité; très bons antécédents	Vit de son travail	Calviniste modéré	Est resté étranger aux affaires politiques	Orthez
Vidal	Jean-Phocion	60	Président honoraire du tribunal	Très bonne moralité; très bons antécédents	Très bonne	Calviniste modéré	Dans l'opposition sous tous les gouvernements à l'exception du Gouvernement de Juillet, dont il est le zélé partisan	Orthez
Bergeret	Arnaud	58	Receveur des contributions indirectes	Très bonne moralité; très bons antécédents	Très bonne	Calviniste	A toujours marché avec les hommes de l'ordre	Salies
Pécaut	Pierre	52	Négociant	Assez bonne moralité ; assez bons renseignements	Bonne	Calviniste très ardent	On le croit légitimiste	Salies

Lajus	André	51	Négociant	Bonne moralité ; bons antécédents	Bonne	Calviniste modéré	Homme obscur ; a néanmoins toujours marché avec le parti rouge	Orthez
Mousquès	Antoine	33	Propriétaire	Bonne moralité ; bons antécédents	Assez bonne	Calviniste	Inconnues	Salles-Mongiscard
Lajuzan	Jean-Baptiste	32	Négociant	Bonne moralité ; bons antécédents	Bonne	Calviniste modéré	A constamment voté avec les hommes de l'ordre	Orthez
Malan	Jean-Daniel	54	Négociant	N'est pas de l'arrondissement d'Orthez				Saint-Palais
Pouyanne	Pierre	30	Propriétaire	Bonne moralité ; bons antécédents	Bonne	Calviniste fanatique	A toujours mal voté par entraînement	Orthez
Doumecq	Jean	48	Propriétaire	N'est pas de l'arrondissement d'Orthez				Osse
Forsans	Pierre	42	Propriétaire	Bonne moralité ; bons antécédents	Très bonne	Calviniste très modéré	A toujours marché avec le parti avancé depuis 1849	Lagor
Fahm	Philippe	70	Rentier	N'est pas de l'arrondissement d'Orthez				Bayonne
Nairac			Propriétaire	N'est pas de l'arrondissement d'Orthez				Tarbes

CP Salies-de-Béarn

Noms	Prénoms	Âge	Profession	Antécédents Moralité	Situation de Fortune	Nuance religieuse	Opinions politiques
Pécaut	Pierre	52	Négociant	Assez bonne moralité ; assez bons renseignements	Bonne	Calviniste très ardent	On le croit légitimiste
Castera	Isaac	40	Propriétaire	Il n'y a pas de Castera Isaac à Salies			
Bergeret	Arnaud	58	Receveur des contributions indirectes	Très bonne moralité; très bons antécédents	Très bonne	Calviniste	A toujours marché avec les hommes de l'ordre
Labastide	Moulié	54	Tisserand	Bons antécédents; bonne moralité	Vit de son travail	Calviniste modéré	Bonnes
Moussiegt-Lateulère	Jean	52	Tisserand	Bons antécédents; bonne moralité	Vit de son travail	Calviniste modéré	Bonnes

CP Bellocq

Noms	Prénoms	Âge	Profession	Antécédents Moralité	Situation de Fortune	Nuance religieuse	Opinions politiques
Destandau-Labigalette	Zacharie	52	Propriétaire cultivateur	Mort depuis cinq mois environ			
Larrouyat	Daniel	35	Propriétaire cultivateur	Bonne moralité ; bons antécédents	à son aise	Calviniste modéré	Bonnes
Pées-Lahon	Pierre	50	Propriétaire cultivateur	Bonne moralité ; bons antécédents	à son aise	Calviniste modéré	Bonnes
Mesplés-Pely	Jean	56	Propriétaire cultivateur	Bonne moralité ; bons antécédents	De la fortune	Calviniste modéré	Bonnes
Mousquès	Antoine	33	Propriétaire cultivateur	A quitté Bellocq. On ne connaît pas sa nouvelle résidence			

CP Sauveterre-de-Béarn

Noms	Prénoms	Âge	Profession	Antécédents Moralité	Situation de Fortune	Nuance religieuse	Opinions politiques
Malan	Jean-Daniel	54	Négociant	Bonne moralité; bon antécédents	Bonne	Calviniste modéré	Bonnes
Paul	Frédéric	49	Directeur de la saline d'Oràas	Bonne moralité; bon antécédents	Bonne	Calviniste modéré	Bonnes
Loustalot	Pierre	51	Négociant	Bonne moralité; bon antécédents	Bonne	Calviniste modéré	Bonnes
Casalis Loustaunau	Pierre	42	Sabotier	Bonne moralité; bon antécédents	Vit de son travail	Calviniste modéré	Bonnes
Carrive	Daniel	62	Propriétaire. Maire d'Autevielle	Bonne moralité; bon antécédents	Bonne	Calviniste modéré	Bonnes

CP d'Osse-en-Aspe

Noms	Prénoms	Âge	Profession	Antécédents Moralité	Situation de Fortune	Nuance religieuse	Opinions politiques
Doumecq	Jean	49	Propriétaire. Conseiller municipal	Honnête homme	Modeste aisance	Calviniste indépendant	N'en a aucune de bien arrêtée. Disposé toutefois à l'opposition
Lembeye	Jean	55	Propriétaire. Adjoint au maire	Honnête homme	Modeste aisance	Calviniste indépendant	Favorable au gouvernement
Fox	Pierre	56	Charpentier	Honnête homme	Vit de son état	Calviniste indépendant	N'en a aucune de bien arrêtée.
Soupervie	Pierre	62	Propriétaire cultivateur	Honnête homme	Modeste aisance	Calviniste indépendant	N'en a aucune de bien arrêtée.
Souperbielle	Joseph	49	Propriétaire cultivateur	Honnête homme	Modeste aisance	Calviniste indépendant	N'en a aucune de bien arrêtée.

CP de Bayonne

Noms	Prénoms	Âge	Profession	Antécédents Moralité	Situation de Fortune	Nuance religieuse	Opinions politiques
Nogaret	Joseph	42	Pasteur	Honorables	Modeste	Il appartient à l'Église nationale	Dévoué à l'ordre et au gouvernement de l'Empereur
Maze	Jean	58	Juge au tribunal de commerce	Honorables	Belle fortune	Il appartient à l'Église nationale	Dévoué à l'ordre et au gouvernement de l'Empereur
Maze	Jean-Baptiste	56	Armateur. Membre de la chambre de commerce	Honorables	Belle fortune	Il appartient à l'Église nationale	Dévoué à l'ordre et au gouvernement de l'Empereur
Fahm	Philippe	70	Rentier	Honorables	Belle aisance	Il appartient à l'Église nationale	Dévoué à l'ordre et au gouvernement de l'Empereur
Bergeret	Joseph	46	Conseiller municipal	Honorables	Belle aisance	Il appartient à l'Église nationale	Dévoué à l'ordre et au gouvernement de l'Empereur
Roth	Joseph	52	Négociant. Consul du Danemark	Honorables	Belle fortune	Il appartient à l'Église nationale	Dévoué à l'ordre et au gouvernement de l'Empereur

Annexe 108
La représentation protestante au conseil municipal
d'Orthez (1801-1905)

Source : ADPA, E dépôt Orthez, 1 D 3 – 1 D 17

Année	Nombre de protestants	Nombre de membres	Proportion	Premier adjoint protestant	Deuxième adjoint protestant	Maire protestant
1801	8	22	38%	0		0
1806	7	22	31,82%	1		0
1811	7	22	31,82%	0		0
1815	10	33	30,30%	0	1	0
1816	9	22	40,91%	1	0	0
1822	9	22	40,91%	1	0	0
1828	8	26	30,77%	1	0	0
1831	6	23	26,09%	1	0	0
1834	6	23	26,09%	1	0	0
1837	5	23	21,74%	0	1	0
1840	6	23	26,09%	0	1	0
1843	6	23	26,09%	0	1	0
1846	6	23	26,09%	0	1	0
1848	7	23	30,43%	1	0	0
1852	4	23	17,39%	1	0	0
1855	4	23	17,39%	1	0	0
1860	3	23	13,04%	1	0	0
1865	3	23	13,04%	1	0	0
1870	3	23	13,04%	1	0	0
1871	3	23	13,04%	0	0	0
1874	3	23	13,04%	0	0	0
1878	3	23	13,04%	0	0	0
1881	3	23	13,04%	0	0	1
1882	3	23	13,04%	0	0	0
1884	0	23	0,00%	0	0	0
1887	1	23	4,35%	0	0	0
1890	1	23	4,35%	0	0	0
1892	4	23	17,39%	0	0	0
1896	4	23	17,39%	1	0	0
1898	4	23	17,39%	0	0	0
1900	4	23	17,39%	0	0	0
1804	0	23	0,00%	0	0	0

Annexe 109
La représentation protestante au conseil municipal
d'Osse-en-Aspe (1801-1890)

Source : ADPA, E dépôt Osse-en-Aspe, 1 D 3 – 1 D 7

Année	Nombre de protestants	Nombre de membres	Proportion	Premier adjoint protestant	Maire protestant
1800	3	10	30%	0	0
1806	2	10	20%	0	0
1811	2	10	20%	0	0
1815	2	10	20%	0	0
1825	1	7	14%	0	0
1828	3	7	43%	0	0
1831	2	9	22%	0	0
1834	3	9	33%	1	0
1837	3	9	33%	1	0
1840	4	12	33%	1	0
1843	3	12	25%	1	0
1846	3	12	25%	1	0
1848	3	12	25%	1	0
1852					
1855	3	12	25%	1	0
1860	3	12	25%	0	0
1865	3	12	25%	0	0
1870	5	12	42%	0	0
1871	1	12	8%	0	0
1874	1	12	8%	0	0
1878	3	12	25%	1	0
1881	4	12	33%	1	0
1884	4	12	33%	1	0
1887	3	12	25%	1	0
1890	3	12	25%	1	0

Annexe 110

Le conseil municipal de Bellocq

Source : Abbé Laurens, « *Bellocq* », XII, Études religieuses et historiques du diocèse de Bayonne comprenant les anciens diocèses de Lescar et d'Oloron, octobre 1900, p. 414-415.

Le Conseil municipal s'est constitué comme partout ailleurs, avec cette différence toutefois que la division religieuse influe notablement sur la formation des partis opposés qui se succèdent au pouvoir dans l'administration locale. Ce n'est qu'exceptionnellement, qu'on voit la passion des intérêts matériels dominer une élection ; pour les hommes indépendants, la rivalité confessionnelle est le principal motif de détermination dans le choix des administrateurs de la commune. Des deux côtés, il y a entente et union, mais plus encore chez les protestants qui excellent en outre dans les procédés et les moyens habiles pour suppléer l'insuffisance des électeurs coreligionnaires, en gagnant à leur cause la voix des catholiques innocents ou indécis.

Catholiques et protestants ont donc gouverné tour à tour à Bellocq pendant le dix-neuvième siècle, les premiers plus longtemps lorsque le pouvoir central nommait les maires, ou était plus incliné vers eux, comme sous le régime de la Restauration, les seconds plus heureux quand le gouvernement déférait au vœu des électeurs, pour le choix du premier magistrat municipal, désigné parmi les élus du conseil.

Sous le règne de Louis Philippe, et à la faveur du libéralisme⁹ qui s'épanouit alors dans des proportions inquiétantes, les protestants restèrent seuls les maîtres à la mairie, et ils se prévalurent à ce point de leur victoire qu'ils refusaient aux catholiques toute participation au pouvoir représentatif, gardant pour eux tous les sièges de conseillers municipaux. Mais, à l'avènement du Second Empire, grâce à l'initiative du sous-préfet d'Orthez qui demanda au maire de Bellocq, Monsieur Péès Bareille, de vouloir bien faire représenter au conseil communal les deux religions par un égal nombre de mandataires, grâce à l'esprit d'équité de ce dernier qui se prêta de très bonne grâce au vœu des catholiques, il y eut une ère de paix et d'union entre les deux parties, qui dura jusqu'en 1876¹⁰. Depuis cette époque, les protestants conquièrent et gardèrent la majorité, sauf une période de huit ans, pendant laquelle on vit les catholiques entrer et se maintenir au pouvoir, fortifiés dans leur union par le besoin de conserver leur école confessionnelle qui fut laïcisée pourtant malgré eux, en 1897.

⁹ Note de l'auteur : « La doctrine du libéralisme politique, condamnée par Pie IX, en voulant séparer l'Église de l'État, affranchit celui-ci de toute obligation vis-à-vis de l'Église catholique et le porte à se désintéresser des erreurs funestes qui se propagent contre la foi et les mœurs, et contre l'autorité spirituelle des pasteurs. Sous l'emprise de ces idées, les catholiques deviennent trop indifférents à la religion de ceux qui les gouvernent et souffrent avec une bonté excessive d'être dominés par les protestants, sans songer au préjudice que de tels exemples causent à l'honneur, à la considération légitime et nécessaire à la vie chrétienne ».

¹⁰ Le maire Péès Bareille est un protestant converti au catholicisme. Cf. 60J 50/77, rapport d'Église rédigé par Onésime de Grenier, 1867.

Annexe 111

Les maires à Bellocq (an IX-1900)

Source : Abbé Laurens, op. cit., p. 415-416.

Nom du maire	Dates extrêmes de mandat	Confession
Pées	An IX-an X	Catholique
Jean Pouyanne	An X-1808	Protestant
Lescaboura	1808-1815	Catholique
Mirande	1815-1830	Catholique
Jean Pouyanne	1830-1833	Protestant
Paul Marsoô	1833-1835	Protestant
Pierre Poueydomenge	1835-1836	Protestant
Pierre Amadine	1836-1842	Protestant converti au catholicisme
Jean Pées Bareille	1842-1869	Protestant converti au catholicisme
Jean Péhau	1870-1876	Catholique
Pierre Domercq	1876-1892	Protestant
Pierre Laulhié	1892-1900	Catholique
Élie Domercq	1900-	Protestant

Annexe 112

Article antiprotestant : « Les protestants et les Prussiens »

Source : Le Figaro, n° 241, 29/08/1870

Le Midi de la France présente à cette heure, un spectacle assez singulier : les protestants français semblent affirmer leurs sympathies pour la Prusse, et l'on cite des manifestations vraiment antinationales de la part des réformés.

Nous n'exagérons rien cependant. En parlant de la conduite des protestants français, nous n'entendons désigner que la fraction la plus petite de cette Église ; mais s'il y a des exceptions dans l'harmonie patriotique, il convient aujourd'hui de les signaler et de les flétrir.

Voici des faits : il y a des pasteurs protestants – fonctionnaires français par conséquent – qui ont ouvert dans leurs temples des souscriptions pour les *blessés prussiens protestants*. On a continué ces quêtes à domicile, et la Suisse a dû servir d'intermédiaire, pour l'envoi des secours recueillis auprès de familles françaises qui probablement ont, comme les familles catholiques, un ou plusieurs enfants sous les drapeaux.

Dans certaines petites villes (et l'on nous permettra de ne pas mettre encore le nom de ces localités), des protestants ont fait ouvertement des vœux pour nos ennemis et

crié : *Vive la Prusse !* Quand la patrie est en danger, quand notre sol est violé, quand le sang des héros de Wissembourg, de Woerth et de Forbach crie vengeance !

Naturellement, il est résulté des rixes entre catholiques et protestants à la suite de ces manifestations aussi coupables qu'elles sont étranges. À Paris, on eût mieux fait : on eût arrêté ces protestants antifrçais.

Enfin, on a constaté que des pasteurs protestants auxquels on faisait ce salut sur leur passage : « Vive la France ! À bas la Prusse ! » osaient invoquer la protection des autorités locales pour se mettre à l'abri *de ce qu'ils considèrent pour eux comme une insulte*.

À Paris, on eût réellement protégé un plaignant de cette sorte en l'arrêtant bel et bien.

Si nous voulions entrer dans des détails plus précis, nous mettrions ici des noms, et nous nous sommes promis de ne pas dépasser la limite des généralités. Déclarons, toutefois, que ces généralités, qui se basent sur des faits authentiques, sont atténuées par notre plume.

Eh bien ! Nous demanderons aux protestants français, ou plutôt aux exceptions que nous signalons, s'ils ont rêvé, par hasard, la conquête du monde religieux par l'épée de la Prusse. Veulent-ils universaliser l'Église réformée et seconder l'utopie de la domination des races latines par les races protestantes ?

Si tel est leur rêve, qu'ils franchissent la frontière. Ils deviendront les sujets du pape de Berlin. Quant à la France, la tête des races latines, elle conservera ses mœurs, son nom, son influence, et elle ne souscrira point à ces mystiques marchés où la politique féroce se mêle étrangement à des procédés de propagande au nom de la Bible.

Les protestants – ou mieux quelques protestants – dissimulent leurs sympathies pour les ennemis sous le couvert de ces grands mots : « La guerre actuelle est le signal de l'émancipation de la pensée ! »

O subtile hypocrisie ! C'est bien la Prusse qui a pu dicter cette raison atroce, ce mot d'ordre menteur, afin de capter l'attention de la France par quelques paroles dont la tournure apparente devait, certes, trouver de l'écho dans cette mère-patrie de la liberté !

Il faut réagir contre ces programmes imposteurs, ces tendances funestes, dont le but final pourrait être la division des consciences, après la division des partis politiques.

M. de Bismarck *ava* [sic] compté, pour nous abattre, sur la révolution ; il n'eût pas reculé devant une guerre civile religieuse. Ce dernier moyen est suranné. Malgré tant d'éléments de discorde, nous resterons unis pour repousser l'étranger, et nous répondrons aux protestants français qui font des souscriptions prussiennes,, nous leur dirons, d'abord, qu'ils sont traîtres à la patrie et ensuite que la France seule a fait leur liberté, comme elle a été la cause de l'émancipation des races. Elle conservera ce rôle et la Prusse s'inclinera.

Ernest La Haranne

Annexe 113

La profession de foi de Félix Pécaut, candidat aux élections législatives de 1871

Source : Le Mercure d'Orthez, 35^e année, n° 2068, 5/02/1871.

Messieurs les électeurs et chers compatriotes,

Je vous adressais, au commencement d'octobre, la profession de foi que vous allez lire. Je n'ai rien à y changer. L'expérience des derniers mois n'a fait que mettre en une plus vive lumière la vérité que je disais sur notre douloureuse situation, sur les causes qui l'ont amenée, sur les remèdes qu'elle réclame. Aujourd'hui, comme alors, je pense que la principale cause de tous nos maux, c'est de nous être dessaisis du devoir et du droit de nous gouverner nous-mêmes. Aujourd'hui, comme alors, je pense que nous sommes arrivés à l'heure la plus critique de notre histoire, et que la prochaine Assemblée est appelée à ouvrir une ère de résurrection nationale ou à sceller authentiquement notre irrémédiable déchéance. Enfin, je continue de croire que le Gouvernement républicain, outre ses mérites propres, est le seul qui nous puisse aujourd'hui préserver de la guerre civile, en offrant à tous les partis un terrain de conciliation.

Quant à la question palpitante de la paix ou de la guerre, je tiens pour un devoir de réserver toute ma liberté. Il faut, pour nous prononcer en connaissance de cause, être complètement renseignés sur les vraies prétentions de l'ennemi, sur l'état réel de nos forces, sur les dispositions des puissances neutres. La France, comme l'Allemagne, soupire après la paix : personne ne la désire plus ardemment que moi. Mais nous la voulons sans doute honorable et solide. Depuis quatre mois, nous avons fait des efforts immenses qui nous ont rendu l'estime du monde civilisé. Toutefois, l'Europe sait bien que, si malheureuse et si altérée de repos que soit la France, il y aurait de l'imprudence à la réduire au désespoir par des conditions excessives. Pour le moment, il ne peut y avoir parmi les Français, qu'un avis : Attendre debout et armés, calmes et unis, les décisions souveraines de l'Assemblée nationale.

« Salies, 8 octobre 1870

Je ne me serais point permis de proposer à vos suffrages un nom inconnu de beaucoup d'entre vous ; mais les Comités républicains d'Orthez et de Salies ayant jetés les yeux sur moi pour les représenter au sein de la députation départementale, je crois de mon devoir, dans les difficultés présentes, d'obéir à leur appel sans consulter mes convenances particulières.

Ma profession de foi sera bien simple. À vrai dire, elle se réduit à un seul article d'où découle tous les autres.

J'ai toujours cru qu'il n'y a aujourd'hui de salut pour la nation que dans le respect invariable de la Liberté ;

Que la Liberté mal informée il n'y a pas d'autre appel qu'à la Liberté mieux informée ;

Que jamais il n'est juste, jamais utile de recourir à des dictateurs prétendus providentiels pour préserver la société du naufrage ;

Que ces triomphes de l'autorité brutale, en rétablissant momentanément les apparences de l'ordre matériel, troublent jusqu'au fond des âmes l'ordre moral, et qu'ils ruinent par la même (nous l'avons assez vu !) cette prospérité dont ils se faisaient un titre à notre reconnaissance.

Voilà pourquoi j'ai, depuis longtemps, souhaité la fin du triste régime qui vient de disparaître, nous laissant un héritage, avec tant de maux et de honte, tant d'impuissance morale.

J'ai salué avec bonheur la République, non comme un pis-aller ou comme une étape transitoire, mais comme la seule forme de gouvernement libéral qui soit aujourd'hui possible en France, la seule qui nous puisse tous rallier sous un commun drapeau ; enfin, la plus propre à favoriser le relèvement des classes ignorantes et pauvres.

Cette République, ai-je besoin de l'ajouter, je la veux sensée, régulière, ni violente, ni exclusive. Qu'elle soit le bien de tous et non le monopole d'une secte politique ou sociale. Qu'elle accueille donc le concours de tous les citoyens de bon vouloir, et ne leur impose en échange qu'une condition : Respect absolu de la liberté de tous ; dévouement sans arrière-pensée au nouvel ordre de choses !

C'est assez dire que, tout en sauvegardant avec fermeté les nécessités de l'ordre public, hors duquel il n'y a ni sécurité, ni progrès possible, j'appuyerais (sic) toutes les lois destinées à acclimater parmi nous le régime laborieux et fortifiant des peuples libres : droit de réunion, droit de la presse, diffusion de l'instruction populaire laïque, indépendance réciproque du spirituel et du temporel, autonomie de la commune et du canton, etc.

Électeurs ! La France est arrivée à l'heure la plus solennelle de son histoire. Tout son avenir dépend de l'issue de la crise présente. Repousser l'étranger ou traiter honorablement avec lui, c'est assurément pour nous la question de vie ou de mort. Mais, ce premier pas franchi, il nous reste un devoir d'une égale importance à remplir. La France est appelée à décider si elle veut descendre plus avant dans les voies aussi aisées que funeste de l'absolutisme et dormir le paisible sommeil des nations en décadence ;

Ou bien si elle veut, renonçant à des habitudes trop invétérées, reprendre par un effort énergique les traditions libérales de nos pères de 89, et les appliquer dans toutes nos institutions, État, Département, Écoles, etc.

Électeurs ! Vous allez dire par le vote du 16 octobre à quelle résolution vous vous arrêtez. Pour moi, mon choix est fait depuis longtemps. À tous les titres, - comme citoyen, comme père de famille, comme propriétaire, - pour mes intérêts comme pour ma dignité, j'aime mieux, selon l'expression célèbre de l'historien romain, la liberté avec ses périls que le repos dans la servitude.

Si un tel parti vous paraît peu sûr, gardez-vous de me nommer : je ne serais pas l'homme qui vous convient.

Félix Pécaut. »

IX. HISTOIRE ET MÉMOIRE

Annexe 114

La fête de la Réformation à Orthez (1859)

Source :ADPA, CEPB, 60J 50/138

Le dimanche 29 mai a été célébré solennellement la fête de la Réformation dans le temple d'Orthez.

« Un soleil radieux brillait, d'autant plus radieux pour nous que la veille, la pluie tombait à torrents. Or, une fête sans soleil est une fête presque gâtée : il y manque le service aimable de la nature qui semble être celui de Dieu lui-même. Nous attendions un nombreux concours d'auditeurs mais notre espérance a été dépassée. Avant l'heure, une foule considérable envahissait les abords de la chaire, les passages, le péristyle extérieur, la tribune et la salle haute qui communique avec le temple par de grands arceaux. Nul n'avait vu à Orthez une aussi grande assemblée (environ mille personnes). On remarquait avec bonheur aux premiers rangs, dans le sanctuaire même, des hommes qui semblaient avoir désappris le chemin de la maison du Seigneur. Hier, ils étaient là le front rayonnant d'aise, ils se sentent chez eux. Évidemment, la fibre protestante était profondément remuée dans tous les cœurs.

Les passages de la Bible qui ont été lus sont le récit de la découverte du livre de la loi sous Josias, de la lecture publique de ce livre et de la célébration solennelle de la Pâques qui la suivit (2 Rois XXII. 8-13 ; XXIII,1-5, 21-23) puis les avertissements et les appels donnés par le Seigneur aux Églises de Sardes et de Laodicée (Apoc. III, 1-6, 14-22).

Le texte choisi par Monsieur le Pasteur Lourde-Rocheblave était cette parole « Venez et retournons à l'Éternel » (Osée, VI.1). Le prédicateur a voulu montrer que la Réforme était un retour au vrai point de départ de la piété, la conversion, à l'autorité de la parole de Dieu, à la vérité, au culte évangélique, enfin à la sainteté chrétienne. Quelques faits saillants ont servi d'illustration à ces idées. L'histoire de la Réforme en Béarn en a fourni de très émouvants et ils ont en effet produit une vive impression sur l'immense auditoire.

Les chants étaient appropriés à la solennité. Le culte s'est ouvert par ce verset du psaume CXVIII que nos martyrs chantaient en montant à l'échafaud :

La voici l'heureuse journée

Qui répond à notre désir ! ...

Le cantique de Luther : C'est un rempart que notre Dieu a suivi de près. Un peu plus tard, on a chanté les versets 3 et 6 de l'hymne de la Réformation :

Les ténèbres couvraient la Terre,
Dieu dit comme au premier matin :
Que de nouveau soit la Lumière !
Et la lumière fut soudain
.....
O Sainte et divine Parole
Qui nous fit sortir du tombeau,
D'un bout du pôle à l'autre pôle,
Allume ton brillant flambeau !
.....

Après le discours, le cœur a exécuté, sous la direction de l'instituteur, Monsieur Lassalle, un beau cantique, intitulé : Prières et chant de louange, dont les paroles sont empruntées à la Bible (DS XL, 16 ; LXXII, 18, 19) et dont la musique est de Monsieur le Pasteur Piquet. Enfin, nous avons voulu que les enfants de nos écoles, qui occupaient les premiers rangs de l'assemblée, prissent à la fête une part active qui en rendit le souvenir plus durable pour eux. Ils ont donc chanté, en alternant avec le chœur, le cantique 24 du Recueil des écoles du dimanche, qui est en forme de demandes et de réponses :

Enfants, savez-vous du Seigneur
Et la tendresse et la grandeur,
Et rendez-vous en votre cœur
Hommage au Rédempteur ?
Oui, nous connaissons du Seigneur,
Et la tendresse et la grandeur :
Nous voulons rendre en notre cœur,
Hommage au Rédempteur.
.....

Ces deux groupes debout au milieu du temple et se faisant face à l'un à l'autre, ces jeunes voix chantent de tout cœur, cette musique et ces paroles à la fois pleines d'élan et de gravité, ont porté à son comble l'émotion de l'auditoire, Oh ! Nous ne regrettons pas les pompes de l'Église romaine, car nous sentions que, malgré

l'absence de tout appareil extérieur, nous en avons de plus belles et de plus émouvantes, paru qu'elles consistaient dans la [rature] des souvenirs et dans la sainteté des impressions religieuses qui pénétraient tous les cœurs.

Le service a été suivi d'une collecte abondante destinée, selon le vœu de la communion du jubilé, à nos deux plus anciennes et plus précieuses institutions, la Société biblique protestante et la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire.

Dans l'après-midi, l'école du dimanche a été consacrée par le même pasteur à expliquer aux enfants les principales différences qui existent entre le catholicisme et le protestantisme et à les presser d'être fidèles à cette vérité évangélique que nos pères nous ont léguée au prix de tant de douleurs. »

Annexe 115 La fête de Baigts-de-Béarn

Source : Le Protestant béarnais

Année	Date	Orateurs	Champs de missions	Recettes (F)
1890	Lundi de Pentecôte	Pasteurs locaux, Couve, Monod, Malan	Tahiti, Zambèze	90
1891	Lundi de Pentecôte	Roth, Guex, Monnier, Fargues, Cadier père, Couvreur		
1893	Lundi de Pentecôte	Deschamps, Bost, Cadier, Beigbeder, Carpentier	Congo, Ouganda,	108
1894	Lundi de Pentecôte	Monnier, Deschamps, Guex, Bohin	Madagascar, Congo, Kabylie	
1895	Lundi de Pentecôte	Balfet, Marzolff	Lesotho, Zambèze	
1896	Lundi de Pentecôte	Balfet, Bost, Lengereau	Congo, Madagascar, Iles Loyalty	
1897	Lundi de Pentecôte	Monnier, Roth, Viénot	Tahiti, Madagascar	
1898	Ascension	Jean Monod, Coillard , Bertrand	Lesotho, Zambèze	156
1899	Lundi de Pentecôte	Monnier, Bénézech	Madagascar	216
1900	Lundi de Pentecôte	Monnier, Bianquis	Congo	281
1901	Lundi de Pentecôte	Monod, Malan, Bost	Missions moraves	272,7
1902	Lundi de Pentecôte	Treisserès , Bost, Malan, Balfet, Monnier	Congo	154,2
1903	Ascension	Monnier, Boiteux , Jean Monod	Zambèze	
1904	Lundi de Pentecôte	Malan, Allégret , Roth, Balfet	Congo	211,5
1905	Lundi de Pentecôte	Monnier, Balfet, Bonzon, Labourgade	Madagascar	220

Annexe 116
Projet de fondation d'une Société dite d'archéologie
protestante par Émilien Frossard.

Source : Les Archives évangélique, 15/10/1849.

Les monuments historiques de nos glorieuses églises deviennent chaque jour de plus en plus rares ; ceux qui ont échappé à l'entière destruction à laquelle un siècle d'oppression et d'obscurantisme les avait voués, sont dispersés, oubliés, mutilés. Encore quelques années, et il n'en restera pas trace. Et cependant, l'histoire de la Réforme française n'est pas encore faite, et cette page magnifique de l'œuvre de Dieu dans l'humanité risque d'être perdue dans le grand enseignement que les siècles passés adressent aux générations à venir. L'indifférence, plus désastreuse encore que le vandalisme romain, menace de laisser perdre ce que le temps et la fureur aveugle des fanatiques ont épargné. Hâtons-nous de ressaisir ces traces trop fugitives d'un passé si instructif, ou chacun de nous peut retrouver encore, sinon ses lettres de noblesse, du moins le souvenir de ses pères, le saint exemple de leur constance et de leur foi. Il est déjà bien tard ; et toute investigation approfondie nous promet sans doute de douloureux regrets. Mais une main respectueuse et active peut encore sauver bien des monuments précieux de l'entière et irréparable ruine qui les menace.

Cette main pourrait être l'action constante et vigilante d'une *Société d'archéologie protestante*, qui pourrait avoir son centre d'action à Paris et ses correspondants dans toutes les provinces où se trouvent des protestants de langue française. Les hommes ne manqueraient pas à cette œuvre. On ne serait limité dans le choix par aucune considération de conviction religieuse ou de préférence nationale. Orthodoxes ou non orthodoxes, nationaux ou indépendants, Français ou Anglais, Allemands ou Suisses, je dirai même, dans une certaine limite, protestants ou catholiques, tous ceux qui accordent quelque intérêt scientifique à l'histoire de la réforme française, apporteraient le concours de leurs lumières et de leur activité.

Déjà plusieurs de nos coreligionnaires ont donné un intérêt marqué à ces études importantes. M. Charles Coquerel, qui possède une collection de manuscrits précieux, collection que plusieurs d'entre nous ont contribué à enrichir, sous la promesse que le spirituel auteur de l'*Histoire des Églises du désert* confierait un jour sa collection à quelque établissement protestant ; M. Napoléon Peyrat, qui a publié un ouvrage très remarquable sur le même sujet ; M. Alexis Muston, qui a fait d'intéressantes recherches sur les *Vaudois du Piémont* ; mon frère Louis Frossard, qui vient de publier une histoire des *Vaudois de Provence*, et qui, durant ce labeur, a pu fouiller dans des manuscrits jusqu'ici oubliés dans la poussière des bibliothèques de Provence ; le pasteur H. Marchand, de Sommières, qui affectionne l'histoire de nos synodes ; mon excellent ami, M. A. Borrel, qui a fait des recherches approfondies dans les archives du Bas-Languedoc ; M. le colonel Tronchin, de Genève, qui possède des monuments très précieux de tout genre ; M. Bugnerer, de la même ville, qui vient d'enrichir notre littérature protestante de deux ouvrages empreints d'atticisme et de vues profondes ; M. Merle d'Aubigné, doué d'une science encyclopédique en ce qui concerne notre histoire religieuse ; M. Charles Read, chef de section au ministère des

cultes, qui se plaît dans les recherches du genre de celles que nous signalons, et dont la haute position rendrait facile l'accès de plusieurs collections précieuses ; M. Jules Bonnet, à qui le gouvernement a confié la tâche importante relative à la correspondance de Calvin, M. le professeur de Félice, qui prépare depuis longtemps une histoire générale de nos églises ; M. le pasteur Goguel, du Doubs, auteur de plusieurs ouvrages très intéressants, et une foule d'autres hommes jaloux d'élever un monument historique à la gloire de Dieu et au souvenir de nos pères, hommes actifs et instruits, dont les noms échappent à notre plume trop pressée, se hâteraient, nous n'en doutons point, d'apporter leurs concours à une œuvre commune de conservation archéologique, dès que l'ébranlement initiateur serait donné dans un centre convenable, et par des hommes influents. Les nationaux, quoique plus rares chaque jour, ne manqueraient pas à l'inquiète sollicitude et à la pieuse curiosité de notre société. Car il faudrait tout réunir : manuscrits, correspondances, arrêts judiciaires, mémoires, placets, discours, affiches, gravures, chants populaires, musique sacrée, médailles, portraits, sceaux, ouvrages imprimés de toutes les époques, etc., etc. Tels seraient les objets qui viendraient enrichir les casiers du musée et de la bibliothèque archéologique protestante. On verrait aussi abonder les collecteurs. Le premier acte de la société serait sans doute de nommer un agent qui se rendrait dans tous les lieux où l'on soupçonnerait l'existence de quelque dépôt de documents ; il en ferait l'inventaire, s'efforcerait de réunir et d'acquérir à la société les matériaux épars qui se perdent ; quant aux collections qu'il serait bon de laisser dans les localités dont elles constituent les fastes ecclésiastiques, l'agent en recueillerait des catalogues et peut-être plus tard des copies. Nos jeunes candidats, qui sont dans ce moment-ci en Allemagne, consentiraient joyeusement, j'en suis sûr, à faire des recherches dans les bibliothèques des universités ; et, dans les restes des colonies françaises, nos missionnaires nous fourniraient d'utiles documents sur le *coin français* de la colonie du Cap, et l'excellent M. Baird, de New-York, sur les réfugiés des États-Unis. Nos colporteurs, qui pénètrent dans les plus humbles chaumières, auraient soin de nous signaler l'existence de monuments jusqu'ici oubliés, et les derniers bouquinistes seraient mis à contribution.

Que trois hommes de bonne volonté, réunis à Paris, prennent l'initiative et se choisissent des correspondants en province, et nous sommes assurés qu'avant peu ils auront déjà obtenu de très heureux résultats. Pour nous, notre désir est de jeter cette idée dans le public protestant, afin que d'autres s'en emparent et la fécondent : le mois de mai réunissant un grand nombre de coreligionnaires à Paris, pourrait être l'époque où cette idée, mûrie dans quelques esprits, acquerrait assez de consistance pour amener quelque action en commun. Lorsque le moment sera venu, nous serons heureux d'offrir nous-même la pite de notre coopération.

Annexe 117
Les contributions sur le Béarn dans le Bulletin de la SHPF (1852-1905)

Auteur	Origine auteur	Titre	Références	Année	Siècle	Thème
Bohin Auguste	Locale	Le relèvement des Églises du Béarn au XVIIIe siècle	40 ; 296-317	1891	XVIII	Désert
Bourchenin Daniel	Locale	Nouvelles Notes sur les Églises de Champagne et le colloque de Phalsbourg	39 ; 389-391 et 498	1890	XVI	Persécutions
Cadier Alfred	Locale	L'Église réformée d'Osse en Béarn	24 ; 415-421	1875	XVI-XIX	Communauté
Cadier Alfred	Locale	Le protestantisme béarnais. Interrogatoire de D. Chéruques à Pau.	26 ; 155-174	1877	XVIII	Persécutions
Cadier Alfred	Locale	Une controverse religieuse en 1624 en la ville de Sauveterre-de-Béarn	45 ; 467-490	1896	XVII	Controverse
Cadier Léon	Locale	Documents pour servir à l'histoire de la Réforme en Béarn	34 ; 258-266	1885	XVI	Institution
Casalis Eugène	Locale	Un poète béarnais. La loi de l'Eternel. Poème en dix chants de Jangaston	16 ; 174-188	1867	XVI	Communauté
Casalis Eugène	Locale	Les larmes de Jangaston d'Orthez sur la mort de son fils	16 ; 612-614	1867	XVI	Communauté
Casalis Eugène	Locale	Un poète inconnu. Les larmes de Jangaston d'Orthez	16 ; 28-32	1867	XVI	Communauté
Casalis Eugène	Locale	Projet de monument au Cap de Bonne-Espérance	23 ; 45	1874	XIX	Missions
Frossard Charles-Louis	Locale	La Réforme en Béarn. Nouveaux documents provenant du château de Salies-de-Béarn	t. 42 ; t. 44 ; t. 45 ; t. 49	1893-1895-1896-1900	XVI	Communauté
Frossard Charles-Louis	Locale	La Révocation dans la vallée d'Aure	t. 32, 125-128	1883	XVII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	Jean de Gassion, maréchal de France	t. 44 ; 76-83	1895	XVII	Communauté
Frossard Charles-Louis	Locale	La Tour de Constance d'Aigues-Mortes	t. 44 ; 169-205	1895	XVII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	Documents historiques de la succession de Court de Gébelin	t. 1 ; 133-136	1852	XVIII	Désert
Frossard Charles-Louis	Locale	Les deux derniers galériens protestants (1775)	t. 1 ; 320-323	1852	XVIII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	Le premier journal protestant. Projet de Court de Gébelin. 1767	t. 1 ; 392-399	1852	XVIII	Désert

Frossard Charles-Louis	Locale	Affaire de Calas. Une lettre inédite de Voltaire	t. 17 ; 398-399	1868	XVIII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	Calendrier historial réformé	t. 34, 138-139	1885	XVI	Culte
Frossard Charles-Louis	Locale	Exécution des Edits de Louis XIV en 1789	t. 3 ; 506-507	1854	XVIII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	Le zèle de la dragonnade en Dauphiné modéré par un maréchal de France	t. 6 ; 436-440	1857	XVII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	Numismatique antiprotestante du règne de Louis XIV	t. 8 ; 121	1859	XVII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	Du lieu de naissance de Wallerand Poulain	t. 8 ; 131	1859	XVII	Refuge
Frossard Charles-Louis	Locale	Jacob de Gassion-Bergeré	t. 46 ; 482-487	1897	XVII	Communauté
Frossard Charles-Louis	Locale	Bible en basque	t/ 34, 140-141	1885	XVI	Culte
Frossard Charles-Louis	Locale	Préludes de la Révocation au temple de Charenton	t. 26 ; 456-460	1877	XVII	Persécutions
Frossard Charles-Louis	Locale	La Réforme en Béarn. 1560-1572	t. 45 ; 442-444	1896	XVI	Culte
Frossard Charles-Louis	Locale	Le Psautier d'Arnaud de Salette. 1583	t. 50; 328-329	1901	XVI	Culte
Frossard Charles-Louis	Locale	Le calendrier historial	t. 28 ; 175-182	1879	XVI	Culte
Frossard Charles-Louis	Locale	Le calendrier historial	t. 28 ; 175-182	1879	XVI	Culte
Frossard Charles-Louis	Locale	Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des Églises réformées de France	t. 35, 270-278 ; 422-432 ; 513-516	1886	XVI	Institution
Frossard Charles-Louis	Locale	Barthélémy Hector. Le colporteur martyr en 1556	t. 31, 456-466	1882	XVI	Persécutions
Lourde-Rocheblave Jules	Locale	Lettres écrites de 1763 à 1776 aux Églises du Béarn par les Églises des diverses provinces	t. 5 ; p. 259-264	1856	XVIII	Désert
Lourde-Rocheblave Jules	Locale	Les anciennes académies protestantes. Académie protestante d'Orthez	t. 3 ; 280-292	1854	XVI	Institution
Raymond Paul	Locale	Nouvelles de la Réforme allemande à la cour de France. 1521	8 ; 506-507	1859	XVI	Communauté

Raymond Paul	Locale	Acte de société de deux libraires du Béarn. 1580	33 ; 67-70	1884	XVI	Communauté
Raymond Paul	Locale	Testament de Pierre Viret (1571)	14 ; 297-299	1865	XVI	Communauté
Raymond Paul	Locale	Syndicat du colloque de Castres. 1561	10 ; 348-351	1861	XVI	Institution
sans indication	Non indiqué	Lettre inédite de Court de Gébelin à M. Vidal, avocat, membre du consistoire d'Orthez	2 ; 365-367	1853	XVIII	Désert
sans indication	Non indiqué	Origine de la famille de Bernard Magendie, pasteur de l'Église d'Orthez	12 ; 25-226	1863	XVII	Communauté
Soulize Louis	Locale	Une requête des jurats de Pau en langue béarnaise. 1556	t. 25 ; 160-164	1876	XVI	Institution
sans indication	Non indiqué	Lettre inédite de Jeanne d'Albret. 1570	t. 5 ; 147-161	1856	XVI	Pouvoirs politiques
sans indication	Non indiqué	Une médaille numéraire de Jeanne d'Albret. 1569	7 ; 512-515	1858	XVI	Jeanne d'Albret
sans indication	Non indiqué	Lettre de Jeanne 'Albret à la reine Élisabeth d'Angleterre	11 ; 271-272	1864	XVI	Jeanne d'Albret
Lourde-Rocheblave Jules	Locale	Jeanne d'Albret a-t-elle approuvé le mensonge ?	14 ; 126-127	1865	XVI	Jeanne d'Albret
sans indication	Non indiqué	Quatre lettres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. 1564-1571	16 ; 63-69	1867	XVI	Jeanne d'Albret
sans indication	Non indiqué	Un complot des Guises contre Jeanne d'Albret. 1563	26 ; 208-219	1877	XVI	Jeanne d'Albret
Bonnet Jules	Non béarnais	La discipline ecclésiastique du pays de Béarn	26 ; 335-336	1877	XVI	Institution
Bonnet Jules	Non béarnais	Henri IV et l'Allemagne	36, 384-387	1887	XVI	Henri IV
Damours Gabriel	Non béarnais	L'abjuration de Henri IV et le parti réformé	1 ; 279-285 ; 448-456	1852	XVI	Henri IV
Dardier Charles	Non béarnais	Actes retrouvés de trois synodes provinciaux du Béarn. 1670-1671-1681	30 ; 464	1881	XVII	Institution
De Félice Paul	Non béarnais	Un synode béarnais de 1758	26 ; 29-32	1877	XVIII	Désert
De Félice Paul	Non béarnais	L'ancienne Université du Béarn	40 ; 241-256	1891	XVI	Institution
De Fréville	Non béarnais	Manuscrit de la bibliothèque de Rouen sur l'établissement du protestantisme en Béarn	2 ; 501-502	1853	XVI	Institution
De Witt Frédéric	Non béarnais	Lettre inédite d'Henry de Bourbon, prince de Béarn et d'Henry de Bourbon, prince de Condé. 1569	11 ; 349-3351	1862	XVI	Guerres de religion

Forbrune-Berbinau P.	Non béarnais	A propos des psautiers en béarnais et du Nouveau Testament de Jean Liçarrague	50 ; 557	1901	XVI	Institution
Hauser Henri	Non béarnais	Les complots contre Jeanne d'Albret	40 ; 443-444	1891	XVI	Jeanne d'Albret
Peries-Labarthe L.	Non béarnais	Le béarnais Farie à la Bastille	21 ; 488 et 532-533	1872	XVIII	Persécutions
Peries-Labarthe L.	Non béarnais	Le béarnais Farie à la Bastille	22 ; 188-190	1873	XVIII	Persécutions
Plusieurs auteurs	Non béarnais	Le protestantisme en Béarn. Requête de la ville d'Orthez à M. de Pouyanne ; 1658	21 ; 184-187	1872	XVII	Communauté
Read Charles	Non béarnais	Lettre inédite de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV et Duchesse de Bar	24 ; 26-29	1875	XVI	Henri IV
Read Charles	Non béarnais	Première lettres de Théodore de Bèze au roi Henri IV et à Casaubon	36, 73-78	1887	XVI	Henri IV
Read Charles	Non béarnais	L'abjuration de Henri IV et les Églises réformées. Lettr de Théodore de Bèze	38, 312-314	1889	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Le protestantisme en Béarn. Lettres de l'Intendant Mégret d'Etigny à M. le comte Saint-Florentin	16 ; 604-610	1867	XVIII	Persécutions
Sans indication	Non indiqué	Henri de Bourbon, prince de Béarn, roi de Navarre en 1572, roi de France	4 ; 1-48	1855	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Lettre d'un galérien protestant du Béarn évadé des galères de Marseille	5 ; 71-72	1856	XVIII	Persécutions
Sans indication	Non indiqué	Dépêche inédite d'Henri de Béarn, roi de Navarre à M. de Barjoran, gouverneur d'Issignac	10 ; 115-116	1861	XVI	Institution
Sans indication	Non indiqué	Le jeûne de 1612. Lettre de Jacques Nompars de Caumont aux ministres du Béarn	17 ; 391	1868	XVII	Culte
Sans indication	Non indiqué	Chanson en langue béarnaise du temps de Jeanne d'Albret	17 ; 477-480	1868	XVI	Culte
Sans indication	Non indiqué	Archives béarnaises	22 ; 478-479	1873	XVII	Archives
Sans indication	Non indiqué	Règlement de Jeanne, reine de Navarre, duchesse d'Albret concernant la RPR pour le Béarn en 1566	40 ; 292-296	1891	XVI	Institution
Sans indication	Non indiqué	Le protestantisme béarnais en 1598	47 ; 325-342	1898	XVI	Institution
Sans indication	Non indiqué	Le protestantisme en Béarn. 1755-1756	32 ; 509-514	1883	XVII	Persécutions
Sans indication	Non indiqué	Un colloque béarnais. 10 septembre 1759	32 ; 412-414	1883	XVIII	Désert

Sans indication	Non indiqué	La mission botté en Béarn ; Haut-Languedoc et Guyenne	34 ; 441-457	1885	XVII	Persécutions
Sans indication	Non indiqué	Les Églises réformées du Béarn de 1664 à 1685	30 ; 56-65 et 97-112	1881	XVII	Institution
Sans indication	Non indiqué	Une chanson de Jeanne d'Albret. 1564	43 ; 526-529	1894	XVI	Jeanne d'Albret
Sans indication	Non indiqué	Lettre inédite de Théodore de Bèze à Henri IV pour le détourner de l'abjuration	1 ; 41-46	1852	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Les antécédents de l'abjuration de Henri IV. 1585	1 ; 152-158	1852	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Madame Catherine, duchesse de Bar, sœur d'Henri IV	5 ; 283-292	1856	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	L'abjuration de Henri IV et le parti réformé	5; 283-292	1856	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Lettre inédite de Henri IV à Élisabeth d'Angleterre	7; 260-264	1858	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Lettre inédite du Roi Henri IV au ministre Jacques Court-Duvier. 1590	12 ; 273-286	1863	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	L'abjuration de Henri IV et le parti réformé	12; 366-367	1863	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Henri IV et le R.P. jésuite Gontey. 1608	13 ; 70-79	1864	XVI	Henri IV
Sans indication	Non indiqué	Lettre de Catherine de Bourbon à Henri IV	15 ; 583-586	1865	XVI	Catherine de Bourbon
Sans indication	Non indiqué	Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV (1559-1604)	15 ; 583-586	1865	XVI	Henri IV
Vaurigaud Henri	Non béarnais	Statistique des Église du Béarn vers le milieu du XVIIe siècle	5 ; 1-5	1856	XVII	Institution
Weiss Nathanaël	Non béarnais	L'Intendant Foucault et la Révocation du Béarn	34 ; 508-510	1885	XVII	Persécutions
Weiss Nathanaël	Non béarnais	Les galériens béarnais	40 ; 322-328	1891	XVII	Persécutions
Weiss Nathanaël	Non béarnais	Les frais d'une arrestation en Béarn	41 ; 278-279	1892	XVIII	Persécutions
Weiss Nathanaël	Non béarnais	Les frais d'une arrestation en Béarn. 1778	41 ; 196-197	1892	XVIII	Persécutions
Weiss Nathanaël	Non béarnais	L'intolérance de Jeanne d'Albret	40 ; 261-292	1891	XVI	Jeanne d'Albret

Weiss Nathanaël	Non béarnais	Jeanne d'Albret et M. Adrien Planté	42 ; 107-111	1893	XVI	Jeanne d'Albret
Weiss Nathanaël	Non béarnais	Encore l'intolérance de Jeanne d'Albret	44 ; 638-663	1895	XVI	Jeanne d'Albret

X. ÉVANGÉLISATION

Annexe 118

Acte de la fondation de la Société d'évangélisation du Béarn

Source : ADPA, CEPB, 60J 65/1

Aujourd'hui, le 19 juin 1850, les pasteurs sous-signés, réunis en conférence fraternelle à Orthez, arrêtent la fondation d'une [rature] association chrétienne sous le nom de Société d'évangélisation du Béarn, dont le siège est à Orthez et qui embrassera dans son action les contrées voisines.

Cette association a pour but, ainsi que son nom l'indique, d'annoncer la bonne nouvelle du Salut en Jésus-Christ, notre miséricordieux et divin Rédempteur, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Ce but, si grand, en lui-même, notre société se propose de le poursuivre, humblement mais fidèlement, selon les ressources dont elle pourra disposer et par les divers moyens que le Seigneur lui fournira.

Son action tendra d'une manière spéciale à réveiller la vie au sein de nos chères Églises. En même temps, elle n'oubliera pas qu'il y a aussi beaucoup de bien à faire en-dehors de ce cercle restreint : « Le champ, c'est le monde » a dit le Sauveur. Sa sollicitude [rature] pour la prospérité de nos Églises s'alliera toujours, nous l'espérons, à une largeur vraiment chrétienne. Nous veillerons à ce qu'elle ne devienne jamais un instrument de parti, un foyer d'exclusivisme.

La direction de l'œuvre sera confiée à une commission permanente de sept membres dont quatre au moins seront choisis au siège de la société ou dans les localités les plus voisines afin de pouvoir plus facilement se réunir. Un membre avec le titre de secrétaire tiendra la correspondance et sera spécialement chargé d'exercer l'initiative auprès de la commission, bien que cette initiative doive appartenir à tous les collègues. La commission sera réélue annuellement par les membres de la conférence, souscripteurs de la société.

La [rature] commission désignera dans chaque Église de la Consistoriale, un correspondant chargé de représenter les [tâche] de la Société.

Chaque année, au printemps, la commission présentera à la Conférence, en assemblée générale et publique, un rapport détaillé sur la situation et les travaux de la Société. Le rapport sera imprimé, du moins en partie, et abondamment répandu au sein de nos Églises afin de les intéresser plus vivement à notre œuvre. Rien ne devra être négligé, puisque l'assemblée générale, c'est une fête solennelle et abondante en édification.

Telles sont les mesures que nous adoptons : elles nous paraissent à la foi indispensables et insuffisantes. Si une organisation bien entendue est une condition de succès, nous ne voulons pas oublier que notre œuvre doit être essentiellement amour et vie.

Veuille le Seigneur diriger lui-même nos entreprises et les faire concourir à sa gloire !

Annexe 119
Les libéralités sud-aquitaines en faveur de
la Maison des Missions de Paris

Source : Rapports annuels de la SMEP

Ville	1884	1889	1894	1899	1904
Bagnères-de-Bigorre	4	9	4	19	15
Baigts	25,55	25,5	0	380	332,7
Bayonne	340,75	199,2	209,35	419,9	1811,7
Bellocq	17	14	17,5	26	38,1
Bezing	0	15	0	0	10
Biarritz	0	1	0	300	1000
Dax	0	0	0	0	3
Mont-de-Marsan	0	0	0	35	0
Narp	0	0	0	7	0
Orthez	879,25	662,2	247,65	3009,49	1864,65
Osse-en-Aspe	13,25	12,5	4,5	32,5	42
Pau	1425,5	1599,5	1151,75	3225,75	4256,45
Salies-de-Béarn	7	20	0	212,05	419,5
Salles-Mongiscard	0	0	1	0	0
Tarbes	0	0	0	85	231,3
Tournay-Ronzy	0	0	0	20	0
Total des libéralités sud-aquitaines	2712,3	2557,9	1634,75	7666,69	9793,1
Proportion	1,53%	1,42%	0,87%	1,20%	1,73%
Total France	177472,25	180119,95	187831,15	637705,43	566428

TABLE DES MATIÈRES

Sources	3
Sources manuscrites.....	4
Archives nationales (Paris)	4
Bibliothèque du protestantisme français (Paris)	5
Bibliothèque nationale de France département des manuscrits (Paris)	6
Bibliothèque du service protestant des Missions (Paris)	6
Archives de l'État de Genève	6
Bibliothèque de Genève	7
Archives de la communauté d'agglomération de Pau. Usine des tramways	7
Archives départementales des Landes	7
Archives départementales des Hautes-Pyrénées	8
Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques.....	8
Centre d'études du protestantisme béarnais (archives conservées aux ADPA sous la cote 60J) :	12
Sources imprimées	62
Bibliographie	69
I. La France au XIX ^e siècle	70
II. Histoire religieuse de la France au XIX ^e siècle.....	75
III. Usuels, dictionnaires, instruments de travail et historiographie	87
IV. Sites internet	89
Annexes	91
I. Démographie, population, partition confessionnelle.....	92
Annexe 1 Évolution générale de la population protestante dans le département des Basses-Pyrénées.....	92
Annexe 2 Dénombrement des protestants en 1852 dans les Basses-Pyrénées ...	92

Annexe 3 Évolution de la population protestante d'Orthez	94
Annexe 4 Évolution de la population protestante de Salies-de-Béarn.....	95
Annexe 5 Évolution de la population protestante de Bellocq.....	95
Annexe 6 Évolution de la population protestante de Bayonne	95
Annexe 7 Évolution de la population protestante de Pau	95
Annexe 8 Évolution de la population protestante d'Osse-en-Aspe	95
Annexe 9 Les Actes pastoraux à Orthez	96
Annexe 10 Les actes pastoraux à Osse-en-Aspe.....	97
Annexe 11 Les mariages interconfessionnels à Orthez (1888-1905)	98
Annexe 12 La partition confessionnelle à Osse-en-Aspe (1850).....	99
Annexe 12 La partition confessionnelle à Osse-en-Aspe (1850).....	100
Annexe 14 La partition confessionnelle à Orthez (1851)	101
II. Le cadre concordataire (1802-1848).....	102
Annexe 15 Les articles organiques du 18 germinal an X	102
Annexe 16 Méthodologie de l'analyse statistique des registre de délibérations des consistoires	106
Annexe 17 Répartition par thèmes des actes du consistoire général d'Orthez (1802-1848).....	107
Annexe 18 Répartition par thèmes des actes du consistoire particulier d'Orthez (1802-1848).....	109
Annexe 19 Répartition par thèmes des actes du consistoire particulier d'Osse-en- Aspe (1802-1848)	110
Annexe 20 Les pasteurs des Églises réformées sud-aquitaines	112
Annexe 21 Les réseaux pastoraux (1802-1848).....	115
Annexe 22 Les réseaux pastoraux (1852-1905).....	116
Annexe 23 Extrait d'un sermon de Louis-Victor Gabriac	117
Annexe 24 Discours prononcé par Louis-Victor Gabriac lors du don des coupes en argent (25 frimaire an II).....	118

Annexe 25 Lettre d'Henri Pyt à Émile Guers (juin 1824)	119
Annexe 26 Délibération du consistoire local d'Orthez (25/12/1828).....	120
Annexe 27 Lettre de Monsieur Pyt, ministre du Saint Evangile, à l'Église d'Orthez (28/02/1829)	123
III. La Pluralité protestante dans le Sud aquitain	125
Annexe 28 Constitution de l'Église évangélique (libre) de Pau (1851)	125
Annexe 29 Les finances de l'Église évangélique libre de Pau (1864-1881)	127
Annexe 30 Les membres du consistoire d'Orthez (1852-1905)	128
Annexe 31 Les membres des conseils presbytéraux (1852-1905).....	132
Annexe 31 Les actes du consistoire d'Orthez (1852-1905).....	140
Annexe 32 Les actes de l'Église réformée d'Orthez (1852-1893)	141
Annexe 33 Les actes de l'Église réformée d'Osse-en-Aspe (1855-1905).....	143
IV. Dénominations, pratique et régulations	145
Annexe 34 Synthèse du recensement de la population protestante paloise en 1857.....	145
Annexe 35 Synthèse du recensement de la population protestante de la section de Pau (1894)	145
Annexe 36 Évolution numérique des membres de l'Église évangélique libre de Pau (1850-1905).....	146
Annexe 37 Synthèse du recensement de la population protestante de la section d'Orthez (1885).....	146
Annexe 38 Synthèse du recensement de la population protestante de la section de Sauveterre-de-Béarn (1889).....	147
Annexe 39 Synthèse du recensement de la population protestante de Salies-de-Béarn (1899).	147
Annexe 40 Synthèse du recensement de la population protestante de la section de Bayonne (1861).....	148
Annexe 41 Répartition des chefs de famille protestants palois par dénomination et profession (1857).	149

Annexe 42 Répartition de la population protestante de Pau par catégorie professionnelle et par dénomination (1857).	151
Annexe 43 Répartition des chefs de famille protestants palois par dénomination et profession (1894).	152
Annexe 44 Répartition de la population protestante de Pau par catégorie professionnelle et par dénomination (1894).	155
Annexe 45 Lettre de Monsieur le Curé de Baigts à Madame Roux, Place des Batignolles, 8, Paris	156
Annexe 46 Réponse au curé de Baigts par le père de l'enfant.....	156
Annexe 47. Assistance au culte ordinaire réformé dans l'Église consistoriale d'Orthez (1861-1905).	158
Annexe 48 Participation à la cène dans l'Église consistoriale d'Orthez (1861-1905).	159
Annexe 49 Assistance au culte ordinaire réformé dans la section d'Orthez (1861-1905).....	160
Annexe 50 Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Bayonne (1861-1905).	160
Annexe 51 Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Pau (1861-1905).....	161
Annexe 52 Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Tarbes (1861-1905).....	161
Annexe 53 Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Salies-de-Béarn (1861-1905).	161
Annexe 54 Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Bellocq (1861-1905).	162
Annexe 55 Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section de Sauveterre-de-Béarn (1861-1905).	162
Annexe 56 Assistance au culte ordinaire réformé et participation à la cène dans la section d'Osse-en-Aspe (1861-1905).....	162
Annexe 57 Les délais de baptême dans la section d'Orthez (1806-1905).....	163

Annexe 58 Les délais de baptême dans la section d’Osse-en-Aspe (1806-1905)	163
Annexe 59 Les délais de baptême dans la section de Sauveterre-de-Béarn (1806-1905)	163
Annexe 60 Évolution numérique de l’Église évangélique libre de Pau	164
Annexe 61 Actes des pasteurs de l’Église évangélique libre de Pau	164
Annexe 62. Évolution numérique de l’Église évangélique indépendante d’Orthez	165
Annexe 63. Les vocations pastorales dans le Sud aquitain au XIX ^e siècle	166
Annexe 64 Délibération du consistoire d’Orthez sur « l’état des Églises et sur les moyens à prendre pour développer la vie intérieure »	167
V. L’Assise matérielle du culte protestant	172
Annexe 65 Déclaration royale concernant les inhumations (10 mars 1776)	172
Annexe 66 Décret du 23 prairial an XII relatif aux inhumations	174
Annexe 67 Décret du 5 mai 1806 sur les frais de cultes	177
Annexe 68 Délibération du consistoire général d’Orthez au sujet des cimetières protestants, 6/07/1818	177
Annexe 69 Les Temples réformés	180
Annexe 70 Répartition des constructions de temples réformés par régime politique	180
Annexe 71 Plan d’un édifice de temple à élever dans la ville d’Orthez à l’instar des villes d’Amsterdam, Rotterdam, Genève et d’autres lieux par le sieur Laborie, 02/1790. Source : Musée Jeanne d’Albret, Orthez	181
Annexe 72 Les souscripteurs du temple d’Osse-en-Aspe (1883)	184
Annexe 73 Construction des presbytères dans l’Église consistoriale d’Orthez	184
VI. Diaconat, œuvres de Charité	185
Annexe 74 Comptes de la caisse des pauvres du consistoire particulier d’Orthez (1840-1848)	185

Annexe 75 Bons distribués par l'Association de Dames protestantes de Salies-de-Béarn	185
Annexe 76 Diaconat d'Osse-en-Aspe (1888-1905)	185
Annexe 78 Membres du conseil d'administration de l'Asile consistorial d'Orthez	186
Annexe 79 Membres du comité des Dames de l'Asile consistorial d'Orthez ..	186
Annexe 80 Origine des donateurs de l'Asile consistorial d'Orthez	186
Annexe 81 Revenus de l'Asile consistorial d'Orthez	187
Annexe 81 bis Dépenses de l'Asile consistorial d'Orthez	187
Annexe 82 Statuts de l'Association chrétienne coopérative des Amis de l'Église réformée de la paroisse de Sauveterre de Béarn.	188
Annexe 83 Extraits des statuts de la « Petite Solidarité » de Sauveterre-de-Béarn.	189
Annexe 84 Déclaration de principes de la Solidarité d'Orthez	190
VII. Jeunesse et instruction	192
Annexe 85 Lettre de Jean Beigbeder à Joseph Nogaret	192
Annexe 86 Statut des écoles protestantes en 1879	194
Annexe 87 Carte des écoles protestantes en 1879.	195
Annexe 88 Évolution des effectifs des écoles protestantes à Orthez (1873-1905). <i>Source : ADPA, CEPB, 60J 50/78</i>	196
Annexe 89 Évolution des effectifs des écoles protestantes à Pau (1861-1905).	196
Annexe 90 Évolution des effectifs de l'École du Dimanche dans la Consistoriale d'Orthez (1862-1905)	197
Annexe 91 Évolution des effectifs de l'École du Dimanche dans la Consistoriale d'Orthez	198
Annexe 92 Effectifs de l'École du Dimanche et du Jeudi dans la section d'Orthez (1888-1904).	199
Annexe 93 Évolution du nombre de catéchumènes dans la Consistoriale d'Orthez	200

Annexe 94 Évolution du nombre de catéchumènes dans la Consistoriale d'Orthez (1866-1905).	201
Annexe 96 Règlement de la Société des jeunes gens protestants de Pau (1864).	202
Annexe 97 Évolution des effectifs de la Société des jeunes gens protestants de Pau (1864-1896).....	203
<i>Sources : ADPA, CEPB, 60J 56/1/52-56</i>	203
Annexe 98 Évolution des effectifs de la Société des jeunes gens protestants de Pau (1864-1896).....	203
<i>Sources : ADPA, CEPB, 60J 56/1/52-56</i>	203
Annexe 99 Règlement du Groupe du Béarn des Unions chrétiennes de jeunes filles (1894).	204
<i>Source : ADPA, CEPB, 60J 84</i>	204
Annexe 100 Organisation du Groupe du Béarn des Unions chrétiennes de jeunes filles en 1894.....	206
<i>Source : ADPA, CEPB, 60J 84</i>	206
Annexe 101 Évolution des effectifs des Unions chrétiennes de jeunes filles (1896-1905).....	207
<i>Source : ADPA, CEPB, 60J 84</i>	207
Annexe 102 Tableau de synthèse des catalogues de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe.	208
Annexe 103 Prêts de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe en 1838.....	208
Annexe 104 Prêts de la bibliothèque populaire protestante en 1842.	209
Annexe 105 Prêts de la bibliothèque populaire protestante en 1842.	209
Annexe 105 Origine des auteurs du <i>Protestant béarnais</i> en 1894.....	210
Annexe 106 Répartition thématique des articles du <i>Protestant béarnais</i> en 1894	210
VIII. Affirmation des protestants sur la scène publique	211

Annexe 107 Les opinions politiques des membres du consistoire d'Orthez et des conseils presbytéraux	211
<i>Source : AN F19 10283</i>	211
<i>Consistoire d'Orthez</i>	211
<i>CP Salies-de-Béarn</i>	212
Annexe 108 La représentation protestante au conseil municipal d'Orthez (1801-1905)	215
Annexe 109 La représentation protestante au conseil municipal d'Osse-en-Aspe (1801-1890).....	216
Annexe 110 Le conseil municipal de Bellocq	217
Annexe 111 Les maires à Bellocq (an IX-1900)	218
Annexe 112 Article antiprotessant : « Les protestants et les Prussiens ».....	218
Annexe 113 La profession de foi de Félix Pécaut, candidat aux élections législatives de 1871.....	220
IX. Histoire et mémoire	222
Annexe 114 La fête de la Réformation à Orthez (1859).....	222
Annexe 115 La fête de Baigts-de-Béarn	224
Annexe 116 Projet de fondation d'une Société dite d'archéologie protestante par Émilien Frossard.	225
Annexe 117 Les contributions sur le Béarn dans le Bulletin de la SHPF (1852-1905)	227
X. Évangélisation	233
Annexe 118 Acte de la fondation de la Société d'évangélisation du Béarn	233
Annexe 119 Les libéralités sud-aquitaines en faveur de la Maison des Missions de Paris.....	234